MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939 / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939 / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. 15, 16 mars-30 avril 1939. 1981.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

a.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, Paris (15e)
Téléphone : 575-62-66
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :

13, rue du Four, Paris (6e)
20, rue La Boétie, Paris (8e)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XV

(16 MARS — 30 AVRIL 1939)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XV

(16 MARS — 30 AVRIL 1939)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1981

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. DUROSELLE, membre de l'Institut, professeur à l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines à la Sorbonne.

Membres :

M. DE LA FOURNIÈRE, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'administration publique.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. BROUILLET, ambassadeur de France, membre du Conseil constitutionnel.

M. CASTELLAN, professeur à l'université de Paris-Vincennes.

M. le général CHRISTIENNE, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. le général DELMAS, chef du Service historique de l'Armée.

M. le capitaine de vaisseau DUVAL, chef du Service historique de la Marine.

M. FAVIER, directeur général des Archives de France.

M. LABROUSSE, professeur honoraire à la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Paris.

M. LALOY, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Lyon.

M. LE ROY, professeur à l'université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur honoraire à l'université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, président du Comité international d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. DE VIENNE, conservateur en chef des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Guerre de 1939-1945. — 2e série, tome XV. — 0 018001 6 42 a A

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de

MM. Maurice Baumont, † Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle

M. Jacques Monicat, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales;

M. André Labaste, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique;

M. Jean-Marie D'Hoop, agrégé de l'Université;

M. Yvon Lacaze, archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

La période qui s'étend du 16 mars au 30 avril 1939, et qui fait l'objet du tome XV de la présente série, marque un tournant décisif dans la politique internationale, au lendemain de l'occupation de la Tchécoslovaquie. Tandis que le Reich accentue son expansion vers l'Est européen, la Grande-Bretagne, associée à la France, s'efforce d'y mettre obstacle en changeant radicalement l'orientation de sa politique étrangère; l'Italie, qui occupe l'Albanie, affirme sa présence dans les Balkans et sur l'Adriatique; la Russie enfin reprend une place qui sera bientôt prépondérante sur l'échiquier diplomatique.

L'annexion de la Bohême et de la Moravie augmente considérablement le potentiel de l'Allemagne, qui décide de poursuivre le Drang nach Osten. *Contrairement à ce que l'on pense, le premier objectif du Führer ne sera ni l'Ukraine, ni la Roumanie dont il s'assure les ressources par l'accord économique du 23 mars, mais le territoire de Dantzig qu'il entend rattacher au Reich. Pour avoir, le cas échéant, un appui contre la Pologne, il occupe sans difficulté Memel le 22 mars, puis entame des négociations avec Varsovie en vue de la rétrocession de la Ville libre. La Pologne rejette les propositions allemandes comme dangereuses pour son indépendance et contraires à sa dignité. Impressionné par la résistance de Varsovie et la garantie anglo-française, accordée à la Pologne le 31 mars, Hitler ajourne la solution de la question de Dantzig et profite du délai pour mettre au point son dispositif militaire. Pour répondre à l'hostilité de l'Angleterre, accusée d'encourager Varsovie dans son intransigeance, il dénonce le 28 avril l'accord naval anglo-allemand de 1935 et le pacte de non-agression germano-polonais de 1934.*

Soucieuse d'amener l'Italie à fixer sa position, l'Allemagne la laisse développer librement sa politique balkanique. Elle ménage l'U.R.S.S. et la France, qu'elle tente de dissocier de l'Angleterre. Elle se déchaîne en revanche contre cette dernière, soupçonnée de poursuivre à son égard une politique « d'encerclement », et réclame la restitution de ses anciennes colonies.

Les événements de Tchécoslovaquie ayant convaincu la Grande-Bretagne de la mauvaise foi et des visées annexionnistes du Reich, le Premier ministre Chamberlain annonce, le 17 mars, à Birmingham que son gouvernement substitue une politique de résistance à l'agresseur à la politique d'« apaisement » jusqu'alors pratiquée. Le 18 mars, il déclare consulter l'U.R.S.S., la Pologne, la Turquie, la Yougoslavie et la Grèce pour connaître leur attitude au cas d'une agression allemande contre la Roumanie, qui lui paraît être le pays le plus menacé. La Russie répond en suggérant la réunion immédiate des six puissances les plus directement intéressées. Estimant cette initiative

prématurée, Londres propose, le 21 mars, à la France, à l'U.R.S.S. et à la Pologne la signature d'une déclaration par laquelle les quatre puissances s'engageraient à se consulter à l'effet de faire face à toute action susceptible de menacer l'indépendance d'un état européen. Varsovie, craignant de mécontenter Berlin, refuse sa signature et le projet est abandonné.

L'échec des négociations germano-polonaises amène l'Angleterre, associée à la France, à donner, le 31 mars, sa garantie à la Pologne qui sera suivie, le 6 avril, d'un accord anglo-polonais. Après l'occupation de l'Albanie, la garantie franco-britannique est étendue, le 13 avril, à la Grèce, et non sans hésitation du côté britannique, à la Roumanie.

Pour que ces garanties puissent être efficaces, elles doivent bénéficier de l'appui soviétique, qui pourrait se borner à des fournitures de matières premières et de matériel de guerre. Aussi France et Grande-Bretagne poursuivent-elles avec l'U.R.S.S. les contacts entamés à Moscou par la mission Hudson. Les négociations tripartites engagées sont rendues difficiles par la méfiance de la Russie, qui redoute de se compromettre à l'égard de l'Allemagne et de ne pas être suffisamment couverte contre les risques encourus, ainsi que par la réticence des états garantis à autoriser le passage des troupes soviétiques sur leur territoire, la hâte de la France à conclure et les suspicions britanniques à l'égard de Moscou.

Les conceptions des trois contractants divergent profondément. Si la Grande-Bretagne s'en tient aux garanties unilatérales, la France admet la réciprocité des engagements et l'assistance mutuelle. Quant à l'U.R.S.S., elle préconise un traité tripartite d'assistance mutuelle dont les engagements s'étendraient aux états qui lui sont limitrophes, préférant un système de garanties liées dont elle bénéficierait directement. Pour elle, tout accord militaire doit être subordonné à un accord politique. Propositions et contre-propositions se succèdent pour aboutir, le 24 avril, à un projet français de pacte tripartite d'assistance mutuelle. Projet que Londres désapprouve comme pouvant impliquer le passage des troupes soviétiques par les territoires polonais et roumain, et que l'U.R.S.S., maintenant ses propositions de mars, considère comme inopérant.

La nouvelle orientation de la politique britannique se traduit par un accroissement de ses forces militaires, rendu possible par un système obligatoire d'instruction militaire proposé aux Communes le 26 avril. La solidarité franco-britannique est renforcée par la visite que le président Lebrun effectue du 21 au 24 mars à Londres, où se tiennent périodiquement d'importantes conversations concernant l'approvisionnement des deux pays en temps de guerre.

L'Italie, après l'annexion de la Tchécoslovaquie, dont elle n'a été avertie qu'au dernier moment, s'inquiète de l'emprise allemande sur les Balkans : pour y affirmer sa présence, elle occupe l'Albanie le 6 avril. L'opération, qui menace l'indépendance de la Roumanie, de la Turquie et de la Grèce, est aussi destinée à ruiner l'Entente balkanique et à dissuader les petits

états d'entrer dans une éventuelle coalition franco-britannique. Mussolini continue, en effet, à proclamer sa fidélité à l'Axe, resserre ses liens avec l'Espagne et intensifie ses préparatifs militaires, mais pour éviter de prendre part à une guerre née de la tension germano-polonaise, il s'efforce de maintenir de bonnes relations avec l'Angleterre et malgré les apparences (concentrations de troupes en Libye), souhaite mettre fin au différend franco-italien en engageant des conversations avec Paris.

En Espagne, les accords Bérard-Jordana et la reconnaissance de jure *du gouvernement nationaliste n'ont pas désarmé l'hostilité à l'égard de la France. Le général Franco adhère, le 27 mars, au pacte antikomintern, décision qui laisse des doutes sur l'attitude de son pays en cas de conflit généralisé. Burgos reproche à la France sa mauvaise volonté dans l'exécution des accords du 25 février, par le retard mis à restituer la flotte républicaine internée à Bizerte, l'or de la Banque d'Espagne et le matériel militaire entreposé en France. Certains transferts de formations marocaines, des mouvements de troupes italiennes débarquées à Cadix, la présence d'une escadre allemande sur les côtes méridionales de l'Espagne laissent craindre des coups de force contre Gibraltar, Tanger, la zone française du Maroc, voire même le Portugal. Burgos dément cependant certaines rumeurs qui visent à nuire aux relations franco-espagnoles : les volontaires allemands et italiens seront rapatriés après le 15 mai et une collaboration amicale sera maintenue au Maroc.*

Dans la seconde quinzaine d'avril, l'U.R.S.S., qui a protesté énergiquement contre l'annexion de la Tchécoslovaquie, fait, à l'initiative de la Grande-Bretagne et de la France, sa rentrée sur la scène internationale et va désormais jouer le rôle d'arbitre entre les démocraties occidentales et les états totalitaires qui sollicitent également son appui.

Bien qu'ayant rejeté les propositions allemandes relatives à Dantzig et reçu la garantie franco-britannique, la Pologne se montre d'une extrême prudence vis-à-vis du Reich. Elle ajourne les contacts d'états-majors franco-polonais, déclare ne vouloir accepter aucun accord avec la Russie et se refuse à garantir la Roumanie contre une agression hongroise ou allemande. Cependant, en prévision d'un éventuel conflit, Varsovie décide le renforcement immédiat de son armée et demande à la France de lui fournir de l'argent et des chars.

En Europe orientale et danubienne, la Hongrie, la Bulgarie et la Yougoslavie glissent de plus en plus dans l'orbite germano-italienne. La Hongrie est reconnaissante aux puissances de l'Axe de l'avoir autorisée à envahir la Ruthénie et à réaliser la frontière commune polono-magyare. La Bulgarie compte sur l'Allemagne pour récupérer la Dobroudja. Belgrade enfin recherche l'appui de l'Italie contre la pression allemande et espère que Rome l'aidera à préserver sa neutralité : d'où sa passivité lors de l'intervention italienne en Albanie. La Roumanie, malgré ses sympathies évidentes pour les démocraties occidentales, vit dans la hantise de l'Allemagne dont elle subit

l'emprise à la suite de l'accord économique du 23 mars (que suit de peu un accord commercial franco-roumain sur les hydrocarbures, 31 mars). Elle refuse de s'engager à porter assistance à la Pologne, en cas d'agression allemande, et d'accepter l'aide de la Pologne et de l'U.R.S.S. Elle est prête cependant à défendre son indépendance et demande instamment à Paris de coopérer au renforcement de son armée. La Turquie et la Grèce témoignent plus ouvertement leur amitié à la France et à la Grande-Bretagne dont elles reçoivent la garantie. Ankara prêtera assistance à la Roumanie en cas d'agression allemande si la Bulgarie s'y est associée; quant à la Grèce, décidée à résister à une attaque italienne, elle voudrait voir étudier les mesures à prendre dans une pareille éventualité.

*Malgré les déclarations rassurantes faites par l'Allemagne à la Belgique et aux Pays-Bas, Bruxelles reprend d'anciens projets d'union défensive avec la Hollande et renforce sa politique d'indépendance. Le gouvernement belge, sous l'influence de l'*Arbed, *pourrait être amené à assurer la défense du Luxembourg. La Hollande est résolue à résister à toute agression, malgré ses faibles moyens de défense. La Suisse se félicite de l'assistance militaire promise par la France et la Grande-Bretagne en cas d'atteinte à son indépendance.*

A la suite de l'occupation de l'Albanie qui fait peser une menace sérieuse sur le statu quo *méditerranéen, la France et l'Angleterre estiment nécessaire une alliance avec la Turquie, en raison du parallélisme de leurs intérêts. Des négociations franco-britanniques sont engagées dès le 13 avril. Il est demandé à la Turquie de coopérer à l'assistance que la France et l'Angleterre ont décidé de donner à la Grèce pour le maintien de son indépendance et du* statu quo *dans la région. En contrepartie, Paris et Londres se proposent de garantir la Turquie contre toute agression italienne en Méditerranée et contre toute attaque allemande. Après des pourparlers au cours desquels Ankara préconise la collaboration de l'U.R.S.S., la Turquie promet son intervention si les puissances de l'Axe se livrent à une agression en Méditerranée ou contre les Balkans. Un traité d'assistance mutuelle anglo-turc est envisagé sur ces bases. Le général Weygand, au retour d'un voyage en Iran, reçoit l'instruction de passer par la Turquie pour organiser entre Paris et Ankara une étroite coopération militaire. Parallèlement aux négociations anglo-franco-turques, Paris engage des pourparlers sur la cession du Hatay dont la Turquie poursuit l'assimilation. Le 27 avril, le gouvernement français fait savoir à Ankara qu'il consentirait à cette cession sous certaines réserves.*

En Extrême-Orient, les Chinois continuent à résister au Japon, tout en encourageant les négociations menées avec Tokyo par Wang Tsing-Wei. Le Japon, qui semble s'orienter dans un sens hostile aux puissances démocratiques, refuse l'arbitrage proposé par la France au sujet de l'archipel des Spratly, qu'il a rattaché au gouvernement de Formose. En représailles, la France atténue les restrictions au transit par l'Indochine du matériel de guerre destiné aux armées chinoises et souhaite que l'Angleterre et les États-Unis prennent des mesures économiques de rétorsion. La France et l'Angleterre ajournent cependant leurs réponses aux offres de collaboration militaire

chinoise pour la défense de l'Indochine, de Hong-kong et de Singapour, dans la crainte de pousser davantage le Japon dans le camp des états totalitaires.

L'annexion de la Tchécoslovaquie et l'occupation de l'Albanie suscitent une profonde émotion aux États-Unis. Washington condamne avec sévérité les entreprises d'Hitler et de Mussolini et prend des mesures financières à l'encontre des intérêts allemands. Toutefois, si au début d'avril, près de 83 % des Américains sont partisans de venir en aide, en cas de conflit, à la France et à la Grande-Bretagne, par la fourniture de vivres et la vente d'avions et de matériel de guerre, 16 % seulement envisagent l'envoi de troupes. Soucieux d'éviter une conflagration, qui affecterait les fondements de la civilisation occidentale, et concernerait d'une manière vitale l'Amérique, le président Roosevelt adresse, le 14 avril, un message à Hitler et à Mussolini. Il les exhorte à s'engager à ne pas attaquer les nations indépendantes dont il dresse une liste et à adhérer à un pacte de non-agression, les questions commerciales et politiques devant être réglées dans des conférences ultérieures. Ce message suscite de vives réactions des deux dictateurs. Devant les menaces que fait peser sur le monde l'impérialisme allemand, l'opinion et le gouvernement américains estiment que la loi de neutralité doit être sinon abrogée, du moins modifiée par la suppression de l'embargo sur les armes et les munitions destinés aux pays belligérants. Le 20 mars, le sénateur Pittman dépose un projet de loi qui pourrait aboutir à l'abrogation du Neutrality Act.

Grâce aux crédits spéciaux que lui a accordés le Parlement, le 19 mars, le gouvernement français est en mesure d'accélérer son réarmement. Par ailleurs, des conversations d'états-majors franco-britanniques ont lieu à Londres, du 29 mars au 4 avril, et d'importantes décisions concernant la défense nationale ainsi que la collaboration franco-britannique et franco-belge sont prises au cours d'une conférence interministérielle, le 9 avril, et de réunions ultérieures de chefs d'états-majors généraux. Le général Gamelin est chargé de centraliser les conversations avec les autorités militaires polonaises pour amener Varsovie à collaborer avec l'U.R.S.S. et arrêter les modalités d'une collaboration franco-polonaise.

*
* *

La préparation du présent tome a nécessité la consultation des fonds d'archives déjà utilisés pour les tomes antérieurs : archives proprement dites du ministère des Affaires étrangères; fonds rapatriés de certains postes; fonds de l'ambassade de France à Londres; papiers Daladier (1), *Bonnet, Massigli, Charvériat, Hoppenot, etc.; « Reconstitution Fouques-Duparc »; archives des services historiques des trois armes, ou du ministère des Finances; archives de la cour de justice de Riom.*

---

(1) Conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères et à la Fondation nationale des Sciences politiques.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant [1] :

Tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions.

Les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — L'EXPANSIONNISME ALLEMAND LES VISÉES DU REICH SUR LE SUD-EST EUROPÉEN LES QUESTIONS DE MEMEL ET DE DANTZIG

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'ALLEMAGNE ET LE SUD-EST EUROPÉEN		
		a. *Généralités*		
1939				
21 mars	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La tactique employée par l'armée allemande.	D.	111
23	Berlin à Paris.....	Hitler est résolu à réaliser tous ses plans d'expansion vers l'Est et le Sud-est, même au prix d'une guerre européenne.	T.	141
23	Paris.....	Conversation Bonnet-Scholz. L'Allemagne, qui désire vivre en paix avec la France et l'Angleterre, veut avoir les mains libres à l'Est. Elle ne fera jamais la guerre pour soutenir les revendications italiennes.	N.	143
23	Berlin à Paris.....	Tableau de la situation économique de l'Allemagne.	D.	145

(1) Les lettres D, L, N, T, CR, PV, C, désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel et une communication entre chefs de gouvernements ou d'états.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 mars	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre)	La prochaine poussée allemande se développerait au sud des Carpathes.	D.	147
31	Berne à Paris.....	Renseignements d'une personnalité suisse sur la situation intérieure de l'Allemagne et l'action qu'elle pourrait poursuivre en Roumanie, en Espagne, à Dantzig et en Europe centrale et orientale.	T.	219
2 avril	Berlin à Paris.....	Les milieux politiques de Berlin interprètent le discours du chancelier Hitler comme un signe de détente et l'annonce d'une période plus calme.	T.	236
7	Londres à Paris....	D'après un collaborateur de M. von Ribbentrop, Hitler ne paraît pas devoir se livrer prochainement à une nouvelle entreprise; ses réactions demeurent néanmoins imprévisibles.	T.	291
10	Berlin à Paris.....	Rumeurs incertaines concernant des mouvements de troupes en Silésie.	T.	330
11	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'Allemagne n'ayant pas encore atteint son potentiel militaire maximum et l'opinion publique n'étant pas mûre pour une guerre, si un conflit général devait être déclenché, il serait préférable pour la France qu'il eût lieu dès 1939.	D.	351
12	Berlin à Paris.....	L'absence de réaction britannique à l'invasion de l'Albanie signifie, pour Berlin, que Londres estime ne pas avoir suffisamment avancé son réarmement.	T.	361
13	*Idem*.....	L'opinion allemande et la situation internationale.	D.	383
14	*Idem*.....	Hésitations des dirigeants allemands à la suite des garanties données par la France et l'Angleterre à la Pologne, à la Roumanie et à la Grèce; leur crainte d'une guerre européenne.	T.	395
17	M. François-Poncet à M. Georges Bonnet.	Entrevue de l'ambassadeur avec le maréchal Goering, à l'issue du séjour de ce dernier à Rome.	L.	430

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 avril	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le haut-commandement allemand fait savoir que le Reich répondra aux mesures militaires françaises par des mesures analogues, mais semble ne pas désirer que la tension politique entre les deux pays aboutisse à une tension militaire.	D.	441
20	Berlin à Paris.....	Examen de la situation générale vue de Berlin.	T.	453
20	*Idem*.....	L'état d'esprit public en Allemagne....	D.	460
28	*Idem*.....	Discours d'Hitler du 28 avril. Justification de l'annexion de l'Autriche, de la Bohême et de Memel. Dénonciation de l'accord naval anglo-allemand et de l'accord germano-polonais de non-agression. Revendication des anciennes colonies allemandes. Réfutation des propositions du président Roosevelt. Le discours est modéré dans son ensemble.	T.	512
29	*Idem*.....	Malgré la modération apparente de son discours, Hitler viole sa parole en dénonçant l'accord naval anglo-allemand et le traité germano-polonais. Il se dérobe à toute organisation de la communauté européenne.	T.	520
b. *Circonstances de l'intervention allemande en Tchécoslovaquie et ses conséquences.*				
16 mars	Berlin à Paris.....	L'opération contre la Tchécoslovaquie a été décidée en l'absence de Goering, sur les conseils d'Himmler et de Ribbentrop.	T.	7
16	*Idem*.....	La fin de la Tchécoslovaquie. Enseignements à en tirer : l'Allemagne hitlérienne, qui vient de jeter le masque, désormais lancée à la conquête de l'Europe, ne s'arrêtera que devant la force.	D.	18
17	*Idem*.....	Conditions dans lesquelles le Dr Hacha et M. Chvalkovsky ont signé l'accord avec le Reich.	T.	31

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 mars	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Rapidité foudroyante de la préparation et de l'exécution du coup de force allemand. Enseignements à en tirer.	N.	36
18	Berlin à Paris.....	L'Allemagne aurait occupé la Tchécoslovaquie pour assurer sa sécurité économique, sans laquelle elle peut être réduite à merci.	T.	43
18	Prague à Paris....	Toute la presse tchécoslovaque est placée sous le contrôle des services berlinois de la Propagande.	T.	53
18	Berlin à Paris.....	Développement du drame tchécoslovaque.	T.	54
19	*Idem*.....	Le coup de force allemand aurait été déterminé par le désir de mettre la main sur l'encaisse-or de la Banque nationale tchécoslovaque, et de s'emparer des richesses industrielles de Bohême et de Moravie.	T.	71
19	*Idem*.....	Conséquences politiques, militaires et économiques du coup de force.	D.	75
20	Prague (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'annexion de la Tchécoslovaquie apporte à l'Allemagne un surcroît de puissance militaire, grâce au matériel de guerre tombé entre ses mains. L'armée allemande d'occupation donne cependant l'impression d'une croissance trop rapide.	D.	95
27	*Idem*.....	Résultats pour l'Allemagne de l'occupation de la Tchécoslovaquie, facilitée par la passivité du peuple tchèque et des puissances occidentales.	D.	174
		c. *L'Allemagne face aux problèmes slovaque et ruthène.*		
17	Berlin à Paris.....	L'Allemagne n'aurait accepté la réalisation de la frontière commune polono-hongroise à travers la Ruthénie que pour éviter d'indisposer Varsovie et Budapest.	T.	32

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 mars	Berlin à Paris.....	Berlin estime que la Slovaquie devrait entrer dans un système d'union douanière et financière avec le Reich. Il accepte la frontière commune hungaro-polonaise et justifie l'annexion de la Bohême par la nécessité de couper court à toute résistance.	T.	55
19	Budapest à Paris..	Pour tenir compte des désirs de Rome et de Varsovie, Berlin a autorisé les Hongrois à occuper la Ruthénie.	T.	69
25	Berlin à Paris.....	Accord économique entre la Slovaquie et l'Allemagne (23 mars), calqué sur l'accord germano-roumain du même jour.	T.	159
30	*Idem*.....	Intentions de l'Allemagne à l'égard de la Slovaquie, qui sera pour elle une monnaie d'échange. Les avantages concédés à la Hongrie sont dus au désir d'être agréable à l'Italie.	D.	208
	d. *Relations germano-roumaines.*			
23	*Idem*.....	L'entreprise du Reich contre la Roumanie serait différée.	T.	142
24	Paris.....	Étude sur l'accord économique germano-roumain conclu la veille.	N.	151
7 avril	Berlin à Paris.....	Visées de l'Allemagne sur la Roumanie, avec le concours de la Bulgarie et de la Hongrie.	T.	296
11	*Idem*.....	Avant de recourir à des moyens susceptibles de provoquer un conflit armé, l'Allemagne ne veut négliger aucun moyen de résoudre à l'amiable ses litiges avec la Pologne, son objectif immédiat semblant être la Roumanie.	T.	346
21	Bruxelles à Paris..	Hitler aurait déclaré à M. Gafenco avoir les intentions les plus amicales envers la Roumanie. L'Allemagne, qui ne renonce pas au retour de ses colonies et règlera avec la Pologne la question de Dantzig n'a aucun motif de provoquer une guerre et déplore l'attitude hostile de l'Angleterre.	T.	464

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. L'annexion de Memel		
1939				
16 mars	Berlin à Paris.....	Bruits concernant le prochain rattachement de Memel au Reich.	T.	3
16	*Idem*.....	Aucun accord n'est intervenu entre la Pologne et le Reich au sujet de Memel.	T.	5
16	Prague à Paris....	Hitler quitterait Prague pour renouveler à Memel la même opération qu'en Bohême.	T.	9
20	Paris à Londres...	Concentrations allemandes à proximité de la frontière lithuanienne. Réquisition des automobiles en Prusse orientale. Rappel des classes 1913 et 1914 en Silésie allemande.	T.	82
21	Varsovie à Paris...	Berlin somme la Lithuanie de lui céder Memel le 24 mars au plus tard.	T.	106
22	Riga à Paris.....	La Lithuanie se résigne au retour de Memel à l'Allemagne, mais s'inquiète au sujet du port de Libau, où vivent plusieurs milliers d'Allemands.	T.	119
22	Kaunas à Paris....	Cédant à la menace de la force, Kaunas abandonne à l'Allemagne le territoire de Memel.	T.	121
22	Paris (E.M.A.).....	Poursuite de l'activité allemande en Esthonie et en Lithuanie en vue d'un conflit éventuel, soit avec la Pologne, soit avec l'U.R.S.S.	N.	126
23	Paris.....	Conditions dans lesquelles la Lithuanie a été amenée à remettre Memel à l'Allemagne.	N.	144
		C. Négociations germano-polonaises La question de Dantzig		
16	Dantzig à Paris....	L'occupation militaire allemande de Dantzig serait imminente.	T.	8
16	Varsovie à Paris...	Le Reich méditerait de faire occuper Dantzig avant la fin de la semaine par les troupes de Prusse orientale.	T.	13

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 mars	Varsovie à Paris.	Le gouvernement et l'état-major polonais ne croient pas à une annexion immédiate de Dantzig par le Reich. Si le cas se présentait, M. Beck se tournerait vers le comité des Trois et la Société des Nations pour en faire retomber la responsabilité sur la France et l'Angleterre.	T.	24
18	Dantzig à Paris.	Varsovie prendrait des mesures pour s'opposer à un coup de force allemand sur Dantzig, qui serait précédé par l'occupation de Memel.	T.	47
18	Paris.	M. Burckhardt est inquiet des conséquences qu'entraîneraient les décisions que l'Allemagne semble vouloir prendre sur la question de Dantzig. Les indications qu'il a reçues à Berlin ne lui permettent plus de remplir son mandat.	N.	59
19	Varsovie à Paris...	Les autorités polonaises ne croient pas à un prochain coup de force sur Dantzig, mais redoutent qu'en Lithuanie, la Diète ne proclame l'union de Memel au Reich.	T.	63
20	Dantzig à Paris...	L'attitude de la Pologne dans la question de Dantzig.	D.	93
22	Paris.....	Voyage écourté du haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig, dont l'annexion par l'Allemagne, après l'occupation de la Tchécoslovaquie, pourrait être imminente.	N.	125
23	Varsovie à Paris...	La Pologne redoute une occupation prochaine de Dantzig par l'Allemagne.	T.	130
23	*Idem*.....	Rappel discret en Pologne de la dernière classe libérée et d'un certain nombre de spécialistes, pour renforcer les garnisons de la frontière avec le Reich.	T.	136
23	Berlin à Paris.....	Le Reich ferait prochainement à la Pologne des propositions pour le règlement de la question de Dantzig.	T.	139
24	Varsovie à Paris...	La Pologne négocierait avec l'Allemagne au sujet de Dantzig.	T.	149

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 mars	Varsovie à Paris...	Les négociations qui vont avoir lieu entre la Pologne et l'Allemagne peuvent amener M. Beck à engager son pays dans des transactions dangereuses.	T.	154
26	Berlin à Paris.....	Le règlement de la question de Dantzig serait imminent.	T.	164
27	Varsovie à Paris...	Berlin aurait proposé à la Pologne un accord comportant le retour de Dantzig et du Couloir au Reich. Divergences entre le maréchal Rydz-Smigly et M. Beck sur la réponse à donner.	T.	169
28	Berlin à Paris.....	Conversations entre Berlin et Varsovie en vue d'une rétrocession de Dantzig au Reich, contre engagement de ce dernier de renoncer à une occupation militaire immédiate.	T.	179
29	Varsovie à Paris...	La Pologne refuserait l'annexion de Dantzig et l'exterritorialité d'une autostrade à travers le Corridor réclamée par l'Allemagne. Un putsch des nazis de Dantzig est à redouter.	T.	188
29	*Idem*.....	En cas d'annexion de Dantzig par l'Allemagne, la Pologne ne ferait la guerre que si ses droits n'étaient pas respectés.	T.	192
30	Berlin à Paris.....	Inquiétude et tension à Dantzig. La Pologne a repoussé les exigences allemandes.	T.	199
30	Londres à Paris...	L'ambassade de Pologne dément les rumeurs de négociations germano-polonaises relatives à Dantzig et au Corridor.	T.	200
30	Paris.....	Évolution des relations germano-polonaises, notamment sur la question de Dantzig.	N.	205
1er avril	Dantzig à Paris...	Ajournement par le gouvernement du Reich de l'annexion de Dantzig, en raison de la résistance de Varsovie.	T.	226
3	Berlin à Paris.....	Ajournement par le Reich de la question de Dantzig, dont la solution avait été envisagée pour le 1er avril; l'opération de chantage de l'Allemagne contre la Pologne pourrait reprendre en mai.	T.	238

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 avril	Londres à Paris...	Propositions allemandes à la Pologne (cession au Reich de Dantzig et d'un corridor, renonciation allemande à toute activité auprès des minorités ukrainiennes de Galicie et concertation sur la question slovaque). Varsovie répond que toute intervention allemande à Dantzig entraînerait la guerre, position attribuée par Berlin à l'influence britannique.	T.	247
5	Dantzig à Paris...	Tentative de putsch à Dantzig, prévu pour le 29 mars par les miliciens locaux, et finalement interdit par Berlin.	D.	273
6	Berlin à Paris.....	Berlin est décidé à faire la guerre à la Pologne, si elle refuse de faire droit à ses revendications présentant un intérêt vital, et dans la mesure où l'Allemagne estime avoir intérêt à différer ou à précipiter un conflit germano-britannique.	T.	281
7	Varsovie à Paris...	Brusque changement de ton de la presse allemande, qui accuse la Pologne de se faire le satellite de l'Angleterre pour une politique d'agression contre l'Allemagne.	T.	293
8	Berlin à Paris.....	Importants mouvements de troupes allemandes vers la Poméranie et la Pologne. Le bruit court que l'Allemagne occuperait Dantzig à brève échéance.	T.	301
10	Varsovie à Paris...	D'après certains informateurs, l'Allemagne pourrait attaquer la Pologne dans un délai de dix à quatorze jours.	T.	322
10	Berlin à Paris.....	En ce qui concerne Dantzig, aucune décision ferme ne semble avoir été prise par l'Allemagne, qui escompte encore la réussite d'une manœuvre d'intimidation.	T.	331
11	Varsovie à Paris...	Un accord entre la Pologne et l'Allemagne au sujet de Dantzig paraît peu probable.	T.	336

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 avril	Berlin à Paris.....	Le Führer serait décidé à ne pas négocier avec Varsovie. Pour contrecarrer la politique d'encerclement, Berlin pourrait proposer à l'U.R.S.S. le partage de la Pologne.	T.	473
27	*Idem*.....	Hitler, qui regrette le refus opposé par Varsovie à ses propositions et l'attitude hostile de l'Angleterre, déclare à M. Cinçar-Markovitch que, bien que désirant la paix, il récupérera Dantzig et les anciennes colonies du Reich.	T.	504
27	Paris.....	Conversation entre MM. Bonnet et Gafenco. Hitler aurait déclaré au ministre roumain qu'il recouvrerait Dantzig et les anciennes colonies allemandes, mais semble désirer la paix.	N.	505
29	Varsovie à Paris...	Le mémorandum allemand à la Pologne ne ferme pas la porte à une négociation, mais des positions précises ayant été prises des deux côtés, la marge des concessions possibles est étroite.	T.	518
30	*Idem*.....	Pour le colonel Beck, le discours du chancelier Hitler ne change en rien la politique qui aboutit à l'accord anglo-polonais. La Pologne ne se considère plus comme liée par la déclaration du 5 novembre 1937 sur les minorités, mais demeure prête à discuter avec l'Allemagne sur un pied d'égalité.	T.	526
30	Berlin à Paris.....	La presse française pourrait faire état des contradictions entre les déclarations hitlériennes du 20 février 1938 et du 28 avril 1939 sur l'importance de Dantzig pour l'Allemagne. La question n'intéresse pas seulement la Pologne, mais aussi la liberté de l'Europe.	T.	528

II. — NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE FRANCO-BRITANNIQUE LES GARANTIES À LA POLOGNE, À LA ROUMANIE ET À LA GRÈCE LA NÉGOCIATION FRANCO-ANGLO-SOVIÉTIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. Les réactions franco-britanniques à l'intervention allemande en Tchécoslovaquie		
1939				
16 mars	Paris à Londres...	Paris demande à Londres de se joindre à lui pour protester à Berlin contre l'annexion de la Bohême et de la Moravie, faite en violation des accords de Munich.	T.	1
16	Londres à Paris...	Le sous-secrétaire d'État au Foreign Office estime qu'après l'annexion de la Tchécoslovaquie, des représentations diplomatiques seraient plus dangereuses qu'utiles, mais que l'Angleterre et la France doivent faire connaître qu'elles prendront les armes, chaque fois que leurs intérêts vitaux seraient menacés.	T.	4
16	Paris.....	L'intervention allemande est contraire à l'accord de Munich et à la déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938. La France n'a jamais entendu se désintéresser des questions d'Europe centrale.	N.	14
16	Paris (E.M.A. 2e bureau).	L'annexion de la Bohême par l'Allemagne et le protectorat que celle-ci exercera sur la Slovaquie peuvent être le point de départ d'une crise prochaine très grave, menaçant directement la France.	N.	15
16	M. Coulondre à M. Bonnet.	Il ne paraît pas opportun que la France rappelle son ambassadeur de Berlin, mais devant le danger de conflit qui se précise, il faut gagner du temps, jusqu'à ce que notre réarmement soit réalisé.	L.	16

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
16 mars	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	A l'optimisme témoigné par la presse et les cercles d'affaires britanniques à la veille de l'intervention allemande, succèdent une désillusion et une réprobation unanimes.	D.	17
17	Londres à Paris...	Mesurant la gravité présentée par l'entrée des troupes allemandes en Tchécoslovaquie, l'opinion et les parlementaires britanniques souhaitent que Londres prenne une position plus énergique vis-à-vis du Reich.	T.	22
17	Paris à Berlin.....	Le gouvernement de la République, considérant que l'action contre la Tchécoslovaquie constitue une violation flagrante des accords de Munich, fait savoir à celui du Reich qu'il ne peut reconnaître la légitimité de l'accord du 15 mars, imposé aux dirigeants tchécoslovaques.	T.	25
18	Londres à Paris....	Le gouvernement anglais estime que le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie doit rester à son poste. Il n'a reçu aucune information sur Dantzig et une démarche à Berlin au sujet de Memel lui paraît inopportune. Il est prêt à défendre l'indépendance de la Roumanie menacée par l'Allemagne.	T.	46
18	*Idem*.....	A Birmingham, M. Chamberlain déclare que l'annexion de la Tchécoslovaquie est en contradiction avec les assurances données par Hitler à Munich; le gouvernement britannique doit reviser ses positions avec le sens des responsabilités que la situation exige.	T.	49
18	Berlin à Paris.....	Remise par l'ambassadeur de France à M. von Weizsäcker de la note française protestant contre l'occupation de la Tchécoslovaquie.	T.	50
19	Paris à Berlin.....	M. Georges Bonnet n'a jamais affirmé, au cours de sa conversation avec M. von Ribbentrop, le 6 décembre, que « la Tchécoslovaquie ne saurait plus faire l'objet d'aucun échange de vues ».	T.	65

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 mars	Paris à Londres, Washington.	Paris fait savoir aux gouvernements américain et britannique qu'il se réserve de faire valoir ses droits sur les avoirs tchécoslovaques bloqués aux États-Unis et en Angleterre, en vue du remboursement de ses propres créances.	T.	101
22	Londres à Paris....	Les gouvernements français et britannique sont d'accord sur la nécessité, pour les nations pacifiques, de s'unir contre un agresseur éventuel, mais l'action diplomatique doit être appuyée par des mesures militaires et industrielles énergiques. Il est regrettable que la Pologne semble se désintéresser du sort de la Roumanie.	T.	113
1er avril	Paris à Londres....	Nécessité d'un accord complet entre la Banque de France et la Banque d'Angleterre pour empêcher la livraison à l'Allemagne d'un milliard et demi d'or tchécoslovaque.	T.	229
4	Londres à Paris....	La B.R.I. pourrait provisoirement conserver l'or tchécoslovaque, si la Banque nationale tchécoslovaque ne présente plus le caractère qu'elle avait au moment du dépôt.	T.	244
20	*Idem*.....	Compte rendu des débats à la Chambre des lords, le 19 avril, sur la politique étrangère de la Grande-Bretagne, et des déclarations de lord Halifax.	D.	458
25	Prague (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Depuis février, la Tchécoslovaquie était sous la tutelle du Reich et le peuple tchèque, fataliste, s'est résigné à cette domination. Résultats stratégiques importants de l'opération du 15 mars. Insuffisances militaires et faiblesses morales de l'armée d'occupation.	D.	488
27	Berlin à Paris.....	Sir Nevile Henderson reste acquis à un état d'esprit de temporisation, qui risque de laisser planer l'équivoque tragique d'où pourrait naître la guerre.	D.	507

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. La politique franco-britannique de résistance à l'agresseur		
		a. L'octroi de garanties à la Pologne, à la Roumanie et à la Grèce.		
1939				
18 mars	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Le gouvernement britannique informe Paris qu'il s'efforce de déterminer les vues des gouvernements polonais, turc, grec, yougoslave et soviétique en cas d'une agression allemande contre la Roumanie, avant de décider de sa propre attitude. Cette attitude ne sera arrêtée qu'après concertation avec Paris dont il voudrait connaître les intentions.	N.	58
20	Londres à Paris....	Nombreuses consultations ministérielles à Londres en raison de la situation internationale.	T.	77
20	*Idem*.....	La proposition britannique envisageant une déclaration par laquelle l'Angleterre, la France, l'U.R.S.S. et la Pologne s'engageraient à se consulter en cas de violation du droit international paraît, à première vue, plus nuisible qu'utile.	T.	79
20	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne).	Paris est prêt à collaborer avec Londres à tout examen d'une action concertée des deux gouvernements pour donner assistance à la Roumanie, au cas où celle-ci serait l'objet d'une agression allemande.	N.	89
21	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Londres propose la signature par les gouvernements français, soviétique, polonais et britannique d'une déclaration commune prévoyant des consultations immédiates, au cas où la paix et la sécurité européennes seraient menacées.	N.	108
22	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne).	La France approuve la déclaration proposée la veille par la Grande-Bretagne pour éviter de nouvelles agressions allemandes.	N.	127

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 mars	Varsovie à Paris...	Craignant de mécontenter l'Allemagne, Varsovie hésite à donner son adhésion au projet anglais de déclaration commune.	T.	135
24	Londres à Paris...	M. Chamberlain serait disposé à donner à la Pologne des assurances qui dissiperaient sa réticence à adhérer au projet de déclaration britannique. Il comprend l'effet salutaire que produirait à l'étranger l'adoption du service obligatoire.	T.	150
28	*Idem*.....	L'Angleterre est prête à soutenir la Pologne ou la Roumanie contre une agression allemande, à condition que la Pologne soit résolue à défendre son indépendance ou celle de la Roumanie et que ces deux nations s'engagent à aider les puissances occidentales au cas où ces dernières, y compris la Suisse et les Pays-Bas, seraient attaquées par l'Allemagne. L'U.R.S.S. serait consultée pour connaître son attitude et l'aide qu'elle pourrait alors apporter.	T.	176
28	Varsovie à Paris..	La Pologne et l'assistance britannique.	T.	178
28	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Instructions adressées aux représentants britanniques à Varsovie et à Bucarest au sujet de la déclaration des quatre puissances.	N.	181
28	Londres (Att. fin.) à Paris (Finances)	Expectative anglaise devant l'accord économique germano-roumain. Une contre-offensive britannique se prépare cependant, par l'envoi d'une mission commerciale à Bucarest. Il faut agir vite si l'on veut aboutir.	D.	185
29	Paris à Varsovie, Bucarest.	Les représentants français doivent se conformer aux instructions adressées par le Foreign Office, en accord avec Paris, à ses propres représentants à Varsovie et à Bucarest, au sujet du projet anglais de déclaration des quatre puissances.	T.	187

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
30 mars	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Le gouvernement britannique demande l'agrément de Paris pour déclarer le 31 mars, aux Communes, que l'Angleterre et la France prêteraient toute l'assistance en leur pouvoir à la Pologne au cas d'une action menaçant son indépendance et à laquelle elle estimerait devoir résister avec ses propres forces.	N.	206
30	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Entretien Stachiewicz-Musse du 24 mars : le chef du grand état-major polonais refuse la participation polonaise à la déclaration commune proposée par l'Angleterre, de peur d'irriter l'Allemagne et de se lier à l'U.R.S.S. Nouvel entretien le 29 au sujet de la livraison du matériel de guerre commandé en France et de la situation générale : le général Stachiewicz n'a pas d'appréhension pour l'immédiat.	D.	214
31	Londres à Paris...	Varsovie examine les réponses à faire à l'Angleterre et à la France au sujet du projet d'assistance proposé par ces deux puissances.	T.	215
31	*Idem*.....	M. Chamberlain déclare aux Communes que les gouvernements britannique et français accorderaient à Varsovie tout l'appui en leur pouvoir, si la Pologne était menacée d'une action contre son indépendance et considérait d'un intérêt vital d'y résister par la force.	T.	216
31	Varsovie à Paris...	Communication au maréchal Rydz-Smigly du projet franco-britannique d'assistance à la Pologne.	T.	218
1er avril	*Idem*.....	La déclaration britannique sur la Pologne est accueillie avec statisfaction par l'opinion publique, mais semble embarrasser M. Beck, qui craint les réactions allemandes.	T.	227
4	Londres à Paris...	M. Chamberlain annonce aux Communes le changement de la politique de la Grande-Bretagne qui, désormais, s'opposera à toute nouvelle agression de l'Allemagne.	T.	249

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 avril	Londres à Paris...	Nouvelle orientation de la politique étrangère britannique.	D.	253
5	*Idem*.....	Les conversations anglo-polonaises sur l'organisation de la résistance à l'agression sont dominées par la question de la réciprocité des engagements, le problème des relations polono-roumaines, les relations économiques et l'attitude de l'Italie.	T.	256
6	*Idem*.....	Déclaration faite aux Communes par M. Chamberlain au sujet des engagements réciproques de la Pologne et de la Grande-Bretagne.	T.	275
6	*Idem*.....	M. Beck accepte de signer un accord de garantie réciproque avec la Grande-Bretagne. Il consultera son gouvernement pour comprendre dans le jeu de cette garantie le cas d'une agression allemande contre les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse.	T.	276
6	Berlin à Paris.....	D'après des informations de source allemande, la Pologne ne veut pas la guerre, mais l'Angleterre la recherche : aussi est-elle inévitable et la France n'a pas à s'en mêler. Le Reich engage Mussolini à modérer ses prétentions.	T.	282
7	Londres à Paris...	M. Beck se félicite de l'accord anglo-polonais, qui n'interdit pas à la Pologne d'améliorer ses rapports avec d'autres puissances. L'Allemagne n'a pas à redouter une politique d'encerclement, mais doit sentir que certaines choses ne peuvent se régler de façon unilatérale.	T.	290
7	Varsovie à Paris...	L'opinion polonaise accueille avec satisfaction les résultats des entretiens polono-britanniques.	T.	292
10	Paris à Varsovie...	La Pologne souhaite que la France lui donne les mêmes garanties que la Grande-Bretagne. Elle estime que la Roumanie doit s'entendre directement avec elle, qui reste hostile à un accord avec l'U.R.S.S.	T.	321

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
10 avril	Londres à Paris...	Projet du gouvernement britannique de faire une déclaration relative à la Grèce, bien qu'il ne croit pas à une extension des opérations italiennes en Méditerranée.	T.	325
12	Paris à Londres...	La France demande à l'Angleterre de se joindre à elle pour assurer dans une déclaration commune à la Roumanie la même assistance qu'à la Pologne.	T.	354
12	Londres à Paris...	L'Angleterre ne pourra s'associer à la déclaration de la France garantissant la Roumanie en cas d'agression qu'après avoir connu la position de M. Beck à l'égard de l'élargissement du pacte polono-roumain, et le résultat des négociations avec la Turquie.	T.	357
12	*Idem*.....	Londres attendra pour accorder sa garantie à la Roumanie d'avoir consulté la Pologne et la Turquie, cette garantie ne jouant avec efficacité que si elle est exercée en pleine solidarité avec l'une de ces deux puissances.	T.	358
12	Varsovie à Paris..	Varsovie souhaiterait que Paris mette en harmonie l'interprétation des accords franco-polonais avec l'accord polono-britannique. Ajournement de la question des accords polono-roumains de peur d'indisposer la Hongrie.	T.	359
12	*Idem*.....	Retour triomphal de M. Beck à Varsovie, après la signature à Londres de l'accord anglo-polonais. La presse officieuse s'efforce de démontrer que l'accord n'est pas dirigé contre l'Allemagne.	D.	365
13	Paris à Bucarest, Athènes.	Paris prêtera immédiatement toute assistance en son pouvoir à la Roumanie ou à la Grèce, au cas où une action serait entreprise qui menacerait leur indépendance.	T.	369
14	Londres à Paris...	Sur les instances de la France, Londres décide d'accorder sa garantie à la Roumanie et à la Grèce pour faire équilibre à la mainmise italienne en Albanie.	D.	402

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 avril	Varsovie à Paris...	La Pologne accepte que la garantie réciproque polono-britannique soit considérée comme s'appliquant en cas d'agression allemande contre un des petits pays de l'Ouest, et propose à la Grande-Bretagne des conversations d'états-majors.	T.	406
15	Londres à Paris...	Séance parlementaire du 13 avril, au cours de laquelle l'annonce faite par M. Chamberlain de la garantie britannique à la Grèce et à la Roumanie et l'ensemble des débats accentuent le profond revirement de la politique anglaise.	D.	415
17	Varsovie à Paris...	Après la conclusion de l'accord polono-britannique, une entente entre Varsovie et Berlin paraît difficile.	T.	427
20	Paris (Commerce à Aff. étr.).	Collaboration financière franco-britannique en faveur de la Roumanie. Obtenir la construction d'un pipe-line rejoignant les champs pétrolifères à la mer Noire plutôt qu'au Danube.	D.	456
20	Londres à Paris...	Récent discours prononcé à la Chambre des lords par lord Halifax, exposant la politique suivie par la Grande-Bretagne.	D.	458
27	Berlin à Paris.....	L'ambassadeur de France déplore l'état d'esprit de temporisation et la trop grande confiance à l'égard de l'Allemagne de son collègue britannique.	D.	507

Voir également la rubrique : IX. L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE; *d.* GRÈCE; *f.* ROUMANIE.

b. *Le début de la négociation anglo-franco-soviétique*

18 mars	Paris.....	Si la Roumanie est l'objet d'une attaque militaire de la part de l'Allemagne, la non-intervention de la France entraînerait celle de l'U.R.S.S. Problème de la restitution du matériel de guerre russe envoyé en transit en Espagne.	N.	58

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 mars	Londres à Paris....	Mission de M. Hudson à Moscou. Le Foreign Office est favorable à un rapprochement avec l'U.R.S.S. pouvant aller jusqu'à un échange de garanties précises.	T.	80
20	Paris.....	Répondant à la démarche française, Moscou propose une consultation immédiate des représentants de l'U.R.S.S., de la Pologne, de la Turquie, de la Roumanie, de l'Angleterre et de la France. La Yougoslavie serait également convoquée. Cette consultation pourrait avoir lieu à Bucarest.	N.	87
21	Londres à Paris....	Attitude de Moscou à l'égard d'une déclaration des quatre puissances (France, Grande-Bretagne, Pologne, Russie), en vue de s'opposer à un éventuel coup de force de l'Allemagne.	T.	97
21	Moscou à Paris....	L'agence Tass fait savoir que le gouvernement soviétique a proposé une réunion des représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de la Roumanie, de la Pologne, de la Turquie et de l'U.R.S.S. pour déterminer la position à prendre en cas d'un coup de force contre la Roumanie, et que Londres a trouvé cette proposition prématurée.	T.	103
21	Paris (Ambass. de Grande - Bretagne à Aff. étr.).	Projet de déclaration qui serait souscrit par l'U.R.S.S., la Pologne, la France et la Grande-Bretagne pour résister aux visées annexionnistes du Reich.	N.	108
22	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. semble revenir au principe de la sécurité collective et préconise le retour à une politique de résistance commune à l'agression.	T.	122
22	*Idem*.....	Le gouvernement soviétique est disposé à donner suite à la proposition britannique de déclaration commune.	T.	123
23	Londres à Paris....	Londres désire associer l'U.R.S.S. à l'organisation de la défense commune contre les entreprises de l'Allemagne en Europe orientale. Cette politique pourrait amener les travaillistes à accepter l'institution du service obligatoire.	T.	133

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Nimléro du document
1939				
28 mars	Moscou à Paris....	Négociations commerciales soviéto-britanniques.	D.	184
2 avril	*Idem*.....	L'U.R.S.S. est prête à soutenir la Pologne ou tout autre état qui résisterait à l'agression, à condition qu'on lui demande son assistance.	T.	234
2	*Idem*.....	Moscou déplore que les puissances occidentales n'aient pas la volonté de mettre sur pied un programme d'action commune avec les Soviets pour résister à l'agression.	T.	235
4	*Idem*.....	Moscou dément s'être engagé à fournir à la Pologne en cas de conflit du matériel de guerre et à fermer son marché de matières premières à l'Allemagne.	T.	248
5	Paris à Moscou....	L'U.R.S.S. ne donnera son assistance à la Pologne et à la Roumanie, en cas d'agression allemande, que si ces deux pays la sollicitent eux-mêmes. Le sort du matériel russe envoyé en transit en France et non réglé par l'Espagne.	T.	263
5	Tallinn à Paris....	L'U.R.S.S. interviendrait par tous les moyens dont elle dispose au cas où une puissance tierce porterait atteinte à l'état de chose existant en Esthonie, même si cette dernière n'opposait pas de résistance.	T.	264
10	Paris à Moscou....	Restitution à l'U.R.S.S. du matériel russe en transit en France destiné au gouvernement républicain espagnol. Urgence de négocier avec l'U.R.S.S. pour déterminer l'aide qu'elle pourrait donner à la Pologne et à la Roumanie en cas de conflit général.	T.	318
10	*Idem*.....	Examiner d'urgence les mesures pratiques à prendre par la France et l'U.R.S.S. en cas d'agression allemande contre la Roumanie et la Pologne.	T.	323
11	Moscou à Paris....	Bien qu'aucune obligation d'assistance ne lie l'U.R.S.S. à la Pologne et à la Roumanie qui, d'ailleurs, n'ont jamais demandé l'aide soviétique, Moscou étudiera avec attention les éventuelles propositions de Paris et de Londres.	T.	343

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 avril	Paris (Guerre) à Moscou (Att. mil.)	La France est prête à prendre contact avec l'état-major soviétique pour étudier l'aide directe ou indirecte qui pourrait être donnée à Paris dans son assistance à la Pologne et à la Roumanie.	T.	344
11	Paris.....	L'Union soviétique est prête à examiner les conditions de son assistance à la Pologne et à la Roumanie, bien que ces deux pays ne la lui aient pas demandée.	N.	349
14	Moscou à Paris....	Moscou demande que les contacts entre états-majors français et soviétique pour examiner l'aide de l'U.R.S.S. à la France dans son assistance à la Roumanie et à la Pologne soient subordonnés à un accord de principe sur le plan diplomatique. Regret que la Pologne et la Roumanie évitent d'entrer en contact direct avec l'U.R.S.S.	T.	386
14	Paris à Moscou....	Projet d'accord franco-soviétique d'assistance mutuelle, au cas où la France et la Russie se trouveraient en guerre avec l'Allemagne par suite de l'aide portée à la Pologne ou à la Roumanie. Un projet de conférence ou de déclaration commune aurait la préférence de M. Litvinov.	T.	387
15	Londres à Paris....	Londres se préoccupe d'éviter que les dispositions prises à la suite des négociations avec l'U.R.S.S. n'impliquent une réciprocité pouvant s'étendre à l'Extrême-Orient.	T.	407
15	Paris (Ambass. de Grande - Bretagne à Aff. étr.).	Historique des négociations anglo-soviétiques. Londres demande si Paris est disposé à tenir à Moscou le même langage que l'ambassadeur de Grande-Bretagne au sujet de la garantie à donner à la Roumanie et d'une éventuelle déclaration soviétique d'assistance à toute nation victime d'une agression.	N.	414

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
16 avril	Paris à Moscou....	Le gouvernement de l'U.R.S.S. accepterait de donner son assistance à la Roumanie en cas d'agression contre celle-ci. Démarches du Foreign Office à ce sujet. Il importe d'obtenir, le plus rapidement possible, que cette promesse d'assistance soit étendue à la Pologne, voire à la Turquie.	T.	417
16	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. n'a pas encore décidé si elle donnerait son assistance à la Roumanie en cas d'agression, en raison de la rareté des rapports entre les deux pays.	T.	418
16	*Idem*.....	Le Kremlin étudie la suggestion franco-anglaise d'une déclaration de l'U.R.S.S. accordant son assistance aux nations voisines disposées à résister à une agression, ainsi que la proposition française d'un échange de lettres entre Paris et Moscou.	T.	419
18	*Idem*.....	L'U.R.S.S., qui souhaiterait l'élaboration d'un programme de défense collective, comprend mal que l'Angleterre lui demande de s'engager envers la Roumanie, en évitant de s'engager elle-même à son égard.	T.	431
18	*Idem*.....	L'U.R.S.S. craint qu'une garantie éventuelle de sa part à la Roumanie ne coïncide avec de nouvelles concessions que M. Gafenco pourrait être amené à faire à Berlin.	T.	432
18	Paris à Londres....	Concernant l'aide de l'U.R.S.S. à des voisins résistant à une agression, la formule française était préférable à la formule anglaise. Mais la démarche britannique ayant eu lieu, la France l'appuie. Nécessité de garder un contact étroit avac Londres pour éviter toute fausse manœuvre.	T.	435
19	Paris.....	Analyse des contre-propositions russes visant à fondre en un accord d'assistance plurilatérale les propositions française et anglaise.	N.	446

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 avril	Paris (Ambass. d'U.R.S.S. à Aff. étr.).	Réponse soviétique aux propositions anglaise et française concernant l'aide éventuelle de l'U.R.S.S. à ses voisins. L'U.R.S.S. propose la conclusion entre Paris, Londres et Moscou, d'un accord d'assistance mutuelle en cas d'agression.	N.	447
20	Londres à Paris....	Examen par le Conseil des ministres britanniques des contre-propositions soviétiques.	T.	450
22	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Instructions adressées à l'ambassadeur britannique à Moscou en réponse aux propositions soviétiques. Londres souhaiterait que Moscou publiât une déclaration promettant son assistance aux seuls pays de l'Est européen qui en feraient la demande.	N.	475
22	Paris (Guerre à Aff. étr.).	La question de l'aide qui pourrait être donnée par l'U.R.S.S. à la France dans son assistance à la Pologne et à la Roumanie devrait être traitée par la voie diplomatique, l'état-major soviétique considérant qu'elle relève du commissariat aux Affaires étrangères.	D.	476
23	Paris.....	L'aide-mémoire anglais du 22 avril concernant la réponse aux propositions russes.	N.	477
24	Paris (Aff. étr. à ambass. de Grande-Bretagne).	Paris fait connaître à Londres sa position à l'égard des contre-propositions russes; il propose un texte d'accord tripartite plus conforme à la situation internationale.	N.	482
25	Londres à Paris....	L'Angleterre est hostile au projet français de pacte tripartite d'assistance mutuelle qui, en cas d'agression de l'Allemagne, permettrait à l'U.R.S.S. de traverser les territoires polonais et roumain.	T.	484
25	Paris.....	Position de la France à l'égard des contre-propositions soviétiques.	N.	487

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26 avril	Moscou à Paris....	Au cas où la Roumanie victime d'une agression allemande serait menacée de perdre son indépendance, l'U.R.S.S. pourrait intervenir, malgré le refus de Bucarest, comme elle a déclaré qu'elle le ferait en Lettonie ou en Esthonie.	T.	493
28	Ankara à Paris....	La Russie voudrait avoir le bénéfice d'une garantie directe franco-britannique contre une attaque allemande, et non pas seulement celui d'une garantie indirecte. Ankara se met à la disposition de Paris et de Londres pour faciliter une négociation auprès de M. Potemkine.	T.	513
29	Paris (Ambass. de Grande - Bretagne à Aff. étr.).	Objections britanniques au projet français de pacte de garantie tripartite. Londres suggère que l'assistance soviétique soit donnée seulement aux pays d'Europe centrale ou orientale qui en feraient la demande.	N.	522
29	Paris (Aff. étr. à ambass. d'U.R.S.S.).	Formule de traité d'assistance mutuelle franco-anglo-soviétique remise par M. Bonnet à M. Souritz.	N.	523
	C. LA SOLIDARITÉ FRANCO-BRITANNIQUE			
16 mars	Londres (Att. commercial à ambass.).	Approvisionnement de la France en charbon britannique en temps de guerre : réunion franco-britannique du 8 mars.	D.(N.)	19
17	*Idem*.....	Affrètements franco-britanniques en temps de guerre.	D.	39
20	*Idem*.....	Au sujet du transport du charbon britannique en France en temps de guerre.	D.	96
22	Londres.....	Conversation franco-britannique sur l'accroissement de la production aéronautique dans les deux pays.	P.V.	124
26	Londres à Paris....	La visite à Londres du président de la République, qui a reçu un accueil chaleureux, a consacré la valeur de l'Entente cordiale et renforcé la notion de sa nécessité dans l'opinion britannique.	T.	161

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
6 avril	Londres à Paris....	M. Corbin exprime le vœu que le gouvernement britannique comprenne la nécessité des mesures à prendre pour accroître ses forces terrestres.	T.	278
6	*Idem*.....	L'opinion britannique se réjouit de l'amélioration de la situation financière de la France et de la bonne tenue du franc.	D.	284
14	*Idem*.....	État des négociations menées à Londres en vue de l'organisation du ravitaillement de la France et de la Grande-Bretagne en temps de guerre.	D.(D.)	399
28	*Idem*.....	Compte rendu de deux réunions franco-britanniques du 4 avril, consacrées au problème des besoins en essence d'aviation des deux pays en temps de guerre.	D.(.D)	517

III. — AFFIRMATION DE LA PRÉSENCE ITALIENNE DANS LES BALKANS INTERVENTION EN ALBANIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'Italie et les Balkans. Généralités		
1939				
17 mars	Rome à Paris.....	Bruits concernant une prochaine émancipation de la Croatie, moyennant des compensations pour l'Italie en Albanie ou en Dalmatie.	T.	34
23	*Idem*.....	Rome souhaiterait amener la Roumanie et la Hongrie à s'entendre sur les minorités, alors que l'Allemagne excite les deux pays l'un contre l'autre.	D.	146
26	*Idem*.....	M. Mussolini a rappelé dans son discours, à l'adresse de l'Allemagne, la prééminence des intérêts italiens dans l'Adriatique.	T.	163
30	*Idem*.....	L'Italie resserre ses relations avec Belgrade en vue de stopper les visées allemandes sur l'Adriatique. Au cas où le Reich réussirait à désintégrer la Yougoslavie, elle ferait néanmoins le nécessaire pour participer à ce démembrement et rétablir à son profit l'équilibre européen.	D.	210
7 avril	*Idem*.....	L'Italie souhaiterait régler le problème croate sans mécontenter la Yougoslavie.	D.	300
9	Paris (circulaire)...	Rome négocierait avec la Yougoslavie en vue d'un règlement commun de la question albanaise. Elle n'a averti Berlin que le 4 avril de son intervention en Albanie.	T.	311
13	Rome à Paris.....	L'Italie et les Balkans.....	D.	380
		b. Intervention italienne en Albanie		
2 avril	*Idem*.....	Rumeurs relatives à une prochaine opération italienne en Albanie.	T.	233

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 avril	Tirana à Paris.....	Manifestations de protestation à Tirana contre la pression italienne. Mesures militaires pour résister à une éventuelle tentative d'occupation.	T.	237
3	*Idem*.....	Annonce par le consul d'Italie à Valona du prochain débarquement des troupes italiennes. Organisation de la résistance. Négociations pour l'établissement d'un protectorat italien dont le Roi refuse certaines clauses.	T.	240
4	Ankara à Paris....	Tirana prie le gouvernement turc de demander à la France et à l'Angleterre quelle attitude elles adopteraient au cas où l'Italie attaquerait l'Albanie.	T.	250
5	Tirana à Paris.....	L'Albanie demande aux puissances du pacte balkanique de faire une déclaration commune pour s'élever contre l'occupation par l'Italie d'une position dans les Balkans menaçante pour tous, et de l'assister éventuellement dans sa lutte pour l'indépendance.	T.	255
5	Rome à Paris.....	Activité militaire et navale intense en Italie, soit en raison de la tension internationale, soit pour prendre pied en Albanie, afin d'assurer la sécurité de l'Adriatique et d'exercer une pression sur la Yougoslavie et la Grèce.	T.	257
5	*Idem*.....	Le comte Ciano a exposé à l'ambassadeur d'Angleterre les circonstances et les raisons de l'intervention italienne en Albanie.	T.	259
5	Paris à Belgrade..	Vive émotion causée en Grèce par les bruits de débarquements italiens en Albanie et calme absolu en Yougoslavie. Connaître les raisons de l'attitude yougoslave.	T.	262
5	Rome à Paris.....	D'après les milieux politiques romains, les négociations italo-albanaises auraient abouti à un accord.	T.	265
6	Tirana à Paris.....	Le Roi et ses ministres refusent de souscrire aux conditions italiennes. Ils abandonneront le pays sans grande résistance.	T.	277

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 avril	Tirana à Paris.....	Annonce du débarquement des troupes italiennes; tentative de résistance; départ du Roi de Tirana.	T.	289
7	Rome à Paris.....	Pour faire violence à l'opinion italienne, le gouvernement fasciste pourrait être tenté d'exploiter à fond sa politique proallemande, afin d'en retirer des avantages dont l'occupation de l'Albanie serait la préface.	T.	294
7	Londres à Paris...	L'intervention italienne en Albanie serait inspirée par des considérations de prestige, pour compenser la situation intérieure difficile de l'Italie.	T.	295
8	*Idem*.....	Le comte Ciano assure devant l'ambassadeur d'Angleterre que son gouvernement a l'intention de respecter l'indépendance et l'intégrité de l'Albanie et de ne pas porter atteinte au *statu quo* en Méditerranée.	T.	303
9	Rome à Paris.....	*Idem*.....	T.	313
11	*Idem*.....	Malgré le peu de réactions provoquées par l'affaire albanaise, le maintîen et même l'intensification des mesures de mobilisation partielle prises par l'Italie donnent lieu à une certaine inquiétude.	T.	348
12	*Idem*.....	Raisons et portée de l'intervention italienne en Albanie.	T.	362
12	Tirana à Paris.....	Mise au point par le ministre de France des événements dont l'Albanie a été le théâtre, et réfutation des assertions du comte Ciano.	D.	367
13	Rome à Paris.....	Justification officielle du coup de force italien sur l'Albanie.	D.	381
14	Milan (Consulat général).	D'après certains renseignements, l'Italie, après avoir occupé l'Albanie, chercherait à s'emparer de la Dalmatie et de la Tunisie.	N.	397

IV. — LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Les relations germano-italiennes		
1939				
21 mars	M. de Montbas à M. Bressy.	Politique allemande et rôle important de l'Italie, qu'il serait utile de ménager.	L.	109
27	Berlin à Paris.....	Pour atténuer l'inquiétude de l'Italie à la suite de l'occupation de la Bohême et gagner l'amitié de son partenaire de l'Axe, l'Allemagne soutient, par l'intermédiaire de sa presse, les revendications italiennes contre la France.	T.	168
5 avril	*Idem*.....	Très forte pression exercée par l'Allemagne sur l'Italie afin de fixer par avance sa position.	T.	266
		b. L'Allemagne et les États de la Baltique		
18 mars	Helsinki à Paris..	L'Allemagne pourrait avoir sa part de responsabilité dans la prolongation du litige au sujet des îles d'Aland.	T.	52
27	Copenhague à Paris.	Par crainte des susceptibilités allemandes, le Danemark ajournerait les mesures militaires envisagées, en vue de sauvegarder sa neutralité.	D.	173
		c. L'Allemagne et le message du président Roosevelt		
17 avril	Berlin à Paris.....	Hitler a décidé de convoquer le Reichstag le 28 avril pour répondre au message du président Roosevelt. Les tractations en cours entre les puissances occidentales et Moscou au sujet d'un pacte aérien inquiètent les chefs du IIIe Reich.	T.	426
18 avril	Kaunas à Paris...	Démarche allemande à Kaunas au sujet du message du président Roosevelt au chancelier Hitler.	T.	437

Voir également la rubrique : I. L'expansionnisme allemand. Les visées du Reich sur le Sud-est européen. Les questions de Memel et de Dantzig.

V. — LA POLITIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE
INTRODUCTION DU SERVICE NATIONAL OBLIGATOIRE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 mars	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'idée de service national obligatoire fait de notables progrès en Angleterre.	D.	152
29	Londres à Paris...	Motion déposée par plusieurs députés de la majorité, qui demande la constitution, sur les plus larges bases possible, d'un gouvernement national ayant les pleins pouvoirs.	T.	186
29	*Idem*.....	Les divers aspects du problème du service national obligatoire en Grande-Bretagne.	D.	195
5 avril	*Idem*.....	Alerte à Londres de l'aviation militaire et des unités antiaériennes. Bruits relatifs à une entreprise germano-italienne contre Gibraltar.	T.	260
26	*Idem*.....	Les déclarations faites aux Communes par le Premier ministre, pour annoncer l'introduction d'un système obligatoire d'instruction militaire, ont été chaleureusement accueillies par la majorité, mais critiquées par l'opposition. L'adoption du projet ne fait cependant aucun doute.	T.	490
26	*Idem*.....	Analyse de la question du service national obligatoire.	D.	497
29	*Idem*.....	L'Amirauté britannique se montre indifférente à la dénonciation, qu'elle jugeait inévitable, de l'accord naval anglo-allemand.	T.	521

Voir également les rubriques : II. NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE FRANCO-BRITANNIQUE. LES GARANTIES À LA POLOGNE, À LA ROUMANIE ET À LA GRÈCE. LA NÉGOCIATION FRANCO-ANGLO-SOVIÉTIQUE. — VI. LA POLITIQUE DE L'ITALIE : *d.* RELATION ITALO-BRITANNIQUES. — VIII. L'EUROPE ORIENTALE : B. LA POLOGNE, *c.* RELATIONS ANGLO-POLONAISES. — XI. LE PROCHE-ORIENT : *b.* LA NÉGOCATION ANGLO-FRANCO-TURQUE.

VI. — LA POLITIQUE DE L'ITALIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Réactions de l'Italie à l'intervention allemande en Tchécoslovaquie		
1939				
16 mars	Rome à Paris.....	Malgré ses dénégations, le gouvernement fasciste semble avoir été surpris par les événements. L'opinion italienne est préoccupée. Il est à craindre que le Duce ne soit tenté d'imiter le Führer, en créant à son tour un fait accompli.	T.	10
18	*Idem*.....	Le gouvernement fasciste avait été informé d'une prochaine action allemande en Tchécoslovaquie, mais n'ayant jamais été consulté, en ignorait la nature et l'ampleur.	T.	44
20	*Idem*.....	Mussolini n'a connu qu'après coup l'entrée des troupes allemandes en Bohème	T.	86
29	Varsovie à Paris...	Hitler n'avait pas averti Mussolini de ses projets sur la Tchécoslovaquie. Cette désinvolture et l'accroissement de la puissance allemande peuvent contribuer à une amélioration des relations franco-italiennes.	T.	190
		b. Le différend franco-italien		
18 mars	Rome à Paris.....	Le comte Ciano justifie l'augmentation des effectifs italiens en Libye et affirme que l'Italie n'a à l'égard de la Tunisie aucun dessein belliqueux.	T.	41
20	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Rome fait connaître à Londres que l'augmentation des effectifs italiens en Libye répond à l'importance des préparatifs français en Tunisie, mais que l'Italie ne nourrit aucun projet belliqueux à l'égard de la Tunisie.	N.	90
20	M. Daladier à M. Baudouin.	Aucune négociation ne peut s'ouvrir tant que le climat franco-italien n'est pas amélioré. Les démarches plus ou moins secrètes, puis rapidement révélées, sont de nature à affaiblir le moral de la France.	L.	91

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1959				
21 mars	M. Gentizon à M. François-Poncet.	Un geste amical de la France à l'égard de l'Italie pourrait vider de leur substance les arguments que Mussolini développera dans son discours du 26 mars, et contribuer à dégager moralement l'Italie de l'Allemagne.	L.	110
26	Rome à Paris.....	Discours relativement modéré de Mussolini, destiné à inciter la France à entamer des négociations.	T.	162
26	Paris (Présidence du Conseil).	Inconvénients d'ordre juridique et tactique de négociations avec l'Italie.	N.	165
27	Rome à Paris.	Une position intransigeante permettrait au gouvernement italien de ressaisir une opinion désireuse d'une réconciliation avec la France, pour la poursuite d'une politique dynamique aux côtés de l'Allemagne.	T.	166
27	Paris à Rome.....	Avertir Rome de la prochaine publication, par le gouvernement français, des notes italienne et française des 17 et 25 décembre dernier.	T.	170
28	Rome à Paris.....	Il faut amener M. Mussolini à préciser ses demandes et ne pas négliger les chances de le fixer sur un programme minimum.	T.	175
29	Paris (M. Nac)....	M. Mussolini serait favorable à des négociations et à un accord franco-italien solide, sans immixtion de la Grande-Bretagne ni de l'Allemagne.	N.	193
29	Rome à Paris.....	État d'esprit italien après le discours de M. Mussolini.	D.	196
30	Londres à Paris...	Les milieux politiques anglais se félicitent du discours de M. Daladier, qui permettra à Rome de faire connaître ses intentions par la voie diplomatique.	T.	201
30	Rome à Paris.....	Entretien Ciano-Helfand. L'Italie ne prendra pas d'initiative pour résoudre le différend franco-italien et regrette que l'Angleterre et la France ne se montrent pas plus énergiques à l'égard de l'Allemagne, ce qui la met dans l'impossibilité de se détacher de l'Axe.	T.	202

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
31 mars	Rome Saint-Siège à Paris.	Pierre Laval aurait affirmé à Pie XI n'avoir jamais consenti à laisser les mains libres à l'Italie en Abyssinie.	T.	220
4 avril	Berlin à Paris....	Déception provoquée en Italie par le discours de M. Daladier en réponse à celui de M. Mussolini. Loin de rompre toute négociation, la France laisse la porte ouverte à des pourparlers.	T.	251
5	Rome à Paris.....	Selon l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le gouvernement italien désirerait nouer des conversations avec la France, à laquelle il ferait connaître ses suggestions dès que celle-ci le lui demanderait.	T.	261
6	*Idem*.....	L'Italie accuse la France d'avoir mutilé au profit des Turcs le territoire syrien et de lui refuser toutes concessions.	T.	280
15	*Idem*.....	Il est regrettable que l'ambassadeur de France n'ait pas été autorisé, depuis le 15 mars, à établir un contact direct avec le gouvernement de Rome : cette situation le réduit à un rôle de simple spectateur, et équivaut à une suspension des relations diplomatiques.	T.	409
15	Rome Saint-Siège à Paris.	Le Saint-Siège pense que Mussolini désire la paix et que les problèmes franco-italiens pourraient être résolus à l'amiable.	T.	412
20	Rome à Paris.....	Le gouvernement fasciste estime qu'un contact franco-italien offrirait une des dernières chances d'arrêter le glissement vers la guerre.	T.	454
21	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Londres souhaite qu'un contact soit rétabli entre Paris et Rome. C'est à cette condition que M. Mussolini pourrait agir auprès du chancelier Hitler en faveur de la paix.	N.	465
24	Rome à Paris.....	M. Mussolini considère que les problèmes les plus préoccupants sont ceux des relations polono-allemandes et des rapports franco-italiens, qui peuvent être réglés par voie de négociations.	T.	480

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26 avril	Rome à Paris.....	A l'occasion de la signature à Rome d'un accord d'intérêt secondaire, M. Ciano déclare à M. François-Poncet que la France et l'Italie pourraient facilement s'entendre, Rome n'ayant à l'endroit de la France que des prétentions raisonnables.	T.	489
		c. Relations italo-allemandes		
17 mars	Varsovie à Paris..	Inquiétudes causées à l'Italie par la politique allemande en Europe.	T.	30
21	*Idem*.....	En acceptant dans l'affaire de Ruthénie les prétentions de la Hongrie et de la Pologne, soutenues par l'Italie, et en mettant la main sur l'État tchécoslovaque, l'Allemagne, qui ajourne ses desseins sur l'Ukraine, a vraisemblablement promis son appui à l'Italie dans un conflit, provoqué par cette dernière, avec la France et l'Angleterre.	T.	98
30	Rome à Paris.....	L'Italie souhaite une amélioration des relations polono-allemandes et considérerait comme une catastrophe la dénonciation de l'accord germano-polonais.	D.	209
30	*Idem*.....	Émotion causée en Italie par les initiatives de l'Allemagne en Europe centrale. Pour rassurer son opinion, M. Mussolini peut souhaiter un accord raisonnable avec la France.	D.	211
6 avril	Berlin à Paris.....	Selon les membres de l'ambassade d'Italie à Berlin, en cas de conflit européen, l'Italie se rangerait fatalement aux côtés du Reich.	T.	283
12	Varsovie à Paris...	Les diplomates italiens ont sans doute reçu le mot d'ordre de répéter que quoi qu'il arrive, Rome fera la guerre aux côtés de l'Allemagne.	D.	366
19	Rome à Paris.....	Hypothèses sur les sujets abordés au cours des entretiens du maréchal Goering avec M. Mussolini et le comte Ciano.	T.	444

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 avril	Rome â Paris.....	Rapports italo-allemands. Union totale en apparence, mais divergences profondes, notamment au sujet des Balkans et vis-à-vis de l'Angleterre.	T.	463
25	Berlin à Paris.....	Léger malaise dans les relations italo-allemandes. Le Duce opposerait une sourde résistance aux empiétements du Führer dans la conduite de la politique de l'Axe.	T.	485
		d. Relations italo-britanniques		
8 avril	Londres à Paris...	La Grande-Bretagne voit plus d'inconvénients que d'avantages à dénoncer l'accord anglo-italien, mais désire resserrer ses liens avec la Grèce et la Turquie, inquiètes de l'occupation de l'Albanie.	T.	304
10	Rome à Paris.....	Rome compte que l'Angleterre, pour sauvegarder la paix, prendra l'initiative d'un examen du problème méditerranéen. Si ses revendications n'étaient pas satisfaites, l'Italie, d'accord avec l'Allemagne et sans doute avec l'Espagne, pourrait aller jusqu'à l'épreuve de force.	T.	333
12	*Idem*.....	En précisant les effectifs italiens présents sous les drapeaux, l'Italie s'efforce de ménager la position de M. Chamberlain et d'empêcher la dénonciation de l'accord italo-britannique.	T.	360
		e. L'Italie et l'Espagne		
30 mars	*Idem*.....	L'Italie enverrait des renforts en Espagne, constituerait un front des Pyrénées et utiliserait les Baléares comme base d'opérations.	T.	204
30	*Idem*.....	Aide accrue de l'Italie aux nationalistes espagnols; hypothèses qu'elle peut suggérer.	D.	212
6 avril	*Idem*.....	Intensification de l'activité italienne dans la péninsule ibérique.	D.	286

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 avril	Rome à Paris.....	A la suite de l'adhésion de l'Espagne au pacte antikomintern, l'Italie compte que l'Espagne se soustraira à l'influence de l'Angleterre et de la France, et marchera aux côtés des états totalitaires.	D.	350
28	Paris à Rabat.....	L'Italie renoncerait en faveur de l'Espagne à ses droits sur Tanger, et pourrait en compensation utiliser, en cas de conflit européen, les bases des Baléares. L'Espagne serait disposée à renoncer formellement à Gilbraltar, si l'Angleterre favorisait ses revendications sur Tanger.	T.	510
		f. MESURES MILITAIRES ITALIENNES		
9	Rome à Paris.....	L'appel sous les drapeaux de deux millions d'hommes peut laisser supposer que l'Italie projette une opération dont la France ferait les frais, et susceptible d'entraîner une guerre générale.	T.	312
10	*Idem*.....	Malgré la détente due à la modération de l'Angleterre et de l'Entente balkanique à la suite de l'occupation de l'Albanie, le gouvernement fasciste se comporte comme si une guerre générale était probable, sinon fatale.	T.	329
11	*Idem*.....	Malgré les déclarations rassurantes prodiguées à l'Angleterre, l'Italie fait des préparatifs militaires comme si la guerre pouvait éclater d'un moment à l'autre.	T.	342
11	*Idem*.....	Il y aurait intérêt à ne pas faire état dans la presse des précautions prises en raison des mesures militaires décidées par Rome : elles pourraient être présentées au public italien comme des provocations auxquelles le gouvernement fasciste devrait répliquer.	T.	347
14	*Idem*.....	Aucune modification profonde de l'opinion en Italie qui, bien que touchée par la propagande antifrançaise, est toujours hostile à la guerre.	T.	396

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 avril	Rome Saint-Siège à Paris.	Inquiétude du gouvernement italien se traduisant par des mesures militaires. Alignement sur l'Allemagne, mais souci de modérer Hitler et de ne pas empirer les rapports avec la France. Indifférence de l'opinion pour l'opération albanaise.	T.	445

Voir également la rubrique : III. Affirmation de la présence italienne dans les Balkans. Intervention en Albanie.

VII. — LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités		
1939				
17 avril	Paris à Londres, Rabat, Saint-Sébastien.	Visite au Ministre de l'ambassadeur d'Espagne. L'affaire d'Alicante semble en voie de règlement. Les volontaires allemands et italiens seront rapatriés après le 15 mai. L'Espagne entend maintenir une collaboration amicale avec la France au Maroc et établir avec Paris des relations normales.	T.	423
20	Londres à Paris....	Compte rendu de la dernière séance du Comité de non-intervention.	D.	457
27	Saint-Sébastien à Paris.	Sous l'influence de la presse, l'opinion espagnole, dans son ensemble, est hostile à la France et à l'Angleterre, considérant que la collusion Rome-Berlin est le véritable fondement de l'ordre européen.	D.	506
		b. Exécution des accords Bérard-Jordana		
16 mars	Saint - Sébastien à Paris.	Négociations avec le gouvernement nationaliste au sujet du transfert des réfugiés espagnols et de la restitution des bateaux stationnés à Bizerte.	T.	11
17	Paris (Ambass. d'Espagne à Aff. étr.).	Burgos se plaint des difficultés rencontrées par les fonctionnaires espagnols pour la livraison du matériel entreposé en France, dont la restitution était prévue par les accords Bérard-Jordana.	N.	37
17	Le Maréchal Pétain à M. Daladier.	La restitution à l'Espagne de la flotte républicaine internée à Bizerte est le moyen le plus efficace de ramener la confiance franco-espagnole.	L.	38
20	Paris à Saint-Sébas-bastien.	Les réfugiés espagnols qui en exprimeront le désir seront reconduits à la frontière et refoulés en territoire espagnol.	T.	83
27	Saint - Sébastien à Paris.	Conversation du maréchal Pétain, à l'occasion de la remise de ses lettres de créance, avec le ministre et le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères, au cours de laquelle sont évoqués la restitution de la flotte et le rapatriement des réfugiés.	D.	172

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. ÉVENTUALITÉ D'UNE ACTION CONTRE GIBRALTAR, TANGER OU LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC		
1939				
6 avril	Tétouan à Rabat..	Conversation avec le haut-commissaire à Tétouan : politique intérieure de l'Espagne; relations avec ses alliés allemands et italiens; situation difficile de la zone espagnole du Maroc. En cas de conflit généralisé, l'Espagne n'est pas certaine de pouvoir conserver sa neutralité.	D.	287
11	Rabat à Paris.....	Menace de débarquement de troupes italiennes au Maroc espagnol.	T.	339
12	Londres à Paris...	Londres ne croit pas à un projet d'attaque espagnol contre Gibraltar, ni à une action militaire italienne en Égypte en vue de s'emparer de Suez.	T.	353
12	Paris (Circulaire)..	Important transport de formations marocaines de la Péninsule vers le Maroc espagnol et débarquement de troupes italiennes à Cadix.	T.	356
13	Lisbonne à Paris...	Inquiétude des milieux militaires portugais, du fait de la présence d'éléments italo-allemands à proximité de la frontière luso-hispanique, et des tendances conquérantes de la Phalange espagnole.	T.	371
13	Berlin à Paris.....	Suivant un diplomate espagnol, l'Espagne, influencée par l'Italie, pourrait difficilement rester neutre dans un conflit général.	T.	375
14	Paris à Londres, Saint-Sébastien.	Mesures à prendre au cas d'un coup de main espagnol sur Tanger.	T.	390
14	Paris à Rabat, Tanger, Rome, Berlin.	Mesures prises par la France dans la perspective d'un coup de main espagnol sur Tanger.	T.	391
15	Paris à Saint-Sébastien.	Demander d'urgence au comte Jordana l'objet des mouvements de troupes qui sont en cours de la Péninsule vers le Maroc espagnol.	T.	404

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
16 avril	Lisbonne à Paris...	La présence d'une escadre allemande dans les eaux portugaises fait craindre une incursion vers Lisbonne d'une colonne italienne motorisée en formation dans la région de Badajoz.	T.	421
17	Rabat à Paris.....	Les mouvements de troupes italiennes dans la Péninsule et la présence d'une escadre allemande sur les côtes sud de l'Espagne peuvent faire craindre une action espagnole contre Gibraltar et Tanger. Seuls l'évacuation des troupes étrangères et le rétablissement de relations économiques peuvent assurer des rapports amicaux entre la France et l'Espagne.	T.	424
18	Londres à Paris...	Le haut-commissaire espagnol dément catégoriquement les rumeurs concernant un coup de force contre la zone française du Maroc.	T.	434
18	Berlin à Paris.....	Raisons qui ont pu motiver l'envoi d'une escadre allemande dans les eaux espagnoles.	T.	436
20	Saint - Sébastien à Paris.	Les rumeurs concernant une action éventuelle des Espagnols à Tanger ou à Gilbraltar paraissent sans fondement. Il s'agit d'une manœuvre des Italiens et des Allemands, qui cherchent à nuire aux relations franco-espagnoles.	T.	451
22	*Idem*.....	Assurances du général Jordana. L'Espagne entend poursuivre une politique d'indépendance absolue; tous les volontaires étrangers seront rapatriés sans délai, les envois de troupes au Maroc espagnol n'ont rien d'anormal; les bases navales et aériennes espagnoles ne seront jamais mises à la disposition de Rome et de Berlin.	T.	471
22	Rabat à Paris.....	Importantes concentrations espagnoles à proximité de la zone française du Maroc et leurs conséquences possibles. Demander des explications au gouvernement de Burgos.	T.	472

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26 avril	Rabat à Paris.....	Malgré les assurances du gouvernement espagnol, le renforcement de la zone espagnole du Maroc immobiliserait, au début d'un conflit européen, des forces françaises importantes. Tout doit être tenté pour un rapprochement entre les deux pays.	T.	492

Voir également la rubrique : VI. LA POLITIQUE DE L'ITALIE; *e.* L'ITALIE ET L'ESPAGNE.

VIII. — L'EUROPE ORIENTALE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. U.R.S.S.		
		a. Généralités		
1939				
17 mars	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. poursuit une politique de rapprochement économique avec l'Italie, en vue de fausser l'axe Rome-Berlin aux dépens du Reich et au profit de la sécurité collective.	T.	23
19	*Idem*.....	L'U.R.S.S. est décidée à composer avec l'Allemagne quand elle se croit isolée et à lui résister quand elle se sent étayée par les puissances occidentales et les États-Unis.	T.	67
		b. Réaction de l'U.R.S.S. à l'intervention allemande en Tchécoslovaquie		
19	*Idem*.....	Protestation du gouvernement de l'U.R.S.S. contre la décision allemande d'incorporer la Tchéquie dans le Reich et de modifier le statut de la Slovaquie.	T.	72

Voir également la rubrique : II. NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE FRANCO-BRITANNIQUE; B. LA POLITIQUE FRANCO-BRITANNIQUE DE RÉSISTANCE À L'AGRESSEUR; *b.* LE DÉBUT DE LA NÉGOCIATION ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUE

		B. POLOGNE		
		a. Généralités		
21 mars	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Conversation avec le général Stachiewicz : ses déclarations rassurantes sur la situation politique et militaire; son insistance pour la livraison rapide du matériel de guerre commandé en France.	D.	112
25	Varsovie à Paris...	Hostilité quasi-générale contre la politique menée par M. Beck, qui compte sur son voyage à Londres pour rétablir sa situation.	T.	157
28	*Idem*.....	Les partis et l'opinion critiquent ouvertement la politique du gouvernement polonais.	D.	182

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
1er avril	Varsovie à Paris ..	Devant la menace allemande, exaltation du sentiment patriotique des Polonais de tous les partis et de toutes les classes.	T.	228
5	*Idem*.....	Le gouvernement polonais modère l'enthousiasme populaire provoqué par la promesse d'assistance de M. Chamberlain, en proclamant que la politique de Varsovie doit rester indépendante.	D.	271
5	*Idem*.....	Le sentiment national et la situation intérieure en Pologne.	D.	272
	b. *Réaction de la Pologne à l'intervention allemande en Tchécoslovaquie*			
16 mars	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le gouvernement et l'état-major polonais ont été complètement surpris par les événements de Tchécoslovaquie, qui ont provoqué une vive émotion. Gouvernement et opinion sont réservés envers la Slovaquie, considérée comme trop inféodée à l'Allemagne.	D.	20
19	Varsovie à Paris...	Répercussion au sein de la minorité ukrainienne de Pologne des événements de Tchécoslovaquie.	D.	74
20	*Idem*.....	Émotion exceptionnelle provoquée en Pologne par la disparition de la Tchécoslovaquie. Les consignes de modération données par le gouvernement à la presse ont été unanimement suivies.	D.	92
20	*Idem*.....	Conséquences économiques pour la Pologne de la disparition de la Tchécoslovaquie.	D.	94
	c. *Relations anglo-polonaises :*			
	Voir : II. NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE BRITANNIQUE. B. POLITIQUE DE RÉSISTANCE À L'AGRESSEUR; a. *Garanties franco-britanniques à la Pologne, à la Roumanie et à la Grèce.*			

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		d. *Relations franco-polonaises dans les domaines financier et militaire*		
1939				
30 mars	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Pologne).	Modification proposée à l'échelonnement des crédits octroyés à la Pologne par l'accord de Rambouillet.	N.	207
6 avril	Varsovie à Paris...	La France doit apporter sa contribution au renforcement immédiat de l'armée polonaise, et étudier les modalités de l'aide qui pourrait être proposée à la Pologne et acceptée par l'U.R.S.S.	T.	279
10	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Pour remédier à l'insuffisante préparation militaire de la Pologne, il importerait d'étudier les possibilités d'un renforcement immédiat de l'armée polonaise, les modalités de l'aide soviétique en matières premières, ainsi qu'une éventuelle collaboration entre états-majors français et polonais.	D.	335
13	Varsovie à Paris...	Pour préciser les engagements de la France vis-à-vis de la Pologne, des conversations d'états-majors devraient avoir lieu dans les plus brefs délais.	T.	374
15	Paris (Chef d'E.M.G. Défense nat. à Ministre Guerre).	Le général Gamelin juge inopportun l'envoi en Pologne de matériel de guerre français, approuve les négociaciations destinées à amener l'U.R.S.S. à collaborer avec la Pologne, et propose d'assurer la coordination des conversations d'états-majors franco-polonaises.	D.	416
18	Paris (Cab. Guerre).	La France ne peut rien distraire de sa production de matériel de guerre au profit de la Pologne, mais une aide financière franco-britannique pour le réarmement polonais doit être mise à l'étude. Le général Gamelin peut coordonner les conversations d'État-major franco-polonaises en les orientant dans le sens d'une collaboration de la Pologne et de l'U.R.S.S.	N.	438

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 avril	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Des conversations d'État-major franco-polonaises paraissent indispensables : demandes d'instructions en ce sens. Jusqu'ici, l'état-major polonais n'a fait aucune ouverture, pour éviter de paraître provoquer l'Allemagne. Mais il ne se déroberait pas, à la condition qu'on agisse avec discrétion.	D.	442
27	*Idem*.....	A l'occasion du voyage de M. de Monzie à Varsovie, l'état-major polonais demande à la France de lui fournir des chars et de l'argent.	D.	509
		e. *Relations polono-soviétiques*		
25 mars	Londres à Paris...	Pour respecter les apparences de la neutralité, la Pologne ne signera aucun accord politique où l'U.R.S.S. serait partie contractante.	T.	155
18 avril	Varsovie à Paris...	La faiblesse supposée de l'armée russe, la diminution de l'activité du parti communiste, et surtout la menace allemande créent en Pologne une atmosphère favorable aux négociations avec l'U.R.S.S.	D.	440
		f. *Relations polono-roumaines*		
18 mars	*Idem*.....	La Pologne ne serait tenue d'aider la Roumanie qu'au cas où elle serait attaquée par l'U.R.S.S.	T.	45
19	Paris.....	La Pologne, qui par ailleurs ne redoute pas une prochaine attaque contre Dantzig, n'est tenue de venir en aide à la Roumanie que contre l'U.R.S.S. Elle n'a pas encore fixé son attitude au cas où Bucarest serait victime d'une agression allemande. Celle-ci ne pouvant se produire que par la Hongrie, il lui paraît nécessaire que Paris et Varsovie s'unissent pour améliorer les rapports entre Bucarest et Budapest.	N.	73

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 mars	Paris.....	Varsovie estime que la tâche la plus urgente est d'améliorer les relations entre la Roumanie et la Hongrie et n'entend pas traiter la question roumaine en dehors du cadre des rapports polono-roumains.	N.	107
23	Varsovie à Paris...	Le colonel Beck refuse de faire connaître ce que ferait la Pologne si la Roumanie était attaquée par l'Allemagne.	T.	134
23	*Idem*.....	Intervention de la Pologne à Budapest pour améliorer les relations entre la Hongrie et la Roumanie.	T.	137
25	*Idem*.....	Inquiétude causée en Pologne par la conclusion de l'accord germano-roumain, l'annexion de Memel et le statut imposé à la Slovaquie par l'Allemagne.	T.	153
29	*Idem*.....	Si la Roumanie était attaquée par l'Allemagne, la Pologne ne lui viendrait pas en aide.	T.	191
10 avril	Paris à Bucarest...	La Pologne n'acceptera de donner sa garantie à la Roumanie qu'à la suite d'une demande formelle faite par Bucarest et après des pourparlers directs entre les deux pays.	T.	326
13	Bucarest à Paris...	Varsovie et Belgrade ayant fait connaître à Bucarest que la Hongrie s'apprête à prendre des mesures militaires à son égard, M. Gafenco expose celles qu'a prises son pays à la frontière hongroise.	T.	376
15	Varsovie à Paris...	Négociations en vue d'un accord complémentaire entre la Roumanie et la Pologne, qui semble peu désireuse de s'engager à soutenir Bucarest contre une agression hongroise.	T.	405
15	*Idem*.....	De peur d'irriter Hitler, M. Beck hésite à conclure un accord garantissant la Roumanie contre une agression allemande.	T.	410
16	Bucarest (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Inquiétude de la Pologne quant à la faiblesse militaire de son alliée roumaine.	D.	422

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		g. *Relations polono-lithuaniennes*		
1939				
17 mars	Varsovie à Paris...	Pour barrer au Nord la route à l'Allemagne, la Lithuanie devrait se placer sous le protectorat de la Pologne.	T.	26
22	*Idem*.....	La Pologne n'avait pas été mise au courant de ce qui se préparait à Memel.	T.	117
23	*Idem*.....	La Pologne espère que la Lithuanie ne se soumettra pas entièrement à l'influence de l'Allemagne, et que les puissances intéressées lui viendront en aide sur le plan économique.	T.	138
28	*Idem*.....	L'annexion de Memel et l'opinion polonaise.	D.	183
5 avril	*Idem*.....	Relations polono-lithuaniennes après l'annexion de Memel.	D.	270
14	Berne à Paris.....	La Lithuanie estime qu'elle n'est menacée ni par la Pologne, ni par l'U.R.S.S., ni par l'Allemagne, mais qu'étant donné la tension germano-polonaise, la guerre est inévitable.	T.	393

Voir également la rubrique: I. L'EXPANSIONNISME ALLEMAND. C. NÉGOCIATIONS GERMANO-POLONAISES. LA QUESTION DE DANTZIG.

IX. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. GÉNÉRALITÉS		
1939				
17 mars	Varsovie à Paris . . .	Les représentants à Varsovie de la Lithuanie et de la Roumanie se tournent vers la France et l'Angleterre, pour faire face à une prochaine pression de l'Allemagne.	T.	28
21	Rome à Paris	Face au péril allemand, Roumanie, Yougoslavie et Pologne voudraient remettre en vigueur les clauses de solidarité du pacte de la Société des Nations en cas d'agression. Contre des concessions en Dobroudja, Sofia adhérerait volontiers à l'Entente balkanique.	T.	104
		b. ALBANIE		
		Voir : III. AFFIRMATION DE LA PRÉSENCE ITALIENNE DANS LES BALKANS. *b.* INTERVENTION ITALIENNE EN ALBANIE		
		c. BULGARIE		
16 mars	Sofia à Paris	L'opinion bulgare et l'annexion de la Tchécoslovaquie.	T.	12
25	*Idem*	L'accord germano-roumain fait craindre à la Bulgarie de nouvelles exigences de Berlin qu'elle devrait accepter, avec le regret de voir se dissiper l'espoir du retour de la Dobroudja, qu'une clause secrète pourrait garantir à la Roumanie.	D.	160
21 avril	*Idem*	Bien que dépendant étroitement de l'Allemagne sur le plan économique, la Bulgarie s'efforce de rester neutre et de garder les mains libres, avec l'espoir de récupérer la Dobroudja.	D.	468

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
29 avril	Sofia à Paris.....	Pour empêcher la Bulgarie de glisser définitivement dans l'espace vital de l'Allemagne, l'ambassadeur d'Angleterre suggère de faciliter le rapprochement roumano-bulgare, et d'aider Sofia par l'octroi de crédits et des achats accrus de produits agricoles.	T.	519
		d. Grèce		
27 mars	Athènes à Paris...	Attitude de stricte neutralité de la Grèce à l'occasion de la mainmise allemande sur la Tchécoslovaquie.	D.	171
29	*Idem*.....	Rien n'oblige la Grèce à se porter au secours de ses associés du pacte balkanique, et rien également ne l'autorise à réclamer leur assistance.	D	197
8 avril	*Idem*.....	Le gouvernement grec renforce ses défenses en Épire et craint que la Yougoslavie, bloquée dans l'Adriatique, n'ait à nouveau des visées sur Salonique.	T.	306
9	Londres à Paris....	Londres attire l'attention de Rome sur la gravité d'une attaque contre Corfou, et confirme son intention de conclure des pactes de défense avec la Turquie et la Grèce. Souhait que Paris s'associe, le cas échéant, aux engagements qui seraient pris par la Grande-Bretagne.	T.	310
9	*Idem*	Londres demande à Rome de confirmer au gouvernement grec les assurances fournies au sujet de Corfou.	T.	315
10	Paris à Londres....	La Grèce, décidée à résister à une attaque italienne, souhaiterait voir étudier les mesures à prendre en pareil cas et les modalités d'une action préventive.	T.	320
10	Athènes à Paris....	L'Italie fait connaître à Athènes et à Londres qu'elle respectera l'intégrité territoriale de la Grèce. En cas d'agression, Ankara se joindrait à Paris et à Londres pour la défense de cette dernière.	T.	322
27	*Idem*.....	Sympathie certaine du Roi pour la France et la Grande-Bretagne.	D.	508

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		e. HONGRIE		
1939				
16 mars	Berlin à Paris.....	Incertitude sur la situation en Ruthénie. La Hongrie aurait été invitée par l'Allemagne à envahir cette région.	T.	6
18	Budapest à Paris...	Occupation totale de la Ruthénie par les troupes hongroises.	T.	51
18	*Idem*.....	La presse et le gouvernement hongrois se félicitent de l'annexion de la Ruthénie et de la réalisation de la frontière commune polono-magyare.	D.	60
19	Paris à Bucarest, Budapest.	La France doit agir, de concert avec la Pologne, auprès des gouvernements hongrois et roumain, pour réaliser la constitution d'un bloc polono-hungaro-roumain, meilleur moyen pour les pays d'Europe centrale et orientale de faire face à la pression allemande.	T.	68
27	Budapest à Paris..	Embarras de Budapest devant l'emprise allemande sur la Slovaquie. Amélioration des rapports hungaro-roumains.	T.	167
20 avril	Rome à Paris.....	Visite des ministres hongrois à Rome. L'Italie cherche à rapprocher Budapest de Belgrade afin de dissocier l'Entente balkanique. Elle veut amener la Roumanie à faire des concessions à la Hongrie et à la Bulgarie et à adhérer à un bloc italo-hungaro-yougoslave, ce qui rendrait inopérante la garantie franco-anglaise.	D.	459
26	Budapest à Paris..	D'après le comte Csaky, M. Mussolini désire la paix et croit à la possibilité de localiser un conflit entre Berlin et Varsovie. La Hongrie réserve sa liberté d'action et prendra parti, le moment venu, suivant les circonstances.	T.	495
28	*Idem*.....	Tout en affirmant la solidité de la collaboration germano-italienne, le comte Csaky, retour de Rome, déclare que l'Italie est inquiète de la tension germano-polonaise, et que certains milieux fascistes sont mécontents de la politique allemande.	D.	516

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		f. ROUMANIE		
1939				
17 mars	Londres à Paris...	Pour M. Tilea, le Reich aurait l'intention de soumettre la Lithuanie, la Hongrie et la Roumanie et de favoriser l'occupation italienne de la Croatie. La Roumanie souhaite connaître en l'occurrence la position de l'Angleterre et de la France, auxquelles elle demande des crédits pour se réarmer.	T.	33
18	Bucarest à Paris...	La Roumanie demande à la France la cession immédiate en toute propriété de batteries de 75 et de munitions mises en dépôt.	T.	48
18	Paris.....	Bucarest, pour faire face à une éventuelle pression de l'Allemagne, demande que la France lui livre immédiatement le matériel de guerre nécessaire et entreprenne une action diplomatique à Budapest et à Varsovie. Une intervention auprès de l'U.R.S.S. en vue d'obtenir son aide pour la Roumanie lui paraît inopportune.	N.	56
19	Bucarest à Paris...	Décisions importantes prises à l'unanimité par le grand conseil de la Couronne.	T.	64
20	*Idem*.....	La Roumanie, hostile à la conclusion d'un pacte général d'assistance mutuelle, estime nécessaire que les grandes puissances occidentales fassent connaître leur intention d'apporter leur appui à tout état qui défendra son indépendance, et aident la Roumanie à renforcer son armement.	T.	84
21	*Idem*.....	Mesures de mobilisation en Roumanie..	T.	100
23	*Idem*.....	Bucarest estime que la situation internationale s'est améliorée.	T.	132
28	Paris à Londres...	Paris s'apprête à mettre le point final à un accord commercial avec la Roumanie afin d'atténuer les conséquences de l'accord germano-roumain, et espère que Londres enverra dans ce pays une mission économique.	T.	177

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
31 mars	Paris.....	Accords commerciaux franco-roumains en date de ce jour : texte du protocole confidentiel sur les achats de produits du pétrole.	N.	221
1er avril	Bucarest à Paris...	La Roumanie défendra par les armes ses frontières et son indépendance, mais ne peut s'engager à prêter assistance à la Pologne contre l'Allemagne sans avoir consulté ses alliés balkaniques.	T.	225
1er	Paris (Mouvement général de fonds).	Rappel de l'enjeu des négociations commerciales franco-roumaines. Conclusion imminente de l'accord. Comment financer les dépenses qu'il implique.	N.	230
2	Bucarest à Paris..	La Roumanie est reconnaissante à la France de l'aider à défendre son indépendance, mais elle voudrait savoir si la validité de la déclaration franco-anglaise est liée à l'attitude éventuelle de la Pologne.	T.	231
2	*Idem*.....	Devant l'insistance de l'Allemagne, M. Gafenco se résoudrait à se rendre à Berlin et par la même occasion séjournerait à Londres et Paris.	T.	232
3	*Idem*.....	Entretien avec le ministre roumain de l'Économie nationale : celui-ci souligne les limites du récent accord germano-roumain et demande « une action d'envergure » franco-anglaise.	D.	242
4	*Idem*.....	Bucarest voudrait connaître la nature et l'étendue de l'assistance franco-anglaise et la forme sous laquelle seraient rédigés les accords à intervenir.	T.	245
5	Paris (Aff. étr. à Finances).	Difficultés rencontrées, auprès des exportateurs roumains, par le mandataire des groupes pétroliers français, pour la signature d'un contrat d'achat de pétrole. Il faut demander au gouvernement roumain d'agir.	D.	269

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 8 avril	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Émotion considérable suscitée en Roumanie par l'intervention italienne en Albanie, et consternation devant l'inaction franco-britannique. La Roumanie court le risque d'être envahie immédiatement par l'Allemagne si elle signe une convention analogue à la convention anglo-polonaise.	N.	308
11	Londres à Paris...	La Roumanie ne sera jamais dans un camp opposé à celui de l'Angleterre et de la France et souhaite que M. Chamberlain prenne immédiatement position en sa faveur, comme il l'a fait pour la Pologne.	T.	340
13	Paris.....	La déclaration de la France en faveur de la Roumanie ne changera en aucune manière les obligations actuelles de la Pologne à l'égard du gouvernement roumain, auquel il appartient de se mettre en rapport avec Varsovie.	N.	377
14	Bucarest à Paris...	Paris s'efforce d'engager la Roumanie à négocier avec la Pologne afin de renforcer la proposition de garantie franco-anglaise. La Roumanie pourrait demander appui à la Pologne contre la Hongrie et la Pologne solliciter l'assistance de Bucarest contre le Reich.	T.	384
14	Bucarest (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Bucarest chercherait à se procurer en Pologne du matériel de guerre. L'armée roumaine peut tenir, sur la défensive, pendant un mois, devant une agression venant de l'Ouest. Si la Pologne paraît réservée sur l'aide qu'elle promettrait à la Roumanie, c'est qu'elle s'efforce d'arracher la Hongrie à l'emprise allemande.	D.	403
15	Berlin à Paris.....	Bucarest ayant refusé de réserver exclusivement à l'Allemagne la vente de ses pétroles et de lui céder des bases sur le Danube et la mer Noire, le Reich, de concert avec la Hongrie, déclencherait, après le 20 avril, une opération contre la Roumanie.	T.	411
18	Varsovie à Paris...	Bucarest hésite à négocier avec la Pologne.	T.	433

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 avril	Bucarest à Paris...	La Roumanie s'inquiète de la campagne d'intimidation d'agents hitlériens et de la faiblesse de ses armements. Elle demande à la France d'accélérer la livraison du matériel de guerre commandé, de lui ouvrir des crédits, d'envisager l'envoi d'une mission militaire, et éventuellement d'un corps expéditionnaire.	D.	469
25	Moscou à Paris....	Négociations roumano-soviétiques. La Roumanie hésite à accepter l'aide de l'U.R.S.S.	T.	483
27	Bucarest à Paris...	Bucarest ne juge pas opportun de conclure avec la Pologne une convention visant le cas d'une agression allemande, ce nouveau texte pouvant provoquer une réaction dangereuse du Reich.	T.	499
27	Paris.....	M. Gafenco déclare que la Roumanie refuse d'étendre à la Russie le système de solidarité directe; il est partisan du renforcement de l'Entente balkanique, mais estime difficile un rapprochement avec Sofia.	C.R.	505
	g. La Turquie. Relations turco-roumaines			
19 mars	Ankara à Paris....	La Turquie prêtera assistance à la Roumanie en cas d'agression allemande si la Bulgarie s'y est associée. Dans le cas contraire, elle examinerait une proposition de coopération dans un esprit bienveillant, mais ne veut pas s'engager sans connaître la position des puissances occidentales.	T.	66
20	*Idem*.....	La Turquie sera aux côtés de la Roumanie si elle est attaquée par la Bulgarie. En cas d'attaque allemande ou hongroise contre la Roumanie, Sofia, avant de prendre une décision, consulterait Ankara.	T.	85

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 mars	Ankara â Paris....	Inquiétude provoquée en Turquie par l'accord commercial germano-roumain. Ankara souhaiterait que la France et l'Angleterre définissent leur attitude en présence des éventualités qui pourraient se produire et qu'elles l'informent de leur décision.	T.	158
7 avril	*Idem*.....	Inquiétude provoquée en Turquie par l'intervention italienne en Albanie et l'attitude incertaine de la Yougoslavie.	T.	297
10	*Idem*.....	La Turquie soutiendra la Roumanie impliquée dans un conflit au cas où la Bulgarie interviendrait contre elle. Si Sofia demeure neutre, la Turquie ne s'engagera qu'après avoir connu la position de la France et de l'Angleterre.	T.	334
14	*Idem*.....	L'ambassadeur d'Angleterre demande à Ankara de s'associer à la garantie fournie à la Roumanie; dans ce cas, l'Angleterre donnera une garantie directe à la Turquie sous condition de réciprocité. L'ambassadeur de France sollicite des instructions pour faire des propositions analogues.	T.	385
		h. YOUGOSLAVIE		
20 mars	Paris.....	Pour hâter la mise en vigueur des accords économiques franco-yougoslaves, le Ministre suggère que les projets de loi les concernant bénéficient de la procédure des décrets-lois.	N	88
23	Belgrade à Paris...	La Yougoslavie fera tout son possible pour éviter d'intervenir dans un conflit entre la Roumanie et l'Allemagne.	T.	129
24	*Idem*.....	Mauvais procédés à l'égard de la France du nouveau gouvernement yougoslave qui cherche à complaire à l'Allemagne et à l'Italie.	T.	148
29	*Idem*.....	Le prince Paul qui a reçu de l'Italie l'assurance qu'elle ne permettrait pas la moindre avance allemande vers l'Adriatique, dément avoir l'intention de discuter avec le Reich de la question croate.	T.	189

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 avril	Belgrade à Paris...	Bien qu'inquiète de la perspective d'un débarquement italien en Albanie, la Yougoslavie affiche son amitié avec l'Italie, dont elle semble rechercher l'appui contre la pression allemande.	T.	288
8	*Idem*.....	Satisfaction à Belgrade à l'annonce de la mise en vigueur, à partir du 1er avril, de l'accord commercial franco-yougoslave.	D.	309
9	*Idem*.....	Aucun accord n'a existé entre Rome et Belgrade visant à l'anéantissement de l'Albanie. L'intervention italienne pourrait ouvrir les yeux de Belgrade sur la valeur des assurances et de l'amitié italiennes.	T.	314
10	Paris à Belgrade...	S'informer de l'orientation de la politique yougoslave après l'intervention italienne en Albanie.	T.	324
11	Londres à Paris...	La crainte d'une riposte de l'Italie et de l'Allemagne explique la passivité yougoslave à la suite de l'affaire albanaise. Belgrade espère que la France et la Grande-Bretagne lui donneront spontanément les assurances réclamées.	T.	341
13	Belgrade à Paris...	Pour expliquer l'absence de réaction yougoslave à l'intervention italienne en Albanie, le prince Paul affirme avoir été averti tardivement du débarquement italien. Il semble soucieux de ne rien faire qui puisse déplaire à l'Italie ou à l'Allemagne, tout en déclarant n'avoir pas l'intention d'occuper Scutari et Salonique ni d'adhérer au pacte antikomintern.	D.	382
25	Rome à Paris.....	L'entrevue à Venise entre le comte Ciano et son homologue yougoslave a renforcé la collaboration entre Rome et Belgrade, dont le rapprochement avec la Hongrie est conditionné par le règlement des différends hungaro-roumains.	T.	486

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26	Rome à Paris	Les entretiens de Venise et les rapports italo-yougoslaves. Confirmation de la collaboration entre les deux pays et glissement de Belgrade vers les puissances de l'Axe.	D.	498
29	Belgrade à Paris...	Participation de l'industrie française aux commandes de l'État yougoslave.	D.	525

Voir également les rubriques I. L'EXPANSIONNISME ALLEMAND. A. L'ALLEMAGNE ET LE SUD-EST EUROPÉEN, II. NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE FRANCO-BRITANNIQUE. B. *a*. L'OCTROI DE GARANTIES À LA POLOGNE, À LA ROUMANIE ET À LA GRÈCE. III. AFFIRMATION DE LA PRÉSENCE ITALIENNE DANS LES BALKANS. INTERVENTION EN ALBANIE. XI. LE PROCHE-ORIENT.

X. — LES PUISSANCES SECONDAIRES DE L'OUEST EUROPÉEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Belgique et Pays-Bas		
1939				
18 mars	La Haye à Paris....	Reprise à l'initiative de Bruxelles d'anciens projets d'union défensive belgo-néerlandaise.	D.	62
20	Bruxelles à Paris..	La Belgique ne s'associera pas à la démarche de protestation des grandes puissances contre le démembrement de la Tchécoslovaquie.	T.	78
22	*Idem*.....	Pas de mesures militaires en Belgique, mais création d'un comité permanent de ravitaillement. Bruxelles entend sauvegarder son indépendance, avec le souci de ne rien faire qui puisse déplaire à l'Allemagne.	T.	114
22	La Haye à Paris....	M. von Weizsäcker fait aux ministres des Pays-Bas et de Belgique les déclarations les plus rassurantes sur la situation européenne. Il met en garde contre la reconstitution d'un front populaire international.	T.	115
6 avril	Bruxelles à Paris..	Renforcement de la politique d'indépendance belge, notamment vis-à-vis de l'Allemagne.	D.	285
17	La Haye à Paris...	L'ensemble du peuple hollandais veut résister à une agression, mais ses moyens de défense sont extrêmement faibles.	T.	425
28	Bruxelles à Paris..	Le gouvernement belge dément qu'une entente soit intervenue entre la Belgique et les Pays-Bas, par laquelle chacun des deux pays pourrait accorder au profit de l'autre un droit de passage aux forces de tierces puissances.	D.	515

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. LUXEMBOURG		
1939				
7 avril	Luxembourg à Paris	Éventualité d'une invasion du Luxembourg.	D. (N)	299
12	Paris (Guerre à Aff. étr.).	L'état-major français ne juge pas opportune la signature d'un nouvel accord garantissant l'indépendance et la neutralité du Luxembourg. Il estime que le statut de ce pays est à traiter dans le cadre d'ensemble de la politique européenne.	D.	364
14	Luxembourg à Paris	Sous l'influence de l'*Arbed*, le gouvernement belge pourrait être amené à assurer la défense militaire du grand-duché de Luxembourg.	D.	400
		c. SUISSE		
16 mars	Berne à Paris.....	L'annexion de la Tchécoslovaquie a été accueillie avec calme par la Suisse, tout danger de guerre se trouvant écarté de ses frontières, par suite de l'absence de réaction des puissances occidentales.	T.	2
20	*Idem*.....	Il est urgent de faire connaître à la Suisse que toute demande d'assistance militaire en cas d'atteinte portée à son indépendance serait favorablement accueillie par les puissances occidentales.	T.	76
22	*Idem*.....	Campagne d'intimidation idéologique menée par l'Allemagne en Suisse.	T.	116
22	Paris à Berne.....	La France, qui a garanti la neutralité de la Suisse, lui prêtera assistance au cas où l'Allemagne violerait cette neutralité.	T.	118
22	Berne à Paris.....	Satisfaction de la Suisse quant à la position des gouvernements français et britannique à l'égard de sa neutralité.	T	120

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 mars	Berne à Paris.....	L'opinion helvétique se félicite de la position franco-britannique pour le cas d'attaque contre la Suisse, mais le Conseil fédéral, par souci de neutralité, ne souhaite pas qu'il en soit fait officiellement état.	T.	156
14 avril	*Idem*.....	Le Conseil fédéral et l'opinion suisse pensent que la guerre aura lieu à l'Est ou en Méditerranée, et que les chances de Berne ont augmenté de conserver sa neutralité.	T.	393

XI. — LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a Généralités		
1939 21 avril	Ankara à Paris....	Au sujet du renouvellement de l'accord commercial franco-turc. Paris doit accroître ses achats à Ankara ou lui ouvrir des crédits.	D.	461
		b. La négociation anglo-franco-turque		
5	*Idem*.....	Il y aurait intérêt à renseigner M. Saraçoglu sur la position de principe du gouvernement français.	T.	267
10	Paris à Ankara, Londres, Rome.	En prévision d'une guerre prochaine, il importe que soit mise au point une entente étroite entre la France, l'Angleterre et la Turquie.	T.	319
11	Ankara à Paris....	La Turquie n'apportera son concours à la France et à l'Angleterre que si elle est informée des décisions qu'elles prendront à la suite des initiatives de l'Axe, notamment dans le cas où l'Italie entreprendrait une action à Corfou.	T.	337
12	Paris à Ankara....	Négociations franco-britanniques avec la la Turquie.	T.	352
12	Paris à Ankara, Rome, Londres, Varsovie, Belgrade, Sofia, Bucarest, Berlin.	Démarche auprès du gouvernement turc pour qu'il coopère à l'assistance que l'Angleterre et la France ont décidé de donner au gouvernement hellénique, pour le maintien de son indépendance et du *statu quo* dans le bassin oriental méditerranéen.	T.	355
13	Ankara à Paris....	La garantie franco-anglaise qui s'applique exclusivement au cas d'une action italienne devrait aussi couvrir le cas d'une intervention allemande. Il faut préciser si la garantie donnée à la Turquie engage la France et l'Angleterre individuellement ou conjointement.	T.	368

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
13 avril	Paris à Ankara....	Pour prévenir toute modification au *statu quo* en Méditerranée et dans les Balkans, Paris, conjointement avec Londres, prêtera assistance à la Grèce et à la Roumanie au cas où une action serait entreprise qui menacerait leur indépendance.	T.	370
13	Paris.....	Il paraît opportun de ne pas envisager pour l'instant la conclusion d'un accord d'assistance franco-turc complémentaire de l'accord anglo-turc.	N.	378
14	Paris à Ankara....	Paris est prêt à donner à Ankara, conjointement avec Londres et sous bénéfice de réciprocité, sa garantie contre toute attaque italienne en Méditerranée et contre toute attaque allemande.	T.	388
14	Ankara à Paris....	Divergences dans les milieux politiques turcs au sujet de la proposition de garantie franco-britannique.	T.	394
16	*Idem*.....	Envoi en France d'une mission militaire turque. A son retour, des officiers français participeront comme conseillers aux travaux de fortifications en Thrace et dans les Détroits. M. Saraçoglu semble soulagé à la nouvelle que l'ambassadeur de France va recevoir des instructions concernant le Sandjak.	T.	420
17	*Idem*.....	Ankara estime qu'il y a parallélisme entre ses intérêts et ceux de la France et de l'Angleterre, et préconise la collaboration de l'U.R.S.S., de la France et de l'Angleterre pour la défense des Détroits et le règlement du différend roumano-bulgare, ainsi que la communication des plans franco-anglais pour la Méditerranée orientale. En cas de conflit, Ankara n'interviendra que si la Méditerranée ou les Balkans deviennent théâtre d'opérations.	T.	428
17	*Idem*.....	Ankara estime indispensable que la Turquie et les puissances occidentales mènent à Moscou une action parallèle. L'U.R.S.S., froissée de l'attitude réticente de Varsovie et de Bucarest, n'a pas encore pris de décision à l'égard de la Roumanie.	T.	429

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 avril	Ankara à Paris....	Pour assurer la coordination de l'action de la Turquie avec celle de la France et de l'Angleterre, il serait opportun de détacher une personnalité militaire qui jouerait le rôle de conseiller auprès de l'état-major turc, et de mettre à la disposition d'Ankara des matériels de D.C.A. pour la protection des Détroits.	T.	443
20	*Idem*.....	La Grande-Bretagne est prête à déclarer qu'elle apportera à la Turquie toute l'assistance en son pouvoir, si celle-ci s'engage à ne pas rester neutre en cas d'une agression ayant entraîné une guerre en Méditerranée ou dans les Balkans.	T.	452
21	*Idem*.....	En cas de conflit généralisé, la Turquie n'interviendra que si les puissances de l'Axe se livrent à une agression en Méditerranée ou contre les Balkans. Dans cette hypothèse, elle désire connaître l'aide de la France pour la défense des Détroits, et son appui éventuel pour s'assurer de la collaboration de l'Union soviétique et régler le différend bulgaro-roumain.	D.	467
23	Paris (Ambass. de Grande- Bretagne à Aff. étr.).	Londres se réjouit de constater que son appréciation de la situation coïncide avec celle du gouvernement turc; son point de vue sur les récentes propositions d'Ankara. L'Angleterre serait favorable à des conversations d'états-majors, en liaison avec la France.	N.	478
24	Paris à Ankara....	Accord pour l'envoi en France d'une mission militaire turque chargée d'étudier le problème des fortifications.	T.	479
26	*Idem*.....	Le général Weygand est chargé de se rendre à Ankara pour organiser entre la Turquie et la France une étroite coopération militaire.	T.	491
27	*Idem*.....	Paris met au courant M. Massigli des négociations engagées avec l'U.R.S.S. en vue de la conclusion d'un accord d'assistance mutuelle entre la France, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S., et d'engagements d'assistance militaire à l'égard des états limitrophes de l'Union soviétique.	T.	501

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
30 avril	Ankara à Paris....	Négociations anglo-turques en vue de la conclusion d'un traité d'assistance mutuelle.	T.	502
27	*Idem*.....	M. Saraçoglu fait savoir à M. von Papen que les menaces contre la Roumanie et l'entreprise italienne en Albanie mettant en danger les intérêts de la Turquie, celle-ci se tient en contact étroit avec la France et l'Angleterre.	T.	511
28	*Idem*.....	Poursuite des négociations franco-turques. Demande d'instructions à Paris.	T.	514
30	*Idem*.....	L'U.R.S.S. tenterait d'obtenir le concours turc pour le système de sécurité de l'Europe orientale. Elle souhaiterait que la négociation franco-anglo-turque soit synchronisée avec la négociation franco-anglo-soviétique et que les relations de la Turquie avec la Bulgarie qui, contre la restitution de la Dobroudja méridionale, pourrait entrer dans l'Entente balkanique, soient améliorées.	T.	527
		c. POURPARLERS EN VUE DE LA CESSION DU HATAY À LA TURQUIE		
20 mars	Paris à Ankara....	La Turquie poursuivant selon un rythme accéléré l'assimilation du Hatay, Paris estime plus honorable et avantageux d'ouvrir des négociations au sujet de sa cession, moyennant certaines compensations.	T.	81
23	Ankara à Paris....	Négociations franco-turques au sujet d'un accord politique et du rattachement du Hatay à la Turquie.	T.	140
30	*Idem*.....	Négociations relatives au rattachement du Hatay à la Turquie.	T.	198
4 avril	Paris à Beyrouth, Ankara.	La France s'opposerait par la force à toute irruption de troupes turques dans le Sandjak.	T.	243
4	*Idem*.....	Le Ministre remercie les représentants diplomatiques de la France de leurs sondages, qui éclairent la portée des visées et des offres turques.	T.	246

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
8 avril	Paris à Ankara....	A la suite des apaisements fournis par Ankara, la France renonce à certaines précautions d'ordre naval et militaire près du Sandjak.	T.	302
21	*Idem*.....	Négociations franco-turques. Une conférence ministérielle est incessamment prévue au sujet du Sandjak.	T.	462
26	Ankara à Paris....	L'ambassadeur de France demande des instructions pour poursuivre les négociations sur l'affaire du Sandjak.	T.	494
27	Paris à Ankara, Beyrouth.	La France fait connaître au gouvernement turc qu'en ce qui la concerne, elle acquiescerait à la cession du Sandjak sous réserve de conserver Djebel Akra.	T.	500
		d. RELATIONS FRANCO-SYRIENNES		
30 mars	Beyrouth à Paris..	Le traité de 1936 doit être la base des futurs accords franco-syriens, mais son annexe doit être revisée, et nous autoriser à maintenir nos troupes en Syrie dans les conditions prévues par la convention franco-libanaise.	T.	203

XII. — L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 mars	Tchong-King à Paris.	Le gouvernement chinois joue à la fois sur le tableau de la paix, en laissant M. Wang-Tsing-Wei poursuivre ses négociations avec les Japonais, qui exigeraient la retraite de Tchang-Kaï-Chek, et sur celui de la guerre, en intensifiant la résistance et en spéculant sur l'imprévisible.	T.	42
18	Moscou à Paris....	Contrairement au Japon, Berlin et Rome ne veulent pas que la transformation du pacte antikomintern en alliance militaire soit dirigée exclusivement contre l'U.R.S.S., dont ils pensent avoir besoin.	D.	61
21	Tchong-King à Paris.	Offre de Tchang-Kaï-Chek de collaborer à la défense de l'Indochine en cas d'agression du Japon.	T.	99
31	Tokyo à Paris....	Tokyo refuse l'arbitrage demandé par la France au sujet des Spratly et regrette que Paris ne reconnaisse pas ses justes revendications.	T.	217
31	Paris.....	En réponse aux mesures inamicales prises par le Japon depuis le début du conflit sino-japonais, la France doit ouvrir sans restriction la voie de l'Indochine au transit des armes.	N.	222
3 avril	Paris à Tokyo....	Paris proteste contre la décision japonaise de rattacher les Spratly au gouvernement général de Formose, décision dont le maintien pourrait modifier sa position à l'égard des problèmes d'Extrême-Orient.	T.	239
4	Paris (Ambass. de Chine à Aff. étr.).	Le gouvernement chinois se déclare prêt à coopérer avec les puissances intéressées en Extrême-Orient à l'élaboration d'un plan pour lutter contre l'agression continue du Japon.	N.	252
5	Tokyo à Paris....	A l'occasion de l'occupation japonaise des Spratly, Tokyo reproche à la France de suivre l'Angleterre et de soutenir à fond sa politique anti-nippone.	T.	258

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 avril	Paris.....	L'Angleterre demande à la France d'atténuer les mesures prohibant le transit par l'Indochine du matériel de guerre destiné à la Chine.	N.	268
7	Paris à Londres...	Les Chinois seraient heureux de participer à la défense de l'Indochine au cas où les possessions françaises d'Extrême-Orient seraient attaquées par le Japon.	D.	298
8	Paris à Tokyo....	Suspension des permis d'exportation du minerai de fer d'Indochine à destination du Japon, depuis l'occupation de Haïnan, et stricte application du droit international en ce qui concerne le transit d'armes pour la Chine.	T.	305
13	Paris (Ambass. de Chine à Aff. étr.).	La Chine demande à la France une assistance pour stabiliser sa monnaie et faciliter le financement de certaines entreprises, ainsi que l'exonération de tout droit de transit par l'Indochine.	N.	379
14	Paris à Londres...	Paris souhaite que l'Angleterre interdise l'exportation du minerai de fer de Malaisie au Japon et appuie une demande française pour obtenir des États-Unis une décision analogue en ce qui concerne le minerai des Philippines.	T.	389
14	Pékin (Att. mil. adj.) à Paris (Guerre).	Situation militaire au Mandchoukouo..	N.	398
14	Londres à Paris...	Offre de collaboration militaire chinoise pour la défense de l'Indochine, de Hongkong et de Singapour, et proposition de mesures à prendre, en cas de conflit général, dans l'intérêt de la Chine et des puissances occidentales.	D.	401
15	Changhaï à Paris..	Le Japon et la Chine, fatigués d'une lutte sans issue, pourraient accepter les bons offices des puissances démocratiques. Néanmoins, la situation créée par la présence des Japonais à la frontière de l'Indochine est à considérer.	T.	408

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 avril	Paris.....	Londres estime prématuré d'accepter les propositions chinoises de coopération à la défense des possessions françaises et anglaises. Paris souhaiterait que le gouvernement chinois saisisse Washington de son projet.	N.	439
24	Paris à Changhaï...	Pour ne pas pousser le Japon dans le camp adverse, Londres juge inopportun d'accepter les offres d'assistance du gouvernement chinois, qu'il invite à saisir Washington de ses propositions.	T.	481
29	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne).	La France s'associera aux échanges de vues que Londres pourrait avoir avec les États-Unis sur les modalités d'une action concertée à l'égard de Tokyo, mais estime que toutes les puissances ayant des intérêts en Extrême-Orient doivent affirmer leur solidarité.	N.	524

XIII. — L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Réaction des États-Unis à l'intervention allemande en Tchécoslovaquie		
1939				
17 mars	Washington à Paris	Déclaration de Washington condamnant l'annexion de la Tchécoslovaquie.	T.	27
17	New-York (Att. fin.) à Paris (Finances).	Le secrétaire au Trésor veut s'entretenir avec les attachés financiers anglais et français des problèmes soulevés par l'annexion de la Tchécoslovaquie. Nécessité d'instructions de toute urgence.	T.	35
18	Washington à Paris	Entretien de M. Morgenthau avec les attachés financiers français et anglais. Nécessité affirmée par le secrétaire au Trésor de garder un étroit contact entre les trois trésoreries. Washington a pris des mesures de rétorsion financière à la suite de l'annexion de la Tchécoslovaquie.	T.	40
19	*Idem*.....	Mesures financières et fiscales prises par Washington à l'encontre des intérêts allemands.	T.	70
		b. Évolution de la politique américaine		
30	*Idem*.....	Enquête du Dr. Gallup sur l'attitude des États-Unis en cas de guerre européenne.	D.	213
31	Washington (Att. mil.) à Paris (Aff. étr.).	Évolution de la politique américaine. Isolationnistes et interventionnistes.	D.	224
8 avril	Washington à Paris	Les États-Unis considèrent que l'invasion de l'Albanie est une menace à la paix du monde et porte un nouveau coup à la sécurité et à la prospérité de l'Amérique.	T.	307
10	*Idem*.....	D'après un récent sondage, 82,66 % des Américains sont partisans de venir en aide, en cas de guerre, à la France et à la Grande-Bretagne par la fourniture de vivres et la vente d'avions et de matériel de guerre, et 16 % par l'envoi de troupes et de navires de guerre.	T.	328

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 avril	Washington à Paris.	Le président Roosevelt songerait à demander nettement au Führer et au Duce s'ils vont poursuivre leur politique de domination par la force.	T.	338
11	*Idem*.....	D'après le *Washington Post*, faisant sienne la pensée du président Roosevelt, une guerre affectant les fondements de la civilisation occidentale concernerait d'une manière vitale les États-Unis.	T.	345
14	*Idem*.....	Devant le conseil de direction de l'Union panaméricaine, le président Roosevelt se dit prêt à protéger la paix et l'indépendance politique et économique du continent américain. Il souligne l'interdépendance des continents européen et américain et la nécessité pour eux d'éviter « les militarismes générateurs de guerres périodiques ».	T.	392
15	M. Daladier à M. Roosevelt.	Félicitations officielles du gouvernement français, pour le message que le président Roosevelt a adressé au Führer et au Duce. La France donne son entière adhésion aux propositions du Président.	C.	413
19	Washington (Att. mil.).	Approbation unanime dans les milieux politiques et l'opinion du message du président Roosevelt.	N.	448
22	Washington à Paris	Après l'accueil fait au message du président Roosevelt, les États-Unis estiment qu'il faut préparer, par la voie diplomatique ordinaire, les règlements politiques qui dépendent de la volonté de paix des participants.	T.	470
		c. L'OPINION AMÉRICAINE ET LA LOI DE NEUTRALITÉ		
19 mars	*Idem*.....	Après l'entreprise contre la Tchécoslovaquie, l'opinion et le gouvernement américains estiment que l'impérialisme allemand menace le monde entier. L'abrogation de la loi de neutralité dans les plus courts délais leur paraît s'imposer.	T.	21

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 mars	Washington à Paris.	Les derniers événements font apparaître à Washington la nécessité de modifier la loi sur la neutralité et de supprimer notamment l'embargo sur les armes et munitions de guerre destinées aux pays belligérants.	T.	29
21	*Idem*.....	Dépôt par le sénateur Pittman d'un projet de loi qui se substituerait entièrement à la législation actuelle sur la neutralité et pourrait aboutir à son abrogation.	T.	102
28	*Idem*.....	Examen par la commission sénatoriale des Affaires étrangères de l'acte de neutralité.	T.	180
10 avril	Paris à Washington	Étant donné les menaces que l'Allemagne et l'Italie font peser sur la paix, les positions qui seront prises au Congrès, en ce qui concerne la loi de neutralité peuvent avoir un effet capital sur l'évolution des événements.	T.	317
10	Washington à Paris	L'indignation provoquée par les agressions répétées des puissances totalitaires pourrait avoir une grande influence dans la discussion de la loi sur la neutralité.	T.	327
13	*Idem*.....	Pour M. Sumner Welles, tout acte d'agression contre une nation pacifique et indépendante menace les intérêts des États-Unis. Ceux-ci doivent réarmer pour repousser toute attaque et modifier le régime de neutralité en supprimant l'embargo, qui favorise les nations agressives.	T.	372
13	*Idem*.....	Pour orienter l'opinion du Congrès sur la loi de neutralité, M. Sumner Welles a critiqué l'embargo sur le matériel de guerre, qui empêche les belligérants d'acheter les armes nécessaires à leur défense.	T.	373
27	*Idem*.....	Dépôt par le sénateur Pittman d'un projet de loi donnant autorité au Président de restreindre les relations commerciales entre les États-Unis et toute nation qui aurait violé le traité des neuf puissances.	T.	503

XIV. — LE SAINT-SIÈGE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 mars	Rome Saint-Siège à Paris.	Le Vatican ne protestera pas contre l'annexion de la Tchécoslovaquie, afin de ne pas compromettre la condition des catholiques en Allemagne.	T.	105
3 avril	*Idem*.....	Étant donné le comportement des gouvernements allemand et italien et le réarmement de divers pays, le Pape est inquiet pour la paix et, dans un prochain discours, fera allusion au respect des engagements.	T.	241

XV. — POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 mars	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	128
23	Paris à Moscou...	Le Parlement a accordé, le 19 mars, au gouvernement français des pouvoirs spéciaux l'autorisant à prendre jusqu'au 30 novembre les mesures nécessaires à la sécurité du pays.	T.	131
29	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	194
—	Paris (Ministre de l'Air).	Progrès de l'aviation militaire française de septembre 1938 à mars 1939.	N.	223
4 avril	Paris (Commandant Bailly).	Résultats acquis en ce qui concerne le département de l'Air au cours des conversations d'états-majors franco-britanniques, qui ont eu lieu à Londres du 29 mars au 4 avril.	N.	254
5	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Dossier des conversations d'états-majors franco-britanniques précitées.	D. (P.V.)	274
9	Paris.....	Décisions prises au cours d'une conférence interministérielle au ministère de la Guerre (forces navales; forces terrestres; défense passive; forces aériennes; colonies; situation diplomatique; réfugiés étrangers).	P.V.	316
12	Paris (E.M.A. 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	363
19	Paris (Ministre Guerre à Chef d'E.M.G. de la Défense nat.).	Le général Gamelin est chargé de centraliser les conversations avec les autorités militaires polonaises, avec comme directives d'amener la Pologne à collaborer avec l'U.R.S.S. et d'arrêter les modalités d'une collaboration franco-polonaise.	D.	449
20	Paris (E.M.A. 2e bureau).	Liaison du général Dentz avec MM. Charvériat et Léger au sujet de la situation internationale.	C.R.	455

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 avril	Paris (Chef d'E.M.G. de la Défense nat.).	Réunion des chefs d'État-major généraux. Sujets abordés : aide éventuelle à l'armée belge; collaboration franco-britannique au Levant; organisation du haut-commandement français en temps de guerre; théâtres d'opérations.	P.V.	466
22	Paris (Chef d'E.M.G. de la Défense nat.) à Londres (Att. mil.).	Conversations d'états-majors franco-belges; collaboration franco-britannique au Levant; théâtres d'opérations au Levant et en Afrique du Nord.	N.	474
26	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	496

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME XV

1

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 480 à 483. *Paris, 16 mars 1939.*

La démarche de première urgence prescrite à notre ambassadeur à Berlin par les instructions dont vous a fait part mon télégramme no 464 (1) procédait du même souci d'information préalable qui d'après vos télégrammes nos 753 à 754 (2), a dicté l'attitude de lord Halifax.

Cette démarche a été dépassée par les événements qui lui donnent aujourd'hui pour réponse que l'évolution de la situation limitée hier à la scission de la Slovaquie a trouvé son terme ce matin dans l'occupation de Prague, dans l'annexion de fait de la Bohême et de la Moravie au Reich. Nous nous trouvons définitivement placés devant une violation flagrante des accords conclus à Munich.

Cette violation armée ne pouvant être enregistrée sans réaction des gouvernements intéressés à en dégager toute la portée, nous ne saurions attendre plus longtemps pour marquer aux autorités du Reich les conséquences que leur initiative nous oblige à tirer des événements qui mettent en cause la confiance même que les accords de Munich avaient pour objet direct de restaurer.

En attirant d'urgence sur cette situation nouvelle l'attention du secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, je vous serais obligé de faire ressortir

(1) Du 14 mars, reproduit au tome XIV de la présente série sous le no 323.
(2) Du 14 mars, publiés au tome XIV précité sous le no 324.

qu'accepter sans protestation des violations aussi formelles des accords de Munich serait nous exposer à laisser suspecter la bonne foi avec laquelle la France et l'Angleterre s'étaient engagées le 29 septembre dans la voie d'un règlement politique dont la justification était, en libérant les Sudètes, de sauvegarder du moins l'indépendance et l'intégrité d'une Tchécoslovaquie plus homogène placée sous une garantie internationale. Les gouvernements qui, sincères, avaient donné leur accord à un compromis tendant à assurer la survivance de la Tchécoslovaquie ne sauraient, sous peine de s'entendre accuser rétrospectivement de complaisance ou de complicité morale, assister en silence au démembrement du patrimoine tchèque et à l'annexion de son territoire. La soumission du gouvernement de Prague, imposée brutalement par la pression allemande, ne peut être invoquée pour libérer la France et l'Angleterre de leur obligation morale aux regards de leur propre opinion publique et de celles des états tiers, aussi bien qu'à l'égard de la nation tchécoslovaque. Elles se doivent donc à elles-mêmes comme elles doivent à l'opinion internationale d'élever une protestation formelle contre le geste de force par lequel l'Allemagne a ruiné, au mépris du droit d'un peuple, la base contractuelle d'une première tentative d'entente entre les quatre grandes puissances européennes.

Veuillez représenter d'urgence avec force à lord Halifax toute la portée de ces considérations et vous assurer de l'accord du gouvernement britannique pour l'exercice immédiat à Berlin d'une démarche concertée des représentants britannique et français [1].

2

M. Alphand, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 64 à 67. *Berne, 16 mars 1939, 19 h. 40, 19 h. 50, 19 h. 47.*

(*Reçu :* 19 h. 40).

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

On indique au Département politique que le Conseil fédéral, tout en suivant avec attention le déroulement des événements de Tchécoslovaquie, n'a pas jusqu'à présent jugé nécessaire de se réunir, la Suisse n'étant pas directement affectée par ces événements.

Il ressort d'autre part des informations recueillies au Palais fédéral sur les réactions des milieux politiques et militaires que les événements actuels,

[1] Télégramme reproduit dans le *Livre jaune* sous le no 72.

[2] Le télégramme de Berne no 63, du même jour, faisait état des commentaires que consacrait la presse helvétique aux événements d'Europe centrale, commentaires qui témoignaient de « l'émotion » provoquée en Suisse par la brutalité de l'action du Reich en Tchécoslovaquie. Il a paru superflu de reproduire cette revue de presse.

bien que considérés d'une manière générale comme aussi graves et lourds de conséquence que ceux de septembre dernier, ont été accueillis avec calme. On fait valoir à ce propos que les puissances occidentales, soit parce qu'elles ont été surprises par la soudaineté de la nouvelle conquête allemande, soit parce qu'elles ont abandonné la partie en Europe centrale dès Munich, n'ont pas réagi et ne réagiront vraisemblablement pas et que tout danger de guerre se trouvant de ce fait écarté des frontières suisses, les autorités militaires peuvent, pour l'instant tout au moins, se dispenser des mesures de précaution qu'elles avaient prises en septembre dernier. La Suisse ne peut néanmoins, continue-t-on, rester indifférente aux modifications qui viennent de se produire dans le statut européen. Elles consacrent en effet la rupture de l'équilibre européen au profit du Reich qui, laissant de côté les prétextes qu'il invoquait jusqu'ici au nom de la doctrine de la race, pratique délibérément une politique de conquête, et pour qui il ne s'agit plus de réunir en un seul état les peuples d'origine germanique mais de dominer l'Europe entière.

Dans certains milieux politiques, on insiste plus particulièrement sur la nécessité qui s'impose en conséquence à la Suisse de garder tout son sang-froid pour éviter de fournir au Reich un prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la Confédération et faire pression sur sa politique extérieure.

On fait ressortir avec force d'autre part qu'aucune comparaison ne saurait être faite du point de vue géographique, politique et historique, entre la situation de la Suisse et celle de la Tchécoslovaquie. Prière communiquer à la Guerre.

3

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 752 (1). *Berlin, 16 mars 1939, 11 h.*

Les bruits relatés par l'agence Havas au sujet d'une proclamation éventuelle par les nazis de Memel du rattachement du Territoire au Reich (2) paraissent se confirmer. Dans les milieux officiels, on reconnaît que des événements importants se déroulent actuellement au nord de l'Allemagne. La vive émotion manifestée dans les mêmes milieux semble indiquer que la tentative attribuée au Dr. Neumann aurait provoqué des incidents auxquels on ne s'attendait pas. Il s'agit peut-être d'une réaction des Lithuaniens.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Sur le problème de Memel, voir ,au tome XIII de la présente série, les nºs 84, 88, 91, 101, 222, 405, 419, 449; au tome XIV, le nº 146. Un télégramme nº 27 de Kaunas, du 15 mars, non reproduit, faisait état de rumeurs relatives au projet du directoire de Memel de proclamer le rattachement du Territoire au Reich, à l'occasion de la réunion de la Diète prévue vers le 25 mars.

4

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 779 à 781. Réservé. *Londres, 16 mars 1939* (1).

(*Reçu :* 20 h. 30, 20 h. 50, 21 h.)

J'ai exposé tout à l'heure à sir A. Cadogan les considérations développées dans votre télégramme nos 480 à 483 (2). Au moment où l'Allemagne ne paraissait pas avoir définitivement fixé ses projets, certains ont pu donner des conseils de prudence et de modération. Aujourd'hui, on ne voit aucune raison d'observer les mêmes ménagements. La discrétion dont nous userons sera prise à Berlin pour de la crainte. En outre, le silence des deux grandes démocraties risque d'être défavorablement interprété dans tous les pays que l'initiative allemande a indignés et auxquels la solidarité franco-anglaise apparaît comme la seule barrière possible aux ambitions des états totalitaires.

Sir A. Cadogan a admis la valeur de ces arguments tout en manifestant comme toujours peu d'enthousiasme pour les protestations platoniques.

Il lui paraît regrettable que les puissances comme la France et l'Angleterre n'aient pas pris le parti de déclarer franchement que la sécurité collective n'étant plus qu'un mot, elles ne prendraient les armes que lorsque leurs intérêts seraient directement en jeu. Tant qu'une telle déclaration ne sera pas faite, des protestations répétées ne feront que fortifier M. Hitler dans la conviction que les gouvernements français et britannique ne sont pas capables de dépasser le stade des représentations diplomatiques. Il est dangereux à son avis que l'Allemagne ou l'Italie ne sachent pas avec certitude que si elles s'en prennent à nos intérêts vitaux, elles se heurteront à une résistance déterminée. J'ai fait observer qu'il pouvait y avoir de sérieux inconvénients à proclamer aujourd'hui, même sous forme indirecte, que nos démocraties ne se battront pas pour la cause du droit et de la justice : nous regretterons d'avoir paru répudier ces principes si nous avons à faire appel un jour à l'opinion mondiale.

Sir A. Cadogan m'a promis finalement de saisir de la question le secrétaire d'État et me tiendra au courant de sa réponse.

(1) Par fil.
(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 1.

5

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 757 (1). Confidentiel. Réservé. *Berlin, 16 mars 1939* (2).

(*Reçu :* le 17, 12 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nº 752 du 16 mars 1939 (3).

Les échos qui me reviennent de l'ambassade de Pologne à Berlin permettent de penser qu'aucun accord n'est intervenu entre le Reich et la Pologne au sujet de Memel, la mainmise de l'Allemagne sur cette ville devant avoir pour contrepartie la réalisation de la frontière commune polono-hongroise.

Il a été, au contraire, déclaré catégoriquement à l'un de mes collaborateurs qu'un coup de force allemand sur Memel créerait, à l'Est, du point de vue polonais, un état de tension très sérieux et que la Pologne ne pourrait, dans ce cas, se dispenser de prendre des mesures de précaution militaire, quelle que dût être la réaction de la Lithuanie.

Mon collaborateur ayant évoqué à cette occasion la question de Dantzig, son interlocuteur polonais s'est récrié avec une extrême vivacité : « Dans ce cas, c'est la guerre et nous serons en Prusse orientale avant que les Allemands soient dans la Ville libre! » Je rappelle que cette attitude a toujours été, jusqu'à présent, celle de l'ambassade de Pologne, où l'on a constamment déclaré qu'aucune transaction n'était possible sur ce point.

Je tiens de la même source que l'impression produite en Pologne par l'annexion des provinces tchèques aurait été « désastreuse ». Bien que les Polonais aient vu, dans cette opération, un « juste châtiment » d'un peuple qu'ils détestaient, et, dans la manière dont elle s'est effectuée, une éclatante confirmation de leur thèse suivant laquelle « on ne pouvait en aucun cas faire fond sur la solidité des Tchèques », on aurait aujourd'hui à Varsovie la conviction que les engagements les plus solennels de l'Allemagne sont dépourvus de toute valeur et qu'il convenait d'en tirer les conséquences.

Je dois dire que cette opinion correspond à la première réaction immédiate des milieux diplomatiques berlinois qui, à peu près unanimement, jugent avec la plus extrême sévérité la conduite du Reich et chez lesquels les sentiments dominants sont la consternation et l'inquiétude.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier en clair.
(3) Du même jour. ci-dessus reproduit sous le nº 3.

6

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 755. *Berlin, 16 mars 1939* (1).

La question de la Ruthénie, dont le Reich, ou tout au moins la Wilhelmstrasse, affecte de se désintéresser, demeure passablement trouble et donne lieu ici aux conjectures les plus variées.

La radio de Moscou avait, paraît-il, annoncé hier soir que le Reich aurait enjoint aux Polonais comme aux Hongrois d'arrêter toute opération en Ukraine subcarpathique. D'après un renseignement, cette information ne correspond pas à la réalité. En fait, la Hongrie semble bien avoir été autorisée, sinon même invitée par l'Allemagne, à envahir la Ruthénie (2) (le ministre de Hongrie à Berlin a fait deux fois, dans la journée d'avant-hier 14 mars, la navette en avion entre Berlin et Budapest), mais il ne paraît pas en avoir été de même pour la Pologne qui, d'ailleurs, se contente d'attendre en lisière de sa frontière méridionale l'arrivée des troupes hongroises, le point de vue polonais étant toujours que la Ruthénie dépend, ethnographiquement et historiquement, de la Hongrie beaucoup plus que de la Pologne. Aux dernières nouvelles, les forces hongroises ne seraient plus qu'à une douzaine de kilomètres des lignes polonaises, et seuls les obstacles matériels résultant d'un fort enneigement des cols retarderaient la jonction, les troupes tchèques ayant mis bas les armes à la suite d'un armistice conclu avec le commandement hongrois, et l'appel à l'aide adressé avant-hier par le gouvernement de Chust à Berlin étant demeuré sans réponse. Les Hongrois ne se heurteraient plus, au point de vue militaire, qu'à des noyaux isolés de francs-tireurs susceptibles de retarder passagèrement mais non d'arrêter leur avance.

On prétend cet après-midi que Mgr. Volosyn aurait lancé à Bucarest un autre appel à l'aide. Il est naturellement impossible d'ici de vérifier ce bruit. En tout cas, la situation de ce côté paraît préoccuper vivement la légation de Yougoslavie à Berlin qui s'efforce, sans succès jusqu'à présent, de recueillir des indications précises à ce sujet.

(1) Par courrier en clair.

(2) Le 14 mars, le gouvernement hongrois avait adressé un ultimatum à Prague, revendiquant le droit de s'armer pour les organisations hongroises d'Ukraine subcarpathique. La réponse tchèque étant considérée comme insuffisante, la Hongrie se voyait « contrainte d'assurer la sécurité de sa minorité par tous les moyens », les troupes de Budapest franchissaient la frontière. Le 15 mars, le comte Csaky, ministre des Affaires étrangères hongrois, adressait, à midi trente, un ultimatum, qui expirait le soir même, à Mgr Volosyn, président du Conseil carpatho-ukrainien, et exigeait la remise du pouvoir entre les mains des chefs de l'armée hongroise. Le 16 mars, le Premier ministre hongrois annonçait au Parlement que l'armée de Budapest occuperait toute l'Ukraine carpathique.

7

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 759. *Berlin, 16 mars 1939* (1).

On m'assure que la décision de M. Hitler de procéder sur-le-champ à l'opération prévue contre la Tchécoslovaquie aurait été prise à la suite d'un Conseil qui se serait réuni ici il y a huit jours, *après le départ en Italie du maréchal Goering* (2), et dans lequel les partisans d'une action immédiate auraient fait prévaloir leur avis tant auprès du Führer qu'auprès des généraux présents.

On ignore d'ailleurs quelles sont, en dehors de ces derniers, les personnes qui ont pris part à ce Conseil; mais on croit assez généralement que M. von Ribbentrop et M. Himmler y auraient joué un rôle prépondérant.

8

M. de La Tournelle, Consul de France à Dantzig,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 15. *Dantzig, 16 mars 1939.*

J'apprends de la source la plus sûre que l'occupation militaire allemande de Dantzig serait imminente.

Cependant, les autorités polonaises ne paraissent pas informées et M. Lipski aurait reçu dernièrement des assurances du maréchal Goering. Le pavoisement des bâtiments publics, commencé hier, sera maintenu jusqu'à nouvel ordre, ce qui laisse prévoir de nouvelles conquêtes. La population est calme et ignorante.

La mesure précitée aurait été décidée à la suite des manifestations anti-allemandes de Varsovie lors de la présence du comte Ciano (3). Elles auraient irrité le chancelier Hitler.

Communiqué à l'ambassade et à Berlin (4).

(1) Par courrier en clair.

(2) Le maréchal Goering était parti le 3 mars pour San Remo en villégiature. Peu avant l'occupation de la Tchécoslovaquie, le 13 mars, il regagnait Berlin d'urgence. Il devait en repartir par la suite pour la Tripolitaine et l'Italie et achever son séjour officiel à Rome le 16 avril.

(3) Sur ces manifestations, voir, au tome XIV de la présente série, les nºs 223 (et note), 242, 243, 297.

(4) Ce télégramme a été communiqué à Londres dans la nuit du 16 au 17 mars sous le nº 510.

9

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 578 (1). *Strictement secret.* *Prague, 16 mars 1939.*

J'apprends que M. Hitler serait sur le point de quitter Prague et se rendrait directement à Memel pour y faire la même opération qu'en Bohême.

10

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº (2). *Rome, 16 mars 1939* (3).

En présence de l'action violente et soudaine du Reich, on est amené à se demander si M. Mussolini a été prévenu ou ... (4) à considérer.

Officiellement, on laisse entendre que oui; on évite de marquer de l'étonnement; on déclare que l'attitude allemande est donc correcte, qu'elle est naturelle et légitime et l'on rejette toute la responsabilité sur le gouvernement de Prague.

Il semble pourtant que les choses aient marché beaucoup plus vite que le gouvernement fasciste ne le pensait, que le rôle de celui-ci se soit borné à enregistrer les ... (5) de Berlin et qu'en particulier, il ne se soit pas attendu, de la part de l'Allemagne, à une intervention militaire aussi ... (6) massée du côté ... (7) des prétentions aussi ... (8) belligérants.

De là, ... (9), sot ... (10) que l'assurance des milieux dirigeants ne réussit pas à dissimuler et qui ... (11) que les journaux du soir du 15 mars ont donné un compte rendu relatif aux événements de l'Europe centrale, tandis qu'ils ... (12) aient au ... (13) l'augmentation du nombre des fonctionnaires.

Quoi qu'il en soit, le public ... (14) ne cache pas, quant à lui, sa surprise ni ses préoccupations; il ne paraît nullement disposé à se réjouir ni à approuver le nouveau coup de l'Allemagne; il est plutôt perplexe, consterné, effrayé de l'accroissement continu de la puissance du Reich et de son audace ... (15), il se comporte comme au lendemain de l'Anschluss; le caractère dévorant

(1) C'est en fait la retransmission de ce télégramme à Londres, le lendemain, sous le nº 506, qui est ci-après reproduite.
(2) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par poste.
(4) à (15) Lacunes de déchiffrement.

de l'amitié allemande lui inspire des craintes pour lui-même et pour l'avenir de son pays et il redoute les complications belliqueuses qui pourraient sortir de la situation actuelle.

Les dirigeants fascistes proclament leur complet accord avec Berlin, il est cependant manifeste qu'un point litigieux subsiste : c'est celui qui concerne l'avenir de la Ruthénie. L'Italie insiste pour que la Hongrie et la Pologne réalisent la frontière commune qui leur a échappé il y a six mois. Mais l'Allemagne ne semble pas s'y être encore résolue. Sa conduite ne signifie-t-elle pas qu'elle n'a pas abandonné sa poussée vers l'Est, ses visées sur l'Ukraine? Est-il concevable qu'elle laisse tirer un verrou devant la porte qu'elle vient d'atteindre? Il se peut qu'elle ne veuille pas affronter ... [1] la triple opposition qu'elle rencontre. Mais plus tard ne traitera-t-elle pas la Hongrie et la Pologne comme elle traite aujourd'hui la Tchécoslovaquie? L'Italie déploiera en tout cas les plus grands efforts pour obtenir à cet égard une concession qu'elle puisse présenter comme un succès, une compensation. Sinon l'Axe aurait encore servi l'Allemagne exclusivement et balayé le dernier reste d'influence que sa partenaire exerçait dans le bassin du Danube. L'Italie apparaîtrait comme le dindon d'une farce tragique. Beaucoup d'Italiens en ont le sentiment.

On est ainsi placé devant l'aspect le plus critique pour nous-mêmes de la situation. Il n'est pas douteux en effet que les récents événements ne mettent en cause aux yeux de son propre peuple le prestige de M. Mussolini.

En posant la question de l'équilibre des forces en Méditerranée, en ouvrant un conflit avec la France, le Duce avait voulu empêcher que l'Allemagne ne s'engage dans de nouvelles entreprises à l'est du continent européen avant que l'Italie n'eût touché le prix de sa complicité. Ce calcul, à moins que le jeu ne soit réglé d'avance, risque d'être déçu. Sous peine de perdre la face, M. Mussolini doit logiquement exercer sur le Reich les plus vives pressions pour que celui-ci lui garantisse un concours immédiat, total et sans réserve contre la France. Il doit être tenté plus que jamais d'imiter le Führer, de provoquer, à son tour un incident, de créer un fait accompli.

Venu de Londres, le bruit courait ce matin à Rome que les troupes italiennes avaient déjà franchi la frontière de la Tunisie et de divers côtés. On m'en demandait confirmation.

De telles éventualités sont tenues pour vraisemblables par le peuple italien lui-même. Et c'est une des raisons du pessimisme qu'il éprouve. Lourde de soucis et d'anxiété, l'atmosphère que l'on respire ici rappelle celle de mars 1938 ou de septembre dernier [2].

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Dans un télégramme n° 754, du 16 mars également, M. Coulondre indiquait que « l'ambassade d'Italie à Berlin n'aurait, jusqu'au dernier moment, rien su des événements qui se préparaient et qui auraient « stupéfait» M. Attolico. Ce dernier l'a déclaré sans ambages à des collègues européens et américains avec lesquels il est lié de longue date ». Les milieux diplomatiques berlinois étaient assez divisés à cet égard. Les uns soutenaient que « M. Mussolini était depuis longtemps au courant, qu'il avait naturellement donné son adhésion à un plan d'où résulterait, en même temps qu'une nouvelle majoration de sa « créance » sur M. Hitler, une situation générale favorable à ses propres revendications ». Pour les autres — le plus grand nombre — l'Italie avait été « une fois de plus mise en présence du fait accompli par son partenaire » et n'était « satisfaite, ni du nouvel accroissement de la puissance de celui-ci en Europe centrale, ni de le voir s'engager dans une direction divergente et en plein imprévu ».

11

M. Gazel, Chargé d'affaires de France à Madrid [1],
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1. *Saint-Sébastien, 16 mars 1939* [2].

Dès mon arrivée, le 14, je suis monté à Burgos, après m'être fait annoncer au comte de Jordana par le cabinet diplomatique de Saint-Sébastien.

Le ministre des Affaires étrangères étant absent avait chargé le sous-secrétaire d'État de me recevoir, le 15 dans la matinée.

J'ai donc remis à M. de Las Barcenas la lettre autographe de Votre Excellence [3] ainsi que la note relative aux réfugiés [4].

Le sous-secrétaire d'État m'assura de toute la bonne volonté des autorités espagnoles, mais souligna les difficultés matérielles auxquelles elles se heurtaient, notamment en raison du manque de moyens de transport et de locaux d'hébergement pour les opérations de triage politique et sanitaire des réfugiés avant leur acheminement vers leurs destinations respectives. J'ai en effet constaté que le matériel ferroviaire était en assez mauvais état et presque exclusivement réservé aux transports militaires pour la préparation d'une grande offensive dont tout le monde parle à Burgos et qu'on annonce pour les environs du 20 mars.

Au demeurant, cette question des réfugiés l'intéressait manifestement beaucoup moins que celle de la restitution des bateaux et notamment de la flotte qui est à Bizerte [5]. Il ramenait sans cesse la conversation sur ce dernier point, insistant pour que, à l'occasion de l'arrivée du Maréchal à Burgos [6], un premier pas fût fait à ce sujet. De mon côté, je ramenais la discussion sur celle des réfugiés, indiquant que si les deux questions ne devaient pas être liées, il conviendrait, à tout le moins, qu'elles fissent l'objet d'un règlement parallèle.

M. de Las Barcenas me fit savoir qu'un contre-torpilleur, *Le Ciscar*, devait partir de Barcelone pour Bizerte emmenant l'amiral Moreno et le vicomte de Mamblas, ministre plénipotentiaire, avec pour mission d'effectuer un

(1) M. Gazel, conseiller d'ambassade à Bruxelles, avait été muté à l'ambassade de France auprès du gouvernement espagnol (nationaliste), le 3 mars 1939.

(2) Par fil (Hendaye) en clair.

(3) Document non identifié.

(4) Document non retrouvé.

(5) Il s'agissait de la flotte républicaine espagnole, repliée sur l'Afrique du Nord française et internée à Bizerte.

(6) Le 2 mars, le Conseil des ministres français avait désigné le maréchal Pétain comme ambassadeur auprès du gouvernement de Burgos (voir, au t. XIV de la présente série, le nº 247). C'est le 16 que le Maréchal arrivait à Saint-Sébastien (se reporter à la lettre adressée par ce dernier le 17 mars au président Daladier, et ci-après reproduite sous le nº 38).

acte de prise de possession de la flotte. A la fin de la matinée, il me fit rappeler pour me dire que contrairement à ce qu'il m'avait d'abord indiqué, ce navire était déjà parti dans la nuit.

Comme j'avais affirmé à mon interlocuteur que nous étions disposés à prêter un concours matériel complet pour l'évacuation des réfugiés, que nous pourrions les faire partir avec plusieurs jours de vivres et peut-être utiliser pour leur transport les bateaux et vaisseaux espagnols ainsi que les camions de l'armée républicaine, il me fit observer que, de ces derniers, d'après ses renseignements, un grand nombre avait déjà disparu et que c'était la raison principale pour laquelle le gouvernement du Généralissime désirait faire d'urgence l'inventaire de tout le matériel républicain en France. Il se plaignit en outre des difficultés rencontrées à ce sujet par les fonctionnaires espagnols chargés du recensement, auxquels nos administrations locales repondaient n'avoir reçu aucune instruction.

Au cours de notre second entretien, le sous-secrétaire d'État, revenant sur les suggestions que je lui avais faites pour le transport des réfugiés, me dit qu'il serait prêt à étudier et accepter celles-ci si elles lui étaient faites sous forme de propositions précises et que l'acheminement pourrait très utilement se faire par voie maritime à destination de l'Andalousie et de la Galice, la situation y étant meilleure qu'ailleurs et notamment qu'en Catalogne.

La conversation ayant, à un certain moment, glissé sur la politique générale et les événements actuels en Europe centrale, les mots pacte antikomintern furent prononcés. Comme je lui demandais quelle était la position espagnole sur ce dernier point, il affecta de l'ignorer en raison de sa trop récente arrivée à Burgos. Je fis observer, de mon côté, que nous voulions rester confiants dans la volonté du gouvernement espagnol de poursuivre une politique d'indépendance.

La date pour la remise des lettres de créance n'est pas encore fixée, mais on m'a assuré que la cérémonie aurait lieu le plus tôt possible et vraisemblablement dès lundi. Dans ce cas, le Maréchal remettrait la copie figurée de ses lettres la veille au soir.

12

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. [1]. *Sofia, 16 mars 1939.*

L'opinion des milieux politiques, notamment parlementaires, est naturellement plus réfléchie et nuancée que la réaction du public signalée par mon télégramme d'hier [2].

[1] Il pourrait s'agir du télégramme n° 66. Le texte ici reproduit est en fait une retransmission effectuée le 20 mars à Belgrade sous le n° 118.
[2] Non retrouvé.

A la perspective satisfaisante d'une récupération de la Dobroudja à la faveur de la poussée révisionniste, s'oppose le sentiment très net du danger que le colosse allemand fait courir à tout l'Est européen. On se rend compte que le Reich a manqué à sa parole, qu'il annexe maintenant des populations non germaniques et précisément des Slaves. L'idéal pour elle réside à peu près dans la constitution d'un bloc balkanique uni et fort, bloc dans lequel l'entrée de la Bulgarie serait rendue possible par des concessions de la Roumanie, devenue enfin compréhensive en présence des périls qui la menacent d'autre part.

13

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 369, 370 (1). *Varsovie, 16 mars 1939.*

Sir Howard Kennard vient d'apprendre du consul d'Angleterre à Dantzig que M. Burckhardt aurait, en regagnant son poste, recueilli à Berlin des informations tenues par lui pour sérieuses, et d'après lesquelles le Reich méditerait de faire occuper la Ville libre vers la fin de la semaine par les troupes de Prusse orientale (2). D'après M. Burckhardt, les mêmes rumeurs circulent dans les cercles officiels de Dantzig. Le Haut-Commissaire tient tous ces bruits pour très vraisemblables et aurait demandé au secrétariat général de la Société des Nations l'autorisation d'aller à Genève afin d'exposer la situation (3).

(1) C'est en fait la retransmission de ce télégramme à Londres le même jour, sous les nos 508-509, qui est ici reproduite.

(2) Sur des indications identiques fournies par le consul de France à Dantzig, voir ci-après le no 47.

(3) Ce télégramme a été transmis à Londres dans la nuit du 16 au 17 mars sous les nos 508-509.

14

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT [1]

Paris, 16 mars 1939.

La déclaration du 6 décembre 1938 [2] porte que les deux ministres des Affaires étrangères, « agissant au nom et d'ordre de leur gouvernement, sont convenus de ce qui suit :

« ... 3. — Les deux gouvernements sont résolus, sous réserve de leurs rela-« tions particulières avec des puissances tierces, à demeurer en contact sur « toutes les questions intéressant leurs deux pays et à se consulter mutuelle-« ment au cas où l'évolution ultérieure de ces questions risquerait de conduire « à des difficultés internationales ».

L'engagement mutuel de consultation ressort nettement de ces termes. Par contre, il peut y avoir contestation sur la portée de l'expression : « toutes les questions intéressant leurs deux pays ».

L'Allemagne a agi comme si elle considérait que la France se désintéressait de la situation en Europe centrale. Cette manière d'agir correspond à un état d'esprit qui n'a jamais été officiellement exprimé, mais qui paraît avoir inspiré [son] attitude au cours des derniers événements. De fait, dans la note remise le 15 mars par l'ambassadeur d'Allemagne à M. Georges Bonnet [3], et qui transmet le communiqué germano-tchécoslovaque signé à Berlin le 14 mars, il n'est pas fait état de la déclaration du 6 décembre.

La France n'a jamais entendu se désintéresser des questions d'Europe centrale. En souscrivant à l'article 3 de la déclaration, elle pensait même plus particulièrement aux questions qui risquaient de surgir en Europe centrale et orientale. L'Allemagne pouvait d'autant moins en douter que l'annexe I à l'accord de Munich prévoit l'institution d'une garantie internationale dans laquelle la France devait avoir sa place et à laquelle l'Allemagne et l'Italie devaient s'associer.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que dans les instructions qui ont été adressées à notre ambassadeur à Berlin le 14 mars [4], il était indiqué : « Vous donnerez à cette élucidation le caractère d'une enquête purement informative « et dont l'importance justifierait, s'il en était besoin, une référence de votre « part à la procédure de consultation mutuelle prévue par la déclaration du « 6 décembre. »

(1) Vraisemblablement M. Rochat. Cette note est extraite des papiers Bonnet.
(2) Dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 45.
(3) Le texte de cette note est reproduit au tome XIV de la présente série sous le n° 348.
(4) Par télégramme n° 258, reproduit au tome XIV précité, sous le n° 323.

M. Coulondre n'a donc pas manqué dans son entretien avec M. von Weizsäcker [1] de faire valoir qu'il tenait l'intervention militaire allemande en Tchécoslovaquie pour contraire à l'accord de Munich et à la déclaration du 6 décembre. M. von Weizsäcker a répondu qu'il n'avait rien à ajouter au texte de l' « accord » entre Berlin et Prague.

15

Note du 2e bureau de l'état-major de l'Armée [2]

Sur la situation créée par la disparition de la Tchécoslovaquie

Secret. *Paris, 16 mars 1939.*

En quelques heures, le destin de la Tchécoslovaquie s'est fixé.

Ce qui importe maintenant, est de savoir si, à l'entrée d'Hitler à Prague va succéder un temps mort de quelques mois dans l'exécution du programme d'expansion de l'Allemagne, comme ce fut le cas après l'Anschluss ou l'annexion des Sudètes, ou si, au contraire, la mainmise par le Reich sur la Bohême et la Moravie est le point de départ d'une ère de tension continue, dont le terme pourrait être de nouvelles exigences où les puissances occidentales et la France en particulier seraient directement intéressées.

Il est encore difficile de se prononcer à cet égard. Cependant, l'étude attentive des renseignements d'ordre général concernant les intentions, et des renseignements qui concernent des faits précis, conduit, dès maintenant, à des conclusions qui ne laissent pas d'être inquiétantes.

I. Les renseignements d'ordre général

Le 13 mars, un renseignement de source officielle tchèque, après avoir confirmé la date du 15 mars comme étant celle de l'entrée des troupes allemandes en Tchécoslovaquie, a signalé :

« Le plan allemand serait, après mise hors de cause de la Moravie et de la Slovaquie, par occupation prétendue sollicitée, d'imposer à la Bohême une organisation politique analogue à celle du Luxembourg, avec gouvernement sous contrôle administratif allemand, *puis, dès avril, après publication des revendications italiennes, d'exercer sur la France une pression militaire toujours sans aller à un conflit, parce que l'Allemagne n'y est pas prête* ».

La première partie de ce renseignement s'étant vérifiée point par point, le renseignement, dans sa totalité, prend une importance singulière.

En tout cas, l'éventualité d'un balancement des revendications allemandes de l'Est sur l'Ouest est possible.

[1] Entretien relaté par le télégramme de Berlin nos 731-735, du 15 mars, publié au tome XIV précité, sous le no 342.

[2] Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

Un renseignement a présenté comme il suit les intentions d'Hitler : Hitler n'a pas l'intention d'agir en direction de l'Ukraine avant plusieurs années. *Son véritable plan consiste à occuper la Suisse et la Hollande qui constitueront des gages pour obtenir la satisfaction des revendications allemandes et la solution définitive des problèmes vitaux allemands.*

Ultérieurement, le plan envisagé est la fermeture de la Méditerranée et *la conquête de l'Afrique par l'intérieur en partant de la Libye.*

Il est à remarquer, d'ailleurs, que la mainmise par l'Allemagne sur la Bohême et sur la Moravie, si elle peut être considérée comme le prélude à une pénétration plus profonde dans l'Est européen, peut tout aussi bien être interprétée comme les préliminaires d'opérations visant les puissances occidentales. L'occupation de la Bohême permet en temps de paix à l'Allemagne d'étendre son emprise sur les puissances qui détiennent les ressources dont le manque se fait le plus gravement sentir dans le Reich : pétrole et blé notamment. En cas de guerre, elle lui fournit la base de départ nécessaire à des opérations ultra-rapides visant à la possession de ces mêmes richesses indispensables à la conduite d'un conflit de quelque durée.

II. Les faits

Jusqu'ici, aucune mesure de quelque étendue ne permet d'affirmer qu'une mobilisation camouflée d'envergure soit en cours, ni que des mesures importantes visant les frontières occidentales aient été prises.

Cependant, des appels de réservistes sont signalés sur divers points du territoire. Les hommes convoqués paraissent appartenir, en général, aux classes qui sont utilisées pour porter les unités actives à leur effectif de guerre. Les classes, dont le gros sert à constituer les unités de formation, ne semblent pas avoir été encore touchées par ces appels. *La mise sur pied d'unités de formation n'a pas été jusqu'ici constatée.*

Mais il faut souligner que *les convocations continuent postérieurement au 15 mars,* c'est-à-dire une fois l'affaire de Bohême jouée.

Aux frontières occidentales, les travaux de fortifications ont été poussés avec activité dans les dernières semaines. Les ouvrages terminés ont été en divers points approvisionnés en munitions. Cette activité peut avoir été en liaison avec l'affaire que méditait Hitler sur la Tchécoslovaquie. Mais il est signalé que des exercices importants d'occupation des fortifications doivent avoir lieu dans les semaines prochaines, en particulier dans le Bienwald. Des cantonnements seraient préparés pour la troupe en Bade et Palatinat. Dans la VIe région (Westphalie) et dans la région de Ludwigshafen, des mouvements de troupe encore trop faibles pour que l'on puisse en tirer une conclusion quelconque auraient eu lieu en direction des frontières.

L'avenir prochain permettra de déterminer sans doute si les convocations de réservistes se généralisent et si les mouvements en direction des frontières belge et hollandaise s'amplifient. Mais une telle éventualité présente pour nous une si grande gravité que les moindres indices la concernant méritent d'être particulièrement soulignés.

D'ailleurs, à ces premiers indices s'ajoutent des renseignements qui peuvent laisser présager la préparation d'une action importante de la part de l'Allemagne :

— peinture en camouflage des bâches de camions d'usage commercial avant le 31 mars;

— *Reichsbahn* prévenue d'avoir à prendre des mesures pour tenir à la fin du mois de mars le plus grand nombre possible de wagons à la disposition de l'armée;

— importants dépôts de vivres et fourrages à constituer en divers points du Reich avant le 1er avril;

— enfin, il est signalé de très bonne source que des commandes très importantes d'uniformes coloniaux (300.000) auraient été passées à l'industrie de la région de Mannheim et doivent être livrées le 28 mars, et que 14 divisions allemandes seraient prochainement vaccinées contre la malaria.

D'Italie, sont également parvenus des renseignements concernant la préparation d'une tension vers cette même époque d'avril.

Sans les consigner tous ici, il suffit de rappeler que :

— la société de navigation *Tripcovich* à Trieste aurait reçu des instructions pour tenir ses navires prêts à une réquisition éventuelle *au début d'avril 1939* (13 février 1939);

— les banques et maisons de commerce italiennes établies dans le bassin de la Méditerranée orientale n'acceptent des traites que jusqu'à 30 jours. Dans ces milieux, on s'attend à des événements graves pour avril (2 mars 1939);

— un industriel italien fabricant de canons livrables normalement en juin a reçu l'ordre de les livrer en mars (11 mars 1939).

Conclusion

L'annexion de la Bohême par l'Allemagne et le protectorat que celle-ci exercera désormais sur la Slovaquie peuvent être le point de départ d'une crise prochaine très grave menaçant directement la France.

La liquidation de la Tchécoslovaquie apporte à l'Allemagne un accroissement de forces considérable caractérisé par :

— l'affermissement de sa situation stratégique en face d'une menace orientale;

— l'acquisition d'un matériel considérable et l'accroissement notable de ses possibilités de fabrication;

— la possibilité d'exercer une pression rapide et décisive en direction de la mer Noire pour s'assurer les produits nécessaires à une guerre de quelque durée.

D'autre part, en dépit de certains renseignements montrant une Italie divisée devant la menace de guerre, il est vraisemblable que Mussolini est décidé à tirer profit de sa fidélité à l'Axe et que, dans la pression qu'il exercera, il sera soutenu à fond par l'Allemagne qui s'intéresse elle aussi à la question coloniale.

Il est possible que cette action conjuguée se développe dans des délais extrêmement brefs. L'échéance d'avril revient comme un leitmotiv dans la plupart des renseignements recueillis, dont certains émanent de sources très bonnes et bien placées.

Cette action pourrait viser la prise en gage de la Hollande. Elle se placerait à un moment particulièrement favorable, la Belgique étant en proie à des difficultés intérieures d'une extrême gravité.

Elle pourrait s'accompagner d'opérations basées sur la Libye, où l'Italie a d'ores et déjà concentré des forces importantes qui pourraient être renforcées dans des délais brefs par des troupes allemandes spécialement équipées dans ce but.

Quant aux dispositions décelées à la frontière française, les renseignements signalent une activité encore imprécise (convocation de réservistes et équipement de la zone fortifiée). Ces renseignements prennent une signification particulière en raison de la conjoncture actuelle.

16

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [1]. *Berlin, 16 mars 1939.*

Les événements qui viennent de se dérouler vont rendre bien difficile la politique de détente et de collaboration que vous vous êtes si justement employé à mettre en œuvre après Munich. Plus que la dislocation de la Tchécoslovaquie, dont on peut discuter les causes, l'annexion plus ou moins déguisée de la Bohême et de la Moravie par l'Allemagne, cinq mois après la conclusion de l'accord du 29 septembre, montre, hélas, une fois de plus, combien précaires sont les engagements du Reich.

Je crois cependant que ce serait une erreur de se livrer à des manifestations de mauvaise humeur qui demeureraient sans portée réelle.

Mon collègue britannique qui, jusqu'au dernier moment, n'a pas cru à ce pénible dénouement du drame tchécoslovaque, a indiqué par lettre personnelle à lord Halifax que la France et l'Angleterre pourraient rappeler leurs ambassadeurs à Berlin. Il m'a fait part de cette suggestion. Je lui ai dit qu'il appartenait à nos gouvernements d'en décider, mais que, personnellement, je n'y étais pas favorable.

1° Cette mesure n'amènerait pas le Führer à modifier les décisions qu'il a prises.

[1] Extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

2° Les relations une fois rompues, il serait fort difficile de les rétablir.

3° L'Italie serait, sans doute, seule à y trouver avantage, car son influence s'exercerait alors ici sans aucun contrepoids.

4° Enfin et surtout, nous risquerions de hâter un conflit général que, précisément, nous nous efforçons de conjurer. Nous fournirions un argument redoutable aux éléments extrêmes du parti nazi en faveur d'une guerre immédiate.

Je vous ai écrit et je persiste à penser que la majorité du parti et M. Hitler lui-même ne veulent pas d'une guerre à l'heure actuelle. Mais, si l'on arrivait à persuader le Führer que les puissances occidentales n'ont rompu leurs relations que pour préparer leurs opinions et se préparer elles-mêmes au conflit, rien ne dit que celui-ci ne viendrait pas à une conception différente.

L'impatience de l'Italie à obtenir, à son tour, des satisfactions, le fait que les puissances occidentales ont entrepris leur réarmement, mais ne l'ont pas terminé, que l'évolution des esprits se fait aux États-Unis, mais n'est pas encore achevée, sont autant de considérations qui pourraient peser dans le même sens sur l'esprit de M. Hitler.

Je crois que, pour toutes les raisons indiquées plus haut, nous devons faire le nécessaire pour gagner du temps tout au moins.

Mais nous ne devons pas nous dissimuler que ce sera de plus en plus difficile. D'une part, les succès répétés du IIIe Reich l'incitent à précipiter ses revendications et l'affaire coloniale pourrait venir beaucoup plus tôt qu'on le pensait jusqu'ici. D'autre part, le réarmement franco-anglais préoccupe manifestement de plus en plus les dirigeants nazis. Et c'est là, à mon sens, le fait capital.

Il faut tenir et gagner du temps par tous les moyens jusqu'à ce que notre réarmement soit réalisé, mais il faut aussi que celui-ci se fasse dans le moindre délai. Pour abréger cette période dangereuse, le gouvernement ne peut-il pas armer au rythme de guerre, comme le fait l'Allemagne, où l'on travaille, dans les usines de guerre, nuit et jour à trois équipes de huit heures ?

Je crois que la politique de conquêtes dans laquelle vient de se lancer l'Allemagne doit, peu à peu, dresser contre elle et amener à nous les nations qui veulent vivre. Mais encore faut-il qu'elles aient assez de confiance dans notre force. Aujourd'hui, tout est dans ce mot, y compris notre salut.

17

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 253 (1). *Londres, 16 mars 1939.*

(*Reçu :* Cabinet E.M.A., 20 mars.)

Une peinture de l'opinion publique au cours de la dernière semaine (et en particulier après les débats sur les armements : cf. nº 214 du 9 mars) (2) ne serait pas complète si on ne signalait la vague à peu près universelle d'optimisme qui a envahi la presse et les cercles d'affaires, et qui a eu un si pénible réveil dans les événements de Tchécoslovaquie.

C'est surtout le 10 mars que cet optimisme a atteint son point culminant. Il était inspiré notamment par des déclarations que M. Chamberlain avait faites aux rédacteurs politiques et parlementaires des principaux journaux (3). Mais bien que venant d'une inspiration de haut lieu, il n'en était pas moins universellement partagé. On ne découvre pas dans les feuilles de l'opposition les contradictions que des déclarations de ce genre ont provoquées en d'autres circonstances. Les organes des diverses sections de l'opinion publique donnent à peu près la même version des vues exprimées « dans les milieux autorisés », et c'est plutôt des raisons journalistiques, le désir de détacher les points les plus sensationnels, que des raisons politiques qui leur font modifier l'ordre adopté par le Premier ministre dans son exposé. C'est ainsi qu'un journal comme le travailliste *Daily Herald* met en manchette, comme le *Daily Mail* ou comme le *Daily Express*, la possibilité d'une réduction des armements; alors que les organes modérés, comme le *Times* ou le *Daily Telegraph*, n'en font mention que dans leurs conclusions.

Le seul point un peu noir, ce sont les difficultés franco-italiennes, mais on espère un arrangement à l'amiable, et, alors, si le différend était réglé, on pourrait envisager la discussion d'un accord de limitation des armements! Si, dans le courant de cette année, on arrivait à un accord sur ce point, même à un accord modeste, on aurait largement contribué au rétablissement de la confiance et à la renaissance du commerce international. On n'attache pas une importance excessive aux attaques sporadiques de la presse allemande, ni aux discours comme celui qu'a récemment prononcé M. Goebbels (4), qui poursuivent essentiellement un but de propagande. La presse d'outre-Rhin traduit très mal sur ce point le sentiment de la majorité du peuple

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Rapport reproduit au tome XIV de la présente série sous le nº 298.
(3) Sur ces déclarations, voir au tome XIV précité, le nº 299.
(4) Prononcé le 5 mars à l'ouverture de la foire de Leipzig; voir, au tome XIV précité, le nº 270 (et note).

allemand, qui éprouve certainement de l'amitié pour la Grande-Bretagne. L'on a parfois tendance à exagérer l'anglophobie de certaines personnalités allemandes. C'est ainsi que M. Chamberlain, quand il a rencontré le Dr. Ley, qui passe pour extrémiste, a pu recueillir des témoignages convaincants des sympathies allemandes pour les Anglais. Enfin, on souligne l'intérêt des prochaines négociations économiques et des voyages des ministres britanniques à Berlin et dans les capitales du Nord et du Nord-est (1). On rappelle à ce sujet que les difficultés économiques allemandes amènent de nombreuses personnalités du Reich à penser qu'un rapprochement économique avec la Grande-Bretagne est indispensable, et on précise que sur ces points et sur d'autres, des « échanges de vues » d'un caractère officieux se poursuivent sans cesse entre Londres et Berlin. Là encore, il y a matière à un optimisme relatif.

Telles sont, paraphrasées ou traduites intégralement, les déclarations que les journaux reproduisent tous sous une forme à peu près identique. Le *Daily Express* écrit en manchette : « Un accord de limitation des armements pourra être réalisé cette année. » Dans son éditorial, la feuille de lord Beaverbrook répète une fois de plus qu'il faut rendre ses colonies au Reich. Le *Daily Mail* commente brièvement les vues des « milieux autorisés » et déclare que « la limitation des armements doit être, avec le maintien de la paix, le but suprême des hommes d'État européens pendant l'année en cours ».

*
* *

On comprend quelle désillusion les événements d'Europe centrale ont créé dans un si bel état d'esprit : ce fut un rude coup.

A la seule exception du *Daily Mail*, les journaux de toutes nuances expriment, en présence du démembrement de la Tchécoslovaquie et des procédés employés par l'Allemagne, des sentiments qui vont de la réprobation dans le *Times* à un mépris cinglant dans le *Daily Telegraph* et qui sont certes beaucoup plus faits de répulsion que de crainte (2). Jusqu'à Munich et après encore, il était peu de commentateurs qui ne trouvassent pas quelque excuse à certaines des initiatives du Reich ou ne vissent pas dans le dynamisme même d'un régime jeune, né d'un sursaut de l'énergie nationale, quelque justification aux manifestations les plus brutales de son action extérieure. A l'inquiétude se mêlait quelque respect ou quelque estime.

Par la forme de son intervention en Tchécoslovaquie, le Reich paraît s'être discrédité auprès de ceux-là mêmes qui cherchaient à sa politique des explications ou des circonstances atténuantes. Aussi la condamnation prononcée par la majorité de la presse est-elle à peu près sans appel.

(1) Le 20 février, le Premier ministre britannique avait annoncé que M. Hudson, secrétaire parlementaire du département d'outre-mer au Board of Trade, devait se rendre vers la fin mars à Moscou, entre autres capitales des pays du nord de l'Europe, en mission économique et politique. M. Hudson arrivait le 19 mars à Varsovie, le 23 mars à Moscou. Voir, au tome XIV précité, les nos 178, 209, 335, 336, 350; ci-après les nos 67 (et note), 80, 184.

(2) Voir, au tome XIV précité, le n° 350 (note).

18

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 255 [1]. *Berlin, 16 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

Moins de six mois après la conclusion de l'accord de Munich et quatre mois à peine après la sentence arbitrale de Vienne [2], l'Allemagne, traitant comme une quantité négligeable sa propre signature et celle de ses partenaires, a provoqué la dislocation de la Tchécoslovaquie, occupé militairement la Bohême et la Moravie et annexé ces deux provinces au Reich. La croix gammée flotte, depuis hier 15 mars, sur le Hradschin, où le Führer a fait son entrée sous la protection des tanks et des autos blindées, parmi une population frappée de stupeur et consternée. La Slovaquie s'est constituée en un état soi-disant indépendant, mais qui s'est placé sous la protection du Reich. Quant à la Russie subcarpathique, elle est abandonnée aux convoitises de la Hongrie dont les troupes ont déjà passé la frontière. La Tchécoslovaquie, qui avait à Munich consenti de si cruels sacrifices pour le maintien de la paix, n'existe plus. Le rêve des nazis les plus acharnés à sa perte est réalisé. Elle a disparu de la carte européenne.

Les événements qui, avec une rapidité foudroyante, ont abouti à ce dénouement sont typiques de la mentalité et des méthodes des dirigeants hitlériens. Ils comportent des enseignements et des conclusions pratiques que doivent tirer sans délai tous les états soucieux de leur sécurité et de leur indépendance, en face d'une Allemagne grisée par ses succès et qui, abandonnant le terrain des revendications raciales, s'est lancée dans l'impérialisme pur.

*
* *

L'opération dont la Tchécoslovaquie vient d'être victime porte, à un degré plus grand encore que les précédents coups de force nazis, les marques spécifiques des entreprises hitlériennes : le cynisme et la perfidie dans la conception, le secret dans la préparation, la brutalité dans l'exécution.

A Munich, les dirigeants nazis et le Führer lui-même avaient fait valoir l'impossibilité pour les Tchèques et pour les Allemands des Sudètes de coexister au sein d'un même état; ils avaient allégué la haine séculaire et irréductible

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Du 2 novembre 1938, intervenue entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie sur arbitrage germano-italien : voir, au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).

des Tchèques contre tout ce qui est allemand; ils avaient prétendu que le maintien de la paix exigeait qu'une ligne de démarcation très nette fût tracée entre les deux nationalités; ils étaient parvenus à convaincre lord Runciman de cette nécessité; ils s'étaient, en revanche, défendus de vouloir incorporer au Reich des éléments allogènes. C'est en s'inspirant de ces principes que les négociateurs réunis dans la capitale bavaroise avaient imposé au gouvernement de Prague la cession au Reich des pays de prépondérance allemande. En compensation, la Tchécoslovaquie devait recevoir une garantie internationale de ses nouvelles frontières, garantie à laquelle participerait l'Allemagne elle-même.

En fait, au cours des travaux de la Commission internationale, réunie à Berlin au début d'octobre, il est apparu rapidement que les négociateurs allemands obéissaient plus encore à des considérations stratégiques qu'à des considérations ethnographiques. Les multiples interventions de l'*Oberkommando* de la *Wehrmacht* au cours des négociations ont montré que les dirigeants du Reich entendaient tracer avant tout une frontière qui privât la Tchécoslovaquie de la totalité de ses défenses naturelles et de ses fortifications, et qui la plaçât *dans un état d'impuissance militaire totale*. De fait, la délimitation que dut accepter le gouvernement de Prague en octobre englobait dans le territoire du Reich 850.000 Tchèques.

Aujourd'hui, il n'est plus question d'une séparation entre Tchèques et Allemands indispensable à la pacification du bassin danubien et de l'Europe. Renversant complètement ses batteries, l'Allemagne reforme l'amalgame germano-tchèque, dont en septembre dernier, elle avait proclamé les éléments incompatibles. Alors qu'il y a quelques mois, elle déclarait absolument impossible la coexistence entre ces deux groupements ethniques, elle prétend démontrer aujourd'hui qu'une telle coexistence est toute naturelle, qu'elle correspond au sens de l'histoire et qu'elle résulte des nécessités économiques et géographiques. Il n'est plus question de la haine séculaire entre Tchèques et Allemands; les deux peuples sont présentés, au contraire, comme pouvant et devant vivre harmonieusement au sein d'une même communauté politique.

A la lumière de cette volte-face, l'accord de Munich apparaît comme n'ayant été pour l'Allemagne que la première étape d'une manœuvre en deux temps :

La première opération a consisté à démanteler le bastion tchécoslovaque, à enlever aux Tchèques tout moyen de défense, à les réduire militairement aussi bien qu'économiquement à l'entière merci du Reich. C'est à Munich et lors des travaux de la conférence de Berlin que cette opération a été accomplie, pour être achevée à Vienne. En contrepartie, le Reich avait accepté de garantir sous certaines conditions les nouvelles frontières.

La seconde opération a consisté à différer l'octroi de la garantie promise, à amener la dislocation de la Tchécoslovaquie affaiblie par de cruelles blessures, à l'occuper militairement, alors qu'elle était hors d'état d'offrir une résistance sérieuse et à l'incorporer au Reich.

Les accords de Munich n'ont donc été en définitive pour les dirigeants hitlériens qu'un moyen de désarmer la Tchécoslovaquie avant de l'annexer. Grâce à ce détour, l'Allemagne nationale-socialiste a pu, sans guerre, atteindre

le but qu'elle se proposait : rayer la Tchécoslovaquie de la carte. Ce serait peut-être s'avancer que de prétendre que, dès Munich, le Führer avait déjà conçu cette manœuvre. Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'en annexant sous la pression de ses armées, la Bohême et la Moravie, le gouvernement du Reich, signataire des accords de septembre, s'est rendu coupable d'un abus de confiance, d'une véritable félonie à l'égard des états cosignataires et, en particulier, du gouvernement tchèque qui, se fiant à la parole des grandes puissances, s'était résigné à la cession des pays sudètes.

C'est au nom du principe ethnographique que le Reich avait obtenu en septembre le rattachement de trois millions et demi d'Allemands. C'est au mépris de ce principe qu'il annexe aujourd'hui huit millions de Tchèques, que l'abandon des pays sudètes avait laissés sans défenses.

C'est le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que l'Allemagne invoque actuellement en faveur de l'indépendance, d'ailleurs bien illusoire, de la Slovaquie, mais le même droit est refusé aux Carpatho-Ukrainiens qui sont abandonnés à la cupidité hongroise ainsi qu'aux Tchèques qui sont incorporés de force dans le Reich.

L'Allemagne a manifesté ainsi, une fois de plus, son mépris pour tout engagement écrit et sa préférence pour la méthode de la force brutale et du fait accompli. D'un seul geste, elle a déchiré les accords de Munich, aussi bien que la sentence de Vienne, prouvant à nouveau que sa politique ne connaissait qu'un principe directeur : épier l'occasion favorable et saisir tout butin à portée de la main. C'est à peu de choses près la morale commune aux gangsters et aux habitants de la jungle.

*
* *

Le cynisme allemand s'est, d'ailleurs, accompagné d'une habileté consommée. Avec une remarquable maîtrise des hommes et des événements, le gouvernement du Reich s'est efforcé de donner à la violence exercée contre la Tchécoslovaquie une apparence de légitimité.

D'après la thèse officielle allemande, la Tchécoslovaquie se serait décomposée d'elle-même. La Slovaquie, en rompant tout lien avec Prague, aurait scindé la République fédérale en trois tronçons.

Quant à la Bohême et à la Moravie, c'est de lui-même et librement que le gouvernement de Prague, impuissant à maintenir l'ordre et à protéger la vie des membres de la minorité allemande, aurait remis le soin de ces provinces aux mains du Führer.

Ces allégations ne sauraient tromper personne.

Il n'est pas douteux que le séparatisme slovaque n'ait été, avant tout, l'œuvre d'agents allemands ou de Slovaques manœuvrés directement par Berlin. M. Mach, chef de la Propagande du gouvernement de Bratislava, l'un des extrémistes les plus ardents, était signalé depuis longtemps comme entièrement à la dévotion du Reich. M. Durcansky, ministre des Transports, qui faisait de fréquents séjours en Allemagne, n'était également qu'un jouet aux mains des hitlériens, et, en particulier, de M. Karmasin, le *Führer* des

120.000 Allemands de Slovaquie. Quant à Mgr Tiso, homme peu énergique, bien que préoccupé en tant que prêtre des progrès de l'idéologie hitlérienne dans son pays, il était incapable de contrebattre les tendances séparatistes encouragées par l'Allemagne. C'est à cause de cette mollesse que, le 10 mars, il avait été destitué par le gouvernement central de Prague (1). La mesure de rigueur prise contre Mgr Tiso et la demande d'appui adressé par celui-ci au gouvernement du Reich, ont fourni aux dirigeants hitlériens le prétexte qu'ils attendaient pour s'immiscer dans la querelle entre Tchèques et Slovaques.

Dès la réception de la note du président destitué, les services officiels allemands ont fait connaître qu'à leurs yeux, le gouvernement de Mgr Tiso avait seul un caractère légal et qu'en nommant un autre président du Conseil, Prague avait violé la Constitution. A partir de ce moment, la presse berlinoise a commencé à dénoncer la terreur que les Tchèques faisaient régner à Bratislava contre les autonomistes slovaques et contre leurs camarades allemands.

A partir du 12, le ton de la presse berlinoise est devenu plus violent. Il n'a plus été seulement question de troubles en Slovaquie, mais aussi en Bohême et en Moravie. Par un glissement qui s'est opéré en l'espace de vingt-quatre heures, les feuilles berlinoises ont relégué au second plan les sévices exercés contre les Slovaques pour dénoncer avec les marques de la plus vive indignation, les brutalités dont les Allemands de Tchécoslovaquie, ressortissants du Reich ou membres de la minorité ethnique, auraient été victimes. A en croire les feuilles du Reich qui adoptaient non seulement le même langage, mais exactement les mêmes expressions qu'en septembre dernier, le vie des 500.000 Allemands de Tchécoslovaquie aurait couru les plus grands dangers. Les Tchèques, en qui s'étaient réveillés l'esprit hussite et la vieille haine contre le germanisme, avaient organisé, de nouveau, la chasse à l'homme. La situation créée était devenue intenable.

En réalité, si l'on excepte la ville de Bratislava, où des troubles étaient fomentés par le service d'autoprotection des Allemands et par les gardes Hlinka, qui avaient reçu des armes d'Allemagne, l'ordre n'était aucunement troublé ni en Slovaquie, ni en Bohême et en Moravie. A Brünn, par exemple, où, selon la presse allemande, le sang allemand aurait coulé, le consul d'Angleterre pouvait constater et signaler à son ministre à Prague que le calme était parfait. Les récits que les journaux berlinois publiaient sous des titres incendiaires étaient, d'ailleurs, très pauvres de contenu. On eût dit quelques grains de poussière agités par une soufflerie infernale (2).

Dans la soirée du 13, les dirigeants allemands, qui n'ont cessé de contrarier les efforts de Prague pour mettre sur pied un nouveau gouvernement slovaque, ont convoqué à Berlin Mgr Tiso. Dans la nuit du 13 au 14, celui-ci, accompagné de M. Durcansky, a une longue entrevue avec le Führer, au cours

(1) Sur cette destitution, voir, au tome XIV de la présente série, le n° 300 (note).
(2) Sur les troubles intervenus en territoire tchécoslovaque et attisés par le Reich, voir, au tome XIV précité, les nos 310, 315.

de laquelle le Chancelier affirme sa volonté de voir se créer une « Slovaquie entièrement libre » (1). La proclamation de l'indépendance slovaque doit intervenir sans délai. Dès le soir même, les 60 députés sont convoqués pour le lendemain à Bratislava et l'indépendance de la Slovaquie, décidée à Berlin, est votée à l'unanimité par la Diète. Dès l'après-midi du 14, la presse du Reich est en mesure d'annoncer que la Tchécoslovaquie vient de se disloquer, qu'elle est en pleine décomposition, que les communistes ont fait leur réapparition et que, se joignant aux chauvinistes tchèques, ils pourchassent les Allemands, notamment à Brünn et à Iglau, les accablant de mauvais traitements. Le sang allemand coulerait à flot. L'Allemagne ne saurait plus longtemps tolérer un pareil état de choses.

Entre-temps, 14 divisions, constituées presque uniquement par des unités motomécanisées, ont été concentrées autour de la Bohême et de la Moravie. Dès l'après-midi du 14, les troupes allemandes pénètrent en territoire tchèque et occupent Morava-Ostrava.

Reste cependant à se procurer un semblant de titre avant de lancer l'ordre de marche aux troupes prêtes à envahir la « Tchéquie ». M. Hacha, président de la République tchécoslovaque, et M. Chvalkovsky, ministre des Affaires étrangères, arrivent à Berlin, où ils sont reçus par le Führer, en présence de M. von Ribbentrop et de M. Goering. Sur un ton brutal, le Führer indique qu'il ne s'agit pas de négociations. Les hommes d'État tchèques sont invités à prendre connaissance des décisions arrêtées par Berlin et à s'y conformer. Toute velléité de résistance sera brisée. Toute tentative de s'opposer à la marche des troupes allemandes sera réprimée par l'entrée en action de l'aviation de bombardement. Le Reich a résolu d'annexer la Bohême et la Moravie. Prague sera occupée le lendemain à 10 heures. Le président Hacha, d'un âge très avancé, et qui se trouve dans un état de grande dépression physique, s'effondre et perd connaissance. Les médecins personnels de M. Goering interviennent et le raniment avec des piqûres. Le vieillard signe alors le document qu'on lui présente et en vertu duquel le gouvernement tchèque remet, « plein de confiance », les destinées de la Bohême et de la Moravie dans les mains du Führer (2).

Le lendemain 15, à neuf heures, les premiers éléments motorisés atteignent Prague. Dans le courant de l'après-midi, le Führer fait son entrée dans le « Château impérial » du Hradschin et fait hisser immédiatement la croix gammée. La Tchécoslovaquie a vécu.

Dès le lendemain 16 mars, un décret du Führer intègre la Bohême et la Moravie dans le territoire du Reich et l'érige en un protectorat jouissant d'une certaine autonomie administrative, sous le contrôle d'un « Protecteur » représentant le Reich et dont la résidence est fixée à Prague (3).

(1) Sur cette entrevue, voir, au tome XIV précité, le n° 327.
(2) Sur la rencontre Hitler-Hacha et ses suites, voir, au tome XIV précité, les n°s 322, 331, 332.
(3) Il a paru superflu de reproduire le texte de ce décret, qui est repris par la presse de l'époque et publié in extenso dans le télégramme de Berlin, n° 760, du 16 mars (revue de presse non retenue).

Le même jour, M. Tiso, chef du nouvel état slovaque, soi-disant indépendant, prie le Führer de prendre la Slovaquie sous sa protection. Le Chancelier accepte immédiatement (1). En pratique, c'en est fait de l'indépendance de la Slovaquie. Ce pays, mutilé par la sentence de Vienne, privé de ses plaines les plus fertiles et réduit à une région montagneuse, n'est d'ailleurs pas viable. Il ne peut exister par lui-même. Il n'a donc fait que changer le joug de Prague contre celui de Berlin.

De son côté, la Russie subcarpathique a proclamé, elle aussi, son indépendance le 12 mars et a sollicité la protection de Berlin. Mais les dirigeants hitlériens restent sourds à l'appel de ce pays qui avait placé en eux toute sa confiance et auquel avait été dévolu, un certain temps, le rôle de « Piémont ukrainien ».

L'Ukraine subcarpathique est envahie par les troupes hongroises (2). Dans son désespoir, le gouvernement de Chust offre le pays à la Roumanie. M. Revay, Premier ministre, dans un télégramme adressé à l'ambassade de France à Berlin (3), sollicite l'intervention du gouvernement français auprès du gouvernement de Budapest, en vue de faire régler par la voie diplomatique et non par la force des armes le sort du pays.

Tout paraît indiquer que le Reich se désintéresse de cet état et l'abandonne à la Hongrie.

*
* *

Un second trait mérite d'être noté. C'est la rapidité avec laquelle l'opération qui vient d'aboutir au partage de la Tchécoslovaquie a été décidée et préparée.

Sans doute, l'ambassade avait, dès le début de février, relevé de nombreux indices des intentions du Reich à l'égard de la Tchécoslovaquie. Ces symptômes convergents ne permettaient pas de douter que les dirigeants nazis n'attendaient qu'une occasion propice pour achever l'œuvre commencée à Munich, et porter le coup de grâce à un état qui, frappé dans ses œuvres vives, se débattait dans d'inextricables difficultés intérieures.

Mais il semble bien que la décision ne soit intervenue que le 8 ou le 9 mars : c'est-à-dire postérieurement au départ pour l'Italie de M. Goering (4) qui a été rappelé d'urgence. C'est seulement dans les journées des 11 et 12 mars qu'ont été constatés les premiers mouvements militaires. Dès le 14, 200.000 hommes environ sont rassemblés autour de la Moravie et de la Bohême (5). Cette concentration s'est opérée sans apporter aucun trouble dans la vie normale du pays. Une fois de plus, l'aviation de bombardement a joué un rôle décisif. Elle a été l'argument sans réplique en face duquel se sont inclinés les ministres tchèques, soucieux d'épargner à leur population civile les horreurs et les ravages des bombardements aériens.

(1) Pour cet échange de lettres, se reporter également à la presse.
(2) Sur cette invasion, voir ci-dessus le n° 6 (note).
(3) Dont aucun télégramme de Berlin ne fait état, si ce n'est par de très brèves allusions.
(4) Sur le voyage en Italie du ministre allemand, voir, au tome XIV précité, le n° 261 (note).
(5) Sur toutes ces concentrations militaires, voir, au tome XIV précité, les n°s 300, 308, 309, 315, 318.

J'expose dans ma lettre nº 254 (1) les répercussions que les nouveaux bouleversements que vient de subir la carte européenne sous la poussée de l'Allemagne nationale-socialiste sont susceptibles d'entraîner en Europe.

Je me contenterai, en conclusion, de dégager les quelques enseignements qui découlent du coup de force accompli, à nouveau, par le IIIe Reich.

L'Allemagne hitlérienne vient de jeter le masque. Elle s'était défendue jusqu'ici de tout impérialisme. Elle avait prétendu ne viser qu'à réunir, autant que cela se pouvait, tous les Allemands du centre de l'Europe en une même famille à l'exclusion des allogènes. Aujourd'hui, il est clair que la soif de domination du Führer ne connaît plus de limites.

Il est clair également qu'il est vain d'espérer opposer avec succès au Führer d'autres arguments que celui de la force. Le IIIe Reich a, pour les traités et les engagements, le même mépris que l'Empire de Guillaume II. L'Allemagne reste le pays des « chiffons de papier ».

La sécurité nationale aussi bien que la paix mondiale exigent donc, avant tout, du peuple français, un immense effort de discipline et d'organisation de toutes les énergies du pays, qui, seul, permettra à la France, appuyée par ses amis, de s'affirmer et de défendre ses intérêts en face d'un adversaire aussi redoutable que l'Allemagne d'Adolf Hitler, désormais lancée à la conquête de l'Europe (2) (3).

(1) Du même jour, non reproduite, cette dépêche soulignait la « stupeur » causée, tant à Berlin que dans les autres capitales européennes, par la soudaineté de l'occupation de la Tchécoslovaquie. Elle évoquait ensuite le point de vue des cabinets de Varsovie et de Budapest, vraisemblablement tenus au courant de l'opération.

Pour Varsovie, l'annexion d'un état éthniquement étranger signifiait que le Reich suivrait désormais une politique de conquêtes impérialistes, ce qui n'était guère rassurant pour Dantzig. Pour Budapest, l'indépendance de la Slovaquie constituait une déception. Les problèmes soulevés par le partage de la Tchécoslovaquie étaient loin d'être résolus. Il était enfin malaisé de connaître le rôle joué par l'Italie dans toute cette affaire. Le seul fait qui comptait cependant était que le Reich, désormais maître absolu de l'Europe centrale, pourrait agir à sa guise, « orienter sa politique en direction de l'Est ou de l'Ouest ».

(2) Le même jour, sous le nº 251, l'attaché militaire de France à Berlin adressait au ministre de la Défense nationale un rapport qui évoquait la genèse de l'opération menée contre la Tchécoslovaquie : « Le sort de la Tchécoslovaquie vient d'être réglé par un acte de cambriolage que, du point de vue technique, on ne saurait trop admirer ». « La science du camouflage et de la conservation du secret a atteint en Allemagne un très haut degré de perfection... L'état de mobilisation permanente dans lequel vit l'Allemagne... permet d'ailleurs le déclenchement soudain de n'importe quelle opération, sans que la vie générale du pays en soit troublée ». Le colonel Didelet notait : « Je pense personnellement que même dans les événements de ces jours-ci, les Tchèques auraient eu intérêt à esquisser une défense. Ils se seraient au moins attiré la considération de leurs vainqueurs ». Puis l'attaché militaire s'interrogeait sur le proche avenir et les intentions du Reich et concluait : « Mais ce que l'on doit se dire, c'est que, même si comme c'est vraisemblable l'Allemagne n'a pas le projet de l'envahir cette année, la France ne peut pas vivre tranquille dans le voisinage immédiat d'une force telle que celle que représente aujourd'hui l'armée de la nation allemande, et qu'il lui faut dès aujourd'hui prendre des mesures de précautions militaires importantes ».

(3) Cette D. nº 255 a été reproduite dans le *Livre jaune* sous le nº 73, à l'exception d'un coupure, concernant les accords de Munich.

19

M. Méric de Bellefon, Attaché commercial de France à Londres, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 62 [1]. *Londres, 16 mars 1939.*

J'ai l'honneur de remettre, ci-joint, à Votre Excellence, le compte rendu de la réunion tenue au *Mines Department* le 8 de ce mois, pour l'étude de l'approvisionnement de la France en charbon britannique, en temps de guerre.

Cette réunion avait été demandée assez subitement par le *Mines Department* lui-même qui s'était chargé, il y a plusieurs mois déjà, d'examiner les possibilités de livraisons des mines anglaises. En réalité, son enquête n'était pas encore terminée, et j'ai l'impression que c'est surtout pour répondre à de nouvelles instructions du ministère de la coordination de la Défense que la convocation dernière nous a été envoyée.

Quoi qu'il en soit, nous avons étudié pendant deux heures, au *Mines Department*, la question des fournitures de charbon, et pendant deux autres heures, au *Sea Transport Department*, la question du transport de ce charbon.

Les deux conversations seront, en tout cas, reprises — avec le concours de M. Thibault, ingénieur en chef des Mines, et de M. Roullier, chef de bureau au ministère de la Marine marchande — au milieu du mois prochain. Lord Hyndley, ancien conseiller technique du *Mines Department*, apportera alors les résultats de l'enquête qu'il termine actuellement, auprès de l'industrie houillère anglaise.

Pour le moment, il nous est seulement signalé que le million et demi de tonnes d'anthracite que nous demandons au Pays de Galles peut être difficile à fournir. La question n'est, d'ailleurs, que de peu d'importance, certaines substitutions de qualités pouvant être faites entre anthracites et charbons maigres.

Mêmes réserves au sujet des trois millions de tonnes de fines à coke et du million de tonnes de charbon à gaz, actuellement demandés. Mais, ici également, il pourra y avoir des substitutions.

Sir Alfred Faulkner nous donne, par contre, des avertissements très sérieux, pour la fourniture des briquettes dont nous n'achetons actuellement presque plus (100.000 tonnes, alors que nous en demanderons 600.000) et pour la fourniture des charbons dont notre demande à l'Angleterre, en temps de guerre, serait triplée, puisqu'elle passerait de 6.150.000 tonnes, en 1938, à 19 millions : il est vrai que la Grande-Bretagne reprendrait la disposition des 3.700.000 tonnes actuellement vendues à l'Allemagne et, sans

[1] Extraite des archives de la Marine.

doute, des 2.200.000 tonnes vendues à l'Italie, toujours en 1938. Chose curieuse, d'ailleurs, la Grande-Bretagne ne semble avoir prévu la cessation de ses livraisons à aucun autre pays qu'à l'Allemagne, elle n'aurait pas pris de décision éventuellement applicable à l'Italie...

Que les Anglais soient peu satisfaits que nous ne leur achetions, en temps de paix, pas une tonne de charbon au-delà du pourcentage que nous imposent les conventions, c'est manifeste; qu'ils fassent un peu de chantage, en insistant sur la disproportion de nos demandes du temps de guerre, c'est probable.

Cependant je dois appeler, une fois de plus, l'attention sur le grave danger que nous courons, en faisant trop appel à l'Allemagne et à la Pologne, en temps de paix, alors que c'est principalement sur le charbon anglais que nous comptons, pour le temps de guerre : les États-Unis eux-mêmes, du fait de la distance, ne pourraient nous donner qu'un complément qu'il faudrait aller chercher et payer comptant.

Les risques de guerre que nous avons actuellement et la menace sous laquelle nous devons vivre, pendant quelques mois encore, doivent être pris en sérieuse considération et nous ne devons pas nous dissimuler :

1° Que les usines de briquettes et les mines de charbon qui sont actuellement obligées de cesser le travail, en Grande-Bretagne, seront longues à remettre en service;

2° Que les stocks de charbon que nous laissons diminuer actuellement, alors qu'il nous faudrait conserver une réserve de six mois, seront absolument insuffisants, pendant les premiers mois d'une guerre, jusqu'au jour où le courant des expéditions (livraisons et transports) ne sera pas établi avec toute la régularité et l'intensité nécessaires.

Je sais bien que, si les hostilités ne sont pas imminentes, il est inutile que nous grèvions notre économie nationale en achetant, pendant plusieurs années, de très grandes quantités du charbon le plus cher. Le gouvernement seul peut apprécier la situation internationale, évaluer les dangers que nous courons réellement, et décider que la constitution des stocks sera portée à son maximum. S'il en décidait ainsi, il faudrait que l'exécution fût aussi rapide que possible et que nous amorcions sans tarder le mouvement qui est à prévoir entre les houillères anglaises et les ports français, en temps de guerre.

ANNEXE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
tenue le 8 mars 1939 au MINES DEPARTMENT
au sujet de l'approvisionnement de la France en charbon britannique, en temps de guerre

Assistaient à la réunion :

— *du côté anglais :*

— *Mines Department* (Board of Trade) :

Sir Alfred FAULKNER, CB., CBE., Under Secretary for Mines.
M. H. W. COLE, CB., CBE., Principal Assistant.
M. Norman SMITH, Principal *(sic)*.
Lord HYNDLEY, conseiller technique.

— *Sea Transport Department* (Board of Trade) :

M. W. G. HYNARD, CBE., Director.

— *du côté français :*

MM. THIBAULT, ingénieur en chef des Mines, chargé de l'organisation de la mission d'achats à Londres.

KENEUT et DUPUY, ses collaborateurs en cas de guerre.

ROULLIER, chef de bureau au ministère de la Marine marchande.

GAMELIN, chargé de l'organisation du service des Transports maritimes en temps de guerre.

MERIC DE BELLEFON, attaché commercial près l'ambassade de France à Londres.

Un secrétaire de l'attaché commercial.

Sir Alfred FAULKNER remercie la délégation française d'avoir répondu à son invitation, bien que la présente réunion aurait eu intérêt à avoir lieu un peu plus tard. L'administration anglaise a, en effet, communiqué à l'industrie charbonnière les chiffres des besoins français, mais n'a pas encore reçu son avis sur la possibilité de fournir les tonnages prévus pour chaque catégorie de charbon.

Il sera cependant utile de procéder à un examen d'ensemble du problème et d'étudier avec M. Hynard ici présent la question du transport; il y aurait également lieu d'examiner si les moyens dont disposent les ports français sont suffisants pour assurer la manutention du tonnage envisagé.

Sir Alfred a demandé à lord Hyndley de participer à ces conversations afin que celui-ci puisse répondre aux questions qu'aurait à lui poser M. Thibault. Lord Hyndley est, en effet, très au courant des questions d'approvisionnement, en temps de guerre, puisqu'il était l'un des principaux membres du *British Coal Controllers Department* pendant la dernière guerre, et qu'il aurait à s'occuper de ce problème, en cas de conflit.

Sir Alfred suggère que soient examinés, de nouveau, les chiffres figurant au tableau qui a été établi sur les indications de la délégation française.

M. Thibault répond qu'il n'a rien à ajouter aux indications qui ont déjà été fournies, si ce n'est qu'il tient à préciser que le chiffre de 3 millions pour les fines à coke est un minimum et que les besoins de la France s'élèveront peut-être à 4 millions.

Il ajoute que, si la Grande-Bretagne pouvait fournir certains tonnages de coke, ces tonnages viendraient bien entendu en déduction des besoins inscrits pour les fines à coke. Il croit, cependant, que cette éventualité ne peut être envisagée.

Sir Alfred, sur le premier chiffre figurant au tableau, de 1.550.000 tonnes d'anthracite, indique qu'il ne sait pas encore si l'industrie du pays de Galles sera en état de fournir ce tonnage.

M. Thibault rappelle qu'il a indiqué précédemment que certaines substitutions de qualités étaient possibles entre les anthracites et les charbons maigres et que la seule exigence à retenir concerne l'ensemble des charbons à moins de 18 % de matières volatiles pour lesquels est indiqué un tonnage global de 6.550.000 tonnes.

Sir Alfred indique que la question qui lui paraît la plus difficile à résoudre est celle des 3 millions de tonnes de fines à coke et 1 million de tonnes de charbon à gaz.

M. Thibault précise que, pour les charbons à gaz, les exigences de qualité sont moins rigoureuses que pour les charbons à coke. Pour ces derniers, d'ailleurs, il convient de bien préciser que la France, en temps de guerre, demande des charbons susceptibles de donner un bon coke métallurgique même si, en temps de paix, ces charbons ne sont normalement vendus comme fines à coke.

Sir Alfred reconnaît que certains charbons sont vendus suivant l'état du marché, tantôt comme fines à coke, tantôt comme charbon vapeur. Dans le bassin des Midlands, en 1937, des tonnages importants de certaines variétés de charbon vapeur auraient été écoulés, de cette façon, comme charbons à coke.

M. Thibault demande à sir Alfred s'il a une idée du déficit probable dans la catégorie des fines à coke et des charbons à gaz, pour le cas où le chiffre de 4 millions de tonnes dépasserait les possibilités.

Sir Alfred répond qu'il n'est pas en mesure de donner de précisions.

En ce qui concerne les charbons à haute teneur en matières volatiles, il ne semble pas y avoir d'impossibilité, étant entendu que ces charbons peuvent être pris dans un bassin autre que l'Écosse.

La question des briquettes lui paraît, par contre, devoir retenir l'attention : le tonnage demandé par les Chemins de fer français, en temps de guerre, est très élevé et l'industrie anglaise ne pourra certainement pas y pourvoir, si les commandes restent aussi faibles, en temps de paix, qu'elles le sont actuellement, ce qui a déjà entraîné l'arrêt de nombreuses usines et menace de faire fermer deux autres usines importantes.

Sir Alfred considère ensuite le chiffre total demandé par la France, soit 20 millions de tonnes, et fait observer que ce chiffre excède de 13 millions de tonnes environ les achats actuels de la France sur le marché anglais. L'administration française a demandé que, dès l'ouverture des hostilités, les expéditions vers la France puissent être augmentées d'un tonnage correspondant à la moitié de cette différence, soit 550.000 tonnes par mois. Compte tenu de la suppression des expéditions vers l'Allemagne, soit 250.000 tonnes par mois, l'extraction des mines anglaises devrait être augmentée de 300.000 tonnes. Un tel accroissement pourra certainement être obtenu dans un délai plus ou moins long, mais l'expérience de 1937, année où la demande a été supérieure à l'offre, fait craindre qu'une telle augmentation ne puisse être réalisée sur le champ.

M. Thibault fait remarquer qu'en temps de guerre, il est vraisemblable que les expéditions anglaises seraient arrêtées sur d'autres pays que l'Allemagne. Tout en reconnaissant combien il était utile que le chiffre des besoins de la France, par catégories de charbon, ait été communiqué à l'industrie houillère anglaise qui, seule, peut fournir les réponses précises, il considère cependant comme indispensable que l'administration anglaise indique à l'industrie dans quelle hypothèse elle doit se placer pour examiner ces chiffres, c'est-à-dire quels sont les pays vers lesquels les expéditions seront réduites ou arrêtées.

Sir Alfred confirme que, pour le moment, l'arrêt des exportations n'est envisagé qu'envers l'Allemagne.

Au surplus, il compte pouvoir, dans un délai de trois semaines, faire connaître de façon plus précise le point de vue de l'industrie britannique, et il estime qu'à ce moment-là une nouvelle conférence sera nécessaire.

M. Thibault signale qu'il serait utile d'étudier la coordination des contrôles français et britanniques; il a fourni à l'administration anglaise des renseignements détaillés sur l'organisation envisagée par la mission d'achats à Londres, mais il est bien entendu que cette organisation sera modifiée, si une étude faite en commun fait ressortir l'opportunité de quelque modification. Il s'agit là d'une question d'une certaine importance pratique, mais qui est cependant du détail et M. Thibault estime qu'elle pourrait être étudiée au cours d'une conversation avec M. Norman Smith, si sir Alfred y consent.

Sir Alfred répond que l'organisation anglaise est en voie d'achèvement et que, dans son ensemble, la question pourra être étudiée en même temps que celle des tonnages.

*
* *

Sir Alfred donne la parole à M. Hynard pour exposer la question des transports.

M. Hynard confirme que ses services ont étudié le problème sur la base des 20 millions de tonnes. Il doit avouer qu'il s'agit là d'une question très difficile à résoudre, puisqu'à l'heure actuelle, les importations de la France en provenance de l'Angleterre ne s'élèvent qu'à 6 ou 7 millions de tonnes par an, et que les besoins en navires, en temps de guerre, sont de beaucoup supérieurs à ceux du temps de paix. Or, la flotte charbonnière de l'Angleterre, comme d'ailleurs celles des autres pays d'Europe, est en recul marqué (25 %).

Il fait remarquer que le problème s'aggravait du fait de l'accroissement des besoins anglais, car on est obligé de prévoir une augmentation du trafic côtier britannique.

Il apparaît donc dans l'intérêt général des deux pays que la France développe ses importations par voie de mer, au lieu de faire, comme actuellement, un tel emploi de la voie ferrée.

M. Hynard reprend la question posée initialement par sir Alfred sur la capacité de déchargement des ports français; l'administration britannique tient beaucoup à avoir l'assurance que cette capacité est suffisante pour la manutention des tonnages envisagés.

Sir Alfred suggère qu'une commission mixte étudie sur place cette question avec la plus grande discrétion, sous réserve bien entendu que les deux gouvernements soient d'accord. Une enquête semblable avait, d'ailleurs, été effectuée en 1914, en vue du débarquement des troupes britanniques.

M. de Bellefon et M. Thibault estiment que, sous réserve de l'agrément du Foreign Office et du ministère des Affaires étrangères, cette enquête ne devrait pas soulever de difficultés.

M. Hynard propose à MM. Gamelin et Roullier de se réunir dans son bureau, aussitôt après la présente séance, pour examiner en détail le problème des affrètements en commun de la France et de la Grande-Bretagne en ce qui concerne le charbon.

Sir Alfred croit devoir attirer à nouveau l'attention du gouvernement français sur la gravité des conséquences que présente la réduction des achats français en Grande-Bretagne. Il rappelle qu'il faut de six à neuf mois pour remettre en état une mine arrêtée. Il insiste tout particulièrement sur l'intérêt qu'il y aurait pour la France à constituer dès maintenant des stocks de charbon importants, ce qui faciliterait considérablement la solution du problème actuellement à l'étude.

Il estime, en particulier, que le gouvernement français devrait intervenir de façon pressante auprès des services publics pour qu'ils maintiennent leurs stocks à un niveau élevé. Il cite l'exemple du gouvernement britannique qui investit des sommes considérables dans la constitution de stocks de toute nature, et des pays scandinaves qui ont également constitué des réserves importantes.

M. Thibault fait observer que le charbon est le produit dont le stockage est le plus délicat et le plus onéreux. Il transmettra toutefois la suggestion de sir Alfred qu'il n'a pas qualité pour discuter.

M. Gamelin soulève la question de la fixation des frets : l'expérience de la dernière guerre donne un intérêt tout particulier à ce problème et il serait, à son avis, nécessaire que l'on établisse les bases d'une coordination des deux gouvernements.

M. Hynard répond que cette question peut être discutée et qu'il se propose d'en entretenir M. Gamelin et M. Roullier au cours de la seconde réunion.

M. Thibault rappelle que la question de la fixation des prix du charbon se posera également en temps de guerre; il pense qu'il existera dans chaque bassin des *schedules* de prix qui seront discutées entre la mission d'achats et les *Control Boards*.

Sir Alfred répond que telle est également sa manière de voir.

M. Thibault attire, en outre, l'attention de sir Alfred sur l'intérêt qu'il y aurait, en cas de tension politique, à éviter une hausse des prix.

Sir Alfred répond que l'administration anglaise désire elle-même d'autant plus écarter cette éventualité, qu'elle est susceptible de donner lieu à des difficultés ultérieures, toute hausse de prix étant, par la suite, difficile à réduire.

Sir Alfred, estimant que toutes les questions ont été passées en revue, propose à la délégation française d'avoir une autre réunion au milieu du mois d'avril [1].

20

Le Général Musse, Attaché militaire de France à Varsovie, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. n° 25/5 [2]. *Varsovie, 16 mars 1939.*

. . . . . .

Les difficultés qui s'élevaient entre le gouvernement de Prague et les dirigeants slovaques n'avaient, au début, pas éveillé beaucoup d'échos dans l'opinion polonaise. La presse en parlait peu.

[1] Ce compte rendu a été également adressé par l'attaché naval de France à Londres à l'état-major général de la Marine, le 21 mars, sous le n° 61 /P.

[2] De ce document, extrait des archives de la Guerre, n'a été retenue que la partie relative à « la nouvelle crise tchécoslovaque ». Il a paru superflu de reproduire le résumé des événements survenus depuis le précédent rapport.

Dans les milieux informés, cette indifférence apparente dissimulait des appréhensions, justifiées par l'histoire des relations polono-slovaques, qu'il convient de rappeler en quelques mots.

Avant et pendant la crise de l'automne dernier, la Pologne avait fait beaucoup d'avances aux Slovaques; la politique polonaise tendait alors à détacher de Prague la Slovaquie, espérant en faire un satellite de la Pologne. Mais tous les efforts déployés pour attirer les Slovaques vers la Pologne furent annihilés par la rectification de frontières, qui rattacha Jaworzyna au territoire polonais (1). Les Slovaques conçurent de cette amputation de leur pays un violent ressentiment qui contribua à les jeter dans les bras de l'Allemagne; des incidents éclatèrent à l'entrée des troupes polonaises et un officier polonais fut tué (novembre 1938).

Du côté polonais, on en fut très surpris, on avait cru se montrer généreux en n'exigeant qu'une rectification de frontière peu importante et l'on continua d'affecter des sentiments favorables aux « aspirations du peuple slovaque ».

Après une période de violente hostilité contre la Pologne, les Slovaques, ou du moins certains d'entre eux, semblaient marquer depuis quelque temps une tendance à un rapprochement.

La semaine dernière, le différend entre Tchèques et Slovaques s'aggravant, un émissaire slovaque vint à Varsovie pour demander quelle serait l'attitude de la Pologne envers une Slovaquie indépendante et si elle consentirait à en garantir les frontières; il lui aurait été répondu que la Pologne verrait d'un bon œil l'indépendance de la Slovaquie et garantirait volontiers la frontière commune entre les deux pays, mais qu'elle ne pouvait aller au-delà.

Trois jours plus tard, le 10 mars, la révocation du gouvernement slovaque par le président Hacha était connue à Varsovie et causait la plus vive sensation.

Tout en faisant une grande place aux informations sur ces événements, la presse se montra très sobre de commentaires. L'officieuse *Gazeta Polska* exprima les sympathies de l'opinion polonaise pour le « développement de la vie nationale slovaque » et M. Beck, à la commission des Affaires étrangères du Sénat, tint un langage analogue, déclarant que la nation slovaque devait désormais « jouer en politique le rôle de sujet et non pas seulement d'objet ».

Mais en même temps, on se gardait de toute appréciation défavorable au gouvernement de Prague et l'on témoignait de « la compréhension » pour les efforts qu'il faisait en vue de remettre de l'ordre en Ukraine carpathique.

C'est que, de jour en jour, la part prépondérante jouée par l'action de l'Allemagne dans le dénouement de la crise apparaissait plus clairement; il devenait évident que, si l'indépendance de la Slovaquie était proclamée, elle ne serait qu'une fiction et que ce pays tomberait sous l'étroite dépendance de Berlin.

Cette perspective n'avait rien d'agréable pour Varsovie. Le *statu quo* apparaissait comme bien préférable à une séparation entre Tchèques et Slovaques; le gouvernement polonais aurait alors conseillé aux Slovaques

(1) Sur cette rectification de frontière, voir, au tome XII de la présente série, le n° 249.

de se montrer conciliants à l'égard de Prague; il semble même que du côté allemand, on ait soupçonné la Pologne d'avoir encouragé le gouvernement tchèque dans son action contre les menées séparatistes.

Mais devant la violence de la réaction de la presse et de la radio allemandes, et les mesures militaires prises par le Reich, on comprenait bientôt à Varsovie que le sort de la République tchécoslovaque était réglé et qu'il serait vain de chercher à s'opposer à l'inéluctable. Il ne pouvait plus s'agir que de tirer le meilleur parti de la situation en obtenant l'occupation de l'Ukraine carpathique par la Hongrie et la réalisation de la frontière commune entre les deux pays.

Ce fut sans doute le but des demandes faites à Berlin par M. Lipski, ambassadeur de Pologne (1), et du long entretien que M. Beck eut le 13 mars au soir, avec M. von Moltke, ambassadeur du Reich à Varsovie, à la suite duquel celui-ci partit brusquement pour Berlin (2).

Dans la journée du 14, sur un mot d'ordre évident, la question de l'Ukraine carpathique passait au premier plan dans la presse polonaise.

Dans les journaux du 15 au matin, la tendance est encore plus marquée, l'invasion de la Bohême et de la Moravie par les troupes allemandes et même la proclamation de l'indépendance slovaque, laissent la vedette aux informations sur les mouvements des Hongrois en Ukraine carpathique et l'évacuation du pays par les troupes tchèques (3)

Les commentaires de la presse officieuse sur le démembrement de la République tchécoslovaque tendent unanimement à démontrer que les événements ne surprennent pas la Pologne, qui avait toujours envisagé avec scepticisme la durée des accords de Munich et qu'ils confirment les prévisions de la diplomatie polonaise.

Mais, sous cette attitude de commande, les milieux officiels ne parviennent pas à dissimuler une véritable consternation, et la presse indépendante souligne une situation « extrêmement grave ».

En ce qui concerne l'état-major polonais, l'intervention inopinée et brutale de l'Allemagne dans les affaires de la République tchécoslovaque paraît avoir été pour lui inattendue.

C'est sur notre demande qu'il déclencha ses services de renseignements à partir du 7 mars; au 2e bureau, on se montrait alors très sceptique sur l'éventualité d'une action allemande par la force et à bref délai.

Le 11 mars, le chef du 2e bureau avait les premiers renseignements, vagues et non confirmés, sur une concentration de troupes allemandes au nord de Vienne, près de la frontière de Moravie; il considérait qu'une intervention

(1) Cette démarche était annoncée par le télégramme de Varsovie n° 346, du 14 mars, non reproduit.

(2) Par télégramme nos 377-378, du 16 mars, l'ambassadeur de France indiquait les réponses données par M. von Moltke : l'Allemagne donnait son assentiment à l'acquisition de l'Ukraine carpathique par la Hongrie, la Slovaquie constituerait un état réellement indépendant; il n'y aurait pas de question ukrainienne pour le Reich. En revanche, l'ambassadeur allemand n'avait fourni aucune explication précise pour ce qui concernerait la Bohême et la Moravie.

(3) Sur l'occupation par les Hongrois de l'Ukraine subcarpathique, voir ci-dessus le n° 6 (note).

militaire allemande sur le territoire de la République tchécoslovaque n'était pas exclue, mais il associait cette prévision à des vues optimistes, envisageant l'incorporation de la Slovaquie et de l'Ukraine carpathique à la Hongrie.

C'est le 13 seulement que des renseignements précis nous étaient communiqués sur les mouvements allemands.

Le 14, l'attention se portait surtout sur le problème de l'Ukraine carpathique et l'entrée en scène des troupes hongroises; du côté polonais, les détachements du K.O.P. qui gardent la frontière ukrainienne étaient renforcés par des unités de l'armée; simples mesures de précaution, me disait le chef du 2e bureau.

Le 15 au matin, il me renseignait sur la progression des troupes hongroises opérant sur deux axes sensiblement Sud-Nord dans la partie occidentale de l'Ukraine carpathique; il ne savait rien de ce qui se passait dans la région de Chust et plus à l'Est. Aucune résistance n'était rencontrée par les Hongrois, dont la marche n'était retardée que par les mauvais chemins et [qui] ne pourraient arriver qu'en fin de journée à la frontière polonaise; les troupes tchèques se retiraient sur le territoire roumain; la Pologne autorisait le personnel des chemins de fer à passer sur son territoire pour être rapatrié. Il tenait d'une conversation qu'il venait d'avoir avec l'attaché militaire polonais à Budapest, que l'Allemagne ne s'opposait pas à l'occupation de l'Ukraine carpathique par la Hongrie. Un accord de principe était réalisé entre Pologne, Hongrie et Roumanie au sujet de la cession à ce dernier pays de quatorze communes de l'Ukraine carpathique, à population roumaine. Mais les troupes roumaines n'avaient pas franchi la frontière.

Au moment où nous nous entretenions, on savait déjà que les Allemands étaient à Prague et que la Bohême et la Moravie seraient incorporées au Reich.

En ce qui concerne la Slovaquie, le colonel Smolenski pensait que seule la région de Cadca-Zilina serait occupée par les troupes allemandes à la demande du gouvernement Tiso.

Le chef du 2e bureau, très calme, reconnaissait la gravité de l'état de choses qui venait de se créer aux frontières de Pologne; il ignorait quelles mesures le gouvernement polonais allait prendre en conséquence.

Les autres officiers que je rencontrais ne cachaient pas leur stupeur et leur indignation.

Dans le courant de la journée du 15, alors que la presse du matin essayait encore d'endormir l'opinion publique en mettant au premier plan la réalisation de la frontière commune polono-hongroise, la presse du soir ne peut plus dissimuler la fin de l'indépendance du peuple tchèque rayé d'un trait de plume de la carte de l'Europe; de brefs commentaires soulignent « l'importance immense » de tels événements et la nécessité pour la nation polonaise « du développement rapide de ses forces et de son union ».

21

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 402 à 406. Secret. Réservé. *Washington, 17 mars 1939, 0 h. 20, 0 h. 56, 0 h. 54.*

(*Reçu :* 9 h. 20, 9 h. 30, 9 h. 35, 9 h. 45, 9 h. 40.)

Le sous-secrétaire d'État m'a dit n'avoir dans toute sa carrière ressenti de choc plus... (1) l'entreprise allemande contre la Tchécoslovaquie.

Il rendait hommage à la perfection de la manœuvre qui avait complètement surpris Washington aussi bien que Paris et Londres. Lui-même, tout en éprouvant une défiance instinctive pour M. Neville Chamberlain et sir N. Henderson qui se renvoyaient l'écho de leur optimisme systématique, devait reconnaître n'avoir reçu dernièrement de Berlin aucune indication de l'agression qui se préparait.

Il était plus inquiet qu'en septembre dernier, car le gouvernement allemand ne reconnaissait plus les limites qu'il s'était naguère fixées en prétendant sauvegarder ses minorités nationales. Berlin invoquait maintenant des raisons de sécurité qui justifiaient une politique d'expansion indéfinie, telle que l'avaient pratiquée dans d'autres continents les puissances coloniales. Tout portait à croire que M. Hitler avait voulu, en mettant la main sur l'or et les arsenaux tchèques, s'assurer les ressources nécessaires pour réaliser son plan d'hégémonie européenne. Il ne tarderait pas sans doute à se couvrir du côté de l'Est, subjuguant la Hongrie et la Roumanie à l'aide des connivences qu'il possédait dans ces pays. Puis, de concert avec M. Mussolini que des raisons de prestige jetteraient nécessairement dans une aventure guerrière, il tenterait d'imposer sa volonté à la France et à l'Angleterre.

M. Sumner Welles ajouta que, fort heureusement, l'opinion américaine semblait pleinement consciente du danger. Il avait passé hier deux heures à la commission des Affaires étrangères du Sénat et y avait trouvé le sentiment très général que l'impérialisme allemand menaçait le monde entier. Les partisans de l'isolement à tout prix lui avaient paru embarrassés, tandis que le camp adverse, déjà plus nombreux, ralliait tous les hésitants.

M. Sumner Welles considérait dans ces conditions comme tout à fait exclu que la loi de neutralité fût prorogée dans sa forme actuelle, ou, à plus forte raison, modifiée dans un sens défavorable à la cause des ... (2) démo-

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

craties. D'accord avec le Président [1], il souhaite sans trop y compter l'abrogation pure et simple de la loi. Le moins qu'il espérait obtenir était la suppression de l'article premier prohibant d'une manière absolue l'exportation des armes et munitions de guerre à destination des pays belligérants (voir mon télégramme nos 335-336 du 6 mars) [2]. Il souhaitait que la question pût être réglée d'ici deux ou trois semaines afin de donner sans tarder à Berlin et ailleurs un témoignage indiscutable du sentiment du public américain.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il conviendrait que notre presse ne paraisse pas préjuger trop nettement les bonnes dispositions du Congrès.

22

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 803 à 805. *Londres, 17 mars 1939, 20 h.* [3].

Si les premières réactions de la Grande-Bretagne ont paru faibles devant l'entrée des troupes allemandes en Tchécoslovaquie, il est incontestable que l'opinion s'est animée assez rapidement au fur et à mesure qu'elle se pénétrait de la gravité des événements et qu'elle en comprenait mieux les conséquences. La presse, sans en excepter les journaux isolationnistes, est de plus en plus ardente à flétrir cette violation délibérée des accords de Munich. L'inquiétude générale s'est reflétée hier à la séance de la Chambre des Communes, mais c'est surtout dans les couloirs du Parlement que l'on a pu sentir combien les esprits sont préoccupés et agités. Une réunion a eu lieu entre membres du parti conservateur pour examiner la situation et pour discuter la politique du Premier ministre. Plusieurs orateurs ont demandé s'il ne conviendrait pas de répondre au coup de force allemand en établissant immédiatement la conscription, et il semble qu'à tout le moins l'idée d'une préparation militaire obligatoire ait été favorablement accueillie par la plupart des députés présents.

[1] Qui estimait, lors d'une conférence de presse tenue dans la journée du 17 mars, qu'il fallait modifier le *Neutrality Act* : voir ci-après le n° 29.
[2] En fait du 5 mars et reproduit au tome XIV de la présente série, sous le n° 263.
[3] Par fil.

Des critiques ont été exprimées vis-à-vis de l'attitude de M. Neville Chamberlain. Son langage d'avant-hier a été jugé trop prudent et trop réservé [1]. L'impression la plus répandue était que des déclarations beaucoup plus hardies et plus catégoriques sont devenues nécessaires. Mais les membres de la majorité, même s'ils ne sont pas satisfaits, sentent que ce n'est pas le moment d'incriminer personnellement le Premier ministre. Ils veulent au contraire soutenir le gouvernement tout en l'encourageant à prendre une position plus claire et plus énergique.

Contrairement aux bruits qui circulaient hier soir, on estime peu probable que M. Chamberlain procède à un élargissement ou à un remaniement immédiat du Cabinet. Il paraît désirable, au contraire, de laisser au Premier ministre toute l'autorité nécessaire pour affirmer péremptoirement la volonté qui anime aujourd'hui la Grande-Bretagne de ne pas laisser l'emprise allemande en Europe s'étendre au point de menacer l'avenir ou de compromettre les intérêts essentiels de l'Empire. On espère que le discours que M. Chamberlain prononcera ce soir à Birmingham [2] contiendra un avertissement décisif en ce sens.

[1] Sur la séance du 15 mars à la Chambre des Communes, voir au tome XIV de la présente série, le n° 336.

Après avoir relaté les événements qui s'étaient déroulés depuis la veille en Tchécoslovaquie, le Premier anglais avait abordé la question de la garantie des frontières tchécoslovaques résultant des accords de Munich : Londres ayant en vain tenté d'aboutir à un accord sur la portée et les termes d'une telle garantie et la situation étant radicalement modifiée avec la proclamation par la diète slovaque de l'indépendance de la Slovaquie, le gouvernement britannique ne se considérait plus comme lié par cette obligation. M. Chamberlain indiquait que l'avance de 10 millions de livres consentie en février à la Tchécoslovaquie était bloquée à la Banque d'Angleterre. Il annonçait l'ajournement de la mission économique à Berlin de MM. Stanley et Hudson, président du Board of Trade et sous-secrétaire d'État au Commerce extérieur. Après un retour sur Munich, il faisait état de l'envoi par le gouvernement de Berlin, au-delà de la frontière établie à Munich, de troupes sans communication préalable avec les trois autres signataires de l'accord; « même si on peut maintenant prétendre que ce qui vient de se passer a reçu l'assentiment du gouvernement tchécoslovaque, je ne saurais considérer la façon et les méthodes avec lesquelles ces changements ont été opérés comme conformes à l'accord de Munich ». « Maintenant, pour la première fois, l'Allemagne occupe militairement le territoire d'un peuple avec lequel elle n'a aucun lien racial ». De tels événements étaient « de nature à porter un coup à la confiance, chose d'autant plus regrettable que la confiance commençait à renaître et à offrir la perspective de mesures concrètes et avantageuses pour tous ».

Le texte intégral de l'allocution du Premier britannique est reproduit dans le *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, n° 7095. Cette allocution devait être suivie d'interventions de l'opposition travailliste et libérale, qui contestaient vivement la politique de M. Chamberlain, tandis que M. Eden mettait en avant la proposition d'un gouvernement national. Pour conclure, sir John Simon défendait la politique du Premier ministre, affirmant qu'aucune autre politique que celle de Munich n'était possible en septembre 1938.

[2] Sur ce discours, voir ci-après le n° 49.

23

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 183 à 190. *Moscou, 17 mars 1939, 20 h. 52, 23 h. 2, 23 h. 1, 22 h. 57, 22 h. 56, 22 h. 58, 22 h. 59.*

(*Reçu :* 21 h., 23 h. 15, 22 h. 40, 22 h. 13, 22 h. 15, 22 h. 30.)

Je relève dans un discours prononcé par M. Mikhoian au Congrès du parti communiste le passage suivant sur lequel j'appelle l'attention du ... (1).

« Dans notre commerce extérieur, nous devons tenir compte de la structure du régime du commerce extérieur de tel ou tel pays, et aussi de l'état des relations politiques existant entre l'U.R.S.S. et ces puissances; en effet les relations commerciales, leurs caractéristiques et leur ampleur se trouvent dépendre directement des relations politiques; d'où la diversité qui caractérise les traités et accords de commerce conclus entre l'U.R.S.S. et les autres puissances.

« Nous avons conclu ces temps derniers une série de traités. En particulier, les pourparlers poursuivis pendant un an, entre l'U.R.S.S. et l'Italie ont été consacrés récemment par la signature d'un accord relatif au volume des échanges commerciaux avec cet état (2) ».

Ce passage revêt une importance particulière tant du fait de la personnalité de son auteur que de la direction de pensée qu'il exprime. M. Mikhoian est membre du Politburo et commissaire du Commerce extérieur. Il est chargé de poursuivre en pleine indépendance, semble-t-il, de M. Litvinov, la politique extérieure de l'U.R.S.S. Considérée sous son aspect commercial, la phrase qu'il a prononcée illustre sur un point particulier la portée pratique de la proposition par laquelle M. Staline a assigné comme première tâche à la politique soviétique de renforcer les relations d'affaires de l'U.R.S.S. avec tous les pays (mon télégramme no 153) (3). Elle montre le prix que l'U.R.S.S. attache à renforcer ses relations avec l'Italie mussolinienne qui, de son côté (en présence notamment des difficultés qui s'opposeraient en temps de guerre à son ravitaillement en Amérique par Gibraltar), paraît comprendre l'intérêt

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Le 7 février, l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Rome, au nom de son pays, le comte Ciano, au nom de l'Italie, avaient signé plusieurs protocoles et accords économiques qui liquidaient les questions litigieuses et réglementaient les échanges commerciaux entre les deux états.

(3) Lire en fait : no 163. Le télégramme de Moscou nos 159-166, du 11 mars, qui rendait compte du discours consacré la veille par Staline à la politique étrangère soviétique à l'ouverture du dix-huitième congrès du parti communiste d'U.R.S.S., est reproduit au tome XIV de la présente série sous le no 306.

de renouer la tradition de ses bons rapports avec Moscou (ma lettre nº 319 du 5 juin 1931) (1).

M. Litvinov, que j'avais questionné sur l'articulation des points 1 et 3 du programme de politique extérieure de M. Staline (I — relations d'affaires; 3 — soutien des peuples victimes d'une agression), a reconnu lui-même que, pour un pays comme l'U.R.S.S., il ne pouvait y avoir qu'étroite interdépendance entre les relations politiques et les relations économiques, les secondes étant à la fois « causes et effets » des premières.

Je note, dans un ordre d'idées connexe, que M. Litvinov m'a paru envisager sans contrariété la fin du conflit espagnol, y voyant l'élimination d'un des points litigieux qui sépareraient l'U.R.S.S. de l'Italie.

J'ai l'impression que l'U.R.S.S. a inauguré il y a un an sa politique de rapprochement économique avec l'Italie en vue de fausser l'axe Rome-Berlin aux dépens du Reich et au profit de la sécurité collective, où elle pensait alors trouver une des garanties de la sécurité de ses frontières. Il serait à craindre que, dès lors que cette politique ne pourrait plus s'inscrire dans le cadre actuellement disloqué de la sécurité collective, elle n'aboutisse en fait, en se prolongeant et en se ramifiant, à favoriser les visées expansionnistes à la fois de Rome et de Berlin.

La politique extérieure soviétique déploie ses efforts alternés sur trois plans différents mais connexes : diplomatique, commercial, idéologique, auxquels correspondent trois organismes : commissariat des Affaires étrangères, commissariat du Commerce extérieur, le Komintern.

L'harmonisation des efforts semble réalisée à l'échelon du Politburo. Pour le moment, l'accent est nettement mis sur l'activité commerciale à incidence politique.

24

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 387 à 389. Secret. Réservé. *Varsovie, 17 mars 1939, 21 h. 55.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 23 h. 10, 23 h. 45.)

Au ministère des Affaires étrangères et à l'État-major, on déclare n'avoir recueilli aucun indice de nature à confirmer les bruits qui courent à Dantzig (mon télégramme nos 369-370) (2), si ce n'est que la garnison de Kœnigsberg

(1) Dans cette dépêche, le chargé d'affaires de France faisait état de la prochaine arrivée à Moscou d'une délégation d'industriels italiens désireux de se rendre compte des débouchés que leur fournirait la Russie. L'ambassadeur d'Italie à Moscou, M. Attolico, se prononçait fortement en ce sens ; pour M. Payart le souci de Rome d'assurer ses approvisionnements en cas de guerre n'était pas étranger à ces démarches.

(2) Du 16 mars, ci-dessus reproduit sous le nº 13.

aurait été mise en état d'alerte, et on paraît n'éprouver aucune inquiétude de ce côté.

L'annexion de Dantzig au Reich soulèverait l'opinion polonaise tout entière et obligerait probablement M. Beck à se retirer à plus ou moins brève échéance. Il est donc permis de supposer que le chancelier Hitler, ne fût-ce que pour éviter ce dernier risque, attendra encore quelque temps avant de mettre officiellement fin à l'existence de la Ville libre.

S'il en était autrement, que ferait la Pologne? Ses dirigeants civils et militaires m'ont dit souvent et répétaient encore tout récemment à qui voulait les entendre que, dans ce cas, ce serait la guerre.

Depuis les derniers événements, il semble moins sûr que l'attitude polonaise doive être, en pareil cas, aussi énergique.

Depuis assez longtemps d'ailleurs, et c'est pour cela sans doute qu'il tient tant au maintien du Haut-Commissaire, M. Beck donne l'impression de se préparer à se tourner ce jour-là vers Genève, le comité des Trois et la Société des Nations, et à tenter de faire retomber aux yeux de ses compatriotes la responsabilité des événements sur la France et sur l'Angleterre.

25

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 355 à 357 (1). Urgent. *Paris, 17 mars 1939, 22 h. 30.*

Veuillez demander audience au ministre des Affaires étrangères pour lui remettre la note dont je vous communique d'autre part le texte. (Une démarche analogue est prescrite à votre collègue britannique.)

« Par lettre en date du 15 mars 1939 (2), Son Excellence M. l'Ambassadeur d'Allemagne a communiqué, d'ordre de son gouvernement, à M. le Ministre des Affaires étrangères de la République française le texte d'un accord conclu dans la nuit du 14 au 15 mars entre le Führer-Chancelier et le ministre des Affaires étrangères du Reich, d'une part, et le président et le ministre des Affaires étrangères de la République tchécoslovaque, d'autre part. Il était précisé, dans la même communication, que les troupes allemandes avaient franchi à 6 heures du matin la frontière tchèque, et que les mesures nécessaires étaient prises pour prévenir toute résistance et toute effusion de sang, et pour permettre que l'occupation et la pacification du territoire s'effectuassent avec ordre et tranquillité.

« L'ambassadeur de France a l'honneur de saisir le ministère des Affaires étrangères du Reich de la protestation formelle élevée par le gouvernement

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Reproduite au tome XIV de la présente série sous le n° 348.

de la République contre les mesures dont la communication du comte Welczeck fait état.

« Le gouvernement de la République considère en effet qu'il se trouve placé, du fait de l'action dirigée par le gouvernement du Reich contre la Tchécoslovaquie, en face d'une violation flagrante de la lettre et de l'esprit des accords signés à Munich le 29 septembre 1938.

« Les circonstances dans lesquelles l'accord du 15 mars a été imposé aux dirigeants de la République tchécoslovaque ne sauraient consacrer en droit, aux yeux du gouvernement de la République, l'état de fait enregistré par cet accord.

« L'ambassadeur de France a l'honneur de faire savoir à Son Excellence M. le Ministre des Affaires étrangères du Reich que le gouvernement de la République ne peut reconnaître, dans ces conditions, la légitimité de la situation nouvelle créée en Tchécoslovaquie par l'action du Reich. »

26

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 395. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 17 mars 1939, 22 h. 5.*
(*Reçu :* le 18, 1 h. 20.)

Depuis vingt-quatre heures on chuchote, dans des milieux plus ou moins officiels, que le seul moyen de barrer au Nord la route à l'Allemagne serait que la Lithuanie s'entende immédiatement avec la Pologne et se place en quelque sorte sous son protectorat.

27

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 417 à 419. *Washington, 17 mars 1939, 18 h. 53, 18 h. 57, 17 h.*
(*Reçu :* le 18, 4 h. 30, 2 h. 30, 3 h. 30.)

M. Sumner Welles, qui remplace M. Cordell Hull actuellement en congé vient de faire une déclaration concernant l'annexion de la Tchécoslovaquie, dont vous trouverez la traduction ci-dessous :

« Le gouvernement américain a eu de fréquentes occasions de déclarer sa conviction que la paix du monde peut seulement être assurée par l'application internationale d'un programme d'ordre basé sur le droit.

« Ce gouvernement, établi sur les principes de la liberté humaine et de la démocratie auxquels il s'est consacré, ne peut s'abstenir de faire connaître la condamnation par ce pays des actes qui ont abouti à la disparition temporaire des libertés d'une nation libre et indépendante avec laquelle, depuis le jour où la République tchécoslovaque a obtenu son indépendance, la nation américaine a entretenu des relations particulièrement étroites et amicales.

« La position du gouvernement américain a été rendue bien claire. Elle a soutenu la nécessité du respect de la sainteté des traités, de la parole donnée, et de la non-intervention par une nation dans les affaires intérieures d'autres nations; et elle a, en des occasions répétées, exprimé sa condamnation d'une politique d'agression militaire.

« Il est évident que des actes de flagrante illégalité et de force arbitraire menacent la paix du monde et la structure même de la civilisation moderne. L'impérieuse nécessité d'observer les principes soutenus par ce gouvernement a été clairement démontrée par les développements qui se sont produits pendant ces trois derniers jours. »

En réponse aux questions qui lui ont été posées après la lecture de sa déclaration, M. Sumner Welles a indiqué que le texte avait été approuvé par le Président et qu'il était trop clair pour avoir besoin de commentaires.

D'autre part, au département d'État, on indique qu'il faut interpréter les mots « disparition temporaire » comme le désir du gouvernement fédéral de ne pas reconnaître directement ou indirectement la légalité de l'annexion de la Tchécoslovaquie par le Reich.

28

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 393. Réservé. *Varsovie, 17 mars 1939, 22 h. 5.*

(*Reçu :* le 18, 2 h. 45.)

L'inquiétude des représentants à Varsovie des petits états est à son comble.

Le ministre de Lithuanie dit craindre que le Reich mette la main non seulement sur Memel, mais sur son pays lui-même.

Les plus inquiets sont les Roumains. M. Franassovici s'attend à ce que, très prochainement, l'Allemagne fasse pression sur la Roumanie pour s'assurer du pétrole.

Tous se tournent vers la France et l'Angleterre et disent plus ou moins ouvertement que si les puissances occidentales ne donnent pas ... (1) l'impression d'être résolues à ne plus laisser s'accomplir de nouveaux coups de force, il ne restera à leurs pays d'autre ressource que de s'abandonner à l'influence allemande.

(1) Lacune de déchiffrement.

29

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 414 à 416. *Washington, 17 mars 1939, 19 h. 9, 18 h. 53.*

(*Reçu :* le 18, 2 h. 45, 4 h. 30, 5 h. 45.)

Le Président a déclaré aujourd'hui à la conférence de presse que les derniers événements lui paraissaient démontrer la nécessité de modifier la loi sur la neutralité et que, sans adresser de message au Congrès, il allait discuter la question avec les membres des commissions compétentes de l'une et l'autre assemblées.

Les propos que m'a tenus hier à ce sujet M. Sumner Welles (1) reflétaient certainement la pensée du Président dont il a la confiance : son optimisme quant aux dispositions du Congrès n'est toutefois pas partagé par tous les hommes avertis. M. Krock écrit aujourd'hui dans le *New York Times* que le dernier « coup » de M. Hitler aura pour conséquence de diminuer au Congrès les résistances au programme de réarmement, mais aussi de les accroître à une révision fondamentale du soi-disant acte de neutralité. Les raisons qu'il en donne, méfiance dans l'impulsivité du Président et doute dans le jugement de M. Neville Chamberlain, par suite dans l'efficacité d'une aide américaine aux démocraties, valent surtout contre les propositions qui tendraient à abroger complètement la loi de neutralité ou à donner au Président plus de latitude dans son application. Il faut d'ailleurs tenir compe de ce que chez le brillant écrivain juif, la déception tourne souvent au découragement.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui est bon juge, estime que si la tendance à l'isolement devait être renforcée, ce serait pour peu de temps, tant la haine de l'Allemagne est forte. Il croit qu'à mettre les choses au pire, l'administration réussira à faire voter par le Congrès, à la dernière minute, la suppression de l'embargo sur les armes et munitions de guerre destinées aux pays belligérants : ces prévisions me paraissent raisonnables.

(1) Sur ces propos, se reporter au télégramme nos 402-406, des premières heures du 17 mars, ci-dessus reproduit sous le no 21.

30

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1029 (1). *Rome, 17 mars 1939* (2).
(*Reçu :* le 18, 12 h.)

Le fait que l'Allemagne ait cédé dans l'affaire de la Ruthénie et accepté les prétentions de la Hongrie et de la Pologne, soutenues par l'Italie (3), paraît gros de conséquences. Car il semble indiquer que le Reich ne désire pas, pour le moment du moins, poursuivre la réalisation de ses desseins en direction de l'Ukraine.

Il aurait donc, en mettant la main sur la Bohême, la Moravie et la Slovaquie, voulu surtout assurer ses derrières, en prévision d'une autre hypothèse.

Quelle pourrait être celle-ci, sinon l'éventualité d'un conflit à l'Ouest?

On se trouve ainsi conduit à supposer que l'Allemagne regarde comme possible un choc avec la France et l'Angleterre, qui ne saurait, lui-même, être provoqué que par l'Italie. Contrairement à ce que l'on admettait jusqu'ici, il se pourrait donc qu'elle eût déjà promis à cette dernière de seconder son action et de lui prêter son appui.

31

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 766 (4). Confidentiel. *Berlin, 17 mars 1939* (5).

Au sujet des conditions dans lesquelles le Dr Hacha et M. Chvalkovsky ont été amenés à signer l'accord en vertu duquel les destinées de la Bohême et de la Moravie ont été remises aux mains du Reich (6), je crois devoir reproduire la relation suivante que je tiens d'une personne digne de foi :

« Dans le courant de l'après-midi du 14, la légation d'Allemagne à Prague a fait connaître au palais Czernin qu'étant donné l'aggravation de la situation, il pouvait être utile que le président de la République et le ministre des Affaires étrangères se rendissent à Berlin.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) La version de l'ambassade de France à Berlin était différente : voir ci-dessus le nº 6.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Par courrier en clair.
(6) Voir, au tome XIV de la présente série, le nº 331.

« Dès leur arrivée, M. Hacha et son ministre, qui avaient été reçus avec les honneurs militaires, ont été conduits à la Chancellerie où les attendaient le Führer, M. Gœring, M. von Ribbentrop et M. Keppler.

« Le document à signer se trouvait sur la table, dans sa rédaction définitive, ainsi qu'un mémoire relatif au futur statut administratif de la Bohême et de la Moravie.

« Le Führer a exposé très brièvement que l'heure n'était pas aux négociations, mais que les ministres tchèques avaient été convoqués pour prendre acte des décisions de l'Allemagne, que ces décisions étaient irrévocables, que Prague serait occupée le lendemain dès neuf heures, la Bohême et la Moravie intégrées dans le Reich et érigées en protectorat, et que quiconque chercherait à résister « serait foulé aux pieds » (*zertreten*). Là-dessus, le Führer a apposé sa signature et est parti. Il était environ minuit et demi.

« Une scène tragique s'est alors déroulée entre les ministres tchèques et leurs trois interlocuteurs allemands.

« Pendant des heures entières, MM. Hacha et Chvalkovsky ont protesté contre la violence qui leur était faite, déclaré qu'ils ne pouvaient apposer leurs signatures sur le document qu'on leur présentait, fait valoir que, s'ils donnaient leur acquiescement, ils seraient à tout jamais maudits par leur peuple. M. Hacha s'est élevé avec toute l'énergie dont il était capable contre le statut de protectorat que l'on entendait imposer aux Tchèques et a fait remarquer qu'aucun peuple de race blanche n'était réduit à une telle condition.

« Les ministres allemands se sont montrés impitoyables. Ils ont littéralement pourchassé M. Hacha et M. Chvalkovsky autour de la table sur laquelle se trouvaient étendus les documents, les ramenant toujours devant ceux-ci, leur mettant la plume en main et ne cessant de leur répéter que s'ils persévéraient dans leur refus, la moitié de Prague serait détruite dans deux heures par les avions allemands, et que cela ne serait là qu'un commencement. Des centaines de bombardiers n'attendaient qu'un ordre pour partir et cet ordre, ils le recevraient à six heures du matin, si la signature n'était pas intervenue d'ici là.

« M. Hacha était dans un tel état d'épuisement qu'à plusieurs reprises, il a dû recourir à l'intervention de médecins, qui se trouvaient d'ailleurs à pied d'œuvre dès le début de la scène. Les ministres tchèques ayant allégué qu'ils ne pouvaient prendre une pareille décision sans l'assentiment du gouvernement de Prague, on leur a répondu qu'une ligne téléphonique directe existait avec le Conseil des ministres siégeant actuellement à Prague et qu'ils pouvaient entrer immédiatement en conversation. Effectivement, une telle ligne avait été établie en territoire tchèque, à l'insu des autorités, par les membres de la minorité allemande.

« A 4 heures du matin, M. Hacha, accablé, n'étant plus soutenu que par des piqûres, s'est résigné, la mort dans l'âme, à donner sa signature. En quittant la Chancellerie, M. Chvalkovsky a déclaré : « Notre peuple nous maudira, et, pourtant, nous avons sauvé son existence. Nous l'avons préservé d'un horrible massacre [1] ! ».

[1] Télégramme reproduit dans le *Livre jaune* sous le n° 77.

32

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 770 [1]. *Berlin, 17 mars 1939* [2].

Il résulte d'informations sérieuses recueillies par un de mes collaborateurs auprès d'un de ses collègues polonais que les troupes allemandes qui ont pénétré en Slovaquie avaient primitivement reçu l'ordre de se porter en direction de la Ruthénie subcarpathique. Mais les premiers détachements avaient à peine dépassé d'une cinquantaine de kilomètres la ligne générale Siloin (?)-Presbourg lorsque le gouvernement de Varsovie fit savoir à Berlin que cette occupation étendue du territoire slovaque était contraire aux intérêts polonais. Sur ces entrefaites, les troupes allemandes se sont arrêtées au cours du Waag.

Ces indications semblent expliquer que le gouvernement du Reich ait, suivant mes renseignements, prescrit à deux reprises à son ambassadeur à Varsovie de donner tous apaisements au gouvernement polonais sur les intentions de l'Allemagne.

Une seconde indication intéressante a été recueillie de même source par mon collaborateur. Ce serait contre la volonté du gouvernement de Berlin et non pas avec l'encouragement de ce dernier que les troupes hongroises auraient pénétré en Ruthénie. L'opération une fois déclenchée, le gouvernement allemand aurait même essayé de l'arrêter par une démarche à Budapest, mais les Hongrois auraient passé outre aux représentations allemandes.

Si ces indications sont exactes, il faudrait en conclure que l'Allemagne aurait jusqu'au dernier moment tenté d'empêcher la réalisation de la frontière commune polono-hongroise à travers la Ruthénie et n'aurait accepté cette solution que pour éviter d'indisposer Varsovie et Budapest.

[1] Extrait des archives de l'ambassade.
[2] Par courrier en clair.

33

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 798 à 802 (1). *Londres, 17 mars 1939.*

Le ministre de Roumanie est venu me faire part des nouvelles alarmantes qu'il reçoit de Bucarest concernant les intentions de l'Allemagne. Il ne fait aucun doute pour le gouvernement roumain que le chancelier Hitler s'apprête à poursuivre sa progression vers l'Est. Memel et Dantzig ne seront que des hors-d'œuvre. Le Reich compte soumettre tour à tour la Lithuanie, la Hongrie et la Roumanie. Entre-temps, il favoriserait l'occupation par l'Italie de la Croatie transformée en protectorat. Déjà, des spécialistes allemands sont répandus en masse dans les centres militaires italiens pour mettre au point les unités motorisées. Le nouveau coup de force en préparation serait accompli dans quelques semaines, peut-être dans quelques jours. Dans ces conditions, le gouvernement roumain se juge obligé d'interroger le Foreign Office sur les intentions de la Grande-Bretagne. Il lui est indispensable de savoir nettement si l'Angleterre et la France sont décidées à arrêter la marche des armées allemandes ou si le chancelier Hitler doit rester le seul arbitre des événements en Europe. C'est la question que M. Tilea a l'intention de poser aujourd'hui. La même démarche sera effectuée à Paris (2).

Un effort est fait d'autre part, pour consolider l'Entente balkanique et obtenir que les divers états qui en font partie se garantissent mutuellement leurs frontières. La Turquie est prête à y consentir, la Yougoslavie hésite. On tentera s'il en est temps encore de rallier la Hongrie.

Le gouvernement roumain adressera aussi un pressant appel à la France et à l'Angleterre pour en obtenir des crédits destinés à acheter d'urgence du matériel d'armement. L'occupation de Skoda par les Allemands tarit en effet la principale source d'approvisionnement de l'armée roumaine, alors que ses commandes les plus importantes étaient en cours d'exécution (3). L'état-major roumain se contenterait même de matériel ancien qui lui permettrait de commencer à organiser la résistance.

(1) Le texte ici reproduit est en fait celui de la retransmission, le 20 mars 1939, du télégramme de Londres au poste de Berne, sous les nos 65-68.

(2) Le compte rendu de l'entretien du ministre français des Affaires étrangères et de M. Tataresco, représentant la Roumanie à Paris, le 18 mars, est ci-après reproduit sous le no 56.

(3) La question des commandes de matériel de guerre était également abordée le même jour par le ministre roumain des Affaires étrangères devant le représentant de la France à Bucarest; voir ci-après le no 48.

Au cours des dernières conversations économiques [1], les délégués allemands ont déclaré au gouvernement roumain que le Reich n'accepterait de garantir les frontières de la Roumanie que si celle-ci consentait à supprimer toutes ses industries pour consacrer toutes ses ressources à la production agricole.

Cette injonction a été considérée à Bucarest comme particulièrement significative.

34

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1032. *Rome, 17 mars 1939.*

Dans les milieux de la presse, on parle beaucoup aujourd'hui de la prochaine émancipation de la Croatie [2]; on regarde l'événement comme inévitable et prochain; on prétend même que l'Italie, dans une telle hypothèse, recevrait, pour prix de sa bonne conduite, des satisfactions substantielles en Albanie ou en Dalmatie.

35

M. Leroy-Beaulieu, Attaché financier de France à Washington,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

T. nº 230 [3]. *New York, 17 mars 1939, 15 h.*

M. Morgenthau me fait téléphoner à l'instant qu'il désire s'entretenir demain avec moi et l'attaché financier anglais des problèmes financiers que soulève l'annexion de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne. Le rendez-vous est fixé pour demain midi (5 heures du soir heure de Paris), à Washington.

Veuillez me câbler d'urgence à Washington, sous le chiffre des Affaires étrangères, les instructions que vous pourriez avoir à me communiquer.

[1] Sur les récentes conversations économiques germano-roumaines, qui devaient aboutir le 23 mars à la signature d'un accord commercial entre les deux pays, voir, au tome XIV de la présente série, le nº 200; ci-après le nº 151.

[2] Rumeurs occasionnées par le renouveau de la question croate. Le 10 mars, le président du Conseil yougoslave, M. Tsvetkovitch, exposait à la Chambre un projet de règlement de la question. Le 21 mars, le leader croate Matchek faisait à l'*Associated Press* une déclaration, où il indiquait que les Croates « désir(aient) sincèrement le maintien des frontières actuelles, ainsi que de la dynastie serbe, mais demand(aient) absolument leur liberté ». M. Matchek se déclarait prêt à envoyer ses représentants dans un gouvernement qui engloberait toutes les forces politiques du pays et prendrait d'importantes mesures pour résoudre la question croate dans les plus brefs délais.

[3] Extrait des archives du Mouvement général des fonds.

36

Note du 2e Bureau de l'état-major de l'Armée [1].

Secret. *Paris, 17 mars 1939.*

En 1938, le 13 mars à 3 heures du matin, les troupes allemandes entrent à Vienne. Les unités participant à ce coup de force — 5 à 6 divisions — ont été mises sur pied à partir du 10 mars (minuit).

2 jours et 3 heures se sont écoulés entre l'heure de l'alerte des unités destinées au coup de force sur l'Autriche et l'achèvement de l'opération.

En 1939, les unités nécessaires au coup de force sur la Bohême — *16 à 18 divisions* — ont entamé leur mise sur pied le 10 mars dans la soirée, leurs mouvements le 11. Le 15 mars à 10 heures, Prague est occupée.

4 jours et 12 heures ont suffi pour alerter, mettre sur pied, acheminer cette masse de divisions sur la frontière et exécuter l'opération prévue.

La rapidité foudroyante de la préparation des actions de force de l'Allemagne est le grand enseignement qui se dégage de ces deux opérations, enseignement que n'infirme pas l'affaire de septembre où des délais plus longs furent consentis à la préparation parce qu'Hitler n'avait peut-être pas tenu à en conserver le secret.

Cette rapidité est possible parce que — ainsi qu'il l'a été répété dans les diverses synthèses sur les forces militaires du Reich — l'armée active allemande *forte de 54 divisions est grâce à son organisation, à ses effectifs, à ses dotations en armement et équipements de toutes sortes une armée mobilisée en permanence et prête à partir au premier signal.*

Les unités actives n'ont besoin que d'un très faible appoint de réservistes — d'ailleurs utilisés dans les emplois secondaires — pour se porter à leurs effectifs de guerre. Les noyaux laissés dans les dépôts pour la constitution des unités de formation sont extrêmement restreints et ne comportent en gros que des cadres.

Quelles que soient les répercussions que ces considérations doivent entraîner pour l'organisation de nos forces armées et l'aménagement de notre système de mobilisation, il faut admettre que la menace qui pèse sur nous ne réside pas seulement dans le déséquilibre entre le nombre des grandes unités que peuvent aligner les blocs de puissances opposés.

Le facteur « temps » présente des dangers autrement graves dont il est nécessaire de peser les conséquences.

En l'espace de quelques jours — 3 ou 4 — le commandement allemand est capable de réunir pour la lancer soit sur la Hollande, la Belgique et nos frontières du Nord, soit sur la Suisse et nos frontières du Jura, une masse

[1] Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques, cette note est destinée au Commandement.

de l'ordre d'une trentaine de divisions, à base de grandes unités rapides : divisions blindées, légères — mécaniques et motorisées —. Pour la mise en œuvre de ces unités rapides (13 au total), il dispose dès le temps de paix d'échelons de commandement supérieurs spécialisés à savoir : l'état-major d'Armée et 3 états-majors de C.A.

Cette action une fois déclenchée, *la Hollande et la Belgique peuvent être submergées en l'espace d'une ou deux journées*, sans que le plan de défense de ces pays ait été en mesure de jouer efficacement — et notre frontière du Nord abordée.

La situation à laquelle nous pourrons avoir à faire face est la suivante dans sa brutale simplicité :

En admettant que nous puissions saisir les premiers mouvements allemands (ce qui ne peut être garanti car la frontière sera sans doute fermée en temps voulu), et en admettant que du côté français aucune mesure importante de défense n'ait été prise auparavant, *nous pourrons ne disposer que d'un délai de 4 à 8 jours suivant la valeur des obstacles qu'une agression allemande aura pu rencontrer hors de nos frontières. En outre, il faut compter que les 117 escadrilles actives de bombardement seront employées à paralyser notre mobilisation et notre concentration dès le premier jour des mouvements allemands terrestres, et peut-être même avant.*

Les indices de mobilisation des forces allemandes ne suffisent plus pour nous mettre sur la voie de l'imminence d'une agression. *Ce qu'il importe de connaître sans délai, c'est le début des mouvements des forces mécanisées et motorisées et encore ce renseignement peut ne nous donner qu'un répit de 4 à 8 jours* [1].

37

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE D'ESPAGNE À PARIS AU DÉPARTEMENT.

Paris, 17 mars 1939.

L'ambassade d'Espagne s'est efforcée, depuis la reconnaissance officielle du gouvernement national comme gouvernement de l'Espagne représentant l'État espagnol [2], de collaborer à l'exécution des accords signés à Burgos

[1] Note manuscrite finale du général Gamelin, ainsi rédigée : *Ceci démontre la nécessité du* renforcement permanent de notre armée active, *où il est nécessaire d'avoir constamment en place :*
— *la couverture immédiate des frontières ;*
— *un premier jeu de batteries de D.C.A., car il ne faut pas oublier que la surprise par l'aviation peut être encore plus rapide.*

[2] Le 3 mars, M. Rochat, sous-directeur des services politiques et commerciaux au Département, avait remis à Burgos au général Jordana, ministre espagnol (nationaliste) des Affaires étrangères, le document par lequel la France reconnaissait officiellement le gouvernement du général Franco.

le 25 février [1] en fournissant au gouvernement français tous les renseignements qui lui parvenaient relatifs aux dépôts de matériel revendiqué, et en signalant l'arrivée en France de diverses commissions et fonctionnaires pour établir des rapports entre eux et les autorités françaises en vue d'obtenir livraison de ce matériel. De nombreuses communications et mémorandums ont été remis à ces fins.

L'ambassade d'Espagne regrette d'avoir à constater que ses différentes démarches n'ont eu aucun résultat et que les accords susvisés n'ont reçu aucun commencement d'exécution. On peut en être étonné d'autant plus que la clarté des termes des déclarations et accords signés à Burgos est bien évidente et qu'aucune condition ni réserve n'en ont limité la portée.

En ce qui concerne les relations à établir entre les délégués du gouvernement espagnol et les autorités françaises, les informations reçues permettent d'assurer que celles-ci, tout en leur réservant un aimable accueil, n'ont rien fait pour faciliter leur tâche, alléguant ne pas avoir été avisées de leur arrivée par les départements compétents.

D'autre part, même après avoir trouvé le matériel, navires, véhicules, etc., les délégués espagnols rencontrent les plus grandes difficultés pour en prendre possession et en disposer. C'est ainsi que, sous divers prétextes, refus d'évacuation des occupants actuels, saisies pour dettes du gouvernement républicain, etc., il est opposé à la commission chargée de récupérer les navires des refus continuels à ses demandes en vue de les diriger sur des ports du gouvernement espagnol. La passivité des autorités locales est du reste caractérisée par le fait que le pavillon républicain est encore arboré à l'occasion par les navires espagnols.

Les dernières informations ajoutent que des instructions précises venant du ministère des Finances et de celui des Travaux publics enjoignent [aux] autorités des ports de ne laisser partir aucun navire espagnol sous aucun prétexte; on assure même que ces instructions vont jusqu'à ordonner que soit coulé tout navire essayant de quitter un port.

En ce qui concerne les véhicules introduits en France et que la commission présidée par le colonel Barra essaie de récupérer, les mêmes résistances sont soulevées malgré l'accueil plein de bienveillance des autorités militaires locales; une prohibition analogue, et tout aussi absolue, empêche le passage de la frontière de toute voiture de provenance espagnole, même munie de documentation régulière.

Malgré tous les efforts faits pour apporter les renseignements utiles en vue de découvrir le matériel revendiqué, les délégués du gouvernement espagnol sont presque paralysés dans leur tâche par l'absence de tout inventaire permettant de procéder d'une façon méthodique. Il est à noter que cet inventaire a été dûment prévu au cours des conversations de Burgos et que promesse a été faite de le remettre en temps opportun pour faciliter l'exécution des accords.

[1] Accords dont le texte est reproduit au tome XIV de la présente série sous le nº 211.

La nécessité de la formation d'un inventaire s'impose d'autant plus que, de source digne de foi, on apprend que des quantités importantes de matériel d'armement, tel que batteries d'artillerie, d'aviation, etc., ont été recueillies par le gouvernement français qui les destine à son propre usage, soit en France, soit dans les colonies et protectorats.

Des pertes considérables sont à constater également parmi les animaux de trait, sans compter que les prélèvements et les échanges que pratiquent fréquemment et ouvertement les populations des départements de la frontière, diminuent considérablement et le nombre et la valeur des animaux.

On ne peut donc que regretter vivement que l'inventaire des biens qui font l'objet des accords de Burgos n'ait pas été remis en temps opportun au gouvernement espagnol comme convenu, et l'ambassade d'Espagne demande instamment que la préparation de cet inventaire soit accélérée pour que les commissions et les délégués espagnols puissent mener à bien d'une manière ordonnée la tâche qui leur est confiée. Du reste, leur collaboration avec les autorités françaises chargées de dresser les inventaires est éminemment souhaitable et les agents espagnols ne demandent qu'à leur apporter l'aide précieuse que constituent les renseignements qu'ils possèdent sur l'existence de dépôts de matériel plus ou moins dissimulés.

Des mesures de conservation pourraient ainsi être prises d'un commun accord, et cette précaution est rendue nécessaire surtout en ce qui concerne le matériel automobile soumis aujourd'hui à un véritable pillage qui en diminue considérablement la valeur.

Cet exposé succinct de quelques-uns des sujets de plainte constatés suffit pour qu'il soit permis à l'ambassade d'Espagne d'exprimer la crainte du gouvernement espagnol que l'opinion publique en Espagne ne s'émeuve, en constatant que la réalité dans l'exécution des déclarations et accords de Burgos ne correspond pas aux assurances données au moment où l'Espagne et la France considèrent de reprendre les relations confiantes souhaitées par les deux pays, pour mettre fin à une période d'éloignement pendant laquelle l'Espagne a eu à lutter contre les forces qui s'opposaient à son affirmation nationale.

Le gouvernement espagnol s'est déclaré satisfait des entretiens de Burgos, mais leur inefficacité, au début des relations cordiales qu'il désire établir avec la France, lui rendrait certainement difficile l'œuvre qu'il s'est sincèrement proposée.

38

Le Maréchal Pétain, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Daladier, Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

L. [1]. *Saint-Sébastien, 17 mars 1939.*

Arrivé à Saint-Sébastien le 16 mars à 10 heures, avant d'être admis à présenter les lettres de créance qui m'accréditent près du gouvernement espagnol, j'ai fait prendre un premier contact avec le ministère des Affaires étrangères de Burgos.

Le gouvernement espagnol estime que la France lui doit des compensations, pour l'hostilité qu'elle lui a manifestée pendant de longs mois. La compensation demandée aujourd'hui, c'est la libre possession de la flotte de guerre, actuellement internée à Bizerte.

Pour examiner le bien-fondé de cette demande, il convient de passer en revue la situation générale telle qu'elle se présente le 16 mars 1939.

Le 25 février dernier, les accords signés à Burgos par M. Léon Bérard [2] ont rendu aux Espagnols, sans aucune contrepartie, l'or espagnol déposé dans les caisses de la Banque de France et les armes et le matériel de guerre amenés en France par l'armée de Catalogne. Ces accords n'ont pas traité la question des réfugiés (rapatriement et entretien). Une omission était ainsi commise, puisqu'on n'avait pas lié la question des réfugiés à celle de l'or et du matériel de guerre.

Au même moment, le département français de la Défense nationale et de la Guerre donnait l'ordre d'employer dans l'armée française le matériel utilisable, récupéré sur l'armée de Catalogne. Conformément à ces ordres, ce matériel a été réparti entre les régions alpines, l'Afrique du Nord et les formations aéronautiques de la métropole. Les mesures prises par le département de la Guerre, qui paraissent dès aujourd'hui connues en partie du gouvernement espagnol, rendent bien délicate l'exécution des accords Bérard, au moins sous la condition stipulée : « Assurer leur retour à l'État espagnol dans les délais les plus brefs. »

La situation de la France en Espagne reste très difficile, non seulement par suite de son attitude passée, mais aussi parce qu'elle a visé depuis un mois des buts particuliers incomplets ou divergents.

Notre ligne de conduite est avant tout de tenter de redresser une situation délicate et cela ne peut pas se faire sans concessions.

Je reste convaincu que la mise à la disposition complète de la flotte internée à

(1) Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Accords dont le texte est reproduit au tome XIV de la présente série sous le nº 211.

Bizerte est le moyen le plus efficace de ramener la confiance entre les deux pays.

Une objection à cette solution est fondée sur l'application du pacte de non-intervention. Elle ne vaudrait pleinement que s'il s'agissait d'aider l'Espagne gouvernementale. En réalité, depuis que la France a reconnu le gouvernement du général Franco, ses intérêts en Espagne sont devenus de même sens que ceux de l'Allemagne et de l'Italie; et il y a même intérêt à contrebalancer par des interventions précises l'influence de ces deux nations.

La livraison complète de la flotte, avec libre disposition des navires, pourrait en revanche indisposer l'Angleterre qui a fait opposition au blocus récemment décrété par le général Franco. Avant de l'exécuter, il conviendrait donc d'obtenir de cette puissance qu'elle lève l'interdiction du blocus. Si l'accord est réalisé sur ce point avec l'Angleterre, il semble que la France n'ait à redouter aucune complication en livrant la flotte internée à Bizerte.

En revanche, elle en retirera un avantage qui ne semble pas pouvoir être obtenu par d'autres procédés : celui de redresser partiellement en notre faveur le préjugé espagnol aujourd'hui défavorable à la France. Si nous nous mettons à discuter les conditions des accords Bérard et à en différer l'exécution, tous les abandons consentis dans ces accords auront été faits en pure perte. Notre situation restera mauvaise.

Au contraire, si la France exécute ce qu'elle a promis, elle pourra se retourner vers le gouvernement espagnol, pour lui demander d'exécuter à son tour en ce qui concerne les réfugiés ce qui a été stipulé dans la dernière phrase d'un des accords, quand il a été écrit : « Que toutes les questions non mentionnées... seront traitées de part et d'autre dans un esprit de conciliation. » Puisque la France a abandonné tous ses gages, en séparant les questions alors qu'il aurait fallu les lier, elle ne peut plus aujourd'hui, pour se libérer de la charge des réfugiés, que se confier au bon vouloir du gouvernement espagnol.

Encore faut-il établir l'atmosphère favorable à l'expression de cette bonne volonté. C'est pour créer cette atmosphère que vous m'avez envoyé en Espagne, et que j'ai accepté d'aider le gouvernement dans cette tâche qui, je le crains, deviendra difficilement réalisable si la question de la flotte reste trop longtemps en suspens.

39

M. Méric de Bellefon, Attaché commercial de France à Londres, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº D. 63 [1]. *Londres, 17 mars 1939.*

J'ai l'honneur de remettre ci-joint à Votre Excellence le compte rendu de la réunion qui s'est tenue au Board of Trade (*Sea Transport Department*), le 28 février dernier, pour l'étude des affrètements franco-britanniques, en

[1] Extraite des archives de la Marine.

temps de guerre [1]. Cette conversation avait été précédée de l'échange, entre M. Hynard et moi, de deux lettres, l'une du 2 février, que je vous ai communiquée, le 3 du même mois, et l'autre du 27 février, dont vous voudrez bien trouver la copie ci-incluse.

De nos derniers échanges de vues, il y a surtout à retenir que le gouvernement britannique maintient son offre de créer, à Londres, en temps de guerre, un Comité allié des transports maritimes qui étudierait, soit par lui-même, soit par des sous-comités mixtes, toute la question des affrètements de navires neutres; compte tenu des besoins de chaque pays et des disponibilités de chacune des marines marchandes alliées, il assurerait la répartition des navires affrétés. Peut-être même son action s'étendrait-elle aux navires britanniques, non réquisitionnés pour les besoins strictement militaires. Sur ce point, nous ne pouvons qu'adhérer entièrement au projet de M. Hynard.

Quant à l'organisme commun d'affrètement où nous voudrions également être représentés, il ne semble pas que nos interlocuteurs désirent beaucoup ni qu'il soit très nombreux (Purness Withy avait agi seul pendant la dernière guerre), ni que des courtiers français en fassent partie. Si nous sommes assez fortement représentés au Comité allié des transports et si celui-ci doit bien garder la haute main sur les affrètements, il n'y a peut-être pas grand inconvénient à ce que nous cédions sur ce point : le principal, pour nous, est d'avoir, en temps voulu, les navires dont nous avons besoin.

Par contre, nous pourrions tenir plus fermement sur la question des sous-affrètements. Le directeur du *Sea Transport Department* voudrait que les navires affrétés *au temps* par l'organisme commun d'affrètement ne soient rétrocédés aux deux gouvernements par le Comité allié des transports qu'*au voyage* seulement. Le Comité allié apprécierait l'urgence du transport demandé et désignerait le navire qui serait disponible pour ce transport.

Lorsqu'il s'agit d'un voyage au long cours, pour une mission nettement déterminée, le sous-affrètement au voyage se comprend parfaitement. Lorsqu'il s'agit, au contraire, d'un trafic continu, comme celui des charbons qui serait fait par les cargos de moindre tonnage, cette surveillance continue ne s'explique plus. Il faudrait donc obtenir — et nous ne sommes pas loin de l'avoir obtenu — que les navires faisant le cabotage international (relations notamment entre la Grande-Bretagne, la France et l'Afrique du Nord) nous soient rétrocédés au temps, comme ils seront affrétés. Par contre, pour les voyages au long cours, nous pourrions accepter les sous-affrètements au voyage, sous la réserve que, lorsqu'il s'agira d'un trafic continu (blé et viandes de l'Amérique du sud, par exemple), le Comité allié des transports envisagera des groupes de voyage et laissera, autant que possible, les mêmes navires sur le même trafic.

Mais, tout cela, je me permets de le répéter, n'a pas tellement d'importance : il nous faut avoir des navires, en nombre suffisant, neutres ou britanniques, et nous devrons nous estimer heureux d'avoir ceux que nous rétrocédera le Comité allié.

[1] Il a paru superflu de reproduire ce compte rendu, d'un caractère hautement technique, et dont le présent rapport de l'attaché commercial retient l'essentiel.

Plutôt que de soutenir de longues discussions sur la nature des contrats ou le mode d'assurances des navires et des cargaisons, je sens la nécessité de présenter, aussi rapidement que possible, un plan exact de nos besoins en tonnage. Le ministère de la Marine marchande a préparé, à ce sujet, un premier travail qui vaut toujours pour certains pays de provenance et certains produits (charbons britanniques, par exemple), mais qui doit être remanié, en tenant compte du plus ou moins de sécurité des routes maritimes. Aussi longtemps que le ministère de la Marine n'aura pas donné les indications qui lui sont demandées, et que le ministère du Commerce n'aura pas dressé un plan définitif, nous ne pouvons que piétiner. Quand on constate l'insuffisance du tonnage français et le fait que c'est sur la place de Londres que se trouve le marché des frets, on est obligé de signaler combien les atermoiements actuels sont dangereux pour notre ravitaillement. Sans stocks suffisants et sans bateaux immédiatement disponibles pour assurer les transports urgents, nous pouvons nous trouver dans la situation la plus critique.

40

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 431 à 433. *Washington, 18 mars 1939, 19 h. 11, 19 h. 16, 18 h. 43.*

(*Reçu* : 2 h. 30, 1 h. 35, 1 h. 15.)

De la part de l'attaché financier [1] pour le ministre des Finances.

M. Morgenthau m'a reçu aujourd'hui en même temps que l'attaché financier anglais. Il nous a déclaré qu'il estimait plus que jamais nécessaire, étant donné les circonstances, que les trois trésoreries se tiennent en étroit contact, et nous a priés de nous trouver à Washington lundi.

Il nous a ensuite indiqué que le gouvernement américain avait déjà pris deux mesures de rétorsion à la suite de l'annexion de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne :

1° Avant hier, 16 mars, la Trésorerie a assimilé les produits en provenance de Tchécoslovaquie aux produits allemands, par l'application du tarif douanier, ce qui fait perdre à ces produits le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée et les soumet à des droits de douane beaucoup plus élevés.

2° Hier, 17 mars, la Trésorerie a bloqué les dépôts tchèques de toute nature. Mais ce n'est là qu'un commencement, a-t-il ajouté, et nous allons cet

[1] M. Leroy-Beaulieu.

après-midi même prendre une mesure infiniment plus grave pour l'Allemagne. Nous avons décidé de soumettre tous les objets importés d'Allemagne à une surtaxe égale au montant de la prime d'exportation directe ou indirecte dont ce produit a bénéficié en Allemagne.

Lors de l'importation d'un produit allemand quelconque, il sera perçu en sus des droits de douane une surtaxe compensatrice de 25 %, sauf à l'importateur américain de faire la preuve que la marchandise importée n'a pas bénéficié en Allemagne d'une prime égale à cette surtaxe.

Or, nous a déclaré M. Morgenthau, il ne sera pas matériellement possible, sauf de très rares exceptions, à l'importateur américain, de faire la preuve que la marchandise à importer n'a pas bénéficié en Allemagne d'une prime directe ou indirecte au moins égale à 25 %. En conséquence, on peut dire que l'immense majorité des importations allemandes se trouvera frappée. Vous vous rappelez que M. Hitler a déclaré récemment que l'Allemagne doit exporter ou périr [1]. Vous comprenez donc le sens de cette mesure.

L'ambassade envoie par télégramme la traduction du texte de l'arrêté pris par la Trésorerie.

41

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1044, 1045. *Rome, 18 mars 1939, 1 h. 15.*

(*Reçu* : 1 h. 25, 1 h. 30.)

Les journaux ont fait mention de la démarche que le conseiller de l'ambassade d'Angleterre avait effectuée hier auprès du comte Ciano [2].

Cette démarche, prescrite par le Foreign Office, avait pour but de répéter au ministre des Affaires étrangères que la France, ainsi que M. Georges Bonnet l'avait formellement déclaré à sir Eric Phipps [3], n'avait aucune intention agressive contre la Libye, et comme l'Italie avait déjà donné des assurances analogues quant à ses intentions à l'égard de la Tunisie, le gouvernement britannique pensait que les deux états pourraient peut être cesser d'augmenter leurs forces respectives en Afrique du Nord.

Le comte Ciano s'est borné à invoquer une fois de plus les mesures auxquelles le gouvernement français procédait dans la Régence. Il a ajouté qu'étant

[1] Lors du discours prononcé devant le Reichstag le 30 janvier précédent; voir, au tome XIII de la présente série, le no 467 (et note); au tome XIV les nos 1, 6, 10, 18, 58.

[2] Sur la démarche du conseiller britannique et la réponse du ministre italien, voir également ci-après le no 90.

[3] Voir, au tome XIV de la présente série, le no 285.

donné que la population de la Libye était de beaucoup inférieure à celle de l'Afrique du Nord française, cette disproportion crée au détriment de l'Italie, par les possibilités de recrutement de troupes indigènes, un déséquilibre que le gouvernement fasciste avait le devoir de compenser. En terminant, le comte Ciano a renouvelé à sir Noel Charles l'affirmation que l'Italie n'avait à l'égard de la Tunisie aucun dessein belliqueux [1].

42

M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 8 à 11. *Tchong-King, 18 mars 1939, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 9 h., 8 h. 30.)

J'ai reçu, lors de mon passage à Hanoi, la visite de M. Tseng-Tsong-Ming, qui était chargé par M. Wang-Tsing-Wei de me faire un exposé de la situation politique et militaire de son pays. Selon M. Wang-Tsing-Wei, la partie militaire serait perdue en ce sens que les lignes de ravitaillement dont dispose l'armée chinoise seraient trop précaires pour que celle-ci puisse entreprendre une offensive.

Les guerillas deviennent, d'autre part, selon M. Wang-Tsing-Wei...[2] à l'avantage du Japon, les paysans devant fatalement être conduits à préférer l'occupation japonaise aux exactions de bandes affamées.

Le danger que feraient courir au pays les groupes communistes du Nord-ouest, enfin, serait assez sérieux pour justifier à lui seul la conclusion de la paix entre la Chine et le Japon.

En fait, a précisé M. Wang-Tsing-Wei, des pourparlers, qui auraient reçu l'agrément du gouvernement légal, seraient engagés entre les deux pays et l'accord serait réalisé sur tous les points. Pour la reconnaissance du Mandchoukouo par la Chine, le seul obstacle viendrait de l'obstination que mettraient les Japonais à exiger la retraite de Tchang-Kai-Tchek et du refus que celui-ci opposerait à cette prétention.

Rien dans les entretiens que j'ai eus ici avec les plus hautes personnalités chinoises ne m'a permis de vérifier l'exactitude des informations de M. Wang-Tsing-Wei. J'ai tout au contraire trouvé chez tous une volonté émouvante de poursuivre la lutte. Je ne puis pas dire cependant que cette volonté paraît

[1] Par télégramme nos 1046-1047, du même jour, l'ambassadeur de France à Rome indiquait que, selon sir Noel Charles, le comte Ciano n'était pas tout à fait « dans son assiette » et avait répondu, de façon évasive au sujet des récents événements d'Europe centrale, que « c'était là une suite évidente des événements de septembre dernier ».

[2] Lacune de déchiffrement.

soutenue beaucoup plus par la conviction qu'ont les Chinois d'un effondrement économique du Japon que par la confiance que leur inspire leur armée.

Je serais tenté de penser, pour ma part, que le gouvernement chinois joue à la fois les deux tableaux de la guerre et de la paix : celui de la paix en laissant M. Wang-Tsing-Wei poursuivre ses négociations, celui de la guerre, en intensifiant la résistance et en spéculant sur l'imprévisible.

43

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 769. *Berlin, 18 mars 1939* (1).

(*Reçu :* 12 h.)

Au sujet des mobiles qui ont poussé l'Allemagne à l'action qu'elle vient d'entreprendre contre la Tchécoslovaquie, une haute personnalité militaire allemande a donné à l'un de mes collaborateurs quelques indications que je crois devoir relever.

Nous comprenons, a dit l'officier en question, le besoin de sécurité éprouvé par la France, et, bien que dans une moindre mesure celui que l'on éprouve en Angleterre.

Mais notre sécurité à nous est, avant tout, d'ordre économique. Le sol allemand ne renferme pas les matières premières indispensables, et surtout il ne fournit pas les vivres nécessaires, même lorsque la récolte est bonne. Chaque année, nous devons nous demander si, l'année suivante, nous ne souffrirons pas de la faim pendant deux ou trois mois. Ainsi, sans opération militaire, uniquement par le blocus, il est loisible à l'étranger de nous réduire à sa merci. Sans doute, la Hongrie se montre disposée à nous vendre du blé, mais, du côté roumain, nous ne sommes jamais certains d'obtenir les céréales et le pétrole dont nous avons besoin; on nous fait des difficultés; on exige le paiement en devises que nous n'avons pas. Or, nous voulons pouvoir compter sur un approvisionnement sûr. Sans cette sécurité économique, toute sécurité militaire n'est qu'illusoire. Cette sécurité économique, nous espérons la trouver à l'Est et au Sud-est.

Cependant, nous n'en continuerons pas moins à revendiquer des colonies; car les produits d'échange que nous y trouverions nous permettraient d'obtenir les devises indispensables pour nous procurer le complément des approvisionnements que peuvent nous fournir les pays de l'Europe centrale et sud-orientale *.

(1) Par courrier, en clair.

* Note manuscrite portée en marge du document : *M. Bousquet. La conclusion est à noter. La politique économique coloniale telle que la conçoit l'Allemagne est à l'inverse de la politique impériale préconisée par le Conseil national économique. Saint-Hardouin.*

44

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1024 (1). Réservé. *Rome, 18 mars 1939* (2).

(*Reçu* : 12 h.)

Depuis trois jours, j'ai transmis au Département, au fur et à mesure qu'ils me parvenaient, les divers renseignements et impressions que je recueillais quant à la réaction suscitée en Italie par les événements d'Europe centrale (3).

Cette réaction peut, du moins d'après ce que nous savons à l'heure actuelle, se résumer comme suit :

1º Le gouvernement fasciste était, selon toute vraisemblance, informé du développement prochain d'une action allemande, mais il ignorait, semble-t-il, que cette action dût se précipiter à ce point et qu'elle dût aboutir aussi promptement à la destruction de l'État tchèque. Sans doute a-t-il été tenu au courant, heure par heure, des épisodes successifs de cette phase ultime, mais sans que cette information prît la forme d'une consultation.

On pourrait difficilement imaginer que, s'il avait connu par avance le terme où l'Allemagne a finalement conduit les événements, le comte Ciano eût fait montre de l'optimisme qu'il a manifesté, d'abord à M. Beck à Varsovie (4), et plus récemment à l'ambassadeur des États-Unis et à sir Noel Charles (mes télégrammes nºs 1046 et 1047) (5). Le jeu d'une tromperie, de la part du ministre des Affaires étrangères, n'était, en effet, utile et donc plausible, que s'il avait eu pour objet d'endormir d'éventuels adversaires, en vue d'une action foudroyante de l'Italie, couplée dans le temps avec celle de l'Allemagne.

2º Rien, en tout cas, n'avait été fait pour préparer l'opinion publique italienne à des solutions aussi radicales que celle que représente la mainmise du Reich sur la Bohême et la Moravie. Le choc a été violent, peut-être plus violent encore que lors de l'Anschluss. Dans tous les milieux et même dans certains cercles fascistes, une vive inquiétude s'est fait jour et l'on a envisagé toutes les éventualités auxquelles cette situation pouvait donner lieu, jusques et y compris une rupture de l'axe Rome-Berlin.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur les réactions italiennes à l'occupation allemande de la Tchécoslovaquie, voir ci-dessus le nº 10.
(4) Sur le récent voyage du ministre italien en Pologne, à la fin de février, voir, au tome XIV de la présente série, les nºs 221, 242, 257, 280, 288, 297.
(5) Du même jour, ci-dessus analysé sous le nº 41 (note).

3° Le gouvernement lui-même s'est montré tout d'abord déconcerté et les commentateurs officieux ne sont tus pendant plus de vingt-quatre heures. Pour gagner du temps, en présence du désarroi de l'opinion publique, on a tout d'abord usé d'un procédé puéril et qui n'a trompé personne en battant à tour de bras la caisse autour de diverses questions d'ordre intérieur et notamment des augmentations de salaires. Faute d'avoir pu encore définir les gloses nécessaires, on a relégué à la troisième page des journaux les nouvelles relatives à l'entrée des troupes allemandes à Prague. De toute évidence, il fallait trouver, en attendant mieux à l'avenir, un moyen immédiat de colmater la faille brusquement élargie entre la politique gouvernementale et les réactions instinctives de la nation. Il fallait sur le champ redresser le prestige fasciste nouvellement atteint.

4° C'est à ce travail ardu que les dirigeants italiens se sont attelés pendant la journée d'hier, en s'efforçant, par des efforts conjugués avec ceux de la Pologne et de la Hongrie, d'obtenir que M. Hitler cédât sur la question de la frontière commune polono-hongroise en Ruthénie.

Ces efforts semblent avoir abouti, Varsovie et Budapest pouvant, à titre au moins provisoire, se déclarer satisfaits et, avec eux, le gouvernement fasciste. Rien n'est cassé et, après deux jours d'incertitude, le prestige italien peut, devant le succès d'une cause qu'il a toujours soutenue, s'accommoder du nouveau coup allemand et l'entourer de commentaires approbateurs.

Après quelques à-coups momentanés, l'Axe se remet à « tourner rond ». Peut-on douter que les forces conjuguées des deux partenaires ne s'exercent maintenant de tout leur poids en faveur de l'Italie ?

Déjà, ce matin, les journaux, dans leurs correspondances de Londres et surtout de Paris, reprennent, à l'égard de la France, un ton plus insolent. Ils évoquent la « reddition des comptes » qui s'annonce imminente en Méditerranée. Tout donne à penser que, si des hésitations partielles ne sont manifestées tout d'abord, sous la violence d'événements inattendus, le parti du « mouvement » a très vite repris le dessus.

Il est de plus en plus à craindre que « la fuite en avant » n'apparaisse à M. Mussolini comme le meilleur moyen de se tirer d'embarras.

L'éventualité d'un conflit belliqueux avec l'Italie est de toute façon déjà trop probable pour que le devoir patriotique ne commande pas impérieusement à la France de faire trève à ses divisions politiques et de former un front unique contre le péril extérieur.

45

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 396, 397 [1]. *Varsovie, 18 mars 1939, 13 h. 26.*

(*Reçu :* 13 h. 50.)

A la suite d'une démarche qui avait été faite hier soir à Londres auprès de lord Halifax par le représentant de la Roumanie [2], sir Howard Kennard a été chargé de demander à M. Beck quelle serait l'attitude de la Pologne au cas où seraient confirmés les bruits qui courent et où le Reich en viendrait à attaquer la Roumanie.

Il n'a pas encore été reçu par le ministre des Affaires étrangères, mais hier, au cours d'un entretien concernant le voyage du ministre à Londres [3], il avait questionné déjà celui-ci sur l'étendue des engagements qui lient la Pologne et la Roumanie.

M. Beck lui avait répondu que les accords politiques et militaires existant entre les deux pays ne prévoyaient d'autre cas qu'une agression soviétique, ce qui est exact pour les seconds, mais pas pour le pacte politique [4].

De son côté, mon collègue roumain a constaté que depuis quelque temps, M. Beck lui avait, à plusieurs reprises, incidemment rappelé que la Pologne ne serait tenue d'aider la Roumanie qu'au cas où elle serait attaquée par l'U.R.S.S.

M. Franassovici en est inquiet et M. Gafenco partage, paraît-il, ses préoccupations.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Démarche relatée par le télégramme de Londres nos 798 à 802, du 17 mars, ci-dessus publié sous le no 33.

[3] Sur le projet de voyage du ministre polonais à Londres, voir, au tome XIV de la présente série, le no 172 (note). Le voyage, qui commençait le 2 avril, devait se terminer avec le retour, le 9 avril, de M. Beck à Varsovie : voir ci-après les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

[4] Une convention d'alliance défensive avait été signée à Bucarest, le 3 mars 1921, entre la Pologne et la Roumanie, aux termes de laquelle les deux pays s'engageaient à s'aider réciproquement au cas où l'un d'eux serait attaqué, « sans provocation de sa part, sur ses frontières orientales actuelles » (*S.D.N. Recueil des traités*, VII, p. 78). En revanche, les traités de garantie signés respectivement par Varsovie et Bucarest les 26 mars 1926 et 15 janvier 1931 (*Recueil* précité, LX, p. 161; CXV, p. 172) indiquaient que les deux pays se garantissaient mutuellement leurs indépendances, sans plus de précision.

46

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 816 à 822. *Londres, 18 mars 1939, 14 h.* (1).

Ce matin, dans un entretien avec le secrétaire d'État, j'ai passé en revue les principales questions qui se posent à la suite de l'occupation de la Bohême et de la Moravie par les troupes allemandes. J'ai expliqué au secrétaire d'État la manière dont nous envisagions la situation de la légation tchécoslovaque à Paris. J'ai fait état des arguments juridiques qui peuvent être invoqués à l'appui de cette thèse. Lord Halifax a des vues analogues. A son avis, le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie n'a pour le moment qu'à rester à son poste. Le secrétaire d'État compte d'ailleurs, si l'ambassadeur d'Allemagne lui en parle, manifester nettement ce qu'il pense de la hâte inconvenante avec laquelle les Allemands ont cherché à mettre la main sur le siège de la représentation tchèque.

Le Foreign Office n'a reçu jusqu'ici aucune nouvelle de Dantzig comparable à celle que transmettait votre télégramme no 510 (2). Quant à Memel, le secrétaire d'État approuve la position prise hier par ses services en présence de la démarche du ministre de Lithuanie (3) et il estime inopportun de faire une démarche à Berlin pour renouveler l'avertissement donné au mois de décembre dernier (4). Il pense que ce serait mettre trop d'accent sur un point qui ne présente pas une importance capitale dans les conditions actuelles et que le gouvernement britannique, de même que le gouvernement français, s'exposerait à des rebuffades inutiles en protestant contre les intentions attribuées au Reich. Sir Eric Phipps est chargé de donner au Département des indications à ce sujet.

J'ai interrogé ensuite le ministre sur la suite qu'il comptait donner à la

(1) Par téléphone.

(2) Ce télégramme retransmettait le télégramme de Dantzig no 15, du 16 mars, ci-dessus publié sous le no 8.

(3) Par télégramme nos 808-810 du 17 mars, l'ambassadeur de France à Londres faisait état d'une démarche faite la veille au Foreign Office par le ministre de Lithuanie. Ce dernier avait demandé ce que devrait faire le gouvernement de Kaunas s'il était brusquement placé en présence d'un ultimatum allemand relatif à Memel. Le fonctionnaire auquel il s'était adressé lui avait répondu, « parlant en son nom personnel, que le statut de Memel devait être maintenu aussi longtemps que possible, mais que si le gouvernement lithuanien était l'objet d'une sommation brutale, ou si la situation se trouvait transformée brusquement, personne ne pourrait lui reprocher de céder sur la question du statut ». Le diplomate britannique avait toutefois ajouté que « les états signataires ne pouvaient prendre la responsabilité de faire savoir dès maintenant à Kaunas qu'ils accepteraient pour Memel un régime entièrement différent de celui fixé par la convention ». Pour le Foreign Office, l'effet d'une démarche franco-britannique sensiblement analogue à celle de décembre dernier « serait peut-être plus nuisible qu'utile ». M. Corbin concluait : « Mais il paraît peu probable à première vue que le secrétaire d'État, après la démarche qu'il a chargé son ambassadeur à Berlin d'effectuer au sujet de la Tchécoslovaquie, juge à propos d'agir également pour empêcher un coup de force à Memel ».

(4) Sur cet avertissement, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 84, 91.

démarche faite hier par le représentant de la Roumanie [1]. Lord Halifax n'a pas caché qu'il considérait cette question comme beaucoup plus sérieuse. D'après lui, si l'Allemagne, donnant suite aux projets qui lui sont prêtés, s'en prend à l'indépendance de la Roumanie, il sera impossible de ne pas voir dans cette agression une tentative pour arriver à la domination de toute l'Europe. Les conséquences d'une mainmise de l'Allemagne sur la Roumanie seraient considérables. Sans doute, le secrétaire d'État avait-il alors à l'esprit les dangers qu'une occupation des rivages de la mer Noire par les armées du Reich entraînerait pour la situation de l'Angleterre dans le Proche-Orient et en Asie. Il s'est contenté d'affirmer que, selon lui, la Grande-Bretagne se devrait de relever un pareil défi et que si elle y manquait, elle perdrait définitivement l'estime des États-Unis et consacrerait sa propre déchéance.

Au cours de sa visite, le ministre de Roumanie a expliqué les efforts que poursuivrait actuellement son gouvernement pour améliorer sa situation diplomatique en renforçant son alliance avec la Pologne qui, jusqu'à présent, n'était dirigée que contre la Russie, et en resserrant les liens qui unissent les états de l'Entente balkanique.

Lord Halifax m'a dit qu'il avait interrogé M. Tilea sur les dispositions de la Russie. Il lui a été répondu que le concours de la Russie n'était pas encore très défini, mais qu'elle pourrait sans doute fournir des approvisionnements et du matériel d'armement en grande quantité. Lord Halifax m'a dit qu'il comptait d'ailleurs interroger aujourd'hui M. Maisky sur les vues de son gouvernement.

Il a ajouté que si la Grande-Bretagne décide de promettre son concours à la Roumanie. elle devra dès lors être prête à relever le gant et à aller jusqu'au bout. Lord Halifax ne fait là qu'exprimer son sentiment personnel, mais c'est cette manière de voir qu'il défendra cet après-midi au Conseil des ministres qui doit se réunir à 5 heures et où ces différents problèmes seront discutés.

47

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 19 [2]. Réservé. *Dantzig, 18 mars 1939, 14 h. 10.*

(*Reçu :* 14 h. 10.)

Les autorités ont abandonné leur calme [3], manifestant depuis vingt-quatre heures la plus vive émotion. Le gouvernement de Varsovie aurait pris des mesures pour s'opposer à un coup de force allemand sur Dantzig.

[1] Sur cette démarche, voir ci-dessus le nº 33.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Par une dépêche nº 21, datée du même jour, mais rédigée la veille, le consul de France avait noté que : « la foule (était) demeurée, comme à son habitude, morne et passive », et qu'une partie de l'opinion était « décontenancée par l'abandon de la doctrine raciste au profit de l'impérialisme ». Il avait ajouté : « Personne en revanche ne doute que le rattachement de Dantzig au Reich ne doive être très prochain ».

Dans certains milieux nationaux-socialistes, on déclare que l'occupation militaire de la Ville libre, quoique prochaine, serait précédée de celle de Memel à la fin de mars. En même temps, le Reich s'efforcerait de créer un protectorat sur la Lithuanie, pour la soustraire aux influences polonaise et russe.

Communiqué à l'ambassade ainsi qu'à Berlin.

48

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 250 à 252 (1). Réservé. *Bucarest, 18 mars 1939, 18 h. 25.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

M. Gafenco m'a appelé d'urgence dans la soirée d'hier pour me faire savoir que le Conseil de la couronne présidé par le Roi venait de décider de demander à la France de céder immédiatement à la Roumanie, en toute propriété, la totalité des 54 batteries de 75 et des munitions mises en dépôt dans ce pays pour le gouvernement français, aux termes de la convention du 8 janvier 1935 et de l'avenant du 10 mars 1936.

Il est certain qu'il serait impossible d'obtenir, dans les circonstances actuelles, la restitution de ce matériel, même si les accords en question donnaient à la France, ce qui n'est pas le cas, le droit de le reprendre avant l'expiration des délais prévus. D'autre part, les efforts que nous avons faits depuis un an ne nous ont pas encore permis de combler les retards de nos livraisons de matériel de guerre acheté par la Roumanie. Enfin, comme je l'ai signalé, l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne entraîne l'arrêt et probablement la ... (2) des importantes commandes d'armement faites l'année dernière par le gouvernement de Bucarest et dont la presque totalité devait être livrée au mois d'avril.

Dans de telles conditions, il paraît difficile, quelles que puissent être d'ailleurs les difficultés qui ne manqueront pas de se présenter en ce qui concerne ... (3) problème des transferts, de répondre autrement que par une acceptation à la demande de cession faite par le gouvernement roumain conformément d'ailleurs aux accords en vigueur. Mais pour qu'une telle décision eût toute sa valeur, il faudrait qu'elle fût prise dans le plus bref délai.

Il semble en outre que par suite de l'urgence de nos décisions, notre réponse affirmative pourrait ne concerner que la question de principe et éventuellement fixer le prix global. L'étude des conditions de paiement serait dans ce cas ajournée, afin d'éviter des discussions complexes et laborieuses qui risqueraient d'enlever à notre acceptation le caractère d'un geste généreux en faveur de la Roumanie.

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) et (3) Lacunes de déchiffrement.

49

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 826. *Londres, 18 mars 1939* (1).

(*Reçu* : 19 h. 20.)

Voici quelques-uns des passages les plus caractéristiques du discours prononcé hier à Birmingham par M. Chamberlain.

« On a prétendu, a-t-il dit, que l'occupation de la Tchécoslovaquie était la conséquence directe des voyages que j'ai faits en Allemagne l'automne dernier et que les événements qui viennent de se produire ayant détruit l'accord de Munich, ces voyages en Allemagne étaient eux-mêmes une erreur.

« On dit que je suis à blâmer pour le sort qui vient d'être fait à la Tchécoslovaquie. Je n'ai jamais caché que les termes de l'accord de Munich ne correspondaient pas à mes propres désirs, mais j'avais affaire à un problème ancien qui aurait dû être résolu depuis bien longtemps.

« Après tout, l'objet le plus immédiat de mon voyage fut atteint. La paix de l'Europe fut sauvée. »

Après avoir rappelé que l'accord de Munich avait au moins à l'époque sauvé la Tchécoslovaquie de l'invasion et de la destruction, le Premier ministre a ajouté qu'en se rendant à Munich, il avait voulu aussi poursuivre la politique d'apaisement qui suppose qu'aucune puissance ne cherche à s'assurer la domination de l'Europe, mais que chacune puisse obtenir des facilités raisonnables pour développer ses ressources, conquérir une juste part du commerce international et améliorer les conditions de son propre peuple.

Au cours des conversations qu'il avait eues avec M. Hitler, il avait cru comprendre que les vues de ce dernier étaient relativement satisfaisantes.

C'est à ce point de son discours que M. Chamberlain rappela les différentes assurances données par le chancelier Hitler. A Berchtesgaden, il lui avait assuré que l'annexion des Sudètes était la dernière de ses ambitions territoriales en Europe et avait affirmé qu'il ne souhaitait pas inclure dans le Reich les populations de race non allemande. Cette affirmation avait été répétée par le Chancelier au Palais des sports de Berlin. L'accord de Munich, qui porte la signature de M. Hitler, déclare aussi que la détermination finale des frontières sera effectuée par la Commission internationale.

« Comment, a poursuivi M. Chamberlain, peut-on concilier les événements de cette semaine avec ces assurances? En qualité de signataire de l'accord de Munich, j'étais en droit d'être consulté, comme il est prévu dans la déclaration anglo-allemande (2), si M. Hitler pensait que l'accord de Munich devait être

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Signée le 30 septembre 1938 : voir, au tome XI de la présente série, le nº 490 (note).

détruit. Au lieu de cela, le chancelier allemand a agi de sa propre autorité. Avant même qu'il ne reçoive le président de Tchécoslovaquie et lui impose des exigences auxquelles ce dernier n'avait pas le moyen de résister, les troupes allemandes étaient en marche, et, quelques heures plus tard, elles étaient dans la capitale tchèque.

« Suivant la proclamation faite hier à Prague, la Bohême et la Moravie sont maintenant annexées au Reich allemand. Des populations non allemandes seront soumises aux besoins politiques, militaires et économiques du Reich qui prendra la charge de leur politique extérieure, s'emparera de leurs douanes, de leurs réserves bancaires et du matériel de l'armée tchèque.

« Nouvelle plus sinistre peut-être encore que toutes les autres, nous entendons à nouveau parler de la Gestapo, la police secrète dont l'apparition est suivie d'arrestations en masse, dont les conséquences sont connues de tous.

« On nous dit que ce rapt a été rendu nécessaire par le désordre en Tchécoslovaquie. S'il y avait des troubles, n'étaient-ils pas fomentés de l'extérieur? La question qui nous vient inévitablement à l'esprit est la suivante : s'il est si facile de découvrir de bonnes raisons pour négliger ces assurances si solennellement et si fréquemment données, quel fond peut-on faire sur aucune autre assurance qui viendrait de la même source?

« Une autre question s'impose encore à nous : est-ce la fin d'une série d'aventures ou le début d'une autre? Est-ce la dernière attaque contre un état faible, ou ce coup sera-t-il suivi par d'autres? S'agit-il d'une étape dans une tentative pour gouverner le monde par la force?

« Avant de répondre à ces questions que tout le monde doit se poser, a poursuivi le Premier ministre, nous nous tournerons vers les nations de l'Empire britannique, vers la France, à qui nous sommes si étroitement unis, et je ne doute pas que d'autres, sachant que nous ne nous désintéressons pas des événements de l'Europe du sud-est, ne souhaitent recueillir nos avis et nos conseils.

« Dans notre propre pays, nous devons réviser nos positions avec le sens des responsabilités que la situation exige. Rien ne doit être exclu de cet examen dont dépend la sécurité du pays. Chaque aspect de notre vie nationale doit être considéré sous cet angle. Le gouvernement doit comme toujours assumer les principales responsabilités, mais je sais que chaque individu souhaitera faire pour soi-même ce même examen et aussi se demander à nouveau s'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour offrir ses services à l'État.

« Il y a six semaines à peine, a déclaré en terminant le Premier ministre, je déclarais que les démocraties devraient résister à toute prétention à la domination du monde par la force [1]. Je répète aujourd'hui que, bien que je ne sois pas disposé à prendre pour ce pays de nouveaux engagements capables d'entrer en vigueur dans des circonstances impossibles à prévoir dès maintenant, on ne saurait commettre d'erreur plus lourde que de croire que ce pays ne résisterait pas avec toutes ses forces si un pareil défi était jamais jeté. »

[1] Le 6 février 1939, devant les Communes : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 48.

Après le discours du Premier ministre, une motion de confiance lui fut votée à laquelle il répondit par quelques mots de remerciements et ajouta :

« Nous n'avons pas de raison de nous laisser abattre. La Grande-Bretagne est puissante, beaucoup plus puissante qu'elle ne l'était il y a seulement six mois. La violence et l'injustice portent en elles leur châtiment. Chacune de ces invasions soulève de nouveaux dangers pour l'Allemagne et j'ose prédire qu'un jour elle regrettera amèrement les actes de son gouvernement. »

50

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 776 à 780 (1). *Berlin, 18 mars 1939, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Je me suis acquitté ce matin à ... (2) de la démarche prescrite par votre télégramme no 355 (3).

En l'absence de Berlin du ministre des Affaires étrangères, j'ai été reçu par le secrétaire d'État.

M. von Weizsäcker, avant de prendre connaissance de la note du gouvernement français, m'a demandé de lui indiquer quel en était le contenu. Je lui en ai donné la substance. Il m'a alors déclaré qu'il se refusait à accepter une protestation du gouvernement français relative à la Tchécoslovaquie et m'a prié de demander à Votre Excellence de reconsidérer la question. Je lui ai répondu qu'il pouvait être assuré que le gouvernement français avait mûrement pesé sa décision et qu'il serait vain de lui demander de la modifier. Comme M. von Weizsäcker insistait et persistait à se refuser à recevoir la note, j'ai invoqué les usages diplomatiques et le droit pour mon pays de marquer son sentiment au regard des récents événements. J'étais d'autant plus surpris de l'attitude du secrétaire d'État qu'était en cause un acte solennel revêtu des signatures des chefs des gouvernements de la France et de l'Allemagne. Qu'avait fait le Reich de l'accord de Munich? Sans répondre directement, le secrétaire d'État a invoqué de soi-disant assurances verbales qui auraient été données à Paris par Votre Excellence à M. von Ribbentrop à l'occasion de la signature de la déclaration du 6 [décembre], et selon lesquelles la Tchécoslovaquie ne saurait plus faire désormais « l'objet d'un échange de vues » (4), ajoutant que le gouvernement allemand n'aurait pas signé cet accord s'il avait pu penser qu'il en était autrement.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Du 17 mars, 22 h. 30, reproduit ci-dessus sous le no 25.
(4) Pour les comptes rendus des entretiens entre ministres français et allemand des Affaires étrangères, avant la signature de cette déclaration, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 58, 122, 126.

J'ai rétorqué que ni la déclaration du 6 décembre, ni les allocutions radiodiffusées qui l'avait accompagnée ne portaient trace de telles assurances, que le compte rendu que j'avais lu des conversations y afférentes n'en faisait pas mention, et que, si largement que l'on interprétât l'esprit de cet acte, il n'avait jamais pu venir à l'idée de ses auteurs français qu'il portât reconnaissance éventuelle de la suppression de la Tchécoslovaquie.

Par contre, la déclaration prévoyait que les deux gouvernements se consulteraient dans le cas où l'évolution des questions intéressant les deux pays risquerait de conduire à des difficultés internationales.

Le secrétaire d'État, modifiant son argumentation, s'est alors étonné que le gouvernement français pût protester contre un état de choses résultant d'un accord intervenu entre les chefs d'État de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie.

Je lui ai fait observer qu'il abordait ainsi lui-même le fond du sujet et qu'au demeurant, je pouvais lui répondre que nous avions les plus sérieuses raisons de penser que les négociateurs tchèques n'avaient pas été en mesure d'exprimer librement leurs volontés.

Finalement, le secrétaire d'État a déclaré qu'il prenait la note comme si elle lui avait été envoyée par la poste, mais qu'il craignait que le gouvernement français eût à regretter cette démarche. J'ai répondu qu'on n'avait jamais à regretter d'avoir fait son devoir et j'ai pris congé.

Dès mon arrivée, les traits contractés du secrétaire d'État et son premier geste au regard du document que je lui présentais m'avaient averti qu'il était informé de l'objet de ma démarche et avait instruction de m'amener à reprendre la note. Il ne pouvait évidemment pas être question pour moi de céder à cette prétention.

Mon collègue britannique qui avait fait demander une audience au secrétaire d'État a reçu par téléphone de M. von Weizsäcker le conseil d'envoyer sa note. C'est ce qu'il a jugé préférable de faire [1].

51

M. Guerlet, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 124, 125 [2]. Réservé. *Budapest, 18 mars 1939, 23 h.*

(*Reçu :* le 19, 3 h. 10, 3 h. 55.)

L'Agence télégraphique hongroise annonce ce soir que toute la Ruthénie est actuellement occupée [3] : d'après les indications fournies officiellement par l'État-major, les pertes hongroises se bornent à 37 morts et 114 blessés.

(1) Télégramme reproduit au *Livre jaune* sous le n° 78, à l'exception des trois dernières lignes.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(3) Sur l'occupation de la Ruthénie par les troupes hongroises, voir ci-dessus le n° 6 (note).

D'après mon collègue de Roumanie, le gouvernement roumain avait demandé que, pour ménager l'opinion roumaine, l'armée hongroise s'abstînt d'occuper un certain nombre de villages habités par les Roumains le long de la frontière orientale de la Ruthénie. Pour des « raisons techniques », et peut-être aussi pour se réserver une monnaie d'échange, le gouvernement hongrois n'a pas donné satisfaction à ce désir. Mais, m'a dit M. Bossy, les relations roumano-hongroises n'en sont pas moins, depuis quelque temps, très amicales et à l'occasion de la prise de possession de la Ruthénie, la Hongrie a tenu à rassurer ses voisins en proclamant son intention de respecter leurs frontières [1].

Cependant, à la suite de la mobilisation partielle effectuée jusqu'à présent par le gouvernement hongrois, les effectifs militaires disponibles dépassent sensiblement en importance les opérations de Ruthénie.

52

M. MAGNY, MINISTRE DE FRANCE À HELSINGFORS,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 36. *Helsingfors, 18 mars 1939* [2].

(*Reçu :* le 20, 14 h.)

On paraît très surpris en Finlande du silence apporté par l'Allemagne et subsidiairement par l'Italie à répondre à la communication qui leur a été faite dans les mêmes conditions qu'aux autres puissances garantes de la neutralité des îles d'Aland [3].

Le ministre des Affaires étrangères me disait récemment qu'il avait insisté auprès du ministre d'Allemagne et qu'il lui avait même fait connaître que ce silence était interprété en Finlande comme un geste « inamical ». (Cette communication est antérieure aux derniers événements de Tchécoslovaquie.)

Quant à la Russie, elle insiste pour obtenir des garanties afin de fixer son attitude future à Genève.

[1] Le 16 mars, le gouvernement de Budapest déclarait « qu'il respecterait les frontières de la Slovaquie ».

[2] Par poste.

[3] L'archipel d'Aland appartenait à la Finlande, bien que sa population fût de langue suédoise. Le 20 octobre 1921, une convention signée par dix puissances (dont l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie) stipulait le désarmement et la neutralité de l'archipel. Devant l'aggravation de la situation internationale, Stockholm et Helsingfors voulurent soumettre la question du réarmement des îles à la décision du Conseil de Genève. La France et l'Angleterre, consultées, donnèrent leur assentiment. La réponse allemande ne parvint que le 2 mai 1939 (télégramme nº 86 d'Helsingfors, du 3 mai), le Reich n'admettait pas que l'affaire fût soumise à la Société des Nations, mais acceptait le réarmement de l'archipel, posant cependant comme condition qu'en cas de conflit en mer Baltique, Finlande et Suède resteraient neutres.

M. Erkko déclare qu'il ne peut donner que des assurances verbales; il a répondu que la politique strictement neutraliste de la Finlande avait été précisée à de nombreuses reprises par le Parlement et le gouvernement, et il a rappelé que par ailleurs le ministre de l'U.R.S.S. avait une indication nette quant aux sentiments de la Finlande à l'égard de la Russie au moment où l'on cherchait à développer les relations commerciales des deux pays : quoi que le ministre puisse en penser, je doute que les tentatives russes auxquelles fait allusion mon télégramme nº 33 (1) n'aient pas de rapport avec leur demande de garantie (2).

Il est possible que l'Allemagne, en différant sa réponse, espère que le gouvernement de l'U.R.S.S., par un geste intempestif, lui donnera l'occasion de définir sa position ou même lui fournira un prétexte pour agir ainsi que certains semblent le redouter.

Le ministre me faisait part à ce sujet du sentiment du gouvernement quant à l'agitation entretenue dans les îles d'Aland. Les dirigeants de l'opposition disposeraient visiblement de ressources importantes dont la provenance est pour le moins suspecte. Il est bien incontestable que les intérêts communs de la Finlande et de la Suède qui incitent les deux pays à rechercher les moyens de conserver la liberté de leurs communications en Baltique, afin de favoriser leur indépendance économique et d'assurer ainsi leur neutralité dans un conflit éventuel, poussent la Suède à aider la Finlande à réaliser au plus tôt leur accord.

Si l'attitude des Alandais peut être justifiée en partie par un sentiment égoïste qui leur commande d'éviter des charges nouvelles comme le service militaire, on doit admettre également que d'autres motifs peuvent les engager à résister. On est en droit de se demander si effectivement l'Allemagne n'aurait pas de responsabilité dans la prolongation du conflit entre la Finlande et les habitants des îles, et à cet égard l'exemple qu'elle donne actuellement de la façon nouvelle dont elle s'assure les espaces vitaux qui lui sont nécessaires ne permet guère de donner une réponse formellement négative à cette question.

(1) Erreur : il faut lire nº 32. Ce télégramme, du 16 mars, non reproduit, indiquait que M. Boris Stein, ambassadeur d'U.R.S.S. à Rome, et ancien ambassadeur en Finlande, avait présenté au ministre finlandais des Affaires étrangères, une demande de location de quelques îles du golfe de Finlande qui seraient utiles à l'U.R.S.S. pour les besoins de sa navigation.

(2) Par télégramme nº 127, du 25 février, non reproduit, l'ambassadeur de France à Moscou indiquait que l'U.R.S.S. ne s'opposerait pas à la demande finno-suédoise concernant les îles d'Aland, mais à condition que Stockholm et Helsingfors s'engagent à ne pas laisser de tierces personnes utiliser l'archipel.

53

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 615 (1). *Prague, 18 mars 1939* (2).

(*Reçu :* le 20, 15 h.)

L'annexion de la Tchécoslovaquie au Reich a eu pour conséquence immédiate de placer toute la presse, en fait sinon en droit, sous le contrôle des services de la propagande de Berlin. Dans leurs articles et dans leur présentation des faits, les journaux calquent de plus en plus leur attitude sur ceux de leurs confrères d'Allemagne. A l'heure actuelle, ils cherchent visiblement à persuader la population tchèque que les puissances occidentales trouvent tout naturel le coup de force opéré par l'Allemagne. Les réactions qui se sont manifestées dans l'opinion française et anglaise sont soigneusement dissimulées. Quelques feuilles ont même reproduit une dépêche du *D.N.B.* datée de Paris, d'après laquelle la France ne déplorerait guère, dans la disparition de l'État tchécoslovaque, que la perte de débouchés commerciaux importants.

54

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 781 à 784 (3). *Berlin, 18 mars 1939.*

Les renseignements que j'ai recueillis et recoupés aux meilleures sources font apparaître comme il suit le développement du drame tchécoslovaque.

Au mois de décembre dernier, les dirigeants hitlériens, mécontents de la résistance qu'opposait la Tchécoslovaquie à sa mise en tutelle, élaboraient un projet qui, suivant l'expression employée du côté allemand, devait mettre ce pays hors d'état de constituer une menace quelconque pour le Reich. Mais M. Mastny ne parvenait pas à faire accepter à Prague ce plan qui devait déjà ressembler singulièrement à un protectorat. On décidait alors à Berlin de briser un outil insuffisamment maniable.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.

Dès le mois de février, cette ambassade signalait à ce sujet certains indices caractéristiques.

Il y a trois semaines environ, les chefs de l'Autriche, Seyss-Inquart et Bürckel, étaient personnellement chargés de développer l'agitation en Slovaquie en faveur de l'indépendance, et la radio de Vienne se mettait de la partie. Le mouvement se développait avec une telle rapidité que le gouvernement tchécoslovaque, effrayé, retirait le pouvoir à Mgr Tiso jugé trop temporisateur (1). C'était la faute qu'attendait M. Hitler. Celui-ci semble bien n'avoir pris qu'à ce moment, c'est-à-dire vers le 9 mars, les décisions qui ont conduit à la disparition de la Tchécoslovaquie. Il convoque Tiso à Berlin (2), lui notifie l'invasion prochaine de la Bohême et de la Moravie, et l'invite, sous peine de voir la Slovaquie subir le même sort, à provoquer la séparation immédiate et complète de celle-ci d'avec Prague. Polonais et Hongrois, en vue d'éviter la mainmise allemande sur la Slovaquie, s'empressent de reconnaître l'indépendance de ce pays dès le jour de sa proclamation, le 14 mars. L'Allemagne, au contraire, qui l'a provoquée, s'abstient, mais envoie des troupes qui occupent Bratislava. Sous leur pression, Mgr Tiso demande par télégramme sa protection au Führer qui l'accorde aussitôt. Les troupes allemandes poursuivent leur avance en Slovaquie, mais, sur les représentations de la Pologne, elles sont ramenées sur la ligne de la Waag (3).

55

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 786 à 788 (4). *Berlin, 18 mars 1939.*

M. Weizsäcker, que j'ai rencontré occasionnellement hier soir, m'a indiqué que, dans les cercles gouvernementaux allemands, on n'avait pas encore d'idée précise sur le sort réservé à la Slovaquie. Le seul point arrêté, a-t-il ajouté, est que la Slovaquie, qui ne pouvait vivre par ses propres ressources, entrerait dans un système d'union douanière et financière avec le Reich. Pour le reste, elle jouirait d'une certaine indépendance extérieure sous le contrôle allemand (5).

(1) Voir, au tome XIV de la présente série, le n° 300 (note).
(2) Voir, au tome XIV précité, le n° 327.
(3) Voir ci-dessus les nos 30, 32.
Télégramme reproduit au *Livre jaune* sous le n° 79, avec de légères modifications.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Dès le 17 mars, l'ambassadeur soulignait que, d'après les renseignements qui lui parvenaient, l'indépendance de la Slovaquie ne serait que « très éphémère ». Certains milieux bien informés de Berlin « estimaient que le statut préparé pour la Slovaquie serait le prototype du régime assigné aux nationalités appelées à entrer, sous l'égide du Reich, dans une sorte de Commonwealth germanique. Toutefois, les liens entre les états qui formeraient cette communauté et le Reich seraient moins lâches que ceux qui relient les Dominions à la Couronne d'Angleterre ». Les membres de ce Commonwealth « formeraient une union douanière et monétaire, ils auraient à leur tête des chefs d'État recevant une investiture du Führer » (télégrammes nos 763-765 et 768 de Berlin, du 17 mars).

Le secrétaire d'État m'a confirmé que les troupes allemandes qui avaient pénétré en territoire slovaque s'étaient arrêtées au cours de la Waag, qui marquait à l'heure actuelle la limite de l'occupation.

Quant à la Russie subcarpathique, elle serait, d'après M. von Weizsäcker, en dehors du rayon d'action du Reich et l'Allemagne laisserait effectivement dans cette région les mains libres à la Hongrie pour réaliser la frontière commune avec la Pologne.

Suivant le secrétaire d'État, un des griefs de l'Allemagne contre Prague aurait été l'apparition en Tchécoslovaquie, depuis le mois de décembre, d'une certaine réaction favorable à une politique de résistance. Les animateurs de cette propagande, encouragée des États-Unis, sinon par M. Benès, du moins par certains milieux américains, auraient cherché à répandre l'idée que les Tchèques devaient tenir dans l'attente d'une guerre prochaine qui remettrait tout en question. Un des mobiles de l'action allemande aurait été de couper court à cette agitation.

56

NOTE DU MINISTRE [1]

Conversation du 18 mars 1939 avec M. Tataresco

J'ai convoqué aujourd'hui au ministère M. Tataresco [2] à qui j'avais déjà téléphoné hier soir.

M. Tataresco m'a indiqué, au début de la conversation, qu'il y a quelques semaines, la mission économique allemande qui était venue en Roumanie avait fait au gouvernement roumain des propositions qui étaient apparues à son gouvernement inacceptables [3]. Elles entraînaient en effet la dépendance économique totale de la Roumanie à l'Allemagne.

Le gouvernement avait refusé. A la suite de ce refus, la mission économique allemande avait fait des propositions plus raisonnables sur lesquelles on était en train de discuter.

Il n'en restait pas moins qu'un grave danger pouvait menacer demain la Roumanie, qui pouvait à son tour être l'objet d'une pression politique de la part de l'Allemagne appuyée sur sa force militaire.

Après avoir écouté M. Tataresco, je l'ai mis au courant de la démarche qui avait été faite par le ministre de Roumanie à Londres auprès du gouvernement britannique : le ministre de Roumanie à Londres avait informé lord

(1) Extraite des papiers Hoppenot.

(2) M. Tataresco avait été nommé ambassadeur à Paris à l'occasion de la transformation de la légation de Roumanie en ambassade en décembre 1938.

(3) Sur les négociations commerciales germano-roumaines qui devaient aboutir le 23 mars à la signature d'un accord entre les deux pays, voir au tome XIV de la présente série, le n° 200 ci-après le n° 151.

Halifax qu'un ultimatum économique avait été remis au gouvernement roumain par le gouvernement de Berlin [1].

M. Tataresco m'a répondu que les faits auxquels avait fait allusion son jeune collègue de Londres se rapportaient à des événements déjà vieux de quelques semaines, ainsi qu'il venait de me l'expliquer, et qu'il venait de téléphoner personnellement à Bucarest à ce sujet. Il pouvait me donner l'assurance que l'on discutait, à l'heure actuelle, au point de vue économique, sur des bases raisonnables avec la délégation économique allemande.

Il était de même inexact que le roi Carol eût téléphoné au roi d'Angleterre cet après-midi.

Mais il n'en était pas moins vrai qu'il y avait une grande urgence à agir, car M. Tataresco ne cachait pas ses graves inquiétudes d'avenir. Aussi demandait-il au gouvernement français d'agir sur un certain nombre de points :

1° Le gouvernement roumain insistait à nouveau sur la nécessité de recevoir, le plus rapidement possible, le matériel de guerre dont il avait besoin [2]. Il avait vu aujourd'hui même M. Jacomet. Une certaine partie de ce matériel avait déjà été payé sous forme de redevances de pétrole. Il demandait donc qu'il lui fût livré immédiatement en raison des circonstances;

2° Il demandait qu'une action diplomatique fût entreprise immédiatement à Budapest et à Varsovie.

Il ne se dissimulait pas les difficultés que nous rencontrerions du côté de la Hongrie, car le parti nazi était puissant et il l'était d'autant plus qu'il promettait au peuple le partage des terres détenues par les grands propriétaires hongrois. Néanmoins, il estimait qu'il y avait des chances incontestables de succès pour une action commune franco-anglaise.

Il devait en être également ainsi à Varsovie. Les Polonais devaient comprendre qu'ils étaient les premiers menacés. Certes, ils pensaient qu'en 1935 [3], lorsque l'alliance germano-polonaise avait été conclue, M. Hitler avait promis à M. Beck de constituer une grande Pologne au détriment de la Russie et de la Lithuanie. Néanmoins, les Polonais devaient ouvrir les yeux à l'heure actuelle. Il lui semblait impossible qu'ils ne fussent pas aux côtés de la Roumanie. Mais là encore, une action très énergique du gouvernement français serait indispensable.

Enfin, M. Tataresco se déclarait sûr de la Yougoslavie en raison des relations très étroites qui existent entre les deux pays.

J'ai posé alors à M. Tataresco la question de savoir si nous ne pourrions pas faire une intervention utile auprès de l'U.R.S.S. en vue d'obtenir son aide pour la Roumanie [4]. La Roumanie et l'U.R.S.S. avaient une frontière commune,

(1) Sur la démarche du ministre de Roumanie, voir ci-dessus le n° 33.

(2) Sur cette demande, voir ci-dessus, le n° 48.

(3) C'est en fait le 26 janvier 1934 qu'avait été conclu le pacte germano-polonais de non-agression : voir, au tome V de la première série, les n°s 278 (et note), 288, 293, 309, 320, 324, 330, 337.

(4) Le même jour effectivement, le Ministre entretenait l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris de la question : voir ci-après le n° 57.

et par conséquent l'aide de l'U.R.S.S. pourrait être extrêmement profitable à la Roumanie.

M. Tataresco ne m'a pas caché l'état d'esprit de son pays. Les Russes, m'a-t-il dit, ont laissé un tel souvenir au cours de leurs invasions en Roumanie que l'opinion publique leur est très hostile. Elle est également très hostile, et surtout les classes dirigeantes, au communisme et préférerait Hitler à Staline.

Je lui ai répondu que l'aide russe pouvait se produire sous la forme discrète d'un apport de matériel de guerre et de matières premières.

M. Tataresco m'a répondu que la valeur du matériel de guerre russe avait été très contestée dans son pays.

J'ai insisté encore. Il m'a dit qu'il s'en rapporterait sur ce point à notre action, tout en recommandant la prudence.

Enfin, M. Tataresco m'ayant interrogé sur les mesures prises par la France à la suite de l'affaire tchécoslovaque, je lui ai répondu que la France avait décidé de faire une protestation énergique à Berlin qui avait été portée par M. Coulondre [1] et que M. Coulondre rentrerait lundi à Paris pour informations [2].

M. Tataresco m'a informé alors qu'il se rendrait lui-même incessamment à Bucarest, qu'il jugerait là de sang-froid la situation et que, dès son retour, il me mettrait au courant.

Je l'ai prié de me téléphoner lundi avant mon départ pour Londres [3].

57

Note du Ministre [4]

Conversation du 18 mars 1939 avec M. Souritz

J'ai reçu M. Souritz le 18 mars.

Je lui ai indiqué les craintes très vives que nous avions en ce qui concerne la Roumanie, d'après les informations de Londres [5].

[1] Protestation dont le texte était ci-dessus reproduit sous le n° 25. Voir également le n° 50.

[2] Par télégramme adressé à Bucarest le 19 mars, 23 h., sous les n°s 125 à 127, le Ministre résumait son entretien avec M. Tataresco. En ce qui concernait la question tchécoslovaque, il indiquait : « Interrogé par M. Tataresco sur les mesures prises par la France à la suite des événements de Tchécoslovaquie, j'ai répondu que si la nécessité de se concerter avait retardé de quelques jours les réactions française et anglaise, celles-ci s'étaient manifestées déjà sous une forme propre à répondre entièrement aux préoccupations roumaines. Le développement de la situation en Roumanie fait, d'autre part, l'objet d'un échange de vues constant entre Paris et Londres et toutes les éventualités s'y rapportant sont examinées par les deux gouvernements sous l'angle de leur rapport étroit avec la sauvegarde des intérêts vitaux de la France et de la Grande-Bretagne ».

[3] Le Ministre devait accompagner M. Albert Lebrun, président de la République, dans une visite qui se déroulait, du 21 au 24 mars, pour répondre à la visite à Paris des souverains britanniques, intervenue en juillet 1938. Sur ce voyage du Ministre, voir ci-après les n°s 113, 124, 150, 161.

[4] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[5] Sur ces informations, voir ci-dessus le n° 33.

Il était à craindre que, très prochainement, les Roumains ne soient soumis à une pression économique et à une attaque militaire de la part de l'Allemagne.

J'ai ainsi posé la question à M. Souritz :

« L'Angleterre et la France sont décidées à intervenir en pareil cas. Elles seraient heureuses de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement soviétique. »

J'ai fait observer à M. Souritz que la Roumanie ayant avec la Russie des frontières communes, l'intervention du gouvernement soviétique se justifiait particulièrement.

M. Souritz m'a répondu qu'il estimait que l'U.R.S.S. n'interviendrait en aucun cas si la France n'intervenait pas, mais qu'au contraire, étant donné la question qui lui était posée, il allait immédiatement demander à son gouvernement de lui donner une réponse.

Dans la seconde partie de la conversation, M. Souritz a insisté sur la question de la restitution du matériel de guerre russe envoyé en transit en Espagne [1].

58

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département [2]

N. nº 74. Confidentiel. Urgent. *Paris, 18 mars 1939.*

1. L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur de faire savoir, conformément aux instructions du principal secrétaire d'État, que le ministre de Roumanie à Londres a informé lord Halifax, le 17 mars, qu'il croyait savoir que le gouvernement allemand avait demandé au gouvernement roumain de donner son accord à la concession aux autorités du Reich du monopole d'exportation des produits roumains et d'accepter des mesures de restrictions industrielles au bénéfice des intérêts allemands à l'intérieur de la Roumanie [3]. Sur cette base, l'Allemagne garantirait les frontières de la Roumanie.

[1] Une note de l'ambassade d'Espagne à Paris du 10 avril 1939 réclamait le matériel de guerre, faisant valoir que, selon toute apparence, ce matériel était destiné à l'ancien gouvernement espagnol et que, parmi les biens énumérés dans l'accord Bérard-Jordana du 25 février précédent (voir, au tome XIV de la présente série, le nº 211), figuraient « les armes et le matériel de guerre de toute catégorie, appartenant au gouvernement ennemi ou qui lui étaient destinés ». Une note du Département du 11 avril répondait qu'il résultait d'ordonnances rendues par les présidents des tribunaux civils de Bordeaux et de Narbonne que les documents afférents au matériel en question étaient régulièrement détenus par des transitaires « qui avaient donc seuls qualité pour disposer dudit matériel ». Les ordonnances ajoutaient que le gouvernement réclamateur n'apportait aucune preuve que la marchandise ait été commandée et payée par l'ancien gouvernement espagnol. « C'est pour ces motifs que les tribunaux français ont donné mainlevée de la saisie opérée par le gouvernement espagnol et que les biens en question ont été remis à ceux qui pouvaient légitimement en disposer ».

[2] Le texte de ce document a été remis du vivant de Georges Bonnet par ce dernier au doyen Renouvin.

[3] Sur ces informations, voir ci-dessus les nos 33, 56

2. Le gouvernement roumain est disposé à considérer cette démarche comme ayant le caractère d'un ultimatum, bien que lord Halifax ait compris que le refus d'accepter la proposition faite serait suivi de suggestions ultérieures.

3. Le ministre de Roumanie a souligné l'extrême urgence de cette affaire et a demandé si le gouvernement de Sa Majesté serait en mesure de donner une indication précise sur l'attitude qu'il prendrait dans le cas où la Roumanie serait la victime d'une agression allemande. Il s'est informé sur le point de savoir si la tâche du gouvernement de Sa Majesté ne serait pas facilitée si la Pologne et la Roumanie étaient d'accord pour prendre entre elles des dispositions contractuelles clairement applicables contre une agression allemande, et si les membres de l'Entente balkanique proclamaient leur commune détermination de garantir les frontières de chacun d'eux.

4. Lord Halifax a fait savoir au ministre qu'il rapporterait d'urgence sa conversation au Premier ministre et à ses collègues, mais qu'il pouvait dire dès maintenant qu'un élément essentiel de leur jugement serait la connaissance de l'attitude qu'adopteraient les gouvernements polonais, turc, grec et yougoslave.

5. Le gouvernement de Sa Majesté vient de donner pour instructions à ses représentants à Varsovie, Ankara, Athènes et Belgrade de s'efforcer d'obtenir des ministres des Affaires étrangères dans ces capitales une opinion immédiate de ce qui, en fait, serait les vues de leurs gouvernements respectifs dans les circonstances envisagées. L'ambassadeur de Sa Majesté à Moscou a reçu également pour instructions de s'enquérir immédiatement auprès du gouvernement soviétique de savoir si celui-ci pourrait donner une indication quelconque qu'il aiderait activement, s'il en était requis par le gouvernement roumain, ce gouvernement à résister à une agression allemande.

6. L'ambassade de Sa Majesté a pour instructions d'exposer pour l'information du gouvernement de la République, que le gouvernement britannique s'efforce de déterminer les vues des gouvernements ci-dessus en vue de l'aider à prendre une décision en ce qui concerne sa propre attitude. Avant de prendre une décision quelconque, il voudra concerter une ligne commune de politique avec le gouvernement de la République. Le gouvernement de Sa Majesté ne demande pas au gouvernement de la République de suivre une action parallèle, mais il serait heureux, bien entendu, de connaître ses vues.

7. L'ambassade de Sa Majesté a pour instructions d'insister tout particulièrement pour que l'information ci-dessus soit traitée comme absolument confidentielle.

59

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
au sujet du haut commissaire de la Société des Nations

Paris, 18 mars 1939.

Le haut-commissaire de la Société des Nations est rentré de Dantzig à Genève cet après-midi après avoir passé seulement quarante-huit heures dans la Ville libre.

M. Avenol, interrogé par téléphone sur les renseignements rapportés par M. Burckhardt, a fait savoir que celui-ci avait été averti à son passage à Berlin, il y a huit jours, que des événements graves se préparaient [1]. Son informateur lui conseillait, dans ces conditions, de ne pas se rendre à Dantzig. (On se rappelle que M. Burckhardt n'avait cependant décidé de partir qu'à la suite d'une démarche effectuée auprès de lui à la fin du mois de février par le consul d'Allemagne à Genève, M. Krauel, de la part de M. von Weizsäcker.)

C'est ainsi que le Haut-Commissaire résolut de ne pas prolonger son séjour à Dantzig. Il rapporte de son voyage l'impression que la question de Dantzig est posée et qu'elle sera réglée à très bref délai, tout de suite après celle de Memel. Il n'est d'ailleurs pas sans inquiétude sur les conséquences que peuvent entraîner les décisions que l'Allemagne semble vouloir prendre à cet égard. Selon lui, ces conséquences peuvent aller jusqu'à un conflit armé qui poserait la question de nos engagements à l'égard de la Pologne.

Quoi qu'il en soit, M. Burckhardt paraît estimer que les indications qu'il a reçues à Berlin ne lui permettent plus de remplir son mandat. Toutefois, comme il ne lui appartient pas de prendre une décision définitive concernant sa mission, il désirerait être couvert le plus tôt possible par les gouvernements responsables (Angleterre, France, Suède). M. Avenol a donc téléphoné dès ce soir au Foreign Office pour demander si celui-ci pouvait dépêcher un représentant à Genève dès lundi en vue d'une réunion du comité des Trois. Londres n'a pu donner de réponse sur-le-champ, le Foreign Office étant actuellement en plein travail. Cette réponse sera communiquée à Genève lundi.

[1] Voir ci-dessus le n° 13.

60

M. Guerlet, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 52. *Budapest, 18 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 mars.)

En dépit des sérieuses appréhensions que soulève ici la mainmise des Allemands sur la Slovaquie, le succès que représente pour la politique hongroise l'annexion de la Ruthénie [1] et la constitution de la fameuse frontière commune avec la Pologne, permet au gouvernement et à la presse de manifester une allégresse officielle.

Le 16 mars, à la Chambre des députés, le président du Conseil a fait la déclaration suivante : « A la suite de provocations qui duraient depuis de longues semaines et se répétaient continuellement à la frontière de la Ruthénie, ainsi qu'à la suite de la dissolution de l'État tchécoslovaque, a pris naissance un état anarchique tel que des mesures politiques et militaires s'imposaient du côté hongrois pour protéger les intérêts du peuple hongrois et du peuple ruthène. Les masses du peuple ruthène et leurs dirigeants se sont adressés au gouvernement hongrois pour lui demander d'occuper la Ruthénie, afin d'y rétablir promptement la sécurité de la vie et des biens. Le gouvernement hongrois a satisfait à cette demande, et l'armée hongroise prend possession de la Ruthénie entière. Elle est en mesure d'occuper la Ruthénie dans le plus bref délai et, il est permis de l'espérer, sans effusion de sang, et d'y rétablir une situation normale. Cette terre que ses intérêts lient à la Hongrie, et qui appartint à la Hongrie durant mille ans, fait retour à la mère patrie et les Hongrois assureront à leurs frères ruthènes une autonomie dans le cadre des liens ancestraux ».

Ces paroles furent aussitôt applaudies avec enthousiasme par tous les députés, sans distinction de parti.

Une déclaration analogue a été faite le lendemain à la Chambre haute. Dans son discours, le comte Teleki a indiqué qu'il s'était manifesté certaines résistances locales, surmontées d'ailleurs victorieusement par les troupes hongroises. La Chambre haute a acclamé le nom du Régent et fait une ovation au président du Conseil.

Hier après-midi, un cortège, comprenant un certain nombre de personnes appartenant à la Ligue révisionniste, aux associations d'étudiants, etc., avec fanions et musique, s'est rendu devant les légations d'Italie, de Pologne et d'Allemagne et a acclamé l'Italie, l'Allemagne et la Pologne. Le comte Vinci,

[1] Sur cette annexion, voir ci-dessus les nos 6 (note), 51.

M. Orlowski et M. von Erdmannsdorf se sont offert l'agréable sensation de paraître à leur balcon et ont même cru devoir prononcer quelques paroles pour répondre à ces manifestations de sympathie. On m'a affirmé que devant la légation d'Allemagne, l'enthousiasme n'aurait pas été pur de tout mélange et que des cris en faveur du rattachement de la Slovaquie à la Hongrie se seraient fait entendre; mais, bien entendu, il n'en est pas question dans la presse.

En annonçant aujourd'hui que la Ruthénie est complètement occupée par les troupes hongroises, les journaux publient le texte des télégrammes échangés à cette occasion entre le régent de Hongrie et le président de la République polonaise. Ils insistent sur l'importance politique de l'événement qui réalise les vœux de deux pays amis et qui restitue, pour la première fois, à la Hongrie un fragment de la frontière historique du royaume de saint Étienne.

*
* *

Le côté pratique n'est pas oublié et on ne manque pas de souligner, non sans quelque exagération, l'accroissement de richesses dont la Hongrie bénéficiera du fait de l'annexion de la Ruthénie. On rappelle que cette région comprend 11.000 kilomètres carrés et 550.000 habitants, répartis en 390 communes, mais compte tenu des villes de Munkacs et d'Ungvar et des petits districts déjà rendus à la Hongrie par l'arbitrage de Vienne [1]. Les principales nationalités se répartissent ainsi (d'après les statistiques de 1930) : 410.000 Ruthènes, 25.000 Hongrois, 17.000 Tchèques et Slovaques, 8.000 Allemands et 65.000 Juifs. Le partage par religions donne 315.000 grecs-catholiques (uniates), 110.000 grecs-orientaux, 36.000 catholiques, 13.000 protestants et 69.000 israélites, de telle sorte que les Juifs représentent, comme on le voit, environ 12 % de la population. Mais, du point de vue économique, la presque totalité (environ 90 %) du commerce local est entre leurs mains. Cette disproportion ne facilitera pas la solution du problème juif pour l'ensemble de la Hongrie.

Le groupe des 413.000 Ruthènes, qui parlent un dialecte russe, ne comportant guère d'ailleurs que quelques centaines de mots, est entièrement primitif, totalement illettré et très misérable. On peut douter de l'aptitude du gouvernement hongrois, qui laisse dans un état voisin du servage plusieurs millions de ses nationaux, habitants des fertiles plaines danubiennes, à améliorer sérieusement le sort de ces montagnards et à en faire un élément capable de produire et de concourir d'une manière profitable à l'économie générale de la Hongrie.

Quant aux richesses naturelles de la Ruthénie, il semble que les seules qui soient exploitées sont des mines de sel gemme qui fourniront la consommation de la Hongrie, en lui laissant même un important excédent exportable (plusieurs millions de wagons par an), et les forêts (environ 340.000 hectares)

[1] Du 2 novembre 1938; voir, au tome XII de la présente série, le n° 256 (note).

qui permettront à la Hongrie de réduire considérablement ses importations de bois. Les chutes d'eaux auront besoin d'être aménagées pour pouvoir être utilisées industriellement.

Enfin, un journal gouvernemental écrit que la Ruthénie est « un trésor unique au point de vue touristique », oubliant totalement que, dans tout le pays, il n'y a pas une seule auberge décente et que les routes y sont détestables, pour ne pas dire inexistantes, sauf quelques tronçons aménagés tout récemment par les Tchèques.

En revanche, la Ruthénie est traversée par trois lignes de chemin de fer : la plus orientale fait communiquer la Roumanie avec la Pologne; dorénavant, ce passage sera contrôlé par les autorités hongroises qui pourraient éventuellement gêner les communications roumano-polonaises. Les deux autres assureront la liaison directe avec la Pologne, l'une au centre de Munkacs vers Skole et Lwow, l'autre presque à la frontière slovaque, de Ungvar vers Turka et Lwow ou Przemyls. Enfin, la Hongrie retrouve le contrôle complet de l'embranchement qui relie le réseau hongrois à Munkacs et qui était coupé par une pointe de territoire ruthène. Quant à la ligne principale Kassa-Beregszasz-Hus, elle continue à échapper à la Hongrie sur un parcours d'environ vingt kilomètres situé en territoire slovaque.

61

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 64 (1). *Moscou, 18 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er avril.)

Par une lettre nº 94 du 6 mars qui me parvient aujourd'hui (2), Votre Excellence a bien voulu me demander de lui faire tenir les renseignements que j'aurais pu recueillir sur les négociations qui se poursuivent entre Berlin, Tokyo et Rome en vue de la transformation du pacte antikomintern en alliance militaire.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint au Département une note (3) où j'ai résumé les renseignements que M. Stein, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Rone, m'avait fourni à ce sujet et dont j'ai déjà communiqué l'essentiel à Paris, après recoupement auprès de M. Litvinov.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.
(3) Non jointe au dossier.

Il en résulte que des divergences radicales, malaisément réductibles dans la situation internationale actuelle, se sont manifestées dès le début de la négociation et continuent à se faire jour sur l'orientation qu'il conviendrait de donner à l'alliance projetée : le Japon viserait surtout l'U.R.S.S.; l'Allemagne et l'Italie, les puissances occidentales et les États-Unis. Il paraît difficile de penser que pour le moment l'Italie et l'Allemagne puissent se rallier — de manière sincère et agissante tout au moins — à la proposition japonaise de faire converger sur la Russie les éventuels efforts militaires des trois puissances.

Déjà, à l'occasion de l'affaire de Tchangkoufeng (1), l'Allemagne, sans doute en communion d'idées avec l'Italie, avait, semble-t-il, dissuadé le Japon de s'entêter. M. Togo, ambassadeur du Japon, aurait alors, m'a dit M. Potemkine, rendu visite à M. von Ribbentrop et lui aurait demandé si, au cas où les choses se compliqueraient, Tokyo pourrait compter sur l'appui de Berlin. Le ministre des Affaires étrangères lui aurait répondu que le Japon pouvait se tenir pour assurer de la « sympathie morale » de l'Allemagne et, son interlocuteur l'ayant remercié avec chaleur, il aurait cru devoir sans ambages le mettre en garde contre toute tentation de forcer l'interprétation de ces assurances. Dès lors, il semblait que l'Allemagne cherchait à détourner de l'U.R.S.S. les visées japonaises, soit qu'il lui parût prématuré de les soutenir dans cette direction, soit qu'elle cherchât à les orienter dans une autre.

Depuis, nous voyons l'Allemagne chercher à s'entendre économiquement avec l'U.R.S.S. (2), comme si elle voulait se réserver à toute éventualité la disposition d'une importante quantité de matières premières russes. Quant à la politique italienne, dirigée pour le moment contre la France, elle paraît viser à renouer avec les Soviets des rapports susceptibles notamment de la libérer, en cas de conflit, des risques et peut-être des impossibilités que comporterait son ravitaillement en Amérique par Gibraltar (3).

En ce qui concerne l'Allemagne hitlérienne, sa politique est, il est vrai, fertile en feintes et sujette aux brusques volte-face tactiques. Il serait téméraire d'exclure *a priori* et d'une façon absolue l'hypothèse selon laquelle elle masquerait d'un rideau de pourparlers commerciaux ses véritables ambitions territoriales. Mais pour ce qui est de l'Italie, les dirigeants soviétiques font profession et semblent avoir de sérieuses raisons de s'estimer assurés de son côté. En tout état de cause, ils ne peuvent croire à l'éventualité d'une convergence des efforts militaires germano-italiens en direction de l'Ukraine, où les intérêts antagonistes des deux états se croiseraient d'une manière trop flagrante.

Le désir du Japon de donner à une alliance italo-germano-japonaise une pointe essentiellement antisoviétique paraît donc difficilement réalisable dans les circonstances présentes.

(1) Sur les combats qui avaient opposé, à la frontière mandchoue, à la fin de juillet et au début d'août 1938, les troupes soviétiques et nippones, voir au tome X de la présente série, les nos 308, 314, 358, 377, 430,

(2) Allusion à la mission Schnurre : voir, au tome XIII de la présente série, les nos 443, 469; au tome XIV les nos 1, 99, 102 (et note), 117.

(3) Voir ci-dessus le no 23.

L'activité déployée par l'Italie pour réaliser un accord militaire avec ses deux partenaires du pacte antikomintern n'en doit être suivie qu'avec plus d'attention, puisque ce n'est, semble-t-il, qu'à l'encontre des intérêts des puissances occidentales qu'elle pourrait se développer avec succès.

62

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 124. *La Haye, 18 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

Mon collègue belge est venu m'entretenir d'un projet, tout à fait personnel, crut-il devoir m'affirmer à diverses reprises, sans trop m'en convaincre, et que je crois devoir faire connaître au Département.

Les récents événements lui auraient paru rendre désormais possible la reprise des anciens projets d'union défensive des Pays-Bas (Belgique, Hollande) dont son gouvernement s'était fait le protagoniste pendant des années, et que le gouvernement néerlandais avait systématiquement écartés chaque fois qu'ils lui avaient été plus ou moins officieusement soumis. Il entend s'employer à en démontrer l'impérieuse nécessité tant à Bruxelles qu'à La Haye et m'a exprimé le désir de me voir appuyer ses initiatives.

Au point de vue psychologique, le moment est, en effet, admirablement choisi pour mener à bien une pareille tentative si, comme j'ai tout lieu de le croire, le gouvernement belge le désire réellement. Les Pays-Bas ont fini par comprendre le danger de leur orgueilleux isolement et en sont à rechercher des concours éventuels. L'entente avec la Belgique, repoussée naguère comme susceptible de les entraîner dans un conflit international, peut, de toute évidence, devenir leur meilleure sauvegarde maintenant qu'ils paraissent les plus exposés aux coups de boutoir allemand (1). Cette entente peut enfin servir de préface à l'entente plus générale, quelque peu timidement envisagée par M. Patjin (2). Elle est donc logique, reste à savoir si elle est réalisable.

Le baron Herry paraissait le croire en ce qui le concerne. Il n'entend pas, d'ailleurs, se présenter en suppliant. Il veut parler net, formuler des exigences

(1) Sur les rumeurs relatives au danger d'une invasion des Pays-Bas par les troupes allemandes, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 200, 363 (et note), 438, 439, 460; au tome XIV les nos 4, 5, 7.

(2) Par télégramme nº 63, du 23 mars, le ministre de France à La Haye indiquait toutefois que le ministre néerlandais des Affaires étrangères se reprenait à parler de l'ancienne politique d'indépendance de son pays, et que ses collaborateurs prêchaient également l'isolement «sauf, m'a dit le principal d'entre eux, avec la Belgique, si toutefois celle-ci veut encore s'allier avec nous».

en ce qui concerne l'augmentation de l'armée hollandaise et la constitution d'une frontière réellement défensive. De toute évidence, il est mandaté par son gouvernement pour s'exprimer comme il le fait avec toutefois la consigne probable de n'engager celui-ci qu'au moment où l'accord envisagé apparaîtra comme possible. Il paraît, d'ailleurs, vouloir essayer de couper court à un mouvement défaitiste prenant naissance dans les milieux germanophiles de Rotterdam, où une résignation pleine de profits devant l'inévitable est recommandée.

N'ayant pas été à même de suivre les tractations provoquées par les dangers auxquels les Pays-Bas sont exposés, je ne puis me prononcer sur l'influence que ces tractations ont pu avoir avec l'initiative dont mon collègue semble être chargé.

Je me borne donc à signaler cette initiative au Département, en le priant de me faire savoir si je dois accorder au baron Herry la collaboration discrète qu'il semble vouloir escompter.

63

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 406, 407. Réservé. *Varsovie, 19 mars 1939, 2 h. 5, 2 h. 4.*

(*Reçu* : 2 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nos 387 à 389 (1) et au télégramme de notre consul à Dantzig en date d'aujourd'hui (2). Il se peut que les mesures de précaution prises par les autorités polonaises aient simplement pour origine les indications communiquées à l'État-major par les attachés militaires français et anglais à la suite des propos tenus par M. Burckhardt (3).

On continue, en effet, à déclarer dans les milieux de Varsovie qu'on n'éprouve aucune inquiétude de ce côté. On est moins rassuré en ce qui concerne Memel et on se demande si la Diète ne proclamera pas l'union au Reich le 25 mars.

M. Beck a affirmé, à nouveau, à l'ambassadeur d'Angleterre que si l'Allemagne annexait Dantzig, la Pologne ferait la guerre (4).

(1) Du 17 mars, ci-dessus publié sous le no 24.
(2) Allusion au télégramme de Dantzig no 19, du 18 mars, ci-dessus reproduit sous le no 47.
(3) Sur ces propos, voir ci-dessus le no 59.
(4) Sur une affirmation antérieure identique, voir ci-dessus le no 24.

64

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 262 à 264 (1). Réservé. *Bucarest, 19 mars 1939, 1 h. 30.*

(*Reçu* : 5 h. 20.)

L'inquiétude générale qu'accroissait encore la réserve voulue de la presse commençant à se traduire par des manifestations alarmantes (retrait massif de capitaux, constitution de stocks alimentaires par les particuliers, multiplication des fausses nouvelles, etc.), le gouvernement a jugé politique de conférer un caractère quelque peu spectaculaire au grand Conseil de la couronne qui a été réuni hier (voir mon télégramme nos 250 à 252) (2).

Composé des conseillers royaux et des ministres assistés des principaux chefs militaires, ce Conseil paraît avoir pris un certain nombre de décisions importantes.

Outre la question du matériel de guerre français (3) et l'adoption de certaines mesures d'ordre militaire telles que l'augmentation du nombre des appels individuels sous les armes et le renforcement du dispositif, il a ainsi entériné la résolution arrêtée par le gouvernement de ne pas faire pénétrer les troupes roumaines en Ruthénie, de limiter l'immigration des réfugiés, etc.

En fournissant également à chacun des assistants la possibilité d'exposer son point de vue sur les événements, il a surtout permis d'affirmer son unanimité absolue et particulièrement chaleureuse dans la conjoncture. C'est ce que le gouvernement a surtout tenu à mettre en relief. La presse a donc reçu pour instruction de s'étendre longuement à la fois sur l'ampleur et la rapidité de la décision prise ainsi que sur l'exemple magnifique d'union sacrée donnée au pays tout entier par tous les chefs du nouveau régime et sur la nécessité d'accorder en conséquence une confiance absolue à ce dernier et à son chef suprême, qui sait défendre l'ordre et la paix sans cesser de veiller à la sécurité et au prestige du pays.

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Du 18 mars, ci-dessus reproduit sous le no 48.
(3) Sur cette question, voir ci-dessus les nos 48, 56.

65

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 367 à 369 (1). Réservé. *Paris, 19 mars 1939, 16 h. 45.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 776 à 780 (2).

Vous avez eu raison de répondre, comme vous l'avez fait, à l'extravagante affirmation de M. von Weizsäcker, d'après laquelle j'aurais affirmé, lors de la conversation de Paris avec M. von Ribbentrop que « la Tchécoslovaquie ne saurait plus faire l'objet d'aucun échange de vues ». M. von Weizsäcker n'assistait pas à cette conversation. M. Léger et le comte Welczeck s'y trouvaient seuls. Et un aide-mémoire de cette conversation a été dressé par les soins de M. Léger (3) et vous a été communiqué.

Au cours de cette conversation, j'ai marqué que notre déclaration laissait subsister intégralement le pacte franco-soviétique et l'accord franco-polonais. M. von Ribbentrop en a pris acte. J'ai ensuite insisté longuement pour que le gouvernement du Reich accordât à la Tchécoslovaquie la garantie promise par les accords de Munich. M. von Ribbentrop m'a répondu que la question n'était pas encore au point et que le gouvernement du Reich redoutait toujours que la Tchécoslovaquie ne fût imprégnée de l'esprit de M. Benès. Je n'ai pu obtenir de lui, malgré mon insistance, aucune assurance quant au moment où la garantie serait donnée.

C'est dans ces conditions que je vous ai donné pour instruction de voir à nouveau au nom du gouvernement français, dans le courant du mois de janvier et de février, M. von Ribbentrop, afin d'obtenir la garantie allemande pour la Tchécoslovaquie. Vous avez vu M. von Weizsäcker le 21 décembre (4) et M. von Ribbentrop le 6 février (5). Vous avez remis une note écrite à ce sujet le 8 février. Et le gouvernement du Reich vous a remis, le 2 mars, en réponse à cette note, un mémoire écrit pour justifier son ajournement à la garantie demandée (6). Dans ce document, il invoque le fait que la question des minorités polonaise et hongroise n'aurait pas encore été réglée et il ajoute qu'une intervention des puissances occidentales en Europe centrale, sous la forme d'une garantie, serait plus nuisible qu'utile.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 18 mars, ci-dessus reproduits sous le no 50.
(3) Cet aide-mémoire est publié au tome XIII de la présente série sous le no 58.
(4) Voir au tome XIII précité, le no 202.
(5) Voir, au tome XIV de la présente série, les nos 57, 58.
(6) Les textes de la note française et de la réponse du gouvernement du Reich sont reproduits au tome XIV précité sous les nos 84 (annexe) et 253 (annexe).

Il est évident que si, au cours des conversations de Paris, j'avais affirmé que « la Tchécoslovaquie ne saurait plus faire l'objet d'aucun échange de vues », le gouvernement du Reich n'aurait pas accepté vos démarches et ne se serait pas prêté à l'échange de notes entre les deux gouvernements.

Vous voudrez bien ne laisser échapper aucune occasion pour protester le cas échéant contre une affirmation qui constitue une preuve nouvelle de la mauvaise foi du gouvernement du Reich [1].

66

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 270 à 272 [2]. Réservé. *Ankara, 19 mars 1939, 4 h. 10.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

Agissant sur instructions de Londres, mon collègue d'Angleterre a informé ce soir le ministre des Affaires étrangères turc que, d'après les renseignements portés à la connaissance du Foreign Office par le ministre de Roumanie [3], le gouvernement allemand avait présenté à Bucarest sous une forme impérative des demandes tendant à mettre la vie économique de la Roumanie dans la dépendance complète de l'Allemagne.

Le gouvernement roumain, avant de refuser, voulait s'assurer de l'attitude que prendraient l'Angleterre et la France au cas où son refus amènerait l'Allemagne à passer aux actes.

L'ambassadeur d'Angleterre devait ajouter que son gouvernement, avant de répondre à la question qui lui était posée, désirait s'assurer de la position que prendrait entre autres le gouvernement turc.

M. Saraçoglu a répondu que si le conflit éclatait dans des conditions faisant jouer le pacte balkanique, c'est-à-dire si la Bulgarie s'associait à l'action allemande, la Turquie remplirait ses obligations sans hésiter. Dans le cas où la Bulgarie n'interviendrait pas et où par conséquent le pacte balkanique n'aurait pas à jouer automatiquement, le gouvernement turc, s'il était saisi d'une proposition de coopération, l'examinerait avec empressement et dans un esprit bienveillant.

En d'autres termes, le gouvernement turc, et le ministre des Affaires étrangères me l'a confirmé lui-même, ne veut pas s'engager sans connaître la position que prendraient les puissances occidentales.

Mais l'émotion que provoquent dans tous les milieux turcs les événements de Tchécoslovaquie ne permet pas de douter que l'on mesure ici

(1) Télégramme reproduit au *Livre jaune* sous le n° 81.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Voir ci-dessus le n° 33.

la gravité de la situation qui se trouverait créée pour la Turquie si l'emprise allemande, à travers la Roumanie, s'étendait jusqu'à la mer Noire.

Cette considération pèserait certainement d'un grand poids dans la décision qui serait prise ici.

67

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 199 à 201. *Moscou, 19 mars 1939, 23 h. 8, 23 h. 11.*

(*Reçu :* 22 h. 30, 21 h. 47.)

Les indications divergentes que je vous ai transmises dans mon télégramme nos 194 et 195 (1) et dans mes télégrammes nos 196-197 (2) témoignent des tiraillements auxquels est soumise actuellement la politique soviétique.

Vis-à-vis de l'Allemagne (à considérer les choses schématiquement), deux courants se manifestent : l'un est de composition, l'autre, d'opposition. Le premier domine lorsque l'U.R.S.S. se croit isolée; le second, lorsqu'elle se sent étayée par les puissances occidentales et par les États-Unis.

Il y a lieu de noter que le gouvernement de l'U.R.S.S., qui faisait tout d'abord profession de considérer les événements tchécoslovaques avec sérénité, n'a protesté qu'après avoir pris connaissance des réactions des gouvernements anglais, français et américain. De son côté, la presse, qui s'était bornée au début à rendre compte simplement des faits, devient plus vive.

Cela montre à quel point, à la croisée des chemins où elle se trouve, la politique de Moscou est sensible aux carences ou aux initiatives des grandes puissances intéressées au maintien du *statu quo*.

Dans cet ordre d'idées, j'estime que le cours des pourparlers dont M. Hudson est chargé (3), selon que l'on pourra ou non en attendre ici des développements favorables sur le plan politique, ne manquera pas d'exercer une grande influence sur l'orientation de la diplomatie soviétique.

(1) Du même jour, non reproduit, et qui signalait la grande amabilité manifestée par les dirigeants soviétiques à l'égard des diplomates allemands, lors d'une réception à l'ambassade d'Italie

(2) Ce télégramme, du même jour (reproduit ci-après sous le n° 72), faisait état de la protestation émise par le gouvernement de l'U.R.S.S. contre « l'incorporation de la Tchéquie dans le Reich ».

(3) Le 20 février, M. Chamberlain avait annoncé la prochaine mission en U.R.S.S. de M. Hudson, secrétaire parlementaire du département d'outre-mer au Board of Trade, mission qui concernait également d'autres états du nord de l'Europe, en vue de développer les relations commerciales du Royaume-Uni. Le 19 mars, M. Hudson arrivait à Varsovie, où il annonçait que seraient bientôt aplanies certaines difficultés qui avaient surgi dans les relations commerciales anglo-polonaises. Puis il devait se rendre à Moscou du 23 au 27 mars : le compte-rendu des entretiens dans la capitale soviétique est ci-après reproduit sous le n° 184.

68

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bucarest, Budapest.

T. nos 123, 124; 113, 114 [1]. Réservé. *Paris, 19 mars 1939, 23 h.*

Ayant convoqué l'ambassadeur de Pologne le 18 mars [2], j'ai évoqué avec lui l'assistance de la France envers la Roumanie en cas d'agression allemande, et j'ai été ainsi amené à examiner le rôle complémentaire qui pourrait être joué par les pays de l'Europe centrale et orientale, plus particulièrement par la Pologne.

M. Lukasiewicz m'a répondu qu'il en référait d'urgence à Varsovie, mais qu'il était dès maintenant en situation de me dire que son gouvernement voyait déjà, d'une manière générale, dans la constitution d'un bloc polono-hungaro-roumain le meilleur moyen pour les pays de l'Europe centrale et orientale de faire face à la pression de l'Allemagne; pour sa part, la Pologne s'y employait actuellement en s'efforçant d'apaiser les différends entre la Hongrie et la Roumanie; cet apaisement était l'un des premiers buts à atteindre puisque l'Allemagne ne pouvait attaquer la Roumanie qu'avec la complaisance de la Hongrie.

Sans préjuger de la réponse que donnerait son gouvernement à la question plus directe que je lui avais posée au début de notre entretien, l'ambassadeur de Pologne m'a demandé de donner dès maintenant aux ministres de France à Budapest et à Bucarest l'instruction de s'associer à l'effort d'harmonisation déjà poursuivi entre les trois pays et, à cette fin, de se mettre en rapports avec leurs collègues polonais pour concerter une action concordante auprès des gouvernements hongrois et roumain.

Veuillez, conformément à l'assurance que j'ai cru pouvoir donner à M. Lukasiewicz, joindre dans ce sens votre action à celle qu'exerce votre collègue polonais auprès du gouvernement : (*pour Bucarest*) : roumain;
(*pour Budapest*) : hongrois.

[1] Extrait des « Papiers 1940 ».

[2] Le compte-rendu de l'entretien du ministre et de l'ambassadeur de Pologne, qui eut lieu en fait le 19 mars, est ci-après reproduit sous le n° 73.

69

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 126, 127 (1). *Budapest, 19 mars 1939, 23 h. 54, 23 h. 58.*

(*Reçu :* le 20, 2 h. 50, 2 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 120 (2).

Le ministre de Pologne, avec qui j'ai parlé hier encore de l'occupation de la Slovaquie par les troupes allemandes, m'a en effet déclaré que d'après ses informations, celles-ci se seraient jusqu'à présent bornées à occuper la vallée du Waag qui, dans son cours supérieur, pourrait bien devenir la frontière du nouvel état. Mais j'ai recueilli d'autres renseignements qui ne concordent pas avec ceux de mon collègue et d'après lesquels les détachements allemands auraient été envoyés bien à l'est de cette ligne, sous prétexte de rétablir l'ordre.

En ce qui concerne l'occupation de la Ruthénie, j'ai lieu de penser qu'après s'être fait prier, le gouvernement allemand aurait finalement laissé faire les Hongrois pour tenir compte également des désirs de Rome et de Varsovie.

Je ne crois pas que le comte Csaky se fût risqué à lancer son ultimatum à Prague et à procéder à des réalisations militaires, sans s'être assuré au préalable du consentement au moins tacite de Berlin.

70

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 443 à 446. *Washington, 19 mars 1939, 23 h. 55, 23 h. 58, 23 h. 56*

(*Reçu :* le 20, 7 h. 30, 8 h. 15.)

Parmi les mesures prises hier à l'encontre des intérêts allemands, certaines dérivent logiquement du refus de reconnaître un coup de force préjudiciable aux intérêts américains. Tels sont le blocage des comptes tchèques et l'imposition aux produits de l'ancienne Tchécoslovaquie du même tarif douanier qu'aux produits allemands (3).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(2) Le télégramme de Budapest nos 119-120, du 17 mars, non reproduit, indiquait que la présence en Slovaquie de troupes allemandes inquiétait l'opinion hongroise, soucieuse de voir Rome intervenir auprès de Berlin pour que la Slovaquie soit rattachée à la Hongrie.

(3) Mesures dont l'attaché financier à Washington rendait compte la veille au ministère des Finances; voir ci-dessus le nº 40.

La surtaxe compensatrice de 25 % se présente sous un jour différent. On a publié pour la justifier une consultation juridique du chef de la Justice fédérale établissant que le régime du troc auquel se soumettent les exportateurs de coton et de viande américains assure une prime de 33 % aux vendeurs des produits industriels allemands d'échange. Ces pratiques ne sont pas nouvelles. Mais le gouvernement américain, qui ne les a jamais approuvées, refuse de les tolérer dès lors que le système d'autarcie économique dont ils font partie apparaît comme définitivement lié à une politique d'expansion quasi-coloniale.

Aujourd'hui précisément, le *New York Times* publie un télégramme de son correspondant de Bucarest indiquant qu'au cours des négociations commerciales avec le gouvernement roumain, le gouvernement allemand aurait demandé à celui-ci de renoncer à maintenir des industries financées par les capitaux anglais ou français. La Roumanie conservait le droit d'acquérir un outillage industriel, mais fourni par l'Allemagne, en échange des matières premières qui lui seraient réservées. Elle éviterait ainsi le vasselage politique auquel, d'après les principes de l'économie nazie, seraient voués les pays dont l'industrie s'équipe au moyen d'emprunts étrangers et non grâce aux bénéfices retirés de l'exploitation des ressources naturelles [1]. Cette théorie peut trouver application en Amérique du sud, aussi bien qu'en Europe centrale et orientale.

En réalité, la surtaxe compensatrice constitue une véritable sanction, et tel est bien le caractère qu'y a prêté M. Morgenthau dans son entretien avec notre attaché financier.

Le président Roosevelt s'y est décidé avec une rapidité d'où on peut inférer que cette mesure, et peut-être d'autres encore, par exemple le blocage des comptes allemands, étaient à l'étude depuis quelque temps.

Il a toujours été guidé par la profonde aversion que lui inspirent les régimes totalitaires et par la haute conscience qu'il a de ses responsabilités internationales. Mais quel que soit son souci constant d'encourager les démocraties européennes et d'intimider leurs adversaires, il ne serait pas passé cette fois des paroles aux actes en vingt-quatre heures s'il n'avait pas été non seulement soutenu mais poussé par un violent courant de l'opinion américaine, indignée et effrayée tout à la fois de voir que l'impérialisme allemand ne connaît plus ni règles, ni limites. Un journaliste étranger, qui ne devrait pas être prévenu en notre faveur, disait aujourd'hui en confidence à un de mes collaborateurs que l'isolationisme ne se relèverait pas de ce dernier coup.

[1] Sur les rumeurs relatives aux conversations économiques germano-roumaines, propagées notamment par le représentant de la Roumanie à Londres, voir ci-dessus les nos 33, 56.

71

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 792 (1). *Berlin, 19 mars 1939* (2).

Au sujet du coup de force allemand du 15 mars, le chargé d'affaires de Roumanie a donné à l'un de mes collaborateurs les indications suivantes qui recoupent et complètent celles que j'ai transmises à Votre Excellence par mon télégramme nos 781 à 784 (3).

Considérée dans ses traits essentiels, la manœuvre allemande contre l'État tchécoslovaque a comporté trois phases principales :

1º Les dirigeants hitlériens ont, d'abord, porté leur effort sur la Slovaquie. Ils ont encouragé les extrémistes slovaques, fomenté artificiellement une agitation séparatiste et finalement placé Mgr. Tiso devant l'alternative ou de se prononcer pour l'indépendance ou de voir son pays subir, par le fait du Reich, le même sort que celui qui menaçait à brève échéance la Bohême et la Moravie.

Les agents allemands les plus actifs à cet égard ont été M. Bürckel, M. Seyss-Inquart et M. Henlein;

2º Conscient de la gravité du danger séparatiste, le gouvernement de Prague a voulu réagir.

D'une part, le réarmement des puissances occidentales et la restauration sensible de leur crédit en Europe, restauration favorisée par l'appui moral des États-Unis, lui rendaient confiance.

D'autre part, en vue de se couvrir contre toute surprise allemande, les cercles officiels de Prague firent sonder les milieux politiques du Reich pour connaître leur attitude à l'égard du conflit slovaco-tchèque. A Berlin, on répond, avec toutes les apparences de la sincérité, que l'Allemagne considère ce conflit comme une affaire intérieure de l'État tchécoslovaque et qu'elle entend ne pas s'en mêler.

Fort de cette assurance, le gouvernement central prend alors ses dispositions pour réfréner les menées séparatistes. Il achemine vers la Slovaquie des renforts de troupes et dégarnit ainsi partiellement la Bohême et la Moravie. Puis il destitue le gouvernement de Mgr. Tiso (4).

3º Les dirigeants nationaux-socialistes jettent alors le masque. Ils refusent d'admettre la destitution de Mgr. Tiso, font proclamer l'indépendance de la

(1) **Extrait des archives de l'ambassade.**
(2) **Par courrier en clair.**
(3) **Du 18 mars, ci-dessus reproduit sous le nº 54.**
(4) **Sur cette destitution, voir au tome XIV de la présente série, le nº 300 (note).**

Slovaque, en même temps que des incidents plus ou moins provoqués, et d'ailleurs démesurément grossis, leur fournissent l'occasion de faire dégénérer le conflit slovaco-tchèque en un conflit germano-tchèque et leur donnent un prétexte d'intervention.

Tel a été, d'après les informations de bonne source dont dispose le diplomate roumain, le développement général du scénario imaginé contre la Tchécoslovaquie. Ce scénario établit une préméditation indéniable chez les chefs du IIIe Reich. Sa réalisation témoigne d'une habileté et d'une hypocrisie consommées. Ni Varsovie, ni Budapest, ni même Rome n'auraient été mis, avant la dernière heure, au courant des véritables intentions du Führer, ni de sa volonté d'annexer la Bohême et la Moravie.

Le chargé d'affaires de Roumanie estime qu'étant donné la situation économique et financière quasi désespérée dans laquelle, d'après lui, se trouverait l'Allemagne, deux mobiles particulièrement puissants ont déterminé M. Hitler à son hardi coup de main :

a. Le désir de mettre la main sur l'encaisse-or de la Banque nationale tchécoslovaque;

b. Celui de s'emparer des richesses industrielles de Bohême et de Moravie et notamment des gisements de minerais de fer qui, actuellement, fournissent plus de 600.000 tonnes et dont les techniciens allemands espèrent tirer près d'un million de tonnes par an.

Le geste « historique » du 15 mars aurait donc été, dans une certaine mesure, inspiré par des nécessités immédiates.

72

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 196 à 198 (1). *Moscou, 19 mars 1939.*

En réponse à la notification que lui en avait faite l'ambassade d'Allemagne, le gouvernement de l'U.R.S.S. a protesté hier par écrit auprès de cette dernière contre la décision prise par le gouvernement allemand d'incorporer la Tchécoslovaquie dans le Reich et de modifier le statut de la Slovaquie.

J'envoie par poste au Département traduction de la note du commissaire aux Affaires étrangères, que la presse soviétique n'a pas encore publiée.

Après s'être inscrit en faux contre les arguments allemands, avoir contesté la légalité constitutionnelle de l'agrément donné par le président Hacha à l'acte de Berlin et avoir invoqué le droit de libre disposition des peuples,

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

M. Litvinov conclut : « Le gouvernement soviétique ne peut reconnaître l'incorporation à l'Empire allemand de la Tchéquie et, sous telle ou telle forme, de la Slovaquie comme légale et comme conforme aux règles généralement reconnues du droit des gens et à la justice ou au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans l'opinion du gouvernement soviétique, l'action du gouvernement allemand non seulement n'écarte aucun danger menaçant la paix du monde, mais au contraire a créé et intensifié ce danger, a ébranlé la stabilité politique en Europe centrale, a augmenté encore les éléments d'inquiétude déjà existants en Europe et a porté un nouveau coup au sentiment de sécurité des peuples [1] ».

73

Note du Ministre [2]

Conversation du 19 mars 1939
avec M. Lukasiewicz

J'ai reçu M. Lukasiewicz et lui ai demandé son impression sur la situation.

I. Quelles étaient les craintes de la Pologne en ce qui concerne une attaque allemande éventuelle?

M. Lukasiewiez m'a répondu que la Pologne n'avait pas de craintes, même en ce qui concernait Dantzig, du moins actuellement.

II. J'ai exposé à M. Lukasiewicz la situation de la Roumanie [3] et je lui ai dit que la France et l'Angleterre sont décidées à donner leur assistance à la Roumanie, mais désirent connaître l'attitude de la Pologne.

M. Lukasiewicz m'a dit alors qu'il venait d'avoir une communication téléphonique avec M. Beck et qu'il l'avait résumée lui-même sur une note dont il me donna lecture et qui comporte plusieurs points :

a. M. Beck a affirmé à nouveau que l'alliance franco-polonaise était la base de la politique polonaise; que la Pologne ne manquerait pas de respecter l'alliance avec la France.

b. M. Beck se rendrait à Londres le 1er avril [4]; il serait empêché de venir à Paris mais demandait qu'on ne donne à cet empêchement aucune interprétation défavorable, étant prêt à venir à Paris rapidement dès que les circonstances le permettraient.

c. Il souhaitait d'ailleurs une conversation avec la France pour l'affermissement et la mise au point de l'alliance franco-polonaise.

(1) Télégramme reproduit, avec de légères modifications, au *Livre jaune* sous le n° 82.
(2) Extraite des papiers Hoppenot.
(3) Sur les inquiétudes de cette dernière transmises à Londres et à Paris, voir ci-dessus les nos 33, 56.
(4) Sur le projet de voyage à Londres de M. Beck, voir au tome XIV de la présente série le n° 172 (note).

III. Interrogeant à nouveau M. Lukasiewicz au sujet de son attitude en ce qui concerne la Roumanie, il m'a répondu que le traité qui liait la Pologne et la Roumanie avait uniquement pour but de parer à une agression de l'U.R.S.S. (1). Il ne pouvait donc pas répondre à la question qui lui était posée. Il allait la présenter lui-même à Varsovie. Il faisait les plus expresses réserves sur une intervention de l'U.R.S.S. en cette affaire, mais il estimait qu'une action très utile pouvait être engagée par la France en soutenant l'action déjà exercée par les ministres de Pologne à Budapest d'une part, et à Bucarest, de l'autre.

Il fallait à tout prix supprimer les différends qui pouvaient exister entre la Hongrie et la Roumanie. L'attaque allemande contre la Roumanie ne pouvait se produire que par la Hongrie. Toute action de la France, parallèle à l'action de la Pologne pour aplanir les difficultés entre Budapest et Bucarest ne pourrait qu'être extrêmement utile.

74

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 172. *Varsovie, 19 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 mars.)

Les événements de septembre et, plus encore, l'arbitrage de Vienne (2), avaient fait surgir un immense espoir dans la minorité ukrainienne de Pologne. En créant un état autonome, si minuscule et dénué de ressources qu'il fût, le Reich avait donné corps aux aspirations vers une « Grande Ukraine ». Les observations faites à ce moment en Galicie orientale montraient que la presque unanimité des Ukrainiens plaçaient une confiance absolue en l'appui allemand. Le drapeau ukrainien flottait enfin et l'Ukraine subcarpathique était, dès sa naissance, désignée comme le « Piémont » du futur grand état de quarante millions d'habitants qui s'étendrait jusqu'au Caucase.

La vie du petit territoire d'au-delà des Carpathes était suivie avec un intérêt passionné par les Ukrainiens de Galicie. Ceux qui élevaient timidement la voix pour mettre leurs compatriotes en garde contre un excès d'optimisme — le journal *Dilo* l'avait tenté deux ou trois fois — étaient traités de défaitistes.

Si grande était la confiance dans le Reich que les Ukrainiens de Galicie virent sans effroi l'accentuation des dissentiments entre l'Ukraine subcarpathique et la Slovaquie, d'une part, et de l'autre, le gouvernement de Prague.

(1) Cet argument avait déjà été avancé : voir ci-dessus le nº 45.
(2) Du 2 novembre 1938; voir, au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).

La désintégration éventuelle de la Tchécoslovaquie ne leur paraissait que comme une étape vers la réalisation de la grande idée. Les premières nouvelles même de l'action allemande en Bohême et en Moravie n'inquiétèrent pas l'opinion ukrainienne. La suite des événements, la marche en avant des troupes hongroises en Ukraine subcarpathique a été pour ces éléments un véritable coup de massue. Le correspondant du *Dilo* à Chust a employé, dans une communication téléphonique, le mot de « trahison allemande ».

L'annonce que la Hongrie doterait d'un régime d'autonomie l'Ukraine subcarpathique n'a pas fait illusion. Les Ukrainiens de Galicie, relativement bien traités par les Autrichiens, se souviennent fort bien de la condition misérable de leurs frères de race sous la domination hongroise. Les plus optimistes essaient de soutenir qu'il ne s'agit là que d'une étape et d'une tactique provisoire de la part du Reich, mais le *Dilo* exprime catégoriquement son avis : le gouvernement hitlérien n'a jamais vu, dans l'Ukraine subcarpathique, qu'un instrument, les Ukrainiens se sont trompés en prenant pour une protection définitive ce qui n'était qu'une politique occasionnelle et ils devront apprendre à ne pas identifier leurs intérêts nationaux avec les intérêts des grands états. Le *Dilo* ajoute que, si beaucoup d'Ukrainiens parlent de la Grande Ukraine, les Allemands ne se préoccupent que de conquérir des terres vers l'Est soviétique.

Du côté polonais, on s'efforcera, vraisemblablement, de tirer parti de cette immense déconvenue. Le *Dziennik Ludowy*, socialiste, écrit, ce matin, que la fin tragique de l'Ukraine subcarpathique a ouvert les yeux des Ukrainiens sur la valeur de la protection hitlérienne et que les circonstances présentes donnent à l'État polonais une chance précieuse pour arriver à intéresser les divers éléments nationaux à l'œuvre de la consolidation nationale. Le *Czas* tient exactement le même langage et espère que les Ukrainiens se convaincront, après la disparition du « Piémont ukrainien », qu'il leur faut se résoudre à continuer la vie commune avec les Polonais; le journal conservateur ajoute que l'État polonais, de son côté, devra satisfaire les aspirations ukrainiennes dans la mesure où celles-ci seront compatibles avec la « raison d'État polonaise » [1].

[1] Dans une dépêche n° 181, du 27 mars, non reproduite, l'ambassadeur revenait sur la question, et particulièrement sur le ressentiment des Ukrainiens à l'égard des Allemands et la possibilité pour Varsovie d'en tirer parti. M. Léon Noël concluait cependant : « Mais il s'agit ici de Slaves, c'est-à-dire de peuples qui, quand, ils sont voisins, se sont haïs dans le passé, se haïront sans doute dans l'avenir. Les Allemands ont beau jeu dans ces conditions ».

75

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 262 (1). *Berlin, 19 mars 1939.*

(*Reçu* : Dir. pol., 11 avril.)

Au lendemain de l'annexion par le Reich de la Bohême et de la Moravie et du passage sous la tutelle allemande de la Slovaquie, je voudrais essayer de faire le point après les nouveaux bouleversements que vient de subir la carte européenne, de discerner dans quelles directions peuvent s'exercer les poussées du dynamisme allemand, d'examiner si nous pouvons encore considérer ce dynamisme comme orienté uniquement vers l'Est et de tirer, pour notre gouverne, quelques conclusions pratiques.

Véritable défi à l'opinion mondiale par la perfidie, le cynisme, la brutalité dont il témoigne, le coup de force par lequel le IIIe Reich vient de rayer la Tchécoslovaquie de la carte européenne ne peut cependant être considéré, sans plus, comme une rupture avec la ligne politique générale que s'était donnée l'Allemagne depuis l'automne dernier, ni même comme une déviation de cette ligne. Dès le lendemain de la conférence de Munich, il était clair, en effet, qu'outre-Rhin, les accords signés étaient interprétés comme signifiant pour l'Allemagne la liberté d'action au centre et à l'est de l'Europe, avec pour corollaire le désintéressement relatif des puissances occidentales à l'égard des mêmes régions. On avait compris — ou affecté de comprendre — en Allemagne, qu'à Munich la France et l'Angleterre avaient voulu avant tout empêcher le recours à la force, mais que, pour le reste, elles s'étaient résignées à ce que la volonté allemande prévalût dans des zones où ni Paris, ni Londres n'avaient aucune possibilité d'intervention efficace.

Les accords de Munich, complétés par la déclaration germano-britannique (2) et par la déclaration franco-allemande (3), signifiaient, suivant la conception allemande, le droit pour le Reich d'organiser à sa guise l'Europe centrale et sud-orientale avec l'adhésion tacite ou au moins la tolérance des grandes puissances occidentales. Cette conception s'étalait chaque jour depuis des mois dans les grands quotidiens allemands porte-parole des milieux officiels et la correspondance de l'ambassade l'a maintes fois relevé. J'ai eu, moi-même, à plusieurs reprises, l'occasion de constater le même état d'esprit chez M. von Ribbentrop aussi bien que chez M. von Weizsäcker, qui ont, d'ailleurs, tous

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Du 30 septembre 1938 : voir, au tome XI de la présente série, le nº 490 (note).
(3) Du 6 décembre 1938, et dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le nº 45.

deux exprimé un certain étonnement chaque fois que je leur ai marqué que la France, grande puissance européenne, entendait rester partout présente en Europe et qu'il ne devait y avoir à ce sujet ni méprise ni malentendu. En fait, cependant, le malentendu existait. Les dirigeants ne laissaient passer aucune occasion de souligner que l'Europe centrale était une région où, suivant l'expression même du Führer dans son discours du 30 janvier (1), les « puissances occidentales n'avaient rien à voir » (*).

A cet égard, la mainmise allemande sur la Bohême et la Moravie et l'extension à la Slovaquie de la tutelle germanique sont dans la ligne de la politique d'expansion vers l'Est, dont l'Allemagne non seulement ne faisait pas mystère, depuis l'automne dernier, mais qu'elle affichait ouvertement. Bien plus, l'Allemagne estimait que dans le fond, la France n'avait qu'à se féliciter d'une orientation qui ne permettrait guère au Reich d'appuyer efficacement les revendications italiennes, pour lesquelles les dirigeants hitlériens ne manifestaient, en fait, qu'un médiocre intérêt.

Au cours des six derniers mois, les tendances de la politique extérieure allemande pouvaient être ainsi résumées : attitude purement défensive à l'Ouest, orientation vers l'Est des visées et des ambitions hitlériennes. La tentative allemande d'occuper militairement toute la Slovaquie et même la Russie subcarpathique illustre d'ailleurs plus clairement encore que l'annexion de la Bohême et de la Moravie le sens des préoccupations et de la poussée germaniques.

Si une nouvelle progression de l'influence allemande en direction de l'Est ne pouvait aucunement nous étonner, en revanche nous avons toutes raisons de nous indigner des modalités qu'a revêtues cette action et des méthodes inqualifiables auxquelles le Reich a eu recours. Ce sont ces méthodes et ces modalités qui, à proprement parler, constituent la rupture avec la politique de détente inaugurée à Munich et qui avait trouvé son expression dans les déclarations du 30 septembre et du 6 décembre. La France et l'Angleterre étaient fondées à attendre qu'en cas de nouvelles difficultés en Europe centrale, elles seraient consultées par le Reich; le gouvernement allemand ne pouvait d'ailleurs ignorer que les cabinets de Paris et de Londres étaient disposés à de pareils échanges de vues. La France et la Grande-Bretagne avaient également le droit de penser que l'Allemagne ne renierait pas le principe ethnique qui, à Munich, avait présidé à la solution de la crise germano-tchèque et qu'après avoir invoqué en septembre le droit des nationalités, elle ne le violerait pas d'une façon aussi brutale. Paris et Londres pouvaient espérer qu'après avoir renoncé à Munich à l'emploi de la force, l'Allemagne n'aurait pas recours à nouveau, dans des conditions particulièrement odieuses, à la menace de massacrer sans pitié par son aviation les populations civiles. La France et l'Angleterre pouvaient escompter également que les dirigeants du

(1) Prononcé devant le Reichstag : voir au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); au tome XIV les nos 1, 6, 10, 18, 58.

* *Note du document :* cf. mes dépêches nos 188 du 23 février : « L'esprit de Munich et le *statu quo* », et du 28 février, n° 204 : « Tendances actuelles de la politique extérieure allemande ». [Ces deux documents sont reproduits au tome XIV de la présente série sous les nos 190 et 235].

Reich ne traiteraient pas comme une quantité purement négligeable les accords de Munich et les déclarations qui les avaient suivis, et qu'ils ne jetteraient pas purement et simplement au panier des documents encore tout frais de la signature du chef d'État allemand.

En fait, c'est ce qui s'est passé. Les accords de Munich n'existent plus. Les bases psychologiques sur lesquelles auraient pu se développer les virtualités contenues dans les déclarations du 30 septembre et du 6 décembre se trouvent anéanties. Déjà certaines feuilles du Reich interprètent comme une dénonciation de ces divers accords la démarche par laquelle la France et l'Angleterre ont signifié, le 18 mars, qu'elles ne pouvaient reconnaître le caractère légitime de l'état de choses qui vient d'être créé par le Reich en Europe centrale [1].

On se trouve donc en présence d'une situation entièrement nouvelle. L'Allemagne ne s'est pas contentée, en effet, de consolider et d'étendre son influence politique et économique aux nationalités vivant à la périphérie du Reich. Elle a manifesté sa volonté de les absorber sinon de les anéantir. De la politique d'expansion, elle est passée à une politique de conquête. Les revendications fondées sur la communauté de race cèdent désormais le pas à l'impérialisme militaire.

L'aveu brutal d'appétits annexionnistes que le IIIe Reich avait jusqu'ici pris soin de camoufler ne pouvait manquer de produire dans le monde la plus profonde émotion. En présence de la vague de réprobation qu'elle vient de susciter et après avoir absorbé en un an 18 millions de nouveaux sujets, dont 8 millions d'allogènes, l'Allemagne hitlérienne éprouvera-t-elle le besoin de marquer un temps d'arrêt? Mettant à profit la vitesse acquise et la stupeur des états de l'Europe centrale, continuera-t-elle, au contraire, sa poussée vers l'Orient? Ou sera-t-elle tentée de se retourner vers l'Ouest et de conjuguer les revendications italiennes avec le désir allemand d'en finir avec les résistances des puissances occidentales qui gênent la liberté de manœuvre du Reich à l'Est ? En d'autres termes, le Führer sera-t-il tenté d'en revenir à la conception de l'auteur de *Mein Kampf*, identique d'ailleurs à la doctrine classique de l'état-major allemand et suivant laquelle le Reich ne pourra réaliser ses hautes destinées en Orient qu'après avoir écrasé la France et, par suite, réduit l'Angleterre à l'impuissance sur le continent?

Il convient également de se demander s'il est encore temps d'ériger à l'Est un barrage capable de contenir, dans certaines limites, la poussée allemande et si nous ne devons pas, à cet égard, profiter de l'occasion favorable que nous offrent l'émotion et l'inquiétude qui règnent dans les capitales de l'Europe orientale, notamment à Varsovie?

*
* *

Les transformations que vient de subir, à nouveau, au profit du Reich, la carte de l'Europe, se traduiront, dès maintenant, par une augmentation

[1] Sur la démarche française de protestation, voir ci-dessus les n°s 25 et 50.

considérable sinon de la force effective, du moins du potentiel de guerre du Reich.

L'Allemagne, dont toutes les ressources en devises étaient complètement épuisées, vient de mettre la main sur une grande partie de l'encaisse-or et en devises de l'Institut d'émission tchèque. La somme ainsi saisie (50 millions de dollars) constitue un appoint très appréciable pour un pays qui était à peu près entièrement dépourvu de moyens de paiement internationaux.

Plus importante est la quantité considérable de matériel de guerre, d'excellente qualité, qui passe aux mains de l'Allemagne, en même temps que les usines Skoda. Ces établissements, de renommée mondiale, approvisionnaient non seulement la Tchécoslovaquie, mais la Roumanie et la Yougoslavie, dont les possibilités militaires se trouvent, de ce fait, gravement atteintes. Je ne mentionnerai ici que pour mémoire que les usines Skoda construisent pour nous des moteurs d'avions. Possesseur des usines Krupp et des établissements Skoda, le Reich est désormais, d'une façon incontestable, le fournisseur de matériel de guerre le mieux placé pour approvisionner l'Europe orientale et sud-orientale. Il a ainsi en mains un moyen de pression sur la politique et de contrôle sur les armements dont on ne peut négliger l'efficacité, ainsi que la possibilité de se créer, par des ventes à l'étranger, des rentrées de devises très appréciables.

En outre, la mainmise sur la Bohême et la Moravie est la première opération territoriale qui, au point de vue alimentaire, ne soit pas déficitaire pour le Reich. Elle améliore, au contraire, très sensiblement les conditions générales d'approvisionnement de l'Allemagne, non seulement en raison de la fertilité relative de la Bohême et de la Moravie, mais encore et surtout parce que le Reich se trouve désormais à la porte même des greniers de céréales hongrois et roumains.

D'autre part, les dirigeants de l'économie du Reich vont avoir maintenant à leur disposition une réserve considérable de main-d'œuvre. L'autarcie, le réarmement à outrance, les grands travaux exigeaient une main-d'œuvre excédant les possibilités du Reich. Un million et demi d'ouvriers manquaient à l'industrie et à l'agriculture. Dans ces conditions, on n'apercevait pas comment l'Allemagne pourrait, en cas de mobilisation générale, faire face à ses besoins accrus en main-d'œuvre et combler les lacunes produites par les appels sous les drapeaux. Les Tchèques, jugés indignes du service militaire, fourniront les trois millions de travailleurs dont on avait besoin pour une telle éventualité.

Mais enfin et surtout, la position stratégique de l'Allemagne se trouve considérablement améliorée. A la frontière tourmentée, longue de plusieurs centaines de kilomètres, qui séparait la Tchécoslovaquie du Reich est substituée une ligne beaucoup plus courte et de défense facile qui joint l'Autriche à la Silésie. L'Allemagne fait ainsi l'économie de plusieurs divisions qui, en cas de guerre, auraient dû surveiller la frontière tchèque. En outre, le plateau de Bohême et la Moravie constituent une excellente base de départ, en particulier pour l'aviation, dont le rayon d'action s'étend désormais à la majeure partie des Balkans, pour ne rien dire de la Hongrie ni de la Pologne.

Le premier acte des autorités militaires allemandes au lendemain de l'occupation des provinces tchèques a d'ailleurs été de faire de Vienne le centre d'une nouvelle flotte aérienne, la quatrième (*) (Sud-est), formée par les unités stationnées en Autriche, dans les Sudètes, en Bohême et en Moravie. « La création de cette quatrième flotte, ont fait remarquer les journaux allemands, assure à notre armée de l'Air une augmentation de puissance qui dépasse toutes nos prévisions. »

*
* *

A côté de l'accroissement de forces matérielles, il faut, en outre, tenir compte de l'immense poussée d'orgueil qui, à la suite des succès prodigieux remportés depuis un an (**), ne peut manquer d'enfler les poitrines des dirigeants hitlériens et d'exalter leurs esprits. Avoir, sans coup férir, sans encourir d'autres désagréments que quelques démarches de protestation, englobé dans le Reich 20 millions d'hommes, bouleversé de fond en comble la structure de l'Europe, forgé un appareil militaire tel que l'Europe a dû, à plusieurs reprises, et en des circonstances décisives, subir les exigences allemandes, c'est là, à la vérité, un résultat capable de faire chavirer les cerveaux les mieux équilibrés. Mais jamais opération ne s'était déroulée avec une telle facilité et une telle rapidité que celle qui vient de s'accomplir et à la suite de laquelle le Führer a fait son entrée au Hradschin. Comment M. Hitler ne s'imaginerait-il pas que rien ne peut tenir devant sa volonté ? Comment ne serait-il pas tenté de continuer à monnayer la supériorité aérienne incontestable que l'Allemagne a su s'assurer? Il est possible que demain, le Reich ait recours contre la Roumanie ou la Pologne à la méthode qui lui a si bien réussi contre l'Autriche et la Tchécoslovaquie et qu'il place ces pays devant l'alternative : massacre des populations civiles et destruction des villes ouvertes, ou acceptation des conditions allemandes si onéreuses et si humiliantes qu'elles puissent être. Mais on ne saurait non plus écarter l'hypothèse où le Reich, avant d'achever la réalisation de ses vastes desseins à l'Est, se retournerait contre les puissances occidentales.

Trois raisons principales interdisent d'exclure de prime abord une telle éventualité. A la suite des réactions qu'ont suscitées à Londres et à Paris l'anéantissement de la Tchécoslovaquie et l'incorporation des Tchèques dans le Reich, l'Allemagne hitlérienne ne peut plus supposer — comme elle avait cru ou feint de le croire depuis Munich — que les puissances occidentales lui ont complètement abandonné l'Europe au-delà de la ligne du Rhin.

En outre, étant donné l'obstination dont le Duce a fait preuve jusqu'ici dans la politique de l'Axe, malgré les déboires qu'il n'a cessé d'éprouver, on peut craindre qu'après le nouveau succès que le Reich vient d'inscrire à son actif, M. Mussolini ne tente auprès du Führer un suprême effort pour

(*) *Note du document* : L'armée de l'Air du Reich était répartie jusqu'ici en trois flottes aériennes.

(**) *Note du document* : La conquête de l'Autriche est du 13 mars 1938, celle de la Bohême et de la Moravie du 15 mars 1939.

l'entraîner à ses côtés et l'amener à conjuguer les revendications coloniales du Reich avec celles de l'Italie. Grisé par son triomphe et mécontent de l'attitude franco-britannique en présence du nouveau coup de force allemand, le Führer se montrerait peut-être plus accessible qu'il ne l'avait été jusqu'ici aux sollicitations répétées de son ami italien.

Enfin et surtout, en présence de l'effort de réarmement que s'imposent la France, l'Angleterre et l'Amérique, et qui est observé, ici, avec plus d'inquiétude et de sourde irritation qu'on ne veut l'avouer, les dirigeants du Reich peuvent se demander s'ils disposeront longtemps encore de cette maîtrise des airs dont, depuis un an, ils ont usé et abusé avec tant de cynisme et si bientôt ils ne seront pas obligés de compter, eux aussi, avec des forces aériennes adverses capables de procéder à de foudroyantes répliques et de rendre ainsi vaine la menace que l'aviation du Reich fait peser actuellement sur l'Europe entière.

Jusqu'ici, il est vrai, aucun indice certain ne nous autorise à affirmer que le Reich ait modifié la ligne générale de sa politique et qu'il songe à détourner, au moins provisoirement, ses regards et ses ambitions de l'Est pour envisager un conflit à l'Ouest.

Un fait semblerait indiquer, au contraire, qu'au moment où les dirigeants hitlériens envisageaient l'opération contre la Bohême et la Moravie, ils avaient également en vue, pour une échéance plus ou moins proche, de s'enfoncer davantage vers l'Est. D'après les renseignements recueillis jusqu'ici, il semble bien que l'armée allemande ait essayé d'occuper toute la Slovaquie et même la Russie subcarpathique. C'est en raison de l'attitude adoptée par la Pologne et de la décision prise par les Hongrois de passer outre aux représentations allemandes que les troupes du Reich ont été ramenées sur la ligne de la Waag [1]. Or, une occupation complète de la Slovaquie et de l'Ukraine carpathique, qui aurait conduit l'armée allemande jusqu'à la frontière roumaine, n'avait politiquement et militairement de sens que si d'autres opérations étaient envisagées soit contre la Roumanie, soit contre la Pologne. A l'heure actuelle, c'est ce dernier pays que dans les milieux bien informés de Berlin, on incline à tenir pour le plus immédiatement menacé.

*
* *

Il ne semble pas toutefois que la direction que suivra désormais la poussée hitlérienne soit déjà fixée et que les plans d'action ultérieure soient déjà arrêtés.

Un fonctionnaire du ministère de la Propagande paraît avoir traduit fidèlement la mentalité qui anime actuellement les chefs du IIIe Reich en déclarant à l'un de nos compatriotes : « Nous avons devant nous tant de portes ouvertes, tant de possibilités que nous ne savons plus où donner de la tête, ni quelle orientation adopter ».

On ne risque guère de se tromper si l'on pose en principe que la ligne de conduite qu'adoptera le Reich, qui forme déjà désormais au cœur de l'Europe un bloc de 90 millions d'habitants, sera fonction avant tout du rapport des forces en Europe.

(1) Voir ci-dessus les nos 30, 32, 54, 55, 69.

En l'état actuel des choses, les dirigeants hitlériens estiment que l'avance qu'ils ont acquise dans le domaine des armements et la position stratégique qu'ils se sont assurée les mettent à l'abri de toute tentative d'agression. Leur point faible est l'insuffisance de leurs stocks et de leur approvisionnement en matières premières et en denrées alimentaires, insuffisance qui les mettrait hors d'état de soutenir une guerre de longue durée.

Étant donné l'impossibilité matérielle où se trouvent les dirigeants hitlériens de disputer à la Grande-Bretagne la maîtrise des mers, deux voies s'ouvrent devant eux :

Ou poursuivre sans désemparer l'assujettissement de l'est et du sud-est de l'Europe et peut-être des pays scandinaves, s'assurer ainsi, sous une forme ou sous une autre, les ressources qu'offrent ces régions et se mettre, dans une certaine mesure, en état de faire face à un blocus.

Ou, mettant à profit l'alliance avec l'Italie, s'attaquer à la France et à l'Angleterre, avant que ces deux puissances, aidées de l'Amérique, n'aient rejoint ou dépassé le niveau des armements du Reich et n'aient en particulier ravi à celui-ci la maîtrise des airs.

Cette seconde éventualité n'est pas à l'heure actuelle la plus probable. Mais on doit cependant compter avec le risque de voir l'Allemagne s'engager dans une telle voie. Ce risque peut même s'accroître du seul fait que nous intensifierons ou accélérerons nos armements.

Cependant, comme nous n'avons pas le choix, et que nous devons ou nous résigner à subir un jour les volontés hitlériennes ou mettre sur pied, en unissant nos forces à celles de l'Angleterre, un appareil militaire, et notamment une armée de l'Air assez puissante pour en imposer à l'Allemagne, il importe que, dès maintenant,

a. Nous portions au maximum notre effort de réarmement;

b. Que, dans la mesure du possible, nous évitions toute publicité autour de ce réarmement intensif, et que nous nous employions de notre mieux à le camoufler, afin d'éviter — autant que faire se peut — que l'Allemagne ne se dise provoquée.

En tout état de cause et quelle que soit l'orientation que puisse adopter le dynamisme allemand, après la conquête de la Bohême et de la Moravie, on aboutit toujours à la même conclusion : à l'inéluctable nécessité de concentrer dès maintenant toutes les énergies nationales vers un développement aussi rapide et aussi vaste que possible de la puissance militaire du pays et, notamment, vers la mise sur pied d'une puissante aviation.

Étant donné l'impulsivité des dirigeants hitlériens, la griserie dans laquelle doit se trouver actuellement le Führer, l'inquiétude et l'irritation que l'on éprouve outre-Rhin en face du réarmement des grandes démocraties et de l'attitude des États-Unis, j'estime que nous devons sans délai procéder, de la façon la plus intensive et la plus secrète possible, à la mobilisation industrielle du pays [1].

[1] Dépêche reproduite au *Livre jaune* sous le nº 80, à l'exception de phrases ou de paragraphes où il est question des revendications italiennes ou de l'alliance germano-italienne

76

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 74 à 78 (1). Réservé. *Berne, 20 mars 1939, 10 h. 36.*

(*Reçu* : 11 h. 45.)

L'émotion provoquée par la disparition de la Tchécoslovaquie ne fait que s'accroître en Suisse, où les réactions sont lentes mais profondes. Les déclarations patriotiques du conseiller fédéral Obrecht, l'appel au pays lancé par le président de la Confédération (2), la convocation des chefs des partis politiques et des groupes parlementaires à une réunion où ils recevront les explications du gouvernement sur la situation internationale, sont la preuve de l'inquiétude générale que le Conseil fédéral s'efforce à la fois d'apaiser et d'utiliser à des fins patriotiques.

Mais le fait le plus dramatique paraît être l'attitude de l'État-major fédéral qui, sortant de sa réserve habituelle, cherche à resserrer le contact avec notre attaché militaire à qui il n'a pas caché certaines appréhensions.

Le premier de ses soucis est de devoir constater, contrairement à l'optimisme affecté par le Conseil fédéral, que la propagande hitlérienne a fait, depuis le mois de septembre dernier, d'énormes progrès en Suisse allemande où elle pourrait susciter un incident susceptible d'entraîner de la part du Reich des demandes de réparations inacceptables, exigences qui seraient bientôt suivies d'une prise de gage, d'une occupation pacifique d'une partie du pays, en attendant l'annexion définitive suivant un processus analogue à celui employé avec succès en Tchécoslovaquie.

La seconde appréhension de l'État-major fédéral est de ne pouvoir escompter d'une façon certaine l'assistance des puissances occidentales, au cas où notamment le Reich emploierait le moyen détourné indiqué plus haut pour réaliser ses ambitions en Suisse. De divers côtés il me revient que non seulement l'État-major, mais également de nombreux milieux suisses, se préoccupent de l'attitude de l'Angleterre qui leur paraît moins disposée que nous à répondre à un appel au secours.

Or, sans la persuasion d'être assistés militairement par les puissances occidentales, on peut prendre pour certain que les Suisses considéreront comme inefficace toute défense par les armes qui ne pourrait qu'ajouter la dévastation

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le 18 mars, le président de la Confédération, M. Philippe Etter, adressait un appel radiodiffusé au peuple suisse. Évoquant « le profond retentissement » provoqué en Suisse par la disparition de la Tchécoslovaquie « en tant qu'État indépendant », il affirmait : « Le Conseil fédéral sait le peuple suisse fermement décidé avec lui à défendre l'indépendance et la neutralité du pays en toutes circonstances et dans la pleine mesure de ses forces ».

de leur territoire à la perte de leur indépendance. Il y a donc un intérêt majeur à ne pas laisser planer le doute sur le concours franco-anglais si nous ne voulons pas qu'à bref délai s'affaiblisse la volonté de défense du pays.

Cette situation me paraît mériter d'être examinée attentivement par les gouvernements français et britannique afin que soit saisie toute occasion qui, sans compromettre la stricte politique de neutralité dont le Conseil fédéral et le peuple suisse entendent ne pas se départir, permettrait de faire entendre clairement que toute demande d'assistance militaire adressée par la Suisse en cas d'atteinte portée à son indépendance serait favorablement et immédiatement accueillie par les puissances occidentales.

En raison de l'urgence, j'envoie par courrier spécial au Département et à la Guerre le rapport de notre attaché militaire sur son entretien avec l'État-major fédéral [1].

Prière de communiquer d'urgence à la Guerre.

77

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 836. *Londres, 20 mars 1939* [2].

Le week-end qui vient de s'écouler a été marqué, à Londres, par toute une série de consultations ministérielles qui montrent les préoccupations causées ici par la situation internationale.

Renonçant à célébrer son soixante-dixième anniversaire dans sa ville natale de Birmingham, le Premier ministre s'était hâté de regagner Londres samedi à la suite des informations reçues de Bucarest [3]. Dès son arrivée, il eut une conversation avec lord Halifax qui avait auparavant reçu successivement les ambassadeurs de France, des États-Unis et de l'U.R.S.S. En même temps, sir Thomas Inskip recevait les hauts-commissaires des Dominions et les trois ministres de la Défense nationale ainsi que lord Chatfield avaient un long entretien. Ces diverses réunions furent suivies d'un conseil extraordinaire du Cabinet auquel assistèrent tous les ministres, à l'exception de lord Runciman et de sir Samuel Hoare, et qui se prolongea pendant deux heures et demie.

Hier matin, une réunion ministérielle restreinte se tint à Downing Street, avec la participation, autour du Premier ministre, de lord Halifax, sir John Simon et M. Oliver Stanley. Ces quatre ministres eurent une autre conférence au cours de l'après-midi et M. Chamberlain reçut en outre séparément sir

(1) Document non retrouvé.
(2) Le document porte l'indication (raturée) : *Téléphoné en clair à 13 h. 35.*
(3) Transmises par le représentant de la Roumanie à Londres: voir ci-dessus le nº 33.

Kingsley Wood, lord Stanhope, lord Chatfield et sir Thomas Inskip. De son côté, lord Halifax eut une longue conversation avec l'ambassadeur des Soviets.

D'autre part, tandis que l'ambassadeur d'Allemagne prenait le train pour Berlin, sir Nevile Henderson arrivait à Londres et se rendait aussitôt auprès du secrétaire d'État.

Un nouveau conseil extraordinaire du Cabinet a été convoqué pour ce matin.

78

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 133 à 135 (1). *Bruxelles, 20 mars 1939, 20 h. 24, 20 h. 23, 20 h. 22.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h. 45.)

Un Conseil des ministres a été convoqué cet après-midi pour examiner la situation internationale.

Si l'attitude de l'Allemagne a provoqué ici une légitime émotion, le gouvernement est néanmoins enclin à adopter une attitude d'expectative. Considérant que la Belgique n'a pas à modeler sa position sur celle des grandes puissances lorsque ses intérêts ne sont pas en cause, le cabinet de Bruxelles ne paraît directement pas devoir prendre l'initiative de s'associer à la démarche de protestation des grandes puissances contre le démembrement de la Tchécoslovaquie, d'autant qu'aucune suggestion n'a été faite dans ce sens par les gouvernements de Londres ou de Paris. Sans doute on ne croit plus ici à la parole de l'Allemagne et l'on attache peu de valeur à la promesse de garantie territoriale donnée à la Belgique par le Reich (2), mais on se montre très prudent vis-à-vis de ce puissant voisin dont le potentiel de guerre a été notablement augmenté par l'annexion de la Bohême et de la Moravie.

Toutefois, des mesures hardies seront vraisemblablement prises en prévision d'hostilités éventuelles; il est question notamment d'augmenter la proportion des réserves d'or de la Banque nationale actuellement à l'étranger. A ce propos, on signale aujourd'hui de nouvelles sorties d'or provenant de capitaux privés vers l'Amérique. Une autre mesure envisagée serait l'avance

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Allusion à l'accord d'octobre 1937 par lequel le Reich s'engageait à respecter l'intégrité territoriale de la Belgique : voir, au tome VII de la présente série, le n° 51.

de huit jours de la date des élections [1]. Les services compétents ont reçu l'ordre d'étudier si ce changement de date est constitutionnel et matériellement possible. Les milieux gouvernementaux semblent avoir été impressionnés par l'allusion que, dans son discours à la Chambre [2], M. Daladier a faite à l'inopportunité d'élections générales dans les circonstances présentes.

79

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 838 à 841 [3]. Réservé. *Londres, 20 mars 1939* [4].

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h., 23 h. 20.)

Sir A. Cadogan, que j'ai interrogé sur le résultat des consultations ministérielles tenues hier et ce matin, m'a dit que des instructions allaient être envoyées aux ambassadeurs d'Angleterre à Paris, Moscou et Varsovie, à l'effet de proposer aux trois gouvernements dont il s'agit la signature d'une déclaration qui serait dans leur esprit le premier pas en vue d'une organisation d'assistance mutuelle contre les violations de droit international. Aux termes de cette déclaration, toute action contre l'indépendance politique d'un état européen affecte la paix et la sécurité de l'Europe tout entière et devient par conséquent une question d'intérêt commun. Les quatre gouvernements s'engageraient donc à se consulter immédiatement s'il apparaissait « qu'une action de ce genre fût entreprise ». Le gouvernement britannique estime que la publication de ce document constituerait une contribution appréciable à la stabilisation européenne, étant entendu que les signataires procéderaient à un examen de la situation afin de déterminer la nature de l'action qu'ils pourraient exercer eux-mêmes en une telle hypothèse.

Je n'ai pas caché à sir A. Cadogan qu'à mon avis personnel, une telle déclaration serait plus nuisible qu'utile. Les états totalitaires y verraient la preuve

(1) Le 6 mars, le Roi et le Conseil des ministres avaient décrété la dissolution du Parlement. Le Roi ayant refusé la démission du cabinet Pierlot, effective depuis le 27 février, celui-ci restait en fonction jusqu'au lendemain des élections, fixées au dimanche 2 avril.

(2) Allusion au récent débat qui s'était déroulé du 17 au 19 mars, tant à la Chambre qu'au Sénat et au cours duquel le président du Conseil demanda l'octroi de pouvoirs spéciaux (17 mars). Ce dernier soulignait la nécessité d'une action « extrêmement vigoureuse et extrêmement rapide » pour lutter « avec des régimes, dont la force est faite en grande partie et de la rapidité et du secret, avec des armes au moins égales à celles qu'ils possèdent ». La Chambre accordait le 18 mars les pouvoirs spéciaux par 321 voix contre 264, et le 19, le Sénat adoptait le projet de loi, Sur le discours alors prononcé par le président Daladier, voir ci-après le no 109 (note).

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(4) Par fil.

que les gouvernements intéressés n'ont pu se mettre d'accord que sur une procédure de consultation mutuelle qui prendrait du temps et permettrait à une action de force, exécutée dans des conditions de rapidité suffisante, d'aboutir à cette fin sans rencontrer d'obstacle. Les présomptions de fermeté qui avaient pu être retirées de la lecture des journaux anglais tomberaient à peu de chose s'il apparaissait que la seule décision prise à Londres consiste en une promesse de conciliabules dont l'issue resterait problématique.

Il est fort à craindre d'autre part que les petits états dont l'adhésion à ce pacte de consultation serait sollicitée se refuseraient à prendre un engagement qui les compromettrait définitivement vis-à-vis de l'Allemagne sans leur donner de garantie effective pour leur sécurité.

Mon interlocuteur fera part dès ce soir à lord Halifax de mes observations. Il a exprimé l'avis que si le gouvernement français partageait ce point de vue, il y aurait lieu de le faire savoir très franchement à Londres.

80

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 842 à 846 (1). Très confidentiel. Réservé. *Londres, 20 mars 1939* (2).

(*Reçu :* 23 h. 30.)

D'après ce que le chef du Foreign Office a dit cet après-midi à un de mes collaborateurs, le voyage que M. Hudson effectuera dans quelques jours à Moscou (3) a actuellement pour seul objet la négociation de questions d'ordre économique. Mais le Foreign Office n'exclut nullement l'hypothèse que si une communication de ... (4) politique devait être transmise au gouvernement soviétique, le sous-secrétaire d'État serait chargé de cette mission de préférence à l'ambassade d'Angleterre afin de flatter l'amour-propre des dirigeants russes. Il est également à remarquer que M. Hudson sera accompagné de M. Ashton-Gwatkin qui, bien qu'en principe expert des problèmes économiques, a déjà rempli d'importantes tâches politiques.

En ce qui les concerne, les bureaux du Foreign Office sont nettement favorables à un rapprochement de la Grande-Bretagne avec l'U.R.S.S. pouvant aller jusqu'à un échange d'assurances et de garanties précises. Ce n'est pas qu'ils se fassent illusion sur la valeur de l'appui militaire que la Russie serait

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur ce voyage, qui devait avoir lieu du 23 au 27 mars, voir ci-après le n° 184.
(4) Lacune de déchiffrement.

capable d'apporter à ses alliées en cas de conflit, encore que, à condition de ne pas opérer à une trop grande distance de leurs bases, les armées russes soient sans doute en mesure de fournir une aide non négligeable à des pays voisins. Mais surtout, le Foreign Office estime que la participation de la Russie tarirait une source essentielle de ravitaillement pour l'Allemagne et qu'à ce point de vue son concours mérite d'être acheté, et les services de lord Halifax ne se dissimulent cependant pas qu'étant donné la très grande méfiance qui depuis Munich anime les dirigeants russes à l'égard de la Grande-Bretagne comme de la France, l'U.R.S.S. ne se décidera sans doute à prendre de nouveaux engagements précis que si elle reçoit elle-même des garanties non équivoques. Le chef du service russe et plusieurs de ses collègues sont pour leur part d'avis qu'il convient pour la Grande-Bretagne de donner de telles garanties, si elles doivent entrer dans le cadre d'un plan général qui comporterait notamment des assurances similaires à Varsovie et à Bucarest.

Il paraît en effet certain que ces derniers engagements joueraient avant ceux qui seraient pris à l'égard de l'U.R.S.S.

Même si la Russie exigeait une garantie de ses frontières asiatiques, le fonctionnaire du Foreign Office estime que celle-ci ne devrait pas être refusée, car la perspective d'avoir affaire à la fois à l'U.R.S.S. et aux puissances occidentales alors qu'il est déjà si occupé en Chine ferait sans doute réfléchir le Japon. D'autre part, les agents britanniques en Extrême-Orient considèrent qu'en tout état de cause, ce dernier pays saisirait l'occasion d'une guerre européenne où la France et la Grande-Bretagne seraient engagées pour attaquer leurs possessions asiatiques.

En résumé, en Asie comme en Europe ... [1] bureaux du Foreign Office sont d'avis qu'un échange de promesses avec l'U.R.S.S. comporterait plus d'avantages que de risques et que les circonstances justifient en tout cas un examen approfondi de la question.

81

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 222 à 230 [2]. *Paris, 20 mars 1939, 23 h. 40* [3].

1° Il est indéniable que le processus d'assimilation du Hatay se poursuit selon un rythme de plus en plus rapide.

Nos protestations réitérées à Ankara n'ont jusqu'à présent pas réussi à en ralentir le cours. Peut-être même l'ont-elles accéléré. Elles ont en tout

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des papiers Massigli.
(3) Par fil.

cas alourdi, sans espoir d'un règlement favorable, le contentieux qui empoisonne depuis de si nombreuses années nos rapports avec Ankara. Quoi qu'il en soit, le statut de Genève n'est déjà que nominal, puisque moins que jamais dans les circonstances actuelles, nous disposons des moyens non seulement de rétablir les conditions définies par les textes organiques du 29 mai 1937 (1), mais même plus modestement, d'arrêter l'évolution menaçante à laquelle à n'en pas douter, la Turquie ne renoncerait que sous la pression de la contrainte. Il paraît à la fois plus honorable et plus avantageux de négocier. Au lieu de se borner à marquer les remontrances et à dresser les tableaux des empiètements qui se succèdent, nous avons intérêt à chercher à tirer parti du sacrifice total que nous consentirions à l'appétit de nos voisins.

2° L'argument dilatoire selon lequel nous aurions avantage à laisser se prolonger la situation présente, dont après tout le terme ne pourrait pas être poussé au delà de l'annexion, semble fallacieux. Rien ne le prouve mieux que l'intensification de la propagande et de l'activité turques dans tout le nord de la Syrie. Au surplus, la prépondérance ... (2) qui s'accentue chaque jour dans le Sandjak est telle qu'Ankara peut réaliser l'intégration de ce territoire de dimensions exiguës, sans que l'opération soit de nature à restreindre sérieusement ses forces vives. A tarder davantage à entrer en tractation, nous ne parviendrions donc qu'à fournir aux éléments germanophiles de l'entourage d'Ismet pacha Inonu des griefs, dont ils seraient bien aises de se prévaloir pour faire triompher, sur les sympathies qui nous restent acquises, leur thèse d'après laquelle la Turquie a intérêt à se rallier dans ce domaine et dans d'autres à la politique du fait accompli.

3° L'expérience récente ne laisse pas toutefois de faire ressortir le peu de crédit que méritent les engagements contractés par cette puissance. D'un autre côté, la disparité est frappante entre les avantages territoriaux que nos adversaires seraient tentés de lui proposer à nos dépens et ceux par lesquels nous pourrions répliquer à pareille manœuvre.

L'enjeu que forme le Sandjak a certes notablement perdu de son prix. Il n'est pas sans intérêt pour nos voisins de se ménager pacifiquement l'annexion d'une région à laquelle ils tiennent pour des raisons non seulement matérielles mais aussi sentimentales.

Nous acquiescerions à la cession, partielle de préférence, totale si, comme il y a lieu de le craindre, la demande de conserver à la Syrie le Djebel Moussa devait susciter d'invincibles résistances. Dans ce cas, il conviendrait de prévoir l'échange de la catégorie arménienne du massif en question contre les éléments apparentés à l'armature turque qui sont implantés dans les nahiés septentrionaux du mohafazat de Lattaquié. L'opération ne se heurterait pas à des obstacles graves puisqu'elle porterait sur une migration réciproque d'environ huit mille contre deux mille individus.

(1) Sur ces textes, voir, au tome V de la présente série, le n° 409 (note).
(2) Lacune de déchiffrement.

5° L'annexion décidée en principe ne serait parfaite qu'au moment de la cessation du mandat. Cette réserve semble indispensable tant pour ménager les réactions de l'opinion publique en France que pour sauvegarder les droits de la Syrie. Celle-ci en effet est fondée à prétendre qu'une amputation de son territoire requiert son acquiescement exprès. Or, ce pays ne sera à même de donner valablement son assentiment que lorsque, reconnu majeur, il sera maître de son destin. Il ne faut pas se dissimuler que cette condition trouvera à Ankara une forte opposition. Le statut de Genève maintenait intactes les attributions du mandat, mais il était conçu en considération de l'engagement dont avait fait état le gouvernement français de ne pas proroger au-delà du 31 décembre 1939 la tutelle que au... [1]. Le système présent n'a plus cette netteté. La Turquie pourrait donc alléguer qu'à la faveur de la réserve dont nous affectons notre offre, nous serions libres d'ajourner indéfiniment à notre guise la remise effective du Sandjak. Pour répondre à cette objection de poids, nous pourrions nous dire prêts à procéder, dans un délai qui expirerait par exemple le 1er janvier prochain, à la réduction graduelle de notre établissement militaire jusqu'à ne plus lui laisser qu'une valeur symbolique. Le principe de la parité des effectifs des garnisons des deux cogarants serait compris comme marquant une limite à ne pas transgresser. En en accusant ainsi le caractère facultatif, nous nous déclarerions disposés à nous abstenir de réclamer le bénéfice total de cette clause.

6° Restent les compensations à demander. La Turquie, nation militaire comme la France, est apte à mesurer le prix d'un sacrifice qui se traduir[a] par le repli de nos couleurs. Elle ne devrait donc pas trouver surprenant que l'annexion fût subordonnée par nous à la signature d'un accord portant consolidation irrévocable de la frontière nouvelle qui serait ainsi arrêtée entre elle et le pays voisin. Ankara s'obligerait solennellement à se désister de toute visée sur la Syrie. Le Baer, le Bassit, le Kurdagh, le vilayet d'Alep, la Djezireh et le Bec de canard seraient terres arabes. Corrélativement serait confirmé le régime actuel en vertu duquel est concédée à une entreprise française l'exploitation du chemin de fer de Bagdad dans toute la partie où cette voie borde les confins. Corroborant ce règlement territorial, l'engagement devrait être souscrit par la Turquie de renoncer désormais à toute propagande au sud de la ligne. Un arrangement de ce genre nous munirait d'un titre précieux pour nous opposer à toute action pernicieuse dans ces régions.

7° Dans l'ordre général, le traité comporterait une clause de collaboration amicale dans toute conjoncture dont le développement paraîtrait de nature à rompre l'équilibre présent ou à altérer le *statu quo* dans le bassin oriental de la Méditerranée. Il est certain que, dans un conflit éventuel, la Turquie, qui a su au cours de ces quinze dernières années remonter aux sources vives de sa force, représenterait pour le parti dans les rangs duquel elle se placerait

[1] **Lacune de déchiffrement.**

un appoint décisif. Ce serait donc une faute inexcusable de négliger la moindre chance de l'incliner en notre faveur.

Telles sont les raisons pour lesquelles je vous autorise à ouvrir avec M. Saraçoglu des pourparlers dont le premier objet devra être de vous enquérir de la portée exacte des visées et des offres de la Turquie [1].

82

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 524, 525. *Paris, 20 mars 1939* [2].

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les renseignements suivants qui viennent de m'être transmis au sujet des mouvements de troupes allemandes.

1° Par une communication du 19 mars, 12 h. 45, notre consul à Dantzig m'a indiqué qu'il avait appris dans la soirée du 18 mars, de source polonaise, que les troupes de Prusse orientale se concentraient à proximité de la frontière lithuanienne dans la région d'Insterbourg;

2° Par une communication du 19 mars, 14 h. 30, notre ambassadeur à Varsovie m'a fait savoir que, d'après les renseignements parvenus à la connaissance du ministre de Lithuanie, les troupes allemandes de la région de Tilsitt seraient en état d'alerte;

3° Par une communication du 19 mars, 17 h. 30, notre ambassadeur à Varsovie m'a transmis les indications suivantes, qui lui avaient été fournies par l'état-major polonais :

a. En Prusse orientale, on réquisitionne des automobiles et des chauffeurs;

b. En Silésie allemande, la classe 1914 serait rappelée. La classe 1913 serait rappelée dans tout le Reich;

c. En Slovaquie, les troupes allemandes poursuivraient leurs mouvements vers l'Ukraine carpathique. Elles auraient une localité voisine d'Uzhorod (*sic*);

d. On évaluerait à 26 divisions les forces allemandes qui ont participé à l'occupation de la Tchécoslovaquie.

(1) Selon M. Massigli, les instructions ci-dessus publiées répondaient à un texte où il incitait le Ministre à conclure un accord avec la Turquie dans les plus brefs délais, en raison de la présence d'éléments francophobes dans les conseils de gouvernement turcs (texte reproduit dans *La Turquie devant la guerre. Mission à Ankara 1939-1940*, p. 114-115).

(2) Par fil.

83

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
au Maréchal Pétain, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 6 à 8. *Paris, 20 mars 1939* (1).

Je me réfère au télégramme no 1 de votre ambassade (2).

Malgré les assurances données à maintes reprises au gouvernement français, l'accès du territoire espagnol demeure fermé en fait aux réfugiés qui n'y sont admis qu'à raison de quelques centaines par jour. Les circonstances actuelles ne permettent pas au gouvernement de se prêter plus longtemps à de tels atermoiements, les exigences de la défense nationale rendant inadmissible l'immobilisation de forces importantes de l'armée, de la police et des services d'Intendance et de Santé.

Cette situation est d'autant moins acceptable que 80.000 réfugiés ont déjà sollicité leur retour immédiat et que parmi eux, un premier contingent de 30.000 attend impatiemment depuis plusieurs semaines la mise en route promise.

En conséquence, il a été décidé que désormais les réfugiés qui en exprimeront le désir seront, sans plus attendre, reconduits à la frontière et refoulés en territoire espagnol. Cette opération sera effectuée sans délai pour le contingent déjà groupé.

Je vous serais obligé de faire part d'urgence aux autorités espagnoles de cette décision, en même temps que des considérations impérieuses qui la justifient. Vous ajouterez toutefois que, de l'avis même du gouvernement français, il serait hautement désirable que le retour des réfugiés fût réalisé d'un commun accord entre les autorités espagnoles et françaises.

Comme M. Gazel l'a déjà marqué le 15 mars à M. de Las Barcenas, et comme je vous serais obligé de le confirmer, le gouvernement français serait disposé à munir les réfugiés de plusieurs jours de vivres et à fournir éventuellement les moyens de transport nécessaires pour le transfert des intéressés hors de la région frontière. Vous ne laisserez au surplus à vos interlocuteurs aucun doute sur la nécessité qui s'impose au gouvernement français de procéder, en tout

(1) Par fil.
(2) Du 16 mars, ci-dessus reproduit sous le no 11.

état de cause, au refoulement progressif mais substantiel des réfugiés. Vous voudrez bien me faire connaître d'extrême urgence l'accueil réservé à votre démarche [1].

84

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 273 à 277 [2]. Très secret. Réservé. Extrême urgence.

Bucarest, 20 mars 1939, 23 h 40.

(*Reçu :* le 21, 1 h. 35, 1 h., 0 h. 50.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec M. Gafenco pour traiter des questions qui font l'objet de votre télégramme nos 123 à 127 [3], j'ai insisté pour que le gouvernement roumain nous fît connaître d'une manière détaillée sa position par rapport aux graves problèmes que le dernier coup de force allemand pose à l'Europe. Tout en me défendant de critiquer l'attitude prudente et réservée de la Roumanie, j'ai souligné qu'au moment où ce pays interrogeait avec anxiété la France et l'Angleterre, il était indispensable que le gouvernement roumain nous exposât sans ambiguïté l'attitude qu'il entendait adopter lui-même, afin de nous mettre en mesure d'arrêter nos décisions en connaissance de cause.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu en me communiquant le résumé des instructions qu'il envoie ce soir par le courrier spécial à M. Tataresco. A sa demande, je fais parvenir ce document à Votre Excellence sous les numéros suivants [4]. M. Gafenco redoute d'employer pour des communications de cette importance le télégraphe empruntant les lignes allemandes et,

[1] Par télégramme no 10, du même jour, le maréchal Pétain répondait au télégramme nos 6 à 8 du Ministre en ces termes : « Je vais exécuter immédiatement la démarche prescrite au sujet des réfugiés. Mais nous ne devons nous faire aucune illusion sur la possibilité de régler d'un commun accord et d'une façon satisfaisante cette question, tant que le gouvernement espagnol s'estimera fondé à se plaindre de la non-restitution de sa flotte »,

Par télégramme nos 11 à 15, du 21 mars, le maréchal Pétain rendait compte de sa démarche, effectuée par communication téléphonique entre Burgos et Saint-Sébastien. M. de Las Barcenas avait confirmé le désir de son gouvernement d'accélérer le rapatriement des réfugiés et d'obtenir la restitution de la flotte de Bizerte. Il avait rappelé que M. Bérard « n'avait fait aucune réserve concernant la non-intervention ou le blocus, et que, dans ces conditions, nous n'étions pas fondés à les faire valoir maintenant ». Il avait également « estimé pouvoir établir une distinction entre les « assurances verbales » enregistrées par M. Bérard au sujet des réfugiés et les « engagements formels » pris par ce dernier quant au matériel de guerre ».

[2] Extrait des « Papiers 1940 ».

[3] Du 19 mars : les nos 123-124 ont été ci-dessus reproduits sous le no 68; les nos 125 à 127 résumaient l'entretien Bonnet-Tatarescо du 18 mars (voir ci-dessus le no 56, et note).

[4] Il s'agit des nos 275 à 277.

d'autre part, il désire avant tout que Votre Excellence ait connaissance de la position roumaine avant son départ pour Londres.

Résumé remis par M. Gafenco des instructions envoyées par lui à M. Tataresco par courrier.

« 1° La Roumanie est résolue à défendre son indépendance et ses frontières. Toute atteinte à ses frontières sera repoussée par les armes.

« 2° Une agression dirigée contre la Roumanie n'est pas certaine, mais elle est possible. Il y a des motifs d'inquiétude d'ordre général.

« Il y a de même des informations qui semblent se rapporter plus spécialement à la Roumanie au sujet de certaines concentrations exceptionnelles de forces allemandes en Slovaquie et de forces hongroises aux frontières roumaines. La méthode des...(1) inattendus et des attaques est malheureusement courante.

« La Roumanie a pris certaines mesures militaires pour ne pas être surprise par les événements (2).

« 3° La Roumanie s'est gardée et se garde de suivre à l'égard de l'Allemagne une politique qui pourrait sembler provocante. Toute action semblable risquerait d'accélérer le rythme des mesures politiques et militaires de l'Allemagne et de précipiter les événements.

« En conséquence, la Roumanie ne croit pas à l'opportunité de la conclusion d'un pacte général d'assistance mutuelle.

« 4° La Roumanie estime par contre qu'il est nécessaire autant dans son propre intérêt que dans celui de la paix que les grandes puissances occidentales, de leur propre initiative, fassent savoir dans la forme la plus précise qu'elles n'admettent plus d'expéditions de frontières et de...(3) situation en Europe et qu'elles sont décidées d'appuyer de toutes leurs forces militaires tout état qui défendra son indépendance et ses frontières. Une pareille garantie est dans l'intérêt de tous ceux qui désireraient conserver une sécurité élémentaire en Europe.

« 5° Afin que sa force de résistance soit aussi grande que possible et la garantie accordée à ses frontières aussi réelle que possible, la Roumanie doit pouvoir compter sur une aide pour la compléter dans son effort d'armement (4). Cela d'autant plus qu'étant donné la disparition de la Tchécoslovaquie, les commandes d'armement destinées à la Roumanie, qui étaient en cours d'exécution et de livraison dans ce pays sont suspendues et pourraient être annulées ».

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur ces mesures militaires, voir ci-après le n° 100.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) D'où certaines demandes roumaines relatives aux fournitures d'armement : voir ci-dessus les n°s 48, 56.

85

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 278 à 284 [1]. Confidentiel. *Ankara, 20 mars 1939.*

Je me réfère à mon télégramme no 266 [2].

Le président du Conseil bulgare a quitté Ankara hier soir. Sans attendre ce départ, M. Saraçoglu m'avait prié d'aller le voir pour me mettre au courant des conversations dont la visite de M. Kiosseivanov avait fourni l'occasion.

Soit qu'il redoutât le développement des événements de Tchécoslovaquie, dont la nouvelle lui était parvenue en cours de route, soit que le roi Boris eût, à la veille de son départ, apporté d'Italie des informations particulièrement graves [3], le chef du gouvernement bulgare ne s'en est pas tenu à poser en termes généraux le problème des revendications de son pays à l'égard de la Roumanie et à insister sur la surexcitation d'une opinion publique qui pourrait un jour forcer la main au gouvernement et au Souverain. Tout en insistant sur la nécessité d'un accord des peuples balkaniques pour résister au péril commun qui les menace, M. Kiosseivanov, dès la première conversation, a posé très directement trois questions sur l'attitude qu'adopterait la Turquie : *a.* dans le cas d'une attaque allemande ou hongroise contre la Roumanie, *b.* au cas où la Bulgarie s'associerait à pareille attaque; *c.* si un ou plusieurs signataires du pacte balkanique demeuraient neutres dans un tel conflit (allusion évidente à la Yougoslavie).

La réponse très explicite a été donnée samedi par le président Ismet Inonu lui-même : 1o Si la Bulgarie, seule ou en liaison avec une puissance non balkanique, entre en action, la Turquie, fidèle à ses engagements, sera immédiatement aux côtés de la Roumanie. 2o Même si les autres balkaniques demeuraient neutres, elle s'estimerait liée par la parole donnée. 3o En cas d'agression de la part d'une puissance non balkanique, sans intervention bulgare, le gouvernement turc, libre de tout engagement, examinerait la situation avant de s'engager.

Le président du Conseil bulgare n'a pas insisté. Dans une nouvelle conférence, samedi matin, les Turcs ont souligné la contradiction que décelait

[1] Extrait des papiers Massigli.

[2] Du 18 mars, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur indiquait qu'à l'occasion de la venue à Ankara du président du Conseil bulgare, la presse turque insistait sur le caractère confiant et amical des relations entre les deux pays; le jour où le gouvernement bulgare en exprimerait le désir, tous les états de l'Entente balkanique l'accueilleraient volontiers au sein de ce groupement. Le texte des discours échangés entre le président du Conseil turc et son homologue bulgare était également reproduit.

[3] Le roi de Bulgarie, retour de Suisse, s'était arrêté le 25 février à Belgrade, où il avait conféré avec le Prince-régent.

la position de leur interlocuteur, reconnaissant la nécessité d'une solidarité des états balkaniques en même temps qu'il envisageait une agression contre l'un d'entre eux. Ils ont trouvé d'ailleurs M. Kiosseivanov frappé du danger allemand et M. Saraçoglu se flatte de l'avoir convaincu que le moment n'était pas opportun pour parler de révision territoriale. Il m'a assuré qu'il avait en tout cas obtenu la promesse formelle : *a.* que la Bulgarie ne prendrait aucune initiative hostile envers la Roumanie, *b.* qu'en cas d'attaque allemande ou hongroise, elle ne marcherait pas avant d'avoir pris contact avec Ankara pour un examen en commun de la situation.

J'ai demandé si, en contrepartie, le gouvernement turc s'était engagé à *ne pas* se porter au secours de la Roumanie dans tous les cas où une disposition précise du pacte balkanique ne lui créait pas une obligation d'intervenir. Le ministre des Affaires étrangères m'a catégoriquement affirmé qu'il n'en était rien. Mais, a-t-il précisé, la prise de contact avec Sofia nous donnerait le temps de voir quelle attitude adopteraient la France et l'Angleterre ; car cette attitude sera un élément très important de notre décision finale. Le ministre des Affaires étrangères considère au total que la situation roumaine — et que la cause de la paix — sortent fortifiées de la rencontre et il en éprouve quelque fierté. Je ne lui ai donc pas ménagé mes compliments.

J'ai tout lieu de tenir son récit pour exact. M. Kiosseivanov, qui m'avait reçu deux heures auparavant, m'avait en effet tenu un langage dont la sagesse m'avait paru dépasser tout ce que l'on était en droit d'attendre, même d'un esprit généralement aussi pondéré : désir de fortifier la solidarité balkanique devant la menace allemande dont il avait pleinement conscience; nécessité de ne pas affaiblir la position de la Roumanie, la première et la plus exposée, et d'attendre pour satisfaire les revendications bulgares une époque où une solution pacifique pourrait être trouvée; inquiétude devant l'emprise économique du Reich qui, du fait de l'intégration de la Tchécoslovaquie dans le système allemand, va se trouver absorber 75 % des exportations bulgares; espoir enfin que les puissances occidentales ne se désintéresseraient pas de cette situation.

De toute évidence, le visiteur bulgare part calmé, parce qu'averti du danger auquel un geste trop hardi exposerait son pays et il donnera à Sofia des conseils de prudence. M. Ristelhueber pourra, mieux que moi, dire si, comme l'assure mon collègue roumain, il part déçu.

Communiqué Sofia, Bucarest [1].

[1] **A Sofia, sous les n°s 6 à 12; à Bucarest, sous les n°s 1 à 7.**

86

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1107. *Rome, 20 mars 1939.*

D'une source apparentée à la Cour, il m'est revenu que, comme je l'avais appris déjà, M. Mussolini n'avait connu qu'après coup l'entrée des troupes allemandes en Bohême [1] et qu'il en avait, sur le moment, éprouvé la plus vive colère. « En toutes choses, d'ailleurs, a-t-on ajouté, l'Allemagne a l'habitude de placer l'Italie devant des décisions prises ! ».

87

Note du Ministre [2]

Conversation du 20 mars avec M. Souritz

Paris, 20 mars 1939.

J'ai vu ce matin M. Souritz.

Il m'a apporté une réponse à la démarche qui avait été faite [3].

Le gouvernement soviétique a considéré avec faveur l'initiative de la France. Il propose une consultation immédiate des représentants de l'U.R.S.S., de la Pologne, de la Turquie, de la Roumanie, de l'Angleterre et de la France.

Cette consultation pourrait avoir lieu où l'on voudrait, mais M. Litvinov pense qu'elle pourrait avoir lieu très utilement à Bucarest pour marquer très fortement la volonté ferme des gouvernements intéressés.

J'ai indiqué à M. Souritz que la France serait d'accord pour cette consultation rapide, mais je lui ai marqué, étant donné les propos que m'avait tenus M. Tataresco [4], qu'il me paraissait difficile que le gouvernement roumain acceptât Bucarest comme lieu d'une consultation.

J'ai ajouté, d'autre part, qu'à mon avis il convenait de donner le moins de publicité possible à ce que nous proposions.

Je lui ai indiqué enfin si nous ne pourrions pas convoquer également la Yougoslavie.

M. Souritz a paru favorable à cette idée.

(1) Voir ci-dessus les nos 10 (et note), 44.
(2) Extraite des papiers Bonnet.
(3) Sur la démarche française à laquelle il est fait ici allusion, voir ci-dessus le nº 57.
(4) Sur ces propos, voir ci-dessus le nº 56.

88

Note de la sous-direction des Relations commerciales

Mise en vigueur des accords franco-yougoslaves

Paris, 20 mars 1939.

Les accords économiques signés à Paris avec la Yougoslavie, le 10 février [1], et qui prévoient un traitement préférentiel pour les importations de ce pays, n'ont pas, jusqu'à présent, été mis en vigueur. Il avait été convenu, en effet, que le gouvernement attendrait pour demander aux Chambres l'approbation de ces accords qu'il fût à même de faire valoir auprès des parlementaires représentant des départements agricoles les avantages qui étaient alors escomptés, en faveur de notre agriculture, des négociations en cours avec l'Allemagne.

Les circonstances paraissent ne plus permettre de différer plus longtemps la mise en vigueur des accords franco-yougoslaves, mise en vigueur qui présente un intérêt politique évident.

Le ministère du Commerce avait fait préparer à cet effet trois projets de loi qui ont recueilli la signature du Ministre et qui devaient être présentés aux Chambres avant la séparation de celles-ci. Ces projets de loi sont les suivants :

1° Projet de loi tendant à la ratification de l'arrangement commercial et de ses lettres annexes conclu entre la France et la Yougoslavie le 10 février 1939 et l'avenant signé le même jour à la convention franco-yougoslave de commerce et de navigation du 31 janvier 1929;

2° Projet de loi portant l'attribution de ristournes douanières à certaines importations de provenance yougoslave;

3° Projet de loi tendant à autoriser l'importation en franchise de maïs originaire de pays bénéficiaires des recommandations de Stresa, sous condition d'exportation vers les pays autres que la France de quantités égales de maïs originaires des colonies du premier groupe.

En attirant l'attention du Ministre sur l'intérêt qui s'attache à ce que soient mis d'urgence en vigueur les accords récemment conclus avec la Yougoslavie, le Service a l'honneur de suggérer que ces projets de loi bénéficient de la procédure des décrets-lois, procédure que le ministre du Commerce aurait déjà proposée [2].

[1] Sur ces accords, voir au tome XIV de la présente série le n° 89 (et note).

[2] Note manuscrite initiale : *D'après M. Alphand, il a été entendu entre MM. Gentin et Bonnet de retarder de deux ou trois jours la parution au* Journal officiel *de tous les textes. On est d'accord pour en faire l'objet de décrets-lois. B.*

[Les documents non confidentiels étaient en fait publiés au *Journal officiel* du 21 mars.]

89

Communication du Cabinet du Ministre à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris [1].

Paris, 20 mars 1939.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur d'accuser réception de la note nº 74 du 18 de ce mois [2], par laquelle l'ambassade de Sa Majesté britannique a porté à sa connaissance la démarche faite le 17 mars par le ministre de Roumanie à Londres auprès de lord Halifax concernant les exigences formulées par le gouvernement allemand auprès du gouvernement roumain.

Le ministère des Affaires étrangères remercie l'ambassade de Sa Majesté britannique de ces informations, qui concordent avec celles qui ont été recueillies par le ministre de France à Bucarest et qu'une récente démarche de l'ambassadeur de Roumanie a confirmées [3].

Il résulte de l'ensemble de ces indications que le gouvernement roumain se trouve actuellement soumis par le gouvernement du Reich à des exigences d'ordre économique, dont il y a lieu de craindre qu'elles ne soient prochainement appuyées par une pression politique et militaire destinée à assurer en fait au Reich le contrôle total, tant politique qu'économique, de la Roumanie.

Le gouvernement français partage entièrement l'avis du gouvernement britannique sur la nécessité d'arrêter en de telles circonstances une attitude commune des deux pays. Il considère que, fût-elle pour le moment orientée seulement vers l'Est, la nouvelle entreprise allemande n'entraînerait pas moins, en cas de succès, l'hégémonie du Reich en Europe avec tout ce qu'une telle éventualité comporterait de menaces pour la sécurité et les intérêts vitaux de la France et de la Grande-Bretagne.

Le gouvernement français, comme le gouvernement britannique, a demandé à ses représentants en Pologne, en Yougoslavie et en U.R.S.S. de s'informer de l'attitude adoptée par les gouvernements de ces différents pays. Il considère, comme le gouvernement britannique, que la réponse de ces gouvernements constituera un élément d'appréciation important.

Il pense que la Roumanie représente à l'heure actuelle le dernier obstacle au triomphe de l'impérialisme allemand et de la mainmise du Reich sur les ressources de l'Europe centrale et orientale. En présence de ce danger commun, le gouvernement français se déclare prêt à donner assistance à la Roumanie au cas où celle-ci serait l'objet d'une agression allemande.

(1) Extraite des papiers Hoppenot.
(2) Note ci-dessus reproduite sous le nº 58.
(3) Sur la démarche de M. Tataresco, voir ci-dessus le nº 56.

Mais cette assistance ne sera pleinement efficace que dans la mesure où les gouvernements français et anglais seront pleinement d'accord pour opposer à l'agression une résistance commune. Le gouvernement français est donc prêt à collaborer avec le gouvernement britannique à tout examen d'une action concertée des deux gouvernements.

90

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département [1].

Aide-mémoire

Traduction. *Paris 20 mars 1939.*

Le 13 mars, le ministre des Affaires étrangères indiquait à l'ambassadeur de Sa Majesté britannique les termes dans lesquels il suggérait que la communication envisagée au gouvernement italien au sujet des forces de l'Afrique du Nord fût faite par l'ambassadeur britannique à Rome [2]. Comme sir Eric Phipps en a informé M. Bonnet le 18 mars, le conseiller de l'ambassade britannique à Rome entretint le ministre italien des Affaires étrangères à la date du 16 mars dans les termes suggérés par M. Bonnet. Le conseiller exposa que, comme le savait le comte Ciano, le gouvernement britannique avait été très préoccupé de l'accroissement des troupes en Libye et que pour cette raison, la question avait été abordée avec le comte Ciano par l'entremise de l'ambassade de Sa Majesté. Le comte Ciano avait déclaré que l'action italienne s'inspirait uniquement de l'importance des préparatifs français en Tunisie, mais que le gouvernement italien n'avait pas d'intentions agressives à l'égard de la France [3]. Sur la base de cette déclaration, le gouvernement britannique avait prescrit à sir Eric Phipps d'entretenir M. Bonnet du danger qui pouvait éventuellement résulter de la concentration par les deux pays d'importantes forces armées des deux côtés de la frontière. L'ambassadeur britannique avait rendu visite à M. Bonnet qui avait répondu dans les termes rapportés par sir Eric Phipps.

Le ministre italien de Affaires étrangères écouta avec attention le compte

[1] Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[2] Le compte rendu de cet entretien ne se retrouve pas dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Pour le compte rendu de sir Eric Phipps, se reporter aux *Documents on british foreign Policy, Third Series*, V, n° 368.

D'après l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, Georges Bonnet préférait que la communication fût faite par lord Perth plutôt que par l'ambassadeur de France à Rome. La France n'avait aucunement l'intention d'attaquer l'Italie en Libye ou quelque part ailleurs; les préparatifs français en Tunisie n'étaient qu'une réplique aux fortes concentrations de troupes italiennes en Libye; la France n'avait aucune réclamation à formuler à l'encontre de l'Italie. Le Ministre souhaitait cependant que lord Perth s'abstînt de laisser entendre au gouvernement italien qu'il devrait parvenir à un règlement avec Paris relatif aux garnisons de Libye analogue à l'accord conclu par Rome l'année précédente avec la Grande-Bretagne.

[3] Sur cet entretien, voir également ci-dessus le n° 41; *Documents* précités, n° 372.

rendu des déclarations de M. Bonnet. Son impression ne parut pas favorable et il répondit qu'en prenant note des paroles de M. Bonnet, il désirait insister particulièrement sur le fait que l'Italie avait réduit le chiffre de ses troupes en Libye à environ 30.000 hommes conformément à son accord avec la Grande-Bretagne et qu'elle avait été obligée d'accroître ces forces en raison de l'importance des concentrations de troupes françaises en Tunisie. Le conseiller répondit que dans la mesure où le savait l'ambassade britannique, la France ne disposait pas de nombreuses troupes en Tunisie; sur quoi le comte Ciano remarqua qu'il ne fallait pas oublier qu'alors que la population de la Libye atteignait seulement un million d'habitants, la France disposait en Afrique du Nord d'une énorme population d'où elle pouvait tirer une armée formidable. Le gouvernement italien devait, dans ces conditions, redresser un équilibre qui pour le moment était trop à l'avantage d'une seule des deux parties. Sur l'insistance de son interlocuteur, il répéta que le gouvernement italien n'avait pas le moindre dessein belliqueux à l'égard de la Tunisie.

En informant le gouvernement de la République de l'entretien rapporté ci-dessus, l'ambassade britannique est chargée de déclarer que, sous réserve de l'opinion du gouvernement français, le gouvernement de Sa Majesté se propose de prescrire à lord Perth de faire savoir au comte Ciano qu'il ne saurait considérer que comme déraisonnable l'attitude du gouvernement italien et qu'il regrette vivement d'être amené à conclure que l'Italie n'est pas disposée à coopérer à une détente en Afrique du Nord. Lord Perth serait également invité à ajouter que le gouvernement britannique est heureux de prendre acte officiellement des assurances réitérées du comte Ciano que le gouvernement italien ne nourrit pas de projet belliqueux, quel qu'il soit, à l'égard de la Tunisie.

91

M. Daladier, Président du Conseil,
à M. Baudouin, Directeur général de la Banque de l'Indochine [1].

L. [2] *Paris, 20 mars 1939, 10 h.* [3]

Malgré les déclarations qui vous furent faites à vous-même, les violences de la presse italienne contre la France ont continué. Voyez les *Relazioni internazionali* du 18 mars, l'article de M. Gayda dans la *Voix d'Italia* [4] du

[1] Ce dernier avait été envoyé à Rome en mission officieuse au mois de février par le président du Conseil français, en vue de contribuer à une amélioration des relations franco-italiennes. Sur cette mission, se reporter à l'article de Paul Baudouin, *Un voyage à Rome (février 1939)*, paru dans la *Revue des Deux mondes*, 1er mai 1962, p. 69-85, ainsi qu'au tome XIV de la présente série (nos 46, 131).

[2] Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques et reproduite dans l'article précité.

[3] La date de 10 h. a été portée à la main sur le document par l'ancien président du Conseil. Selon Baudouin (article précité), le document lui aurait été remis par Daladier en personne à 12 h. 15.

[4] Lire en fait : la *Voce d'Italia*.

19 mars, le communiqué de l'agence Stefani paru ce matin même dans le *Figaro* (1). Dans un tel climat, quelle que soit ma sincère volonté d'entente loyale avec l'Italie, il est exclu que la moindre négociation puisse s'ouvrir, surtout dans la forme de ces entretiens entre personnes bien intentionnées mais irresponsables qui se généralisent depuis quelques jours. On a le droit de se demander si toutes ces démarches plus ou moins secrètes d'abord, rapidement révélées ensuite, comme ce fut le cas de vos propres entrevues, n'ont pas pour but d'affaiblir le moral de la France aujourd'hui heureusement porté à un degré très élevé.

Il est pour moi évident qu'aucune négociation ne peut s'ouvrir tant que le climat franco-italien n'est pas amélioré. Tout dépend du prochain discours du Roi (2) et de celui de M. Mussolini (3). S'ils ouvrent une possibilité sérieuse et sereine de négociations et de contact, je la saisirai avec plaisir. Je ne ferai rien jusque là quoi qu'il puisse en résulter.

92

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 171. *Varsovie, 20 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 mars.)

Ainsi que mes télégrammes de ces derniers jours l'ont signalé, l'émotion provoquée en Pologne par la disparition de la Tchécoslovaquie a été générale, profonde, et dépassant de beaucoup celle qu'avaient pu susciter dans ce pays les précédents exploits de l'Allemagne hitlérienne. Lors de l'Anschluss, l'effet produit avait été surtout d'ordre sentimental. En septembre, la Pologne entière avait été tenue dans l'ignorance à peu près complète de la gravité des événements, et l'attention de l'opinion aiguillée, aussitôt que possible, vers l'annexion de la Silésie de Teschen et les satisfactions d'une expédition militaire sans péril.

(1) Le télégramme de Rome nº 1077, du même jour, non reproduit, faisait état d'un article paru dans le *Giornale d'Italia*, sous le titre « Encore les Français », où M. Gayda accusait la France d'insulter l'Italie fasciste et son armée en espérant qu'elle se détacherait de l'Axe. Le polémiste italien ajoutait : « L'Italie est fermement attachée à l'Axe par son esprit et par ses armes... Elle est impatiente de se rencontrer avec ces honteux champions d'au-delà de la barricade qui élèvent la voix dans les débits d'alcool de Paris ».

(2) Qui devait être prononcé le 23 mars lors de l'inauguration de la nouvelle Chambre des faisceaux et des corporations : voir ci-après le nº 162 (note).

(3) Prononcé le 26 mars à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation des Faisceaux de combat, devant 66.000 *squadristes* au stade olympique de Rome; voir ci-après le nº 162 (et note).

Cette fois, l'opinion a été bouleversée et son émoi a été vraiment exceptionnel. L'Allemand, le voisin qu'on craint, et le Tchèque, le voisin qu'on n'aime pas et qu'on méprise sont trop familiers aux Polonais pour que le drame de Prague n'ait pas retenti ici plus profondément que d'autres événements de politique étrangère.

Tout, d'ailleurs, dans la façon dont l'entreprise a été conduite, était de nature à frapper violemment les Polonais.

D'abord la surprise. La presse n'a pas eu le temps de préparer les esprits à l'événement. A la veille de l'entrée des Allemands à Prague, on paraissait, dans les milieux officieux, envisager la création d'une « Tchéquie » plus ou moins vassale, sans doute, mais juridiquement indépendante de Berlin, et celle d'une Slovaquie, également indépendante, quoique propice aux intrigues polonaises. L'existence de ces états inoffensifs devait donner du prix à l'établissement de la frontière commune avec la Hongrie.

La brutalité de l'événement a provoqué une impression forte et efficace sur un peuple dont le tempérament est passif mais l'imagination vive.

Enfin, la multiplicité évidente des conséquences et qu'un simple regard sur la carte suffit à préciser, ne pouvait laisser les Polonais indifférents.

Dans les milieux gouvernementaux, on a eu l'impression qu'une catastrophe venait de se produire. Toute une politique s'effondrait au milieu des pires menaces. Dans les milieux d'opposition, on a jeté l'alarme, et une attaque générale s'est déclenchée contre la politique qui avait permis de pareils résultats.

Le premier émoi passé, le gouvernement a senti la nécessité de sauver la face... et le régime; et, sous le prétexte, d'ailleurs fondé, d'éviter tout ce qui pourrait entraîner une panique, la presse entière a été invitée à observer le calme et la discipline, et, soit timidité, soit que chacun ait eu conscience de la gravité du moment, les journaux ont obéi.

Pour sauver la face, la presse officieuse a eu recours à trois arguments :

Tout d'abord, elle a essayé de tirer profit de l'indépendance de la Slovaquie. « Vive la Slovaquie indépendante », tel était le titre que la *Gazeta Polska* donnait, le 15 mars, à un article d'inspiration officieuse. Ce thème dut être abandonné depuis, mais on le reprendra, pour peu que les circonstances en donnent l'occasion.

On a essayé ensuite — surtout dans les milieux de l'O.Z.N. — de faire de l'établissement de la frontière commune avec la Hongrie un nouveau succès pour le régime. Cette idée a dû être aussi abandonnés. Une manifestation organisée à ce propos, devant la légation de Hongrie, a fini par la marche d'une partie du cortège, qui poussait des cris hostiles, vers l'ambassade d'Allemagne [1]. Lors d'une autre manifestation, qui avait lieu sur la place principale du centre de la ville, la préoccupation dominante de la police était d'éviter qu'on allât de nouveau pousser des cris hostiles, mais cette fois, sous les fenêtres toutes proches du ministère des Affaires étrangères. Ce

[1] Il est question de cette manifestation, émanant des milieux étudiants, dans un télégramme de Varsovie nº 399, du 18 mars, non reproduit.

genre de manifestations organisées réussit, d'habitude, fort bien. L'accueil qui, cette fois, leur a été fait et le fait qu'il ait fallu y renoncer, montrent à quel point la population était consciente de la réalité.

Le troisième argument a été emprunté à la passivité des Tchèques. L'absence de toute résistance de ces derniers a été exploitée comme la preuve que ce peuple était véritablement incapable de faire usage de la liberté et, à plus forte raison, de diriger un état. Dans ces conditions, cet état n'était pas viable. Peut-on, dès lors, reprocher à la politique polonaise son attitude à l'égard de Prague?... On ne saurait méconnaître que cet argument a porté. L'absence de toute résistance des Tchèques a surpris, profondément choqué et indigné tous les Polonais. Tous se plaisent à assurer que jamais le peuple polonais ne demeurerait ainsi passif et cette pensée les flatte. Certains esprits pourtant, tout en partageant cette indignation, s'alarment du caractère démoralisant d'une pareille passivité, du précédent dangereux que cela constitue... [1].

La presse indépendante et celle d'opposition, fidèles à la consigne reçue, évite[nt] tout excès, et même en attaquant sa politique, s'abstien[nent] de mettre M. Beck directement en cause. Sur un ton grave et d'autant plus frappant, elle[s] réclame[nt] qu'il soit fait enfin appel à la collaboration de toutes les forces vives de la nation. Qu'il s'agisse des organes du parti national-démocrate ou de journaux modérés représentant les milieux de la grande industrie, comme le *Kurjer Polski*, ou du *Czas*, conservateur, et souvent organe officieux du palais Bruhl, on y trouve exprimé le même désir qu'en présence d'une situation si menaçante, il soit procédé sans retard aux transformations indispensables. Un appel à l'union lancé par l'organe *Katolicka Agencja Polska*, à l'ordinaire si réservé, est à cet égard significatif et a fait impression.

Il est certain que, dans cette circonstance, l'opinion et la presse polonaises ont su donner, par leur modération, un exemple de discipline et, par leurs aspirations à l'unité, le spectacle d'une unanimité, qui font honneur à leur patriotisme.

Cette modération, ces appels, porteront-ils des fruits prochains? Ce désir d'union, cette unanimité sur les questions essentielles, aboutiront-ils à des

[1] Par télégramme nº 422, du 21 mars, non reproduit, l'ambassadeur revenait sur les réactions de la diplomatie polonaise à l'occupation de la Bohême, de la Moravie et d'une partie de la Slovaquie et à l'annexion des deux premiers pays au Reich, qui constituaient pour M. Beck « une surprise complète ». « Ses collaborateurs les plus intimes ne cherchaient pas à cacher leur étonnement, leur inquiétude, leur mécontentement, parfois même leur colère »... M. Beck trouvait « quelque réconfort dans le fait que l'Allemagne a laissé à la Hongrie les mains libres en Ukraine carpathique » et se raccrochait à l'espoir que le Reich se déciderait à abandonner à la Hongrie la Slovaquie. « Quant aux événements de Bohême et de Moravie, on s'en console, jusqu'à un certain point dans les milieux officiels en accusant les Tchèques de lâcheté et en trouvant, dans leur absence de réaction, une justification aux sentiments de mépris et d'hostilité que les Polonais n'ont jamais cessé de leur porter ». « Au total, cependant, M. Beck a perdu de sa belle assurance. Il reconnaît que, depuis l'abandon par le chancelier allemand du principe des nationalités, tout est à redouter de sa part et j'ai constaté hier, pour la première fois, qu'il évitait de se livrer à la moindre prophétie. Il n'en paraît pas moins résolu à se défendre contre les vives attaques dont il est l'objet — sans que la censure s'y oppose —, à demeurer en place et à rétablir sa situation, en s'efforçant de trouver à sa politique « d'indépendance » et d'« équilibre » de nouvelles justifications ».

résultats tangibles? Cette émulation que le sentiment du danger a fait apparaître, est-elle capable de donner naissance à un courant fécond ou bien est-elle destinée à se perdre dans les intrigues et les rivalités personnelles? Il est trop tôt encore pour se prononcer sur ce point.

Mais on ne peut s'empêcher de constater que les difficultés à surmonter demeurent considérables. Le prestige de M. Beck est, sans aucun doute, très atteint. Il est l'objet de critiques sévères dans les milieux gouvernementaux, dans le gouvernement même, dans l'armée. Mais sa politique a fini par s'identifier à un tel point avec le régime, il est si bien parvenu à s'entourer d'un éclat dont ses collègues sont, en général, dépourvus, que son départ demeure encore difficile à concevoir.

Rien, jusqu'ici, ne le fait prévoir. Hier, à l'occasion de la fête patronymique de Pilsudski, le président de la République a prononcé un discours à la radio. Sans beaucoup l'espérer, on attendait quelque éclaircissement. M. Moscicki a fait l'éloge de l'armée, s'est félicité que la Pologne était grande et forte. « Un pays qui en un temps si court a su créer un type de soldat comme le nôtre, peut considérer l'avenir avec confiance ». « A la Pologne s'impose le choix : ou bien être un état d'un rang égal avec les grandes puissances du monde, ou bien être un petit état ayant besoin de la protection des puissants ». Ces paroles, qui figuraient dans le discours du Président, sont de Pilsudski, mort depuis quatre ans, et visaient une situation qu'il ne pouvait prévoir et qu'il aurait peut-être évitée. Il est regrettable que le chef de l'État, à qui la Constitution donne des pouvoirs si étendus, n'ait pas cru pouvoir en dire davantage, au lendemain d'événements d'une portée peut-être si considérable.

93

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 22. *Dantzig, 20 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 avril.)

Au lendemain même de l'annexion par le Reich de la Bohême, de la Moravie et de la Slovaquie, les autorités polonaises locales affectaient la sérénité, puis quarante-huit heures plus tard elles perdaient leur calme, et elles manifestent depuis lors de grandes appréhensions. Il me semble que leurs craintes ne se limitent pas à Dantzig, mais qu'elles sont provoquées par l'ensemble des relations germano-polonaises. Elles déclarent que leur gouvernement considérerait certainement comme un *casus belli* une intervention de la Wehrmacht dans la Ville libre. Cependant, je crois savoir qu'il s'agit de leur part d'une appréciation personnelle, et qu'elles ignorent en réalité la conduite qu'adopterait en cette circonstance l'État polonais.

Certes, si la Pologne le désirait, ses troupes seraient à Dantzig bien avant celles de l'Allemagne, car sa situation stratégique est très supérieure. Elle a accès à la Ville libre par trois voies ferrées et sept routes, et sa frontière, au point le plus proche, n'en est éloignée que de dix kilomètres. Enfin, elle détient dans le port une base importante, la Westerplatte.

En revanche, des détachements allemands venus d'Elbing auraient, avant d'atteindre Dantzig, cinquante-cinq kilomètres à franchir sur le Territoire, à traverser à la frontière même, à Winlage, un bras d'eaux mortes, la Nogat, sur un pont de bateaux, puis vingt-huit kilomètres plus loin, la Vistule, sur un ferry-boat. Il est vrai que le Reich compense cette infériorité géographique par une organisation parfaite. Il a déjà des contingents importants dans la place, d'abord la *Schutzpolizei*, véritable régiment d'infanterie, grossi des réservistes dantzicois qui y font leurs périodes (ma lettre nº 12 du 13 février 1939 [1]), puis environ 20.000 miliciens *S.A* et *S.S.* En outre, environ cinq cents officiers et sous-officiers de Prusse orientale viennent de circuler ici, sous l'apparence de touristes, pendant quarante-huit heures, étudiant des emplacements éventuels de combat.

Enfin, j'ai appris dernièrement que des convois venus d'Elbing apportaient quotidiennement des armes à la caserne de la *Schutzpolizei*; mais les camions doivent passer à leur entrée sur le Territoire une douane dantzicoise, où se trouvent continuellement des inspecteurs polonais. Il faut admettre la tolérance ou la complicité de ces derniers. Un haut fonctionnaire du Commissariat général m'a confirmé ces informations, ajoutant qu'un convoi avait été refoulé une fois.

Il apparaît donc que si le gouvernement de Varsovie était résolu à s'opposer à l'arrivée des troupes allemandes à Dantzig, il commencerait par interdire l'importation d'un armement qui serait, dans ce cas, utilisé contre ses soldats, puis qu'il donnerait à ses agents dans la Ville libre des instructions précises, qui, si je suis bien renseigné, ont fait défaut jusqu'ici.

94

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 173. *Varsovie, 20 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

Je crois devoir signaler ci-après au Département quelques-unes des conséquences que va entraîner, pour la Pologne, la disparition de la Tchécoslovaquie.

(1) Non retrouvée.

Au point de vue du commerce extérieur, la disparition de la Tchécoslovaquie va augmenter la dépendance économique de la Pologne par rapport au Reich.

En 1937, sur un total d'importation de 1.254 millions de zlotys, l'Allemagne venait en tête avec 182 millions, suivie de la Grande-Bretagne et des États-Unis avec chacun 149 millions. Si l'on ajoute les chiffres d'importation de l'Autriche (52) et de la Tchécoslovaquie (44), on aboutirait à un total de 284 millions, c'est-à-dire que les ventes du Reich en Pologne représenteraient presque le double de celles du second des fournisseurs de la Pologne.

Pour les exportations, sur un total de 1.195 millions, l'Allemagne venait au second rang avec 167 millions, derrière la Grande-Bretagne (219) et devant les États-Unis (100). En ajoutant les achats autrichiens (58 millions) et tchécoslovaques (52), on arriverait à un total de 277 millions de zlotys.

Il faut, d'autre part, tenir compte du fait que dans le traité de commerce polono-allemand conclu en juillet dernier, le montant prévu pour les échanges a été fixé à 260 millions pour les importations ainsi que pour les exportations; si l'on admet que les échanges entre la Pologne et le territoire anciennement tchécoslovaque ne sont pas destinés à diminuer, on voit que le chiffre de 300 millions de zlotys serait dépassé tant aux importations qu'aux exportations. La part de l'Allemagne dans le commerce extérieur de la Pologne serait ainsi d'environ un quart.

Au point de vue économique, l'annexion de la Bohême et de la Moravie aura vraisemblablement une autre conséquence : celle de réduire sinon de supprimer le transit des marchandises tchécoslovaques à travers le territoire polonais.

Ce transit était devenu très important puisque, de 112.000 tonnes en 1934, il était arrivé à 1 million de tonnes en 1937. Il était d'autant plus intéressant pour les chemins de fer polonais — et notamment pour la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer Silésie-Baltique —que le trafic nord-sud dépassait de beaucoup le trafic sud-nord et que, dans le sens nord-sud, les wagons qui ont apporté à Gdynia ou à Dantzig le charbon de Silésie reviennent souvent à vide.

Si, par ailleurs, on admet qu'en fait la Slovaquie paraît devoir être considérée comme une annexe du Reich, on voit que la longueur de la frontière militaire de la Pologne et de l'Allemagne passe de 1.900 à 2.700 kilomètres. Elle dépasse désormais de beaucoup celle de la frontière polono-russe qui n'est que de 1.412 kilomètres.

L'annexion de la Moravie et la « protection » allemande sur la Slovaquie ont pour résultat de séparer la Pologne du bassin danubien; toutes les voies ferrées sont désormais sous contrôle allemand.

Enfin, le contrôle allemand sur la Slovaquie a une autre conséquence : celle de placer la base du « triangle de sécurité», devenue depuis quelques mois dans la terminologie officielle la « région industrielle du Centre », à moins de 100 kilomètres du point de départ éventuel des troupes allemandes. Le grand effort poursuivi par la Pologne depuis deux ans et qui devait lui permettre de placer dans une région à l'abri du danger les industries intéressant la défense nationale, risque donc d'avoir été entrepris en vain.

95

LE LIEUTENANT-COLONEL ALBORD, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À PRAGUE, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 53/A.M. (1) *Prague, 20 mars 1939.*

Malgré la date récente de ma prise de fonctions à Prague, j'avais eu déjà l'occasion de constater maintes fois, non seulement parmi le corps d'officiers, mais même dans la population tchèque, moins avertie, une grande fierté touchant à la qualité du matériel dont était dotée l'armée. Venant après celles du chef de la mission militaire française près l'armée tchécoslovaque, mes observations personnelles me permettent d'affirmer que cette fierté était légitime. La Tchécoslovaquie, en effet, avait fourni en ces dernières années un très gros effort. Sans rechercher indéfiniment — comme on le fait parfois chez nous — une perfection toujours plus grande, elle avait su *se décider* pour arrêter des modèles répondant, dans des conditions acceptables, aux circonstances actuelles supposées du combat, pour les construire en série et les mettre en service rapidement. Il nous suffira de rappeler brièvement la valeur reconnue de l'armement des ouvrages de fortification (2); celle du matériel d'artillerie des grandes unités et de la réserve générale (3); celle du matériel antiaérien (canon modèle 37).

La défense contre les gaz, en particulier, avait donné lieu à des études, à des expériences poussées dont nous avons eu l'occasion de nous rendre personnellement compte encore tout récemment. Des matériels d'épandage et de désinfection avaient été construits, alors que nous n'en possédons pas encore en France; des pélerines protectrices (firme Chema) étaient en essai, etc.

Des cuisines roulantes neuves et motorisées (2.500) allaient être mises en service (4).

Enfin au point de vue *munitions*, chaque bouche à feu disposait d'entrée de 10 unités de feu, soit :

— pour le canon de 8 cm : 2.000 coups par pièce;
— pour l'obusier de 10 cm : 1.800 coups par pièce;
— pour le canon de 15 cm : 1.200 coups par pièce, etc.

Les Allemands ne l'ignoraient certainement pas et c'est pourquoi l'opération qui vient de se dérouler en Tchécoslovaquie s'avère pour eux particulièrement fructueuse.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) *Note du document :* Cet armement, retiré en hâte après les événements de septembre, vient d'ailleurs de tomber aux mains des Allemands.
(3) *Note du document :* Les Allemands n'ont pas manqué d'acheter aussitôt qu'ils l'ont pu, les matériels de 240 L. et de 305 obusier.
(4) *Note du document :* Prix de l'unité : 17.000 K. — Tombées aux mains des Allemands.

La hâte fébrile qu'ils ont montrée dans l'expédition sur l'Allemagne du matériel tombé entre leurs mains se justifie, car elle leur permet d'atteindre un double but :

— désarmer d'urgence les troupes tchèques et leur interdire ainsi toute action éventuelle;

— armer sans délai des divisions de nouvelle création (première ou deuxième ligne) avec toutes possibilités d'entretien et de renouvellement du matériel, puisque toutes les usines d'armement tchèques (Skoda, etc.) sont maintenant en territoire allemand.

Je crois devoir rappeler ici les chiffres que représente ce matériel et que je vous ai déjà transmis. Ils ont été très soigneusement établis par des personnalités compétentes qui me les ont communiqués.

La totalité du matériel, si elle était expédiée, constituerait des possibilités d'armement de 30 à 35 divisions. Elle comprend en effet :

— 1.500.000 fusils;
— 20.000 mitrailleuses;
— 2.200 canons tous calibres;
— 1.800 canons antichars;
— 600 chars de combat;
— 750 avions.

A ces ressources, il convient d'ajouter les 34.000 chevaux (60 % de selle) dont disposait l'armée tchèque.

Il y a lieu de noter que les Allemands ont déjà donné, sans perdre de temps, les instructions nécessaires pour la fabrication rapide, en série, aux établissements Ceskomoravska, des chars de combat tchèques, considérés par eux comme supérieurs à leurs modèles actuellement en service.

En ce qui concerne l'aviation, à côté de la saisie des 60 escadrilles avec leurs munitions au complet, des investigations ont été aussitôt dirigées par les Allemands vers les usines importantes (en particulier à la maison Avia, qui détient le prototype de l'avion de chasse Avia 35, de grand intérêt).

D'après certains renseignements, l'acceptation des anciens officiers de l'aviation militaire tchèque comme pilotes, dans la police et sur les lignes civiles, aurait pour but d'alléger les charges qu'imposent les lignes aériennes de transport et de conserver ainsi à l'armée allemande le maximum des pilotes déjà formés.

On peut donc conclure que l'occupation de la Tchécoslovaquie apporte à l'Allemagne un surcroît important et immédiat de *puissance militaire.* L'opération exécutée prend ainsi un caractère nettement stratégique. Elle procure une sécurité certaine en Bohême; elle aboutit à un raccourcissement considérable du front éventuel de couverture dans l'Est; elle apporte des possibilités matérielles considérables pour le présent et l'avenir.

Ce point de vue se renforce si l'on considère que l'industrie tchèque, qui exige d'une part des matières premières, d'autre part l'exportation des matières ouvrées, constituerait plutôt une aggravation nouvelle de la faiblesse économique allemande, si elle ne venait renforcer *l'industrie de guerre* du IIIe Reich.

En résumé, ce sont les ressources et les forces totales de la Duplice de 1914-1918 qui sont en voie de reconstitution.

J'ai eu déjà l'occasion de vous rendre compte des impressions que j'ai recueillies personnellement sur les troupes allemandes vues à Prague. Ces premières impressions se sont confirmées lors de la parade à laquelle j'ai assisté, incognito, le 19 mars dans la matinée (jour de la Wehrmacht).

Cette revue m'est apparue de qualité *extrêmement médiocre*. Alors que, passée au cœur de Prague, elle visait certainement à faire forte impression sur la population, sa présentation a été défectueuse. Les armes sont apparues dans un ordre de bataille assez mélangé. La tête des unités motorisées s'est longuement fait attendre, interrompant le défilé pendant près de vingt minutes. Le passage de ces unités (A.M., artillerie, D.C.A., etc.) a été désordonné (intervalles non respectés, allures vives et sporadiques, etc.). Les matériels (canons, voitures automobiles, chars, etc.) se sont présentés couverts de boue et de poussière. Les chars légers et moyens, du modèle ancien, n'ont pas produit sur les spectateurs une impression réelle de puissance.

Vous trouverez ci-joint (bulletin de renseignements nº 3) la liste des unités et matériels présentés, avec toutes observations nécessaires.

Toutefois, l'on peut se demander si les troupes d'occupation n'ont pas été constituées spécialement avec des formations de marche comportant un pourcentage élevé de recrues et avec du vieux matériel, afin de ne pas désorganiser ou affaiblir les grandes unités restées à l'intérieur de l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, l'attitude générale de la troupe apparaît relâchée et les cadres ne semblent pas y consacrer l'attention autrefois traditionnelle dans l'armée allemande. La circulation des véhicules isolés est intense; les cantonnements ne semblent pas soignés. La cour du château de Prague (résidence du président de la République) a été envahie pendant plus de deux jours par des voitures et des camions en désordre et même par des cuisines roulantes. Des embouteillages nombreux ont été constatés; pas de fléchage, ni de signalisation. Les points initiaux n'ont pas semblé d'usage courant, etc. Tous ces détails laissent apparaître l'insuffisance et l'inexpérience *des cadres subalternes*.

Par ailleurs, à certains signes, on reconnaît une différence importante entre l'attitude des officiers généraux et supérieurs, aux sentiments militaires et chevaleresques plutôt marqués, et celle des jeunes officiers, plus indifférents, moins rigides et plus « nazifiés ».

En résumé, l'armée allemande se ressent encore très nettement d'une croissance rapide et il est probable que des défauts équivalents à ceux que j'ai pu constater, dans sa vie journalière ou à la parade, se révéleraient également au combat.

96

M. Méric de Bellefon, Attaché commercial de France à Londres,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 71 [1]. *Londres, 20 mars 1939.*

Par mes lettres nos D. 62 et D. 63 dans les 16 et 17 de ce mois [2], j'ai eu l'honneur de remettre à Votre Excellence les comptes rendus des réunions qui ont eu lieu récemment au *Sea Transport Department*, pour la mise sur pied du Comité allié des transports maritimes, et au *Mines Department*, pour l'étude du ravitaillement éventuel de la France en charbon britannique.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le compte rendu de la seconde réunion du 8 mars, celle-ci ayant été tenue au *Sea Transport Department* et ayant permis d'étudier plus particulièrement la question des transports de charbon entre la Grande-Bretagne et la France, dans le cadre des accords envisagés pour le *general shipping* [3].

A ce sujet, je voudrais vous signaler les points qui me paraissent devoir retenir plus particulièrement notre attention.

1º Sur les 19 millions de tonnes de charbon qui sont demandées à la Grande-Bretagne, la flotte charbonnière française ne pourrait guère transporter que 6 millions et demi de tonnes. Il nous faudra donc demander le complément de tonnage soit à la Grande-Bretagne, soit aux neutres, par l'entremise du Comité allié des transports maritimes. Pour les seuls transports de charbon, nous aurions besoin d'un complément de 250 navires, par mois, neutres ou britanniques.

M. Hynard, directeur du *Sea Transport Department*, pense que ce ne sera pas difficile à obtenir, bien que la Grande-Bretagne, pour alléger ou même compléter son propre trafic par voie ferrée, se propose d'intensifier son trafic côtier et d'utiliser ainsi une partie de ces bateaux de faible tonnage, qui seraient précisément indiqués pour les transports de charbon entre la Grande-Bretagne et les ports français de la Manche;

2º Les autorités britanniques continuent à s'inquiéter de savoir si nos ports, bien que leur outillage ait été considérablement augmenté, sont réellement en situation de décharger, sans perte de temps, les quantités énormes de charbon que nous leur demandons (trois fois les quantités du temps de paix) et de les évacuer sur l'intérieur. Elles voudraient, pour s'en assurer, envoyer en France une mission d'études qui puisse, comme il avait été fait (en 1914) pour le

(1) Extraite des archives de la Marine.
(2) Ces deux lettres sont ci-dessus reproduites sous les nos 19 et 39.
(3) Il a paru superflu de retenir ce procès-verbal, dont l'essentiel est indiqué dans le présent rapport de l'attaché commercial.

débarquement des troupes britanniques, examiner nos possibilités de réception.

J'ai répondu que, si personnellement je ne pensais pas qu'il y eût le moindre inconvénient à cette enquête, il me semblait que celle-ci devait être demandée ou proposée par le canal du Foreign Office et du ministère des Affaires étrangères;

3° La discussion qui, lors de la réunion de février, pour l'organisation du *general shipping*, avait eu lieu sur la question des affrètements au temps ou seulement au voyage, a été reprise, à l'occasion de l'étude des transports de charbon.

Comme il ne s'agit ici que de bateaux de tonnage moyen et qu'il y a à prévoir des frets de retour (minerais de fer, phosphates, bauxites), il est probable que les Anglais finiront par accepter la rétrocession à la mission française des chartes *au temps*, sous la condition que nous ferons le nécessaire pour limiter, dans toute la mesure du possible, le retour sur lest de ces navires;

4° Reprenant les réflexions faites, à la réunion du *Mines Department*, sur nos achats du temps de paix en Allemagne et en Pologne, M. Hynard fait remarquer que ceux-ci ne sont pas seulement préjudiciables à l'activité des mines britanniques et des usines de briquettes auxquelles nous devrons faire appel en temps de guerre. Ils le sont également aux flottes charbonnières des deux pays dont de nombreuses unités se trouvent ainsi actuellement désarmées ou non employées, du fait que des quantités considérables de charbons étrangers entrent en France par voie ferrée.

C'est un argument à ajouter à ceux que je faisais valoir, dans ma lettre n° D. 62 du 16 de ce mois, où je demandais que nous envisagions sérieusement la question de la reconstitution de nos stocks à l'aide de charbons britanniques;

5° Je ne relève que pour mémoire le désir exprimé par M. Hynard de recevoir l'indication de nos besoins en charbon pour *chacune* de nos trois zones de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée.

Les ministères de la Marine marchande et des Travaux publics doivent compléter, aussitôt que possible, l'état de ces besoins qui, jusqu'ici, n'ont été indiqués qu'en bloc. Ils pourraient également reprendre l'étude de la suggestion faite, il y a quelques mois, par les Anglais au sujet d'un trafic complémentaire par voie ferrée, entre Bordeaux et le sud-est de la France, les convois de charbon rapportant les bauxites qui pourraient ainsi éviter la Méditerranée.

97

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 847 à 851 (1). Réservé. *Londres, 21 mars 1939* (2).
(*Reçu* : 0 h. 15.)

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a été mis au courant comme moi des instructions envoyées au représentant britannique à Moscou en vue de s'informer des dispositions du gouvernement de l'U.R.S.S. (3).

D'après le récit que m'a fait M. Maisky, le commissaire du peuple aux Affaires étrangères, en recevant sir W. Seeds, lui aurait déclaré d'abord qu'il aimerait beaucoup savoir comment la Grande-Bretagne elle-même envisage la question. D'autre part, il a exprimé une certaine surprise de se voir interrogé à ce sujet, alors que la Roumanie elle-même n'avait fait aucune démarche à Moscou. Il n'en a pas moins promis d'en référer au Conseil des commissaires du peuple.

Un peu plus tard, M. Litvinov a avisé l'ambassade d'Angleterre que le gouvernement de l'U.R.S.S. comprendrait les inquiétudes qu'on éprouvait à Londres, mais qu'à son avis la meilleure chose à faire serait de réunir immédiatement une conférence comprenant non seulement la Grande-Bretagne, la France, l'U.R.S.S. et la Pologne, mais la Roumanie et la Turquie. Cette conférence, qui pourrait se tenir à [Bucarest] pour mieux témoigner de l'objet des préoccupations communes, examinerait immédiatement l'attitude à adopter pour faire face aux dangers éventuels.

Cette suggestion n'était pas plutôt arrivée à Londres que le gouvernement britannique annonçait à M. Maisky qu'il allait compléter et préciser ses suggestions de l'avant-veille en proposant la déclaration commune visée dans mon télégramme nos 839-841 (4). Cette déclaration a été présentée à M. Maisky par lord Halifax comme une entente éventuelle des quatre puissances (*The four big boys*) en vue d'aviser aux moyens de parer à toute surprise.

Il est évident que cette déclaration tentait à certains égards de l'ambassadeur de l'U.R.S.S. (*sic*).

Il a compris cependant les inconvénients qu'il y aurait à libeller la déclaration dans les termes indiqués par les Anglais.

M. Maisky, qui annonce depuis longtemps que la prochaine attaque de l'Allemagne serait dirigée contre l'Ouest, hésite à croire à une entreprise importante contre la Roumanie. Il fait observer que les agressions du Reich ne sont jamais lancées qu'à bon escient et... (5) travail préparatoire en Rouma-

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Voir ci-dessus le n° 58.
(4) Du 20 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 79.
(5) Lacune de déchiffrement.

nie n'a pas été mené assez loin pour que l'opération soit de tout repos. Ne connaissant pas exactement les termes du projet de déclaration, il ignorait si le texte en question ne visait que l'Europe orientale ou tous les états européens. Il n'a d'ailleurs pas élevé d'objection contre la seconde alternative.

A aucun moment, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. ne m'a donné à penser que son gouvernement pourrait mettre des conditions à son adhésion, notamment en ce qui concerne sa sécurité en Extrême-Orient.

98

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 418. Réservé. *Varsovie, 21 mars 1939, 4 h. 30.*

(*Reçu :* 6 h.)

Un des collaborateurs de mon collègue italien a fait part à un des secrétaires de notre ambassade de l'inquiétude que cause à l'Italie la politique allemande en Europe. Selon lui, le discours que prononcera M. Mussolini, le 26 mars [1], serait très modéré.

La seule considération qui empêche le Duce de se séparer de l'Allemagne serait le sentiment que les deux régimes sont liés et que le fascisme ne survivrait pas à l'effondrement du IIIe Reich.

J'ajoute que, d'une façon générale, les Italiens de Varsovie donnent l'impression d'avoir été entièrement surpris par les récents événements et ne cachent ni leur mécontentement ni leur inquiétude.

99

M. Cosme, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 18 à 20. Réservé. *Tchong-King, 21 mars 1939, 12 h., 12 h. 25.*

(*Reçu :* 9 h. 10, 9 h.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a prié, d'ordre du Généralissime, de signaler à Votre Excellence le vif désir qu'aurait le gouvernement chinois de collaborer à la défense de l'Indochine dans le cas où notre colonie serait

[1] Sur le discours que devait prononcer le Duce le 26 mars devant les Chemises noires à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation des Faisceaux de combat, voir ci-après le nº 162 (et note).

attaquée par le Japon. Selon M. Wang-Chung-Hui, il ne serait pas question, tout au moins pour le moment, de conclure un accord solennel qui préjugerait des intentions du Japon à l'égard de la France, mais seulement de déterminer entre les deux pays l'esprit d'une éventuelle collaboration.

J'ai remercié M. Wang-Chung-Hui et je l'ai assuré que Votre Excellence serait sensible à cette proposition.

Comme je l'ai indiqué au Département dans mon télégramme nos 8 à 11 (1), le gouvernement chinois vit dans l'attente de complications internationales qui obligeraient le Japon à relâcher son étreinte. Aussi bien la proposition du Généralissime me paraît-elle devoir être considérée avec circonspection. Elle pourrait en effet avoir le double inconvénient, si elle était mise en œuvre, de nous conduire à prêter au gouvernement chinois une assistance que les déficiences de son armée rendraient unilatérale et de donner aux Annamites une dangereuse impression de faiblesse. Il m'apparaît néanmoins que ces suggestions pourraient être le point de départ d'une négociation, qui aurait pour but la collaboration pratique de l'Angleterre, des États-Unis, et de la France sur le terrain asiatique. Il me semble, aussi, que nous aurions intérêt, ne serait-ce que pour préparer l'avenir, à prendre sous une forme discrète certaines mesures de détail qui entretiendraient la bonne volonté du gouvernement chinois, et notamment à étudier les conditions dans lesquelles il pourrait être procédé, en temps de guerre, à l'échange de certaines matières premières (2).

100

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 288 à 291 (3). Secret. Extrême urgence. Réservé.

Bucarest, 21 mars 1939, 20 h. 20.

(*Reçu :* 23 h. 5.)

Je me réfère à mon télégramme no 287 (4).
Les renseignements suivants m'ont été donnés ce matin au Palais royal à titre strictement confidentiel.

(1) Du 18 mars, ci-dessus reproduit sous le no 42.
(2) Par télégramme no 23, du 22 mars, le représentant de France à Tchong-King soulignait que le ministre chinois des Affaires étrangères lui avait indiqué avoir proposé au gouvernement britannique une collaboration militaire et économique analogue à celle qui faisait l'objet du télégramme nos 18-20.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Du 21 mars, qui annonçait les mesures militaires prises par la Roumanie.

Les mesures de mobilisation continuent et prennent une ampleur croissante. Bien qu'il persiste à les démentir officiellement, le gouvernement a décidé, au cours de la nuit, de procéder à une véritable mobilisation camouflée; les réquisitions, notamment en ce qui concerne les véhicules automobiles, se poursuivent à la même cadence que les rappels individuels et 19 divisions seraient d'ores et déjà sur pied; enfin, les éléments de protection antiaériens pour la défense de Bucarest seront en place ce soir.

Le dispositif est actuellement le suivant :

Sur la frontière hongroise :

— deux corps d'armée,
— deux divisions de réserve,
— trois brigades mixtes de chasseurs de montagne,
— une brigade de cavalerie.

Sur la frontière bulgare :

— deux divisions en Dobroudja,
— une division de cavalerie sur le Danube, ce qui constitue un accroissement considérable des forces précédemment rassemblées dans cette région (mon télégramme nº 177 et ma dépêche nº 175 du [8] mars) (1).

Les autres divisions concentrées ont été laissées au nord de la Moldavie, afin de dissimuler le caractère général de la mobilisation.

Ces mesures ont été destinées à répondre à celles de la Hongrie et à la suite de la multiplication des incidents locaux entre... (2) frontières. Dans la journée d'hier, un soldat roumain aurait même été tué dans la région de Halmei. D'autre part, des reconnaissances d'avions hongrois ont survolé le secteur sud de la frontière et notamment la ville de Timisoara.

L'attaché militaire roumain à Budapest avait demandé à l'État-major des explications à ce sujet, il lui a été déclaré que les dispositions militaires hongroises avaient été décidées « en réponse à la mobilisation roumaine ». Or on constate ici que, jusqu'à hier, aucune mesure de ce genre n'a été prise, quelques divisions seulement ayant été concentrées à la frontière ; M. Gafenco doit interroger cet après-midi le ministre de Hongrie à ce sujet.

Bien qu'entourées de toute la discrétion possible et malgré les démentis, ces mesures, qui atteignent un nombre considérable d'individus, commencent à être connues. Si d'ici trois ou quatre jours, la situation politique n'est pas améliorée, le gouvernement prévoit la publication du décret de mobilisation générale.

L'État-major estime qu'il y a à faire face non seulement aux mesures militaires de la Hongrie et de la Bulgarie, mais aussi à celles de l'Allemagne. D'après les renseignements roumains, celle-ci aurait actuellement 29 divisions sur le pied de guerre, partie sur la frontière occidentale et partie sur la frontière orientale, et aurait massé à la frontière slovaque-ruthène des forces qui semblent indiquer son intention de poursuivre son avance vers l'Est.

(1) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.
(2) Lacune de déchiffrement.

101

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Washington.

T. nos 540, 541; 391, 392. Urgent. *Paris, 21 mars 1939, 23 h. 30.*

Le gouvernement français a demandé aux banques françaises de prendre, en ce qui concerne le blocage des avoirs et crédits tchécoslovaques, des mesures analogues à celles demandées aux banques anglaises et américaines par leurs gouvernements respectifs.

Les avoirs tchécoslovaques en France sont malheureusement presque nuls. De ce fait, ils ne peuvent offrir qu'une garantie négligeable pour la couverture des créances ou avoirs français en Tchécoslovaquie (en particulier de l'emprunt tchécoslovaque 1937-1942 garanti par l'État français) (1).

Nous croyons savoir que, par contre, les avoirs tchécoslovaques déposés à Londres et à Washington sont importants et de nature à constituer une garantie substantielle.

Je vous serais obligé, dans ces conditions, d'indiquer au :

pour Londres : Foreign Office;

pour Washington : département d'"État

que le gouvernement français se réserve, le cas échéant, de faire valoir, d'accord avec le gouvernement

pour Londres : britannique,

pour Washington : des États-Unis,

ses droits sur lesdits avoirs en vue du remboursement de ses propres créances en Tchécoslovaquie ou de celles de ses ressortissants.

(1) Par un accord conclu le 3 mars 1932 pour cinq ans, le gouvernement français acceptait de garantir, à concurrence d'un capital nominal de 600 millions de francs, un emprunt du Trésor tchécoslovaque. Cette garantie fonctionnerait par un privilège de second rang sur les recettes du monopole des Tabacs de Tchécoslovaquie, le privilège de premier rang appartenant aux porteurs d'un emprunt tchécoslovaque antérieur. En 1937, Paris acceptait à nouveau de demander au Parlement la faculté de procéder sur le marché français à l'émission d'un emprunt de 400 millions pour 1937 et d'un autre de montant équivalent pour 1938, ces deux emprunts devant être assortis de la garantie de l'État français. Le ministère des Finances s'était cependant opposé à la discussion d'un projet de loi déposé en ce sens (note de la sous-direction des Relations commerciales du 21 décembre 1937).

102

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 455 à 461. *Washington, 21 mars 1939, 21 h. 42, 21 h. 18, 23 h., 22 h. 39.*

(*Reçu :* le 22, 6 h. 30, 5 h. 25, 7 h.)

Comme le sait Votre Excellence, le Congrès doit se prononcer sur la question de la neutralité avant le 1er mai prochain. En effet, l'article 2 de la loi du 1er mai 1937 (1), ainsi que la réglementation y afférente, qui font aux belligérants l'obligation de payer comptant les marchandises achetées aux États-Unis et l'interdiction de les transporter sur navires américains, ont été votés pour deux ans seulement.

Le sénateur Pittman a déposé hier un projet de loi qui se substituerait entièrement à la législation actuelle.

Le nouveau texte reprend l'article 2, mais apporte à l'article 1 deux modifications capitales, d'une part en obligeant le Président à constater non plus l'existence de l'état de guerre entre deux ou plusieurs états étrangers, mais la « naissance d'un conflit déclaré ou non » (2); il met fin à l'ambiguïté juridique qui avait permis la non-application de la loi de 1937 au conflit sino-japonais.

D'autre part, il supprime l'interdiction absolue d'exporter des armes et munitions à destination des états belligérants, favorisant en fait, dans le cas d'une guerre européenne, l'Angleterre et la France qui seraient seules en mesure de remplir les conditions de l'article 2 (3).

La seule autre disposition nouvelle importante donne au Président pouvoir de définir par proclamation les « zones d'opérations de guerre » et de réglementer la circulation des citoyens et navires américains dans lesdites zones.

Dans une déclaration qui lui a tenu... (4) d'exposé des motifs, le sénateur Pittman a justifié la suppression de l'embargo sur les armes et munitions en faisant valoir qu'une telle disposition était inéquitable, à moins de porter non seulement sur les armes et les munitions, mais encore sur les éléments

(1) Le texte de cette loi est longuement analysé au tome V de la présente série sous le no 399. L'article II concernait les restrictions apportées à l'exportation des matériels autres que les canons et munitions de guerre; l'article I fixait les conditions de l'embargo sur le matériel de guerre.

(2) La résolution proposait que dans les trente jours à partir du début d'un conflit, « déclaré ou non », entre des états étrangers, le Président publiât une proclamation désignant les états impliqués et citât, en temps voulu, par voie de proclamation, les autres états qui pourraient être entraînés dans le conflit.

(3) La section 2 de la résolution remettait en vigueur les dispositions de la loi dite *cash and carry*, qui s'appliquaient désormais à toutes les fournitures, quelles qu'elles fussent, exportées des États-Unis à destination des pays désignés à la section 1.

(4) Lacune de déchiffrement.

et matériaux employés à leur confection. Or, le Congrès rejetterait certainement une telle extension comme trop onéreuse pour l'industrie et le commerce américains.

M. Pittman a fait valoir également la nécessité d'accroître, pour les besoins de la défense nationale, la capacité de production des usines privées se livrant à la fabrication des armes et munitions.

Le président de la commission des Affaires extérieures du Sénat a présenté son texte en son nom personnel mais l'a fait, bien entendu, d'accord avec l'administration, qui considère le projet comme un ballon d'essai et ne désespère pas d'y voir apporter quelques améliorations. On m'a indiqué au département d'État deux amendements possibles fondés sur des critiques déjà formulées par certains journaux. D'une part, pour éviter que le nouveau texte n'avantage le Japon au détriment de la Chine, on introduirait une disposition permettant de pénaliser dans certains cas l'état agresseur. D'autre part, afin de ne pas imposer à la marine marchande américaine des restrictions trop rigoureuses, l'interdiction d'effectuer les transports à destination des pays belligérants pourrait être limitée aux territoires compris dans les zones dangereuses. Ainsi, l'Angleterre et la France étant engagées dans une guerre européenne, les communications des États-Unis avec les dominions ou avec certaines colonies de ces deux pays pourraient être maintenues.

La commission du Sénat commencera demain l'examen du projet. Mais on prévoit au département d'État que si la situation extérieure le permet, les débats se prolongeront pendant tout le mois d'avril. On pense en effet que si l'administration peut améliorer le projet, elle y parviendra en faisant adopter par la Chambre des représentants, qui en 1937 déjà s'était montrée plus hardie que le Sénat, certains amendements auxquels l'autre assemblée se rallierait au dernier moment. La proposition d'abroger complètement la loi de 1937 serait un des éléments principaux de cette mesure.

On n'ignore pas d'ailleurs au Département qu'une insistance trop marquée de l'administration serait inévitablement attribuée par le Congrès à la volonté du Président et risquerait de grouper tous les républicains dans le camp isolationniste.

Je n'ai pas besoin de répéter qu'une grande réserve s'impose également à notre presse. Car, sauf dans les moments où elle est entraînée par l'indignation, l'opinion américaine moyenne éprouve une méfiance instinctive pour les nations étrangères qui paraissent solliciter le concours ou même le secours des États-Unis.

103

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 203, 204 (1). *Moscou, 21 mars 1939.*

L'agence Tass publie le communiqué suivant :

« La presse étrangère répand le bruit que l'Union soviétique aurait récemment proposé à la Pologne et à la Roumanie son assistance au cas où ces pays seraient victimes d'une agression. L'agence Tass est autorisée à déclarer que ces rumeurs ne correspondent pas à la réalité. Ni la Pologne, ni la Roumanie n'ont demandé l'aide du gouvernement soviétique. Elles ne l'ont informé d'aucun danger les menaçant. Mais il est exact que le 18 courant, le gouvernement britannique, informant le gouvernement soviétique qu'il y avait de sérieuses raisons de craindre un coup de force contre la Roumanie, l'a interrogé sur la position qu'il pourrait prendre dans une telle éventualité. Le gouvernement soviétique a répondu en proposant une réunion des représentants des états les plus intéressés, à savoir : la Grande-Bretagne, la France, la Roumanie, la Pologne, la Turquie, l'U.R.S.S. (2). Une telle réunion, de l'avis du gouvernement soviétique, offrirait les plus grandes possibilités d'éclaircir la situation et de déterminer la position de chacun des participants. Le gouvernement britannique a toutefois trouvé cette proposition prématurée. »

104

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 1105, 1106. *Rome, 21 mars 1939.*

Les représentants à Rome des états balkaniques échangent en ce moment de nombreuses visites et examinent les uns avec les autres la situation. Tous sont visiblement animés du désir de former un front commun, contre le péril allemand, mais sans se brouiller avec l'Allemagne.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur l'entretien du commissaire du peuple aux Affaires étrangères et de l'ambassadeur britannique à Moscou, voir ci-dessus le no 97.

Je remarque que le Hongrois est assidu auprès du Roumain. Celui-ci paraît croire que son gouvernement ne répugnerait pas à faire certaines concessions, si ces concessions devaient lui permettre de lier partie avec Budapest.

Le ministre de Bulgarie est venu m'assurer, d'autre part, qu'au prix de minimes satisfactions dans un coin de la Dobroudja, peuplé de Bulgares, son pays adhérerait volontiers à l'Entente balkanique.

D'une manière générale, il semble que Roumains, Yougoslaves, Polonais ne voudraient pas entrer dans une alliance ouvertement dirigée contre le Reich, mais qu'ils préféreraient remettre en vigueur les clauses de solidarité en cas d'agression du pacte de la Société des Nations.

105

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 233, 234. Réservé. *Rome, 21 mars 1939.*

J'ai profité de ma conversation d'aujourd'hui avec le Cardinal secrétaire d'État pour lui parler dans le même sens qu'à Mgr Montini. Je lui ai montré l'intérêt du Saint-Siège à ne pas laisser passer sans mot dire un acte comme celui que l'Allemagne venait de commettre en Tchécoslovaquie (1).

Le cardinal Maglione m'a répondu qu'il ne méconnaissait pas la valeur de mes arguments. Mais, a-t-il poursuivi, le gouvernement allemand avait manifesté, à l'occasion de la mort de Pie XI et de l'avènement de Pie XII, quelques dispositions à améliorer la condition des catholiques en Allemagne. Si le Saint-Siège l'irritait, les chances d'obtenir de Berlin quelques concessions s'évanouiraient aussitôt et la situation des catholiques deviendrait pire. En outre, il y avait pour le Vatican une autre raison de ne pas sortir de sa réserve : c'était que la situation ne lui paraissait pas encore claire.

L'impression que j'ai retirée de cette conservation est que le gouvernement allemand, avant d'exécuter son coup contre la Tchécoslovaquie, a habilement appâté le Vatican par l'espoir d'améliorations au sort des catholiques dans le Reich, espoir qui sera probablement trompé, mais qui aura servi à neutraliser le Saint-Siège pendant un moment difficile (2).

(1) Le 17 mars au matin, l'ambassadeur avait été reçu par le Cardinal secrétaire d'État, qui lui avait déclaré considérer ce qui s'était passé en Europe centrale comme « grave pour l'Italie », ajoutant que « par leur mésintelligence, la France et l'Italie s'étaient déjà fait l'une et l'autre un mal infini » (télégramme nos 211-213 de Rome, du 17 mars).

(2) Par dépêche no 117, du 22 mars, l'ambassadeur revenait sur le sujet, évoquait les contacts des représentants d'autres puissances avec le Cardinal secrétaire d'État. Il concluait : « En ce qui me concerne, je ne cesserai pas de faire observer au Vatican que, si le Saint-Siège persistait dans une abstention et un silence complets, il ne tarderait pas à perdre, et plus vite qu'il ne l'a acquise, l'incomparable situation morale dont il a recueilli les éclatants témoignages à l'occasion de la mort de Pie XI et de l'élection de Pie XII ».

106

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 425 à 429 (1). Très urgent. *Varsovie, 21 mars 1939.*

M. Saulys, ministre de Lithuanie à Varsovie, et M. Turauskas, ministre de Lithuanie à Prague, qui arrivent de Berlin où ils se trouvaient hier avec M. Urbsys, viennent de me faire le récit suivant de l'entretien qui a eu lieu hier entre ce dernier et M. von Ribbentrop.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich a mis très brutalement son interlocuteur en présence de cette alternative : ou abandonner Memel définitivement et immédiatement, auquel cas le Chancelier se montrerait, au point de vue économique, « généreux » envers la Lithuanie; ou s'attendre à ce que la question soit remise entre les mains des militaires, et dans cette hypothèse, le Reich ne limitera pas son action à Memel.

M. von Ribbentrop a ajouté : 1° que l'acceptation de la Lithuanie devrait se produire au plus tard le 24 et que d'ici là des négociateurs lithuaniens pourraient venir à Berlin et régler toutes les questions qui peuvent se poser à l'occasion de l'annexion de Memel au Reich; 2° que la Lithuanie devait s'abstenir soigneusement de faire appel à qui que ce fût pour tenter d'éviter l'inévitable.

C'est donc un ultimatum en présence duquel s'est trouvé M. Urbsys.

Après ce récit, mes interlocuteurs m'ont indiqué qu'ils m'avaient parlé à titre privé, mais qu'ils me priaient d'informer Votre Excellence d'extrême urgence de ce qui s'est passé.

M. Turauskas, que j'ai connu autrefois à Prague, m'a dit être venu spécialement à Varsovie pour que son collègue puisse renseigner les Polonais et faire mettre Votre Excellence au courant par mon entremise, sans faire à Paris une communication officielle qui pourrait servir au Reich de prétexte pour attaquer la Lithuanie.

M. Saulys et M. Turauskas ont informé M. Arciszewski, en spécifiant que leur démarche avait un simple caractère d'information et qu'ils ne demandaient rien à la Pologne, mais laissaient à celle-ci le soin de prendre position en s'inspirant de ses intérêts propres.

M. Arciszewski a promis de saisir immédiatement de la question M. Beck qui est malade, et de donner au ministre de Lithuanie une réponse aussitôt que possible.

(1) **C'est en fait le texte de la retransmission, à Londres, le même jour, de ce télégramme (sous les nos 536-537 et 542-544) qui est ici retenu.**

Un autre exemplaire des télégrammes 427 à 429, conservé dans les « Papiers 1940 », indique que ces trois numéros ont été reçus à Paris par téléphone de 20 h. 30 à 20 h. 50.

Mes interlocuteurs m'ont déclaré qu'à leur avis, l'Allemagne tenterait de toute façon de mettre la main sur leur pays, même s'ils acceptaient d'abandonner Memel, et qu'une fois Memel en possession des troupes allemandes, la situation stratégique de la Lithuanie deviendrait intenable, que celle-ci résisterait sur le Niémen, si elle pensait que sa résistance dût être le prélude d'une résistance générale à la poussée allemande, que, dans le cas contraire, son territoire serait à son tour saisi comme gage par M. Hitler.

Devant la démarche dont j'étais l'objet, je n'ai pu que répondre que j'informerais sur-le-champ Votre Excellence de ce qui venait de m'être confié à titre privé, tout en faisant remarquer à mes interlocuteurs que la Pologne était en cette affaire la principale intéressée après la Lithuanie et que, d'autre part, l'opinion en France comme en Angleterre s'attendait plus ou moins à la mainmise du Reich sur Memel, qu'il paraissait par conséquent impossible d'envisager qu'une guerre pût être déclenchée pour la défense du statut de ce territoire.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les deux diplomates lithuaniens ont souligné à quel point la moindre indiscrétion sur la communication qu'ils m'ont faite risquerait d'avoir de redoutables conséquences [1].

107

Note du Secrétariat général du Département [2]

Paris, 21 mars 1939.

L'ambassadeur de Pologne est venu apporter au Secrétaire général la réponse aux questions qui, lors de son dernier entretien avec M. Georges Bonnet, lui avaient été posées par le Ministre [3]. M. Lukasiewicz a précisé que :

1° Le gouvernement polonais n'aperçoit pas un danger concret immédiat d'agression de l'Allemagne contre la Roumanie; une telle situation comporterait d'ailleurs nécessairement une annexion de la Hongrie par l'Allemagne

[1] D'après des indications reçues « de différentes sources », le chargé d'affaires de France à Berlin indiquait (télégramme n° 804, du 21 mars) que « le retour spontané » de la ville de Memel au Reich, probablement à la suite d'un vote de la diète locale à majorité nazie, serait décidé en principe et rendu effectif dans un très proche délai. Mais l'opération réalisée plus ou moins en accord avec la Lithuanie dont le ministre des Affaires étrangères était ces jours-ci à Berlin, serait limitée et ne comporterait pour le moment aucune vassalisation de la Lithuanie, afin de ne pas accroître les inquiétudes de la Pologne.

Le 22 mars, la délégation lithuanienne chargée de négocier la rétrocession de Memel au Reich arrivait à Berlin. Peu avant minuit, l'accord était signé, assurant la réunion immédiate de Memel à l'Allemagne (art. 1er), son évacuation immédiate par les forces lithuaniennes et la nomination de commissaires pour exécuter la remise des administrations (art. 2), la création d'une zone franche afin de sauvegarder les intérêts économiques de la Lithuanie (art. 3). Par l'article 4, les deux pays s'engagaient à ne pas faire usage de la violence l'un envers l'autre. Le 23 mars, le Führer, arrivé par mer à Memel prononçait une allocution et signait la loi sur le rattachement au Reich du Territoire, incorporé à la province de Prusse orientale.

[2] Extraite des papiers Hoppenot. Cette note porte une annotation manuscrite initiale : *Expédié à M. Corbin par avion le 21 mars. P.B. 471 pour communication au Ministre.*

[3] Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 73.

ou une attaque hongroise contre la Roumanie. Le gouvernement polonais estime qu'aucune de ces hypothèses n'est d'actualité immédiate;

2° Dans l'état actuel des choses et ainsi que M. Lukasiewicz l'a déjà exposé à M. Georges Bonnet, la tâche la plus urgente de l'avis du gouvernement polonais consisterait dans une amélioration des rapports entre la Roumanie et la Hongrie. Par-delà cette tâche limitée, le gouvernement polonais estime, pour sa part, nécessaire d'éviter toute action qui ne serait pas dictée par la situation concrète immédiate et qui pourrait entraver l'effort de conciliation entre la Roumanie et la Hongrie.

Au surplus, à l'égard de la Roumanie, le gouvernement polonais rappelle qu'il est lié seulement par un traité général de garantie articulé sur les obligations générales découlant du pacte de la Société des Nations et qui ne vise dans son libellé même aucune puissance en particulier; mais cet acte se trouve complété et précisé par une convention militaire qui, elle, vise exclusivement la Russie et donne ainsi son interprétation au traité général [1].

M. Lukasiewicz a ajouté que la Roumanie n'avait pas demandé de garantie supplémentaire à la Pologne; dès lors que cette garantie supplémentaire — en l'espèce une garantie spéciale contre l'Allemagne — ne lui avait pas été directement demandée par le gouvernement roumain son allié, le gouvernement polonais ne pourrait que difficilement discuter cette question avec des pays tiers. L'ambassadeur de Pologne s'est efforcé de donner l'impression que le gouvernement polonais n'entendait pas traiter de la question roumaine en dehors du cadre des rapports polono-roumains.

M. Léger a fait observer à l'ambassadeur que, par cette réponse, il n'en éludait pas moins la question posée au gouvernement polonais par le gouvernement français, dans le cadre de ses propres relations avec la Pologne. Cette question était celle de l'assistance éventuelle qui serait donnée à la Roumanie attaquée par l'Allemagne. Il avait été marqué à M. Lukasiewicz qu'en pareil cas, la France, donnant son assistance à la Roumanie, voulait savoir ce que serait l'attitude du gouvernement polonais.

1° Le problème avait été posé au gouvernement polonais sous la forme générale d'une éventualité dégagée de toute modalité de risque immédiat; devant une question ainsi posée, le gouvernement polonais n'était pas fondé à se récuser en excipant de l'absence de risque immédiat.

2° Si cette question avait été posée à l'occasion d'un cas d'espèce précis, la Roumanie, qui s'imposait aux préoccupations du gouvernement français, ce n'en était pas moins sur le plan des responsabilités européennes, entre puissances européennes intéressées à sauvegarder la paix contre des agressions, que la Pologne avait été appelée à procéder à un examen européen de la situation avec nous; on avait tenu à associer la Pologne à cet examen entre grandes puissances, au-dessus du cas particulier de l'alliance polono-roumaine.

A ces deux observations, l'ambassadeur de Pologne a répliqué qu'il ne pouvait accepter pour son gouvernement un tel élargissement de la question;

[1] Sur l'ensemble des traités liant Varsovie et Bucarest, voir ci-dessus le n° 45 (note).

celle-ci ne lui avait été posée par M. Georges Bonnet que sur un plan strict, en raison de l'appel adressé par la Roumanie à la France; or, la Roumanie n'avait pas adressé d'appel analogue à la Pologne.

M. Léger a marqué qu'une telle réponse était inspirée soit par un réflexe de procédure, la Roumanie n'ayant pas fait appel à la Pologne — ce qu'elle peut faire demain —, soit par le désir de se dérober en invoquant un artifice de procédure.

M. Lukasiewicz s'est contenté de répondre en répétant que de l'avis de son gouvernement, la question ne se posait pas en fait et qu'il n'y avait par conséquent pas lieu d'examiner une situation purement hypothétique.

Le Secrétaire général lui a fait observer qu'il y avait contradiction entre cette affirmation et les efforts de conciliation poursuivis par la Pologne à Budapest et à Bucarest, efforts auxquels la Pologne nous avait demandé de nous associer par l'envoi d'instructions urgentes à nos représentants dans ces deux capitales (ce que nous avions fait) : « Vous m'avez dit, a ajouté M. Léger, que le danger ne peut se réaliser que dans les rapports entre la Hongrie et la Roumanie; vous reconnaissez donc qu'il y a danger à l'heure actuelle ».

L'ambassadeur de Pologne a répondu que le gouvernement polonais ne travaillait qu'à une conciliation générale politique entre les deux pays, mais qu'il n'y avait pas pour l'instant de tension particulière dans l'évolution de leur rapports.

M. Léger a mentionné les nouvelles répandues hier et ce matin sur des mesures de mobilisation hongroise, dont l'étendue ne nous était pas encore connue.

M. Lukasiewicz a affirmé ne rien savoir de telles mesures.

La conversation s'est transformée en une discussion où l'ambassadeur de Pologne apportait une telle méthode procédurière pour se dérober à tout examen de fond, qu'il était évident qu'elle resterait stérile.

Le Secrétaire général a alors précisé à l'ambassadeur les termes du compte rendu qu'il allait faire de cette conversation (termes qui constituent toute la première partie de cette note). Il a ajouté qu'il transmettrait dès ce soir à M. Georges Bonnet à Londres ce compte rendu [1]. M. Lukasiewicz lui a fait connaître que l'ambassadeur de Pologne à Londres avait déjà été chargé par le gouvernement de Varsovie de communiquer directement à M. Georges Bonnet les termes de la réponse polonaise.

A l'issue de l'entretien, l'ambassadeur de Pologne a fait savoir qu'il partait ce soir pour Varsovie et rentrerait dimanche à Paris.

De cet entretien, il ressort nettement :

1° Que le gouvernement polonais entend se limiter strictement à la question posée par M. Georges Bonnet : quelle serait l'attitude de la Pologne en présence d'un appel de la Roumanie. La Pologne n'a pas reçu cet appel; n'acceptant pas de passer par l'entremise de tiers, elle estime donc n'avoir pas à répondre;

[1] Le Ministre accompagnait le président de la République française dans sa visite à Londres : voir ci-dessus le n° 56 (note).

2° Si la Pologne peut éluder une réponse sous prétexte qu'il s'agit simplement de l'examen d'un appel de la Roumanie, elle ne saurait se dérober à la question posée, sur un plan général, par le gouvernement anglais. Le gouvernement britannique a formulé sa question à Varsovie [1] de telle façon que la Pologne va se trouver obligée de prendre ses responsabilités.

108

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

N. n° 177 [2]. Traduction. *Paris, 21 mars 1939.*

1. L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères, et sur instructions du principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères, elle a l'honneur de faire savoir que, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et malgré les doutes existant quant à l'exactitude des informations concernant un ultimatum allemand à la Roumanie [3], l'absorption récente de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne montre clairement que le gouvernement allemand est décidé à dépasser son but jusqu'ici avoué de consolidation de la race allemande. Il a maintenant étendu son appétit de conquête à une autre nation et si ce fait se révèle être un élément d'une politique déterminée de domination, il n'y a pas d'état en Europe qui ne soit menacé directement ou indirectement.

2. Dans les circonstances ainsi créées, il apparaît désirable au gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de procéder sans délai à l'organisation d'un appui mutuel de tous ceux qui comprennent la nécessité de protéger la société internationale contre de nouvelles violations des lois fondamentales sur lesquelles elle repose.

3. Comme premier pas, il propose que les gouvernements français, soviétique et polonais s'unissent au gouvernement de Sa Majesté pour signer et publier une déclaration formelle qu'il suggère devoir être conçue dans les termes suivants:

« Nous soussignés, dûment autorisés à cet effet, déclarons par le présent acte que la paix et la sécurité en Europe étant une question d'intérêt et de préoccupations communs, et cette paix et cette sécurité européennes pouvant être affectées par tout acte constituant une menace pour l'indépendance politique de tout état européen, nos gouvernements respectifs s'engagent à se consulter immédiatement pour déterminer quelles mesures doivent être adoptées pour opposer une résistance commune à un tel acte ».

[1] L'ambassade de Grande-Bretagne à Varsovie devait proposer au gouvernement polonais la signature d'une déclaration aux termes de laquelle toute action contre l'indépendance politique d'un état européen affectait la sécurité de l'Europe entière et devenait une question d'intérêt commun : voir ci-dessus le n° 79.

[2] Extraite des papiers Hoppenot.

[3] Sur ces informations, transmises notamment par le représentant de la Roumanie à Londres, voir ci-dessus le n° 33.

4. Il apparaît au gouvernement de Sa Majesté que la publication d'une telle déclaration serait en elle-même une contribution précieuse à la stabilité de l'Europe, et il propose que sa publication soit suivie d'un examen par les signataires de toute situation déterminée pour laquelle cet examen s'imposerait en vue de déterminer la nature de toute action qui pourrait être adoptée.

5. L'ambassade de Sa Majesté a été invitée à s'enquérir des vues du gouvernement de la République au sujet de la proposition ci-dessus. Le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à signer la déclaration aussitôt que les trois autres gouvernements auront fait connaître leur intention de le faire.

6. Le gouvernement de Sa Majesté effectue une enquête similaire auprès des gouvernements polonais et soviétique. Il propose de ne rien dire de cette proposition à d'autres gouvernements intéressés avant que les quatre puissances ne soient d'accord sur cette déclaration.

109

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. BRESSY, CHEF DU CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. [1] *Berlin, 21 mars 1939.*

Les impressions que j'ai à vous transmettre ce soir sur la situation sont tellement incertaines, tellement imprécises encore, que je préfère, à tous égards, ne pas en faire l'objet de télégrammes. Comme je tiens néanmoins à vous les faire connaître, j'ai pris le parti de vous adresser cette lettre personnelle, en vous demandant de la mettre, dès que possible, sous les yeux du Ministre, dans la mesure naturellement où vous le jugerez bon.

Voici, en substance, ce que je voudrais vous dire, bien entendu et plus que jamais sous les réserves d'usage :

1° Le fait saillant, et qui frappe ici tous les diplomates étrangers, est la différence visible et certainement voulue entre la violence inouïe de la campagne de presse déchaînée contre l'Angleterre et, accessoirement, contre les États-Unis, et l'attitude observée vis-à-vis de nous. Il y a là de toute évidence un mot d'ordre que je ne puis pas ne pas relever, quelque interprétation qu'il faille y donner. Alors que la presse d'hier et de ce matin est à peu près unanime à menacer l'Angleterre d'une dénonciation de l'accord naval [2] et de l'accord Hitler-Chamberlain du 30 septembre dernier [3], pas une seule ligne n'a paru mettant en doute la validité, aux yeux de l'Allemagne, de la déclaration commune du 6 décembre [4], même après la déclaration peut-être

[1] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Du 18 juin 1935, par lequel la marine allemande était limitée à 35 % du tonnage britannique. L'accord permettait cependant au Reich d'avoir autant de sous-marins que la marine britannique.
[3] Sur cet accord, voir au tome XI de la présente série, le n° 490 (note).
[4] Dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 45.

un peu trop catégorique à mon sens faite hier à ce sujet par M. Daladier devant le Sénat [1]. Tout se passe comme si, la possibilité de collaboration mutuelle avec l'Angleterre paraissant désormais éliminée, on voulait, ici, se réserver cette possibilité avec nous, dont on attendrait peut-être une initiative ou une action analogue à celle menée en septembre 1938 par M. Chamberlain; cette différence de traitement, qui répond certainement à des intentions, me paraît valoir d'être soulignée, car je sais que tous mes collègues étrangers l'ont signalée à leurs gouvernements respectifs. Je vous rappelle, à cette occasion, que le vote des pleins pouvoirs par notre Parlement n'a soulevé ici aucun commentaire et qu'on a affecté de n'y voir qu'une réaction purement défensive en face d'un danger que l'on qualifie naturellement de « purement imaginaire ».

2° En ce qui concerne les réactions des dirigeants du Reich, les informations dont je dispose sont non seulement confuses, mais contradictoires. Recevant, il y a quatre jours, M. Ward Price, le maréchal Goering s'est exprimé vis-à-vis de celui-ci avec la dernière violence sur le compte de l'Angleterre, déclarant qu'il était désormais bien entendu que toute entente était impossible entre celle-ci et l'Allemagne et que ceci pouvait avoir les plus graves conséquences [2]; mais l'entourage du Maréchal a déclaré ensuite au journaliste anglais que tout espoir d'arrangement entre les deux pays ne leur semblait pas perdu, notamment en ce qui concerne la question coloniale. En ce qui concerne M. Hitler lui-même, les uns me disent qu'il a été pris d'un accès de rage en apprenant les démarches française et anglaise de protestation [3], les autres (généralement bien informés) m'assurent, au contraire, qu'il n'y a apporté aucune attention et les a accueillies d'un haussement d'épaules. Ce qui paraît avoir fait de l'effet ici, c'est la véhémence et l'unanimité des réprobations, le sentiment aussi qu'une espèce de digue était en train de se constituer, enfin, celui que cette digue recevait, dès maintenant, des États-Unis un appui effectif sous une forme extrêmement dommageable à l'exportation allemande [4].

Il me revient, à cet égard, ce matin même, que les milieux économiques seraient consternés de la menace implicite de blocus qui se dessine contre

[1] Cette déclaration avait été effectuée en fait le 19 mars. M. Daladier avait revendiqué la pleine responsabilité de sa participation à l'accord de Munich et de la signature de la déclaration franco-allemande et s'était félicité d'avoir ainsi travaillé à « faire reculer la menace de guerre ». Il avait ajouté : « Cet exemple donné et à notre pays et au monde nous autorise peut-être davantage aujourd'hui à croire que nous sommes maintenant dans la tranchée, qu'il faut défendre quel que soit le prix du sacrifice ». L'accord de Munich et la déclaration commune avaient disparu, ainsi que, « au mépris des engagements pris, un pays ami ». Après avoir justifié les pouvoirs spéciaux (dont le Sénat devait adopter le projet par 281 voix contre 17 et 8 abstentions) il avait indiqué : « Il s'agit aujourd'hui de montrer à l'Europe que nous sommes maintenant adossés à un mur et que nous ne pouvons sortir de cette situation difficile qu'en allant droit devant nous ».

[2] Dans sa déclaration, reproduite par le *Daily Mail* du 17 mars, le Maréchal fournissait une explication détaillée du statut futur des trois régions qui constituaient l'ancienne Tchécoslovaquie. Il affirmait que l'Allemagne était si loin de se préparer à l'annexion de la Tchécoslovaquie que lui-même, en congé à San Remo, n'avait été informé qu'au dernier moment que la situation dans ce pays nécessitait l'intervention allemande (*Bulletin quotidien de presse étrangère* n° 7098).

[3] Sur la démarche française, voir ci-dessus les n°s 25, 50.

[4] Allusion aux mesures d'ordre commercial prises par les États-Unis à l'encontre du Reich à la suite de l'occupation de la Tchécoslovaquie : voir ci-dessus le n° 40.

l'Allemagne et déploieraient une activité intense en vue d'empêcher tout développement de la situation susceptible d'entraîner pour l'économie allemande des dommages irréparables. Je vous ai indiqué, ce matin, par télégramme, que, selon mes informations, l'accord commercial germano-roumain (1) allait être conclu sur des bases « entièrement satisfaisantes pour la Roumanie », de manière à convaincre le monde entier de la pureté des intentions du Reich. D'autre part, le directeur des accords commerciaux de la Wilhelmstrasse, qui vient de déjeuner chez moi, sortant d'une longue conférence de travail, m'a dit que l'Allemagne allait prochainement entreprendre d'approcher les différents gouvernements intéressés en vue du réajustement du commerce extérieur de l'ancienne Tchécoslovaquie. Je ne veux pas tirer de ce qui précède des conclusions excessives. J'ai cependant l'impression, jusqu'à nouvel ordre, que les doléances des milieux économiques ne resteront peut-être pas sans écho et que l'Allemagne va probablement essayer de reprendre le programme énoncé par le discours du 30 janvier (2). S'il y avait là un moyen de sortir de l'impasse actuelle, je crois, pour mon humble part, qu'il serait dangereux de le repousser de prime abord.

3° Reste à savoir quelles peuvent être désormais les intentions allemandes en matière de politique extérieure. La question de Memel peut être tenue, autant que je le vois d'ici, pour réglée en principe, plus ou moins d'accord avec la Lithuanie elle-même. Il y a la question de la Roumanie. Les uns disent que c'est l'affaire de six semaines, les autres que cette question sera réglée avant l'été, bien entendu dans le sens que l'on devine. C'est évidemment assez vraisemblable; toujours à titre personnel, je crois que la menace sur la Roumanie ne se préciserait que le jour où celle-ci apparaîtrait comme confiée à la garde de l'U.R.S.S. Et puisque je parle de ce dernier pays, je dois ajouter, en toute objectivité, que l'éventualité d'une rentrée de l'Union soviétique dans la politique européenne à l'instigation de l'Angleterre suscite ici, dans les milieux diplomatiques même les plus favorables aux thèses occidentales, et précisément pour cette raison, une réprobation unanime : je ne juge pas : je constate.

4° Reste également l'inconnue de l'attitude italienne. Contrairement aux occasions antérieures, le Duce n'a pas, jusqu'ici, envoyé ses félicitations au Führer. D'autre part, contrairement aux assertions écrites du *D.N.B.*, ni l'ambassadeur d'Italie, ni son attaché militaire, ni personne de son ambassade n'ont été accueillir le Führer à son retour à Berlin, alors que les Japonais et les Hongrois étaient représentés. Ce sont là deux faits qu'il est absolument inutile de relever dans notre presse, mais qui ne me paraissent pas négligeables. Cependant, ici, on déclare à tout venant que l'Allemagne est désormais complètement engagée derrière les revendications italiennes et que nous ne tarderons pas à nous en apercevoir.

(1) Cet accord devait être conclu le 23 mars : voir ci-après le n° 151 (et notes).
(2) Prononcé devant le Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); au tome XIV les n°s 1, 6, 10, 18, 58.

Je ne suis naturellement pas qualifié pour donner des avis sur ce point. J'estime cependant que l'attitude de l'Italie en ce moment présente pour nous une importance de premier ordre. C'est elle qui peut, soit déterminer en Méditerranée le choc qui engagerait à l'Ouest les puissances occidentales pour laisser à l'Allemagne les mains libres à l'Est, soit par l'accroissement de sa réserve, contribuer à accroître les hésitations de M. Hitler devant l'éventualité d'un conflit généralisé auquel, jusqu'à nouvel ordre, je crois toujours qu'il préfèrerait échapper. Je sais bien qu'il est très difficile, après les déclarations publiques faites chez nous [1], de prendre en ce moment même une initiative vis-à-vis de l'Italie. Mais il me semble que nous ne devrions négliger aucun moyen de retenir celle-ci sur la pente glissante de l'Axe.

5° Je crois enfin que, si la situation ne se tend pas davantage au cours des prochains jours, ce serait une erreur de retenir longtemps l'ambassadeur loin de son poste au moment même où nous serions peut-être les plus qualifiés pour reprendre ici certains contacts propres à dénouer la crise [2]. Croyez bien que je ne parle pas seulement d'un point de vue égoïste, encore que l'état de délabrement physique et l'extrême fatigue où je me trouve depuis quelque temps me fasse ardemment souhaiter de pouvoir bientôt entreprendre la cure qui m'est devenue indispensable après six mois de séjour quasi ininterrompu, de crises et de gérances successives. Mais la mesure qui consiste à retenir par ordre M. Coulondre à Paris me paraît relever au premier chef des « coups d'épée dans l'eau » absolument inutiles, ne produisant ici aucun effet autre que de l'agacement. Si j'en juge par le nombre de coups de téléphone que je reçois depuis hier de la Wilhelmstrasse pour me demander combien de temps l'ambassadeur restera absent et si j'étais chargé d'affaires pour longtemps, on espère évidemment beaucoup que cette absence ne sera pas de longue durée. Si l'on considérait ici que les choses dussent empirer à bref délai, cet intérêt serait sans doute beaucoup moindre.

Voilà, mon cher ami, ce que je voulais vous dire à titre personnel. Vous en tirerez ce qui vous conviendra pour l'information du Ministre, à titre de complément ou de mise au point des quelques télégrammes que je vous adresse ce soir. Je serais heureux si, sous la même forme, vous pouviez me mettre au courant de la situation.

[1] A l'issue d'un exposé du Ministre devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre, le communiqué officiel publié se terminait ainsi : « Au sujet des revendications qui pourraient être présentées à la France, le Ministre a affirmé qu'il n'y avait ni négociation ni projet de négociation et il a rappelé les mesures récentes qui ont été prises pour la défense de certains points éventuellement menacés ».

Le 17 mars, M. Daladier demandait à la Chambre le vote d'un projet de pouvoirs spéciaux « pour consolider et accroître les forces de la France ». A la fin de son discours, il indiquait : « Je veux déclarer, une fois de plus — et je le fais avec une certaine émotion — que nous ne céderons, que ce soit à la force ou à la ruse, ni un seul de nos droits, ni un arpent de nos territoires ». Voir également ci-dessus le n° 78 (note),

[2] A la suite de l'occupation par l'Allemagne du territoire tchécoslovaque, le ministre français des Affaires étrangères avait invité son ambassadeur à Berlin à venir rendre compte à Paris, tandis que l'ambassadeur allemand Welczeck regagnait Berlin. Une mesure analogue était prise à Londres.

110

M. Gentizon, Correspondant du « Temps » à Rome,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

L. *Rome, 21 mars 1939.*

Permettez-moi de vous exposer plus clairement par écrit et, en même temps, compléter ce que je vous ai dit hier au sujet de la portée que pourrait avoir un geste français à l'adresse de l'Italie.

1° Depuis quelques jours, la situation est complètement transformée, en ce sens que la réaction mondiale contre l'Allemagne porte celle-ci à avoir un besoin urgent de l'Italie. Tout laisse entendre qu'actuellement, Berlin fait miroiter aux yeux de Rome des avantages énormes en cas de solidarité absolue. D'où cette conséquence que, dans le jeu international, l'importance de l'Italie a considérablement grandi.

2° Étant donné la coalition qui se forme contre l'Allemagne, on peut s'attendre de sa part à un acte désespéré de guerre. Elle va tout mettre en œuvre pour y entraîner l'Italie. Celle-ci pourra demander ce qu'elle voudra. On lui promettra tout.

3° Dans ces conditions, il est probable que les difficultés, la tension entre la France et l'Italie vont encore augmenter. En toute vraisemblance, le discours du Duce du 26 mars [1] sera intransigeant.

4° Dans ces circonstances, un geste de la France peut être d'une importance extrême. Si l'on ne fait rien, si l'on n'esquisse aucun geste, c'est à bref délai que l'Italie entière sera dans les bras de l'Allemagne. Et cela d'autant plus qu'à cette heure, l'Allemagne n'a plus de revendications à faire et que seules, celles de l'Italie entrent encore en ligne de compte.

5° Fait important : l'opinion publique italienne n'est nullement satisfaite des succès allemands en Europe centrale [2]. Elle craint que la Péninsule, même victorieuse, ne devienne vassale de l'Allemagne. C'est pourquoi elle manifeste aux Français et aux Anglais la même sympathie qu'avant l'axe Rome-Berlin. N'oubliez pas que le peuple italien, très réaliste, est plus patriote qu'idéologue. La seule chose de grand qu'ait faite l'Italie depuis la Renaissance est le Risorgimento : la lutte pour la liberté. La politique de l'Axe est contraire à l'esprit du Risorgimento. La politique avec la France et l'Angleterre est conforme, par contre, à cet esprit.

[1] Sur ce discours, voir ci-après le n° 162 (et note).
[2] Sur les réactions du gouvernement italien à l'occupation allemande de la Tchécoslovaquie, voir ci-dessus les nos 10, 44, 86.

6° Dans cette situation, un geste de la France pourrait contribuer, dans une large mesure, à dégager moralement l'Italie de l'Allemagne. Il apporterait une satisfaction énorme à l'opinion publique. iI montrerait que nous comprenons l'Italie, que nous sommes prêts à l'aider, que nous nourrissons à son égard une véritable sympathie, que nous tenons aussi à sauver son prestige.

7° Ce geste devrait être de générosité, de compréhension et de bonne volonté; en un mot, il devrait montrer la France sous un tout autre aspect que celui décrit par la presse fasciste. Il pourrait comporter une manifestation quelle qu'elle soit (par la presse, une séance de la Chambre, un discours du président du Conseil ou d'un ministre, par un appel direct à l'Italie), de nature à satisfaire l'opinion italienne et à lui laisser entendre, par exemple, que la France ne repousse pas de parti pris quelques réajustements à Suez, Djibouti et même à Tunis. Ces réajustements, quelque grands qu'ils soient, seront toujours inférieurs aux agrandissements que l'Allemagne envisage en Europe. Certes, une telle manifestation n'aurait nul effet immédiat sur l'Axe. Mais l'important n'est pas l'attitude formelle de l'Italie, c'est son attitude substantielle.

8° L'action devrait être immédiate. Elle devrait se produire avant dimanche, c'est-à-dire avant le discours du Duce. Elle pourrait de la sorte, à l'avance, vider de leur substance les arguments essentiels du chef du gouvernement italien. Elle éviterait peut-être une décision irréparable. Elle aurait des chances de susciter une réaction profonde dans la conscience italienne. Encore une fois, l'Italie unanime s'insurge à l'idée de devenir une province allemande. Aider l'Italie à échapper à ce sort, c'est pour la France empêcher que Trieste ne devienne un nid de cuirassés allemands. C'est se sauver elle-même.

9° L'Italie se contentera de peu. L'Allemagne lui offre la domination méditerranéenne, mais en même temps lui prend sa liberté. Or, l'essentiel, pour elle, est de conserver cette liberté. Si le peuple italien sait que la France et l'Angleterre l'appuient dans ce sens et, par dessus le marché, font un geste substantiel sauvant son prestige, il est probable qu'il se donnera.

10° Certes, il se peut que le geste que nous préconisons soit un coup d'épée dans l'eau. Il n'en restera pas moins à l'honneur et à l'avantage de la France. Il prouvera qu'elle a tout fait pour éviter le désastre et sauver le peuple italien. On pourrait encore nous rétorquer que la France, en l'accomplissant, se donne l'air d'être faible... Nous répondrons que l'Italie sait que la France est forte. N'oublions pas : 1° que le sentiment du peuple italien, actuellement, est contraire à l'Allemagne; 2° que la seule neutralité de l'Italie, c'est l'effondrement de l'Allemagne.

111

Le Colonel Didelet, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 278/AM [1]. Secret. *Berlin, 21 mars 1939.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte des observations suivantes que j'ai faites, à l'occasion des derniers événements, au sujet de la tactique employée par l'armée allemande.

1º *Préparation.*

Les plans étudiés par l'Allemagne, en vue d'atteindre un but stratégique déterminé (ex. conquête à l'Est de l'espace vital jugé nécessaire), sont multiples et variantables. Ils comportent une période de préparation politique secrète, pouvant d'ailleurs servir à la fois à plusieurs plans ou variantes. Quant aux opérations militaires, elles sont étudiées dans le plus grand détail et en secret par les hauts états-majors; les états-majors subalternes et la troupe étant seulement mis dans l'obligation d'être prêts pour une certaine date, en vue d'une raison prétendue (ex. mobilisation d'essai).

2. *Déclenchement.*

Quant une situation politique est mûre, et que le Führer a décidé de l'exploiter, en ordonnant l'exécution d'un des plans envisagés, l'affaire est menée avec une rapidité foudroyante. L'événement qui est censé légitimer l'opération (ex. convention passée entre le président Hacha et le Führer) est provoqué en même temps que les troupes sont concentrées. Toute la célérité offerte par les moyens modernes de transport est utilisée au maximum. Et là où il est nécessaire d'avoir des réservistes : ou bien ceux-ci ont déjà été convoqués à l'avance pour des périodes soi-disant d'instruction, ou bien ils sont appelés et transportés très rapidement grâce à l'aide apportée par les organisations de *S.A.* Par ailleurs, le secret le plus absolu est conservé le plus longtemps possible. Ce secret est obtenu du fait même qu'il n'y a pas de solution de continuité entre l'état de paix et l'état de guerre.

Ainsi que je vous l'ai déjà exposé, la vie générale du pays continue apparemment comme si rien ne se passait. Personne, d'autre part, n'est informé de quoi que ce soit; les représentants diplomatiques et attachés militaires des pays alliés de l'Allemagne sont tenus eux-mêmes dans l'ignorance. Quant aux exécutants eux-mêmes, il est fort probable qu'on ne leur dit rien jusqu'au dernier moment.

[1] Extraite des papiers Charvériat.

Une couche de peinture sur un numéro de véhicule militaire, une circulation excessive d'agents de liaison près d'une caserne un samedi après-midi, l'absence à une cérémonie d'un général rencontré deux jours avant dans une réception et qui avait paru alors en bonne santé et non disposé à partir en permission, une queue de colonne rencontrée un matin sur une autostrade, un groupe de jeunes gens porteurs de valises sortant d'une gare le soir et montant dans un camion, tels sont, dans l'ordre des choses militaires, les seuls indices sur lesquels on puisse baser l'hypothèse du déclenchement imminent d'une opération militaire.

3° *Exécution.*

La campagne contre la Tchécoslovaquie ne fournit évidemment pas d'enseignements relatifs au combat. Elle permet du moins de discerner ce que peut être, pour les Allemands, la conception la plus moderne de la concentration et de la marche d'approche, les deux opérations étant d'ailleurs simultanées.

L'entrée en campagne consiste :

a. Dans la mainmise immédiate sur le plus grand nombre possible de points importants, par l'emploi, d'une part, des unités motomécaniques, et d'autre part de troupes transportées par avions, ces troupes étant constituées en partie par des formations nazies (probablement parce que ces formations sont particulièrement entraînées à l'action sur les populations, à la mainmise sur les organismes essentiels, etc.);

b. Dans la marche en avant des corps d'armée normaux, suivant au plus près les unités motomécaniques, et pourvus de leurs réservistes, soit à l'avance, soit au dernier moment par un système de mobilisation camouflée et ultrarapide.

Si la guerre prévue ne comporte pas l'emploi d'un nombre élevé de corps d'armée, il n'est pas fait appel à des véhicules de réquisition (les autos, motos et camions de l'armée et du parti peuvent sans doute suffire).

Il semble, en effet, que le commandement allemand se soit aperçu, en septembre dernier, que la réquisition des véhicules automobiles a été l'indice qui a principalement éveillé l'attention. Aussi, bien que le recensement soit fait et les livraisons préparées dans le moindre détail, cette opération paraît réservée à une mobilisation générale, ou tout au moins de grande ampleur, c'est-à-dire impossible à cacher.

En ce qui concerne l'emploi des troupes transportées par avions, il y a là un procédé d'une nature nouvelle qu'il serait intéressant d'étudier. Je puis déjà dire comment les choses avaient été préparées (sinon complètement exécutées, du fait du mauvais temps). Les renseignements ci-après proviennent de M. Lutze, chef d'État-major des *S.A.*, et je les ai obtenus par le canal d'un de mes collègues.

Cent-soixante gros avions de transport étaient destinés au transport des parachutistes et de troupes d'infanterie constituées par la *Standarte* Feldherrnhalle (*Standarte* qui aurait pris les proportions d'une véritable division). Le transport comportait des mitrailleuses légères, des mitrailleuses lourdes,

des *Granatenwerfer*, des canons d'infanterie de 75 et de l'artillerie légère (probablement 75 de montagne).

Le débarquement était ainsi conçu :

a. Reconnaissance des terrains d'atterrissage par l'aviation de chasse;

b. Lancement de parachutistes destinés à assurer la possession des pistes d'atterrissage;

c. Arrivée des avions lourds de transport et débarquement des troupes.

112

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 31/S [1]. *Varsovie, 21 mars 1939.*

Je viens d'avoir (lundi 20 mars) un entretien avec le général Stachiewicz, chef du grand État-major.

Voici en substance ce qu'il m'a dit :

En *Slovaquie*, il n'y a que très peu de troupes allemandes et seulement dans la vallée du Vah; les éléments qui ont été signalés dans la région de Presov et plus à l'est appartiennent à des reconnaissances d'officiers envoyées en vue de la détermination de la frontière entre Slovaquie et Hongrie (Ukraine carpathique).

Le statut du protectorat sur la Slovaquie devait être publié hier; il ne l'est pas encore; on ne sait pas le motif de ce retard; un renseignement de source slovaque laisserait croire à la possibilité d'un retour de la Slovaquie à la Hongrie.

C'est la solution qui serait la plus agréable aux Polonais; le général reconnaît que cette information ne doit être accueillie qu'avec expresses réserves.

En *Ukraine carpathique*, l'occupation par les Hongrois est pratiquement terminée, mais, au début, les Hongrois ne disposaient que d'effectifs insuffisants, ils ont dû mobiliser deux à trois corps d'armées. Le général ne croit pas aux bruits de mobilisation générale en Hongrie.

En ce qui concerne les revendications roumaines sur quelques communes de l'Ukraine carpathique et sur la voie ferrée Sighet-Worochta, la question sera réglée par négociations entre Budapest et Bucarest [2]; il espère qu'un accord interviendra; jusqu'à présent les Hongrois n'ont pas dit « non ».

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] *Note du document :* La diplomatie polonaise s'emploie actuellement à faire aboutir cet accord.

En *Prusse orientale*, aucun indice sérieux n'indique la préparation d'une action militaire soit sur Dantzig, soit sur Memel. Le général ne croit pas à l'annexion de la Ville libre par le Reich. « Notre position à ce sujet, dit-il, est bien connue. Nous ne pouvons permettre que le statut de Dantzig soit modifié par une action unilatérale, et les Allemands le savent. » Si cette éventualité se produisait, le général affirme que le gouvernement polonais est décidé à intervenir dans les conditions et avec les moyens que nécessiteront les circonstances (1).

L'Anschluss de Memel lui paraît moins invraisemblable; il ignore quelle serait la réaction de la Lithuanie; il se demande quelle serait celle des puissances qui ont garanti le statut de Memel.

Contre la Pologne, aucune action allemande ne lui paraît s'annoncer. « Il est hors de doute, dit-il, que si nous sommes attaqués, nous nous défendrons, que si nous sommes menacés, nous sommes prêts à prendre immédiatement toutes les dispositions militaires nécessaires ». Mais, pour le moment, il ne voit pas de motif de prendre des mesures.

Il estime que les préparatifs militaires du Reich sont loin d'avoir été poussés aussi loin actuellement qu'ils ne l'avaient été en septembre dernier. Le rappel des classes 1913 et 1914 (non entièrement confirmé) s'explique par le besoin de combler les vides laissés par le départ des 6 divisions qui ont occupé la Tchécoslovaquie et qui sont parties avec leurs effectifs de paix. Nulle part, on n'a constaté la mise sur pied de divisions de réserve.

Aucune menace immédiate ne paraît donc à prévoir.

En ce qui concerne une action militaire *contre la Roumanie*, avec le concours des Hongrois, le général l'estime tout à fait invraisemblable. Il ne croit pas que les Hongrois soient disposés à se mettre au service du Reich, ils ont d'ailleurs assez à faire avec la pacification et l'organisation de l'Ukraine carpathique; quand à la marche des troupes allemandes sur la Roumanie, il exclut absolument l'hypothèse qu'une opération aussi excentrique pourrait être entreprise, alors que l'Allemagne est obligée de se garder du côté de l'Ouest.

A son avis, l'Allemagne n'a d'ailleurs pas besoin d'employer la force; elle obtiendra le pétrole roumain par des accords commerciaux.

Aussi, se refuse-t-il à envisager l'attitude que la Pologne aurait à prendre si une éventualité aussi peu vraisemblable qu'une attaque allemande sur la Roumanie se réalisait (2).

En somme, pour le général Stachiewicz, si l'on écarte toutes les rumeurs sans fondement et les bruits intéressés qui foisonnent partout, la situation ne comporte aucune menace immédiate.

La suppression de la République tchèque, l'annexion de la Bohême et de la Moravie ont été décidées au dernier moment; Hitler a sans doute jugé que l'occasion était bonne de trancher immédiatement et définitivement une

(1) *Note du document :* M. Beck déclarait le 18 mars, à un diplomate étranger, que si le Reich annexait Dantzig, la Pologne ferait la guerre. [Sur cette affirmation, voir ci-dessus le n° 63].

(2) Une attitude analogue était adoptée devant le ministre français des Affaires étrangères par l'ambassadeur de Pologne à Paris : voir ci-dessus le n° 73.

question qui aurait pu être ultérieurement, pour le Reich, une source de difficultés. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il soit décidé à courir le risque d'un conflit général pour lequel l'état de préparation des forces de l'Allemagne apparaît encore insuffisant.

Le général m'a parlé ensuite de différentes questions qui le préoccupaient lors de notre entretien du 27 février [1] (assurance-crédit pour le plan d'électrification Alsthom, signature du contrat concernant les matériels de 90 antiaériens), et qui n'ont pas encore reçu de solution. Il souhaite vivement qu'elles soient réglées au plus tôt.

Il attend également une réponse [2] au sujet du nombre de matériels de 40 Bofors que nous désirons commander à l'industrie polonaise; il a besoin d'être fixé afin de savoir dans quelle mesure la Pologne peut accepter les commandes anglaises de ce même matériel.

Le matériel de 75 antiaérien polonais donne satisfaction, sa fabrication pourrait être intensifiée si l'industrie française livrait assez rapidement les appareils centraux qui en sont le complément nécessaire.

Un matériel de 20 mm antiaérien vient d'être mis au point.

Enfin le général, reprenant la question des chars, a constaté que c'était un problème qui restait à résoudre dans l'armée polonaise; le 7 T.P. mis en service l'an dernier n'est pas assez puissant; les études polonaises de chars ne paraissent pas avoir donné de résultats satisfaisants.

Aussi le général voudrait-il savoir si la Pologne pourrait trouver des possibilités du côté de la France; il demande :

1° Si notre char R. 35 est maintenant au point, y compris le canon de 37 nouveau modèle.

2° Si ce char sort en quantité suffisante pour qu'il soit possible d'en céder éventuellement à la Pologne, ce qui serait la solution qui lui conviendrait le mieux.

A défaut, il envisagerait l'acquisition de la licence.

Le général croit savoir qu'il existe un char léger Somua, d'un tonnage sensiblement égal à celui du R. 35; ce char l'intéresserait au même titre que le premier.

Il a d'ailleurs précisé qu'il ne demandait ces renseignements que pour s'éclairer et s'informer sur les possibilités qui peuvent être ouvertes actuellement à la Pologne de notre côté; il n'est encore nullement fixé ni sur le choix du char, ni même sur le principe d'une commande à effectuer.

A mon avis, il conviendrait de hâter la conclusion du contrat sur le canon de 90 antiaérien qui a déjà subi de si longs retards. Plus généralement, dans le domaine des commandes de matériel en France, nous devons tenir aussi complètement et rapidement que possible tous les engagements que nous avons assumés au titre des accords de Rambouillet [3].

[1] *Note du document :* Mon rapport 16/S du 2 mars [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

[2] *Note du document :* Notre attaché de l'Air a demandé cette réponse à son département le 17 mars, par un télégramme qui devait être communiqué à la Guerre.

[3] Conclus le 7 septembre 1936 : voir au tome III de la présente série, le n° 259.

Autre chose est le plan d'électrification Alsthom, qui conduirait à investir à nouveau en Pologne des sommes considérables, dont le remboursement restera aléatoire; ceci ne devrait pas être consenti sans contrepartie.

Quant à la question des chars, je serai reconnaissant au Département de vouloir bien me mettre en mesure de répondre aux demandes de renseignements formulées par le général Stachiewicz.

113

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1],
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº [2]. *Londres, 22 mars 1939, 11 h 45* [3]

Pour le président du Conseil et M. Léger.

Ainsi que je vous l'avais dit au téléphone, j'ai eu hier une très cordiale conversation avec lord Halifax; je l'ai trouvé dans d'excellentes dispositions d'esprit. Il m'a parlé de la gravité de la situation et de la nécessité pour les nations pacifiques de s'unir contre un agresseur éventuel. Il m'a lu la déclaration que le gouvernement britannique a préparée et dont M. Corbin vous avait envoyé hier le texte [4]. J'ai dit à lord Halifax que cette déclaration, qui avait été renforcée à la demande expresse que nous avions formulée avant-hier, paraissait très bonne, sous réserve de l'avis du président Daladier.

J'ai rappelé à lord Halifax que nous avions, dans l'ordre diplomatique, fait auprès des gouvernements de Moscou, Varsovie, Bucarest et de Belgrade notamment, des démarches inspirées par les mêmes sentiments que ceux qui animent la diplomatie britannique, et j'ai insisté très vivement pour que cette action diplomatique fût appuyée par des mesures militaires et industrielles énergiques. J'ai rappelé à ce sujet les mesures si importantes prises avant-hier par le gouvernement français, doté des pleins pouvoirs que le Parlement venait de lui voter [5]. Ce n'est pas seulement par des déclarations, mais

[1] Qui se trouvait depuis la veille 21 mars à Londres, où il accompagnait M. Albert Lebrun. La visite du président de la République française dans la capitale du Royaume-Uni répondait à celle qu'avaient effectuée à Paris les souverains britanniques, en juillet 1938.

[2] Ce document est extrait des archives de l'ambassade de France à Londres.

[3] Par téléphone.

[4] Le texte de cette déclaration avait également été transmis au Département, le 21 mars, par l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris. Il est ci-dessus reproduit sous le nº 108.

[5] En vertu des pouvoirs spéciaux accordés par le Parlement (voir le nº 78, note), le Conseil des ministres français du 20 mars adoptait 13 décrets-lois. Ces décrets-lois visaient à adapter les effectifs militaires aux mesures de réorganisation de l'armée. Ils réorganisaient le commandement des régions militaires, et maintenaient temporairement sous les drapeaux des hommes libérables. Ils avaient aussi pour objet l'accélération des fabrications d'armement. Ils fixaient à soixante heures la durée du travail hebdomadaire dans les entreprises œuvrant pour la Défense nationale.

par des actes, qu'il faut répondre aux puissances totalitaires qui doivent être bien convaincues que nous avons à la fois la volonté et les moyens de les vaincre rapidement.

Au cours de la réception d'hier soir [1], j'ai tenu le même langage au Roi, et j'ai trouvé auprès de lui, comme d'ailleurs auprès de toutes les personnalités avec qui j'ai eu à m'entretenir du même sujet, l'écho le plus favorable. L'état d'esprit ici est excellent. Je n'ai pas eu l'occasion de causer avec le Premier ministre, mais il vient de me faire dire qu'il désirait me voir ce soir à cinq heures.

Enfin, l'ambassadeur de Pologne à Londres est venu me voir ce matin et m'a apporté la réponse de son gouvernement à la question que nous avions posée au sujet de l'assistance de la Pologne en cas d'agression allemande contre la Roumanie [2]. Il m'a dit que l'ambassadeur de Pologne à Paris avait porté cette réponse en mon absence à M. Léger. J'ai fait observer à l'ambassadeur de Pologne qu'il me paraissait extraordinaire que dans la situation européenne actuelle, la Pologne pût se désintéresser du sort de la Roumanie. J'ai attiré avec force son attention sur le danger évident que constituerait pour la Pologne la mainmise de l'Allemagne sur la Roumanie, liée d'ailleurs d'une amitié étroite avec la Pologne. L'ambassadeur de Pologne à Londres m'a paru extrêmement embarrassé. Il ne m'a pas caché qu'il voyait exactement la situation de la même façon que moi, mais c'était là une opinion toute personnelle. Il m'a promis de télégraphier immédiatement à son gouvernement pour lui traduire les observations que je lui avais présentées.

114

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 139 à 141 [3]. *Bruxelles, 22 mars 1939, 13 h. 5* [4].

Comme je l'ai indiqué précédemment [5], le Conseil des ministres qui s'est réuni lundi a examiné les mesures qu'il convenait de prendre en raison de la tension internationale.

Contrairement au bruit qui a couru à Bruxelles, l'éventualité d'une mise prochaine de l'armée sur « pied de paix renforcé » a été écartée pour le moment.

[1] Un banquet était offert par le Roi dans la soirée du 21 mars en l'honneur du président de la République à Buckingham Palace. Dans les toasts échangés, le Roi et le Président rappelaient les principes communs sur lesquels reposait l'Entente cordiale.

[2] Cette réponse faisait l'objet d'une note du Secrétariat général au Département, transmise la veille à l'ambassadeur de France à Londres pour communication au Ministre. Le texte de la note est ci-dessus reproduit sous le n° 107.

[3] Extraite des archives de l'ambassade.

[4] Par fil.

[5] Voir ci-dessus le n° 78.

Les autorités militaires compétentes affirment que le système de couverture installé en permanence à la frontière permet provisoirement de ne pas prendre de mesures spéciales. Les précautions nécessaires auraient depuis longtemps été prises qui mettent le pays à l'abri de toute surprise. Par contre, le gouvernement s'est préoccupé du ravitaillement de la Belgique et a décidé lundi la création d'un comité permanent de ravitaillement qui comprendrait des représentants des départements des Affaires économiques, de l'Agriculture, de la Défense nationale et des transports. Ce comité aurait déjà tenu une première réunion.

En ce qui concerne la date des élections [1], le Conseil des ministres n'a pas jugé possible, après examen de la question, de modifier les dispositions prévues. M. Pierlot a d'ailleurs déclaré que, si la situation empirait, l'arrêté de dissolution des Chambres pourrait être rapporté.

La Belgique reste donc prête à parer à toutes éventualités. Devant le renforcement du potentiel de guerre de l'Allemagne et l'aggravation de la menace que le Reich fait peser sur les petits pays voisins, le gouvernement belge conserve la ferme volonté de sauvegarder son indépendance; mais il a aussi le souci de ne rien faire qui puisse déplaire à l'Allemagne.

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 62 [2]. *La Haye, 22 mars 1939, 17 h. 9.*

(*Reçu :* 18 h. 10.)

M. von Weizsäcker a reçu hier les ministres des Pays-Bas et de Belgique à Berlin. Il leur a prodigué les déclarations les plus rassurantes sur la situation européenne. La guerre est impossible, a-t-il affirmé, l'Allemagne n'en veut pas et n'a aucune raison de la faire. En Italie, les revendications que M. Mussolini compte formuler à l'égard de la France sont des plus modérées et ne seront présentées que sur un ton très conciliant, étant ainsi facilement acceptables : port franc à Djibouti, propriété du chemin de fer en territoire éthiopien, siège à la direction du canal de Suez et enfin une légère modification aux clauses juridiques de l'accord de 1935 [3].

Il a été demandé aux deux diplomates de conseiller à leurs gouvernements, étant donné la situation rassurante ainsi décrite, de se tenir à l'écart de toute tentative pour la reconstitution d'un front populaire international.

[1] Fixée au 2 avril : voir ci-dessus le nº 78 (note).
[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Allusion aux accords franco-italiens signés à Rome le 7 janvier 1935, et dont le texte est reproduit au tome VIII de la présente série sous le nº 420.

116

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 90, 91. *Berne, 22 mars 1939, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

La campagne d'intimidation idéologique que le Reich poursuit dans tous les petits états n'épargne pas la Confédération. C'est ainsi que devant de très hautes personnalités suisses, M. von Bibra, conseiller de la légation d'Allemagne, chef reconnu des organisations nationales-socialistes allemandes en Suisse, a déclaré cyniquement, le jour de l'annexion de la Tchécoslovaquie, que l'Allemagne mettrait la main sur tout l'est de l'Europe, s'emparerait des pétroles roumains et n'hésiterait pas à faire la guerre à quiconque tenterait de lui barrer la route. Ces paroles ont été vivement relevées par l'ancien conseiller fédéral M. Schulthess, l'homme à qui précisément le chancelier Hitler a promis de respecter la neutralité de la Suisse, qui a déclaré à M. von Bibra que l'Allemagne s'expose à recommencer l'expérience de 1914 et que les résultats en seraient encore plus désastreux pour elle qu'en 1918.
Prière communiquer d'urgence à la Guerre.

117

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 440, 441. Réservé. *Varsovie, 22 mars 1939, 19 h.*

(*Reçu :* 20 h., 19 h. 55.)

Je me réfère au télégramme de Berlin qui m'a été communiqué sous les nos 165 à 168 [1].

Les deux diplomates lithuaniens que j'ai vus hier m'ont fait savoir que, contrairement à ce qu'ils avaient été tentés de croire tout d'abord, ils avaient acquis la certitude que la Pologne n'avait été nullement mise au courant de ce qui se préparait au sujet de Memel.

C'est également mon avis.

[1] Il s'agit vraisemblablement du télégramme de Berlin no 757, du 16 mars, ci-dessus reproduit sous le no 5.

On redoutait à Varsovie, depuis l'occupation de Prague, que ce fût bientôt le tour de Memel, mais on ignorait cette fois encore les projets de l'Allemagne et, dans les cercles officiels, ce nouveau coup a produit un certain désarroi.

Le président de la République a réuni hier soir le Maréchal et les principaux membres du gouvernement pour envisager la situation en même temps que pour examiner la proposition britannique de déclaration commune (1). D'après M. Arciszewski, aucune décision n'aurait été prise au cours de cette conférence (2).

118

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Berne.

T. nos 47 à 51 (3). Réservé. *Paris, 22 mars 1939* (4).

Je me réfère à votre télégramme no 24 (5).

Le ministre de Suisse à Paris avait déjà, à titre personnel, demandé confirmation au Département de l'attitude de la France dans l'éventualité d'une agression allemande contre la Confédération.

La réponse à cette question est d'autant plus aisée que la situation de la Confédération helvétique a été définie avec toute la clarté désirable tant par les traités de 1815, qui ont garanti l'inviolabilité de son territoire, que le 14 mai 1938, par le conseil de la Société des Nations (6). Cette situation a été qualifiée alors « d'unique, d'exceptionnelle, de spéciale ». Dans les rapports et memoranda présentés tant par M. Motta au nom de la Confédération que par le rapporteur, la neutralité perpétuelle et intégrale du territoire helvétique a été solennellement soulignée. Les traités de 1815 qui l'ont établie et garantie furent rappelés et confirmés comme un engagement international « destiné à assurer le maintien de la paix ».

(1) Sur cette proposition, voir ci-dessus le no 108.

(2) Par télégramme no 442, du même jour, l'ambassadeur revenait sur l'« impression profonde » causée dans les sphères officielles polonaises par la mainmise allemande sur Memel : « C'est un pas de plus vers l'encerclement de la Pologne : une fois le Niémen franchi, l'armée allemande tiendra la Lithuanie à sa merci ».

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(4) Par poste.

(5) Il doit s'agir d'une erreur, le télégramme de Berne nos 20 à 24, du 30 janvier (reproduit au tome XIII de la présente série sous le no 458) était bien antérieur à l'occupation de la Tchécoslovaquie par les Allemands, auquel le télégramme cité ici est selon toute vraisemblance postérieur. Il pourrait en fait s'agir plutôt du télégramme no 74, du 20 mars, ci-dessus publié sous le no 76.

(6) Voir, au tome IX de la présente série, les nos 258-IV (note), 264; au tome X, les nos 111 (note), 190 (note).

Le gouvernement français se croit fondé à tirer de ces constatations les conclusions suivantes :

En cas d'atteinte de la part de l'Allemagne à l'inviolabilité du territoire de la Suisse, celle-ci serait justifiée à demander aide et assistance à la France, signataire des accords de 1815. Le gouvernement français se considèrerait comme tenu de répondre à cet appel et d'entrer en guerre aux côtés de la Suisse.

Au surplus, de par sa situation géographique et politique, la Suisse est considérée par le gouvernement français comme l'un des éléments essentiels de sa sécurité. La France ne pourrait donc rester indifférente en présence de la violation du territoire helvétique par des forces étrangères.

Il ne peut faire de doute, dans ces conditions, que si (hypothèse émise par l'interlocuteur de notre attaché militaire), le Reich prétendait occuper une partie quelconque du territoire helvétique à titre de sanction ou de prise de gage, le gouvernement français considèrerait une telle opération comme une atteinte à l'inviolabilité du territoire suisse et prendrait aussitôt les armes pour protéger celle-ci. Au surplus, si le Reich estimait un jour avoir de justes réclamations contre la Suisse, il ne serait nullement fondé à effectuer une prise de gage mais devrait discuter sa réclamation avec les puissances signataires des actes de 1815.

C'est dans ce sens, bien qu'en termes plus généraux — M. Stucki n'étant pas entré dans les précisions ci-dessus, — qu'il a été répondu au ministre de Suisse. Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'à votre tour, vous saisissiez la première occasion pour donner les mêmes assurances au gouvernement fédéral.

Vous aurez soin d'ajouter que la France ne saurait oublier les obligations de défense qui s'imposent par ailleurs à la Suisse, et vous rappellerez qu'à la séance du Conseil du 14 mai 1938, M. Motta a solennellement déclaré au nom de son gouvernement que son pays ne reculerait devant aucun sacrifice pour « défendre par tous les moyens en son pouvoir son sol et son domaine aérien dans l'intérêt commun de tous les états et notamment de ses voisins ». Le gouvernement français compte que la Confédération redoublera d'efforts pour se mettre en situation de faire face à l'envahisseur éventuel.

119

M. TRIPIER, MINISTRE DE FRANCE À RIGA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 23. *Riga, 22 mars 1939.*

(*Reçu :* le 24, 12 h.)

Le retour de Memel à l'Allemagne [1], m'a dit M. Munters, est en somme un soulagement pour le gouvernement lithuanien, parce que celui-ci ne pouvait avoir de doute sur l'issue de l'affaire — l'offre de « causer » faite en décembre à l'Allemagne [2] en est la preuve —, mais qu'il pouvait tout craindre si ce retour s'effectuait dans le cliquetis des armes.

D'après M. Munters, le gouvernement lithuanien aurait dû choisir, il y a quinze ans et plus, entre la revendication de Vilno et l'assimilation de Memel; il aurait pu poursuivre l'une ou l'autre : avec l'appui de l'Allemagne s'il visait Vilno, ou l'aide de la Pologne s'il voulait garder Memel. Peut-être n'aurait-il pas réussi; mais l'entreprise se justifiait tandis qu'en courant deux lièvres à la fois, la Lithuanie et ses deux millions et demi d'habitants étaient voués à une double déception.

L'opinion publique est moins sereine que le ministre des Affaires étrangères; son inquiétude au contraire paraît s'accroître, notamment à cause du port letton de Libau où vivent quelques milliers d'Allemands et qui n'est plus qu'à soixante-dix kilomètres environ des avant-postes allemands.

On peut d'ailleurs soutenir que la politique du bloc baltique, si elle existe et veut prouver son existence, est facilitée par cette levée d'hypothèque que représente la récupération de Memel : et c'est évidemment cela que sent M. Munters quand il parle avec désinvolture du soulagement des Lithuaniens.

(1) Sur cet événement intervenu le même jour, voir ci-dessus le nº 106 (note).
(2) Sur ce sujet, voir au tome XIII de la présente série, les nºs 84, 91.

120

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 95 à 97 (1). *Berne, 22 mars 1939* (2).

J'ai entretenu le ministre d'Angleterre de la position du gouvernement concernant la neutralité suisse exposée dans votre télégramme no 47 (3).

Sir George Warner m'a marqué sa satisfaction de l'accord survenu sur ce point entre les gouvernements français et anglais et relaté dans les termes suivants dans un télégramme Havas reproduit par les journaux suisses de ce soir :

« Dès son arrivée à Londres, M. Bonnet s'est entretenu avec lord Halifax et avec M. Chamberlain. Le cabinet anglais, d'accord avec les autres gouvernements, partageant la même volonté, estime nécessaire de préparer une résistance commune contre tout nouvel acte d'agression en Europe. Indépendamment des engagements formels d'assistance mutuelle qui lient la France et l'Angleterre, on sait aussi que, pour le cabinet Chamberlain, une attaque contre la Hollande entraînerait une action immédiate des forces britanniques. Il en serait de même au cas où la neutralité de la Suisse viendrait à être violée, tout comme celle de la Belgique ».

La légation d'Angleterre a téléphoné au Foreign Office, qui démentirait la nouvelle Havas en indiquant que le cabinet anglais ne s'était pas réuni.

121

M. DULONG, MINISTRE DE FRANCE À KAUNAS,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 37, 38 (4). *Kaunas, 22 mars 1939.*

Le ministre des Affaires étrangères vient de m'annoncer que, dans sa conversation d'hier (5), il a été placé par M. von Ribbentrop dans l'alternative suivante : ou le gouvernement lithuanien consentira à rétrocéder pacifiquement

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Du 22 mars, ci-dessus reproduit sous le no 118.
(4) C'est en fait la retransmission de ce télégramme à Londres, le même jour, sous les nos 546-547, qui est ci-après reproduite.
(5) Sur cette conversation, voir ci-dessus le no 106.

le territoire de Memel; ou, des troubles ne pouvant pas manquer d'y éclater, dans l'état de tension actuel, le gouvernement allemand se verra obligé de faire occuper le Territoire par ses troupes sans qu'on puisse prévoir où s'arrêtera leur avance.

M. von Ribbentrop a ajouté que, si le gouvernement lithuanien acceptait la solution amiable, des rapports amicaux se développeraient entre les deux pays et le gouvernement du Reich prendrait en considération les intérêts lithuaniens dans l'état de Memel.

M. Urbsys a d'abord essayé de gagner du temps jusqu'à la réunion de la Diète le 25 mars. M. von Ribbentrop le pressant de donner séance tenante une réponse, il a obtenu que celle-ci soit laissée à la décision du Conseil des ministres.

Mais, à peine rentré à Kaunas, il était avisé par le ministre d'Allemagne que les plénipotentiaires lithuaniens étaient attendus à Berlin jeudi.

Ne voyant pas d'autre issue que de céder à la menace de la force, le gouvernement lithuanien a décidé de s'incliner devant les exigences allemandes et en a informé M. Zechlin [1].

122

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 206, 207 [2]. *Moscou, 22 mars 1939.*

Après l'épreuve de Munich et jusqu'à une date récente, le gouvernement soviétique avait peu à peu repoussé au second plan, sans toutefois le désavouer formellement, le principe de la sécurité collective, dont la mise en œuvre lui paraissait de plus en plus aléatoire. Dans son discours du 10 mars [3], Staline avait donné le pas à une politique de « relations d'affaires avec tous les pays », susceptible d'aboutir pratiquement à une sorte de neutralité.

Actuellement, sous le coup de l'émotion provoquée par les événements tchécoslovaques, et encouragé par les réactions des puissances occidentales, le gouvernement soviétique tend à revenir à ses anciennes positions. C'est ainsi que le *Journal de Moscou*, dont on connaît les attaches avec le commissariat des Affaires étrangères, remet nettement l'accent sur l'opportunité d'un retour à une politique de résistance commune à l'agression :

« A l'heure actuelle, déclare le *Journal de Moscou*, l'opinion publique des états démocratiques intéressés au maintien de la paix exerce une pression

(1) Sur la cession de Memel au Reich, effectuée le 22 mars à l'issue de la visite à Berlin d'une délégation lithuanienne, voir ci-dessus le n° 106 (note).
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Consacré à la politique étrangère de l'U.R.S.S. et prononcé à l'ouverture du dix-huitième congrès du parti communiste d'U.R.S.S. : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 306.

chaque jour croissante sur les gouvernements pour les amener dans la voie de la sécurité collective, qui répond aux véritables intérêts de tous les peuples.

« L'Union soviétique, qui applique une véritable politique de paix, ne pourrait que saluer la renonciation des pays démocratiques à la politique de « non-intervention » (au sens de : neutralité). Car cette politique, ouvrant la route aux agresseurs, les aide à précipiter l'Europe dans la seconde guerre impérialiste. »

123

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 208, 209 (1) Urgent. *Moscou, 22 mars 1939.*

L'ambassadeur d'Angleterre a demandé hier après-midi à M. Litvinov si le gouvernement soviétique serait disposé à souscrire une déclaration dont le projet est connu de Votre Excellence et aux termes de laquelle l'Angleterre, la France, la Pologne et l'U.R.S.S. s'engageraient à se concerter immédiatement sur les mesures à prendre en vue d'opposer une résistance commune à toute action susceptible de menacer l'indépendance politique d'un état européen quelconque (2).

M. Seeds vient de me faire connaître la réponse du commissaire aux Affaires étrangères. Elle est affirmative. Le gouvernement soviétique est prêt à donner suite à la proposition britannique dès que la France et la Pologne l'auront officiellement agréée de leur côté. Il propose que la signature soit donnée par le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères de chacune des puissances intéressées. La position prise par l'U.R.S.S. sera vraisemblablement rendue publique demain.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur ce projet de déclaration britannique, voir ci-dessus le n° 108.

124

Conversation franco-britannique du 22 mars 1939, 17 heures.

Procès-verbal [1].

M. Neville Chamberlain,
Lord Halifax,
Sir Eric Phipps,
Sir Alexander Cadogan,
M. Strang,

M. Georges Bonnet,
M. Corbin,
M. Bressy.

M. Chamberlain croit devoir aborder un point assez délicat. Lorsqu'il se trouvait à Paris au mois de novembre dernier [2], les ministres français avaient indiqué que la France produisait à ce moment environ 80 appareils par mois et qu'il avait de bonnes raisons de penser que la production française s'élèverait mensuellement à environ 400 appareils à la fin du printemps. M. Chamberlain avoue avoir été surpris, et rappelle qu'il avait demandé à M. Daladier si celui-ci était sûr d'un pareil chiffre, attendu qu'il ne pouvait oublier les difficultés que la Grande-Bretagne avait éprouvées à amplifier sa production. Assurément, le printemps est loin de toucher à sa fin, mais M. Chamberlain a le sentiment que les craintes qu'il avait exprimées en automne dernier semblent avoir été confirmées par les événements. M. Daladier, en donnant ces indications, a reproduit les affirmations de ses techniciens, mais ceux-ci paraissent avoir sous-estimé la difficulté, sinon l'impossibilité, d'un pareil accroissement de la production française. Depuis ce moment, une mission d'experts français est venue en Angleterre et, malheureusement, cette visite n'a pas laissé une bonne impression en ce sens que les milieux compétents britanniques avec lesquels ces experts ont pris contact ont eu le sentiment qu'en France, on n'a pas véritablement compris combien un accroissement massif de la production en matière d'aviation pouvait soulever de difficultés. M. Chamberlain, en insistant sur l'inquiétude que cause en Angleterre un pareil état de choses, prie M. Georges Bonnet de lui indiquer s'il est en mesure de lui donner des informations à ce sujet.

(1) Il s'agit d'un extrait, qui se trouve dans le fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques. (Aucune trace de procès-verbal intégral des entretiens n'a été retrouvée dans les archives). Ainsi que l'indique l'intitulé du document, la conversation se tint au Parlement anglais, dans le cabinet du Premier ministre.

Le même jour, à midi, le président de la République et Mme Lebrun avaient été les hôtes, au Guild-hall de la corporation de la Cité : Albert Lebrun avait célébré à nouveau « l'amitié vivante et féconde» des deux nations. Sur les conversations du 21 mars, voir ci-dessus le n° 113.

(2) Voir, au tome XII de la présente séric, le n° 390.

M. Georges Bonnet donne alors à M. Chamberlain un certain nombre d'explications sur les difficultés auxquelles s'est heurté le gouvernement français. Il marque que les chiffres indiqués par M. Daladier seront exacts d'ici peu de mois. Il insiste sur l'intention du président du Conseil de tirer parti des pleins pouvoirs qui viennent de lui être accordés pour intensifier considérablement l'activité de nos usines d'armement et notamment d'aviation. Il fait une allusion aux commandes qui ont été passées par la France en Amérique [1].

A ce propos, M. Chamberlain indique que, selon les rapports qui lui ont été faits, les avions américains paraissent être en retard sur ceux de la Grande-Bretagne, la construction aux États-Unis étant orientée beaucoup plus vers l'aviation civile que vers l'aviation militaire.

M. Georges Bonnet a alors souligné le fait que le président Roosevelt avait bien voulu intervenir pour que la France pût obtenir la cession d'un prototype tout à fait récent, dont les qualités paraissent certaines, mais qui, malheureusement, ne pourra être produit en grande série qu'à partir de septembre.

M. Chamberlain, faisant état de la réussite indiscutable qui a couronné les grands efforts faits en Angleterre pour l'intensification de la production des avions, indique à M. Bonnet que le gouvernement britannique, sans vouloir le moins du monde se montrer indiscret, serait tout disposé à aider la France si toutefois celle-ci le désirait, notamment par des conversations entre techniciens. Il indique que la production des avions est actuellement de 600 par mois.

M. Georges Bonnet pose alors la question de savoir si la France pourrait éventuellement acheter des appareils en Angleterre.

M. Chamberlain répond qu'il l'ignore, mais qu'il ne pense pas que la Grande-Bretagne dispose d'un tel excédent qu'elle puisse vendre des appareils. Il signale que lorsque la mission d'experts français était en Angleterre, elle avait indiqué qu'en France, les commandes d'appareils était trop peu importantes. M. Chamberlain, à ce propos, déclare que des plaintes analogues avaient été formulées en Angleterre et que les difficultés qui résultaient de cet état de choses ont été surmontées grâce à une augmentation massive des commandes.

M. Georges Bonnet ayant demandé à M. Chamberlain si le chiffre de la production en Angleterre était de 600, exactement, par mois, M. Chamberlain a précisé que le chiffre exact était d'environ 580, alors qu'en septembre dernier la production était de 250 par mois.

[1] Sur ces commandes, voir au tome XIV de la présente série, les nos 118, 165.

125

Note du sous-directeur du Service de la Société des Nations [1]

au sujet du voyage de M. Burckhardt à Dantzig.

N. nº 13. Secret. *Paris, 22 mars 1939.*

Dantzig étant, à l'heure présente, l'un des foyers d'où peut à tout moment surgir la guerre (déclaration de M. Beck à l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie; télégramme de M. Noël du 19 mars) [2], la position du Haut-Commissaire dans la Ville libre et ses rapports respectifs avec l'Allemagne et la Pologne ne doivent cesser d'être examinés avec attention. Il y a là un baromètre instructif de la situation dans cette partie de l'Europe. C'est pourquoi il était particulièrement intéressant d'interroger M. Burckhardt sur les conditions dans lesquelles il a, la semaine passée, effectué son voyage à Berlin et à Dantzig et cru devoir, à peine arrivé dans cette dernière ville, reprendre le train pour Genève [3]. Les informations qu'il a fournies à ce sujet hier à Genève à M. Arnal jettent au surplus, sur la crise du 15 mars et les méthodes allemandes, quelques clartés rétrospectives qui ont leur prix.

Il convient tout d'abord de se rappeler que le Haut-Commissaire, en congé en Suisse depuis janvier, n'était reparti pour Dantzig que sur l'assurance donnée par M. von Weizsäcker, par l'entremise du consul général d'Allemagne à Genève, que sa présence dans la Ville libre serait non seulement admise par le gouvernement du Reich, mais souhaitée par lui. L'échec des négociations que M. von Ribbentrop avait essayé de mener à Varsovie le 26 janvier [4] en vue de la modification du statut de la Ville libre avait donné le sentiment que les choses resteraient en l'état pendant un certain temps.

Or, lorsque le 12 mars, M. Burckhardt est arrivé à Berlin, il a compris très vite que les événements s'étaient en quelques jours complètement modifiés. Une personnalité amie, de l'entourage de M. von Ribbentrop, lui apprit dans la soirée de dimanche (12 mars) le projet d'occupation de Prague et d'annexion de la Bohême. Il chercha vainement à se mettre alors en contact avec le ministre des Affaires étrangères du Reich et le secrétaire d'État. Il sut plus tard que ceux-ci avaient reçu la consigne de ne donner audience, avant le « coup », à aucun représentant étranger. Cependant, M. von Weizsäcker, personnellement très lié avec M. Burckhardt, l'invita à

[1] M. Arnal.
[2] Allusion au télégramme de Varsovie nos 406-407, ci-dessus reproduit sous le nº 63.
[3] Sur les informations recueillies à Berlin par le Haut-Commissaire, voir ci-dessus les nos 13, 59.
[4] Lors de son voyage dans la capitale polonaise. Sur ce voyage, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 444, 473; au tome XIV le nº 20.

déjeuner dans l'intimité le lundi 13 mars à 1 h. 30. Le secrétaire d'État avait les traits tirés et l'air soucieux que le Haut-Commissaire lui avait vus au mois de septembre dernier. Il ne dévoila rien à son hôte de ce qui allait se passer. Mais il lui conseilla très fermement ou de ne pas se rendre à Dantzig ou, s'il ne pouvait pas y renoncer, de n'y pas prolonger son séjour. Il craignait, disait-il, que la situation internationale n'eût des répercussions dans la Ville libre.

M. Burckhardt n'eut pas de peine à faire le rapprochement entre la confidence qu'il avait reçue la veille et les conseils du secrétaire d'État. Il fut conduit par celui-ci dans sa voiture jusqu'à l'ambassade de Pologne, où M. Burckhardt désirait voir M. Lipski. Il trouva l'ambassadeur de Pologne, qui venait d'être mis au courant de la situation, dans un état de très grande émotion. Il avait aperçu M. von Weizsäcker dans sa voiture officielle par la fenêtre : « Comment, dit-il, vous avez vu Weizsäcker et moi, je le cherche depuis hier sans parvenir à le joindre! ». Il s'emporta ensuite contre les projets allemands sur la Slovaquie : « La Slovaquie, ce pays qui a avec la Pologne tant d'affinités de race, de langue et de culture, n'est-ce pas nous qui devrions le protéger et non le Reich? »

M. Burckhardt n'a pas dit s'il avait mis en garde M. Lipski au sujet de Dantzig. Il n'a pas pu lui cacher qu'il ne songeait pas à rester plus de deux jours dans la Ville libre. Arrivé à son poste, il apprit que le gauleiter, M. Forster, était tombé malade et qu'il ne pourrait le voir. Il eut par contre la visite de M. Greiser, président du Sénat, et de son « ministre des Affaires étrangères », M. Boettcher. D'ailleurs, sur ces entrefaites, se déroulaient les événements du 15. Le jeudi 16, M. Burckhardt reçut une communication téléphonique de la part de M. von Weizsäcker, qui lui faisait savoir que le conseil qu'il lui avait donné à Berlin était toujours valable. Le Haut-Commissaire en conclut que l'annexion de Dantzig pouvait être imminente et, conformément à ses projets, il quitta Dantzig vendredi, après avoir fait prévenir Genève par l'entremise de notre consul, M. de La Tournelle, et confié au consul d'Angleterre un message pour Londres. Il avait reçu entre temps le délégué polonais à Dantzig, M. Chodacki, auquel il s'était contenté de déclarer sans autre précision que la situation lui paraissait mauvaise.

Des renseignements qui précèdent, on peut dégager les conclusions suivantes :

1° Si l'occupation de Prague a sans doute été préparée de longue main et probablement envisagée ou souhaitée dès le mois de septembre, elle ne semble avoir été décidée qu'à la dernière minute et dans le plus grand secret. M. von Weizsäcker n'en savait apparemment rien quant il a fait prier, en fin février, M. Burckhardt de reprendre son poste à Dantzig. M. Lipski semble l'avoir ignorée jusqu'au dimanche 12 mars. Rien d'invraisemblable, par conséquent, que M. Attolico lui-même ait été surpris ainsi que l'a télégraphié M. Coulondre [1].

[1] Voir ci-dessus le n° 10 (note)

2° La Wilhelmstrasse a tout de suite considéré que la machine, une fois mise en marche, ne s'arrêterait plus et que l'occupation de la Tchécoslovaquie entraînerait celle de Dantzig. Il est frappant que M. von Weizsäcker ait cru devoir téléphoner le jeudi 16 mars à M. Burckhardt pour lui confirmer son conseil de ne pas prolonger son séjour à Dantzig. Les craintes de l'état-major polonais, signalées par M. Noël le 22 mars, à la suite de l'occupation de Memel [1], paraissent donc justifiées.

126

État-major de l'Armée

Synthèse des comptes rendus mensuels de renseignements sur l'Esthonie et la Lithuanie [2]
(Période du 21 février au 22 mars 1939)

Paris, 22 mars 1939.

Les nouveaux événements de l'ex-Tchécoslovaquie ont produit une impression écrasante : les peuples baltiques voient avec terreur se rapprocher le gantelet de fer...

Ils estiment que les nations occidentales ont été imprudentes, en septembre 1938, de croire, une fois de plus, à la signature allemande.

Le prestige français, en particulier, qui avait un peu remonté, à la suite de la reconnaisance du général Franco, de la nomination du maréchal Pétain et de l'élection du cardinal Pacelli [3], est retombé.

Ces événements ont eu, d'ailleurs, leur répercussion au point de friction germano-baltique de Klaipeda : le gouvernement de Berlin, qui faisait depuis plusieurs mois la sourde oreille aux demandes d'Anschluss du Directoire, vient de poser à la Lithuanie un ultimatum : l'annexion, ou la guerre [4]. La réponse lithuanienne ne peut faire de doute : Klaipeda est perdu [5],

Pourquoi Berlin a-t-il tant tardé à faire cette annexion?

Pudeur ou crainte? Ces mots n'ont plus de sens.

Le retard allemand me paraît procéder d'une autre cause; l'Allemagne n'avait pas voulu, jusqu'ici, meurtrir la Lithuanie d'un coup de poignard à Klaipeda, parce qu'elle a des visées plus hautes. Bien des indices montrent,

(1) Craintes évoquées dans le télégramme de Varsovie n° 448, du 23 mars, reçu à 2 h. 45, et ci-après reproduit sous le n° 130.

(2) Document extrait des archives de la Guerre.

(3) Sur les circonstances de l'élection de ce dernier, voir au tome XIV de la présente série. le n° 256 (et note).

(4) Sur cet ultimatum, voir ci-dessus le n° 106.

(5) Sur la cession de Memel au Reich, le 22 mars, voir ci-dessus le n° 106 (note).

en effet, qu'elle s'efforce de conquérir pacifiquement la Lithuanie : subvention de 5 millions de Reichsmarks aux organisations allemandes de la Grande-Lithuanie, demande d'enseignement de la langue allemande dans 25 écoles, propagande dans l'armée, faite par les attachés naval et militaire.

La conquête pacifique de la Lithuanie, qui va sans doute s'essayer de plus belle après l'annexion de Memel, fournirait à l'Allemagne un excellent point d'appui dans une « affaire polonaise », que Berlin paraît bien préparer par l'encerclement (Ukraine carpathique, Lithuanie, Esthonie).

En effet, l'activité allemande s'étant, jusqu'ici, heurtée en Lettonie à la haine des Lettons pour leurs anciens maîtres « baltes », paraît mieux réussir en Esthonie, non pas dans la masse, mais auprès des dirigeants et, tout au moins, des sphères militaires.

L'état-major letton prétend que des conversations ont eu lieu entre les états-majors allemand et esthonien; une récente conversation avec le général Reek, chef d'État-major de l'armée esthonienne, m'a édifié sur les sentiments officiels de cette armée, pour qui l'ennemi nº 1 est, non pas l'Allemagne, mais la Russie, avec laquelle ils ne nous pardonnent pas notre alliance.

Un peu excentrique en cas de conflit avec la seule Pologne, l'Esthonie constituerait un point précieux pour l'Allemagne en cas de guerre avec la Russie, car ses ports septentrionaux commandent en partie le golfe de Finlande, au fond duquel est la flotte russe.

Le récent coup de force contre la Tchécoslovaquie ouvrira-t-il les yeux des Esthoniens? Il est trop tôt pour l'espérer.

En résumé, l'activité allemande se poursuit avec des succès divers dans chacun des trois pays baltiques, en vue d'un conflit éventuel, soit avec la Pologne, soit avec l'U.R.S.S.

La Lettonie résiste bien.

La Lithuanie, après la perte de Klaipeda, paraît devoir résister aussi, avec l'appui de la Pologne.

Mais les *dirigeants* esthoniens semblent préférer, s'il fallait perdre l'indépendance, le joug allemand au régime soviétique.

127

Communication de la Direction politique à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris [1].

Paris, 22 mars 1939.

Par sa note du 21 mars [2], l'ambassade d'Angleterre a bien voulu faire savoir au ministère des Affaires étrangères qu'en dépit des doutes existant au sujet de l'envoi d'un ultimatum du Reich à la Roumanie, le gouvernement

[1] Remise à l'ambassade à 21 h. 30. Cette note est extraite des papiers Hoppenot.
[2] Ci-dessus publiée sous le nº 108.

de Sa Majesté britannique estimait que la conquête récente de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne pouvait être regardée comme la preuve d'une politique délibérée de domination et constituait à ce titre une menace pour chaque état européen. Dans ces conditions, le gouvernement de Sa Majesté britannique estimait désirable d'organiser sans délai l'appui mutuel de tous les états qui comprennent la nécessité de protéger la société internationale contre de nouvelles violations des lois fondamentales sur lesquelles elle repose; il proposait à cet effet la publication par les gouvernements britannique, polonais, soviétique et français, de la déclaration suivante :

« Nous soussignés, dûment autorisés à cet effet, déclarons par le présent « acte que la paix et la sécurité en Europe étant une question d'intérêt et de « préoccupation commune et cette paix et cette sécurité européennes pouvant « être affectées par tout acte constituant une menace pour l'indépendance « politique de tout état européen, nos gouvernements respectifs s'engagent « à se consulter immédiatement pour déterminer quelles mesures doivent être « adoptées pour opposer une résistance commune à un tel acte ».

La publication de cette déclaration serait suivie d'un examen, par les signataires, de toute situation pour laquelle cet examen s'imposerait, en vue de déterminer la nature de l'action qui pourrait être adoptée.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de faire savoir à l'ambassade d'Angleterre que le gouvernement de la République donne son entier assentiment à la proposition dont l'a saisi le gouvernement de Sa Majesté.

128

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 22 mars 1939

Secret.

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique;
M. Rochat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air;
Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine;
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. — M. Charvériat expose les questions politiques.

Hongrie-Roumanie. — Tension sérieuse [1].

Les Hongrois déclarent être menacés par une concentration de 60.000 hommes sur leur frontière et accusent les Roumains de vouloir procéder à un coup de main sur la Ruthénie.

[1] Sur cette tension, voir ci-dessus le n° 100.

Les Roumains répondent aux renforcements d'effectifs hongrois par de larges mesures de mobilisation camouflée et laissent entendre que la publication du décret de mobilisation serait faite d'ici deux à trois jours.

Nous procédons à des démarches pour recommander le calme à Budapest et à Bucarest, mais sans grand espoir de succès.

Pologne. — L'occupation de la Slovaquie excite un vif mécontentement en Pologne (1).

Position politique toujours énigmatique et peu assurée. Les Polonais nous demandent d'appuyer leur action sur la Hongrie et la Roumanie, mais cette action apparaît peu efficace; l'accord qui les lie avec la Roumanie ne vise que la Russie et ne joue pas dans le cas particulier (2).

M. Beck est toujours aussi fermé.

Quant aux projets allemands sur Memel, les Polonais en sont au courant, mais se trouvent embarrassés par une demande de la Lithuanie au sujet de l'attitude qu'ils comptent prendre (3).

Allemagne. — Escompte toujours et proclame par avance un accord économique germano-roumain garantissant l'intégrité territoriale de la Roumanie contre la cession de sa production en blé et pétrole : c'est tout au moins une indication sur le but cherché par les Allemands (4).

Prague. — Déplacement des troupes allemandes vers l'Est, mais sans précision.

Les États-Unis, l'Angleterre et la France ont refusé de laisser passer les légations tchécoslovaques aux mains de l'Allemagne, puisque la Slovaquie héritière au moins partielle de l'ancien état reste indépendante aux dires mêmes du Reich.

Turquie. — M. Massigli est autorisé à pousser les pourparlers avec les Turcs pour essayer de mesurer la portée exacte de leurs demandes et de leurs offres au sujet du Hatay (5).

Yougoslavie. — Certains éléments croates croient habile d'explorer les intentions allemandes à leur sujet (6). La difficulté qu'ils auront à se dégager rend cette manœuvre dangereuse.

Bulgarie. — Se trouve un peu freinée par l'attitude des Turcs qui paraissent vouloir agir sur le plan de l'Entente balkanique (7).

Italie. — De deux sources différentes, il revient que l'Italie serait disposée à se montrer très modérée quant à Djibouti et Suez. Mais à supposer que ces renseignements soient exacts, ses prétentions au sujet de la Tunisie sont

(1) Voir ci-dessus les nos 92, 94.

(2) Voir ci-dessus le n° 45 (note).

(3) Sur les projets allemands sur Memel, et la cession du Territoire au Reich, le 22 mars, voir ci-dessus les nos 106 (et note), 117.

(4) L'accord devait être conclu le lendemain; voir ci-après le n° 151.

(5) Voir ci-dessus le n° 81.

(6) Sur l'état de la question croate, voir ci-dessus le n° 34 (note).

(7) Sur les récentes conversations bulgaro-turques, à l'occasion de la venue à Ankara du président du Conseil bulgare, voir ci-dessus le n° 85 (et note).

inacceptables et rendent inexploitable sa modération relative sur les autres sujets [1].

Espagne. — Hostilité hargneuse de Franco, qui oppose à la réception de notre ambassadeur des marchandages dans lesquels nous ne voulons pas entrer au sujet de la flotte de Bizerte [2].

D'autre part, les négociations avec Madrid n'avancent pas; on dirait que Franco, pour éviter une entrée des troupes italiennes à Madrid, veut traîner les affaires en longueur.

En tout cas, son adresse de félicitations au Reich pour l'annexion de Prague est peu heureuse.

Suisse. — Après l'expérience de Prague, la Suisse a pris ses dispositions pour mettre à l'abri les avoirs de l'État et les avoirs privés dans les banques et l'a fait savoir au Reich.

Questionné sur ce que nous ferions en cas d'attaque contre la Suisse, le gouvernement français a répondu qu'il considérerait une attaque allemande contre la Suisse comme impliquant son entrée directe dans le conflit, tant en vertu de la défense de la neutralité suisse dont il est garant qu'en raison de ses intérêts propres.

Des instructions ont donc été données à M. Alphand confirmant qu'en cas d'attaque, nous serions obligés de répondre à l'appel de la Suisse, même si le Reich se bornait à n'occuper qu'une fraction de territoire à titre de sanction ou de prise de gage [3].

Il en résulte corrélativement pour la Suisse l'obligation de défendre son sol et son ciel contre le passage des troupes ou d'aéronefs ennemis conformément à la déclaration de M. Motta de 1938 [4].

II. Le général Dentz expose les renseignements militaires sur l'Allemagne, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie.

Il rapporte la démarche de l'attaché militaire roumain au sujet de la décision prise par son pays de s'opposer par les armes à toute tentative dirigée contre son indépendance [5].

III. *Marine.* — La flotte allemande est à Kiel. 17 cargos chargés de troupes et matériel sont signalés à Stettin.

5 vapeurs de la *K.D.F.* sont en Méditerranée, mais un seul est susceptible de transporter des troupes.

Une crise de commandement apparaît comme possible dans la marine italienne et éclatera si la tension actuelle se passe sans conflit.

(1) Le ministre italien des Affaires étrangères avait laissé entendre à l'ambassadeur de Grande-Bretagne que Rome ne nourrissait pas de projets belliqueux à l'égard de la Tunisie, tout en justifiant les concentrations de troupes italiennes en Libye (voir ci-dessus le n° 41).

(2) Sur les réclamations du gouvernement nationaliste espagnol relatives à la flotte de Bizerte, voir ci-dessus les n°s 38, 83 (note).

(3) Sur les assurances fournies par Paris au gouvernement helvétique, voir ci-dessus les n°s 118, 120.

(4) Le 21 mars 1938, à l'ouverture de la session du Conseil national, M. Motta avait donné lecture d'une déclaration du Conseil fédéral sur l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

(5) Démarche analogue à celle qu'effectuait le représentant roumain auprès du Département (voir ci-dessus le n° 56).

IV. *Air.* — Nouvelles expéditions punitives et jets de bombes sur des villages du Kurd Dajh. Deux blessés par balle.

V. *Colonies.* — Les Italiens poussent des pistes en territoire français dans la région de Dikkil. Un détachement français a rencontré un détachement italien qui se disposait à creuser un puits en territoire français; ce dernier s'est retiré sans incident.

Il apparaît que les transports d'artillerie précédemment signalés vers Diré-Daoua et Hamar n'avaient qu'un but défensif.

On signale que les Italiens travaillent avec activité à une piste aboutissant au Tibesti.

129

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 169 à 172 (1). Réservé. *Belgrade, 23 mars 1939, 0 h. 40.*

(*Reçu :* 1 h. 40.)

Je viens de voir le ministre des Affaires étrangères au sujet de la question posée par votre télégramme no 125 (2).

M. Cinçar-Markovitch m'a répété que son gouvernement n'avait d'obligations à l'égard de la Roumanie que dans le cas d'une agression hongroise, et que d'ailleurs les renseignements parvenus à sa connaissance ainsi qu'à celle de l'ambassade de Roumanie à Belgrade ne confirment pas les bruits d'une attaque imminente allemande contre Bucarest, d'après lui ... (3) pour parer au danger réel ou supposé hongrois, le gouvernement yougoslave a interrogé ce matin le gouvernement hongrois sur la signification qu'il convenait d'attribuer aux concentrations de troupes effectuées le long de la frontière roumaine. M. Cinçar-Markovitch donne à cette démarche la signification d'un geste de solidarité vis-à-vis de la Roumanie, geste qui pourrait par la suite être le prélude d'une action commune plus accentuée. Je n'en ai pas moins l'impression qu'en cas de complication mettant, avec ou sans le truchement de la Hongrie, la Roumanie en opposition armée avec l'Allemagne, la Yougoslavie, dont j'ai signalé l'extrême faiblesse et prudence à l'égard du Reich, fera tout son possible pour éviter d'être directement intéressée dans le conflit.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 22 mars, non reproduit. Par ce télégramme, le Ministre demandait à son représentant à Belgrade de faire savoir au gouvernement yougoslave que la Roumanie pouvant à bref délai être menacée d'une agression allemande, le gouvernement français était disposé à prêter dans ce cas son assistance à celui de Bucarest. M. Brugère devait faire connaître l'attitude qu'adopterait le gouvernement de Belgrade.
(3) Lacune de déchiffrement.

M. Cinçar-Markovitch croit d'ailleurs que les satisfactions économiques demandées par l'Allemagne à la Roumanie ne seront pas suivies de nouvelles exigences [1] et que la présentation des demandes dont il s'agit et qui remonteraient à plusieurs mois, n'a jamais, contrairement aux informations de presse, revêtu la forme d'un ultimatum.

130

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 448. Réservé. *Varsovie, 23 mars 1939, 1 h. 16.*

(*Reçu :* 2 h. 45.)

Le chef d'État-major général, qui jusqu'à présent déclarait n'avoir aucune inquiétude pour Dantzig [2], vient de m'avouer ses craintes : « Tout est possible maintenant ».

Les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères reconnaissent également ce soir qu'ils redoutent une occupation prochaine de la Ville libre par l'Allemagne.

131

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 97 à 99 [3]. *Paris, 23 mars 1939, 19 h. 34.*

Le coup de force auquel l'Allemagne vient de se livrer contre la Tchécoslovaquie, en violation de l'accord signé à Munich le 29 septembre et des principes mêmes du droit des gens, a créé une situation qui a obligé le gouvernement français à prendre un certain nombre de mesures immédiates.

Ces mesures semblent d'autant plus nécessaires que le Reich agit dans des conditions particulières de secret et de célérité et que du fait de ses dispositions aussi bien que de celles de l'Italie, l'Europe se trouve aujourd'hui virtuellement dans une situation intermédiaire entre l'état de paix et l'état de guerre.

[1] Sur les exigences adressées par le Reich à la Roumanie sur le plan économique, voir ci-dessus les nos 33, 56.

[2] Voir ci-dessus le nº 112.

[3] Ce télégramme, extrait des archives de l'ambassade, a également été envoyé, le même jour, à divers autres postes: Varsovie (nº 215), Bucarest (nos 158-160), Belgrade (nos 97-99), etc.

Le gouvernement français a dû demander au pays tout entier un effort exceptionnel pour tendre au maximum les énergies et mettre la France en position d'alerte et renforcer dans une proportion considérable tous ses moyens de défense nationale.

A cet effet, il s'est fait accorder par le Parlement, en vertu d'une loi promulguée le 19 mars, des pouvoirs spéciaux l'autorisant à prendre jusqu'au 30 novembre prochain les mesures nécessaires à la sécurité du pays (1).

Dès le 20 mars, un premier train de décrets-lois qui sera suivi de plusieurs autres a été soumis à la signature du président de la République. Les mesures qu'il comporte sont tout d'abord d'ordre militaire. Il appartient désormais au gouvernement de sa propre autorité de rappeler les effectifs de la ... (2) et de la réserve et de maintenir temporairement sous les drapeaux les hommes libérables. L'augmentation des cadres de l'armée est d'autre part décidée. Dans le domaine de la production et du travail, les transformations opérées ne sont pas moins importantes. Elles portent avant tout sur la prolongation de la durée du travail qui pourra atteindre soixante heures dans les entreprises consacrées à la Défense nationale.

Telles sont à titre d'exemple et pour le moment quelques-unes des premières réformes que le développement de la situation internationale a imposées au gouvernement de la République, et qui marquent sa résolution d'être prêt à toutes les éventualités.

Il vous appartiendra de vous inspirer des indications qui précèdent pour orienter au mieux de nos intérêts vos entretiens avec les membres du gouvernement de votre résidence aussi bien qu'avec les personnalités et les milieux de presse avec lesquels vous êtes en contact.

132

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 306 à 308 (3). Réservé. *Bucarest, 23 mars 1939, 19 h.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Je viens de faire à M. Gafenco la communication prescrite par votre télégramme no 157 (4) et j'ai attiré à nouveau son attention, comme je l'avais fait hier auprès de M. Calinesco, sur la nécessité de conserver à l'heure actuelle le sang-froid et la prudence qui s'imposent.

(1) Voir ci-dessus le no 113 (note).
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des papiers Bonnet.
(4) Du 22 mars, non reproduit. Par ce télégramme, le représentant de la France à Bucarest était invité à marquer à M. Gafenco le souhait de Paris de voir le gouvernement roumain s'abstenir « de toute mesure susceptible de faire naître, sur la frontière hongroise, des incidents dont les conséquences pourraient aggraver les risques de rupture d'équilibre ».

Le ministre m'a répondu en me rappelant les différentes mesures prises par le gouvernement roumain pour éviter tous incidents susceptibles de provoquer des complications internationales (mon télégramme nº 297-298) (1). D'ailleurs, a-t-il ajouté, la situation paraît désormais moins tendue. Il estime que cette amélioration est due principalement aux causes suivantes :

1º Les efforts déployés par les gouvernements français et britannique : M. Gafenco a tenu à cet égard à marquer une fois de plus que le gouvernement royal appréciait pleinement la sollicitude de Paris et de Londres;

2º L'assurance donnée à Bucarest par le gouvernement d'Ankara que la Turquie apporterait à la Roumanie un secours militaire immédiat en cas d'agression bulgare. Les informations reçues par M. Gafenco à ce sujet concordent entièrement avec les renseignements fournis par M. Massigli (2);

3º Le contact direct que, tenant largement compte des recommandations des puissances occidentales, le gouvernement roumain maintient avec Budapest;

4º L'accord réalisé dans les négociations économiques roumano-allemandes et qui, comme l'indique mon télégramme nºs 309 et suivants (3), amènera nécessairement une détente avec le Reich.

Enfin, en ce qui concerne la démobilisation, M. Calinesco désirerait n'y procéder que lorsque le gouvernement de Budapest serait revenu sur les mesures militaires qu'il a ... (4) depuis une semaine. Mais M. Gafenco, toujours plus conciliant, m'a confié qu'il se contenterait en définitive d'une démobilisation simultanée des deux armées et que c'était dans ce sens qu'il était prêt à négocier avec la Hongrie.

(1) Ce télégramme, du 22 mars, non reproduit relatait l'entretien du représentant de la France, la veille, avec M. Calinesco. Le président du Conseil roumain confirmait les dispositions militaires prises par son pays face à la Hongrie. Il assurait cependant son interlocuteur que si la Hongrie manifestait la moindre intention de détente, la Roumanie entrerait dans la voie de la démobilisation.

(2) Se reporter à cet égard au télégramme d'Ankara nºs 270-272, du 19 mars, ci-dessus reproduit sous le nº 66.

(3) Du 24 mars, 0 h. 10, 0 h. 50, ci-dessus mentionné sous le nº 151 (note).

(4) Lacune de déchiffrement.

133

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 860 [1]. Confidentiel. Réservé. *Londres, 23 mars 1939* [2].

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Un trait particulièrement frappant dans l'attitude prise par le gouvernement britannique depuis quelques jours a été son désir très visible d'associer l'U.R.S.S. à l'organisation de la défense commune contre les entreprises de l'Allemagne en Europe orientale. Il est non moins remarquable de constater que les journaux conservateurs n'accueillent pas défavorablement cette suggestion. Même un organe d'extrême-droite comme le *Daily Mail*, s'il ne manifeste pas d'enthousiasme, déclare que la question mérite d'être approfondie. Cette évolution significative traduit évidemment les craintes pressantes qu'inspire aujourd'hui à Londres la politique du Reich; mais elle s'explique aussi par le désir qu'a le gouvernement de forcer les résistances que rencontre dans les milieux travaillistes le principe du service militaire obligatoire. Le mouvement en faveur de la conscription s'est sensiblement accentué durant ces derniers jours. Une décision gouvernementale à cet égard est réclamée avec une force grandissante par les organes de droite. Seules l'opposition travailliste et une fraction des libéraux continuent à y être hostiles. Il semble que le gouvernement, en cédant à une des revendications essentielles des éléments de gauche en matière de politique extérieure, espère venir à bout de leurs objections et prévenir l'agitation qu'il redoute dans la classe ouvrière comme conséquence de l'institution éventuelle du service obligatoire.

[1] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Par fil.

134

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 456-457 (1). *Varsovie, 23 mars 1939.*

J'ai cru devoir demander à M. Beck dans quels termes il comptait répondre à la question posée par Votre Excellence à M. Lukasiewicz au sujet de l'attitude que prendrait la Pologne si la Roumanie était attaquée par l'Allemagne (votre télégramme nos 203 à 206) (2).

Le ministre m'a soutenu qu'il n'avait pas compris que le gouvernement français et en même temps le gouvernement britannique l'aient interrogé sur l'interprétation des accords polono-roumains, alors surtout que la Roumanie ne lui demandait rien, et il m'a laissé entendre que son intention était de ne pas répondre à la question posée.

Je lui ai répété qu'il ne s'agissait nullement pour la France d'obtenir une interprétation des accords existants entre Varsovie et Bucarest, accords que nous connaissons et qui sont clairs, mais que ce qui importait, c'était que la Pologne précisât clairement quelle serait son attitude en cas d'agression allemande contre la Roumanie.

M. Beck m'a répondu qu'il n'était pas encore en état de me fixer sur ce point.

En réalité, et mon télégramme suivant (3) en donnera une autre preuve à Votre Excellence, M. Beck s'efforce de gagner du temps, d'ajourner sa réponse à toutes les questions qui lui sont posées, et pour conserver toute sa liberté de mouvement et essayer de maintenir la Pologne dans une position de neutralité.

(1) Il s'agit en fait ici du texte de la retransmission à Londres, le lendemain 24, dudit télégramme sous les nos 572-573.

(2) Du 20 mars, qui transmettait la substance de l'entretien du 19 mars entre MM. Bonnet et Lukasiewicz (voir ci-dessus le no 73).

(3) Le télégramme de Varsovie nos 458-461, du même jour, est reproduit ci-après sous le no 135.

135

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 458 à 461. Réservé. *Varsovie, 23 mars 1939, 22 h. 50, 22 h. 55.*

(*Reçu :* le 24, 0 h. 16.)

Le projet anglais de déclaration commune soumise à M. Beck par sir Howard Kennard (1) paraît avoir mis les dirigeants polonais dans un très grand embarras.

Plusieurs conférences ont été tenues déjà à ce sujet et divers indices permettent de supposer qu'aucune décision n'a pu être prise jusqu'ici.

Tout en lui déclarant qu'il mesurait pleinement la signification et l'importance de la proposition anglaise, M. Beck a informé, m'a-t-il dit, mon collègue britannique qu'il n'était pas encore en état de lui donner une réponse officielle.

A titre personnel, il lui a fait observer :

1° Qu'après tant d'expériences malheureuses, la Pologne ne s'associerait sans doute à une déclaration ou à un pacte nouveau que s'il lui apparaissait qu'il ne s'agit pas en l'espèce d'un simple geste et qu'elle est en présence d'un plan concret et précis, dont les modalités pratiques constitueraient pour elle une contrepartie suffisante aux risques que lui ferait courir l'adhésion qu'elle y apporterait;

2° Que la Pologne, étant donné sa frontière géographique, ne pouvait pas ne pas beaucoup hésiter avant de renoncer à sa politique d'équilibre entre ses deux grands voisins et surtout de s'associer à une combinaison où figurerait également l'U.R.S.S.; l'Allemagne accepte comme un fait, a poursuivi M. Beck, l'alliance franco-polonaise, mais « il se produirait une explosion » si le chancelier Hitler voyait se former un système englobant avec les puissances occidentales, la Pologne et l'U.R.S.S. La guerre pourrait éclater aussitôt.

J'ai attiré l'attention du ministre sur les autres aspects de la question et surtout sur l'intérêt capital qu'il y a pour son pays à ne pas décourager une initiative si contraire à toutes les traditions de la politique britannique qui, pour la première fois, se montre disposée à prendre parti sur des questions intéressant l'Europe orientale. M. Beck n'a répété qu'il ne méconnaissait nullement la valeur de ce fait, mais il m'a laissé l'impression qu'il répondrait officiellement à la proposition anglaise le plus tard possible et qu'il espérait bien pouvoir faire du reste traîner l'affaire jusqu'à son voyage à Londres. (Il part pour l'Angleterre le 1er avril) (2).

(1) Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 108.

(2) Sur le voyage du ministre polonais en Angleterre, voir ci-après les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

136

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 466 [1]. Secret. Réservé. *Varsovie, 23 mars 1939, 22 h. 55.*

(*Reçu :* le 24, 0 h. 23.)

Le gouvernement polonais rappelle, et aussi discrètement que possible, par ordres individuels, la dernière classe libérée, pour renforcer les garnisons de la frontière allemande, ainsi qu'un certain nombre de spécialistes.

Ces mesures sont présentées par l'armée comme ayant uniquement un caractère préventif.

137

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 462. Réservé. *Varsovie, 23 mars 1939, 23 h 9.*

(*Reçu :* le 24, 0 h. 59.)

Je me réfère à mon télégramme nº 444 [2].

M. Beck m'a demandé de faire savoir à Votre Excellence que la démarche polonaise, ... [3] hier à Budapest avait été très énergique. Elle avait eu notamment pour but d'attirer toute l'attention du gouvernement hongrois sur les conséquences extrêmement graves que pourrait avoir son attitude envers la Roumanie, si elle était intransigeante ou agressive, et sur le fait qu'une guerre générale risquerait d'en résulter.

S'il est nécessaire, M. Moscicki adressera au Régent, m'a dit M. Beck, un appel personnel dans le même sens.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Du 22 mars, non retrouvé.
[3] Lacune de déchiffrement.

138

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 455. Réservé. *Varsovie, 23 mars 1939, 22 h. 10.*

(*Reçu :* le 24, 2 h.)

J'ai demandé aujourd'hui à M. Beck ce qu'il pense de l'occupation de Memel par l'Allemagne et ses conséquences probables [1].

Il a feint d'apprendre par moi que l'accord signé hier à Berlin par M. Urbsys contenait des clauses d'« assistance mutuelle », qui paraissaient devoir placer la Lithuanie sous la tutelle allemande et constituer pour la Pologne une grave menace supplémentaire.

Il se raccroche, sincèrement ou non, à l'espoir que les Lithuaniens ont assez de ... [2] pour ne pas se soumettre entièrement à l'influence de l'Allemagne, et il émet le vœu que les puissances intéressées à sauvegarder, dans la mesure du possible, l'indépendance de la Lithuanie, s'efforcent discrètement de lui venir en aide sur le plan économique.

139

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 824. *Berlin, 23 mars 1939* [3].

(*Reçu :* le 24, 12 h.)

D'après des indications qui ont été données à l'un de nos correspondants, la question de Dantzig ne tarderait pas à être réglée sur les bases suivantes : la ville même serait intégrée dans le Reich, tandis que l'état de choses actuel serait maintenu pour l'hinterland dantzicois.

On paraissait admettre à la Wilhelmstrasse que le gouvernement polonais se rallierait à cette solution, qui interviendrait avant la fin du mois et qui ne serait d'ailleurs que provisoire.

On envisagerait pour plus tard la réunion de la Poméranie à la Prusse orientale par une zone placée sous la souveraineté allemande, mais qui serait

[1] Sur la genèse de l'occupation de Memel, voir ci-dessus le nº 106 (et notes); ci-après le nº 144.
[2] Lacune de déchiffrement.
[3] Par courrier en clair.

elle-même traversée par une route et une voie ferrée exterritoriale donnant accès à Gdynia.

Ces informations sont à rapprocher des renseignements provenant de notre consul à Dantzig et d'après lesquels l'administration des chemins de fer polonais de Dantzig commencerait l'évacuation du matériel roulant.

140

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 300 à 302 (1). *Ankara, 23 mars 1939.*

Je me réfère aux instructions qui m'ont été transmises par les télégrammes nos 222 et suivants dont je remercie Votre Excellence (2).

J'ai entamé aujourd'hui avec le ministre des Affaires étrangères la conversation générale qui doit me permettre — dans un délai que je crois assez bref — de saisir Votre Excellence d'un plan précis.

J'indique tout de suite les points suivants :

1o En ce qui concerne l'accord politique, les préférences turques vont à un texte d'assistance mutuelle en cas d'agression dans une zone donnée. Une formule générale, telle que celle qui figure dans votre no 230, leur paraîtrait susceptible d'une extension qu'ils désirent éviter sauf dans le cas où l'Angleterre serait prête à participer à un accord tripartite. J'ai prié M. Saraçoglu de préciser par écrit sa proposition.

2o J'ai trouvé chez mon interlocuteur un grand désir de voir hâter le départ de nos troupes (aux raisons de prestige faciles à imaginer s'ajoute une considération d'ordre matériel : éviter des dépenses de construction de casernements pour la garnison turque, en achetant les nôtres).

Je prévois une discussion âpre sur les délais d'évacuation. Je serais donc reconnaissant à Votre Excellence de m'indiquer quelle serait, dans sa pensée, l'importance numérique du détachement de « valeur symbolique » qui devrait être maintenu dans le territoire jusqu'à la cessation du mandat.

3o Je me félicite d'autant plus d'avoir été autorisé par Votre Excellence à engager la conversation que j'ai pu vérifier qu'un plan était prêt tendant à faire proclamer par le Hatay lui-même son rattachement à la Turquie (3).

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Les télégrammes adressés par le Ministre, le 20 mars, sous les nos 222 à 230, sont ci-dessus reproduits sous le no 81.

(3) Le 25 mars, par télégramme no 252, le Département répondait : « Il me semble que le moment n'est pas encore venu de définir de manière précise la composition du détachement que nous maintiendrions dans le Sandjak dans l'hypothèse examinée. Nous avons intérêt à ne pas nous lier les mains sur ce point tant que nous ne serons pas mieux éclairés sur la portée des offres de la Turquie ».

141

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 819 (1). Secret. *Berlin, 23 mars 1939* (2).

Au cours d'un entretien, un agent de la Gestapo a confié à l'un de mes collaborateurs que le chancelier Hitler était résolu à réaliser tous ses plans d'expansion vers l'Est et le Sud-est, même au risque d'une guerre européenne.

« En s'efforçant de reconstituer une coalition contre l'Allemagne, a ajouté cet agent, la France et l'Angleterre jouent un jeu dangereux. A la première certitude que nous aurons d'un accord militaire entre Paris, Londres et Moscou, nous occuperons sans délai la Hongrie et la Roumanie et, si un conflit européen éclate, il nous trouvera prêts ».

Ces paroles rappellent trop les indications déjà données par une personnalité de l'entourage du Führer à un membre de cette ambassade (lettre nº 130 du 8 février 1939) (3) pour ne pas mériter de retenir à l'heure actuelle la plus sérieuse attention.

142

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 822 (4). *Berlin, 23 mars 1939* (5).

Un informateur dont les renseignements ont pu être contrôlés à plusieurs reprises et se sont révélés exacts indique que l'entreprise envisagée par l'Allemagne contre la Roumanie n'aurait pas lieu immédiatement.

On serait effectivement décidé, dans les milieux dirigeants du Reich, à s'assurer, d'une façon certaine, la totalité de ce que la Roumanie peut exporter de blé et de pétrole. Mais on inclinerait à croire que ce résultat pourrait être obtenu uniquement par la menace et sans avoir recours effectivement aux

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Reproduite au tome XIV de la présente série sous le nº 80.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Par courrier en clair.

armes. On estimerait que les Roumains, qui sont d'ailleurs l'objet d'un intense travail de propagande, en seraient bientôt arrivés au point où on étaient les Tchèques ces derniers temps, c'est-à-dire qu'ils n'oseraient plus rien refuser aux Allemands.

D'autre part, une opération militaire, si elle s'avérait nécessaire, ne pourrait être entreprise avant un certain délai pour les raisons suivantes :

— insuffisance du réseau routier slovaque, mutilé par la sentence de Vienne [1] et actuellement enneigé;

— attitude encore incertaine de la Hongrie;

— nécessité pour marquer une avance en direction de la Roumanie de procéder à des concentrations supplémentaires de troupes dans le sud-est de l'Allemagne.

Il semble se confirmer ainsi que la Roumanie bénéficierait encore d'un certain répit.

143

Note du Cabinet du Ministre [2]

Conversation du Ministre des Affaires étrangères avec M. Herbert Scholz

Paris, 23 mars 1939.

J'ai eu aujourd'hui une longue conversation avec M. Herbert Scholz, de passage à Paris, venant de Berlin, et qui se rend à Boston aux États-Unis où il va occuper le poste de consul d'Allemagne.

M. Scholz, qui a épousé l'une des plus riches héritières d'Allemagne, la fille du directeur de l'I.G. Farben, était, jusqu'à ces derniers temps, premier secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Washington. Nazi dès la première heure, M. Scholz est colonel honoraire des *S.S.*, ami de MM. Himmler et Hess, et entretient des relations personnelles avec les dirigeants du Reich.

Abordant la situation européenne d'aujourd'hui, M. Scholz a déclaré avec force : « Il faut que l'Allemagne ait les mains libres à l'est de l'Europe. Pas un Allemand ne veut faire la guerre contre la France et l'Angleterre, mais il faut que ces pays comprennent la situation de l'Allemagne au centre de l'Europe et la nécessité pour elle d'y trouver des possibilités d'expansion ». Je fais observer à mon interlocuteur combien était regrettable l'entreprise

[1] Allusion à l'arbitrage germano-italien du 2 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, le n° 256 (note).

[2] Extraite des papiers Bonnet, cette note est rédigée par M. Saint, chef-adjoint du Cabinet.

allemande contre la Tchécoslovaquie. Munich avait éveillé dans notre pays, comme en Angleterre, beaucoup d'espoir. Dans le discours qu'il a prononcé, il y a quelques semaines (1), le chancelier Hitler avait insisté sur la mauvaise situation économique de son pays; c'était au moment où la France et l'Angleterre, décidées à une collaboration loyale avec lui, envoyaient des missions commerciales à Berlin pour l'étude de ce problème (2), qu'il avait jugé bon de porter un coup qui paraissait fatal à la confiance qui renaissait.

1° *Annexion tchécoslovaque.*

M. Scholz, évidemment embarrassé pour justifier la récente annexion du Reich, s'efforce cependant de l'expliquer dans les termes suivants :

« Depuis Munich, la situation en Europe centrale était instable. Les Hongrois et les Polonais n'ont cessé de s'agiter pour obtenir des frontières communes; puis des troubles ont éclaté en Slovaquie. C'est alors que M. Hacha (que M. Scholz a accusé d'être un traître à son propre pays) s'est adressé au Reich pour lui demander de rétablir l'ordre en Bohême. Le chancelier Hitler est intervenu. Il réalise les complications que va présenter l'intégration dans le Reich de huit millions de Tchèques. Il n'est pas question pour le gouvernement allemand de les opprimer. Les Tchèques n'entreront pas dans l'armée allemande, ils auront leurs écoles et jouiront d'un statut particulier ».

Répondant à l'objection que je lui faisais que cette initiative était contraire à toute la doctrine du Chancelier, M. Scholz a déclaré qu'elle était nécessaire pour des raisons stratégiques. La Tchécoslovaquie était placée au cœur de l'Allemagne, pouvait servir de base à une action russe contre elle et il était indispensable au Reich de raser ce bastion menaçant qui s'érigeait contre elle.

2° *Roumanie.*

Passant à la Roumanie, M. Scholz m'a déclaré qu'il se trouvait à la Wilhelmstrasse lorsque parvint la nouvelle de l'ultimatum allemand à Bucarest (3).

« Cette nouvelle, m'a-t-il dit, était absolument fausse. Elle a été inventée par le roi Carol pour renforcer sa situation à l'intérieur du pays et créer

(1) Le 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); au tome XIV, les n°s 1, 6, 10, 18, 58.

(2) Sur l'envoi de la mission française, voir au tome XIV de la présente série, le n° 341 (note).

(3) Sur cet « ultimatum », voir ci-dessus les n°s 33, 56.

l'union nationale en Roumanie. D'ailleurs, a-t-il ajouté, les négociations, si elles ont abouti, ne marquent cependant pas un succès pour l'Allemagne » (1).

3° *Évolution future de la politique allemande. Relations avec la Pologne.*

L'Allemagne, m'a déclaré mon interlocuteur, ne désire pas se lancer dans des nouvelles conquêtes militaires en Europe orientale. La seule revendication territoriale qu'elle pose est sur la ville allemande de Dantzig. Mais, à cet égard, rien ne sera fait sans l'accord de la Pologne. L'opinion polonaise est certes inquiète devant les récents événements, mais le gouvernement polonais, malgré les efforts franco-anglais, ne sortira pas de son attitude de neutralité, et M. Beck demeure en très bons termes personnels avec le chancelier Hitler.

« Il est nécessaire, m'a répété alors avec beaucoup de conviction M. Scholz, que la France et l'Angleterre laissent les mains libres à l'Allemagne à l'Est. Le seul moyen de détourner le Reich de cette politique serait de lui rendre ses colonies ». Je fis alors observer à mon interlocuteur que l'exploitation de ces colonies ne permettrait guère à l'Allemagne d'obtenir ces ressources agricoles qu'elle recherche. M. Scholz me répondit que tel n'était pas son avis : « Des plans avaient été mis à l'étude et il était certain que le Reich serait en mesure de réaliser dans ses anciennes colonies un système colonial, d'un caractère nouveau et remarquable, qui permettrait à l'Allemagne de trouver enfin les denrées qui lui étaient nécessaires et qu'elle pourrait se procurer sans sortir du circuit allemand et sans avoir recours à des paiements en devises étrangères ». « Si nous ne pouvons obtenir ces colonies, il faut alors que nous nous tournions vers l'Est; notre idée n'est pas de procéder par des conquêtes militaires, mais par une pénétration économique active qui doit nous permettre de trouver les ressources qui nous sont indispensables. C'est vers l'Ukraine que nous tendons. Que la France et l'Angleterre nous laissent donc nous enfoncer vers l'Est, l'Allemagne renoncera à la mer, restera une puissance continentale, et ne cherchera pas à vous disputer, ainsi qu'à l'Angleterre, la maîtrise de l'océan ».

4° *La situation économique allemande.*

« Cette orientation de notre politique nous est dictée d'une façon impérieuse par les circonstances actuelles. La situation économique de notre pays est mauvaise, franchement mauvaise, nous manquons de beurre, d'œufs, de blé. L'Allemagne est obligée de se contenter d'un pain noir. La propagande peut soutenir le moral de la population pendant un certain temps mais il vient un moment, et ce moment n'est peut-être pas éloigné, où le paysan se révolte, il veut manger à sa faim. Dans les magasins d'alimentation à Berlin vous ne trouvez pas d'œufs, et moi-même, durant mon séjour là-bas, j'ai dû, à certains moments, me passer de beurre.

« Il faut donc que dans un proche avenir le gouvernement du Reich donne satisfaction au peuple allemand. »

(1) C'est cependant le 23 mars que devait être conclu l'accord commercial germano-roumain voir ci-après le n° 151.

5° *Italie.*

J'ai demandé alors à M. Scholz s'il ne pensait pas que le gouvernement italien, voulant à son tour obtenir quelques avantages de l'Axe, chercherait à entraîner l'Allemagne dans une aventure méditerranéenne.

« Pas un Allemand, m'a déclaré avec force M. Scholz, ne se battra pour les revendications italiennes contre la France. Nous savons que la France ne cédera jamais aux demandes de l'Italie : il serait impossible au gouvernement allemand de galvaniser la nation pour une telle cause.

« Dans l'affaire d'Espagne, où la guerre revêtait un caractère d'idéologie, il eût peut-être été possible de trouver des arguments pour convaincre le peuple allemand, mais dans une guerre qui serait suscitée uniquement pour satisfaire les appétits italiens, la question ne se pose même pas.

« M. Mussolini a rendu un service considérable au chancelier Hitler lors de l'Anschluss, il a commis à cette occasion probablement une faute capitale pour son pays. Mais cela le regarde. L'Allemagne à son tour est venue au secours de l'Italie au moment de l'affaire d'Éthiopie. Nous avons envoyé à notre partenaire de nombreux trains pleins de charbon qui lui ont été d'un secours précieux. Chaque année nous acceptons en Allemagne cinquante à soixante mille ouvriers italiens, ce qui constitue aussi une aide non négligeable pour le gouvernement de Rome. Mais, de là à nous lancer dans une aventure pour les beaux yeux de l'Italie, il y a un abîme que nous ne songeons pas à franchir. Si l'Axe a joué en faveur de Berlin, c'est parce que nous avons su tirer profit des circonstances. Avant la politique de l'Axe, il y a pour l'Allemagne le sacro-[saint] égoïsme.

« D'ailleurs, M. Mussolini ne veut pas et ne fera pas la guerre. Il sait mieux que personne qu'elle se ferait aux frais de l'Italie. Tandis qu'Allemands et Français s'affronteraient sur les lignes Maginot et Siegfried, son pays resterait ouvert et vulnérable aux attaques des flottes anglaise et française, et il ne serait pas question pour la flotte allemande de lui venir en aide.

« Sa politique en Italie rencontre d'ailleurs beaucoup d'hostilité de la part du Roi et de l'aristocratie italienne. Le discours que vient de prononcer le Souverain [1] est destiné probablement à lui permettre de sortir de l'impasse où il s'est acculé. Les revendications italiennes, qui ont fait tant de bruit, s'affaibliront progressivement; il n'y a rien à craindre du côté de l'Italie ».

6° *Questions générales.*

Au cours de cette longue conversation, M. Scholz a abordé différents autres sujets.

Il a vivement condamné les pogroms juifs du 9 novembre. Ceux-ci avaient provoqué un fort mécontentement dans les hauts cercles nazis. Le chancelier Hitler, lui-même, n'en avait pas été avisé. Ils auraient été effectués, sinon par l'initiative, du moins avec le seul consentement de M. Goebbels qui à cette

[1] C'est le 23 mars que, devant la nouvelle Chambre des faisceaux et des corporations, le roi d'Italie célébrait, dans son discours de la Couronne, la conquête éthiopienne et l'axe Rome-Berlin, et définissait les rapports de l'Italie avec les autres puissances : voir ci-après le n° 162 (note).

occasion, s'est vu attirer de violents reproches de la part du Führer [1]. Il ne devrait encore de garder son poste qu'à la gratitude et à la bonté incroyable du chancelier Hitler.

Mon interlocuteur a enfin beaucoup insisté sur la profonde impression qu'avait faite M. Daladier sur le Führer à Munich. Le Chancelier s'était immédiatement senti en sympathie avec lui et l'accueil très chaud que lui avait réservé la population allemande, plus chaud encore que celui fait à M.Chamberlain, avait été provoqué par un sentiment spontané d'estime et de confiance.

Rappelant dans quelles circonstances, au lendemain de l'annexion de la Bohême, la presse franco-anglo-américaine, après un premier moment d'objectivité, s'était élevée en termes violents contre le Reich, M. Scholz a déclaré que le gouvernement du Reich voyait là encore une manœuvre de la juiverie internationale qui voulait à tout prix dresser une coalition contre l'Allemagne. « Il faut, a-t-il conclu, éviter que ne se dressent l'un contre l'autre des blocs idéologiques qui ne pourraient que provoquer rapidement une tension dangereuse pour la paix européenne ».

144

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT

Visite du ministre de Lithuanie
Annexion de Memel par le Reich

Secret. *Paris, 23 mars 1939.*

Le ministre de Lithuanie a remis le 22 mars, au secrétaire général du Département, la note ci-jointe qui expose les conditions dans lequelles la Lithuanie a été amenée à remettre au Reich le territoire de Memel [2].

Le Secrétaire général a demandé à cette occasion à M. Klimas quelles avaient été, en la circonstance, les réactions des voisins de la Lithuanie : la Pologne et l'U.R.S.S.

M. Klimas a répondu que, le jour même de la remise de l'ultimatum allemand, le ministre de Pologne était allé voir le président du Conseil lithuanien et, tout en affirmant n'exprimer qu'un avis personnel, lui avait donné le conseil formel de céder immédiatement. En ce qui concerne le gouvernement soviétique, M. Klimas n'a connaissance d'aucune réaction de sa part.

M. Léger a demandé au ministre de Lithuanie s'il était exact qu'en échange de l'acceptation de l'ultimatum allemand, le gouvernement du Reich ait offert à la Lithuanie la garantie de ses nouvelles frontières.

[1] Sur le rôle joué dans ces pogroms par le ministre allemand de la Propagande, voir, au tome XII de la présente série, le n° 309.
[2] Sur cette cession, voir ci-dessus le n° 106 (et note).

M. Klimas a déclaré que cette indication — qu'il avait relevée dans des informations de presse — était sans fondement; en réalité il n'y avait eu aucun échanges de vues à ce sujet; tout au plus pouvait-on signaler, dans le monologue de M. von Ribbentrop tel que l'avait enregistré le ministre lithuanien, la phrase suivante : « Si vous acceptez notre soumission [1], notre Führer considérera la Lithuanie comme un de ses meilleurs voisins... » et, plus tard : « Les intérêts lithuaniens à Memel seront pris en considération ... ».

M. Léger a demandé à M. Klimas quelle impression avait faite, sur le gouvernement lithuanien, la menace allemande dirigée au-delà de Memel sur l'ensemble du territoire lithuanien.

M. Klimas a répondu que M. von Ribbentrop avait répété à trois reprises les termes du paragraphe 3 de la note ci-jointe et que, lors de la troisième répétition, il avait sonné pour faire entrer une sténographe qui avait enregistré par écrit cette déclaration. C'est sans doute pour corriger l'effet de cette menace qu'il a cru devoir ajouter : « Le gouvernement allemand n'a aucune autre aspiration à l'égard du peuple lithuanien ».

Interrogé sur le point de savoir si ce règlement politique était accompagné d'accords ou d'actes de caractère technique, administratif ou économique, le ministre de Lithuanie a précisé que le gouvernement lithuanien s'était trouvé en présence de ce seul ultimatum politique et qu'il ne lui avait été soumis aucun acte complémentaire, et il est contraire à la vérité — comme l'a fait la presse allemande — de nier que l'Allemagne ait présenté un ultimatum. M. Urbsys avait amorcé la conversation avec M. von Ribbentrop en indiquant que la Lithuanie observait et entendait maintenir une politique de neutralité à l'égard de tous ses voisins et qu'on avait enregistré avec satisfaction, à Kaunas, le discours prononcé par le chancelier Hitler le 30 janvier [2]; c'est à ce moment que M. von Ribbentrop a brusquement coupé la parole à M. Urbsys pour lui déclarer que « tout cela était dépassé par les événements » et il lui a présenté l'ultimatum de la façon la plus brutale.

En ce qui touche l'avenir, M. Klimas a ajouté qu'une commission devait se rendre prochainement à Berlin pour régler les conditions de l'occupation de Memel par les troupes allemandes et de la remise des pouvoirs aux autorités du Reich.

En ce qui concerne la position des puissances signataires de l'accord de 1924 [3], M. Klimas, loin de nous mettre en cause et de nous demander un aval pour couvrir les responsabilités du gouvernement lithuanien, a plaidé l'espoir qu'aucun gouvernement ne blâmerait la Lithuanie d'avoir dû se soumettre à la situation de fait créée par l'ultimatum allemand. A aucun moment il n'a laissé entendre que la Lithuanie incriminait la carence des puissances signataires.

*
* *

[1] Lire vraisemblablement : votre (et non : notre) soumission — ou : notre sommation.

[2] Prononcé devant le Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); au tome XIV les n°s 1, 6, 10, 18, 58.

[3] Sur la convention du 8 mai 1924, qui établissait un statut spécial pour Memel, transféré à la Lithuanie, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 84 (note).

Le Secrétaire général a tenu, au cours de cette conversation, à éviter tous propos de nature à amener M. Klimas à l'interroger sur la position que prendrait la France au cas où la Lithuanie serait attaquée. M. Klimas a d'ailleurs fait observer que la perte de Memel frappait la Lithuanie plus économiquement que moralement; il avait toujours existé une frontière spirituelle entre les Lithuaniens et les Memelois, séparés par la race et par la religion. Pour parer, dans la plus large mesure possible, aux inconvénients économiques de la nouvelle situation, la Lithuanie va chercher un correctif en obtenant, par un accord avec la Lettonie, la possibilité d'utiliser le port de Libau (Liepaja). Cette orientation peut amener — a reconnu M. Klimas — le développement des relations, non seulement économiques, mais même politiques, de la Lithuanie avec les deux autres pays baltes.

NOTE ANNEXE

22 mars 1939.

1. Le 20 mars 1939, à 12 h. 20, au cours de l'entretien que le ministre des Affaires étrangères de Lithuanie, M. Urbsys, a eu avec le ministre des Affaires étrangères du Reich, M. von Ribbentrop, ce dernier a déclaré que le territoire de Memel, attribué à la Lithuanie en vertu du traité de Versailles, doit être restitué au Reich immédiatement et sans aucun délai.

2. Si le gouvernement de Lithuanie ne voulait pas s'y conformer de bon gré, l'armée du Reich s'en chargerait.

3. Le ministre du Reich a ajouté et l'a répété à plusieurs reprises que si l'armée prend en mains les choses, on ne sait jamais où elle s'arrêtera, car l'armée ne connaît pas de frontières.

4. Le ministre du Reich a déclaré en plus que dans de telles éventualités, aucune négociation avec le gouvernement de Lithuanie ne pourrait plus être envisagée.

5. Le ministre du Reich a souligné dans sa sommation que toute autre solution intermédiaire de la question est également exclue.

6. Tenant compte de la situation politique internationale, le gouvernement lithuanien avait des raisons de craindre que certaines répercussions pussent se produire en ce qui concerne le statut du territoire de Memel. Le gouvernement lithuanien en a fait part à plusieurs reprises aux gouvernements signataires, avec la Lithuanie, de la convention de Memel du 8 mai 1924 dans l'intention de parer à la situation qui pourrait éventuellement être créée.

7. Vu l'attitude que les gouvernements signataires ont manifestée à l'égard de cette question d'une part, et celle que le gouvernement allemand a prise de l'autre, le gouvernement lithuanien, conscient de sa responsabilité devant son peuple et son pays, et désireux d'éviter un conflit armé avec toutes ses conséquences, s'est vu contraint de s'incliner devant la nécessité de se soumettre à ladite sommation et d'accepter la cession du territoire de Memel au Reich allemand.

145

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 275. *Berlin, 23 mars 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 mars; Dir. pol. 28 mars.)

Le Département trouvera ci-joint la traduction d'un document dont l'ambassade a eu communication dans des conditions qui offrent certaines garanties d'authenticité.

Il s'agit d'un compte rendu, qui aurait été rédigé par un agent de la Gestapo, d'une conférence (*) faite, à Cologne, devant les représentants de l'industrie rhéno-westphalienne et certains chefs régionaux du parti nazi, par le secrétaire d'État Brinkmann peu de jours avant sa nomination aux fonctions de directeur de la Banque d'Empire et quatre jours avant son internement dans un asile d'aliénés (1).

La conférence de M. Brinkmann était un réquisitoire sévère contre la gestion du IIIe Reich en matière économique et financière. L'ancien secrétaire d'État s'élevait contre le gaspillage des deniers publics, contre le réarmement extravagant et précipité, contre les grands programmes de construction, contre le régime d'ordres et de contre-ordres auquel est soumise toute l'économie allemande qui, entièrement orientée vers le réarmement, est tributaire de toutes les fluctuations de la politique internationale et des sautes d'humeur du Chancelier.

Après avoir exposé que l'Allemagne a totalement épuisé main-d'œuvre, matières premières et capitaux, les trois facteurs essentiels de toute activité économique, M. Brinkmann concluait à la nécessité d'une réduction draconienne des dépenses publiques en excédent de 6 milliards sur les recettes pour l'année en cours, d'un ralentissement du réarmement et d'une suppression des grands travaux au profit d'une augmentation des exportations.

(*) *Note du document :* Des extraits de la même conférence ont été publiés par l'*Agence économique et financière.*

(1) Par télégrammes nos 466-469, du 18 février, non reproduits, l'ambassadeur de France à Berlin relatait que selon certains bruits, M. Brinkmann, secrétaire d'État à l'Économie nationale « serait subitement devenu fou et aurait même dû être interné à la suite de certaines excentricités ». « Grand théoricien de l'orthodoxie économique nationale-socialiste », il avait en fait « la haute main sur la politique financière du régime » depuis un an, et la récente « démission » du Dr Schacht (voir au tome XIII de la présente série, le nº 402, note) « semblait devoir le faire passer au tout premier plan, malgré les avertissements répétés qu'il avait osé donner publiquement ces derniers mois sur les dangers d'un suréquipement commercialement et financièrement improductif ».

Outre les conditions dans lesquelles le document ci-joint est parvenu à notre connaissance, diverses raisons plaident en faveur de son authenticité :

Le langage prêté à M. Brinkmann est bien dans la manière et dans les conceptions de l'ancien secrétaire d'État qui, à plusieurs reprises, s'était, avec beaucoup de courage, fait, en face des pratiques hitlériennes, le défenseur des doctrines économiques classiques que professe également le Dr Schacht.

En outre, sur un point précis, il a été possible de recouper une indication fournie par M. Brinkmann : le renversement par le Führer de l'ordre d'urgence dans les commandes à exécuter par l'industrie. M. Brinkmann s'est plaint que l'industrie allemande ait dû soudain, sur l'ordre du Führer, s'adonner avant tout à la fabrication de plaques blindées destinées aux navires de guerre. Or, d'une autre source, il m'a été indiqué que jusqu'en janvier, la hiérarchie dans les fabrications industrielles était la suivante :

Marchandises d'exportation;
Matériel pour l'armée;
Travaux de construction (routes, bâtiments).

Dans le courant du mois de janvier, le Führer aurait ordonné que la priorité fût attribuée aux constructions de la marine de guerre.

Enfin, le tableau qu'aurait tracé M. Brinkmann donne une image assez fidèle de la réalité et des inextricables difficultés économiques dans lesquelles se débat le IIIe Reich.

A cet égard, il illustre l'une des raisons qui viennent de pousser l'Allemagne au coup de force contre la Tchécoslovaquie (1).

146

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 163. *Rome, 23 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 avril.)

On se montre assez préoccupé dans les cercles officiels romains de la situation qui est en train de se créer entre la Roumanie et la Hongrie (2). Après avoir poussé de toutes ses forces à l'établissement d'une frontière commune entre la Pologne et la Hongrie, et y avoir réussi, la diplomatie fasciste se montrait disposée ces temps derniers à inciter, d'accord avec le gouvernement de Varsovie, les cabinets de Budapest et de Bucarest à faire de part et d'autre

(1) Il a paru superflu de reproduire l'analyse de la conférence du secrétaire d'État, jointe en annexe, la dépêche de l'ambassadeur en donnant les grandes lignes.
(2) Sur cette situation, voir ci-dessus les nos 100, 132.

les efforts de compréhension nécessaires pour arriver à une entente roumano-hongroise.

On semblerait penser ici que les Magyars se montreraient disposés, étant donné les circonstances, à se contenter de certaines concessions concernant leurs importantes minorités de Transylvanie. D'autre part, on avait l'impression que le roi Carol ne s'opposerait pas, de son côté, à l'octroi de divers avantages aux minorités hongroises de son royaume, qui pourraient bénéficier d'un régime plus libéral que par le passé. On croit savoir maintenant, étant donné ce qui se passe aux confins roumano-hongrois où se seraient produits différents incidents et où les troupes se masseraient de part et d'autre, que l'action allemande est venue entraver cette tentative de rapprochement. Le Reich aurait, en effet, indiqué au gouvernement de Budapest qu'il était prêt à l'aider pour récupérer purement et simplement la Transylvanie. En même temps, le chancelier Hitler était disposé à garantir la frontière roumaine contre une attaque hongroise si on lui réservait la totalité de la production du pétrole du Royaume, dont l'Allemagne a un urgent besoin.

Dans les milieux dirigeants italiens, on paraît craindre que la Hongrie se laisse influencer par les dangereuses promesses d'appui du Reich. On ne se dissimule pas, en effet, qu'au cas où les troupes magyares franchiraient la frontière roumaine, la Yougoslavie, alliée du gouvernement de Bucarest, serait contrainte à entrer en guerre à ses côtés et le conflit se généraliserait rapidement. Seule, pense-t-on, une action germano-italienne, entreprise d'un commun accord à Budapest, pourrait écarter cette éventualité redoutable et permettre l'établissement d'un accord magyaro-roumain. Il serait toutefois bien difficile à l'Italie de prendre une telle initiative, car le gouvernement de Rome risquerait de compromettre gravement, en agissant ainsi, ses bons rapports avec la Hongrie auxquels [il] tient tant.

D'après certaines informations parvenues à Rome aujourd'hui, les gouvernements hongrois et roumain, se rendant compte du double jeu du IIIe Reich, viendraient d'entrer en contact et rechercheraient les bases d'une entente bilatérale. S'ils parvenaient à se mettre d'accord, il n'est pas douteux que l'on en serait fort heureux à Rome, et que l'on agirait de concert avec Varsovie pour consolider ce nouveau groupement balkanique qui constituerait, pour la Roumanie comme pour la Hongrie, la meilleure garantie de leur indépendance réciproque.

147

LE COLONEL DIDELET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 295/AM [1]. Secret. *Berlin, 23 mars 1939.*

I. — Logiquement, c'est au sud des Carpathes que doit se développer la poussée allemande. Si l'Allemagne attaquait dès maintenant la Pologne, elle commettrait une faute. Celle-ci a une bonne armée, une alliance ferme avec la France, des facilités pour être ravitaillée par la Russie. L'aventure comporterait des risques qui ne seraient pas en rapport avec son rendement; elle n'enthousiasmerait guère le peuple allemand qui se désintéresse de l'impérialisme en soi, mais qui rêve de nourriture et de soleil, ce que la Pologne n'offre guère. Une direction de poussée, située au nord, ne permettrait pas une bonne combinaison des actions de l'Allemagne et de l'Italie. Enfin (mais c'est là simple supposition), si l'Allemagne voulait dès maintenant attaquer la Pologne, elle n'aurait peut-être pas supprimé l'armée tchèque qui aurait pu lui servir d'alliée, ni mis en veilleuse la question ukrainienne, ni permis à la Hongrie d'occuper la Ruthénie.

Le tour de la Pologne doit sans doute venir plus tard. Quand elle sera débordée au nord par une avance en Lithuanie et au sud par une avance en Roumanie, quand l'aviation allemande sera bien basée pour interdire les relations polono-russes, et quand la couverture ouest de l'Allemagne sera invulnérable, on pourra alors contraindre la Pologne à se soumettre à un chantage.

Évidemment, il n'est pas impossible que l'Allemagne commette la faute précitée. Mais je ne connais encore aucun fait précis qui me permette de le supposer.

II. — 1. Il me semble difficile qu'une poussée germano-hongroise vers la Roumanie puisse se concevoir sans une action simultanée ou même préliminaire sur la Yougoslavie. Cette poussée, couverte au nord par les Carpathes (améliorées par la neige), et peut-être par un arrangement avec la Pologne (car, tout compte fait, l'attitude du gouvernement de ce pays n'est pas très claire), doit être également couverte au sud. En outre, l'Allemagne qui a élargi au nord sa base de départ en occupant la Tchécoslovaquie doit aussi l'élargir au sud en s'assurant au moins la possession de la ligne Klagenfurth-Subotica, qui passe par la Slovénie. Enfin, une action sur la Yougoslavie servirait les intérêts de l'Italie.

2. L'attaque de la Slovénie serait, d'ailleurs, facile, car :

a. La frontière slovéno-allemande n'est pas fortifiée; on pourrait donc, par là, déborder la fortification de la frontière slovéno-italienne;

[1] Extraite des archives de la Guerre. Un autre exemplaire s'en retrouve dans les papiers Charvériat.

b. La région comporte des parties favorables à l'emploi des chars, et l'armée yougoslave n'a presque pas d'armes antichars (la grosse commande faite chez Skoda et qui devait être livrée prochainement a été confisquée par l'Allemagne);

c. La Yougoslavie n'a, dans cette contrée, qu'une seule division;

d. La Slovénie comporte des minorités allemandes, en vérité faibles, mais pouvant servir de prétexte à une propagande.

3. Pour ce qui est de la Roumanie, on a bien l'impression que l'Allemagne ne la considère pas comme une adversaire redoutable. Comme je vous l'ai déjà exposé, l'Allemagne l'a minée intérieurement et elle s'est instituée son fournisseur de matériel de guerre (en lui demandant de longs délais). La Roumanie avait bien un autre fournisseur qui était Skoda, mais comme pour la Yougoslavie, l'Allemagne vient de confisquer des commandes importantes et essentielles qui allaient être livrées.

« On prétend que la Roumanie a mobilisé trois corps d'armée », disait ces jours-ci un général *Oberquartiermeister* de l'état-major de la *Reichsheer* dans un propos qui m'a été rapporté, « ce serait deux de trop, puisqu'elle n'a de munitions que pour un seul ».

Non seulement, cette poussée au sud des Carpathes, c'est-à-dire contre la Roumanie et la Yougoslavie, paraît logique, mais un certain nombre d'indices, dont je vous ai signalé la plupart dans mon télégramme d'hier [1], semblent confirmer cette hypothèse.

Ayant pris connaissance à l'ambassade de France d'une information émanant de Zagreb et concernant un rassemblement possible de troupes allemandes au nord de Maribor, je me suis immédiatement mis en relation avec mon collègue yougoslave. Celui-ci venait justement d'avoir un entretien avec notre collègue italien (sur la demande de celui-ci) qui l'avait questionné longuement sur la Slovénie, et lui avait exprimé le souhait et l'espoir que le refroidissement constaté dans l'attitude de la Yougoslavie à l'égard de l'Axe ne durerait pas. D'autre part, mon collègue yougoslave avait appris, peu avant notre entretien, par son consul à Hambourg, qu'un officier de l'état-major du Xe corps d'armée avait travaillé avec acharnement à des transports de troupes vers l'Est et le Sud-est, et par un autre informateur, que des aviateurs de la Lufthansa avaient remarqué de nombreux mouvements en Bohême vers l'Est.

Par ailleurs, d'après un bruit qui m'a été rapporté d'une autre source, et que je n'accueille d'ailleurs qu'avec réserve, des troupes hongroises seraient concentrées à la frontière roumaine. Enfin, mon collègue hongrois qui était invité hier, ainsi que moi, à un déjeuner, n'est pas venu. Sa femme, présente, m'a dit qu'il avait été appelé brusquement à Budapest.

Aujourd'hui, j'envoie mon adjoint à Hambourg. C'est un des rares endroits assez intéressants où nous ayons encore le droit d'aller et dont je n'ai pas de nouvelles depuis assez longtemps.

[1] Non retenu.

III. — En ce qui concerne l'Ouest, je n'ai pas d'autre renseignement que celui que je vous ai déjà communiqué et dont je n'ai pas encore pu avoir confirmation, à savoir celui concernant des mouvements de troupes se dirigeant de Westphalie vers la frontière hollandaise. Il pourrait s'agir d'une mise en place de couverture.

La grand-peur qu'ont eue les Scandinaves après l'affaire de Tchécoslovaquie (fermeture de la Baltique, minerais de fer, etc.), me semble se calmer.

Enfin, j'ai pu, à l'occasion d'un dîner, avoir une assez longue conversation avec l'attaché naval espagnol à Berlin. Ce qui ressort surtout de ce qu'il m'a dit, c'est que la réduction de la « tache de Madrid » [1] pourrait être une beaucoup plus grosse affaire qu'on ne le pensait au premier abord.

IV. — Pour ce qui est des indices de mobilisation, il semble bien que les appels de réservistes, les distributions de fascicules de mobilisation nouveaux, les recensements de toute nature se continuent d'une manière larvée un peu dans toute l'Allemagne. Sans doute, en beaucoup de cas, les confirmations manquent-elles. Mais ce qui est bien certain, c'est qu'on n'entend jamais parler d'une libération de réservistes ou de tout autre fait qui puisse produire une impression de détente.

V. — Enfin, je continue à suivre la question des préparatifs coloniaux, question au sujet de laquelle je vous ai envoyé déjà un certain nombre d'informations. Commandes d'uniformes spéciaux avec délais de livraison rapides, vaccinations contre la malaria, nombreux jeunes gens appartenant au parti nazi envoyés en civil en Italie, présence d'Allemands en Libye et même en Abyssinie, etc., tels sont les faits que l'on rapporte et qui sont trop fréquents et même trop précis, pour n'avoir pas une signification qui, encore mystérieuse, doit forcément apparaître un jour ou l'autre.

148

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 178 à 182. Réservé. *Belgrade, 24 mars 1939, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 20, 21 h. 35, 21 h. 30.)

Je crois devoir mettre Votre Excellence en garde contre les propos triomphants et avantageux que M. Pouritch va très probablement lui tenir à son retour de Belgrade sur les dispositions du nouveau gouvernement [2] à notre

[1] En fait, Madrid et l'armée du Centre devaient se rendre le 28 mars aux nationalistes.
[2] Le 4 février, le cabinet Stoyadinovitch avait démissionné. Le lendemain, était constitué un nouveau ministère, sous la direction de M. Tsvetkovitch, ministre de la Prévoyance sociale dans le cabinet démissionnaire, avec M. Cinçar-Markovitch aux Affaires étrangères.

égard. De tels propos reposent uniquement sur le soulagement qu'a causé personnellement à M. Pouritch la disgrâce de M. Stoyadinovitch. Il y a entre les deux hommes, aussi retors l'un que l'autre, une opposition dans laquelle la politique à l'égard de la France n'a jamais rien eu à faire. Le ministre de Yougoslavie à Paris sait qu'au moment où M. Stoyadinovitch a dû démissionner, il était à la veille d'être rappelé et remplacé. Il serait avantageux de faire sentir à M. Pouritch que nous ne sommes pas dupes et que jusqu'ici (six semaines de temps), nous avons eu plus de sujets de plaintes que de satisfaction quant à l'attitude à notre égard du nouveau gouvernement. J'en énumère quelques-uns :

1° Affaire Renault-Rakovica dans laquelle, quinze jours après la signature de notre convention commerciale, nous avons été indignement trompés [1];

2° Affaire sidérurgique de Jenica-Sarajevo devant être réservée à l'industrie française (Schneider) et qui, contrairement aux vœux et intentions de M. Stoyadinovitch, a été donnée à Krupp;

3° Non-renouvellement de la convention dont jouissait Air France arrivant à expiration le 31 mars, avec très probablement pour conséquence la suppression de l'escale de Belgrade pour les avions français.

4° Mauvais fonctionnement de la convention de renseignements conclue en mai 1938 entre les deux états-majors, et dont l'observation nous avait été fort utile en septembre dernier. J'ai appris que l'État-major a eu, dès les 8 et 9 mars, sur les concentrations de troupes allemandes à la frontière tchèque, des informations dont aucune ne nous a été transmise;

5° Retard apporté à la publication du discours de M. Neville Chamberlain [2] qui, finalement sur un ordre du bureau de presse, n'a été reproduit dans un texte tronqué qu'en troisième et quatrième pages des journaux. Par contre, le démenti allemand (mon télégramme nos 169 à 172) [3] a été publié ici avant même qu'il n'ait paru en Allemagne en caractère gras et à la première page des journaux;

6° Importance donnée à la commémoration du deuxième anniversaire du pacte signé par M. Stoyadinovitch avec l'Italie [4]. Les festivités prescrites à cette occasion dépassent de beaucoup celles qui avaient été prévues l'année passée en pareille occurrence.

[1] Dès le 31 janvier, une commande de camions militaires destinée à l'usine de Rakovica avait été passée à la maison Praga, de préférence à la maison Renault, tant pour des motifs d'ordre technique qu'en raison de plus grandes facilités dans l'ordre financier. Le ministre de France à Belgrade soulignait devant le ministre yougoslave des Affaires étrangères que, dans un procès-verbal annexé à la convention commerciale franco-yougoslave du 10 février (sur cette convention, voir, au tome XIV de la présente série, le n° 89, et note), le gouvernement de Belgrade avait pris envers celui de Paris un engagement « dont il devait alors savoir qu'il était inexécutable » (dépêche de Belgrade n° 90, du 4 mars).

[2] Allusion au discours prononcé le 17 mars à Birmingham par le Premier britannique, où ce dernier s'élevait contre la politique de violence et d'agression du Reich : voir ci-dessus le n° 49.

[3] Du 23 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 129. En fait, il n'y est aucunement question de démenti allemand.

[4] Le texte de l'accord italo-yougoslave du 25 mars 1937 est reproduit au tome V de la présente série sous le n° 171.

149

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 473. Réservé. *Varsovie, 24 mars 1939, 22 h. 36.*
(*Reçu :* le 25, 0 h. 20.)

M. Beck a confié, sous le sceau du secret, à un de mes collègues qu'il se proposait soit avant, soit aussitôt après son voyage à Londres [1], de négocier avec l'Allemagne au sujet de Dantzig.

Si j'en juge par d'autres renseignements, il semble que M. Lipski ait déjà été chargé d'entamer des pourparlers.

Ainsi s'explique sans doute qu'après avoir répandu toutes sortes de bruits de nature à faire penser aux Polonais que l'Allemagne se proposait de s'emparer prochainement de Dantzig et à leur inspirer de la prudence au moment où ils ont à prendre parti sur le projet anglais [2], Berlin donne maintenant des conseils de modération aux nationaux-socialistes de la Ville libre (télégramme de Dantzig nº 24) [3].

150

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères [4],
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nºs 864-865 [5]. Très urgent. *Londres, 24 mars 1939; 25 mars, 1 h. 45* [6].

Pour le président du Conseil et M. Léger.

Après vous avoir téléphoné, j'ai pu m'entretenir quelques instants avec M. Neville Chamberlain au cours du dîner donné ce soir par lord Halifax [7]. M. Neville Chamberlain m'a dit qu'il espérait avoir une réponse favorable de la Pologne à son projet de déclaration [8]. Il rencontrait des difficultés de la

[1] Sur le projet de voyage du ministre polonais à Londres, voir, au tome XIV de la présente série, le nº 172 (note).
[2] Sur ce projet, voir ci-dessus le nº 108.
[3] Du 24 mars, non reproduit. Il y était dit que, « d'ordre de Berlin, les membres du Sénat, du parti national-socialiste et la presse (devaient) s'abstenir d'attaquer et même de critiquer la Pologne ».
[4] Qui se trouvait en visite officielle à Londres avec le président Lebrun, depuis le 21 mars (voir ci-dessus les nºs 113 (note), 124 (note)).
[5] Extrait des archives de l'ambassade de France à Londres.
[6] Par téléphone.
[7] Le 23 mars, les deux chambres du Parlement recevaient solennellement le matin le Président français à Westminster; celui-ci, après une réception à Windsor, se rendait dans l'après-midi au 10 Downing Street. Le soir, était donné un dîner au Foreign Office.
[8] Sur ce projet de déclaration, voir ci-dessus le nº 108.

part du gouvernement polonais. Mais il était convaincu qu'il pourrait les vaincre. J'ai cru comprendre que M. Neville Chamberlain était disposé à donner à la Pologne, au nom de son gouvernement, les assurances qui, à mon avis, dissiperaient les résistances polonaises [1]. J'ai pu parler avec lui du service obligatoire dont j'avais entretenu lord Halifax. Il comprend clairement l'effet salutaire que produirait à l'étranger l'adoption de cette mesure. Il m'a paru disposé à l'envisager malgré les oppositions qu'elle pourrait soulever.

151

Note de la sous-direction des Relations commerciales [2]

Accord commercial germano-roumain

Paris, 24 mars 1939.

Le 23 mars 1939 a été signé à Bucarest, après de longues négociations, un accord économique germano-roumain qui a fait l'objet d'un communiqué officiel et que tous les journaux d'outre-Rhin reproduisent en bonne place et en faisant ressortir les avantages que le Reich en retire [3].

Si l'on se rappelle les buts que poursuivait l'Allemagne, les pressions que ses délégués ont accusées pour obtenir les avantages que le Reich attendait de ces négociations, on doit, au contraire, reconnaître que, compte tenu des

[1] Par télégramme nos 862-863, téléphoné le 23 mars, 21 h. 30, l'ambassadeur de France à Londres faisait état d'un entretien avec sir Alexander Cadogan. Le Foreign Office attendait de connaître la réponse définitive de la Pologne à la proposition anglaise de déclaration commune. Si elle était négative, « il conviendrait (selon sir Alexander) de tenter la procédure convenue entre M. Georges Bonnet et les ministres anglais; enquête directe auprès des gouvernements polonais et roumain sur l'attitude que prendrait chacun d'eux en cas d'agression allemande contre l'autre, étant entendu qu'une telle agression de l'Allemagne amènerait aussitôt la France et la Grande-Bretagne à recourir à la force pour s'y opposer. Il serait procédé ensuite à une consultation discrète de l'U.R.S.S. pour savoir quels moyens d'action elle serait disposée à mettre en œuvre en pareille hypothèse ».

[2] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] L'accord commercial prévoyait « un plan économique de coopération des parties contractantes » qui devait « d'une part, satisfaire les besoins de l'importation allemande, et, d'autre part, tenir compte des possibilités de développement de la production roumaine et des besoins intérieurs roumains ». Il s'étendait aux domaines suivants : 1. Le développement et l'orientation (*Lenkung*) de la production agricole roumaine (fourrages, graines oléagineuses, plantes textiles) ainsi que des industries agro-alimentaires. 2. Le développement de l'exploitation du bois en Roumanie. 3. La livraison d'équipements destinés aux exploitations minières roumaines et la fondation de sociétés mixtes en vue de l'extraction et de la transformation des minerais de pyrite, de chrome, de manganèse et des gisements de bauxite roumains. 4. La fondation d'une société mixte chargée de la recherche et de l'exploitation des gisements d'huiles minérales. 5. Une coopération industrielle entre les deux pays. 6. La création de zones franches. 7. La livraison de matériel de guerre et d'équipements destinés à l'armée roumaine. 8. Le développement des voies de communication. 9. La création d'entreprises d'État. 10. La coopération bancaire des deux pays.

Les commissions gouvernementales prévues par le traité d'établissement, de commerce et de navigation du 23 mars 1935 entre le Reich et la Roumanie étaient chargées de l'exécution du traité, qui devait rester en vigueur jusqu'au 31 mars 1944 (d'après le texte de l'accord retransmis par le chargé d'affaires de France à Berlin par dépêche no 279 [Relations commerciales] 280 [Europe] du 24 mars, non reproduite)

circonstances, la Roumanie, contrainte de conclure un accord, a pu, cependant, réserver son indépendance économique, au moins dans l'immédiat, et maintenir possibles ses échanges avec les pays à devises libres [1].

L'Allemagne cherchait, en effet, en accaparant la production roumaine, dans tous les domaines, à priver la Roumanie de toutes possibilités de se procurer des devises libres en vendant une partie de ses produits dans les pays à change libre. N'ayant pratiquement plus rien à vendre dans ces derniers pays, la Roumanie eût été contrainte de n'avoir plus que l'Allemagne comme fournisseur après n'avoir plus qu'elle comme cliente.

D'autre part, l'Allemagne désirait surtout s'assurer la mise à sa disposition des ressources pétrolières de la Roumanie, ressources qui, augmentées sans doute par l'exploitation intensive que ses techniciens auraient tentée, lui auraient procuré un complément sensible de son approvisionnement. C'est sur ce point surtout que les pressions ont été faites au cours des négociations. L'Allemagne a notamment cherché à spéculer sur le malaise provoqué en Roumanie par la mévente de son blé pour essayer de subordonner des achats de céréales à des engagements de fourniture de pétrole.

D'autre part, et afin d'être en mesure, d'une part, de nourrir l'exportation allemande et, d'autre part, de financer l'achat des produits roumains nécessaires à son économie, l'Allemagne a essayé d'obtenir une rationalisation de l'industrie roumaine de façon à l'aligner sur les besoins de fournitures à la Roumanie de l'industrie allemande.

En d'autres termes, la Roumanie, dans le système ainsi conçu, aurait vu son rôle réduit au développement de la production de produits agricoles ou de matières premières nécessaires au Reich et à l'absorption des produits manufacturés allemands, sans avoir le droit de créer ou de développer une industrie concurrente de l'industrie du Reich.

Malgré les pressions qu'elle a subies, la Roumanie paraît avoir écarté la menace d'une emprise économique telle qu'elle aurait résulté de l'acceptation des propositions allemandes.

En échange de livraisons de machines et de matériel, de collaboration technique, de crédits en marchandises, le Reich est en mesure de s'assurer, par le développement en Roumanie de certaines cultures. une source d'approvisionnement que sa propre agriculture n'est pas ou n'est qu'insuffisamment à même de lui fournir.

Le Reich compte surtout, à cet égard, sur le développement de la culture de graines oléagineuses (soja) nécessaires pour la fabrication de corps gras dont il manque spécialement et qu'il espère, dorénavant, ne plus avoir à se procurer contre des devises libres.

Dans le domaine minier, le Reich compte se procurer, par une participation

[1] Par télégramme nos 309-313, du 24 mars 0 h. 10-0h. 50, le ministre de France à Bucarest évoquait l'annonce à lui faite de la signature de l'accord par M. Gafenco qui lui en traçait les grandes lignes. Pour le ministre roumain, le gouvernement de Bucarest avait « réussi à écarter non seulement toute ingérence politique, mais aussi tout caractère de monopole ou d'exclusivisme». M. Gafenco faisait cependant état de la « résignation » avec laquelle le gouvernement royal concluait ce traité : « Il ne stipule rien de précis et nous allons signer un pacte de confiance dans une atmosphère de méfiance ».

technique et également contre des fournitures en matériel, certains minerais qu'il ne peut trouver, au moins en quantités suffisantes, dans son propre sous-sol et dont il doit importer d'importants tonnages en les payant en devises libres.

Enfin, en ce qui concerne le pétrole, le Reich obtient, pour la première fois, que soient constituées des sociétés d'exploitation germano-roumaines auxquelles seraient concédés des terrains pétrolifères et dont la production lui sera par conséquent assurée.

Tout cela paraît constituer d'importants avantages.

Et cependant, il n'y a là, pratiquement, qu'un cadre, qu'un récipient à peu près vide et qu'il faudra bien du temps et des efforts pour remplir, à moins que ne se maintiennent pas les relations économiques de la Roumanie avec les pays à devises libres et notamment avec ceux dont le capital contrôle actuellement une partie de l'exploitation du sous-sol roumain et spécialement des huiles minérales [1].

En effet, si le développement de la culture du soja n'exige pas elle-même beaucoup de temps, il n'en est pas de même pour la mise en exploitation des mines et surtout des terrains pétrolifères.

En ce qui concerne les mines métalliques, toutes les prospections faites jusqu'ici ont montré que le sous-sol roumain était relativement pauvre et que, en tout cas, la plupart des gîtes explorés seraient d'une exploitation trop onéreuse pour être payante.

On conçoit que, pour l'Allemagne, qui vit en économie de guerre, ces considérations soient de peu de poids s'il lui est possible de se procurer, sans sortir de devises, des minerais qui lui sont nécessaires.

Il n'en reste pas moins que cette exploitation exigera un certain temps et présentera d'assez grandes difficultés.

La situation est encore plus nette en ce qui concerne le pétrole. Indépendamment du tonnage, sur la production actuelle, qu'elle achète actuellement (527.000 tonnes en 1936), l'Allemagne ne s'est assurée, par l'accord du 23 mars, que le surplus de production qui résultera des forages de terrains pétrolifères non encore exploités.

On sait les aléas que présente la recherche du pétrole, le nombre de forages à pratiquer pour obtenir un puits productif. D'après les techniciens du pétrole roumain, les forages devront être faits à grande profondeur et les terrains qui restent à exploiter ne donnent pas toute certitude quant à leur richesse en pétrole. La production pétrolière roumaine est d'ailleurs en baisse constante, tombant de 8.700.000 tonnes en 1936 à 7.146.000 tonnes et 6.715.000 tonnes en 1937 et 1938 respectivement.

Dans ces conditions, tant que les sociétés roumaines de pétrole existant actuellement conserveront leur indépendance et tant, en conséquence, qu'elles trouveront dans des pays à devises libres le placement de leur production, l'Allemagne ne retirera pratiquement, de l'accord intervenu, qu'un espoir dans la production des nouveaux sondages à effectuer et les réalisations escomptées exigeront un temps relativement long.

[1] Il s'agit essentiellement de la France et de la Grande-Bretagne.

En définitive, l'accord germano-roumain n'empêche pas la Roumanie de développer sa production industrielle, même si elle concurrence l'industrie du Reich. Elle peut, s'il en est besoin, demander et trouver des concours dans des pays tiers.

Du point de vue pétrolier, il y a le plus grand intérêt à ce que les producteurs roumains soient liés par des contrats avec des acheteurs de pays à devises libres.

Du point de vue agricole enfin, la Roumanie est libre de rechercher à l'étranger les acheteurs, et il paraît nécessaire qu'elle puisse les trouver.

Dans l'immédiat, par conséquent, la Roumanie ne paraît pas risquer, du fait de son accord avec l'Allemagne, de voir augmenter, jusqu'à l'accaparement, l'emprise économique du Reich.

L'accord n'a aucun caractère de monopole ou d'exclusivisme. La Roumanie s'est fait reconnaître le droit de développer librement ses échanges et même de conclure avec des pays tiers des accords similaires.

Il est certain, toutefois, que si la Roumanie ne pouvait plus compter sur l'aide économique des pays à devises libres, vers lesquels elle eût à orienter une partie de son exportation, la pression économique du Reich déborderait le cadre de l'accord et ferait réaliser à l'Allemagne les buts qu'elle s'était proposés au cours de ses négociations.

L'accord germano-roumain présente, toutefois, pour le futur, un danger qui ne saurait être mésestimé et qui peut être gros de conséquences.

Ce que l'Allemagne obtient peut-être de plus clair dans l'immédiat, c'est le droit de maintenir ou d'envoyer en Roumanie des experts, des techniciens, des représentants et il est possible que l'on assiste à un véritable envahissement de fonctionnaires nazis qui ne manqueront pas, en faisant leur métier d'experts ou de démarcheurs, de faire de la propagande nationale-socialiste.

Si l'on songe à l'importance des minorités en Roumanie où des régions sont peuplées d'Allemands (Bracho par exemple), cette conséquence de l'accord commercial doit être sérieusement considérée.

Il n'en reste pas moins que cette propagande peut être contrecarrée par les efforts qui pourront être faits, spécialement par la France et l'Angleterre, pour étayer, sur le plan économique, la résistance roumaine et limiter, de ce fait, les effets d'un accord imposé par les circonstances [1].

[1] Par télégrammes nos 314 à 320, du 25 mars, 1 h. 30, M. Adrien Thierry revenait sur la portée de l'accord conclu. Le traité reprenait en partie les dispositions de l'accord germano-roumain de 1935 : si l'Allemagne n'avait pas voulu « tirer toutes les conséquences » de cet accord, « on peut redouter qu'elle fasse maintenant preuve de plus de décision ». L'annexion de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie rendait inéluctable ce développement des échanges roumano-allemands. Sur le plan politique, le récent traité marquait « une détente considérable dans les rapports des deux pays », détente qui, dans l'esprit de M. Gafenco, devait « être surtout employée à gagner du temps ». Sur le plan économique, le gouvernement de Bucarest avait évité de céder aux exigences allemandes en ce qui concernait les commissions gouvernementales et la Roumanie réservait sa liberté d'action vis-à-vis de pays étrangers, auxquels elle demeurait libre d'offrir des avantages analogues. Enfin, le rapport établi en décembre 1938 entre le mark et le lei n'avait pas été modifié. M. Thierry concluait : « Ainsi, le traité du 23 mars ne semble pas donner au Reich une emprise sur la Roumanie, mais il lui en offre néanmoins des possibilités, pour l'avenir, en ce qui concerne non seulement l'agriculture, mais aussi l'industrie et notamment celle du pétrole... Toutefois, en nous tenant à égale distance du pessimisme exagéré de certains journalistes étrangers et de l'optimisme de commande de la presse roumaine, nous avons lieu de nous préoccuper sérieusement des conséquences de cet accord ».

152

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 276 [1]. *Londres, 24 mars 1939.*

Un des faits saillants de la semaine qui vient de s'écouler est la rapidité avec laquelle une partie de la presse britannique a saisi la leçon que, au point de vue militaire, il fallait tirer des événements de Tchécoslovaquie : la nécessité d'un effort plus sérieux de la nation pour se préparer à toute éventualité. Quelle que soit d'ailleurs la forme exacte qu'on donne à cette préparation : conscription proprement dite ou service national obligatoire.

Dès le 17 mars, on constate que l'idée d'un service obligatoire a fait de notables progrès.

Le *Daily Mail* et le *Daily Express* rapportent que plus de 120 membres du comité conservateur des Affaires étrangères réunis hier à la Chambre se sont prononcés pour la conscription — sous une forme ou sous une autre — et que lord Halifax prend lui-même position en faveur de cette mesure.

« Il faut constater, dit le *Daily Express*, qu'en annexant la Bohême et la Moravie, le Chancelier a augmenté sa puissance matérielle... Il faut être fort. C'est la leçon que nous venons de recevoir. Comment pouvons-nous prouver que nous sommes prêts à défendre les institutions que nous aimons, et en mesure de les défendre avec des armes telles que même les maîtres du IIIe Reich devront renoncer à leur rêve de gloire devant une puissance qu'ils n'oseront pas affronter? Il n'y a qu'un moyen : c'est d'accepter le service national obligatoire. »

On attend avec impatience le discours que doit prononcer à Birmingham le Premier ministre [2]. Sans doute, il y montre une certaine énergie dans la réaction qui est jugée assez nette pour conjurer un danger que bien des gens tenaient pour sérieux : celui d'une division de la majorité gouvernementale dont une grande partie, pour dire le moins, eût éprouvé quelque répugnance à poursuivre, sans solution de continuité, une politique à laquelle l'action de l'Allemagne venait de porter un coup terrible — beaucoup disaient mortel.

Mais le Premier ministre n'a pas prononcé le mot de service militaire obligatoire. Il semblait, au contraire, en demandant à chaque citoyen anglais de faire un examen de conscience et de déterminer s'il avait assez fait pour son pays, laisser entendre qu'il croyait encore que l'effort volontaire pourrait être

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] Sur ce discours, prononcé le 17 mars, où le Premier britannique s'élevait contre la politique de violence du Reich, voir ci-dessus le nº 49.

suffisant. Pourtant, les journaux qui acceptent d'ores et déjà le sacrifice que comporte pour un pays comme la Grande-Bretagne l'acceptation d'une telle mesure, font état de ses paroles pour en accentuer la portée et prendre position en faveur du service obligatoire en s'autorisant de cet appel à l'esprit public.

« Le temps des discours est passé, écrit le *Daily Mail*. Les paroles ne comptent plus... Notre tâche consiste maintenant à travailler nuit et jour, et à tendre toutes nos forces pour combler les lacunes de notre système d'armement. Nous pouvons encore le faire. Il faut un effort national sans réserve. Une chose à laquelle chacun pense, c'est la conscription. Il est inutile de compliquer le problème en lui donnant toutes sortes de noms pour épargner les sentiments des gens trop délicats. Ne l'appelons donc pas service obligatoire. Car c'est bien de la conscription qu'il s'agit. Et si le pays décide qu'elle est nécessaire, il faut la décider immédiatement. »

Le *Daily Express*, de son côté, se demande si, lorsqu'il a parlé des sacrifices exigés de chaque citoyen, le Premier ministre songeait à un service national obligatoire. « M. Chamberlain s'est-il convaincu que nous devions prendre une telle décision? Beaucoup de gens le croient et pour notre part, nous l'espérons fermement. Dans le passé, le Premier ministre ne se considérait pas comme fondé à mettre en vigueur un système de conscription, total ou partiel, sans consulter le corps électoral. Mais il peut maintenant, estimant que des événements d'une portée considérable ont créé une situation entièrement nouvelle et que la défense de la nation lui impose le devoir de mobiliser toutes les forces du pays. Si c'est là la décision qu'il veut prendre, il peut être assuré de l'appui complet du gouvernement britannique. »

Le 20 mars, le *Daily Telegraph* et le *Yorkshire Post*, reprenant la suggestion du puissant « Comité conservateur de 1922 » qui s'est réuni la veille, en faveur d'un service national obligatoire, estiment l'un et l'autre que le recrutement n'a pas donné jusqu'ici tous les résultats qu'on en attendait. Les deux journaux considèrent qu'il faut d'ores et déjà établir un rôle national avec inscription obligatoire de tous les citoyens. Ceci fait, on avisera aux méthodes à employer pour aboutir à ce but : mettre toute la nation en mesure de jouer son rôle en temps de guerre.

Le *Times* qui, bien longtemps, fut l'adversaire déclaré non seulement de la conscription, mais d'une intervention sur le continent, recommande lui aussi le 22 le projet d'instruction militaire préconisé par sir Edward Grigg et qui a été approuvé par le « Comité 1922 » (cf. nº 248 du 16 mars 1939) [1]. A l'appui de cette thèse, toute nouvelle pour lui, il publie une lettre de lord Lothian. « Toutes les démocraties, écrit ce dernier, ont adopté un service national. Aucune autre nation en Europe ne fera un seul pas en avant si nous ne sommes pas organisés et si nous ne sommes pas en mesure de jouer notre rôle jusqu'au bout. Il est temps que notre gouvernement, comme

[1] Non reproduit. D'après ce rapport, sir Edward Grigg préconisait non la conscription, mais un service national du travail en plein air, ceux qui le désireraient pouvant remplacer ce service national par un service militaire proprement dit.

il l'a fait dans la dernière guerre, dise au pays toute la vérité sur les conséquences de l'invasion de la Tchécoslovaquie qui, dans une seule nuit, a donné au Reich à peu près l'équivalent de toutes les forces non navales de la Grande-Bretagne et des États-Unis combinés.

« Bien des gens croient encore que le système volontaire peut satisfaire à tous les besoins. Il donne certes de bons résultats, mais il ne satisfait pas à toutes les exigences... et l'éducation en matière de défense est aujourd'hui pour tous, et pour tous les pays, une obligation aussi impérieuse que toutes les autres formes d'éducation.

« Il est évident qu'un grand nombre des nations avec lesquelles nous voulons coopérer vont probablement estimer qu'un système d'instruction militaire générale donnerait au monde la preuve la meilleure que la Grande-Bretagne est à la fois prête à jouer son rôle, et capable de le faire. L'étendue des sacrifices que certaines de ces nations sont disposées à faire pour leur propre part, est suffisamment évidente pour tous ceux qui ont lu les décrets publiés hier en France [1], qui est surtout un des pays du monde le plus démocratique et le plus épris de sa liberté. En France, comme en bien d'autres pays démocratiques, l'instruction militaire générale a été la règle depuis des générations. Non point parce que les Français aiment plus que nous à être enrégimentés, mais parce qu'ils savent fort bien qu'ils auront inévitablement à soutenir le premier choc. Nous n'en sommes pas nous-mêmes à l'abri, et nous devons en tirer les conclusions. »

« Il ne faut pas, écrit le même jour le *Daily Mail*, qu'on puisse dire que nous comptons sur nos alliés pour se battre à notre place. Un réarmement total de la Grande-Bretagne serait la plus grande contribution que nous puissions faire à la cause de la paix : en premier lieu, parce que n'importe quelle puissance, si redoutable soit-elle, hésiterait à provoquer un empire mondial armé jusqu'aux dents; en second lieu, parce que nos amis, encouragés par notre force et notre résolution, reprendraient confiance en nous et se rallieraient à nous. Certains d'entre eux hésitent encore. Ils n'hésiteraient pas si nous étions vraiment armés et non pas armés à moitié. »

« Voici quelques jours, M. Hore-Belisha a parlé de nos responsabilités illimitées : cela se traduit par le mot de conscription [2]. Le pays est-il disposé à adopter cette mesure? » Sur la même page, le *Daily Mail* publie un long article d'un de ses rédacteurs expliquant les raisons pour lesquelles il se prononce résolument en faveur de la conscription.

Et le *Yorkshire Post* renchérit : « Un rôle national avec instruction obligatoire devrait être créé immédiatement. En fait, la Grande-Bretagne devrait être comme la France sur pied de guerre. »

[1] Voir ci-dessus le n° 113 (note).

[2] Le 8 mars, le ministre britannique de la Guerre, à l'occasion de la discussion des crédits de l'armée avait fait devant les Communes un exposé sur la coopération militaire franco-britannique : en cas de conflit, un corps expéditionnaire de 19 divisions serait immédiatement envoyé en France. Voir au tome XIV de la présente série, le n° 294.

Enfin, le *Daily Express*, parlant de la réception somptueuse de M. Lebrun [1], ajoute avec un peu de mélancolie :

« M. Lebrun entendra longtemps, lorsqu'il sera rentré à Paris, les acclamations de notre peuple. Mais il serait plus heureux encore s'il avait entendu une phrase dictée par le bon sens, et que le gouvernement lui eût donné ce message : à savoir qu'il avait décidé de faire faire à tous les jeunes gens de 18 ans de Grande-Bretagne une période de service militaire qui la mît en mesure de défendre l'Empire. »

*
* *

Il faut reconnaître, hélas! que, dans ce concert de voix en faveur du service national, les organes de l'opposition travailliste, et même libérale, brillent par leur absence.

Le *News Chronicle* et le *Daily Herald* s'abstiennent soigneusement de parler du service militaire obligatoire, contre lequel le parti travailliste continue de manifester son hostilité.

A propos même du discours de Birmingham, le *Daily Herald* présente à nouveau ses objections à l'institution du service obligatoire en Grande-Bretagne : « Le peuple britannique est prêt à résister de toutes ses forces à une tentative de domination allemande, où que cette tentative soit faite, mais il ne tolérera pas que l'on cherche à tirer avantage de la situation pour mettre en danger ces libertés mêmes qu'il s'agit de défendre. Une pression a été exercée sur le Premier ministre par certains appartenant à son entourage le plus proche pour instituer la conscription comme « geste de réponse à Hitler »... Le peuple britannique est prêt à faire volontairement tout ce qui sera nécessaire, mais il s'opposera à la conscription à la fois pour une question de principe et parce qu'elle aurait les plus grands inconvénients du point de vue pratique. »

*
* *

Est-ce la crainte de cette opposition ou entêtement en faveur d'une formule que le gouvernement a fait sienne? Toujours est-il que le 22 mars, à une question du major Stourton, député aux Communes, qui demandait si en raison de l'attitude de l'Allemagne, on n'allait pas introduire immédiatement au moins le *National Register*, sir Samuel Hoare, parlant au nom du gouvernement, faisait la réponse suivante :

« Je ne crois pas que, dans les conditions actuelles, l'introduction d'un *National Register* complet ajouterait quoi que ce soit aux mesures déjà prises pour la sécurité du pays. »

[1] Sur la visite officielle en Grande-Bretagne du président de la République française, du 21 au 24 mars, voir ci-dessus les nos 113, 124, 150; ci-après le no 161.

Et comme l'interpellateur insistait sur la tension internationale actuelle, il ajoutait :

« Nous étudions sans cesse la situation, et, comme je l'ai dit, nous n'en avons pas tiré cette conclusion que, dans les circonstances présentes, il était nécessaire de procéder à un changement quelconque. »

153

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 482. *Varsovie, 25 mars 1939, 15 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h.)

En dépit des efforts de l'ambassade de Roumanie pour montrer à l'opinion polonaise les aspects les plus favorables de l'accord germano-roumain (1), la conclusion de celui-ci, venant presque en même temps que le règlement de l'affaire de Memel, l'accord germano-lithuanien (2) et la publication du statut imposé à la Slovaquie par l'Allemagne (3), a beaucoup accru encore l'inquiétude des Polonais.

Cet accord germano-roumain — et certains journaux ne le cachent pas — est interprété ici comme constituant une très inquiétante étape dans la voie de l'encerclement de la Pologne. On redoute une mainmise progressive de l'Allemagne sur la Roumanie, qui n'aura pas toujours M. Gafenco comme ministre des Affaires étrangères.

(1) Allusion à l'accord économique germano-roumain conclu le 23 mars : voir ci-dessus le nº 151.
(2) Du 22 mars, qui sanctionnait le rattachement de Memel au Reich : voir ci-dessus les nºs 106 (note), 144.
(3) Le 23 mars : voir ci-après le nº 159 (et note).

154

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 474 à 476 (1). Réservé. *Varsovie, 25 mars 1939, 16 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme no 473 (2).

En elle-même, et si elle devait porter exclusivement sur Dantzig et sur les questions connexes, la nouvelle négociation qui paraît, après tant d'essais infructueux, devoir s'engager entre la Pologne et l'Allemagne, au sujet de la Ville libre, ne mériterait de notre part qu'approbation : on ne saurait concevoir en effet que nous soyons entraînés dans une guerre pour la défense du peu qui subsiste encore du statut de Dantzig et des droits ou intérêts polonais dans la Ville libre.

Mais il est difficile d'apercevoir quelle concession l'Allemagne, qui entend annexer Dantzig et obtenir l'établissement d'une autostrade exterritoriale à travers la Poméranie (3), pourrait obtenir de la Pologne en échange d'un abandon momentané de ses objectifs essentiels.

Il est donc permis de redouter qu'une telle négociation ne sorte de son cadre primitif et que M. Beck, soucieux d'ajourner les échéances les plus redoutables et de sauver encore, pour un temps, certaines apparences à Dantzig, n'engage son pays dans des transactions dangereuses, en cherchant, du reste, à profiter du moment où l'Allemagne doit ... (4) préoccuper des avances de l'Angleterre à la Pologne (5).

Revenir toujours à une politique d'entente avec l'Allemagne, c'est, on peut le dire, pour Beck, la loi de son destin.

On a le sentiment, d'autre part, que les inquiétudes croissantes inspirées aux Polonais par les événements qui se succèdent depuis quinze jours commencent à faire naître chez certains d'entre eux l'idée que la sagesse serait peut-être, pour éviter une guerre avec l'Allemagne, de lui faire, comme la Roumanie (6), des concessions, quitte à risquer de se laisser entraîner peu à peu dans son orbite.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 24 mars, ci-dessus publié sous le no 149.
(3) Voir ci-dessus le no 139.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Sur ces « avances », voir ci-dessus les nos 108, 135.
(6) Allusion à l'accord commercial germano-roumain du 23 mars : voir ci-dessus le no 151 (et note).

155

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 882 à 885 (1). Réservé. *Londres, 25 mars 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h. 20, 18 h. 40.)

L'ambassadeur de Pologne est venu hier soir entretenir le secrétaire d'État de la position de son pays au regard de la question posée par le gouvernement britannique (3). Il n'a pas caché combien la mainmise du Reich sur la Bohême et surtout sur la Slovaquie avait affecté l'opinion polonaise. Grâce à la tutelle établie sur ce dernier pays, les Allemands disposent de bases aériennes à une distance de soixante-dix milles à peine de la frontière polonaise. Mais l'émotion causée par les derniers événements ne paraît pas avoir modifié le désir qu'a le gouvernement polonais de respecter les apparences de la neutralité. Le comte Raczynski a insisté en effet sur l'impossibilité pour la Pologne de signer un accord politique où l'U.R.S.S. serait partie contractante.

Il s'est référé d'autre part au voyage que M. Beck doit faire dans quelques jours à Londres (4), et qui permettrait sans doute à celui-ci d'exposer ses idées et de donner une réponse définitive.

L'ambassadeur de Pologne n'a pas été en mesure de donner d'autres indications sur les intentions de son gouvernement.

Lord Halifax a répété que, pour sa part, il ne pouvait que faire des vœux pour que la Pologne parvienne à conclure un accord satisfaisant avec l'Allemagne sur la question de Dantzig.

Très confidentiel. — Le Foreign Office a retiré de cet entretien l'impression qu'il ne fallait pas compter sur une adhésion polonaise au projet de déclaration à quatre. Sir A. Cadogan m'a dit que des consultations allaient avoir lieu au cours du week-end entre les membres du gouvernement anglais pour déterminer l'action à suivre. Il paraît bien que jusqu'à présent, il n'a été donné à Varsovie aucune assurance positive quant à l'assistance éventuelle de l'Angleterre en cas d'agression allemande. C'est ce point justement qu'il s'agit de préciser avant de s'engager dans la procédure à laquelle faisait allusion mon télégramme nos 864-865 (5). Ainsi que le sait Votre Excellence, le

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Par fil.
(3) Sur cette question, voir ci-dessus les nos 108, 135.
(4) Sur ce voyage, voir ci-après les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.
(5) Non retrouvé.

secrétaire d'État a déjà arrêté ses vues à ce sujet et le Premier ministre semble disposé à les suivre. Mais certains de leurs collègues hésitent à prendre une décision qui étendrait considérablement la portée des engagements actuels de la Grande-Bretagne et qui pourrait soulever des réactions défavorables dans certaines fractions du public, ainsi que dans certains dominions.

156

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 106, 107 (1). Réservé. *Berne, 25 mars 1939, 21 h. 36.*

(*Reçu :* 22 h.)

Je me réfère à votre télégramme nos 47 à 51 (2).

J'ai marqué dans mon télégramme no 103 (3) la satisfaction de l'opinion publique suisse concernant la position franco-anglaise pour le cas d'attaque de la Suisse.

Les personnalités politiques que mes collaborateurs et moi-même avons pu approcher ont exprimé des sentiments de reconnaissance pour l'aide que Votre Excellence lui a apportée dans ces circonstances. On se rend bien compte que l'attitude de l'Angleterre est due à votre action.

Comme l'ambassadeur avait été saisi de cette affaire par une démarche officieuse auprès de notre attaché militaire, j'ai chargé le commandant Siméon de donner connaissance à son interlocuteur de la réponse de Votre Excellence.

J'ai noté que la presse a relevé l'engagement pris par la Suisse de défendre sa neutralité, et je me suis officieusement assuré que l'ensemble de nos réponses, soigneusement notées par l'interlocuteur de notre attaché militaire, avaient été portées à la connaissance, non seulement de l'État-major et du Département militaire, mais également du Département politique.

Dans ces conditions, j'ai estimé qu'il était préférable de ne faire moi-même aucune déclaration spéciale à ce sujet à M. Motta.

J'ai l'impression de donner ainsi satisfaction au désir du Conseil (4) fédéral qui, dans le souci souvent exagéré de sa neutralité, veut pouvoir dire que les déclarations franco-anglaises n'ont pas été sollicitées par lui et qu'il n'en a même pas eu connaissance officiellement.

Mon collègue d'Angleterre observe la même attitude.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 22 mars, ci-dessus reproduit sous le no 118.

(3) Du 25 mars, non reproduit. D'après ce télégramme, la presse suisse se félicitait de l'attitude des gouvernements français et britannique relative à l'assistance qui serait prêtée à la Confédération en cas de violation de sa frontière. Néanmoins, elle mettait en relief que les déclarations faites n'avaient pas été sollicitées par Berne et que la Suisse resterait fidèle à sa politique de stricte neutralité, tout en s'affirmant prête à défendre en cas de besoin son indépendance par ses propres moyens.

(4) L'exemplaire porte par erreur : du Conseiller.

157

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 485 à 487 (1). *Varsovie, 25 mars 1939, 21 h. 24.*

(*Reçu :* 23 h. 55.)

En dehors de ses collaborateurs, de ses créatures, d'une partie de l'O.Z.N. et de quelques naïfs, rares sont les Polonais qui ne critiquent pas plus ou moins ouvertement la politique de M. Beck, dont il est impossible de ne pas voir les lamentables résultats. Plusieurs des membres du gouvernement ne cachent guère leur mécontentement. L'armée, à peu près unanime, paraît être dans les mêmes sentiments.

Mais le courage civique n'est pas une qualité polonaise. Les journalistes, par crainte du camp de concentration, n'expriment qu'incomplètement dans leurs articles la mauvaise humeur et l'inquiétude de l'opinion. Le Parlement demeure à peu près muet.

D'abord très démonté par les événements et les effets qu'ils ont produits en Pologne, et bien que malade, M. Beck tient bon devant l'hostilité qui est montée si rapidement autour de lui.

Il sait que les autres dirigeants de ce pays redouteraient, s'ils le forçaient à la retraite, que son départ fût interprété en Allemagne comme un acte inamical, et c'est là sa meilleure sauvegarde.

Il se prépare à tirer parti au maximum de son prochain voyage à Londres (2). Il y trouve la possibilité de gagner du temps, de louvoyer encore, d'entamer des négociations avec l'Allemagne au sujet de Dantzig, et il en attend un succès personnel de nature à rétablir sa situation.

Déjà, les journalistes à sa dévotion commencent à présenter ce voyage comme un événement capital, attendu à Londres avec « une confiante attention ».

Tous les adversaires de sa politique, par contre, déplorent amèrement que sa visite en Angleterre ait lieu en ce moment.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Qui devait se dérouler à partir du 2 avril : sur ce voyage, voir ci-après les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

158

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 315 à 317 (1). *Ankara, 25 mars 1939* (2).

L'analyse de l'accord commercial germano-roumain (3), telle qu'elle a été publiée par l'agence Rador, a aggravé le sentiment de malaise qu'avait déjà créé le langage tenu ici, sur instruction de Bucarest, par mon collègue roumain et que n'avait pas dissipée une interview donnée par M. Gafenco à un rédacteur du journal *Cumhuriyet*, connu par ses attaches germano-italiennes. De plusieurs côtés, j'ai entendu exprimer l'avis que la Roumanie était allée si loin dans la voie des concessions qu'il lui deviendrait de plus en plus difficile de résister à la pression allemande; de là à supposer que la France et l'Angleterre ont renoncé à l'épauler, il n'y a qu'un pas.

Comme, en même temps, se répand la nouvelle que les gouvernements de Paris et de Londres auraient renoncé à donner suite au projet de déclaration commune (4) dont les agences officieuses avaient, peut-être imprudemment, laissé prévoir la publication à bref délai, on tend à voir dans cet ensemble de faits les indices d'un nouveau repli des puissances occidentales. « Décidément, vous n'élèverez pas de barrage avant les Détroits », me disait hier soir un publiciste turc, en contact direct et permanent avec les plus hautes personnalités de ce pays.

Or, si la Turquie voit son intérêt dans une collaboration avec la France et l'Angleterre, elle n'est aucunement disposée à se mettre en flèche et nous ne pouvons attendre d'elle qu'elle adopte une attitude de résistance tant que d'autres, plus forts, ne lui auront pas donné l'exemple.

Dans l'ignorance où je suis des faits les plus récents, et alors que tant d'éléments d'appréciation m'échappent, j'hésiterais à exprimer un avis personnel. Je me bornerai donc à reproduire les propos que vient de me tenir M. Saraçoglu lui-même : « Il est essentiel que la France et l'Angleterre, sans se préoccuper des avis d'autres puissances, définissent l'attitude qu'elles adopteraient en présence des éventualités qu'il faut maintenant prévoir, et nous informent de leur décision ».

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Conclu le 23 mars précédent : voir ci-dessus le n° 151.
(4) Sur ce projet de déclaration commune, voir ci-dessus le n° 108.

C'est la conclusion qui se dégageait déjà de mes communications antérieures, notamment de mon télégramme nos 285-286 (1). Je la souligne d'autant plus que, d'un mot échappé au ministre des Affaires étrangères, j'ai compris que l'Allemagne avait fait savoir ici qu'elle ne demandait rien d'autre à la Turquie que sa neutralité.

Mon collègue d'Angleterre, avec qui je me suis entretenu de la situation, partage ma manière de voir et m'a fait part de son intention de télégraphier dans le même sens à son gouvernement.

159

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 384 (2). *Berlin, 25 mars 1939, 12 h.*

On me rapporte de bonne source qu'en même temps que le traité réglant le statut de la Slovaquie (3), un accord économique aurait été, le 23 mars, signé à Berlin entre les gouvernements slovaque et allemand.

Ce traité serait exactement calqué sur l'accord intervenu le même jour entre le Reich et la Roumanie (4). Il assurerait à l'Allemagne un droit de priorité absolu sur toutes les exportations de la Slovaquie. Il donnerait en même temps au Reich les plus larges facilités pour exploiter les richesses minérales et forestières de la Slovaquie ainsi que pour prospecter le sous-sol.

Il aurait été décidé que l'existence de ce traité et ses stipulations seraient tenues rigoureusement secrètes.

(1) Du 22 mars, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur soulignait qu'à la suite de la parution d'une dépêche de Havas-Londres annonçant que la Turquie se serait déclarée prête à soutenir la Roumanie en toutes circonstances, l'agence d'Anatolie avait souligné qu'il était inexact de comprendre cette aide « en dehors des stipulations du pacte balkanique ». M. Massigli recommandait de «ne pas paraître la [la politique turque] compromettre au regard de l'Allemagne par des nouvelles inexactes qui appelaient des protestations berlinoises et provoquaient des demandes d'explications ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Une délégation slovaque, conduite par M. Durcansky, était arrivée à Berlin le 20 mars, pour arrêter, de concert avec les dirigeants du Reich, le statut international de la Slovaquie, resté en suspens depuis la proclamation de l'indépendance de cette région. Au cours des premières conversations, il avait été entendu que la Slovaquie jouirait d'une certaine indépendance, pourrait entretenir des représentants à l'étranger, aurait une armée nationale, les Allemands imposant toutefois le droit de passage permanent pour leurs troupes (télégramme de Berlin no 806, du 21 mars). L'accord intervenait le 23 mars, à 12 h. 30. Il autorisait le Reich à construire des installations militaires et à occuper avec ses forces une zone le long de la frontière germano-slovaque, mais en territoire slovaque. A ce prix, le Reich se chargeait de la « protection» de l'indépendance politique de l'État slovaque. Le traité était valable pour vingt-cinq ans.

(4) Sur l'accord commercial germano-roumain, voir ci-dessus le no 151.

160

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 69. *Sofia, 25 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 avril.)

Dans la relation que j'ai faite à Votre Excellence des réactions du président du Conseil en présence des événements de Roumanie (télégramme du 24 mars) [1], il convient naturellement de faire la part de l'émotion sous le coup de laquelle celui-ci se trouvait en apprenant la nouvelle de la signature de l'accord économique germano-roumain. Mais elle n'en révèle pas moins le fond de sa pensée : imminence d'exigences allemandes et impossibilité de s'y dérober, le pays étant faible et sans appui efficace.

Ce n'est pas dire que M. Kiosseivanov et la majorité de ses compatriotes envisagent favorablement cette éventualité. Sans doute, il se trouve ici, comme partout, des admirateurs des méthodes de l'Allemagne; ils ne sont pas nombreux. Plus nombreux sont ceux qui, redoutant sa force, sont d'avance prêts à lui céder. Mais taxer le peuple bulgare de germanophilie serait injustifié. Très individualiste, d'un tempérament indiscipliné, il n'éprouve en général aucune sympathie pour l'Allemand. En outre, les leçons de la guerre, la façon dont il a alors été commandé militairement et exploité économiquement, ont laissé de cruels et durables souvenirs. Aussi, peut-on avancer que la Bulgarie n'ira pas spontanément vers l'Allemagne, mais il semble qu'une sorte de fatalité lui impose de subir son joug.

L'accord économique germano-roumain a provoqué à Sofia une véritable stupeur. Il a été interprété comme une capitulation de la Roumanie, après une faible tentative de résistance, et comme le signe avant-coureur du sort auquel devrait bientôt s'attendre la Bulgarie elle-même. Stupeur aussi, je l'ai noté, à l'idée qu'une éventuelle clause secrète garantissant, en compensation, l'intégrité des frontières roumaines, allait ruiner les espérances révisionnistes en ce moment plus ardentes que jamais.

Bien des milieux, et même des cercles officiels, paraissent en effet s'attendre à une pression de l'Allemagne destinée à compromettre définitivement la Bulgarie. Cependant, depuis l'annexion de la Tchécoslovaquie, 70 à 75 %

[1] Il s'agit du télégramme nos 79-82, non reproduit, qui faisait état de « l'émotion » du président du Conseil bulgare devant la signature de l'accord commercial germano-roumain du 23 mars (sur cet accord, voir ci-dessus le nº 151, et note). M. Kiosseivanov interprétait le traité comme une complète mainmise du Reich sur la Roumanie; il voyait la Bulgarie directement menacée et la Yougoslavie en butte à des tentatives de désagrégation. La principale crainte des milieux politiques de Sofia était qu'une éventuelle garantie de l'intégrité territoriale de la Roumanie par le Reich n'anéantît les ambitions bulgares.

du commerce bulgare sont déjà acquis au Reich dont 90 % des ventes de tabac, 80 % de celles de raisin, de fraises, etc. La Bulgarie est donc déjà, au point de vue commercial, une sorte de colonie de l'Allemagne. Celle-ci peut-elle exiger davantage? Le pays est pauvre et n'attire guère les convoitises : pas de puits de pétrole, des gisements miniers assez nombreux, mais de rendement problématique. Restent les céréales. La Bulgarie n'en vend actuellement que 30 % au Reich, se réservant d'en exporter la majeure partie vers des pays qui lui procurent des devises libres. Si elle se voyait obligée de les céder entièrement à l'Allemagne, celle-ci obtiendrait ainsi le retrait complet de la Bulgarie du marché international en la mettant dans l'impossibilité d'effectuer des achats ailleurs que chez elle.

Ce ne serait en définitive que l'aggravation de la situation actuelle dans le sens d'une interdiction aux Bulgares de s'adresser ailleurs qu'en Allemagne. Ce veto existe-t-il déjà en principe? On peut se le demander. Depuis huit mois qu'un crédit de 375 millions de francs a été accordé à la Bulgarie pour des achats en France, aucune commande n'a encore été passée. En dépit de multiples visites de financiers et surtout d'industriels, rien ne progresse. Nos compatriotes ont jusqu'ici en vain offert wagons, voitures, freins, rails, mortiers, tanks, avions, etc. Je ne cesse d'intervenir en leur faveur, même auprès du Roi. Le ministre de Grande-Bretagne a appuyé mes démarches en ce qui concerne les propositions de la maison Westinghouse [1]. Les commissions techniques reconnaissent les qualités de notre matériel, les autorités supérieures protestent de leurs bonnes intentions. Mais des ajournements, des difficultés, des complications interviennent sans cesse. Et le fait est là : aucune conclusion n'est encore en vue.

161

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 892 à 896. *Londres, 26 mars 1939* [2].

(*Reçu :* 0 h. 5, 0 h. 15, 0 h. 25, 0 h. 35, 0 h. 45.)

Les trois journées que M. le Président de la République vient de passer à Londres [3] ont fait ressortir le caractère exceptionnellement cordial et confiant des relations qui unissent actuellement la France et la Grande-Bretagne. En effet, les autorités britanniques s'étaient efforcées de donner aux fêtes organisées à cette occasion toute l'ampleur pour faire de ce voyage

(1) Il s'agissait d'une commande de 50 millions, pour laquelle le gouvernement français avait recommandé d'appuyer ladite société (télégramme de Sofia no 44, du 11 mars).

(2) Par fil.

(3) Le président de la République avait quitté le sol britannique dans la matinée du 24, à l'issue d'une visite officielle qui avait débuté le 21 mars : voir ci-dessus les nos 113, 124, 150.

le digne pendant de celui qu'avaient effectué les souverains anglais à Paris en juillet dernier [1]. D'autre part, les circonstances du moment ont incité la Cour et le gouvernement à accentuer la portée de cette manifestation d'amitié franco-anglaise. Il paraît incontestable en effet que M. le Président de la République a été reçu comme jamais peut-être aucun souverain étranger ne l'a été à Londres. Le programme de son séjour avait été établi de manière à permettre aux représentants les plus qualifiés de la capitale et du Royaume de saluer M. et Mme Lebrun et de proclamer leur attachement envers la France. C'est ainsi que la réception du chef de l'État français par les deux Chambres du Parlement réunies, manifestation sans précédent, a revêtu une valeur symbolique que je n'ai pas besoin de souligner.

Par ailleurs, les discours qui ont été adressés à M. le Président de la République, ainsi que les propos qui lui ont été tenus par les personnalités les plus diverses qui ont eu l'honneur de l'approcher, ont exprimé avec une chaleur et une sincérité émouvantes le sentiment à la fois de l'affection confiante et de la solidarité totale qui lient aujourd'hui nos deux pays.

De même, pas une note discordante, pas la moindre réticence ou la moindre réserve n'ont pu être relevées dans les commentaires de la presse, qui a au contraire tenu tout entière à marquer la signification profonde du voyage présidentiel.

L'accueil de la foule anglaise n'a pas été moins significatif. Cette foule qui, comme chacun sait, n'est d'habitude guère démonstrative, est accourue sur le trajet suivi par le premier magistrat de la République et a salué chacune de ses apparitions d'acclamations vibrantes de hourras. Ses ovations étaient sans doute directement destinées à M. et Mme Lebrun, dont la bonne grâce a conquis le cœur de la population londonienne, mais elles s'adressaient également en leurs personnes à la France amie et alliée de la Grande-Bretagne.

Il conviendra de mentionner également les attentions particulières que le Roi et la Reine ont eues envers leurs hôtes, notamment en les recevant dans l'intimité à Windsor, et en venant les saluer sur le quai de la gare. Sans doute ont-ils tenu ainsi à donner à leurs éminents visiteurs un témoignage de haute estime et d'amitié, qui se répercute dans toutes les classes de la population britannique, surtout si attentive aux démonstrations de ses souverains.

Je rappellerai enfin que les contacts personnels ont pour les Anglais une signification importante. Ceux que M. le Président de la République et Votre Excellence ont établis au cours de leur séjour ici avec les membres du Cabinet et les hommes politiques anglais des différents partis ne pourront avoir que d'heureux effets.

J'ajoute que les différentes allocutions de M. Lebrun ont été très favorablement accueillies; en particulier, son discours du Westminster Hall [2], prononcé

[1] Voyage à l'occasion duquel devaient avoir lieu des entretiens entre le président du Conseil français et son ministre des Affaires étrangères d'une part, le secrétaire au Foreign Office d'autre part : voir au tome X de la présente série, le n° 237.

[2] Dans sa réponse au maire de la cité de Westminster, le président de la République avait souligné la nécessité, entre les deux peuples, du maintien d'une amitié « basée sur des intérêts identiques, renforcée par un attachement commun au même idéal de liberté et aux institutions démocratiques ». (*Le Temps*, du 23 mars, p. 1.)

avec une vigueur oratoire qui fait si souvent défaut au Parlement britannique, a produit une forte impression dont on retrouve les échos dans la plupart des journaux du lendemain.

On peut donc affirmer que si cette visite a consacré d'une manière éclatante la valeur de l'Entente cordiale, elle a également contribué à renforcer et à inculquer plus profondément la notion de sa nécessité sur l'opinion britannique [1].

162

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1202 à 1208 [2]. *Rome, 26 mars 1939, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 19 h.)

Le discours que M. Mussolini vient de prononcer devant les Chemises noires [3] est, dans son ensemble, conforme à ce qu'avaient laissé prévoir mes télégrammes.

C'est une transposition, en majeur et dans le style habituel au Duce quand il s'adresse aux masses des militants, du discours du Trône, prononcé il y a trois jours par le roi Victor-Emmanuel III [4].

[1] L'ambassadeur de France à Londres revenait plus longuement sur la visite du président de la République dans une dépêche no 236, du 28 mars, qu'il a paru superflu de reproduire.

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Dans ce discours, prononcé devant 65.000 miliciens à l'occasion du vingtième anniversaire du fascisme dans le stade Mussolini, à Rome, le Duce soulignait que l'Italie désirait la paix, mais ne pouvait envisager de désarmement avant que ses droits aient été reconnus. L'Italie resterait immuablement fidèle à l'axe Berlin-Rome, et Mussolini d'ajouter que ce qui était arrivé en Europe centrale devait fatalement se produire. Après avoir salué la prochaine victoire des nationalistes espagnols, le Duce soulignait que les problèmes italiens vis-à-vis de la France avaient été « clairement posés » dans la note du 17 décembre 1938 [reproduite au tome XIII de la présente série sous le no 166] : « Ces problèmes ont un nom : ils s'appellent Tunis, Djibouti, canal de Suez. Le gouvernement français est parfaitement libre de se refuser même à la simple discussion de ces problèmes, comme il a fait jusqu'ici à travers ses trop réitérés et trop catégoriques *jamais*. Il n'aura pas à se plaindre ensuite si le fossé qui divise actuellement les deux pays, devient si profond que ce sera une tâche ardue, sinon impossible, de le combler ».

Mussolini soulignait ensuite que « géographiquement, historiquement, politiquement, militairement, la Méditerranée est un espace vital pour l'Italie, et quand nous disons Méditerranée, nous y incluons naturellement ce golfe qui s'appelle Adriatique ». Enfin, il proclamait la nécessité de réarmer de façon intensive.

La traduction intégrale du discours a été reproduite dans le *Bulletin quotidien de presse étrangère*, no 7105.

[4] Ce discours avait été prononcé le 23 mars pour l'inauguration de la nouvelle Chambre des faisceaux et des corporations. Le Roi avait célébré la conquête de l'Éthiopie et exalté l'axe Rome-Berlin; il s'était félicité de l'accord anglo-italien du 16 avril 1938 et s'était référé, pour les rapports avec la France, à la note du 17 décembre précédent. Il avait fait état du désir de paix de son peuple : c'était dans ce sens que la préparation des forces armées italiennes devait être orientée.

Sans doute, le ton en est-il véhément et violent, et les auditeurs n'ont-ils pas manqué d'accueillir par des sifflets prolongés les allusions du Duce aux démo-ploutocraties et à leurs « troupeaux abrutis », à la formation éventuelle d'une ligue contre les régimes autoritaires, à l'attitude de la France et aux couplets vides de sens sur les « nations sœurs ».

Les paroles de M. Mussolini ne sont pas non plus exemptes d'affirmations : « Les rapports entre les états sont des rapports de force »; de prétentions absolues : « La Méditerranée est un espace vital pour l'Italie »; voire même de menaces : « Nous ne prendrons pas d'initiatives pour la paix avant que nos droits sacro-saints ne soient reconnus..., encore plus de canons, de navires, d'avions, à tout prix et par tous les moyens ».

Mais, si, à travers les rudesses, souvent choquantes, de la forme, on va à la substance même du discours, il apparaît que le chef du gouvernement italien est resté relativement modéré et prudent. Visiblement, il a tenu à ne rompre aucun pont et à ne fermer la porte à aucune possibilité de négociations.

Telle a été d'ailleurs l'impression concordante des diplomates qui assistaient à la réunion et dont les réflexions m'ont été rapportées.

On pensait bien que le Duce proclamerait la fidélité de l'Italie à l'Axe, ainsi que la vanité de toutes les tentatives qui seraient faites pour l'ébranler ou le briser. Il devait également passer condamnation sur les récents événements qui se sont produits en Europe centrale. Et il s'est tiré tant bien que mal, et sans y insister longuement, de ce pas difficile.

Mais le fait capital du discours, celui que chacun attendait, avec le plus de curiosité, parce que chacun sent que là réside la clef du prochain avenir de la paix, était la question des rapports italo-français.

A ce sujet, la phrase liminaire de M. Mussolini mérite d'être retenue.

Le Duce avait, dans son discours de Gênes [1], déclaré que la guerre d'Espagne avait élevé une barricade entre l'Italie et la France. Il a reparlé aujourd'hui de cette barricade, mais pour dire qu'elle pouvait être considérée « comme déjà pas mal démolie ».

Reprenant presque les termes du discours du Trône, M. Mussolini a fait tenir dans la note du 17 décembre [2] tout le problème franco-italien. Il est allé au-delà des paroles royales, en précisant que ce problème était d'ordre colonial et en indiquant ses trois têtes de chapitre : la Tunisie, Djibouti, le canal de Suez. Mais il s'est borné à cette indication générale : il n'a pas spécifié quelles étaient exactement ses prétentions, ni si elles étaient de nature économique ou territoriale, ou les deux à la fois.

En demeurant ainsi dans le vague, il a tenu manifestement à ne pas se lier d'avance, à ne pas nous heurter ou nous ... [3] de prime abord, à laisser, en quelque sorte, tout le champ libre à une discussion ultérieure.

[1] Prononcé le 14 mai 1938 : sur ce discours, voir, au tome IX de la présente série, le n° 339 (et note).

[2] Qui dénonçait les accords franco-italiens du 7 janvier 1935. Cette note est publiée au tome XIII de la présente série sous le n° 166.

[3] Lacune de déchiffrement.

Cette discussion, il est clair qu'il la souhaite. On peut ajouter que son peuple, dans sa grande majorité, la souhaite avec lui, estimera qu'il a donné à entendre qu'il la désirait et lui saura gré de l'avoir suggérée.

Le Duce a évoqué, il est vrai, l'hypothèse où le gouvernement français garderait une attitude strictement négative. Mais on remarquera qu'il a évité, à ce propos, de brandir ses foudres et de proférer des menaces. Il a simplement déclaré qu'en pareil cas, le fossé creusé entre les deux pays s'approfondirait et ne pourrait plus être comblé. M. Mussolini a donc manœuvré dans tout le passage de son discours qui est consacré à la France de manière à nous inciter à une conversation et à pouvoir par la suite se prévaloir de nous y avoir incités.

A nous de dire s'il nous convient d'utiliser l'occasion et le moment.

163

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1209, 1210 (1). *Rome, 26 mars 1939, 17 h. 35.*
(*Reçu :* 19 h. 10, 19 h.)

On a beaucoup remarqué le passage du discours de M. Mussolini (2) dans lequel le chef du gouvernement a affirmé catégoriquement que la Méditerranée, espace vital de l'Italie, comprenait bien entendu ce golfe qui s'appelle la mer Adriatique et dans lequel les intérêts de son pays sont prééminents mais non exclusifs de ceux des Slaves. Beaucoup d'auditeurs ont cru voir là un avertissement à l'adresse de l'Allemagne, destiné à faire ... (3) au Reich que la mer Adriatique reste exclusivement du domaine de l'Italie et accessoirement du domaine de la Yougoslavie. On estime aussi que M. Mussolini a voulu de la sorte rassurer l'opinion publique italienne, qui s'inquiète de l'expansion croissante du Reich et des visées allemandes sur Trieste et sur la mer Adriatique.

Les observateurs étrangers qui ont assisté ce matin au discours de M. Mussolini ont remarqué que le chef du gouvernement n'avait pas son visage fermé et hostile des mauvais jours, mais qu'il paraissait plutôt détendu, de bonne humeur et même, par moments, souriant. L'attitude de l'orateur a contribué à renforcer l'impression de détente causée par le discours lui-même, et qui a été généralement ressentie.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Prononcé le 26 mars devant les Chemises noires, à l'occasion du vingtième anniversaire du fascisme : voir ci-dessus le n° 162 (et note).
(3) Lacune de déchiffrement.

164

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 835 (1). *Berlin, 26 mars 1939.*

D'après des renseignements qui me parviennent de différentes sources et que je transmets sous toutes réserves, les milieux dirigeants du Reich se prépareraient à « *règler* » ces jours-ci la question de Dantzig.

Cette « solution » interviendrait, dit-on, dans la seconde moitié de la semaine prochaine.

165

NOTE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL (2)

Inconvénients de négociations avec l'Italie

Paris, 26 mars 1939.

Ces inconvénients sont d'ordre juridique et d'ordre tactique.

I. L'Italie, se sentant moins forte que l'Allemagne, préoccupée de ménager l'opinion anglaise, et même une partie de l'opinion française, a cherché à donner une base juridique à ses revendications.

Elle prétend la trouver dans les accords de 1915 (3), qui ont déjà servi de base à ses revendications passées.

Ces accords ont cependant fait l'objet de deux règlements en 1919 (4) et

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(3) Allusion à l'accord secret signé à Londres le 26 avril 1915 entre les états de l'Entente et l'Italie, et qui marquait l'entrée de cette dernière dans la guerre aux côtés des Alliés. L'accord stipulait en son article 13 : « Dans le cas où la France et la Grande-Bretagne augmenteraient leurs domaines coloniaux d'Afrique aux dépens de l'Allemagne, ces deux puissances reconnaissent en principe que l'Italie pourrait réclamer quelques compensations équitables, notamment dans le règlement en sa faveur des questions concernant les frontières des colonies italiennes de l'Érythrée, de la Somalie et de la Libye et des colonies voisines de la France et de la Grande-Bretagne».

(4) En septembre 1919, la France consentait à de minimes concessions au profit de l'Italie, qui consistaient en une légère rectification de frontière au sud-est de la Libye. L'Italie se voyait attribuer les oasis d'El Barkat et de Fehout, ainsi que les routes directes de caravanes entre Ghadamès, Ghat et Tummo.

en 1935 [1], règlements qui ont été acceptés par elle, et qu'en 1935 et 1936 elle a elle-même déclarés définitifs. Le premier a été intégralement exécuté. Le second l'a été dans sa partie essentielle, qui concernait l'Éthiopie, par l'abandon des droits que la France tenait des conventions internationales de 1906 [2] et 1928 [3], et par le soutien que l'Italie a reçu en fait de la France au moment de la conquête. Les autres parties de l'accord seraient déjà exécutées, si l'Italie s'y était prêtée.

Dans ces conditions, la dénonciation unilatérale de l'accord de 1935 est dépourvue de toute base juridique. Prétendre qu'elle aurait pour effet de faire revivre dans son entier la créance que l'Italie avait contre la France du fait des accords de 1915 est insoutenable. Aucun tribunal ne sanctionnerait une pareille prétention, s'il s'agissait d'un conflit entre particuliers. Il ne faut pas faire un geste dont on puisse induire que la France la reconnaîtrait, même partiellement, fondée.

Or, l'ouverture de négociations avec l'Italie sur d'autres bases que celle du maintien des accords de 1919 et de 1935 serait invoquée par elle comme une reconnaissance implicite de sa créance. Il faut prévoir l'éventualité où des intermédiaires officieux demanderaient le renvoi de l'affaire devant la Cour internationale de La Haye. Celle-ci, qui nous a donné tort dans les affaires du *Lotus* [4] et de la zone franche de Savoie [5] pour des raisons de forme, et qui, en raison de sa constitution, est plus désireuse d'établir une cote mal taillée que de rendre une justice exacte, ne manquerait pas de saisir ce moyen de donner une satisfaction partielle à l'Italie.

Il importe par conséquent de ne pas affaiblir la position juridique de la France. Celle-ci doit affirmer qu'elle considère la créance de 1915 comme éteinte du fait des abandons consentis par elle et acceptés par l'Italie, abandons qu'elle est prête à réaliser dans leur entier, en contrepartie du maintien de l'accord.

[1] Allusion aux accords franco-italiens signés à Rome le 7 janvier 1935 (voir, au tome VIII de la première série, le n° 420), conventions qui stipulaient l'octroi à l'Italie de rectifications de frontières dans le Sud tunisien et sur la côte des Somalis, ainsi qu'une participation financière dans la compagnie du chemin de fer Djibouti-Addis-Abéba. Les accords portaient aussi qu'à partir de 1945, le statut privilégié reconnu aux Italiens de Tunisie serait progressivement aboli pour disparaître en 1965.

[2] Par un accord signé à Londres le 13 décembre 1906, la France, l'Angleterre et l'Italie s'engageaient à maintenir le *statu quo* politique et territorial en Éthiopie et sauvegardaient leurs intérêts respectifs dans les zones d'influence qu'elles s'étaient constituées.

[3] Par un traité d'amitié, de conciliation et d'arbitrage signé le 2 août 1928, l'Italie et l'Éthiopie s'engageaient chacune à ne pas porter atteinte à l'indépendance de l'autre partie et à soumettre leurs différends à une procédure de conciliation et d'arbitrage.

[4] En août 1926, le paquebot français *Lotus* abordait près de Mitylène un vapeur charbonnier turc et le faisait sombrer. L'officier de quart français fut arrêté par les autorités turques et jugé par le tribunal criminel d'Istambul. Le gouvernement français protesta, réclamant le dessaisissement du tribunal en faveur des juridictions françaises. Le 7 septembre 1927, la Cour permanente de justice internationale, devant laquelle avait été porté le litige, réfuta les arguments de la partie française.

[5] Une ordonnance de la cour de La Haye était rendue le 6 décembre 1930 dans un différend opposant la France et la Suisse, sur le point de savoir si le traité de Versailles avait ou non abrogé certaines stipulations de 1815-1816 visant le régime douanier et économique des zones franches de Haute-Savoie et du pays de Gex.

II. L'exemple de l'Autriche, celui de la Tchécoslovaquie, demain peut-être celui de la Roumanie ou de la Lithuanie, montrent les inconvénients des négociations engagées avec les partenaires de l'Axe. On entre dans un engrenage où l'adversaire hausse ses exigences à mesure des concessions qu'on lui fait. On finit par se trouver pris entre l'acceptation de demandes exorbitantes et l'éventualité d'une guerre engagée dans des conditions diplomatiques défavorables. Il est plus facile d'opposer d'entrée de jeu un refus catégorique que de refuser d'accroître en cours de négociations le montant des concessions que l'on a déjà consenties.

Ces inconvénients existent même dans l'hypothèse où la conversation ne porterait que sur l'aménagement des accords de 1935, sur la base de ceux-ci. Ils seraient à leur maximum si l'on admettait de discuter sur la base des accords de 1915 (1).

166

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1210 *bis* à 1214 (2). Réservé. *Rome, 27 mars 1939, 1 h. 55.*

(*Reçu :* 2 h. 30.)

Au soir du discours de M. Mussolini (3), la conjoncture italienne en ce qui concerne le problème italo-français, paraît pouvoir, vue de Rome, se résumer comme suit :

1° Une opinion publique dont les jours écoulés depuis l'occupation de Prague n'ont pas atténué les ressentiments, les méfiances et les inquiétudes à l'égard de l'Allemagne. Cette opinion publique éprouve de vives alarmes à la perspective des entraînements auxquels l'Italie risque de se trouver conduite par la politique de l'Axe, dirigée de plus en plus inéluctablement par le Reich. Dans sa très grande majorité, elle appelle sincèrement et sans arrière-pensée une réconciliation avec la France, comme le seul moyen de sauvegarder la

(1) Cette note de la présidence du Conseil constituait selon toute vraisemblance, une réponse aux arguments présentés par M. Virginio Gayda dans le *Sunday Dispatch* le même jour. Le rédacteur en chef du *Giornale d'Italia*, évoquant les accords franco-italiens de 1935, soulignait que l'essentiel des négociations menées par M. Laval reposait dans un document secret signé par ce dernier, et dans lequel le gouvernement français renonçait à ses intérêts en Éthiopie, ce qui équivalait à laisser les mains libres à l'Italie. Pour M. Gayda, la France s'acquittait ainsi de la dette contractée en 1915. Or, contrairement à cet engagement écrit, le gouvernement français avait décrété des sanctions contre l'Italie, si bien que celle-ci était en droit d'attendre de la France le paiement de sa dette (télégramme de Londres n° 891, du 25 mars).

(2) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Prononcé le 26 mars devant les Chemises noires : voir ci-dessus le n° 162 (note).

paix et de ménager à l'Italie une possibilité, sinon déjà de se dégager complètement, du moins de desserrer un peu l'étouffante subordination dans laquelle les circonstances ont enfermé le pays;

2° Un gouvernement dont les préoccupations évoluent parallèlement à celle de l'opinion publique, mais cependant avec des nuances différentes.

La solidarité des idéologies rend en effet ce gouvernement plus fortement attaché au IIIe Reich que ne l'est la masse italienne, moins soucieuse, quant à elle, de l'avenir du fascisme que d'un ensemble d'intérêts nationaux permanents. Mais les dirigeants fascistes n'en ressentent pas moins, en présence des développements de la politique d'hégémonie de l'Allemagne, le besoin de se créer, au regard de cette dernière, une liberté plus grande d'action.

Ils répondent au vœu du pays, et ils sont probablement sincères comme lui lorsqu'ils laissent entendre, à leur manière, c'est-à-dire avec brutalité, mais pourtant clairement, qu'ils souhaitent l'accommodement d'une conversation tendant à un règlement pacifique et, bien entendu, suffisamment avantageux, du problème des revendications italiennes vis-à-vis de la France.

Mais, en exprimant ce souhait, ils font quasi un calcul et voient plus loin. Si toute discussion est repoussée par nous, le gouvernement fasciste considère que l'ayant offerte, il a pris ses sûretés à l'égard d'une opinion publique ébranlée, et que notre refus lui permettra de regrouper promptement derrière lui cette opinion publique pour la poursuite, cette fois définitive et allant au besoin jusqu'à la guerre, d'une grande politique dynamique aux côtés de l'Allemagne et en étroite association avec elle.

167

M. Guerlet, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 168, 169. *Budapest, 27 mars 1939, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h. 52, 19 h.)

Comme je lui demandais si la Hongrie n'éprouvait pas quelques déceptions devant l'emprise allemande sur la Slovaquie, province qui avait fait partie de la couronne de Saint-Étienne, le président du Conseil, visiblement embarrassé, m'a répondu que « le caractère du protectorat n'était pas encore clairement défini et que les armées allemandes n'occupaient pas complètement le pays ». De toute évidence, il ne voulait pas se plaindre des Allemands ni ... (1) son inquiétude; il s'est borné à prononcer la phrase chère à ses compatriotes : « Nous ne sommes pas des Tchèques! ».

(1) Lacune de déchiffrement.

Ayant abordé la question des rapports hungaro-roumains, j'ai dit au comte Teleki tout le prix que nous attachions à les voir redevenir normaux : « Je n'ai jamais été inquiet à ce sujet, m'a répondu le président du Conseil, mais en tout cas, je puis vous dire que le malentendu est en voie de se dissiper. Les Roumains ont en effet commencé à démobiliser hier et dès cet après-midi, nous ferons de même ».

168

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 844, 845. *Berlin, 27 mars 1939, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Je signale à l'attention particulière de Votre Excellence les commentaires consacrés cet après-midi par les journaux du Reich au discours de M. Mussolini (1) ainsi qu'aux réactions qu'il a provoquées à l'étranger, et dont a rendu compte mon télégramme no 842 (2).

La correspondance de l'ambassade avait laissé prévoir qu'au moment où le Duce formulerait ses revendications, la presse allemande serait vraisemblablement amenée à sortir de la réserve relative qu'elle avait observée jusqu'alors et à prendre plus ouvertement parti pour son partenaire de l'Axe.

Il semble que cette manœuvre est commencée. L'appui donné à l'Italie est même plus marqué qu'on pouvait l'escompter. Tout se passe comme si c'était le Reich qui voulait maintenant encourager l'Italie et jeter de l'huile sur le feu.

Cette attitude paraît pouvoir être expliquée par deux raisons principales :

1o Il n'a pas échappé aux dirigeants allemands que la mainmise brutale du Reich sur la Bohême et la Moravie avait surpris, ému et inquiété l'opinion publique italienne en illustrant par là, une fois de plus, le fait que l'Axe n'avait jusqu'ici profité qu'à l'Allemagne;

2o La réaction des puissances occidentales et l'impression produite dans le monde par le coup de force contre Prague ont fait renaître ici le sentiment de l'isolement et la crainte de l'encerclement. L'amitié italienne prend ainsi aux yeux du Reich une valeur plus grande.

Dans ces conditions, il est tout naturel que l'Allemagne cherche à faire miroiter aux yeux de l'Italie les avantages qu'elle pourrait à son tour, et au détriment de la France, retirer du jeu de l'Axe.

(1) Prononcé le 26 mars devant les Chemises noires : voir ci-dessus le no 162 (et note).

(2) D'après ce télégramme, du même jour, le gouvernement français serait responsable, aux yeux de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* du fait qu'aucune négociation n'ait pu être entamée, l'Italie ayant fait connaître ses revendications par la note du 17 décembre. La presse allemande déclarait que Londres presserait la France de négocier et que les organes parisiens se montreraient optimistes, trouvant les revendications italiennes modérées.

169

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 492, 493. Réservé. *Varsovie, 27 mars 1939, 20 h. 25, 20 h. 36.*
(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h. 45.)

Par souci d'information, je signale à Votre Excellence que si l'on en croyait les bruits qui courent avec persistance à Varsovie, le gouvernement du Reich aurait, vers le milieu de la semaine dernière, proposé au gouvernement polonais un accord comportant le retour de Dantzig et du Couloir au Reich.

Suivant une formule qui correspondrait assez aux déclarations successives de M. Hitler sur le droit qu'a la Pologne d'avoir un accès à la mer (ma dépêche no 580 du 25 octobre 1938) (1), la Pologne aurait gardé Gdynia et des voies d'accès à ce port. Ses relations d'ordre économique avec Dantzig auraient été consacrées et une étroite collaboration économique instituée entre les deux pays, analogue à celle qui résultera de l'accord germano-roumain (2).

Le maréchal Rydz-Smigly et M. Beck se seraient trouvés en désaccord sur la réponse à donner à ces propositions qui, si elles avaient été formulées, auraient dépassé de beaucoup ce que l'opinion polonaise serait susceptible d'accepter, et c'est à ce moment que le chef de l'armée se serait décidé à prendre des mesures militaires aux frontières polono-allemandes.

Il se peut que tout ceci contienne une part de vérité et soit en rapport avec la négociation engagée au sujet de Dantzig (mon télégramme nos 474 à 476) (3).

170

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 357, 358 (4). Urgent. *A chiffrer.* *Paris, 27 mars 1939.*

Je me réfère à votre télégramme no 2439 et à mon télégramme no 1145 des 17 et 25 décembre dernier (5).

(1) Reproduite au tome XII de la présente série sous le no 216.
(2) Conclu le 23 mars : voir ci-dessus le no 151.
(3) Du 25 mars, ci-dessus publiée sous le no 154.
(4) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Reproduits au tome XIII de la présente série sous les nos 166 et 223.

Le Roi et M. Mussolini ayant, dans les deux discours qu'ils viennent de prononcer (1), manifesté leur souci de rendre publique la position adoptée par le gouvernement italien à l'égard de la France et le chef du gouvernement s'étant même référé expressément à la lettre italienne du 17 décembre (2), le gouvernement français a décidé de publier les deux notes échangées.

Il tient néanmoins à le faire savoir à l'avance au gouvernement italien pour lui permettre, s'il le juge utile, d'agir de même à la même date.

Veuillez, en fournissant ces indications au palais Chigi, lui préciser que la publication des deux documents aura lieu à Paris dans la presse du jeudi 30 mars.

Vous pourriez faire faire cette démarche au palais Chigi par un de vos collaborateurs afin d'éviter, en ce moment, toute interprétation tendancieuse que pourrait susciter dans l'opinion publique une démarche personnelle de notre ambassadeur à Rome.

171

M. GASTON MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 25. *Athènes, 27 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 avril.)

Il est impossible de pousser plus loin le souci et le scrupule de la neutralité que ne l'a fait le gouvernement grec pendant la crise internationale qu'a provoquée la mainmise allemande sur la Tchécoslovaquie. Dans le privé, M. Metaxas, comme tous les fonctionnaires des Affaires étrangères, et, je puis dire, comme tout le monde, m'a exprimé l'indignation et l'inquiétude que lui inspirait un coup de force qui, en anéantissant ce qui subsistait encore en Europe de droit public et de morale internationale, mettait tous les petits états à la merci de leurs puissants voisins. Mais rien, absolument rien dans les journaux, n'a permis de discerner quel jugement le gouvernement portait sur les événements, de quel côté allaient ses sympathies. Jamais, ces feuilles toujours vides et futiles, ne l'ont été plus que pendant cette période. Non seulement leurs leaders n'étaient plus consacrés qu'à des sujets tels que la culture de la pomme de terre ou l'organisation du tourisme, mais encore les nouvelles soigneusement filtrées qui y paraissaient étaient-elles équilibrées de telle façon que la rubrique Paris-Londres y tient, à quelques mots près, une place égale à celle de la rubrique Rome-Berlin.

(1) Allusion au discours prononcé le 26 mars par le Duce devant les Chemises noires à Rome, ainsi qu'à l'allocution du Roi du 23 mars, inaugurant la nouvelle Chambre des faisceaux et des corporations : voir ci-dessus le nº 162 (et note).
(2) Reproduite au tome XIII de la présente série sous le nº 166.

Il est naturel que le gouvernement grec, quelque éloignement qu'éprouve son peuple à l'égard de l'Italie et de l'Allemagne, se garde attentivement de donner à ces deux puissances le moindre grief contre lui. Il a besoin de l'Allemagne et il a peur de l'Italie. Mais que ferait-il, si, en dépit de sa réserve, l'Italie, au début d'un conflit international, se saisissait, sous prétexte de nécessité stratégique, de quelque partie de son territoire, de Corfou par exemple? C'est là une éventualité qu'on entendait fréquemment mentionner ces jours derniers et qui donnait lieu, de la part des Grecs, à des aveux résignés d'impuissance bien plutôt qu'à des serments à l'instar de Léonidas. Qu'ils soient incapables de défendre Corfou contre les Italiens, cela va sans dire, mais ils pourraient au moins tirer un coup de canon en manière de protestation. Le feraient-ils? On peut se demander si leur souci dominant ne serait pas d'éviter de prendre parti contre aucun des deux adversaires en présence jusqu'à ce que la fortune des armes se fût prononcée et si, en conséquence, ils n'attendraient pas, pour réagir contre les coups de force dont ils auraient été l'objet, de pouvoir le faire avec l'assurance que leur dépense de poudre serait un bon placement. Du temps où l'opinion publique exerçait une influence sur la politique, il pouvait être difficile au gouvernement de s'obstiner dans une neutralité qui offensait les sentiments de la population. Mais aujourd'hui, M. Metaxas est le maître du pays et il ne paraît pas homme à s'engager autrement qu'à bon escient.

J'ajoute que le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a confié les alarmes qu'à deux reprises avaient provoquées ici des rapports de son ministre à Tirana faisant prévoir un prochain débarquement de troupes italiennes en Albanie. Ces appréhensions paraissent aujourd'hui dissipées. D'ailleurs, le gouvernement italien a démenti les rumeurs dont avait fait état le ministre de Grèce.

172

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 19. *Saint-Sébastien, 27 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

Le 24 de ce mois, j'ai remis mes lettres de créance au chef de l'État espagnol. Je rends compte de la cérémonie par ailleurs [1].

La veille, j'avais été reçu, à 17 heures, par le ministre des Affaires étrangères, général comte de Jordana, à qui, conformément à l'usage, j'avais remis

[1] Par une dépêche nº 14, du même jour, non reproduite. Le Maréchal avait présenté le 24 mars ses lettres de créance. Il soulignait que le premier contact avec le chef de l'État espagnol avait eu lieu« dans une atmosphère correcte et même courtoise, mais certainement réservée. Une consigne formelle avait été donnée à cet égard».

la copie figurée de mes lettres; après quoi eut lieu une conversation d'une heure à laquelle assistaient également le chef du Protocole, baron de Las Torres, servant d'interprète, et le conseiller de mon ambassade.

Le comte de Jordana et moi-même avons d'abord marqué notre satisfaction mutuelle de nous retrouver et après avoir rappelé notre collaboration au Maroc (1), nous avons abordé les problèmes qui se posent actuellement entre nos deux pays.

J'ai tenu à souligner que j'avais accepté la mission qui m'avait été offerte, parce que j'avais le ferme désir de renouer entre nos deux pays les bonnes relations d'autrefois et que nous avions trop d'intérêts communs pour qu'il en puisse raisonnablement être autrement.

Mon interlocuteur m'a assuré à son tour des bonnes intentions qui l'animaient à l'égard de la France, mais n'a pas caché que nous aurions un fort courant à remonter après tout ce que l'Espagne nationale avait eu à nous reprocher depuis près de trois ans. S'excusant de parler « en soldat », il a ajouté qu'il ne comprenait pas pourquoi nous mettions si peu d'empressement à exécuter les accords du 25 février, notamment en ce qui concerne la restitution de la flotte (2).

Je lui ai expliqué que nous avions des difficultés à concilier nos engagements à ce sujet avec ceux pris par nous en matière de non-intervention, mais que vous aviez précisément l'intention de profiter de votre voyage à Londres avec M. le Président de la République (3) pour mettre cette question au point avec le gouvernement britannique. Il m'a alors exprimé ses regrets que, contrairement à ce que l'on espérait à Burgos, je n'aie pas été en mesure d'y apporter, avec mes lettres de créance, la bonne nouvelle que l'on y attendait. Je l'ai assuré que, selon toute probabilité, cette question se règlerait très prochainement à son entière satisfaction, mais qu'il convenait d'attendre votre retour de Londres.

A mon tour, j'ai demandé avec insistance que le gouvernement espagnol fasse un effort pour activer le rapatriement des réfugiés conformément aux assurances qu'il avait lui-même données à M. Bérard. J'ai indiqué que non seulement le maintien prolongé de ces gens en France était une lourde charge pour nous et, par voie de conséquence, financièrement pour le gouvernement espagnol, mais que, dans les circonstances politiques internationales actuelles, nous ne pourrions continuer à immobiliser plus longtemps de nombreuses troupes à garder les camps de concentration. Le général de Jordana a répliqué qu'il lui était difficile de faire plus et qu'il ne pourrait pas faire admettre à l'armée et la marine que, pour les réfugiés, l'on prélevât sur un matériel de transport déjà insuffisant et dont elles avaient un très grand besoin, surtout tant que nous n'aurions pas apaisé le mécontentement soulevé par la non-restitution de la flotte.

(1) Sur le rôle joué par le général Jordana au Maroc en 1926, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 401 (note).

(2) Allusion aux accords Bérard-Jordana, dont le texte est reproduit au tome XIV de la présente série sous le n° 211. Sur les griefs concernant la mauvaise application de ces accords, voir ci-dessus les n°s 38, 83 (note).

(3) Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 113, 124, 150, 161.

Nous nous séparâmes en nous assurant à nouveau de notre désir réciproque d'aplanir toutes ces difficultés.

Mon conseiller eut ensuite une conversation d'une heure avec le sous-secrétaire d'État sur ces mêmes questions. M. de Las Barcenas fut encore plus catégorique que son ministre, affirmant qu'il avait l'ordre de ce dernier et du Généralissime de ne discuter aucune affaire avec nous avant la restitution de la flotte. Il précisa qu'aucune formule ne serait acceptée autre que la restitution sans conditions et que c'était pour cette raison que le contre-torpilleur *Ciscar*, parti de Barcelone pour Bizerte, avait été rappelé en cours de route et attendait à Port-Mahon. M. Gazel répliqua par les arguments déjà fournis au comte de Jordana. Lorsqu'il exposa notre interprétation de la phrase contenue dans les accords du 25 février : « Le gouvernement français s'engage à s'employer par tous les moyens *qui relèvent de son pouvoir* à assurer à la nation espagnole le retour des biens... », le sous-secrétaire d'État objecta que M. Bérard n'avait fait aucune allusion interprétative dans ce sens lors de la négociation et se permit même de parler de « restrictions mentales », ce qui provoqua une protestation de mon collaborateur.

Ce dernier signala en outre l'intention des autorités françaises de procéder à des mesures de refoulement si l'on ne hâtait pas le rapatriement des réfugiés; M. de Las Barcenas prétendit que ce serait une faute grave de notre part. Il lui fut répondu que dans ce cas, chacun aurait à prendre ses responsabilités et que les nôtres seraient certainement les moins lourdes. Le sous-secrétaire d'État indiqua également que c'était uniquement par égard pour ma personne que la remise des lettres de créance n'avait pas été ajournée jusqu'après la restitution de la flotte.

Cette discussion d'une heure fut particulièrement pénible.

A 9 heures, alors que j'étais à table, le sous-secrétaire d'État téléphona pour me faire savoir que les Anglais venaient de rendre le contre-torpilleur *José-Luis-Diaz* interné à Gibraltar. Il lui fut répondu que cette nouvelle était de bon augure pour la restitution de la flotte de Bizerte, puisque vous aviez pris l'initiative d'en parler aux Anglais à l'occasion de votre voyage à Londres. (1).

(1) Par télégramme nos 32-33, du 30 mars, le Ministre indiquait qu'il avait averti M. de Lequerica, ambassadeur du gouvernement nationaliste espagnol à Paris, de la prochaine restitution des bateaux de commerce et de pêche. Il ajoutait : « En lui rappelant la restitution de la flotte de guerre, je lui ai demandé de tenir les promesses faites par le général Jordana à M. Bérard en ce qui concerne les réfugiés. Je ne lui ai pas caché que, si ces promesses n'étaient pas tenues, nous serions obligés, dans les quarante-huit heures, de procéder au refoulement des réfugiés qui désirent regagner l'Espagne ».

173

M. Bonnefoy-Sibour, Ministre de France à Copenhague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 104. *Copenhague, 27 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 avril.)

Par message antérieur rendant compte des constatations relevées dans les milieux les plus divers, j'ai eu l'occasion de noter qu'au regard des événements extérieurs actuels, le sentiment danois unanime est fait de crainte, d'incertitude, de résignation et de renoncement anticipés.

La première conséquence de cet état d'esprit viendrait de se manifester au sein du parti socialiste dont les chefs, avec l'alliance radicale, détiennent le pouvoir en la personne notamment du président du Conseil, M. Stauning.

Documentant Votre Excellence sur l'évolution qui, en matière militaire, s'était depuis un assez long temps dessinée puis affirmée chez les socialistes danois, mes précédents rapports indiquaient qu'autrefois nettement antimilitaristes, ils en étaient venus à concevoir et à décider, en dépit de la traditionnelle hostilité radicale en cette matière, que les éléments de la défense nationale devaient être accrus en une mesure progressive, raisonnable et proportionnée aux disponibilités financières, de telle sorte que la loi militaire allait être d'urgence renforcée dans de notables proportions, étant précisé que ces dispositions purement défensives s'inspiraient de l'unique souci de sauvegarder éventuellement la neutralité de ce pays. Dans ce domaine, tout en suivant l'exemple des autres nations nordiques et en répondant à leur vœu, on comptait passer outre aux remontrances possibles du Reich et procéder à de nouveaux et importants relèvements de crédits qui, préalablement au vote acquis des Chambres, sont actuellement soumis à l'examen d'une commission parlementaire spécialement instituée à cet effet.

De sources généralement bien informées, il me revient que les décisions dont il s'agit, estimées imminentes jusqu'à ces temps derniers, pourraient bien être à tout le moins ajournées, en considération des événements actuels et de la nécessité plus que jamais impérieuse, pense-t-on au Danemark, de ne susciter à aucun degré les susceptibilités de l'Allemagne par l'adoption de mesures dont l'efficacité, quelle qu'en soit l'ampleur, deviendrait chaque jour plus problématique au regard d'une force grandissant irrésistiblement.

Dans une proportion qu'il est présentement mal aisé de préciser avec certitude, cette information est vraisemblablement exacte. Le fait qu'elle est formulée avec une sérieuse persistance semble, dans tous les cas, à retenir comme significatif de la mentalité danoise et de son actuel désarroi.

174

Le Lieutenant-colonel Albord, Attaché militaire de France à Prague, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 77/AM [1]. *Prague, 27 mars 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 31 mars; Cab. E.M.A, 17 avril.)

Bismarck disait déjà : « Quiconque possède le quadrilatère de Bohême est maître de l'Europe centrale... » Et cela est resté si vrai que l'action allemande, qui paraît en cours vers l'Est, n'a pu avoir pour prélude que la réduction totale et définitive de la Tchécoslovaquie.

L'opération militaire du 15 mars, conduite avec décision et rapidité, a procuré à l'Allemagne :

1º *La sécurité*, en effaçant du tableau des forces militaires adverses une des armées les mieux outillées de l'Europe centrale;

2º *Un front de couverture* considérablement raccourci, en même temps qu'une *base de départ* améliorée;

3º *Un appoint considérable* en matériel de guerre, immédiatement utilisable et facilement renouvelable (industrie tchèque).

Nous n'insisterons pas sur le premier point qui est l'évidence même.

En ce qui concerne le second point (front de couverture et base de départ), pour se convaincre de son importance, il n'est que de lire attentivement le traité germano-slovaque [2]. Celui-ci détermine, en effet, une zone comprise entre la frontière slovaque à l'Ouest et la rivière Vah à l'Est, dans laquelle l'Allemagne se réserve de maintenir les troupes et les établissements (*Anlagen*) qu'elle jugera nécessaires [3].

Il nous a paru que cette zone ne pouvait être considérée que comme une zone de couverture de la Bohême-Moravie, et des transversales (routes et voies ferrées) qui relient la Silésie à l'ancienne Autriche, contre toute action éventuelle russo-roumaine ou polonaise. Et cela est si vrai que, ayant fait rechercher aussitôt si *des travaux de campagne* n'apparaîtraient pas dans cette zone, nous venons d'obtenir un renseignement affirmatif [4]. *Base de départ* sans aucun doute également, pour toute opération ultérieure, orientée

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] Allusion à l'accord conclu le 23 mars aux termes duquel le Reich garantissait sa « protection » à l'État slovaque : voir ci-dessus le nº 159 (et note).

[3] *Note du document :* Le mot *Anlagen* pouvant être interprété dans son sens le plus large.

[4] *Note du document :* Travaux de fortification légère de campagne sur le versant est des petites Carpathes, des Carpathes blanches et du Javorniki.

vers l'Est ou le Sud-est, disposant de pénétrantes et de transversales suffisantes *et en cours d'amélioration par des travaux.*

Enfin, nous n'insisterons pas sur le troisième point, déjà largement traité dans notre lettre nº 53/AM du 20 mars 1939 (1) et les différents comptes rendus télégraphiés ou écrits (2).

Tels sont les résultats les plus évidents à l'heure actuelle de l'action du 15 mars.

Quant à l'exécution militaire de cette action, elle a été conduite dans des conditions hâtives, qui eussent été quelque peu désastreuses pour l'armée allemande, si la population, et surtout l'armée tchèques, n'avaient l'une et l'autre fait preuve d'une *passivité* et d'une *résignation* surprenantes. Qu'aucun acte collectif ou individuel de résistance n'ait été commis, qu'aucun coup de feu n'ait été tiré de derrière un mur ou une haie, qu'aucun avion n'ait pris l'air, qu'aucun char ou automitrailleuse, qu'aucun F.M. tchèques ne [soient] entrés en action nulle part dans un geste de folie héroïque, qu'aucune de ces farces même, coutumières aux Belges ou aux Français du nord de 1914, ne soit sujet des conversations à volets clos, voilà qui est fait pour nous surprendre, nous Français, voilà ce à quoi — d'après leurs propres déclarations — les Allemands eux-mêmes ne s'attendaient pas... Peut-être cela résulte-t-il d'ailleurs de ce que trois cents ans de domination germanique ont habitué le peuple tchèque plus à la conspiration qu'à la résistance ouverte...

L'action militaire avait d'ailleurs été précédée et accompagnée d'une action *de propagande intense*. Les *Propagandatruppen* (3) ont été parmi les premières à se ranger en bataille sur la place *Vitèzné Namesti* à Prague et à diffuser les nouvelles fausses ou tendancieuses.

La préparation avait été certainement minutieuse, comme à l'habitude, et la preuve en est dans la constatation suivante que nous avons pu faire nous-mêmes et qui en dit d'ailleurs long sur l'avenir. Des affiches, invitant la population à vaquer à ses occupations en toute quiétude, avaient été placardées aussitôt sur tous les murs de la ville et de sa banlieue. Malheureusement, des erreurs avaient dû se produire dans la distribution des paquets de placards et certains de ceux-ci étaient rédigés en *polonais*...

Quoiqu'il en soit, le calme qui a régné à Prague, ainsi qu'en Bohême et en Moravie, au cours de la marche en avant de l'armée allemande, a complètement rassuré les autorités militaires et civiles allemandes et celles-ci ont pu, en toute sécurité, poursuivre l'organisation du protectorat.

*
* *

(1) Ci-dessus reproduite sous le nº 95.

(2) *Note du document* : Dans les chiffres donnés par la lettre nº 53/AM du 20 mars 1939, il y aurait lieu de réparer une omission en ajoutant à la liste du matériel 50.000 fusils-mitrailleurs disposant chacun d'un stock de 10.000 coups et représentant à la fois l'armement de 30 D.I. et celui des ouvrages légers de fortification. En outre, 20.000 nouveaux fusils-mitrailleurs environ étaient en cours de fabrication.

(3) *Note du document* : Détachements automobiles formés d'un personnel militarisé, portant sur l'avant-bras un brassard jaune avec l'inscription en rouge *Propagandatruppen*, et un matériel abondant de camions et de voitures automobiles (postes de T.S.F., haut-parleurs, etc.).

Si le Reich a été surpris de l'absence de toute réaction intérieure en Bohême, il l'aurait été au moins autant de l'absence de toute résistance extérieure en Europe. Et sur ce point nous exposerons non pas, bien entendu, un avis personnel, mais le résumé de renseignements en provenance d'une source très sérieuse (Affaires étrangères tchèques.)

La passivité tchèque et celle des puissances occidentales, aussitôt constatées par l'Allemagne, ont été exploitées par elle sans délai. D'où la création du protectorat de Bohême-Moravie, la signature du traité de « protection » avec la Slovaquie, le désarmement intégral des troupes tchèques, l'enlèvement du matériel et des approvisionnements, etc.

Néanmoins, pour parer à tout danger éventuel, peut-être même pour pouvoir exercer, s'il y a lieu, une pression militaire à l'Ouest, l'Allemagne prend certaines précautions. L'occupation militaire, telle qu'elle est actuellement réalisée, coûte cher en effectifs, éloigne les unités de leurs bases de mobilisation, augmente considérablement les zones de stationnement et les lignes de communications. Aussi le grand État-major songerait-il à ramener en Allemagne les troupes de l'active ayant participé aux opérations de Bohême-Moravie et à les remplacer par des unités de *formation*, composées de réservistes (1).

Je crois devoir vous signaler que, d'après la même source, une certaine inquiétude régnerait parmi le personnel allemand des Affaires étrangères détaché à Prague, au protectorat, au sujet de la ratification du traité commercial, récemment signé avec la Roumanie (2). Ce traité serait susceptible d'être remis en cause — dit-on dans ces milieux — si la Pologne, ayant obtenu de l'Angleterre les engagements militaires qu'elle exige pour son entrée dans une coalition, parvenait à entraîner la Roumanie avec elle.

Dans cette hypothèse, il s'agirait donc pour l'Allemagne de gagner l'Angleterre de vitesse. Cela lui serait d'autant plus facile qu'elle estime la Grande-Bretagne encore incapable de faire la guerre et qu'elle considère que la France n'a point encore une confiance absolue dans l'aide britannique, d'une part, et se laisse impressionner par la puissance militaire allemande d'autre part...

Si elle ne passe pas à l'action très prochainement, on peut affirmer que l'Allemagne exercera certainement une surveillance très vigilante de la Roumanie et de la Pologne (3).

(1) *Note du document :* A rapprocher des rappels de réservistes récemment signalés.
(3) Le 23 mars : voir ci-dessus le n° 151.
(3) *Note du document :* A noter que le contrôle téléphonique allemand qui s'exerce sur les légations restées à Prague vise par priorité les communications des légations de Pologne et de Roumanie avec leurs pays respectifs.

175

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1231 (1). Réservé. *Rome, 28 mars 1939, 15 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h. 25.)

Je pense avoir dans mes récents télégrammes indiqué assez clairement quelle était en face du discours de M. Mussolini (2) l'orientation de ma pensée.

Mais en vous ... (3) l'importance du problème devant lequel nous sommes placés, je crois devoir, pour éviter toute équivoque, préconiser que, compte tenu de l'état d'esprit de l'opinion italienne et du gouvernement fasciste au lendemain du coup de force hitlérien, il y a lieu, à mon avis, de ne pas repousser l'appel indirect du Duce. J'estime qu'il faudrait au contraire l'amener à nous dire en quoi consistent pratiquement ses demandes et ne pas négliger les chances qu'il peut y avoir présentement de le fixer sur un programme minimum.

176

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 919 à 923 (4). Réservé. Urgent. *Londres, 28 mars 1939* (5).

(*Reçu :* 16 h. 50.)

Sir Eric Phipps est chargé de vous faire part des instructions que le gouvernement britannique se propose d'envoyer, d'accord avec le gouvernement français, à ses représentants à Varsovie et à Bucarest. Elles s'inspirent des projets envisagés au cours de la conversation que nous avons eue dans le cabinet du Premier ministre mercredi dernier (6). Il s'agirait de déclarer

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Allusion au discours prononcé par le Duce le 26 mars à Rome devant les Chemises noires : voir ci-dessus le nº 162 (et note).
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Extrait des « Papiers 1940 ».
(5) Par fil.
(6) Soit le 22 mars. Il est fait ici allusion aux entretiens qu'eurent ce jour-là M. Bonnet et lord Halifax, à l'occasion de la visite en Grande-Bretagne du président de la République française : voir ci-dessus le nº 124.

au gouvernement polonais que l'Angleterre est prête à soutenir, avec toutes ses forces, la Pologne ou la Roumanie contre une agression allemande à la double condition suivante :

1° que la Pologne soit résolue à défendre son indépendance ou celle de la Roumanie et agisse effectivement en ce sens;

2° qu'elle s'engage par réciprocité à soutenir les puissances occidentales si celles-ci étaient attaquées ou si l'Allemagne s'en prenait à un des pays voisins considérés comme faisant partie de la sphère des intérêts vitaux de la Grande-Bretagne (Pays-Bas, Suisse).

La même démarche serait faite à Bucarest, exclusion faite de la seconde condition.

Lord Halifax a ajouté très confidentiellement que si la Pologne ne croyait pas pouvoir promettre elle-même son assistance dans tous les cas visés ci-dessus, le cabinet britannique aurait à examiner s'il ne conviendrait pas de libérer la Pologne d'une telle obligation pour la décider à résister aux empiètements et aux menaces de l'Allemagne.

Simultanément, des approches seraient faites à Moscou en vue de soumettre aux Russes les appréhensions qu'éprouvent la Pologne et la Roumanie en présence d'un projet de déclaration qui les compromettrait gravement vis-à-vis de Berlin. Le gouvernement de l'U.R.S.S. serait invité à préciser son attitude éventuelle au cas où les gouvernements polonais et roumain s'engageraient à défendre l'indépendance de leur pays avec l'aide des puissances occidentales. On lui demanderait en particulier la nature du concours qu'il pourrait apporter en de telles éventualités.

J'ai fait part au secrétaire d'État des informations qui nous sont parvenues concernant les pourparlers entre Allemands et Polonais. Il n'avait à cet égard aucun renseignement précis et m'a remercié de ces indications. J'ai observé que M. Beck pourrait bien, à la veille de son voyage à Londres [1], chercher à conclure un arrangement avec Berlin en essayant de tirer le meilleur parti possible des offres qui lui ont été faites il y a une dizaine de jours par l'Angleterre [2]. Lord Halifax en a conclu qu'il y aurait intérêt à effectuer le plus tôt possible à Varsovie la nouvelle démarche qu'il envisage, de façon que le gouvernement polonais ne soit pas limité à deux alternatives seulement : accord avec l'Allemagne ou accord avec l'U.R.S.S., qui lui inspirent une égale méfiance. La perspective d'une troisième solution (accord avec les puissances occidentales) lui permettrait de montrer plus de fermeté dans ses négociations avec Berlin, au cas où le Reich pousserait ses exigences au-delà de la question de Dantzig.

[1] Sur la visite du ministre polonais dans la capitale britannique, début avril, voir ci-après les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

[2] Allusion au projet de déclaration commune soumise les 20-21 mars par le gouvernement anglais à Paris, Moscou et Varsovie, aux termes duquel toute action contre l'indépendance politique d'un état européen serait considérée comme affectant la paix et la sécurité de l'Europe entière, les quatre gouvernements devant dès lors s'engager à se consulter si une telle action était entreprise : voir ci-dessus les nos 108, 135.

177

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 587 à 590. Réservé. *Paris, 28 mars 1939, 23 h. 30.*

Il serait vain de chercher à se dissimuler le caractère exceptionnel de l'accord économique dont le Reich vient d'imposer la conclusion au gouvernement roumain (1), non plus que les avantages considérables que sa complète exécution pourrait apporter à l'Allemagne.

En échange de livraisons de machines, de collaboration technique, de crédits en marchandises, le Reich est en mesure de s'assurer, par le développement en Roumanie de cultures déjà existantes, une source d'approvisionnement que sa propre agriculture, en partie sacrifiée à l'industrie de remplacement, n'est plus en état de lui donner. Ces denrées agricoles, l'Allemagne pourra se les procurer sans avoir à fournir de devises.

Dans le domaine minier, ce sont des possibilités du même ordre que l'accord apporte à l'Allemagne, qui réussit ainsi à élargir, et pour elle c'est une nécessité absolue, l'aire de son régime autarcique.

A regarder les choses de près cependant, on doit constater que c'est seulement le surplus de la production agricole ou minière roumaine que l'Allemagne pourrait se faire réserver, en faisant produire à l'accord tous ses effets. L'accord ne consacre pas, comme on aurait pu le redouter, un accaparement des ressources roumaines actuelles. Or, on sait quelle place tient déjà le capital français et anglais dans l'exploitation du sous-sol roumain et spécialement des huiles minérales. Par ailleurs, il est bien évident que l'accord ne peut produire un effet immédiat dans toutes ses parties, qu'il constitue essentiellement un cadre pour des activités qui pourraient être contrariées, si les pays tiers, dont les intérêts sont au surplus en principe réservés, cherchaient à intensifier par les mêmes moyens leurs échanges avec la Roumanie.

Ces considérations viennent à l'esprit de tout observateur objectif. Elles donnent un fondement aux déclarations que vient de faire M. Gafenco à notre ministre à Bucarest en soulignant que la Roumanie avait réussi, dans la négociation, à se faire reconnaître la possibilité de développer librement ses échanges avec les pays tiers, et même de conclure avec eux des traités similaires à celui qui vient d'être signé avec l'Allemagne (2).

Le gouvernement français estime, dans ces conditions, qu'il y a toutes raisons de ne pas abandonner la partie et que, plus que jamais, un effort s'impose sur le plan économique pour étayer la résistance roumaine et limiter les effets d'un accord imposé par les circonstances.

(1) Le 23 mars : ci-dessus le n° 151.
(2) Voir ci-dessus le n° 151 (note).

C'est dans cet esprit qu'il s'apprête, en particulier, à mettre le point final à un accord qui accroîtra sensiblement les possibilités d'écoulement du pétrole roumain en France (1) et qu'il encourage la mise au point d'une formule de collaboration des capitaux français auxquels seraient associés des capitaux anglais, pour la prise de participation dans d'importantes entreprises roumaines, le transfert du service de ces capitaux étant assuré grâce à la vente sur des marchés libres de produits roumains.

En faisant part de ces réflexions et de ces indications au Foreign Office, vous exprimerez l'espoir que, du côté britannique, pour des raisons analogues à celles qui viennent d'être exposées, on n'a pas cessé de considérer comme utile et urgent l'envoi d'une mission en Roumanie (2) et, d'une manière générale, le renforcement de l'action économique dans ce pays (3).

178

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 494 à 498. Réservé.

Varsovie, 28 mars 1939, 22 h. 1, 22 h. 3, 22 h. 5, 23 h. 4, 22 h. 2.

(*Reçu :* 23 h. 45, 23 h. 50; le 29, 0 h. 30.)

Je me réfère au télégramme de Londres qui m'a été communiqué sous les nos 251, 252 (4).

Au point où en sont les choses, il paraît certain que seule une promesse formelle et précise d'assistance formulée par la Grande-Bretagne et venant compléter les engagements qui découlent pour la France de ses ... (5) avec la Pologne aurait quelque chance de déterminer celle-ci, malgré la répugnance et les craintes de ses dirigeants, à accepter de participer éventuellement à une combinaison du genre de celle qui a été envisagée à Londres.

(1) Sur l'accord franco-roumain, conclu le 31 mars, auquel il est fait ici allusion, voir ci-après le no 221.

(2) Le 20 mars, M. Oliver Stanley, président du Board of Trade, annonçait l'envoi en Roumanie d'une mission commerciale britannique.

(3) Sous le no 640, le ministre des Affaires étrangères faisait état, le 5 avril, au ministre des Finances des instructions adressées à M. Corbin et lui annonçait que l'ambassadeur ayant effectué la démarche prescrite auprès du sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, ce dernier avait répondu que le gouvernement britannique « entièrement d'accord avec nous sur l'ensemble de la question, compt(ait) toujours envoyer prochainement une mission commerciale à Bucarest et, en ce qui concern(ait) une future collaboration financière franco-anglaise, (était) tout disposé à examiner les formules que nous pourrions lui soumettre ».

(4) Il s'agit vraisemblablement du télégramme de Londres nos 919, 920, du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 176.

(5) Lacune de déchiffrement.

Encore faudrait-il que si vraiment elle se décidait à entrer dans cette voie pour lier la Pologne et l'empêcher de se dérober au dernier moment, la Grande-Bretagne s'engage à l'assister financièrement, en cas de conflit, pendant les hostilités et après les ... (1) que certains avantages d'ordre économique lui soient promis qui puissent satisfaire dans une certaine mesure ses besoins — et ses ambitions —; quant à « l'accession » aux richesses coloniales, que des garanties formelles lui soient données de nature à apaiser ses craintes du côté de l'U.R.S.S. et sans doute enfin, que l'accord à intervenir entre Londres et Varsovie n'ait pas le caractère multilatéral qui le ferait apparaître d'emblée comme la base d'une coalition.

Il va sans dire d'ailleurs qu'une offre d'assistance du gouvernement britannique, si elle venait jamais à être formulée d'une façon concrète, n'apparaîtrait aux Polonais comme vraiment tentante et comme susceptible de compenser les dangers qui pourraient en découler pour eux par ailleurs, qu'au cas où la Grande-Bretagne se résoudrait à adopter la conscription dès le temps de paix.

Dans la situation où elle se trouve, ... (2) perspective d'une intervention rapide à l'Ouest de contingents britanniques importants présenterait pour la Pologne un intérêt singulièrement plus grand que l' « assistance » assez théorique de la marine et de l'aviation britanniques.

Les calculs et les manœuvres des dirigeants ne correspondent guère à l'état de l'opinion.

Tous les renseignements concordent pour démontrer que, parallèlement à l'inquiétude qui tend toujours à s'accentuer, un sentiment antiallemand se développe avec rapidité, spécialement dans les milieux populaires, en province comme à Varsovie.

De tous côtés on me signale des faits comme ceux-ci : à Zakopane, des Allemands ont été chassés d'un restaurant par les consommateurs; dans certains cinémas varsoviens, l'apparition d'uniformes allemands a été accueillie par une tempête de sifflets et de huées.

La nervosité générale donne lieu aux rumeurs les plus extravagantes. L'incident de frontière de Bohumin (mon télégramme nos 353, 354) (3), vu de Varsovie, a pris les proportions d'une véritable bataille. On a parlé de 800 morts parmi lesquels un général! On en tire d'ailleurs cette conclusion que les Allemands, qui, en franchissant la frontière, avaient voulu, dit-on, se rendre compte de la façon dont elle était gardée, ont compris que les Polonais n'étaient pas des Tchèques ! La voix populaire ne cesse d'ailleurs d'affirmer que la Pologne s'apprête à faire tête à l'Allemagne et à se battre. Mais je n'ai pas besoin de rappeler à quel point l'opinion est dépourvue d'influence sur la politique étrangère de la Pologne.

(1) et (2) Lacunes de déchiffrement.

(3) Lire en fait : nos 453, 454. Du 23 mars, ce télégramme relatait des incidents intervenus entre Allemands et Polonais dans la région de Bohumin.

179

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 849. Réservé. *Berlin, 28 mars 1939* (1).

(*Reçu :* le 29, 11 h. 30.)

J'ai recueilli de diverses sources autorisées confirmation des indications transmises par M. de La Tournelle à la date d'hier, 27 mars, concernant l'état actuel de la question de Dantzig (2).

Des conversations se poursuivent effectivement dans le plus grand secret depuis quelques jours entre Berlin et Varsovie en vue d'une rétrocession de la Ville libre au Reich contre engagement, de la part de ce dernier, de renoncer à une occupation militaire immédiate, le problème du Corridor demeurant, pour le moment, exclu de la discussion. La note pessimiste quant à l'issue de cette négociation est donnée par les milieux polonais de Berlin qui, après avoir laissé entendre qu'une solution sur ces bases ne soulèverait aucune difficulté, semblent maintenant se raidir, envisager le pire et prendre leurs dispositions en conséquence. On doute toutefois, dans les cercles diplomatiques, que tel soit le point de vue de Varsovie.

Du côté allemand, où l'on se montre d'ailleurs très mécontent du traitement infligé à la minorité allemande de Silésie, on affirme avec la plus grande énergie que Dantzig ne serait pas l'objet d'un coup de force. On déclare que l'on se rend parfaitement compte des conséquences que celui-ci comporterait dans l'état actuel d'excitation de l'opinion internationale et que c'est exclusivement par voie amiable, dans l'esprit de l'accord de 1934 (3), que l'on entend poursuivre le règlement de la question. Il est un fait certain : c'est que la presse allemande garde à l'égard de celle-ci un silence total, et que l'on ne relève jusqu'à présent dans aucun journal un de ces indices qui laissent présager un prochain réveil de « dynamisme » dans une direction donnée (4).

(1) Par courrier en clair.

(2) Par télégramme nº 27, daté en fait du 28 mars, non reproduit, M. de La Tournelle indiquait que le commissariat général de Pologne dans la Ville libre lui avait confirmé la remise par le gouvernement allemand à celui de Varsovie de propositions relatives au retour de Dantzig au Reich. Le gouvernement polonais les avait catégoriquement dénoncées et avait pris des mesures de sécurité en Pomérelie.

(3) Allusion à l'accord polono-allemand de non-agression du 26 janvier 1934 : voir au tome V de la première série, les nºs 278 (et note), 288, 293, 309, 320, 324, 330, 337.

(4) Télégramme reproduit dans le *Livre jaune* sous le nº 85.

180

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 519 à 523. *Washington, 28 mars 1939, 15 h 30.*

(*Reçu :* le 29, 14 h. 12, 14 h. 35, 14 h. 40.)

En même temps que la proposition Pittman [1], la commission des Affaires étrangères du Sénat examinera quatre autres projets : deux, dont les sénateurs King et Lewis, l'un et l'autre scrutateurs, sont respectivement les auteurs, tendent à l'abrogation pure et simple de l'acte de neutralité; celui du sénateur républicain Nye stipule l'interdiction d'exporter du matériel de guerre en temps de paix aussi bien que de guerre; celui du sénateur Thomas, démocrate, permettrait au Président de désigner, avec l'approbation du Congrès, l'agresseur et de réglementer les exportations de matériel de guerre en vue d'aider la victime et de contrarier l'agresseur.

Les sondages effectués par les journaux auprès de [15] membres sur 23 que compte la Commission montrent que 3 sont pour le projet Pittman, 2 contre, sans d'ailleurs préciser leurs vues, 3 pour la résolution Thomas, 4 pour l'abrogation pure et simple de la loi, 3 pour le maintien du *statu quo* : aucune majorité ne se dégage car parmi les partisans de l'abrogation, MM. Borah et Johnson sont isolationnistes, les autres d'opinion contraire.

Le *Washington Post*, probablement d'accord avec le département d'État, suggérait hier des amendements au projet Pittman. Il s'agirait de donner plus de souplesse à la disposition qui obligerait le Président à mettre la loi en application dans un délai de trente jours après qu'un conflit, déclaré ou non, aurait éclaté entre des états étrangers. Faut-il, observe le journal, qu'un conflit entre l'Angleterre et l'Iran ait pour effet d'interrompre automatiquement les communications entre New York et la Jamaïque, San Francisco et l'Australie ? Ou que le Président soit obligé de considérer les Hongrois et les Slovaques comme belligérants bien que les États-Unis n'aient pas reconnu l'indépendance de la Slovaquie?

De toute façon, il est certain que les porte-parole de l'administration au Sénat ne chercheront pas à brusquer le débat qui pourrait actuellement leur réserver des surprises désagréables.

L'indignation qu'avait suscitée l'absorption de la Tchécoslovaquie a été encore accrue par le succès des pressions exercées par l'Allemagne sur la Lithuanie et sur la Roumanie. Mais le fait que ces avantages ont été obtenus sans coup férir, à la face d'une Angleterre et d'une France impuissantes, produit

[1] Visant à la révision de la loi sur la neutralité : voir ci-dessus le n° 102.

aux Américains l'impression que les États-Unis s'étaient trop engagés au lendemain de l'occupation de Prague [1]. Certains milieux accusent l'impulsivité du Président. D'autres, incapables de faire retour sur eux-mêmes, incriminent l'Angleterre, lui reprochant d'avoir faussé compagnie aux États-Unis comme dans l'affaire de Mandchourie. Ces impressions peuvent d'ailleurs être rapidement effacées par quelques nouvelles péripéties extérieures, mais elles obligent l'administration à beaucoup de prudence.

181

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département [2]

au sujet de la déclaration des quatre puissances

Très secret. *Paris, 28 mars 1939.*

Le présent télégramme a été envoyé par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Sa Majesté aux représentants de Sa Majesté à Varsovie et à Bucarest. Ceux-ci, toutefois, s'abstiendront de toute initiative avant de recevoir les instructions ultérieures.

1° Les enquêtes que j'ai fait effectuer dans les diverses capitales intéressées ont montré qu'il ne sera pas possible de poursuivre sans modification l'établissement de la déclaration des quatre puissances qui avait été envisagée [3]. Tandis que le gouvernement français a accepté la proposition [4] et que le gouvernement de l'U.R.S.S. l'a acceptée sous réserve de l'acceptation de la France et de la Pologne [5], le gouvernement polonais n'est pas disposé, pour des raisons que je comprends, à s'associer à l'U.R.S.S. dans une déclaration publique de ce genre [6].

2° Le gouvernement de Sa Majesté en Angleterre s'est étroitement concerté avec le gouvernement polonais et l'a consulté confidentiellement sur ce sujet et, bien que des variantes possibles du projet original aient été discutées, il apparaît clairement que notre tentative de consolider la situation échouera si l'U.R.S.S. est ouvertement associée à l'initiative de ce projet. Des récents télégrammes reçus de nombreuses missions britanniques à l'étranger nous ont avertis qu'associer la Russie à ce projet, non seulement mettrait en péril

(1) Allusion aux paroles de réprobation du Président et du sous-secrétaire d'État : voir ci-dessus les nos 27, 29.

(2) Ce document est extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Le texte de cette déclaration est ci-dessus reproduit sous le n° 108.

(4) Voir ci-dessus le n° 113.

(5) Voir ci-dessus le n° 123.

(6) Voir ci-dessus le n° 155.

le succès de notre effort constructif, mais encore tendrait à consolider les rapports des états parties au pacte antikomintern en même temps que cela éveillerait l'inquiétude d'un certain nombre de gouvernements amis.

3° Il est en conséquence évident qu'une autre méthode d'approche doit être recherchée. Dans n'importe quel projet, l'association de la Pologne est vitale, du fait qu'elle est l'une des grandes puissances voisines de l'Allemagne à l'Est, et peut-être l'association de la Roumanie est-elle aussi de première importance en raison du fait que la Roumanie peut être le premier état directement menacé par les plans d'expansion de l'Allemagne vers l'Est.

4° Le gouvernement de Sa Majesté en Angleterre a donc décidé d'approcher les gouvernements polonais et roumain de la manière suivante.

Le gouvernement français a accepté de les approcher dans le même sens.

a. L'Allemagne peut ou bien attaquer directement la Pologne ou la Roumanie, ou peut miner l'indépendance de l'un et l'autre pays, soit par la méthode d'une pénétration économique ou d'une désintégration de la nation comme cela fut le cas de la Tchécoslovaquie, soit par une pression militaire indirecte qui, dans le cas de la Roumanie, pourrait prendre la forme de concentrations de troupes hongroises.

La Pologne et la Roumanie sont-elles toutes deux véritablement préparées si leur indépendance est menacée de l'une ou l'autre manière?

b. S'il en est ainsi, la Grande-Bretagne et la France seraient prêtes à venir à l'aide de l'état menacé. Il serait entendu qu'en contrepartie de l'engagement pris par la France et l'Angleterre d'aider la Pologne et la Roumanie, la Pologne et la Roumanie tiendraient l'Angleterre et la France au courant des développements menaçant leur indépendance.

c. L'assurance offerte au paragraphe *b* dépend du fait que la Pologne viendrait au secours de la Roumanie si ce dernier état est celui qui est menacé.

Nous désirerions savoir si la Roumanie serait prête à venir à l'aide de la Pologne si ce dernier état était celui qui était menacé.

d. (La présente partie de cette communication ne doit être faite qu'au gouvernement polonais seulement, en raison du fait que la Pologne, contrairement à la Roumanie, a un traité d'assistance mutuelle avec la France [1] et constitue une puissance militaire beaucoup plus forte que la Roumanie.)

L'engagement pris par la France et l'Angleterre au paragraphe *b* serait donné comme partie d'un arrangement réciproque aux termes duquel, si la Grande-Bretagne et la France étaient attaquées par l'Allemagne, ou si ces puissances entraient en guerre avec l'Allemagne pour combattre une agression allemande où qu'elle se produise, dans l'ouest de l'Europe ou en Yougoslavie, la Pologne viendrait à leur secours.

5° Si la position de la Pologne et de la Roumanie peut être consolidée, la Turquie et la Grèce pourraient d'autant plus facilement être ralliées à la cause commune et, de ce fait, plus capables d'apporter une contribution utile.

[1] Traité signé à Locarno le 16 octobre 1925 : *S.D.N. Recueil des traités*, LIV, p. 353.

6° Il est très important que l'attention des gouvernements polonais et roumain soit appelée sur la manière dans laquelle nous serions disposés à traiter la difficulté relative à l'U.R.S.S. Il est désirable de réserver les intérêts de l'Union soviétique. Dans le plan précité, l'intention serait à un moment opportun de la discussion d'expliquer au gouvernement soviétique qu'il avait été question tout d'abord de négocier avec les gouvernements des deux pays qui sont les plus proches de l'Allemagne et qui risquent le plus d'être affectés par le danger virtuel de la situation. Dans l'éventualité d'une attaque contre la Pologne et contre la Roumanie, il y aurait des raisons importantes, étant donné l'importance de l'affaire, de rechercher à s'assurer d'une certaine participation soviétique. Je crois que même la neutralité bienveillante de l'Union soviétique ne porterait aucun préjudice à ces deux pays en cas de guerre et qu'ils pourraient en vérité se féliciter, en cas d'alerte, d'avoir à leur disposition le matériel de guerre que l'industrie soviétique serait en état de fournir. Je suis disposé, en premier lieu, de m'assurer des vues du gouvernement soviétique touchant son attitude probable en ce qui concerne cette proposition. Il est très important de ne pas renforcer sa tendance à l'isolement et je me propose d'examiner, le moment venu, la meilleure manière de l'amener à porter un intérêt très direct à cette affaire, ce qui correspond après tout à son propre intérêt général.

7° Il est essentiel, naturellement, que la présente démarche auprès des gouvernements polonais et roumain demeure secrète, ainsi que la négociation qui pourrait suivre. Toutefois, une fois qu'un accord aura été obtenu, il serait nécessaire pour des raisons constitutionnelles qu'une déclaration fût faite au Parlement. Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni devra en tout cas faire connaître au public les assurances qu'il aura données aux gouvernements polonais et roumain. Il est possible que le gouvernement polonais ne soit pas disposé à accepter de rendre publiques les contre-assurances qu'il nous aura données.

Mais le gouvernement de Sa Majesté sera certainement interrogé avec insistance pour savoir si de telles contre-assurances ont été données et par conséquent, il espère très vivement être mis à même de faire état de ces contre-assurances.

8° Votre collègue français recevra des instructions analogues, et après avoir pris contact avec lui, vous voudrez bien effectuer une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères conformément aux instructions contenues dans le présent télégramme. Vous ne devrez laisser aucun document écrit.

182

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 192 [1]. *Varsovie, 28 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 avril.)

Les conditions de la vie politique en Pologne ne permettent que difficilement la manifestation libre des diverses opinions. Le règlement de la Diète permet d'écarter les débats gênants pour le gouvernement, la censure impose le silence aux journaux quand celui-ci est jugé nécessaire et la police pourvoit à la répression des manifestations populaires quand il s'en produit. Mais comme les conséquences de la politique étrangère du gouvernement apparaissent maintenant au grand jour, des réactions ne s'en produisent pas moins et, pour avoir été longtemps réfrénées, ces manifestations pourraient éventuellement prendre un caractère assez sérieux.

L'émotion dans le public est très vive depuis quelques jours. Les comités dirigeants des partis d'opposition — populistes, socialistes, nationaux-démocrates — ont adopté, dans le courant de la semaine dernière, des résolutions recommandant, devant l'imminence du danger extérieur, l'élargissement de la base gouvernementale, tandis que les organes du gouvernement ont proclamé pour les mêmes raisons la nécessité de grouper la nation autour d'un gouvernement possédant la confiance du maréchal Rydz-Smigly. La presse indépendante est à nouveau visiblement tenue muette d'une manière très stricte par la censure. Le plus audacieux des journalistes d'opposition, M. Mackiewicz [2], a été envoyé dans un camp de concentration.

Si les manifestations de l'opposition peuvent être matées par ces moyens simples, l'inquiétude n'en a pas moins gagné les rangs gouvernementaux.

Une manifestation très caractéristique a eu lieu, il y a quelques jours, au Sejm. Au cours d'une réunion de la commission des Affaires étrangères, le colonel Wenda, chef d'État-major de l'O.Z.N., s'en est pris avec vigueur à la politique de M. Beck. Le ministre des Affaires étrangères n'était pas présent et son représentant, M. Arciszewski, s'est efforcé de le défendre sans trouver, paraît-il, aucun appui parmi les députés.

Le 22 mars, M. Dudzinski, député indépendant, a interpellé le président du Conseil au sujet de la situation créée par les événements récents. M. Dudzinski a mis en lumière la politique de vassalisation que l'Allemagne poursuivait à l'égard des états baltes et danubiens. Il a rappelé les avertissements de

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Le document porte : M. Cat-Mackiewicz.

la presse polonaise indépendante et s'est étonné que les facteurs responsables aient ignoré l'imminence d'événements pourtant faciles à prévoir. En conclusion, il a déclaré que la coopération des facteurs militaires et de la diplomatie secrète ne suffisait pas et qu'il fallait faire appel à la nation.

D'autres demandes d'interpellation sont déposées au sujet de l'attitude des membres de la minorité allemande de Pologne, et en particulier sur la mise en circulation de cartes sur lesquelles des terres polonaises sont incorporées au Reich. Enfin, en opposition avec l'attitude absolument neutre adoptée par le gouvernement polonais à l'égard de l'annexion de Memel (1), le sénateur Katelbach a affirmé le 25 mars au Sénat, au milieu de chaleureux applaudissements, que les malheurs de la nation lithuanienne trouvaient au cœur des Polonais un écho vif et profond.

Au sein du gouvernement même, des dissentiments se seraient élevés, mais aucune information précise n'est venue confirmer les rumeurs qui ont couru à ce sujet. La personnalité du maréchal Rydz-Smigly est restée jusqu'à présent au-dessus des débats et son autorité reste très grande.

183

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 179. *Varsovie, 28 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11, avril.)

Parmi les accords qui sont venus attester la semaine dernière l'expansion du IIIe Reich, c'est l'accord germano-lithuanien consacrant le retour de Memel à l'Allemagne (2), qui a causé la plus forte impression sur l'opinion polonaise. Suivant de si près l'annexion de la Bohême et de la Moravie, l'affaire de Memel a fait comprendre ici mieux encore que les traités germano-roumain (3) et germano-slovaque (4) à quel point la menace allemande intéressait directement la Pologne.

Malgré la réserve relative d'une presse de moins en moins libre et sur laquelle pèse désormais, outre la menace de la censure, celle du camp de concentration, l'émotion s'est fait jour partout. Au Sénat même a eu lieu, à l'occasion des débats sur la ratification de l'accord commercial polono-lithuanien, une manifestation de sympathie en faveur de la Lithuanie. Le rapporteur, au milieu des applaudissements de ses collègues, a assuré la Lithuanie

(1) Sur cette annexion, et les réactions polonaises, voir ci-dessus les nos 106 (et note), 117, 144.
(2) Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 106 (et note), 144.
(3) Allusion à l'accord commercial du 23 mars : voir ci-dessus le nº 151.
(4) Allusion au traité signé à Berlin, le 23 mars, sur la protection de la Slovaquie par le Reich : voir ci-dessus. le nº 159 (et note).

que « dans les cœurs et les esprits en Pologne, les malheurs de la nation lithuanienne ont éveillé un écho vif et profond ».

Vu de la plupart des pays, le retour de Memel au Reich est sans doute, de tous les événements de la quinzaine, le moins grave et le moins inattendu. Pour comprendre l'émotion qu'il a soulevée en Pologne, il faut se rendre compte qu'en entrant à Memel, le chancelier Hitler a détruit bien des espoirs et dissipé bien des illusions.

Malgré l'histoire orageuse des rapports polono-lithuaniens, on ne doit pas s'y méprendre : pour les Polonais, les Lithuaniens sont un peuple frère. Et l'on peut dire sans paradoxe que c'est l'excès de ce sentiment fraternel qui conduit nombre d'entre eux à estimer que la Lithuanie devrait faire partie intégrante de la Pologne. En prenant Memel, en signant avec la Lithuanie un accord dont l'article 4 précise que « les deux parties s'engagent à ne pas recourir à la violence l'une contre l'autre ni à soutenir un recours à la violence contre l'une des deux parties », le Reich met fin à toute possibilité d'entente étroite, de collaboration intime, entre la Pologne et la Lithuanie.

Ceux des Polonais qui espéraient, il y a un an, en obligeant la Lithuanie à renouer avec la Pologne [1], aider Kaunas à résister à la pression de Berlin, voient la vanité de leurs calculs : la Pologne ne peut pas être un contrepoids à l'Allemagne. Il lui faut abandonner l'espoir de fournir à la Lithuanie les moyens de conserver une véritable indépendance à l'égard du Reich, et à plus forte raison celui de soumettre peu à peu la Lithuanie à son influence. Et ceux qui — sans l'avouer — se disaient que, peut-être, un jour, la Pologne pourrait, en échange de concessions à l'Allemagne à Dantzig et dans le Corridor, recevoir quelque compensation en Lithuanie, doivent renoncer à ces vues : la Lithuanie ne sera pas pour la Pologne une sortie de secours vers la Baltique. Elle risque d'être, en pratique sinon en théorie, un protectorat allemand. Et les Polonais ont, dès maintenant, de bonnes raisons de craindre que les Allemands n'excitent contre eux l'hostilité lithuanienne, ne cherchent à faire oublier Memel en reparlant de Wilno « capitale de la Lithuanie ».

L'accord germano-lithuanien ne met pas fin seulement aux espoirs que l'on fondait ici sur l'avenir des rapports « bilatéraux » entre la Pologne et la Lithuanie. Il agit comme s'il dispersait les nuages à l'aide desquels les dirigeants polonais maintenaient l'opinion dans l'illusion de la sécurité. L'opinion s'aperçoit avec angoisse de la réalité que dissimulaient ces nuages : elle voit l'encerclement de la Pologne.

Depuis des mois et même des années, la presse gouvernementale s'est employée à graver une double idée dans l'esprit de ses lecteurs : l'expansion allemande ne suit qu'une seule direction à la fois et cette direction n'est pas celle de l'Est. Il était convenu que le chancelier Hitler, en qualité d'Autrichien, se préoccupait de l'Europe danubienne et non de la Prusse. En ce sens, les malheurs de l'Autriche et ceux de la Tchécoslovaquie même paraissaient une confirmation de cette thèse et avaient ainsi, pour l'opinion polonaise,

[1] Sur le litige polono-lithuanien de mars 1938, voir, au tome VIII de la présente série, les nos 437, 471, 487, 488, 492, 500, 501, 502, 503, 505, 507, 514, 521, 522.

quelque chose de rassurant. Depuis Munich, il était entendu que l'Allemagne ne s'intéressait plus qu'aux colonies. L'occupation de Memel renverse cette ingénieuse construction de l'esprit. Le Reich montre qu'il se croit assez fort pour agir dans plusieurs directions à la fois et il montre par la même occasion que son désir de ménager la Pologne — autre croyance répandue ici — ne l'empêche pas d'intervenir dans une région que la Pologne considérait volontiers comme une chasse gardée.

Au point où en sont les choses, les formules mêmes que M. Beck se plaisait à répandre se retournent contre lui et deviennent des motifs d'inquiétude. « Baltique-mer Noire », disait-il, assignant à la Pologne le rôle d'un pays de transit au point de vue économique et indiquant en même temps les directions de la politique active de la Pologne. Dans la même semaine, le Reich annexe un port sur la Baltique et jette les bases d'un protectorat économique sur les rives de la mer Noire. La Pologne se verra-t-elle réduite à servir de terre de transit entre deux pays allemands? Quant à l'aspect politique du programme impliqué dans la formule « Baltique-mer Noire », mieux vaut l'oublier.

Une autre formule que M. Beck avait lancée l'année dernière était celle de « la IIIe Europe ». Cette IIIe Europe, composée de pays pacifiques et se refusant à prendre part aux luttes idéologiques, contrastait heureusement avec les deux premières. Les derniers événements montrent par malheur que certains des pays de cette IIIe Europe sont considérés par le Reich comme faisant partie du *Lebensraum* allemand. Elle perd du même coup ce caractère de refuge paisible que les publicistes officieux se plaisaient à lui donner.

Telles sont les raisons pour lesquelles l'opinion polonaise a réagi si fortement à la nouvelle de l'occupation de Memel. Elle voit brusquement la situation telle qu'elle est et mesure toute la distance qui sépare la réalité de la vérité officielle. Elle voit l'avance allemande se faire simultanément dans plusieurs directions, et effectuer au nord et au sud de la Pologne une sorte de grand mouvement tournant. Et déjà plus d'un Polonais, en regardant la carte, songe à la situation de la Bohême et se dit que, si elle doit un jour résister par les armes à l'Allemagne, la Pologne devra faire la guerre sur trois fronts.

184

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 81. *Moscou, 28 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 avril.)

Je me réfère à ma dépêche nº 57 du 7 mars [1].

La délégation commerciale britannique présidée par M. Hudson, arrivée le 23 mars à Moscou, en est repartie le 27 à minuit pour Helsinki, via Léningrad. Elle a été accueillie ici avec de grands égards. Au cours de son séjour, banquets, représentations théâtrales, pourparlers ont alterné, ne laissant que peu de place aux loisirs et au sommeil.

M. Hudson — qui m'a fait l'impression d'un négociateur rude, cordial et sportif — a traité avec M. Mikoïan les questions qui faisaient officiellement l'objet de son voyage. Il s'est aussi entretenu avec lui de sujets plus vastes, ainsi qu'avec MM. Molotov, Litvinov et Potemkine. Il a d'ailleurs toujours mis l'accent sur le caractère spécifiquement commercial de sa mission et semble avoir apporté une certaine coquetterie à n'aborder que par la bande les questions politiques, tenant surtout, dans ce domaine, à recueillir des impressions et à créer une atmosphère.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint au Département traduction du communiqué Tass rédigé en commun, qui a rendu compte au public des entretiens du sous-secrétaire d'État britannique. On y relève sans ambages les divergences de vues fondamentales qui se sont manifestées dans le domaine commercial; on exprime d'ailleurs l'espoir qu'elles se réduiront à bref délai. Dans l'ordre politique, on se félicite mutuellement des contacts qui ont été pris et que l'on suppose devoir favoriser « le renforcement des relations anglo-soviétiques ainsi que l'établissement d'une collaboration internationale en vue de la sauvegarde de la paix ».

La note de réserve relative qui caractérise la partie du communiqué consacrée aux questions d'ordre commercial semble bien avoir été donnée sur l'insistance de M. Hudson, qui ne désirait sans doute pas créer dans l'esprit des commerçants britanniques l'impression que leurs intérêts étaient sacrifiés à des considérations d'ordre général auxquelles ils sont peu sensibles. Ce sont par contre les Soviets qui ont dû demander que les passages de caractère politique fussent marqués par une certaine chaleur.

[1] Non reproduite. Cette dépêche annonçait la venue de la délégation commerciale britannique et faisait état des commentaires de la presse soviétique qui relevait, dans les milieux officiels et l'opinion britannique, un regain d'intérêt pour l'U.R.S.S. La réserve de la presse, son « scepticisme de surface » « paraît être pour une grande part à base de coquetterie ».

Le communiqué a d'ailleurs, avant sa publication, provoqué du côté anglais quelques petits remous qu'il est curieux de noter à titre de symptômes. M. Hudson, que j'ai vu hier 27, m'en avait exposé les grandes lignes et m'avait donné à entendre qu'il s'était peut-être trop laissé aller à en forcer la note politique. Quelques heures après que je l'eus quitté, il me téléphonait, assez embarrassé, me priant de conserver le secret sur les indications qu'il m'avait fournies et ajoutant que, ne pouvant en dire plus pour le moment, il avait prié l'ambassadeur d'Angleterre de m'expliquer le lendemain les raisons de la discrétion qu'il sollicitait. J'ai alors appris qu'entre les deux conversations que j'avais eues avec M. Hudson, le texte du communiqué, déjà remis aux services de presse soviétiques pour être lancé à minuit, avait été envoyé pour information au Foreign Office; celui-ci avait demandé *in extremis* que l'on voulût bien, sinon supprimer les passages politiques, du moins en atténuer la portée. L'ambassadeur d'Angleterre avait essayé de se mettre en rapports avec M. Litvinov pour effectuer les rectifications demandées, mais le Commissaire du peuple était resté introuvable et le communiqué fut expédié à l'heure et dans la forme primitivement prévues.

Les pourparlers d'ordre commercial poursuivis par la mission Hudson ont eu un caractère préliminaire. Il s'agissait surtout de déblayer le terrain en vue de négociations ultérieures positives et de réduire les divergences de vues qu'avait déterminées l'application de l'accord anglo-soviétique du 16 février 1934, et qui avaient amené les commerçants britanniques à solliciter bruyamment la dénonciation de ce dernier.

Un des principaux malentendus concernait l'application de la règle selon laquelle les achats effectués par l'U.R.S.S. en Angleterre doivent compenser, dans une proportion déterminée, les achats effectués par l'Angleterre en U.R.S.S. Les Soviets avaient observé cette règle au pied de la lettre, mais non dans son esprit. Ils estimaient s'acquitter légitimement de leurs obligations par l'achat de marchandises de « réexportation » en entrepôt sur le territoire du Royaume-Uni. Cette interprétation était peut-être théoriquement correcte, mais ne répondait pas aux intentions réelles des négociateurs britanniques de l'accord de 1934, qui avaient en vue les intérêts de l'industrie et de la main-d'œuvre anglaises. Les mises au point nécessaires semblent avoir été faites au cours des dernières conversations. M. Hudson espère que, lors des pourparlers définitifs qui se poursuivront à Londres, les Soviets consentiront à ce qu'une proportion de 60 % du total des achats qu'ils doivent effectuer dans le Royaume-Uni portent sur des marchandises d'origine anglaise : « Nous n'avons pas encore conclu d'accord ferme à ce sujet, m'a dit le sous-secrétaire d'État britannique; mais les Soviets savent d'ores et déjà nettement ce que nous exigeons d'eux ».

M. Hudson m'a fait savoir d'autre part qu'à sa grande surprise, M. Mikoïan ne lui avait pas demandé le renouvellement des crédits britanniques actuellement épuisés. Aucune allusion n'aurait été faite à la question.

En m'entretenant de ses conversations, le sous-secrétaire d'État m'a exprimé toute sa satisfaction d'avoir reçu ici des apaisements suffisants et de pouvoir ainsi envisager la prolongation de l'accord de 1934, dont la dénonciation,

a-t-il souligné, serait actuellement, pour des raisons politiques, des plus regrettables. Il est évident que la complaisance manifestée par M. Mikoïan s'est inspirée de considérations analogues.

Bref, Anglais et Soviétiques se sont entendus dans un désir commun d'éviter actuellement, dans le domaine commercial, un éclat qui eût pu avoir ses répercussions dans un domaine plus large. C'est là l'essentiel.

En conversant avec moi, M. Hudson m'a demandé mon avis sur la sincérité des intentions de l'U.R.S.S. vis-à-vis de la Pologne et sur l'aide que la seconde pourrait éventuellement recevoir de la première. Je lui ai répondu qu'à mon sens, en l'état actuel du rapport des forces matérielles, morales et idéologiques, la Pologne ne paraissait pouvoir, le cas échéant, s'adosser en toute sécurité à l'U.R.S.S. : la Russie, puissance territorialement statique, ne désirait pas se rapprocher physiquement de l'Allemagne et avait tout intérêt à favoriser la défense d'un état qui jouait à son égard le rôle d'un état-tampon. En ce qui concerne les modalités pratiques d'une assistance éventuelle, j'ai repris les idées que j'avais déjà esquissées dans les trois derniers paragraphes de ma lettre nº 313 du 20 août 1934 au Département [1], et j'ai insisté surtout sur la fourniture de matériel de guerre et de matières premières, que l'U.R.S.S. pourrait être sollicitée de livrer à la Pologne non pas à titre onéreux, mais au titre d'une contribution gratuite à une action commune et dans le cadre d'un accord général conclu préalablement à un conflit ou plutôt à l'accentuation d'une menace de conflit.

M. Hudson m'a également dit l'intérêt qu'il verrait à une collaboration politique entre l'U.R.S.S. et l'Angleterre en Extrême-Orient. Il s'en serait même ouvert, bien que sans insister, à M. Potemkine. De fait, face à l'impérialisme multilatéral des Japonais, intérêts russes et intérêts britanniques convergent dans cette région et paraissent même souvent en état de collusion latente. J'ai toujours pensé pour ma part que des considérations tirées de l'opportunité de sauvegarder ce qui reste d'équilibre en Asie et dans le Pacifique amèneraient un jour ou l'autre l'Angleterre et l'U.R.S.S. à chercher à harmoniser leurs vues. Déjà M. Eden — ainsi que j'avais pu m'en rendre compte au cours d'une conversation que j'avais eue avec lui en 1935 — avait compris que le maintien et le renforcement de la puissance russe dans la Province maritime était de l'intérêt de Londres, considérée comme métropole de l'Empire britannique, aussi bien que de l'intérêt de Moscou. Il y a à cela deux raisons principales : l'une d'ordre positif, l'autre d'ordre négatif. D'une part, la présence des Russes à Vladivostok implique pour les arrières japonais et pour la sécurité du Japon une menace qui, si elle se précisait, ne pourrait qu'exercer un effet d'inhibition sur les tentatives de Tokyo dans d'autres directions. D'autre part, si les Japonais réussissaient jamais à évincer les Russes de la Province maritime, un nouveau processus historique s'ouvrirait qui, en bonne physique politique, risquerait fort de se développer aux dépens des positions anglaises en Asie, puisque la masse russe comprimée du côté

[1] Reproduite au tome VII de la présente série sous le nº 127.

de l'Est pourrait être amenée à se dilater vers le Sud pour s'y assurer de nouveaux débouchés maritimes.

De telles considérations pourraient bien être présentes à l'esprit de M. Hudson, comme elles paraissaient l'être à celui de M. Eden.

185

Bulletin d'informations de l'Attaché financier de France à Londres [1]

N° 68.500 [2]. *Londres, 28 mars 1939.*

Jusqu'à ces derniers temps, le gouvernement britannique semblait redouter surtout les conséquences politiques des accords commerciaux récemment conclus entre l'Allemagne et la Roumanie [3]. Son inquiétude sur ce point paraît s'être légèrement apaisée. Il semble même penser que toute possibilité de lutte sur le terrain strictement commercial contre la poussée germanique dans les Balkans ne doit pas être considérée comme abandonnée.

Dans cet esprit et au cours des déclarations qu'il a faites hier à la Chambre des Communes, M. Chamberlain a examiné les modalités d'application du traité germano-roumain.

Cet accord doit permettre à la Roumanie d'écouler vers l'Allemagne un grand nombre de denrées et produits qu'elle n'arrive pas à exporter vers d'autres marchés. En contrepartie, elle obtiendra de l'Allemagne des facilités d'équipement, et l'aide de conseils techniques dans l'exploitation de ses ressources naturelles. L'Allemagne coopérera ainsi au développement des industries déjà existantes en Roumanie et à l'établissement de nouvelles entreprises agricoles et minières. Elle apportera également son aide à la Roumanie pour l'extension des moyens de communication. Enfin, elle fournira à ce pays les armes et munitions dont il pourrait avoir besoin.

Ainsi que M. Chamberlain l'a souligné à nouveau, cet accord a une portée fort étendue, mais celle-ci dépendra avant tout de l'esprit dans lequel il sera appliqué.

En conséquence, le Premier ministre a déclaré que, pour l'instant, l'Angleterre « devait attendre que des résultats positifs se dégagent de l'application de cet accord avant de prendre une position précise ».

Au surplus, le gouvernement de Bucarest a laissé entendre à l'Angleterre que l'accord récemment conclu avec l'Allemagne ne contenait aucune clause

[1] M. Monick.

[2] Extraite des archives de l'agence financière de France à Londres (conservées au ministère des Finances).

[3] Sur les accords germano-roumains du 23 mars, voir ci-dessus le n° 151.

politique, et que la Roumanie n'avait renoncé en aucune façon à son indépendance économique [1]. Le ministre des Affaires étrangères roumain a précisé que la Roumanie désirait maintenir et développer ses relations économiques avec d'autres pays, et par conséquent cet accord ne devait pas être interprété comme étant dirigé contre qui que ce soit. Le gouvernement de Bucarest était prêt à s'entendre sur des données commerciales semblables avec d'autres nations. Il attachait notamment la plus haute importance au développement du commerce avec la Grande-Bretagne et des relations économiques entre les deux pays.

M. Chamberlain a rappelé que son gouvernement souhaitait également resserrer ces liens économiques : d'où la récente décision qu'il a prise d'envoyer une mission commerciale à Bucarest [2].

La presse britannique commente assez favorablement ce matin ces déclarations de M. Chamberlain.

Le Dr Einzig, dans le *Financial News*, déclare que tout espoir n'est pas perdu pour la Grande-Bretagne d'accroître son commerce extérieur avec la Roumanie, bien que la diplomatie du Reich vienne de remporter une victoire commerciale incontestable.

En fait, le commerce germano-roumain doit se développer, en raison même du rattachement de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne. En effet, l'accord de *clearing* germano-roumain accuse un solde créditeur en faveur de la Roumanie, alors qu'on relève un solde débiteur dans l'accord de *clearing* roumano-tchèque. Le rattachement de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne aura pour effet de réduire les arriérés de *clearing* de ce dernier pays vis-à-vis de la Roumanie. Il en résultera des possibilités nouvelles pour un accroissement des exportations roumaines vers l'Allemagne : les délais pour le règlement de ces exportations pourront être ainsi sensiblement réduits.

Dans le même sens, le *Manchester Guardian* relève que le montant total des exportations de la Roumanie vers l'Allemagne avant l'annexion de la Tchécoslovaquie s'élevait déjà à 5.700 millions de lei environ, soit un peu plus du quart de la totalité des exportations de ce pays. Plus d'un tiers des achats effectués par l'Allemagne en Roumanie consistait en blé, un autre tiers en huile et sous-produits. A l'avenir, la part de l'Allemagne dans le commerce roumain sera accrue par l'annexion des industries tchèques. La Tchécoslovaquie l'an dernier avait acheté à la Roumanie pour 2.057 millions de lei.

Par ailleurs, le nouvel accord germano-roumain entraînera également un resserrement des liens commerciaux entre les deux pays, dans la mesure où s'accroîtront les exportations allemandes de machines et d'outillage pour l'équipement économique de la Roumanie.

Dans ces conditions, selon le *Financial News*, la part de l'Allemagne dans le commerce roumain dépassera sans doute 60 %. C'est une raison de plus, aux yeux du Dr Einzig, pour que le gouvernement anglais se hâte de profiter

[1] Assurances également fournies au représentant de la France à Bucarest : voir ci-dessus le n° 151 (note).

[2] C'est le 20 mars que M. Oliver Stanley, président du Board of Trade, annonçait aux Communes l'envoi d'une mission commerciale en Roumanie.

des bonnes dispositions présentes du gouvernement roumain pour préparer un nouvel accord commercial avec ce pays.

Pour le Dr Einzig, l'indécision montrée par les autorités anglaises sur ce point peut être dommageable à la défense nationale et à la politique étrangère de la Grande-Bretagne. Les milieux bancaires et industriels en Angleterre s'en inquiétaient déjà dans les derniers mois. Le *Financial News* souhaiterait que la délégation commerciale anglaise qui doit se rendre prochainement à Bucarest arrivât rapidement à des résultats tangibles, et qu'elle ne se rendît pas simplement en Roumanie pour examiner les « possibilités » du problème. Il est persuadé que si le gouvernement de Bucarest avait été informé plus tôt d'une façon définie qu'une telle mission se rendrait en Roumanie, l'accord germano-roumain n'aurait certainement pas été conclu dans les termes actuels qui peuvent avoir aujourd'hui des répercussions imprévisibles.

En fait, dès le mois de juin dernier, le gouvernement roumain avait déjà approché les autorités britanniques en vue d'envoyer une telle délégation à Bucarest. A cette fin, M. Tataresco s'était rendu à Londres et on lui avait laissé espérer qu'une mission se rendrait en Roumanie dès le mois de juillet sous la direction de sir Frederick Leith-Ross [1]. Il n'en a rien été.

A l'automne, le roi Carol vint lui-même à Londres [2]. De nouveau, des promesses vagues furent échangées, mais rien de défini ne fut décidé.

Le *Financial News* voudrait pouvoir penser que les autorités britanniques vont enfin prendre les initiatives nécessaires.

Si l'Angleterre n'intervient pas maintenant, l'avance de l'Allemagne dans les Balkans sera bientôt telle que sa prépondérance économique n'admettra plus de concurrents possibles.

De ce point de vue, le *Manchester Guardian* est persuadé que l'accord commercial germano-roumain aura une portée plus étendue que celle d'un traité commercial ordinaire. En fait, il s'agit bien de la préparation d'un plan quinquennal pour l'adaptation de l'économie nationale roumaine aux divers besoins de l'économie du Reich. En dehors de la mise en œuvre des richesses naturelles de la Roumanie qui a été signalée plus haut, il est à prévoir que les banques roumaines et allemandes seront amenées à coopérer au financement de ce plan. Cette coopération permettra à l'Allemagne d'accorder ou de refuser les facilités financières nécessaires suivant l'avantage économique qu'elle pourra tirer de ces entreprises.

*
* *

L'insuffisance véritable du nouveau traité de commerce germano-roumain est qu'il n'assure à la Roumanie aucune disponibilité réelle en devises étrangères.

[1] Sur la visite à Londres de M. Tataresco, en juin 1938, voir, au tome X de la présente série, les nos 124 et 216.

[2] Voir, au tome XII de la présente série, le no 362 (note).

Le *Manchester Guardian* considère que la mission commerciale britannique devrait tirer avantage de ce fait dans ses négociations. Il est d'avis que le succès de cette mission dépendra de l'aide que la Grande-Bretagne est disposée à apporter à la Roumanie. L'Angleterre ne doit pas chercher seulement à augmenter ses exportations vers la Roumanie, mais, si elle veut éviter la complète domination de ce pays par l'Allemagne, elle doit être prête à certains sacrifices en vue d'accroître à tout prix les achats britanniques de blé et de pétrole roumains.

186

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 941 à 944. *Londres, 29 mars 1939* (1).

(*Reçu :* 18 h. 15, 17 h. 10.)

Trente-quatre députés siégeant sur les bancs de la majorité (31 conservateurs, 2 travaillistes nationaux et 1 libéral-national) ont déposé hier soir sur le bureau de la Chambre des Communes la motion suivante dont ils demandèrent la discussion immédiate :

« Étant donné les graves dangers qui menacent maintenant la Grande-Bretagne et l'Empire à la suite d'actes successifs d'agression en Europe et la pression croissante sur les petits états, la Chambre est d'avis que ces menaces peuvent seulement être combattues avec succès par la poursuite vigoureuse de la politique étrangère récemment définie par le secrétaire d'État des Affaires étrangères (2).

« Elle est en outre d'avis que, pour cette tâche, un gouvernement national devrait être constitué sur les plus larges bases possibles et qu'un tel gouvernement devrait se voir confier des pleins pouvoirs sur l'industrie, les richesses et le potentiel humain du pays afin de permettre à celui-ci d'accomplir un effort militaire maximum dans le plus bref délai ».

En tête des signatures, figurent celles de MM. Eden, Winston Churchill, Amery, Duff Cooper et lord Wolmer, tous anciens ministres conservateurs.

Il convient de noter que les députés dont il s'agit, bien que comptant en principe dans la majorité, ne cessent, depuis plusieurs mois, de critiquer la

(1) Par téléphone.

(2) Dans un discours prononcé le 20 mars à la Chambre des lords, le secrétaire d'État au Foreign Office rappelait les circonstances du démembrement de la Tchécoslovaquie en stigmatisant la brutalité de l'agression allemande. Après avoir évoqué la menace pesant sur la Roumanie, il concluait que le gouvernement britannique avait tiré la morale des récents événements, en entrant « en consultations étroites et d'un caractère pratique, non seulement avec les Dominions, mais avec les autres gouvernements intéressés » (télégramme de Londres n° 837, du 20 mars).

politique de M. N. Chamberlain, et se sont abstenus dans plusieurs votes importants de politique étrangère où la question de confiance était posée. On ne peut donc pas dire que leur initiative constitue une surprise ou marque un affaiblissement de la majorité gouvernementale.

Il semble cependant qu'un certain nombre de députés, jusqu'ici fidèles au Premier ministre, partagent les vues exprimées dans la motion et ne se sont abstenus de la signer qu'à cause du sévère contrôle exercé par les *Whips*.

La résolution ne paraît en tout cas avoir aucune chance d'être adoptée, et il n'est probablement pas certain qu'on la laisse venir en discussion, mais son dépôt n'en a pas moins produit une certaine sensation à Westminster et on peut la considérer comme significative du mouvement d'opinion provoqué dans les milieux parlementaires par les récents événements internationaux.

187

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À VARSOVIE, BUCAREST.

T. nos 268 à 274; 184 à 190 (1). Très secret. Réservé. *Paris, 29 mars 1939, 23 h.*

L'ambassadeur de Grande-Bretagne m'a donné connaissance des instructions adressées par le Foreign Office à votre collègue anglais (2) et qui se résument comme suit :

1° Il résulte des informations recueillies par le gouvernement britannique que le gouvernement polonais n'est pas disposé à souscrire en même temps que l'U.R.S.S. à la déclaration publique proposée par le gouvernement anglais. L'inclusion de l'U.R.S.S. dans toute manifestation de ce genre apparaît d'ailleurs comme de nature à consolider les rapports des états adhérant au pacte antikomintern et à inquiéter certains autres gouvernements;

2° Une autre méthode d'approche doit, dans ces conditions, être envisagée, en partant du fait que la puissance militaire de la Pologne, voisine de l'Allemagne d'une part, et la menace que les projets d'expansion de l'Allemagne font peser sur la Roumanie, d'autre part, rendent de première importance l'adhésion de ces deux états;

3° Les gouvernements français et anglais se sont mis d'accord pour approcher la Pologne et la Roumanie de la manière suivante :

4° Il sera représenté aux gouvernements polonais et roumain que toute consolidation de leur position faciliterait le ralliement de la Turquie et de la Grèce à la cause commune;

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Voir ci-dessus le n° 176.

5° Il sera indiqué aux gouvernements polonais et roumain qu'au moment opportun, les gouvernements français et anglais feront savoir au gouvernement de l'U.R.S.S. qu'ils se sont préoccupés de négocier en premier lieu avec les deux gouvernements les plus proches de l'Allemagne et les plus exposés. Le gouvernement de l'U.R.S.S. sera invité à faire connaître dans quelle mesure il envisagerait de participer à la résistance commune à une agression allemande contre la Pologne et la Roumanie, étant entendu qu'une attitude de neutralité bienveillante de sa part, permettant à son industrie de fournir du matériel de guerre à ces deux pays, paraîtrait répondre aux convenances de ces derniers;

6° La présente démarche et les négociations qui la suivront éventuellement devront être tenues rigoureusement secrètes. Le gouvernement britannique ne pourra cependant point ne pas faire connaître au Parlement les assurances qu'il aura données et il souhaite pouvoir faire état des contre-assurances qu'il aura obtenues.

Vous voudrez bien, après vous être concertés avec votre collègue britannique, effectuer auprès du gouvernement *pour Varsovie* : polonais,
pour Bucarest : roumain,
une démarche conforme aux instructions sur lesquelles les gouvernements français et anglais se sont mis d'accord et que le présent télégramme vous fait connaître. Cette démarche devra être faite verbalement et ne s'accompagner de la remise d'aucun document écrit [1].

188

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 506 à 510 [2]. Réservé. *Varsovie, 29 mars 1939, 22 h. 40, 22 h. 45, 22 h. 30, 22 h. 55.*

(*Reçu :* le 30, 0 h. 15, 0 h. 10.)

Il est difficile de démêler ce qui se passe exactement entre la Pologne et l'Allemagne au sujet de Dantzig et des questions connexes.

Les bruits les plus contradictoires circulent dans les milieux habituellement les mieux informés tandis qu'au ministère des Affaires étrangères, on se montre à cet égard extrêmement réticent.

Des conversations que j'ai eues hier soir et ce matin avec le comte Szembek et M. Arciszewski, complétées par divers renseignements, il me paraît toutefois résulter ceci.

[1] Communiqué à Londres sous les nos 594 à 600.
[2] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

Dans le courant de la semaine dernière, le gouvernement allemand a précisé à nouveau — et sans doute dans un entretien Ribbentrop-Lipski — quels étaient ses buts à Dantzig : annexer purement et simplement « la Ville libre » en prenant des mesures pour que soient gardés les intérêts économiques de la Pologne; en même temps, obtenir l'établissement à travers le Corridor d'une autostrade jouissant du bénéfice de l'exterritorialité (1).

Le gouvernement polonais a fait comprendre à l'Allemagne qu'il ne pouvait, pas plus aujourd'hui que par le passé, malgré son désir de réaliser un accord, aller jusqu'à accepter l'annexion de Dantzig au Reich, et que d'autre part, s'il était toujours disposé à faciliter aux Allemands les communications à travers la Pomérélie, il lui serait impossible d'admettre l'idée d'exterritorialité. Chacun est donc resté sur ses positions antérieures.

Y a-t-il eu depuis lors d'autres conversations sur ces questions? Mes interlocuteurs se sont exprimés de telle façon que j'ai plutôt l'impression que s'il en a été parlé de nouveau, aucune négociation proprement dite ne se développe.

Du côté polonais, on serait toujours prêt à « causer », mais sans apercevoir, en ce qui concerne tout au moins le sort de Dantzig, une solution susceptible de satisfaire les deux parties et de tenir compte de la susceptibilité dont fait preuve actuellement l'opinion de ce pays.

D'après ce que m'a dit M. Arciszewski, le gouvernement polonais envisagerait d'aller en fait assez loin dans la voie des concessions en ce qui touche les communications à travers la Pomérélie, à la seule condition que la souveraineté de la Pologne soit maintenue en droit sur l'autostrade à construire.

Quoi qu'il en soit, on ne cache pas, au ministère des Affaires étrangères, les inquiétudes que l'on éprouve et on n'exclut point maintenant, tout en proclamant qu'on n'y croit guère, l'éventualité d'un putsch (2) auquel se livreraient les nazis de la Ville libre elle-même. Cette dernière hypothèse coïnciderait d'ailleurs assez bien avec des informations d'ordre militaire, desquelles il résulterait que les mesures prises par l'Allemagne aux frontières de la Pologne et dans la Ville libre auraient un caractère défensif.

D'où il faudrait conclure qu'envisageant l'éventualité d'un tel putsch, l'Allemagne et les nazis de Dantzig se prépareraient à s'opposer le cas échéant à une réaction polonaise.

(1) Voir ci-dessus le n° 169.

(2) Rumeurs qui n'étaient pas sans fondement : se reporter à la dépêche de Dantzig n° 24, du 5 avril, ci-après reproduite sous le n° 273.

189

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 190 à 196 (1). Réservé.

Belgrade, 29 mars 1939, 24 h;
30 mars, 1 h. 10, 2 h. 45.

(*Reçu :* le 30, 0 h 30, 1 h. 49, 1 h. 50, 3 h. 30, 3 h. 22.)

Je me réfère à votre télégramme no 160 (2).

Le prince Paul m'a accordé dès cet après-midi l'audience que j'ai sollicitée. Je sors de chez lui. Il m'a dit que les bruits alarmistes qui couraient à Paris et à Londres au sujet de la Yougoslavie avaient leur origine dans des télégrammes et messages téléphonés de l'agence Fournier inspirés par le frère de M. Stoyadinovitch, directeur du *Vreme*. Aucun fait nouveau ne justifie l'annonce faite d'un voyage du Prince à Berlin : il a fait savoir, par souci de correction, à Londres et à Paris, qu'il était depuis plusieurs mois l'objet d'invitations de la part de Berlin et de Rome auxquelles il ne pourrait indéfiniment se soustraire, mais qu'il n'entreprendrait pas de telles visites dans la période de tension actuelle et en tout cas pas avant deux ou trois mois.

Jamais il ne lui est venu l'idée de discuter avec le gouvernement allemand de la question croate : c'est là une insinuation qui ne repose sur aucun fondement. Son impression est que notre presse sert inconsciemment les intérêts politiques personnels de son ancien président du Conseil, lui complique la tâche et qu'il arriverait plus aisément à l'accord qu'il négocie avec M. Matchek (3), si l'on n'accentuait pas à l'étranger et en particulier en France, l'importance et les difficultés du problème croate. Un écho favorable lui est pourtant parvenu des conversations qu'aurait eues à Paris M. Krnievitch, porte-parole de M. Matchek, et il m'a remercié de l'aide que nous lui aurions, sous cette forme, apportée.

Le fait que les négociations avec M. Matchek n'avancent pas aussi vite qu'on le désirerait ici provient d'après lui du caractère hésitant et petit-esprit du chef du parti paysan-croate, mais nullement de pressions extérieures ou du désir que l'on pourrait avoir à Zagreb d'en appeler en dernière analyse

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Dans ce télégramme, du 28 mars, le Ministre indiquait qu'il résultait de renseignements recueillis à Paris que le prince Paul se rendrait prochainement à Berlin en vue de discuter du problème croate; aussi en était-il « extrêmement préoccupé ». Il ajoutait : « Je vous serais obligé de demander d'extrême urgence une audience au prince Paul lui-même et au président du Conseil en vue de vous renseigner d'une part sur l'éventualité du voyage du Prince à Berlin, et en vue d'autre part de m'informer des solutions que le gouvernement yougoslave envisage pour le règlement de la question croate, de manière à éviter une emprise de l'Allemagne sur la Yougoslavie ».

(3) Sur les négociations entre le gouvernement yougoslave et le leader croate, voir ci-dessus le no 34 (note).

à Berlin. Le second de M. Matchek est revenu ces jours-ci de Bratislava, de Prague et de la région des Sudètes, complètement éclairé sur ce qui attendrait les Croates s'ils avaient la tentation de suivre l'exemple de la Slovaquie.

Le Prince m'a paru beaucoup plus rassuré qu'il y a quelques jours sur les dangers qui menacent son pays. Il ne m'a pas caché qu'il le devait à une déclaration en provenance de Rome lui donnant l'assurance que l'Italie ne permettrait pas la moindre avance allemande en direction de la mer Adriatique. Cette déclaration se trouve, dans sa pensée, corroborée par le passage du discours de Mussolini dans lequel, à l'adresse du Reich, il est parlé des intérêts jumelés de l'Italie et de la Yougoslavie dans l'Adriatique [1]. Par ailleurs, le Prince m'a laissé entendre que ses renseignements permettaient de croire que nous avions en ce moment des possibilités nouvelles et accrues de négociation pacifique avec l'Italie. Mais en me donnant cette indication, il m'a supplié qu'on la garde strictement confidentielle et qu'on ne le mette pas personnellement en cause, ce qui gâterait tout.

Contrairement à certaines informations reçues de Berlin, il n'y aurait aucun rassemblement de troupes en Carinthie ou à proximité de la frontière yougoslave. Par contre, un renseignement est parvenu cet après-midi au Prince d'après lequel des troupes stationnées en Bohême et en Moravie seraient embarquées de nuit pour une direction inconnue. Je me suis plaint à cette occasion de l'insuffisance des renseignements qui nous sont fournis par l'état-major yougoslave. Le Prince m'a promis d'y remédier.

190

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 511 à 513 [2]. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 29 mars 1939, 23 h. 1.*

(*Reçu :* le 30, 1 h. 20.)

Le comte Szembek, après avoir représenté la Pologne au couronnement de Pie XII, s'était attardé quelque peu à Rome où il a eu des entretiens avec le comte Ciano et M. Bastianini, son ami personnel, ancien ambassadeur à Varsovie.

Il vient de reprendre ses fonctions et m'a fait part de ses impressions.

Il est, lui aussi, convaincu que le chancelier Hitler avait laissé son partenaire de l'Axe dans l'ignorance totale de ce qui se préparait. Il a constaté

[1] Prononcé le 26 mars à l'occasion du vingtième anniversaire des Faisceaux de combat : voir ci-dessus le n° 162 (et note).

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

la mauvaise humeur que les derniers événements ont provoquée en Italie et, plus encore la « peur » que l'on éprouve à Rome, en présence de l'accroissement de la puissance allemande. Il affirme être certain que des mesures militaires ont été prises par l'état-major italien le long de la frontière allemande et pas seulement de notre côté.

De ses observations personnelles comme des propos qui lui ont été tenus, le comte Szembeck tire la conclusion que l'Italie désire s'entendre avec la France et éviter d'être entraînée dans un conflit aux côtés de l'Allemagne. « Profitez-en, m'a-t-il dit à plusieurs reprises, hâtez-vous ». Il a même ... (1) que, étant donné l'état d'esprit qu'il avait constaté, il ne lui paraissait pas impossible qu'en cas de guerre générale, l'Italie se place à nouveau dans le camp opposé à celui de l'Allemagne.

Je retiens ces propos non seulement parce qu'ils émanent d'un diplomate expérimenté et particulièrement pondéré, mais parce que leur auteur, dont la prudence comme la discrétion sont légendaires, et qui se garde d'ordinaire soigneusement de la moindre opinion personnelle sur une question quelconque, s'est exprimé cette fois sur le ton le plus catégorique.

191

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 514. Secret. Réservé. *Varsovie, 29 mars 1939* (2).

(*Reçu :* le 31, 17 h. 45.)

Mon collègue roumain m'a confié qu'à son avis personnel, si son pays était attaqué par l'Allemagne, la Pologne ne lui viendrait pas en aide.

Dans le même ordre d'idées, M. Franassovici m'a indiqué que son gouvernement avait jugé plus prudent de ne pas demander, ces temps-ci, au gouvernement polonais ce qu'il ferait en pareil cas.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Par courrier, en clair.

192

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 516. Secret. Réservé. *Varsovie, 29 mars 1939* (1).

(*Reçu :* le 31, 17 h. 45.)

Que ferait la Pologne si les nationaux-socialistes de Dantzig proclamaient leur union au Reich ?

Ainsi que je l'ai relevé dans mon télégramme nos 387 à 389 du 17 mars (2), et malgré une dernière affirmation en sens contraire de M. Beck à l'ambassadeur d'Angleterre (mon télégramme nos 406,407) (3), l'évolution récente des événements paraît avoir modifié le point de vue des dirigeants polonais à cet égard.

Jusque là, civils et militaires étaient d'accord pour déclarer que, si l'Allemagne annexait Dantzig, ce serait la guerre.

La formule habituellement employée est maintenant celle-ci : « Nous ferons la guerre, si l'Allemagne ne respecte pas nos droits à Dantzig ».

On peut donc penser qu'au cas où, en réalisant l'Anschluss de la Ville libre, le chancelier allemand donnerait des assurances précises à la Pologne quant au maintien de ce qui lui reste encore à Dantzig de « droits » et d'« intérêts », la Pologne n'irait pas jusqu'à prendre les armes — à moins toutefois, et, dans l'état actuel des esprits, l'hypothèse ne saurait être entièrement exclue, qu'un courant d'opinion ne vienne entraîner les dirigeants plus loin qu'ils ne le voudraient.

193

Note de M. Nac informateur du Quai d'Orsay (4)

Paris, 29 mars 1939.

J'ai rendu visite à l'ambassade d'Italie. En général, comme m'ont dit mes interlocuteurs, M. de Capranica, et le chef du bureau de presse, M. Landini, l'ambassadeur est satisfait de l'accueil fait par la grande presse française au

(1) Par courrier en clair.
(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 24.
(3) Du 19 mars, ci-dessus publié sous le nº 63.
(4) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Cette note est l'œuvre d'un informateur du Quai d'Orsay qui en France et à l'étranger entretenait de nombreuses relations avec des personnalités politiques. Sous le pseudonyme de « M. Nac », il s'agissait d'un Alsacien, professeur à l'Institut des sciences politiques de Strasbourg, qui avait reçu une instruction allemande, ce qui expliquait certaines impropriétés de style.

discours du Duce [1]. M. Guariglia est d'autant plus satisfait qu'il s'attribue en partie le fait que ce discours a été relativement modéré, laissant la porte ouverte aux négociations et ne contenant aucune invective à l'adresse de la France, ni des revendications qui auraient pu rendre les négociations difficiles, sinon impossibles. D'après M. Landini, au cours des derniers mois, l'ambassadeur ne cessait de faire savoir à Rome que l'intransigeance du gouvernement français sera d'autant plus grande et son désir de se prêter aux négociations d'autant moindre que les exigences italiennes seront plus fortes et la manière dont elles seront présentées plus véhémentes. M. Guariglia a tenu surtout d'avertir le Duce que toute demande de concessions territoriales entraînera une levée des boucliers unanime de la presse et un refus net et catégorique du gouvernement français d'entrer en pourparlers. Or, M. Guariglia est résolument en faveur des négociations et il est convaincu qu'on peut s'entendre. Mes interlocuteurs ont ajouté que l'ambassadeur se rendait parfaitement compte de l'état des esprits en France et ne cachait pas au Duce la résolution du gouvernement et de l'opinion publique français de résister à toute demande excessive, même au risque de provoquer un conflit armé. M. Guariglia est donc content que ses efforts aient été couronnés de succès.

Mes interlocuteurs m'ont même dit que Mussolini ne s'attendait pas à ce que le nom de France sera (*sic*) couvert par des sifflets et des cris outrageants. Il ne le voulait pas et a exprimé son mécontentement à ce sujet.

Au cours de l'entretien, mes interlocuteurs et tout particulièrement M. de Capranica ont convenu que si Mussolini s'est rallié aux avis de M. Guariglia et s'il est actuellement en faveur des négociations et d'un accord italo-français solide et durable, ce n'est pas seulement parce qu'il voulait éviter un « non » catégorique du gouvernement français, mais aussi et peut-être surtout parce que les derniers événements ont créé un malaise en Italie et provoqué des inquiétudes de plus en plus fortes.

Il serait puéril de nier que malgré la solidité de l'Axe, l'Anschluss et l'annexion de la région des Sudètes ont été accueillis en Italie sans aucun enthousiasme. Or, le malaise provoqué par cet agrandissement du Reich ne s'est pas encore dissipé quand est survenue l'annexion de la Tchéquie-Moravie et ensuite de la Slovaquie. L'Allemagne devenait vraiment trop puissante. Les inquiétudes provoquées par ces agrandissements démesurés de la puissance et de la domination de l'Allemagne en Europe centrale ont été accrues quand à Rome on a appris les termes de l'accord économique conclu entre la Roumanie et le Reich [2]. Cet accord met au fond sous le contrôle allemand toute la vie économique et industrielle de la Roumanie et élimine du marché roumain les autres puissances et en premier lieu l'Italie. Actuellement, le gouvernement du Reich est en train de négocier avec le gouvernement yougoslave un accord analogue à celui conclu avec la Roumanie et le président du Conseil bulgare, d'après les renseignements parvenus à Rome, se prépare à entreprendre incessamment un voyage à Berlin. Si le Reich réussit à

[1] Allusion au discours prononcé le 26 mars à Rome devant les Chemises noires : voir ci-dessus le n° 162 (et note).
[2] Le 23 mars précédent : voir ci-dessus le n° 151.

mettre la main sur toute la vie économique de la Yougoslavie et de la Bulgarie et de soumettre à son contrôle toute leur production et exportation, l'Italie sera éliminée du marché de l'Europe centrale et des Balkans et perdra en même temps son influence politique. Il est donc naturel que Mussolini voudrait renforcer la position de l'Italie, équilibrer l'Axe et freiner l'extension formidable de la domination et de l'influence allemandes.

A ma question, s'il est vrai qu'Hitler s'est efforcé de donner des explications et des apaisements à M. Mussolini par des lettres personnelles, M. de Capranica m'a répondu qu'il est exact que le Führer a écrit au Duce. Personne ne sait ce que les lettres du Führer contenaient, mais le passage du discours du Duce concernant l'Adriatique était un avertissement à l'adresse du Reich ou peut-être une réponse à la lettre d'Hitler. Ce passage voulait dire : Nous sommes deux en Adriatique, l'Italie et la Yougoslavie, et nous ne voulons pas du troisième qui ne peut être que l'Allemagne, vu que ni la Grande-Bretagne ni la France n'ont jamais prétendu avoir des intérêts dans l'Adriatique. Trieste ne deviendra jamais un port du Reich.

A ma demande : comment peut-on alors expliquer les bruits sur l'existence d'un plan italo-allemand concernant le démembrement de la Yougoslavie [1], M. de Capranica m'a répondu que ce plan a été inventé de toutes pièces par des journalistes, qui ne cherchent qu'à envenimer la situation en Europe. L'Italie n'a non seulement aucune intention de contribuer d'une façon quelconque au démembrement de la Yougoslavie, mais elle s'opposera à tout affaiblissement et à toute réduction territoriale de l'État yougoslave. Le gouvernement italien n'encourage même pas le mouvement en faveur du rattachement de la Croatie à la Hongrie.

Mussolini ne veut pas admettre un quatrième dans la Méditerranée et il tient à régler le différend italo-français en tête-à-tête sans aucune immixtion de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne. Le désir de Mussolini d'entrer en négociations avec la France est, d'après mes interlocuteurs, absolument sincère. J'ai indiqué alors que dans certains milieux français, on craint qu'un accord italo-français qui donnerait certains avantages à l'Italie ne ferait que renforcer l'axe Berlin-Rome que la France n'a aucun intérêt de renforcer, et que mon avis personnel est que la France ne peut se prêter à un arrangement que si cet arrangement mettra fin définitivement au différend italo-français, ne sera pas exploité par la presse allemande et italienne comme une victoire de l'Axe et ne le renforcerait pas. D'ailleurs, il est clair que le gouvernement français ne fera aucune concession qui puisse être considérée comme une atteinte à l'intégrité de son empire ou à ses droits.

A ceci il me fut répondu qu'il ne s'agit nullement de concessions territoriales ou d'abandon par la France, en faveur de l'Italie, de ses droits. Un accord avec l'Italie est tout à fait compatible avec le maintien absolu de l'intégrité territoriale de l'Empire français et des droits de la France. Il faut seulement prendre en considération que depuis 1935 un fait nouveau est survenu :

[1] Rumeurs occasionnées par les difficultés que connaissaient les dirigeants de Belgrade dans leurs rapports avec le leader croate Matchek. Sur la question croate, voir ci-dessus le n° 34 (note), 189.

la création de l'Empire éthiopien, et de tirer les conséquences logiques de ce fait. En ce qui concerne la question la plus épineuse, celle du statut des Italiens en Tunisie, on peut avec de la bonne volonté trouver un arrangement qui ne porterait aucune atteinte aux bases du protectorat français.

L'Italie a besoin de régler les problèmes africains et méditerranéens pour se tourner de nouveau vers l'Europe centrale et balkanique.

Voyez-vous, m'a dit M. de Capranica, on peut comparer l'axe Berlin-Rome à un courant électrique. Si vous mettez sur ce courant un embranchement, le courant devient forcément plus faible. Un accord italo-français sincère et durable, donnant des satisfactions légitimes à l'Italie pourrait jouer le rôle de cet embranchement. Le courant principal restera, mais il sera affaibli et non pas renforcé.

J'ajoute que l'impression que j'ai reçue de la conversation avec les diplomates italiens est que le gouvernement italien veut absolument négocier avec la France, mais ils ont évité de préciser quelles seraient les revendications italiennes. Cette négociation aboutira-t-elle, cela est une question à laquelle il est évidemment impossible de répondre.

194

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 29 mars 1939

Secret.

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique;
M. Rochat, directeur politique adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air;
Commandant Sanson, du 2e bureau de la Marine;
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose les questions politiques :

Espagne. — La Marine est alertée pour répondre le cas échéant après décision du Conseil des ministres à la demande de transport par bateau de guerre d'un parlementaire (au sens militaire du mot) républicain de Valence à Barcelone.

A Madrid, le général Monteros, ex-asilé à l'ambassade française, a tenu dès sa rentrée à Madrid à venir saluer notre consul général.

L'entrée du général Franco n'est pas envisagée avant huit jours; aucune

troupe italienne ne figurera parmi les troupes nationalistes entrant à Madrid [1].

A Bizerte, l'amiral Moreno a vu M. Labonne au sujet de la reprise de l'escadre espagnole qui est à la disposition du gouvernement Franco; ceux des équipages qui le désirent seront rapatriés, mais au titre de réfugiés sans distinction de grade et sans engagement de remploi ultérieur; deux croiseurs auxiliaires espagnols sont envoyés à Bizerte dans ce but : 1.500 places sont offertes pour le premier convoi [2].

Italie. — De bonne source diplomatique étrangère : un rapport de la Reichswehr au sujet de l'armée italienne émet les conclusions suivantes au sujet des forces armées italiennes :

Aviation de première ligne : excellente au point de vue matériel et cadres;
Aviation de deuxième ligne : médiocre;
Forces terrestres : médiocres dans l'ensemble et incapables de se mesurer avec les forces françaises;
Forces navales : bonnes, mais ne pourraient tenir contre les forces navales françaises surtout appuyées par les forces britanniques.

A la demande de savoir si la valeur des forces italiennes ne pourrait pas être améliorée par un encadrement allemand, l'informateur a répondu : oui dans une certaine mesure, mais tous les spécialistes disponibles de la Reichswehr n'y suffiraient pas.

Pologne. — Le torchon brûle à Dantzig; tension, puis détente, puis tension à nouveau.

L'opinion publique polonaise se raidit; M. Noël le signale, mais en ajoutant que cela n'influerait pas sur le gouvernement polonais [3].

Pour Dantzig, confirmation des propositions de retour au Reich faites par les Allemands à Varsovie mais catégoriquement écartées par la Pologne [4]; il y a eu synchronisme entre cette réponse et les mesures militaires de sécurité prises par les Polonais.

En tout cas, grosse panique à Dantzig, nombreux achats de marks et de zlotys de contrebande; ordre aux mariniers polonais de regagner la Pologne avec leurs péniches.

De source militaire polonaise : les préparatifs allemands en Prusse orientale, Pomérélie et Silésie continuent, appels de réservistes, réquisition de camions, etc.

Du côté polonais, on renforce les mesures de sécurité aux frontières, rappels de réservistes, etc.

Les sentiments antiallemands sont très montés dans la population; nombreux incidents locaux.

[1] C'est le 28 mars, à partir de 11 heures, que les troupes nationalistes étaient entrées à Madrid, qui venait de se rendre.
[2] C'est le 6 avril que la flotte républicaine espagnole, réfugiée à Bizerte, arrivait dans le port de Cadix.
[3] Voir ci-dessus le n° 192.
[4] Voir ci-dessus les n°s 169, 188.

Prague. — La société Avia fait savoir qu'elle peut exécuter les contrats de fournitures de moteurs à l'aviation française.

Goering fait intensifier les productions par le travail à trois équipes, mais en même temps déclare que les commandes françaises doivent avoir la priorité même sur les commandes allemandes.

Bien plus, il offre de fournir des officiers allemands pour suppléer le cas échéant aux officiers tchèques dans les commissions de réception.

Hongrie. — L'imbroglio continue; les incidents récents [1] seraient provoqués par des éléments de l'ancienne armée régulière tchécoslovaque. Il serait question du partage du territoire slovaque entre le Reich et la Hongrie, mais celle-ci aurait à payer chèrement ce partage en matière économique.

Les Hongrois sont rassurés du côté de la Roumanie.

Autriche. — Nombreux chantiers pour aménager pour poids lourds les itinéraires conduisant aux frontières.

Divers. — Concours hippique de Nice : les Allemands ont pris l'initiative du forfait de leurs équipes; comme il paraît difficile de décommander le concours, le mieux serait qu'ils prissent eux-mêmes l'initiative de ne pas y figurer. Les Affaires étrangères n'y voient que des avantages.

— Le ministre de Guatemala à Paris, M. Gregorio Diaz, quoique d'apparence très cordiale, serait à la solde de l'Allemagne. A vérifier par le S.R.

— L'un des principaux directeurs de l'*Oerlikon*, M. Buerhle, Allemand naturalisé suisse de fraîche date, serait en contact étroit avec la Reichswehr : les ordres de paiement à l'ordre de Oerlikon ne peuvent rester secrets et le gouvernement allemand en est certainement informé par lui. Il est noté par notre consul comme « redoutable et plein d'astuce ».

Les Anglais protestent contre les indiscrétions de l'*Intransigeant* qui a donné des détails sur les derniers matériels d'aviation anglais (caractéristiques et performances qui étaient considérées comme très secrètes).

Depuis le dernier décret-loi, ce journal s'est tu au sujet des renseignements sur l'aviation française, mais il ne se gêne pas en ce qui concerne l'aviation anglaise.

— Observation de l'état-major de l'Air : il s'agit d'une campagne de fournisseurs au sujet des moteurs à compression, campagne commencée depuis longtemps mais qui tourne le décret-loi en transposant la querelle sur le plan extérieur. Il n'y a aucune raison pour que la presse anglaise ne fournisse en riposte les renseignements sur l'aviation française que l'on avait voulu couper. Il est à se demander si le décret-loi ne devrait pas être étendu aux renseignements militaires sur les armées alliées.

II. Le général Dentz expose les renseignements militaires du C.R. du 28 mars 18 heures [2].

[1] Intervenus à l'occasion de l'occupation de la Ruthénie subcarpathique par l'armée hongroise.

[2] Ce compte rendu porte des annotations manuscrites marginales du général Gamelin, qu'il a paru superflu de reproduire.

195

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 233. *Londres, 29 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 avril.)

Un des effets les plus remarquables de l'annexion de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne et des autres récents coups de force du Reich a été de donner une impulsion vigoureuse et soudaine au mouvement qui s'esquissait déjà en Grande-Bretagne en faveur de l'établissement de la conscription. Au lendemain de la crise de septembre dernier, qui avait singulièrement secoué l'opinion, on avait bien eu l'impression que l'idée de la conscription s'était imposée à beaucoup d'esprits et qu'une décision du gouvernement en ce sens aurait été généralement acceptée. Cependant, seules quelques voix isolées avaient osé préconiser une telle mesure et on n'avait pu relever à cet égard dans la presse que des allusions assez voilées.

La situation est toute différente aujourd'hui. Nous assistons à une campagne réclamant spécifiquement la conscription, à la fois dans la presse et dans le public.

A vrai dire, une évolution en ce sens se préparait déjà depuis plusieurs mois. J'avais notamment signalé à Votre Excellence un éditorial publié par le *Times* le 7 février dernier qui, sans recommander l'institution immédiate du service militaire obligatoire, et même en élevant contre cette mesure certaines objections d'ordre pratique, déclarait néanmoins nettement qu'aucun argument de principe ne pouvait être opposé à la conscription et qu'en particulier, il était faux de la tenir pour antidémocratique.

A la suite des derniers événements, le *Times* a accentué sa position et a publié plusieurs articles soulignant l'insuffisance des résultats obtenus par le système volontaire et conseillant le recours à des méthodes nouvelles fondées sur le principe obligatoire. Le grand journal conservateur a d'autre part libéralement ouvert ses colonnes aux lettres de ses lecteurs favorables à une extension du service national et il n'est pas de jour où cette question ne soit, sous un aspect ou sous un autre, évoquée dans le *Times*.

En même temps, la presse qualifiée jusqu'ici d'isolationniste, c'est-à-dire les feuilles de lord Rothermere et de lord Beaverbrook, et plus spécialement le *Daily Mail* et le *Daily Express*, le premier avec d'ailleurs peut-être plus de vigueur que le second, a déclenché en faveur de la conscription une campagne qui se traduit par des articles presque quotidiens. J'ai eu l'occasion d'indiquer bien souvent que cette presse à grand tirage n'exerce qu'une assez faible influence en ce qui concerne la politique étrangère, mais il n'en est sans doute

pas de même pour une question qui touche aussi directement l'ensemble de ses lecteurs, et la position prise par les deux magnats de Fleet Street constitue incontestablement un facteur important de l'évolution des esprits.

Le *Daily Telegraph* a également pris parti dans le même sens, et n'a notamment pas craint d'attaquer violemment dans un de ses éditoriaux les ministres qui passent pour être hostiles à une transformation du système actuel et plus spécialement sir Samuel Hoare. Enfin, dans l'*Observer*, M. Garvin met chaque dimanche sa vigueur habituelle au service de la cause de la conscription.

On voit donc que toute la presse conservatrice de Londres, sans aucune exception, s'est maintenant déclarée ouvertement contre les méthodes actuelles d'organisation de la défense nationale et en faveur de l'institution du service obligatoire. Parmi les journaux conservateurs de province, il n'existe pas la même unanimité et certaines feuilles, d'importance d'ailleurs purement locale, expriment encore une préférence pour la continuation de l'expérience volontaire. En revanche, les principaux quotidiens : *Glasgow Herald* (le plus important journal d'Écosse), *Yorkshire Post*, *Birmingham Post*, *Nottingham Guardian*, *Sheffield Telegraph*, etc., manifestent des vues à peu près identiques à celles de leurs confrères londoniens.

La position de la presse de gauche est beaucoup moins nette. Il est cependant remarquable que les thèses défendues par les organes conservateurs ne soulèvent de sa part aucun mouvement d'indignation. Seul le *Daily Herald* se sent obligé de soutenir, d'ailleurs assez mollement, l'attitude adoptée par le parti travailliste et d'affirmer la supériorité du principe volontaire, mais il reproche en même temps au gouvernement l'insuffisance des résultats auxquels a abouti l'action de sir John Anderson et préconise une vigoureuse accentuation de la propagande pour l'enrôlement volontaire. Quant au *News Chronicle*, il observe à ce sujet un silence gêné tout en ne refusant pas d'insérer les articles de M. Vernon Bartlett qui s'est fait dès la première heure un des champions de la conscription. Le *Manchester Guardian* adopte une attitude identique et cet embarras des deux principales feuilles libérales est en soi-même significatif [1].

*
* *

Le tableau que je viens d'esquisser rapidement donne évidemment l'impression que les partisans de la conscription sont à la fois beaucoup plus nombreux et beaucoup plus actifs que les adversaires de cette mesure et, si l'on se bornait à lire la presse, on en conclurait que la cause du service obligatoire ne peut manquer prochainement de triompher. Mais il reste à savoir jusqu'à quel point la presse représente l'opinion et, plus particulièrement, celle des milieux responsables ou dirigeants. En ce qui concerne la masse du public, il est, comme toujours, très difficile d'émettre un jugement. Tout ce

[1] Le 24 mars, l'attaché militaire de France à Londres adressait à son ministre, sous le n° 276, un rapport reproduisant de larges extraits de la presse britannique, favorables ou non à la conscription. Ce rapport est ci-dessus publié sous le n° 152.

que l'on peut dire, c'est que chacun se rend compte de la gravité exceptionnelle des circonstances et de la nécessité d'accepter des mesures qui avaient jusqu'ici toujours été considérées comme contraires au tempérament britannique et de se plier à des disciplines jamais encore imposées en temps de paix.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de bien préciser que la question de la conscription ne se pose pas ici d'une manière aussi simple que certains observateurs étrangers et même certains journalistes anglais essaient de la présenter. En particulier, pour nous Français, la notion de service militaire répond à l'image de tous les hommes valides de la nation prenant les armes et courant aux frontières pour repousser l'envahisseur. C'est là une notion facile à concevoir pour le moins instruit de nos concitoyens, et à laquelle les vicissitudes de notre histoire et des souvenirs plus proches nous ont dès l'enfance habitués. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, l'atmosphère psychologique n'est pas la même. Ce qu'on demande aujourd'hui aux Anglais, ce n'est pas de défendre le territoire même de leur pays contre une invasion étrangère; le problème est avant tout d'organiser toutes les forces du Royaume, toutes les ressources dont il dispose, de manière à lui permettre d'affronter une longue lutte avec un adversaire puissant, mais non immédiatement voisin, qui menace les intérêts vitaux de l'Empire mais non directement son sol; il ne s'agit pas tant d'obliger cet adversaire à battre en retraite et à libérer les frontières nationales que de l'amener à résipiscence par la pression conjuguée d'un ensemble de forces supérieures. Dans ces conditions, l'enrôlement sous les armes ne se présente pas comme le réflexe d'hommes prêts à donner leur vie pour défendre leurs terres et leurs foyers. Le service national est davantage une question de raison qu'une question de sentiment et, à ce point de vue, il faut reconnaître qu'il est besoin d'un patriotisme plus éclairé pour se déclarer prêt à combattre sur un sol étranger que pour, dans le cas par exemple d'un Français, se porter à la frontière du Rhin.

D'autre part, la question se posant essentiellement, comme je viens de le dire, sur le plan de la raison, une multitude d'opinions diverses peut se manifester en ce qui concerne les méthodes les plus propres à atteindre le but poursuivi. La constitution d'un corps expéditionnaire destiné à opérer sur le continent européen n'est qu'un des aspects de l'effort qui s'impose à la Grande-Bretagne en vue d'un conflit éventuel. Dans une telle hypothèse, elle devrait également, par exemple, s'assurer la maîtrise des routes maritimes, mettre son industrie en mesure de fabriquer d'énormes quantités de matériel de guerre et de munitions, mobiliser toutes ses ressources économiques, et aussi protéger ses centres vitaux ainsi que sa population civile contre des attaques aériennes. C'est là un ensemble de tâches d'autant plus considérable que le Royaume-Uni est sans doute de tous les pays européens celui dont l'organisation de temps de paix est la plus éloignée des disciplines indispensables en temps de guerre. Le véritable problème que les autorités britanniques ont à résoudre est donc non seulement la levée d'une armée nombreuse, mais aussi celui de la transformation de l'armature du pays du pied de paix au pied de guerre. On peut concevoir que pour beaucoup d'Anglais, ce second aspect de la question l'emporte sur le premier, et il serait sans doute faux de considérer

ceux-ci comme moins patriotes ou plus égoïstes que les partisans d'une conscription immédiate.

En ce qui concerne le point particulier de la conscription, il faut également remarquer que la mise du jour au lendemain à la disposition des autorités militaires d'une masse d'individus n'ayant subi aucune espèce d'entraînement poserait une foule de problèmes extrêmement difficiles à résoudre et risquerait de jeter le désordre dans toute l'organisation de l'armée. Il suffit de rappeler que même dans un pays ayant la tradition du service obligatoire et possédant encore de nombreux éléments entraînés, comme l'Allemagne, la transformation de la Reichswehr en armée nationale n'a pas été sans heurts et laisse encore subsister certaines lacunes. Que serait-ce en Grande-Bretagne, où non seulement l'esprit mais les cadres et l'équipement d'une telle armée font complètement défaut? Pour ces diverses raisons, les techniciens militaires, même partisans de la conscription, estiment qu'il convient de s'acheminer vers cette mesure avec prudence et en entraînant progressivement le plus grand nombre possible de recrues. Les avocats du système obligatoire insistent surtout sur l'effet psychologique que ne manquerait pas de produire l'établissement de la conscription et reconnaissent que, dans la pratique, on ne pourrait agir que par étapes.

*
* *

Les considérations générales qui précèdent permettent de comprendre plus clairement les hésitations et les divergences de vues de ceux qui sont appelés, non pas à recommander telle ou telle mesure dans des articles de presse, mais à prendre la responsabilité de son application pratique. Le seul point sur lequel tout le monde soit d'accord, c'est que la Grande-Bretagne est insuffisamment prête à soutenir un conflit et qu'il est nécessaire de lui imposer un effort et des disciplines sans précédent.

La principale controverse oppose, comme on sait, les partisans du système volontaire à ceux du système obligatoire. Je ne crois pas devoir m'étendre sur cette discussion dont le Département connaît déjà tous les termes. Il me suffira de rappeler brièvement que, pour un très grand nombre d'Anglais, l'idée de contrainte est incompatible avec les principes démocratiques. Cependant, le nombre de ceux-ci décroît tous les jours et on peut dire que les tenants de cet argument, que l'on rencontre surtout chez les travaillistes, s'en servent pour masquer d'autres préoccupations. La thèse d'après laquelle le système obligatoire n'est pas conforme au génie traditionnel de la Grande-Bretagne n'est plus défendue par personne, les circonstances actuelles étant manifestement différentes de toutes celles auxquelles l'Angleterre a eu à faire face dans le passé. Plutôt que d'exposer dans l'abstrait les diverses doctrines en présence, il me paraît utile de définir la position des différentes fractions de l'opinion en ce qui concerne le problème de la réorganisation de la défense nationale.

Il est certain que la très grande majorité des conservateurs sont maintenant convaincus de l'inefficacité de l'appel à la seule bonne volonté des citoyens

et de la nécessité de l'institution sous une forme ou sous une autre d'un service national obligatoire. La plupart d'entre eux paraissent également partisans de la conscription proprement dite, mais les réunions qui se sont tenues ces temps derniers à Westminster entre les membres du groupe unioniste, si elles ont permis de dégager les conclusions qui précèdent, ont fait apparaître un si grand nombre d'opinions diverses et contradictoires touchant les mesures pratiques à prendre qu'aucune résolution précise n'a pu être adoptée. Une des questions qui gênent le plus les conservateurs est celle de la mobilisation de l'industrie et des organismes économiques, dans laquelle ils voient la menace d'une mainmise de l'État sur les entreprises privées et d'une considérable restriction des affaires. Mais ils se rendent compte en même temps d'une part, que l'acceptation de disciplines nouvelles est aussi indispensable dans le domaine industriel et économique que dans le domaine militaire, et, d'autre part, que les masses ouvrières n'accepteront jamais la conscription si celle-ci n'est pas accompagnée de sacrifices de la part des « capitalistes ». Si donc les parlementaires conservateurs ne paraissent pas en mesure d'imposer au gouvernement le recours à des mesures définies, en revanche ils exercent certainement sur lui une pression continue dans le sens d'une accentuation de l'effort militaire à demander au pays et, en particulier, si le gouvernement se décidait à demander la conscription, on peut être certain qu'il serait appuyé par la grande majorité du parti conservateur.

Une mention particulière doit être faite du groupe de députés qui suivent les directives de MM. Eden, Churchill, etc. Ceux-ci, qui se préoccupent de réaliser l'unité du pays en présence des menaces extérieures, n'ont pas craint, dans une résolution déposée hier devant la Chambre des Communes et dont j'ai rendu compte par ailleurs [1], de réclamer, en même temps que la mobilisation du « potentiel humain » de la Grande-Bretagne, celle de son industrie et de ses richesses, ceci évidemment afin de gagner le *Labour Party*. Les députés dont il s'agit s'étant depuis déjà plusieurs mois séparés en fait du gouvernement, leurs thèses sont accueillies avec une certaine méfiance par les éléments orthodoxes du parti conservateur. Mais, dans le cas actuel, l'action d'un groupe d'hommes préconisant une politique définie peut, étant donné l'incertitude et les hésitations qui règnent dans les rangs de la majorité, exercer une influence non négligeable, et il semble que beaucoup de partisans fidèles du Premier ministre sont enclins à partager les vues exprimées par M. Eden et ses amis.

La position travailliste a d'autre part été définie à plusieurs reprises au cours de ces derniers jours. Le *Labour Party* et les *Trade Unions* refusent de se départir de leur opposition non seulement à la conscription proprement dite, mais à toute forme de service obligatoire. Ils déclarent que le principe de l'obligation est contraire à l'idéal démocratique, et qu'il est scandaleux de chercher à combattre les puissances totalitaires en adoptant le système même que l'on reproche à ces dernières d'avoir institué. Il y a probablement une part de sincérité dans cette argumentation, mais en réalité l'hostilité des travaillistes à la

[1] **Par télégramme nos 941-944, du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 186.**

conscription est surtout inspirée par d'autres motifs. En pemier lieu, le *Labour Party* estime que la conscription, qui imposerait à tous les jeunes hommes du pays des obligations pénibles et peut-être le sacrifice du seul bien qu'ils possèdent, leur vie, devrait être accompagnée de l'imposition de sacrifices supplémentaires aux classes possédantes, c'est-à-dire d'une « conscription des fortunes ». D'autre part, et c'est là peut-être la préoccupation la plus déterminante, les *Trade Unions* qui, comme on le sait, exercent une influence très profonde allant parfois jusqu'à un véritable contrôle sur la classe ouvrière, craignent qu'une forme quelconque de mobilisation, qui ferait passer les ouvriers sous les ordres directs des représentants de l'État, ne porte un coup très grave à l'autorité des syndicats, et cela d'autant plus que le gouvernement au pouvoir est un gouvernement conservateur. C'est pour cette raison que les travaillistes, en même temps qu'ils refusent d'accepter l'établissement d'un système obligatoire, déclarent qu'en tout état de cause, ils ne pourraient le consentir au gouvernement actuel. Si les *Trade Unions* se refusent à laisser placer les ouvriers sous le contrôle de fonctionnaires de l'État considérés comme étant d'opinion conservatrice, et dont l'influence risquerait, craignent-ils, de s'exercer dans un sens contraire au mouvement travailliste, c'est avec une répugnance encore plus vive qu'ils envisagent l'idée de la conscription militaire. Un récent propos de M. Attlee éclaire à merveille l'état d'esprit des dirigeants de Transport House à cet égard. A un de mes collaborateurs qui lui exprimait l'étonnement de tous les Français de voir les travaillistes soutenir que la conscription est antidémocratique, le chef parlementaire du *Labour Party* a en effet répondu : « C'est qu'en France, vous avez une armée démocratique. Notre armée de métier ne l'est pas et nous ne pouvons accepter que de jeunes ouvriers soient placés sous les ordres et exposés à l'influence d'officiers appartenant tous aux milieux réactionnaires et dont l'étroitesse d'esprit nous est bien connue ». Il est évidemment facile de répondre que la transformation de l'armée de métier actuelle en armée nationale sur le modèle de l'armée française ferait précisément disparaître les tendances de caste qui existent aujourd'hui chez les officiers anglais, mais en tout cas pour le moment cette objection, que les travaillistes se garderont bien d'exposer publiquement, existe, et il faut bien en tenir compte.

Il convient pour être juste d'ajouter que le *Labour Party* encourage ses membres à favoriser le succès de la campagne engagée autour du « Registre volontaire national », et que les *Trade Unions* collaborent avec le gouvernement pour l'exécution du programme industriel de réarmement.

Quant aux libéraux, il est difficile de préciser leur position qui, comme je l'ai indiqué à propos de la presse de cette nuance, demeure embarrassée et ne s'est pas jusqu'ici exprimée de façon bien claire. Sans doute, les libéraux préféreraient-ils voir le système volontaire permettre l'effort reconnu indispensable, mais ils s'inclineraient vraisemblablement devant une décision du gouvernement établissant le système obligatoire.

*
* *

Cette analyse des tendances générales des principaux partis permet de comprendre les hésitations du gouvernement et la prudence avec laquelle il s'engage dans une voie dont tout le monde sait bien qu'elle conduira finalement à l'institution du service national obligatoire. Il faut reconnaître franchement que le Cabinet donne l'impression d'être sur cette question en arrière de l'opinion et même de freiner les mouvements de celle-ci. Les arguments dont se servent les ministres pour justifier le maintien de leur adhésion au système volontaire apparaissent souvent puérils. Il n'y a pas si longtemps que M. Chamberlain prenait à son compte la thèse de l'incompatibilité de la contrainte avec l'idéal démocratique et que d'autres de ses collègues affirmaient que le système volontaire était seul conforme au génie traditionnel de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui encore, on entend des porte-parole officiels prétendre que les contingents de volontaires ont une valeur supérieure à ceux produits par la conscription. D'autre part, le Premier ministre se réfère constamment à l'engagement qu'il a pris devant le Parlement de ne pas introduire la conscription en temps de paix. En réalité, il serait facile de citer nombre d'engagements du gouvernement qui n'ont pas été tenus, les circonstances ayant changé, et, en tout état de cause, la promesse ayant été faite au Parlement, M. Chamberlain pourrait demander à celui-ci de l'en dégager.

Il n'est pas douteux que si le Premier ministre prenait la décision d'établir le service obligatoire, il n'aurait pas de peine à trouver une majorité pour l'approuver, mais il se produirait certainement des résistances dans quelques fractions du public et surtout, d'un point de vue plus général, le gouvernement estime que dans une question qui affecte aussi directement les conditions de vie et la liberté de tous les citoyens, la majorité n'a pas le droit d'imposer une décision à la minorité, surtout lorsque celle-ci comprend toute une classe du pays comme la classe ouvrière. Il considère que dans les circonstances actuelles, il importe avant tout de ne pas diviser l'opinion et que la tâche d'intérêt national que constitue l'effort de réorganisation militaire doit être accomplie avec la collaboration confiante du peuple britannique tout entier. Il se préoccupe particulièrement de rallier à ses projets les syndicats qui pourraient, s'ils estimaient les libertés ouvrières en péril, provoquer dans les usines travaillant pour la défense nationale une agitation dangereuse et néfaste. Au surplus, au cas où une décision de cette nature provoquerait des résistances trop vives dans le public, le gouvernement pourrait se trouver obligé, comme certains l'ont déjà suggéré, de consulter le corps électoral à ce sujet, et je n'ai pas besoin de dire qu'il répugne à procéder à des élections générales dans les circonstances actuelles.

On peut donc tenir pour certain qu'il n'édictera des mesures nouvelles que lorsqu'il aura la certitude qu'elles seront acceptées par tous. Il ne paraît pas douteux qu'au fond d'eux-mêmes la plupart des ministres, et notamment M. Chamberlain, ne soient convaincus de la nécessité de recourir à une forme quelconque d'obligation. Mais avant d'en venir là, le Cabinet s'efforce de faire rendre au système obligatoire [1] tout ce que celui-ci peut donner. A défaut de

[1] Selon toute vraisemblance, il s'agit d'un *lapsus calami* : il convient de lire : « système volontaire ».

bouleversements soudains de la situation internationale, qui rendraient toutes ces précautions futiles, c'est seulement lorsque l'insuffisance des résultats fournis par le système volontaire éclatera aux yeux de tous et lorsque, par conséquent, l'institution d'un système de contrainte ne pourra plus être considérée comme le signe d'une préférence doctrinale, ni comme une tentative d'intimidation à l'égard de la classe ouvrière, que le gouvernement se décidera sans doute à sauter le pas.

Telle que la situation apparaît aujourd'hui, on peut prévoir que le gouvernement procédera par étapes successives, une mesure acceptée par l'opinion servant de marchepied pour en préparer une autre. Si une telle procédure est imposée au gouvernement par de sérieuses nécessités de politique intérieure, on peut également considérer, comme je l'ai indiqué plus haut, que c'est celle qui, au point de vue pratique, permet la meilleure adaptation de l'organisation militaire actuelle aux lourdes tâches qui lui seront progressivement imposées. Son principal inconvénient est qu'elle ne produit pas l'effet de choc qui frapperait tous les esprits étrangers et les convaincrait d'un seul coup de l'importance de l'évolution qui s'est accomplie en Grande-Bretagne et de la détermination de ce pays.

Certes, les lenteurs qui en résultent sont regrettables, et j'ai moi-même insisté à plusieurs reprises dans ma correspondance sur l'opportunité de représenter nettement au gouvernement britannique la nécessité d'accentuer dans le domaine proprement militaire l'effort de réarmement du Royaume-Uni. Je suis persuadé que les observations du gouvernement de la République dont Votre Excellence s'est faite l'interprète au cours de ses dernières conversations avec les ministres anglais [1], corroborées d'ailleurs par les avis parvenus de toutes les capitales européennes, ont eu d'heureux effets et que nous devons persévérer dans cette voie.

Mais en même temps, je crois qu'il conviendrait d'exposer objectivement au public français comment se présente le problème du service militaire obligatoire en Grande-Bretagne et, en particulier, de lui expliquer que ce qui est chez nous un système fonctionnant normalement depuis plusieurs générations, constitue pour les Anglais une innovation qui ne pourrait être introduite du jour au lendemain sans provoquer de sérieux désordres au point de vue pratique comme au point de vue moral. Il serait en effet fâcheux, à mon avis, de laisser se créer, soit chez nous, soit à l'étranger, l'impression que l'Angleterre recule devant les sacrifices nécessaires à la cause commune de nos deux pays. Si pendant longtemps nous avons eu lieu de nous plaindre des retards apportés à la réorganisation et à l'accroissement de l'armée britannique, plusieurs décisions récentes et dont la dernière, annoncée aujourd'hui par le Premier ministre à la Chambre des Communes [2], double d'un seul

[1] Lors de la récente visite du Ministre en Grande-Bretagne; voir ci-dessus les nos 113, 124, 150, 161.

[2] C'est en effet le 29 mars que le cabinet britannique prenait la décision de doubler les effectifs de l'armée territoriale, décision annoncée l'après-midi à la Chambre des Communes. L'armée territoriale, qui sur le pied de paix comptait 130.000 hommes, devait être portée à ses effectifs de guerre (170.000 hommes) puis doublée (340.000 hommes); le corps expéditionnaire, à la suite de cette décision, serait augmenté de 13 divisions, ce qui porterait son effectif à 32 divisions.

coup les effectifs de l'armée territoriale, montrent que l'on s'est enfin décidé à s'attaquer à cette question. C'est en reconnaissant loyalement les efforts accomplis, sans perdre aucune occasion d'exhorter le gouvernement britannique à faire davantage, et, notamment, à accélérer son œuvre, que nous exercerons l'influence la plus utile sur nos amis anglais.

196

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 176 (1). *Rome, 29 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

J'ai eu l'honneur d'indiquer au Département par mes télégrammes les principales réactions de l'opinion publique italienne au lendemain du discours du Duce aux *squadristes* (2). Toutes les conversations que mes collaborateurs et moi-même avons eues depuis dimanche n'ont fait que confirmer mes premières impressions.

D'une façon générale, l'exposé de M. Mussolini a été interprété comme constituant un appel indirect mais très net adressé à la France, avec qui l'on souhaiterait ici négocier sans tarder. Déjà le discours du Trône (3) avait été compris de la même façon. Aussi, l'invitation que nous aurait ainsi faite à son tour le chef du gouvernement italien a-t-elle beaucoup frappé les masses qui ne se rendent plus compte, après dix-sept ans de régime fasciste, de la forme toujours déplaisante et souvent insultante pour les nations démocratiques des exposés de M. Mussolini ! Dans l'ensemble, on s'est réjoui de la modération relative dont le chef du gouvernement a semblé faire preuve en limitant strictement aux questions coloniales le différend franco-italien et en s'abstenant de prononcer des phrases irréparables sur l'« incompréhension française », ou particulièrement blessantes pour le gouvernement de la République.

Sans doute dans les milieux exaltés du parti, a-t-on été quelque peu déçu de ce qu'on a appelé la « reculade » du Duce, et a-t-on estimé que M. Mussolini avait été jusqu'aux extrêmes limites de la conciliation. Un certain agacement s'est fait jour. Certains squadristes qui avaient quitté Milan aux cris de *Nizza, Corsica,* ne cachaient pas leur mécontentement.

(1) Extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Il a paru superflu de reproduire ces télégrames (nº 1215, du 27 mars; 1217, du même jour; nºs 1243, 1246, du 28; 1253 du 29) qui rendaient compte des réactions de la presse italienne au discours du 26 mars (sur ce discours, voir ci-dessus le nº 162, et note).

(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 162 (note).

L'immense majorité de l'opinion publique de la Péninsule n'a cependant pas dissimulé sa satisfaction. Elle a ressenti une impression de véritable soulagement en constatant que le Duce ne paraissait pas vouloir compliquer systématiquement le problème franco-italien pour le rendre insoluble autrement que par les armes. Beaucoup ont naïvement cru que du moment que M. Mussolini écartait toute revendication territoriale visant la Corse, Nice, ou la Savoie, l'entente serait facile à conclure. Le gouvernement français, selon eux, ne pouvait manquer d'accepter l'invite qui lui était faite sous une forme évidemment singulière, et d'entrer aussitôt en contact avec le gouvernement italien.

Les premières réactions françaises n'ont pas tardé à dissiper ces illusions, et les milieux romains qui se montraient assez optimistes à la suite du discours du 26 mars et croyaient à une détente, sont devenus fort pessimistes. Ne se rendant pas compte de la profondeur des sentiments antiitaliens que la campagne insensée poursuivie depuis quatre mois par la presse fasciste a déterminés dans toutes les classes de la population française, les Italiens ne sont pas éloignés de nous accuser de faire preuve à l'égard de leur pays d'une mauvaise volonté systématique. D'après eux, l'attitude intransigeante de la France s'expliquerait non parce que l'Italie songe à porter atteinte à ses droits vitaux (car on veut voir dans le discours, pourtant si volontairement imprécis et si dangereusement vague du Duce, un exposé entièrement rassurant pour nous), mais parce que le gouvernement français actuel serait, comme tous ceux qui l'ont précédé depuis 1922, foncièrement hostile à l'Italie fasciste. On estime que la France, qui cède tout à l'Allemagne qu'elle craint, veut rétablir son prestige fort atteint en se taillant un succès au détriment de l'Italie. On nous accuse d'avoir toujours deux poids, deux mesures, quand il s'agit du Reich ou de la Péninsule. On se montre convaincu que nous nous refusons à prendre au sérieux les revendications italiennes, non parce qu'elles menacent l'intégrité de notre empire, mais parce qu'elles émanent d'un pays que nous croyons toujours faible et dont nous refuserions d'admettre qu'il s'est prodigieusement transformé ! Quand nous avons pris l'Abyssinie, méchante terre africaine, on a décrété contre nous les sanctions les plus rigoureuses, on a songé à nous faire la guerre, entend-on dire couramment. Mais quand l'Allemagne raye purement et simplement la Tchécoslovaquie de la carte des états européens, on se garde bien de convoquer l'aréopage genevois. On se contente d'esquisser de timides mesures de rétorsion, sous forme de surtaxes douanières, en déclarant toutefois qu'on n'entend pas empêcher le Reich d'exporter librement ses produits, et on met en avant un projet d'entente générale des nations démocratiques contre les états totalitaires supposés tous agresseurs, projet, du reste, voué dès le début à l'échec et que personne n'a jamais pris au sérieux !

Comme on le voit, l'opinion à Rome sent fort bien le profond embarras du gouvernement fasciste. Elle se montre désorientée, irritée, pleine d'amertume et d'appréhension, et c'est avec une véritable anxiété qu'elle attend le discours que prononcera ce soir M. le Président du Conseil [1]. Mais, quoi

[1] Sur ce discours, voir ci-après le n° 202 (note).

qu'il arrive maintenant, la manœuvre de M. Mussolini portera ses fruits, ainsi que je le prévoyais. L'attitude plutôt modérée du chef du gouvernement italien a été suffisamment appréciée ici pour que le Duce puisse refaire facilement autour de lui l'unanimité de la nation, qu'il pourra facilement convaincre de nos prétendus torts. Il nous fera, devant son peuple, porter toutes les responsabilités de la situation actuelle et de ce qui peut en découler. Jusqu'à présent, beaucoup de tendances contradictoires s'affirmaient; elles peuvent laisser très vite la place à un sentiment général d'exaspération contre la France, accusée de n'avoir rien fait pour empêcher la catastrophe mondiale que serait pour l'humanité une nouvelle guerre européenne. On peut d'ailleurs se demander si M. Mussolini était sincère en paraissant ainsi souhaiter une détente avec nous et s'il n'a pas cherché surtout à se disculper aux yeux de son propre pays et à se donner le beau rôle vis-à-vis de l'opinion internationale, tout en pensant bien que l'appel, dans la forme où il nous l'a adressé, ne saurait être accueilli à Paris. J'inclinerais plutôt à croire, pour ma part, étant donné le sentiment général d'inquiétude que l'on ressent dans tout le Royaume devant l'extension constante de la puissance allemande et en tenant compte aussi de la vive irritation éprouvée par le Duce à la suite des procédés de M. Hitler, que le chef du gouvernement était relativement sincère lorsqu'il exprimait, à sa manière, le désir de négocier avec nous.

A ce propos, je crois devoir rapporter à Votre Excellence la substance d'une conversation qu'un de mes collaborateurs a eue hier soir avec une importante personnalité du régime, qui avait vu deux fois M. Mussolini depuis dimanche. « Le moment actuel est unique, a déclaré le fasciste dont il s'agit au secrétaire de l'ambassade. Il faut saisir l'occasion tout de suite. Les événements de Tchécoslovaquie ont consterné l'opinion italienne. M. Mussolini en est très mécontent. Contrairement à ce que beaucoup de gens s'imaginaient chez vous, ces succès du Reich, au lieu de nous amener à augmenter nos prétentions et à hausser le ton, puisque maintenant nous sommes sûrs de l'appui militaire allemand en cas de conflit, nous ont incité « à mettre de l'eau dans notre vin ». Vous pourriez vous entendre avec nous pour pas cher, car nous souhaitons vivement de prendre vis-à-vis du Reich une certaine liberté d'action qui nous manque totalement à l'heure actuelle. Nous vous avons, au fond, rendu service en facilitant la constitution de cette frontière commune polono-hongroise qui représente un premier obstacle à une poussée ultérieure du IIIe Reich vers l'Est. Nous pourrions vous aider beaucoup en développant notre politique à Varsovie, à Belgrade, à Budapest, à Bucarest, de façon à grouper ensemble la Pologne, la Yougoslavie, la Hongrie, la Roumanie et à en faire une solide barrière face à l'Allemagne. Bien entendu, nous ne heurterons jamais le Reich de front, mais au sein de l'Axe, chacun, sans se découvrir, peut travailler comme il l'entend. De même, on n'arrivera à rien tant qu'on ne concluera pas des ententes bilatérales à travers l'Axe. Les Anglais nous ont montré la voie en concluant avec nous les accords de Pâques [1], sans porter pour cela atteinte à l'entente franco-britannique. Et

[1] Accords du 16 avril 1938 : voir, au tome IX de la présente série le nº 194 (note).

l'Axe n'a pas empêché M. von Ribbentrop d'aller à Paris signer la déclaration du 6 décembre [1]. L'exemple de Delcassé et de Barrère qui ont su établir avec l'Italie, qui était pourtant membre de la Triplice, des accords particulièrement utiles n'est pas si lointain ».

La personnalité fasciste en question a reconnu sans difficulté que le gouvernement italien avait fait des « maladresses » et qu'il avait commis « certaines grossièretés inutiles ». Mais, a-t-il ajouté, cela ne change pas le fond du problème. Sans doute, notre presse a-t-elle empoisonné l'atmosphère franco-italienne, mais vos journaux non plus ne sont pas sans avoir jeté de l'huile sur le feu. « On pourrait, a-t-il dit, si vous vouliez, instituer une sorte de trève de presse. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, ce ne devrait pas être impossible. Nous ne comprenons pas, a-t-il poursuivi, la politique suivie par la France à l'heure actuelle. Il vous faut choisir entre Rome et Berlin, en sachant discerner quel est votre principal adversaire. Vous ne pouvez prétendre, à moins de vouloir provoquer la guerre dans les conditions les moins favorables pour vous, vous opposer en même temps au développement de l'Allemagne et de l'Italie. Jusqu'au moment où M. Hitler s'est brutalement emparé de la Tchécoslovaquie nous admettions fort bien — et telle était pour nous la signification de la déclaration franco-allemande — que vous aviez fait votre choix. Vous abandonniez en réalité à l'expansion progressive de l'Allemagne l'Orient européen en échange de rapports amicaux avec le Reich qui manifestait, au sujet des revendications méditerranéennes qe l'Italie, une certaine tiédeur. L'Italie, plus faible, devenait pour vous l'ennemie politique numéro un. Une attitude d'intransigeance à notre égard s'expliquait. Vous préfériez vous entendre avec le plus fort qui, de son côté, ne vous demandait rien de ce qui vous appartenait. Mais maintenant, le coup brutal du Reich est venu vous démontrer clairement que le rêve d'hégémonie du Führer ne connaît plus de bornes. M. Hitler n'annexe plus seulement des populations germaniques mais des Slaves. Jusqu'où ira-t-il? L'Europe va devenir allemande. Ce sera un désastre pour nous, pour vous, pour tous. A l'heure actuelle, la déclaration franco-allemande est détruite. M. Daladier l'a déclaré lui-même [2]. Vous ne pouvez songer à vous rapprocher de Berlin. Dans ces conditions, comment concevoir que vous ne vouliez pas améliorer vos rapports avec Rome? »

L'interlocuteur de mon collaborateur a été, du reste, dans l'incapacité d'expliquer par des raisons valables pourquoi l'Italie demanderesse répugnait tant à formuler des requêtes que le gouvernement français n'avait jamais refusé, en principe, d'examiner, si elles étaient compatibles avec notre honneur national. Il s'est contenté d'affirmer qu'il fallait trouver le moyen, après le discours de M. Daladier, « si celui-ci n'a pas coupé les ponts », de reprendre, au moins simultanément, les contacts à Paris et à Rome. « On devrait convoquer M. Guariglia au Quai d'Orsay et le comte Ciano pourrait, en même temps, appeler M. François-Poncet au palais Chigi ». Sur le fond des revendications

[1] Dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 45.

[2] Le 19 mars, devant le Sénat, lors du débat relatif au projet de loi sur les pouvoirs spéciaux : voir ci-dessus le n° 109 (note).

italiennes, la personnalité en cause est restée fort vague. Il s'agissait, en réalité, à l'en croire, d'assez peu de chose. Pour le canal de Suez, la solution ne serait pas difficile à trouver. Le gouvernement italien paierait certainement les actions qui lui seraient cédées. Il en serait de même pour les titres de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien. A Djibouti, l'institution d'un port franc était de l'intérêt commun de la France et de l'Italie. Les rectifications de frontières sollicitées ne seraient pas très importantes, tout en étant sensiblement plus fortes que celles que nous avions accordées en 1935. Sans doute nous demanderait-on quelque chose dans le Tibesti, et en Somalie, mais sûrement pas la ville de Djibouti elle-même. Seule la question tunisienne était plus délicate, mais non insoluble. Ne pourrions-nous pas faire preuve en l'espèce d'un peu d'imagination? Renouveler pour une période de dix ans le régime des conventions de 1896 (1), accorder en plus par exemple aux Italiens le droit d'être représentés dans les assemblées municipales, dans les conseils communaux. Pour l'immigration, serait-il impossible d'accorder à l'Italie des contingents même très faibles? La situation actuelle en Tunisie ne saurait se prolonger indéfiniment sans graves inconvénients. Il fallait faire un effort de bonne volonté. Reconnaître sous une forme ou sous une autre l'existence de cette importante collectivité italienne. D'ailleurs, les naturalisations en masse des Juifs nous avantageaient quant aux autres sujets de Victor-Emmanuel III, nous aurions tort de profiter de leurs demandes pour en faire des Français du jour au lendemain, car le gouvernement de Rome ne saurait admettre un tel procédé et ferait savoir que ces Italiens restent toujours considérés par lui comme tels, ce qui créerait une situation trouble, confuse et dangereuse ».

197

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Athènes,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. *Athènes, 29 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

M. Papadakis, ministre plénipotentiaire en service au ministère des Affaires étrangères et homme de confiance de M. Metaxas, a fait ces jours derniers une conférence sur la politique étrangère du « Nouvel État », c'est-à-dire de l'actuel gouvernement dictatorial. Cet exposé a projeté quelques clartés sur une question peu familière au grand public, celle des engagements internationaux de la Grèce.

(1) **Sur ces conventions, relatives à la Tunisie, voir au tome XIII de la présente série, le n° 9 (note).**

Quand il prend le pouvoir, le 14 avril 1936, M. Metaxas se trouve en présence d'une situation équivoque.

Le pacte de l'Entente balkanique signé le 9 février 1934 (1) comporte une clause secrète d'après laquelle la Grèce doit en remplir les obligations, même en cas où cela l'engagerait dans un conflit avec une grande puissance.

Mais la Grèce n'a ratifié le pacte que sous la réserve explicite qu'en aucun cas, il ne l'entraînerait dans un tel conflit.

Ces engagements contradictoires que ses prédécesseurs s'efforçaient de concilier par de spécieuses argumentations, M. Metaxas est décidé à s'en libérer. Le 4 mai 1936, au cours de la session du conseil de l'Entente balkanique réunie à Belgrade, il déclare que « la Grèce ne peut ni ne veut donner son concours dans une lutte contre une grande puissance » (2).

Ainsi le pacte balkanique n'oblige pas la Grèce à prêter main-forte à celui de ses associés qui se trouverait attaqué par une grande puissance.

Mais dans le sein de l'Entente balkanique, la Grèce et la Turquie sont liées par des accords particuliers. Le jeu de ces accords est-il subordonné à la même réserve?

La lecture des toasts et télégrammes emphatiques qu'échangent périodiquement les deux gouvernements pourrait en faire douter.

Pourtant, M. Papadakis définit comme suit les engagements réciproques des deux états en cas de guerre :

S'il s'agit d'une agression dirigée contre leur frontière commune en Thrace, l'alliance défensive entre eux joue pleinement. Elle se superpose à l'alliance générale par laquelle les quatre états de l'Entente se sont garanti leurs frontières interbalkaniques.

En cas d'une agression dirigée contre l'un des deux états, l'autre état doit :

« 1° Sauvegarder sa neutralité de telle façon que les agresseurs ne puissent utiliser son territoire pour nuire à l'agressé;

2° Déployer tous ses efforts pour remédier à la situation.

3° En cas d'échec de ces efforts, examiner la situation dans un esprit de bienveillance envers l'autre partie, dans le but de trouver une solution conforme aux intérêts communs des deux pays ».

En résumé, en dehors du cas d'un conflit purement balkanique, c'est-à-dire où la Bulgarie serait le seul agresseur, rien, dans le pacte de l'Entente ni dans les accords avec la Turquie, n'oblige la Grèce, d'après M. Papadakis, à se porter au secours de ses associés s'ils sont attaqués et rien, par conséquent, ne l'autorise non plus à réclamer leur assistance.

C'est sans doute pour rassurer ses compatriotes sur l'étendue de leurs obligations militaires que M. Metaxas a cru bon de faire faire par un de ses confidents une conférence, d'où il ressort qu'en dehors du cas improbable d'une agression isolée de la Bulgarie contre un de ses voisins, la Grèce, somme toute, n'est tenue à aucun devoir précis envers ses associés.

(1) Sur ce pacte, voir, au tome V de la première série, les nos 329, 336 et 351.

(2) Sur la position de la Grèce lors de la réunion de l'Entente balkanique de mai 1936, voir, au tome II de la présente série, le no 166.

198

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 323 à 329 (1). Réservé. *Ankara, 30 mars 1939, 0 h. 15.*

(*Reçu :* 5 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nos 300 à 302 (2).

J'ai reçu cet après-midi M. Saraçoglu.

Je me suis plaint d'abord des bruits dont divers journaux s'étaient faits ces jours-ci les échos et d'après lesquels le rattachement du Hatay à la Turquie serait incessamment proclamé. « Si telles sont vos intentions, lui ai-je dit, aucune négociation n'est possible, et nous n'avons qu'à en rester là ».

Le ministre a protesté qu'il était aussi ennuyé que moi de ces rumeurs qu'il a attribuées à la propagande italienne; elles ne répondaient à rien, mais elles témoigneraient d'une certaine nervosité de l'opinion. Il fallait donc se hâter de mener à bien notre négociation. Je me suis déclaré d'accord, à condition que celle-ci pût se développer normalement, sans lenteur, mais aussi sans hâte excessive.

Nous avons ensuite abordé le fond du problème. Je me limiterai dans le présent télégramme aux propositions qui m'ont été faites avec les précisions et compléments qui se sont dégagés de l'échange de vues qui a suivi, en réservant mes commentaires pour un télégramme ultérieur.

Premier point. — Le gouvernement turc demande que la France déclare accepter en ce qui la concerne le retour à la Turquie du Hatay dans ses frontières actuelles. Il écarte la cession du Moussa-dagh en raison de l'impossibilité de tracer une frontière qui ne laisse pas en Syrie de nombreux éléments turcs.

Quant à la solution qui tendrait à laisser à la Syrie les villages arméniens au sud de l'Oronte (Akra, Dagh, Oumont, Cassius), M. Saraçoglu l'écarte en faisant valoir que dans ce cas, il devrait demander une compensation territoriale aux dépens des huit nahiés.

Deuxième point. — Ces rattachements devraient produire des effets immédiats bien que le consentement syrien dût être pour le moment réservé.

Troisième point. — Les troupes françaises seraient retirées dans des délais très brefs.

Quatrième point. — Des arrangements pourraient intervenir pour des échanges individuels entre les populations non turques du Hatay et les populations turques des huit nahiés.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 23 mars, ci-dessus publié sous le n° 140.

En dehors de cette ... [1] d'échanger les personnes qui voudraient quitter le Hatay ... [2] pourraient le faire en disposant librement de leurs biens.

Cinquième point. — Affirmation solennelle par la Turquie que ses frontières sont définitives et qu'elle n'a sur le territoire situé au-delà desdites frontières aucune revendication territoriale quelconque.

La proposition que j'ai faite de compléter cette affirmation par un engagement exprès de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Syrie, ainsi que par l'engagement de s'abstenir et de réprimer toute fluctuation menaçant l'intégrité du territoire syrien ou la tranquillité intérieure du pays, n'a soulevé aucune objection.

Sixième point. — Le gouvernement turc accepte d'entrer en pourparlers pour un prolongement de la période de quinze ans prévue à l'arrangement de 1932 concernant l'exploitation par une société française des tronçons des chemins de fer du Sud dont l'État turc est propriétaire. Les conditions de la prolongation seraient arrêtées sous la forme d'un bail à long ... [3] concédé par l'État turc à la société exploitante.

En d'autres termes, le gouvernement turc demanderait à être associé aux recettes. Il demande d'autre part la cession immédiate du tronçon Alexandrette-Payas.

J'ai fait remarquer que s'il était en effet impossible d'inclure dans un accord politique l'arrangement à intervenir entre l'État turc et la société du chemin de fer, il serait à tout le moins nécessaire de s'entendre dès maintenant sur les points essentiels soit la durée ... [4] et ... [5] le pourcentage maximum des recettes brutes auxquelles la Turquie pourrait prétendre. M. Saraçoglu m'a donné son acquiescement de principe.

Septième point. — En ce qui concerne la contrepartie politique, le gouvernement turc, pour donner l'effet à l'article 2 du traité du 4 juillet 1938 [6] et adapter son article 3 à la situation créée par le rattachement du Hatay à la Turquie, propose *un engagement réciproque d'assistance valable dix ans* contre toute agression éventuelle visant les côtes comprises entre la frontière libano-palestinienne et la frontière turco-hellénique (réserve faite, pour la zone des Détroits, des dispositions de la convention de Montreux).

Huitième point. — Le gouvernement turc demande que nous nous engagions à n'entamer, sans accord préalable avec lui, avec aucun tiers (outre les Syriens et les Libanais eux-mêmes) aucune négociation concernant le sort des territoires sous mandat.

Neuvième point. — J'ai demandé si le gouvernement turc était disposé à négocier sans délai la convention destinée à remplacer la convention turco-syrienne de bon voisinage de 1926, qui, après prorogation, arrive à [expiration] le 4 juillet prochain. La réponse a été affirmative.

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Lacune de déchiffrement.
[3] Lacune de déchiffrement.
[4] Lacune de déchiffrement.
[5] Lacune de déchiffrement.
[6] Le texte du traité d'amitié franco-turc en date de ce jour est reproduit au tome X de la présente série sous le n° 145.

Dixième point. — J'ai posé enfin au ministre la question de savoir s'il acceptait de prendre des engagements concernant :

a. La sauvegarde des intérêts privés français existant dans le Hatay;

b. Le recours à des entrepreneurs ou à des techniciens français au cas où le gouvernement turc ferait appel à des concours étrangers pour la mise en valeur du Hatay. Sans formuler d'objections de principe, le ministre a réservé sa réponse [1].

199

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN [2], À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 871 [3]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 30 mars 1939* [4].

(*Reçu :* 11 h. 45.)

Les milieux polonais de Berlin ne dissimulent pas qu'ils considèrent la situation, telle qu'elle résulte de la question de Dantzig, comme très sérieuse et que la tension entre le Reich et la Pologne peut devenir d'un jour à l'autre extrêmement grave. La plupart des fonctionnaires de l'ambassade et des membres de la colonie ont déjà fait partir leurs femmes et leurs enfants, les étudiants polonais qui se trouvaient dans la capitale allemande sont rentrés dans leur pays et, d'après des renseignements qui m'ont été donnés par certains de nos agents, les consuls auraient reçu l'ordre d'incinérer les pièces secrètes de leurs archives.

Il est possible que ces mesures de précaution soient en partie destinées à faire impression sur l'esprit des dirigeants hitlériens. M. Lipski et ses collaborateurs sont, en effet, persuadés que le Führer ne s'est décidé jusqu'ici à tenter ses coups de force que lorsqu'il avait la conviction qu'il ne se heurterait

(1) Par télégramme nos 331-336, du même jour, l'ambassadeur revenait sur les différents points évoqués. Il y était dit notamment que, pour le gouvernement turc, l'essentiel était de créer à bref délai « un état de fait qui comporte pratiquement l'assimilation du Sandjak à une province turque. De ce point de vue, l'évacuation rapide de nos troupes revêt à ses yeux une importance capitale. Je n'ai pas été surpris de la vive réaction que j'ai provoquée chez M. Saraçoglu lorsque je lui ai fait valoir que, d'après ce que je croyais savoir, le gouvernement n'irait pas au-delà d'un retrait graduel permettant de réduire progressivement nos effectifs à la valeur d'un détachement symbolique qui serait maintenu au Sandjak jusqu'à la liquidation complète de la situation. Le ministre m'a adjuré d'obtenir l'abandon de cette demande. En fait, les Turcs tiennent tellement au retrait total de nos forces que, à ce prix, ils admettent peut-être la fixation pour ce retrait d'une date telle que le 31 décembre 1939, fort éloignée de celle qu'ils envisagent eux-mêmes ».

(2) M. Carra de Vaux Saint-Cyr avait été chargé du consulat général de France à Munich de 1934 à décembre 1938. Le 28 décembre 1938, il se voyait confier la légation de France à la Havane, après avoir été nommé ministre plénipotentiaire le 11 décembre. A la date du 25 mars 1939, il était à nouveau en Allemagne, en qualité de chargé d'affaires à Berlin.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Par courrier en clair.

à aucune résistance digne de ce nom. Aussi affirment-ils en toute occasion que la Pologne s'opposera énergiquement par les armes à toute action violente du Reich contre le statut de la Ville libre.

En ce qui concerne la prise de contact germano-polonaise à ce sujet, voici les informations que j'ai pu recueillir sur l'état actuel de la question.

Il n'y aurait pas eu de négociations proprement dites entre Berlin et Varsovie. Il y aurait eu une question et une réponse. M. von Ribbentrop aurait fait demander au gouvernement polonais s'il était prêt à entrer en conversation sur les points suivants :

— modification du statut de Dantzig et rétrocession de la Ville au Reich;

— établissement, en faveur de l'Allemagne, d'une voie ferrée et d'une autostrade à caractère exterritorial à travers le Corridor;

— rectification de la frontière dans la région d'Oderberg, rectification qui laisserait au Reich cet important centre ferroviaire;

— éclaircissement de l'attitude de la Pologne à l'égard de l'Axe.

A cette question, Varsovie aurait répondu par un « non » formel. En enregistrant ce refus, M. von Ribbentrop se serait borné à conseiller aux dirigeants responsables polonais de réfléchir. Dans les milieux de l'ambassade de Pologne à Berlin, on a l'impression que le ministre des Affaires étrangères du Reich n'a pas encore fait part au Chancelier de l'échec de sa démarche, vraisemblablement parce qu'il espère encore un changement d'attitude à Varsovie.

Dans son ensemble, la presse allemande observe depuis quelque temps un silence total sur les questions qui séparent le Reich et la Pologne. Cette réserve est en elle-même insolite. Elle se maintiendra sans doute durant le délai que M. von Ribbentrop a implicitement laissé à ses interlocuteurs pour venir à résipiscence. Seule, la *National Zeitung*, dans son numéro d'avant-hier (28 mars), a lancé un avertissement sur la portée duquel on ne saurait se tromper. Cet avertissement a été repris le lendemain par la *Correspondance diplomatique et politique* (1).

Quoi qu'il en soit, il semble bien que les dirigeants nationaux-socialistes ne s'étaient pas attendus à pareille résistance de la part de la Pologne. Certains renseignements de bonne source autorisent à penser que l'occupation de Dantzig par les forces allemandes devait primitivement avoir lieu samedi prochain 1er avril. C'est pour cette date, en effet, qu'a été fixé le rattachement effectif des *S.A.* de la Ville libre à la Wehrmacht. Aujourd'hui, en présence de l'attitude énergique de Varsovie, Berlin paraît hésiter. Peut-être ses plans ne sont-ils qu'ajournés.

Un informateur d'ordinaire sûr a déclaré à l'un de mes collaborateurs qu'à la suite des difficultés inattendues qui se présentaient, le Reich devait envisager

(1) *Note du document :* Cf. télégrammes téléphonés nos 855 et 858 des 28 et 29 mars. [Le télégramme no 855 indiquait que la *National Zeitung* d'Essen avait repris sa campagne antipolonaise, en réclamant que les milieux responsables de Varsovie assurent la protection des Allemands de Pologne. Le télégramme no 858 soulignait que, selon la *Correspondance diplomatique et politique*, la situation géographique de leur état contraignait les dirigeants polonais « à entretenir de bonnes relations de voisinage de tous les côtés, grâce à une politique indépendante, ce qui signifie également sans frictions »].

une opération militaire dont la préparation exigerait au moins quinze jours. Dans ces conditions, il estimait que rien ne pourrait se produire avant la parade monstre qui célébrera le 20 avril, à Berlin, le cinquantième anniversaire du Führer, et à laquelle participeraient quatre divisions.

On ne saurait toutefois exclure la possibilité d'un putsch prématuré éclatant à Dantzig même avant le départ de M. Beck pour Londres [1].

200

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 966, 967 [2]. Réservé. *Londres, 30 mars 1939* [3].

(*Reçu :* 20 h. 20.)

L'ambassade de Pologne dément énergiquement les informations qui circulent ici sur de soi-disant négociations germano-polonaises relatives à Dantzig et au Corridor [4]. Les collaborateurs du comte Raczynski assurent qu'entre les deux gouvernements, aucun fait nouveau ne s'est produit depuis les tentatives inutiles de M. von Ribbentrop lors de sa dernière rencontre avec M. Beck [5].

Les sentiments du Foreign Office à ce sujet sont assez mêlés. Tout en souhaitant de pouvoir considérer ces démentis comme pleinement valables, il craint que la position du colonel Beck ne lui laisse peut-être pas actuellement une entière liberté au cas où des ouvertures nouvelles lui auraient été faites par les Allemands.

A ce point de vue, les allégations d'un journal westphalien sur les sévices dont les Polonais allemands auraient été récemment victimes de la part de la population polonaise [6], sont considérées au Foreign Office comme un avertissement discret donné à Varsovie au moment où M. Beck se prépare à partir pour Londres [7].

(1) Une tentative de putsch devait en effet être signalée par le consul de France à Dantzig : voir ci-après le n° 273.

Le télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 86.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Par fil.

(4) Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 166, 188.

(5) Fin janvier, lors de la visite à Varsovie du ministre allemand : voir, au tome XIII de la présente série, les nos 444, 473; au tome XIV, les n° 20.

(6) La *National Zeitung* avait fait état de brimades subies par les Allemands en Silésie et à Dantzig (télégramme de Berlin n° 855, du 29 mars).

(7) Sur la visite à Londres du ministre polonais, qui devait se dérouler à partir du 2 avril, voir ci-après les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

Les collaborateurs de lord Halifax espèrent que le ministre des Affaires étrangères polonais profitera de son séjour à Londres pour fournir des éclaircissements sur la position actuelle de son pays et sur la sienne propre. En ce qui concerne la question de Dantzig, une réunion du comité des Trois à Londres reste toujours prévue pour la seconde quinzaine d'avril, à moins que les conversations de M. Beck ne modifient les données du problème.

201

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 961 à 963. *Londres, 30 mars 1939* (1).

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 10, 21 h. 20.)

J'ai déjà signalé au Département, dans mes comptes rendus de presse, l'impression considérable produite à Londres par le discours radiodiffusé de M. le Président du Conseil (2).

(1) Par fil.

(2) Le 29 mars, à 19 h. 45, le président du Conseil prononçait un discours radiodiffusé. Le texte en avait été approuvé le matin en Conseil des ministres. Après un développement sur « la force française », le discours définissait les principes essentiels de la politique gouvernementale.

A l'égard de l'Italie, M. Daladier rappelait la génèse des accords du 7 janvier 1935, puis leur dénonciation le 17 décembre 1938 (sur cette dénonciation, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 166) et répondait au Duce. La lettre du 17 décembre « ne contenait aucune précision », « il n'y était question ni de Suez, ni de Djibouti, ni de Tunisie »; elle disait simplement que « l'Italie considère le traité de 1935 comme caduc ». « L'argument essentiel qu'elle invoque est le suivant : la conquête de l'Éthiopie et la constitution de l'Empire italien auraient créé de nouveaux droits en faveur de l'Italie. Je n'ai pas besoin de dire que nous ne pouvons accepter cet argument. Que signifie-t-il en effet? Il signifie que chaque nouvelle conquête ou chaque nouvelle concession ouvrirait de nouveaux droits. Ainsi, les revendications qui pourraient nous être présentées seraient pratiquement sans limites, puisque chacune d'elles, une fois satisfaite, porterait en soi des revendications futures.... J'ai dit, et je maintiens, que nous ne céderions ni un arpent de nos terres ni un seul de nos droits ». « La France a signé les accords de 1935. Fidèle à ses engagements, elle est prête à poursuivre leur complète et loyale exécution. Dans l'esprit et l'équivalence de ces accords sur les bases que j'ai définies et que je viens de rappeler, elle ne se refuse nullement à examiner les propositions qui lui seraient faites ».

Vis-à-vis de l'Allemagne, M. Daladier rappelait : « Nous avons signé les accords de Munich et, quelques mois après, la déclaration franco-allemande. Il y a quelques jours encore, animés par l'esprit de cette déclaration, nous avions envoyé une mission à Berlin pour y négocier un accord économique, base indispensable de l'établissement d'une collaboration durable.

« Mais, comme je l'ai dit au Sénat, la conquête de la Tchécoslovaquie et l'occupation de Prague par les armées allemandes ont porté le plus rude coup à ces patients efforts.

« Pendant des années on nous avait parlé, pour justifier certains actes, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« Depuis, on nous parle des aspirations naturelles... Voici maintenant qu'on nous parle de l'espace vital, qui n'est que le perpétuel devenir de la volonté de conquête. »

Le président du Conseil concluait en conviant « à une collaboration confiante toutes les puissances qui pensent comme nous, toutes celles qui, comme nous, sont prêtes à persévérer dans les voies de la paix, mais qui, d'un seul élan, se dresseraient solidaires devant l'agression ».

Tous les commentaires que j'ai pu recueillir depuis lors dans les milieux politiques comme auprès des personnalités rencontrées depuis ce matin confirment ce sentiment, en l'amplifiant. La conviction générale est que M. Daladier a su allier à toute la fermeté nécessaire la raison et la modération voulues pour ne pas fermer la porte et pour permettre au gouvernement italien, si ses intentions sont raisonnables, de les faire connaître par la voie diplomatique. La publication des notes échangées entre le palais Chigi et l'ambassade de France à Rome (1) a également contribué à éclairer l'opinion sur la portée véritable de certains des arguments auxquels le Duce recourt volontiers.

Enfin, le public se montre grandement frappé par certains passages des déclarations de M. Daladier où celui-ci a relevé notamment l'hospitalité accordée par la France, dans les conditions les plus satisfaisantes pour tous, à près de un million d'Italiens. Cette irréfutable réponse aux allégations fascistes sur les prétendus mauvais traitements subis par les Italiens de France et de Tunisie a produit ici le plus heureux effet.

Dans l'ensemble, l'on considère donc que M. Daladier, sans perdre aucun des avantages de la modération, a su défendre la thèse française avec un calme rigoureux qui ne laisse aucun doute sur l'unanimité de notre opinion publique.

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1273 à 1278 (2). Réservé. *Rome, 30 mars 1939, 22 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Le chargé d'affaires de l'U.R.S.S. a vu ce matin longuement le comte Ciano avec lequel il a de bonnes relations personnelles.

D'après les indications qu'il a fournies, M. Helfand aurait eu l'impression que le ministre des Affaires étrangères était soucieux et préoccupé. En ce qui concerne le discours prononcé hier soir par M. Daladier (3), le comte Ciano a évité tout commentaire; il s'est borné à déclarer : « On fait tout pour nous pousser chaque jour davantage dans les bras de l'Allemagne. » Sur l'objet des revendications italiennes à notre adresse, il s'est montré réticent. Le gendre de M. Mussolini a dit qu'au sujet du canal de Suez, ce que demandait l'Italie « était clair ». Au sujet de Djibouti, « c'était à peu près clair ». Mais pour la question tunisienne « c'était infiniment plus délicat ».

(1) Sur cette publication, voir ci-dessus le n° 170.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 201 (note).

M. Helfand ayant fait observer qu'il serait sans doute inutile d'accorder à l'Italie des concessions qui seraient la source de nouvelles exigences, le comte Ciano s'est récrié et a protesté que des concessions seraient, au contraire, fort utiles. Mais il a répété que l'Italie ne prendrait, à l'heure actuelle, aucune initiative.

Au surplus, le ministre des Affaires étrangères a laissé entendre qu'on regrettait beaucoup, à Rome, de ne pas sentir la France et l'Angleterre plus fortes et plus énergiques à l'égard de l'Allemagne. Si cette dernière se livrait à de nouvelles agressions en Europe, ni la France, ni la Grande-Bretagne ne bougeraient encore. Il était, dans ces conditions, bien difficile à l'Italie de songer à se détacher de l'Axe.

Le comte Ciano estimait d'ailleurs que notre pays était hors d'état de pratiquer une politique active hors de ses frontières. Toute guerre, même victorieuse, serait, en effet, un désastre pour lui. Ne comptait-il pas plus de 12 millions d'hommes ayant dépassé cinquante ans? Et n'abritait-il pas, en outre, 4 millions d'étrangers qui n'avaient aucunement l'intention de se faire tuer à son service? Toute perte de vies humaines constituerait donc pour lui une catastrophe.

Le comte Ciano a reconnu qu'il était exact que l'Italie appelait de plus en plus d'hommes sous les drapeaux. Il n'en a fourni aucune explication. « Cela prouve, a-t-il dit simplement, que nous ne sommes pas sûrs de l'avenir ». Il n'a pas nié non plus que des renforts avaient été envoyés en Espagne ces temps derniers [1]. Il a paru inquiet des intentions et des projets futurs que nourrissait M. Hitler au lendemain de l'invasion de la Tchécoslovaquie, avouant que l'Italie n'aurait probablement pas d'autre choix que de suivre son partenaire et d'essayer de profiter, elle aussi, du développement de la politique dynamique de l'Axe. Il s'est plaint qu'on eût parlé de constituer une ligue contre les états totalitaires, et non pas d'adopter par exemple des mesures contre l'Allemagne. Pourquoi mettre ainsi l'Italie dans le même sac que l'Allemagne? C'est la meilleure manière de l'unir toujours plus étroitement à Berlin. Pourtant, en l'espèce, l'Italie n'était pas en cause; elle n'avait joué aucun rôle dans l'agression contre Prague.

Le comte Ciano a semblé, sur la foi des renseignements parvenus au palais Chigi, s'attendre à de prochaines complications entre l'Allemagne et la Pologne. Il en était visiblement préoccupé. Il considérait que l'annexion de Dantzig au Reich était imminente et « que la Pologne était trop faible pour pouvoir s'y opposer militairement ». Il était d'avis, toutefois, que les Polonais se défendraient par les armes, si les Allemands envahissaient le Corridor; mais il ne pensait pas que le Reich pour le moment du moins dût aller jusque-là.

[1] Voir les nos 204, 212 ci-après.

203

M. PUAUX, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BEYROUTH,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 372 à 377 (1). *Beyrouth, 30 mars 1939, 11 h.*

Votre Excellence a estimé qu'en raison des circonstances internationales, il était préférable que j'ajourne ma venue à Paris. Le développement des événements à Damas rend toutefois difficile de différer plus longtemps une prise de position du gouvernement français dans la question syrienne.

Je crois donc devoir exposer à Votre Excellence après deux mois et demi d'enquête comment se présente la situation. Le premier objectif à atteindre m'a paru être le maintien de l'ordre en Syrie, afin d'éviter que des troubles persistants, des actes de terrorisme ou une insurrection affaiblissent dangereusement notre situation diplomatique.

Au moment de mon arrivée, trois régions étaient menacées par une agitation grandissante : le territoire des Alaouites où se succédait un banditisme systématique et où l'homme de la montagne menaçait de descendre en armes dans les villes sunnites de la côte; au Djebel Druse, une rebellion s'organisait contre l'autorité de Damas et une guerre civile était sur le point d'éclater entre diverses familles dont quelques-unes avaient cru opportun de jouer le jeu nationaliste. En Djezireh, Kurdes et chrétiens, jusque-là unis, commençaient à entrer en conflit au seul bénéfice, semble-t-il, de la propagande turque qui s'exerçait d'ailleurs également avec efficacité auprès des Alaouites.

Grâce aux mesures qui ont été prises, ces trois foyers de désordre possibles ont été éteints et l'autorité de la France y est actuellement incontestable. Le général Caillault m'ayant fait connaître dès mon arrivée que l'effectif dont il dispose lui rend impossible de réprimer des troubles dans les deux massifs montagneux ou d'envoyer des renforts en Djezireh, j'estime qu'il n'est pas possible de remettre en cause les résultats acquis en essayant à nouveau, comme on l'a fait après 1936, d'imposer à ces diverses tribus la domination des fonctionnaires damascains.

En Syrie, l'ajournement de la ratification avait provoqué une agitation violente concrétisée dans la motion de la Chambre syrienne du 31 décembre, véritable déclaration d'indépendance (2). J'ai pu obtenir à mon arrivée du

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le 31 décembre 1938, le Parlement syrien votait une motion par laquelle il déclarait s'attacher au texte du traité franco-syrien de 1936, considérant « les droits de la Syrie, inscrits dans cet acte, comme devant être respectés et exécutés ». « Si le Parlement français se considère comme fondé à rejeter l'alliance avec la Syrie, il ne saurait, par contre, lui refuser son droit naturel à l'indépendance que le pacte même de la Société des Nations lui reconnaît ». Le Parlement syrien estimait nuls et non avenus tous accords postérieurs au traité et « réprouvait l'hésitation» du gouvernement français à ratifier le traité (télégramme de Beyrouth no 6, du 1er janvier 1939).

président Atassi et de Djemil Mardam, qu'une période de calme de deux à trois mois me permette de mener à bien l'enquête dont j'avais été chargé.

Cette trève, comme le sait Votre Excellence, n'a pas été observée, car les dirigeants nationalistes ont cédé à la surenchère et pour combattre l'opposition chahbandariste (1), ont provoqué dans les masses une agitation à laquelle était mêlé un élément religieux qui pouvait conduire à une explosion de fanatisme. Pendant quelques jours, la ville de Damas a été le théâtre de troubles qui ont vivement inquiété les éléments modérés et surtout la population chrétienne de la ville. Les mesures qui ont été prises ont rétabli l'ordre, mais laissent le problème politique entier.

Un premier fait doit être pris en considération : la signature du traité de 1936 (2) et sa mise en application. Toutes les réserves juridiques qui peuvent être faites de notre côté sur la non-ratification de cet accord n'ont, aux yeux de la masse musulmane et même des intellectuels du bloc nationaliste, aucune valeur. La signature d'un président du Conseil et d'un ministre des Affaires étrangères leur paraîtra toujours avoir engagé la France d'une manière définitive. J'estime donc difficile d'écarter absolument le traité de 1936 comme base des futurs rapports franco-syriens, à moins que nous ne prenions nous-mêmes définitivement l'administration en main, ce qui exigerait le renforcement des effectifs militaires et du cadre des fonctionnaires et serait en outre dangereux au point de vue international, tant en raison des ambitions de la Turquie que de la solidarité des états arabes. Mais pour maintenir en fait la situation créée dans les régions séparatistes et rendre confiance à la population d'Alep, il est indispensable que l'annexe au traité soit revisée et nous accorde le droit de maintenir nos troupes en Syrie dans les conditions prévues par la convention franco-libanaise (3). Il serait possible de faire valoir auprès des Syriens que la situation internationale exige cette modification de la convention. En second lieu, des garanties doivent être données pour l'organisation administrative des régions dans le cadre syrien. Enfin l'application de la législation irakienne, en ce qui concerne les changements de religion, devrait être une condition de la ratification.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître si je puis déclarer au président Atassi que le gouvernement français est disposé à adopter cette ligne de conduite.

(1) Opposition menée par un certain Dr Chahbandar.

(2) Sur le traité signé à Damas, le 22 décembre 1936, et qui prévoyait la substitution au terme d'une période de trois ans du régime de l'indépendance de la Syrie â celui du mandat, sur ses avatars, ainsi que sur la signature, le 14 novembre 1938, d'un avenant comprenant un protocole, une déclaration commune et un accord d'État-major, voir, au tome IX de la présente série le nº 387 (note); au tome XII les nos 302, 328.

(3) Parallèlement au traité franco-syrien, avait été conclu le 13 novembre 1936 un traité franco-libanais, qui prévoyait également la liquidation finale du mandat, mais sans dispositions limitant le droit de la France à faire stationner des troupes sur le territoire libanais.

204

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1266. *Rome, 30 mars 1939, 15 h.*

Je continue à recueillir le bruit persistant d'envois de renforts italiens en Espagne.

Dans les cercles fascistes, où l'on évoque l'hypothèse d'une guerre contre la France, on parle ouvertement de la constitution d'un front des Pyrénées et de l'utilisation de la base d'opérations des Baléares.

J'aurais intérêt à savoir si notre ambassade à Burgos a pu se procurer à ce sujet des renseignements et ce qu'en disent, éventuellement, les autorités nationalistes.

205

Note du sous-directeur de la Société des Nations [1]

La Pologne, l'Allemagne et Dantzig.

N. nº 19. *Paris, 30 mars 1939.*

Il est clair que depuis l'automne 1938, les relations germano-polonaises se trouvent à un tournant. Elles ont cessé en effet d'évoluer dans l'atmosphère d'euphorie relative qui les avait caractérisées pendant près de cinq ans. On aperçoit maintenant que, si elles ont pu rester bonnes et confiantes pendant un laps de temps aussi long, c'est qu'elles étaient en quelque sorte fondées sur une hostilité commune à l'égard de la Tchécoslovaquie.

Les deux gouvernements paraissent avoir été d'accord — au moins tacitement — sur le principe du partage de ce pays. Au moment de la crise de septembre 1938, ils furent complices. Mais on n'a peut-être pas tout de suite remarqué qu'ils devenaient du même coup rivaux et que la principale préoccupation des Polonais fut de ne pas se laisser gagner de vitesse dans la répartition des dépouilles. Dès la mi-septembre, les Polonais savaient ou devinaient que les Allemands avaient décidé de planter sur le Hradschin le drapeau à croix gammée [2], et ils redoutèrent jusqu'à la dernière minute de les voir

[1] M. Arnal.
[2] *Note du document :* Conversations avec la délégation polonaise à Genève.

arriver avant eux à Oderberg (Bohumin) qu'ils convoitaient en même temps que Teschen. Dès cette époque, ils se berçaient de l'espoir d'obtenir la haute main sur la Slovaquie (1), qu'ils auraient sans doute immédiatement revendiquée si, à ce moment, l'Allemagne avait pu occuper Prague.

Dans l'esprit du gouvernement de Varsovie, c'est, en effet, de la façon suivante que devait s'effectuer le partage :

— à l'Allemagne, la Tchéquie;

— à la Pologne, la Slovaquie;

— à la Hongrie, la Ruthénie subcarpathique.

Ainsi se dessinaient entre les deux amis les causes de futurs conflits, au moment même où l'initiative de Berlin les amenait tous deux à passer à l'action.

Arrêtée par les accords de Munich dans sa marche en direction du Sud-est, l'Allemagne reportait son attention sur d'autres problèmes : Memel, Dantzig. Déçue dans ses espoirs concernant la frontière commune avec la Hongrie, la Pologne ne pouvait que s'alarmer de constater un pareil changement de front. On conçoit qu'elle ait été mécontente des accords de Munich, qui la frustraient doublement dans ses ambitions (Slovaquie, frontière commune) et détournaient vers ses frontières le dynamisme allemand qu'elle eût voulu diriger vers le Sud-est.

Quoi qu'il en soit, le problème de Dantzig se pose au lendemain de l'occupation par les troupes allemandes de la dernière zone tchèque. Depuis lors, il a traversé des phases successives qu'il est possible d'analyser comme suit :

I. *De la mi-octobre à la mi-décembre :*

A la mi-octobre, le bruit court avec insistance à Berlin que l'occupation de Dantzig par Berlin n'est qu'une question de jours (2). Ce bruit, d'ailleurs, alterne déjà avec celui d'un accord entre Berlin et Varsovie. La cession de Dantzig est représentée comme la contrepartie de l'occupation d'Oderberg par la Pologne. Il est question de la constitution d'un corridor de cinq kilomètres de large, qui unirait le Reich à la Prusse orientale à travers le couloir polonais (3). A la fin du mois, ces bruits prennent plus de consistance et trouvent un écho dans la presse de Dantzig. Ils sont aussitôt démentis par les Polonais (4), mais leur réalité est confirmée par une lettre du Haut-Commissaire à M. Avenol du 2 décembre 1938 (5) et un rapport de notre consul à

(1) *Note du document :* Télégramme de Genève (M. Arnal) du 21 septembre 1938, nos 158-159 [reproduit au tome XI de la présente série sous le n° 258].

(2) *Note du document :* Télégramme de Berlin du 12 octobre 1938, n° 3827 [reproduit au tome XII de la présente série sous le n° 85].

(3) *Note du document :* Dépêche de Varsovie du 18 octobre 1938, n° 568 [reproduite au tome XII précité sous le n° 162].

(4) *Note du document :* Rapport de M. de La Tournelle du 25 novembre, n° 57 [le rapport, non reproduit, faisait état de commentaires de la presse dantzicoise sur une information polonaise concernant la Ville libre. A en juger par ces commentaires, des conversations s'étaient déroulées sur Dantzig entre le Reich et la Pologne].

(5) Il a paru superflu de reproduire cette longue lettre, qui traitait de récents contacts pris par le Haut-Commissaire avec les autorités allemandes, le gauleiter de Dantzig et le représentant de la Pologne dans la Ville libre.

Dantzig, du 8 décembre 1938, rédigé à la suite des confidences de M. Burckhardt [1] :

Le 24 octobre, l'ambassadeur de Pologne à Berlin a été convoqué à Berchstesgaden par le Chancelier. Celui-ci déclare qu'il est nécessaire de résoudre au cours des prochains mois le problème de Dantzig et manifeste la volonté de replacer à bref délai la Ville libre sous l'autorité directe du gouvernement du Reich. M. Hitler évoque le projet d'une autostrade et d'une voie de chemin de fer exterritoriales à travers le Corridor [2].

Le gouvernement polonais repousse l'idée d'un couloir allemand à travers le Corridor. La tension paraît s'aggraver. Les informations de M. Burckhardt révèlent dans les dispositions de M. Hitler un revirement défavorable à la Pologne. Les velléités de Varsovie de se rapprocher de Moscou [3] irritent le Führer qui tient des propos alarmants [4].

Les 2, 11 et 21 novembre, le Sénat de Dantzig prend une série de décrets introduisant les lois antisémites du Reich dans la Ville libre, en violation flagrante de la Constitution [5].

Redoutant un coup de force et la perspective d'être mis en présence du fait accompli par l'Allemagne et la Pologne, les gouvernements anglais et français envisagent sérieusement le retrait du Haut-Commissaire et le proposent au gouvernement polonais [6].

II. *De la mi-décembre au 26 janvier :*

Vers la mi-décembre, on constate de nouveau une accalmie. Les autorités nazies de Dantzig font savoir que rien ne sera changé jusqu'à nouvel ordre. Pas plus les Polonais que les Allemands ne se montrent disposés à accepter leurs propositions respectives. Dans ces conditions, on paraît tacitement d'accord pour maintenir provisoirement l'état de choses actuel. M. Burckhardt reçoit l'assurance qu'il ne court plus aucun risque à rester en fonctions [7].

Cependant, la situation reste trouble. L'état-major polonais se montre inquiet de certaines mesures prises à Dantzig et qui tendent à la militarisation de la Ville libre [8]. Il parle ouvertement à notre attaché militaire du projet

(1) Ce rapport est analysé au tome XIII de la présente série sous le n° 59 (note).

(2) *Akten zur deutschen auswärtigen Politik 1918-1945*, série D (1937-1945), B d V, *Polen, Südosteuropa. Lateinamerika. Klein- u Mittelstaaten Juni 1937-März 1939*, 1953, n° 81, p. 87-89; *Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, V 1, n° 75 (p. 116-121).

(3) Allusion au communiqué soviéto-polonais du 26 novembre 1938, qui reconduisait toutes les conventions existant entre les deux pays, y compris le pacte de non-agression de juillet 1932 : voir, au tome XII de la présente série, les n°s 412, 415 (et note), 420, 429.

(4) *Note du document* : « Je donnerai des garanties à ces gens-là s'ils sont raisonnables, s'ils entrent dans notre orbite comme les Tchèques. Mais gare à eux s'ils ne comprennent pas cela » (lettre de M. Burckhardt du 2 décembre).

(5) Voir, au tome XII précité, le n° 59 (note).

(6) *Note du document* : Échange de télégrammes avec Londres et télégramme de Varsovie du 27 octobre 1938, n° 1159 et du 17 décembre, n° 1329 [non reproduits, le sens en étant indiqué ici].

(7) *Note du document* : Lettre du Haut-Commissaire du 20 décembre 1938 [document analysé au tome XIII de la présente série sous le n° 306 (note)].

(8) *Note du document* : Télégramme de Varsovie en date du 18 décembre [il s'agit du télégramme n°s 1335-1336, reproduit au tome XIII précité sous le n° 171].

de jonction à travers le Corridor des deux tronçons d'autostrades en construction à l'est et à l'ouest. Il ne paraît d'ailleurs pas hostile à ce projet, à condition que la route soit polonaise et non pas exterritoriale. Il semble que sur ce point précis se heurtent les pourparlers.

Ceux-ci continuent en effet en dépit des démentis. En présence de la pression menaçante de l'Allemagne (1), M. Beck poursuit les conversations (2).

Les plans allemands ne sont en tout cas pas abandonnés; au contraire, M. von Ribbentrop, fort de la déclaration franco-allemande du 6 décembre (3), paraît échafauder un vaste programme oriental, impliquant la soumission de la Pologne aux vues allemandes, mais dont l'exécution semble différée jusqu'au mois d'avril (4).

Effectivement, les gouvernements de Berlin et de Prague (5) laissent paraître leur désir de voir le Haut-Commissaire rester à Dantzig (6). A la veille de la session du conseil de la Société des Nations, ni l'un ni l'autre ne se soucient de voir celui-ci aborder le problème au fond.

Lorsque le conseil de la Société des Nations se réunit à Genève à la mi-janvier, le danger paraît momentanément écarté. M. Beck semble avoir recueilli de M. Hitler, au cours de leur entrevue de Berchstesgaden (5 janvier 1939) (7) en ce qui concerne le maintien du *statu quo* pour un temps indéterminé, les assurances que le secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse donne de son côté à M. Burckhardt.

Le 19 janvier, le Conseil, soucieux de ménager les possibilités d'accord entre Dantzig et la Pologne, évite de traiter la question des violations du statut et se borne à mettre en congé le Haut-Commissaire. Le voyage de M. von Ribbentrop à Varsovie, annoncé pour le 26 janvier, paraît ouvrir des perspectives (8).

III. *Du 26 janvier au 15 mars :*

Les conversations Ribbentrop-Beck à Varsovie (26 janvier), ne donnent pas les résultats escomptés.

Des informations assez précises sont fournies à cet égard par le consul général d'Allemagne à Genève de la part du secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse entre le 15 et le 20 février, au haut-commissaire de la Société des Nations, en villégiature à Crans (Suisse) (9).

Le Dr. Krauel confie à M. Burckhardt que son ministre est rentré très déçu à Berlin. Celui-ci s'attendait à obtenir l'adhésion de M. Beck à une sorte

(1) *Note du document :* Note du 30 décembre 1938.

(2) *Note du document :* Télégramme de Varsovie, du 21 décembre, n° 1341 [analysé au tome XIII précité sous le n° 189 (note)].

(3) Dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 45-I.

(4) *Note du document :* Lettre de M. Burckhardt du 20 décembre [voir ci-dessus].

(5) Lire en fait : Varsovie.

(6) Voir au tome XIII précité les n°s 59, 285, 346.

(7) Sur cette entrevue, voir au tome XIII précité les n°s 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(8) Sur le voyage du ministre allemand à Varsovie, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 444, 473; au tome XIV le n° 20.

(9) *Note du document :* Lettre de M. Krabbe, du secrétariat de la Société des Nations, à M. Arnal, le 24 février 1939. [Il a paru superflu de reproduire ce document, dont le contenu est suffisamment explicité ici.]

d'arrangement, dont les éléments auraient été les suivants : un corridor allemand à travers le couloir polonais ou, à défaut, une renonciation de la Pologne à ses droits de souveraineté dans les affaires étrangères de Dantzig. En contrepartie, il apportait à la Pologne un très estimable cadeau : à savoir que le « plan ukrainien » ne serait pas exécuté durant l'année présente et que la Pologne serait consultée avant toute action de ce côté. Toutes ces suggestions avaient été poliment écartées.

Les modérés, à Berlin, et peut-être le maréchal Goering lui-même, décident alors de maintenir le *statu quo* et expriment l'avis que le retour de M. Burckhardt à Dantzig présente, dans ces conditions, certains avantages. Ils paraissent vouloir se servir de M. Burckhardt pour régler à l'amiable un certain nombre de questions pendantes (expulsion des Juifs, question du drapeau, etc.).

Le 28 février, le secrétaire général de la Société des Nations demande aux cabinets de Londres et de Paris le renvoi de M. Burckhardt à Dantzig.

Entre temps a lieu le voyage du comte Ciano à Varsovie (le 25 février 1939). Ce voyage s'accompagne de graves manifestations antiallemandes dans la capitale et dans d'autres villes polonaises [1], manifestations qui paraissent avoir produit sur le gouvernement allemand et sur l'esprit du chancelier Hitler la plus profonde et la plus désagréable impression.

IV. *Du 15 au 20 mars :*

Occupation de Prague le 15 mars. Cet événement paraît devoir entraîner une série de conséquences, parmi lesquelles le gouvernement du Reich n'exclut pas l'occupation de Dantzig.

M. Burckhardt, autorisé par les gouvernements britannique et français à se rendre à Dantzig, arrive à Berlin le 12 mars. Le 13, le secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse lui conseille de ne pas se rendre à son poste ou, du moins, de n'y séjourner que pour quarante-huit heures. Au lendemain de l'occupation de Prague, le 16 mars, M. von Weizsäcker renouvelle par téléphone ses avertissements au Haut-Commissaire arrivé dans la Ville libre le 14 et M. Burckhardt reprend le train pour Genève le vendredi 17 [2].

Notre consul à Dantzig signale par télégramme le 16 mars : « J'apprends de la source la plus sûre que l'occupation militaire allemande de Dantzig serait imminente ». Le même jour, notre ambassadeur à Varsovie se fait l'écho des renseignements recueillis à Berlin par le haut-commissaire de la Société des Nations et communiqués par celui-ci au consul d'Angleterre à Dantzig.

Cependant, l'événement ne se produit pas. Le 17 mars, M. Léon Noël signale qu'au ministère des Affaires étrangères à Varsovie, on déclare n'avoir

(1) Sur le voyage du ministre italien et les manifestations antiallemandes, voir, au tome XIV de la présente série, les nos 221, 223 (et note), 242, 243, 257, 280, 288, 297.

(2) *Note du document :* Note du sous-directeur de la Société des Nations du 22 mars (confidences de M. Burckhardt de retour de Genève) [ci-dessus reproduite sous le no 125]. Télégrammes de Varsovie du 16 mars, nos 369-370 et de Dantzig no 15 à la même date [ci-dessus publiés sous les nos 13 et 8].

recueilli aucun indice de nature à confirmer ces informations. On admet que la garnison de Koenigsberg avait été mise en état d'alerte, mais on paraît n'éprouver aucune inquiétude.

Il n'en reste pas moins qu'une période critique s'est ouverte. La Slovaquie est confisquée par le gouvernement du Reich, cruelle désillusion pour la Pologne (1).

L'état-major polonais prend certaines mesures de précaution et M. Beck affirme, le 19 mars, à l'ambassadeur d'Angleterre que, si l'Allemagne annexe Dantzig, la Pologne fera la guerre (2). Il paraît, au reste, persuadé que le Reich ne le surprendra pas, cependant que les autorités polonaises de Dantzig sont beaucoup moins rassurées et que, dans les milieux nationaux-socialistes de la Ville libre, on parle toujours de l'occupation militaire, tout en admettant qu'elle serait précédée de celle de Memel (3).

V. *Du 20 au 31 mars :*

A l'alerte du 15 mars et à l'occupation de Memel du 21 mars, succèdent effectivement quelques jours d'accalmie. De nouveau, des bruits de négociation et d'accord germano-polonais circulent. De Berlin arrive, le 23 mars, la nouvelle que la question de Dantzig ne tardera pas à être réglée sur les bases suivantes (4) :

La Ville même serait intégrée dans le Reich, tandis que l'état de choses actuel serait maintenu pour l'hinterland dantzicois.

Des pourparlers paraissent effectivement en cours. M. Beck confirme confidentiellement la nouvelle à l'un des collègues de M. Noël qui apprend, d'autre part, que M. Lipski a déjà été chargé d'entamer des conversations (5).

Toutefois, celles-ci paraissent ne progresser qu'avec de grandes difficultés. Un télégramme de l'agence Fournier, de Berlin, daté du 23 mars, et annonçant la conclusion d'un arrangement, est immédiatement démenti à Varsovie et par l'ambassade de Pologne à Paris.

En même temps, les bruits rapportant des concentrations de troupes allemandes à la frontière polonaise se confirment. Les *S.A.* de Dantzig sont avertis qu'à partir du 1er avril, ils dépendront de la Wehrmacht. L'administration polonaise commencerait l'évacuation de son matériel roulant (6).

De son côté, l'armée polonaise accentue ses précautions (appel de réservistes; renforcement de la couverture) (7).

(1) *Note du document :* Note du sous-directeur de la Société des Nations du 22 mars.

(2) *Note du document :* Télégramme de Varsovie du 19 mars, nos 406-407 [ci-dessus reproduit sous le no 63].

(3) *Note du document :* Télégramme de Dantzig du 18 mars no 19 [ci-dessus publié sous le no 47].

(4) *Note du document :* Télégramme de Berlin du 23 mars, no 824 [ci-dessus reproduit sous le no 139].

(5) *Note du document :* Télégramme de Varsovie du 24 mars no 473 [ci-dessus publié sous le no 149].

(6) *Note du document :* Télégramme de Dantzig du 23 mars, no 21 [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

(7) *Note du document :* Télégramme de Varsovie, nos 466 du 23 mars et 499 du 28 mars [Le premier de ces documents est ci-dessus reproduit sous le no 136].

D'autre part, les manifestations antiallemandes se multiplient en Pologne. Les milieux nationaux prêchent la résistance [1].

Ces réactions de l'esprit public ont leur répercussion en Allemagne. Le bulletin de la *Correspondance politique et diplomatique* du 28 mars adresse au gouvernement polonais un avertissement [2] qui provoque, dans la presse officieuse de Varsovie, des répliques énergiques.

Les journaux peuvent désormais parler d'un « différend » germano-polonais. Celui-ci prend d'autant plus d'intérêt que la défense de la Pologne, comme celle de la Roumanie, paraît s'être placée au premier plan de l'actualité diplomatique dans les conversations entre Londres, Paris, Varsovie et Bucarest.

Notre consul à Dantzig nous informe, d'après des renseignements fournis par le commissariat général de Pologne [3], que des propositions relatives au retour de la Ville libre au Reich viennent d'être faites au gouvernement de Varsovie par le gouvernement de Berlin, mais que celui-ci les aurait repoussées catégoriquement, en même temps qu'il prenait d'importantes mesures de sécurité en Pomérélie.

Confirmation de ces renseignements est donnée par notre ambassade à Berlin le 30 mars [4]. M. von Ribbentrop aurait fait demander au gouvernement polonais s'il était prêt à entrer en conversation sur les points suivants :

— modification du statut de Dantzig et rétrocession de la Ville libre au Reich;

— établissement en faveur de l'Allemagne d'une voie ferrée et d'une autostrade exterritoriale à travers le Corridor;

— rectification de la frontière dans la région d'Oderberg, laissant au Reich cet important centre ferroviaire;

— éclaircissement de l'attitude de la Pologne à l'égard de l'Axe.

Varsovie aurait répondu *non* à ces questions, sur quoi M. von Ribbentrop aurait conseillé à ses interlocuteurs polonais de réfléchir. On a l'impression que rien ne se passera pendant le délai implicitement laissé par le Reich à la Pologne pour réfléchir.

L'attitude énergique des Polonais paraît en avoir imposé à Berlin, où l'on ne parle plus de la date du 1er avril pour l'occupation de Dantzig par les forces allemandes. Mais on craint qu'après la parade monstre qui doit être célébrée le 20 avril à Berlin pour le cinquantième anniversaire du Führer, le gouvernement du Reich ne reprenne activement la question.

(1) *Note du document :* Proclamation du général chef du Camp national et du maire de Varsovie : *Temps* du (?) mars 1939.

(2) Avertissement relaté par le télégramme de Berlin n° 858 du 25 mars. Pour la *Correspondance politique et diplomatique*, « la situation géographique particulière à leur état » contraignait les milieux polonais responsables à entretenir de bonnes relations avec leurs voisins, grâce à une politique « indépendante », qui avait rapporté de grands succès à la Pologne. « Il paraît donc douteux qu'elle s'éloigne d'une pareille ligne de conduite même sous l'appel de certaines sirènes étrangères ».

(3) *Note du document :* Télégramme de Dantzig n° 27 du 28 mars 1939 [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

(4) *Note du document :* Télégramme n° 871 [ci-dessus reproduit sous le n° 199].

Un télégramme de Dantzig du 1er avril nº 33 (1) confirme que celle-ci est entrée une fois de plus dans une phase d'accalmie. D'ailleurs, la déclaration solennelle de M. Chamberlain du 31 mars (2) semble ouvrir un nouveau chapitre.

206

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département

Aide-mémoire (3)

N. nos 105-201-39. Traduction. *Paris, 30 mars 1939.*

Une question sera posée à la Chambre des Communes demain (31 mars), suggérant qu'une agression allemande contre la Pologne est imminente et demandant quelle serait l'attitude du gouvernement de Sa Majesté dans cette éventualité. Le gouvernement britannique a certaines raisons de craindre que les préparations d'un coup contre la Pologne peuvent être déjà très avancées et qu'une action pourrait être imminente. Si un incident de cette sorte survenait, les conséquences pourraient en être évidemment très sérieuses à moins que le gouvernement de Sa Majesté n'ait décidé des communes mesures à prendre le cas échéant.

La conclusion avec la Pologne, pour la défense de la Pologne et de la Roumanie, d'un arrangement tel que l'envisage le gouvernement britannique peut demander encore quelques jours et le gouvernement de Sa Majesté a le sentiment qu'il serait hautement désirable de donner au gouvernement allemand, à temps, et en termes aussi peu provocants que possible, un avertissement contre toute attaque contre la Pologne.

Dans l'intervalle, donc, et en réponse à la question posée au Parlement, le gouvernement de Sa Majesté se propose, si le gouvernement de la République y donne son agrément, de répondre que le gouvernement anglais ne doit pas être considéré comme acceptant comme véritables les rumeurs relatives à cette agression, mais qu'il a donné au gouvernement polonais l'assurance qu'en attendant la conclusion des consultations avec les autres gouvernements, toute action menaçant clairement son indépendance et à laquelle le gouvernement polonais se sentirait, en conséquence, dans l'obligation de résister avec

(1) Ci-après reproduit sous le nº 226.

(2) Devant les Communes. Par cette déclaration, en cas d'action quelconque mettant en danger l'indépendance polonaise et à laquelle Varsovie estimerait de son intérêt vital de résister avec ses forces nationales, le gouvernement britannique s'estimait tenu de soutenir la Pologne par tous les moyens : voir ci-après le nº 216.

(3) Document extrait des papiers Hoppenot.

ses forces nationales amènerait le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement de la République française à lui prêter immédiatement toute l'assistance en leur pouvoir.

Le gouvernement britannique présume que telle serait en tout état de cause l'attitude du gouvernement de la République, en dehors même des dispositions de l'alliance franco-polonaise.

L'ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur, sur les instructions du principal secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, de s'enquérir d'urgence des vues du gouvernement de la République et désirerait les connaître si possible dès ce soir. Le vicomte Halifax serait, de plus, heureux de savoir si le gouvernement français l'autorise à dire demain, comme il se propose de le faire, qu'en cette matière son attitude est identique à celle du gouvernement de Sa Majesté [1].

207

Communication de la sous-direction des Relations commerciales à l'Ambassadeur de Pologne à Paris

Paris, 30 mars 1939.

L'exécution du programme de commandes et de travaux d'intérêt militaire prévu par l'accord de Rambouillet [2] soulève à l'heure actuelle divers problèmes, sur lesquels l'attention du gouvernement français a été attirée, soit par Votre Excellence, soit par l'établissement chargé de centraliser et de coordonner les opérations de financement.

1° Aux termes de notre échange de lettres du 16 avril 1938 [3], il a été convenu que la somme de 250 millions de francs, prévue par l'avenant du 30 novembre 1936 à l'accord de Rambouillet pour le financement des travaux d'intérêt militaire à exécuter en Pologne par l'industrie française, pourrait être utilisée dans les délais suivants :

100 millions de francs avant le 1er octobre 1938;
75 millions de francs entre le 1er octobre 1938 et le 30 septembre 1939;
75 millions de francs à partir du 1er octobre 1939.

[1] Par un aide-mémoire du même jour, le Département répondait à la communication de l'ambassade en ces termes : « Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de faire savoir à l'ambassade de Sa Majesté que le gouvernement britannique a bien interprété la position de la France dans la situation évoquée, et que le gouvernement français donne son entière approbation aux termes de la réponse que le gouvernement britannique se propose de faire, le 31 mars, à la question posée à la Chambre des Communes ».

[2] Accord paraphé le 6 septembre 1936 (tome III de la présente série, n° 259 annexe), et sanctionné par un échange de lettres le 15 septembre suivant. Le 30 novembre 1936, un avenant mettait à la disposition de la Pologne non plus 2 milliards, mais 2 milliards 600 millions de francs, pour tenir compte de la récente dévaluation du franc et de la prochaine dévaluation du zloty.

[3] Échange de lettres qui reprenaient les dispositions indiquées dans l'annexe à la lettre adressée, le 15 avril 1938, par le ministre français des Finances à son collègue des Affaires étrangères, et reproduite au tome IX de la présente série sous le n° 190.

Vous avez bien voulu signaler, par une lettre du 23 février 1939 (1) adressée à M. le Ministre des Finances, que, par suite de circonstances diverses, la cadence des paiements à effectuer pour ces contrats se trouve accélérée. Il apparaît nécessaire, dans ces conditions, pour éviter un ralentissement ou même une suspension des travaux, que l'échelonnement fixé par l'échange de lettres visé ci-dessus soit modifié, et qu'il soit décidé que la dernière tranche de 75 millions de francs pourra être mise à la disposition de la Pologne à partir du 1er avril 1939, et non à partir du 1er octobre seulement.

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le gouvernement français est d'accord pour cette modification, étant entendu que le total des sommes fournies à la Pologne pour la mobilisation des commandes et des travaux, au titre de la période 1er octobre 1938 - 1er octobre 1939, restera dans la limite générale de 375 millions de francs prévue par l'avenant du 30 novembre 1936;

2° L'ensemble des ressources mises par la France à la disposition de la Pologne en application de l'accord de Rambouillet doivent être utilisées au cours d'une période de quatre années, commençant au 1er octobre 1936 et prenant fin au 1er octobre 1940.

Or, par suite des retards intervenus dans la mise en œuvre du plan de travaux et de commandes, il est aujourd'hui certain que les sommes que la France s'est engagée à fournir à ce titre ne seront pas entièrement utilisées au 1er octobre 1940.

Dès à présent, vos services ont annoncé au Crédit national la remise de contrats comportant des paiements postérieurs au 1er octobre 1940.

En ce qui concerne ce deuxième point, le gouvernement français n'a aucune objection à ce que la période d'application de l'accord, en ce qui concerne le financement du programme de commande, et de travaux, soit ainsi prolongée, étant entendu que le total des paiements effectués restera, en tout état de cause, dans la limite du chiffre de 1.250 millions de francs fixé par l'accord.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me confirmer l'accord de son gouvernement sur les dispositions contenues dans la présente lettre (2).

(1) Non reproduite, le sens en étant indiqué ici.

(2) Par lettre du 5 avril, l'ambassadeur de Pologne accusait réception de cette communication, en indiquant que son gouvernement acceptait l'arrangement proposé.

208

M. de Vaux Saint-Cyr, Chargé d'Affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 292 [1]. Confidentiel. *Berlin, 30 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 avril.)

Au sujet des récentes incursions hongroises en Slovaquie orientale et des négociations qui ont lieu actuellement entre les gouvernements de Bratislava et de Budapest [2], j'ai recueilli de très bonne source des informations qui font apparaître sous un jour singulier le rôle joué dans cette affaire par le « protecteur » allemand du jeune État slovaque. Ces renseignements amènent à se demander, six jours après la conclusion du traité germano-slovaque du 23 mars [3], quelles sont les intentions du Reich à l'égard de la Slovaquie.

C'est dans la matinée du 23 mars, c'est-à-dire quelques heures avant la signature du traité concernant le statut de la Slovaquie, que les troupes hongroises ont pénétré en Slovaquie orientale. Or, cinq jours auparavant, le 18 mars, le consul général d'Allemagne à Bratislava, Dr. von Ruffel, avait été chargé par Berlin d'avertir amicalement M. Durcansky que les Magyars allaient avancer en Slovaquie. Le Dr Ruffel avait également reçu mission de donner au gouvernement de Bratislava le conseil de ne pas opposer de résistance militaire.

M. Durcansky était si stupéfait qu'il n'a pas pris la chose au sérieux.

Les Hongrois ayant, le 23, traversé la frontière ruthène et s'étant avancés à soixante kilomètres environ en territoire slovaque, les Allemands — et pour cause — n'ont paru ni surpris ni troublés. Ils ont simplement essayé de se faire donner mandat par le gouvernement de Bratislava d'arrêter l'avance magyare et de régler le nouveau conflit.

Soupçonnant que le Reich ne cherchait qu'une occasion d'occuper toute la partie de la Slovaquie qui ne serait pas laissée aux Hongrois, les dirigeants de Bratislava ont fait la sourde oreille. Bien qu'après la séparation brutale

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Dans la nuit du 22 au 23 mars, les troupes hongroises franchissaient la frontière slovaque. Le ministre slovaque des Affaires étrangères adressait immédiatement un télégramme de protestation à Budapest. Le 25, le gouvernement de Bratislava acceptait la proposition hongroise d'une commission mixte de délimitation des frontières, et envoyait le 27 à Budapest une délégation, conduite par le secrétaire d'État au ministère slovaque des Affaires étrangères. Le 30 mars, la délégation hongroise lançait un ultimatum expirant le lendemain à midi. Le 31 mars, le ministre d'Allemagne à Budapest intervenait auprès du comte Csaky pour que la Slovaquie, en échange de territoires cédés à la Hongrie à l'Est, reçût des régions au sud-est de Bratislava. Le même jour, un accord de compromis intervenait à la Commission slovaco-hongroise.

(3) Traité par lequel le Reich garantissait sa « protection » à l'État slovaque : voir ci-dessus le nº 159 (et note).

d'avec Prague, l'armée slovaque fût encore inexistante, des formations de la garde Hlinka équipées et armées à la hâte parvinrent à endiguer la poussée magyare et à repousser les assaillants qui n'occupent plus, à l'heure actuelle, en territoire slovaque qu'une bande de cinq kilomètres de largeur environ le long de la frontière ruthène.

Lors des négociations qui ont eu lieu le 28 mars à Budapest entre les représentants du gouvernement hongrois et M. Zvrckovec, secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Slovaquie, les Magyars n'en ont pas moins émis la prétention de porter la frontière hungaro-slovaque à une ligne marquée par les bourgades de Vyscka, Blatna-Polanka, Snina, Hostovice. La Hongrie annexerait ainsi une zone peuplée de 70.000 habitants, dont 40.000 Slovaques et 30.000 Ruthènes.

Le gouvernement de Bratislava a différé sa réponse et des pourparlers se poursuivent à ce sujet à Vienne, entre M. Zvrckovec, représentant les Slovaques, M. Seyss-Inquart, M. Bürckel et M. Hammerschmidt, adjoint de M. Karmasin, tandis que le Dr Goebbels s'est rendu à Budapest.

L'impression très nette des négociateurs slovaques est qu'ils défendent une cause perdue d'avance et que le Reich est décidé à favoriser les Hongrois.

Si, comme il est vraisemblable, ceux-ci obtenaient le territoire qu'ils demandent, la frontière commune entre la Hongrie et la Pologne qui présente actuellement une longueur de 150 kilomètres atteindrait 200 kilomètres. Mais surtout la voie ferrée qui relie Budapest à Lwow par Uzhorod et qui, dans les conditions présentes, est coupée par la frontière hungaro-slovaque, se trouverait entièrement en territoire magyar et serait protégée militairement, du côté occidental, par une zone d'environ 50 kilomètres de profondeur. En ce qui concerne les Slovaques, on leur a laissé entendre, d'une façon assez vague, du côté allemand, qu'ils obtiendraient peut-être quelques rectifications de frontière à leur avantage au sud de Nitra.

L'attitude adoptée par le Reich dans ces circonstances ne laisse pas d'être singulière.

En effet, par le traité signé le 23 mars à Berlin, le Reich a assumé « la protection de l'indépendance politique de l'État slovaque et de l'intégrité de son territoire ». Comme prix du service ainsi promis à la Slovaquie, le Reich s'est empressé de porter sa frontière militaire en territoire slovaque et a occupé d'une façon définitive les chaînes de montagne qui, à l'Ouest, commandent l'entrée du pays (*).

Or, à la lumière des informations relatées ci-dessus, les dirigeants du IIIe Reich, qui devraient, aux termes du traité du 23 mars, protéger le territoire slovaque, apparaissent comme les complices de l'agresseur hongrois. Après avoir déconseillé aux Slovaques de se défendre, ils font pression sur eux pour les amener à céder, à l'Est, une portion considérable d'un territoire

(*) *Note du document :* Les travaux de fortification ont commencé dès maintenant. Ils seraient menés très activement. L'état-major allemand aurait décidé d'établir à la lisière des petites Carpathes, des Carpathes blanches et des monts Jawornik une ligne continue de 200 *Bunker* (abris de mitrailleuses bétonnés).

déjà mutilé, au Sud, par la sentence de Vienne [1] et amputé, à l'Ouest, de la ligne de montagnes qui formait sa défense naturelle.

Les raisons de cette conduite, qui cause à Bratislava la plus amère déception, peuvent être ramenées à trois principales.

La première est que le gouvernement Tiso ne posséderait plus la confiance des dirigeants hitlériens.

Après avoir si bien servi les desseins du Reich contre la Tchécoslovaquie, Mgr Tiso se serait aperçu que son malheureux pays n'avait fait qu'échanger le joug de Prague contre la férule allemande. Après avoir, le 15 mars, sous les pressions et les menaces allemandes, envoyé un télégramme par lequel il sollicitait la protection du Reich, il aurait, le 18 mars, refusé de se rendre à Vienne pour y signer le traité concernant le statut de la Slovaquie, traité qui, dès cette date, avait reçu des Allemands sa forme définitive. Au lieu d'aller à Vienne, il se serait rendu à Banovec, localité située à cent vingt kilomètres de Bratislava, et qui est son ancienne paroisse. C'est là que, pendant la nuit du 18 au 19 mars, des miliciens noirs seraient venus le trouver et l'auraient obligé à apposer sa signature au bas du traité que M. von Ribbentrop devait signer cinq jours après.

Deux jours plus tard, Mgr Tiso a également refusé de prendre la tête de la délégation slovaque venue à Berlin, le 20 mars, pour négocier avec le gouvernement allemand. Cette abstention a vivement déplu aux chefs du IIIe Reich. Ceux-ci se seraient plaints également des difficultés soulevées au cours des discussions par l' « avocat Durcansky ». Ils auraient été choqués, en outre, de la prétention émise par les Slovaques d'établir le contrôle des passeports à la frontière slovaco-morave et non à la limite de la zone d'occupation allemande. A l'heure actuelle, les chefs du IIIe Reich — et, en particulier, le secrétaire d'État Keppler qui est chargé de la question slovaque — souhaiteraient le remplacement de Mgr Tiso par M. Sidor. Ils redouteraient, en effet, les intrigues que M. Sidor, qui s'est réfugié dans la Haute-Tatra, à proximité de la frontière polonaise, pourrait nouer avec les dirigeants de Varsovie et ils seraient heureux de s'assurer de sa personne. Quant au Führer, il aurait déclaré que les « Slovaques commençaient à ne plus l'intéresser ».

On conçoit aisément qu'il en soit ainsi, après que la Slovaquie, en proclamant sur l'ordre de Berlin son indépendance, a rempli le rôle qui lui avait été assigné dans le drame qui a abouti à l'anéantissement de l'État fédéral tchécoslovaque. On ne saurait, non plus, s'étonner du peu de cas que l'Allemagne hitlérienne fait de la signature apposée au bas d'un traité par lequel elle s'est engagée à protéger l'intégrité du territoire slovaque. Les dirigeants hitlériens n'ont, en effet, guère l'habitude de s'embarrasser d'une signature. Mais on est fondé à s'étonner de la complaisance dont le gouvernement allemand fait soudain preuve à l'égard des convoitises magyares, alors qu'au lendemain du coup de force contre Prague, il se montrait encore très irrité de l'initiative hongroise contre la Ruthénie. En outre, il est curieux qu'après avoir nettement manifesté son hostilité à l'établissement d'une frontière commune

[1] Du 2 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).

entre la Hongrie et la Pologne, le Reich permette que cette frontière s'allonge encore de cinquante kilomètres.

Du côté slovaque, on a l'impression que ce changement d'attitude à l'égard de Budapest est dû à l'action de l'Italie, qui serait intervenue, ces jours-ci, très instamment en faveur de la Hongrie. Bon gré, mal gré, les chefs du IIIe Reich auraient dû tenir compte du désir formulé par Rome. Après avoir dû prendre leur parti de l'occupation de la Ruthénie par les Magyars, ils auraient consenti à ce que Budapest obtînt encore d'autres avantages substantiels au détriment du protégé slovaque.

Mais à côté du souci d'être agréable à l'Italie — souci dont on a, ces temps derniers, constaté de nombreuses manifestations — il y a probablement, chez les chefs nationaux-socialistes, un autre calcul. A leurs yeux, la Slovaquie — ou mieux ce qui en reste à l'heure actuelle — pourrait bien n'être qu'un objet de négoce destiné à appâter la Hongrie, à s'assurer sa docilité ou même à acheter son concours à des entreprises que l'Allemagne pourrait être tentée de poursuivre en direction de la Roumanie.

Tout en ayant l'air d'accéder, provisoirement du moins, aux désirs de l'Italie, qui a évidemment intérêt au maintien d'une Hongrie forte et indépendante, le Reich se réserverait aussi les moyens de faire servir la Hongrie à la réalisation de ses fins politiques et d'en faire l'un des instruments de sa poussée vers l'Est. A la faveur des nouvelles modifications qui pourraient se produire dans la carte de l'Europe centrale, le Reich songerait, en outre, à s'approprier la ville de Bratislava, dont la propagande allemande ne cesse de souligner qu'elle compte 44 % d'Allemands.

Dès maintenant, en tout cas, nombreux seraient parmi les dirigeants de Bratislava ceux qui se rendraient compte qu'ils ont été cruellement trompés par l'Allemagne, que leur pays n'est plus aux mains des chefs du IIIe Reich qu'un objet de marchandage, et que, voué avec certitude à l'asservissement, il connaîtra peut-être le sort plus cruel encore d'être partagé entre Allemands et Magyars ou de passer tout entier sous la domination de la Hongrie.

209

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 179. *Rome, 30 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

L'opinion italienne suit avec beaucoup de préoccupation le développement de la tension polono-allemande. On ne se dissimule pas, en effet, à Rome, que les incidents qui se sont produits en Pologne (1) et la vive réaction de la

(1) Le 28 mars, des manifestations antiallemandes s'étaient déroulées en Poméranie polonaise.

presse d'outre-Rhin risquent de créer un état de choses fort grave et de compliquer sérieusement les rapports entre Varsovie et Berlin. Or, la politique italienne s'est toujours efforcée de faciliter l'entente polono-allemande et le maintien du *modus vivendi* établi entre les deux pays par le pacte de non-agression de 1934 (1). Il est évident que l'Italie souhaite développer son influence à Varsovie et qu'elle fait confiance à ce sujet au colonel Beck qui jouit de beaucoup de considération dans les milieux fascistes. Aucun différend n'a jamais séparé sérieusement les gouvernements de Rome et de Varsovie. De nombreuses affinités rapprochent les deux peuples et les deux gouvernements, qui sont unis l'un à l'autre par une conception commune de ce qu'il est convenu d'appeler la « politique réaliste ». M. Mussolini souhaiterait sans nul doute renforcer la position de la Pologne et poursuivre son action de consolidation en Europe centrale et orientale, qui paraît un des buts principaux de la diplomatie fasciste. Ayant déjà contribué puissamment à faire triompher la réalisation de cette frontière commune qui permet désormais à la Hongrie et à la Pologne d'être directement en contact, le chef du gouvernement italien est, semble-t-il, des plus favorables à une amélioration des rapports roumano-hongrois. On s'inquiète, en effet, aussi à Rome des menées allemandes à Bucarest et des dangers que l'emprise économique du Reich risque de faire courir à l'indépendance politique de la Roumanie. On n'a pas perdu, d'autre part, l'espoir d'arriver à constituer avec la Yougoslavie une sorte de fédération, ou tout au moins de groupement, de nature, croit-on, à opposer, sans qu'il soit besoin de faire appel à l'U.R.S.S., une barrière suffisamment solide aux poussées ultérieures du Reich. Mais tout ceci ne peut être conçu qu'au sein même de l'Axe et le gouvernement de Rome ne voudrait pas aller jusqu'à se découvrir. Il aimerait renforcer ainsi sa propre position et limiter indirectement les progrès allemands, tout en respectant son entente avec l'Allemagne, en célébrant les mérites et les bienfaits de l'axe Rome-Berlin.

Bien entendu, ce travail de délicat échafaudage et de patiente élaboration risque d'être jeté bas par un éventuel conflit polono-allemand. La position de l'Italie deviendrait alors singulièrement embarrassée. Allié de l'Allemagne, ami intime de la Pologne, le gouvernement de Rome se trouverait dans une situation des plus délicates. On pense à Rome que, si l'Allemagne attaquait la Pologne, le *casus belli* prévu formellement par l'alliance franco-polonaise jouerait immédiatement et que la France interviendrait aussitôt, non tant parce qu'elle se sentirait moralement obligée de soutenir la Pologne, que parce qu'elle estimerait ses intérêts essentiels et vitaux directement menacés par une victoire allemande. Le conflit, croit-on ici, se généraliserait rapidement et l'Italie serait contrainte d'intervenir aux côtés du Reich, tout en déplorant d'être ainsi indirectement dans le camp des adversaires de la Pologne. C'est pourquoi on espérait beaucoup que le discours de M. Daladier (2) permettrait au gouvernement de Rome, si une détente était intervenue entre-

(1) Conclu le 26 janvier 1934 : voir, au tome V de la première série, les nos 278 (et note), 288, 293, 309, 320, 324, 330, 337.

(2) Allusion à l'allocation radiodiffusée de la veille du président du Conseil français : voir ci-dessus le no 202 (note).

temps avec la France, d'adopter plus aisément une attitude de neutralité en cas d'hostilités polono-allemandes. Le différend franco-italien se prolongeant et s'aggravant ne permettra sans doute pas au gouvernement de Rome d'adopter, dans l'hypothèse d'une guerre polono-allemande, l'attitude qu'il souhaiterait. Aussi s'efforce-t-il, à l'heure actuelle, très certainement d'apaiser dans toute la mesure du possible les difficultés qui risquent d'opposer Varsovie à Berlin. Les Italiens qui sont, au fond, plutôt de cœur avec les Polonais, cherchent très vraisemblablement à modérer les Allemands et à les convaincre de l'intérêt qu'a le Reich à respecter l'accord polono-allemand de 1934. En même temps, ils représentent à Varsovie la nécessité d'accorder certaines petites satisfactions au Reich et de faire tout ce qui dépendra d'eux pour ne pas laisser s'envenimer trop gravement les relations entre les deux états.

Le fait que la Pologne ait bénéficié dans une certaine mesure de la désagrégation de la Tchécoslovaquie et que son point de vue ait été à l'époque assez semblable à celui du IIIe Reich est un argument qui n'est pas considéré à Rome comme sans valeur. En outre, le gouvernement de Varsovie, pouvant compter maintenant plus que par le passé sur la collaboration de la Hongrie, devrait se sentir suffisamment renforcé, puisqu'il tient également en réserve l'alliance roumaine, pour faire preuve de dispositions conciliantes à l'égard du Reich.

Dans un article officieux publié le 25 de ce mois par la revue les *Relazioni internazionali*, on a fait ressortir très nettement que la Pologne, après avoir obtenu les rectifications de frontières qu'elle désirait du côté tchèque à la suite de la conférence de Munich, et annexé notamment Teschen, s'était montrée favorable au renforcement du nouvel état tchécoslovaque. Sa ligne de conduite à l'égard de Prague avait été extrêmement correcte. Elle n'avait manifesté son opposition qu'à la propagande ukrainienne qui, partant de la Ruthénie subcarpathique, risquait de répandre une certaine agitation en Galicie orientale. Mais l'évolution fatale des événements, poursuit l'hebdomadaire fasciste, n'échappait pas aux yeux des dirigeants de Varsovie, qui se rendaient bien compte que la force organisatrice et militaire de l'Allemagne constituerait le seul élément capable de restaurer l'ordre en Bohême et en Moravie. De son côté, le gouvernement de Varsovie cherchait à développer son influence en Slovaquie. Aussi, lorsque la crise se précipita, le gouvernement polonais essaya-t-il d'en tirer parti et favorisa-t-il de toutes ses forces l'établissement de l'indépendance slovaque. Mais à peine avait-il nommé un représentant diplomatique à Bratislava que le gouvernement slovaque se confiait, lui aussi, à la protection du chancelier Hitler. Et la revue laisse entendre qu'il y a là, pour la Pologne, un grave sujet de préoccupation. « De toute façon, conclut-elle, la frontière commune polono-hongroise a placé la Pologne au centre du problème danubien. Il y a lieu de prévoir que le gouvernement polonais exercera son influence à Bucarest en faveur d'une solution du différend magyaro-roumain ».

Comme on le voit, le gouvernement de Rome n'abandonne pas l'espoir de réconcilier, sous l'égide de la Pologne, la Roumanie avec la Hongrie, et il voudrait donner au cabinet de Varsovie, déçu de n'avoir pu profiter

davantage du morcellement de la Tchécoslovaquie, l'occasion de jouer un rôle de plus en plus important en Europe centrale. Mais, en même temps, tous les regards se tournent vers Berlin et surveillent avec une anxiété non dissimulée ce qui se passe entre la Pologne et l'Allemagne, car on a peur que les récents incidents qui ont eu lieu en Pologne n'amènent le gouvernement du Reich à dénoncer l'accord de 1934, ce qui serait considéré ici comme une véritable catastrophe.

210

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 181. *Rome, 30 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

On suit ici, avec une préoccupation croissante, le développement de la politique allemande dans les Balkans et surtout en Yougoslavie. D'après les renseignements reçus au palais Chigi, l'action des agents allemands en Croatie et en Slovénie s'intensifierait particulièrement ces derniers temps. Le Reich se livrerait à un actif travail de dissociation dans les provinces du nord de la Yougoslavie et chercherait à se procurer un débouché sur l'Adriatique. En ce sens, l'avertissement adressé par M. Mussolini à l'Allemagne au cours de son discours de dimanche dernier [1], prend sa pleine signification. Pour le chef du gouvernement italien, l'Adriatique doit rester une mer où les intérêts italiens sont prééminents sans être exclusifs de ceux des Slaves mais où, en dehors de la Yougoslavie, le gouvernement de Rome ne saurait admettre l'intervention ni l'apparition d'une tierce puissance. La pesée allemande sur Trieste se fait néanmoins sentir et c'est pour cela, dit-on dans les milieux bien informés, que M. Mussolini a décidé que la réunion des *Littoriali*, sorte de concours généraux entre tous les étudiants d'Italie, aurait lieu ces jours-ci à Trieste même, comme pour mieux affirmer l'importance que l'on attribue à Rome au grand port adriatique qui fut si longtemps le centre de l'irrédentisme italien.

Pour ces divers motifs et en raison de l'impression de malaise qui se répand dans toute la Péninsule, le gouvernement italien a tenu à rassurer son opinion publique et à donner le plus grand relief à la célébration du deuxième anniversaire des accords de Belgrade [2]. Tous les journaux ont publié, en première

[1] **Allusion au discours prononcé le 26 mars par le Duce, au stade olympique de Rome, à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation des Faisceaux de combat : voir ci-dessus, le nº 162 (et note).**

[2] **Le texte de ces accords, du 25 mars 1937, est reproduit au tome V de la présente série sous le nº 171.**

page, les télégrammes échangés à cette occasion entre le comte Ciano et M. Markovitch, qui ont affirmé à nouveau l'un et l'autre « l'inaltérable amitié qui unit l'Italie à la Yougoslavie ». Le ministre des Affaires étrangères yougoslave a rappelé dans son télégramme que les accords de Belgrade constituaient une des bases de la politique de son pays et que l'expérience de ces deux dernières années avait encore consolidé les rapports cordiaux établis entre Belgrade et Rome, rapports appelés à se développer toujours davantage au cours d'une féconde collaboration. De son côté, le gendre de M. Mussolini a affirmé que les liens d'amitié confiante heureusement établis entre la Yougoslavie et l'Italie s'étaient renforcés au cours de ces dernières années et que la bonne entente des deux pays se poursuivrait dans l'avenir.

Les *Relazioni internazionali* ont rappelé les déclarations faites à la Skoupchina par M. Markovitch et elles ont célébré « la rupture des liens qui pendant vingt ans avaient été considérés comme l'élément indispensable de toute tentative d'organisation dans ce secteur de l'Europe ». Une solidarité purement diplomatique, a prétendu la revue officieuse, basée sur la seule lettre d'un accord, n'aurait pu résister à l'épreuve des événements de 1938-1939. Le fait même que la jeune amitié italo-yougoslave ait pu surmonter les bouleversements internationaux et intérieurs de cette brève période si tourmentée et si décisive, constitue la preuve irréfutable qu'il s'agit en l'espèce d'une construction solide, base de la future restauration balkanique.

L'hebdomadaire fasciste a constaté, ensuite, avec ironie, que dans certains milieux étrangers on s'était réjoui de la chute de M. Stoyadinovitch [1] considéré comme étant l'homme de Rome et de Berlin. On avait rendu l'ancien président du Conseil yougoslave responsable du relâchement des liens entre Belgrade, Paris et Genève. Maintenant, a poursuivi l'organe de l'Institut d'études internationales, on est bien obligé de se rendre à l'évidence des faits. La politique extérieure de la Yougoslavie affirme sa continuité. Il est évident que M. Stoyadinovitch s'étant conformé à la réalité même des choses, ses successeurs ne pouvaient qu'agir comme lui. Personne ne songeait plus, à Belgrade, à suivre « les directives artificieuses qui s'étaient révélées de jour en jour plus incapables d'assurer la stabilité de l'Europe danubienne et balkanique ». Les spéculations sur l'évolution de la politique serbe sont apparues sans aucun fondement. La chute de M. Stoyadinovitch n'a nullement constitué « une défaite pour les deux puissances de l'Axe ». La nomination de M. Markovitch aux Affaires étrangères a infligé le démenti le plus cinglant à ces puériles espérances. Le choix de l'ancien ministre de Yougoslavie à Berlin comme titulaire du portefeuille des Affaires étrangères ne saurait en effet être interprété que comme une confirmation de la volonté de Belgrade de persévérer dans sa politique amicale envers Rome et Berlin, déclarent catégoriquement les *Relazioni internazionali*, qui évoquent également les déclarations faites

[1] Sur cette chute, voir, au tome XIV de la présente série, le n° 59 (note).

à ce sujet par le nouveau président du Conseil, M. Tsvetkovitch [1]. « La paix rétablie sur l'Adriatique constitue, a conclu la publication milanaise, un élément stable de l'ordre européen et la collaboration italo-yougoslave est susceptible d'apporter une contribution constructive et décisive au renforcement pacifique du secteur sud-oriental du continent. Telle est la politique de l'Italie qui, instaurée par les accords de Belgrade, se poursuivra avec le successeur de M. Stoyadinovitch ».

Ainsi l'Italie cherche par tous les moyens en son pouvoir à rassurer le gouvernement de Belgrade sur ses intentions. Elle a opposé un démenti formel au projet qui lui était attribué de débarquer en Albanie [2]. Elle a donné des assurances précises quant à sa volonté de ne pas essayer de profiter du trouble du moment actuel pour reprendre ses visées sur la Dalmatie. Elle s'efforce, comme je l'expose par ailleurs (ma dépêche Europe nº 180 de ce jour) [3], de resserrer les liens qui unissent déjà la Bulgarie à la Yougoslavie. Il y a là tout un ensemble de signes qui indiquent nettement combien on souhaite à Rome rassurer les dirigeants de Belgrade et l'opinion publique italienne. Il importe de démontrer que l'entente italo-yougoslave reste inchangée et n'a été en rien affectée par les récents événements de l'Europe centrale. La collaboration entre Belgrade et Rome se poursuit comme par le passé et la disparition de la Tchécoslovaquie ne peut modifier le fait que l'Adriatique doit rester un lac italien sur lequel la Yougoslavie peut ouvrir ses fenêtres. Il s'agit de montrer que les deux pays, en parfait accord, continueront à s'épauler l'un l'autre et veilleront au maintien de l'ordre dans cette région particulièrement névralgique de l'Europe centrale et balkanique.

Telle est la note actuelle. Mais la diplomatie italienne dispose toujours de « plusieurs tiroirs ». Elle est féconde en multiples « combinaisons ». Aussi ne faudrait-il pas s'étonner, au cas où le processus de désagrégation intérieure de la Yougoslavie s'accentuerait, de voir l'Italie changer d'attitude. Si les efforts du gouvernement fasciste n'arrivaient pas à contenir l'Allemagne et à consolider l'unité yougoslave, les dirigeants romains prendraient rapidement, avec ce réalisme cynique qui les caractérise, la décision de participer eux aussi à la curée. Les déclarations d'amitié italo-yougoslave feraient aussitôt place à l'exposé des droits historiques de l'Italie sur la Dalmatie, au rappel des souvenirs vénitiens et de l'incident des lions de Trau [4], aux nécessités

[1] Dans sa déclaration ministérielle du 16 février, le nouveau président du Conseil yougoslave avait annoncé son intention de poursuivre la politique étrangère de la Régence, visant à établir des rapports amicaux avec les grandes puissances et les états voisins : voir, au tome XIV de la présente série, le nº 219 (note).

[2] Les journaux italiens du 18 mars avaient mis en évidence un communiqué Stefani démentant l'éventualité d'une action en Albanie.

[3] Non reproduite. Cette dépêche indiquait que les tendances révisionnistes bulgares étaient bien vues à Rome, « dans la mesure où celles-ci pourraient être pacifiquement accueillies et feraient l'objet de négociations qui auraient pour résultat de renforcer l'Entente balkanique ». Rome aimerait voir les petits états de l'Europe sud-orientale se grouper pour résister à l'emprise germanique, et notamment la Bulgarie renforcer son entente avec la Yougoslavie, que l'on voudrait fortifier face aux tentatives de dislocation interne menées par le Reich. Le gouvernement italien chercherait à obtenir pour Sofia des avantages substantiels en échange de son adhésion éventuelle à l'Entente balkanique.

[4] En décembre 1932. Sur cet incident, voir, au tome II de la première série, le nº 142 (note).

stratégiques qui commanderaient à l'Italie d'établir son protectorat sur la Croatie et d'installer des bases militaires en Albanie. Le gouvernement de Rome considérerait cependant une telle solution comme un pis-aller et il espère bien n'être pas contraint d'en arriver là. Au cas où la perspective d'un démembrement de la Yougoslavie au profit de l'Allemagne paraîtrait se confirmer, le gouvernement fasciste ne verrait toutefois pas d'autres possibilités pour lui que de rétablir, dans une certaine mesure, à son profit l'équilibre européen de plus en plus faussé par les ambitions démesurées de son partenaire.

211

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 182. *Rome, 30 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

Les dernières phases de l'action du Reich en Europe centrale ont indubitablement provoqué dans toute la nation italienne et dans les sphères gouvernementales une émotion et un désarroi profonds. Une fois de plus on a pu constater que, dans la poursuite de ses desseins, M. Hitler continuait à agir pour son propre compte, et que l'exécution des initiatives successives que lui inspiraient les circonstances ne réservait en somme à l'Italie qu'un rôle de témoin, dûment informé mais pas consulté, et à qui incombait chaque fois le soin de s'accommoder de la situation nouvelle au mieux de son prestige et des nécessités de son opinion publique.

Cette ambassade a eu à plusieurs reprises l'occasion de signaler que la divergence suscitée entre cette opinion publique et l'action gouvernementale par l'Anschluss ne s'était jamais atténuée. Malgré l'heureux rétablissement par lequel M. Mussolini a pu, après Munich, s'ériger auprès de son peuple en sauveur de la paix, les Italiens en grande majorité ont enregistré sans sympathie ni approbation la crise de septembre, qui les avait mis à deux doigts d'une guerre dont ils ne voulaient pas, au profit d'une cause qui ne les intéressait pas.

Mais tant que les entreprises de M. Hitler se sont exercées sous le couvert d'une politique raciale et aux dépens exclusifs de nations que l'Italie considérait depuis deux ans comme abandonnées par elle à l'Allemagne, les profits unilatéraux réalisés par celle-ci dans le fonctionnement de l'Axe ont été supportés tant bien que mal par les dirigeants fascistes. Ceux-ci se consolaient en supputant l'élévation constante de la créance italienne sur M. Hitler. Le coup allemand sur la Bohême, la mainmise sur la Slovaquie, l'annexion brusquée de Memel et les prodromes déjà perceptibles d'actions analogues

contre la Pologne et aussi contre la Roumanie, ont brusquement changé cette situation.

Tout d'abord, l'Italie s'est sentie fort embarrassée devant la soudaine révélation, aux yeux du monde entier, des buts d'hégémonie allemande auxquels des aspirations d'ordre racial, assurément beaucoup plus défendables, avaient servi jusqu'alors de paravent. La réprobation manifestée par l'univers en présence de l'assujettissement brutal du peuple tchèque a fait toucher du doigt aux Italiens le danger que comportait pour eux une association trop étroite avec un partenaire aussi entreprenant et aussi dédaigneux des principes les plus élémentaires de la morale internationale.

Ce sentiment a été éprouvé sans réserve par l'immense majorité de l'opinion publique de toute la Péninsule. Si, de leur côté, les dirigeants fascistes ont pris soin de ne pas perdre cependant de vue les nécessités pressantes de la solidarité idéologique entre les deux régimes, ils n'en ont pas moins considéré avec une extrême préoccupation l'embarras où les développements de la politique allemande vers l'Est allaient immanquablement les jeter.

Depuis quinze jours, il était évident, à leurs yeux, que le Reich, après s'être si considérablement agrandi et renforcé sur son flanc sud-est, ne supporterait plus longtemps la configuration gênante et humiliante pour lui que les traités de 1919 avaient donnée à sa frontière orientale. De Rome, on voyait venir le tour prochain de la Pologne avec celui de la Roumanie. Or, si l'axe Rome-Berlin est, suivant l'expression habituelle aux journaux italiens, d'une solidité « granitique et inébranlable », l'amitié avec la Pologne n'est pas moins précieuse pour l'Italie fasciste, à qui la persistance de la politique inaugurée en 1934 par le colonel Beck donnait la plus entière satisfaction. A n'en pas douter, les choses se gâtent sérieusement aujourd'hui entre Berlin et Varsovie et les dirigeants fascistes envisagent avec inquiétude le moment, peut-être imminent, où ils auront à faire leur choix.

Leur faudra-t-il alors abandonner à son sort la Pologne, en laissant, du même coup, s'écrouler l'idée jamais oubliée au milieu même des plus chaleureux transports italo-allemands, d'une chaîne d'états amis réunissant Rome à Varsovie par Belgrade et Budapest ? La Pologne une fois réduite et la Roumanie isolée, on craint ici que le tour de la Yougoslavie ne tarde pas et que le choix qui s'imposera alors à l'Italie ne doive être plus cruel encore, sinon même fatal pour son prestige et sa situtaion de grande puissance.

Ce sont ces considérations qui (j'en ai la conviction) ont déterminé depuis quelques jours les dirigeants fascistes et leur chef à penser qu'à un tel rythme, l'espoir d'avantages correspondants à ceux qu'avait obtenus l'Allemagne devenait une chimère et qu'à la poursuite d'une politique d'aveugle solidarité avec le Reich, la plus élémentaire sagesse commandait de substituer une autre orientation plus raisonnable. Sans aller jusqu'à une rupture, d'ailleurs impossible à l'heure actuelle, de l'axe Rome-Berlin, il fallait se créer les moyens de donner à l'action de l'Italie plus de poids, de lui permettre de contrôler et de freiner d'autres entreprises intempestives de son trop dynamique partenaire.

Or, je ne crois pas pouvoir mettre en doute que M. Mussolini n'ait envisagé

comme le premier de ses moyens la conclusion d'un accord raisonnable avec la France, ni qu'il n'ait discerné à quel point un tel accord serait bien accueilli par l'ensemble de la nation italienne. Certes, aucune avance précise ne nous a été faite, aucun sondage même discret n'a été opéré et l'appel indirect que le chef du gouvernement a formulé dans son discours du 26 mars [1] s'est, comme à l'ordinaire, enveloppé d'un langage violent et de formules souvent révoltantes (que peuvent d'ailleurs, en grande partie, expliquer les circonstances dans lesquelles il parlait et l'auditoire auquel il s'adressait). Mais faut-il pour cela exclure les témoignages et indices multiples qui nous sont parvenus de toutes parts ces jours derniers ? Peut-on imaginer que, si l'Italie fasciste en était à pencher vers un programme maximum de revendications, son journaliste le plus officieux, M. Gayda, eût, il y a peu de jours encore, souligné, dans des déclarations faites à un journal anglais [2], quelques-uns des points de ce qu'on pourrait appeler le programme minimum ? Hier encore, ce programme minimum apparaissait dans une causerie radiophonique faite par l'ancien chef du bureau de la presse de la présidence du Conseil, M. Polverelli, et qui pouvait difficilement être conçue comme contraire aux vues du gouvernement. Cet ensemble de données et d'impressions permet de penser qu'un accord raisonnable est effectivement souhaité.

Si les premières interprétations officieuses données ici au discours de M. Daladier (et notamment celle de M. Gayda dans le *Giornale d'Italia* de ce soir) [3] représentent les paroles de M. le Président du Conseil comme ayant décidément fermé la porte à un arrangement, il n'en reste pas moins que les commentaires de la presse romaine demeurent jusqu'à présent modérés et qu'ils laissent en réalité deviner le désir que la fermeture de la porte ne soit pas définitive. Tous les observateurs étrangers se montrent passablement surpris de ce que les réactions des journaux n'aient pas revêtu le caractère de violence auquel ils s'attendaient.

Je suis, pour ma part, persuadé que, malgré la déception que le discours de M. Daladier a causée dans les milieux officiels italiens, et malgré l'intensification des appels d'hommes auxquels le gouvernement fasciste procède actuellement, une prise de contact reste, à l'heure actuelle, possible et désirable.

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 162 (et note).

[2] Allusion vraisemblablement à la publication, le 26 mars, dans le *Sunday Dispatch*, d'un article consacré par le rédacteur en chef du *Giornale d'Italia* aux accords franco-italiens du 7 janvier 1935, et à un prétendu désistement de la France, à cette époque, de ses intérêts en Éthiopie : voir ci-dessus le n° 165 (note).

[3] Le télégramme de Rome n° 1286 rendait compte de l'éditorial consacré par M. Gayda, dans le *Giornale d'Italia*, au discours du président du Conseil français. Pour le publiciste italien, la note française du 26 décembre (reproduite au tome XIII de la présente série sous le n° 223) « n'a(vait) aucunement répondu à l'invitation italienne tendant à de nouvelles négociations, et s'(était) au contraire épuisée à une laborieuse dissertation juridique pour essayer d'opposer à la thèse italienne la démonstration de la validité des anciens accords ». Or, les accords de 1935 n'étaient plus valides, les nations signataires n'ayant jamais procédé à l'échange de ratifications; par ailleurs, le rôle de la France dans l'application des sanctions avait été particulièrement actif.

Le rédacteur en chef du *Giornale d'Italia* avait préalablement pris acte de l'intention du gouvernement français de vouloir fermer définitivement la porte entrouverte et ajouté : « L'Italie n'est pas impatiente. Elle peut attendre et attendra. Mais pendant ce temps restera ouvert entre l'Italie et la France ce sillon dont Mussolini a parlé dans son discours » (télégramme n° 1267, du 30 mars).

212

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 183 [1]. *Rome, 30 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

D'après les bruits qui courent à Rome et dans toute la Péninsule, le gouvernement italien aurait continué, au cours de ces dernières semaines, à envoyer en Espagne des renforts importants (mon télégramme nº 1266) [2]. D'autre part, comme je l'ai indiqué dans ma communication télégraphique nºs 1273 à 1278 en date de ce jour [3], le comte Ciano, pendant son entretien avec M. Helfand, a laissé entendre qu'il était exact que des hommes étaient partis en assez grand nombre pour l'Espagne depuis quelque temps. J'ajoute que dans certains milieux fascistes, on dit carrément que près de 18.000 soldats italiens auraient débarqué depuis un mois dans la péninsule ibérique. Par ailleurs, une importante personnalité du régime a déclaré avant-hier au premier secrétaire de l'ambassade que beaucoup de techniciens militarisés avaient été effectivement envoyés en Espagne, « à la fois pour collaborer avec les troupes du général Franco et pour rester, après la cessation des hostilités, à la disposition du Caudillo. Nous avons dépensé des milliards en Espagne, a poursuivi l'interlocuteur de mon collaborateur, il faut que nous rentrions dans nos frais sous la forme qui soit pour nous la plus opportune. Dans l'Espagne de demain, tout sera à refaire. Il importe que nos techniciens soient à pied d'œuvre. Le général Franco les aura sous la main et on leur confiera d'importants travaux ».

Il est évidemment difficile de savoir sur quoi reposent exactement les rumeurs auxquelles je viens de faire allusion. Seule, notre ambassade à Burgos pourra se rendre compte si ces informations sont fondées. Quoi qu'il en soit, elles courent ici avec tant de persistance qu'il faut en tenir compte. Il paraît singulier, à première vue, que le gouvernement fasciste poursuive ses envois d'hommes en Espagne au moment même où la guerre civile prend fin. Le cabinet de Londres ne va-t-il pas bientôt, en se fondant sur les engagements réitérés pris en l'espèce par les autorités de Rome, demander à celles-ci d'effectuer le retrait complet des « volontaires italiens » qui se trouvent encore en Espagne? Quel pourrait être, dans ces conditions, l'intérêt que présenterait pour le gouvernement italien le fait d'avoir à rapatrier dans la Péninsule un

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 204.
[3] Ci-dessus reproduite sous le nº 202.

nombre plus considérable de soldats? Certains prétendent que M. Mussolini estimerait qu'il pourra obtenir des contreparties plus substantielles pour le retrait de corps de troupes importants que s'il s'agissait d'effectifs très réduits. D'autres affirment que le Duce veut accentuer le caractère italien de la victoire des nationalistes espagnols, et souligner ainsi l'importance de la participation de l'Italie fasciste à la guerre de libération.

Il est fort possible que toutes ces suppositions contiennent une part de vérité, mais peut-être faut-il voir plus loin. A en croire certains dirigeants fascistes, on aurait tort, à Paris, de faire fond sur le général Franco et d'accorder trop de créance aux déclarations verbales dans lesquelles le Caudillo a exprimé des sentiments amicaux à l'égard de la France. Mais Mussolini, entend-on dire dans différents milieux, n'aurait pas sacrifié à la cause nationaliste tant de vies humaines et des milliards s'il n'avait pas reçu du général certains gages positifs. De plus, le général Franco lui-même aurait besoin, pour pouvoir maintenir, surtout dans les premiers temps, le nouveau régime qu'il entend instaurer en Espagne de s'assurer l'appui ultérieur de l'Italie et de l'Allemagne. Il risquerait, sans cela, de se trouver exposé aux manœuvres des puissances démocratiques qui pourraient insensiblement ramener l'Espagne dans l'état où elle se trouvait il n'y a pas si longtemps encore. On se rendrait bien compte dans l'entourage du général Franco qu'il reste, dans la péninsule ibérique, de nombreux éléments « rouges ». L'Italie serait susceptibles de fournir des cadres et une armature qui seraient fort utiles à l'installation du régime phalangiste qui sera, espère-t-on à Rome, celui de l'Espagne de demain.

On attache en tout cas beaucoup d'importance à l'entretien que le général Gambara a eu à Rome ces jours derniers avec M. Mussolini. On note que le chef des contingents légionnaires d'Espagne s'est, aussitôt après, rendu à San-Remo pour converser avec le maréchal Goering [1] avant de regagner Burgos. D'autre part, la presse fasciste a souligné comme particulièrement importants les colloques que les ambassadeurs d'Italie et d'Allemagne ont eus à Burgos avec le général Jordana, ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste.

On en est ainsi amené à se demander si M. Mussolini, sachant que le gouvernement français n'accepterait pas d'examiner les demandes volontairement imprécises qu'il a formulées d'une façon si singulière au cours de sa harangue aux squadristes [2], ne serait pas, en réalité, décidé à agir contre nous dans un avenir prochain. Certes, les préoccupations qu'il éprouve du côté de l'Allemagne doivent inciter le Duce à bien réfléchir et à peser avec soin les répercussions possibles de ses actes. Mais peut-être considère-t-il une guerre européenne comme fatale à brève échéance, et veut-il prendre ses précautions à toute éventualité. Il se peut aussi qu'il estime qu'au cas où, sans en arriver à la catastrophe elle-même, on se trouverait amené à mobiliser en Italie, en Allemagne et en France, la présence d'importants contingents italiens en

(1) Sur le voyage de ce dernier en Italie, voir ci-dessus le n° 7 (note).
(2) Le 26 mars : voir ci-dessus le n° 162 (et note),

Espagne aux côtés des troupes nationalistes serait de nature à exercer une certaine influence sur les déterminations françaises. Il s'imaginerait, dans ce cas, que le gouvernement français, devant l'apparition d'une menace aux Pyrénées et une mobilisation simultanée de l'Italie et de l'Allemagne, serait enclin à transiger, surtout si l'Angleterre l'y incitait. Nous aurions alors une nouvelle édition méditerranéenne de la conférence de Munich !

Toujours est-il que beaucoup de membres du parti considèrent que le moment d'agir est venu pour l'Italie. D'après eux, la position actuelle du gouvernement de Rome serait assez favorable. Le comte Ciano a indiqué incidemment aujourd'hui à M. Helfand que « tout en Espagne était ruiné, mais que l'armée était désormais bonne et aguerrie ». Certains Italiens vont jusqu'à prétendre que le général Franco disposerait dès maintenant de 7 à 800.000 hommes et qu'en cas de conflit ou de perspective de guerre immédiate, l'Italie pourrait avoir fort rapidement près de 2 ou 300.000 soldats dans la péninsule ibérique. On aurait ainsi, à la frontière des Pyrénées, une armée de près d'un million d'hommes qui obligerait le gouvernement français à concentrer des divisions tout le long des confins espagnols. Par ailleurs, la présence des Italiens à Majorque constituerait une grave menace pour la sécurité française et serait de nature à entraver sérieusement les mouvements de notre flotte en Méditerranée.

Telles sont les diverses indications que j'ai pu recueillir au sujet de l'action poursuivie à l'heure actuelle par l'Italie fasciste en Espagne et des buts qu'elle se proposerait éventuellement d'atteindre. Je ne les transmets, bien entendu, à Votre Excellence, que sous les plus expresses réserves. Seuls des recoupements en Espagne même, nous permettront de savoir si elles sont fondées ou non.

213

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 80. *Washington, 30 mars 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 avril; Dir. pol. 11 avril.)

Continuant la série de ses enquêtes sur les problèmes de politique extérieure, le Dr Gallup vient, par l'intermédiaire de son *Institut américain de l'opinion publique*, de poser trois questions relatives à l'attitude que prendraient éventuellement les États-Unis en cas de conflit européen :

1º En cas de guerre, devrions-nous fournir des vivres à la France et à la Grande-Bretagne ?

Réponse : 76 % oui,
24 % non.

La forte majorité qui se prononce pour l'affirmative n'est d'ailleurs pas guidée exclusivement par des sentiments humanitaires. Certains ont expliqué leur vote en disant que « cela ne peut que faire du bien aux affaires ». D'autres ne manquent pas de souligner qu'en tout cas « il ne faudra vendre qu'au comptant ».

2° Devrions-nous vendre à ces puissances des avions et du matériel de guerre ?

Réponse : 52 % oui,
48 % non.

3° Devrions-nous envoyer notre armée et notre marine au secours de la France et de la Grande-Bretagne?

Réponse : 17 % oui,
83 % non.

Ainsi, une petite minorité ne s'arrêterait pas au seuil de la guerre pour venir en aide à l'Angleterre et à la France. Une phalange sensiblement égale de citoyens prudents qui ne croiraient pas pouvoir approvisionner ces deux puissances sans risquer d'être eux-mêmes entraînés dans le conflit fait assez exactement équilibre au premier groupe.

Parmi les 60 % qui se tiennent entre ces deux positions extrêmes, le plus grand nombre souhaiteraient voir les États-Unis contribuer à l'armement des démocraties. « Si nous ne le faisons pas, disent certains d'entre eux, ce sera notre tour la prochaine fois ».

Comparés à la consultation faite quelques semaines avant l'accord de Munich [1], ces chiffres marquent une évolution notable du sentiment public vers l'idée de l'aide aux démocraties, jusqu'à la guerre inclusivement. Cette formule semble rallier actuellement une majorité qui est, à vrai dire, plus forte en réalité que ne l'indique la statistique; car chez beaucoup l'instinct de conservation ne résisterait pas à une puissante vague d'émotion. Or 1 % seulement des votants ont déclaré qu'en cas de conflit, leurs sympathies iraient à l'Allemagne et à l'Italie.

Le Dr Gallup a également sondé l'opinion sur l'éventualité d'une conférence des grandes puissances en vue de réduire les armements. Cinquante-sept pour cent des votes ont repoussé cette suggestion qu'un bon nombre sans doute considéraient comme impropre à prévenir l'imminence du danger extérieur. D'ailleurs, parmi ceux qui souhaiteraient faire un effort pour arrêter la ruineuse course aux armements, près des trois quarts s'opposent à ce que les États-Unis prennent l'initiative de convoquer une réunion internationale.

[1] Sur cette consultation, voir, au tome X de la présente série, le n° 290.

214

Le Général Musse, Attaché militaire de France à Varsovie, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 38/S [1]. *Varsovie, 30 mars 1939.*

J'ai été reçu le 24 mars, à midi, par le maréchal Smigly-Rydz, qui m'a accueilli avec son amabilité coutumière.

Je lui ai exposé aussitôt le but de ma visite, lui disant en substance ce qui suit :

Convoqué à Paris par le président du Conseil, ministre de la Défense nationale, j'ai été chargé par lui d'attirer toute l'attention du commandant suprême des forces armées polonaises sur l'importance que, du côté français, on attache à la proposition de déclaration commune dont le gouvernement britannique a saisi le gouvernement polonais [2].

Vous connaissez cette proposition ainsi que le point de vue français, qui a dû être exposé en tous ses détails au cours des entretiens poursuivis tant à Paris, entre l'ambassadeur de Pologne et le gouvernement français, qu'à Varsovie, entre M. Beck et l'ambassadeur de France.

Mais le président du Conseil, responsable de la défense nationale française, a tenu à s'adresser directement au chef suprême des forces polonaises, pour lui faire connaître comment, à son avis, le problème doit être considéré du point de vue militaire.

C'est là le but de la démarche dont je suis chargé et qui se place ainsi sur le terrain purement militaire.

La proposition dont le gouvernement polonais a été saisi est d'initiative britannique; la France l'appuie sans réserve.

Elle représente, de la part de l'Angleterre, une prise de position sans précédent dans les méthodes traditionnelles de la politique britannique, qui s'est gardée jusqu'ici avec le plus grand soin d'assumer à l'avance une responsabilité dans les problèmes de l'Europe centrale et orientale.

Pour la première fois, l'Angleterre prend l'initiative d'engager à fond toute la puissance britannique dans une entreprise de défense commune, dont tous les états de l'Europe qui tiennent à leur indépendance sont appelés à bénéficier.

[1] Le rapport, extrait des archives de la Guerre, abordait en fait divers sujets (« résumé des événements survenus depuis le précédent rapport », annexion de Memel, mesures militaires polonaises, incident de Bohumin, emprunt de défense antiaérienne, mutations dans le haut-commandement aérien). N'ont été retenus que les passages relatifs à deux rencontres de l'attaché militaire avec le chef du grand état-major polonais.

[2] Sur cette proposition, voir ci-dessus les nos 108, 135, 181.

L'importance de cette initiative anglaise ne peut échapper à personne et la Pologne ne doit pas méconnaître qu'il y a là, pour elle, une occasion inespérée de s'assurer la garantie de l'Angleterre, en plus des garanties qu'elle tient déjà de l'alliance française.

Je suis autorisé à vous déclarer que ces garanties se traduiraient, le cas échéant, par la mobilisation immédiate des forces françaises et aussi celle des forces de l'Empire britannique.

Ainsi, la Grande-Bretagne s'engagerait de la façon la plus concrète; elle vous tend la main. C'est une occasion à saisir; il n'est pas sûr qu'elle se représente à l'avenir.

Le président du Conseil connaît parfaitement les difficultés et les dangers de la situation de la Pologne et le souci qu'elle a de garder l'indépendance de sa politique; il comprend que l'adhésion demandée au gouvernement polonais est une décision grave; mais la situation elle-même est grave et elle nécessite que chacun prenne ses responsabilités.

Je n'ai pas qualité pour discuter des modalités de l'adhésion polonaise; de l'avis de l'ambassadeur de France, il peut y avoir d'autres formes que la déclaration publique prévue par le gouvernement de Londres; l'essentiel est que le principe de la résistance commune aux entreprises de l'Allemagne soit acquis et que la coopération de toutes les forces à cet effet soit assurée.

Le Maréchal m'avait écouté avec la plus grande attention. Il me répondit dans des termes qui paraissaient avoir été pesés à l'avance et que je reproduis à peu près textuellement :

« Sans vouloir empiéter sur les attributions de M. Beck, mais en tant que chef de l'Armée et participant à la responsabilité de la direction des affaires de l'État polonais, je remercie très sincèrement M. Daladier de la communication dont il a bien voulu vous charger et je vous réponds ceci :

« La situation est en effet assez grave.

« Des surprises sont encore possibles de la part de l'Allemagne.

« Je suis décidé à ne sacrifier à la paix ni les intérêts, ni l'honneur de la Pologne.

« Je compte sur l'alliance française comme la France compte sur l'alliance polonaise, au cas d'une guerre, dans les conditions prévues par nos accords.

« M. Beck a parlé à M. Noël, et lui a indiqué le point de vue du gouvernement polonais.

« Nous pensons que le moment n'est pas bon pour une déclaration comme celle qui nous est proposée et qu'elle aurait moins d'utilité que d'inconvénients.

« Si nous nous rangeons ouvertement dans ce camp, c'est nous qui devenons le premier objectif de l'Allemagne.

« Nous nous trouverons aussitôt engagés dans une guerre contre l'Allemagne, sans savoir en quoi consistera pratiquement le concours de l'Angleterre.

« D'autre part, la Russie est un partenaire très peu sûr. Peut-on escompter qu'elle tiendra ses engagements?

« En tout cas, la présence de la Russie dans l'accord est l'élément qui rendra

le plus furieux les Allemands et amènera une riposte immédiate de leur part.

« Je suis préparé à faire la guerre avec l'Allemagne, mais je ne peux pas la provoquer.

« D'autant plus que je ne sais pas d'une façon précise les conséquences qu'en tireront les autres puissances.

« Notre alliance avec la France est un fait connu et admis par le Reich.

« Il est possible qu'il admette aussi un accord avec l'Angleterre.

« Mais certainement pas avec la Russie.

« En tant que militaire, je dois raisonner sur les réalités et non sur les impressions; je ne peux tabler sur l'espoir que la déclaration commune impressionnerait assez Hitler pour arrêter ses entreprises; je ne puis compter que sur des réalités concrètes ».

J'ai cru devoir répondre à certaines objections du Maréchal et notre conversation s'est poursuivie comme suit :

— Moi : Je vous ai dit de la part du Président qu'une menace allemande, dans le cas prévu par la déclaration commune, entraînerait immédiatement la mobilisation des forces françaises et de l'Empire britannique; ce sont bien des réalités concrètes.

— Le Maréchal : Sans doute.

— En ce qui concerne la Russie, notre point de vue est que le concours qu'elle vous apporterait serait strictement limité à vos demandes, qu'il n'est pas question de l'entrée des troupes russes sur votre territoire, que la Russie vous fournirait seulement des matières premières, du matériel, des éléments techniques dans la mesure où vous le demanderiez.

— D'accord, mais ce sont des modalités à préciser en cas de conflit; il sera temps au début du conflit de les régler.

— Enfin, vous seriez tout au moins assurés de n'avoir aucune inquiétude sur votre frontière est, et c'est un grand point pour la Pologne.

— Certainement.

— En ce qui concerne les conventions d'appui concret, l'état-major français est tout disposé à en conférer avec vous, et aussi, je n'en doute pas, l'état-major britannique, mais évidemment à condition que l'accord de principe soit réalisé, sous une forme ou sous une autre, la Pologne pouvant, à ce sujet, faire des suggestions.

L'essentiel est que le principe de la coopération soit acquis afin d'obliger Hitler à prendre la mesure du risque qu'il courrait.

— L'Allemagne est encouragée à agir parce qu'elle sait que l'Angleterre n'est pas encore tout à fait prête.

— Raison de plus, puisque le temps presse, pour réaliser l'accord au plus tôt afin que les pays menacés puissent compter être soutenus et qu'ils osent se défendre : par exemple, la Roumanie.

— Je ne crains pas une action militaire sur la Roumanie, elle serait impossible sans le concours des Hongrois, et ceux-ci au fond, très hostiles à l'Allemagne, ne s'y associeraient pas.

Les mesures de mobilisation prises de part et d'autre, par la Hongrie et la Roumanie, résultent d'une peur réciproque; on ne sait lequel des deux a le plus peur.

— Il y a aussi l'Italie, à laquelle il faut montrer les risques qu'elle courrait en suivant aveuglément l'Allemagne.

Le Maréchal me demande alors où nous en sommes avec l'Italie.

Il reconnaît que le discours du Roi [1] est très prudent et il croit qu'il ne serait pas très difficile pour nous de réaliser un accord avec l'Italie.

Je reviens encore une fois sur l'objet de ma visite; le Maréchal conclut :

« Les conversations continuent, nous n'avons pas dit non.

« Remerciez bien vivement le président du Conseil ».

En prenant congé du Maréchal, je lui dis que je me tiens à sa disposition, sur le terrain militaire, pour faire parvenir au Président toute communication ou information de sa part.

Il me remercie avec la plus grande cordialité, en m'assurant qu'il ne manquera pas d'en profiter.

Les déclarations du Maréchal appellent les réflexions suivantes :

Visiblement elles avaient été préparées par lui, concertées sans doute avec le ministre des Affaires étrangères et approuvées par le président de la République.

Elles confirment d'ailleurs — mais avec plus de netteté — les opinions exprimées précédemment, à titre personnel, par M. Beck, au sujet du projet de déclaration commune.

Il est clair que le gouvernement polonais ne consentira pas à donner son adhésion à un pacte de cette sorte qui, ostensiblement, l'opposerait au Reich et le lierait aux Soviets.

Par contre, il semble possible d'envisager un accord qui lierait la Pologne aux puissances occidentales, celles-ci traitant d'autre part avec la Russie.

C'est le maximum que l'on puisse obtenir de la Pologne, mais c'est aussi le minimum que nous soyons en droit d'exiger.

Évidemment, M. Beck n'est pas pressé de s'engager, il manœuvre pour gagner du temps et réserver la décision du problème pour son voyage à Londres au début d'avril [2].

Si critiquée que soit sa politique, même dans les milieux gouvernementaux, le ministre des Affaires étrangères est maintenu à son poste par la crainte que son départ attire les foudres de l'Allemagne; il y a donc peu de chances pour que le Maréchal et le Président se séparent de lui.

J'ai été reçu le 29 mars par le chef du grand État-major.

Il m'a parlé d'abord des commandes du matériel en France; il est satisfait de la signature du contrat concernant le 90 antiaérien, mais, m'a-t-il dit, jusqu'à présent les livraisons résultant des commandes passées en France se

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 162 (note).

[2] Sur le déroulement de ce voyage, voir ci-après les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

limitent à une batterie de projecteurs et à une certaine quantité d'aluminium; pour tout le reste, les livraisons ne commenceront que dans un an ou deux; en fait, si les accords de Rambouillet (1) ont apporté à l'État polonais une aide financière précieuse, ils n'ont — en raison des longs retards subis dans la négociation des contrats — donné que de très maigres résultats au point de vue de la fourniture à l'armée polonaise de matériels français.

Or, le temps presse et c'est immédiatement que la Pologne a besoin de renforcer ses armements.

Le général a donc chargé son attaché militaire à Paris de demander au ministère de la Guerre la cession d'un certain nombre de chars, type char léger R. 35 ou Hotchkiss. Il pense que les fabrications françaises de chars ont assez de rendement pour qu'un lot de quelque 200 à 300 chars puisse être prélevé sur les sorties d'usines, dans les mois à venir, au profit de la Pologne. La question de l'armement de ces chars ne l'arrête plus; à défaut de canons, il envisagerait de les armer avec la mitrailleuse polonaise et de les utiliser en unités mixtes avec les chars polonais armés du 37 Bofors. Cette cession serait liée à un nouvel accord financier qui avancerait à la Pologne les crédits nécessaires à l'acquisition de ces chars, puisque les crédits de Rambouillet sont épuisés.

Pour le même motif, nécessité d'un renforcement immédiat, le chef du grand État-major demande instamment qu'une réponse favorable lui soit donnée par notre ministère de l'Air au sujet des moteurs Gnôme et Rhône, type Mars (2). Déjà, sont construits 50 des avions auxquels sont destinés ces moteurs; il a donc besoin d'urgence de 50 moteurs.

Enfin, il se plaint de n'avoir pas encore reçu de réponse au sujet du nombre de matériels de 40 Bofors que la France désire commander à l'industrie polonaise (3). Ce renseignement lui est indispensable, pressé qu'il est de donner une réponse aux propositions de commandes dont il est saisi par le gouvernement anglais.

Sur cette dernière question tout au moins (dont j'ai saisi immédiatement notre attaché de l'Air), il semble qu'une réponse pourrait être donnée sans délai au général Stachiewicz.

Quant aux commandes de moteurs et de chars — dont l'urgence pour la Pologne n'est pas douteuse — il est souhaitable qu'il puisse lui être donné satisfaction, si nos propres besoins ne s'y opposent pas absolument.

En tout cas, une réponse, quelle qu'elle soit, gagnera à être prompte. Le général Stachiewicz s'étonnait de notre lenteur à répondre à des questions simples comme celle du nombre de matériels de 40 à commander. Il était visible qu'il attribuait cette lenteur soit à des dispositions de notre part peu favorables à la Pologne, soit à une paralysie de la décision dans nos départements de la Défense nationale.

En ce qui concerne la situation, le général Stachiewicz estime que les renseignements recueillis ne révèlent aucun préparatif important de caractère

(1) Conclus en septembre 1936 : voir, au tome III de la présente série, le n° 259 (annexe); ci-dessus le n° 207 (note).

(2) *Note du document :* Mon rapport 16/S du 2 mars 1939 [non reproduit].

(3) *Note du document :* Mon rapport 31/S du 21 mars 1939 [ci-dessus reproduit, sous le n° 112].

offensif de la part de l'Allemagne; au contraire, les Allemands se livrent à des travaux de défense sur les frontières de Silésie et de Posnanie.

A Dantzig, la police militarisée est sur pied, elle se retranche face à la frontière polonaise : mesure de précaution, semble-t-il, contre une réaction polonaise, au cas où la Ville libre proclamerait son rattachement au Reich.

Des propos du général, il résulte que cette réaction est peu probable, à condition que les intérêts économiques de la Pologne dans le port de Dantzig soient sauvegardés.

Le gouvernement polonais consentirait également à donner au Reich des facilités nouvelles pour les communications allemandes avec la Prusse orientale, mais il n'admettra aucune atteinte à ses droits de souveraineté sur le territoire polonais.

Le général confirme les renseignements qui m'avaient déjà été donnés sur les mesures militaires prises en Pologne : rappel de la dernière classe libérée et de différentes catégories de spécialistes, en tout 200.000 hommes au maximum, dit-il. Étant donné que l'armée active ne dispose actuellement que d'une seule classe instruite, il était nécessaire d'étoffer les unités des frontières et celles des divisions qui sont en réserve de couverture.

La mise en place de la couverture n'a pas été ordonnée, mais les divisions réserve de couverture se sont déplacées pour s'établir sur les directions principales couvrant Varsovie au Nord et au Sud-ouest, région de Lodz.

Le général n'a pas d'appréhension pour l'avenir immédiat [1], mais il est convaincu que l'été ne se passera pas sans nouvelles entreprises allemandes.

215

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 976 à 978 [2]. Secret. Réservé. Urgent. *Londres, 31 mars 1939* [3].

(*Reçu* : 14 h.)

Le gouvernement anglais a reçu hier de Varsovie une première indication faisant savoir que le président Mosciski et le maréchal Smigly-[Rydz] examineraient demain samedi les réponses à faire à Londres et à Paris. Aucune information de Bucarest n'est jusqu'ici parvenue à Londres. D'autre part, le gouvernement polonais a répondu dans le même sens que Votre Excellence [4]

[1] *Note du document :* La question de Dantzig mise à part.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Par fil.
[4] La réponse française fut donnée par le Ministre lors de son séjour à Londres; voir ci-dessus le n° 113.

à la communication anglaise prévoyant une assurance d'appui donnée par la Grande-Bretagne à la Pologne, au cas où celle-ci serait l'objet d'une menace sérieuse avant l'aboutissement des pourparlers actuels. Cette réponse et le télégramme sur le même sujet envoyé par sir Eric Phipps permettent au Premier ministre de répondre cet après-midi sur la question qui lui serait posée à ce sujet par des parlementaires (1). M. Chamberlain et ses principaux collaborateurs examinent actuellement à Downing Street si la déclaration déjà annoncée par la presse serait opportune, ou s'il ne serait pas préférable de faire ajourner toute question. Si le Premier ministre prend la parole, il fera vraisemblablement une courte déclaration vers 4 heures.

Enfin, selon des renseignements parvenus ici hier en fin de journée, l'état-major général polonais croyait discerner dans la situation militaire certains symptômes de détente du côté allemand : renvoi d'un certain nombre de mobilisés, retard dans la mise en train de travaux de fortifications. Cet optimisme relatif, à propos duquel les Polonais invoquent l'attitude résolue de l'Angleterre, motive de sérieuses réserves au Foreign Office.

216

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 980. *Londres, 31 mars 1939* (2).

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Voici la traduction des déclarations faites cet après-midi à 15 heures aux Communes par M. Neville Chamberlain telles qu'elles viennent d'être rapportées par l'agence Reuter :

« Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas confirmation des rumeurs concernant une attaque projetée contre la Pologne et, en conséquence, ces rumeurs ne doivent pas être considérées comme fondées.

« Je suis heureux de saisir cette occasion pour définir encore une fois la politique du gouvernement de Sa Majesté. Nous avons constamment recommandé le règlement de tout différend qui pourrait surgir par voie de libre négociation entre les parties; nous considérons que telle est la méthode naturelle et juste lorsqu'il existe un différend. Selon nous, il ne doit pas y avoir de question qui ne puisse être réglée par des moyens pacifiques et la substitution de la force ou de la menace de la force à la négociation nous paraît injustifiable.

(1) Sur l'intervention du Premier britannique aux Communes, voir ci-après le nº 216.
(2) Par fil, en clair.

« Ainsi que la Chambre le sait, des consultations ont lieu maintenant avec d'autres gouvernements. Afin de rendre la position du gouvernement de Sa Majesté absolument nette et avant que ces négociations ne soient terminées, je dois informer la Chambre que, durant cette période, le gouvernement de Sa Majesté s'estimera tenu d'accorder au gouvernement polonais tout l'appui qui sera en son pouvoir si la Pologne était clairement menacée d'une action contre son indépendance et si le gouvernement de cette puissance considérait d'un intérêt vital de résister par la force à cette action.

« Le gouvernement de Sa Majesté a donné cette assurance au gouvernement polonais. J'ajoute que le gouvernement français m'a autorisé à dire nettement qu'il se trouve aux côtés du gouvernement de Sa Majesté à cet égard ».

217

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 193 à 195 (1). *Tokyo, 31 mars 1939, 21 h. 15, 21 h. 16.*

(*Reçu :* 17 h. 15, 16 h. 50.)

Le vice-ministre m'a remis ce matin la lettre dont je vous envoie la traduction sous le numéro suivant.

Il s'agit d'une fin de non-recevoir à la proposition d'arbitrage que, le 17 février, Votre Excellence avait faite au sujet de l'archipel des Spratly (2).

M. Sawada a ajouté qu'il était chargé de me faire savoir qu'à la date d'hier, l'archipel avait été réuni administrativement au gouvernement général de Formose, dont il fait dorénavant partie aux yeux du gouvernement impérial.

Je lui ai demandé de me préciser le sens de cette déclaration et notamment de me dire s'il s'agissait là d'une formalité de principe à caractère juridique, ou si des mesures concrètes d'occupation avaient été prises sur les lieux.

Il s'est lancé dans des explications très embrouillées tendant à établir que l'occupation effective japonaise était un fait déjà ancien et que le fait nouveau consistait dans les mesures administratives qui réunissaient l'archipel au gouvernement général de Formose. Sur ma demande, il m'a dit qu'aucune mesure concrète récente n'avait été prise sur place.

J'ai l'impression que le but du gouvernement japonais est de prendre position au point de vue juridique afin de se trouver en droit sur un pied d'égalité avec nous, qui avions fait depuis plus de cinq ans les formalités requises pour une occupation de territoire.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».

(2) Cette proposition d'arbitrage avait été communiquée par le Département à l'ambassade, par télégramme nos 77-79, du 16 février, non reproduit

J'ai dit à M. Sawada que je vous rendrais compte de notre conversation, mais que je ne doutais pas que le refus de notre proposition d'arbitrage et la nouvelle que le gouvernement japonais prétendait réunir l'archipel au gouvernement de Formose ne fissent le plus mauvais effet auprès du gouvernement de la République.

Au moment d'envoyer ce télégramme, j'apprends que le Gaimusho a remis à la presse un communiqué annonçant le rattachement de l'archipel au gouvernement général de Formose.

« J'ai pris complètement connaissance de la lettre de Votre Excellence en date du 27 février [1] nº 4 par laquelle Elle a bien voulu me faire savoir qu'en même temps que le gouvernement impérial confirme sa non-reconnaissance de la souveraineté de la France concernant la possession de l'archipel des Spratly, le gouvernement français proposait de soumettre la question à un arbitrage.

« En date du 9 février, le gouvernement japonais avait montré clairement au gouvernement français que renoncer à ses revendications quant à la possession de l'archipel de Spratly serait le mode de règlement le plus harmonieux et pratique de la question, tout en maintenant et en développant les efficaces traditions de bonne amitié entre la France et le Japon, et il lui avait demandé de prendre d'urgence des mesures en ce sens. Le gouvernement japonais regrette extrêmement que néanmoins, le gouvernement français nie maintenant encore les justes revendications de l'Empire et refuse d'accepter les propositions équitables de notre part, telles qu'elles sont ci-dessus mentionnées.

« D'autre part, le gouvernement français suggère que la présente affaire soit soumise à l'arbitrage. Mais le gouvernement impérial estime qu'un arbitrage ne peut contribuer au règlement satisfaisant de la question et ne reconnaît pas la nécessité de la soumettre audit arbitrage ».

218

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 524 [2]. Réservé. *Varsovie, 31 mars 1939, 18 h. 30.*
(*Reçu :* 18 h. 35.)

Je viens d'exposer au maréchal Rydz-Smigly le projet franco-britannique [3].

Il a accueilli ma communication avec une satisfaction non dissimulée et m'a dit mesurer parfaitement l'importance capitale pour son pays d'un projet

[1] Lire en fait : du 17.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Sur ce projet, voir ci-dessus le nº 206.

qui ne soulève pas les objections formulées lundi à l'encontre du projet primitif de déclaration commune [1].

Il s'est réservé toutefois naturellement d'en délibérer avec le président de la République et avec M. Beck.

219

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 124 à 126 [2]. Confidentiel. *Berne, 31 mars 1939* [3].

J'ai l'honneur de communiquer des renseignements qui m'ont été donnés par une haute personnalité suisse, qui les tient d'un correspondant en Allemagne qu'il estime bien informé :

1° La disgrâce de M. Goebbels serait confirmée. On parle de son envoi comme ambassadeur à Tokyo [4];

2° On estime que l'accord germano-roumain [5] consacre la mainmise économique et demain politique du Reich sur la Roumanie. On profiterait de la construction d'un pipe-line pour amener le pétrole en Allemagne.

Par contre, le ministre de Roumanie à Berne m'a parlé longuement de cet accord commercial. Il estime qu'il présente des avantages certains et immédiats pour son pays sans compromettre l'avenir. En effet, on obtient momentanément une ère de tranquillité et on évite une mainmise brutale contre des promesses de surproduction que l'Allemagne doit favoriser mais qui, en toute hypothèse, ne donneront de résultats que dans plusieurs années. Pendant ce temps, la situation en Allemagne peut se modifier. En outre, la Roumanie a le maniement de ses sociétés mixtes roumano-allemandes. La *Steaua* était ainsi avant la guerre. On a toujours conservé la prépondérance roumaine dans ces sociétés, ne serait-ce qu'en achetant les administrateurs.

3° Du côté espagnol, on obtiendrait de Franco de concentrer 2 à 300.000 hommes sur les Pyrénées en cas de tension. On le poussera en outre à s'emparer de Gibraltar;

4° Du côté polonais, on cherchera à régler la question de Dantzig et du Couloir comme on l'a fait pour Memel. Si on se persuadait que l'opération

(1) Sur ce projet primitif, voir ci-dessus les nos 108, 181.
(2) Extrait des « Papiers 1940 ».
(3) Par fil.
(4) En fait, le ministre de la Propagande était parti pour un vaste périple qui devait l'amener successivement en Hongrie, en Grèce, en Turquie, en Yougoslavie, pour ne rentrer à Berlin que le 14 avril.
(5) Conclu le 23 mars : voir ci-dessus le n° 151.

comportait un risque réel de guerre, l'Allemagne accentuerait ses négociations — qui seraient déjà commencées — avec l'U.R.S.S. en vue d'un nouveau et définitif partage de la Pologne.

5° Hitler continuera à pousser hâtivement son action en Europe centrale et orientale non seulement pour cette raison générale qu'il estime n'avoir pas très longtemps à vivre et qu'il veut parachever son œuvre, mais également parce que la neutralité sinon le concours de l'Italie lui est nécessaire et qu'il sent bien qu'il ne peut y compter bien longtemps.

Prière communiquer Guerre.

220

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 255, 256. Réservé. *Rome, 31 mars 1939* (1).

Mgr Tardini, parlant avec moi de la controverse en cours entre Paris et Rome, constatait ce matin que le Saint-Siège avait su dès 1935 que M. Pierre Laval ne s'était nullement engagé envers M. Mussolini à laisser l'Italie conquérir et absorber l'Abyssinie par une expédition militaire de grand style. Quand Pie XI lui avait demandé : « Alors, vous avez consenti à laisser les mains libres à l'Italie en Abyssinie ? », à quoi M. Pierre Laval avait répondu : « Mais pas du tout ! », répétant cette réplique à ses collaborateurs, Pie XI avait observé qu'elle avait été faite sans hésitation, avec une spontanéité et une netteté qui excluaient l'hypothèse d'un engagement exprès ou tacite à l'opération militaire qui s'est accomplie dans l'année 1935.

Ce témoignage rétrospectif m'a donné l'argument que le gouvernement italien a depuis cherché à tirer de l'attitude du gouvernement français pendant la campagne d'Abyssinie.

(1) Par fil.

221

PROTOCOLE FRANCO-ROUMAIN

sur les achats de produits du pétrole [1].

Confidentiel [2].

Article premier

Le gouvernement français et le gouvernement roumain, désireux de favoriser le développement des importations roumaines en France, sont convenus de ce qui suit :

Le gouvernement français s'engage à user de son influence auprès des importateurs français pour les amener à conclure un ou des contrats portant sur l'importation, soit pour le ravitaillement des services publics, soit pour l'approvisionnement privé, en France, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, et, éventuellement, dans d'autres possessions françaises, pendant la période d'une année à partir de l'entrée en vigueur du présent protocole, de produits roumains dérivés du pétrole, jusqu'à concurrence des quantités suivantes :

490.000 tonnes d'essence tourisme;
50.000 tonnes de gas-oil;
20.000 tonnes de pétrole lampant.

De son côté, le gouvernement roumain s'engage à user de son influence auprès des exportateurs roumains pour les amener à conclure le ou les contrats dont il s'agit.

Le gouvernement roumain ne s'opposera pas, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur en Roumanie, à des compensations éventuelles entre produits qui correspondraient aux nécessités du marché français et notamment à la substitution à l'essence de pétrole brut, de gas-oil, de mazout ou autres produits dérivés du pétrole, étant entendu que cette compensation sera faite en valeur et non en tonnage.

[1] Le 31 mars, tandis qu'un accord culturel était signé à Bucarest, une série d'accords était conclue à Paris entre les deux pays sur le plan commercial. Il s'agissait : 1. d'un accord sur les paiements commerciaux, 2. d'un protocole de signature (confidentiel), 3. d'un avenant à l'arrangement financier franco-roumain du 7 février 1936 (traitant en particulier des arrérages de la dette publique roumaine), 4. d'un échange de lettres (confidentiel) relatif à un « fonds culturel »; 5. d'un arrangement relatif aux contingents, 6 à 11. d'échanges de lettres concernant le blé, les ristournes des droits sur les moutons, le maïs, les pois de semence, le roquefort, les spécialités pharmaceutiques, 12. d'un protocole confidentiel sur les achats des produits du pétrole (protocole ci-dessus reproduit) et d'nn procès-verbal relatif à l'exécution dudit protocole, 13 à 17. enfin d'échanges de lettres au sujet du prix des produits du pétrole, de la Société de navigation danubienne, de certains contingents industriels, du contrôle de divers comptes, du riz indochinois.

N'a été retenu pour la publication que le protocole sur les achats des produits pétroliers qui constituait l'élément essentiel de ces négociations et des accords intervenus.

[2] Document extrait des archives des Finances.

Étant donné l'existence actuelle d'engagements s'étendant sur l'année 1939, il est nécessaire de prévoir que la période d'exécution des contrats visés ci-dessus pourra s'étendre jusqu'au 1er avril 1940.

Article 2

Toute réexportation des produits du pétrole qui seront importés en application des dispositions du présent protocole est interdite; toutefois, le gouvernement roumain ne se refusera pas à examiner les cas particuliers qui comporteraient, pour les pétroles roumains, des débouchés nouveaux.

Article 3

Les prix à payer par les importateurs français ne seront en aucun cas supérieurs ni aux prix F.O.B. Constanza, ni aux prix d'importation des produits similaires américains en provenance du golfe du Mexique.

Les prix F.O.B. golfe du Mexique seront définis par rapport aux prix F.O.B. golfe du Mexique résultant du « Reuter », affecté d'un coefficient de rabais qui ne pourra être supérieur à 5 % et qui sera calculé compte tenu de tous les éléments qui entrent dans la fixation des prix.

Pour les importations en Afrique du Nord, les conditions spéciales d'importation dans cette région seront prises en considération.

La définition des prix F.O.B. golfe du Mexique et F.O.B. Constanza sera précisée dans le ou les contrats. Le ou les dits contrats devront recevoir l'agrément du gouvernement roumain.

Les spécifications des produits seront précisées dans le ou les contrats.

Article 4

Sur chaque opération d'importation, à l'exception de celles portant sur le pétrole brut qui viendrait en compensation comme il est dit à l'article 1er ci-dessus, le gouvernement français, s'il existe un excédent du prix F.O.B. Constanza des produits importés sur le prix F.O.B. golfe du Mexique des produits américains similaires, versera une prime égale à cet excédent, mais qui ne pourra en aucun cas être supérieure à 7 % du prix F.O.B. golfe du Mexique des produits américains similaires.

Pour le calcul de cette prime, les prix F.O.B. golfe du Mexique et F.O.B. Constanza à prendre en considération seront ceux qui auront été définis dans le ou les contrats.

Le décompte de la prime sera mentionné dans la facture et la prime sera payée à l'exportateur roumain quinze jours au plus tard à compter du règlement du prix par l'importateur français.

Les primes ainsi payées seront comptabilisées par la Banque nationale de Roumanie au compte « marchandises, cours officiel » prévu par les articles 4 et 5 de l'accord sur les paiements commerciaux en date de ce jour.

Article 5

Le gouvernement roumain s'engage à laisser à la disposition des exportateurs roumains des produits du pétrole, à l'exception du pétrole brut qui

viendrait en compensation comme il est dit à l'article 1er ci-dessus, 20 % du prix F.O.B. payé par les importateurs français.

Il s'ensuit que pour les produits roumains du pétrole exportés dans le cadre du présent protocole, la répartition prévue par l'article 4, 1° de l'accord de paiements en date de ce jour s'appliquera seulement à 80 % du prix F.O.B. payé par les importateurs français.

Sur ces 20 % :

a. 10 % seront laissés à la disposition des exportateurs roumains intéressés afin d'être utilisés directement par eux ou cédés par eux librement à des tiers, en vue de tous paiements en France ou dans d'autres pays à devises libres conformément au régime en vigueur en Roumanie;

b. 10 % seront enregistrés par la Banque nationale de Roumanie au compte statistique dit « marchandises, cours libre ».

Le régime de négociabilité prévu au paragraphe *a* ci-dessus sera, pendant la durée de l'accord, le régime de négociabilité le plus favorable en vigueur en Roumanie, pour les exportations de marchandises quelconques à destination des pays à devises libres.

Article 6

Les quantités de produits roumains du pétrole visées à l'article 1er du présent protocole et destinées à la France métropolitaine seront, dans toute la mesure du possible, importées par les ports méditerranéens.

Article 7

Pour le transport des produits pétroliers visés au présent protocole, les deux gouvernements sont d'accord pour intervenir auprès des intéressés pour que, à équivalence de conditions, la priorité soit donnée aux navires roumains et aux navires français.

Article 8

Pendant la période d'exécution du ou des contrats prévus ci-dessus et dans la mesure de leur exécution, le gouvernement roumain renonce aux dispositions des points 1 et 2 du § III du protocole signé le 7 février 1936 entre le gouvernement français et le gouvernement roumain, relatives à la possibilité de certaines importations de produits roumains du pétrole en France.

Article 9

Au cas où il pourrait être procédé à des importations en France de produits roumains du pétrole au titre des achats spéciaux prévus par l'article 3 du protocole de signature de l'accord sur les paiements commerciaux, il est entendu que pour les produits autres que le pétrole brut :

1° Le gouvernement français accorderait une prime de 7 % maximum, conformément aux modalités définies à l'article 4 ci-dessus;

2° Le gouvernement roumain laisserait à la disposition des importateurs roumains 20 % du prix dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessus.

Ces engagements du gouvernement français et du gouvernement roumain ne valent que jusqu'à concurrence d'une importation en valeur de francs : 180 millions.

Article 10

Le présent protocole entrera en vigueur en même temps que l'accord sur les paiements commerciaux, et sera soumis aux mêmes clauses de dénonciation que cet accord. Cette dénonciation entraînera celle du ou des contrats passés entre importateurs français et exportateurs roumains de produits du pétrole.

Fait à Paris, en double exemplaire,
le 31 mars 1939.

Signé : G. TATARESCO. *Signé :* G. BONNET,
F. GENTIN.

222

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE [1]
au sujet des îles Spratly

Paris, 31 mars 1939.

Un télégramme de l'agence Havas en date du 31 mars 1939 signale que le gouvernement de Tokyo a décidé de placer sous la juridiction japonaise les îles Spratly [2]. Cette décision a été portée à la connaissance du public par un communiqué du Gaimusho; elle aurait été, d'autre part, notifiée, en date de ce jour, à l'ambassadeur de France au Japon. Mais le Département n'a pas encore été avisé officiellement de cette notification.

Il convient de rappeler que la prise de possession par la France des îles Spratly, comprenant six îles ou groupes d'îles, situées entre les 7° et 12° de latitude Nord et les 111° et 114° de longitude Est, a été effectuée le 13 avril 1930 et complétée entre les 7 et 12 avril 1933. La notification de leur occupation a paru au *Journal officiel* du 26 juillet 1933.

Le 19 août suivant, le chargé d'affaires du Japon à Paris remettait au directeur politique une note, par laquelle il faisait savoir que son gouvernement entendait faire des réserves sur la validité de notre prise de possession. A la suite de plusieurs démarches de l'ambassade, auxquelles le Département

[1] **Extraite des papiers Bonnet.**
[2] **Sur cette opération, voir ci-dessus le n° 217.**
La genèse de l'affaire des Spratly (jusqu'au début de 1938) est exposée au tome VIII de la présente série sous le n° 244 (note).

avait opposé une fin de non-recevoir, M. Sato, ambassadeur du Japon à Paris, déclara verbalement à M. Léger, le 28 mars 1934, que l'affaire, à laquelle son gouvernement avait cessé de s'intéresser, devait être considérée comme classée [1]. En fait, la question ne devait plus être soulevée pendant plus de trois ans.

En septembre 1937, le Département fut informé qu'un bateau japonais se livrait à des études topographiques dans l'archipel et que des Japonais avaient été débarqués sur l'îlot Itu-Aba. Ces faits furent confirmés par la visite d'un navire de guerre, qui constata la disparition des marques de notre prise de possession et recueillit, de la part des Japonais, des déclarations mettant en doute notre souveraineté. Notre ambassadeur à Tokyo fut chargé de saisir de la question le Gaimusho, en rappelant la position du gouvernement français. Le gouvernement japonais nia avoir jamais reconnu notre prise de possession et, sans cependant revendiquer pour lui-même la souveraineté sur l'archipel, se déclara décidé à exiger le respect des droits créés à ses ressortissants par une occupation antérieure.

Le gouvernement français décida alors d'installer sur Itu-Aba un groupement d'occupants civils qui, depuis ce moment, sont demeurés sur l'îlot en présence des occupants japonais, périodiquement visités par des navires de guerre et renforcés ultérieurement par des éléments armés.

Au mois de janvier 1939, notre ambassadeur à Tokyo fut invité à insister solennellement sur les inconvénients résultant des atteintes ainsi portées à la souveraineté légitime de la France et à demander des assurances concernant le respect de nos droits. Le gouvernement impérial ayant répondu à cette démarche par une fin de non-recevoir, M. Arsène Henry fut prié de faire savoir que, dans son désir d'assurer un règlement amiable de la question, le gouvernement français serait disposé à laisser porter le litige devant une juridiction arbitrale.

A cette proposition conciliante, le gouvernement japonais vient de répondre par une mesure brutale, qui le met en opposition complète avec nous et ne paraît laisser aucune chance de solution amiable.

Il convient de rapprocher sa décision récente d'autres mesures inamicales pour la France qui ont été prises depuis le début du conflit sino-japonais. Contrairement aux stipulations de l'accord franco-japonais de 1907 [2], qui n'a cependant point été dénoncé, le gouvernement de Tokyo ne s'est nullement préoccupé de ménager nos intérêts dans les régions voisines de nos établissements d'Indochine. Il a procédé, malgré nos représentations, à l'occupation de l'île de Haïnan [3], il a contesté nos prétentions sur les îles Paracels; il prétend maintenant à la souveraineté sur les îles Spratly, en violation de

[1] Voir, au tome VI de la première série, le n° 46.

[2] Aux termes de l'accord franco-japonais du 10 juin 1907 les deux pays s'engageaient à respecter l'indépendance et l'intégrité de la Chine, ainsi que le principe de l'égalité de traitement dans ce pays tant pour le commerce que pour les ressortissants étrangers. Ils promettaient également d'assurer la sécurité des régions de la Chine voisines des territoires où ils détenaient des droits de souveraineté.

[3] En février 1939 : voir au tome XIV de la présente série, le n° 90.

nos droits établis, et paraît ainsi vouloir procéder graduellement à l'encerclement de notre colonie.

Une telle attitude est de nature à justifier, de la part du gouvernement français, la reprise de son entière liberté d'action à l'égard du Japon. Aux premiers jours du conflit sino-japonais, et bien qu'il n'y eût pas état de guerre ouverte entre les deux pays, la France avait prononcé l'interdiction du transit par l'Indochine de tout matériel de guerre destiné à la Chine [1]. Cette mesure n'avait cependant été adoptée que pour obtenir en contrepartie le respect par le Japon de nos intérêts en Chine du Sud. A la méconnaissance systématique de ses intérêts, le gouvernement français ne peut répondre qu'en ouvrant sans restriction au transit des armes la voie de l'Indochine.

223

NOTE DU MINISTRE DE L'AIR [2]

Mars 1939.

En septembre 1938.

Aucun avion moderne.

Pas de perspective d'en sortir avant décembre.

Il fallait donc avec 1.200 à 1.500 avions surclassés tenir trois mois sans le secours d'aucune production ni française, ni américaine.

Or, les pertes escomptées sont au minimum 40 % par mois dans les premiers mois.

En mars 1939.

350 avions *modernes*.

Production en avions modernes : 80 à 100 par mois. Dépassera 100 en avril.

Coopération industrielle américaine assurée, celle-ci pourrait atteindre : 110 avions en juillet, 160 en septembre, s'ajoutant à la production française qui, à cette époque, dépassera 200 avions par mois.

[1] Voir au tome VIII de la présente série, le n° 17 (note).

[2] Cette note, extraite des « notes du cabinet Bonnet », porte la mention initiale suivante : *Note manuscrite remise en mars 1939 par M. Guy La Chambre à M. Bonnet et montrant les progrès accomplis depuis septembre 1938 en ce qui concerne l'aviation.* Elle a été d'ailleurs reproduite par G. Bonnet dans ses Mémoires (*De Washington au Quai d'Orsay*, p. 372).

224

Bulletin de renseignements de l'Attaché militaire de France à Washington [1]

Évolution de la politique américaine

D. nº 148/V [2]. Confidentiel. *Washington, 31 mars 1939.*

Les événements de mars ont eu pour effet d'accuser davantage les courants d'opinion, en matière de neutralité, de pacifisme et d'isolationnisme.

L'activité des chefs de l'isolationnisme a été particulièrement marquée au Congrès :

Sénat.

Les sénateurs Clark, Lodge, Borah, Nye, Vandenberg, Lafollette.

Le sénateur B. Champ Clark, un des fondateurs et premier commandeur national de l'*American Legion*, fait de l'obstruction systématique à toute idée de coopération avec les démocraties. Il n'a pas oublié que son père, président de la Chambre sous Wilson, a été abandonné politiquement par ce dernier. Il unit dans une même exécration l'idéal wilsonien et les pensées interventionnistes de M. Roosevelt. Il conserve peut-être aussi, contre la France, le souvenir (habilement entretenu par nos ennemis) de la façon dont certains soldats américains ont été exploités par l'habitant français pendant la guerre.

Le sénateur Lodge continue la politique de son père, le grand adversaire de la Ligue des nations. Républicain notoire, il trouve dans cette politique un tremplin pour la lutte contre les démocrates.

Le sénateur Borah, dont le nom a conservé une grande influence dans les milieux populaires, n'a plus sa virulence d'autrefois. Au Sénat, on l'écoute avec déférence, mais il est déjà passé à l'arrière-garde et la presse ne se sert plus de son nom, comme jadis, pour confectionner des manchettes sensationnelles.

Les sénateurs Nye et Vandenberg, l'un connu pour sa prestance, l'autre pour ses aspirations présidentielles, n'auraient jamais occupé une place de premier plan s'ils n'avaient provoqué et dirigé l'enquête « contre les trafiquants de mort ». Nye, au Sénat, est plus insistant que convaincant. Il utilise les vieux clichés de façon mélodramatique. On ne le prend pas très au sérieux, car il est payé 250 dollars pour chacune de ses conférences sur les questions de neutralité qui sont surtout, depuis quelques mois, isolationnistes.

[1] Le lieutenant-colonel d'artillerie Lombard.
[2] Extrait des archives de la Guerre.

Vandenberg, candidat possible à la Présidence, se sert de l'isolationnisme comme plateforme électorale; si l'opinion publique prenait une nouvelle orientation, il apporterait des retouches, dit-on, à sa façon de voir.

Lafollette a hérité des défauts et des qualités de son père; il apporte à épouser les théories paternelles une sorte de piété filiale. C'est surtout un pacifiste.

Il convient de citer le sénateur Reynolds, pro-nazi, dont le zèle isolationniste serait entretenu par Berlin. Couvert de dettes, il mène, depuis peu, un train qui le rend suspect à ses collègues.

Somme toute, les chefs importants de ce mouvement agissent soit sous l'influence d'émotions, soit pour des buts personnels et intéressés.

Milieux militaires.

Le 11 mars avait lieu à New York, hôtel Waldorf Astoria, la réunion annuelle de la 1re division américaine. Parmi les 250 membres se trouvaient :

— le général Bullard, commandant la IIe armée, A.E.F.;

— le général Summerall, commandant de la 1re D.I. en 1918 et ultérieurement chef d'État-major général de l'armée américaine;

— le général Marshall, Deputy Chief of Staff actuel;

— le général Maxwell Murray;

— le colonel Robert McCormick, directeur-propriétaire de la *Chicago Tribune.*

Deux hôtes d'honneur étrangers assistaient à cette réunion :

— le général de Chambrun;

— le colonel Lombard.

L'attaché militaire s'est entretenu, avant et après le banquet, avec les personnalités américaines les plus importantes. Alors qu'aux banquets de 1936 et 1937, les amis et camarades américains lui avaient exprimé leur regret de voir la France menacée par l'Allemagne et leur désir de voir les États-Unis se ranger, en cas de guerre, du côté des démocraties, il a pu constater le progrès accompli par les idées isolationnistes.

A la fin de son discours, le général Summerall dit : « Si jamais nous entrons en guerre, ce sera pour une guerre qui sera nôtre ». Malgré le caractère un peu vague de cette déclaration, on comprend qu'il faut que les intérêts directs des États-Unis soient menacés pour que la nation prenne les armes.

Sociétés diverses.

Sociétés pacifistes :

Les sociétés pacifistes ont perdu leur imperturbable sérénité. Les événements de Tchécoslovaquie, la prise de Memel, le discours de M. Mussolini [1], le travail qui s'opère dans la région du Corridor ont jeté l'inquiétude. La paix mondiale paraît irréalisable tant que dictateurs et conquérants pourront continuer leur politique du « poing armé ».

[1] Prononcé le 26 mars au stade olympique de Rome à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation des Faisceaux de combat : voir ci-dessus le nº 162 (et note).

Aussi, fait surprenant pour quiconque a vécu les années 1920 à 1928 aux États-Unis, certaines de ces sociétés deviennent ardemment interventionnistes.

A la *National Peace Conference*, qui se réunit une fois par an et qui est chargée de « faire le point » pour 42 organisations de tendance pacifiste, 32 sociétés se sont déclarées pour l'amendement Thomas [1] par lequel le Président aurait à définir l'agresseur.

En général, on peut dire que les sociétés réunissant des intellectuels, ou tout au moins des gens ayant reçu une éducation supérieure, sont nettement anti-isolationnistes.

Les sociétés englobant la foule, encore sous l'influence de la propagande relative aux dettes de guerre, au trafic des munitions, à l'impérialisme britannique, à l'encerclement de l'Allemagne, sont nettement isolationnistes, et on peut dire que dans les sociétés, les clubs, et dans la masse des États-Unis, un vote donnerait actuellement la majorité aux isolationnistes.

Sociétés de femmes.

Mais les tendances interventionnistes sont puissamment développées grâce à l'action des clubs et sociétés de femmes. Aux États-Unis, l'homme très occupé à faire de l'argent et, si possible, du sport, lit peu. La femme a des loisirs et est plus cultivée; c'est à elle que l'homme s'adresse pour former son opinion.

Aussi, lorsque des associations comme celle de l'*American Association of University Women* s'adresse à 60.000 de ses membres, dans toute l'étendue des États-Unis, pour faire de la propagande anti-isolationniste, on est sûr que cet appel sera entendu et généralement suivi.

Des alliances, telles que celles des femmes du parti démocrate, agissent dans le même sens. En Californie, on voit, sous l'influence du Post Master general Farley, une campagne interventionniste entreprise par la vice-présidente des *Women National Democratic Clubs*. Dans tous les états, ces clubs s'efforcent de convaincre les leaders de l'opinion.

Sociétés savantes.

Dans les grandes cités, *le Council on Foreign Relations* réunit des docteurs, ingénieurs, avocats qui sont pratiquement tous anti-isolationnistes.

Foreign Policy Association.

Il est regrettable de constater que cette importante société d'interventionnistes est devenue plutôt isolationniste. James McDonald (du *New York Times*) ayant quitté son journal pour passer à la revue *Fortune* a été remplacé par B. Stone, nettement pro-isolationniste. C'est un des cas où des fonds employés judicieusement auraient modifié la situation.

Sociétés à tendances religieuses.

La *Women International League for Peace and Freedom*, qui groupe un grand nombre de sociétés dirigées par les diverses églises, est nettement isolationniste. Elle réunit des gens pieux, d'anciens *conscientious objectors*.

[1] Sur cet amendement, voir ci-dessus le n° 180.

Département d'État.

Au département d'État (Affaires étrangères), le découragement a été vif au moment de la mainmise sur la Moravie et sur la Bohême. Il paraît difficile désormais de demander au peuple américain de soutenir, sous une forme quelconque, la cause des démocraties. La situation qui vient d'être créée est sans doute menaçante pour l'Empire britannique; les colonies françaises sont visées. Mais, de cela, la majorité des Américains ne se soucie guère.

225

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 356 à 362 (1). Réservé. *Bucarest, 1er avril 1939, 3 h.*

(*Reçu :* 5 h. 50.)

Je me suis acquitté ce soir auprès de M. Gafenco de la démarche dont m'avait chargé Votre Excellence par son télégramme nos 184 à 190 (2).

Le ministre des Affaires étrangères m'a tout d'abord exprimé ses vifs remerciements pour l'action que nous avons entreprise. Il estime du reste que le seul fait que la France et l'Angleterre affirment leur volonté de ne pas se désintéresser de l'Europe centrale est décisif pour le maintien de la paix.

M. Gafenco m'a déclaré ne pouvoir me donner une réponse officielle avant d'avoir vu le Roi qui le recevra demain, mais il m'a fait connaître à titre personnel ses premières impressions sur nos suggestions.

1o *Résistance de la Roumanie à toute agression.*

M. Gafenco (3) et moi-même, m'a dit le ministre, avons répondu par avance à cette question en peu de... (4) dans nos discours du 27 mars (5) que la Roumanie défendrait ses frontières et son indépendance les armes à la main, et nous avons fait connaître officiellement notre position aux gouvernements français et anglais (mon télégramme nos 275 à 277) (6).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 29 mars, ci-dessus, reproduit sous le no 187.
(3) Lire en fait : M. Calinesco (président du Conseil roumain).
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Le 27 mars, à une réunion du Front de la renaissance nationale, M. Calinesco, président du Conseil roumain, rappelait avoir décidé une mobilisation pour répondre à la mobilisation par les Hongrois de cinq corps d'armée à la frontière roumaine. M. Gafenco, quant à lui, avait ajouté que la Roumanie réduirait ses préparatifs militaires dans la mesure où Budapest démobiliserait.
(6) Du 20 mars, ci-dessus publié sous le no 84.

Comme je demandais à mon interlocuteur si le gouvernement royal adopterait la même attitude en présence d'un processus de pénétration économique, il a saisi cette occasion pour me répéter qu'il ne considérait nullement que le traité du 23 mars [1] représentât un asservissement de son pays au point de vue économique, mais que si l'Allemagne cherchait à l'utiliser pour aboutir à un résultat de ce genre, la Roumanie s'y opposerait de toutes ses forces.

2° *Informations sur les menaces contre l'indépendance de la Roumanie.*

M. Gafenco ne voit aucune difficulté à ce sujet.

3° *Assistance mutuelle polono-roumaine.*

Abordant en premier lieu le côté formel de la question, le ministre m'a rappelé que si le traité d'alliance roumano-polonais a effectivement un caractère général, les conventions militaires secrètes ne visent que l'U.R.S.S. [2]. Il s'agirait donc d'y ajouter de nouveaux accords plus précis et dirigés contre l'Allemagne; or, jusqu'à présent, les deux alliés n'avaient pas jugé utile d'en conclure de semblables, la Roumanie s'estimant trop faible pour pouvoir fournir à la Pologne un concours efficace et pensant que par ailleurs, le principal danger pour elle était représenté par la Hongrie. Mon pays a toujours craint, a précisé le ministre, que s'il venait au secours de la Pologne victime d'une agression allemande, il ne soit immédiatement attaqué sur ses propres frontières par la Hongrie et la Bulgarie. J'ai fait remarquer à mon interlocuteur que la situation particulière de la Roumanie n'avait pas échappé aux gouvernements de Paris et de Londres, puisque ceux-ci avaient décidé d'étendre leur garantie en ce qui concerne la Roumanie au cas d'une menace provenant de la Hongrie.

Par ailleurs, mon collègue britannique m'a dit que le ministre, lui rappelant les procédés de M. Beck envers la Roumanie dans la question de l'Ukraine subcarpathique (mon télégramme nos 244-245) [3], avait exprimé l'espoir qu'en aucun cas, les propositions franco-britanniques puissent fournir à la Pologne la possibilité de se retourner vers l'Allemagne ou lui proposer un fructueux marchandage.

4° *Entente balkanique.*

M. Gafenco a appelé mon attention sur la nécessité où le gouvernement de Bucarest se trouvait de consulter ses alliés balkaniques pour avoir la certitude que, malgré l'extension d'obligations que comportait pour la Roumanie un renforcement de ses liens avec la Pologne, le pacte de 1934 gardait toute son efficacité contre la Bulgarie en cas de besoin.

[1] Sur l'accord commercial germano-roumain du 23 mars, voir ci-dessus le n° 151.
[2] Sur cet argument, voir ci-dessus le n° 45.
[3] Du 17 mars, non reproduit. Ce télégramme indiquait que, dans la nuit du 14 au 15 mars, la Pologne avait incité la Roumanie à faire entrer ses troupes en Ukraine carpathique, mais qu'elle avait offert à la Hongrie une garantie d'assistance contre toute puissance intervenant en Ruthénie. Le gouvernement polonais s'était justifié, non sans embarras, à Bucarest, qui renonçait, par crainte des complications, à faire valoir ses prétentions par la force.

Le ministre des Affaires étrangères estime d'ailleurs certain que toute consolidation de la position de son pays sera favorablement interprétée par la Turquie et la Grèce; M. Gafenco, qui doit se rendre en voyage officiel à Ankara au mois de mai (mon télégramme nº 345) (1), m'a confié que, si les circonstances le lui permettaient, il passerait quelques jours à Istambul au moment de Pâques pour y rencontrer à titre privé des représentants des gouvernements grec et turc et se concerter avec eux sur les problèmes actuels.

5º *Coopération de l'U.R.S.S.*

Le ministre des Affaires étrangères ne semble pas soulever d'objections à cette coopération telle qu'elle est envisagée.

6º *Secret des négociations.*

M. Gafenco est entièrement d'accord. Il déplore vivement l'indiscrétion de la presse londonienne — mon télégramme nº 352 — sans trop en exagérer les conséquences (2).

Je reverrai, ainsi que mon collègue britannique, le ministre des Affaires étrangères au début de la semaine prochaine. Nous serons alors en mesure de donner à nos gouvernements la réponse définitive de la Roumanie.

226

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 33. *Dantzig, 1er avril 1939, 14 h. 25.*

(*Reçu :* 15 h.)

J'apprends de source allemande autorisée que le gouvernement du Reich ajournerait l'annexion de Dantzig en raison de la résistance de Varsovie, et qu'il se serait opposé, au début de la semaine, à un putsch préparé par les

(1) Du 29 mars, non reproduit. Ce télégramme confirmait le prochain voyage à Ankara du ministre roumain, mais soulignait que la date n'en avait pas encore été fixée.

(2) Par télégramme nos 351-353, du 31 mars, non reproduit, le ministre de France à Bucarest faisait état d'une correspondance de Londres publiée par l'agence Tass, aux termes de laquelle les ambassadeurs d'Angleterre et de France avaient promis de prêter assistance à la Pologne en cas d'agression allemande, un tel appui n'étant fourni « qu'à la condition qu'un pacte d'assistance mutuelle fût conclu entre la Pologne et la Roumanie ». Afin de ne pas mettre M. Gafenco dans une situation délicate, le ministre britannique à Bucarest, sir Reginald Hoare, avait annoncé au Foreign Office qu'il différerait sa démarche. L'information publiée était reprise par une dépêche Rador, reproduisant elle-même un article du *Star*, qui précisait les indications fournies par l'agence soviétique. M. Thierry concluait : « En raison de l'initiative prise par mon collègue britannique, je me suis donc trouvé dans la nécessité de remettre ma démarche jusqu'à demain soir, sauf avis contraire du Département ».

miliciens de la Ville libre [1]. Il aurait craint de provoquer une action de l'armée polonaise.

Cependant, il espérerait pouvoir reprendre son projet dans un proche avenir, estimant que M. Beck sera plus conciliant, l'émotion en Pologne apaisée.

Communiqué à l'ambassade et à Berlin.

227

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 535, 536 [2]. Réservé. *Varsovie, 1er avril 1939, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Quand, avant-hier, mon collègue britannique lui a demandé s'il consentait à ce que M. Chamberlain fît sa déclaration sur la Pologne [3], M. Beck a répondu aussitôt affirmativement et sans hésitation apparente. Sa surprise n'en paraît pas moins avoir été plus grande encore que celle qu'a ressentie hier l'opinion polonaise quand elle a eu connaissance du grand événement, et il est évident que le ministre des Affaires étrangères n'en éprouve pas une satisfaction sans mélange.

Certains propos tenus par un de ses collaborateurs les plus intimes révèlent les inquiétudes qu'il doit éprouver; il craint les réactions allemandes; il redoute de n'être plus désormais aussi libre de ses mouvements et de ne plus pouvoir pratiquer aussi aisément sa politique équivoque. Les journaux qui lui sont dévoués n'en cherchent pas moins à exploiter à son profit ce qui vient de se passer, à prouver que rien n'est changé dans la position de la Pologne et que sa diplomatie n'a jamais cessé d'être infaillible. La masse des Polonais accueille la déclaration du ministre [4] avec une satisfaction non dissimulée et qui n'est pas faite d'ailleurs uniquement de l'impression que la situation de la Pologne s'en trouve singulièrement renforcée, mais aussi d'un sentiment non dissimulé de vanité et de fierté; l'engagement pris par l'Angleterre est interprété comme une preuve que celle-ci a en haute estime la force de la Pologne. La volonté de résistance des Polonais va incontestablement s'en trouver encore accrue.

(1) Voir ci-après le n° 273.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Cette déclaration fut faite le 31 mars aux Communes : voir ci-dessus le n° 216.
(4) Lire vraisemblablement : du Premier ministre britannique — à moins qu'il ne s'agisse d'une allusion à un communiqué officieux polonais qui, le 31 mars, démentait que Varsovie ait reçu un ultimatum de la part du Reich.

228

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 538, 539. *Varsovie, 1er avril 1939, 21 h. 33, 21 h. 32.*

(*Reçu :* 24 h., 23 h. 30.)

La nation polonaise donne, depuis quelques jours, un spectacle qui mérite l'estime et qui produit sur tous les étrangers résidents ici une très forte impression.

Sous la menace allemande dont le pays a pris brusquement conscience, le sentiment patriotique des Polonais de tous les partis et de toutes les classes s'est exalté. Les ouvriers, les paysans se montrent conscients du danger et prêts aux plus grands sacrifices. Comme toujours en Pologne, dans les circonstances graves, les femmes jouent un rôle essentiel dans ce mouvement d'opinion. Les mesures militaires, les réquisitions sont acceptées dans le meilleur esprit.

Un élan extraordinaire, dans lequel rivalisent pauvres et riches, juifs et catholiques se manifeste en faveur de l'emprunt pour la défense aérienne, alors que la souscription n'est pas encore officiellement ouverte.

Les comités de direction de tous les partis (à l'exception du parti communiste dépourvu d'existence légale) ont été sollicités de se faire représenter au comité de l'emprunt et ont accepté. Ce geste, qui aurait paru invraisemblable il y a quelques semaines, suffit à montrer à quel point la conscience du danger s'est rapidement imposée à tous.

La population se montre, d'ailleurs, d'un calme qui produit lui aussi bonne impression. Cependant, les sentiments antiallemands continuent à se révéler, en particulier dans les cinémas de Varsovie où l'apparition d'uniformes allemands dans les films d'actualités provoque les plus vives réactions [1].

[1] Télégramme reproduit, avec de légères modifications, au *Livre jaune* sous le n° 90.

229

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 623. *Paris, 1er avril 1939* (1).

Je vous confirme ma communication téléphonique.

J'attire à nouveau votre attention sur l'extrême importance de l'affaire de l'or tchécoslovaque (2). J'en ai déjà parlé à lord Halifax à Londres. La démarche que vous avez faite hier ne vous a pas permis d'obtenir une réponse précise. Je vous prie de voir d'extrême urgence à nouveau lord Halifax pour lui signaler la gravité de ce problème.

La réunion du conseil de la B.R.I. ayant lieu lundi, il importe qu'il y ait accord complet entre le gouverneur de la Banque de France et le gouverneur de la Banque d'Angleterre. Je n'ai pas besoin d'insister sur les inconvénients que présenterait la livraison à l'Allemagne d'un milliard et demi d'or à une heure où la tension internationale est si vive. Il n'y a pas de moyen plus sûr d'encourager le cas échéant les desseins belliqueux du Reich.

Je souhaite que vous puissiez donner lecture à lord Halifax de mes instructions (3).

(1) Par poste.

(2) Dans un message transmis le 22 mars à Londres au ministre français des Affaires étrangères, qui accompagnait en visite officielle le président de la République (voir ci-dessus le nº 113, et note), le ministère des Finances attirait l'attention du Ministre sur l'or de la Banque nationale de Tchécoslovaquie déposé à la B.R.I. La question était de savoir si cet or devait être livré à l'Allemagne ou s'il ne pouvait être retenu comme l'avaient été les avoirs tchécoslovaques existant en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Deux possibilités se présentaient : blocage de l'or par le gouvernement britannique, ou refus de la B.R.I. de rendre l'or, « en arguant de l'impossibilité de connaître actuellement le légitime propriétaire ». L'or tchécoslovaque pouvait constituer un gage pour la couverture des créances ou avoirs anglais et français. Aussi M. Paul Reynaud demandait-il que la question fût soumise d'urgence au gouvernement britannique. M. Georges Bonnet devait effectivement en entetenir lord Halifax le 24 mars.

Entre-temps, conformément à des instructions envoyées le 21 mars (et ci-dessus reproduites sous le nº 101), M. Corbin faisait savoir au Foreign Office que le gouvernement français se réservait de faire valoir éventuellement ses droits sur les avoirs tchécoslovaques déposés à Londres (télégramme de Londres nº 869 du 24 mars). Le 30 mars, à la demande du Ministre, l'ambassadeur effectuait une nouvelle démarche pour rappeler à lord Halifax son précédent entretien avec M. Georges Bonnet (télégramme nº 959).

(3) La démarche fut effectuée le jour même au Foreign Office, par l'intermédiaire de M. Strang (télégramme de Londres nº 996).

230

Note du Mouvement général des fonds.

Négociations économiques franco-roumaines.

N. nº 5680 (1). *Paris, 1er avril 1939.*

Par note du 24 novembre 1938 (2), j'ai exposé au Ministre les conditions dans lesquelles se présentaient les négociations économiques qui venaient de s'engager entre la France et la Roumanie.

L'objet essentiel de ces négociations était de remédier au déclin des importations roumaines en France, afin de donner à la Roumanie les moyens de faire face à ses engagements financiers envers notre pays et de préserver nos facultés d'exportation sur le marché roumain.

Le principal élément des importations roumaines en France étant le pétrole, et le prix des pétroles roumains étant sensiblement supérieur à celui des pétroles américains, M. Paul Reynaud a bien voulu décider que le gouvernement français favoriserait les importations de pétrole roumain par l'octroi d'une prime de 7 % au maximum destinée à combler une partie de l'écart des prix. Les fonds nécessaires seraient prélevés sur les crédits du compte des investissements de la Défense nationale, au titre de notre approvisionnement en combustibles liquides.

Les négociations se sont poursuivies sur cette base. Leur conclusion a été longtemps retardée par les difficultés rencontrées du côté des importateurs français de pétrole. Mais un accord paraît maintenant imminent.

Les quantités qu'il est envisagé d'acheter en Roumanie pendant l'année qui suivra l'entrée en vigueur de l'accord sont les suivantes :

490.000 tonnes d'essence tourisme;
50.000 tonnes de gas-oil;
20.000 tonnes de pétrole lampant.

La prime maxima à payer serait, comme il avait été prévu au mois de novembre, de 20 à 25 millions de francs. La dépense effective à prévoir pour l'exercice 1939 paraît pouvoir être évaluée à 15 millions environ.

Je rappelle au Ministre que ce sacrifice trouvera une contrepartie dans le fait que les importations de pétrole roumain rendront possibles des paiements au titre du service de la dette roumaine en France qui autrement n'auraient certainement pas lieu faute de moyens de transfert, et sur lesquels l'État

(1) Cette note, rédigée par M. Rueff, directeur du Mouvement général des fonds, est extraite des archives de cette administration. Elle est destinée au ministre des Finances.

(2) Non reproduite. Le directeur du Mouvement général des fonds y soumettait des suggestions à M. Paul Reynaud, auxquelles ce dernier se ralliait (suggestions indiquées dans la présente note).

percevra, au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, des sommes largement supérieures au montant des primes payées. D'autre part, je n'ai pas besoin de souligner quelle importance revêt dans les circonstances actuelles, au lendemain de la conclusion d'un accord germano-roumain (1), l'aboutissement des pourparlers engagés par la France avec la Roumanie en vue d'achats de pétrole roumain.

M. le Directeur du Budget, consulté, m'a fait connaître que la loi de finances du 31 décembre 1938 ne comportait au compte des investissements en capital aucun crédit pour le paiement éventuel de cette prime.

Il lui apparaît donc que la seule procédure actuellement possible pour couvrir cette dépense serait qu'un chapitre nouveau soit ouvert, par décret-loi, en raison de l'intérêt politique en jeu, au compte des investissements en capital (ministère des Travaux publics) et doté de la somme nécessaire aux paiements à prévoir pour l'exercice 1939, soit 15 millions de francs.

Si M. Paul Reynaud est d'accord sur ces propositions, je lui serais obligé de revêtir la présente note de sa signature, qui vaudrait pour moi autorisation de conclure les pourparlers avec la délégation roumaine et de prendre ultérieurement, en liaison avec la direction du Budget et le ministère des Travaux publics, les mesures nécessaires pour le versement de la prime (2).

231

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 363 à 366 (3). Réservé. *Bucarest, 2 avril 1939, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 2 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 356 (4).

A l'issue de son audience chez le Roi, M. Gafenco a tenu à me faire sans tarder la réponse du Souverain aux propositions franco-britanniques (5). D'une manière générale, cette réponse corrobore entièrement la déclaration que m'avait faite hier le ministre des Affaires étrangères.

Le gouvernement roumain prend acte de notre communication avec l'intérêt et la satisfaction les plus vifs. En nous renouvelant ses remerciements, il donne son acceptation de principe aux dispositions envisagées. Il se félicite du reste de retrouver dans nos propositions l'esprit de certaines dispositions

(1) Le 23 mars précédent : voir ci-dessus le no 151.
(2) Mention finale : *Approuvé. Paris. Le 1er avril 1939. Le ministre des Finances. Paul Reynaud.*
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Du 1er avril, ci-dessus reproduit sous le no 225.
(5) Sur ces propositions, voir ci-dessus le no 206.

qu'il nous avait suggérées jadis, l'abandon des anciennes formules d'assistance mutuelle générale. M. Gafenco m'a ensuite rappelé, avec la plus vive insistance, la volonté catégorique de la Roumanie de défendre dans tous les cas, et au besoin par les armes, son indépendance et ses frontières, volonté qu'elle a proclamée avant même d'être interrogée à ce sujet. Le gouvernement roumain est prêt à répéter ces présentes déclarations et il sera heureux de les voir renforcées par l'affirmation de la France qu'elle entend appuyer et défendre la Roumanie.

Ici d'ailleurs perce le souci... (1) qui inspire la politique roumaine; le ministre a souligné une fois de plus que cette attitude n'impliquerait d'hostilité contre aucun pays en particulier, mais visait un agresseur éventuel et il est persuadé que, conformément à la tradition française, notre déclaration s'inspire du même esprit. Mais il n'en a pas moins tenu à souligner le fait qu'une attaque pouvait provenir en premier lieu d'états limitrophes. En d'autres termes, si l'on considère ici l'Allemagne comme un agresseur possible, ce n'est en quelque sorte qu'au second degré.

Après cet exposé de considérations générales, le gouvernement royal estime nécessaire de demander un certain nombre de précisions.

A. La France s'est-elle déjà entretenue avec la Pologne de son projet de transformation de l'alliance polono-roumaine à objectif limité en une alliance *erga omnes*, c'est-à-dire visant également la Hongrie et la Bulgarie?

B. Si la Pologne n'acquiesçait pas à pareille extension de l'alliance polono-roumaine, la France renoncerait-elle à la combinaison envisagée?

C. Au cas où la Pologne, même si elle étendait la portée de son alliance avec la Roumanie, invoquait un motif pour se dérober à ses engagements, la déclaration franco-anglaise resterait-elle valable?

Le gouvernement roumain estime du reste indispensable de s'entretenir avec son chargé d'affaires en Pologne, de même qu'il tiendra au courant de ses décisions la Turquie et la Grèce qui, d'ailleurs... (2) mentionnées dans la note franco-britannique.

Enfin, en ce qui concerne les Soviets, la réponse qui m'a été faite hier est confirmée, avec cette précision toutefois que la Roumainie entend ne pas négocier directement avec l'U.R.S.S.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

232

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 367, 368 (1). Réservé. *Bucarest, 2 avril 1939, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 2 h. 30, 3 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 349 à 350 (2).

Devant l'insistance du gouvernement allemand, M. Gafenco ne pourra sans doute persister à se dérober à l'invitation qui lui a été faite et ne pas fixer de date pour sa visite dans la capitale du Reich.

Toutefois, maintenant le point de vue qu'il m'avait exprimé avant-hier, il m'a confirmé son intention de comprendre son séjour à Berlin dans un voyage circulaire qui le conduirait également à Bruxelles, Londres, Paris et Milan, où il visiterait le pavillon roumain de la foire qui va s'ouvrir dans cette ville. L'époque qui lui paraîtrait la plus favorable pour ce tour serait la dernière partie du mois d'avril.

M. Gafenco m'a prié de garder secrètes ses décisions qu'il n'a communiquées qu'à mon collègue britannique et à moi-même.

233

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1305 à 1307 (3). Urgent. Réservé. *Rome, 2 avril 1939, 16 h. 35.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Depuis quelques jours circulent ici des bruits qui prennent de plus en plus consistance.

D'après ces bruits, on serait à la veille d'une opération italienne en Albanie (4). On songerait à Rome à déposer le roi Zogou et faire de son royaume

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 30 mars, qui annonçait l'invitation faite au ministre roumain de se rendre en visite officielle à Berlin.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Sur l'ultimatum récemment remis à Tirana, voir ci-après le n° 237 (note).

un protectorat. Ainsi l'Italie reprendrait pied dans les Balkans et rétablirait vis-à-vis de son peuple et vis-à-vis de l'Allemagne l'équilibre de prestige compromis par les gestes récents du Reich.

De fait, on signale des concentrations de troupe en Vénétie, sur la frontière yougoslave, et également dans le sud de la Péninsule, à Bari ainsi qu'à Ancône.

La Yougoslavie est-elle au courant de ces projets éventuels et y donnerait-elle son assentiment? Son ministre à Rome, M. Christitch est parti il y a deux jours pour Belgrade. On paraît croire, ici, que si les hypothèses en question se réalisaient, la Yougoslavie ne s'y opposerait pas, moyennant une garantie renouvelée de l'ensemble de sa frontière actuelle. Naturellement, l'Italie, en la circonstance, agirait d'accord avec l'Allemagne.

Le chargé d'affaires britannique a eu, comme moi, vent de ces rumeurs et se montre préoccupé de savoir dans quelle mesure elles sont fondées.

Il est difficile, jusqu'à présent, de s'en rendre un compte exact. Mais peut-être faut-il se rappeler le passage du discours du 26 mars [1], dans lequel M. Mussolini a affirmé « la prééminence des intérêts italiens dans ce golfe que constitue la mer Adriatique ».

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 233, 234 [2]. Réservé. *Moscou, 2 avril 1939, 20 h. 55.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Sur la base d'un télégramme reçu du Foreign Office, l'ambassadeur d'Angleterre m'a dit qu'avant la séance de la Chambre des Communes, lord Halifax avait exposé à M. Maisky les grandes lignes de la déclaration de M. Chamberlain [3]. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. avait indiqué à cette occasion à son interlocuteur que l'U.R.S.S., conformément au point 3 ... [4] programme de politique extérieure de M. Staline [5], était prête à soutenir la Pologne ou tout autre état qui, étant attaqué, résistait, mais qu'il n'était pas dans ses intentions actuelles de « s'imposer ».

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 162 (et note).
(2) Extrait des papiers Bonnet.
(3) Du 31 mars : voir ci-dessus le n° 216.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Il est fait allusion au discours prononcé par ce dernier le 10 mars à la séance d'ouverture du dix-huitième congrès du parti communiste de l'U.R.S.S. (voir, au tome XIV de la présente série, le n° 306). Par le point 3, Staline s'affirmait « pour le soutien des peuples victimes de l'agression et luttant pour l'indépendance de leur patrie ».

Ce point de vue, qui traduit des intentions positives au fond, répond bien dans la forme à l'attitude de réserve prudente qu'inspire aux dirigeants de Moscou la crainte d'aller, par de nouvelles suggestions, à de nouveaux échecs et à de nouveaux froissements d'amour-propre.

Il y a lieu de noter, dans un ordre d'idées analogue, que la presse de Moscou n'a pas reproduit le passage de la déclaration de M. Chamberlain aux termes duquel « les principes qui ont guidé le gouvernement de Sa Majesté sont pleinement compris et appréciés par le gouvernement soviétique ».

235

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 235 à 239 (1). Réservé. *Moscou, 2 avril 1939, 23 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

L'ambassadeur d'Angleterre a vu hier après-midi M. Litvinov, qu'il a trouvé amer. Le Commissaire du peuple a témoigné un certain dépit du peu de cas que les puissances occidentales auraient semblé faire des dernières manifestations soviétiques en faveur d'une organisation effective de la résistance collective à l'agression. Par deux fois, l'Angleterre avait pressé l'U.R.S.S. de prendre position — la première en lui demandant quelle attitude elle adopterait au cas où la Roumanie serait attaquée, la deuxième en la priant de s'associer à une déclaration commune (2). Dans les deux cas, l'U.R.S.S. avait présenté des suggestions constructives (conférence) (3), ou fait preuve de dispositions positives. Puis les choses avaient tourné court. M. Litvinov, tout en se rendant compte des difficultés auxquelles avait affaire la diplomatie britannique, aurait cependant, sur la base de certains indices, laissé percer des doutes quant aux volontés réelles des puissances occidentales d'aboutir à mettre sur pied un programme d'action commune avec les Soviets.

A un moment des conversations, le Commissaire du peuple a exprimé incidemment l'idée qu'après tout une politique d'isolement serait peut-être la meilleure pour l'U.R.S.S. Ce n'était sans doute là qu'une boutade par laquelle M. Litvinov cherchait à stimuler le zèle de son interlocuteur; mais les boutades de M. Litvinov indiquent presque toujours une des directions alternées de la pensée des dirigeants.

Certaines allusions que le Commissaire du peuple m'a faites traduisent, sous une forme plus ou moins précise, le même esprit défiant.

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Voir ci-dessus les nos 58, 108.
(3) Voir ci-dessus le no 87.

A tort ou à raison, le souvenir de Munich aidant, l'U.R.S.S. a, sous certains rapports, l'impression que tour à tour on l'attire et on l'écarte, qu'on joue avec elle et que certains même pourraient avoir l'arrière-pensée de la compromettre vis-à-vis de l'Allemagne pour mieux l'isoler. Or, si l'U.R.S.S. paraît disposée à faire cause commune avec les autres puissances, pour diviser les risques, elle ne veut pas s'exposer à se trouver en flèche et à « servir de paratonnerre ». Cette préoccupation s'esprime dans le point 2 du programme de M. Staline relatif aux tâches du parti communiste (mon télégramme nº 166) (1) et dans les articles de presse sollicitant des puissances occidentales non plus des déclarations, mais des mesures.

Après l'affaire tchèque, en présence de l'attitude résolue de la France, de l'Angleterre et des États-Unis, il y a eu ici un regain très net de l'idée de sécurité collective. Entre-temps on a cru constater un certain manque de rectitude dans l'orientation des puissances occidentales, et un doute se produit dans les esprits.

Il serait peut-être bon que quelques apaisements pussent être donnés à M. Litvinov.

236

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 889 à 891 (2). *Berlin, 2 avril 1939, 13 h.*

Parmi le public berlinois, le discours prononcé hier par le Chancelier à Wilhelmshaven (3) a produit une impression de soulagement. On craignait, en effet, que le Führer ne dénonçât formellement l'accord naval anglo-allemand

(1) Du 11 mars, le télégramme de Moscou nos 159-166, qui analysait le rapport présenté par Staline à l'ouverture du dix-huitième congrès du parti bolcheviste, a été reproduit au tome XIV de la présente série sous le nº 306.

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) A l'occasion du lancement du cuirassé *von Tirpitz*, le Chancelier avait prononcé le 1er avril un discours où il déclarait que « le peuple allemand, le Reich allemand d'aujourd'hui n'(étaient) pas décidés à abandonner leurs droits vitaux », ni à « rester inactifs devant des dangers menaçants ». « Lorsqu'ils [les Alliés] attendent que l'Allemagne d'aujourd'hui laisse agir patiemment des états satellites dont la seule mission est d'être engagés contre l'Allemagne ... alors on confond l'Allemagne d'aujourd'hui avec l'Allemagne d'avant-guerre : quiconque se déclare prêt à tirer les marrons du feu pour ces grandes puissances doit s'attendre à s'y brûler les doigts ». Le Reich n'accepterait pas « les tentatives d'intimidation et d'encerclement »; la convention navale avec l'Angleterre avait été conclue dans un désir mutuel : « ce désir ne peut pas être unilatéral ». Si d'autres puissances voulaient armer, « nous aussi nous armerons et nous ne nous fatiguerons jamais ». Après avoir célébré l'Axe ainsi que la victoire des nationalistes espagnols, Hitler déclarait avoir donné à l'Europe centrale « un grand bonheur, à savoir la paix qui est protégée par la puissance allemande » et invitait les Allemands à l'union : « Alors, la paix sera ou bien conservée à notre peuple ou bien assurée par la force si nécessaire ».

de 1935 (1) ou qu'il n'annonçât une action de force contre Dantzig. On a été heureux de constater que M. Hitler s'en était abstenu. En même temps, on a été frappé du fait que le Chancelier avait tenu à annoncer plusieurs mois à l'avance que le Congrès du parti, habituellement baptisé à la dernière minute, s'appellerait cette année le « Congrès de la paix ».

Dans ces conditions, on est enclin, dans les milieux politiques de Berlin, à interpréter les déclarations de M. Hitler comme un signe de détente et comme l'annonce d'une période plus calme. C'est dans ce sens que s'est exprimé hier devant moi le comte Welczeck que j'ai rencontré à une soirée.

Il s'en faut pourtant de beaucoup que les déclarations de M. Hitler soient entièrement rassurantes. Le Führer a tenu à affirmer avec force que le IIIe Reich ne tolérerait pas longtemps une politique d'intimidation ou d'encerclement, et qu'en présence de telles manœuvres, il ne resterait pas inactif. Cet avertissement s'adressait à la fois à l'Angleterre et à la France, considérées comme les promoteurs d'une telle politique, mais aussi et davantage encore aux petites puissances qui pourraient s'y laisser gagner. A ces petits états le Führer a tenu à rappeler l'exemple de la Tchécoslovaquie, victime de ceux qui en avaient fait la base de départ d'une offensive contre l'Allemagne.

Le public allemand, dans son optimisme, a sans doute raison pour le moment. Il n'est pas douteux, en effet, que l'attitude énergique prise par la France et par l'Angleterre, ainsi que la volonté de résistance manifestée par la Pologne n'aient imposé à l'Allemagne un certain arrêt. Mais ce serait se leurrer que de croire qu'elle a renoncé à des entreprises qu'elle considère comme d'un intérêt vital. Il faut donc s'attendre dans un avenir assez prochain soit à la reprise de l'affaire polonaise sous une autre forme, soit à une nouvelle poussée en direction de la Hongrie et de la Roumanie.

(1) Du 18 juin 1935, qui établissait entre les marines allemande et britannique une proportion de 35 à 100, le Reich pouvant cependant avoir un tonnage en sous-marins équivalent au tonnage de la Grande-Bretagne.

237

M. Mercier, Ministre de France à Tirana,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 53, 54 (1). Réservé. *Tirana, 3 avril 1939, 0 h. 31.*

(*Reçu :* 5 h. 30.)

La nuit dernière et ce soir, d'importantes manifestations de protestation contre la pression italienne se sont produites en ville (2).

Des dispositions secrètes ont été prises pour résister à un essai éventuel d'occupation : envoi d'un chef de bande de Kruja avec [800] hommes à Durazzo; au besoin, constitution de bataillons d'active et de réserve, 12.000 hommes en tout entre Tirana, Burrel et diverses villes.

MM. Jacomoni et Sereggi sont rentrés de Rome ce matin porteurs, assurent-ils, d'une invitation impérative à laisser débarquer à Valona un corps italien qui occupera cette région.

Depuis que cette communication a été faite, les ministres sont réunis en permanence, sans que rien ait transpiré de leur activité.

Au moment où je termine le chiffrement... (3) acclamer devant le... (4) comme hier soir.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par télégramme nos 48-49, du 30 mars, le ministre de France indiquait que, selon le bureau de presse albanais, le gouvernement de Tirana avait reçu « une sorte d'ultimatum », tendant à faire admettre immédiatement le contrôle financier du pays par l'Italie, la réorganisation de la gendarmerie par une mission italienne, l'élévation à 15.000 hommes de l'armée sous commandement italien, l'union douanière avec Rome, enfin l'organisation de la jeunesse albanaise par des officiers italiens et une autorisation illimitée de l'immigration italienne. M. Jacomoni était parti pour Rome et le général Sereggi devait faire de même.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Lacune de déchiffrement.

238

M. de Vaux Saint-Cyr, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 895 à 898 (1). Réservé. *Berlin, 3 avril 1939, 19 h., 19 h. 5.*

(*Reçu :* 19 h. 30, 19 h., 19 h. 10.)

Après l'ajournement de la question de Dantzig (2) dont il paraît se confirmer que le Reich avait envisagé la solution pour le 1er avril, l'opinion qui, au lendemain du discours du Führer à Wilhelmshafen (3), prévaut dans les milieux diplomatiques et politiques de Berlin, est que l'Allemagne accordera à l'Europe quelques semaines de répit. C'est ce que l'on indiquait ce matin au ministère de la Propagande dont la moitié des fonctionnaires est en congé. On pense généralement que la trève pascale durera jusqu'au 20 avril environ, date à laquelle une parade militaire sans précédent doit célébrer le cinquantième anniversaire du Chancelier. Ce seraient les préparatifs de cette revue, à laquelle participeraient, dit-on, près de 100.000 hommes de toutes armes et un détachement de volontaires allemands ayant combattu en Espagne, qui absorberaient actuellement l'activité des états-majors. Dans les circonstances actuelles, le Reich attacherait en effet la plus grand prix à impressionner le monde et, éventuellement, à intimider les petits états, par un formidable étalage de sa puissance militaire.

Après cette démonstration, l'activité du Reich dans le domaine politique et militaire devra être suivie, semble-t-il, avec la plus grande attention. Ce n'est sans doute pas sans arrière-pensée qu'à propos des nouvelles qui ont circulé la semaine dernière au sujet de mouvements de troupes allemandes à la frontière polonaise, les journaux de Berlin les plus officieux ont parlé d'un nouveau 21 mai (4).

On incline à croire dans les milieux berlinois bien informés que c'est contre la Pologne que le Reich reprendrait son opération de chantage, et que les préparatifs militaires dont il accompagnerait sans doute sa menace demanderaient au minimum une quinzaine de jours à compter du moment où les unités ayant participé à la parade du 20 avril auraient rejoint leurs casernements.

Il va sans dire qu'en attendant, on ne saurait, étant donné l'impulsivité et l'irascibilité de M. Hitler, se départir d'une vigilance de tous les instants.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Voir ci-dessus le no 226.
(3) Sur ce discours, prononcé le 1er avril, voir ci-dessus le no 236 (note).
(4) Allusion à l'alerte du 21 mai 1938, entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie.

239

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 167 à 169 (1). *Paris, 3 avril 1939, 22 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nos 193 à 195 (2).

Veuillez remettre d'urgence au ministre des Affaires étrangères la communication suivante :

« J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le gouvernement français a pris connaissance de sa communication du 31 mars aux termes de laquelle le gouvernement impérial persiste à contester les droits de la France sur l'archipel des Spratly, se refuse à laisser apprécier par un tribunal arbitral le litige qui s'est élevé à ce sujet entre les deux gouvernements et décide de rattacher cet archipel au gouvernement général de Formose.

« Le gouvernement de la République s'était constamment efforcé, malgré les difficultés inhérentes aux récents développements de la politique japonaise sur le continent asiatique, de maintenir l'atmosphère d'amicale confiance et de courtoise compréhension dont s'inspiraient traditionnellement les relations franco-japonaises. Il avait tenu à cet effet, en diverses occasions et dans les cas même où aucune obligation juridique ne lui imposait la moindre réserve, à éviter toute initiative susceptible de mettre en cause la politique de reconnaissance réciproque des intérêts matériels et moraux des deux puissances qui a trouvé une expression dans l'accord franco-japonais de 1907 (3). Sa surprise et son regret n'en sont que plus vifs de constater que dans une affaire où les positions françaises lui étaient depuis longtemps parfaitement connues, le gouvernement impérial a cru pour sa part devoir s'écarter de cette tradition et méconnaître complètement ce souci d'un juste et loyal équilibre.

« Le gouvernement de la République m'a chargé de saisir Votre Excellence d'une protestation formelle contre une décision qu'il ne peut reconnaître. Il tient à marquer que cette décision ne saurait, à aucun degré, ni à aucune échéance, porter aucune atteinte aux droits souverains de la France sur l'archipel des Spratly. Dans la mesure enfin où le maintien de cette décision témoignerait plus clairement de dispositions nouvelles du gouvernement impérial à l'égard de la France, le gouvernement de la République devrait se réserver d'en tenir compte dans un examen nouveau des positions qu'il avait jusqu'ici estimé devoir prendre ou maintenir à l'égard de divers problèmes actuellement posés en Extrême Orient ».

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 31 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 217.
(3) Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 222 (note).

240

M. Mercier, Ministre de France à Tirana,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 55 à 57 (1). Réservé. *Tirana, 3 avril 1939, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 4, 1 h.)

Le consul d'Italie à Valona a prévenu les autorités que des troupes italiennes y débarqueraient mercredi ou jeudi 5 ou 6 avril, qu'il convenait de maintenir la population dans le calme et d'éviter tout incident.

Le préfet a aussitôt après convoqué les notabilités de toutes confessions, leur a dit de quoi il s'agissait, et a ajouté qu'il comptait sur leur patriotisme pour résister à l'opération projetée. Il a, depuis, distribué armes et cartouches aux musulmans.

Ici, il se confirme que M. Jacomoni a présenté hier des propositions tendant à l'établissement d'un protectorat... (2). Le Roi oppose une résistance opiniâtre à la clause essentielle, qui stipule l'admission en Albanie de 20.000 hommes de troupe italienne. Sans rompre les pourparlers il entretient la résistance locale, continue à acheminer ses quelques forces vers la côte.

Il a chargé le général Sereggi de retourner à Rome ce matin, en compagnie d'un général de l'entourage du Duce, pour soumettre ses contre-propositions.

Mon collègue américain, pressenti par des parents de la Reine, qui arrive au terme de sa grossesse (3), a accepté de lui donner éventuellement asile.

241

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 260 à 263. Réservé. *Rome, 3 avril 1939* (4).

Au cours de l'audience qu'il m'a accordée hier, le Pape m'a interrogé sur es rapports franco-italiens et sur la situation européenne en général. Les appréciations que, pendant notre conversation, lui-même a portées tantôt sur la

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) La reine Géraldine devait accoucher le 5 avril d'un prince héritier.
(4) Par avion.

politique du gouvernement italien, tantôt sur celle du gouvernement allemand, m'ont prouvé qu'il jugeait l'une et l'autre d'une manière tout à fait objective et exempte d'indulgence. J'ai pu me rendre compte aussi de l'inquiétude que, sans verser dans le pessimisme, il éprouve cependant pour la paix.

Je n'ai pas eu de peine à lui faire comprendre, le lui ayant déjà souvent expliqué quand il était secrétaire d'État, pourquoi le gouvernement français ne pouvait admettre le point de vue du gouvernement italien sur les problèmes coloniaux posés par M. Mussolini. Le Saint-Père n'a, une fois de plus, élevé aucune contestation ni formulé aucune réserve contre mon argumentation. Il m'a demandé : « Y a-t-il quelque chose à faire ? Puis-je faire quelque chose ? » Je lui ai répondu que ce qu'il me paraissait pouvoir faire de plus utile quant à présent était de s'efforcer de faire comprendre aux Italiens le bien-fondé de notre position, la faiblesse de la leur et le tort que l'Italie se faisait à elle-même en tendant ses rapports avec Paris et Londres et en les maintenant si étroits avec Berlin.

L'entretien étant alors tombé sur l'Allemagne, j'ai insisté auprès du Pape sur le cynisme et la violence de l'action par laquelle le gouvernement allemand avait mis la main sur la Bohême, la Moravie et la Slovaquie. Il m'a dit alors que Mgr Montini lui avait fait part des détails que j'avais communiqués à ce prélat sur ce sujet et que les informations reçues directement par le Vatican à ce propos confirmaient celles dont je m'étais fait l'écho. J'ai profité de l'occasion pour faire lire au Saint-Père divers documents rapportant comment le gouvernement allemand s'y était pris pour imposer sa volonté, soit au gouvernement de Prague, soit à celui de Bratislava, et il m'a répété que ces récits concordaient dans l'ensemble avec ceux qui avaient été adressés au Saint-Siège par ses agents.

Le Pape a alors observé qu'à peine monté sur le trône, il avait fait en sorte que le gouvernement allemand le sût animé de dispositions conciliantes, mais qu'il n'avait encore reçu de Berlin aucune preuve de réciprocité.

Tout ce qu'il m'a dit à propos de l'Allemagne me l'a fait voir pleinement conscient de la mauvaise foi du Führer. Il a notamment parlé avec ironie du nom choisi par M. Hitler pour le congrès de Nuremberg de l'été prochain : « Congrès de la paix » [1].

Le Saint-Père a ensuite manifesté sa satisfaction de la garantie donnée par l'Angleterre à la Pologne, et à ce propos il a indiqué que les informations reçues par lui de Varsovie lui avaient signalé qu'une pression assez inquiétante avait été exercée par l'Allemagne sur le gouvernement polonais. Il a rappelé aussi la pression allemande subie par la Roumanie.

Ces diverses considérations l'ont amené à exprimer l'inquiétude qu'il éprouve, sans pour cela perdre confiance dans le lendemain, en constatant l'importance des armements faits et des effectifs appelés dans divers pays.

Comme je lui marquais alors que, dans l'instabilité actuelle de la paix, beaucoup de regards se tournaient vers lui, il a commencé par me rappeler que, peu d'heures après son élection, il avait tenu à faire de son premier

[1] Voir ci-dessus le n° 236.

message au monde un appel à la paix, et il a continué en me confiant à titre *strictement secret* qu'il se proposait de revenir sur ce sujet dans son allocution latine qu'il prononcerait pendant la messe du jour de Pâques à Saint-Pierre. Cette fois-là, a-t-il ajouté, il ferait allusion au respect des engagements.

Le mot « allusion » m'a paru ne pas annoncer quelque chose d'appuyé. Aussi ai-je insisté auprès du Pape sur l'importance de cette idée, étant donné le mépris où l'Allemagne et l'Italie tiennent leurs engagements les plus formels, et je lui ai signalé également le danger de la récente déclaration de M. Mussolini, d'après laquelle les rapports des états ne sont que des rapports de force [1].

242

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 216 [2]. *Bucarest, 3 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 avril.)

Le ministre de l'Économie nationale m'a exposé les principes qui l'ont guidé dans la rédaction du protocole confidentiel annexé à l'accord économique germano-roumain [3]. M. Bujoiu s'est efforcé d'introduire dans ce texte le plus grand nombre de précisions possibles, afin de restreindre la généralité des dispositions du traité public. Ainsi entendu, le protocole confidentiel tendrait non pas à dissimuler l'importance des concessions faites au Reich, mais au contraire à limiter les empiètements éventuels de ce dernier.

C'est ainsi que, pour passer à l'exécution du programme prévu, les Allemands doivent solliciter et obtenir du gouvernement roumain des autorisations spéciales. D'autre part, le plan de collaboration à établir ne s'étendra pas, comme la lecture du traité le laisserait supposer, à toutes les formes de l'activité économique et financière allemande en Roumanie, mais serait limité aux échanges de marchandises et ne viserait qu'à établir l'équilibre de la balance des paiements.

De même, le protocole entre dans des détails précis en ce qui concerne les livraisons de matériel de guerre commandé aux industries tchèques. Les dirigeants roumains attachaient, en effet, la plus grande importance à ce que ces stipulations fussent inscrites, afin d'engager les Allemands.

Par ailleurs, aucun engagement particulier n'a été pris, ni aucune préférence accordée en ce qui concerne les zones libres qui seront ouvertes, dans la

[1] Allusion au discours prononcé le 26 mars par le Duce devant les Chemises noires : voir ci-dessus le n° 162 (et note).
[2] Extraite des archives du Mouvement général des fonds.
[3] Conclu le 23 mars : voir ci-dessus le n° 151.

limite où le gouvernement roumain estimera leur création utile, aussi bien aux Français et aux Anglais qu'aux Allemands eux-mêmes.

Résumant son opinion, M. Bujoiu a conclu que « sur tous les points, les Roumains l'avaient emporté et qu'ils n'avaient rencontré que peu de résistance de la part de M. Wohltaht ». Il n'a pas caché que l'accord comportait des risques graves pour la Roumanie, mais « ceux-ci seraient évités si ce pays ne s'abandonne pas et si l'Europe le soutient ». Le ministre en a profité pour m'exprimer une fois de plus son vif désir de voir Paris et Londres établir des projets marquant leur intention d'entreprendre en Roumanie une action d'envergure et dépassant le cadre de quelques initiatives privées, isolées et restreintes, telles que celles qui ont été étudiées à la suite du voyage à Bucarest de la mission française, en novembre dernier [1].

243

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Beyrouth, Ankara.

T. nos 228 à 230; 279 à 281. Réservé. *Paris, 4 avril 1939, 1 h. 15.*

Pour Beyrouth : Je vous communique ci-après, aux fins d'instructions, le texte d'un télégramme que j'adresse à M. Massigli.

Pour les deux postes : Malgré le démenti que vous avez recueilli de la bouche de M. Saraçoglu et dont vous m'avez fait part par votre télégramme nos 323 à 329 [2], la rumeur d'après laquelle Ankara encouragerait en sous-main le rattachement, par voie de proclamation, du sandjak d'Alexandrette à la Turquie tend à s'accréditer. A en croire certains, l'opération aurait lieu demain, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle législature. Des troupes auraient été concentrées à la frontière, vraisemblablement pour appuyer, à tout le moins moralement, la démonstration.

J'ai, en conséquence, convoqué M. Suad Davaz pour lui marquer qu'une telle action ne nous trouverait ni désarmés, ni résignés. Le commandement de notre corps d'occupation au Levant allait immédiatement porter au chiffre maximum dont l'accord militaire d'Antioche [3] nous fonde à nous prévaloir l'effectif de notre détachement qui, au surplus, recevait l'ordre de s'opposer par la force à l'irruption de tout élément de l'armée adverse. Si, enfin, il était passé outre, nous ne reconnaîtrions pas le nouvel état de choses.

J'ai le sentiment que l'ambassadeur a mesuré la gravité d'une détermination qui porterait aux relations des deux pays la plus rude atteinte et ruinerait, en

(1) Allusion à la mission Alphand : voir, au tome XII de la présente série, le no 278 (et note); au tome XIII les nos 12, 46, 220.
(2) Du 30 mars, ci-dessus reproduit sous le no 198.
(3) Signé le 3 juillet 1938 : voir, au tome X de la présente série, le no 145 (note).

une fois, le fruit de longs et laborieux efforts. Les pourparlers dont je vous ai chargé sont, d'ailleurs, la meilleure preuve de notre volonté de persévérer dans la voie dans laquelle nous nous sommes délibérément engagés. Mais il y avait une manœuvre à laquelle la France ne céderait jamais : celle qui tendrait à la contraindre à négocier sous la menace.

M. Suad Davaz, à qui j'avais également rappelé nos négociations du mois de juillet dernier et les assurances qui vous avaient été récemment données par M. Saraçoglu, m'a affirmé qu'il comprenait mon point de vue, mais qu'à son avis, il convenait de s'en rapporter à votre conversation avec M. Saraçoglu et que les rumeurs en question n'étaient pas fondées.

Pour Ankara : Communiqué à Beyrouth.

244

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1026, 1027. Extrême urgence. *Londres, 4 avril 1939* (1).
(*Reçu :* 13 h. 30.)

Le message relatif à l'or tchécoslovaque et à la B.R.I. que vous avez bien voulu me téléphoner le 1er avril a été communiqué le jour même à lord Halifax. Votre télégramme no 623 (2) sur le même sujet m'est parvenu hier matin et m'a amené à insister de nouveau auprès du secrétaire d'État des Affaires étrangères.

Celui-ci s'est remis en contact avec la Trésorerie en insistant sur l'importance politique de la question. Le chancelier de l'Échiquier l'a reconnue, tout en déclarant que celle-ci n'en était pas moins d'ordre technique et qu'il ne disposait pas de pouvoirs nécessaires pour envoyer les instructions à Bâle à M. M. C. Norman. La Banque d'Angleterre tient en effet essentiellement à conserver, même à l'égard du gouvernement britannique, toute sa liberté d'appréciation et elle est, en l'occurrence, seule qualifiée pour se prononcer.

Toutefois, la Trésorerie estime que l'avis qui est actuellement demandé au jurisconsulte de la B.R.I. sur la situation présente de la Banque nationale tchécoslovaque peut avoir une importance décisive. Cette institution n'est pas une banque d'État. Si toutefois il est possible de considérer la banque de Prague comme ne représentant plus actuellement le caractère qu'elle avait

(1) Par téléphone.
(2) Du 1er avril, ci-dessus reproduit sous le no 229.

lorsqu'elle a effectué son dépôt, ce dernier pourrait être conservé par la B.R.I. jusqu'au moment où la situation nouvelle aura été nettement définie.

Il serait donc important que des efforts français puissent s'exercer à Bâle en ce sens [1].

245

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 381, 382 [2]. Réservé. *Bucarest, 4 avril 1939, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Au cours d'une conversation privée que j'ai eue hier avec lui, M. Gafenco m'a encore exprimé sa profonde reconnaissance envers les gouvernements français et anglais pour les propositions que j'ai été chargé de lui transmettre la semaine dernière [3]. « Pour la première fois depuis mon arrivée au pouvoir, m'a dit le ministre, je ressens une impression de soulagement et je reprends confiance en l'avenir. J'attends donc avec impatience les réponses de Paris et de Londres aux précisions que nous avons sollicitées » (mon télégramme nos 363 à 366 [4]). Le ministre m'a indiqué ensuite qu'il avait chargé M. Tataresco de demander également à Votre Excellence quelles seraient la nature et l'étendue de l'assistance franco-anglaise et sous quelle forme seraient rédigés les accords à intervenir (échange de lettres ou déclaration).

M. Gafenco a enfin attiré mon attention sur les indiscrétions de plus en plus nombreuses de la presse anglaise, qui risquaient de nuire à cette négociation en lui faisant perdre le caractère secret qu'il avait été convenu tout d'abord de lui conserver.

(1) Une note établie le 21 juin par le ministère des Finances faisait état de la réponse britannique négative à la démarche du Ministre, ainsi que de l'examen effectué par les juristes de la B.R.I., qui conclurent que les ordres de la Banque nationale de Tchécoslovaquie demeuraient valables et devaient être suivis d'effet. Ces ordres furent dès lors exécutés, sans que l'affaire eût été préalablement soumise au conseil de la B.R.I.

Par télégramme nos 1593-1596, du 19 mai, M. Corbin soulignait qu'un haut fonctionnaire de la Trésorerie britannique avait reconnu que celle-ci n'avait pas fait d'objection au transfert de l'or en faveur de la nouvelle Banque nationale de Bohême et de Moravie. L'ambassadeur commentait ainsi : « On peut... se montrer surpris que la B.R.I. ait accepté de considérer la Banque de Bohême et de Moravie comme l'héritière directe de la Banque de Tchécoslovaquie et comme propriétaire des dépôts effectués par cette dernière ».

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Sur ces propositions, voir ci-dessus le no 187.

(4) Du 2 avril, ci-dessus reproduit sous le no 231.

246

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ANKARA, BEYROUTH.

T. nos 287; 237. Secret. Réservé. *Paris, 4 avril 1939, 21 h.*

Pour Beyrouth. — J'adresse le télégramme suivant à Ankara.

Pour les deux postes. — Je me réfère à vos télégrammes nos 300 à 302 (1), 323 à 329 (2), 331 à 336 (3) et 337 à 340 (4).

Je vous sais gré du soin avec lequel vous vous êtes acquitté de la mission d'exploration dont je vous ai chargé. Vos sondages éclairent de manière précise la portée des visées et des offres d'Ankara. Nous nous trouvons maintenant munis de précieux éléments qui nous permettront à bon escient et à la lumière des données générales de notre politique extérieure d'arrêter l'attitude que nous devons adopter envers la Turquie, et, en particulier, de se former une opinion, à la fois sur l'intérêt que nous pourrions avoir à entrer en négociations, et sur les conditions auxquelles nous aurions avantage à traiter.

Je compte saisir très prochainement de la question le Conseil des ministres. Au cas où le gouvernement déciderait d'ouvrir cette seconde phase des pourparlers, je vous ferais parvenir mes instructions.

Pour Ankara. — Communiqué à Beyrouth.

247

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1032 à 1040 (5). Secret. Réservé. *Londres, 4 avril 1939* (6).

(*Reçu :* 21 h., 22 h.)

Je me réfère au télégramme no 574 de Votre Excellence (7) et à différentes communications de notre ambassadeur à Varsovie et de notre consul à Dantzig, ainsi qu'au télégramme no 871 de notre chargé d'affaires à Berlin (8).

(1) Du 23 mars, ci-dessus reproduit sous le no 140.
(2) Du 30 mars, ci-dessus reproduit sous le no 198.
(3) Du 30 mars, ci-dessus analysé sous le no 198 (note).
(4) Du 30 mars, non reproduit. L'ambassadeur de France à Ankara, se référant au télégramme nos 331-336, soulignait que les satisfactions que la Turquie était prête à accorder en ce qui concernait l'exploitation du chemin de fer du Sud lui paraissaient « importantes et propres à justifier aux yeux de Damas certains sacrifices ».
(5) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(6) Par fil.
(7) Ce télégramme, du 25 mars, retransmettait le télégramme de Varsovie no 473 du 24 mars, ci-dessus reproduit sous le no 149.
(8) Du 30 mars, ci-dessus publié sous le no 199

D'après une source allemande sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion d'attirer l'attention du Département et dont je souligne une fois de plus le caractère particulièrement confidentiel, c'est le 21 mars dernier que l'Allemagne a engagé des négociations avec la Pologne, par l'intermédiaire de M. von Moltke à Varsovie, et de M. Lipski à Berlin. Le Reich proposait en substance de régler tous les problèmes en suspens entre les deux pays, d'une part en donnant satisfaction aux revendications allemandes et, de l'autre, en fournissant apaisement et garanties sur les points qui préoccupent le gouvernement polonais.

Les propositions de M. von Ribbentrop peuvent se résumer ainsi :

1° Retour au Reich de la Ville libre de Dantzig; maintien de grandes facilités au profit de la Pologne qui pourrait continuer à se servir du port comme débouché commercial.

2° Établissement d'une route et d'un chemin de fer à travers le corridor polonais sur une largeur de 100 mètres environ pour relier la Poméranie à la Prusse orientale.

(Ces deux points correspondent à ceux qui sont mentionnés par notre chargé d'affaires à Berlin dans le télégramme précité).

3° Règlement de la question d'Ukraine, l'Allemagne renonçant à toute activité auprès des minorités ukrainiennes de Galicie et s'engageant à ne pas exploiter au profit du révisionnisme ukrainien la situation subcarpathique.

4° Discussion en commun de la question slovaque ainsi que des différents problèmes connexes qui peuvent causer des préoccupations à la Pologne.

Pour défendre ces propositions, le gouvernement allemand fait valoir :

Que la création d'un couloir à travers le Corridor ne serait d'aucun danger pour la Pologne, une telle voie étant indéfendable au point de vue stratégique et, au surplus, la cordialité des relations polono-allemandes au lendemain d'un tel arrangement excluant toute hypothèse de conflit;

Que le retour de Dantzig, communauté allemande, au Reich était inévitable;

Que les concessions offertes par Berlin compensaient les avantages consentis par Varsovie et que la Pologne y gagnerait un traité perpétuel de bon voisinage au lieu d'un pacte de dix ans.

Seul, ajoutait M. von Ribbentrop, M. Hitler pouvait mettre fin à tout jamais à la querelle germano-polonaise en renonçant au Corridor et faire accepter par l'opinion allemande l'abandon définitif de toutes revendications à cet égard.

Toujours d'après la même source allemande, les négociations se sont poursuivies à Varsovie et à Berlin pendant les journées du 25 et du 26 mars. Le 30, le comte Szembek remit à M. von Moltke une communication qui, sans examiner en détail les propositions allemandes, rejetait, sur un ton que la Wilhelmstrasse qualifie d'insolent, toutes prétentions sur Dantzig et le Corridor. Au cours de la conversation, le sous-secrétaire d'État au ministère des ffaires étrangères polonais déclara à l'ambassadeur d'Allemagne que toute

intervention à Dantzig entraînerait aussitôt une déclaration de guerre de la part du gouvernement de Varsovie. M. von Moltke paraît avoir été surpris par la... [1] du langage tenu par son interlocuteur et il s'y attendait d'autant moins qu'il ignorait alors le succès imminent des conversations anglo-polonaises. M. von Ribbentrop, recevant M. Lipski un peu plus tard, déplora la teneur de la communication polonaise et affirma à son tour qu'une intervention de la Pologne à Dantzig déclencherait la guerre.

Telle aurait été, d'après l'ambassade d'Allemagne, la marche des pourparlers germano-polonais actuellement interrompus. On se montrerait extrêmement étonné à Berlin de l'intransigeance de la Pologne que l'on croyait, il y a quelques jours, encore prête à négocier surtout en ce qui concerne Dantzig, et l'on y craindrait les effets sur l'opinion allemande d'une attitude que la Wilhelmstrasse attribue naturellement à l'intervention britannique.

Le chargé d'affaires d'Allemagne, que lord Halifax recevait hier à la fin de la journée, a eu l'impression que le Foreign Office n'avait pas été mis au courant par le gouvernement polonais des propositions de M. von Ribbentrop. Aussi prit-il sur lui de renseigner le secrétaire d'État sur la marche des négociations jusqu'à leur rupture. A en croire M. Kordt, lord Halifax se serait montré fort surpris de ce que son interlocuteur lui apprenait. En agissant ainsi en son nom personnel et sans instructions de son gouvernement, le diplomate allemand paraît avoir obéi au désir de montrer, d'une part que la politique polonaise poursuivait un jeu assez équivoque, et de l'autre, que la garantie britannique risquait ainsi de produire des effets dangereux, si elle poussait le gouvernement de Varsovie à une attitude d'intransigeance absolue. Somme toute, le fameux éditorial du *Times*, qui a été désavoué par le gouvernement britannique dans l'après-midi du 1er avril [2], s'inspirait de préoccupations analogues. On peut se demander si, indirectement, les fonctionnaires de la diplomatie nationale-socialiste ne continuent pas de trouver encore un certain écho auprès de quelques-uns parmi les dirigeants du journal conservateur.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] L'éditorialiste du *Times*, qui faisait état de la déclaration de la veille du Premier ministre aux Communes (sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 216), soulignait qu'elle ne devait pas être comprise « comme une aveugle acceptation du *statu quo* ». « Au contraire, l'insistance du Premier ministre sur la nécessité de la libre négociation implique qu'il y a, à son avis, des problèmes qu'il reste à ajuster diplomatiquement. Les prises de position de la France et de la Grande-Bretagne sont simplement en faveur d'un retour à des méthodes diplomatiques normales et honnêtes » (*Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 7109).

248

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 245, 246. *Moscou, 4 avril 1939, 23 h. 37, 23 h. 34.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 22 h. 46.)

La presse publie le communiqué suivant : « Les journaux *Le Temps* et *L'Œuvre* ont publié une information de l'agence Havas à Moscou selon laquelle l'U.R.S.S. se serait engagée ou aurait promis de s'engager en cas de guerre à fournir à la Pologne du matériel de guerre et à fermer son marché de matières premières à l'Allemagne. L'agence Tass est autorisée à déclarer que cette information ne correspond pas à la réalité, car l'U.R.S.S. n'a fait à personne aucune promesse de cette nature et n'a pris aucun engagement de cette sorte ».

Ce communiqué se réfère au sixième alinéa d'un télégramme de Moscou publié dans une première page du *Temps* du 1er avril (1) et dont le sens a été forcé, voire altéré.

Sa publication d'ailleurs singulière témoigne de la nervosité que provoque ici l'attitude ambiguë de la Pologne, et surtout du souci qu'éprouve l'U.R.S.S. à ménager le Reich tant qu'un système de sécurité collective susceptible de la protéger, en diminuant ou en divisant les risques, n'aura pas été établi.

(1) D'après cet article du *Temps*, Moscou comprenait fort bien que l'emploi de contingents soviétiques n'était pas le but poursuivi par les états amis de la Pologne, qui préféraient voir celle-ci s'adosser à l'U.R.S.S. et lui demander de la fournir en matériel de guerre.

249

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1047. *Londres, 4 avril 1939* (1).

(*Reçu :* le 7, 20 h.)

Une fois de plus, un débat d'importance capitale s'est tenu hier à la Chambre des Communes, marquant dans l'orientation de la politique anglaise une étape entièrement nouvelle (2). Il y a seulement quelques semaines, personne n'aurait osé prévoir pareille transformation. Le Premier ministre, qui en avait annoncé le principe dès vendredi dernier (3), a complété et renforcé sa déclaration. Sans apporter de détails sur les pourparlers en cours, il a expliqué les raisons qui obligent le gouvernement britannique à se départir de ces règles traditionnelles. S'il apparaît clairement qu'une puissance a résolu de

(1) Par courrier en clair.

(2) Lors du grand débat de politique étrangère aux Communes du 3 avril, le Premier britannique répondant à M. Greenwood, chef de l'opposition, définissait sa déclaration du 31 mars relative à la Pologne comme ouvrant « une nouvelle période de la politique anglaise » (sur cette déclaration, voir ci-dessus le nº 216).

Puis M. Chamberlain précisait les termes mêmes de sa déclaration : « Si l'indépendance de la Pologne était menacée — et je ne doute pas que le peuple polonais ne résiste à une telle menace — alors la France et l'Angleterre se porteraient immédiatement à son aide, en vertu de cette déclaration ».

Évoquant les assurances allemandes données en septembre, il affirmait : « Les assurances allemandes ont maintenant été dispersées par le vent. Tel est le fait nouveau qui a complètement détruit la confiance et a contraint le gouvernement britannique à ce grand changement dont j'ai donné la première indication vendredi ». Il poursuivait : « L'Angleterre est complètement unie dans la conviction que nous devons rendre notre position aussi précise et aussi peu équivoque que possible, quel qu'en puisse être le résultat » — tout en affirmant n'être « pas plus l'homme de la guerre aujourd'hui que je ne l'étais en septembre ». La politique britannique demandait aux autres peuples de « souscrire un engagement précis, destiné à jouer dans une éventualité donnée, à savoir une tentative de domination du monde par la force, si une telle tentative devait être faite ». La Pologne ne serait pas nécessairement le seul pays menacé : « Ce n'est pas, d'ailleurs, en nous limitant à un seul cas qui, après tout, pourrait ne pas être le bon cas, que la politique qui nous a amenés à donner une telle assurance à la Pologne saurait être suivie ou respectée ». M. Chamberlain ajoutait toutefois : « Laissez-moi insister sur le fait que, quelle que soit l'issue des discussions actuellement en cours entre le gouvernement anglais et les gouvernements d'autres pays, ces négociations n'impliquent aucune menace dirigée contre l'Allemagne, tant que celle-ci se montrera bonne voisine ».

Faisant allusion à l'U.R.S.S. et aux divergences idéologiques « qui ne comptent pas, dans des questions de l'ordre de celles qui nous intéressent aujourd'hui », le Premier britannique concluait :

« Ce qui nous préoccupe, c'est le maintien de notre indépendance, et lorsque je dis « notre », je ne veux pas seulement parler de celle de l'Angleterre, mais aussi de l'indépendance de tous les états qui peuvent être menacés d'agression. Nous accueillerons la collaboration de tout pays, quel que soit son système politique intérieur, non pas en vue d'une agression, mais pour résister à l'agression ».

Le texte complet de l'allocution du Premier britannique est reproduit dans le *Bulletin quotidien de presse étrangère*, nº 7112.

(3) Soit le 31 mars.

dominer un à un les autres peuples par la force, l'Angleterre ne peut faire autrement que de s'opposer par tous les moyens à une telle entreprise. Au mois de septembre, l'Allemagne avait donné l'assurance solennelle qu'elle n'avait pas d'autre désir que de récupérer certains éléments nationaux vivant dans les territoires voisins. Depuis l'annexion de la Tchécoslovaquie, la confiance à son égard est ébranlée dans tous ses fondements et l'opinion est profondément alarmée.

Cependant, M. Neville Chamberlain s'est efforcé de prouver que rien dans la politique anglaise ne ressemblait à un encerclement et ne pouvait constituer une menace vis-à-vis du peuple allemand si celui-ci se comporte en bon voisin. Enfin, il a fait appel à la collaboration de tous, y compris l'U.R.S.S., et il a exprimé sa confiance dans l'union du peuple britannique et de toutes les parties de l'Empire pour lutter contre les agressions éventuelles.

Ce discours, dépouillé de toute emphase, et qui laissait paraître la désillusion d'un honnête homme trompé, a été unanimement applaudi. Les orateurs qui ont pris ensuite la parole, et parmi lesquels ont figuré presque toutes les illustrations du Parlement anglais, ont moins cherché à souligner l'échec de la politique de Munich qu'à soutenir M. Neville Chamberlain dans sa nouvelle attitude et à justifier sa décision. Ceux-là mêmes qui s'étaient montrés les adversaires résolus il y a quelques mois, comme M. Winston Churchill, M. Eden, M. Harold Nicolson, comme M. Lloyd George lui-même, ont rendu hommage à la personnalité et à l'esprit pacifique du Premier ministre. Ils ont fait aussi ressortir la résurrection de l'unité nationale en présence d'un danger que personne ne songe plus à contester.

A l'exception de quelques critiques ou pacifistes impénitents, les membres du parti travailliste, sans abdiquer leur qualité d'opposants, ont félicité le gouvernement de revenir aux principes posés lors des élections de 1935 tout en l'exhortant à les appliquer résolument et sans arrière-pensée. Le seul reproche qu'ils aient exprimé se réfère à l'U.R.S.S., avec laquelle ils voudraient instituer une coopération beaucoup plus étroite. Leur seule réserve, à laquelle beaucoup d'autres députés se sont d'ailleurs associés, visait le fameux article du *Times* qui semblait fixer les limites au jeu de la garantie que l'Angleterre se propose d'offrir à la Pologne [1].

En même temps, et puisque le parti est pris de se jeter dans la bataille si les circonstances l'exigent, la Chambre, d'une manière générale, a manifesté le désir de voir le Cabinet aller plus avant et plus vite dans l'organisation de la défense au point de vue politique comme au point de vue militaire. Étendre

[1] Le *Times* du 1er avril, commentant l'engagement pris la veille par le Premier britannique envers la Pologne, soutenait que M. Chamberlain n'insistait nullement sur un maintien rigide du *statu quo* européen, ses allusions à des négociations montrant que, dans son esprit, il y avait encore des problèmes à régler. La résistance à laquelle s'étaient décidées la France et l'Angleterre n'avait pour but que « le retour aux méthodes normales et décentes de la diplomatie ». Le *Times* s'élevait contre l'accusation d'un encerclement : « Notre pays n'a jamais prêché l'encerclement de l'Allemagne et ne s'oppose pas actuellement à l'expansion de l'activité et de l'influence économique de l'Allemagne, ni à l'œuvre constructive, qu'elle peut encore accomplir en Europe ». Si la destinée de l'Allemagne était « d'être l'état continental le plus puissant », « d'autres états (avaient) le droit de vivre leur existence propre ».

la coalition à tous les états qui se sentent menacés par les ambitions germaniques, prendre toutes les mesures nécessaires pour parer à une surprise navale ou aérienne, développer l'armement terrestre, soit dans le cadre des lois actuelles, soit en décidant la conscription, tels ont été quelques-uns des vœux émis au cours du débat. M. Winston Churchill s'est montré particulièrement pressant à cet égard. Il s'est réservé de revenir plus tard sur le problème de la conscription, mais il a réclamé tout au moins qu'il soit dès maintenant clairement annoncé que le service militaire obligatoire serait imposé le jour même où éclaterait la guerre.

L'ancien lord de l'Amirauté a abordé aussi un point qui peut être considéré aujourd'hui comme essentiel. Après avoir rappelé que suivant le mot de M. Hore-Belisha, le gouvernement n'a actuellement aucun pouvoir pour agir sur l'industrie ni pour assurer par priorité l'exécution des demandes les plus urgentes, il a observé que l'équipement des 32 divisions prévues pour être envoyées sur le continent appelait un effort industriel énorme, et il a adjuré le Premier ministre de prendre toutes mesures à cet effet. On sait qu'il prêche depuis longtemps pour l'institution d'un grand ministère du ravitaillement qui aurait des pouvoirs quasi dictatoriaux sur l'économie nationale et que pour des raisons budgétaires, le chancelier de l'Échiquier s'y est montré jusqu'à présent résolument hostile.

C'est précisément sir John Simon qui a été appelé à conclure le débat au nom du gouvernement et l'on ne peut nier que son discours ait reflété la fermeté qui animait la grande majorité de l'assemblée. « Le pays, a-t-il déclaré, approuve ce changement capital de notre politique avec plus d'unanimité qu'il n'en a montrée ces derniers temps à l'égard d'aucun problème de politique étrangère ». Et pour donner satisfaction sans doute aux questions posées par certains orateurs relativement à la préparation de la défense, il a cru pouvoir ajouter : « Tout ce qui pourra rendre la Grande-Bretagne plus forte doit être accepté et la réalisation devra en être hâtée. Contre cette nécessité essentielle, rien ne peut être mis dans la balance, ni le bien-être personnel, ni le confort, ni l'argent, ni les traditions ou les habitudes insulaires ».

De telles paroles semblent indiquer que le gouvernement est disposé à aller plus loin encore dans la voie qu'il s'est tracée et qu'il répondra ainsi à l'attente générale. En tout cas, l'approbation accordée au Premier ministre par la très grande majorité de la Chambre a singulièrement renforcé sa position. Elle lui dicte en même temps la volonté qu'a le pays de s'opposer à toute nouvelle agression de l'Allemagne sur le continent et de ne négliger aucun effort ni aucun concours pour organiser la résistance.

250

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 360 [1]. Urgent. *Ankara, 4 avril 1939* [2].

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères vient de me faire verbalement la communication suivante, ainsi qu'à mon collègue d'Angleterre.

Le gouvernement albanais a fait aujourd'hui une démarche auprès du gouvernement turc pour le prier de demander à la France et à l'Angleterre quelle attitude adopteraient ces puissances au cas où l'Italie attaquerait l'Albanie.

Le gouvernement turc porte cette démarche à titre de simple information à la connaissance des ambassadeurs des deux puissances.

Mon collègue britannique ne s'explique pas plus que moi pour quelle raison le gouvernement albanais passe, pour poser pareille question, par l'intermédiaire turc.

J'ajoute que les représentants grec et roumain ont été immédiatement mis au courant par les soins du ministre des Affaires étrangères de la communication qui nous était faite.

251

M. de Vaux Saint-Cyr, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 909 [3]. *Berlin, 4 avril 1939* [4].

J'ai rendu aujourd'hui visite à l'ambassadeur d'Italie qui m'avait d'ailleurs marqué le désir de me rencontrer. Il revient de Rome. Il m'a dit qu'il avait été « déçu et attristé » du discours de M. Daladier [5]. D'après M. Attolico, M. Mussolini aurait, dans ses paroles [6], si l'on veut bien les comprendre, insisté sur trois points :

1º En mettant sur la même ligne Tunis, Djibouti et Suez, il renonce à toute conquête territoriale, puisqu'il est bien évident que l'Italie ne veut faire aucune annexion en Égypte.

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Par courrier en clair.
(5) Prononcé le 29 mars à la radio : sur ce discours, voir ci-dessus le nº 202 (note).
(6) Allusion au discours du 26 mars, prononcé par le Duce devant les Chemises noires : voir ci-dessus le nº 162 (et note).

2° Même s'il n'obtient pas gain de cause, il ne déclenchera pas une guerre pour satisfaire les revendications italiennes.

3° Dans le cas d'une entente entre l'Italie et la France, il se propose d'intervenir auprès de l'Allemagne pour aboutir à un règlement pacifique de toutes les questions européennes.

M. Mussolini, dans une période aussi troublée et en face des agrandissements territoriaux de l'Allemagne, se montrerait, au dire de M. Attolico, un « grand homme d'État » par la modération de ses demandes. Le peuple italien aurait, d'ailleurs, quelque peine à comprendre cette attitude.

En répondant à ces avances, M. Daladier avait affirmé : « Nous ne céderons ni un arpent de nos terres, ni un seul de nos droits ». C'était donc rendre impossible toute espèce de négociation puisque, en dehors des territoires auxquels les Italiens avaient renoncé en Tunisie et des droits, il ne restait plus d'objet pour la discussion.

En terminant, l'ambassadeur d'Italie m'a assuré que l'Italie ne demandait rien d'autre à la France qu'une participation à l'administration du canal de Suez, la haute main sur le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba avec une sortie sur la mer, un statut pour les Italiens de Tunisie et des avantages territoriaux « où nous voudrions », dans l'esprit du traité de Londres de 1915 (1). Mais l'Italie nous saurait plus de gré, a-t-il ajouté, si nous lui offrions des territoires importants et fertiles.

En parlant des nouveaux droits que conférait à l'Italie l'acquisition de l'Abyssinie, M. Mussolini n'avait en vue que des droits économiques et nullement politiques. Il s'agit uniquement de rendre possible le développement économique de la nouvelle colonie.

Au cours de notre conversation, j'ai eu l'occasion de dire à M. Attolico que si telles étaient les vues de M. Mussolini, il aurait été préférable qu'il les exprimât avec moins d'ambiguité et surtout pas dans un discours destiné à des formations de combat. Je lui ai laissé entendre que le président du Conseil français, loin de rompre toute négociation, avait laissé la porte ouverte à des pourparlers et que c'était le rôle des ambassades de discuter, loin des places publiques, les litiges qui séparaient nos deux pays.

J'ai l'impression que M. Attolico, en général fort réservé, ne m'a pas fourni ces indications sans avoir été invité par son gouvernement à faire des sondages auprès de nous.

(1) Sur ce traité, voir ci-dessus le n° 165 (note).

252

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE CHINE À PARIS AU DÉPARTEMENT

Mémorandum

N. nº SC 2793/sn/4130. Confidentiel. *Paris, 4 avril 1939.*

A la suite de la conversation qu'il a eue, selon instructions reçues de son gouvernement, avec M. le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères le 29 mars 1939, au sujet d'une coopération sino-française, et en réponse au désir de ce dernier de recevoir un exposé plus concret des idées du gouvernement chinois à ce sujet, l'ambassadeur de Chine a l'honneur de faire parvenir le présent mémorandum.

« Dès le début même des hostilités actuelles en Extrême-Orient, le gouvernement chinois avait souligné sa conviction que l'agression armée japonaise contre la Chine avait non seulement comme objet la conquête du territoire chinois, mais aussi la complète élimination et la destruction de toute l'influence et des intérêts que possèdent les puissances occidentales en Extrême-Orient, afin d'établir l'hégémonie du Japon sur toute l'Asie et sa domination sur le Pacifique. Ce point de vue a été amplement justifié par l'action japonaise durant ces vingt derniers mois, telle que, pour n'en citer que quelques exemples, la saisie et l'occupation des propriétés étrangères, l'évacuation forcée des nationaux étrangers des localités situées à l'intérieur de la Chine, les formes variées de restrictions et de pressions imposées au commerce étranger ainsi qu'aux concessions étrangères, et la fermeture pour tous du trafic sur le Fleuve bleu à l'exception de la navigation japonaise. Elle a aussi été confirmée par la suite d'une façon frappante par une déclaration du gouvernement japonais en décembre de l'année dernière proclamant un soi-disant « nouvel ordre » en Asie sous la domination japonaise (1).

« A la lumière de cette intention déclarée de la part du Japon, la signification et l'augure inquiétant pour l'avenir de la saisie par lui de l'île de Haïnan (2) ainsi que l'annexion de certaines îles situées plus au sud (3), sont très clairs et exigent l'adoption, en temps, de mesures appropriées pour arrêter le mouvement des Japonais dans leur expansion vers le Sud, déjà mise à exécution.

« En prenant en considération un aperçu général, le conflit entre la Chine et le Japon constitue une partie de la lutte mondiale entre, d'une part, les états agresseurs, qui cherchent à dominer le monde par la force et la violence, et, d'autre part, les nations qui aiment la paix et se sont consacrées à la liberté et à l'indépendance, ainsi qu'au maintien de la loi et de l'ordre dans les relations internationales. Les répercussions des agressions non arrêtées dans une

(1) **Allusion au discours radiodiffusé prononcé le 22 décembre par le prince Konoyé : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 213 (note).**

(2) **En février 1939 : voir, au tome XIV de la présente série, le nº 90.**

(3) **Allusion aux îles Spratly : voir ci-dessus les nºs 217, 222.**

partie de ce globe, sur le développement des événements d'une autre partie, sont devenues si évidentes, qu'il faudrait vouloir ignorer les réalités pour considérer la guerre, qui actuellement fait rage en Extrême-Orient, comme un incident isolé et localisé n'ayant aucune connexion ni aucune portée sur le cours du développement de la situation européenne.

« Il est de plus évident, eu égard aux buts réels de la politique japonaise, que dans le cas où un conflit armé éclaterait en Europe, les possessions territoriales des puissances occidentales en Asie, spécialement celles de la France et de la Grande-Bretagne, seraient sérieusement en danger. Le gouvernement chinois présume que le problème de la défense des intérêts vitaux de la France dans cette région a déjà attiré l'attention du gouvernement français et que des plans sont à l'étude en vue de leurs protections effectives devant l'éventualité d'une conflagration européenne.

« Le gouvernement chinois estime que le moment est venu d'avoir une consultation pratique et une action conjointe efficace, entre les puissances les plus intéressées en Extrême-Orient, contre l'agression continue du Japon; et est prêt, pour sa part, d'étendre la plus entière coopération dans l'élaboration d'un plan quelconque à cet effet. Afin de faciliter l'étude et la discussion en vue d'un tel accord, il a formulé certaines idées concrètes qu'il désire présenter ci-après; et il recevrait avec le plus grand intérêt toutes les suggestions et observations que le gouvernement français voudra bien lui faire :

« 1° Ayant en vue l'adoption d'un plan d'action concerté et coordonné contre l'agresseur pour la défense conjointe de leurs droits et de leurs intérêts en Extrême-Orient, la Chine, la Grande-Bretagne et la France coopéreront dans des mesures militaires et économiques; et à un moment opportun, l'Union soviétique pourra être invitée à participer à ce plan de coopération, et les États-Unis de l'Amérique du nord invités à prendre une action parallèle.

« 2° Dans la sphère militaire, la Chine serait d'accord de pourvoir à tous les effectifs militaires, toute main-d'œuvre, toutes ressources matérielles dont elle dispose; tandis que les deux autres états participants enverraient en Extrême-Orient toutes les forces navales et aériennes disponibles, dans le but de poursuivre la guerre conjointement. Chaque état participant désignera un représentant militaire, avec pleins pouvoirs, qui conjointement avec un représentant similaire des autres états participants, discuteront et décideront des détails d'un plan militaire dont ils dirigeront l'exécution.

« 3° Dans la sphère économique, les états participants prendront des mesures conjointes pour le maintien respectif de leur circulation monétaire et de leur commerce ainsi que l'application de sanctions économiques et financières conjointes contre l'agresseur. Chaque état participant désignera un représentant économique, avec pleins pouvoirs, qui, avec les représentants similaires des autres états participants, discuteront et décideront des détails d'un plan économique et dont ils dirigeront l'exécution.

« 4° Les états participants s'engagent à ne pas négocier un armistice ou une paix séparée quelconque avec l'agresseur. »

253

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 255. *Londres, 4 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 avril.)

Si l'on m'avait annoncé il y a trois semaines que, dans ce délai, le gouvernement britannique aurait garanti l'indépendance de la Pologne et s'apprêterait à agir de même à l'égard d'autres états, que cette décision serait acclamée par la quasi-unanimité du Parlement et qu'aucune opposition à son égard ne se manifesterait ni dans la presse ni dans le public, j'aurais sans doute accueilli cette prédiction avec un sourire d'incrédulité. Il faut en effet bien se rendre compte que, comme l'a au reste souligné le Premier ministre lui-même [1], la nouvelle orientation donnée à la politique étrangère britannique représente une rupture complète avec les principes traditionnels de celle-ci et revêt une importance que l'on peut sans exagération qualifier d'historique.

En fait, les nouveaux engagements pris ou sur le point d'être pris par la Grande-Bretagne constituent une innovation bien plus considérable que la fameuse déclaration de M. Baldwin d'après laquelle la frontière de l'Angleterre était sur le Rhin [2]. Cette déclaration ne faisait en réalité qu'exprimer sous une forme frappante ce fait déjà connu de tous, que le nord de la France et les Pays-Bas peuvent être considérés comme un bastion avancé des Iles britanniques et que la protection de cette région répond à un intérêt vital du Royaume-Uni.

Le système de garantie que le gouvernement de Londres organise actuellement en Europe orientale découle d'une toute autre idée. Certes, il s'agit bien également dans ce cas de défendre ce que l'on tient pour un intérêt britannique vital, mais, alors que la position prise par M. Baldwin à l'égard de la frontière franco-allemande correspondait à un fait géographique permanent et avait donc une valeur durable, l'intervention de la Grande-Bretagne dans les affaires de l'Est européen est une initiative exceptionnelle, dictée par la nécessité de faire face à une menace précise et qui prendra fin lorsque cette menace aura disparu. Il s'agit de faire obstacle à l'établissement de l'hégémonie allemande sur le continent européen.

Ainsi envisagée sous son véritable aspect, l'initiative du gouvernement britannique apparaît non comme une innovation, mais comme une manifestation de la politique traditionnelle de l'Angleterre. Il est superflu en effet

[1] Lors du grand débat de politique étrangère aux Communes du 3 avril : voir ci-dessus le nº 249 (note).

[2] Sur cette déclaration, faite devant les Communes en juillet 1934, voir, au tome VII de la première série, le nº 26.

de rappeler que celle-ci a toujours dans le passé renoncé à son « isolationnisme » insulaire chaque fois que s'est constituée en Europe une puissance aspirant à la domination complète du continent. Que ce soit contre Philippe II, contre Louis XIV, contre Napoléon ou contre Guillaume II, la Grande-Bretagne a toujours recouru à la même méthode : elle a organisé des coalitions militaires et les a soutenues et animées jusqu'à ce que l'équilibre européen ait été rétabli. C'est à la constitution d'une telle coalition que nous assistons aujourd'hui, et M. Chamberlain a précisé lui-même devant la Chambre des Communes que celle-ci ne conserverait un caractère défensif que si le Reich se comportait en « bon voisin ». Dans le cas contraire, la coalition passerait aux actes et abattrait la puissance qui trouble l'ordre et la paix.

Étant donné le péril que représentent les visées expansionnistes de l'Allemagne, il n'y a donc rien de surprenant à ce que le gouvernement britannique ait estimé nécessaire de mettre en place un dispositif de sécurité pouvant rapidement se transformer en machine de guerre. Mais ce qui est remarquable, c'est la promptitude avec laquelle le gouvernement, soutenu par le public, a jugé l'heure venue de prendre des mesures extrêmes et a procédé à un renversement brutal de la politique étrangère anglaise.

Il y a moins d'un mois, en effet, le mot d'ordre était encore : « apaisement », et je n'ai pas besoin de rappeler le communiqué optimiste donné le 9 mars à la presse par Downing Street. Exactement une semaine plus tard, le 17 mars, le Premier ministre prononçait à Birmingham le discours qui a marqué le point de départ de la nouvelle orientation politique et que tout le monde a aussitôt interprété comme tel [1]. En réalité, c'est même en quarante-huit heures, exactement entre le 15 et le 17 mars, que s'est produit le retournement dont il s'agit, et sa cause a été, comme chacun le sait, l'annexion de la Bohême et de la Moravie au Reich.

Bien que cet événement ait en lui-même une importance considérable et ait aussitôt jeté la perturbation dans toutes les chancelleries européennes, il est bien évident qu'il n'a provoqué ici une réaction aussi rapide et surtout aussi vive que parce qu'il existait déjà un terrain spécialement préparé. Ce qui s'est passé peut jusqu'à un certain point être comparé au phénomène physique de la saturation, mais c'est aussi l'aboutissement d'une évolution assez complexe que je crois devoir essayer d'analyser.

A voir la manière dont les événements se sont déroulés, on pourrait penser que le gouvernement, et avec lui une fraction importante du public, ont brusquement pris conscience le 17 mars de la véritable nature des ambitions allemandes qu'ils n'avaient pas comprises jusqu'au coup de force sur la Tchécoslovaquie. Ce serait là cependant une vue non seulement simplifiée, mais même en grande partie erronée. Retracer l'évolution du sentiment public anglais à l'égard de l'Allemagne formerait à soi seul l'objet d'une longue étude qui ne trouverait pas sa place dans la présente dépêche, mais il paraît néanmoins nécessaire de rappeler brièvement les principales étapes de cette évolution.

[1] Sur le discours de Birmingham, voir ci-dessus le n° 49.

Une fois l'impérialisme germanique abattu, en 1918, les hommes d'État britanniques ont eu pour principale préoccupation d'abord d'empêcher qu'une autre puissance, en l'espèce la France, n'acquière en Europe une position trop incontestée de suprématie, et ensuite de favoriser la restauration sur le continent d'un état de choses normal permettant la reprise d'échanges commerciaux réguliers. C'est ce souci, auquel il est juste de dire que s'ajoutaient certains de ces scrupules d'ordre moral qui ont tant de prise sur les Anglais, qui a conduit ceux-ci à accepter sinon même à favoriser toute une série d'entorses aux traités de paix. En tout cas, pendant toute cette période où l'Allemagne n'était plus à craindre, il n'était pas question de prendre de précautions contre elle et les alliances orientales de la France étaient, il faut le reconnaître, généralement jugées ici d'un assez mauvais œil. Ni l'avènement du régime hitlérien, qui a par ailleurs eu des répercussions si profondes sur l'évolution des sentiments à l'égard du Reich, ni le rétablissement de la conscription en Allemagne, ni même la réoccupation de la Rhénanie n'ont sérieusement modifié cette attitude. C'est seulement à l'Anschluss, c'est-à-dire il y a un an, qu'il faut faire remonter le début de l'évolution qui s'est cristallisée dans les décisions prises la semaine dernière. Bien que personne n'ait alors songé à prendre une action quelconque contre l'Allemagne et qu'il se soit trouvé beaucoup d'Anglais pour déclarer avant l'événement que, l'Autriche étant une communauté de race allemande, et au surplus incapable d'une vie économique indépendante, l'Anschluss était non seulement inévitable mais peut-être même à souhaiter, le coup de force allemand sur Vienne n'en a pas moins causé ici, surtout en raison des méthodes employées par M. Hitler, une impression très forte et a été considéré par de nombreux Anglais comme le premier signe d'une volonté d'expansion allemande qui ne s'arrêterait pas là. Les mois qui ont suivi et qui ont vu se dérouler le processus des manœuvres allemandes contre la Tchécoslovaquie ont largement répandu cette conviction en Grande-Bretagne, de telle sorte qu'en septembre dernier la quasi-unanimité de la presse et une partie importante du public étaient d'accord pour considérer que le problème posé dépassait de beaucoup celui du statut à donner aux Allemands des Sudètes et qu'il s'agissait de savoir si l'on allait permettre à M. Hitler de franchir une étape décisive dans la marche en avant du Reich. Dès ce moment, un courant très important de l'opinion se manifestait en faveur d'une attitude de résistance active et si ce point de vue n'était pas partagé par d'autres éléments du public, c'est que ceux-ci voulaient ajouter foi aux déclarations du Führer et croire que les ambitions de celui-ci s'arrêteraient aux frontières raciales de l'Allemagne. Le discours radiodiffusé prononcé par M. Neville Chamberlain le 27 septembre [1] était d'ailleurs très explicite : s'il apparaissait que l'on se trouvait en présence d'une tentative allemande en vue de s'assurer l'hégémonie du continent européen, déclarait le Premier ministre, la Grande-Bretagne se dresserait pour y faire obstacle. Mais les revendications concernant les Sudètes ne permettaient pas, d'après le gouvernement anglais, de tirer de sitôt cette

[1] 1938. Sur ce discours, voir, au tome XI de la présente série, le n° 423 (note).

conclusion et les diverses assurances allemandes qui accompagnèrent l'accord de Munich autorisèrent le gouvernement et ses partisans à espérer que l'équilibre de l'Europe pourrait être assuré sur des bases nouvelles.

Une grande partie de l'opinion n'était bien entendu pas convaincue de la sincérité allemande, et on peut se demander jusqu'à quel point M. Chamberlain lui-même était dupe des assurances qui lui étaient données. Ce qui paraît sûr, c'est que ce sont ces assurances qui ont constitué le facteur déterminant de l'attitude conciliante adoptée par la Grande-Bretagne en septembre et, dans ces conditions, le jour où ces assurances se sont trouvées ouvertement contredites par l'action du Reich à Prague, la position de la Grande-Bretagne ne pouvait qu'être automatiquement retournée. C'est en tout cas ainsi que le Premier ministre a justifié lundi [1] devant la Chambre des Communes le renversement de la politique anglaise, et il y a tout lieu de tenir ses explications pour exactes.

Il faut pourtant noter qu'un très grand nombre d'Anglais n'avaient pas attendu l'occupation de Prague pour estimer — et proclamer — que M. Chamberlain se faisait de dangereuses illusions en s'imaginant pouvoir arrêter l'Allemagne par la douceur et que sa politique d'apaisement était d'avance vouée à l'échec. En fait, la conviction qu'une attitude énergique de la part de la Grande-Bretagne était devenue indispensable s'était progressivement généralisée depuis l'automne dernier, et une pression très vive de l'opinion s'exerçait constamment sur le Premier ministre en ce sens. Il me suffira de rappeler que la déclaration par laquelle celui-ci a affirmé en février que la Grande-Bretagne prêterait aussitôt assistance à la France si les intérêts vitaux de notre pays se trouvaient menacés par qui que ce soit [2] ne fut pas faite spontanément par M. Chamberlain, mais lui fut en quelque sorte imposée par ses propres troupes.

Pour la majorité du public, l'annexion de la Tchécoslovaquie n'a donc aucunement constitué une révélation. Elle a été la confirmation éclatante de craintes déjà largement répandues et a seulement donné une force irrésistible à la conviction qu'il n'était plus possible de continuer l'expérience inaugurée à Munich et qu'il était temps de renverser la vapeur.

La réaction du gouvernement lui-même au coup de force du 15 mars n'a cependant pas été immédiate. Les premières paroles de M. Chamberlain à la Chambre des Communes [3] n'ont guère manifesté que de la déconvenue. Mais, dans la presse d'abord et à Westminster ensuite, les esprits n'ont pas tardé à s'émouvoir et la conviction que la politique d'apaisement du Premier ministre avait fait complètement faillite a, au cours des journées du 16 et du 17 mars, paru mettre sérieusement en péril la situation parlementaire de M. Chamberlain. De tous côtés on proclamait la nécessité d'une politique entièrement nouvelle et on ajoutait souvent que, pour y présider, il convenait de faire appel à un homme également nouveau.

(1) Soit le 3 avril : voir ci-dessus le n° 249 (et note).
(2) Sur cette déclaration, voir au tome XIV de la présente série, le n° 48.
(3) Sur ces premières réactions, voir, au tome XIV précité, le n° 336.

Cependant, on assure que c'est seulement sur la pression insistante de lord Halifax que le Premier ministre a consenti à insérer dans son discours de Birmingham les phrases qui ont aussitôt donné l'impression qu'il avait tiré des événements la leçon qui convenait. En tout cas, l'effet de ce discours a été immédiat. M. Chamberlain a aussitôt vu se regouper autour de lui ceux qui s'apprêtaient peut-être à le déserter et il a pu se rendre compte, sans équivoque possible, de ce que le pays attendait de lui. Que ses paroles de Birmingham aient ou non répondu à sa pensée profonde, il en est devenu le prisonnier et n'a pu que persévérer dans la voie où tout le monde le félicitait de s'être engagé.

Malgré cela, le gouvernement paraissait encore hésiter et Votre Excellence sait combien étaient insuffisantes et vagues les premières propositions de collaboration internationale élaborées à Downing Street. Ce sont les observations du gouvernement français, l'annexion brutale de Memel (1) et surtout l'annonce d'un ultimatum économique allemand à la Roumanie (2) qui paraissent avoir fait comprendre au Cabinet le danger des demi-mesures et la nécessité d'une action énergique. Le discours prononcé à la Chambre des lords le 20 mars par lord Halifax (3) contenait déjà le germe de la nouvelle orientation de la politique anglaise, mais certains se demandaient encore si le Premier ministre était d'accord avec son secrétaire d'État et le 28, trente-cinq députés dont MM. Eden, Churchill, etc. déposaient une motion approuvant la politique définie par lord Halifax mais qui, ne faisant aucune mention de M. Chamberlain, pouvait être considérée comme dirigée contre ce dernier (4). Dès ce moment, en fait, le Premier ministre avait définitivement pris son parti puisque, le 28 mars, sir Eric Phipps était chargé de vous faire part des décisions arrêtées le même jour par le Cabinet et qui comportaient l'offre à la Pologne et à la Roumanie de garanties précises pour le cas d'une agression allemande (5). Ce jour-là également, M. Chamberlain déclarait aux Communes que l'initiative envisagée par le gouvernement allait « beaucoup plus loin que des consultations ». En même temps, le Premier ministre tenait un langage très énergique au cours d'une réunion du parti conservateur et, le 29 mars, il annonçait l'augmentation des effectifs de l'armée territoriale (6). Enfin, le 31 mars, il informait le Parlement de la garantie « intérimaire » donnée à la Pologne (7).

Il résulte clairement de ce rapide résumé historique que le changement d'orientation de la politique anglaise, s'il a été rapide, n'a pas été instantané, qu'il a été le résultat d'une évolution qui, en ce qui concerne du moins les cercles gouvernementaux, a duré une douzaine de jours et qu'il a, pour une

(1) Le 22 mars : voir ci-dessus les nos 106 (et note), 144.
(2) Sur cette annonce, et la conclusion finale d'un accord commercial germano-roumain le 23 mars, voir ci-dessus les nos 33, 56, 51.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le no 186 (note).
(4) Sur le dépôt de cette motion, voir ci-dessus le no 186.
(5) Le texte du mémorandum britannique sur le sujet, remis le 28 mars par l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, est ci-dessus publié sous le no 181.
(6) Voir ci-dessus le no 195 (note).
(7) Voir ci-dessus le no 216.

très large part, été effectué sous la pression du public, et notamment de l'opinion parlementaire.

*
* *

Toujours est-il que la politique proclamée par M. Chamberlain a réalisé autour d'elle une unité apparemment complète de l'opinion. Tous ceux qui n'avaient cessé de blâmer la conciliation dont M. Chamberlain avait fait preuve à l'égard de l'Allemagne ont loyalement applaudi au changement de front du Cabinet. Les conservateurs dissidents dont MM. Eden, Churchill et Duff Cooper étaient les habituels porte-parole se sont aussitôt ralliés au gouvernement et ont, pour marquer leur accord, retiré la motion qu'ils avaient déposée quelques jours plus tôt, à un moment où la position de M. Chamberlain ne paraissait pas encore clairement définie. Les libéraux et les travaillistes, tout en précisant qu'ils entendaient demeurer dans l'opposition, ont néanmoins déclaré qu'ils approuvaient la décision du Cabinet, conforme, d'après eux, à la politique qu'ils avaient toujours préconisée.

De son côté, la masse des conservateurs fidèles au Premier ministre, et au sein de laquelle se manifestaient d'ailleurs depuis Munich certains sentiments de malaise, paraît avoir accueilli avec satisfaction le changement d'attitude de son chef.

Il importe de remarquer à ce sujet que M. Chamberlain était le seul homme politique capable de faire approuver par l'unanimité du pays une politique aussi radicalement différente de celle suivie jusqu'alors et comportant pour la Grande-Bretagne des risques aussi graves que celle définie par lui le 3 avril. Sa réputation bien établie de pacifisme et de pondération suffisait en effet à exclure l'hypothèse d'une décision témérairement prise et garantissait aux yeux de tous le caractère inéluctable de sa détermination.

La séance de la Chambre des Communes de lundi a donc permis de constater une unanimité sans précédent dans l'approbation de la politique étrangère du gouvernement. Le discours le plus significatif est peut-être celui qu'a prononcé sir John Simon dont on connaissait l'opposition à toute extension des engagements de la Grande-Bretagne sur le continent [1] et qui, le 16 mars, affirmait encore qu'une telle extension serait inconcevable. Or, le chancelier de l'Échiquier a usé d'un langage dont la fermeté égalait ou dépassait encore celle du Premier ministre. Il est vrai que sir John Simon avait été quelques instants plus tôt rudement pris à parti par sir Archibald Sinclair et qu'étant donné l'atmosphère qui régnait à Westminster, il s'est peut-être cru obligé de hurler encore plus fort que les loups, mais, quoi qu'il en soit de sa sincérité, le fait seul qu'il ait parlé ainsi est suffisamment révélateur.

En ce qui concerne l'opinion, le meilleur indice paraît être fourni par l'attitude de la presse Beaverbrook, dont l'isolationnisme systématique est bien connu. Le *Daily Express* et l'*Evening Standard* ont bien déclaré qu'ils

[1] Sur l'intervention du chancelier de l'Échiquier, se reporter au *Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 7112, *in fine*.

ne reniaient rien de leur doctrine et qu'ils considéraient la garantie donnée à la Pologne comme une dangereuse erreur, mais, ont-ils l'un et l'autre ajouté, il est incontestable que l'opinion est tout entière favorable à cette nouvelle politique et il serait donc vain de prétendre s'y opposer. Un témoignage aussi peu suspect de partialité doit être accepté et on peut tenir pour certain que le Premier ministre a tout le pays derrière lui dans ses nouveaux efforts pour endiguer l'expansion du Reich.

La position actuelle du gouvernement et de l'opinion étant ainsi définie, la question qui se pose est de savoir comment elle va maintenant évoluer. La rapidité avec laquelle le gouvernement est passé d'une politique de conciliation à une politique de résistance pourrait en effet faire craindre qu'il n'eût obéi soit à une impulsion insuffisamment réfléchie, soit à la pression de l'opinion, et qu'il ne revînt progressivement en arrière au cours des prochaines semaines ou des prochains mois. De même, est-il permis de se demander si la détermination du public pourra se maintenir longtemps à son diapason actuel.

En ce qui concerne le premier point, il faut reconnaître que les déclarations du gouvernement ne laissent rien à désirer sous le rapport de la netteté. M. Chamberlain a affirmé avec force que la politique qu'il avait essayé de fonder sur la confiance en la parole allemande était devenue impraticable et il a souligné lui-même combien la politique à laquelle il s'était maintenant décidé tranchait avec celle suivie jusqu'alors. Tout retour en arrière paraît d'autant plus difficile que ces déclarations ont immédiatement été suivies d'actes, et il ne peut faire de doute que les engagements assumés par la Grande-Bretagne ne soient destinés à être strictement respectés.

Quant à l'opinion, n'oublions pas qu'on avait depuis déjà longtemps l'impression qu'elle était en avance sur le gouvernement et prête à accepter des décisions comme celles qui ont seulement été prises il y a quelques jours. N'oublions pas non plus que la doctrine de la sécurité collective, si elle avait perdu beaucoup de terrain depuis 1936, avait cependant conservé de nombreux adeptes : ainsi s'explique sans doute la facilité avec laquelle les nouvelles obligations assumées par la Grande-Bretagne ont été acceptées par le public. L'état d'esprit actuel de celui-ci n'est donc pas le résultat d'une exaltation passagère, mais paraît reposer sur des bases solides qui permettent de croire à sa durée. Il faut enfin tenir compte de l'irritation très profonde qu'indépendamment de toute question de sécurité, les événements de ces derniers mois ont provoqué en Angleterre à l'égard de l'Allemagne et plus spécialement de M. Hitler. Déjà, en septembre, on entendait couramment exprimer le souhait d'être enfin débarrassé, même au prix d'une guerre, des hommes par la faute desquels pesait sur toute l'Europe une atmosphère d'inquiétude et d'instabilité incompatible avec la conduite d'affaires régulières ou de toute vie normale. Il n'est pas douteux que cette hostilité à l'égard de l'Allemagne hitlérienne se soit encore développée depuis lors. L'impression s'est en fait répandue de plus en plus qu'un conflit entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne est inévitable, que l'on peut le retarder mais non l'écarter définitivement.

Peut-être ne faut-il pas exclure complètement l'hypothèse où l'Allemagne plaçant brutalement ses adversaires devant l'alternative, soit d'une guerre immédiate, soit d'un compromis présenté sous des couleurs propres à séduire les Anglais, ceux-ci croiraient devoir effectuer une dernière tentative pour sauvegarder la paix. Mais la marge des concessions possibles s'est singulièrement rétrécie et il est infiniment plus probable qu'une menace de recours à la force serait accueillie ici comme un défi et que la masse du public serait prête à relever le gant.

C'est bien plutôt un assagissement momentané de l'Allemagne qui, en dépit de la méfiance actuelle, pourrait entraîner un relâchement de la détermination britannique. En effet, il existe encore certainement des gens qui, au fond d'eux-mêmes, veulent encore croire à la possibilité d'un arrangement avec le Reich et qui blâment secrètement les dernières tentatives du Cabinet. On peut s'attendre à ce qu'ils profitent du moindre répit dans l'agressivité allemande pour essayer de faire prévaloir leur thèse et affaiblir la portée des engagements qui viennent d'être pris.

Mais M. Hitler leur fournira-t-il cette occasion? Étant donné la tournure qu'ont prise les événements, il semble que ce soit de l'Allemagne seule que dépende le cours que suivra la politique britannique. On peut affirmer que celle-ci ne vise pas à faire reculer le Reich, mais seulement à le contenir. Que l'Allemagne se décide à se tenir pour satisfaite au point de vue territorial et à entretenir des relations de bon voisinage avec les états limitrophes, le Premier ministre et lord Halifax lui ont donné l'assurance que les accords en cours de négociation resteraient lettre morte.

Il est malheureusement à craindre que les barrières érigées dans un souci de légitime défense n'exaspèrent encore davantage les ambitions de conquête et de domination du Reich. Dans ce cas, le gouvernement britannique, qui n'a plus au sujet de l'état de ses armements les inquiétudes qu'il éprouvait encore en septembre, prendrait la tête de la coalition défensive dont il est en train d'associer les éléments et qui réunit en premier lieu les pays mêmes avec lesquels la France avait, au lendemain de la dernière guerre, conclu des alliances que tant d'Anglais ont sévèrement critiquées. Si donc, comme je l'ai souligné plus haut, la nouvelle politique anglaise est conforme aux méthodes traditionnelles de la Grande-Bretagne, nous sommes en droit de constater qu'elle suit les voies déjà tracées par la politique française et qu'elle rend par là un hommage tardif à la sagesse de notre propre diplomatie.

254

Rapport du Commandant Bailly [1]

au sujet des conversations d'états-majors franco-britanniques ayant eu lieu à Londres du 29 mars au 4 avril 1939

Secret. [*4 avril 1939*].

Le présent rapport comprendra deux parties :

— *dans une première partie,* il sera exposé très succinctement dans quel cadre se sont déroulées ces conversations d'états-majors et les résultats qui ont été acquis en ce qui concerne le département de l'Air;

— *dans une deuxième partie,* il sera rendu compte des renseignements obtenus et des échanges de vues auxquels il a été procédé au cours de conversations ayant eu lieu à l'Air Ministry avec le chef et les officiers de la section du Plan de l'état-major de l'Air britannique.

Première partie

Les conversations d'états-majors franco-britanniques qui se sont déroulées à Londres du 29 mars au 4 avril 1939, situées à l'échelon conseil supérieur de la Défense nationale du côté français, et comité de Défense impériale, du côté britannique *ont eu pour but :*

1° Dans l'hypothèse : France + Grande-Bretagne ayant à entrer en lutte à la date du 1er avril 1939 contre Allemagne + Italie, d'établir le bilan des possibilités, des points forts et des faiblesses de ces deux groupes de puissances.

2° Ce bilan établi, de permettre aux états-majors français et anglais de se mettre d'accord sur la conception générale et stratégique de la conduite d'une guerre se déroulant dans les conditions ci-dessus.

3° D'étudier en commun comment, dans leurs grandes lignes, pourraient se concevoir et s'effectuer des opérations terrestres, aériennes et maritimes dans différents théâtres : Europe occidentale, Méditerranée, mer Rouge.

4° De préparer une nouvelle phase de conversations (qui devraient avoir lieu vers le 20 avril) au cours de laquelle seront examinées :

— d'une part, les répercussions que pourrait avoir pour le déroulement du conflit l'entrée de la Pologne dans le camp France-Grande-Bretagne et celle du Japon dans le camp adverse;

— d'autre part, l'élaboration de plans et l'exécution d'études précises à effectuer en commun au sein de sous-comités Guerre, Marine et Air.

*
* *

[1] Extrait des archives du service historique de l'Air.

Le dossier ci-joint permet de suivre la marche de ces conversations, il se décompose en trois sous-dossiers :

1° *Traductions des pièces A.F.C. (J) numérotées de 1 à 30.*

Les pièces de 1 à 16 ont été établies par le *Committee of Imperial Defence* avant l'arrivée de la délégation française et lui ont été remises en cours de séances.

Les pièces numérotées 18 à 30 ont été établies après le début des conversations :

— soit par la délégation britannique;
— soit par la délégation française;
— soit par les deux délégations réunies.

2° *Notes D.F. de la délégation française* numérotées de D.F. 1 à D.F. 8.

3° *Traductions des procès-verbaux* des huit séances au cours desquelles se sont déroulées les conversations [1].

Sur les textes constituant le présent dossier, tout ce qui touche l'emploi des forces aériennes, et tout ce qui est d'une très grande importance, a été souligné ou marqué en marge au crayon rouge.

Les textes qu'il est nécessaire de lire sont les suivants :

— A.F.C. (J) 6, page 7, où sont donnés les effectifs des forces aériennes de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon;

— A.F.C. (J) 12 et 13, où la Grande-Bretagne expose la façon dont elle conçoit une attaque allemande (principalement aérienne) dirigée contre elle et comment elle entend y riposter;

— A.F.C. (J) 15, donnant la conception anglaise d'une attaque italienne en Méditerranée et de la riposte britannique;

— A.F.C. (J) 24 : conception britannique de l'emploi des forces aériennes anglaises et françaises;

A.F.C. (J) 29 : *Conclusions (rédigées en commun) relatives à la conception générale et stratégique de la conduite de la guerre ;*

— A.F.C. (J) 30 : *Projet d'ordre du jour pour les conversations ultérieures.*

Dans la pièce A.F.C. (J) 29 (conclusions établies en commun par les deux délégations), page 8, le passage suivant présente une importance toute spéciale en ce qui concerne l'exécution des opérations aériennes de la part des Alliés dans la phase initiale d'un conflit :

« *Procédés de guerre.*

« *Dans cette phase initiale, la réaction alliée dans le domaine aérien sera* « *dictée principalement par le souci de la sécurité. Les Alliés ne prendraient* « *pas l'initiative d'attaquer des objectifs qui ne seraient pas strictement* « *militaires au sens le plus étroit du mot (établissements de l'Armée, de la* « *Marine, de l'Aviation), et ils se borneraient autant que possible à viser*

[1] La plupart des pièces ci-dessus énumérées sont reproduites en annexe au rapport n° 56/S de l'attaché militaire de France à Londres, du 5 avril, ci-après publié sous le n° 274.

« *des objectifs dont l'attaque ne risquerait pas de causer des pertes à la* « *population civile.*

« *En particulier, le bombardement de Rome, à titre de représailles, ne serait* « *entrepris qu'en dernier ressort et après consultation entre les gouverne-* « *ments alliés.* »

*
* *

En ce qui concerne le point de vue aérien, le bilan des résultats obtenus au cours de ces conversations s'établit comme suit :

1° Arguant des effectifs encore insuffisants de leur *aviation de chasse,* les Britanniques n'ont pas accepté de placer *initialement* en France des unités de cette spécialité pour assurer ou contribuer à assurer la couverture des bases aériennes affectées à leur aviation de bombardement.

2° Par contre, la délégation française est parvenue à faire accepter aux représentants de l'état-major de l'Air anglais que les forces aériennes britanniques s'engagent au profit de la bataille terrestre.

3° En ce qui concerne *le théâtre Nord-est,* des plans de collaboration des forces aériennes françaises et britanniques vont être établis pour l'attaque :

— des forces terrestres allemandes envahissant la Belgique et la Hollande;
— des forces aériennes allemandes;
— de l'industrie de guerre allemande.

4° *La lutte contre l'Italie* et dans la Méditerranée va faire l'objet des études suivantes :

— relève dans le Nord-est de forces aériennes françaises par des forces aériennes britanniques, afin de permettre à la France de constituer une masse de manœuvre à engager soit dans le Sud-est, soit en Tunisie;
— collaboration des forces aériennes françaises et anglaises (ces dernières étant basées en Égypte) à une action menée contre la Tripolitaine;
— étude de l'utilisation des bases aériennes en Tunisie par des forces aériennes britanniques opérant soit contre la Tripolitaine, soit au profit de la défense de Malte;
— étude de l'utilisation des bases de Syrie par les forces aériennes britanniques d'Irak.

5° *En mer Rouge :*

— étude du repli éventuel des forces aériennes françaises de Djibouti sur Aden;
— participation des forces aériennes britanniques basées à Aden, au Kenya et au Soudan à la défense de Djibouti et à l'attaque de l'Afrique orientale italienne.

*
* *

Il ne paraît pas opportun d'ajouter ici une *conclusion* supplémentaire à celles qui sont exprimées dans la pièce A.F.C. (J) 29.

Il y a toutefois lieu de souligner, et la liste donnée ci-dessus des plans à élaborer et des études à effectuer en est la meilleure preuve, l'évolution qui s'est produite depuis six mois chez nos alliés. Ils viennent pour la première fois de nous exprimer très nettement le désir de parvenir à la mise au point d'une collaboration très étroite en ce qui concerne les opérations à mener par nos forces aériennes respectives sur les différents théâtres d'opérations qui peuvent s'ouvrir pour nous.

Deuxième partie

Renseignements divers obtenus au cours de conversations à l'Air Ministry avec le chef et les officiers de la section du Plan de l'état-major de l'Air britannique.

I. *Attaque des forces aériennes allemandes.*

L'état-major de l'Air britannique attache une importance considérable à cette attaque et la place au tout premier rang de ses préoccupations.

En conséquence, j'ai demandé au colonel Slessor, chef de la section du plan-Air, comment il concevait l'exécution de cette attaque :

— dans quelle zone ?
— comment il serait procédé à la recherche du déploiement?
— objectifs attaqués ?
— procédés d'attaque : jour, nuit, vols groupés, avions isolés, etc.?

Le colonel Slessor m'a fait à ce sujet les déclarations suivantes :

— les Britanniques jugent *inutile* de faire des *reconnaissances préalables* du déploiement et de consacrer [à] ces missions les avions nécessaires. Ils estiment qu'ils seront renseignés sur les terrains occupés par les équipages rentrant de missions de bombardements et par tous autres moyens (prisonniers, agents, etc.);

— d'ailleurs les Britanniques ne comptent pas, d'une façon générale, attaquer l'aviation allemande sur ses bases, ils ne le feraient qu'en cas d'occupation très dense de ces terrains. Ils pensent que les Allemands disperseront et camoufleront leurs matériels et que les terrains seront très fortement défendus. En conséquence, les dommages qu'ils pourraient causer au matériel de l'adversaire seraient hors de proportion avec les effectifs qu'il faudrait consentir à mettre en ligne pour l'accomplissement de ce genre d'attaque et les pertes subies seraient extrêmement lourdes;

— aussi l'état-major de l'Air britannique envisage de s'en prendre tout d'abord aux réserves de matériel de l'armée de l'Air allemande, mais il avoue n'être pas très bien renseigné sur les emplacements exacts de ces réserves. Un autre objectif serait l'industrie allemande, en concentrant les attaques sur une ou deux usines fabriquant des pièces essentielles intéressant la construction du plus grand nombre possible de catégories d'avions (exemple : usine de roulements à billes).

J'ai alors exposé au colonel Slessor et à l'un de ses adjoints, le lieutenant-colonel Collier, comment l'état-major de l'armée de l'Air français concevait

l'attaque de l'armée de l'Air allemande : recherche initiale du déploiement, opérations montées en fonction des renseignements obtenus et visant à la destruction du matériel ou, tout au moins, à sa neutralisation en rendant inutilisables les plates-formes d'envol.

J'ai fait remarquer au colonel Slessor qu'en rapprochant les chiffres d'avions de première ligne de l'aviation allemande et ceux des avions sortant mensuellement d'usines, on a la quasi-certitude, sinon la preuve, que l'Allemagne dispose d'une réserve d'appareils considérable; en conséquence, attaquer cette réserve, en admettant que les lieux de stockage soient parfaitement connus (ce qui n'est pas le cas jusqu'ici) et qu'une partie des avions stockés soient détruits, ne semble pas constituer le procédé le plus effectif pour freiner au maximum les attaques de l'aviation allemande de première ligne. Ce procédé laisse à cette aviation toute liberté d'action et risque de n'avoir de répercussion sur son potentiel qu'après des délais considérables.

Les Britanniques ont noté avec beaucoup d'intérêt notre conception de la *neutralisation* de l'aviation adverse sur ses bases, ils ne paraissaient pas y avoir songé jusqu'ici. Ils ont également manifesté un vif intérêt au sujet des renseignements que je leur ai donnés relatifs aux zones probables de déploiement de l'aviation allemande en cas d'attaque contre la France et la Grande-Bretagne :

— région rhéno-westphalienne;
— région du bas Main;
— région de Bavière.

II. *Protection par la chasse des formations de bombardement.*

Arguant des enseignements de la guerre d'Espagne et des procédés qui y avaient été employés, j'ai exposé au colonel Slessor l'intérêt qu'il y aurait pour la Grande-Bretagne à baser de la chasse en France pour l'exécution de cette mission de protection (et, bien entendu, pour couvrir le déploiement britannique).

Les Britanniques m'ont exposé qu'ils n'envisageaient pas de recourir à un tel procédé. Ils estiment que la vitesse de leurs bombardiers et l'entraînement du vol groupé de leurs formations constituaient une défense suffisante contre la chasse adverse. Par ailleurs, ils ont une grande confiance dans une certaine tourelle permettant de mettre en œuvre un canon long et qui va entrer en service sur les bombardiers de la classe Hampden. Ce renseignement a été recoupé au cours d'une conversation avec le vice-Air Marshal W. L. Welsh, directeur du service du Ravitaillement et de l'Organisation.

III. *Attaque du réseau ferré allemand.*

J'ai exposé aux officiers de la section du Plan le but que nous recherchions en procédant à ce genre d'attaque et les procédés que nous pensons employer pour y parvenir.

Les Britanniques m'ont déclaré qu'ils avaient eux-mêmes élaboré un plan. Leur étude leur a fait apparaître que les Allemands pouvaient disposer de

10 lignes principales pour ravitailler les troupes ayant envahi la Hollande et la Belgique. Parmi ces 10 lignes, 5 traversent la Ruhr; ce sont ces lignes, ainsi que les canaux qui traversent cette région que les Britanniques comptent attaquer. Leur conception diffère de la nôtre en ce qu'ils s'en prennent à l'acheminement des ravitaillements, tandis que le but recherché par l'état-major français est de freiner les *transports de concentration*.

J'ai fait nettement ressortir auprès de mes interlocuteurs le but que nous recherchions et je leur en ai montré tout l'intérêt capital, surtout en cas de manœuvre allemande par la Belgique et la Hollande.

Pour satisfaire au désir exprimé par les Britanniques et avec l'accord de l'état-major de l'Armée, une étude sur l'attaque des transports de concentration va leur être envoyée. Au cours de la deuxième phase des conversations, nous devons étudier en commun la participation de l'aviation anglaise à cette attaque.

IV. *Installation en France d'unités de la Royal Air Force.*

Dans le projet primitif datant de juin 1938 relatif à l'installation d'unités de la Royal Air Force en France, il était prévu :

— 10 escadrilles à Z + 7;
— 10 escadrilles à partir de Z + 28

(les effectifs d'une escadrille anglaise sont comparables à ceux d'un groupe français : 12 avions en ligne + 4 en volant. Z est le premier jour de l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne).

Le plan britannique actuel prévoit des délais d'intervention plus courts que ceux qui sont indiqués ci-dessus :

— 10 escadrilles à Z + 1 ou 2;
— 10 escadrilles à Z + 19.

Les Britanniques m'ont fait remarquer que la venue en France de ces escadrilles les rend indisponibles pendant sept jours. Aussi, en cas d'attaque brusquée allemande à travers la Belgique, afin de pouvoir employer contre les colonnes allemandes tous les moyens disponibles, les escadrilles destinées à venir en France agiraient en partant d'Angleterre et se ravitailleraient en essence en France en fin de mission et retourneraient dans leurs bases anglaises pour y prendre un nouveau chargement de bombes.

J'ai fait remarquer à l'état-major britannique combien ce procédé était peu économique et j'ai exposé à nouveau tout l'intérêt qu'il y aurait pour les Britanniques à disposer d'un dépôt de bombes en France constitué dès le temps de paix.

Le lieutenant-colonel Collier m'a dit que la question allait à nouveau être posée à ses chefs et qu'il espérait qu'une prompte décision serait prise à ce sujet.

V. *Contacts à prendre, dès le temps de paix, entre les chefs des aviations de bombardement britannique et française.*

Cette question avait été rapidement évoquée au cours des conversations plénières ayant eu lieu entre les délégations britannique et française. J'ai donc demandé à l'état-major de l'Air britannique comment il concevait de pareils contacts.

Le colonel Slessor ne verrait que des avantages à des contacts pris, dès le temps de paix, entre les officiers généraux commandants de l'aviation de bombardement britannique et française. A son avis, des contacts devraient être également pris entre ces officiers généraux et les chefs des missions qui seront détachés auprès d'eux en temps de guerre.

Personnellement, je partage cet avis, mais je crois que ces contacts ne seront vraiment fructueux que lorsque les états-majors de l'Air britannique et français auront arrêté des plans de collaboration et qu'après que les officiers généraux chargés de la réalisation de ces plans et les chefs de mission en auront pris connaissance.

VI. *Liaison radiotélégraphique entre les deux aviations.*

Au cours des conversations, il a été mis en lumière la nécessité de disposer, *dès le début d'un conflit*, d'un moyen de liaison rapide entre les deux aviations.

Songeant aux résultats qui ont été obtenus avec la Tchécoslovaquie avec laquelle nous avons réalisé d'avril 1938 à février 1939 des liaisons journalières par T.S.F. entre son réseau radio-aviation et le nôtre, j'ai proposé aux Britanniques l'organisation dès maintenant de semblables liaisons.

La proposition a été immédiatement acceptée. Je vais adresser une note officielle à ce sujet à l'état-major de l'Air britannique, note qui sera soumise au préalable à l'approbation du général chef d'État-major général de l'armée de l'Air.

VII. *Unification du matériel entre les deux aviations.*

Ayant interrogé le colonel Slessor et ses officiers pour connaître leur avis sur ce qui pourrait être fait dans le domaine de l'unification du matériel entre les deux aviations (par exemple : bombes, armes de bord, postes radio, etc.), le colonel Slessor m'a répondu que cette question faisait justement l'objet d'un échange de vues entre les ministres de l'Air britannique et français. En conséquence, je n'ai pas poussé plus avant ma recherche d'informations.

VIII. *Propagande.*

L'état-major britannique attache une grande importance à l'attaque, par la propagande, du moral de l'adversaire. Depuis septembre 1938, à chaque contact pris avec des officiers britanniques, cette question est évoquée [1].

J'ai demandé si les tracts à répandre par avion, et dont il m'avait été parlé en novembre 1938, étaient imprimés. Le colonel Slessor m'a répondu que la chose n'était pas encore faite et qu'il le regrettait vivement, car il estimait

[1] *Note du document :* Cette préoccupation d'atteindre le moral de l'adversaire se retrouve nettement accusée dans les textes établis par le comité de Défense impériale.

que ces tracts devaient être tenus prêts dès maintenant. La question avait été posée au gouvernement britannique qui n'avait pas encore fait connaître sa politique à ce sujet.

L'état-major de l'Air britannique serait très désireux de voir l'état-major de l'armée de l'Air français attacher la même importance que lui à l'utilisation qui pourrait être faite de la propagande pour atteindre le moral de l'adversaire.

IX. *Effectifs de l'aviation de bombardement britannique.*

La pièce A.F.C. (J) 6, page 7, donne le chiffre de 488 avions de bombardement pour la Grande-Bretagne et en renvoi, au bas de la même page, le chiffre de 836. J'ai demandé au colonel Slessor des explications à ce sujet.

La Grande-Bretagne possédait effectivement, le 1er avril, 836 avions de bombardement, mais elle estime que ce nombre d'avions ne lui permettrait d'engager dans la bataille que 488 avions. La différence entre 836 et 488 est le nombre d'avions que l'État-major estime nécessaire pour maintenir le nombre d'avions de 488 pendant six semaines de guerre.

Le colonel Slessor m'a donné ensuite les chiffres suivants :

Août 1939	en ligne :	700 avions
	en ligne + volant :	1.100 avions
Avril 1940	en ligne :	800 avions
	en ligne + volant :	14 à 1.500 avions.

L'état-major de l'Air britannique a décidé d'avoir un volant de 100 % par rapport au nombre des avions de première ligne.

Le colonel Slessor m'a ensuite déclaré que cet accroissement était mené de pair avec la rénovation du matériel. Il considère le Fairey *Battle* comme « périmé et insuffisant » et le *Blenheim* comme un appareil de transition qui n'est plus assez puissant à l'heure actuelle (il a employé à son égard le terme de bouche-trou). L'état-major de l'Air britannique s'oriente vers des matériels plus gros porteurs, à plus grand rayon d'action et dotés d'une meilleure défense que les matériels actuellement en service afin de disposer d'une « *aviation mieux adaptée à la lutte contre l'aviation et l'industrie allemandes* ».

Cette conception est peut-être exacte si l'on se place à ce point de vue particulier, mais il est regrettable de voir les Anglais ne pas conserver et améliorer un type de matériel, le bombardier moyen, qui est particulièrement nécessaire pour les actions de jour, notamment au profit des armées terrestres.

X. *Détection électromagnétique.*

Le 31 mars à 17 heures, j'étais prié de me rendre à l'Air Ministry pour y recevoir une communication importante.

Le colonel Slessor m'a alors remis, en présence du colonel Fournier, la note ci-jointe relative aux résultats obtenus par les Britanniques dans le domaine de la détection électromagnétique [1].

[1] Note non retenue.

Une rapide lecture de cette note me permet de constater que les résultats annoncés étaient très supérieurs à ceux obtenus par la France jusqu'ici.

Le colonel Slessor m'ayant dit que la Grande-Bretagne était disposée à nous livrer un certain nombre de dispositifs, j'ai demandé s'il était possible que deux ou trois officiers spécialistes français soient autorisés à venir sur place voir le matériel. Une réponse affirmative m'a été aussitôt donnée.

Une délégation de trois officiers est partie pour Londres le 11 avril.

Les Britanniques ont très fortement insisté sur le caractère extrêmement secret de la communication qu'ils me faisaient, et sur leur très vif désir de savoir la note ci-jointe à l'abri de toute indiscrétion.

XI. *Contre-bombardement.*

Le colonel Slessor m'a demandé ce que nous pensions en France du contre-bombardement.

Je lui ai répondu que nous poursuivions les études relatives à ce problème, sans toutefois les placer au premier plan de nos préoccupations.

La Grande-Bretagne, de son côté, n'attache pas au contre-bombardement une importance exagérée, mais c'est un procédé de combat qu'elle ne veut pas sous-estimer *a priori*. Elle juge, en effet, que si des résultats intéressants arrivaient à en être obtenus, cela lui permettrait d'augmenter d'autant les moyens de défense qu'elle possède déjà contre les bombardiers ennemis. « Nos bombardiers seraient transformés en chasseurs », m'a déclaré le colonel Slessor. Je lui ai fait remarquer qu'une condition essentielle devrait alors exister : c'est que les bombardiers anglais soient plus rapides que les bombardiers ennemis ou au moins autant qu'eux et les attaquent alors en léger piqué.

Les Anglais ont mis en commande un petit approvisionnement de dispositifs de contre-bombardement, afin de poursuivre les expériences sur une échelle plus vaste et d'entraîner leur personnel. Chaque dispositif est constitué par 75 petites bombes à dispositif autodestructeur. Le poids de ces petits projectiles n'était pas connu du colonel Slessor.

*
* *

Conclusions

Depuis novembre 1938, date de mes derniers contacts personnels avec l'état-major de l'Air britannique à Londres [1], j'ai constaté un désir infiniment plus accusé d'établir une étroite collaboration avec l'armée de l'Air française. Mais il ne faut pas croire cette collaboration pleinement désintéressée, car elle vise, avant toute autre chose, à diminuer la menace, estimée terrible par les Anglais, que fait planer sur eux la puissance aérienne de l'Allemagne.

[1] Sur ces contacts de novembre 1938, voir, au tome XII de la présente série, le n° 347 annexe.

La lutte contre l'aviation allemande est le souci capital et la préoccupation de chaque instant du chef et des officiers de la section du Plan de l'état-major de l'Air britannique, souci qui se manifeste par le choix, plus ou moins judicieux du reste, des objectifs, par le renouvellement des matériels de bombardement par des matériels plus puissants, par la recherche de nouveaux procédés de combat, etc.

Ce sont cette crainte de l'aviation allemande et la volonté d'accumuler le maximum de moyens de défense sur leur propre territoire qui font que nous n'avons pas encore pu obtenir actuellement des Britanniques que des unités de chasse anglaises soient basées en France, ne serait-ce que pour assurer la couverture du déploiement de leur aviation de bombardement.

En contrepartie, la délégation française est parvenue à faire accepter, sans aucune difficulté d'ailleurs, que des plans d'emploi soient élaborés en commun entre les deux aviations. Nous devons en espérer un emploi et un rendement plus efficaces de l'ensemble de ces deux forces aériennes.

C'est avec la volonté de parvenir à un semblable résultat que sera abordé le deuxième stade des conversations d'états-majors qui doivent se dérouler à nouveau à Londres dans un très proche avenir.

255

M. Mercier, Ministre de France à Tirana,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 58 à 61 (1). Réservé. *Tirana, 5 avril 1939, 2 h. 10.*

(*Reçu :* 8 h. 25.)

L'ancien président du Conseil Mehdi Frasheri a fait aujourd'hui, au nom du roi des Albanais, une démarche auprès de plusieurs représentants du pacte balkanique, nommément les ministres de Grèce, de Yougoslavie, de Turquie, ainsi qu'auprès de mon collègue britannique et de moi-même réunis à la légation de France.

Il a exposé qu'après diverses démarches verbales depuis l'affaire Giro (mon télégramme no 23) (2), le ministre d'Italie avait fini, à la demande du Roi, par déposer entre ses mains un mémorandum formulant les demandes que l'Italie présentait sous couleur de garantir l'exécution du traité d'alliance italo-albanais.

Ce mémorandum énonce à peu près les stipulations qui ont fait l'objet de mon télégramme nos 48-49 (3), sans toutefois que la faculté d'immigration illimitée en Albanie, pour les Italiens, soit expressément stipulée; elle résul-

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 21 février, non reproduit, qui signalait l'expulsion d'Albanie du commandant italien Giro (voir au tome XIV de la présente série, le no 128, note)).
(3) Du 30 mars, analysé ci-dessus sous le no 237 (note).

terait implicitement d'une clause précisant que les Italiens auraient, en Albanie, les mêmes droits que les Albanais moyennant la ... (1).

En outre, la clause militaire stipulait que les troupes italiennes occuperaient les points stratégiques, les ports et telles garnisons de l'intérieur qu'il leur semblerait bon d'occuper.

Le Roi a constitué alors un conseil pour étudier ces propositions, conseil qui a conclu qu'elles tendaient à établir un protectorat de fait portant atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité du Royaume.

Le Roi ayant cherché à savoir ce qu'il adviendrait s'il opposait un refus, le ministre d'Italie a répondu qu'il en résulterait un réel danger pour l'Albanie. Néanmoins, tout en cherchant à gagner du temps, le Roi a opposé une fin de non-recevoir et annoncé qu'en cas de recours à des moyens coercitifs ... (2) il ferait par la force.

La démarche faite auprès des puissances du pacte balkanique les ... (3) de faire une déclaration commune pour s'élever contre l'occupation par l'Italie d'une position, dans les Balkans, menaçante pour eux tous et qui porterait atteinte à l'indépendance et à l'intégrité de l'Albanie. En outre, ces états sont priés d'assister éventuellement l'Albanie de toutes manières, dans sa lutte pour l'indépendance.

Quant à la France et l'Angleterre, l'ancien président du Conseil a rappelé qu'elles avaient présidé à l'établissement premier de l'Albanie comme pays indépendant, qu'elles n'avaient cessé de lui accorder leur patronage et qu'à ce titre le gouvernement albanais estimait devoir leur faire part de la situation présente (4).

256

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1048 (5). *Londres, 5 avril 1939* (6).

(*Reçu :* 10 h. 50.)

L'examen plus attentif des problèmes que pose l'organisation de la résistance à l'agression en montre à la fois les multiples aspects et les difficultés. C'est à peu près la constatation que fait ce matin la presse, sans d'ailleurs

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Par télégramme nos 63-64, du même jour, le ministre de France à Tirana indiquait que le ministre d'Italie avait déclaré ne pouvoir renoncer à la clause militaire prévue dans le télégramme nos 58-61 et avait « prié » le gouvernement albanais de répondre avant le 6 avril à midi. Ce dernier préparait une nouvelle réponse refusant d'admettre toute clause qui porterait atteinte à la souveraineté de l'Albanie, et le peuple albanais était décidé à une résistance opiniâtre.
(5) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(6) Par fil, en clair.

aucune nuance de découragement, à mesure que la diplomatie anglaise serre la question de plus près en la faisant passer du domaine des affirmations générales à celui des réalisations pratiques.

Divers exemples sont là pour illustrer cette observation : les conversations du colonel Beck avec les ministres britanniques (1) présentent elles-mêmes plusieurs aspects. Il y a la question de la réciprocité des engagements. Si l'on admet que la Pologne est disposée à la reconnaître en principe, il faut également tenir compte du fait que cette réciprocité ne peut être totale, puisque la garantie britannique porte sur une zone limitée et sur un nombre de cas d'agression également limités, tandis que les intérêts vitaux de la Grande-Bretagne sont sans borne. Il s'agit donc d'ajuster exactement cette garantie aux possibilités d'action de la Pologne. Vient en second lieu le problème des relations polono-roumaines, dont le règlement définitif n'est pas facilité par l'état des rapports entre Varsovie et Budapest et l'existence des revendications hongroises que la Pologne ne peut entièrement méconnaître.

L'opposition longtemps manifestée par le gouvernement polonais à toute combinaison qui pourrait entraîner, par le jeu de l'assistance mutuelle, une intervention russe en territoire polonais, est encore une difficulté qui n'échappe pas aux commentateurs anglais.

Tous ces points, notent les journaux, doivent être évoqués ou l'ont été déjà de façon générale au cours de la journée d'hier. En fait, les feuilles prennent note des divers aspects de la situation sans rendre exactement compte des entretiens d'hier sur lesquels elles n'ont pu obtenir beaucoup de précisions.

En dehors du thème des discussions anglo-polonaises proprement dites, d'autres questions connexes ou d'autres problèmes relevant de l'organisation de la sécurité collective apparaissent. Les quotidiens parlent notamment des relations commerciales entre la Grande-Bretagne et la Roumanie, et plus particulièrement de la mission de sir Frederick Leith-Ross (2). Tous sont d'accord pour souligner la nécessité d'agir sur le plan économique en même temps que sur le plan politique, puisque l'indépendance des états dont on veut protéger l'intégrité territoriale et politique dépend en grande partie des moyens dont ils disposeront pour résister à la pression économique de l'Allemagne. Plusieurs feuilles regrettent d'ailleurs que la Grande-Bretagne n'agisse pas avec plus de promptitude et que sir Frederick Leith-Ross ne doive quitter Londres que dans une quinzaine de jours.

Enfin, l'attitude de l'Italie donne lieu à de sérieuses préoccupations.

Les nouvelles d'Albanie, en dépit des explications données par le poste de Bari (3), sont généralement interprétées par les journaux comme faisant prévoir l'établissement d'un véritable protectorat italien sur ce pays, sous couvert d'un resserrement de l'alliance. Il est clair que la presse ne songe pas à une intervention britannique en faveur de l'indépendance de l'Albanie et

(1) Sur ces conversations, voir ci-après les nos 71, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

(2) C'est le 24 avril qu'une délégation économique anglaise, dirigée par sir Frederick Leith-Ross, conseiller privé du gouvernement britannique, arrivait à Bucarest, où sir Frederick était reçu immédiatement par le roi Carol.

(3) Sur les récents événements d'Albanie, voir ci-dessus les nos 233, 237 (et note), 240, 255.

ne considère pas que ce « cas » soit couvert par les déclarations faites avant-hier à la Chambre des Communes et à la Chambre des lords des bancs du gouvernement [1].

Pourtant, certaines feuilles rapportent que lord Perth y aurait fait allusion et aurait attiré hier l'attention du gouvernement italien sur le fait qu'une modification du statut de l'Albanie constituait un manquement aux clauses des accords anglo-italiens [2].

Visiblement, les journaux éprouvent quelque embarras en présence d'une situation qui, logiquement, devrait entrer dans le cadre de la politique de résistance à la violation de l'indépendance des petits états et qui, cependant, n'entraînera pas, à leur sens, d'autre intervention qu'une action diplomatique. Encore, certains pensent-ils qu'en prenant un pied à terre dans les Balkans, l'Italie peut gêner l'Allemagne et qu'en conséquence on doit, pour des raisons pratiques, se féliciter d'une initiative condamnable du point de vue théorique.

Un autre point de la politique italienne préoccupe encore l'opinion : il s'agit de la question d'Espagne. La guerre civile est maintenant terminée et, pourtant, les troupes italiennes demeurent dans la Péninsule. Cet état de choses est considéré comme d'autant plus redoutable qu'on s'attend à voir les états totalitaires réagir contre les efforts britanniques et français d'organisation de la sécurité collective et que l'Espagne peut être l'un des terrains sur lesquels la contre-offensive va se développer.

257

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1345 à 1348 [3]. Réservé. *Rome, 5 avril 1939, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

La presse italienne continue à garder un silence dissimulé au sujet des bruits relatifs aux mouvements de troupes et à une opération éventuelle en Albanie [4]. Cependant, le poste de radiotélégraphie de Bari a démenti hier toutes les nouvelles qui courent à ce propos depuis quatre jours et affirmé le caractère amical des relations italo-albanaises.

(1) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 249 (et notes).
(2) Allusion à l'accord anglo-italien du 16 avril 1938 : voir, au tome IX de la présente série, le n° 194 (note).
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Sur les récents évènements d'Albanie, voir ci-dessus les nos 233, 237 (et note), 240, 255

La *Gazette de Midi*, journal de Bari, a repris et publié ce démenti.

Il n'en reste pas moins que toute l'Italie, et spécialement la région de Brindisi, continue de donner le spectacle d'une activité militaire et navale absolument inusitée.

Les raisons de cette activité doivent être cherchées, semble-t-il, dans la tension internationale.

Le gouvernement fasciste paraît considérer la situation de l'Europe comme dangereuse, d'autant plus dangereuse que le conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne s'accentue chaque jour davantage. Peut-être connaît-il à cet égard les intentions précises de M. Hitler? En tout cas, il se comporte comme s'il pouvait être entraîné d'un instant à l'autre dans une guerre générale et c'est pourquoi nous le voyons appeler des classes sous les drapeaux, concentrer des troupes, rassembler des navires, garnir les frontières, renforcer tous les points stratégiques auxquels il attache de l'importance, et non seulement se garder contre toute surprise, mais se mettre en mesure de passer éventuellement et immédiatement à l'action.

L'affaire d'Albanie semble rentrer dans le cadre de ces préoccupations. L'Italie a senti le besoin d'y prendre pied plus solidement à la fois pour la sécurité de l'Adriatique et pour exercer de là une pression sur la Yougoslavie et la Grèce. Elle a engagé des négociations avec le gouvernement albanais. Sans doute a-t-elle songé à un certain moment, ou songe-t-elle encore à les appuyer par une démonstration militaire. Je retiens, à ce propos, l'indication de notre consul à Bari, selon laquelle on raconterait dans cette ville qu'il y aurait eu « contre-ordre » avant-hier.

En même temps, sur le terrain politique, le gouvernement fasciste se tourne à la fois vers Londres et vers Berlin.

Il n'est pas insensible aux explications que Londres lui fait tenir. De Berlin, il reçoit sans doute des avertissements, le conseil de se défier et d'avoir à se tenir prêt.

Il n'est pas impossible que lui-même, dans ces conjonctures, n'ait le dessein de tenter de jouer un rôle de médiateur, et, tout en se préparant à la guerre aux côtés du Reich, ne cherche à sauvegarder la paix en utilisant les relations qu'il a avec Berlin et Londres et que Londres a avec Paris.

Telles sont les hypothèses au moins provisoires que l'on peut dégager, pour éclaircir relativement l'obscurité persistante et volontaire dont s'est entourée l'attitude italienne.

258

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 199 à 204. *Tokyo, 5 avril 1939, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 15 h. 28, 16 h. 32, 16 h. 50.)

J'ai remis ce matin à M. Sawada la lettre dont votre télégramme nos 167 à 169 (1) contenait le texte.

Je lui ai dit que je l'avais prévenu vendredi dernier de la mauvaise impression que la communication qu'il me remettait allait faire à Paris et, parlant en mon nom personnel, j'ai ajouté qu'il ne pouvait pas s'en étonner.

Il m'a répondu que le gouvernement japonais avait considéré que l'occupation déjà ancienne de l'archipel par les Japonais devait être complétée par des mesures administratives, d'où le récent rattachement au gouvernement de Formose. J'ai eu l'impression très nette que, comme je vous l'ai déjà signalé, M. Sawada voulait indiquer qu'il s'agissait avant tout de prendre une position juridique pour être sur le même pied que nous. Je vous signale que l'Amirauté déclare que la question des Spratly ne l'intéresse pas du tout, que cet archipel n'a aucun intérêt stratégique et que c'est une affaire que le Gaimusho a traitée à lui seul. Dans le même ordre d'idées, un informateur m'a dit que le Conseil des ministres n'avait pris la décision concernant l'archipel qu'avec répugnance et après que M. Arita eût beaucoup insisté. Je n'ai naturellement pas fait la moindre allusion à ces renseignements mais, le prenant sur le ton du reproche amical et confiant, j'ai dit à M. Sawada que les choses se présentaient comme si le Gaimusho avait pour ligne de conduite de nous être désagréable dans toutes les occasions possibles. Je lui ai dit que malgré notre souci d'entière correction, je n'avais pas une seule fois depuis deux ans pu télégraphier à mon gouvernement pour lui donner une bonne nouvelle, tandis qu'il m'était arrivé très souvent de lui en annoncer de mauvaises et que le Quai d'Orsay devait s'en être aperçu aussi bien que moi. J'ai ajouté que si le Gaimusho avait décidé de sang-froid de nous pousser dans les bras de ses adversaires, il n'aurait pas agi autrement qu'il n'a fait et que cela me désolait d'autant plus qu'il sait quels sont mes efforts personnels pour amortir les choses et conserver une entente aussi bonne que possible entre nos pays.

M. Sawada a été un peu pris de court et il n'avait pas de réponse toute prête. Aussi s'est-il retranché derrière « une partie très importante de l'opinion publique japonaise », qui considère que nous emboîtons le pas à l'Angleterre

(1) Du 3 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 239.

et soutenons à fond sa politique antijaponaise. Je lui ai répondu que ces reproches étaient bien mal fondés, que personne ne pouvait citer un seul cas où nous eussions pris une attitude politique délibérément antijaponaise, que nous avions été amenés à faire des réclamations au gouvernement impérial lorsque nous avions subi des dommages effectifs et que si ces réclamations avaient parfois concordé avec celles d'autres puissances, l'Angleterre ou les États-Unis, c'est alors ... [1] avaient été communes à tous.

Nous en sommes restés là de cette conversation dont le ton, je le répète, est toujours demeuré très amical.

Je crois que M. Sawada m'a vraiment donné l'explication de la politique de M. Arita, lorsqu'il m'a parlé de l'opinion répandue que la France était en Extrême-Orient à la remorque de l'Angleterre et par conséquent ennemie de son ... [2]. C'est une accusation qui est journellement portée contre nous par les extrémistes qui attaquent M. Arita et dont il a peur. D'ailleurs, il est certain que la plupart des fonctionnaires du Gaimusho affectent depuis quelque temps une attitude antifrançaise. Je sais que telle n'est pas l'opinion de tous les milieux dirigeants et qu'un groupe désirerait arriver à une entente avec nous.

Mais en tout cas, je ne crois pas que nous devions reprendre avec un Gaimusho sinon hostile du moins mal disposé, la conversation relative à l'agrément de M. Tani comme me le demandait votre télégramme n° 159 [3], qui m'est parvenu le jour où la décision relative aux Spratly m'était communiquée. Si vous estimez que je doive cependant le faire, je vous serais reconnaissant de me donner vos instructions [4].

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Lacune de déchiffrement.
[3] Du 28 mars, non reproduit. Ce télégramme indiquait que les regrets exprimés par le gouvernement français à l'occasion de la mort de M. Sugimara étaient « de nature à créer un climat favorable à la nomination d'un nouvel ambassadeur du Japon à Paris ». Au cas où le nom de M. Tani serait à nouveau prononcé [sur l'opposition du gouvernement français à la désignation de cette personnalité, voir, au tome XIV de la présente série, le n° 109 (note)], l'ambassadeur de France devait indiquer « qu'il serait » aisé de faciliter la conciliation souhaitée en autorisant simplement l'intéressé à [lui] donner l'assurance qu'il n'a jamais entendu contester la sincérité des déclarations officielles du gouvernement français ».
[4] Par télégramme adressé le 8 avril à Tokyo sous les n°s 172 à 175, le Ministre, se référant au télégramme de l'ambassadeur n°s 199-204, demandait à ce dernier de s'informer de la portée que Tokyo entendait donner au rattachement administratif de l'archipel à Formose. Le gouvernement japonais estimait-il que l'ensemble des mesures qu'il avait prises constituait l'équivalent d'une agression, ou se proposait-il seulement, pour maintenir l'égalité des droits revendiquée, de faire équilibre à l'arrêté de rattachement à l'Indochine de 1933, auquel cas l'archipel constituerait aux yeux du Japon une sorte de condominium de fait?

259

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1350 à 1353 (1). Réservé. *Rome, 5 avril 1939, 16 h. 15.*
(*Reçu : 18 h.*)

Dans sa conversation d'hier avec le comte Ciano, l'ambassadeur d'Angleterre a recueilli, auprès du ministre, des informations qui éclairent l'affaire d'Albanie, quelque étranges qu'elles paraissent, et même si l'on admet qu'elles soient, à certains égards, tendancieuses.

D'après cette information, les événements auraient passé par trois phases successives :

1o Dans la première, le roi Zogou a fait savoir à l'Italie que la situation générale et locale lui semblait favorable à une attaque contre la Yougoslavie, et il aurait invité le gouvernement de Rome à lui prêter son appui. Celui-ci aurait repoussé l'offre et fortement dissuadé le Roi de donner suite à son projet.

Zogou aurait alors sollicité l'Italie d'accentuer le caractère des rapports italo-albanais et d'en faire une alliance plus précise et plus étroite.

L'Italie aurait énoncé, sans pression, ni ultimatum, les conditions auxquelles elle subordonnerait une acceptation de sa part.

2o Mais, en possession de ce document, le roi des Albanais, changeant brusquement d'attitude, se serait lancé dans une violente campagne contre l'Italie, l'accusant de vouloir porter atteinte à l'indépendance de son pays. Les autorités albanaises auraient même commencé à maltraiter systématiquement les sujets italiens.

3o C'est alors que dans une troisième phase, l'Italie aurait rassemblé des navires et concentré des troupes et qu'auraient couru les bruits d'une opération imminente.

Au début de la présente semaine, le gouvernement albanais se serait pourtant soumis et assagi. Les ordres donnés par l'Italie auraient été contremandés. La situation semblerait devoir évoluer pacifiquement.

Le comte Ciano a assuré lord Perth, quoi qu'il arrivât, que l'Italie ne songerait aucunement à modifier le statut juridique ni à mettre en cause l'intégrité de l'Albanie.

Comme j'exprimais quelque doute sur la vraisemblance de ce récit, ou du moins de certaines de ses parties, lord Perth m'a répondu que c'était évidemment là « une histoire très balkanique ».

(1) **Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».**

Il m'a demandé de faire en sorte que les détails n'en fussent pas divulgués par notre presse et je le demande à mon tour à Votre Excellence.

Il n'a pas paru, au surplus, s'attendre au sujet de cette affaire à des rebondissements pouvant entraîner des conséquences graves.

Les déclarations du comte Ciano n'infirment d'ailleurs pas les hypothèses d'ordre général que j'ai formulées quant aux raisons qui ont pu inspirer l'attitude italienne.

260

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1057 [1]. Secret. Réservé. *Londres, 5 avril 1939* [2].

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Le discours de lord Stanhope [3] et les mesures qu'il révèle ne sont qu'un signe, au milieu de beaucoup d'autres, de l'inquiétude qui règne dans les cercles officiels britanniques devant l'évolution de la situation internationale. Pendant le dernier week-end, l'aviation militaire et les unités antiaériennes se sont trouvées en état d'alerte permanente et les aérodromes des environs de Londres ont donné de jour et de nuit le spectacle de la plus grande activité.

Dans les milieux de presse, le bruit a couru également qu'une entreprise germano-italienne pourrait être lancée à bref délai contre Gibraltar dont la situation cause depuis longtemps des préoccupations, et on se demande si Rome et Berlin n'exercent pas actuellement une pression sur le général Franco pour le jeter éventuellement dans une telle entreprise.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Par télégramme nº 1056, du même jour, l'ambassadeur faisait état d'un incident soulevé la veille à l'occasion d'un discours prononcé par lord Stanhope à Portsmouth. Le premier lord de l'Amirauté, dans un appel adressé aux officiers et aux marins, avait fait ressortir la gravité de l'heure et le caractère urgent de certaines mesures de précaution prises récemment. Il avait déclaré notamment : « Longtemps avant l'arrivée des invités à bord du navire sur lequel nous nous trouvons, seize canons antiaériens étaient prêts à accueillir chaleureusement les visiteurs imprévus ».

Le discours avait été retiré de la circulation sur les instructions du gouvernement, et des interpellations furent déposées aux Communes. Le 5 avril, devant la Chambre des lords, le premier lord de l'Amirauté exprimait son regret que ses paroles eussent causé une telle réaction, regret dont M. Chamberlain se faisait le même jour l'interprète aux Communes (télégramme nº 1679, du 6 avril).

261

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1354 (1). Réservé. *Rome, 5 avril 1939, 18 h. 15.*
(*Reçu* : 19 h. 45.)

Suite à mon télégramme nos 1350 à 1353 (2).

Au cours de son entrevue d'hier avec le comte Ciano, lord Perth, qui reprenait contact après un mois de maladie, a passé en revue avec son interlocuteur l'ensemble de la situation internationale.

Il a été amené ainsi à faire allusion aux envois de renforts italiens en Espagne. Le comte Ciano a déclaré que ces envois avaient complètement cessé; il n'a pas contesté qu'il y eût été procédé, il y a une dizaine de jours.

En ce qui concerne les rapports franco-italiens, l'ambassadeur d'Angleterre a eu l'impression que le gouvernement italien désirait vraiment que les conversations pussent se nouer. Lord Perth estime pour sa part que ces conversations seraient fructueuses. Le comte Ciano lui a déclaré qu'il était en mesure de l'assurer que l'Italie ferait connaître ses suggestions dès que la France le lui demanderait.

262

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Brugère, Ministre de France à Belgrade.

T. nº 186 (3). Réservé. *Paris, 5 avril 1939, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme nº 216 (4).

D'après les indications parvenues jusqu'ici au Département, les bruits de débarquements italiens en Albanie ont causé en Grèce la plus vive émotion, alors que les dirigeants yougoslaves montrent un calme paraissant aller jusqu'à l'affectation.

Veuillez vous efforcer de connaître les raisons de l'attitude yougoslave.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du même jour, ce télégramme, qui relate un entretien Ciano-Perth au sujet de l'affaire albanaise, est reproduit ci-dessus sous le nº 259.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Du 5 avril, non reproduit. Ce télégramme indiquait que les bruits alarmants répandus sur les intentions italiennes à l'égard de l'Albanie ne trouvaient pas créance au ministère yougoslave des Affaires étrangères; le ministère affectait de croire que leur origine se trouvait dans les marchandages auxquels donnaient lieu périodiquement les besoins financiers du roi Zogou.

263

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou.

T. nos 110 à 113 (1). Réservé. *Paris, 5 avril 1939, 24 h.*

J'ai reçu hier M. Souritz.

Je lui ai indiqué toute l'importance que nous attachions à ce que la Russie donnât un appui à la Pologne et à la Roumanie en cas d'agression allemande, au moins en ce qui concerne les fournitures de matériel et de matières premières.

M. Souritz a rendu un hommage sans réserve à l'attitude du gouvernement français; mais il ne m'a pas caché que son gouvernement aurait été favorable au projet de déclaration de M. Chamberlain (2).

Je lui ai répondu que le gouvernement français avait donné son adhésion sans réserve au projet de déclaration quels qu'en fussent les signataires, tandis que le gouvernement soviétique avait mis lui-même comme condition à son adhésion la signature du gouvernement polonais (3). Ce n'était ni la faute de la France, ni la faute de l'U.R.S.S., ni la faute de la Grande-Bretagne si la Pologne avait refusé de signer cette déclaration; mais en fait, il fallait à tout prix aboutir à ce que l'U.R.S.S. accordât à la Pologne ou à la Roumanie, sous une forme à déterminer en commun, son assistance effective. Il s'agissait de deux pays limitrophes de l'U.R.S.S. et l'U.R.S.S. avait un intérêt trop évident à ce que ces deux pays ne fussent pas soumis à une emprise allemande.

M. Souritz, parlant en son nom personnel, m'a dit qu'il ne croyait pas que l'U.R.S.S. accepterait de donner son assistance sur la seule insistance de la France et de l'Angleterre, tant que les deux pays intéressés ne la solliciteraient pas eux-mêmes.

Je ne pouvais pousser plus loin cette conversation au moment même où M. Souritz insistait très vivement sur le fait que le matériel russe, envoyé en transit en France et non payé par l'Espagne, n'avait pas encore été rendu à son gouvernement (4).

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Sur ce projet, voir ci-dessus les nos 108, 181.
(3) Voir ci-dessus le no 123.
(4) Par télégramme nos 101-103, du 23 mars, le Département avisait l'ambassadeur de France à Moscou que M. Souritz avait exprimé le désir de son gouvernement d'obtenir la restitution et le renvoi en Russie du matériel soviétique expédié à destination de l'Espagne et demeuré sur le territoire français. C'était la condition dont l'exécution devait constituer la contrepartie exigée pour la libération de M. Bogitch et d'autres Français détenus en U.R.S.S. Le 21 mars, M. Souritz était avisé de la décision de Paris de réexpédier le matériel, sans que cette question fût liée à celle de la mise en liberté des ressortissants français : aussi M. Naggiar devait-il marquer l'espoir que Moscou libérerait « sans délai » lesdites personnes.

J'ai marqué à M. Souritz que le gouvernement français avait fait en ce qui le concernait tout le nécessaire; qu'il était très regrettable que tout le matériel n'eût pas été enlevé par les soins du transitaire et que, s'il y avait des difficultés, elles provenaient de ce que des oppositions judiciaires avaient été faites pour le nouveau gouvernement espagnol; enfin, que ces oppositions seraient aisément levées puisque le matériel en question n'avait jamais été payé par le gouvernement espagnol.

M. Souritz a pu se rendre compte de tous les efforts que nous faisions. Il sait que le président du Conseil et moi-même nous occupons activement de cette question. Il s'en est entretenu avec le ministre de la Justice, M. Marchandeau. Il ne peut en aucune manière douter de notre bonne volonté et je lui ai donné l'assurance que ce matériel en transit serait rapidement rendu au gouvernement soviétique.

Je vous donne ces explications pour répondre à votre télégramme nº 226 [1]; mais je juge inadmissible qu'en raison de ces faits qui ne dépendent pas du gouvernement français, la décision prise par le gouvernement soviétique de libérer nos Français emprisonnés ne soit pas maintenue. Le gouvernement français s'est prêté avec la plus entière bonne grâce au rapatriement de citoyens soviétiques qui avaient été envoyés en Espagne républicaine : ce geste devrait suffire pour obtenir l'élargissement de tous nos concitoyens.

264

M. Helleu, Ministre de France à Tallinn,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 34. *Tallinn, 5 avril 1939* [2].

(*Reçu :* le 8, 12 h. 45)

J'apprends par une déclaration confidentielle de M. Oidermaa, ministre d'État chargé de la Propagande, que le gouvernement esthonien a reçu samedi dernier de Moscou une note, de rédaction courtoise mais ferme, dont la teneur peut être résumée ainsi :

L'Union des R.S.S., premier état ayant reconnu l'indépendance et la souveraineté de l'Esthonie, attache, du point de vue de ses propres intérêts politiques, la plus grande importance au maintien du *statu quo* dans ce pays.

[1] Par le télégramme nos 226-228, du 30 mars, l'ambassadeur annonçait avoir effectué la démarche prescrite. M. Litvinov soulignait devant M. Naggiar n'avoir reçu que des indications fragmentaires sur la partie réexpédiée du matériel. Pour provoquer la libération de M. Bogitch, il devait attendre des renseignements de son ambassadeur à Paris sur le sort du complément.

[2] Par courrier, en clair.

Le gouvernement soviétique fait savoir, en conséquence, au gouvernement de Tallinn qu'il est prêt à intervenir par tous les moyens dont il dispose au cas où une puissance tierce porterait une atteinte quelconque à l'état de choses existant, et même si l'Esthonie n'opposait pas de résistance. L'U.R.S.S. tiendrait également pour inadmissible tout arrangement comportant abandon, même partiel, des droits souverains de l'Esthonie et se réserverait alors d'agir comme elle le jugerait utile, ne s'estimant plus, en ce cas, liée par les accords antérieurement conclus.

La réponse du gouvernement de Tallinn, adressée hier à 16 heures à Moscou, précise notamment que dans aucune circonstance, l'Esthonie et son peuple ne tolèreront une atteinte — d'où qu'elle vienne — à son indépendance, qui sera défendue jusqu'à la dernière extrémité. En ce qui concerne les arrangements pouvant être interprétés comme une cession partielle des droits souverains de la nation esthonienne, celle-ci est seule juge en la matière.

Une note analogue aurait été adressée au gouvernement letton.

M. Oidermaa suppose que l'allusion à un abandon, même partiel, des droits souverains de l'Esthonie vise l'éventualité de concessions économiques à l'Allemagne.

265

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1357. *Rome, 5 avril 1939, 20 h. 15.*

Ce soir, dans les milieux politiques romains, on raconte que les négociations italo-albanaises [1] auraient abouti à un accord.

C'est bien ce que le comte Ciano a déclaré hier à lord Perth.

Mais on ajoute qu'en vertu de cet accord, qui stipulerait un renforcement de l'alliance entre les deux pays, l'Italie enverrait incessamment 50.000 hommes en Albanie.

Elle exercerait un contrôle militaire sur la région pétrolifère et établirait à Valona un régime spécial de sécurité.

Si ces informations étaient exactes, elles dépasseraient singulièrement les perspectives que le comte Ciano avait fait entrevoir à l'ambassadeur d'Angleterre [2].

[1] Sur les événements d'Albanie, voir ci-dessus, les nos 233, 237 (et note), 240, 255, 259.

[2] Sur l'entretien du ministre italien et de l'ambassadeur britannique, se reporter au télégramme de Rome nos 1350-1353, du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 259.

266

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 921, 922 (1). *Berlin, 5 avril 1939, 21 h. 45.*

Suite à mon télégramme no 909 (2).

En conclusion des propos qu'il m'a tenus hier, mon interlocuteur a déclaré que si la France désirait une amélioration de ses rapports avec l'Italie, il fallait « faire vite ».

Au sujet de l'entrevue qui a dû avoir lieu aujourd'hui entre le Duce et le maréchal Goering (3), je crois devoir mentionner qu'une personnalité appartenant aux cercles dirigeants du Reich s'est exprimée dans les termes suivants : « M. Goering s'efforcera à Rome de « décider » M. Mussolini. »

Dans les milieux bien informés de Berlin, on a l'impression que l'Allemagne exerce en ce moment une très forte pression sur l'Italie et qu'elle cherche à fixer par avance la position du gouvernement de Rome, en intensifiant ses envois d'officiers, de spécialistes, de matériel de guerre et de munitions dans la Péninsule et en Libye.

267

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 365, 366 (4). *Ankara, 5 avril 1939* (5).

Je me réfère au télégramme de Votre Excellence no 287 (6).

Sous réserve d'une aggravation de la situation internationale, M. Saraçoglu doit quitter Ankara lundi prochain pour Téhéran où il va représenter le

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 4 avril, ci-dessus reproduit sous le no 251.
(3) Le Maréchal se trouvait à l'époque en villégiature à San Remo, avant de gagner la Libye, d'où il ne devait revenir pour être officiellement accueilli à Rome que le 14 avril (voir ci-dessus le no 7, note). Il ne rencontra donc pas le Duce le 6 avril, ainsi que l'indique le télégramme de Rome nos 1393-1395 du 7, aux termes duquel « on ne semble pas attendre pour l'instant à Rome une visite du maréchal Goering ».
(4) Extrait des papiers Massigli.
(5) Par fil.
(6) Du 4 avril, ci-dessus publié sous le no 246.

gouvernement turc au mariage du prince héritier; son absence durera trois semaines (1).

Il a, ces jours derniers, formulé a diverses reprises le souhait de pouvoir être fixé avant son départ sur la position de principe du gouvernement français. Tenant compte à la fois des tendances personnelles du ministre et de l'autorité dont il jouit ici, je considère que, quelle que soit la décision qui sera prise à Paris, il y aurait pour nous le plus grand intérêt à ce que M. Saraçoglu en fût informé avant de se mettre en route, persuadé que je suis que son influence s'exercera dans le sens de l'entente et de la conciliation.

Je me rends certes compte de la difficulté que crée la brièveté du délai; si je crois cependant de mon devoir d'insister très instamment dans ce sens auprès de Votre Excellence, c'est que je redoute que la prolongation de l'incertitude actuelle ne soit dangereusement exploitée par les éléments qui verraient volontiers se tendre à nouveau les relations franco-turques.

268

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE (2)

Transit d'armes par l'Indochine

Paris, 5 avril 1939.

Le ministre d'Angleterre est venu signaler que l'ambassade de Chine à Londres s'était plainte au Foreign Office de l'attitude du gouvernement français dans la question du transit des armes. M. Campbell a ajouté que le gouvernement britannique comprenait fort bien les difficultés avec lesquelles avaient à compter les autorités françaises, mais qu'il n'avait pas cru pouvoir s'abstenir de transmettre la récrimination chinoise. En ce qui le concernait, le gouvernement britannique craignait que la question ne fût soulevée à Genève par le représentant du gouvernement chinois et qu'à cette occasion, les instructions données aux autorités locales françaises en Indochine ne parussent assez difficilement compatibles avec les résolutions adoptées par la Société des Nations, notamment avec celle du 5 octobre 1937 (3).

Dans ces conditions, le gouvernement britannique espérait qu'alors même que le gouvernement français n'estimerait pas pouvoir revenir sur sa décision prohibant le transit d'armes vers la Chine, il pourrait cependant prévenir les critiques auxquelles il s'est exposé, en accordant en fait aux autorités locales de l'Indochine une liberté beaucoup plus grande dans les mesures d'application. La plainte du gouvernement chinois perdrait ainsi son fondement.

(1) En fait par suite de l'aggravation de la situation extérieure, le ministre turc des Affaires étrangères se fit remplacer par le ministre des Monopoles.

(2) M. Charvériat.

(3) Voir, à ce sujet, au tome VII de la présente série, le n° 16.

Par ailleurs, les autorités britanniques ont été amenées à se demander si le gouvernement français ne pourrait pas recourir à titre d'expédient à des dérogations temporaires.

Il a été répondu à M. Campbell que la suggestion du gouvernement britannique serait examinée avec attention, mais que d'ores et déjà les mesures de prohibition se trouvaient appliquées dans un esprit sensiblement plus large. Tout récemment encore, il avait été signalé au Département que les exportations à destination de la Chine avaient, dans les trois derniers mois, atteint un chiffre très important.

269

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 652 [1]. Très urgent. *Paris, 5 avril 1939.*

(*Reçu :* Mouv. gén. fonds, 6 avril.)

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, d'accord avec le ministère du Commerce, j'ai appelé l'attention de notre ministre à Bucarest sur le peu d'empressement que M. Wenger, mandaté par les importateurs français pour négocier les contrats d'achat de pétrole prévus par l'accord du 31 mars [2], rencontre auprès des exportateurs roumains.

J'ai indiqué à M. Thierry qu'une première réunion ayant été, toutefois, fixée au 5 avril, il serait indispensable qu'il intervînt d'urgence auprès du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Économie nationale pour leur demander d'agir auprès des exportateurs roumains, en application des dispositions de l'accord récemment signé, comme le gouvernement français l'a fait auprès des importateurs français, pour leur signaler tout l'intérêt qui s'attache pour les deux pays à la conclusion aussi rapide que possible des contrats en question.

Par ailleurs, M. Wenger avait signalé qu'il lui paraissait désirable, pour permettre la conclusion des contrats d'achat de pétrole, que les devises laissées à la disposition des exportateurs jusqu'à concurrence de 20 % du prix touché par eux fussent utilisées pour des paiements de toute nature à faire dans tous pays. J'ai prié notre ministre de rappeler que, aux termes de notre récent accord, la moitié seulement de ces devises peuvent être employées de cette manière, l'autre moitié devant servir uniquement au paiement de marchandises françaises importées en Roumanie. Dans ces conditions, j'ai demandé à

[1] Extraite des archives du Mouvement général des fonds.
[2] Sur cet accord, voir ci-dessus le nº 221.

M. Thierry d'indiquer à M. Wenger qu'il doit s'efforcer de conclure les contrats en tenant compte des dispositions du protocole sur les pétroles, dont il a eu connaissance avant son départ pour Bucarest, en lui faisant observer qu'une modification de l'accord dans le sens qu'il demande peut être difficilement envisagée pour le moment [1].

270

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 199. *Varsovie, 5 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

J'ai signalé au Département (ma lettre nº 179 du 28 mars) [2] que l'annexion de Memel par le Reich avait provoqué dans l'opinion polonaise une émotion d'autant plus grande que, jusqu'à la fin, on s'était bercé ici de l'illusion que le gouvernement allemand, désireux de ménager la Pologne, n'était pas pressé de régler, à son profit, la question de Memel.

Une des conséquences de cette émotion a été de provoquer en Pologne un renouveau d'intérêt pour la Lithuanie. La presse a rendu compte avec beaucoup de sympathie de la manière courageuse dont l'opinion lithuanienne avait réagi à la nouvelle de la perte de Memel. Elle a salué avec cordialité la formation du cabinet Czernius [3]. Elle a interprété la constitution du nouveau gouvernement comme la preuve que, loin de s'abandonner au découragement, les Lithuaniens faisaient résolument face à la situation et sauraient défendre leur indépendance si celle-ci venait à être menacée. Dans le ton employé par les journaux polonais comme dans celui des conversations, se traduisait ce sentiment que j'ai déjà eu l'occasion de noter, à savoir que, pour les Polonais, si la Lithuanie est un état indépendant, elle ne saurait être à leurs yeux un pays tout à fait étranger.

[1] Le gouvernement roumain, représenté par le ministre de l'Économie nationale, et 13 sociétés roumaines (Creditur minier, Steaua Romana, Astra Romana, etc.), d'une part, et la *Petrofina* française, représentée par son président, M. Léon Wenger, agissant au nom de 15 sociétés françaises (dont la Compagnie française de raffinage, Desmarais, la Standard française des pétroles, Jupiter, la Société française des carburants, la Société générale des huiles de pétroles, Shell-Berre, Pechelbronn) d'autre part, concluaient le 21 avril un contrat d'achat de produits pétroliers en Roumanie, contrat signé à Bucarest. Ce contrat, avec la prime de 7 % par rapport aux prix golfe du Mexique — les prix Constanza servant de plafond — portait sur 417.000 tonnes au total, ce qui était loin des accords du 31 mars 1939, portant sur 560.000 tonnes. La raison invoquée par les sociétés roumaines était la difficulté pour les raffineries de livrer des essences aux caractéristiques françaises. Le ministre français du Commerce, dans une lettre aux Finances du 12 mai, s'inquiétait de voir ainsi gêner le règlement des exportations françaises en Roumanie.

[2] Ci-dessus reproduite sous le nº 183.

[3] Le général Czernius, chef d'État-major général, avait constitué le 28 mars un cabinet d'« unité et de travail ».

Dans les articles consacrés à la Lithuanie, deux idées ont été, plusieurs fois, mises en avant : celle que la Pologne et la Lithuanie n'ont aucun intérêt contraire, celle que la Pologne est le seul soutien possible pour la Lithuanie.

Le bruit a couru à Varsovie, comme je l'ai signalé par télégramme, qu'un pacte d'assistance mutuelle était en préparation entre les deux gouvernements. Ainsi que je l'ai noté, il semble bien qu'il n'en soit rien.

D'après ce que m'a rapporté, en effet, le ministre de Lithuanie, aucune proposition en ce sens n'aurait été faite jusqu'à présent par le gouvernement polonais. Au surplus, si l'on doit en juger par les propos de M. Saulys et de ses collaborateurs, il ne semble pas que le gouvernement lithuanien mettrait, jusqu'à présent, beaucoup d'empressement à accepter une offre de ce genre, qui risquerait d'indisposer le gouvernement allemand, sans profit réel pour la Lithuanie : même sans accord, la Pologne ne saurait en effet, semble-t-il, laisser la Lithuanie tomber sous la sujétion allemande; une Lithuanie sous protectorat allemand représenterait pour la Pologne encore 500 kilomètres de plus de frontière commune avec l'Allemagne, c'est-à-dire l'achèvement de son encerclement par le Reich. De plus, le gouvernement lithuanien estimerait que la Pologne est, en ce moment, beaucoup plus menacée par l'Allemagne que la Lithuanie et ce serait pour celle-ci une raison de plus de ne pas désirer un accord trop étroit avec Varsovie.

Enfin, M. Saulys fait observer que, jusqu'à présent, rien n'a été changé au sort de la minorité lithuanienne en Pologne et qu'avant d'aborder tout autre sujet entre les deux pays, il est indispensable que le gouvernement polonais fasse un geste de bonne volonté à l'égard de cette minorité. D'après lui, seul un changement complet des méthodes du gouvernement polonais en cette matière permettrait de créer en Lithuanie l'état d'esprit qu'exige un resserrement des liens avec la Pologne.

Peut-on espérer que le gouvernement polonais fera le geste que l'on paraît attendre de lui à Kaunas? On n'oserait l'affirmer. Sans doute, beaucoup de Polonais craignent-ils que les Allemands n'excitent contre eux l'opinion lithuanienne en faisant briller à ses yeux la possibilité de recouvrer la capitale historique de la Lithuanie à la faveur d'une victoire allemande sur la Pologne, à laquelle les Lithuaniens auraient ainsi intérêt à collaborer. Cette crainte peut les inciter à faire certaines concessions en ce qui concerne le traitement de la minorité lithuanienne. Mais ce serait revenir sur une politique qui est celle que l'on emploie plus ou moins à l'égard de toutes les minorités jugées assimilables. Il serait sans doute nécessaire, pour appliquer cette politique nouvelle, de procéder à des changements dans l'administration des voïvodies où se trouvent les éléments lithuaniens, ce qui mettrait en jeu des questions de politique intérieure. Il n'est donc pas certain que les événements du mois dernier amènent le gouvernement polonais à modifier son attitude à cet égard.

271

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 201 [1]. *Varsovie, 5 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

Les indications parvenues aujourd'hui sur les conversations qui se poursuivent entre M. Beck et les hommes d'État anglais [2] — troisième épisode du jeu diplomatique qui s'est engagé entre l'Angleterre et la Pologne — sont encore trop générales pour qu'on puisse se rendre compte dans quelle mesure le ministre des Affaires étrangères de Pologne réussira à maintenir à Londres les directives qu'il a fait prévaloir à Varsovie au cours des deux précédents épisodes.

On sait comment le premier — celui du projet de déclaration commune [3] — après avoir été accueilli dans la presse avec surprise et intérêt, s'est heurté à la résistance hostile du palais Bruhl, qui n'a pas eu de peine à faire valoir auprès de l'opinion les objections, et à développer chez elle les répugnances, qui ont amené l'abandon de ce projet.

Les déclarations sensationnelles de M. Chamberlain aux Communes [4] ont ouvert ce troisième épisode. L'effet produit en Pologne a été immense et c'est au milieu d'une émotion véritable que, à la fin de la journée du vendredi 31 mars, les paroles du Premier ministre britannique se sont répandues dans Varsovie. L'impression de soulagement et la satisfaction ont été si considérables, l'amour-propre national s'est trouvé flatté d'une façon si profonde et si inespérée que le pays apparaît depuis en proie à une sorte d'enivrement.

Mais cet état d'esprit, s'il a été partagé à peu près par tout le monde, s'est, par contre, manifesté par des réactions très diverses. Le public, en général, se montre content, fortifié dans la confiance en la force du pays et dans son désir de la prouver; l'Angleterre y est fort populaire. Les partis d'opposition se réjouissent d'un retour à une orientation franco-anglaise.

Les réactions des milieux officiels, telles du moins qu'elles se sont manifestées dans la presse, ont été bien différentes. Dès le second jour, des journaux gouvernementaux se sont préoccupés de brider l'enthousiasme que suscitait le geste de l'Angleterre. Ils ont affecté une satisfaction un peu hautaine. Ils se sont surtout employés à exalter l'orgueil national, à souligner

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
[2] Sur la visite du ministre polonais en Grande-Bretagne, du 2 au 9 avril, voir également ci-dessus le nº 256; ci-après les nos 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.
[3] Sur ce projet, voir ci-dessus les nos 108, 181.
[4] Le 31 mars : voir ci-dessus le nº 216.

le succès éclatant de la politique polonaise et à proclamer qu'il ne pouvait être question pour celle-ci de renoncer à des principes qui se montraient si efficaces.

L'*Express Poranny*, dont on connaît les rapports étroits avec le palais Bruhl, donnait, le samedi 1er avril, un premier commentaire officiel. Voici ce qu'il trouvait à dire :

« Hier, le gouvernement britannique, pour la première fois, est arrivé à la conclusion qu'à l'est comme à l'ouest de l'Europe, doivent exister les mêmes conditions de paix. Il s'est rendu compte de l'erreur de point de vue qui, pendant tant d'années, a régné sur la Tamise, et selon lequel le calme pouvait exister sur le Rhin alors qu'il manquerait sur la Vistule.

« C'est un fait très caractéristique et l'opinion polonaise l'accueille avec une véritable satisfaction. La déclaration du gouvernement britannique ne peut, évidemment, influencer en rien les principes fondamentaux de notre politique, principes qui s'appellent : entière indépendance, appui sur nos propres forces, bons rapports avec les voisins, alliances. La Pologne n'est entrée dans aucun bloc dirigé contre qui que ce soit et n'abandonnera pas les voies éprouvées dans lesquelles elle marche depuis des années. »

Sans doute on peut voir dans cette réserve de la prudence à l'égard d'un voisin ombrageux, et aussi un souci, légitime, de rappeler à la dignité un peuple qui ne s'est que trop facilement abandonné, dans le passé, à la protection de l'étranger. On peut y voir la crainte qui paraît dominer chez les militaires, et qui était sans fondement, de voir la volonté de résistance du pays se relâcher et le mouvement d'union autour du chef de l'armée, que le péril avait favorisé, compromis.

Mais il serait difficile de ne pas y deviner aussi la répétition de la manœuvre déclenchée la semaine précédente contre le projet de déclaration commune, et rendue cette fois d'autant plus nécessaire que les dirigeants de la politique polonaise apercevaient à quel point leur liberté d'action allait être menacée par l'assurance que la Grande-Bretagne venait de donner publiquement à la Pologne, et par l'effet qu'elle avait produit qui ne saurait s'effacer de sitôt dans la Pologne entière.

Il s'était donc agi, pour les journaux officieux, de proclamer à nouveau que, plus que jamais, la politique polonaise entendait rester indépendante et ne s'inféoder à aucun bloc. Il s'agissait d'exalter et de flatter l'orgueil national :

« Sans l'ombre de vanité, lit-on dans l'*Express Poranny* du 2 avril, nous pouvons dire que le poids international de la Pologne, dans les dernières années, s'est accru avec une évidence indubitable pour les plus grands sceptiques eux-mêmes. L'Europe, enfoncée dans ses accords traditionnels, ruminant des conflits séculaires, s'est subitement aperçue qu'à l'Est a grandi, d'une façon inattendue, un état puissant, ayant sa propre force, et qui, continuant ses grandes traditions historiques, est devenu un facteur d'ordre, de calme et de sécurité.

« C'est pourquoi le nombre des visites que fait notre ministre des Affaires étrangères se multiplie, et que la tâche, les points de vue, la position de la

Pologne pèsent de plus en plus dans la balance historique. Le monde s'est convaincu aussi bien de la lucidité de notre jugement que de notre force. Car nous ne nous laissons pas impressionner par les apparences même les plus brillantes, et il n'y a pas de puissance qui puisse effrayer le Polonais convaincu de la justesse de son droit, et ayant la vision de la grandeur de son état. »

Il s'agissait aussi de réveiller les méfiances et les susceptibilités polonaises, en laissant entendre que l'Angleterre, en accomplissant son geste « historique », obéissait surtout à des considérations essentiellement égoïstes.

« La déclaration anglaise, écrit le *Kurjer Poranny*, est, avant tout, l'expression « d'intérêts anglais », et, poursuit-il, si l'on doit saluer cette reconnaissance de l'importance politique de la Pologne, il faut aussi souligner qu'elle ne comporte, de notre part, aucun engagement.

« Bien que dans la déclaration de Londres, observe d'autre part l'officieux *Dobry Wieczor*, on parle de la Pologne et de la défense de nos frontières (ce qui évidemment ne peut éveiller en nous que de la satisfaction), il ne semble pas que la Pologne soit le pays le plus grandement intéressé à la déclaration de Chamberlain. Au contraire, on pourrait penser que l'initiative de l'Angleterre a une importance avant tout pour elle-même, ensuite pour beaucoup d'autres états, ensuite pour la Pologne.

« Il convient de freiner l'ardeur plutôt que de l'exciter, et ni un ami ni un ennemi n'arrivera à nous faire abandonner la voie de l'indépendance politique... Luttons contre l'éternel complexe d'infériorité... Laissons à d'autres les avantages d'être traités comme du bétail... »

D'autres calculs, moins avouables encore, se manifestent timidement :

Dans le *Slowo* de Wilno, un jeune écrivain, qu'on ne saurait certes considérer aujourd'hui comme un interprète de la pensée du palais Bruhl, mais qui a eu naguère ses faveurs, écrit :

« La Pologne se trouve, à l'heure actuelle, en présence de trois éventualités : 1° faire partie d'une coalition assez puissante pour écarter le péril allemand; 2° s'engager dans une alliance avec les puissances démocratiques; 3° poursuivre sa politique d'équilibre et laisser la main libre à l'Allemagne là où nos intérêts et les obligations de nos alliances ne sont pas directement en jeu (en particulier les colonies).

« La première éventualité est, pour l'instant, irréelle. La seconde est dangereuse, l'expérience l'a montré. Reste la troisième qui nous met en présence de la menace de voir l'accroissement de la puissance du Reich accroître encore le déséquilibre à notre détriment. Nous ne pourrions nous en accommoder qu'à la condition d'avoir la certitude de certaines compensations... »

L'auteur de ce dernier article vise évidemment la Russie. Mais ce ne sont pas ses conceptions personnelles qui méritent de retenir l'intérêt. Ce qui est frappant, c'est que de pareils calculs, en un pareil moment, puissent se manifester. On entrevoit aussi les possibilités de manœuvres, les perspectives de fructueux marchandages, que les circonstances ne peuvent manquer de suggérer à un peuple au caractère instable et qui éprouve une répugnance

instinctive à s'engager dans une voie déterminée et surtout à y persévérer.

Pour l'instant, le champ ouvert à de pareilles manœuvres est évidemment restreint. L'impression produite par les assurances anglaises a été considérable. Et, dans l'état où se trouvent les finances de la Pologne, la perspective d'un emprunt peut être de nature à vaincre les répugnances les plus tenaces.

272

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 203 [1]. *Varsovie, 5 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 avril.)

L'apparition soudaine d'un péril allemand qu'une presse docile aux directives du palais Brühl s'était efforcée de dissimuler jusque là a déterminé parmi les Polonais le brusque sursaut du sentiment national dont j'ai signalé la profondeur au Département, et le réveil d'une haine contre l'Allemagne que les années n'avaient qu'assoupie.

Il serait facile de relever chaque jour des exemples nombreux de cet état d'esprit.

Je rapporte au Département par le même courrier le succès que rencontre l'emprunt pour la défense aérienne et les sacrifices que s'imposent les plus humbles Polonais pour la défense de leur pays. C'est une des multiples preuves de l'enthousiasme que susciterait en Pologne une guerre contre l'Allemagne. Au couvent de franciscains de Varsovie, qui compte 600 pères et novices, 96 d'entre eux ont délibérément renoncé aux privilèges que la loi polonaise reconnaît aux ecclésiastiques et ont signé un engagement volontaire dans l'armée en cas de conflit. Des grands propriétaires du nord-est de Wilno et de la voïévodie de Nowogrodek (frontière russe) m'ont dit que, parmi les paysans de ces régions en majorité blanc-russiens, le même sentiment antiallemand et le même enthousiasme se manifestent. Au cours d'une réunion organisée à Lodz par le parti-national démocrate, son chef, M. Kowalski, a déclaré, au milieu des applaudissements, que, ainsi qu'il l'avait fait mille ans auparavant, le peuple polonais devait s'opposer aux tentatives d'hégémonie de l'Allemagne « même par le glaive ». Selon le chef des nationaux-démocrates, la Pologne devait arrêter toute nouvelle progression de l'Allemagne quelle que soit la direction que prendrait cette expansion.

« Le traité de Versailles, a continué M. Kowalski, n'était qu'un compromis. La Pologne a dû renoncer, dans un esprit pacifique, à un certain nombre de

[1] **Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.**

ses droits. Elle les revendiquera désormais. Si la France est décidée à fixer sa frontière naturelle au Rhin, la Pologne devra de même placer la sienne sur l'Oder inférieur. La Pologne n'oubliera pas non plus le peuple tchèque, ni les droits de la Lithuanie sur Memel. La Pologne doit être pour cela dirigée par un gouvernement qui puisse pratiquer une politique intransigeante vis-à-vis de l'Allemagne. »

La politique du ministère des Affaires étrangères devient, dans ces conditions, de plus en plus impopulaire. La police est obligée d'effacer chaque matin dans les rues de Varsovie des inscriptions apparues pendant la nuit qui réclament la démission et l'emprisonnement de M. Beck. La presse étant strictement surveillée, l'esprit d'opposition au régime se traduit par des « histoires » qui courent Varsovie, des *plotki* comme on dit ici. On a raconté, par exemple, que, au cours d'une violente discussion, le maréchal Smigly-Rydz avait abattu d'un coup de revolver le ministre des Affaires étrangères, que le même ministre et sa femme avaient été grièvement blessés à la suite d'un attentat, ou encore qu'ils avaient été emprisonnés. On m'a rapporté, à ce sujet, la réflexion d'un homme du peuple, qui en apprenant cette nouvelle dans un magasin de Varsovie, s'écria tout haut : « Enfin, tout va marcher ».

Le gouvernement s'est inquiété de cette campagne et cherche à y mettre fin; ses journaux ont mis en garde la population contre les fausses nouvelles et ont annoncé l'arrestation d'un certain nombre de coupables.

Ces bruits sont évidemment une preuve de l'effervescence de la population. Nombreux sont les Polonais, qui ne parlent pas seulement de se défendre, mais encore d'attaquer l'Allemagne, qui réclament une guerre pour mettre fin à l'hégémonie allemande et délivrer l'Europe du cauchemar qui l'obsède. Une bonne partie des milieux dirigeants ne partagent pas cette ardeur et s'efforcent — les articles de la presse gouvernementale que j'ai signalés au Département, en sont une preuve — de retenir l'opinion, soit en amoindrissant l'importance du danger allemand, soit en critiquant la politique des puissances occidentales. Ces éléments ont été cependant obligés de tenir compte dans une certaine mesure du sentiment populaire et de la tendance à l'union qui en a été le résultat immédiat. Le président de la République a reçu officiellement les principaux chefs de l'opposition, socialistes, nationalistes, populistes et démocrates. La visite la plus remarquée a été certainement celle du général Haller [1], dont il était jusqu'à présent considéré comme subversif de prononcer le nom : dans les discours prononcés l'année dernière, lors du vingtième anniversaire de la fondation de l'armée polonaise en France, il n'avait pas été question du nom du chef de cette formation. La publication par les journaux d'une photographie montrant le général Haller assis à côté du président de la République est un symptôme de l'évolution caractéristique, à laquelle ont dû se rendre sous la pression des événements les anciens fidèles de Pilsudski.

[1] Ce dernier avait levé des volontaires en Posnanie pour s'opposer, en 1926, au coup d'État du maréchal Pilsudski.

Il s'en faut cependant que les chefs de l'opposition aient quitté satisfaits le Château. D'après certains renseignements qui me sont parvenus, les représentants de l'opposition, tout en promettant de soutenir l'emprunt, auraient exprimé le désir de voir « la conduite des affaires intérieures et extérieures confiée à un gouvernement possédant la confiance du pays ». En présence des déclarations qui lui étaient faites dans ce sens, M. Moscicki se serait montré particulièrement autoritaire et cassant. Il aurait rappelé que, d'après la Constitution, le gouvernement n'était responsable que devant lui et que lui ne l'était que « devant Dieu et l'histoire ».

Certains journaux avaient annoncé l'entrée dans le gouvernement de certains chefs de l'opposition en qualité de ministres sans portefeuilles. Il ne semble pas que ce projet soit près d'être réalisé. La seule concession que le gouvernement ait faite à l'opposition a été en somme de faire figurer certains de ses dirigeants dans le Comité de l'emprunt. On assure aussi dans certains milieux que plusieurs chefs militaires, et d'anciens amis de Pilsudski, tels que MM. Slawek et Prystor, qui furent tous deux présidents du Conseil, seraient intervenus auprès du maréchal Smigly-Rydz dans le même sens que les chefs de l'opposition.

Le suicide du colonel Slawek [1] produit une certaine émotion. La fin tragique de ce vieux révolutionnaire a donné naturellement naissance à de nouveaux *plotki*. La version officielle est que, désespéré de ne plus jouer un rôle actif, il s'est donné la mort.

Les chefs populistes, condamnés en 1930 à la suite du procès de Brzesc [2] et qui s'étaient depuis lors réfugiés en Tchécoslovaquie, MM. Witos, Kiernik et Baginski, sont rentrés en Pologne. Ils ont été aussitôt incarcérés, soit à Cracovie, soit à Siedlce. Mais il ne semble pas que leur détention se prolonge. M. Kiernik a déjà été remis en liberté, et il paraît probable que M. Witos le sera prochainement.

De nombreux bruits d'une reconstruction prochaine du Cabinet ont été mis en circulation. Il est certain qu'un cabinet d'union nationale, sous la présidence du général Sosnkowski, serait accueilli avec enthousiasme dans le pays. Mais les pilsudskistes, pour la plupart anciens légionnaires qui détiennent le pouvoir, ne s'en laisseront dessaisir que s'ils ne peuvent faire autrement. Il est difficile de faire des pronostics. Ce qui paraît très probable, c'est que la durée du cabinet actuel dépendra uniquement de la situation extérieure. Tout échec dans ce domaine donnerait au courant populaire une telle force, qu'un remaniement pourrait devenir alors inévitable.

[1] Ce dernier, l'un des plus intimes collaborateurs du maréchal Pilsudski, s'était suicidé le 2 avril.

[2] Ou Brest-Litovsk. En août 1930, le maréchal Pilsudski avait dissous le Parlement. Aux élections de novembre, le « bloc gouvernemental » obtenait la majorité, tandis que de nombreux députés étaient jugés et emprisonnés.

273

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 24. Confidentiel. *Dantzig, 5 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 mai.)

A deux reprises, durant la seconde quinzaine du mois de mars, le statut de la Ville libre a paru en danger, une fois du fait du Reich, ensuite en raison de l'activité des nationaux-socialistes dantzicois, et il a semblé que l'exécution de cette menace était susceptible d'avoir les répercussions les plus graves dans les relations germano-polonaises.

Le déroulement de la crise, vu de Dantzig, a été le suivant :

Le haut-commissaire de la Société des Nations, venant de Genève, s'arrêtait à Berlin les 12 et 13 mars. Il n'était pas reçu par M. von Ribbentrop, comme il l'avait espéré, mais, à la Wilhelmstrasse, des amis personnels lui conseillaient « de ne rester dans la Ville libre qu'un temps très court, afin de ne pas s'exposer aux plus graves ennuis» (1). Aussi M. Burckhardt, rentré le 14 mars, repartait le 17 pour la Suisse afin de faire aussitôt un rapport oral au comité des Trois.

De mon côté, j'apprenais que des armes étaient transportées quotidiennement, depuis la fin de février, d'Elbing à la caserne de la *Schutzpolizei*; que les 13 et 14 mars, environ 500 officiers et sous-officiers de Prusse orientale avaient reconnu la route d'Elbing à Dantzig, puis d'éventuels emplacements de combat (ma lettre nº 22 du 20 mars dernier) (2), enfin que des exercices de diction avaient lieu dans les classes enfantines, et que le thème en était : « Nous remercions notre Führer ». Ordre était donné à la population, le 16 mars, de poursuivre sans interruption le pavoisement prescrit le 15 mars à l'occasion de l'établissement du protectorat en Bohême et en Moravie.

Les autorités polonaises locales m'ont paru surprises et décontenancées par l'imminence et la gravité du danger menaçant leurs intérêts. J'ai eu également l'impression qu'elles avaient attendu vainement, durant quelques jours, des instructions de leur gouvernement, alors que cependant on ne pouvait plus avoir de doute sur l'action que l'Allemagne préparait ici. Toutefois, à partir du 17 mars, on remarquait un afflux de troupes polonaises sur les frontières du Territoire; du matériel militaire, venant de Tczew et dirigé sur Gdynia, passait chaque nuit en gare de Dantzig, et, vers le 25 mars, des batteries d'artillerie de campagne prenaient position à Orlowo, entre Zoppot et Gdynia. Soit que le Reich ait trop tardé à agir, soit qu'il n'ait

(1) Voir ci-dessus les nºs 13, 59, 125, 205.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 93.

voulu le faire qu'avec l'assentiment de Varsovie, il était désormais impossible à la Wehrmacht d'entrer à Dantzig sans combat.

C'est alors que les miliciens locaux, exaspérés par cette vaine attente, décidèrent d'organiser un putsch. Celui-ci devait être exécuté le 29 mars, à midi. Une répétition avait lieu la veille à la même heure : des groupes de *S.A.* et de *S.S.* procédant à un simulacre d'occupation des bâtiments publics. Ils espéraient placer le Reich et la Pologne devant un fait accompli, et proclamer sans incident leur rattachement à l'Allemagne. Mais convaincu, sans doute avec raison, que les troupes polonaises entreraient aussitôt dans la Ville, le président du Sénat, accompagné du président de la Banque de Dantzig et du chef de la section des Affaires étrangères, se rendait en avion à Berlin, le 28 mars, et obtenait de la direction du parti que des ordres formels fussent aussitôt adressés aux formations dantzicoises à l'effet d'interdire toute agitation. L'intervention de M. Greiser avait été facilité par l'absence du Gauleiter, retenu dans une clinique par une opération. Si M. Forster avait été présent, les choses auraient pris sans doute un cours tout différent.

La thèse actuelle des autorités locales nationales-socialistes est la suivante : l'Allemagne et la Pologne conservent leurs relations amicales que la première n'a d'ailleurs jamais songé à troubler. Elle a seulement, dans l'esprit du traité de 1934, pour renforcer encore ces relations, formulé quelques demandes que le gouvernement de Varsovie a refusé d'examiner, comme il en avait le droit. Si une certaine inquiétude est apparue en Pologne, qui a cru à tort ses intérêts menacés, elle est due à l'action d'agitateurs, appartenant au parti militaire et francophile, et non aux hommes politiques responsables et réfléchis, qui ont conservé tout leur calme. En Allemagne, le Führer a dû prendre des mesures parfois brutales pour assigner à l'armée sa place dans la nation et prévenir des empiètements de pouvoir; il est à souhaiter que le gouvernement de Varsovie s'inspire de cette méthode dont l'application est au moins aussi nécessaire en Pologne.

Il semble que, pour des raisons politiques aussi bien qu'économiques, le *statu quo* soit impossible à maintenir ici. Certes, le plus grand nombre des hauts fonctionnaires, et la majorité de la population ne souhaitent pas le retour au Reich, ceux-là pour demeurer les premiers dans un état, aussi lilliputien soit-il, celle-ci parce qu'elle n'a pas d'illusion sur les privations et les contraintes qui s'abattront sur elle, lorsque les frontières, qui la protègent encore quelque peu, auront disparu. Mais il sera difficile de contenir désormais l'exaspération des nazis les plus ardents, qui espèrent une nouvelle et prochaine victoire du germanisme dont cette fois ils auront été les artisans directs. Beaucoup d'entre eux ont veillé des nuits entières, attendant ces jours derniers, d'une heure à l'autre, l'arrivée des troupes allemandes.

D'autre part, l'incertitude de la situation a des répercussions désastreuses sur le trafic du port. Les autorités polonaises avaient ordonné l'évacuation du matériel roulant et de la batellerie, les négociants ont évacué en Pologne leurs stocks de marchandises, les crédits polonais ont été dénoncés, les grains et farines ne sont plus envoyés de Pologne que sur présentation d'une accréditif dans ce pays.

En même temps, la population, redoutant de recevoir des marks à un cours arbitraire, lorsque la monnaie locale serait retirée de la circulation, l'a changée par sommes très importantes contre des zlotys ou des marks de contrebande, négociés à raison de 1 mark contre 70 pfennigs dantzicois, alors que le change officiel est de 1 mark contre 2 Gulden 20. La Banque de Dantzig, pour défendre sa devise et se procurer du change, a contraint toutes les personnes domiciliées dans la Ville libre, ressortissants ou non, à déclarer les valeurs et les monnaies étrangères qu'elles détiennent, et à les déposer dans des établissements, agréés d'elle, dans des comptes à son nom, où elles se trouvent bloquées. Dans ce domaine aussi, un éclaircissement rapide de la situation paraît indispensable.

La crise récente survenue dans les relations germano-polonaises n'a fait qu'accroître encore l'état de confusion qui règne dans la Ville libre depuis plusieurs mois, et auquel ma lettre nº 11 du 11 février dernier (1) avait fait allusion (2).

274

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA GUERRE ET DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. nº 56/S (3). Secret. *Londres, 5 avril 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier des conversations d'états-majors qui ont eu lieu à Londres du 29 mars au 4 avril 1939 (4).

Ce dossier comprend :

1º Les documents A.F.C. (J) rédigés en anglais et numérotés de 1 à 30; la plupart sont des études effectuées par les Britanniques. Sept sont la traduction anglaise des documents remis à la délégation britannique par la délégation française. Les documents nºs 29 et 30 ont été rédigés en commun par les deux délégations et approuvés par elles.

2º Les traductions françaises de tous ces documents (à l'exception de ceux établis par la délégation française seule).

3º Les documents D.F. numérotés de 1 à 7 et remis à la délégation britannique par la délégation française.

4º Les procès-verbaux, rédigés en anglais, des 8 séances pendant lesquelles les deux délégations ont travaillé en commun.

5º Les traductions françaises de ces procès-verbaux (5).

*
* *

(1) Reproduite au tome XIV de la présente série sous le nº 101.
(2) Dépêche reproduite dans le *Livre jaune* sous le nº 91.
(3) Extraite des archives de la Guerre.
(4) Les délégations étaient respectivement dirigées : pour la Grande-Bretagne, par le capitaine de vaisseau Danckwerts, directeur des Plans à l'Amirauté; pour la France, par le général Lelong.
(5) La majeure partie des documents ci-dessus énumérés sont reproduits ci-après en annexe.

Résumé des conclusions des deux délégations

Politique de guerre

a. *Première phase.*

La première phase visera tout d'abord le maintien de l'intégrité des territoires des deux empires, ainsi que la défense de ceux de leurs intérêts vitaux qui pourraient être attaqués.

Sur le continent, il s'agira tout d'abord de maintenir l'intégrité du sol français. En cas d'invasion des Pays-Bas, les Alliés tenteront d'arrêter l'ennemi et de constituer un front au mieux des circonstances.

Outre-mer, si l'Égypte ou Djibouti sont attaqués, la France attaquera la Tripolitaine en partant de la Tunisie. Les forces britanniques et égyptiennes interviendront en Cyrénaïque dans la mesure de leurs moyens.

D'une façon générale, il conviendra d'être prêt à saisir toute occasion favorable d'obtenir, aux moindres frais, sur l'Italie, des succès susceptibles de réduire sa volonté de combattre.

b. *Phases ultérieures.*

— Ultérieurement, il conviendra de contenir l'Allemagne et de mettre l'Italie hors de cause ;

— A cet effet, il y aura lieu de s'emparer des colonies italiennes d'Afrique, si ce n'est déjà fait ;

— L'exécution d'une offensive de grande envergure contre l'Italie continentale dépendra de l'importance des forces qui pourront être rendues disponibles sur le front du Nord-est, par suite de l'apport de forces terrestres et aériennes britanniques sur le continent ;

— Après mise hors de cause de l'adversaire le plus vulnérable, il s'agira d'entreprendre l'action offensive contre l'Allemagne dont la défaite reste le but final des Alliés.

Collaboration franco-britannique

Se manifestera, en particulier, comme suit :

a. *Sur le continent :*

1° Les forces aériennes franco-britanniques établiront des plans précis leur permettant, en fonction des circonstances :

— soit de venir en aide aux forces terrestres et tout spécialement en intervenant contre les colonnes allemandes agissant par la Belgique et la Hollande;

— soit d'attaquer les forces aériennes allemandes;

— soit de diminuer le potentiel de guerre allemand en prenant pour objectifs principaux les carburants et les industries de guerre.

2° La participation des forces de terre britanniques, *telle qu'elle est actuellement réglée*, se borne initialement à l'envoi sur le continent d'un corps expéditionnaire (1er échelon : 2 divisions et E.N.E.) prêt à intervenir trente jours après prise de décision concernant son envoi.

Un deuxième échelon (une D.I.) a son embarquement prévu trois mois après le moment où le gouvernement britannique a pris la décision d'envoi de troupes anglaises sur le continent.

Des échelons ultérieurs sont envisagés comprenant des forces régulières ou territoriales. Mais l'utilisation — d'ailleurs très tardive — des forces de l'armée territoriale sur le continent reste subordonnée à une décision du gouvernement.

Une étude est en cours pour étoffer les premiers échelons en y adjoignant des éléments mécanisés et réduire les délais tant du deuxième échelon que des échelons ultérieurs.

b. *Outre-mer :*

— Les opérations de dégagement ou de réduction envisagées seront effectuées en collaboration intime, suivant des plans communs à établir ;

— Il en sera de même pour le maintien de l'emprise franco-britannique dans le Proche-Orient, notamment en Syrie, Palestine et Irak.

*
* *

Les conversations se sont déroulées dans une atmosphère confiante et cordiale; la délégation britannique a apprécié la franchise avec laquelle la délégation française a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées.

Au début de la première séance de travail en commun, les Britanniques ont appelé toute notre attention sur la nécessité de garder rigoureusement le secret des conversations et de n'y associer ni diplomates, ni hommes politiques. Il a été convenu que le communiqué qui pourrait être éventuellement fait à la presse donnerait les conversations comme la simple continuation des entretiens commencés il y a trois ans [1].

Sur le plan général de la conduite d'une guerre de coalition, nous avons tout d'abord trouvé nos interlocuteurs presque obsédés de défensive sur tous les théâtres; ce n'est que peu à peu qu'ils ont admis que l'occasion de prendre l'offensive ne devait pas être abandonnée *a priori*. Au début des conversations, ils ont laissé percer l'inquiétude de nous voir entreprendre trop tôt des opérations offensives; nous leur avons donné à ce sujet tous apaisements utiles, mais insisté sur les occasions qui pourraient nous être offertes en Tunisie, en Éthiopie, en Italie continentale.

Cela ne les a d'ailleurs pas empêchés d'être surpris que nous n'envisagions pas de nous porter au secours des Belges, quelle que soit la situation stratégique du moment. Nous avons dû insister sur les inconvénients des opérations décousues et peu payantes qui résulteraient de l'appel tardif des troupes françaises par le gouvernement belge.

Les Britanniques ont exagéré les conséquences d'une invasion de la Suisse. Une note, qui leur sera remise dans la deuxième phase des conversations, mettra cette question au point.

(1) Sur les entretiens de 1936, voir au tome II de la présente série le n° 97.

La délégation britannique nous a, dès les premiers contacts, paru s'intéresser surtout au danger aérien et, en particulier, à celui qui peut menacer l'agglomération londonienne. Ce n'est que peu à peu qu'elle a pu être amenée à envisager que l'aviation britannique puisse s'intégrer dans le système allié autrement que pour la protection directe ou indirecte du Royaume-Uni. Après avoir été fort réticents au sujet de la participation de leurs moyens aériens à la bataille proprement dite, ils ont fini par l'admettre; cette question sera discutée plus en détail dans la deuxième phase des conversations.

Nos interlocuteurs nous ont, en toute franchise, exposé leurs difficultés en ce qui concerne l'envoi d'un corps expéditionnaire; ils paraissent avoir moins de peine à recruter du personnel qu'à le pourvoir du matériel indispensable. La délégation française a insisté à plusieurs reprises sur l'effort à fournir sur terre par la France qui, pendant de longs mois, aurait à soutenir seule l'offensive italo-allemande. Les Britanniques ont paru satisfaits de voir cette observation inscrite au procès-verbal; on a l'impression qu'ils en feront état auprès de leur gouvernement pour que soit hâtée la mise sur pied d'une armée territoriale nombreuse.

Il convient de noter, à propos de l'armée territoriale, que les Anglais ne veulent prendre aucun engagement au sujet de son emploi sur le continent; la possibilité de cet emploi ne fait cependant pas de doute pour l'État-major. La décision en la matière est affaire de gouvernement.

Dans le même ordre d'idées, il faut noter que les questions afférentes à l'emploi du corps expéditionnaire ont dû, par ordre de l'état-major anglais, être réservées; elles ont cependant été inscrites à l'ordre du jour des conversations de la deuxième phase.

La délégation française n'a pas soulevé la question du haut commandement en France en temps de guerre; la délégation britannique y est venue d'elle-même et a fait figurer cette question à l'ordre du jour prévu pour la deuxième phase.

En ce qui concerne les théâtres d'opérations antérieurs, les délégations se sont assez rapidement mises d'accord.

Les opérations prévues par le haut commandement français contre la Libye ont d'abord surpris les Britanniques; ils n'en réalisaient pas la relative facilité. Fort peu inquiets du sort de l'Égypte, qu'ils n'estiment pas sérieusement menacée, ils se sont cependant ralliés à la conception française d'opérations offensives partant de Tunisie, opérations appuyées par des offensives à objectifs limités partant de Basse-Égypte.

La délégation britannique a nettement précisé que Gibraltar serait en très mauvaise posture en cas d'attaque italienne partant du territoire espagnol; ils ont apprécié la valeur d'une riposte française possible dirigée contre le Maroc espagnol.

Il ne faut compter sur aucun renforcement britannique au Somaliland, mais, sous cette réserve, la coopération des Alliés pour la défense du bloc Somaliland-Somalie française ne paraît pas devoir rencontrer de difficultés; cette question sera traitée dans la deuxième phase des conversations.

Quant à la question d'Abyssinie, c'est pour les Anglais surtout une question d'argent; l'affaire est préparée. La délégation française a insisté sur la nécessité d'une action militaire venant exploiter les résultats de l'action politique.

Les deux délégations se sont mises d'accord sur la nécessité d'intensifier les échanges de renseignements entre les deuxièmes bureaux, mais cet accord n'a pas été inscrit au procès-verbal.

La délégation française a insisté sur l'urgence d'accords économiques très complets; la délégation britannique, très désireuse d' « éperonner » les services civils responsables, a été très satisfaite de voir inscrit ce *desideratum* au procès-verbal.

*
* *

Les conversations de la deuxième phase porteront sur les points principaux suivants :

— Modifications apportées aux conditions générales de la guerre, dans l'hypothèse de l'intervention de la Pologne aux côtés de l'Entente et dans celle de l'intervention du Japon aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie ;

— Organisation générale du commandement et coordination des opérations. Création, dès le temps de paix, d'un organe de liaison entre les états-majors franco-britanniques, susceptibles d'être mis en place dès que la situation l'exigera ;

— Conditions d'envoi et d'utilisation, sur le continent, du corps expéditionnaire britannique ;

— Conditions d'intervention des forces terrestres et aériennes, au profit de la Belgique et de la Hollande, en cas de violation de ces territoires ;

— Répercussions, sur les conditions de la guerre, de l'invasion de la Suisse par les troupes germano-italiennes ;

— Plans d'action des forces aériennes franco-britanniques sur les différents théâtres d'opérations ;

— Plans d'opérations et d'action politique combinées sur les différents théâtres d'opérations du Proche-Orient et de l'Afrique ;

— Mise en contact des autorités chargées de la conduite des opérations éventuelles sur ces théâtres ;

— D'une façon générale, échanges de renseignements entre les différents organismes ;

— Préciser et intensifier la préparation de la collaboration économique et industrielle franco-britannique.

*
* *

Je crois devoir, en terminant, signaler l'importance qu'a eue, pour le succès des conversations, à notre point de vue, le degré très poussé de la préparation qui en avait été faite du côté français. L'ordre du jour britannique très compendieux, qui ne m'a été remis que le vendredi 24 mars, n'a été connu des officiers de la délégation française que le dimanche 26 ou le lundi 27 pour commencer

les conversations le 29. Néanmoins, ces officiers étaient suffisamment au courant et avaient des dossiers suffisamment à jour pour qu'à aucun moment il n'y ait eu hésitation à répondre aux très nombreuses questions qui leur ont été soumises par écrit, dès les premières séances. J'ai pu savoir que cette maîtrise des différents problèmes étudiés avait produit une impression profonde sur les membres de la délégation britannique.

Je dois aussi signaler de façon particulière le travail fourni par le capitaine de Brantes qui a assuré à la fois les fonctions d'interprète de séance et de secrétaire français de la Conférence, dans des conditions qui lui ont valu les éloges de la délégation britannique.

*
* *

Je n'ai pas signalé la collaboration maritime franco-anglaise, laquelle conditionne évidemment les opérations envisagées.

J'ai supposé, en effet, que l'amiral Bourragué qui a mené des conversations particulières avec l'Amirauté, parallèlement aux conversations d'ensemble, a pu rendre compte, dès son retour à Paris, des résultats très substantiels déjà obtenus dans l'ordre maritime [1].

On en trouve d'ailleurs la trace dans les deux documents qui résument l'ensemble des conversations :

— Conclusions relatives à la conception de la guerre ;
— Questions proposées pour la deuxième phase des conversations.

[1] Le rapport de l'amiral n'a pas été retrouvé aux archives de la Marine.

Annexes

I

Procès-verbal de la deuxième séance
(29 mars 1939 - 16 heures) (1)

Secret.

Première conclusion

Les conclusions de la première séance sont adoptées.

Le général *Lelong* déclare que la délégation française a pu étudier les documents qui lui ont été remis à la réunion précédente (2), et qu'elle en approuve les termes sous réserve de certaines observations faisant l'objet de la pièce A.F.C. (J) 18 (3). Les observations contenues

(1) Il a paru superflu de reproduire le procès-verbal de la première séance, qui s'était tenue au War Office le 29 mars à 11 h. Il s'était agi d'une prise de contact au terme de laquelle des conclusions avaient été adoptées : éviter toute publicité, et admettre comme « hypothèse de base » « celle d'une guerre dans laquelle la France et la Grande-Bretagne, alliées, seront en lutte contre l'Allemagne et l'Italie; le Japon pourrait éventuellement se joindre à nos ennemis ultérieurement ». On prend pour hypothèse, comme date de début du conflit, le 1er avril 1939.

L'ordre du jour soumis par la délégation britannique aux Français [A.F.C. (J) 2] comprenait les subdivisions suivantes :

1re partie : Etudes des données et du problème stratégique d'ensemble :

a. *Politique :* hypothèses relatives aux puissances alliées ou amies et aux autres puissances [A.F.C. (J) 4];

b. *Économique :* données de la situation économique des Alliés vis-à-vis de l'Allemagne en avril 1939 [A.F.C. (J) 5];

c. *Comparaison des forces armées* de terre, de mer et de l'air de la Grande-Bretagne et de la France, en présence de l'Allemagne et de l'Italie [A.F.C. (J) 6];

d. *Procédés de guerre :* conséquences possibles d'un recours illimité à la guerre sous-marine, au bombardement aérien, à l'emploi des gaz toxiques, à la mise en œuvre de la propagande [A.F.C. (J) 7];

e. *Le problème stratégique d'ensemble :* discussion du problème stratégique d'ensemble qui se pose à la Grande Bretagne et à la France à la lumière des considérations ci-dessus [A.F.C. (J) 8].

2e partie. Étude très générale des opérations sur les divers théâtres :

Section I. Protection du trafic commercial marchand allié [A.F.C. (J) 10].

Section II. Effort principal allemand et italien dirigé contre la France [A.F.C. (J) 11].

Section III. Réaction alliée à une offensive germano-italienne contre la France.

Section IV. Effort principal allemand dirigé contre la Grande-Bretagne [A.F.C. (J) 12].

Section V. Réaction britannique à une action allemande dirigée contre l'Angleterre [A.F.C. (J) 13].

Section VI. Le théâtre européen dans son ensemble [A.F.C. (J) 14].

Section VII. La Méditerranée et le Proche-Orient. (A. Action de l'Italie dans la zone méditerranéenne. B. Action franco-anglaise dans la zone méditerranéenne) [A.F.C. (J) 15].

Section VIII. Mer Rouge et Afrique orientale [A.F.C. (J) 16].

3e partie. Le problème stratégique d'ensemble pour la conduite de la guerre [A.F.C. (J) 19].

(2) Il s'agit des documents A.F.C. (J) 4 à 8.

Dans le document A.F.C. (J) 4, la délégation britannique escomptait la neutralité bienveillante de la Turquie et de la Grèce, celle des États-Unis, qui ne se placeraient pas aux côtés des Français et des Anglais, tout au moins dans les phases initiales. L'U.R.S.S. n'interviendrait pas activement, sauf cas d'une attaque dirigée contre elle; le Japon n'interviendrait pas dès le début des hostilités mais seulement si les Alliés risquaient d'être battus. L'hypothèse d'une Espagne hostile n'était pas à exclure. Il ne serait pas prudent de compter sur une aide substantielle, active ou passive, de la Pologne. Enfin, les petites puissances européennes d'efforceraient de garder la neutralité.

Le document A.F.C. (J) 6 donnait respectivement, sous formes de tableaux, la comparaison des forces navales, terrestres et aériennes des principales puissances (Empire britannique France, Allemagne, Italie, Japon). Le texte en est ci-après reproduit en annexe.

(3) Il a paru superflu de retenir ce document, dont il sera fait état dans d'autres notes du procès-verbal ci-dessus reproduit.

dans cette pièce sont alors discutées; la délégation britannique apporte certaines explications qui figurent également dans la pièce A.F.C. (J) 18.

Le général *Lelong* attire l'attention sur les avantages qu'il y aurait à hâter l'arrivée en France du premier échelon de forces britanniques.

Le général *Kennedy* indique que l'accélération du rythme d'envoi des troupes britanniques est actuellement à l'étude, aucun engagement ne peut toutefois être pris à l'heure actuelle. Il ne faut pas perdre de vue que divers facteurs rendent moins rapide qu'en 1914 le transport d'un corps expéditionnaire. Parmi ces facteurs, il convient de citer les difficultés de chargement et de déchargement des véhicules automobiles et blindés; il faut aussi tenir compte des restrictions que la menace aérienne pourrait apporter dans les possibilités d'utilisation des ports.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* indique aussi qu'à l'avenir tous les navires transports de troupes devront être escortés en vue d'une protection contre l'attaque sous-marine. Tous les facteurs envisagés contribuent à rendre l'opération plus difficile au point de vue naval comme au point de vue militaire.

Le général *Kennedy* donne alors les grandes lignes du plan que l'état-major britannique est en train de mettre au point [voir pièce A.F.C. (J) 18] (1).

Deuxième conclusion

Il est convenu d'approuver les considérations générales relatives au problème stratégique d'ensemble telles qu'elles figurent dans les pièces A.F.C. (J) 4 à 8, sous réserve des observations faisant l'objet de la pièce A.F.C. (J) 18.

La Conférence aborde alors la deuxième partie de l'ordre du jour.

Troisième conclusion

Il est convenu que la première section faisant l'objet des questions concernant le commerce maritime allié sera discutée entre les délégués des deux marines, en prenant pour base le document établi par la délégation britannique, A.F.C. (J) 10 (2).

La Conférence aborde ensuite la deuxième section en prenant pour base la pièce A.F.C. (J) 11 (3), qui est étudiée en séance.

Cette section traite de la situation résultant d'une attaque allemande dirigée principalement sur la France, dans les airs et sur terre; dans cette hypothèse, des avions de bombardement britanniques sont disponibles pour coopérer à l'exécution du plan français.

En se référant au paragraphe 7 de la pièce ci-dessus, le général *Lelong* indique que la France consentirait à envoyer des troupes au secours de l'armée belge si le gouvernement belge en fait la demande. Pour que les opérations militaires puissent être couronnées de succès, le commandement français considère qu'il est essentiel de donner pour mission aux forces aériennes une action retardatrice de l'armée allemande, réalisée au moyen d'attaques sur les colonnes de troupes. Toute heure gagnée ainsi aura sa valeur.

Une discussion s'engage alors sur cette question, et on finit par tomber d'accord sur la conclusion ci-après.

Quatrième conclusion

Il est convenu que le but essentiel est d'arrêter l'avance allemande aussitôt que possible, en vue de donner de la profondeur à la défense en avant des côtes et des frontières françaises. Les troupes françaises n'entreraient en Belgique que si ce pays demandait leur aide. Il se pourrait que les Belges attendissent trop longtemps avant d'appeler à l'aide; il serait alors essentiel

(1) Le plan auquel il est fait ici allusion comportait :

— un premier échelon, comprenant 2 divisions et 1 division mobile, prêt à embarquer le jour Z + 21;

— un deuxième échelon de 2 divisions et 1 division mobile prêt à embarquer le jour Z + 60;

— 4 divisions territoriales prêtes à être utilisées suivant les besoins au bout de Z + 6 mois, prévisions qui n'influaient pas sur les prévisions mentionnées dans la pièce A.F.C. (J) 6.

(2) Document essentiellement technique, non retenu.

(3) Ci-après reproduite en annexe.

d'empêcher que leur armée ne soit rejetée à la côte ou sur les frontières avant que l'armée française ne puisse intervenir. Dans ces conditions, il semble qu'une des missions possibles pour le bombardement franco-britannique serait de consacrer tous ses efforts à retarder l'avance allemande au moyen de bombardements dirigés sur les colonnes et sur les voies de communication. Un accord de principe fut réalisé sur ce point, mais l'état-major britannique estime que cette question devrait être étudiée d'une façon plus approndie en vue de déterminer les résultats à attendre d'une action de ce genre, étant donné l'inégalité des forces aériennes en présence.

Il fut indiqué que, conformément au tableau comparatif des forces aériennes, les Allemands auraient deux fois plus d'avions de bombardement que les Alliés. Si le bombardement ennemi s'en prenait aux troupes françaises qui progressaient en vue de porter assistance aux Belges, son action pourrait être si efficace que les colonnes françaises auraient peine à avancer. Dans ce cas, une autre mission pourrait être envisagée pour le bombardement allié : une action massive contre les forces aériennes allemandes. *Il fut convenu que tout dépendrait de la situation du moment, mais qu'en principe, les deux états-majors admettent que la mission principale de tout le bombardement disponible serait de contribuer à la bataille sur terre.* On convint également que les deux variantes ci-dessus devraient être étudiées et des plans établis en conséquence; l'un de ces plans serait éventuellement mis en application conformément aux demandes que pourrait faire le commandant en chef français.

Répondant au capitaine de vaisseau *Danckwerts*, le général *Lelong* indique que la délégation française remettra, avant la prochaine séance, un document se rapportant aux questions qui font l'objet de la pièce A.F.C. (J) 11 (Attaque germano-italienne dirigée principalement contre la France). D'ici là, en ce qui concerne la réaction alliée à une offensive germano-italienne, les Français estiment que leur premier but est la défense du territoire de la France. La défense française s'appuiera à la ligne Maginot, en arrière de laquelle seront réunies des réserves, les unes mécanisées, les autres non mécanisées; l'intention est de briser toute attaque ennemie qui aurait réussi à pénétrer sur notre territoire, soit directement, soit à travers la Belgique ou la Suisse. La ligne Maginot oppose un sérieux obstacle à toute agression. Mais la ligne Siegfried est aussi très forte. Les Français estiment qu'ils n'ont pas avantage à attaquer au cours de la première phase.

Le deuxième objectif sera l'encerclement de l'ennemi et la pression économique qui pourra être exercée sur lui, tout en assurant la sécurité de nos propres communications.

Un troisième objectif sera de passer à la contre-offensive lorsque les ressources nécessaires auront pu être rassemblées et qu'une situation favorable se présentera. Au cours de cette troisième phase, les Français n'auront encore pas intérêt à attaquer l'Allemagne directement. Si l'Allemagne avait jusque-là respecté la neutralité belge et suisse, il ne serait pas non plus de l'intérêt de la France de violer la neutralité de ces pays.

L'objectif le plus fructueux d'une contre-offensive serait l'Italie.

Une discussion prit place alors sur l'ordre du jour des séances ultérieures. Il fut convenu que la prochaine séance aurait lieu le jeudi à 10 h. 30. Au cours de cette séance, la discussion porterait sur un document que la délégation française a l'intention de remettre et qui a trait à une offensive germano-italienne dirigée principalement contre la France (D.F.I.) [1]. Il fut admis que la Conférence traiterait ensuite la deuxième partie de l'ordre du jour (sections 4, 5 et 6, pièces A.F.C. (J) 12, 13 et 14) [2].

[1] Pièce ci-après reproduite (annexe II).
[2] Pièces analysées ci-après (annexe II).

ANNEXES

A. *Comparaison des forces*

A.F.C. (J) 6. Secret.

Marine.

1. *Situation prévue pour les forces navales au 1er avril 1939 :*

	Empire britannique	France	Allemagne	Italie	Japon
Bâtiments de ligne.....	12 (*a*)	7 (*b*)	2	2	10
Bâtiments cuirassés....	...	...	3	...	...
Porte-avions.....	6 (*c*)	1	...	...	6
Croiseurs A (armés de canons de 8 pouces).	13 (*d*)	7	2	7	12
Croiseurs B (armés de canons de 6 pouces).	41 (*e*)	11	6	15	25
Contre-torpilleurs.....	...	32	...	...	...
Grands torpilleurs (1.500 à 1.800 tonnes).....	16	...	20	23	31
Autres torpilleurs modernes.....	81	38	24	64	52
Torpilleurs anciens....	63 (*f*)	2	6	39	39
Sous-marins.....	54	80	57	105	62
Torpilleurs à moteur...	18	10	20	60 (*g*)	3
Escorteurs.....	30	25	10	9	...
Bâtiments antiaériens..	4 (*h*)	...	...	...	...

a. Parmi ceux-ci, le *Hood* et le *Revenge* ne peuvent être disponibles qu'après un délai d'un ou deux mois. Trois autres bâtiments non compris dans ce chiffre sont indisponibles pour grandes réparations ou modernisation.

b. Deux sont anciens.

c. Deux de ceux-ci ne peuvent être disponibles que dans un délai de plus de quatorze jours. Il n'est pas certain que le personnel d'entretien et les appareils nécessaires à l'armement de ces bâtiments soient disponibles.

d. Deux autres croiseurs subissent de grandes réparations.

e. Parmi ceux-ci, 8 ne pourront être disponibles que dans un délai de plus de quatorze jours.

f. Neuf de ces torpilleurs ne pourront être disponibles que dans un délai de plus de quatorze jours.

g. Il existe 60 torpilleurs à moteur en service, parmi lesquels 40 sont modernes. Il existe de plus, 300 petits bâtiments pouvant recevoir des torpilles et un canon de petit calibre.

h. L'un d'eux ne pourra être disponible que dans un délai de plus de quatorze jours.

2. Le tableau ci-dessus donne une comparaison sommaire des forces navales britanniques, françaises, allemandes, italiennes et japonaises au 1er avril 1939. Une période d'un mois, à compter de la mobilisation, serait nécessaire pour mettre en service les navires en réserve et pour que toutes les forces navales britanniques disponibles aient pris leurs dispositifs de guerre.

3. On admet que nous n'aurions à faire face qu'à l'Allemagne et à l'Italie au début des hostilités et nos forces navales doivent suffire à protéger les eaux métropolitaines, à fournir une flotte suffisante en Méditerranée orientale, ainsi que des forces anti-sous-marines à Gibraltar et des forces navales légères en mer Rouge. Nous devons de plus fournir les escortes nécessaires pour la protection du commerce et des transports militaires.

Armée.

4. *Comparaison en avril 1939 des forces terrestres dans les principaux théâtres d'opérations probables.*

(Le jour zéro est le jour de la mobilisation.)

	Grande-Bretagne	France	Allemagne	Italie	Japon (*c*)	
					En Chine	Mandchoukouo, Japon et Formose
	Entre le jour zéro et le jour Z + 18 jours					
Divisions d'infanterie actives.	...	28	39	32	28	16
Division d'infanterie de réserve	...	20	28	...		
Division d'infanterie de *Landwehr*	...		24	...	...	...
Divisions alpines				5		
Divisions de montagne	...	...	3	...	...	...
Divisions blindées	...	1	5	...	...	...
Divisions mobiles	...	5	...	3	...	...
Divisions légères	...	...	4	...	...	...
Troupes de forteresse (valeur)	...	12	3	...	...	...
En Afrique du Nord	...	10(*b*)	...	4	...	...
En Égypte et en Palestine (valeur)	3 (*a*)	...	...	...	...	...
Total du jour Z au jour Z + 18	3	76	106	44	28	16

a. Sous réserve de la situation en Palestine, il pourrait y avoir en Palestine et en Égypte, 1 division mobile, 2 régiments de cavalerie à cheval, 1 régiment d'artillerie de campagne et environ 18 bataillons.

b. Il y a, dès le temps de paix, environ 10 divisions, auxquelles pourraient s'ajouter 4 divisions de formation.

c. Il y a de plus en Chine, 1 brigade de cavalerie, 2 brigades mixtes, et dans d'autres territoires japonais 2 brigades mixtes et 3 brigades de cavalerie.

Entre le jour Z + 18 jours et le jour Z + 30.

	Grande-Bretagne	France	Allemagne	Italie	Japon	
					En Chine	Mandchoukouo, Japon et Formose
Report.....	3	76	106	44	28	16
Divisions d'infanterie actives.	2 (*a*)	...	...	...	...	...
Divisions de réserve.....	...	...	...	32 (*b*)	...	...
Total du jour Z + 30...	5	76	106	76	28	16

a. Ce « contingent intermédiaire » manque de certaines catégories de matériel moderne et de réserves de guerre. Il serait complété par des E.O.C.A., 3 escadrilles de coopération, 1 escadrille de chasse et peut-être 3 escadrilles de bombardement. Si les ordres relatifs à l'envoi du « contingent intermédiaire » sont donnés, le jour Z, les embarquements pourront commencer le jour Z + 14. On compte que le mouvement prendra seize jours et tout le contingent devra être complet dans sa zone de rassemblement le jour Z + 30.

b. Ne posséderont pas toute leur dotation en matériel d'artillerie et en mitrailleuses.

5. Après l'envoi du « contingent intermédiaire » britannique composé de 2 divisions, une troisième division pourrait être mise sur pied au bout de Z + 3 mois. La formation d'une quatrième division d'infanterie dépendrait du recrutement et de l'instruction après la mobilisation, mais elle ne serait pas prête avant plusieurs mois. Les 2 divisions mobiles n'ont pas encore reçu leur matériel.

Il existe 13 divisions territoriales (1 division blindée, 3 divisions motorisées et 9 divisions d'infanterie). Le matériel pour ces divisions n'est pas encore disponible et elles ne possèdent pas de réserves. Des mesures sont prises actuellement pour assurer éventuellement l'envoi outre-mer de 4 divisions territoriales six mois après l'ouverture des hostilités, mais on ne peut toutefois préciser à l'avance comment elles seront employées.

6. Sous réserve de la situation du moment, l'Inde a provisoirement accepté les engagements suivants, mais il est peu probable que plus de 3 brigades mixtes pourront être disponibles dès le début pour des opérations hors des Indes;

— 1 brigade mixte comme renfort en Egypte et 1 bataillon à Aden;
— 1 brigade mixte comme renfort à Singapour;
— 1 brigade mixte pour la protection des puits de pétrole anglo-iraniens;
— 1 brigade d'infanterie comme renfort en Birmanie;
— 2 bataillons comme renfort à Hong-Kong.

Ces unités seront éventuellement organisées et équipées sur une base inférieure à celles de la métropole.

7. Nous croyons savoir qu'en octobre 1938, la France aurait pu mobiliser 100 divisions. Ce chiffre comprendrait les 4 divisions supplémentaires en Afrique du nord [voir renvoi (*b*) du tableau du § 4] et 20 divisions de la 2e réserve.

8. L'Allemagne continue à accroître son armée, surtout le nombre des unités blindées. Il se peut qu'en avril 1939 le nombre total des grandes unités dépasse le chiffre donné plus haut.

9. En Afrique orientale italienne, il existe une armée coloniale d'environ 38.000 Blancs et 75.000 indigènes, qui ne sont pas compris dans le tableau du § 4. On admet que la valeur d'une division serait disponible pour des opérations en dehors de l'Abyssinie. Il y aurait de plus un certain nombre de groupes de partisans armés et partiellement instruits encadrés d'officiers européens, ainsi que 50.000 travailleurs et colons qui sont tous instruits et qui sont organisés en milice.

Depuis 1918, les troupes italiennes n'ont pas été mises à l'épreuve contre une grande puissance. Dans l'éventualité que nous envisageons, leur moral serait certainement très inférieur à celui des Allemands.

10. On peut constater qu'à aucune époque, au début des hostilités, les formations terrestres françaises et britanniques disponibles en Europe ne pourront égaler numériquement celles de l'Allemagne. Une comparaison du nombre des divisions que chaque belligérant peut mobiliser peut cependant fournir de fausses conclusions. Du point de vue défensif, l'infériorité numérique de la France, signalée plus haut, est, dans une grande mesure, compensée par un très puissant système de fortifications le long de sa frontière orientale. L'Allemagne également poursuit en ce moment la construction de solides ouvrages fortifiés sur presque toute sa frontière occidentale en plus de celles qui existent déjà sur la frontière polonaise et en Prusse orientale.

Aviation.

11. *Nombre des appareils de première ligne prévus au 1er avril 1939.*

Pays	Avions de bombardement à grand rayon d'action (*a*)	Avions de bombardement à petit rayon d'action	Avions de chasse	Avions de coopération ou à toutes fins	Avions de reconnaissance et de coopération navale (non compris l'aviation embarquée)	Total
Grande-Bretagne :						
Métropole	488 (*b*)	...	496	84	222	1.290
Proche-Orient (y compris le Soudan, le Kenya, Aden, Malte et l'Irak)	84	92	42	20	8	246
Indes	...	48	...	48	...	96
Extrême-Orient	...	24	...	4	10	38
France :						
Métropole	336	...	466	324	324 (*c*)	1.450
Afrique du Nord et Levant	37	65	54	124	42	323

Aviation (suite).

Pays	Avions de bombardement à grand rayon d'action (*a*)	Avions de bombardement à petit rayon d'action	Avions de chasse	Avions de coopération ou à toutes fins	Avions de reconnaissance et de coopération navale (non compris l'aviation embarquée)	Total
Allemagne	1.580	320	1.000 (y compris les avions de chasse de la Marine basés à terre)	300	500	3.700 (*d*)
Italie :						
Italie	444	. . .	450	225	274	1.393
Libye et Dodécanèse	96	. . .	90	81	9	276
Est africain	120	. . .	. . .	18	. . .	138
Espagne	72	. . .	108	18	. . .	198
Japon (*e*)	208	418	429	189	99	1.343

a. Avions possédant un rayon d'action supérieur à 560 km.

b. Ce chiffre est celui des avions mobilisables, c'est-à-dire les avions disponibles après la constitution de réserves pour six semaines par dissolution de certaines escadrilles. Ceci portera le chiffre des réserves de notre force d'attaque à un chiffre comparable à celui de l'Allemagne. L'Italie n'aurait probablement pas plus de 30 % d'appareils de réserve (moins de quatorze jours), pour toutes ses forces de première ligne. Les chiffres britanniques ne donnent pas une idée exacte de notre force, particulièrement quand on la compare avec les pays étrangers autres que l'Allemagne, ceux-ci n'ayant pas derrière leurs unités de première ligne de réserves comparables à celles de l'Allemagne et de l'Angleterre. Notre effectif réel en unités de première ligne au 1er avril 1939 sera de 836 bombardiers à grand rayon d'action.

c. On comprend dans ce total 143 appareils de reconnaissance terrestre pouvant être utilisés comme bombardiers : 13 d'entre eux sont à grand rayon d'action et 130 à petit rayon d'action.

d. L'Allemagne peut manquer d'équipages de réserve instruits, non compris les pilotes.

e. Les forces aéronautiques japonaises sont sur le pied de guerre et on a supposé qu'elles le seront toujours en avril 1939.

12. Les Dominions possèdent tous de petites forces aéronautiques qui ont pour but principal d'aider à la défense locale. Ils ne possèdent pas encore d'appareils modernes.

Il y a quelque raison de penser cependant que si nous étions attaqués en Méditerranée, l'Afrique du sud enverrait 2 escadrilles de bombardiers à petit rayon d'action à notre aide. Au bout de quelque temps, nous obtiendrons sans doute d'excellents renforts de personnel de tous les Dominions.

13. Il faut reconnaître que les forces aériennes des Alliés sont très inférieures à celles de l'Allemagne et de l'Italie en capacité de bombardement, si on ne prend que l'effectif de première ligne; en avril 1939, la situation des Alliés est très peu satisfaisante en ce qui concerne les réserves. En ce qui concerne la Grande-Bretagne toutefois, la situation s'améliore rapidement;

en temps de guerre, sous réserve des conséquences possibles d'un bombardement aérien, notre potentiel s'accroîtrait à une cadence bien plus rapide qu'il n'eût été possible il y a un an.

14. En ce qui concerne le moral, les pilotes français et britanniques se montreraient sans doute les égaux des Allemands et auraient sur les Italiens une supériorité marquée. Sans doute en Espagne, des pilotes individuels italiens se sont bien comportés, mais on admet généralement que dans l'ensemble ils éprouvent une certaine répugnance à risquer le combat, plus spécialement au cours d'opérations de bombardement.

15. Les forces aériennes allemandes se sont développées plus rapidement que toutes autres; leurs équipages sont sans doute bien disciplinés et ont un moral élevé; mais il est peu probable qu'ils auront atteint le même degré d'entraînement que les nôtres en avril 1939. Au fur et à mesure que la guerre se prolongera, on éprouvera dans tous les pays de plus en plus de difficultés à trouver du personnel instruit; il se pourrait donc que la menace que fait peser sur nous l'aviation de bombardement allemande perdrait peu à peu de sa valeur, même si le nombre des appareils pouvait être maintenu au même niveau.

B. *Offensives allemande et italienne dirigées principalement contre la France*

A.F.C. (J) 11. Secret.

a. *Généralités.*

1. Nous allons essayer d'exposer sommairement ci-dessous la situation qui se présenterait si le gros des forces allemandes et italiennes était dirigé initialement contre la France. Cette question devra être revue à la lumière des données plus précises du problème que doit posséder le commandement français.

2. Si les Allemands décidaient d'agir offensivement à l'Ouest, ils porteraient leur effort principal soit contre la Grande-Bretagne, soit contre la France. L'hypothèse de l'attaque contre la Grande-Bretagne fait l'objet d'une autre étude. L'attaque contre la France pourrait prendre la forme d'une offensive combinée des forces aériennes et terrestres germano-italiennes, tendant à la mettre hors de cause dans le plus bref délai possible. Dans ce cas, les attaques dirigées contre l'Angleterre n'auraient pas la même ampleur et nous tenons compte de ce fait quand nous examinons l'aide que nous pourrions apporter à notre alliée. Nous admettons que l'Allemagne, principale partenaire de l'Axe, choisirait probablement les plans les mieux appropriés à l'emploi de ses propres forces sans tenir compte de l'aide que l'Italie serait en mesure de lui fournir. Notre examen des intentions ennemies sera en conséquence basé principalement sur les données allemandes.

3. En septembre 1938, au moment où elle préparait des opérations contre la Tchécoslovaquie, l'Allemagne a pu mettre sur pied un nombre important de grandes unités d'active, des unités et quelques divisions de réserve, et procéder au déploiement stratégique de ses forces sans que se soit déroulé le processus normal d'une mobilisation.

Sous prétexte de manœuvres, les mesures préparatoires furent prises six à sept semaines avant la date prévue pour l'opération. L'Allemagne aurait donc pu déclencher l'attaque au moment voulu sans avoir eu à recourir à une mobilisation générale. Une telle situation peut se reproduire et c'est une possibilité dont nous devons tenir compte.

b. *Offensive allemande contre la France.*

4. En dirigeant contre la France son action offensive principale, l'Allemagne serait en mesure de donner un seul et même objectif à son armée et à la plus grande partie de son aviation. Après déduction des forces nécessaires à la sécurité des autres fronts, l'armée allemande pourrait attaquer avec 60 à 70 divisions, dont 5 divisions blindées et 4 divisions légères. Il pourrait bien y avoir dans ce nombre 24 divisions de réserve, mais celles-ci ne seraient pas moins bonnes que celles qui participèrent à l'avance allemande en 1914. En outre, une très grosse partie des

1.580 avions de bombardement à longue portée et des 320 avions de bombardement à courte portée dont dispose l'Allemagne pourrait coopérer à l'action des troupes à terre.

Les chiffres ci-dessus ne sont qu'approximatifs; ils seraient conditionnés par bien des inconnues.

5. L'ensemble de la frontière franco-allemande est couvert soit par la ligne Maginot, soit par des obstacles naturels renforcés par des ouvrages légers. Le secteur le plus fort de la ligne Maginot est celui qui borde la frontière franco-allemande. Les ouvrages défensifs belges, quoique plus forts que ceux existants en 1914, sont très inférieurs en valeur aux fortifications françaises. Les organisations défensives de la Hollande sont moins solides encore que celles de la Belgique. Plus la ligne Maginot est forte sur la frontière franco-allemande, plus les Allemands peuvent être tentés de la déborder en vue d'obtenir une décision rapide. L'Allemagne pourrait dès lors se décider à violer soit la Suisse, soit les Pays-Bas (Belgique et Hollande) en vue de tourner les fortifications françaises.

6. Si l'Allemagne attaque par la Suisse, elle éprouvera des difficultés à déployer et à ravitailler une armée de quelque importance. A moins que la Suisse ne puisse être complètement mise hors de cause, les Allemands devront consacrer la valeur de 4 corps d'armée à la garde de leur ligne de communications. Une action italienne en Suisse du sud se heurterait aux cols fortifiés du Saint-Gothard et du Saint-Bernard. Si les Suisses sont obligés de laisser des effectifs face aux Italiens, l'avance allemande s'en trouvera facilitée, si bien qu'une agression allemande contre la Suisse encouragerait les Italiens à tenter une action simultanée. Toutefois, pour les raisons indiquées plus haut, il est peu probable que les Allemands axent leur attaque principale par la Suisse.

7. Une action allemande ayant pour objet de tourner la ligne Maginot par le Nord intéresserait probablement la Hollande aussi bien que la Belgique. En 1914, en effet, le déploiement allemand s'est trouvé gêné par la décision prise de respecter la neutralité hollandaise. En violant le territoire hollandais, le commandement allemand s'épargnerait ces difficultés, à condition que la progression se fît sur un large front englobant les voies ferrées de Roermond, Venlo et Goch. Les inconvénients qui pourraient résulter pour eux de bombardements aériens inciteront également les Allemands à élargir leur front. Les Hollandais et les Belges ont mis au point des plans d'inondations et de destructions très complets en vue de couper les voies de communication. Il est possible, par conséquent, que, malgré la mise en œuvre de grandes unités mécaniques, l'avance allemande par cette voie soit sensiblement moins rapide qu'en 1914.

En outre, les armées allemandes et leurs lignes de communications seraient exposées à des attaques aériennes dirigées directement de Grande-Bretagne sur le territoire belge et hollandais. L'Allemagne peut avoir l'espoir de rejeter les forces hollando-belges sur les positions qui couvrent Amsterdam, Rotterdam et Anvers, les coupant ainsi des armées françaises.

Par contre, l'Allemagne renoncerait ainsi aux avantages que présenteraient pour elle la neutralité hollandaise et la libre disposition du port de Rotterdam; en outre, la masse de l'attaque aérienne qui pourrait être dirigée contre elle pourrait se trouver accrue.

Le Reich ne peut avoir toutefois pour but qu'une décision rapide. Or, la voie des Pays-Bas offre incontestablement des possibilités de manœuvre meilleures que la voie suisse ou l'attaque de front sur les fortifications françaises.

c. *Offensive italienne contre la France.*

8. Après avoir réservé les forces nécessaires pour les besoins de sa propre sécurité et pour une attaque contre l'Égypte et la Tunisie, l'Italie disposerait encore de 18 divisions pour une opération contre la France. Une attaque italienne de front se heurterait aux fortifications sérieuses qui couvrent toutes les voies d'accès du territoire français. La nature du sol dans la France du sud-est ne ferait qu'ajouter aux difficultés de l'opération. Il ne paraît donc pas probable qu'une tentative sérieuse soit faite par les Italiens pour envahir le midi de la France.

9. Malgré les représailles qu'elle pourrait ainsi attirer sur sa région industrielle du Nord, l'Italie pourrait déclencher une attaque aérienne sur les centres de fabrications d'armement du midi de la France; elle aiderait ainsi l'Allemagne en attirant sur elle une partie de l'aviation française.

d. *Réaction alliée à une offensive germano-italienne.*

10. Il n'est pas douteux que la délégation française soit en mesure de fournir des indications sur la réaction française à l'offensive germano-italienne en Europe occidentale, sur mer, sur terre et dans les airs. Les possibilités de réaction britannique font l'objet d'autres documents de la présente série.

II

Procès-verbal de la troisième séance
(30 mars 1939 - 10 h 30)

Secret.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* demande si la délégation française a des observations à faire sur le procès-verbal provisoire de la deuxième séance.

Le général *Lelong* donne l'accord de la délégation française.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* indique que la délégation britannique a quelques mots à changer dans la conclusion 4.

L'accord s'étant fait sur les changements dans la rédaction de certains paragraphes, le capitaine de vaisseau *Danckwerts* demande que dans la dernière phrase de la quatrième conclusion, les mots *according to demands*, soient remplacés par les mots *having due regard to the representation*. Il ajoute : en anglais le mot *demands* a un sens très fort qui correspond presque à celui de « exigences ». Sans doute, dans le cas envisagé, il s'agit d'une attaque allemande terrestre et aérienne dirigée principalement contre la France, mais il y a lieu de ne pas employer des mots qui pourraient ultérieurement donner lieu à des divergences. Si une attaque aérienne était dirigée à la fois contre la Grande-Bretagne et contre la France, le gouvernement britannique ne serait pas en mesure d'accorder la participation de toutes les forces aériennes britanniques à une attaque directe contre les armées de terre allemandes.

Le général *Lelong* demande si l'observation du capitaine de vaisseau *Danckwerts* se rapporte à l'emploi des avions de chasse ou de bombardement. Il indique que tout en conservant les avions de chasse pour la protection de la Grande-Bretagne, les Anglais pourraient diriger leur bombardement entier contre l'armée allemande, qui, dans les circonstances envisagées, apparaissait comme un objectif d'une importance essentielle.

Le colonel *Slessor* (Aviation) déclare qu'il s'agit du bombardement; toutefois, si une attaque aérienne importante était menée contre la Grande-Bretagne en même temps que l'offensive dirigée contre la France, il serait essentiel d'entreprendre une contre-offensive de bombardement qui prendrait pour objectif les forces aériennes allemandes et leurs établissements à terre en vue de réduire la masse de l'attaque contre la Grande-Bretagne. Cependant, si l'offensive principale ennemie est dirigée contre la France, les Anglais viendront à l'aide de la France avec le maximum de leurs moyens, sans aucun doute possible.

Le général *Lelong* déclare qu'il est indispensable que le commandant en chef français sache que s'il est engagé dans une bataille avec les forces principales allemandes, il puisse demander l'aide des forces aériennes britanniques sans entraîner des controverses entre gouvernements. Le général se range toutefois au texte proposé par la délégation britannique pour la quatrième conclusion, sous réserve que le principe général en vertu duquel « la mission de tous les avions de bombardement disponibles serait de contribuer au succès de la bataille à terre » fût souligné.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare que les Français peuvent être certains qu'ils recevraient le maximum d'aide possible. Il suggère que la conclusion ci-dessus soit examinée à nouveau quand des conclusions finales auront été arrêtées sur l'étude stratégique du théâtre de guerre européen.

Le général *Kennedy* soulève une question relative au procès-verbal précédent, qui dit : « L'objectif principal d'une contre-attaque devrait être l'Italie ». Il lui avait semblé qu'aux yeux du général *Lelong*, la contre-attaque sur l'Italie devrait constituer une quatrième phase, alors que le procès-verbal paraissait englober cette contre-attaque dans la troisième phase. Il lui semblait que la troisième phase indiquée par le général *Lelong* dût être le rassemblement des moyens.

Le général *Lelong* récapitule ses déclarations antérieures et définit les phases comme suit :

Première phase : organisation d'une défense solide.

Deuxième phase : pression économique et rassemblement des moyens.

Troisième phase : contre-attaque déclenchée lorsque les moyens nécessaires auront été rassemblés.

Une contre-offensive générale ne serait sans doute pas possible dans les premières phases de la guerre, mais une occasion pourrait se présenter. Par exemple, si les Italiens attaquaient la France par la frontière des Alpes, il pourrait y avoir là l'occasion d'une contre-attaque fructueuse. De même, si les Italiens attaquaient l'Égypte, il serait utile de contre-attaquer en partant de Tunisie.

Le général *Kennedy* déclare que cette question lui paraît claire et qu'il n'a pas d'autres observations à faire.

La Conférence adopte ensuite quelques modifications de rédaction et approuve le procès-verbal de la deuxième séance.

Le général *Kennedy* répondant à une question du général *Lelong*, relative au tableau de la pièce A.F.C. (J) 18 [1] (rythme d'envoi sur le continent de la force de campagne britannique), déclare que le plan n'a pas encore été mis au point en détail. On peut admettre toutefois que le premier échelon se trouverait dans une zone de rassemblement avancée, prêt à participer à la bataille, le jour Z + 34; le deuxième échelon pourrait participer à la bataille à partir du jour Z + 72.

En ce qui concerne les divisions territoriales, les prévisions figurant sur le tableau en question avaient été établies avant que le gouvernement n'eût pris la décision d'accroître les effectifs de l'armée territoriale, dans les conditions qui avaient fait l'objet d'une déclaration du Premier ministre, la veille [2]. Le général n'a pas reçu d'ordre nouveau concernant la cadence d'embarquement éventuel des divisions territoriales. Il admet toutefois que le nombre des divisions territoriales sera augmenté de 12, et que le potentiel de l'industrie de guerre britannique sera accru en proportion.

La cadence à laquelle les divisions territoriales pourraient être envoyées sur le théâtre d'opérations choisi pour leur emploi serait vraisemblablement accélérée; mais la première division territoriale ne pourrait sans doute pas être mise en route avant Z + six mois.

L'état-major britannique n'a pas encore mis cette question au point, mais lors de la deuxième phase des conversations, après Pâques, on espère pouvoir donner des prévisions sur les mesures en cours et sur tout changement dans le programme de mise en route qui pourrait être autorisé par le gouvernement.

Le général *Lelong* reprend la pièce A.F.C. (J) 6 [3]. Cette pièce indique qu'au début d'une guerre, commençant le 1er avril, l'Allemagne pourrait mettre en ligne 106 divisions. La France peut mobiliser 100 divisions et la Grande-Bretagne fournirait un nombre croissant de divisions entre le troisième et le sixième mois. Il n'a pas été question toutefois de l'accroissement dont pourrait bénéficier l'armée allemande au cours de cette même période. L'occupation de la Tchécoslovaquie a modifié la situation.

L'Allemagne pourrait utiliser les effectifs tchèques aussi bien que leur matériel. Il ne semble pas que les Allemands puissent absorber des grandes unités tchèques complètes, mais ils pourraient amalgamer dans leurs grandes unités des effectifs tchèques, tout comme ils avaient amalgamé en 1914 des effectifs alsaciens-lorrains. Si donc l'Allemagne rentre en guerre avec 106 divisions, elle pourrait en avoir 130 à 140 au bout de trois mois. Par ailleurs, si l'Allemagne avait à mener des opérations contre la Pologne, elle pourrait y employer une grande partie de l'armée tchèque, dans son état actuel. Par conséquent, au bout de trois mois, alors que les Alliés pourraient espérer passer de la défensive à l'offensive, les Allemands pourraient avoir bénéficié d'un accroissement de forces considérable. Il y aurait donc intérêt à établir des tableaux comparatifs pour chaque phase, par exemple, au début des hostilités, au bout de trois mois, au bout de six mois.

[1] Sur ce document, voir ci-dessus l'annexe I.

[2] Le 29 mars en effet dans l'après-midi, le Premier britannique annonçait aux Communes la décision prise par son gouvernement de doubler les effectifs de l'armée territoriale : voir ci-dessus le n° 195 (note).

[3] Reproduite ci-dessus (annexe I, annexe A).

Le général *Kennedy* déclare que cette question est très importante et que le gouvernement britannique devra en tenir compte quand il étudiera la cadence de l'envoi de ses troupes sur le continent. Les Anglais seraient heureux de recevoir une étude sur les prévisions faites à Paris relativement à l'accroissement des effectifs allemands.

Réaction alliée à une offensive germano-italienne dirigée contre la France

[Réf. : piéce A.F.C. (J) 11, *d*, § 10]

La Conférence étudie alors une pièce établie par la délégation française relative à la question ci-dessus (D.F.1.) (1).

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare qu'il ressort d'un examen superficiel de cette pièce qu'elle exprime un point de vue entièrement conforme à celui de l'état-major britannique. Il y aurait lieu toutefois de l'étudier plus à fond en vue de porter à la connaissance de la délégation française les divergences qui pourraient se présenter.

Attaque allemande dirigée principalement contre la Grande-Bretagne

[Réf. : pièce A.F.C. (J) 12] (2)

La Conférence étudie alors la pièce A.F.C. (J) 12.

Le § 4 porte qu'à la longue les attaques navales allemandes diminueront d'ampleur et seront finalement complètement arrêtées.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* précise cette question. Il s'agit principalement de savoir comment l'Allemagne emploiera ses bâtiments de ligne et les *Deutschland*. L'Amirauté espère que les Français pourront faire participer leurs 2 bâtiments puissants et rapides, le *Dunkerque* et le *Strasbourg*, aux opérations qui seraient dirigées contre les navires de ligne allemands, si ceux-ci agissaient contre les grandes voies de navigation. Tant que le programme de réarmement naval de l'Angleterre n'aura pas été achevé, la marine britannique manquera de navires comparables au *Dunkerque*. Il y a là une question à mettre à l'étude en commun par les deux états-majors navals.

Une autre question importante est l'emploi des forces aériennes en vue de reconnaître et éventuellement d'attaquer les bâtiments ennemis. Les avions ne seraient peut-être pas en mesure de couler les bâtiments ennemis, mais ils leur causeraient des avaries telles que les navires de surface pourraient ultérieurement les mettre hors de cause. A cet égard, la situation se trouverait améliorée si l'aviation française basée à terre pouvait participer à une telle action. On espère également que les appareils transportés sur les porte-avions pourraient contribuer à la protection du commerce maritime. La lutte contre les corsaires se trouvera facilitée du fait que tous les navires marchands sont maintenant munis de T.S.F. et sont en mesure de signaler la position d'un navire ennemi.

Le contre-amiral *Bourragué* déclare qu'il est d'accord en principe avec les points de vue exprimés dans les § 2 à 6 de la pièce A.F.C. (J) 12 (3). Il avait été convenu en septembre dernier que le *Dunkerque* et le *Strasbourg* opéreraient dans l'Atlantique. L'aviation française basée à terre coopérera à la protection du commerce au large des côtes occidentales. Il y a lieu de noter toutefois que la marine française manque de porte-avions.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare que l'accroissement de l'armée territoriale, annoncé hier par le Premier ministre, pose un nouveau problème. L'entretien d'une armée

(1) Pièce ci-après reproduite en annexe.

(2) Aux termes de cette pièce de la délégation britannique, il était probable que la stratégie allemande viserait à obtenir un résultat rapide, soit sous forme d'une attaque aérienne massive pour démoraliser la population civile, soit plus vraisemblablement d'une attaque sans restriction du système anglais de ravitaillement en vivres et matières premières, intérieur ou maritime. L'Allemagne pourrait envahir les Pays-Bas et attaquer le nord de la France.

(3) Ces paragraphes étaient relatifs à l'action allemande sur mer. Il fallait s'attendre à une offensive navale vigoureuse du Reich contre le commerce maritime anglais dans l'Atlantique. Les contre-mesures des Alliés réduiraient cependant l'intensité de la guerre de course. Le danger serait considérable d'une attaque contre la flotte britannique si celle-ci était prise comme objectif principal de l'adversaire.

importante sur le continent imposerait à la Marine une tâche plus lourde, notamment en ce qui concerne la protection contre les sous-marins. La question de la défense contre une attaque aérienne des ports d'embarquement et de débarquement peut aussi avoir d'importantes répercussions. Au début d'une guerre, on manquera de navires d'escorte, mais les lacunes seront comblées après la mobilisation et la situation serait meilleure au moment où les échelons ultérieurs de l'armée pourraient être mis en route vers le continent.

La Conférence passe alors à la discussion des § 20 à 22 de la pièce A.F.C. (J) 12 [1].

Le général *Lelong* émet l'avis que les attaques aériennes allemandes atteindraient probablement les centres industriels de l'Angleterre, tout autant que la population civile. La désorganisation de l'industrie aurait de profondes répercussions sur le potentiel de guerre. On peut admettre que Londres est un centre important de production industrielle et de distribution de denrées alimentaires, tout autant qu'un centre de population civile particulièrement vulnérable. On ne saurait distinguer *a priori* les attaques dirigées contre l'industrie de celles qui auraient pour objectif la population civile.

On envisage alors l'éventualité d'une guerre menée sans discrimination par l'Allemagne au moyen de sous-marins dès le début des hostilités. En ce qui concerne l'attitude des États-Unis d'Amérique, on admet que l'Allemagne, en raison de l'état actuel de ses relations avec les États-Unis, serait, moins qu'en 1917, sensible à l'évolution de l'opinion américaine. Si l'on pose en principe que l'Allemagne recherche une guerre courte, il semble qu'elle ne doive pas être arrêtée par des considérations morales ou juridiques relatives à la guerre aérienne et sous-marine.

Réaction britannique à une attaque allemande dirigée principalement contre la Grande-Bretagne

[Réf. : pièce A.F.C. (J) 13] [2]

La Conférence passe alors à l'étude de la pièce A.F.C. (J) 13. Les délégués se déclarant tous d'accord sur les § 1 à 14.

En ce qui concerne le § 6, relatif au ravitaillement de l'Allemagne en minerai de fer suédois, on indique que l'Allemagne en temps de paix reçoit une grande partie de ce ravitaillement par la voie Narvik-mer du Nord; pendant la guerre 1914-1918, l'Allemagne disposait du minerai de Lorraine et avait donc un moins pressant besoin du minerai suédois. Si elle ne peut plus disposer de minerai lorrain, il lui faudra obtenir du minerai suédois à travers la Baltique.

En ce qui concerne les § 18 à 27, le capitaine de vaisseau *Danckwerts* suggère que la délégation française en étudie les termes à loisir et soumette ultérieurement ses observations.

Avant de lever la séance, le capitaine de vaisseau *Danckwerts* annonce que la pièce A.F.C. (J) 15 (Méditerranée et Proche-Orient) [3] va être distribuée à la délégation française. Il attire l'attention sur le § 42 qui se rapporte aux répercussions en Méditerranée de l'envoi de la flotte britannique en Extrême-Orient. Cette question ne sera pas abordée pour le moment et on se bornera à envisager la situation découlant de l'hypothèse première : guerre entre la France et la Grande-Bretagne d'une part, l'Allemagne et l'Italie de l'autre, le Japon ne prenant encore aucune part à la guerre. L'accord est réalisé sur ce point.

La séance est levée. On se réunira de nouveau le même jour à 17 heures, en vue d'étudier les § 18 à 27 de la pièce A.F.C. (J) 13 et la pièce A.F.C. (J) 14 [4].

[1] Ces paragraphes contenaient les conclusions de la pièce A.F.C. (J) 12, conclusions dont nous avons fait état ci-dessus.

[2] Cette pièce de la délégation britannique, non reproduite, énumérait les modalités d'une telle réaction. Les § 2 à 14 concernaient les opérations navales à mener (attaque du commerce maritime allemand, opérations dans la mer du Nord et la Baltique, attaque des bases allemandes). Les § 18 à 26 concernaient l'action aérienne britannique. La conclusion (§ 27) indiquait qu'après que toutes ses ressources aient été consacrées à repousser l'effort allemand, la Grande-Bretagne devait se préparer à l'offensive sur mer (mesures de pression économique, attaque contre les forces navales) et dans l'air (attaque du territoire ennemi).

[3] Analysée ci-après (annexe IV).

[4] La seconde de ces pièces est analysée ci-après annexe III (note).

ANNEXE

Réaction alliée à une offensive germano-italienne contre la France

[Réponse à A.F.C. (J) 11 - § *d*] [1].

D.F. 1. Secret.

La stratégie franco-britannique doit tendre tout d'abord à :

— maintenir l'intégrité des territoires des deux empires et la liberté de leurs communications;
— isoler aussi complètement que possible la coalition italo-germanique par :

a. La constitution d'un front solide sur toutes les frontières terrestres accessibles à l'ennemi;

b. L'interruption de ses communications avec l'extérieur.

I. Ce n'est en effet qu'en partant de positions défensives solidement tenues que pourront être entreprises des opérations offensives.

II. Compte tenu d'une part de la valeur défensive des fortifications allemandes, d'autre part, du fait que le « gros morceau » est à coup sûr l'Allemagne, matériellement et moralement beaucoup plus solide que son alliée, c'est sur l'Italie continentale, insulaire et coloniale que devraient porter les premiers efforts offensifs franco-anglais.

III. Pendant cette offensive, il faudrait rester soigneusement couvert contre l'Allemagne au triple point de vue terrestre, maritime et aérien, spécialement pour le cas où l'Allemagne disposant de la presque totalité de ses forces (si elles ne sont pas accrochées sérieusement par nos alliés en Europe centrale), pourrait agir par la Belgique, la Hollande et la Suisse.

IV. Si la saison le permet, on attaquerait à la fois l'Italie continentale, la Libye et, le moment venu, l'Afrique orientale italienne. (En observant que la saison la plus favorable pour l'attaque en Libye est l'hiver, pour l'offensive en Italie continentale l'été.) En même temps, on réagirait vigoureusement à l'action navale ennemie contre les communications.

Quant à une offensive terrestre contre l'Allemagne, elle ne devrait être déclenchée qu'après l'obtention de résultats importants sur l'Italie et réunion de très gros moyens (matériel-effectifs).

III

Procès-verbal de la quatrième séance
(30 mars 1939, 17 heures)

Secret.

Réaction britannique a une attaque allemande dirigée principalement contre la Grande-Bretagne

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* demande si la délégation française a d'autres observations à faire sur la pièce A.F.C. (J) 13 [2].

Se référant au § *e*, page 4, de la pièce A.F.C. (J) 13, le général *Lelong* indique que la question des opérations navales devra faire l'objet de discussions entre les états-majors des deux marines. La Grande-Bretagne n'est pas sujette à une attaque terrestre et l'intervention de l'armée française n'est pas à prévoir en conséquence. Pour ce qui est de la défense du Royaume-Uni contre des attaques aériennes, les forces aériennes britanniques et françaises rempliraient cette mission en commun.

[1] Pièce ci-dessus reproduite (annexe I).
[2] Analysée ci-dessus annexe II (note).

Les forces aériennes françaises seraient prêtes à attaquer les forces aériennes allemandes en vue de réduire les attaques dirigées contre le Royaume-Uni. Il y a une façon dont la France pourrait contribuer à la défense du Royaume-Uni, c'est en empêchant l'Allemagne d'envahir la Belgique et la Hollande. La première phase d'une telle invasion serait la concentration des armées allemandes. Si cette concentration était repérée, les Français seraient encore hors d'état de la prendre à partie, à moins qu'il n'y ait eu auparavant déclaration de guerre, ou violation du territoire belge et hollandais. L'Allemagne serait ainsi en mesure d'exécuter sa concentration à la frontière avant tout acte de guerre proprement dit.

Une fois les frontières violées, il serait possible d'exercer une action contre les colonnes ennemies, et il ne faudrait pas manquer cette occasion. On permettrait ainsi aux Hollandais de mettre en œuvre leurs destructions et aux Belges de compléter leur mobilisation. La France serait en bonne posture pour mener l'action aérienne contre les colonnes allemandes en masse. En outre, l'armée française pourrait aller au secours de l'armée belge (sous réserve que les Belges demandent une telle aide); elle s'efforcerait ainsi d'enrayer l'avance allemande aussi loin que possible de la Manche et des frontières françaises.

Le général *Kennedy* déclare qu'à son avis, les Belges ne refuseraient probablement pas l'aide française en cas d'invasion, même s'ils n'en avaient pas fait la demande au préalable. Il demande au général *Lelong* quelles répercussions pourraient se produire sur le plan français, au cas où la demande d'assistance belge se produirait inopinément et où un accord préalable avec les Belges n'aurait pu être mis au point avant le début des hostilités.

Le général *Lelong* déclare qu'il n'est pas possible de répondre catégoriquement à cette question, s'il n'y a pas eu de contact préalable avec l'état-major général belge. La France ne peut se risquer à engager son armée à moins que des arrangements préalables n'aient été réalisés en vue de coordonner l'action entre les deux armées.

Le général *Kennedy* indique qu'une telle situation pourrait fort bien se produire si la guerre éclatait dans un avenir prochain. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de contact avec l'état-major belge. Le général demande si les dispositions françaises sont compatibles avec une avance éventuelle en Belgique, au cas où les Belges s'opposeraient eux-mêmes à une avance allemande.

Le général *Lelong* répond que cette question a été l'objet en France d'une étude approfondie, mais il faudrait consulter l'état-major de l'Armée française avant de pouvoir donner une réponse définitive. Il ajoute qu'on peut compter que la France fera tout ce qu'elle pourra quand l'occasion se présentera.

Le général *Kennedy* propose que cette question fasse l'objet de nouvelles conversations au cours de la deuxième phase, et le général *Lelong* exprime son accord sur ce point.

Attitude générale relative aux opérations aériennes

Une discussion générale s'ouvre alors sur la question de l'attitude générale à adopter dans des opérations aériennes.

Conclusion

Il est convenu que la politique des gouvernements français et britannique au cours d'opérations aériennes devrait consister à ne pas prendre l'initiative d'attaques aériennes contre des objectifs qui ne seraient pas strictement militaires au sens le plus étroit du terme (établissements de l'armée, de la marine et de l'aviation). Il faudrait, autant que possible, n'attaquer que les objectifs dont le bombardement ne se traduirait pas par des pertes dans la population civile.

Le théâtre d'opérations européen en général

La Conférence aborde alors l'examen de la pièce A.F.C. (J) 14 [1]. Une discussion s'engage sur la capacité de résistance de l'armée suisse.

[1] Cette pièce, non reproduite, évoquait tour à tour le cas de la violation de la neutralité belge, hollandaise et suisse; l'aide britannique à la France; enfin le cas d'une guerre en Europe orientale. Les conclusions en sont reprises dans le présent procès-verbal.

Le général *Lelong* exprime l'avis que les Suisses ne pourraient pas résister à une progression allemande à travers la plaine. Leur résistance serait toutefois plus sérieuse dans la zone montagneuse, ils pourraient ainsi réussir à empêcher une liaison entre les armées allemandes et italiennes au Saint-Gothard et au Simplon. Ils exerceraient aussi une menace sur le flanc de l'armée allemande en tenant l'Oberland bernois.

Le général *Kennedy* demande si l'avant-dernière phrase de la pièce A.F.C. (J) 14, § 3, correspond au point de vue de l'état-major français (il est dit dans ce passage que « les Suisses seraient hors d'état de s'opposer à une invasion en force »). Il voudrait savoir si, au contraire, l'état-major français estime que la résistance suisse serait suffisamment sérieuse pour permettre aux Français de n'engager à la frontière franco-suisse que des forces relativement peu importantes.

Le général *Lelong* répond qu'une action allemande à travers la plaine suisse pourrait sans doute être couronnée de succès. Toutefois, on ne peut s'attendre à ce que tous les territoires de la Confédération soient envahis.

Le général *Kennedy* indique que le sens général du paragraphe en question peut être maintenu, mais qu'on pourrait le préciser en tenant compte des observations du général *Lelong*.

Se référant au § 4 de la pièce A.F.C. (J) 14 [1], l'amiral *Bourragué* confirme que les forces navales françaises seraient rassemblées de bonne heure en Méditerranée occidentale, dans le cadre de l'hypothèse envisagée.

Le général *Lelong* indique qu'il tient à donner à la délégation britannique une idée de ce que serait aux yeux des Français la meilleure façon d'employer les divisions britanniques sur le continent. On se propose comme premier but d'organiser une défensive solide, susceptible de tenir pendant un certain temps. Cette défensive s'appuie sur la ligne Maginot. Au cours de cette période défensive, il faudra des réserves suffisantes en vue de renforcer ou de relever les troupes en ligne. Comme l'a dit le général *Kennedy*, on peut s'attendre à ce que le premier échelon de troupes britanniques soit prêt à combattre le 34e jour, le deuxième échelon le 72e jour.

Le général attire l'attention sur la lourde tâche qui incomberait à l'armée française pendant ces périodes et même au cours d'une troisième période, jusqu'à l'arrivée des renforts ultérieurs. Une charge écrasante pèserait sur l'armée française et le général s'en remet à l'imagination des Anglais pour se représenter les sentiments des Français à cet égard.

Le général *Kennedy* déclare qu'il a entendu avec grand intérêt le point de vue exposé par le général *Lelong;* il voudrait bien qu'il fût possible d'exécuter dès maintenant le plan d'envoi des troupes de campagne, tel qu'il est actuellement à l'étude.

Ceci ne peut toutefois être réalisé pour le moment. On en est à la deuxième année d'un programme de réarmement portant sur quatre ans. Le général tient à exposer sans réticences ce que la Grande-Bretagne est en mesure de fournir à la date d'avril 1939 :

a. Deux divisions pourraient être amenées dans leur zone de rassemblement le jour Z + 30.

b. La troisième division ne serait pas prête à s'embarquer avant environ Z + 3 mois.

c. Il faudrait encore plusieurs mois avant qu'une quatrième division ne pût être mise en route.

d. Aucune division territoriale ne serait disponible avant Z + 10 ou 12 mois.

e. Aucune des 2 divisions mobiles ne serait disponible avant environ Z + 15 mois.

Toute la question est actuellement à l'étude et le général *Kennedy* espère pouvoir donner à la délégation française des indications plus précises au cours de la deuxième phase des conversations.

Le général *Lelong* reprend la question de l'emploi éventuel des divisions britanniques en France. Il déclare que s'il se présentait une occasion d'attaquer l'armée italienne, les Français chercheraient à libérer des forces dans ce but. Pour ce faire, ils demanderaient à l'armée britannique de relever les divisions françaises en ligne ou en réserve qu'il faudrait rendre disponibles en vue de l'offensive contre l'Italie. Le général indique que ce n'est là qu'une idée générale émise par l'état-major français en ce qui concerne l'emploi éventuel des troupes britanniques.

[1] D'après ce paragraphe, tandis que le dispositif naval britannique couvrirait les ports français de la Manche et de l'Atlantique ainsi que le commerce maritime et les colonies de la France, le rassemblement des forces navales françaises en Méditerranée occidentale assurerait aux Alliés la maîtrise de cette zone, face à la flotte italienne.

Le général *Kennedy* déclare que l'état-major britannique a formulé des principes d'emploi des troupes de campagne, mais d'après les instructions que le général a reçues, l'examen de cette question devra être différé jusqu'à ce que le plan d'opérations français ait été exposé. Il suggère qu'une étude détaillée de cette question soit remise jusqu'après la deuxième phase des conversations.

Le général *Lelong* se déclare d'accord.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* demande alors si la délégation française accepte les conclusions relatives au théâtre d'opérations européen, telles qu'elles figurent aux 9 et 10 de la pièce A.F.C. (J) 14.

Le général *Lelong* déclare que ces conclusions peuvent être acceptées par la délégation française.

Le texte de ces conclusions est rappelé ci-après :

« 9. Si la guerre éclatait en Europe orientale, ni la France, ni nous-mêmes ne serions à même d'aider directement la victime d'une agression allemande; nous pourrions toutefois effectuer une diversion en attaquant l'Allemagne à l'Ouest et en exerçant une pression au moyen de notre puissance navale.

« Si l'attaque allemande était dirigée contre la France, les forces aériennes du Reich pourraient être appliquées au même objectif que l'armée et feraient sentir, dès le début, leur effort maximum. Comme les fortifications françaises sont solides, l'Allemagne pourrait être tentée de les tourner soit par le Nord, soit par le Sud. Il est plus probable que ce débordement serait effectué par le Nord et entraînerait presque certainement l'envahissement de la Hollande ainsi que celui de la Belgique.

« 10. Sur mer, les mesures prises par les Alliés assureraient la sûreté des communications maritimes franco-britanniques, et, dans une certaine mesure, la sécurité des ports de la Manche et de l'Atlantique, tout en commençant une pression économique contre l'ennemi. Deux divisions et des éléments de C.A. seraient seuls disponibles initialement pour être envoyés outremer. Une partie des forces offensives de l'aéronautique britannique devrait être disponible pour être utilisée sur le continent.

« Si la neutralité de la Hollande et de la Belgique est violée, la résistance hollandaise ne pourrait sans doute infliger aux Allemands qu'un certain retard, mais l'armée belge, grâce aux fortifications et aux destructions serait en mesure d'exercer une résistance plus efficace.

« Une action militaire italienne au-delà des Alpes est improbable; l'Italie pourrait hésiter à commencer contre la France une offensive aérienne, qui se traduirait par des représailles sur la région industrielle de l'Italie du nord. »

Ordre du jour ultérieur

Une discussion générale s'engage alors au sujet de l'ordre du jour ultérieur.

Il est convenu d'aborder l'étude des procès-verbaux des troisième et quatrième séances, dans la matinée du vendredi 31 mars. La Conférence passera ensuite à l'examen des pièces A.F.C. (J) 15 [1] et 16 [2].

IV

Procès-verbal de la cinquième séance
(31 mars - 10 h. 45)

Secret.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* soulève tout d'abord quelques questions d'ordre matériel. Il s'informe si le communiqué à fournir éventuellement à la presse a été envoyé à Paris.

Le général *Lelong* déclare que le texte du communiqué a été remis à l'ambassade de France à Londres; il s'assurera que la note a été transmise à Paris.

[1] Sur cette pièce, voir ci-après l'annexe IV.
[2] Sur cette pièce, voir ci-après l'annexe V.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* souligne alors l'importance de conserver le secret sur tous les documents relatifs à la Conférence; il demande à la délégation française de rendre au Secrétariat tous les exemplaires dont elle n'aurait plus besoin.

Attitude de la Pologne

Se référant à une question soulevée au début de la Conférence, au sujet de l'attitude possible de la Pologne, le capitaine de vaisseau *Danckwerts* indique que la délégation britannique serait reconnaissante si la délégation française pouvait lui fournir une étude au sujet des répercussions possibles de l'alliance polonaise sur la situation générale du théâtre européen. Cette pièce pourrait ultérieurement être envoyée à Londres par le canal des attachés militaires; elle ferait l'objet de conversations dans la deuxième phase.

Le général *Lelong* se déclare d'accord.

Procès-verbaux provisoires des troisième et quatrième séances

On se met d'accord sur une nouvelle rédaction des déclarations attribuées au colonel *Slessor*, page 2 du procès-verbal provisoire de la troisième séance.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* dit que la délégation britannique a quelques changements à apporter à la rédaction des procès-verbaux provisoires des troisième et quatrième séances. Une deuxième édition provisoire de ces procès-verbaux sera adressée à la délégation française, afin que celle-ci puisse en prendre connaissance et l'approuver. Sous réserve de cette procédure, la Conférence approuve les procès-verbaux des troisième et quatrième séances.

Méditerranée et Proche-Orient

[Pièce A.F.C. (J) 15] (1)

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* explique que, dans la pièce ci-dessus, l'action possible des Italiens a été traitée tout d'abord pour faciliter la présentation. Il demande si la délégation française a des observations à faire sur la section A.

Le général *Lelong* déclare qu'il serait désireux de discuter les paragraphes relatifs à l'Égypte. Dans la pièce en question, il ressort que les Anglais envisagent sans trop d'inquiétude une attaque italienne dirigée contre l'Égypte. Cette manière de voir paraît être basée sur les difficultés de ravitaillement et le manque d'eau qui gêneraient des opérations dans le désert. D'après des informations reçues par la délégation française, ce problème aurait été approfondi par les Italiens : un nombre important de camions-citernes aurait été débarqué dans les ports libyens. La délégation française estime que si les Italiens prenaient l'offensive sur le théâtre méditerranéen, ils viseraient le point le plus faible et l'objectif le plus fructueux, c'est-à-dire l'Égypte.

Chacun sait qu'en Tunisie les Français ont une ligne défensive solide, la ligne de Mareth. Derrière cette ligne, il y a toutes les forces de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, soit 14 divisions. Du côté égyptien sans doute, les Italiens auraient à faire face aux difficultés causées par le terrain. On croit savoir qu'il n'y a pas de ligne fortifiée sérieuse en Égypte et que les troupes britanniques en Égypte sont sensiblement inférieures en nombre aux forces italiennes qui pourraient leur être opposées. La délégation française estime que les Anglais envisagent la question de la défense de l'Égypte avec un optimisme excessif; les Français, au contraire, y voient des dangers sérieux, d'autant plus que les Italiens auraient rassemblé de l'aviation dans le Dodécanèse. Ces considérations causent une certaine inquiétude à l'état-major français par suite de l'importance vitale de l'Égypte pour la cause des Alliés. C'est pour cette raison que le général a cru devoir soulever la question.

(1) Cette pièce de la délégation britannique, non reproduite, évoquait tour à tour l'hypothèse d'une action italienne dans la zone méditerranéenne (A) — en concluant que les objectifs les plus probables en seraient l'Egypte ou la Tunisie — puis celle d'une action anglo-française dans la même zone (B). Elle abordait l'emploi des forces terrestres et aériennes britanniques à la défense de l'Egypte (C), et les conséquences sur la Méditerranée de l'envoi d'une flotte anglaise en Extrême-Orient (D). En conclusion, elle soulignait que si le Japon entrait en guerre, une flotte britannique partirait pour l'Extrême-Orient, que l'Italie pourrait ainsi obtenir le contrôle des communications en Méditerranée centrale et orientale, mais que la présence d'une flotte française dans le bassin occidental de la Méditerranée constituait une menace indirecte contre une attaque éventuelle de l'Italie sur l'Égypte, la Palestine ou la Syrie.

Le général *Kennedy* a écouté avec beaucoup d'intérêt le point de vue français, tel qu'il a été exposé par le général *Lelong*. Il désire tout d'abord corriger une impression que la délégation française paraît avoir recueillie, à savoir que les Anglais envisagent qu'une attaque sur l'Égypte ne serait ni vraisemblable, ni dangereuse. Il n'en est pas ainsi. Les informations dont dispose l'état-major britannique sont identiques à celles des Français; les Anglais se rendent compte que les forces italiennes en Libye sont plus fortes que les troupes britanniques d'Égypte, qu'elles disposent de camions-citernes et que le canal de Suez constitue un objectif attrayant. L'état-major britannique s'est livré à une étude approfondie des possibilités d'action italienne dans le désert de Libye. Il y a environ 1.600 kilomètres de Tripoli à Alexandrie; les Anglais ont calculé que les Italiens ne pourraient utiliser que 2 divisions motorisées et 1 division mécanique réduite sur ce théâtre. Il ne faut pas oublier non plus que nos ennemis, dans ce cas, ne seraient après tout que des Italiens. Les forces disponibles pour la défense de l'Égypte sont énumérées dans le document actuellement à l'étude. Les Français n'ignorent pas que les forces britanniques en Égypte sont limitées par traité; toutefois, des dispositions ont été prises pour renforcer immédiatement l'Égypte en cas de guerre, en amenant de Palestine et des Indes 2 brigades mixtes; la première de ces unités pourrait arriver au bout de quelques heures.

L'armée égyptienne n'a pas une grande valeur militaire, elle pourrait néanmoins remplir une mission appropriée à son degré d'instruction. L'Égypte ne pourrait être renforcée par l'Angleterre, en temps de paix, ou au début d'une guerre, qu'en prélèvant des unités destinées normalement à combattre en France. L'état-major britannique considère en outre que la situation en Syrie pourrait avoir indirectement des répercussions sur l'Égypte. Le général a l'intention de s'expliquer sur ce point quand la question de Palestine sera mise à l'étude.

Quant aux travaux défensifs d'Égypte, il est vrai qu'ils n'atteignent pas la même importance que ceux de Tunisie. En effet, le désert égyptien ne se prête pas à la construction d'ouvrages défensifs comme ceux de Tunisie. Le désert occidental de l'Égypte est franchissable à peu près partout sur de larges fronts, il n'y a pas de points de passage obligés comme en Tunisie. Toutefois, des lignes de défense ont été reconnues et leur occupation est prévue. L'armée britannique en Égypte n'adoptera pas forcément une attitude défensive passive. Elle n'aura pas initialement les moyens voulus pour entreprendre une offensive sérieuse, mais elle saisira toutes les occasions pour entreprendre des offensives à objectifs limités, en vue de fixer le plus possible de forces italiennes et de réduire ainsi la pression qui pourrait être exercée sur la Tunisie.

On prend dès maintenant des mesures pour constituer en Égypte trois mois de réserves de guerre de tous ordres. Les Anglais estiment que le principal danger qui menace l'Égypte est le danger aérien. Des spécialistes sont envoyés en Égypte pour étudier, d'accord avec les Égyptiens, la défense aérienne du pays; le nombre des canons de D.C.A. et des projecteurs vient d'être augmenté. Il sera encore augmenté ultérieurement.

En ce qui concerne les 14 divisions qui, aux dires du général Lelong, se trouvent en Afrique du Nord française, le général demande si ces grandes unités resteraient sur place après le début des hostilités.

Le commandant *Noiret* déclare que l'état-major français n'a pas l'intention de retirer ces divisions au début. Elles seront maintenues en Afrique pendant une période qui sera fonction de la situation du moment en France, en Tunisie et au Maroc.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare que pour attaquer l'Égypte, les Italiens devront utiliser Tripoli comme base, car la marine britannique espère les empêcher d'utiliser normalement le port de Benghazi. Une collaboration entre les marines française et britannique, en vue d'intercepter les communications de l'Italie avec l'Afrique du Nord, aurait de profondes répercussions sur les opérations en Afrique du Nord. Les états-majors navals auront à établir des plans détaillés à ce sujet, mais, d'une façon générale, il suggère que les Français consacrent leurs efforts à couper les communications de Tripoli, tandis que les Anglais s'occuperaient de Benghazi.

L'amiral *Bourragué* convient que l'action de forces navales légères et de sous-marins en Méditerranée centrale aurait des conséquences importantes sur les communications italiennes. Les Français ne demandent pas mieux que de coordonner leur action avec celle des Anglais.

Le général *Kennedy* déclare que les Italiens ne sauraient mener des opérations terrestres de grande envergure en Libye, tandis que les communications maritimes entre Italie et Libye seraient menacées.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* indique que le succès des opérations envisagées dépendrait de l'aide qui pourrait être apportée par les forces aériennes.

Le colonel *Slessor* ajoute que la composition des forces aériennes britanniques d'Égypte est donnée dans le document actuellement à l'étude, ainsi que la façon dont leur emploi est envisagé. Par suite de la faiblesse relative de ces unités, on ne saurait admettre que quelques-unes d'entre elles puissent participer à l'action sur mer. Les escadrilles britanniques d'Égypte, comme celles qui viendraient en cas de guerre renforcer l'Égypte, n'ont pas encore été entièrement dotées d'appareils modernes. Les communications italiennes par mer se trouveraient presque entièrement hors de portée. Le colonel demande si la délégation française peut fournir des indications sur les forces aériennes françaises de Tunisie et leur emploi éventuel.

Le commandant *Bailly* répond que la situation des forces aériennes françaises de Tunisie a fait l'objet de la pièce A.F.C. (J) 23, établie par la délégation française. Ces unités auraient pour mission principale, à part l'action sur mer, d'attaquer Tripoli; en effet, leurs appareils ont un rayon d'action insuffisant pour leur permettre d'atteindre les ports d'embarquement en Italie, tels que Naples et Tarente.

Le colonel *Slessor* indique que, d'après la pièce A.F.C. (J) 15, un des deux principaux objectifs envisagés pour les forces aériennes britanniques d'Égypte est l'armée de terre italienne et ses ravitaillements. Il est possible toutefois que si les Italiens exécutaient des attaques aériennes puissantes, par exemple sur le Caire, les troupes britanniques devraient être employées en grande partie pour maintenir l'ordre à l'intérieur; le bombardement britannique devrait alors prendre à partie surtout des objectifs susceptibles de réagir sur l'ampleur des attaques aériennes italiennes. Le colonel ajoute qu'à cet égard, il a appris que les Italiens avaient stocké à Benghazi une grande quantité de gaz.

Le général *Kennedy* donne alors des indications sur la réserve que les Anglais se proposent de constituer en Proche-Orient. L'armée des Indes sera bientôt modernisée, ce qui permettra de libérer un certain nombre d'unités britanniques. Celles-ci seront alors transportées en Palestine, où il sera constitué une réserve du Proche-Orient comprenant 1 division « coloniale » de 6 bataillons d'infanterie britannique avec de l'artillerie, etc. Cette division s'ajoutera à la garnison normale de la Palestine. Dès maintenant, 1 brigade de Palestine est tenue en réserve, mais on espère bientôt compléter l'organisation de la division « coloniale ».

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* aborde alors la question de Malte. Malte, dit-il, est le seul port britannique de la Méditerranée, en dehors de Gibraltar, où l'on puisse mettre en cale sèche et réparer des navires de ligne. La position géographique de Malte en fait un objectif possible pour de grosses attaques aériennes; la marine britannique ne pourrait utiliser Malte comme base d'opérations dans les premières phases d'une guerre avec l'Italie. Ceci gênerait beaucoup les opérations navales. Si Malte pouvait être utilisée, il deviendrait assez facile de couper les communications de l'Italie avec l'Afrique du Nord. La défense aérienne de Malte n'est pas très forte; ceci tient en partie à ce que l'Angleterre n'envisage pas depuis longtemps l'éventualité d'une guerre en Méditerranée; c'est aussi parce qu'il est techniquement difficile de défendre une petite île contre les attaques de forces aériennes importantes basées à proximité. Cet aspect technique de la défense de Malte est actuellement à l'étude. Toutefois, on ne peut s'attendre à ce que la défense aérienne de l'île soit sérieusement améliorée prochainement. Il y aurait lieu en conséquence d'étudier la possibilité d'une action aérienne française dirigée contre l'Italie en vue de réduire la masse des attaques qui pourraient être déclenchées sur Malte. Deux procédés s'offrent à cet égard : une attaque dirigée de France contre le nord de l'Italie, ou une attaque menée de Tunisie contre le sud de l'Italie et la Sicile. Une action de ce genre contribuerait indirectement dans une large mesure au succès des opérations en Afrique du Nord, en soulageant la flotte britannique.

Le général *Lelong* a écouté avec intérêt l'exposé fait par les Anglais de la situation en Égypte et à Malte. En résumé, la situation en Égypte est certainement dangereuse, mais la défense du pays paraît assurée. Le général remercie la délégation anglaise pour les informations qu'elle a données et pour l'engagement pris de faire agir l'armée britannique d'Égypte en vue de fixer des forces italiennes dans ce secteur. Il tient à préciser que, si les Italiens attaquent la Tunisie, les Français sont prêts à les recevoir et n'ont aucun doute sur l'issue de la lutte. Pour ce qui est d'une opération française menée de Tunisie en vue de diminuer la pression exercée sur l'Égypte, c'est là surtout une question de temps. Si les Anglais peuvent contenir l'attaque dirigée initialement contre l'Égypte, l'issue éventuelle ne fait pas de doute, car l'action des troupes françaises de Tunisie aurait des effets décisifs.

L'amiral *Bourragué* signale que Bizerte est, jusqu'à un certain point, dans la même situation que Malte. La défense aérienne de Bizerte est satisfaisante, mais on dispose d'un petit

nombre d'avions. La situation serait sans doute meilleure si les forces aériennes de Tunisie pouvaient être renforcées, mais il n'est pas certain que le Commandement puisse fournir les renforts nécessaires.

Le commandant *Bailly* reconnaît qu'il faudrait sans doute conserver en France la plus grande partie des forces aériennes françaises.

Le général *Lelong* confirme ce point de vue; il ajoute que les Français ne pourraient sans doute prélever des unités aériennes au profit de la Tunisie que pour une opération particulière. Étant donné l'importance des opérations aériennes sur ce théâtre d'opérations, il se demande si les Anglais ne pourraient pas envoyer des forces aériennes en Tunisie, non pas d'une façon permanente, mais en vue d'une opération déterminée. Cette question doit être soulevée, car une opération de ce genre doit être préparée longtemps à l'avance.

Le colonel *Slessor* déclare que le commandement aérien britannique a entrepris d'étudier les problèmes d'ordre matériel que poserait une opération de ce genre, mais cette étude n'a pas encore été poussée très loin. Les difficultés sont les mêmes pour les Français et pour les Anglais : il faut d'abord assurer la défense aérienne du territoire national. Si cette mission ne peut être remplie, il n'est pas question de prélever des unités aériennes au profit de l'Afrique du Nord. Même si des unités aériennes pouvaient être rendues disponibles, il y aurait des difficultés à les faire opérer en Tunisie. Les escadrilles sans doute peuvent se rendre de France en Tunisie par la voie des airs; mais les ravitaillements à prévoir (bombes, pièces de rechange, essence, etc.) constitueraient un problème délicat.

Le général *Lelong* dit qu'il pense à une période de crise telle qu'elle pourrait se produire si les Italiens dirigeaient une attaque puissante contre l'Égypte. Jusqu'à ce que les renforts aient pu arriver, il serait nécessaire d'utiliser tous les moyens possibles en vue de faire face à cette crise. C'est pourquoi le général a suggéré l'envoi de renforts aériens provenant de Grande-Bretagne.

Le colonel *Slessor* convient que cette question demande à être étudiée. Il indique toutefois que, même soigneusement préparé à l'avance, le déplacement des escadrilles ne pourrait être réalisé avant un délai assez long. La majorité des escadrilles de bombardement est seulement semi-mobile, c'est-à-dire ne peut travailler qu'en partant de bases aériennes situées dans la métropole.

A une question de l'amiral *Bourragué*, le colonel indique qu'il n'y a pour le moment à Malte ni chasse, ni bombardement. On envisage de créer cette année une escadrille de chasse et une escadrille d'avions torpilleurs.

On aborde alors la question de Gibraltar. Le général *Lelong* déclare que, si une attaque était déclenchée sur Gibraltar, en partant d'Espagne, les troupes françaises du Maroc occuperaient immédiatement le Maroc espagnol.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* accueille cette déclaration avec une vive satisfaction. Il explique les dangers que courrait Gibraltar si l'Espagne était hostile : les bassins sont en effet à portée d'une artillerie qui serait située sur le territoire espagnol, ils sont également à la merci d'une attaque aérienne. Il y a actuellement 3 bassins de carénage à Gibraltar; l'un d'eux pourra recevoir un navire de ligne à la fin de l'année en cours. Une Espagne hostile pourrait rendre Gibraltar inutilisable : dans ce cas, les bâtiments qui auraient pour mission de contrôler le détroit devraient être basés soit sur Lisbonne, soit sur un port français comme Casablanca ou un des ports français de la Méditerranée.

Opérations offensives contre l'Italie

La pièce établie par la délégation française (pièce D.F. 3) [1] visant les opérations offensives contre l'Italie, est alors lue en séance et fait l'objet de quelques observations de la part de la délégation britannique.

Le général *Kennedy*, se référant à la première partie, demande à la délégation française de confirmer qu'une offensive contre l'Italie n'est pas à envisager dans les premières phases de la guerre.

Le général *Lelong* confirme ce point de vue; il ajoute qu'il serait possible toutefois de saisir une occasion de contre-attaquer, par exemple si les Italiens s'efforçaient d'envahir la France ou s'il y avait des indices de désordres intérieurs en Italie.

[1] Ci-après reproduite en annexe.

Importance du canal de Suez

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* demande quelle importance les Français attachent au canal de Suez. De l'avis des Anglais, le canal perdrait une grande partie de son importance pendant une guerre, car la navigation devrait être déroutée par le cap de Bonne-Espérance.

L'amiral *Bourragué* expose que :

a. Quatre millions de tonnes de pétrole devront être pris à Mossoul et transportés en France par Haïffa et Tripoli. Ce pétrole aurait à passer par le canal de Suez si la Méditerranée se trouvait fermée;

b. Les troupes françaises de Syrie ne pourraient être ravitaillées que par le canal de Suez, la Méditerranée étant fermée;

c. Une contre-offensive dirigée contre l'Italie en partant de la Méditerranée orientale, comme toute action en vue d'aider la Grèce, aurait sa ligne de communication par le canal de Suez.

d. En tenant le canal de Suez, on étouffe l'Éthiopie.

Offensive française contre la Libye

On étudie alors la question d'une attaque française contre la Libye, qui fait l'objet de la deuxième partie de la pièce D.F. 3.

Le général *Lelong* explique qu'une attaque peut être menée en partant de Tunisie sans préjudice des opérations défensives sur le théâtre principal de la guerre.

Un plan d'offensive est établi et les troupes de Tunisie sont entièrement dotées de matériel et à pied d'œuvre. Notre attaque pourrait se produire soit comme réaction à une offensive italienne sur un autre théâtre (par exemple Djibouti ou la Corse), soit comme opération initiale d'une offensive française dirigée contre l'Italie. Tripoli est un objectif attrayant; en battant complètement les Italiens en Libye, on réussirait à modifier la situation dans la mer Méditerranée et on contribuerait à étouffer l'Éthiopie. Il semble que le moral italien pourrait être sérieusement atteint par la perte de ces deux colonies.

Répondant à une question du général *Kennedy*, le général *Lelong* ajoute qu'une attaque contre la Libye pourrait être menée en même temps qu'une action défensive en France, même si l'Allemagne envahissait les Pays-Bas. Les unités désignées pour le front tunisien ne sont pas indispensables en France.

A une question du capitaine de vaisseau *Danckwerts*, le général *Lelong* indique qu'à sa connaissance il n'y a ni en Italie, ni en Libye, des Allemands, si ce n'est des spécialistes.

Coordination des opérations alliées en Afrique du Nord

Le général *Kennedy* indique qu'on en est arrivé maintenant à une base concrète pour des conversations plus détaillées sur la coordination des opérations en Afrique du Nord. Cette question pourra être étudiée d'une façon plus approfondie au cours de la deuxième phase des conversations. En cas de guerre, il y aurait, du côté anglais, un général commandant en chef du Proche-Orient; cet officier général pourrait entrer directement en contact avec le général français commandant en chef en Afrique du Nord. Cette proposition pourrait être étudiée au cours de la deuxième phase et soumise alors à l'approbation des chefs d'états-majors généraux.

Le colonel *Aymé* donne son accord; il explique que, du côté français, le général commandant en chef en Afrique du Nord serait le général Noguès : celui-ci pourrait prendre contact avec le commandant en chef britannique.

Le général *Kennedy* soulève ensuite certaines questions qui, à son avis, pourraient être étudiées d'une façon plus approfondie ultérieurement :

a. Mesures destinées à soulever les tribus libyennes contre les Italiens;

b. Possibilité de raids italiens partant de Libye et dirigés contre le Nigeria à travers l'Afrique occidentale française;

c. Possibilité d'une opération contre l'oasis de Koufra.

Le colonel *Aymé* reconnaît que ces questions sont à étudier; il ajoute qu'il y aurait lieu d'examiner aussi la possibilité de ravitailler les troupes françaises en Afrique centrale au moyen des chemins de fer de la Nigeria.

Emploi de l'aviation de chasse britannique en France

On en vient alors à examiner la dernière partie de la pièce D.F. 3, où il est indiqué que des escadrilles de chasse anglaises pourraient relever en France du nord des escadrilles françaises, en vue de libérer celles-ci au profit d'une action contre l'Italie.

Le colonel *Slessor* indique que les Anglais ont l'intention d'envoyer une partie de leur bombardement sur les terrains français. Le reste de l'aviation de bombardement britannique opérera en partant des bases du Royaume-Uni, en attaquant les objectifs qui présenteraient le plus de valeur pour la cause des Alliés. Le commandement aérien britannique estime que l'aviation de chasse est encore insuffisante pour protéger Londres et les zones industrielles de la Grande-Bretagne. On ne saurait encore l'affirmer avec certitude, mais il semble bien qu'il ne serait pas possible de détacher de l'aviation de chasse pour opérer dans le nord de la France. Des difficultés de ravitaillement se présenteraient aussi, car les escadrilles de chasse britanniques sont organisées en vue de travailler sur les terrains de bases britanniques, elles ne sont pas complètement mobiles.

Le commandant *Bailly* estime que la délégation britannique se rendra compte qu'à moins d'une relève en France du nord, le commandement français ne pourra guère prélever de forces aériennes en vue d'une attaque contre l'Italie.

Le général *Lelong* est du même avis; il propose que cette question soit remise à l'étude. Il serait très important d'arriver sur ce problème à un accord concret.

Rôle des forces aériennes italiennes

Le colonel *Slessor* demande si les Français possèdent quelques indications sur la doctrine d'emploi des forces aériennes italiennes.

Le commandant *Bailly* déclare que, d'après les informations qu'il possède, les Italiens dirigeraient leurs attaques contre les centres de population en vue d'obtenir une décision rapide; en même temps, ils s'efforceraient d'attaquer les installations à terre de l'aviation française.

Le colonel *Slessor* rappelle qu'au cours de la discussion de la veille, on est tombé d'accord pour dire que les forces aériennes françaises et britanniques ne prendraient pas l'initiative d'attaques susceptibles de causer des pertes à la population civile. Le commandement britannique estime que, par suite des réactions probables de l'opinion mondiale et plus particulièrement de l'opinion catholique, il conviendrait d'éviter de bombarder Rome.

Le commandant *Bailly* déclare qu'en France on est du même avis. Rome ne serait attaquée qu'en dernière analyse, en représailles contre une attaque italienne dirigée sur Paris. Le commandant en chef des forces aériennes françaises a donné à cet égard des ordres explicites.

Méditerranée et Proche-Orient

A une demande du capitaine de vaisseau *Danckwerts*, le général *Lelong* répond que la délégation française n'a plus d'observations à faire sur la pièce A.F.C. (J) 15.

Ordre du jour

Une discussion s'engage sur l'ordre du jour ultérieur; on convient d'aborder samedi matin la section 8 de l'ordre du jour : mer Rouge et Est africain.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* indique que l'Amirauté est en train d'étudier les répercussions possibles de l'entrée en guerre du Japon; l'étude n'est pas encore assez avancée pour permettre de discuter la section 9 de l'ordre du jour. Il est proposé que, lorsque la section 8 aura été traitée, on passe immédiatement à l'examen de la troisième partie : conception générale stratégique de la conduite de la guerre, sans attendre d'avoir abordé la section 9. L'accord se réalise sur ce point.

ANNEXE

Aperçu général d'une action offensive contre l'Italie

D.F. 3. Secret. *31 mars 1939.*

I. *Attaque contre l'Italie continentale.*

Il a déjà été noté que le plus faible de nos adversaires est l'Italie. Pour la mettre hors de cause, il est essentiel de se rendre maître de la région où se trouvent concentrés ses intérêts les plus importants, c'est-à-dire du triangle Turin-Milan-Gênes. (Premier objectif : Turin-Coni.)

La faible profondeur de la zone montagneuse entre la frontière franco-italienne et la plaine du Pô, la convergence des vallées vers le premier objectif, sont autant de conditions favorables à une telle offensive.

La montagne donne cependant à ces opérations un caractère particulier; celles-ci nécessitent un équipement spécial et ne peuvent être activement conduites que pendant une période de l'année limitée (juillet et août, dans la partie septentrionale et centrale — juin à septembre dans la partie nord des Alpes maritimes).

On peut estimer que la conquête d'un premier objectif visant Turin et Coni et nous donnant les débouchés dans la plaine, nécessiterait l'emploi de 25 à 30 divisions; ceci dans l'hypothèse où nous ne trouverions pas devant nous d'importants contingents allemands.

Il est bien évident que la libre disposition d'un nombre aussi important de divisions sera fonction de l'ampleur de la réaction allemande sur le reste du front occidental et notamment du fait que le territoire belge sera ou non violé.

De toute façon, et sauf imprévu, on ne saurait envisager cette action avant d'avoir reçu de la Grande-Bretagne, sur le continent, une aide importante.

II. *Opérations contre la Libye.*

I. L'attaque de la Libye se rattache au problème de la couverture du canal de Suez.

Il peut s'agir :

— soit de dégager l'Égypte ou la Tunisie en butte à une agression italienne;
— soit de réduire *proprio motu* la Libye en riposte à une attaque italienne sur un autre théâtre.

II. L'offensive contre la Libye est d'ailleurs une des opérations les moins difficiles à entreprendre; elle peut être rapidement déclenchée et ne demande que des moyens relativement réduits. Elle permet d'attaquer l'Italie sur son front le plus vulnérable. Son succès peut avoir des répercussions importantes tant au point de vue de la maîtrise du bassin méditerranéen qu'au point de vue de l'attitude consécutive de l'Italie dans l'alliance germano-italienne.

Le haut commandement français estime qu'exécutée comme riposte à une attaque italienne sur un autre théâtre, l'attaque contre la Libye devrait être aussi rapide que possible.

III. L'Italie paraît disposer en Libye de 2 E.O.C.A. et de la valeur de 7 divisions répartis en Tripolitaine et Cyrénaïque.

Elle peut concentrer rapidement 1 E.O.C.A. et 3 D.I. à la frontière tripolitaine et, vers le douzième jour, 1 autre E.O.C.A. et 2 autres divisions.

IV. Les forces françaises, solidement installées sur la position fortifiée de Mareth et couvertes par des éléments poussés à la frontière, sont en mesure de briser l'attaque italienne.

V. Le passage des forces françaises à l'offensive contre la Tripolitaine est soumis à certaines conditions préalables :

a. Concentration dans le Sud tunisien de la valeur de 5 divisions environ;

b. Préparation politique auprès des tribus libyennes;

c. Enfin et surtout, action anglo-égyptienne assurant d'une façon certaine l'immobilisation du groupement de forces italiennes de Cyrénaïque.

VI. L'objectif initial serait Tripoli.

L'effort serait effectué suivant les deux axes de pénétration principaux :

— de la côte (route et voie ferrée);
— du djebel (routes et pistes de Nalout à Garian) permettant d'effectuer une action puissante sur Tripoli, accompagnée d'une manœuvre de débordement par le Sud.

Simultanément, des actions sahariennes partant de Fort Saint-Fort Polignac-Djanet et de part et d'autre du Tibesti viseraient initialement les oasis du Fezzan et de Koufra.

La collaboration britannique comporterait avantageusement une action sur Benghazi et une pénétration saharienne partant du Soudan en direction des oasis de Koufra sur lesquels seraient axés nos détachements venant du Borkou.

Toutes ces actions menées hors de France ne peuvent, bien entendu, qu'aider aux opérations offensives ou défensives à conduire sur le continent.

VII. Il est à noter que l'offensive contre la Libye ne serait pas à envisager pendant la saison chaude (fin juin à fin septembre).

III. *Participation de l'armée de l'air française à une action contre l'Italie.*

I. La menace que les forces aériennes allemandes fera peser en permanence sur la France l'empêcherait de participer avec des effectifs importants à une action qui serait décidée soit contre l'Italie continentale, soit contre la Libye. La France devrait, en effet, maintenir la plus grande partie de son aviation dans le Nord-est afin de freiner le plus possible les attaques aériennes allemandes contre des objectifs de première importance, tels que :

— Objectifs militaires de la zone des armées terrestres;
— Région parisienne;
— Régions industrielles du Nord, de l'Est et de la basse Seine.

II. Dans ces conditions, et dans l'état actuel de notre armée de l'Air, les forces aériennes françaises de combat (bombardement et chasse) qui pourraient participer à cette opération seraient les suivantes :

a. Dans le Sud-est :

— 1 brigade de bombardement,
— 3 groupes de chasse (dont 2 de coopération maritime);

b. En Tunisie :

— Les unités basées dès le temps de paix en Afrique du Nord (à condition qu'il n'existe aucune menace contre le Maroc), c'est-à-dire :

— 6 groupes de bombardement,
— 1 groupe de chasse,
— 1 ou 2 escadrilles de chasse régionales,
— 1 escadre de bombardement et de torpillage appartenant à la Marine et coopérant aux opérations navales.

III. La participation de l'armée de l'Air française à cette action contre l'Italie pourrait être plus importante si la Grande-Bretagne consentait à engager dans le nord-est de la France un plus grand nombre d'unités et *spécialement de l'aviation de chasse*. Ces unités relèveraient les unités françaises qui iraient s'engager dans le Sud-est ou en Tunisie.

Une autre solution consisterait à ce que la Grande-Bretagne engage des forces aériennes en Tunisie.

V

Procès-verbal de la sixième séance
(1er avril 1939. 10 h. 45)

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* indique que la deuxième édition des procès-verbaux des troisième et quatrième séances a été distribuée et que, certaines modifications ayant été demandées dans le procès-verbal de la cinquième séance, il propose de faire établir une deuxième édition de ce procès-verbal. Il propose en outre que lundi matin les procès-verbaux de ces trois séances soient approuvés par la Conférence et imprimés dans leur état définitif.

Syrie

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* se reporte ensuite à la pièce A.F.C.(J) 2 [ordre du jour, deuxième partie, section 7, B, *e*] [1]. Il indique que cette question n'a pas été traitée jusqu'à présent et qu'elle ne fait l'objet d'aucun des documents établis par la délégation britannique. Celle-ci serait heureuse de recevoir de la délégation française une note traitant de cette question.

Le général *Lelong* déclare que la délégation française fournira une étude sur cette question.

[1] Cette partie de l'ordre du jour concernait les opérations françaises en Syrie.

Palestine

Le général *Kennedy* fait alors un exposé de la situation en Palestine. Il fait observer que la question est en grande partie d'ordre politique, mais les répercussions qu'elle peut entraîner dans le domaine militaire, notamment pour le temps de guerre, sont si importantes qu'il demande à les exposer à la Conférence.

Tant que le soulèvement arabe continuera sous sa forme actuelle, il faudra laisser en Palestine un bon nombre d'unités britanniques qui devraient être ailleurs. Parmi ces unités, il en est qui sont désignées pour être éventuellement envoyées en France, dans les premiers échelons du corps expéditionnaire. S'il y avait quelque retard dans l'arrivée en France des 3e et 4e divisions britanniques, cela pourrait être imputé en partie à la présence en Palestine des unités en question.

Le général tient aussi à signaler à la délégation française un autre problème : c'est que la situation en Palestine est susceptible d'avoir des répercussions regrettables sur la situation en Égypte et dans les autres états arabes. Il est même possible qu'on ne puisse pas compter sur la neutralité bienveillante de ces derniers; les conséquences d'un tel état de choses se feraient sentir dans la zone de la mer Rouge, en Irak, et peut-être même dans une zone plus étendue. Or, le soulèvement arabe est en partie ravitaillé par la Syrie. Les Français s'efforcent sans doute d'améliorer cette situation et la délégation anglaise n'ignore pas les difficultés qu'ils rencontrent. Le problème est sans doute délicat du point de vue politique, mais les deux délégations peuvent le discuter ouvertement, entre militaires, du moins en ce qui concerne son aspect militaire. Le général voudrait bien faire comprendre aux Français que tout ce qu'ils pourront faire pour réduire l'aide dont bénéficient les Arabes révoltés, permettrait non seulement de libérer des troupes au profit d'autres théâtres, mais diminuerait la tension qui règne dans le Proche-Orient. Il se rend parfaitement compte de ce que cette question a de délicat; l'aspect militaire n'est pas sans doute le seul à envisager. Le général fait connaître qu'avant de préparer son exposé, il n'a consulté ni le Foreign Office, ni même ses propres chefs au War Office.

Il poursuit en suggérant que lors de la deuxième phase des conversations, cette question pourra être traitée plus à fond; dans ce but, il signale trois points à étudier :

a. Mesures à prendre en vue de fermer la frontière syro-palestinienne au passage des hommes et des armes en cas de guerre. Des mesures efficaces ne peuvent être prises qu'avec la collaboration des Français.

b. Mesures à prendre en vue d'assurer la sécurité de la route terrestre Bassora-Haïffa. Cet itinéraire pourrait être de grande importance, car il permettrait d'amener des renforts des Indes au Proche-Orient, sans les exposer au danger qu'ils courraient en mer Rouge. Cette question comporte comme corollaires la question des relations avec l'Irak et la question du contrôle militaire des tribus arabes, notamment dans le Djebel Druze, en vue d'empêcher leurs incursions en Irak et en Transjordanie.

c. Mesures à prendre vis-à-vis de la Turquie. Le gouvernement britannique entretient avec la Turquie les relations les plus cordiales, et il considère que l'attitude turque jouerait, en cas de guerre, un rôle très important.

Le général *Lelong* a écouté avec intérêt l'exposé du général *Kennedy* : celui-ci soulève des questions qui préoccupent déjà le commandement français. Le général propose que la délégation française fournisse sur cette question une note qui pourrait être discutée lundi.

Le général *Kennedy* accueille cette proposition avec une vive satisfaction; il demande en outre si la délégation française peut lui donner quelques indications sur les plans éventuels concernant la Syrie en cas de guerre. Se propose-t-on notamment de renforcer la Syrie, ou d'en retirer des troupes?

Le commandant *Noiret* répond qu'il n'est pas question de retirer des troupes de Syrie initialement. Tout dépendrait de l'attitude turque et de la situation intérieure en Syrie. On a même envisagé la possibilité d'avoir à renforcer la Syrie.

Le général *Kennedy* demande s'il serait nécessaire de renforcer la Syrie au cas où l'attitude turque serait amicale.

Le colonel *Aymé* déclare que les Français ont 26.000 hommes en Syrie. Si la Turquie adoptait une attitude amicale, il est probable qu'il n'y aurait pas lieu de renforcer la Syrie, sous réserve de la situation intérieure du pays.

Répondant à une question du général *Kennedy*, le commandant *Bailly* déclare qu'il n'y a pas actuellement en Syrie de forces aériennes françaises susceptibles d'opérer contre le Dodécanèse. Les appareils actuellement en service en Syrie ont un rayon d'action insuffisant.

Zones de la mer Rouge et de l'Est africain
[Réf. : pièce A.F.C. (J) 16.] (1)

La délégation française remet alors la pièce D.F. 4, qui est lue en séance (2).

Au sujet de cette pièce, le capitaine de vaisseau *Danckwerts* attire l'attention sur le § 1er, où il est dit qu'une attaque italienne sur Djibouti pourrait se traduire par une menace sur la mer Rouge. La délégation britannique estime que la prise de Djibouti ne ferait pas beaucoup de différence à cet égard. Les Italiens sont déjà en mesure de menacer la voie de la mer Rouge par leurs sous-marins et leurs avions. Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* reconnaît toutefois que la perte de Djibouti pourrait avoir des conséquences au point de vue moral.

Le général *Kennedy*, se référant au § 3 de la pièce D.F.4, indique qu'il semble y avoir quelques divergences de vue entre Français et Anglais concernant le Somaliland. L'état-major britannique a étudié avec soin la question de la défense du Somaliland britannique; il est arrivé à la conclusion que la défense ne pourrait être assurée par moins de 2 brigades d'infanterie. Les unités nécessaires ne pourraient être rendues disponibles initialement. Le sort du Somaliland devrait donc dépendre de l'issue des opérations sur les théâtres principaux. Il y a actuellement au Somaliland des unités méharistes, à l'effectif de 550 hommes, et une force de police de 600 hommes. En cas d'attaque italienne, le plan britannique consiste dans une action retardatrice exercée par les unités ci-dessus, qui se replieraient peu à peu sur Berbera. L'état-major britannique a aussi étudié la question d'une attaque italienne dirigée sur Zeila, point du Somaliland qui peut particulièrement intéresser les Français. La menace principale se produirait probablement par Jalelo, qui est à plus de 200 kilomètres de Berbera et, par conséquent, ne pourrait être défendu par les forces britanniques. Le commandement anglais n'a pas l'intention de renforcer le Somaliland. Le général croit savoir que le gouvernement français a été avisé de cette intention par l'ambassadeur britannique à Paris au mois de septembre dernier et que le gouvernement français n'a émis aucune objection.

Le colonel *Aymé* répond affirmativement; il fait remarquer que les Français ne comptent pas actuellement que les Anglais renforceront le Somaliland. D'après ce qu'ils croient savoir, les troupes britanniques du Somaliland sont armées en troupes de police et n'ont pas de mitrailleuses, ni d'armement moderne. De ce fait, le commandement français se rend compte qu'il aura lui-même à constituer un crochet défensif sur sa gauche, pour se protéger contre des attaques italiennes passant par le Somaliland britannique. La voie ferrée Djibouti-Addis-Abéba passe près de la frontière entre les territoires anglais et français; cette voie constitue, pour les Italiens, une voie d'accès très commode. Les Français disposent d'un nombre de troupes suffisant pour organiser la défense, mais, à moins d'avoir leur flanc gauche couvert par des unités également bien armées, les troupes françaises se trouveraient en l'air. Dans ce but, le commandement français demande l'autorisation d'envoyer des unités françaises au Somaliland britannique en vue d'y remplir la mission indiquée ci-dessus.

Le général *Kennedy* demande si la zone où les Français désireraient opérer peut être définie avec précision.

(1) Cette pièce, non reproduite, intitulée « Mer Rouge et zone de l'Est africain », indiquait les opérations suggérées par la délégation britannique dans cette région en cas de conflit.

(2) Cette pièce de la délégation française indiquait les mesures à prendre pour protéger Djibouti contre les forces italiennes de l'Est africain : coopération des forces aériennes d'Aden, possibilité pour l'aviation française d'utiliser, en cas de besoin, Aden comme base. L'action franco-anglaise devait viser en outre: 1° à maintenir l'intégrité du bloc Somalie anglaise-Aden-Somalie française; 2° à soulever l'Éthiopie par une action politique menée de toutes les frontières terrestres de ce pays; 3° à attaquer l'Éthiopie sur toutes ses frontières, « y encercler les forces italiennes et les contraindre à se rendre ». La Grande-Bretagne pourrait dégager des troupes sur Djibouti ou sur le Kenya, d'où elles agiraient offensivement contre l'Éthiopie, la France envoyant dans la même région des troupes de Madagascar. Il y avait intérêt à réaliser des ententes locales pour la mise au point de plans communs intéressant la mer Rouge et l'Est africain.

Le colonel *Aymé* répond que les cartes dont dispose actuellement la délégation française sont à une échelle trop petite; les renseignements nécessaires pourront être fournis ultérieurement.

Le général *Kennedy* déclare que, s'il ne tenait qu'au War Office, l'autorisation demandée pourrait être donnée immédiatement, mais d'autres départements ministériels sont en cause et il faudra leur soumettre la question.

Une discussion s'engage sur la coordination des plans franco-britanniques pour la défense de Djibouti.

Le général *Lelong* demande s'il serait possible d'organiser une action concertée entre les forces françaises de la Somalie d'une part, et d'autre part, les unités britanniques du Somaliland, méharistes et forces de police. Dans les conditions envisagées, les forces britanniques en se retirant sur Berbera pourraient couvrir le flanc gauche français. Elles pourraient tout au moins fournir des renseignements importants.

Le général *Kennedy* convient que cette question devra être étudiée; il ajoute que le département des Colonies devra être consulté.

Le colonel *Slessor* soulève la question d'une coopération dans cette zone entre forces aériennes françaises et britanniques. Il n'y a actuellement à Aden qu'une seule escadrille, dont la mission essentielle est d'exercer une action de police dans le protectorat d'Aden. On est en train de doter cette escadrille de *Blenheims*, ce qui lui donnera une bien plus grande valeur. Une section d'appareils du modèle plus ancien sera conservée en vue de remplir les missions de police; les *Blenheims* pourront ainsi être consacrés uniquement à l'action contre les Italiens.

Le noyau d'une escadrille de chasse (8 appareils) est sur le point d'arriver à Aden; vers la fin de l'année en cours, une nouvelle escadrille sera en outre mise en place à Aden : ce sera une escadrille de reconnaissance générale qui aura la double mission de protection du commerce maritime en mer Rouge et de bombardement.

Pendant la deuxième phase des conversations, il y aura lieu d'étudier les moyens dont les Français pourraient avoir besoin à Aden pour leurs forces aériennes.

Le commandant *Bailly* fait remarquer qu'il n'y a actuellement que 8 ou 10 appareils en Somalie française. Ce sont des appareils de reconnaissance, qui peuvent emporter une petite quantité de bombes. Si Djibouti venait à être attaqué, il est probable que les terrains français seraient bientôt rendus inutilisables. Le commandant désirerait savoir si des terrains anglais pourraient être mis à la disposition de l'aviation française.

Le colonel *Slessor* déclare qu'il examinera la question.

Le colonel *Aymé* résume la question en disant que, par suite de la vulnérabilité des établissements de l'aviation française à Djibouti, il serait très utile qu'Aden pût être considéré, en cas de besoin, comme une base de deuxième ligne pour l'aviation française de Djibouti.

Le général *Kennedy* attire l'attention sur le § 3 de la pièce D.F.4 , qui a trait au soulèvement des tribus abyssines contre les Italiens. Cette question a été étudiée avec soin et sera communiquée en détail aux délégués français pendant la deuxième phase des conversations. Aux yeux des Anglais, il serait possible de provoquer parmi les tribus abyssines des soulèvements qui forceraient les Italiens à employer, à des fins de sécurité intérieure, la plupart, sinon la totalité, de leurs troupes.

Les Anglais ont mis au point un plan d'action, rassemblé à Khartoum de l'argent et des fusils; on coordonne les actions à mener en partant du Kenya et du Somaliland. Les Anglais seraient heureux d'avoir en outre la coopération de la Somalie française, à cet égard.

Le colonel *Aymé* indique que le deuxième bureau du ministère des Colonies pourrait collaborer utilement à cette question.

Le général *Kennedy* exprime son accord. Il ajoute que les Anglais n'ont pas l'intention d'organiser une opération offensive contre l'Abyssinie dans les phases initiales. Ils ont toutefois l'intention de renforcer le Kenya. La question du renforcement éventuel du Soudan serait traitée en temps de guerre par le commandant en chef dans le Proche-Orient.

Le colonel *Aymé* déclare que, d'après le commandement français, le combat serait mené en Afrique orientale par des irréguliers, soutenus par des éléments de troupes régulières. Les unités à employer dans ce but n'auraient pas à être très nombreuses, et leurs effectifs pourraient être décidés d'un commun accord.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* souligne que des mesures seront prises pour éviter que les Italiens ne puissent à aucun moment contrôler la mer Rouge par des navires de surface.

En outre, on rassemblera un nombre de bâtiments escorteurs suffisant pour garder les communications maritimes à destination de l'Égypte, de la Syrie et de la Palestine, à travers la mer Rouge, contre des attaques des sous-marins. Du point de vue naval, seul subsiste comme risque sérieux celui que pourrait faire peser sur la navigation une attaque aérienne italienne dans les parties les plus étroites de la mer Rouge.

Aden est également vulnérable par des attaques aériennes et par des attaques de sous-marins. Tant que nous n'aurons pas de renseignements sûrs concernant l'importance de l'aviation italienne dans la zone de la mer Rouge, il ne sera pas prudent d'exposer nos renforts militaires aux risques d'attaques aériennes. Il ne faut pas perdre de vue cependant que les forces aériennes italiennes en Afrique orientale ont une mission principale analogue à celle de notre aviation d'Aden, à savoir une action de police contre les tribus de l'intérieur. Actuellement, la défense aérienne d'Aden est insuffisante et la défense contre les sous-marins n'est pas encore complètement organisée. Aucune décision de principe ne peut être prise *a priori*, mais il se peut que nos plus grosses unités navales soient obligées d'utiliser un mouillage moins exposé qu'Aden, pour y prendre du ravitaillement en combustible, si les agressions de sous-marins et d'avions italiens se manifestaient avec intensité dès le début.

Le général *Kennedy* indique que les travaux de la route Bassora-Haïffa progressent d'une façon satisfaisante; dès maintenant, on peut y faire passer des convois de troupes mais relativement peu importants.

Le colonel *Slessor* déclare que la mission essentielle des forces aériennes britanniques du Kenya, du Soudan et d'Aden, serait d'attaquer les forces aériennes italiennes de l'Afrique orientale et leurs bases, en vue de réduire la masse des attaques aériennes qui pourraient être dirigées contre Aden et la mer Rouge. Lorsqu'on en viendra à une étude détaillée de cette question, les délégués français pourront peut-être fournir des informations complémentaires au sujet des objectifs aériens situés en A.O.I. Par ailleurs, si les Italiens peuvent amener des avions de Libye par la voie aérienne, ils ne pourront pas se ravitailler par cette voie en bombes et en carburants; or, il semble que leurs stocks soient assez faibles à cet égard.

Commandement dans le Proche-Orient

Se référant au § 1 de la pièce A.F.C. (J) 16 [1], le général *Lelong* demande des informations sur l'organisation du commandement britannique en Proche-Orient.

Les délégués britanniques font les déclarations ci-après :

Marine.

Le commandant en chef en Méditerranée exerce son commandement sur toute la Méditerranée, y compris le golfe de Suez. Le commandant en chef des Indes englobe la mer Rouge dans la zone de son commandement.

L'Amirauté a envisagé récemment la possibilité d'attribuer la mer Rouge au commandement de la Méditerranée, mais cette proposition n'a pas été adoptée.

Armée.

Dès le début de la guerre, un général commandant en chef du Proche-Orient serait mis en place en Egypte avec un état-major restreint. Sa zone d'action comprendrait l'Égypte, la Palestine, l'Irak (pour les questions militaires seulement), le Soudan, et peut-être le Kenya. Il serait en liaison étroite avec le commandant en chef des forces aériennes.

Air.

En temps de paix, l'officier général de l'armée de l'Air, commandant en chef, a sous son autorité les forces aériennes situées en Égypte, au Soudan, au Kenya, et en Palestine (ces dernières seulement au point de vue des services). Il y a à Aden et en Irak des commandements séparés. Le général commandant en chef coordonne toutes les mesures concernant les renforts aériens à provenir d'Irak et des Indes. En temps de guerre, cet officier général prendrait sous ses ordres toutes les forces aériennes du Proche-Orient, y compris l'Irak et Aden.

L'étude de la pièce A.F.C. (J) 16 se trouve ainsi terminée.

[1] Qui soulignait qu'en temps de guerre, c'était « de l'Égypte choisie comme centre que les opérations terrestres et aériennes devaient être conçues et menées ».

Ordre du jour

Une discussion s'engage alors sur l'ordre du jour ultérieur de la Conférence; il est convenu que le lundi suivant, on traitera la partie 3 de l'ordre du jour, qui se rapporte à l'importante question de la conception générale de la conduite de la guerre. On exprime l'espoir que les délégués français soumettront une note résumant leur point de vue sur les questions qui font l'objet de la pièce A.F.C.(J) 19 [1]. Il est indiqué qu'avant que la première et la deuxième phase des conversations ne puissent être considérées comme épuisées, il y aurait lieu d'envisager la situation qui découlerait de l'entrée en guerre de la Pologne aux côtés des Alliés, et du Japon aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie. La discussion de ces importantes questions pourra probablement avoir lieu après Pâques.

Il est convenu que la Conférence se réunira à nouveau le lundi 3 avril à 11 heures.

VI

Procès-verbal de la septième séance (3 avril 1939 - 11 h.)

Secret.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* ouvre la séance en déclarant que diverses modifications dans la rédaction des procès-verbaux 1 à 5 ont été demandées par des délégués; il s'informe si les procès-verbaux peuvent maintenant être considérés comme définitifs et si les délégués les approuvent.

Le général *Lelong* donne son agrément.

Il ajoute qu'il a certaines observations à faire sur le procès-verbal de la quatrième séance, page 4, concernant le programme d'envoi outre-mer des forces de campagne britanniques. Les délégués français se rendaient déjà compte de la situation en ce qui concerne les deux premières divisions de l'armée régulière, qui doivent être disponibles dans leur zone de rassemblement le jour Z + 30; ils ont aussi noté que la 3e division ne serait disponible en vue de son embarquement, que vers Z + 3 mois. Les projets d'envoi de la 4e division, des divisions mobiles et des divisions territoriales, tels qu'ils figurent aux § *c, d, e,* du tableau, leur apparaissent comme inquiétants. La délégation française considère les délais envisagés pour l'envoi de ces divisions avec une profonde anxiété.

Poursuivant, le général *Lelong* indique que cette question doit être envisagée du point de vue du moral de la nation française. Les délégués français ont approuvé les mesures prises en Grande-Bretagne en vue de maintenir le moral du peuple anglais. Au début de la guerre, l'Allemagne et l'Italie viseront certainement un succès rapide et décisif; il faut envisager qu'initialement les Alliés auront à faire face à de rudes assauts sur le continent. La nation française sera sans doute soumise à des privations et à des bombardements aériens; elle sera en outre exposée à des situations difficiles et peut-être à des défaites locales. Dans ces conditions, si l'aide militaire britannique tardait à intervenir, le peuple français pourrait perdre confiance dans ses alliés, ce qui serait extrêmement regrettable. On pourrait évidemment expliquer que les conditions d'envoi de troupes sur le continent sont bien différentes de ce qu'elles avaient été en 1914. Les Français ne peuvent pas ne pas se rappeler que, dans la dernière guerre, 6 divisions britanniques ont été de bonne heure envoyées à leur aide. Le programme actuellement envisagé se présente sous un jour défavorable, si on le compare avec l'effort fait par l'Angleterre en 1914; cette considération peut avoir des répercussions regrettables sur l'opinion française. Les délégués français veulent espérer qu'au cours de la deuxième phase des conversations, on pourra leur indiquer quelques améliorations dans le programme envisagé pour la mise en route des

[1] Cette pièce de la délégation britannique, non reproduite, est intitulée : « Idées générales stratégiques pour la conduite de la guerre ». Elle porte dans sa conclusion que, face à des adversaires supérieurs en forces, mais inférieurs sur mer et dans le domaine économique, la stratégie des Alliés devrait être primitivement défensive, puis, dans une seconde phase, viser à contenir l'Allemagne et à porter un coup décisif à l'Italie en utilisant contre elle la pression économique et une propagande intense. La puissance militaire des Alliés serait développée jusqu'à ce qu'ils fussent en mesure d'adopter une stratégie offensive, la maîtrise de la mer permettant de choisir l'objectif et d'attendre l'ennemi là où il était le plus vulnérable.

troupes britanniques. Un rythme accéléré dans l'envoi des divisions aurait une grande importance aux yeux du commandant en chef français; celui-ci, en effet, doit savoir s'il peut ou non saisir des occasions favorables pour déclencher des opérations offensives.

Le général *Kennedy* déclare qu'il a écouté avec sympathie l'exposé du général *Lelong*. La question toutefois n'est pas de celles que l'on peut discuter autour d'un tapis vert. Le point de vue de la délégation française sera inscrit au procès-verbal; il en sera rendu compte aux chefs d'états-majors britanniques, qui, à leur tour, en feront part au gouvernement.

Il ne faut pas perdre de vue que le programme figurant au procès-verbal de la quatrième séance est celui qui est envisagé actuellement, c'est-à-dire en avril 1939. Le général demande si les observations du général *Lelong* s'appliquent uniquement à la situation présente ou si elles s'adressent également au plan que le War Office met au point pour l'avenir.

Le général *Lelong* souligne que le point de vue qu'il vient d'exposer s'applique tant à la situation actuelle qu'au projet envisagé par le War Office.

Le général *Kennedy* déclare qu'une autre question d'ordre politique n'a pas encore été précisée nettement au gouvernement français, à savoir la certitude avec laquelle celui-ci pouvait compter sur l'appui d'un corps expéditionnaire en France. Le général a reçu, du gouvernement, des instructions libellées comme suit : « L'engagement que prend le gouvernement anglais d'envoyer des troupes sur le continent ne s'applique qu'aux grandes unités de l'armée régulière; aucun engagement ne peut être pris à l'avance en ce qui concerne l'emploi éventuel de l'armée territoriale. » Ces instructions n'excluent pas évidemment une discussion sur l'utilisation éventuelle des divisions territoriales en se plaçant au point de vue exclusivement militaire. Le général tient à souligner que l'armée territoriale sera employée au mieux des intérêts de la cause alliée; la décision à prendre une fois la guerre commencée, en ce qui concerne le théâtre où l'armée territoriale devra être employée, en France ou ailleurs, fera sans doute l'objet de consultations préalables avec le gouvernement français.

Le général *Lelong* convient qu'il y a là une question d'ordre politique; il rendra compte à son gouvernement des déclarations faites par le général *Kennedy*.

Levant

Un document concernant le Levant est remis par la délégation française et lu en séance (pièce D.F. 5) [1].

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts*, se référant au § 1, signale à la délégation française que les chefs d'états-majors britanniques ont à plusieurs reprises souligné dans leurs rapports aux gouvernements l'importance qu'ils attachent à l'attitude éventuels de la Turquie. Ils considèrent comme essentiel que la Turquie soit en cas de guerre une alliée ou, tout au moins, nous fasse bénéficier d'une neutralité bienveillante.

Le général *Kennedy* déclare que le document en question apporte une très utile contribution; il préférerait le discuter après en avoir pris connaissance. Il suggère qu'il vaudrait mieux remettre cette discussion à la deuxième phase des conversations.

Il est convenu de prendre acte du document versé par la délégation française au sujet du Levant (D.F. 5) et d'en remettre la discussion à la seconde phase des conversations.

Conception générale stratégique de la conduite de la guerre

Une note sur le problème stratégique d'ensemble pour la conduite de la guerre (D.F.6) [2] est alors remise par la délégation française.

[1] Cette pièce de la délégation française, non reproduite, justifiait l'importance particulière attachée par la France au maintien de la situation au Levant en cas de conflit : « Les bases maritimes et aériennes du Levant contribuent à la maîtrise du bassin oriental de la Méditerranée. La possession de l'hinterland et des côtes contribue à la couverture du canal de Suez, assure à l'Entente la libre disposition des pétroles de l'Irak, permet d'exécuter une action directe sur le monde arabe et de maintenir la Turquie dans l'orbite des intérêts franco-britanniques». En effet « les conditions du maintien de l'emprise française sur le Levant dépendent de l'attitude de la Turquie et de la situation intérieure».

[2] Il a paru superflu de reproduire cette pièce dont les éléments étaient repris dans la pièce A.F.C. (J) 29, établie en commun par les deux délégations, et ci-après reproduite annexe VII (annexe).

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare que, du fait de la longueur et de l'importance de ce document, la délégation britannique demande que la séance soit levée afin que la pièce en question puisse être étudiée; son examen, joint à celui de la note britannique portant sur le même sujet, fera l'objet de discussions dans une séance ultérieure.

Il en est ainsi convenu.

Ordre du jour

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* propose que l'on se réunisse à nouveau à 16 h. 30; toutefois, avant de lever la séance, il fait part à la délégation française de deux propositions :

1° Il serait nécessaire, à l'issue de la phase actuelle des conversations, que la délégation britannique rendît compte à ses chefs. Le chef de la délégation anglaise désirerait se concerter avec la délégation française sur les questions qui feront l'objet de ce compte rendu. Le compte rendu se rapportera aux conclusions, aux discussions engagées sur des questions importantes, telles qu'elles figurent dans les procès-verbaux, mais il y aurait lieu de s'assurer que les deux délégations en ont retiré des impressions identiques, et que leurs comptes rendus seront concordants.

2° Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* suggère qu'il serait utile d'établir une liste des questions à traiter ultérieurement et de se mettre d'accord sur cette liste. La liste contiendrait les questions qui demeurent à mettre au point par les représentants des divers départements ministériels en séance commune; on y joindrait les questions à traiter séparément par les représentants de chacun des ministères de Défense nationale.

La délégation britannique propose de remettre, dès cet après-midi, une liste qui pourrait être complétée et amendée par la délégation française. On se mettrait alors d'accord sur une liste commune.

Le général Lelong exprime son assentiment et la séance est levée.

VII

Procès-verbal de la huitième séance
(4 avril 1939 - 11 h. 30.)

Des modifications dans la rédaction du procès-verbal des sixième et septième séances sont alors proposées : elles sont acceptées par les généraux *Kennedy* et *Lelong*. Les procès-verbaux des sixième et septième séances sont approuvés.

Préparatifs britanniques en vue d'une guerre

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* se propose de faire un exposé qui, dit-il, serait susceptible d'atténuer l'impression pessimiste que l'on retire des déclarations figurant au procès-verbal de la septième séance, au sujet de la contribution britannique à une guerre sur terre. Il comprend les préoccupations françaises relatives à la situation dans le Nord-est et il n'est pas surpris par la profonde anxiété que le général *Lelong* a exprimée en apprenant le rythme envisagé pour l'envoi outre-mer des forces de campagne britanniques : la délégation française doit se rendre compte que le gouvernement britannique a pris seulement depuis peu la décision de créer une armée susceptible de combattre sur le continent aux côtés des Français. Deux autres aspects du problème doivent être également présents aux yeux de la délégation française; on semble n'avoir pas insisté suffisamment là-dessus au cours des conversations. Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* veut dire les contributions britanniques à la cause alliée dans le domaine naval et aérien. La Grande-Bretagne se doit d'entretenir, et elle entretient en fait, une marine supérieure à celle de tout adversaire éventuel. Il est fait de grands efforts pour accroître la Marine et on emploie, à cet égard, tous les moyens actuellement disponibles. La Marine bénéficiera d'augmentations considérables en 1940 et dans les années suivantes : s'il n'y avait pas autre chose, les Français pourraient être justifiés dans leur anxiété. Mais la Grande-Bretagne fait maintenant, dans le domaine aérien, un effort plus grand que tous ceux qu'elle a entrepris jusqu'à présent. Au cours de l'année financière qui vient de commencer,

200 millions de livres seront dépensés pour les forces aériennes : ce chiffre est plus considérable que celui qui est consacré à la Marine. La production aéronautique commence à atteindre une cadence imposante, et la Grande-Bretagne parviendra peu à peu à avoir une aviation de bombardement comparable à celle de l'Allemagne.

Le général *Lelong* déclare que les préoccupations de la délégation française s'appliquent uniquement aux premiers mois de la guerre. Si les Alliés peuvent passer cette période initiale, tout ira bien. Au cours de ces premiers mois, les forces terrestres auront à fournir un effort considérable et l'armée française aura en face d'elle des forces nettement supérieures. Tout ce que nous demandons, c'est que la période pendant laquelle nous aurons à soutenir seuls l'attaque de forces très supérieures en nombre soit aussi réduite que possible.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* exprime l'espoir que des événements survenus récemment dans le domaine politique puissent apporter à la France l'espérance qu'elle n'aura jamais à soutenir seule le choc de la première phase. Malheureusement, en ce qui concerne l'armée britannique, rien de ce qui pourrait être fait actuellement ne permettrait une amélioration de la situation au cours des prochains mois à venir.

Conclusions relatives à la conception générale stratégique de la conduite de la guerre

[Réf. : pièces A.F.C. (J) 28 et 29]

La Conférence examine alors la pièce citée en référence; certains amendements sont proposés par les deux délégations.

Il est convenu que les secrétaires mettront au point un texte révisé de la pièce en question, en tenant compte des points soulevés pendant la discussion; la pièce ainsi rédigée sera soumise aux deux délégations [le texte ainsi établi est celui de la pièce A.F.C. (J)] 29 (1).

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* rappelle une déclaration qu'il a faite au cours de la septième séance. Il lui avait paru alors qu'une note devrait être établie, contenant un résumé des conclusions et des déclarations les plus importantes, ressortant des conversations. Cette note servirait de base aux rapports que les délégations auraient à adresser à leurs chefs respectifs. A la réflexion toutefois, le capitaine de vaisseau *Danckwerts* reconnaît que les conclusions de la pièce A.F.C. (J) 29, jointes aux procès-verbaux de séance, constituent une base suffisante; il retire en conséquence sa proposition antérieure.

Il en est ainsi convenu.

Emploi des forces aériennes britanniques et françaises

[Réf. : pièce A.F.C. (J) 24] (2)

Le général *Lelong* déclare qu'il avait été question de discuter en séance la pièce de référence, mais la délégation française est entièrement d'accord avec les points de vue qui y sont exprimés et elle ne tient pas à pousser plus loin la discussion.

Conclusion

Il est convenu d'approuver la teneur de la note concernant l'emploi des forces aériennes britanniques et françaises. [Pièce A.F.C. (J) 24].

Questions devant faire l'objet de conversations ultérieures

Le général *Lelong* indique que la délégation française avait préparé une liste de questions, lorsque lui est parvenue la liste mise au point par la délégation britannique. Après avoir confronté les deux listes, les questions qui ne figurent pas dans le projet de la délégation britannique ont été soulignées dans la liste remise par la délégation française.

(1) Ci-après reproduite en annexe.

(2) Cette note de la délégation britannique, non reproduite, faisait état de l'emploi des forces aériennes anglaises et françaises à partir du moment où l'ennemi ayant été contenu, les Alliés rassembleraient les moyens en vue d'une contre-offensive. Avant d'être suffisamment forts pour entreprendre « une invasion massive soit de l'Italie, soit de l'Allemagne », les Alliés pourraient faire porter la plus grosse masse de leurs bombardements sur des objectifs déterminés en Italie ou en Allemagne, particulièrement les usines de carburants.

Le général *Lelong* remet alors cette liste entre les mains du capitaine de vaisseau *Danckwerts* [1].

La discussion s'engage sur les deux listes envisagées, notamment sur les questions ci-après :

1. *Pologne et Europe du Sud-est.*

En ce qui concerne l'éventualité d'une participation à la guerre de la Pologne et d'autres puissances européennes, il est convenu que l'hypothèse de base qui sera prise pour les conversations ultérieures tiendra compte de la situation politique du moment. Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* invite la délégation française à fournir, avant la deuxième phase des conversations, une étude sur les possibilités militaires de la Pologne et d'autres nations de l'Europe du sud-est.

2. *Extrême-Orient.*

Le général *Lelong* déclare qu'il serait intéressant d'examiner les réactions produites sur la Hollande et sur les Dominions britanniques par une attitude hostile du Japon.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* fait connaître qu'au cours de ses discussions avec l'amiral *Bourragué*, il a tenu compte dans le dispositif naval britannique des unités navales des Dominions, qu'il estimait devoir coopérer avec la Grande-Bretagne. En ce qui le concerne, il ne doute pas un instant qu'en cas de guerre les dominions viendraient à l'aide du Royaume-Uni; toutefois, un ou deux de ces dominions pourraient mettre plus longtemps que les autres à se décider. Certains dominions veulent éviter de prendre des engagements *a priori*, mais on peut admettre que l'action de nos ennemis suffirait sans doute à déterminer leur participation à la guerre.

Quant à la Hollande, le capitaine de vaisseau *Danckwerts* est disposé à aborder la question, notamment en ce qui concerne les Indes néerlandaises; il est même possible que l'état-major britannique engage ultérieurement des conversations avec les Hollandais. Quelques jours auparavant, la Marine britannique a envoyé à Paris un nouvel attaché naval adjoint, qui est destiné à se rendre à La Haye. On demande si les Français ont des contacts militaires avec les Hollandais. Les Anglais ont éprouvé que les milieux politiques hollandais ne veulent pas entendre parler de conversations d'états-majors; toutefois, le chef d'État-major de la marine néerlandaise se montre à tout moment disposé à causer avec l'attaché naval britannique des questions susceptibles d'intéresser les deux pays.

Le général *Lelong* précise que l'attaché militaire français à La Haye est en relations excellentes avec l'état-major hollandais, mais il ne semble pas qu'il y ait eu jusqu'à présent de conversations à proprement parler.

3. *Emploi des gaz.*

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare que la question de l'emploi des gaz peut avoir des répercussions politiques; il a été informé que cette question serait traitée par le canal du Foreign Office.

Le colonel *Aymé* déclare que l'attitude française est conforme aux engagements pris : il ne sera pas employé de gaz à moins que l'ennemi ne les emploie le premier.

4. *Liaison entre les services de renseignements.*

Une discussion s'engage sur la possibilité d'un échange d'informations d'ordre militaire entre les états-majors français et britannique, tant à l'échelon État-major général que dans les échelons subordonnés. Il est convenu qu'un tel échange serait avantageux; le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare que la délégation britannique soulignera ce point dans le rapport qu'elle établira, et qu'elle s'efforcera d'obtenir les autorisations nécessaires avant que ne s'ouvre la deuxième phase des conversations.

Le général *Kennedy* indique qu'il y aurait lieu non seulement d'échanger des informations de ce genre, mais encore de mettre en contact direct les commandants en chef des différentes zones. Dans certaines zones, le contact pourra être pris tout de suite, mais dans d'autres zones, il sera préférable d'attendre des précisions ultérieures. Il convient que les rapports des délégués

[1] Il a paru superflu de reproduire le texte de ce document (D.F. 7) qui énumérait, dans une première partie, sous un certain nombre de rubriques, les « questions à discuter dans la deuxième série de conversations » aux yeux de la délégation française.

contiennent des recommandations sur ce point et précisent notamment quels sont les chefs entre lesquels des contacts doivent être établis sans délai.

Le colonel *Slessor* souligne l'importance d'une liaison rapide entre le commandement français, son état-major aérien, les forces aériennes britanniques et l'aviation de bombardement. Lors d'une séance antérieure, il a été indiqué qu'une action fructueuse contre des colonnes ennemies progressant vers la France du nord-est serait une question d'heures; si l'on n'a pas établi à l'avance les moyens nécessaires pour que les renseignements recueillis soient transmis immédiatement à l'aviation britannique, des occasions pourront être perdues. Le colonel propose que cette question soit examinée sans délai; il demande que l'état-major de l'armée de l'Air française fournisse aux Anglais toutes les informations qu'il possède sur les itinéraires probables de l'ennemi, les points de passage obligés et les délais à prévoir. Ces informations pourraient être transmises par le canal des attachés militaires, dès avant la deuxième phase des conversations.

Le commandant *Noiret* exprime son accord; il ajoute que la question a été étudiée par l'état-major français.

5. *Dispositif militaire français et emploi éventuel du corps expéditionnaire britannique.*

Le général *Kennedy* déclare que, le plan français visant le dispositif à prendre au début de la guerre devant être considéré comme très secret, il serait peut-être préférable que les conversations sur ce point et sur l'emploi à prévoir pour les forces de campagne britanniques, fissent l'objet tout d'abord de conversations entre le général *Gamelin* et le général lord *Gort*.

Le général estime que l'ordre du jour de la deuxième série de conversations devrait comprendre la question de l'organisation du haut commandement en France. Il y aurait intérêt à se rendre compte si les deux gouvernements sont d'accord sur l'établissement d'un commandement unique.

6. *Échanges d'informations économiques.*

Se reférant au § 6 de la note française [1], le général *Lelong* considère comme très important qu'une amélioration intervienne dans la coordination des ravitaillements entre les deux pays. Au cours de l'année écoulée, il y a eu des échanges de vues avec le *Board of Trade*, mais les conversations traînent quelque peu. La délégation française serait heureuse de fournir une note à ce sujet, qui pourrait être portée à la connaissance du *Committee of Imperial Defence*.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare que cette note sera la bienvenue; il désirerait la joindre à son rapport. Cela pourrait servir à « éperonner » les services intéressés.

7. *Liaison interministérielle.*

Le général *Lelong* se reporte au dernier paragraphe de la première partie de la note française [2]. Il déclare que les Français ne sont pas entièrement satisfaits des possibilités actuelles de liaison interministérielle, au cas où se produirait une crise ou une guerre. Les attachés militaires, etc, seraient absorbés par des questions de service courant, plus particulièrement par la liaison directe à assurer entre les départements ministériels qu'ils représentent. Il serait très utile qu'un comité fût constitué soit à Paris, soit à Londres, en vue de traiter les problèmes concernant tous les ministères de Défense nationale. Cet organe pourrait servir de liaison entre le *Committee of Imperial Defence* et l'organisme correspondant à Paris. Par exemple, le général estime que les attachés navals seront trop absorbés par leur mission normale pour aborder des questions plus importantes; il y aurait donc lieu de constituer à Paris un organe qui traiterait les questions d'ordre plus général.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* dit qu'à première vue cette proposition lui paraît intéressante. La question ne paraît pas encore avoir été mise à l'étude; toutefois, il est prévu qu'au début de la guerre, l'attaché naval britannique à Paris devient officier de liaison entre les deux états-majors et que son adjoint reste chargé des questions de service courant. On propose que les Français établissent une note précisant leur point de vue.

[1] Relatif aux mesures à prendre pour coordonner les ravitaillements et la production des Alliés et réduire les possibilités du ravitaillement ennemi.

[2] Relatif à l'utilité d'un organe interministériel de liaison en cas d'urgence.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare alors que la discussion, telle qu'elle vient d'être menée, permet aux secrétaires de mettre au point une note résumant les questions soulevées par les deux délégations. Il ne croit pas qu'une nouvelle séance soit nécessaire en vue d'étudier cette note, à moins que le projet ne soit pas approuvé par les délégations lorsqu'elles en prendront connaissance. Il propose en conséquence que la séance soit levée et qu'il ne soit pas tenu de nouvelle séance, à moins que l'une des délégations n'en fasse la demande.

Conclusion

Il est convenu que les secrétaires mettront au point une liste commune des questions à étudier au cours des conversations ultérieures, et que cette liste sera soumise aux deux délégations.

[Cette liste figure sous le nº A.F.C. (J) 30.] (1)

Forces aériennes britanniques en Tunisie et en Syrie

Le colonel *Slessor* soulève la question des bases aériennes britanniques en Tunisie et en Syrie. Il a fait connaître auparavant à la délégation française que l'éventualité d'envoyer des forces aériennes britanniques opérer en Tunisie avait été étudiée. Il vient de discuter cette question avec l'officier chargé de l'étudier; ils en ont conclu que la solution la plus avantageuse serait de faire relever par des escadrilles britanniques en France des escadrilles françaises qui pourraient être prélevées au profit d'opérations en Tunisie. Ce procédé serait bien plus économique que l'envoi de forces aériennes britanniques en Tunisie.

Le commandant *Bailly* se déclare d'accord; il indique toutefois qu'en proposant d'établir en Tunisie des bases pour l'aviation britannique, il avait en vue la possibilité pour les avions anglais de les utiliser au cours d'opérations contre la Libye menées à la fois d'Égypte et de Tunisie. Au cours de ces opérations, il pourrait être commode qu'un avion anglais venant d'Égypte puisse se poser en Tunisie, y reprendre du carburant et des bombes et repartir pour l'Égypte. Les forces aériennes britanniques pourraient aussi utiliser les bases tunisiennes au cours d'opérations menées au profit de Malte.

Le général *Lelong* fait remarquer que des arguments analogues peuvent être mis en avant dans le cas de la Syrie. Il peut être commode pour les Anglais d'avoir en Syrie des bases avancées qui leur permettraient d'agir contre le Dodécanèse.

Propagande et recherches scientifiques

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* mentionne deux questions qui pourraient faire l'objet d'une étude par les services intéressés à Paris, si le général *Lelong* veut bien en faire la demande. Il s'agit de :

a. Propagande dans les pays ennemis en temps de guerre;

b. Collaboration entre les services scientifiques chargés de recherches techniques en France et en Angleterre.

Le général *Lelong* s'engage à soulever ces deux questions à Paris.

Le colonel *Aymé* déclare qu'un Comité de recherches scientifiques a été établi par le conseil supérieur de la Défense nationale. Cet organe pourrait étudier la question.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* dit que, les conversations devant reprendre peu après Pâques, il n'a pas l'intention de faire un discours d'adieu. Il tient néanmoins à indiquer que la délégation britannique n'a eu qu'à se louer de la patience et de la franchise dont ont fait preuve les délégués français. Il sera heureux de reprendre les conversations ultérieurement. Il tient encore à remercier le secrétariat de la Conférence et les interprètes; il tient en particulier à féliciter le capitaine *de Brantes* sur la manière dont il a traduit au profit des délégués français tous les exposés faits par la délégation britannique.

Le général *Lelong* remercie le capitaine de vaisseau *Danckwerts*. En ce qui le concerne, il avait abordé les conversations avec confiance, parce qu'il est déjà en contact étroit avec l'armée britannique et en sympathie avec elle.

(1) Document non reproduit.

Il tient néanmoins à exprimer les sentiments de reconnaissance de la délégation française qui a été reçue avec cordialité; les conversations ont été menées avec beaucoup de franchise et des contacts étroits ont été pris. La délégation française emportera une excellente impression de son voyage en Angleterre.

Annexe

Conclusions
relatives à la conception générale stratégique de la conduite de la guerre

[Nouvelle rédaction de la pièce A.F.C. (J) 28].

A.F.C. (J) 29. Secret. (*Traduction*) [2]

I. Généralités.

1. L'Allemagne et l'Italie ne peuvent espérer accroître notablement leurs ressources au cours de la guerre; elles mettent donc leurs chances de succès dans une guerre courte.

2. La France et l'Angleterre sont, au contraire, en situation de voir leur potentiel de guerre s'augmenter de mois en mois, à condition qu'elles soient en mesure de protéger contre les attaques navales et aériennes leur industrie de guerre et les communications maritimes qui doivent leur permettre de se ravitailler en matières premières.

3. Devant l'effort initial italo-allemand, elles devront donc d'abord tenir, puis durer, jusqu'au moment où il leur sera possible de passer à l'offensive.

II. Essai de bilan des forces en présence.

4. Il faut mettre *à l'actif de nos adversaires :*

— l'état de mobilisation permanente où l'Allemagne se trouve depuis des mois;
— une indiscutable supériorité dans les effectifs de l'armée de terre et l'aviation;
— la ligne Siegfried;
— l'excellente situation géographique de l'Italie pour des actions maritimes et aériennes en Méditerranée;
— le fait qu'ils ont l'initiative des opérations.

5. Il convient par contre de mettre *à leur passif :*

— la nécessité de vivre en économie à peu près fermée;
— le manque de cadres de l'armée de terre allemande;
— le fait que l'armée italienne est en cours de refonte;
— la nature impressionnable du peuple italien et son désir d'éviter la guerre;
— la vulnérabilité de certaines côtes italiennes tant sur le continent qu'aux colonies.

6. *Les points forts du système allié* sont les suivants :

— l'armée française et la ligne Maginot;
— la puissance de la marine britannique, heureusement complétée par la marine française;
— le potentiel industriel britannique;
— les ressources financières des Alliés;
— de grandes possibilités de ravitaillement sous réserve de la conservation de la maîtrise des mers;
— l'opinion mondiale qui doit donner aux Franco-Britanniques des neutralités bienveillantes et, dans certains cas, des concours actifs.

[2] *Nota initial :* Les conclusions ci-après, relatives à la conception générale stratégique pour la conduite de la guerre du côté allié, constituent un document rédigé en commun par les deux délégations et approuvé par elles.

Nota. — L'aviation britannique se développe rapidement et atteindra prochainement des proportions formidables.

7. *Au passif des Alliés*, il convient d'inscrire :

— la vulnérabilité de leurs zones industrielles et plus spécialement de Londres, en présence d'attaques aériennes;

— la nécessité d'avoir recours aux importations par mer et la vulnérabilité de celles-ci tant au large que dans les ports;

— une dotation insuffisante en escorteurs anti-sous-marins pour la phase initiale;

— les délais nécessaires afin de doter l'armée britannique du matériel requis pour la guerre contre une puissance de premier ordre;

— le faible potentiel actuel de l'industrie aéronautique française;

— la nécessité de renforcer les garnisons d'outre-mer après la mobilisation.

8. Le facteur temps aura sur tous ces éléments des répercussions considérables. Il semble évident que son action s'exercera au profit des Alliés (effectifs britanniques croissants; aide de l'industrie américaine) et au détriment des Germano-Italiens (épuisement des stocks, difficultés de ravitaillement pouvant atteindre le moral des populations et des armées).

9. La stratégie franco-anglaise devra en conséquence s'adapter à une guerre longue comportant :

1° Une stratégie initiale défensive, au moins sur le continent, jointe à une pression économique aussi forte que possible;

2° La réunion des moyens permettant d'adopter une stratégie offensive.

III. Les possibilités des Germano-Italiens au début du conflit.

10. L'Allemagne peut faire porter son effort initial soit contre la France, soit contre la Grande-Bretagne.

Contre la France :

11. Sur terre, si, comme il est probable, elle ne veut pas s'épuiser dans l'attaque directe de la ligne Maginot, l'Allemagne pourra vouloir la tourner par les pays neutres (Belgique et Hollande, Suisse). Si elle réussissait à mettre la main sur les ports de la Manche, les difficultés des Alliés s'en trouveraient sérieusement accrues.

12. Dans les airs, l'Allemagne est en mesure de mener une action offensive de grande envergure, soit au profit de ses armées envahissant la France, soit en vue de frapper la population civile et l'industrie de guerre.

13. L'Italie peut hésiter à entreprendre une offensive importante contre la barrière des Alpes; des opérations coloniales partant d'Éthiopie ou de Libye, et dirigées contre Djibouti ou la Tunisie pourraient lui paraître plus payantes et plus faciles. Par ailleurs, sa position géographique lui donne de grandes facilités pour l'exécution de bombardements aériens en Afrique du Nord et plus particulièrement sur Bizerte, base d'opérations obligatoire des forces maritimes alliées pour l'attaque des communications entre l'Italie et Tripoli.

Contre la Grande-Bretagne :

14. La seule menace sérieuse sur le Royaume-Uni paraît être celle d'une attaque aérienne. Une telle attaque, si elle s'exerçait avec succès, en liaison avec une action navale, contre le réseau de communications de l'Angleterre, son commerce maritime et son industrie de guerre pourrait gêner sérieusement les Alliés dans leur effort pour entretenir et accroître leurs forces de guerre.

Une menace analogue pèse sur la France, mais celle-ci paraît moins vulnérable par une action de ce genre. On veut espérer que les risques se trouveront ainsi divisés, mais l'Allemagne peut frapper, toutes forces réunies, l'un des Alliés après l'autre.

15. L'Italie peut vouloir atteindre l'Angleterre en Égypte, par une action terrestre et aérienne, à Malte par une action aérienne.

Contre les communications maritimes de la France et de la Grande-Bretagne :

16. Il faut tenir compte d'une action que pourraient mener en Atlantique des croiseurs allemands, notamment les *Deutschland* et les croiseurs de bataille. Des sous-marins allemands, auxquels se joindraient probablement des sous-marins italiens, pourraient travailler dans l'Atlantique et y faire subir de lourdes pertes à la navigation. Une telle action est susceptible d'avoir des répercussions sérieuses sur les importations alliées par mer.

17. La situation géographique de l'Italie lui permettra de couper en Méditerranée centrale les communications maritimes des Alliés; il est vraisemblable qu'elle attaquera par sous-marins, par aviation et, éventuellement, par bâtiments légers les communications maritimes en Méditerranée occidentale.

18. Nous pouvons nous attendre par surcroît à l'action de corsaires allemands et italiens (navires marchands armés) dans une zone très étendue.

IV. Les parades franco-anglaises.

— *dans le Royaume-Uni :*

19. Il n'y a là qu'une question d'aviation et de D.C.A. On ne peut prévoir si l'action aérienne de l'ennemi s'exercera sur la France, la Grande-Bretagne ou les deux pays à la fois. Il faut, en conséquence, être prêts à monter des opérations de défense et de riposte comportant appui réciproque des aviations française et anglaise.

— *sur le continent :*

20. La stratégie franco-anglaise visera tout d'abord à maintenir l'intégrité du sol français. En cas d'invasion des Pays-Bas, les Alliés tenteront d'arrêter l'ennemi et constitueront un front au mieux des circonstances. Il n'est pas possible de fixer la ligne sur laquelle on pourra constituer ce front, mais il conviendrait d'étudier les solutions éventuelles.

21. Les troupes françaises ne pourront pénétrer en Belgique que si elles sont appelées par le gouvernement belge; pour être couronnée de succès, une telle intervention devrait être préparée par un accord avec la Belgique.

En tout état de cause, il faudra aux Alliés, sur le sol français, d'importantes réserves destinées soit à parer à une invasion des Pays-Bas, soit à contre-attaquer pour rétablir l'intégrité du front initial.

— *outre-mer :*

22. Si l'Égypte ou Djibouti sont attaqués, la France réagira immédiatement en attaquant la Tripolitaine en partant de la Tunisie. Si la Tunisie est attaquée, les forces britanniques et égyptiennes retiendront sur le front d'Égypte le maximum de troupes italiennes en exécutant des offensives dont l'ampleur sera fonction de l'importance de ses effectifs de basse Égypte.

Les troupes de Tunisie passeraient à la contre-offensive en Tripolitaine dans le moindre délai.

23. Le renforcement de la défense de l'Égypte, dès le début de la guerre, est de la plus haute importance.

24. Aux opérations militaires contre la Libye devra s'ajouter une action commune franco-anglaise en vue de soulever les populations indigènes.

25. En Afrique orientale, un des moyens les plus efficaces en vue de neutraliser les Italiens paraît devoir être l'organisation d'une insurrection dès le début de la guerre. Des dispositions anglo-françaises devraient être prises et coordonnées sans délai dans ce but.

— *sur mer :*

26. Le dispositif naval des Alliés devrait leur assurer la maîtrise dans la Manche et en mer du Nord, leur donner le contrôle des issues de la Méditerranée et garantir les grandes voies de communication contre des attaques intermittentes; il devrait aussi avoir pour effet une première pression économique sur l'Allemagne et l'Italie, par l'interception du commerce maritime de ces pays, sauf en Baltique. La navigation allemande et italienne en haute mer

se trouverait bientôt complètement arrêtée; notre propre commerce maritime pourrait sans doute maintenir son activité, mais l'ennemi pourrait lui infliger quelques pertes.

27. Si l'Allemagne et l'Italie devaient se livrer à une guerre sous-marine menée sans discrimination, il deviendrait nécessaire d'avoir recours au système des convois. Les marines alliées, quant à elles, se conformeraient strictement aux clauses du traité de Londres de 1930, IVe partie, relatives à l'emploi des sous-marins.

Procédés de guerre.

28. Dans cette phase initiale, la réaction alliée dans le domaine aérien sera dictée principalement par le souci de la sécurité. Les Alliés ne prendraient pas l'initiative d'attaquer des objectifs qui ne seraient pas strictement militaires au sens le plus étroit du mot (établissements de l'armée, de la marine, de l'aviation) et ils se borneraient autant que possible à viser des objectifs dont l'attaque ne risquerait pas de causer des pertes à la population civile.

En particulier, le bombardement de Rome, à titre de représailles, ne serait entrepris qu'en dernier ressort et après consultation entre les gouvernements alliés.

V. Les phases successives de la guerre.

— *première phase :*

29. La première phase visera tout d'abord le maintien de l'intégrité des territoires des deux empires, ainsi que la défense de ceux de leurs intérêts vitaux qui pourraient être attaqués.

Nous pouvons attendre beaucoup de la pression économique que nous sommes en mesure d'exercer en vue d'obtenir le succès final, mais cette action ne produira ses effets qu'à la longue.

30. Les opérations que nous aurions à entreprendre au cours de cette phase font l'objet de la quatrième partie ci-dessus.

— *deuxième phase :*

31. Elle devrait comporter une action défensive contre l'Allemagne et la mise hors de cause de l'Italie. Nous aurions simultanément à accumuler des ressources en vue de la reprise d'une offensive généralisée. La maîtrise de la mer nous permettrait alors de frapper l'ennemi là où il est le plus vulnérable.

32. La mise hors de cause de l'Italie sera facilitée si la perte de ses colonies d'Afrique du Nord et d'Afrique orientale a déjà agi sur son moral.

33. L'exécution d'une offensive contre l'Italie continentale dépend des forces qui peuvent être rendues disponibles par prélèvement sur le front allemand. L'importance des forces britanniques de terre et de l'air qui se trouveraient en France exercera une influence prépondérante sur les possibilités d'action éventuelle contre l'Italie continentale.

34. Toutes les fois qu'il sera possible, au cours de cette phase, le bombardement allié prendra pour objectif les établissements économiques et industriels du Reich, en vue de contribuer à l'écrasement final de la résistance allemande.

— *phases ultérieures :*

35. L'action offensive des forces terrestres contre l'Allemagne reste le but final des Alliés. Compte tenu de l'importance des moyens qu'elle doit mettre en œuvre, il ne peut être fixé, pour cette offensive, ni date, ni modalités.

Conclusions.

36. En résumé, nous nous trouverions opposés à des adversaires qui seraient mieux préparés que nous à la guerre intégrale et qui disposeraient de forces supérieures sur terre et dans les airs; nous aurions toutefois l'avantage sur mer et dans le domaine économique. Dans ces conditions, il faut nous attendre à une offensive de grand style dirigée soit contre la France, soit contre la Grande-Bretagne, soit contre l'un et l'autre pays. En vue de résister victorieusement à cette offensive, il nous faudrait tout d'abord rassembler nos forces et adopter en conséquence une stratégie défensive.

37. Néanmoins, une action italienne en Afrique du Nord peut donner de bonne heure l'occasion d'une riposte offensive qui ne compromettrait pas le succès des opérations défensives menées en Europe.

38. En coupant les communications entre l'Italie et l'Afrique orientale et en prenant des mesures pour soulever les tribus éthiopiennes, nous pourrions obtenir de bons résultats dès les phases initiales.

39. D'une façon générale, il convient d'être prêts à saisir toute occasion favorable d'obtenir aux moindres frais sur l'Italie des succès susceptibles de réduire sa volonté de combattre.

40. Ultérieurement, notre politique devrait avoir pour objet de contenir l'Allemagne et de mettre l'Italie hors de cause, tout en accumulant les moyens qui nous permettraient d'adopter une stratégie offensive généralisée.

41. Cependant, l'application suivie et rigoureuse de la pression économique réduirait la capacité de résistance de nos ennemis.

42. Dès le temps de paix, toutes les ressources de la diplomatie devraient être mises en œuvre en vue d'obtenir la neutralité bienveillante, voire même l'aide active d'autres nations, en particulier des États-Unis d'Amérique.

275

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1072. Très urgent. *Londres, 6 avril 1939* (1).

(*Reçu :* 12 h. 35.)

Le Premier ministre vient de faire à la Chambre des Communes la déclaration prévue au sujet des engagements réciproques de la Grande-Bretagne et de la Pologne.

« La Grande-Bretagne et la Pologne, a dit M. Neville Chamberlain, sont disposées à signer un accord d'un caractère permanent et réciproque destiné à remplacer l'assurance temporaire et unilatérale que le gouvernement de Sa Majesté a donnée au gouvernement polonais (2).

« En attendant que cet accord permanent soit signé, le colonel Beck (3) m'a donné l'assurance que le gouvernement polonais se considérerait comme tenu de donner son appui au gouvernement britannique dans des conditions semblables à celles que prévoit l'assurance temporaire que nous avons donnée à son gouvernement.

« L'accord projeté (4) assurera l'appui mutuel de la Grande-Bretagne et de la Pologne à celles de ces puissances dont l'indépendance serait directement ou indirectement menacée.

(1) Par fil, en clair.

(2) Cette assurance temporaire avait été donnée le 31 mars aux Communes : voir ci-dessus le nº 216.

(3) Sur le voyage en Angleterre du ministre polonais, à partir du 2 avril, voir ci-dessus les nºs 256, 271 ; ci-après les nºs 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

(4) Il était dit en fait ici que l'accord permanent ne serait dirigé contre aucune nation.

« Nous avons reconnu que certaines questions nécessitaient un examen plus approfondi avant qu'un accord puisse être signé. Ces questions comprennent notamment une définition plus précise des circonstances dans lesquelles la nécessité d'une telle assistance se ferait sentir » (1).

276

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1074 à 1076 (2). Réservé. *Londres, 6 avril 1939* (3).

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Lord Halifax, à qui je demandais où en étaient ses conversations avec M. Beck (4), s'est référé tout d'abord à la déclaration qui a été lue ce matin à la Chambre des Communes par le Premier ministre (5). Il a ajouté qu'il espérait pouvoir envoyer un compte rendu plus complet de ces entretiens à sir Eric Phipps qui vous le communiquera.

Son impression reste nettement satisfaisante. Le ministre des Affaires étrangères polonais, après avoir accepté de signer un accord de garantie réciproque avec la Grande-Bretagne, n'a pas refusé de comprendre dans le jeu de cette garantie le cas d'une attaque allemande contre les Pays-Bas, la Belgique ou la Suisse, mais il s'est réservé de consulter son gouvernement avant de donner une réponse définitive.

En ce qui concerne la Hongrie, M. Beck a déclaré que si la Hongrie était elle-même menacée dans son indépendance, la Pologne ne resterait pas inactive. Lord Halifax en a conclu que la Grande-Bretagne pourrait être amenée à intervenir dans un cas pareil, de même que la Pologne pour la protection des Pays-Bas ou de la Suisse.

M. Beck a évité d'entrer dans une discussion au sujet de la Roumanie, en disant que ce dernier pays étant l'alliée de la Pologne, il convenait en premier lieu d'aborder la question directement avec lui. Il a vivement insisté pour que la Grande-Bretagne apporte à Bucarest tout le concours économique qui lui est nécessaire afin de résister à la pression du Reich.

(1) Le Premier britannique ajoutait *in fine :* « Il a été entendu que ces dispositions ne devront empêcher ni l'un ni l'autre des gouvernements de conclure des accords avec d'autres gouvernements dans l'intérêt général de la consolidation de la paix » (*Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 7114, p. 3).

(2) Extrait des « Papiers 1940 ».

(3) Par téléphone.

(4) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 256, 271, 275; ci-après les nos 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

(5) Se reporter au télégramme n° 1072, du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 275.

Aucun document n'a été signé pour le moment. Un procès-verbal des entretiens sera établi d'un commun accord pour garder trace des décisions prises.

M. Beck quitte Londres demain. Il me recevra probablement dans la matinée, juste avant son départ.

277

M. Mercier, Ministre de France à Tirana,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 66 *bis*, 67 [1]. Réservé. *Tirana, 6 avril 1939, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h.)

Le Roi a refusé ce matin de souscrire aux conditions que M. Jacomoni lui présentait à nouveau. A la requête de certains ministres et parlementaires, il leur a déféré une dernière fois l'examen du document.

A 15 heures, les membres de cette commission ont rapporté au Palais leur réponse qui confirme leur refus.

A 17 heures, deux escadrilles, de 20 et 12 hydravions respectivement, ont évolué successivement ... [2] de la ville, sans toutefois ouvrir le feu, et ont pris la direction de Scutari.

On discute sur cette alternative : le Roi et les personnalités responsables abandonneraient le pays sans combattre, ou le feraient seulement après une résistance de principe, sans préjudice de la réaction populaire et paysanne.

L'évacuation de la Reine, accouchée depuis deux jours [3], présente de graves dangers.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Lacune de déchiffrement.
[3] La reine Géraldine accouchait le 5 avril d'un prince héritier.

278

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1086 à 1088 (1). *Londres, 6 avril 1939* (2).

(*Reçu* : 24 h.)

A l'occasion de la visite que j'ai faite ce matin au secrétaire d'État, je me suis acquitté du message contenu dans votre télégramme nos 661-662 (3). J'ai dit quel effet considérable avait été produit en France par la décision du gouvernement britannique, et combien le président du Conseil et Votre Excellence en appréciaient la valeur pour le maintien de la paix. Faisant état ensuite des assurances données par le chancelier de l'Échiquier à la fin de son discours de lundi (4), j'ai exprimé le vœu que le gouvernement comprenne la nécessité des mesures à prendre et des sacrifices à accomplir pour accroître ses forces terrestres et pourvoir dans les moindres détails possibles à leur équipement.

J'ai ajouté que les conversations tenues entre les experts militaires des deux pays (5) démontraient combien il importe de réduire les délais actuellement envisagés pour que les contingents britanniques puissent commencer à affluer sur le continent.

Enfin, je me suis référé aux termes de votre dernière conversation avec le secrétaire d'État (6), et j'ai rappelé que si des difficultés intérieures s'opposaient à ce que des mesures plus radicales fussent prises par le gouvernement britannique, de tels obstacles pouvaient toujours être surmontés à force de volonté, ainsi qu'il ressort de notre propre exemple et ainsi que l'augmentation de près de 50 % dans nos heures de travail en a apporté la preuve.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Du 5 avril, non reproduit. Par ce télégramme, le Ministre invitait l'ambassadeur à exprimer « la satisfaction profonde » du gouvernement français devant l'attitude prise par la Grande-Bretagne (allusion au récent discours du Premier ministre : voir ci-dessus le no 249), mais en même temps à marquer la nécessité, pour le gouvernement de Londres, d'intensifier son effort militaire « notamment en ce qui concerne l'organisation de son armée de terre ». « Nos états-majors auront des contacts prévus, pour aboutir à un plan d'action commune; mais il importe que l'action engagée sur le plan technique soit continuée sur le plan politique et que le gouvernement britannique soit bien convaincu que maintenant, c'est son effort d'organisation militaire qui peut le plus effectivement arrêter l'Allemagne dans ses desseins belliqueux ».
(4) C'est-à-dire le 3 avril : voir ci-dessus. le no 249.
(5) Allusion aux récentes conversations franco-britanniques d'états-majors, qui s'étaient déroulées du 29 mars au 4 avril : voir ci-dessus les nos 254, 274.
(6) Lors de la récente visite à Londres du président de la République française, accompagné du ministre des Affaires étrangères : voir ci-dessus les nos 113, 124, 150, 161.

Lord Halifax m'a prié d'assurer à Votre Excellence que la question de l'accroissement des forces terrestres britanniques et la nécessité de hâter leur envoi sur le continent était constamment présentée à l'étude du Cabinet, qui en délibère presque chaque semaine. Il a ajouté qu'il avait été surpris lui-même de constater combien le problème du transport de contingents armés à travers la Manche est plus compliqué aujourd'hui qu'en 1914, en raison de la multiplicité du matériel dépendant des unités motorisées.

Il transmettra au Premier ministre les observations que je lui ai présentées, et il ne doute pas que, dans les semaines qui vont venir, de nouveaux efforts seront faits pour réaliser des progrès substantiels dans la voie du réarmement terrestre.

279

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 553 [1]. Secret. Réservé. *Varsovie, 6 avril 1939* [2].

(*Reçu :* le 7, 17 h. 15.)

La réaffirmation de nos engagements vis-à-vis de la Pologne qui résulte des récentes déclarations de M. Chamberlain [3] et les dangers de conflits qui pèsent plus que jamais sur l'Europe nous imposent de considérer, à nouveau, avec attention, l'état de la préparation militaire de nos alliés polonais dont, depuis l'occupation de Memel par l'Allemagne et la destruction de la Tchécoslovaquie, la position est singulièrement plus difficile encore que par le passé.

Cette préparation comporte de sérieuses lacunes que notre état-major connaît bien. Le personnel de l'aviation paraît excellent, mais son matériel doit être renouvelé à peu près entièrement. Presque rien n'a été fait, jusqu'ici, pour la défense passive (abris, masques). L'armée de terre, dont la qualité et la valeur sont incontestables, manque cependant d'artillerie lourde et de chars. S'il est impossible d'obtenir des renseignements précis sur les stocks de munitions et de matières premières (pétroles en particulier), ceux-ci sont, sans aucun doute, très insuffisants et il serait indispensable de les compléter aussi rapidement que possible.

D'autre part, les mesures militaires prises par la Pologne à l'automne dernier ou en ce moment même, en grevant très lourdement son budget, diminuent

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair. Le document conservé porte la date du 6 avril, alors que les registres de la Direction politique lui assignent la date du 7.
(3) Sur ces déclarations, voir ci-dessus les nos 249, 275.

encore les crédits, déjà forts insuffisants, susceptibles d'être consacrés à la défense nationale.

Ainsi la Pologne a un urgent besoin de matériel et elle manque d'argent pour en acheter à l'étranger, de même que pour faire fabriquer, par sa propre industrie, tout ce que cette dernière serait en état de lui fournir.

Il est donc indispensable qu'elle soit aidée, autant qu'il est possible, par les grands états qui ont intérêt à ce qu'elle soit réellement forte.

Sans doute M. Beck obtiendra-t-il quelque chose de l'Angleterre à cet égard.

De notre côté, nous devons dans la mesure de nos moyens apporter notre contribution au renforcement immédiat de l'armée polonaise, en nous souvenant que des alliés faibles risquent de devenir des alliés dangereux.

Le grand état-major polonais, par l'entremise de l'attaché militaire à Paris, a demandé tout récemment à notre état-major de lui faciliter la commande — à crédit — en France, d'un nombre important de chars légers. Il y aurait lieu d'examiner cette demande dans l'esprit le plus favorable.

Par ailleurs, si les dirigeants polonais se refusent encore à arrêter par avance, dans la crainte de provoquer le chancelier Hitler, les conditions d'une collaboration éventuelle, en cas de conflit, entre la Pologne et l'U.R.S.S., il appartient, à mon sens, à notre état-major d'étudier, si ce n'est pas déjà fait, les modalités de l'aide qui pourrait, dès le premier coup de canon, être proposée à la Pologne et acceptée par l'U.R.S.S.

Votre Excellence sait, en effet, que si les dirigeants polonais se refusent toujours, de la façon la plus absolue, à envisager l'hypothèse d'une collaboration directe entre les armées polonaise et soviétique, ils en sont arrivés peu à peu à accepter l'idée que, en cas de guerre avec l'Allemagne, l'U.R.S.S. serait susceptible de fournir à la Pologne des matières premières, des denrées, et peut-être des munitions ou même du matériel de guerre. C'est sur cette base que la question devrait faire l'objet d'une étude précise.

Par ailleurs, je ne puis qu'insister, une fois de plus, pour que, par application de la convention militaire franco-polonaise [1] qui ne contient, à côté de stipulations d'ordre politique ou périmées, que des dispositions tout à fait générales, les deux états-majors traitent enfin, d'un commun accord, les modalités essentielles de leur éventuelle collaboration.

[1] Du 21 février 1921. Cette convention disposait que, dans le cas où la situation en Allemagne deviendrait menaçante au point d'impliquer un danger de guerre contre l'un des deux pays, comme dans le cas où l'exécution du traité de Versailles nécessiterait une action commune de leur part, les deux gouvernements s'engageraient à renforcer leurs préparatifs de façon à être en mesure de se prêter un concours efficace et rapide et d'agir en commun. En cas d'agression allemande contre l'un des deux pays, la France et la Pologne étaient tenues de se prêter ce concours suivant un commun accord.

280

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1369. *Rome, 6 avril 1939* (1).

(*Reçu :* le 8, 12 h. 45.)

On recommence à parler, à Rome, des prétentions que l'Italie serait fondée à faire valoir en Asie mineure sur la base des droits qui lui auraient été reconnus par le traité de Saint-Jean-de-Maurienne (2). Certaines rumeurs qui paraissent tout à fait fantaisistes attribuent au gouvernement italien l'intention de diriger son effort d'expansion vers l'Anatolie. Il semble que la réalité serait assez différente. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer à diverses reprises, l'Italie suit avec une extrême attention le développement de la situation dans le Levant. Elle se préoccupe beaucoup de savoir si la France acceptera finalement ou non de laisser la Turquie, après avoir mis la main sur le sandjak d'Alexandrette, s'emparer du vilayet d'Alep. Si cette éventualité se réalisait, la presse italienne ne manquerait pas d'accuser violemment la France d'avoir, contrairement à tout droit, mutilé le territoire syrien qui lui était confié. Le gouvernement fasciste qui, d'autre part, pousse certainement les Turcs à faire valoir leurs revendications contre nous, en profiterait pour déclencher une nouvelle et violente campagne antifrançaise en prétendant que M. Daladier s'est donné à lui-même un cinglant démenti, quelques jours après avoir prononcé un discours dans lequel il proclamait l'intangibilité de l'Empire français (3). On reprendrait alors l'argument bien connu des deux poids deux mesures pour prétendre que la France sait faire les concessions qui s'imposent à toutes les puissances étrangères sauf à l'Italie, et que son refus de prendre en considération les requêtes italiennes équivaut à une véritable provocation. On ne manquerait pas, par ailleurs, d'exciter, dans toute la mesure du possible, le ressentiment des Arabes contre notre pays accusé d'avoir trahi leurs intérêts au profit des Turcs et de n'avoir tenu compte, en l'espèce, que du besoin où se trouverait le gouvernement de Paris de rester en bons termes avec le gouvernement d'Ankara, pour le cas d'une conflagration générale.

(1) Par courrier en clair.

(2) Par cet accord, conclu en avril 1917 entre la France, l'Angleterre et l'Italie, cette dernière se voyait reconnaître des droits sur une large partie de l'Anatolie du sud, avec Smyrne, Adalia et Konieh. La révolution russe ayant empêché l'approbation du gouvernement de Moscou, la France et l'Angleterre en tirèrent parti pour considérer l'accord comme périmé.

(3) Allusion au discours radiodiffusé du président du Conseil, en date du 29 mars : voir ci-dessus le nº 202 (note).

281

M. de Vaux Saint-Cyr, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 930 [1]. Confidentiel. *Berlin, 6 avril 1939* [2].

Au cours des négociations qui ont eu lieu hier à Berlin entre le gouvernement du Reich et la délégation slovaque ayant à sa tête Mgr Tiso [3], M. von Ribbentrop, faisant allusion aux relations entre la Pologne et l'Allemagne, a déclaré, à peu près textuellement, au chef du gouvernement de Bratislava :

« Le Führer ne veut pas la guerre. Il ne s'y résoudra qu'à contre-cœur. Mais ce n'est pas de lui que dépend la décision en faveur de la guerre ou de la paix. Elle dépend de la Pologne. Sur certaines questions d'un intérêt vital pour le Reich, la Pologne doit céder et faire droit à des revendications auxquelles nous ne pouvons renoncer. Si elle s'y refuse, c'est sur elle que retombera la responsabilité d'un conflit et non sur l'Allemagne ».

Ces paroles, auxquelles je tiens beaucoup à ce que l'on garde un caractère strictement confidentiel, me paraissent résumer assez bien l'état actuel de la tension germano-polonaise.

En effet, si, compte tenu de l'incommensurable orgueil du Chancelier, de l'état d'irritation dans lequel il se trouve, de la confiance démesurée qu'il a en sa bonne étoile, on ne peut écarter *a priori* l'hypothèse d'un geste de colère et d'une mainmise brutale et imminente sur Dantzig, j'estime que cette éventualité n'est pas, en l'état actuel des choses, la plus vraisemblable. Je crois plutôt qu'avant de recourir à des mesures extrêmes, le gouvernement du Reich essaiera encore une fois, avec la Pologne, la voie des négociations telles que les entend l'Allemagne hitlérienne, c'est-à-dire de la pression et du chantage accompagnés d'une menace militaire.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, on n'a pas perdu à Berlin tout espoir de voir la Pologne céder sur la question du retour au Reich de la ville de Dantzig et de l'établissement à travers le Corridor, d'une autostrade exterritoriale. On croit que, sur ces deux points, l'opposition vient non de M. Beck, mais du

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Par télégramme nº 911, du 4 avril, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Berlin annonçait que Mgr Tiso et son ministre des Affaires étrangères, M. Durcansky, avaient été invités à se rendre dans la capitale du Reich, pour discuter de l'application du traité germano-slovaque du 23 mars (sur ce traité, voir ci-dessus le nº 159 et note). Par télégramme nº 932, du 6 avril, M. de Vaux Saint-Cyr rendait compte des entretiens des ministres slovaques avec MM. von Ribbentrop et von Weizsäcker. Les premiers avaient été frappés des « dispositions conciliantes » de leurs interlocuteurs, qui leur avaient donné l'assurance que les frontières slovaco-hongroises « étaient fixées pour toujours ». M. von Ribbentrop avait déclaré à Mgr Tiso que le Reich entendait donner à la Slovaquie « la possibilité de montrer qu'elle était digne de former un état indépendant ».

haut-commandement polonais qui, devant une menace militaire imminente, réviserait peut-être sa manière de voir. On est d'autant plus encouragé dans cet espoir que, malgré la façon très nette dont la déclaration anglaise a été formulée, on persiste à penser à Berlin que la promesse britannique d'assistance ne couvre pas le problème de Dantzig.

D'autre part, pour autant que je puisse en juger d'ici, il me semble que du côté polonais, on envisage, après le retour du colonel Beck [1], la reprise des pourparlers amorcés, la semaine dernière, avec l'Allemagne et qui n'ont pas abouti [2]. Il va sans dire que l'Allemagne emploiera le temps que pourront durer ces pourparlers à la mise sur pied d'un dispositif militaire dirigé contre la Pologne.

Un point qui ne fait, à mon sens, aucun doute, c'est que le Chancelier est fermement décidé à régler la question de Dantzig « d'une façon ou de l'autre ». A cet égard, les propos rapportés plus haut de M. von Ribbentrop sont caractéristiques et se trouvent confirmés par d'autres indications dignes de foi.

Mais si exaspéré que soit le Führer par les négociations polono-anglaises et la menace d'encerclement, quelque hâte qu'il puisse ressentir de proclamer le retour de Dantzig au Reich et de rétablir une liaison directe entre la Prusse orientale et la Poméranie, il ne peut ignorer que si ce résultat n'est pas obtenu à l'amiable, il ne saurait être question, pour l'armée allemande, d'une marche militaire à travers le territoire polonais. Il faudrait, cette fois, envisager un conflit qui exigerait des préparatifs d'assez grande envergure.

D'informations convergentes recueillies de bonne source, il résulte que, dans l'esprit du Chancelier, les solutions amiables qui ont été proposées la semaine dernière à la Pologne ne devaient constituer qu'une étape. Si cette étape se trouve brûlée par suite du refus de la Pologne, le Reich recherchera une solution de l'ensemble des litiges germano-polonais, artificiellement relégués dans l'ombre depuis 1934. Pour la Pologne se posera la question d'être ou de ne pas être.

Une action militaire déclenchée contre ce pays s'accompagnerait sans doute d'une action parallèle contre la Roumanie, le Reich tenant essentiellement à s'assurer, d'une façon certaine, dès le début des hostilités, la totalité des ressources de ce pays en céréales et matières premières. A cet égard, la visite que le comte Teleki doit faire à Berlin, le 26 avril, présente le plus grand intérêt, l'Allemagne ne pouvant mettre au point ses plans d'action dans le Sud-est, sans être fixée sur l'attitude de Budapest.

La Hongrie qui, grâce à l'appui ou avec le consentement de l'Allemagne, a récupéré toute la Ruthénie et une grande partie de la Slovaquie, se verra peut-être présenter la facture à acquitter en échange des bons offices du Reich, sous la forme d'une collaboration forcée à la réalisation des desseins allemands.

D'un autre côté, il est signalé qu'en attendant, les dirigeants du Reich n'ont pas perdu l'espoir d'ébranler la résolution de l'Angleterre et de la France

(1) De Londres. Sur le récent voyage du ministre polonais en Grande-Bretagne et ses suites, voir ci-dessus les nos 256, 271, 275, 276 ci-après les nos 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

(2) Sur l'ajournement de ces négociations germano-polonaises, voir ci-dessus le no 226.

en s'efforçant, dans ces deux pays, de diviser l'opinion sur la question d'une aide militaire éventuelle à la Pologne. Nous devons nous attendre à ce que le Reich déploie à cet égard la plus grande activité et cherche en particulier à faire publier dans certains journaux des articles propres à semer le trouble dans les esprits. M. von Ribbentrop ne manquera pas de faire agir dans les salons londoniens qui seraient encore affectés d'hitléromanie les éléments qui l'ont si bien servi durant la crise de septembre. En ce qui concerne la France, le voyage à Paris de M. Abetz, signalé par ma communication Europe nº 304 (1), n'est sans doute pas étranger à de semblables préoccupations. Le fait que jusqu'ici la presse allemande affecte de traiter différemment l'Angleterre et la France, de tourner contre la première toutes ses fureurs et de ne s'en prendre à la seconde qu'accessoirement est, en lui-même, significatif. La propagande allemande essaiera sans doute de convaincre certains Français qu'en se faisant le soldat de l'Angleterre sur le continent, leur pays se prête à un rôle de dupe. Les agents nazis ne manqueront pas de soutenir que le IIIe Reich nourrit à notre égard les meilleures intentions. Déjà, au moment de l'invasion de l'Autriche, le maréchal Gœring a, sur l'honneur, assuré à plusieurs reprises à M. Mastny que l'Allemagne était animée à l'égard de la Tchécoslovaquie des dispositions les plus favorables. On sait aujourd'hui ce que valent de telles assurances.

Nous devons donc nous attendre dans les semaines qui vont suivre à une violente offensive contre l'armature morale de la France et de l'Angleterre.

C'est, en effet, en une tension entre le Reich et les démocraties occidentales qu'a dégénéré en fait le litige germano-polonais. L'évolution de ce litige, qui peut décider de la guerre ou de la paix, dépend sans doute dès maintenant beaucoup moins de l'esprit de conciliation ou d'intransigeance dont pourront faire preuve en l'espèce Varsovie et Berlin que de la question de savoir si le IIIe Reich estime avoir intérêt à différer ou à précipiter un conflit entre l'Empire germanique et l'Empire britannique, conflit vers lequel l'Europe semble s'acheminer avec la même fatalité qu'en 1914 (2).

(1) Du 4 avril, non reproduite. Cette dépêche indiquait que le comité France-Allemagne, dans sa réunion du 22 mars, avait suspendu son activité et décidé la convocation d'une assemblée générale chargée d'envisager son éventuelle dissolution. La nouvelle avait vivement ému les dirigeants de la *Deutsch-französische Gesellschaft*, dont le vice-président, Otto Abetz, avait annoncé son départ pour Paris, afin de voir sur place s'il n'y avait « vraiment pas moyen d'arranger les choses ».

(2) Télégramme reproduit au *Livre jaune* sous le nº 93, mais avec des coupures sur l'attitude du haut commandement polonais, sur celle de la Roumanie et de la Pologne, sur « l'hétéromanie » de certains salons londoniens. Du dernier paragraphe, le *Livre jaune* ne retient que la première phrase.

282

M. de Vaux Saint-Cyr, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 936 (1). Confidentiel. *Berlin, 6 avril 1939* (2).

Il me revient que devant des correspondants de la presse française à Berlin, divers hauts fonctionnaires de l'office des Affaires étrangères ont tenu à peu près le langage suivant :

« Jamais nous n'aurions pensé que la Pologne agirait comme elle vient de le faire à Londres. La conclusion du pacte d'assistance avec l'Angleterre (3) est de sa part un acte très grave. Nous croyons volontiers que la Pologne ne veut pas la guerre. Mais l'Angleterre la veut et, dès lors, elle est inévitable. Mais, vous autres, Français, pourquoi vous mêler de cette affaire? Vous n'y avez aucun intérêt ».

L'un des principaux chefs de la Wilhelmstrasse a ajouté, s'adressant à l'un de nos journalistes, que nous ne devions pas nous laisser bluffer par la rencontre d'Innsbruck entre le général von Keitel et le général Pariani (4). « Croyez-moi, a-t-il dit, nous n'excitons pas Mussolini contre vous. Nous l'engageons, au contraire, à modérer ses prétentions. Nous serions les premiers à nous féliciter d'un rapprochement entre la France et l'Italie. Quant à l'Angleterre, c'est autre chose. Il est clair qu'elle s'oriente vers un conflit avec le Reich ».

Ainsi se précise déjà la manœuvre annoncée par mon télégramme nº 930 (5), et qui vise manifestement à jeter le trouble et la division en France, ainsi qu'à ébranler l'entente franco-britannique qui est, pour le gouvernement du Reich, un sujet constant d'inquiétudes.

Peut-être y aurait-il lieu de mettre en garde notre presse contre les sollicitations dont elle pourrait être l'objet dans ce sens.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Voir ci-dessus le nº 275.
(4) Cette rencontre avait eu lieu le 5 avril. Selon l'ambassadeur de France à Rome, elle était à mettre en rapport avec l'opération imminente de l'Italie en Albanie et l'activité militaire que connaissait la Péninsule (télégramme nº 1366, du 6 avril). D'après certains milieux politiques romains, l'annonce en était désirée uniquement par l'Allemagne, qui attachait du prix à tout ce qui pouvait manifester la solidarité militaire de l'Axe.
(5) Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 281.

283

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 938 (1). *Berlin, 6 avril 1939* (2).

Dans les entretiens que mes collaborateurs et moi-même avons eu l'occasion de nouer ces jours derniers avec les membres de l'ambassade d'Italie, nous avons pu noter, chez ceux-ci, un changement sensible d'attitude.

Les rapports personnels sont demeurés, de part et d'autre, assez confiants pour permettre une certaine franchise de propos. Jusqu'ici, nos collègues italiens laissaient volontiers entendre que l'Italie ne s'associerait qu'avec la plus grande répugnance à l'Allemagne dans une guerre contre la France et l'Angleterre.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Même les plus modérés d'entre eux reconnaissent qu'en cas de conflit européen, l'Italie se rangerait « fatalement » aux côtés du Reich et qu'il n'y aurait, désormais, plus d'autre issue pour elle.

« Les concessions coloniales que la France pourrait nous faire seraient maintenant impuissantes à empêcher cette évolution, a déclaré l'un d'eux. Les nécessités de notre politique extérieure nous lient irrémédiablement au IIIe Reich et nous forcent à partager son sort dans la paix comme dans la guerre. Loin de nous détacher de Berlin, vos concessions, si vous en faisiez, seraient obligatoirement présentées par nos journaux officieux comme une nouvelle victoire de l'Axe ».

Si l'on fait la part de ce qu'il peut y avoir de *bluff* dans de telles déclarations, il n'en est pas moins significatif que ce changement d'attitude ait suivi le discours du Führer à Wilhelmshaven (3) et coïncide avec les bruits d'entretiens décisifs à Rome entre M. Mussolini et le maréchal Gœring (4).

Ce dernier, d'après le programme primitivement fixé, n'aurait dû voir le Duce qu'à son retour de Tripolitaine. Si les nouvelles qu'on a rapportées sont exactes, il faudrait donc penser que des instructions pressantes l'ont amené à modifier ses projets.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ce discours, prononcé le 1er avril, voir ci-dessus le nº 236 (note).
(4) Sur ces rumeurs, voir ci-dessus le nº 266 (et note).

284

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 252 (1). *Londres, 6 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 avril.)

Depuis que le gouvernement français a reçu les pleins pouvoirs (2), la presse financière anglaise a publié d'assez nombreux commentaires sur la situation financière et économique de la France.

Le *Financial Times* observe que jusqu'à présent, ces pleins pouvoirs n'avaient été demandés et accordés au chef du gouvernement que lorsque, pour des raisons intérieures, le pays avait à craindre une véritable banqueroute financière. Or, tel n'était nullement le cas cette fois-ci.

Le franc ne courait aucun danger. En fait, les réserves de métal précieux à la Banque de France étaient considérables et les récents événements prouvaient que les Français avaient repris confiance dans la solidité de leur monnaie. Quelle que soit la gravité de la situation internationale, ils ne jugent plus qu'il serait justifié de leur part de faire émigrer à nouveau leurs capitaux vers l'étranger, comme dans un passé encore récent.

Ce journal observe que depuis la venue au ministère des Finances de M. Paul Reynaud, la Trésorerie française a bénéficié de grandes facilités financières. Le montant de la dette flottante (de 3 à 18 mois) a pu s'élever jusqu'à un chiffre atteignant 25 à 30 milliards de francs, en dehors même des 25 milliards de bons à deux ans de la Défense nationale. Le marché monétaire ne s'est pas trouvé gêné par cet appel de fonds, et la circulation monétaire est restée abondante. D'un autre point de vue, l'aggravation de la fiscalité a également contribué à assainir dans une certaine mesure la situation budgétaire de la France : pour les deux premiers mois de l'année 1939, les revenus provenant des impositions ont été de 24 % environ supérieurs à ce qu'ils avaient été pendant la période correspondante de 1938.

En fait, et malgré l'accroissement important des dépenses occasionnées par le programme de réarmement, le *Financial Times* croit pouvoir affirmer qu'il ne sera pas question pour le moment de faire appel à l'épargne par de nouveaux emprunts. M. Paul Reynaud espérerait, en effet, pouvoir faire face pour les trois prochains mois, et peut-être même plus longtemps, à ces dépenses

(1) Extraite des archives du Mouvement général des fonds.

(2) Par loi, promulguée le 19 mars, le gouvernement français s'était fait accorder des pouvoirs spéciaux l'autorisant à prendre jusqu'au 30 novembre suivant les mesures nécessaires à la sécurité du pays : voir ci-dessus le nº 113 (note).

extraordinaires, sans recourir au marché à long terme. D'autre part, il ne semble pas que le renouvellement de la dette flottante, si considérable qu'elle soit devenue, soulève la moindre difficulté dans le proche avenir.

En résumé, la dernière crise internationale s'est produite à un moment où la France se trouvait dans une situation financière très améliorée, et c'est pour cette raison que les répercussions de cette crise sur le marché financier de Paris ont été peut-être moins marquées que sur les autres grandes places : Londres, Bruxelles et Amsterdam notamment.

En effet, le franc a fait preuve d'une grande fermeté sur le marché des changes, et deux semaines après l'occupation de Prague par les troupes allemandes, on peut presque dire que le franc est, avec le dollar, la seule monnaie libre qui soit sortie plus forte de la dernière crise. Cette tendance s'explique par le fait que les Français cherchent généralement à rapatrier leurs capitaux lorsque le danger se fait plus menaçant.

En fait, on a pu relever un mouvement similaire lors de la crise de septembre dernier, bien qu'à cette époque la situation financière et monétaire de la France ait été beaucoup moins ferme qu'à l'heure actuelle. Du reste, la faiblesse du sterling dès ce moment avait déjà empêché de nombreux capitaux de passer le Détroit.

Sans doute, le marché des valeurs a-t-il fait preuve d'une nervosité sensiblement plus grande que celui des changes. Mais la baisse assez nette qui a été enregistrée n'a pas été due à un mouvement de panique. Il n'y a pas eu de ventes précipitées, mais plutôt un déséquilibre provisoire entre les offres et les demandes de titres.

Dans le même sens, le *Financial News* relève que l'un des faits les plus marquants des dernières semaines a été la bonne tenue de la monnaie française : même aux heures où le sterling fléchissait, le franc restait ferme. Comme M. Daladier l'a déclaré au cours de son discours radiodiffusé la semaine dernière [1], les autorités monétaires françaises ont continué à recevoir du métal précieux pendant la dernière crise, et cela éclaire d'un jour nouveau la position de la France.

Jusqu'à il y a quelques mois, la situation défavorable, tant du point de vue économique que du point de vue financier, de la France pouvait être considérée comme un des éléments de faiblesse dans la défense économique des pays démocratiques. Aujourd'hui, la situation est largement modifiée : la résistance du franc est égale à celle du sterling. La France compte maintenant comme une alliée dont le potentiel de défense économique est inappréciable, alors qu'auparavant il était malheureusement fort difficile d'évaluer la résistance réelle du pays au point de vue économique et monétaire.

Selon le Dr. Einzig, un des premiers signes de la reprise du pouvoir financier en France a été la rapide conclusion de l'accord de commerce avec la Roumanie — accord qui prévoit une augmentation importante des ventes de produits roumains en France [2]. Jusqu'à ces derniers temps, les pays d'Europe

[1] Du 29 mars. Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 202 (note).
[2] Accord conclu le 31 mars : voir ci-dessus le n° 221.

centrale et d'Orient ne pouvaient compter vraiment que sur l'Angleterre pour une aide financière et économique. A partir d'aujourd'hui, la France et la Grande-Bretagne pourront être à égalité. C'est là un point essentiel à ne pas oublier, et qui double les chances de résistance des pays démocratiques dans la lutte économique qu'ils vont engager dans les Balkans contre la poussée germanique.

La dernière crise internationale n'a pas été cependant sans avoir certaines répercussions d'un caractère moins favorable. Diverses branches de l'industrie française ont vu leurs commandes diminuer, tandis que les industries consacrées au réarmement voyaient leur production s'accélérer rapidement. Mais ce n'est pas là un symptôme d'un caractère grave. Le *Financial Times* relève qu'une atmosphère de tension politique internationale n'est guère propice au développement de certaines industries privées. Il est malheureusement trop vrai que les commerces de luxe dont la France s'est fait une spécialité ne pourront que souffrir des effets de la dernière crise, et bien que l'industrie du bâtiment ait été exemptée de certaines taxations, l'incertitude de la conjoncture politique s'opposerait dans une certaine mesure à une reprise de cette industrie. On relève toutefois que les industries textiles ont trouvé un certain essor dans le développement récent de leur commerce d'exportation. En effet, les dernières mesures adoptées par le gouvernement en vue de réduire les taxes imposées aux exportateurs, et le niveau des prix français inférieur pour certains produits aux prix mondiaux, ont contribué à alléger quelque peu leur situation. Les industries métallurgiques ont bénéficié largement du nouveau programme de Défense nationale : elles ont reçu des commandes importantes, et la consommation de coke dans les fonderies et les industries de l'acier s'est accrue dans des proportions considérables.

Les journaux et l'*Economist* lui-même n'hésitent pas à mettre en relief l'amélioration de l'indice général de la production industrielle : 89 en février 1939 contre 87 au mois de janvier et 84 en février 1938.

Ainsi les commentaires consacrés par les journaux spécialisés à la situation économique et financière de la France sont nettement favorables. La fin des conflits sociaux, l'abandon de la semaine de quarante heures et la diminution du chômage sont également soulignés par la presse britannique qui offre un tableau résolument optimiste de la situation générale de notre pays.

285

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 207 [1]. Secret. *Bruxelles, 6 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

Les préoccupations de la Belgique ont d'autant plus été absorbées par le renouvellement des deux assemblées parlementaires [2] qu'il était la conséquence d'une dissolution et que la durée de la campagne électorale était réduite aux délais minima compatibles avec la Constitution. Au surplus, d'un gouvernement qui n'avait pu se présenter devant les Chambres et qui n'avait été formé que pour expédier les affaires courantes, on ne pouvait attendre d'indications précises en matière de politique étrangère.

Les graves événements survenus au cours des dernières semaines en Europe centrale et orientale ont créé dans l'opinion belge une émotion qui a déterminé un renforcement du sentiment de solidarité et d'union nationale et s'est traduite par un insuccès relatif, en ce qui concerne les extrémistes flamands, et une déroute en ce qui concerne les rexistes, des partis dont l'action menaçait la cohésion et la force du pays au regard des périls extérieurs.

Le 14 mars, alors que seule en cette matière l'éventualité d'une entreprise allemande sur la Hollande retenait l'attention de la presse, un communiqué officieux, que j'ai signalé au Département, marquait l'intention de ne pas modifier la politique étrangère suivie depuis 1936 [3]. Les commentaires donnés par la presse d'un Conseil des ministres qui avait examiné le 20 mars la situation extérieure, puis des négociations entreprises par le gouvernement anglais en vue d'un renforcement de la sécurité générale, indiquaient également le souci et une certaine satisfaction de voir la Belgique demeurer en dehors des consultations.

Mais, si la position de la Belgique est jugée suffisamment définie par les traités existants (accords belgo-franco-anglais et accord belgo-allemand de

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

[2] Les élections législatives décidées après la dissolution du Parlement, le 6 mars (voir ci-dessus, le nº 78, note) s'étaient déroulées le 2 avril. Les résultats traduisaient une importante avance libérale et catholique et l'effondrement du mouvement rexiste. La crise ministérielle ne fut cependant réglée que le 18 avril, avec la formation d'un nouveau cabinet Pierlot.

[3] Par télégramme nº 119, du 14 mars, l'ambassadeur faisait état de révélations faites par le *Journal des Débats* sur un plan allemand d'invasion de la France à travers la Hollande, qui soulèverait la question du droit de passage par la Belgique. Aussi l'agence *Belga* communiquait-elle une note officieuse indiquant que la doctrine de Bruxelles à l'égard du « droit de passage» « n'a(vait) plus besoin d'être précisée... Récemment encore, devant la dernière assemblée de la Société des Nations, le porte-parole de la Belgique a exposé la position de notre pays sur ce problème, position qui est celle de la majorité des membres de cette assemblée».

1937) [1] — quelques doutes qui aient été quelquefois exprimés sur la valeur de ce dernier —, si la « politique d'indépendance » n'est généralement pas mise en question, il semble que l'opinion soit plus portée que précédemment à désirer qu'elle soit pratiquée avec plus de fermeté vis-à-vis de l'Allemagne. Tel serait, m'a-t-il été rapporté, le sentiment de plusieurs personnalités appartenant au gouvernement actuel. Les observations faites à Berlin par M. Davignon et à l'ambassadeur d'Allemagne par M. Soudan au sujet de l'émission du poste radiophonique de Cologne [2], et l'approbation marquée par la presse de cette réaction est à noter à cet égard. Il m'a été signalé d'autre part que le ministre de l'Intérieur, socialiste flamand, avait l'intention, la période électorale une fois close, de prendre des mesures assez sévères à l'égard des Allemands sujets belges qui, dans les cantons d'Eupen et Malmédy, se sont particulièrement compromis dans une agitation antinationale.

J'appelle également l'attention sur l'intention marquée par le Haut Commandement (rapport de l'attaché militaire de ce jour) [3] d'orienter dans une certaine mesure son dispositif dans un sens tenant plus compte des dangers dont la Belgique peut être menacée. Mais bien entendu, il s'agirait de modifier de manière insensible la situation actuelle, la préoccupation demeurant constante de ne pas plus éveiller l'attention des flamands impénitents que celle du gouvernement allemand.

Il semble donc que les derniers événements aient, dans une certaine mesure, conduit en Belgique à une appréciation plus saine des intérêts supérieurs du pays. Il conviendrait cependant de ne pas exagérer la portée de ces indices et il est à désirer que rien ne vienne compromettre les possibilités d'une certaine évolution qui ne saurait être que spontanée et discrète.

A cet égard, les quelques manifestations isolées de l'opinion publique en faveur de la conclusion de nouveaux accords d'État-major ne paraissent pas opportunes. Elles s'inspirent, semble-t-il, surtout de considérations de politique intérieure et parfois d'un désir tel d'obtenir sur ce point une satisfaction de principe, qu'elles vont jusqu'à s'accompagner de l'idée de conclure des accords avec tous les états voisins, quitte à les considérer en certains cas comme fictifs.

[1] Respectivement des 24 avril et 13 octobre 1937: voir, au tome V de la présente série, le n° 337; au tome VII de la même série, le n° 51.

[2] Le 29 mars, M. Soudan, ministre belge des Affaires étrangères, recevait l'ambassadeur d'Allemagne à Bruxelles : ce dernier lui exprimait les regrets du Reich au sujet de l'« incident » de la radio de Cologne, qui s'était adressée aux Belges de langue allemande des cantons d'Eupen et de Malmédy.

[3] Non retenu.

286

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 197. *Rome, 6 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 avril.)

La presse italienne n'a rien négligé tous ces temps-ci pour continuer à fixer l'attention du public italien sur le développement des événements d'Espagne. Les télégrammes échangés entre le roi Victor-Emmanuel et le Caudillo [1], les félicitations adressées par le Généralissime aux troupes légionnaires italiennes, ont été reproduits en bonne place dans tous les journaux. Ceux-ci n'ont pas manqué de commenter longuement l'entrée des troupes nationalistes dans Madrid enfin libérée de la tyrannie rouge et l'occupation du reste du territoire républicain par les soldats du général Franco. On a continué à afficher la plus grande sympathie pour le mouvement phalangiste et rien n'a été négligé pour donner l'impression que les liens solides forgés dans la guerre entre l'Italie et l'Espagne sauraient résister aux épreuves du lendemain. La signature du pacte d'amitié et de non-agression hispano-portugais [2] a été signalé par les revues officieuses comme constituant « l'heureux couronnement d'une période de rapports cordiaux durant depuis plus de deux ans, et la conclusion logique de la ferme attitude observée par le Portugal pendant la guerre civile espagnole ». On a félicité le gouvernement de Lisbonne d'avoir, depuis longtemps, gardé une attitude de méfiance hostile à l'égard de l'Espagne républicaine et de n'avoir pas hésité à manifester sa sympathie pour la cause du général Franco dès le début de l'insurrection.

Si on laisse de côté ces rappels et ces évocations qui paraissent destinés à entretenir dans le public de la Péninsule l'illusion d'une reconnaissance espagnole, on peut se demander si le gouvernement de Rome ne voit pas plus loin. Sans doute n'a-t-on, dans la Ville éternelle, qu'une confiance toute relative dans les sentiments de gratitude que les dirigeants nationalistes éprouvent à l'égard de l'Italie fasciste. Mais peut-être se préoccupe-t-on justement de leur forcer la main. Il est en tout cas assez singulier que les départs à destination de l'Espagne se soient multipliés [3], si j'en crois certaines informations concordantes, au cours de ces dernières semaines. Il ne saurait être

[1] C'est en fait le Duce qui avait adressé au Caudillo « son salut et le salut enthousiaste du peuple italien » à l'occasion de la chute de Madrid, intervenue le 28 mars.

[2] Le 17 mars. Par ce document conclu pour une durée de dix ans et renouvelable, les états signataires s'engageaient à ne se livrer à aucun acte hostile susceptible de compromettre l'intégrité territoriale des deux pays. Ils ne devaient prêter assistance à une agression éventuelle contre l'autre partie contractante, ni entrer dans un pacte ou une alliance contre l'autre partie.

[3] Voir ci-dessus les nos 204, 212.

question de contribuer à assurer la victoire du général Franco qui est maintenant un fait accompli. On cherche certainement à réaliser une sorte de pénétration pacifique à l'intérieur de l'Espagne. Comme le confiait récemment l'un des secrétaires de l'ambassade espagnole à un de mes collaborateurs, beaucoup d'Italiens partent à l'heure actuelle sous le prétexte de travailler aux entreprises de reconstruction qui vont se multiplier sur le territoire de l'Espagne dévastée. Presque tous disposent d'un petit capital, car ce sont d'anciens légionnaires et le gouvernement fasciste a versé pendant qu'ils combattaient une grande partie de leur traitement à leur famille. Il faudra également, dit-on à Rome, des cadres, aussi bien pour les organisations politiques que pour les établissements industriels. Et l'Italie doit être appelée normalement à fournir la main-d'œuvre nécessaire. Elle met d'ailleurs tout en œuvre pour ne pas se laisser éliminer de la péninsule ibérique par les capitaux franco-anglais (1).

Mais on parle aussi d'envois de troupes et même de régiments alpins. Il est couramment question de fortifier les Baléares et d'en faire un solide bastion italien face à la France. Le gouvernement fasciste ne paraît pas du tout s'apprêter à évacuer Majorque, bien au contraire. Aussi est-on amené à se demander s'il ne poursuit pas un double but, d'une part s'installer d'une façon durable en Espagne et contribuer au maintien du nouveau régime instauré par le général Franco, d'autre part prendre des mesures de précaution, peut-être temporaires, en fonction de l'éventualité d'une conflagration générale et notamment d'une guerre avec la France. Certains vont jusqu'à prétendre que l'on songerait à Rome à pousser l'Espagne, au cas où des hostilités viendraient à éclater en Europe, à adopter vis-à-vis de nous une attitude de neutralité assez menaçante et à réclamer, pour prix de son abstention dans le conflit, la cession de Tanger et même de Gibraltar. Le comte Ciano a déclaré récemment, paraît-il, à un diplomate étranger, que la seule chose qui restait à l'Espagne après tant de ruines, c'était une bonne armée aguerrie de près d'un million d'hommes dont la présence à la frontière des Pyrénées devrait être de nature à retenir toute l'attention du gouvernement français.

On paraît en tout cas certain à Rome que le général Franco ne demandera pas pour l'instant à l'Italie étant donné la tension méditerranéenne actuelle, de quitter les Baléares. Ainsi l'Italie serait toujours en mesure de répondre le cas échéant, si elle en était pressée par le gouvernement britannique, qu'elle reste disposée à retirer ses contingents des Baléares dès qu'elle en aura été priée par le Caudillo, mais que celui-ci ne lui a encore adressé aucune requête à ce sujet. Peut-être songe-t-on d'ailleurs à Rome à se constituer ainsi un atout supplémentaire et un moyen de pression de plus pour amener l'Angleterre

(1) *Note du document :* A ce propos, je crois devoir signaler que, d'après des renseignements de très bonne source, le gouvernement espagnol aurait livré récemment à l'Italie, en paiement partiel des dettes contractées envers le gouvernement fasciste, de grandes quantités de peaux et de cuirs que les autorités italiennes auraient fait revendre, en pratiquant une sorte de dumping en France et en Belgique pour se procurer des devises. L'Italie cherche, semble-t-il, d'une façon générale, à être remboursée de ses avances aux armées nationalistes par des fournitures de matières premières.

à nous demander d'adopter à l'égard des revendications italiennes une attitude plus conciliante. Le gouvernement de Rome pourrait, en effet, fort bien laisser entendre au cabinet de Londres qu'il ne saurait, dans l'état actuel des choses et en raison du différend franco-italien, envisager son départ des Baléares, la guerre avec la France pouvant éclater d'un moment à l'autre.

Il est évidemment fort difficile de savoir avec précision, dans ce pays où tout reste secret, quels sont les mobiles de l'action italienne en Espagne et les buts poursuivis par les dirigeants de Rome. Leur activité dans la péninsule ibérique ne fait en tout cas pas de doute et, loin de se ralentir, elle paraît, dans le moment présent, s'intensifier encore. Aussi y a-t-il lieu de la surveiller de très près, car elle pourrait nous réserver des surprises.

287

M. SERRES, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TÉTOUAN,
AU GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT.

D. nº 113. *Tétouan, 6 avril 1939.*

J'ai eu l'occasion, au cours des dernières semaines, d'avoir plusieurs entretiens avec le colonel Beigbeder et je voudrais condenser en quelques lignes les principales idées que le Haut-Commissaire a émises au cours de ces conversations.

Situation de l'Espagne. — Le colonel Beigbeder ne m'a pas caché ses préoccupations sur l'avenir de son pays. Il estime qu'une génération entière d'Espagnols a été sacrifiée au cours de la guerre civile. Des milliers d'hommes ont été sous-alimentés pendant près de trois ans, des enfants porteront toute leur vie la marque de cette période tragique, des milliers de familles ont été divisées, les haines se sont accumulées, les ruines sont innombrables.

La période héroïque vient de se terminer, la période difficile commence. Il faut refaire l'unité espagnole, reconstruire ce qui a été détruit, payer des amitiés qui ne furent jamais tout à fait désintéressées.

A ce sujet, le colonel Beigbeder a émis des doléances très vives sur l'activité de la société *Hisma* chargée de centraliser les activités commerciales entre l'Espagne et l'Allemagne. Il m'a déclaré que ses dirigeants avaient agi « comme des juifs » et s'étaient proposé d'imposer à l'Espagne, pour le règlement de ses dettes, une mainmise allemande sur les gisements miniers de la Péninsule. Si ce règlement avait été accepté par le général Franco, l'Espagne se trouverait placée à l'heure actuelle, a ajouté le Haut-Commissaire, dans la même situation que la Roumanie à la suite des accords intervenus il y a quelques jours entre cette puissance et le Reich [1].

[1] Allusion à l'accord commercial germano-roumain du 23 mars voir ci-dessus le nº 151.

Action italienne en Espagne. — L'antipathie qu'a toujours manifestée le colonel Beigbeder à l'égard de l'Italie reste aussi vive. Pour lui, les Italiens seront les grands vaincus de la guerre espagnole. Certes, les circonstances imposent à l'Espagne des ménagements à l'égard de son alliée, mais celle-ci ne doit se faire aucune illusion sur son essai de colonisation de la Péninsule. Il faudra que les Italiens abandonnent bientôt l'Espagne. Les Allemands vont partir, m'a affirmé le Haut-Commissaire, dans une quinzaine de jours. Les Italiens, qui sont plus nombreux, suivront peu après. On leur donnera auparavant la satisfaction de les associer solennellement au triomphe du général Franco au cours de manifestations qui auront lieu sans doute à Séville.

J'ai alors demandé au colonel Beigbeder comment il expliquait, dans ces conditions, le débarquement récent de troupes et de matériel italiens en Espagne [1]. Il m'a répondu que ce matériel et ces « spécialistes » avaient été demandés par le général Franco alors que celui-ci croyait à une résistance énergique des républicains de Madrid. L'effondrement du front du Centre [2] est survenu brusquement, mais les commandes étaient déjà passées et la livraison vient à peine d'être effectuée...

Relations économiques entre les deux zones du Maroc. — Les événements survenus depuis juillet 1936 ont amené l'Espagne à intégrer complètement la zone espagnole du Maroc dans l'économie de la métropole. Or, si cette dernière a pu jusqu'ici ravitailler à peu près le territoire placé sous son protectorat, les nécessités de l'approvisionnement des régions nouvellement soumises par le général Franco interdisent tout envoi de vivres au Maroc au moins jusqu'en septembre prochain. Il s'ensuit que la zone espagnole est toute disposée à faire appel dans les mois à venir aux ressources de la zone française pour assurer son ravitaillement. Mais le règlement des futurs échanges ne doit pas mettre en péril la stabilité, toute relative d'ailleurs, de la devise espagnole. Dans ces conditions, il ne peut être question de régler en pesetas les achats qui seront effectués en zone française. Une réunion de techniciens des deux zones fera, entre autres choses, l'inventaire des produits qui pourront faire l'objet des transactions à venir et, par la suite, l'intention du colonel Beigbeder est de confier à deux sociétés, l'une espagnole, l'autre française, le soin de centraliser les échanges et d'établir en fin d'année un bilan que la zone espagnole, certainement débitrice, réglerait en francs. Encore reste-t-il à préciser à quel taux sera fixé à cette occasion la valeur relative de la peseta par rapport à la devise française.

Situation internationale. — Les événements européens restent un des sujets de préoccupation du Haut-Commissaire. Il est normal que celui-ci n'ait pas jugé nécessaire de me préciser, s'il la connaît, l'attitude de son gouvernement en cas de conflit généralisé. Toutefois l'impression que j'ai pu dégager de mes conversations avec le colonel Beigbeder à ce sujet est que l'Espagne, en raison même des pressions qu'exercent sur elle ses alliés allemands et italiens, n'est pas certaine de pouvoir garder sa neutralité. Or,

(1) Sur les rumeurs courant à ce sujet, voir ci-dessus les nos 204, 212, 286.
(2) Madrid et l'armée du Centre s'étaient rendues le 28 mars aux troupes nationalistes.

notre voisine aurait besoin maintenant d'une longue période de paix pour réparer les pertes subies au cours des derniers mois. D'autre part, l'unité de l'Espagne, reconstituée sur des bases encore bien fragiles, résisterait-elle à une guerre extérieure à laquelle le peuple espagnol n'a aucune envie de se mêler?

Ces considérations ne sont pas sans troubler le Haut-Commissaire qui, s'il a d'étonnantes facilités pour déguiser sa pensée, n'en dispose pas moins d'une intelligence fort brillante et d'un sens politique très averti.

Les conversations que j'ai eues avec lui ces derniers jours et auxquelles il a donné un ton de particulière cordialité me paraissent intéressantes à rapporter du fait qu'elles ne sont pas limitées à un sujet déterminé. Elles permettent en tout cas de préciser sur certains points la pensée de celui qui dirige actuellement la politique espagnole au Maroc et auquel sera sans doute confiée demain une des hautes charges du nouveau régime.

288

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 223 à 227 (1). Réservé. *Belgrade, 7 avril 1939, 1 h. 40.*

(*Reçu :* 1 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme no 186 (2).

L'attitude du gouvernement yougoslave me paraît surtout due à un très grand embarras. La perspective d'un débarquement italien en Albanie, si elle se précise, ne saurait en effet le laisser indifférent, d'autant plus que, si cette éventualité se réalisait, l'opinion publique yougoslave en serait sans doute ... (3) violemment émue. Mais il est difficile au gouvernement de Belgrade, au moment où il affiche plus que jamais son amitié avec l'Italie dont il semble rechercher de plus en plus l'appui contre la pression allemande, d'exprimer ouvertement, si même il la ressent, la crainte de voir le partenaire qu'il s'est choisi rompre brutalement un accord récent (4) et dont chaque anniversaire est fêté plus solennellement que le précédent. D'autre part, en admettant que les craintes concernant l'éventualité d'une action italienne en Albanie se réalisent, on ne voit guère ce que la Yougoslavie pourrait faire pour l'empêcher.

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 5 avril, ci-dessus publié sous le no 262.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Allusion à l'accord italo-yougoslave du 25 mars 1937, dont le texte est reproduit au tome V de la présente série sous le no 171.

Dans ces conditions, on préfère ici faire mine de croire aux assurances que l'Italie ne cesse de renouveler pour affirmer qu'elle n'entreprendra rien contre l'intégrité de l'Albanie. Néanmoins, j'ai pu m'assurer, au [cours] d'une visite que j'ai faite tout à l'heure au nouveau ministre adjoint des Affaires étrangères, que l'on affecte moins de calme qu'il y a deux jours, bien qu'on ne veuille pas laisser paraître d'inquiétude. M. Smilianitch a beaucoup insisté auprès de moi sur les manifestations antiitaliennes qui, paraît-il, se seraient produites tous ces jours-ci en Albanie et, l'on peut se demander si cette nouvelle n'a pas pour but de trouver éventuellement des excuses au gouvernement de Rome.

C'est d'ailleurs le prétexte qui a été invoqué ici par les Italiens pour justifier l'envoi de navires de guerre devant Durazzo.

Le ministre d'Angleterre et l'ambassadeur de Roumanie voient dans l'attitude yougoslave les mêmes causes que moi-même, sans qu'ils ... [1] se montrer d'ailleurs fort préoccupés des conséquences qu'une occupation de l'Albanie par l'Italie pourrait avoir pour l'Entente balkanique tout entière.

Par contre, aucun de mes collègues ne croit à une entente préalable entre l'Italie et la Yougoslavie dans cette question.

M. Mercier, Ministre de France à Tirana,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 68 à 70 [2]. *Tirana, 7 avril 1939, 12 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 43).

Le palais royal s'est vidé de ses habitants pendant la nuit; la Reine, en ambulance, ses parents hongrois et leur suite devaient gagner la Grèce par Korca. Le Roi passait pour devoir prendre la tête de ses forces à Burrel et accepter le combat. Ce matin à six heures, le ministre d'Angleterre, qui habite Durazzo, a téléphoné que cinq unités de guerre ont fait des préparatifs de débarquement. Les troupes albanaises ayant ouvert le feu de leurs mitrailleuses, la flotte italienne ... [3] par un bombardement nourri sur le port et la ville. On entend encore d'ici [9 heures] des détonations espacées.

A 6 heures également, des avions de bombardement ont survolé Tirana et les autres villes, lançant des proclamations en albanais; la population est avisée que les troupes italiennes prendront pied aujourd'hui en Albanie pour ramener l'ordre et réparer les dommages causés par un gouvernement de

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Lacune de déchiffrement.

rapaces, après quoi elles repartiront. Les Albanais sont invités au calme et à la non-résistance sous peine de mesures coercitives impitoyables.

La ville s'est vidée de ses habitants, alors qu'hier elle regorgeait de volontaires de tous les âges pleins d'ardeur patriotique, qui ont défilé devant cette légation acclamant la France pour se rendre aux casernes et recevoir des armes [1].

290

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1103 à 1107 [2]. Réservé. *Londres, 7 avril 1939* [3].

(*Reçu :* 18 h.)

En me parlant des conversations qu'il vient d'avoir avec le gouvernement britannique, M. Beck a observé d'abord que la déclaration faite à la Chambre des Communes par le Premier ministre [4] avait été concertée avec lui et que le gouvernement polonais se considérait d'ores et déjà comme engagé au même titre que la Grande-Bretagne. Il avait semblé nécessaire de part et d'autre, a-t-il ajouté, de préciser la position des deux puissances sans attendre la mise au point qui sera faite ultérieurement au cours des pourparlers destinés à établir la formule définitive de l'accord ainsi que les conditions pratiques de sa mise en œuvre.

Sur ce dernier point, M. Beck ne m'a donné aucune précision intéressante. Il n'a pas manqué de se référer à l'accord franco-polonais de 1921 [5] qui reste, a-t-il dit, une des bases essentielles de la politique extérieure polonaise.

Il m'a prié de faire savoir à Votre Excellence qu'il ne doutait pas que le gouvernement français n'accueille avec satisfaction la nouvelle de l'accord anglo-polonais ... [6] avance donne son accord à cette procédure. Quant aux autres conséquences internationales, le ministre polonais affecte d'être optimiste. Dès hier soir, il a été interrogé par les correspondants de presse

[1] Par télégramme nos 71-72 du 7 avril, 16 h, le ministre de France indiquait que le gouvernement s'était retiré, avec le Roi, dans les montagnes à proximité de Tirana; Mehdi bey Frasheri, ancien président du Conseil, avait reçu mission de représenter l'autorité dans la capitale. La résistance acharnée de l'armée albanaise n'avait pas empêché les Italiens de prendre pied; et le combat continuait en dépit de l'envoi d'émissaires par les Albanais.

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Par fil.

[4] Le 5 avril : voir ci-dessus le no 275.

[5] Allusion à l'accord politique conclu le 19 février 1921, aux termes duquel « si, contrairement aux prévisions et aux intentions sincèrement pacifiques des deux états contractants, ceux-ci ou l'un des deux se voyaient attaqués sans provocation de leur part, les deux gouvernements se concerteraient en vue de la défense de leur territoire et de la sauvegarde de leurs intérêts légitimes ». *S.D.N. Recueil des traités*, XVIII, p. 12.

[6] Lacune de déchiffrement.

allemands sur la compatibilité de ces nouveaux engagements avec le traité germano-polonais de 1934 (1) et il a affirmé que celui-ci n'interdisait aucunement à la Pologne d'améliorer ses rapports avec d'autres puissances. M. Beck admet que la presse allemande montre une certaine mauvaise humeur, mais il observe que le mécontentement est dirigé contre l'Angleterre plus que contre la Pologne. Tout cela, croit-il, finira par s'arranger. La politique allemande s'est toujours inspirée de la nécessité de maintenir un certain *modus vivendi* avec la Pologne et de respecter la situation mondiale de la Grande-Bretagne.

Dans le cas actuel, il serait absurde de parler d'encerclement, car les promesses échangées entre Londres et Varsovie ne portent aucune atteinte à l'esprit conciliant dont restent animés ces deux gouvernements, et il est bien évident que ni l'un ni l'autre ne feront rien qui puisse provoquer un conflit.

M. Beck ne veut pas croire à des intentions offensives de l'Allemagne, du moins vis-à-vis de pays fermement résolus à se défendre, ce qui n'était pas le cas... (2) pour la Tchécoslovaquie. Néanmoins, a-t-il ajouté, il était devenu nécessaire dans les questions qui intéressent la Pologne de marquer nettement un point d'arrêt en face des prétentions allemandes; d'abord parce qu'elles mettent en cause des intérêts polonais de caractère vital, ensuite parce que l'on doit sentir à Berlin que certaines choses ne peuvent se régler par décision unilatérale.

M. Beck m'a paru partagé entre la fierté d'avoir conclu avec l'Angleterre un accord qui rehausse le prestige de son pays ainsi que le sien propre, et d'autre part la crainte des conséquences qui pourront en rejaillir et sur lesquelles il cherche à se rassurer lui-même.

291

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1109 à 1112 (3). Secret. Réservé. *Londres, 7 avril 1939* (4).

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1091 à 1094 (5).

D'après la même personnalité allemande, il n'y aurait pas lieu de s'attendre de façon imminente à une nouvelle entreprise de M. Hitler.

(1) Accord de non-agression du 26 janvier 1934 : voir, au tome V de la première série, les nos 278 (et note), 288, 293, 309, 320, 324, 330, 337.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Par fil.

(5) Ce télégramme, du même jour, concerne en fait les événements d'Albanie et leurs répercussions. A aucun moment, il n'est question d'une « personnalité allemande ».

Bien que le Führer fasse grand état dans ses discours de la politique anglaise de l'encerclement, il ne serait pas encore pourtant disposé à croire ce danger réel. Il ne croit pas en effet que les puissances balkaniques en fin de compte acceptent de se ranger aux côtés des états occidentaux. Les déclarations de certains de leurs hommes d'État encourageraient en effet, semble-t-il, les dirigeants nationaux-socialistes à l'optimisme. La Roumanie, la Turquie feraient savoir à Berlin que tout en ne pouvant se refuser à collaborer avec l'Angleterre et la France, elles n'entendent cependant point aliéner leur liberté d'action.

Ce serait donc surtout pour des raisons de propagande que M. Hitler se montrerait actuellement hanté par le cauchemar des coalitions; s'il y croyait vraiment, il n'hésiterait pas sans doute à recourir à la tactique de Frédéric II, à prendre les devants et à attaquer les puissances alliées avant que celles-ci n'aient pu compléter leur plan de défense. Mais la logique ou la raison, déclare le collaborateur de M. von Ribbentrop, n'est pas ce qui décide les actions du Führer. Celui-ci obéit à des impulsions soudaines qui procèdent en général de passions invétérées. C'est ce qui vient encore de se produire lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie. M. Masarik, chef de cabinet de M. Chvalkovsky, avait été chargé d'apporter à Berlin des propositions satisfaisantes. M. Hitler les a néanmoins brutalement écartées et a préféré la destruction de l'État tchécoslovaque et l'occupation militaire du pays.

La situation intérieure en Allemagne continuerait d'être mauvaise. Ni l'occupation de la Bohême et de la Moravie, ni l'annexion de Memel n'aurait provoqué aucun enthousiasme au sein de la population. Celle-ci se montrerait actuellement apathique, lasse de l'effort que la mobilisation complète du pays exige d'elle et indifférente aux succès que remporte la politique extérieure du IIIe Reich. Mon informateur considère que pour ces diverses raisons, difficultés croissantes à l'intérieur, tempérament de M. Hitler, mépris de l'adversaire, il faudrait s'attendre à voir l'Allemagne nationale-socialiste se lancer dans quelque nouvelle entreprise au plus tard à l'automne. Le diplomate allemand marque d'ailleurs comme en septembre dernier la conviction qu'un conflit armé s'achèverait par une catastrophe pour son pays et qu'au surplus, le moral de la population ne lui permettrait point de résister pendant longtemps.

292

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangeres.

T. nos 560, 561. *Varsovie, 7 avril 1939, 21 h. 40, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 40.)

Les résultats des entretiens polono-britanniques (1) sont accueillis par l'opinion polonaise avec une grande satisfaction.

Déjà la première déclaration de M. Chamberlain, il y a huit jours (2), avait commencé à la rassurer. Les informations reçues de Londres pendant le séjour de M. Beck n'ont fait qu'accentuer les impressions favorables.

Les Polonais attendent beaucoup de la Grande-Bretagne et pas seulement en cas de guerre. Il leur semble que celle-ci ne pourra leur refuser son aide au point de vue économique et financier.

Mais le changement d'attitude de la Grande-Bretagne présente avant tout pour les Polonais l'avantage essentiel de marquer la fin de la distinction établie au point de vue de la sécurité entre l'Est et l'Ouest à Locarno et maintenue par les accords qui ont suivi le 7 mars 1936.

Les partisans de M. Beck enregistrent avec soulagement ce qu'ils considèrent comme un grand succès pour sa personne et pour sa politique, qui étaient également vilipendées depuis quelque temps, et soulignent avec complaisance que la politique polonaise n'est pas modifiée, que la Pologne n'adhère à aucun bloc, qu'elle garde toute son « indépendance » diplomatique et que l'accord polono-allemand de 1934 (3) conserve toute sa valeur.

Les milieux d'opposition se plaisent à interpréter l'accord polono-britannique comme devant être le point de départ de la collaboration plus étroite avec les puissances occidentales, qu'ils ont toujours souhaitée et recommandée.

(1) Qui s'étaient tenus à Londres, à l'occasion de la récente visite du ministre polonais des Affaires étrangères : voir ci-dessus les nos 256, 271, 275, 276, 290; ci-après les nos 321, 326, 359, 365, 406.

(2) Le 31 mars, aux Communes : voir ci-dessus le no 216.

(3) Sur l'accord polono-allemand de non-agression du 26 janvier 1934, voir, au tome V de la première série, les nos 278 (et note), 288, 293, 309, 320, 324, 330, 337.

293

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 563 à 565. Réservé. *Varsovie, 7 avril 1939, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 8, 2 h. 15, 2 h. 30.)

Le brusque changement de ton des agences et de la presse allemandes à l'égard de la Pologne est très caractéristique.

Après la première déclaration de M. Chamberlain (1) et au début du séjour de M. Beck à Londres (2), les officieux allemands se sont montrés prudents et modérés vis-à-vis de la Pologne, comme s'ils redoutaient de l'inquiéter et de la pousser vers les puissances occidentales.

Hier soir, cette tactique a fait place à celle de l'intimidation et de la menace (notamment le *Deutscher Dienst*, le *Völkischer Beobachter*). La voici accusée de se faire le satellite de l'Angleterre pour une politique d'agression contre l'Allemagne et avertie que, comme d'autres « petites nations », elle risque de devenir la première victime des « manigances » britanniques.

Il se peut que l'Allemagne cherche ainsi à faire pression sur la Pologne pour l'amener sans plus tarder à des concessions substantielles en ce qui concerne Dantzig et « la liaison territoriale » entre la Prusse orientale et le reste du Reich. M. Beck, de son côté, fera probablement, une fois rentré à Varsovie, à moins d'impossibilité absolue, une nouvelle tentative pour conclure les accords qu'il cherche à réaliser depuis longtemps.

Il n'est pas permis toutefois de négliger une autre hypothèse, celle dans laquelle le chancelier Hitler, sentant que le temps travaille maintenant contre lui, se résoudrait à brusquer les événements et adresserait à la Pologne quelque mise en demeure que celle-ci ne pourrait accepter (3).

(1) Le 31 mars, aux Communes : voir ci-dessus le n° 216.

(2) Sur ce séjour, voir ci-dessus les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292; ci-après les nos 321, 326, 359, 365, 406.

(3) Télégramme reproduit avec de légères modifications de rédaction et à l'exception de la dernière phrase de l'avant-dernier paragraphe, sous le n° 94 du *Livre jaune*.

294

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1384. *Rome, 7 avril 1939* (1).

(*Reçu :* le 8, 12 h. 45.)

La nation italienne se trouve, à l'heure actuelle, désorientée et préoccupée. Sur les principaux points de l'horizon européen, elle constate que ses tendances naturelles du moment sont en contradiction avec la direction que le gouvernement fasciste imprime à sa politique.

L'opinion publique aperçoit tout d'abord clairement que, dans le jeu de l'axe Rome-Berlin, c'est, de plus en plus, Berlin qui dirige et Rome qui subit. Or, la série des événements qui se déroulent depuis un an a été enregistrée ici avec une désapprobation croissante. Les obligations de l'Axe demeurent, mais leur poids apparaît chaque jour plus lourd à l'opinion. Il faut bien, par exemple, défendre la thèse d'une Allemagne menacée d'encerclement et d'agression. Mais la lecture des journaux révèle à quel point cette défense est laborieuse et sans conviction. De toute évidence, le cœur n'y est pas et ces apologies forcées de la politique du Reich sont accueillies, surtout depuis l'occupation de Prague, par des haussements d'épaules de la part de tous ceux qui, en nombre de plus en plus grand, croient pouvoir s'exprimer librement. Un journaliste italien parlait récemment à l'un de mes collaborateurs de « tunique de Nessus » à propos de l'amitié italo-allemande; c'est là, je crois, le sentiment actuel de la très grande majorité de l'opinion publique.

Celle-ci, en outre, constate avec déplaisir et inquiétude que le dogme de l'amitié italo-anglaise, si fortement ébranlé pendant les sanctions, et que l'on s'était réjoui de voir restaurer depuis, pourrait bien subir de nouvelles atteintes, du fait de la position particulièrement énergique que le gouvernement britannique vient d'adopter à l'égard des débordements de l'hégémonie allemande. Il est tout de même excessif, se dit-on, que nos relations avec l'Angleterre doivent se trouver de nouveau compromises par le simple jeu de notre solidarité avec l'Allemagne et à la suite d'initiatives sur lesquelles nous n'avons pas été consultés et qui ne nous ont, jusqu'à présent, absolument rien rapporté. La plupart des Italiens partagent, en ce qui concerne leur pays, les préoccupations qui ont déterminé la prise de position récente de l'Angleterre et ils s'effraient des contradictions qui s'affirment, d'une manière toujours plus accentuée, entre ce qu'ils croient être les véritables intérêts de leur pays et la voie dans laquelle celui-ci est mené.

Par courrier, en clair.

A l'égard de la France, l'opinion publique continue, il faut le constater, de souhaiter ardemment une réconciliation. « Pourquoi donc ne voulez-vous pas causer, répète-t-on inlassablement. Pourquoi ne pas nous aider dans notre désir de nous dégager vis-à-vis de Berlin, dans toute la mesure où nous le pouvons présentement ? » C'est quotidiennement et avec une sincérité évidente que de tels propos sont tenus à mes collaborateurs et à moi-même. Dans son inquiétude du lendemain, la nation italienne, telle Madame Barbe-Bleue, guette, par tous les yeux de Sœur Anne, en direction de Paris.

Le gouvernement fasciste n'est assurément pas le gouvernement de l'opinion, et les mouvements de cette dernière ne suffisent pas en eux-mêmes à le porter, en l'exonérant de tout souci quant aux apparences à garder en cas de volte-face politique. C'est évidemment une lourde contrainte que d'être obligé d'avoir, et d'avoir eu « toujours raison ». Le gouvernement de Rome mesure les préoccupations et les tendances qui animent présentement la nation italienne, mais le danger n'en subsiste pas moins, s'il se croit définitivement enfermé dans sa politique allemande, de le voir faire violence à son opinion publique pour exploiter à fond cette politique et essayer, au prix même des risques les plus graves, d'en tirer enfin les fruits qu'il a vainement attendus jusqu'ici.

L'opération contre l'Albanie pourrait bien, à cet égard, ne constituer qu'une sorte de préface.

295

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1097 à 1099. Secret. Réservé. *Londres, 7 avril 1939, 16 h.* 30 (1).

Je me réfère à mon télégramme nos 1095, 1096 (2).

Suivant la même source allemande, c'est à une date toute récente seulement que Rome et Berlin auraient procédé à des échanges de vues concernant les projets d'intervention italienne en Albanie, sans que le gouvernement du Reich soulevât, cela va sans dire, la moindre objection contre les intentions de M. Mussolini.

D'après les renseignements dont dispose la Wilhelmstrasse, la nouvelle entreprise du Duce serait inspirée uniquement par des considérations de prestige, et les dirigeants italiens n'en feraient d'ailleurs point mystère dans leurs conversations avec leur partenaire de l'Axe. Les Allemands tiendraient actuellement la situation intérieure en Italie pour « désastreuse », le mécontentement étant également vif parmi les extrémistes, qui critiquent l'incapacité

(1) Par fil.
(2) Du même jour, non retrouvé.

de la diplomatie italienne à encaisser des profits positifs, et parmi les modérés, qui estiment que la politique extérieure du comte Ciano mène le pays aux abîmes. Dans la nécessité de choisir celle de ces deux tendances contradictoires à laquelle il souhaiterait donner des apaisements, M. Mussolini aurait opté pour la première, et résolu de faire acte d'autorité en Albanie.

Les explications données à ce sujet par le comte Ciano à l'ambassadeur d'Allemagne se rapprochent de celles qu'il a fournies à lord Perth, et dont fait état le télégramme nº 1350 de M. François-Poncet [1]. Elles représentent cependant quelques différences assez notables. C'est ainsi que le ministre des Affaires étrangères n'a pas mentionné dans ses conversations avec ses interlocuteurs allemands un plan d'attaque italo-albanaise contre la Yougoslavie qui aurait été suggéré par le roi Zogou, mais aurait dit, avec moins d'invraisemblance, semble-t-il, que le Souverain aurait sollicité au début de mars un renforcement de l'appui italien en raison des inquiétudes que lui inspirait sa propre situation. C'est devant le sursaut d'énergie nationale qui se serait manifesté dans le pays à la rumeur de ces tractations que le Roi aurait ensuite renversé ses batteries et adopté une attitude nettement anti-italienne.

Les représentants de la Wilhelmstrasse affectent d'ailleurs de n'accorder aucun crédit à ces différentes versions; d'après eux, les ambitions du Duce expliquent exclusivement l'action qu'il vient d'entreprendre sur les côtes orientales de l'Adriatique.

296

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 944 à 950 [2]. Confidentiel. *Berlin, 7 avril 1939, 22 h. 30.*

A la légation de Yougoslavie, à Berlin, on ne paraît pas envisager jusqu'ici de réaction de Belgrade contre l'occupation de l'Albanie par l'armée italienne [3].

En revanche, on se montre très inquiet des visées allemandes sur la Roumanie. On estime avoir de sérieuses raisons de craindre que l'Allemagne ne porte prochainement ses coups dans cette direction, quelle que soit la tournure que prenne son litige avec la Pologne. On pense que, dès maintenant, le Reich peut être assuré, contre une Roumanie qui chercherait à résister, du concours de la Bulgarie et de la Hongrie. Lorsque l'Allemagne aurait mis la main sur la Roumanie, la Yougoslavie elle-même, prise entre le Reich et l'Italie, serait, dit-on, réduite à l'impuissance, et Berlin serait le maître incontesté de tout le Sud-est européen.

(1) Du 5 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 259.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Sur les réactions yougoslaves à cette occupation, voir ci-dessus les nos 262 (et note), 288.

A cet égard, il me revient qu'après avoir éprouvé une très vive satisfaction du récent accord germano-roumain [1] et avoir fondé sur ce traité les plus grands espoirs, les dirigeants de l'économie allemande se rendraient compte qu'ils ne pourraient en retirer de profit véritable avant un an. Mais ce délai serait considéré désormais comme beaucoup trop long, étant donné l'évolution rapide de la situation internationale. Même ceux qui, parmi les dirigeants hitlériens, seraient partisans d'adopter, à l'égard de la Pologne, une tactique de temporisation et d'usure matérielle et morale, considéreraient qu'en présence de la menace d'encerclement qui grandit chaque jour, l'Allemagne doit, le plus tôt possible, s'assurer d'une façon certaine les ressources de la Roumanie et la maîtrise du Sud-est. Le Reich se mettrait ainsi en mesure de parer à un blocus et il intercepterait les communications entre les puissances occidentales, d'une part, la Pologne et la Russie de l'autre.

Il est permis de se demander si l'occupation de l'Albanie par les Italiens n'est pas la première phase d'une manœuvre concertée des puissances de l'Axe en vue d'atteindre ce double objectif, économique et stratégique.

Dans ces conditions, les inquiétudes manifestées à la légation de Yougoslavie en ce qui concerne l'avenir immédiat de la Roumanie et de tous les Balkans ne me paraissent aucunement exagérées. La menace qui pèse sur la Roumanie est double. Ce pays renferme les seules ressources pétrolifères qui soient à la portée de l'Allemagne et dont celle-ci ne pourrait se passer pour approvisionner, en temps de guerre, sa gigantesque aviation et ses unités motomécanisées. D'autre part, sur deux de ses frontières, en Dobroudja et en Transylvanie, il est exposé à des revendications territoriales que le Reich ne manque certainement pas d'encourager.

S'il y a peu d'espoir du côté de la Hongrie, il est peut-être encore possible que de légères concessions en Dodroudja permettent à la Bulgarie de se joindre aux états de l'Entente balkanique et de faire front avec eux contre le péril allemand.

Vu de Berlin, ce péril paraît si grave qu'aucun effort ne doit être négligé pour essayer d'y parer.

En ce qui concerne en particulier les zones pétrolifères roumaines, j'estime que l'on ne doit pas écarter l'hypothèse d'une attaque brusquée de l'Allemagne pour s'en emparer. A cet égard, il convient peut-être de mentionner que l'armée de l'Air du Reich dispose de trois régiments de parachutistes, et que c'est à ces unités que l'on avait songé pour réaliser par surprise l'occupation de Prague.

Ce serait à mon sens une erreur d'écarter *a priori* l'éventualité d'un recours à de pareils moyens d'action.

Le Département estimera sans doute avec moi qu'il y aurait lieu d'attirer l'attention du gouvernement roumain sur la nécessité d'organiser très sérieusement la défense de la région pétrolifère et de préparer la destruction éventuelle des stocks et des puits.

[1] Allusion à l'accord commercial signé le 23 mars précédent : voir ci-dessus le n° 151.

297

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 378, 379 (1). *Ankara, 7 avril 1939* (2).

Les événements d'Albanie sont suivis ici avec une anxiété croissante. On mesure la gravité de la menace qu'une installation italienne en Albanie ferait peser sur l'alliée grecque et l'on s'étonne de la lenteur des réactions yougoslaves (3). Si la Yougoslavie intervient, le problème qui se posera sera examiné ici avec la préoccupation de maintenir la solidarité balkanique. Si elle assiste impassible aux événements, on interprétera cette abstention comme un aveu de très grande faiblesse, comme la preuve d'une orientation définitive de la politique de Belgrade vers Rome et Berlin et, par conséquent, comme l'annonce d'une très prochaine aggravation de la pression allemande sur la Roumanie.

On attend avec impatience les nouvelles de Londres et de Paris.

298

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. no 563. *Paris, 7 avril 1939.*

Au cours du récent séjour à Tchongking de l'ambassadeur de France en Chine, M. Wang-Chung-Hui, ministre des Affaires étrangères, a instruit M. Cosme du vif désir qu'éprouverait le gouvernement chinois de participer à la défense de l'Indochine au cas où nos possessions d'Extrême-Orient seraient attaquées par le Japon (4). M. Wang-Chung-Hui a tenu à préciser que cette communication était faite sur instructions du maréchal Tchang-Kaï-Chek. Il a ajouté qu'il ne s'agissait point, pour l'instant tout au moins, de conclure un accord préjugeant des intentions du gouvernement japonais à l'égard de la France. Le gouvernement chinois suggérerait seulement des

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Sur cette « lenteur », voir ci-dessus les nos 262 (et note), 288, 296.
(4) Voir ci-dessus le no 99.

échanges de vues destinés à déterminer l'esprit d'une collaboration éventuelle entre les deux pays.

D'après des indications complémentaires données par le ministre des Affaires étrangères, une proposition analogue aurait été faite au gouvernement britannique, la collaboration anglo-chinoise étant destinée à jouer à Hong-Kong et à Singapour, régions où les intérêts chinois sont considérables.

Au cas enfin où ces suggestions seraient favorablement accueillies à Paris et à Londres, M. Wang-Chung-Hui se proposerait d'approcher le gouvernement des États-Unis.

En me rendant compte de ces entretiens, M. Cosme les situe dans le cadre des préoccupations présentes du gouvernement chinois. Les membres de ce gouvernement lui ont paru déterminés à poursuivre la lutte, convaincus que l'économie japonaise ne pourra soutenir indéfiniment le poids de la guerre et attentifs aux complications internationales qui, en engageant les forces japonaises sur d'autres terrains, obligeraient ces forces à relâcher leur étreinte.

Il paraît évident que le gouvernement chinois, en faisant à la France et à l'Angleterre des offres de collaboration, s'efforce de les amener à s'engager dès maintenant plus avant qu'elles n'ont estimé opportun de le faire jusqu'à ce jour.

Si le gouvernement chinois attend d'un conflit général des facilités pour rétablir ses propres affaires, il verrait volontiers dès à présent, en fonction de cette collaboration éventuelle et future, des liaisons s'établir qui, par une pente insensible, reporteraient au Kiangsi et au Hounan les frontières de l'Indochine, de Hong Kong et de Singapour. Or, la mainmise japonaise sur la Chine est évidemment contraire aux intérêts français, britanniques et américains. Mais cette constatation ne suffirait pas à convaincre le gouvernement français d'ouvrir dès à présent au gouvernement chinois des perspectives d'assistance et qui, dans l'état actuel des choses en Chine, seraient unilatérales.

Par contre, je verrais avantage, ne fût-ce que pour préparer l'avenir, à ce que les suggestions de Tchongking fussent présentées à Washington comme elles l'ont été à Paris et à Londres [1]. Elles pourraient fournir en effet une base à des échanges de vues tripartites sur les modalités d'une collaboration en Extrême-Orient, laquelle ne sera véritablement efficace qu'au jour où les États-Unis auraient accepté de s'y associer.

Dans cet esprit, je serais disposé, pour ma part, sans prendre d'engagement d'aucune sorte, à marquer de la sympathie et de l'intérêt pour la communication faite à M. Cosme par M. Wang-Chung-Hui.

Je vous serais obligé de bien vouloir entretenir le Foreign Office de cette affaire en vous inspirant des indications contenues dans la présente dépêche [2]. J'attacherais du prix à connaître assez rapidement les vues du gouvernement britannique sur les différents aspects de la question.

[1] Une suggestion analogue avait en effet été faite par la diplomatie chinoise au Foreign Office : voir ci-dessus le n° 99 (note).

[2] La réponse de l'ambassadeur de France à Londres est ci-après reproduite sous le n° 401.

299

M. Henri Cambon, Ministre de France à Luxembourg,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 21. Très confidentiel. *Luxembourg, 7 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 avril.)

Je suis allé passer une journée à Paris au début de la semaine afin de recueillir quelques informations sur les résultats de l'entrevue que M. Bech avait eue avec Votre Excellence deux jours auparavant [1]. Je ne vous avais pas caché que les visites réitérées du ministre luxembourgeois des Affaires étrangères au Département m'inspiraient une certaine inquiétude, en raison de l'insistance déployée par ce dernier pour obtenir de la France des engagements que j'estime dangereux.

J'ai appris avec plaisir à la direction politique que l'État-major avait été consulté sur l'opportunité de garantir l'inviolabilité du territoire grand-ducal, que la réponse avait été nettement négative et que Votre Excellence n'avait donné à M. Bech aucune assurance qui pût engager l'avenir.

En rentrant à Luxembourg, j'ai été confirmé dans l'idée que cette attitude était sage et qu'il y avait lieu de s'y tenir. En effet la veille, le prince Félix de Bourbon, mari de la Grande-Duchesse, avait eu avec mon collaborateur M. Rivaud un entretien que celui-ci m'a rapporté et dont je résume ci-après les principaux traits.

« J'aurais voulu voir M. Cambon, lui dit le Prince, mais je vais vous dire ce que j'avais l'intention de lui exposer et cela vaut peut-être mieux ainsi, car je n'ai aucune qualité officielle pour parler politique à un représentant étranger; j'aurais été gêné par son caractère tandis qu'avec vous je puis causer à titre personnel sans sortir de la règle, et comme je sais que vous rapporterez nos propos à votre ministre, l'effet sera le même.

« Que va faire la France? Va-t-elle se lier par des engagements qu'on essaye de lui faire prendre et qui se traduiront par l'abandon du Luxembourg qui sera livré à l'Allemagne? Ou consciente de l'intérêt général et du sien propre, va-t-elle nous défendre et se défendre en même temps, sans tenir compte des subtilités diplomatiques qui ont fait leur temps? A mon avis, elle n'a pas à hésiter. Elle doit considérer le Luxembourg comme un terrain à utiliser pour sa défense et elle pourra le faire avec d'autant moins de scrupule que si l'on se conforme à ma volonté, la famille grand-ducale lui en fournira elle-même le prétexte. Je ne veux pas laisser la Grande-Duchesse ni mes enfants en otage

[1] Il n'a été retrouvé dans les archives aucun compte rendu de l'entretien entre les deux ministres des Affaires étrangères.

chez les Allemands. A la première nouvelle de l'invasion, nous nous replierons sur la France en emmenant la compagnie de volontaires dont je suis le chef et la gendarmerie qui constituent nos seules forces armées. Je suis Français, mes enfants doivent être soustraits aux dangers, et le maintien de la Grande-Duchesse dans un pays occupé ne peut avoir aucune utilité pour la population. Sa sœur a dû abdiquer à cause de soi-disant compromissions avec l'occupant qu'elle n'avait vraiment pu éviter. En utilisant militairement le territoire luxembourgeois et en donnant asile à la famille souveraine, c'est à la France que reviendra la reconstitution du Grand-Duché après la guerre et elle nous inspire confiance. Si elle n'assume pas ce rôle, les Belges s'en empareront et essaieront d'en tirer profit. »

Le Prince ajouta que le gouvernement luxembourgeois devrait évidemment partager ces vues pour légaliser en quelque sorte les actions de la Grande-Duchesse. A cet égard, il examina les tendances de chacun des ministres et ses appréciations m'ont semblé judicieuses. Celui d'entre eux qui lui paraîtrait le plus flottant est M. Bech. C'est tout à fait mon avis. Il va sans dire que si le Prince s'était adressé directement à moi, il n'aurait pu émettre un jugement aussi net sur le ministre des Affaires étrangères de la Grande-Duchesse.

M. Bech en effet — depuis quatre ans que je le fréquente, mon impression à cet égard se confirme — n'a pas comme le prince Félix la foi dans la puissance du bloc franco-anglais-américain. Il m'a dit à moi-même il y a quelques jours qu'il la considérait comme inférieure à celle du bloc germano-italo-japonais. Et en prévision de toutes les éventualités, il n'est pas exclu qu'il ne pense à être l'homme que les Allemands trouveraient devant eux pour représenter le Grand-Duché et avec lequel ils pourraient — certaines circonstances s'étant produites — engager des pourparlers. L'exemple récent de Mgr Tiso devrait pourtant l'éclairer.

D'autre part, M. Bech a des attaches intimes avec l'*Arbed*, le groupement industriel qui domine toutes les affaires dans le Grand-Duché et qui représente des intérêts financiers belges considérables. Or ce groupe industriel se fait de plus en plus l'instrument de la politique belge. Ainsi le ministre a un pied assuré dans son pays, quelle que soit l'influence ou même l'emprise étrangère à laquelle l'avenir le réserve.

Les considérations qui précèdent m'ont été confirmées de tous points aujourd'hui même par un informateur de confiance et qui est bien placé pour connaître le jeu des intrigues belges et allemandes au Luxembourg. Je l'ai prié de mettre par écrit les intéressantes indications qu'il m'apportait et qui concordent de tous points avec mes impressions et celles du prince de Luxembourg. Votre Excellence trouvera ci-joint en copie la note hâtivement composée par mon informateur et sur laquelle j'appelle toute son attention.

NOTE ANNEXE

Je tiens à attirer votre attention sur un mouvement d'opinion qui se développe dans le grand-duché de Luxembourg. Des agents belges sont à l'œuvre pour convaincre la population de la nécessité d'une défense active du pays que, devant la carence de la France, seule la Belgique peut et *veut* assurer.

Je suis en mesure d'affirmer de la façon la plus formelle que le gouvernement luxembourgeois est en possession de propositions concrètes du gouvernement belge, pour assurer la fortification du pays à la suite d'une véritable alliance défensive entre les deux pays. Le Luxembourg devrait fournir un contingent armé, mais qui ferait partie de l'armée belge. Les Luxembourgeois feraient leur service militaire en Belgique, et c'est une garnison belge qui occuperait le pays et les fortifications. Cette solution est bien vue par certains milieux de l'*Arbed*. Cependant, la majorité du Conseil d'administration pencherait plutôt vers un accord avec la France, sous réserve que les Alliés assurent de nouveau à l'industrie métallurgique luxembourgeoise des débouchés normaux et réguliers.

Il résulterait d'autre part de conversations privées de M. Bech qu'Hitler est disposé à donner au gouvernement luxembourgeois l'assurance solennelle que l'Allemagne en cas de conflit respecterait la neutralité luxembourgeoise, parce qu'il est sûr dans ces conditions que la France *serait forcée* de faire une déclaration pareille et qu'il est sûr que la France *respecterait la parole donnée*. Ceci pour éviter que la France n'occupe le territoire luxembourgeois. Si ces déclarations ne se produisaient pas prochainement, M. Bech pencherait vers un accord avec la Belgique, tandis que MM. Blum et Margue seraient pour un accord avec la France. M. Dupong, encore hésitant, serait cependant plus favorable à la solution française mais il craint que la France refuse d'entrer en pourparlers.

300

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 200. *Rome, 7 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 avril.)

Il est assez difficile de se rendre exactement compte à Rome de l'attitude réelle du gouvernement italien en face de la question croate. On redoute certainement ici les agissements des agents allemands et les intrigues du Reich visant à détacher la Croatie de l'État yougoslave. Mais on n'est pas fâché de disposer d'une arme par rapport au gouvernement de Belgrade et d'un moyen de pression qui pourrait être efficace. D'autre part, on songe toujours à la question de la Dalmatie, bien qu'elle soit pour le moment laissée en sommeil. Comme j'ai eu l'occasion de l'exposer à diverses reprises, la politique italienne est « à tiroirs » et il n'y aurait pas lieu de s'étonner si, le moment venu, on voyait le palais Chigi effectuer une de ses brusques et soudaines volte-face qui sont dans les traditions de la diplomatie fasciste.

Pour l'instant, le désir du gouvernement italien paraît être le suivant : amener le Reich à pratiquer une politique moins active en Croatie et lui faire reconnaître que l'Italie est la principale puissance intéressée au maintien de l'ordre dans cette région. Agir en commun avec le gouvernement de Berlin pour exercer sur le cabinet de Belgrade les pressions nécessaires pour le maintenir aux côtés de l'axe Rome-Berlin et lui faire adopter une attitude de réserve

à l'égard des projets anglo-français. L'affaire d'Albanie entreprise vraisemblablement avec l'approbation du Reich [1] doit sans doute servir à appuyer auprès des dirigeants serbes les arguments du gouvernement italien. Celui-ci a concentré d'importants contingents de troupes en Vénétie, à la frontière yougoslave. Rien n'est négligé pour amener la Yougoslavie à se résigner à l'occupation militaire de l'Albanie et à se déclarer d'accord, du moins, c'est l'impression que l'on a à Rome. Peut-être même a-t-on fait savoir à M. Tsvetkovitch que l'Italie était prête avec l'Allemagne à reconnaître à nouveau l'ensemble des frontières yougoslaves si le gouvernement de Belgrade se comportait d'une manière satisfaisante dans la question albanaise. Au cas contraire, les dirigeants de Rome et de Berlin se concerteraient et pourraient envisager d'une toute autre façon le problème croate. Les revendications italiennes sur la Dalmatie pourraient également redevenir d'actualité. De tels procédés de pression et de chantage sont assez dans la note des méthodes diplomatiques du gouvernement fasciste pour qu'on puisse considérer comme vraisemblable qu'ils aient été employés ces jours-ci.

Dans son numéro du 1er avril, la revue officieuse les *Relazioni internazionali* a publié un article intitulé « Belgrade face aux Croates », qui traduit bien la position d'attente adoptée en l'espèce par les dirigeants fascistes. L'organe milanais s'efforce principalement de disculper M. Stoyadinovitch. Après s'être félicité des tendances manifestées en politique étrangère par le nouveau cabinet yougoslave et rendu hommage à la « personnalité clairvoyante et énergique du prince Paul », la revue fasciste en vient « à l'éternel problème croate ». Les *Relazioni internazionali* reconnaissent que M. Stoyadinovitch, « malgré sa claire et réaliste conception de l'avenir du pays », avait cru pouvoir en un premier temps se dispenser d'affronter directement cette question. L'ancien président du Conseil « avait concentré tous ses efforts sur la politique étrangère, relâché les liens qui unissaient la Yougoslavie à certaines amitiés trop étroites et trop compromettantes. Il avait conclu des ententes nouvelles basées sur des données géographiques naturelles, sur la réciprocité des intérêts économiques, sur le parallélisme des intérêts politiques ». Mais, d'après la revue italienne, M. Stoyadinovitch n'entendait pas pour cela ignorer ou négliger le problème croate. Il se proposait de l'étudier en un second temps. Il songeait à concéder, après la majorité du roi Pierre II, et dans le cadre d'une réforme constitutionnelle générale, une large autonomie provinciale à la Croatie, afin d'atténuer à la fois les conséquences nuisibles d'une centralisation excessive et d'un fédéralisme impossible.

Ayant ainsi cherché à justifier l'attitude d'un homme d'État dont le gouvernement de Rome continue à souhaiter le retour au pouvoir, la publication de l'Institut d'études internationales constate mélancoliquement que la tâche ne put être menée à bonne fin en raison de l'impatience des Croates et de l'attitude de certains éléments serbes. M. Matchek sortit considérablement renforcé des élections de décembre dernier et il se sentit, en conséquence, encouragé à adopter une position plus intransigeante. Peu après, les divergences

[1] Voir ci-dessus le nº 295.

de vues au sein du gouvernement yougoslave amenaient la démission de M. Stoyadinovitch [1]. La nomination de M. Tsvetkovitch à la présidence du Conseil prenait, dans ces conditions, une signification toute spéciale. Elle impliquait que les éléments favorables à une rapide liquidation du problème croate avaient pris le dessus. Cette affaire « essentielle et urgente » venait désormais au premier plan des préoccupations politiques du gouvernement yougoslave. Mais par suite des événements de l'Europe centrale, celui-ci était contraint à ajourner encore l'examen d'une question qui depuis vingt ans pèse sur la vie quotidienne de la Yougoslavie. C'est seulement en mars que les conversations ont commencé entre les représentants de M. Matchek et ceux du gouvernement. Les pourparlers vont entrer maintenant dans leur phase aiguë, car il importe de trouver rapidement une solution. Les déclarations faites par M. Tsvetkovitch lui-même au Sénat sont claires et catégoriques. Il faut, a assuré le président du Conseil, donner aux Croates une égalité de droits absolue dans les limites de cette communauté d'État qu'ils n'ont jamais reniée. « Il s'agit d'une grande œuvre de consolidation et de paix intérieure » [2]. Nous verrons, conclut prudemment la revue fasciste, au cours de ces prochaines semaines, quels seront les développements de la situation.

Ainsi la tactique italienne paraît être, pour le moment, d'attirer l'attention du public sur la nécessité d'un règlement du problème croate, tout en gardant une attitude des plus correctes à l'égard du gouvernement de Belgrade, mais en laissant transparaître un certain scepticisme quant à la possibilité de trouver une solution satisfaisante de la question.

301

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 954, 955 [3]. Réservé. *Berlin, 8 avril 1939, 14 h. 10*

(*Reçu :* 14 h. 20.)

J'entends dire que d'importants mouvements de troupes allemandes s'effectueraient d'une part vers la Poméranie, de l'autre vers la Pologne. A Berlin, on aurait constaté le passage en direction de l'Est d'unités de D.C.A.

[1] Le 4 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 59 (note).

[2] A la suite de l'interview donnée le 21 mars par M. Matchek à l'*Associated Press* (voir ci-dessus le n° 34, note), des entretiens s'étaient ouverts à Zagreb à partir du 2 avril, entre M. Tsvetkovitch et le leader croate. Le 4, un communiqué était publié à l'issue de ces entretiens. Les deux interlocuteurs constataient leur accord en gros sur le fond des questions examinées et sur la manière dont elles devraient être résolues, et convenaient de poursuivre les conversations après les fêtes de Pâques.

[3] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

venant de Lankwitz. On aurait compté 45 projecteurs. On aurait également vu passer des unités de génie avec des équipes de pontonniers.

Le bruit court également qu'à Berlin, des écoles auraient été réquisitionnées pour être transformées en hôpitaux.

On prétend d'une part que les dirigeants du Reich, très irrités de l'attitude de l'Angleterre, seraient résolus à occuper à bref délai Dantzig afin de [montrer à la Grande-Bretagne qu'elle est hors d'état de] (1) tenir les engagements qu'elle vient de contracter et de la ridiculiser aux yeux de l'opinion mondiale. Toutefois, aucune date ne serait encore arrêtée.

On me dit en outre que l'armée réquisitionnerait toutes les voitures automobiles neuves qui devaient être livrées à des particuliers.

Je m'efforce de faire vérifier l'exactitude de ces bruits.

Prière de communiquer d'urgence au ministère de la Guerre et au ministère de l'Air.

302

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 296 à 298 (2). *Paris, 8 avril 1939, 17 h.*

Je me réfère à votre télégramme no 367 (3).

Les rumeurs de plus en plus alarmantes qui prêtaient à la Turquie des intentions menaçantes ne permettaient pas au gouvernement de rester inerte. Telle est la raison pour laquelle lundi dernier, il a résolu de prendre dans le cadre strict de nos droits certaines précautions.

Ces mesures, dont il n'est pas besoin de souligner le caractère à la fois préventif et indicatif, consistaient, d'une part, dans le renforcement de notre garnison de manière à user au maximum de notre faculté de porter conformément à l'accord militaire d'Antioche (4) notre effectif à la parité de celui de l'autre puissance garante, d'autre part, dans la présence de notre pavillon dans le golfe d'Alexandrette. Ces décisions n'avaient que la valeur d'un avertissement. Elles n'eussent donné lieu à la Turquie de s'émouvoir que si cette dernière, contrairement aux assurances dont vous avez pris acte, avait réellement eu envers nous des desseins troubles.

(1) Le passage entre crochets est rétabli d'après l'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade.

(2) Extrait des papiers Massigli.

(3) Selon le télégramme nos 367-368, du 5 avril, non reproduit, le secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères avait demandé à M. Massigli « avec beaucoup d'émotion » s'il avait des informations sur l'envoi d'un croiseur français devant Alexandrette, « acte qui témoignait d'une grande défiance à l'égard de la Turquie ».

(4) Sur cet accord, voir ci-dessus le no 145 (note).

Les apaisements qui nous ont été fournis ont promptement rasséréné l'atmosphère. Nous nous sommes empressés d'en tenir compte. Contrordre a été donné au navire qui devait aller croiser dans les eaux du Sandjak. Quant au renfort de nos troupes, nous avons également renoncé à y procéder immédiatement. Seul un escadron de spahis marocains a réintégré ses cantonnements à Rihanié, mais des deux bataillons que nous projetions de faire pénétrer dans le Territoire, l'un qui devait se porter sur El Ordou reste à Lattaquieh, et le second que nous comptions prélever sur la garnison du Djebel Druse n'a pas quitté ses quartiers.

Je ne doute pas que M. Saraçoglu n'accueille avec faveur ces éclaircissements. Au surplus, les précautions projetées qui avaient été arrêtées n'auraient pas épuisé nos droits puisqu'une marge d'environ deux cents hommes eût été créée entre l'effectif des forces turques et celui de notre détachement ainsi complété.

Communiqué Beyrouth.

303

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1123 à 1125. *Londres, 8 avril 1939, 18 h. 30* (1).

Lord Halifax m'a lu le télégramme reçu hier soir de l'ambassadeur d'Angleterre à Rome, après son entretien avec le comte Ciano. Ce dernier, qui venait de survoler la ville de Durazzo, pour encourager, disait-il, le personnel de la légation d'Italie qui avait refusé de quitter son poste, assure que tout y paraissait très calme depuis l'entrée des forces italiennes.

D'après le ministre des Affaires étrangères italien, une grande partie de la population albanaise et d'importants chefs de clan désiraient secouer le régime du roi Zogou. Le général Sereggi lui-même aurait demandé à Rome d'agir en ce sens. Mais l'action de l'armée italienne s'exercera avec toute la modération possible. Il n'y aura pas de bombardements de villes ou de violences exercées contre la population civile. Au cours des engagements d'hier, il y a eu quelques comitadjis tués et quelques obus envoyés par un destroyer. Mais on voit déjà à Tirana s'agiter des drapeaux italiens pour appeler la venue des libérateurs.

« En tout cas, a poursuivi le comte Ciano, le gouvernement italien a l'intention de respecter l'indépendance et l'intégrité de l'Albanie et de ne pas porter

(1) Par téléphone.

atteinte au *statu quo* de la zone méditerranéenne. Sans doute, sera-t-il nécessaire de conclure un nouveau traité avec l'Albanie et d'y consacrer certains droits qui sont nécessaires pour le développement des intérêts italiens dans ce pays ».

Le ministre italien a déclaré d'autre part qu'il avait lu avec satisfaction la déclaration faite jeudi par le Premier ministre au sujet de l'Albanie (1).

304

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1129 à 1131 (2). Très confidentiel. Réservé. *Londres, 8 avril 1939.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Suite à mon télégramme no 1125 (3).

Lord Halifax considère la situation comme très confuse. Le Conseil de cabinet a délibéré ce matin sur la conduite à tenir. Il s'est demandé s'il y avait lieu de dénoncer l'accord d'avril 1938 (4). Mais le gouvernement anglais estime que ce traité lui a rapporté plus d'avantages qu'à l'Italie elle-même. S'il était dénoncé, la campagne de presse et d'agitation reprendrait dans le Proche-Orient et l'Angleterre n'y gagnerait rien. Rappeler son ambassadeur à Rome? Lord Perth doit revenir de toute façon le 24 avril à l'expiration de sa mission. Peut-être pourra-t-il avancer la date de son retour, mais le Cabinet pense qu'il n'y a pas lieu de hâter une décision qui peut créer ensuite une situation embarrassante.

Le secrétaire d'État m'a donc laissé entendre que les délibérations ministérielles n'avaient abouti à aucune résolution positive. Il se contentera de décommander les escales de navires de guerre anglais qui devaient avoir lieu ce printemps dans les ports de la Péninsule. Ce qu'il envisage par contre, c'est de resserrer les liens avec la Grèce et la Turquie que le coup de force italien a jetées dans le désarroi. Ceci lui paraît la réponse la plus normale à opposer à une opération qui a pour but de relever le prestige de l'Italie dans les Balkans et à y accroître ses moyens d'action. Il importe en effet de bien se rendre compte que si l'on devait adopter une position plus énergique, elle pourrait conduire rapidement à une guerre mondiale.

(1) Devant les Communes, le Premier britannique avait, le 6 avril, fourni des précisions sur l'entretien Perth-Ciano du 4 relatif à l'Albanie (sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 259, 261, 265). et annoncé l'arrivée à Durazzo de trois navires de guerre italiens, dont un croiseur.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans le « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Le télégramme de Londres, nos 1123-1125, du même jour est ci-dessus reproduit sous le no 303.

(4) Sur l'accord conclu le 16 avril 1938 entre la Grande-Bretagne et l'Italie, voir, au tome IX de la présente série, le no 194 (note).

305

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 176 à 178 (1). *Paris, 8 avril 1939, 22 h. 15.*

Je me réfère à votre télégramme nos 199 à 204 (2).

Le chargé d'affaires du Japon est venu hier entretenir le Département de l'exportation du minerai de fer d'Indochine et du transit d'armes à destination de la Chine à travers notre colonie.

Cette démarche a fourni l'occasion à mes services de tenir, sur notre orientation générale à l'égard du Japon, des propos analogues aux déclarations que vous avez faites à M. Sawada.

Par décret du 24 septembre 1938, l'exportation du minerai de fer est en principe interdite. L'arrêté prévoit toutefois des permis d'exportation. En fait, la délivrance des permis à destination du Japon est suspendue depuis l'occupation de Haïnan (3), motif pris de notre besoin de constituer nos stocks (4). Le chargé d'affaires, rappelant les assurances données lors de la promulgation de l'arrêté, demanda que l'administration tînt compte des intérêts japonais. Il lui fut répondu que les assurances de cette nature ne conservaient leur pleine valeur que si la bonne volonté était réciproque. Nous avions pris soin de ne pas établir de discrimination à l'encontre du Japon. Dans l'état présent des affaires, Tokyo ne pouvait pas s'attendre à nous voir faire des exceptions en sa faveur.

En ce qui concerne les armes, le Département avait pu accepter jusqu'ici d'examiner officieusement les cas signalés par l'ambassade du Japon. Le chargé d'affaires ayant présenté une nouvelle liste, il lui fut répondu que le service n'était plus en situation de répondre aux questions de cette nature. Le gouvernement japonais était instruit des dispositions de droit international régissant la matière. Il ne pouvait désormais nous demander plus que l'application de ce droit.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Du 5 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 258.
(3) Occupation effectuée en février 1939 : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 90.
(4) Le 17 mars, le chargé d'affaires du Japon à Paris s'était enquis auprès du sous-directeur d'Asie des bruits circulant en Indochine et d'après lesquels le retard apporté à l'octroi des dérogations pour l'exportation du minerai de fer serait dû à l'intention du gouvernement français de modifier la durée de validité de ces dérogations. Il lui avait été répondu que le souci de constituer des stocks de minerai provoquait ce retard dans l'instruction des demandes de dérogations (note de la sous-direction d'Asie, du 18 mars).

306

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Athènes,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 52 (1). *Athènes, 8 avril 1939, 22 h.*

(*Reçu :* le 9, 0 h. 25.)

Le gouvernement grec vient par mesure de sécurité d'envoyer quelques troupes de la garnison de Patras renforcer ses défenses en Épire.

Les esprits sont très surexcités et les hommes politiques de l'opposition essayent de décider le Roi à élargir les bases du gouvernement et à refaire l'union du pays devant le péril extérieur.

L'indifférence dont on semble témoigner à Belgrade (2) étonne et inquiète. Dans le public où circulent toutes espèces de rumeurs, on craint que la Yougoslavie, bloquée dans l'Adriatique, ne revienne à ses anciennes ambitions sur Salonique.

307

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 606 à 608. *Washington, 8 avril 1939, 21 h. 50.*

(*Reçu :* le 9, 8 h.)

M. Cordell Hull a fait aujourd'hui à sa conférence de presse la déclaration suivante dont le texte avait été approuvé par le Président :

« L'invasion de l'Albanie par la force et la violence est incontestablement une menace nouvelle à la paix du monde. Ce serait avoir la vue courte que de ne pas prêter attention à ces nouveaux développements. Toute menace à la paix affecte sérieusement toutes les nations et fait violence à la volonté qu'éprouvent tous les peuples du monde de voir leurs gouvernements les mener non pas vers la guerre, mais dans les voies de la paix. Il est à peine

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur cette « indifférence » yougoslave devant les événements d'Albanie et ses raisons, voir ci-dessus les nos 262 (note), 288, 286, 297. Se reporter également au nº 300.

nécessaire d'ajouter que l'effet inévitable de cet incident, ajouté à d'autres similaires, sera de détruire davantage la confiance et de miner la stabilité économique dans chaque pays du monde en affectant ainsi notre prospérité propre ».

D'autre part, un porte-parole de la Maison blanche a déclaré que l'invasion de l'Albanie par l'Italie portait un nouveau coup à la sécurité en même temps qu'à la prospérité de l'Amérique. Cette conquête, comme celle de la Tchécoslovaquie, a-t-il expliqué, faisait partie du plan des puissances totalitaires pour incorporer de force les pays étrangers dans leur système économique. La généralisation du régime du troc, qu'il s'agissait inopinément d'imposer par la violence, laisserait aux États-Unis le choix entre trois solutions : s'enfermer dans une muraille de Chine, abaisser le standard de vie en réduisant les salaires et en augmentant les heures de travail, enfin accorder des primes à l'exportation. Aucune de ces solutions n'était satisfaisante pour les intérêts des commerçants, industriels, ouvriers et fermiers américains.

308

Compte rendu du 2e Bureau de l'état-major de l'Armée [1]

Paris, 8 avril 1939.

Le colonel Theodorini, attaché militaire de Roumanie, a exprimé le 8 avril au lieutenant-colonel Gauché le point de vue suivant :

a. Le coup de force contre l'Albanie a suscité une émotion considérable en Roumanie et de la consternation devant l'inaction de la France et de l'Angleterre. M. Chamberlain risque de perdre dans cette aventure le prestige que son énergie récente lui avait acquis.

b. La Roumanie reste gravement menacée. Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a été prié de passer par Berlin le 16 avril [2] avant de prendre contact avec Londres et Paris.

L'attaché militaire est convaincu qu'un véritable ultimatum sera présenté au ministre. Celui-ci sera averti que dans le cas où il s'aviserait de signer une convention analogue à la convention anglo-polonaise [3], la Roumanie serait immédiatement envahie.

C'est en raison de cette menace que la Roumanie reste mobilisée, en dépit des lourdes charges financières que cette situation impose.

[1] Extrait des archives de la Guerre.
[2] Sur le voyage du ministre roumain en Allemagne, voir ci-après les nos 453, 455, 464, 505.
[3] Sur cette convention, voir ci-dessus le no 275.

309

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 142. *Belgrade, 8 avril 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 17 avril.)

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que les milieux économiques ainsi que le public yougoslaves ont appris avec un réel plaisir la mise en vigueur à partir du 1er avril de l'accord commercial signé à Paris le 10 février 1939 (1).

Le ministre du Commerce, M. Tomitch, a fait de longues déclarations à la presse pour exposer l'économie des accords et souligner l'effort fait du côté français pour donner aux relations des deux pays une base plus large et plus normale.

Il est même certain que la satisfaction des milieux officiels se serait manifestée encore plus ouvertement s'ils n'étaient tenus dans les circonstances actuelles de ménager la susceptibilité du puissant voisin.

Dès l'annonce de la mise en application de l'accord par le gouvernement français, MM. Pilja et Obradovitch ont organisé une réunion interministérielle qui s'est tenue le 4 avril et au cours de laquelle ont été adoptées diverses dispositions permettant l'octroi de primes d'exportation à tous les produits faisant l'objet du côté français de ristournes douanières. J'ai pu m'assurer auprès des services compétents et notamment auprès de l'office du Commerce extérieur, qui sera le principal dispensateur des primes, que le montant de celles-ci, qui suivront les variations des cours, devra permettre de combler entièrement l'écart existant entre les prix français et yougoslaves.

D'autre part, des dispositions sont prises pour aviser tous les exportateurs des facilités nouvelles et pour hâter l'utilisation des contingents accordés par la France.

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'analyse des principaux articles publiés sur l'accord ainsi que quelques découpures de journaux.

L'attaché commercial envoie les mêmes informations à M. le Ministre du Commerce.

(1) **Sur cet accord, voir au tome XIV de la présente série, les nos 16, 89 (et note).**

310

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1139 à 1144 (1). Réservé. *Londres, 9 avril 1939.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

D'après des informations communiquées au ministre britannique à Athènes par le chef du gouvernement grec, l'attaché militaire grec à Rome aurait recueilli de bonne source le bruit que Corfou allait être attaqué entre le 10 et 18 avril. Aucune requête particulière n'a d'ailleurs été adressée au gouvernement anglais, mais M. Metaxas a déclaré que si son pays était l'objet d'une agression italienne, il était décidé à se défendre.

Le ministre de Grèce à Londres a transmis les mêmes informations en rappelant que Corfou n'était pourvu d'aucun ouvrage militaire, en vertu d'une servitude datant de l'époque où l'île a été rétrocédée à la Grèce.

D'autre part, le chargé d'affaires italien est venu hier soir au Foreign Office transmettre des nouvelles relatives à l'occupation pacifique de l'Albanie.

En même temps, il a cru devoir signaler une information empruntée à un journal japonais, d'après laquelle le gouvernement britannique préparerait une opération sur Corfou.

Il a ajouté que si cette nouvelle était exacte, elle serait de nature à entraîner de très sérieuses complications.

A la suite de ces démarches, l'ambassadeur d'Angleterre à Rome a reçu l'instruction d'attirer l'attention du gouvernement italien, en termes aussi nets que possible, sur la gravité que revêtirait une attaque contre Corfou. Le même avertissement a été donné ce matin à Londres à M. Crolla, à qui l'on a fait remarquer qu'en ce qui concerne l'Angleterre, il n'était pas dans ses habitudes de se livrer à des actes pareils contre une nation amie.

M. Crolla était venu entre temps apporter un message personnel de M. Mussolini pour le chef du gouvernement anglais. Dans ce message, le Duce annonçait que l'occupation de l'Albanie s'opère dans le plus grand calme et que les troupes italiennes sont acclamées par la population. Il ajoutait qu'il serait procédé à la réorganisation du gouvernement albanais suivant les règles juridiques de l'Empire romain. D'autre part, M. Mussolini faisait remarquer que la Grèce et la Yougoslavie avaient accueilli ces événements avec calme et que dans ces conditions, il ne paraissait pas y avoir à craindre de complications. Il exprimait donc l'espoir que les opérations qu'il a été obligé d'accomplir ne créeraient pas de frictions sérieuses entre deux empires qui ont tant

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

de contacts et d'intérêts communs sur d'autres points du globe : « Le jeu albanais, conclut-il, n'en vaut pas la chandelle ».

Sir A. Cadogan m'a confirmé ce matin l'intention qu'avait le gouvernement britannique de « resserrer les liens » avec la Turquie et la Grèce, c'est-à-dire de conclure avec elles des pactes de défense de nature à les rassurer et à stimuler leur désir de sauvegarder leur indépendance. Il a ajouté que les circonstances rendaient particulièrement pressante la conclusion de ces pactes et que le cabinet de Londres allait immédiatement entamer les pourparlers à cet effet, sans même attendre l'aboutissement des négociations déjà engagées avec la Roumanie, qui dépendent de l'élargissement du traité polono-roumain et peuvent de ce fait subir certains retards.

Sir Eric Phipps sera chargé de vous faire part des vues du gouvernement britannique à cet égard et de vous demander si le gouvernement français serait disposé à s'associer, le cas échéant, aux engagements qui seraient pris par la Grande-Bretagne.

J'ai répondu à mon interlocuteur que pour autant que j'en pouvais juger, de telles propositions seraient envisagées favorablement en France et répondaient à la ligne générale de notre politique.

311

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Rome, Varsovie, Bucarest, Ankara, Washington, Belgrade, Athènes.

T. nos 407; 419; 317; 227; 309; 490; 204; 141. *Paris, 9 avril 1939* (1).

D'après une indication recueillie par notre ambassadeur à Londres, le gouvernement italien aurait informé le gouvernement allemand qu'il était entré en négociation avec la Yougoslavie à une date toute récente en vue d'un règlement commun de la question albanaise, soit par la délimitation de sphères d'intérêts respectifs, soit pour un partage plus ou moins déguisé du pays.

En ce qui concerne l'intervention italienne sur les rivages orientaux de l'Adriatique, ajoute l'informateur, c'est le 4 avril seulement qu'elle aurait été portée à la connaissance de M. von Mackensen par le comte Ciano. Celui-ci aurait indiqué à cette occasion que les pourparlers récemment engagés entre Rome et Tirana ne semblaient pas devoir aboutir, le roi Zogou étant un « voyou », et que par conséquent l'Italie allait être obligée d'agir militairement. La Wilhelmstrasse n'a bien entendu élevé aucune objection, mais s'est hâtée au contraire d'approuver l'initiative italienne, sans toutefois se défendre de

(1) Par courrier, en clair.

l'impression qu'en cette affaire M. Mussolini avait tenu à agir vis-à-vis de l'Allemagne exactement comme M. Hitler s'était comporté à l'égard de l'Italie lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie. Pour compléter le parallèle, le gouvernement allemand a adressé un télégramme de félicitations au Duce, comme le Führer en avait reçu un de Rome après l'occupation de Prague [1].

312

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1440 [2]. Réservé. *Rome, 9 avril 1939, 23 h.*

(*Reçu :* le 10, 0 h. 35.)

Selon certaines rumeurs, la mobilisation générale ne tarderait pas à être proclamée. Je n'ai pu jusqu'ici contrôler ces bruits, et je les transmets sous réserve. Quoi qu'il en soit, le nombre des hommes appelés dès maintenant sous les drapeaux ne doit pas être loin d'atteindre deux millions.

On est ainsi amené à se demander si l'affaire d'Albanie et la crainte de ses développements possibles suffisent à justifier un pareil effort, ou s'il n'y faut pas voir plutôt l'annonce d'une nouvelle opération dont la France, cette fois, ferait peut-être les frais et qui, dans les prévisions de l'Axe, pourrait entraîner une guerre générale.

Bien qu'il soit difficile de percer le secret dont s'entoure la politique italo-allemande, cette dernière hypothèse ne saurait être tenue pour invraisemblable.

313

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1442, 1443 [3]. *Rome, 9 avril 1939, 23 h.*

(*Reçu :* le 10, 1 h. 30.)

Lord Perth a vu aujourd'hui à midi le comte Ciano; celui-ci, comme il était à prévoir, a renouvelé les assurances précédemment données en ce qui concerne le respect de l'indépendance et de l'intégrité de l'Albanie, ainsi que le désir italien de ne pas porter atteinte au *statu quo* méditerranéen.

[1] Ce télégramme circulaire retransmettait le texte d'un télégramme adressé le 8 avril sous les nos 1127-1128 au Département, par l'ambassadeur de France à Londres.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Le comte Ciano a ajouté que l'Italie restait animée des dispositions les plus pacifiques.

D'ailleurs, le chargé d'affaires italien à Londres a reçu instruction de fournir au Foreign Office des indications analogues.

Au sujet de Corfou, le comte Ciano a déclaré que l'Italie ne songeait nullement à prendre pied.

Le représentant diplomatique italien à Athènes a été invité à le dire expressément au gouvernement hellénique, en confirmant du même coup les sentiments pacifiques du cabinet de Rome à l'égard de la Grèce.

Au surplus, le comte Ciano n'a pas précisé comment il concevait le développement ultérieur de l'action italienne en Albanie. Il a cependant laissé entendre, non pas à lord Perth, mais à l'ambassadeur des États-Unis, que l'Italie retirerait ses troupes quand l'ordre serait rétabli, tout en établissant des garnisons en certains points stratégiques.

L'impression qu'on recueillait ce soir à l'ambassade d'Angleterre, c'était qu'après les explications du comte Ciano, la dénonciation des accords du 16 avril 1938 (1) ne serait sans doute pas envisagée à Londres.

314

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 245 à 250 (2). *Belgrade, 9 avril 1939* (3).

Quelle que soit la piètre opinion que peut inspirer la politique d'une subtilité trop prétentieuse pratiquée par le gouvernement yougoslave (voir ma lettre no 117 du 24 mars) (4), il est exclu qu'elle ait eu pour corollaire un accord avec Rome visant à l'anéantissement de l'Albanie. Les bruits qui courent en ce sens à Londres et à Paris me paraissent dénués de tout fondement.

Tel est également l'avis de mes collègues et plus spécialement celui des ministres d'Angleterre, de Grèce et d'Albanie. L'opinion de ce dernier est d'autant plus valable qu'à un moment donné il avait cru, m'a-t-il déclaré, à un accord de partage de son pays entre Italiens et Yougoslaves.

(1) Sur ces accords, voir, au tome IX de la présente série, le no 194 (note).
(2) Extrait des « Papiers 1940 ».
(3) Par fil.
(4) Non reproduite, cette dépêche faisait état du climat psychologique régnant à Belgrade. Les dirigeants yougoslaves tenaient à ne rien faire qui pût éveiller les susceptibilités allemandes et italiennes, conscients qu'ils étaient de l'incapacité de la France à les aider efficacement en cas de guerre. Le ministre de France à Belgrade notait : « Leur seule défense est dans ce qui leur reste de roublardise orientale, de jouer de l'Allemagne contre l'Italie et vice-versa ».

La vérité est que le débarquement des troupes italiennes en Albanie effectué quelques heures à peine après que des assurances formelles et réitérées aient été données en sens contraire au gouvernement yougoslave (1) a pour point de départ, vu d'ici, un des mensonges les plus éhontés qu'ait enregistré l'histoire. Il constitue en même temps un rappel cinglant à la réalité.

Ce serait pour la Yougoslavie d'un salutaire enseignement si ses dirigeants actuels, se refusant encore à ouvrir les yeux, ne cherchaient par peur à se cramponner à de nouvelles et illusoires assurances de Rome. Ces assurances qui les dispensent, malgré l'opinion de l'État-major, de prendre des précautions d'ordre militaire leur ont été apportées hier par le ministre d'Italie avec à l'appui un télégramme de *satisfecit* fort inattendu de Mussolini. Elles portent sur trois points :

1° L'occupation de l'Albanie n'est que temporaire (« quelques jours », aurait eu la candeur de comprendre le nouveau ministre adjoint des Affaires étrangères). Seule une garnison italienne serait, conformément aux accords antérieurs, maintenue à Valona;

2° Les intérêts yougoslaves seraient entièrement respectés et sauvegardés;

3° Il ne serait porté aucune atteinte à l'intégrité territoriale ni à l'indépendance (*sic*) de l'Albanie.

Le ministre d'Angleterre a entrevu hier le Prince. Il l'a trouvé désemparé et ayant perdu de sa belle assurance quant à la valeur singulière qu'il attribuait, il y a quelques jours à peine, à l'amitié italienne.

L'opinion publique se trouve, de son côté, profondément secouée. En raison des fêtes, aucun journal n'a paru depuis hier matin. Par les nouvelles données dans les feuilles Avala et où s'étalent avec complaisance trop de télégrammes Stefani, il est clair que le bureau de presse s'emploie dès maintenant à présenter les événements sous un jour dangereusement apaisant. Il ne conviendra d'y voir qu'un nouveau camouflage tout oriental de pensées, de sentiments et de très graves appréhensions.

315

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1145 à 1148 (2). *Londres, 9 avril 1939.*

Le ministre de Grèce, après avoir fait part au Foreign Office des appréhensions qu'éprouve son gouvernement au sujet de Corfou, a indiqué que si le roi Zogou avait pu se réfugier sur le territoire hellénique (3), toute mesure

(1) Voir ci-dessus le n° 288.
(2) C'est en fait la retransmission de ce télégramme à Athènes, le 11 avril, sous les nos 142 à 145, qui est ci-après reproduite.
(3) Le 9 avril, le Roi et la Reine ainsi que leur suite arrivaient en Grèce, à Larissa.

était prise pour qu'il n'exerce aucune activité politique et pour que les Italiens ne trouvent dans sa présence aucun prétexte à intervention.

Une communication similaire a été faite à Rome.

En effectuant cette démarche, M. Simopoulos a demandé au Foreign Office quelle serait l'attitude de la Grande-Bretagne au cas où viendraient à se réaliser les craintes du gouvernement grec.

Son interlocuteur lui a répondu en lui donnant connaissance des déclarations faites au chargé d'affaires d'Italie et des instructions communiquées à lord Perth [1].

Ainsi que j'en ai déjà informé Votre Excellence par mon télégramme nº 1140 [2], le chargé d'affaires d'Italie a été mis au courant de l'anxiété qui règne en Grèce et des bruits qui circulent d'une agression éventuelle contre Corfou. M. Crolla a déclaré qu'il ne pouvait croire à rien de pareil. Un tel projet était en opposition absolue avec les assurances qu'il avait été chargé de donner lui-même au nom de M. Mussolini.

Lord Halifax lui répondit que cette réponse était bien celle qu'il attendait, mais il a ajouté que si l'Italie se livrait à une opération sur Corfou, le gouvernement britannique considérerait la situation comme très sérieuse. Sur ce point, il ne devait y avoir aucun malentendu, et M. Crolla a été invité à rapporter textuellement à Rome les paroles du secrétaire d'État.

Celui-ci a souligné ensuite le prix qu'il attacherait à ce que le gouvernement italien confirmât au plus tôt les assurances relatives à Corfou que le représentant italien avait cru pouvoir donner de sa propre autorité. Il a exprimé l'espoir que ces assurances seraient également données au gouvernement grec [3].

Dans la soirée, le Foreign Office a donné à la presse un communiqué résumant très brièvement les entretiens tenus par le secrétaire d'État avec le chargé d'affaires d'Italie. Ce document, sans faire mention de Corfou, rapporte les assurances fournies par M. Crolla sur le caractère « limité » des opérations italiennes.

[1] Sur ces déclarations et ces instructions, voir ci-dessus le nº 310.

[2] Le télégramme de Londres nos 1139-1144, du 9 avril, est ci-dessus publié sous le nº 310.

[3] Le 10 avril, le chargé d'affaires italien portait à la connaissance du gouvernement hellène une communication au nom du Duce, d'après laquelle « tout bruit ... au sujet d'une prétendue action italienne contre la Grèce (était) faux » et ne pouvait avoir été répandu que « par des agents provocateurs ». « L'Italie fasciste confirme son intention de respecter de la manière la plus absolue l'intégrité territoriale et insulaire de la Grèce ».

316

PROCÈS-VERBAL [1].

des décisions prises au cours de la conférence tenue au ministère de la Guerre.

Très secret. *Paris, le 9 avril 1939.*

Assistaient à cette réunion :

M. Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, président;

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères;

M. Campinchi, ministre de la Marine;

M. Guy La Chambre, ministre de l'Air;

Les généraux Gamelin, Vuillemin, Bührer et Colson;

Les contre-amiraux Bourragué et Le Luc, en remplacement de l'amiral Darlan, absent;

M. Léger, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

La séance est ouverte à 17 h. 15.

I. *Forces navales.*

Le président Daladier expose qu'il lui apparaît indispensable de prendre diverses mesures de précaution. En particulier, en Méditerranée, il faut tout mettre en œuvre pour que nous soyons en mesure d'agir initialement contre l'Italie avec le maximum de vigueur. Pour cela, il croit nécessaire que notre flotte de guerre soit portée en Méditerranée ou à proximité immédiate.

M. Campinchi et le général Bourragué indiquent qu'il est indispensable au préalable de rappeler les permissionnaires et de fermer les écoles.

Les délais à envisager sont de :

— 72 heures pour le rappel des permissionnaires;

— 48 à 60 heures pour l'exécution des mouvements.

Il est décidé :

— *a.* De porter notre flotte en Méditerranée ou à proximité immédiate,

— *b.* D'avertir les Anglais de cette décision.

[1] Extrait des archives de la Guerre (un autre exemplaire est conservé dans les archives de la Cour de justice de Riom, avec des notes du général Gamelin postérieures au document). Le document a été reproduit dans Gamelin : *Servir*, t. II, p. 403-407.

II. *Forces terrestres.*

1° La mise en place progressive du dispositif complet de D.A.T., en passant par les stades intermédiaires des dispositifs spécial et réduit, est décidée. Cette mise en place sera terminée le 20 avril. Elle comporte le rappel de réservistes par voie d'affiches.

Le général Gamelin estime que :

a. En ce qui concerne la Tunisie, des forces actives actuellement à pied d'œuvre nous mettent à l'abri d'un coup de force; il n'est plus possible de les augmenter. Le renforcement de la Tunisie ne peut être obtenu que par le rappel des réservistes, ce qui équivaut à une véritable mobilisation locale. Cette mesure n'est pas jugée opportune pour le moment ;

b. En ce qui concerne la frontière des Alpes, il est possible de commencer la mise en place des troupes sous forme de manœuvres. Il en est ainsi décidé;

c. En ce qui concerne le Nord-est, toutes précautions sont prises.

2° *Le général Gamelin* expose en outre que, si le gouvernement le juge opportun, quelques grandes unités pourront être disposées à portée d'intervention des frontières suisse et belge, prêtes à soutenir ces deux pays en cas de besoin. De même, 4 ou 5 bataillons pourront être placés face à l'Espagne.

M. Georges Bonnet estime que cette mesure ne serait pas opportune en ce qui concerne la Belgique et l'Espagne, mais que, vis-à-vis de la Suisse, la situation diplomatique ne peut qu'en bénéficier.

La manière de voir du ministre des Affaires étrangères est adoptée et les mesures proposées par le général Gamelin sont limitées aux grandes unités face à la Suisse.

M. Georges Bonnet indique en outre que l'on peut sans inconvénient s'affranchir des clauses du traité de 1815 relatives à la démilitarisation de la zone de Bâle [1].

Le général Gamelin fait connaître que des ordres viennent d'être donnés pour commencer dans cette zone les travaux de fortification.

3° *Le président Daladier* demande si toutes mesures ont été prises pour faciliter la mobilisation en mettant sur pied les centres mobilisateurs et en amorçant leur dispersion.

Le général Gamelin fait connaître que le nécessaire a été fait ou est sur le point de l'être.

[1] Qui stipulaient l'interdiction d'élever des fortifications dans un rayon d'environ 12 kilomètres de l'enceinte de Bâle. Une note manuscrite en bas de page indique : « Malgré les demandes réitérées de l'autorité militaire, le ministère des Affaires étrangères s'était toujours opposé jusque là à ce que nous élevions des fortifications dans cette zone neutralisée ».

III. *Défense passive.*

Le président Daladier donne l'ordre d'accélérer la distribution des masques et leur fabrication.

IV. *Forces aériennes.*

Le général Vuillemin expose que le quart de nos forces aériennes, chasse et bombardement, est actuellement basé en Afrique du Nord, en mesure de couvrir ce territoire et d'agir offensivement contre les bases italiennes jusqu'à hauteur de Rome. Le délai de déclenchement est de l'ordre de 6 heures.

Le président Daladier insiste encore sur la nécessité d'agir vigoureusement contre l'Italie, dès le début des hostilités, aussi bien avec l'aviation de bombardement qu'avec les forces navales.

Dans cette éventualité, l'hypothèse d'un glissement du centre de gravité de nos forces aériennes vers le Sud-est est envisagée. Le général chef d'État-major général de la Défense nationale est chargé d'étudier cette question avec les chefs d'État-major généraux.

Il est décidé d'avertir les Anglais que nous portons notre effort aérien initial vers le Sud-Est, ce qui entraîne pour eux la nécessité de se couvrir plus fortement sur notre territoire.

V. *Colonies.*

Le général Bührer expose que les colonies ont trois points sensibles :

— l'Indochine, où 100.000 hommes sont prêts;
— Djibouti, où la défense se renforce de jour en jour;
— les confins libyens, prêts également à toute éventualité.

Pour le moment, nous adoptons partout une attitude défensive.

En ce qui concerne *Djibouti*, il y aurait intérêt pour nous à sortir des fonds et à prendre pied sur les plateaux. Il faudrait pour cela décider les Anglais à mener des actions offensives contre l'Abyssinie, conjuguées avec un soulèvement intérieur du pays.

En ce qui concerne *l'Extrême-Orient*, il faut fixer le Japon, ne serait-ce que pour empêcher l'Angleterre d'envoyer dans le Pacifique une partie de sa flotte. Ceci paraît possible, d'une part en faisant agir l'U.R.S.S., d'autre part en organisant et aidant les forces de la Chine du sud; à cet égard, le chef d'État-major général des Colonies a un plan préparé et est prêt à passer à l'exécution.

VI. *Tour d'horizon.*

M. Georges Bonnet procède à un rapide tour d'horizon de la situation diplomatique.

— aucune crainte à avoir du côté de la *Grande-Bretagne*, qui est aussi engagée que possible au point de vue diplomatique, et nous suivra au point de vue militaire;

— *la Pologne* se refuse encore à toute conversation avec l'U.R.S.S.; M. Georges Bonnet a par suite adopté une formule nouvelle, demandant à l'U.R.S.S. d'indiquer à la France ce qu'elle pourrait faire pour la Pologne et la Roumanie, propositions qui seraient ensuite soumises par la France aux deux états intéressés [1]. Les conversations à ce sujet vont être entamées sans délai par notre représentant diplomatique à Moscou; M. Georges Bonnet demande que notre attaché militaire entre également en pourparlers à ce sujet avec le maréchal Vorochilov. Il en est ainsi décidé;

— *la Turquie* nous a fait connaître qu'elle n'envisageait pas un coup de force contre Alexandrette et que, à la suite de l'agression italienne contre l'Albanie, elle était disposée à entrer en conversations avec nous, non seulement au sujet de la Syrie, mais aussi à propos des problèmes balkaniques [2]; le renforcement des troupes d'occupation du Levant n'est donc plus indispensable. Il est décidé de maintenir le mouvement du bataillon de légion actuellement en cours;

— *la Grèce* demande également à entrer en contact avec nous; [3]

— *la Yougoslavie* a une attitude douteuse; elle paraît d'accord avec Rome au sujet de l'Albanie;

— le maréchal Pétain croit que nous pouvons compter sur la neutralité de l'Espagne, mais plus ou moins bienveillante vis-à-vis des puissances de l'Axe. La situation n'est pas encore complètement éclaircie de ce côté ;

— enfin *le Portugal*, dont l'Angleterre s'occupe spécialement, évolue actuellement de façon très satisfaisante.

VII. *Réfugiés étrangers.*

Il est décidé d'utiliser un premier échelon de 34 bataillons de travailleurs espagnols à des travaux de route dans les Alpes et en Afrique du Nord, et à l'aménagement de bases aériennes.

Le général Bührer signale que les Colonies demandent en outre 15.000 travailleurs pour les employer aux communications entre l'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale française.

M. Léger indique en outre que le ministre de Tchécoslovaquie nous propose 30.000 Tchèques, soit comme travailleurs, soit comme soldats.

Le général Gamelin déclare qu'un projet de décret est en préparation, nous autorisant à constituer dès le temps de paix une légion étrangère supplémentaire, pour utiliser les combattants étrangers.

Le Président donne son accord à la préparation du décret-loi envisagé ci-dessus au sujet de la Légion étrangère.

La séance est levée à 19 heures [4].

(1) Voir ci-après le n° 318.
(2) Voir ci-après le n° 319.
(3) Sur l'attitude de la Grèce à la suite de la conquête italienne de l'Albanie, voir ci-dessus les n°s 306, 310.
(4) Ce procès-verbal porte les signatures de MM. Daladier, Bonnet, Campinchi et Guy La Chambre.

317

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 488, 489. Extrême urgence. *Paris, 10 avril 1979, 11 h. 15.*

Je vous serais obligé de voir le plus rapidement possible M. Cordell Hull ou M. Sumner Welles.

Vous leur représenterez la gravité de l'affaire albanaise. Vous leur indiquerez aussi que le gouvernement français à l'heure actuelle a déjà pris et continue de prendre, dans tous les ordres d'idées, toutes mesures en son pouvoir pour répondre au développement de la situation générale (1). Il a procédé à la mobilisation d'une classe, rappelé de nombreux spécialistes pour son armée de terre et, en ce qui concerne l'aviation, son effort est poussé au maximum.

Mais il importe que la France, dans la défense des idées démocratiques, ne soit pas seule avec l'Angleterre à opposer une organisation effective de résistance aux menaces d'une Allemagne et d'une Italie en état de mobilisation permanente. Vous savez combien l'attitude des États-Unis est à l'heure actuelle observée par les états totalitaires et l'influence décisive qu'elle peut exercer sur leur détermination. Il n'y a plus à se dissimuler qu'on se trouve désormais, à plus ou moins brève échéance, et sur quelque point que puisse porter la rupture d'équilibre, sous la menace d'un conflit dont la généralisation ne pourrait être limitée. Les positions qui seront prises au Congrès, en ce qui concerne la loi de neutralité, peuvent avoir encore en temps utile un effet capital sur l'évolution des événements.

318

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou.

T. nos 116 à 121 (2). Extrême urgence. *Paris, 10 avril 1939, 12 h. 15.*

J'ai eu hier une nouvelle conversation avec M. Souritz. Je lui ai indiqué que la question du matériel en transit était réglée, et que ce matériel allait être rendu au gouvernement de Moscou suivant son désir puisqu'il n'avait

(1) Le 9 avril, le Comité permanent de la Défense nationale s'était réuni et avait pris diverses mesures d'ordre militaire, qui devaient être approuvées en conseil de Cabinet le 11 : voir ci-dessus le no 316.

(2) Extrait des « Papiers 1940 ».

pas été payé par le gouvernement de Barcelone. Je lui ai indiqué à cette occasion que j'espérais bien que les Français prisonniers à Moscou seraient libérés immédiatement, conformément à la promesse que m'avait faite M. Litvinov [1].

Mais j'ai surtout abordé à nouveau la question de l'aide qui pouvait être donnée par le gouvernement de l'U.R.S.S., en cas de conflit général, qui peut être prochain, à la Pologne ou à la Roumanie.

M. Souritz m'a fait observer que le gouvernement soviétique n'était lié par aucun pacte d'assistance à la Pologne et qu'il n'avait qu'un engagement avec la France.

J'ai répondu que la Russie n'étant pas limitrophe de l'Allemagne et le pacte franco-soviétique ne jouant que dans le cas d'une agression allemande contre la France ou contre l'U.R.S.S., il fallait, de toute évidence, obtenir une entente entre l'U.R.S.S. et la Roumanie ou l'U.R.S.S. et la Pologne pour que le pacte franco-soviétique pût utilement jouer. Au surplus, le problème, pour l'U.R.S.S., se posait en fait d'une manière extrêmement précise.

L'U.R.S.S., préoccupée de lutter contre l'emprise croissante du germanisme, ne pouvait accepter de voir l'Allemagne s'installer en Pologne ou en Roumanie, sans considérer qu'il y eût là pour elle un très grave danger. Il s'agissait donc de savoir dans quelles conditions l'aide soviétique pouvait s'exercer.

M. Souritz m'a fait observer que la Roumanie et la Pologne avaient refusé jusqu'ici d'accepter une aide soviétique; il ne voyait pas pourquoi son gouvernement proposerait lui-même une aide dont les états intéressés n'avaient aucunement souci.

Je lui ai répondu que j'étais convaincu de la possibilité de faire accepter, soit par la Pologne, soit par la Roumanie, une aide au moins indirecte du gouvernement de l'U.R.S.S. le jour où le gouvernement français pourrait faire connaître clairement à l'un des états intéressés en quoi consisterait cette aide.

J'ai ajouté que le pacte franco-soviétique comportait une clause de consultation entre la France et l'U.R.S.S. toutes les fois qu'était posé un problème grave intéressant l'un ou l'autre des deux gouvernements. Or, c'était le cas en ce qui concerne une agression allemande contre la Roumanie ou la Pologne. J'estimais donc qu'il y avait lieu d'engager immédiatement une conversation entre la France et l'U.R.S.S., pour déterminer avec précision l'aide que l'U.R.S.S. pourrait apporter à la Roumanie ou à la Pologne en cas d'agression allemande. Nous aurions ensuite à décider l'attitude à prendre au cas où la Roumanie ou la Pologne refuserait cette aide.

Mais il importait que ces conversations fussent engagées dans le moindre délai.

M. Souritz en a convenu et il m'a indiqué qu'il demanderait dans ce sens des instructions à M. Litvinov.

En vous mettant au courant de cette conversation, je pense qu'il y aurait intérêt à ce que vous puissiez vous-même vous entretenir dans cet esprit

(1) Sur la question du renvoi du matériel soviétique en transit, ainsi que sur celle des Français incarcérés en U.R.S.S., voir ci-dessus le n° 263 (et notes).

avec le commissaire du peuple aux Affaires étrangères. Des entretiens [techniques] pourraient aussitôt avoir lieu. Étant donné l'état d'esprit que nous rencontrons encore, malgré un danger que j'estime imminent, chez les dirigeants polonais et roumains, il conviendrait que ces conversations fussent... (1) avec la plus grande discrétion.

319

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
Aux Représentants diplomatiques de France à Ankara, Londres, Rome.

T. nos 302 à 305; 677 à 680; 414 (2). Secret. Réservé.

Paris, 10 avril 1939, 18 h. 25 (3).

Pour Londres et Rome : J'adresse à Ankara le télégramme suivant :

Pour tous les postes :

J'ai reçu le 7 la visite de M. Suad Davaz. Il m'a répété que le gouvernement turc n'avait jamais eu l'intention d'entrer par la force dans le Sandjak et que les négociations continuaient dans un esprit amical. Il avait reçu l'instruction de son gouvernement de m'apporter cette assurance. Je l'en ai remercié et lui ai répondu que je n'en avais jamais douté, puisque lors de ma dernière conversation avec lui, j'avais fait moi-même allusion aux assurances très fermes que vous avait données M. Saraçoglu lui-même (4).

L'ambassadeur m'a parlé ensuite des problèmes causés par l'invasion de l'Albanie par l'Italie Il y voit une menace éventuelle sur les pays de l'Entente balkanique. M. Suad Davaz m'a dit également que le gouvernement anglais avait demandé au gouvernement turc ce qu'il ferait au cas où la Roumanie serait attaquée par l'Allemagne. Le gouvernement turc aurait répondu que jusqu'à maintenant, le gouvernement roumain n'avait fait aucune démarche auprès de lui à ce sujet. Mais il avait ajouté que si lord Halifax voulait faire quelques suggestions sur ce point, le gouvernement turc étudierait ces suggestions et ces propositions dans un esprit amical. Par ailleurs, il tiendrait strictement les clauses du pacte de l'Entente balkanique.

Notre conversation avec l'ambassadeur de Turquie a été comme toujours extrêmement confiante. Je me suis entretenu avec lui longuement de la situation générale actuelle de l'Europe et des menaces de guerre prochaine qu'elle

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des « Fonds 1940 »
(3) Par fil pour les deux premiers postes, par courrier pour Rome.
(4) Assurances concernant le caractère définitif de la frontière turco-syrienne et l'absence de prétentions d'Ankara sur Alep. Ces assurances avaient été données à l'ambassadeur à plusieurs reprises, d'abord en février (voir au tome XIV de la présente série, les nos 139, 154), puis le 13 mars 1939 (Massigli, *La Turquie devant la guerre*, p. 110-111).

comporte. J'ai attiré son attention sur la nécessité d'une entente étroite à ce sujet entre la Turquie d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre.

En recevant récemment à Paris l'ancien ambassadeur d'Angleterre à Ankara sir Percy Loraine, que je connais personnellement, j'ai pu me rendre compte qu'il existait déjà entre la Grande-Bretagne et la Turquie une entente étroite. Il importe qu'elle soit très rapidement mise au point. Au cours des semaines à venir les événements peuvent s'aggraver au point d'amener un conflit général; il faudrait donc qu'en étroite liaison avec votre collègue britannique, vous puissiez mener rapidement la négociation particulière que vous avez si heureusement commencée avec le gouvernement turc, et que vous envisagiez avec lui cette éventualité qui peut être prochaine. Au surplus, M. Suad Davaz m'a laissé entendre que les concentrations des forces italiennes dans le Dodécanèse auraient pour objectif essentiel de collaborer le cas échéant à une action brusquée sur l'Égypte. Il semble avoir des raisons de penser que la confiance de l'Angleterre dans les moyens dont elle dispose sur place pour défendre ce pays est loin d'être fondée.

Pour Ankara : Communiqué à Londres et Rome.
Pour Rome : Communiqué à Londres.
Pour Londres : Communiqué à Rome.

320

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 676 [1]. Réservé. *Paris, 10 avril 1939, 14 h.*

M. Politis, que j'ai reçu le 8 avril et qui a déclaré parler sans instruction de son gouvernement, m'a indiqué qu'en cas d'attaque italienne contre la Grèce, le gouvernement hellénique résisterait, si limités que fussent ses moyens. M. Politis a ajouté, parlant toujours à titre personnel, qu'il souhaiterait voir étudier les mesures à prendre en cas d'une agression italienne contre son pays, ainsi que les modalités d'une action préventive à envisager entre états-majors maritimes pour prévenir une telle attaque.

Si de telles suggestions répondent aux vues du gouvernement grec, il en a sans doute saisi en premier lieu le gouvernement britannique en raison de leurs rapports particulièrement étroits. Aussi vous serais-je obligé de bien vouloir vous en enquérir auprès du Foreign Office et m'informer des intentions des autorités britanniques.

[1] Extrait des papiers Bonnet.

321

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 312, 313 [1]. Réservé. *Paris, 10 avril 1939, 14 h. 30.*

J'ai reçu ce matin M. Lukasiewicz qui m'a donné sur les conversations de M. Beck [2] les renseignements suivants :

1° M. Beck est extrêmement satisfait de ses conversations de Londres;

2° Il a signé avec lord Halifax un protocole qui définit exactement l'alliance entre la Pologne et la Grande-Bretagne;

3° Cette alliance est sans réserve; elle dépasse même en ce qui concerne la Grande-Bretagne les obligations de la France envers la Pologne.

M. Beck souhaite que nous puissions lui donner des garanties égales à celles que lui a données la Grande-Bretagne et il demande dans ce sens une décision prochaine du gouvernement français;

4° En ce qui concerne la Roumanie, M. Beck estime que la Roumanie doit s'entretenir directement avec la Pologne. Il est hostile à un pacte qui engloberait la Roumanie et qui aurait pour résultat de pousser les Hongrois dans les bras de l'Allemagne;

5° Il n'acceptera à l'heure actuelle aucun accord entre la Pologne et l'U.R.S.S.

M. Lukasiewicz m'a dit également un mot des événements d'Albanie. Il pense que la conquête de l'Albanie par l'Italie aura pour conséquence d'exciter vivement les revendications bulgares sur la Dobroudja et de rendre plus difficile la situation roumaine.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Sur les conversations du ministre polonais en Angleterre, voir ci-dessus les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292 ci-après les nos 326, 359, 365, 406.

322

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 571. Réservé. *Varsovie, 10 avril 1939, 15 h.*

(*Reçu :* 15 h. 55.)

Les autorités militaires polonaises n'ont pas recueilli jusqu'ici de renseignements précis signalant des concentrations de troupes allemandes aux frontières de la Pologne.

Elles n'en ont pas moins l'impression qu'une action militaire est en cours, et que la Pologne pourrait être attaquée dans un délai que certains informateurs évaluent à dix ou quatorze jours.

Des conférences seraient faites aux soldats allemands pour leur indiquer que la guerre contre la Pologne ne durerait que trois mois et aurait exclusivement pour objet la récupération de « terres allemandes ».

D'une façon générale, on considère à l'État-major la guerre avec l'Allemagne comme maintenant inévitable.

323

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou.

T. nº 122 (1). Réservé. *Paris, 10 avril 1939, 18 h.*

Je me réfère à mon télégramme nos 116 à 121 (2).

Je précise qu'au cours de la conversation que vous aurez avec M. Litvinov, vous exécuterez mes instructions en ce sens qu'il ne s'agit pas d'une demande au gouvernement soviétique d'expliquer sa position en cas d'agression allemande contre la Roumanie et la Pologne, mais qu'il s'agit d'examiner d'urgence et en commun les mesures pratiques à prendre par les deux gouvernements dans le cas où cette agression se produirait.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 318.

324

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Brugère, Ministre de France à Belgrade.

T. nos 201, 202 (1). Réservé. *Paris, 10 avril 1939, 18 h.*

Vous avez fait il y a une semaine une démarche auprès du prince Paul pour l'avertir des bruits alarmants concernant la Yougoslavie qui me parvenaient de toutes parts (2). Vous avez fait ensuite une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères pour vous entretenir avec lui de l'intention du gouvernement italien d'occuper l'Albanie (3). J'ai noté l'attitude embarrassée du gouvernement yougoslave et les réponses réticentes qui vous ont été faites à cette occasion.

De mon côté, M. Pouritch, que j'ai convoqué, m'a informé que son gouvernement ne pouvait absolument rien faire en ce qui concerne l'Albanie.

J'ai l'impression que le gouvernement de Belgrade avait été mis au courant de l'expédition italienne en Albanie et qu'il n'y a fait aucune objection. L'expédition italienne apparaît pourtant lourde de conséquences pour l'avenir, plus particulièrement dans les pays balkaniques. Elle ne devait pas laisser la Yougoslavie indifférente.

Je vous serais donc obligé de voir d'urgence à nouveau le prince Paul pour vous entretenir avec lui de l'orientation qu'il compte donner à la politique yougoslave (4).

325

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1159 à 1161 (5). Très confidentiel. Réservé.

Londres, 10 avril 1939 (6).

(*Reçu :* 21 h. 5, 21 h. 15, 21 h. 25).

La réunion des ministres à Downing Street s'est prolongée jusqu'à l'heure du dîner. Sir A. Cadogan m'a téléphoné brièvement pour me confirmer l'intention du gouvernement britannique de faire une déclaration relative

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cette démarche, voir ci-dessus le no 189 (et note).
(3) Voir ci-dessus les nos 262, 288.
(4) Sur la nouvelle entrevue du Prince et du représentant de la France, voir ci-après le no 382.
(5) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(6) Par fil.

à la Grèce. Lord Halifax serait désireux d'y comprendre la Turquie, bien que la position de celle-ci au regard de la Grèce ne soit pas clairement définie par le traité qui unit les deux pays en cas d'une agression provenant d'une puissance autre que la Bulgarie (1). Ce dernier point fera l'objet demain matin d'un nouvel examen du Comité ministériel restreint, et l'avis du gouvernement français sera selon toute apparence sollicité.

Sir A. Cadogan m'a laissé entendre que le gouvernement britannique ne croyait guère, en ce qui le concerne, à une extension très prochaine des opérations italiennes en Méditerranée. Il ne paraît pas notamment avoir reçu confirmation des nouvelles reçues à Paris au sujet de développements à craindre à bref délai dans différentes régions.

J'ai attiré son attention sur un compte rendu d'allure officieuse que vient de publier l'agence Reuter, et qui semble jeter des doutes sur l'éventualité d'une garantie britannique donnée à la Grèce. Je lui ai fait observer que si les petites puissances avaient le sentiment d'être abandonnées, elles ne manqueraient pas de faire des avances aux états qui menacent leur indépendance. Sir A. Cadogan a reconnu que la forme de ce communiqué était malheureuse et m'a promis d'en faire modifier les termes.

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest.

T. nº 228 (2). Secret. Réservé. *Paris, 10 avril 1939, 21 h. 30.*

Il résulte des conversations tenues à Londres entre lord Halifax et M. Beck (3) que le gouvernement polonais n'acceptera de donner garantie à la Roumanie qu'à la suite d'une demande formelle faite par le gouvernement roumain et qu'après des pourparlers directs entre la Roumanie et la Pologne.

Vous devez attirer l'attention du gouvernement roumain sur l'urgence de ces pourparlers. Le danger d'une conflagration générale prochaine est évident. Il serait d'une importance capitale qu'un accord pût être établi entre la Pologne et la Roumanie.

(1) Allusion au traité gréco-turc de neutralité, de conciliation et d'arbitrage signé le 30 octobre 1930.

(2) Extrait des papiers Bonnet.

(3) Sur ces conversations, et leurs suites, voir ci-dessus les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321; ci-après les nos 326, 359, 365, 406.

327

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 612 à 616. Secret. Réservé. *Washington, 10 avril 1939, 22 h. 20.*

(*Reçu :* le 11, 6 h. 12.)

Je réponds à votre télégramme nos 488-489 (1).

Rendant aujourd'hui visite au secrétaire d'État que je n'avais pas vu depuis un certain temps, je lui ai parlé de l'affaire albanaise en soulignant qu'un nouvel incident, qui engendrerait cette fois un conflit général, pouvait survenir d'un jour à l'autre et que le gouvernement français avait pris toutes dispositions en conséquence.

M. Cordell Hull connaissait parfaitement la gravité de la situation et la vigilance de notre défensive : « Quand vous avez affaire à des bandits, m'a-t-il dit, vous ne pouvez jamais savoir contre qui sera porté leur prochain coup et si ce ne sera pas le jour même ». Il a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait des renseignements reçus de Paris sur le moral de la nation française et sur l'efficacité de notre effort dans tous les domaines de la Défense nationale.

J'ai ajouté que ses déclarations d'avant-hier (2) avaient été appréciées en France et seraient sans doute entendues dans le camp adverse. Il m'a dit que le gouvernement américain avait grand désir de nous aider et qu'à chaque nouvelle agression commise par les puissances totalitaires fût-ce en Europe, il prenait soin de marquer que les intérêts de la sécurité même des États-Unis s'en trouvaient affectés.

Je lui exprimai alors l'espoir que, dans la discussion de la loi sur la neutralité (3), le Congrès s'inspirerait du même esprit ... (4) ses débats étaient suivis avec la plus grande attention par toute l'Europe « ... (5) connaît, m'a-t-il dit, votre manière de voir sur ce point ». De fait, je n'ai jamais vu le Président, M. Cordell Hull, M. Sumner Welles ou leurs collaborateurs sans leur représenter que le maintien de la paix générale dépendrait largement de l'idée que l'on se ferait à Rome, Berlin ou Tokyo de l'attitude que les États-Unis adopteraient en cas de conflit.

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 317.

(2) Le 8 avril, après accord avec le président Roosevelt, le secrétaire d'État avait effectué une déclaration sur les événements d'Albanie : voir ci-dessus le no 307.

(3) Les commissions compétentes du Congrès devaient commencer en avril l'examen des propositions tendant à la révision de la loi de neutralité : celle du Sénat siégeait à partir du 5 avril, celle de la Chambre des représentants à partir du 12. Sur les propositions soumises à la première, voir ci-dessus le no 180. La liste des propositions soumises à la seconde est donnée dans le *Bulletin périodique de la presse américaine*, no 351, p. 24.

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Lacune de déchiffrement.

M. Cordell Hull a regretté que le Sénat fût aussi lent. Mais il m'a dit que l'opinion américaine dans son ensemble lui paraissait beaucoup plus compréhensive qu'il y a six mois ou trois mois, et que les agressions répétées des puissances totalitaires avaient provoqué une indignation qui influerait nécessairement sur les décisions du Congrès. Les isolationnistes n'étaient qu'une minorité bien pourvue de hauts parleurs. L'accueil fait au projet Pittman (1) et à son avocat, M. [Ba]ruch, lui paraissait de bon augure. J'ai alors insisté de nouveau sur l'importance du facteur « temps ». M. Cordell Hull m'a dit qu'il s'en rendait compte et qu'au cours des entretiens qu'il allait avoir avec le Président ces jours-ci sur la question de neutralité, cette considération serait mise en balance avec le danger de raidir le Congrès en paraissant le brusquer.

J'ai soigneusement évité de donner à mes propos l'apparence d'une communication spéciale sur instructions de mon gouvernement. Si en effet une telle démarche avait été faite et qu'elle fut ébruitée, les réactions du Congrès, et d'une manière générale dans l'opinion, risqueraient d'être des plus fâcheuses. Car les partisans les plus convaincus de l'assistance aux puissances démocratiques veulent que le gouvernement américain semble agir de son initiative et en considération de ses intérêts propres sans céder aux sollicitations de de France ou de l'Angleterre. Je verrai d'ailleurs demain les collaborateurs de M. Hull afin de m'assurer qu'aucun doute ne peut subsister dans leur esprit sur le caractère pressant de mes instances.

328

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 617, 618. *Washington, 10 avril 1939, 22 h. 15, 22 h. 17.*

(*Reçu :* le 11, 7 h., 7 h. 30).

Je me réfère à ma lettre no 80 du 30 mars (2).

La presse du 9 avril publie les résultats d'une nouvelle enquête faite par l'Institut américain de l'opinion publique américaine sur l'attitude que les États-Unis devraient adopter en cas de guerre européenne. Devraient-ils venir en aide à la Grande-Bretagne et à la France :

1o Par la fourniture de vivres?

2o Par la vente d'avions et de matériel de guerre?

3o Par l'envoi de troupes et de navires de guerre?

(1) Projet analysé ci-dessus sous le no 102.
(2) Ci-dessus reproduite sous le no 213.

Le pourcentage des réponses affirmatives a été respectivement de 82, 66 et 16 alors qu'avant l'annexion de la Tchécoslovaquie, il avait été pour les mêmes questions de 76, 55 (au lieu de 52 indiqué par ma lettre précitée) et 17. Avant Munich, les chiffres correspondants avaient été 57, 34 et 5.

La répartition entre partisans et adversaires de l'assistance aux démocraties sous ces différentes formes est d'ailleurs sensiblement la même chez les démocrates que chez les républicains.

Ces chiffres font ressortir l'évolution qui s'est faite dans l'opinion américaine au cours de ces derniers mois, et en particulier depuis l'annexion de la Tchécoslovaquie.

Sans doute le sentiment public demeure-t-il opposé à l'envoi de troupes en Europe, mais il est de plus en plus disposé à mettre les ressources des États-Unis à la disposition des démocraties européennes, c'est-à-dire à modifier la loi de neutralité dans ce sens. C'est de ce point de vue que certaines personnalités américaines m'ont dit attacher une grande importance aux résultats de l'enquête qui viennent d'être ainsi publiés.

329

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1447 à 1449. *Rome, 10 avril 1939, 13 h. 30.*

Dans les milieux politiques romains, l'on a, ou, du moins, l'on cherche à répandre ce matin l'impression que les explications fournies au cours de la journée d'hier à l'Angleterre (1) ont créé une certaine détente. On ne croit pas que la Grande-Bretagne prenne une initiative menaçante ni qu'elle s'apprête à dénoncer les accords de 1938 (2). On pense que la France conformera son attitude à celle de l'Angleterre. Quant à l'Entente balkanique, le communiqué publié à l'issue de la rencontre de M. Gafenco et de M. Saraçoglu (3) est interprété comme écartant l'hypothèse d'une action immédiate.

Les bruits d'une mobilisation générale n'en continuent pas moins de courir dans le public et dans les grandes administrations; mais on semble considérer que la mesure pourrait être ajournée.

Il faut noter, toutefois, que d'après des renseignements de bonne source, la classe 1914 (1934) aurait été, à son tour, appelée sous les drapeaux. D'autre

(1) Sur ces explications, se reporter au télégramme de Rome nos 1442-1443, du 9 avril, ci-dessus reproduit sous le no 313. Voir également le no 315.

(2) Allusion aux accords anglo-italiens du 16 avril 1938 : voir, au tome IX de la présente série, le no 194 (note).

(3) Sur cette rencontre, voir ci-après le no 334 (note).

part, les observateurs qui reviennent de Brindisi sont frappés par l'importance des concentrations d'effectifs et de matériel de guerre que l'on y constate et qui dépasse de beaucoup les besoins de l'expédition albanaise. Pourquoi un tel effort?

Quels seront les lendemains de l'occupation de l'Albanie et quel est le but prochain du gouvernement fasciste?

Veut-il bouleverser les Balkans, conçus comme la zone normale d'influence et d'expansion que l'Axe concède à l'Italie?

Veut-il précipiter un règlement méditerranéen avec la France et l'Angleterre?

L'activité qui règne dans la Péninsule se concilie mal, en tout cas, avec les assurances pacifiques que prodigue le comte Ciano. Le gouvernement fasciste se comporte comme s'il était persuadé qu'une guerre générale est probable, sinon fatale.

330

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 964 à 966 (1). *Berlin, 10 avril 1939, 15 h 30.*

Les vérifications auxquelles j'ai fait procéder avant-hier et hier n'ont pas, dans l'ensemble, confirmé les bruits assez alarmants relatés par mon télégramme nos 954-955 (2).

Des sondages qui ont été faits à Stettin, Stargard, d'une part, à Kustrin et Francfort-sur-l'Oder, de l'autre, Kottbus, Breslau, Oppeln, Gleiwitz enfin, n'ont permis de constater ni concentrations, ni mouvements de troupes.

Le seul déplacement observé ces jours-ci est le retour dans leurs garnisons d'unités ayant pris part aux opérations dans les provinces tchèques ou en Slovaquie. A Berlin, on a vu défiler un régiment motorisé de *S.S.* en tenue de campagne. Sur l'une des voitures, on lisait : « Slovaquie-Berlin ». Ce régiment a regagné le camp de Döberitz après avoir ostensiblement défilé dans les grandes artères de la ville.

Dans toutes les garnisons mentionnées plus haut, on a constaté la présence de nombreux permissionnaires de toutes armes.

Les indices les plus suspects à retenir jusqu'ici sont le recensement et le contrôle des voitures automobiles et des chevaux qui doivent avoir lieu du 12 avril au 8 mai, la réquisition de quelques camions notée à Düsseldorf et dans la région de Breslau, ainsi que les convocations par appels individuels de certains réservistes d'âge variant de 33 à 45 ans.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 8 avril, ci-dessus reproduit sous le no 301.

Le fait qu'aucune mesure militaire de grande envergure n'ait été constatée jusqu'ici ni sur la frontière orientale, ni sur la frontière occidentale ne saurait, d'ailleurs, faire oublier que l'état de mobilisation permanente dans lequel vit le pays met le haut-commandement allemand en mesure d'agir avec la plus grande rapidité. Il permet tout au plus de penser que rien d'immédiat n'est décidé.

Prière communiquer à Guerre et à Air.

331

M. de Vaux Saint-Cyr, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 967, 968. (1). *Berlin, 10 avril 1939, 15 h 30.*

Il me revient de divers côtés que, dans les milieux officiels allemands, on conserve l'espoir d'amener la Pologne à accepter les revendications allemandes concernant Dantzig et le passage à travers le Corridor. On me signale, à cet égard, que M. von Ribbentrop aurait fait remettre à M. Beck, lors du passage de celui-ci à Berlin, une lettre personnelle pour demander au gouvernement polonais de retirer ses troupes de la frontière allemande.

D'un autre côté, on me rapporte que, dans les cercles dirigeants nazis, on spéculerait encore sur l'attitude d'hésitation que l'on attribuerait à la France.

Pour ma part, j'ai l'impression que, du côté allemand, aucune décision ferme n'a été prise jusqu'ici et que l'on escompte encore la réussite d'une manœuvre d'intimidation.

Je note en tout cas le fait que les renseignements les plus alarmistes, tels que ceux qu'a relatés mon télégramme no 954-955 (2), me parviennent précisément des personnes que je considère comme particulièrement suspectes.

Je persiste à penser que c'est dans la résolution dont témoigneront les puissances occidentales que réside la meilleure chance d'éviter le conflit (3).

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 8 avril, ci-dessus reproduit sous le no 301.
(3) Télégramme reproduit, sauf l'avant-dernier paragraphe, dans le *Livre jaune*, sous le no 96.

332

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Athènes,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 53 à 57. *Athènes, 10 avril 1939, 18 h 18.*

M. Metaxas, que j'ai vu ce matin, m'a dit qu'il venait de passer quelques jours qui étaient parmi les plus pénibles de son existence. Mais une note qu'il avait reçue quelques instants plus tôt du chargé d'affaires d'Italie l'avait rassuré. Elle traitait d'agents provocateurs les personnes qui avaient fait courir le bruit de menaces italiennes contre le territoire grec et elle affirmait la volonté de l'Italie de respecter de la façon la plus absolue « l'intégrité territoriale et insulaire de la Grèce ». Elle se terminait par quelques mots chaleureux sur le prix que l'Italie attachait à son amitié avec la Grèce.

Le président du Conseil trouvait des raisons de confiance, non seulement dans la rédaction très explicite de ce texte (et particulièrement dans le pléonasme du mot « insulaire »), mais encore et surtout dans le fait que ces mêmes assurances avaient été communiquées à l'Angleterre.

Il m'a dit que des propos que lui avait tenus ces jours derniers le ministre d'Angleterre, se dégageait l'impression que toute agression contre le territoire grec serait considérée à Londres comme une atteinte des plus graves aux intérêts britanniques. Mon collègue lui ayant demandé si la Grèce s'opposerait par les armes à une violation de son territoire, il avait répondu de la façon la plus affirmative. Les troupes qu'il avait envoyées à Corfou et en Epire avaient ordre de riposter si elles étaient attaquées.

Je l'ai interrogé sur l'attitude qu'adopterait la Turquie : « Si l'Angleterre et la France sont aux côtés de la Grèce, il ne fait aucun doute, m'a-t-il dit, que la Turquie y sera elle aussi, bien qu'uucun texte ne lui en impose l'obligation ».

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères que j'ai vu après M.Metaxas a cessé de prêter des intentions suspectes aux Yougoslaves (1). Confiants dans les assurances italiennes, ceux-ci auraient jusqu'au dernier moment refusé de croire à l'éventualité d'une action militaire contre l'Albanie. Ils se seraient trouvés placés devant le fait accompli et n'auraient plus eu rien d'autre à faire que de paraître s'en accommoder de bonne grâce.

Le roi d'Albanie et son entourage soit ... (2) personnes, sont à Larissa. On souhaiterait de se débarrasser sans trop tarder de ces hôtes encombrants et compromettants.

(1) Sur ces intentions prêtées aux Yougoslaves à l'occasion de l'affaire albanaise, voir ci-dessus les nos 262 et (note), 288, 296, 297, 300, 306, 311, 314, 324.
(2) Chiffre partiellement illisible.

Un communiqué va être publié pour rassurer la population parmi laquelle circulent toutes espèces de rumeurs alarmistes. Il ne fera pas allusion à la note italienne. Au sujet de cette note, M. Metaxas m'a prié de recommander au Département une complète discrétion.

M. Metaxas m'a paru considérer que le foyer d'incendie albanais était désormais éteint. Mais il m'a dit : « La guerre est dans l'air et nous ne sommes pas au bout de nos peines ».

Le frère de notre agent consulaire à Janina, que j'avais vu hier soir, prétendait qu'une véritable panique régnait à Corfou et en Epire, où l'on s'attendait d'un jour à l'autre à une agression italienne.

333

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1458 à 1460. *Rome, 10 avril 1939, 23 h.*

Tout en évitant d'afficher trop ouvertement leurs sentiments, il est clair que les milieux dirigeants fascistes considèrent avec satisfaction l'évolution de l'affaire albanaise et estiment que l'épreuve diplomatique qu'elle constituait est en train de tourner à leur avantage.

Ils ne semblent pas, cependant, s'apprêter à diminuer l'ampleur de leurs préparatifs militaires.

Au contraire, ils les poussent avec une activité qui ne se relâche pas.

On doit donc penser qu'ils n'ont pas encore atteint tous leurs objectifs et ne tarderont pas à poursuivre leur action. L'Italie ne saurait, en effet, supporter indéfiniment l'effort militaire, financier et économique, ni, d'ailleurs, la tension nerveuse, à laquelle elle est astreinte.

D'après certaines indications que j'ai recueillies, la dislocation de l'Entente balkanique serait bien l'un des buts visés. Mais les dirigeants fascistes compteraient aussi que l'Angleterre, sentant que la crise actuelle ne peut pas se prolonger sans péril, prendrait l'initiative de proposer un examen du problème de la Méditerranée.

L'Italie ferait alors valoir la carte espagnole qu'elle a en mains et espérerait amener la France à composition avec l'appui plus ou moins ouvert d'une Grande-Bretagne désireuse d'éviter le pire et qui viendrait de donner, dans l'affaire d'Albanie, un témoignage de sa faiblesse et de ses hésitations.

Si ces calculs n'étaient pas vérifiés par l'événement, l'Italie, d'accord avec l'Allemagne, et sans doute avec l'Espagne, irait, dit-on, jusqu'à l'épreuve de force.

334

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 387 à 390 (1). Confidentiel. *Ankara, 10 avril 1939* (2).

M. Saraçoglu rapporte de son entrevue avec M. Gafenco (3) une impression assez pénible. Il a eu le sentiment d'avoir en face de lui un homme que ses nerfs étaient près de trahir, et à qui il a dû s'employer à rendre confiance et courage. Il espère y être parvenu dans une certaine mesure.

De ce qu'il m'a dit et des confidences de mon collègue roumain se dégagent les points suivants :

a. Très grand souci de la Roumanie d'éviter tout geste qui pourrait déplaire à Berlin : « Ils ont peur de faire mal aux dents du tigre qui cherche à les dévorer », m'a dit pittoresquement le ministre;

b. Préoccupation de faire préciser l'attitude de la Turquie, au cas où la Roumanie étendrait la portée du traité qui la lie à la Pologne. Sur ce point, M. Gafenco a reçu les apaisements qu'il pouvait souhaiter;

M. Saraçoglu lui a en effet déclaré que si, comme conséquence de nouveaux engagements, la Roumanie se trouvait impliquée dans un conflit, la Turquie la soutiendrait immédiatement au cas où la Bulgarie interviendrait contre elle. Au cas où la Bulgarie demeurerait neutre, la Turquie ne pouvait s'engager sans connaître l'attitude de la France et de l'Angleterre;

c. M. Gafenco ayant demandé ce qu'il adviendrait des communications roumaines par les Détroits dans l'hypothèse où la Turquie demeurerait neutre, il lui a été répondu que le gouvernement turc devait appliquer les dispositions de la convention de Montreux (4), mais il le ferait en n'oubliant pas les liens particuliers qui unissent les deux pays;

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Le 7 avril, en raison des événements d'Albanie, le ministre turc des Affaires étrangères quittait Ankara pour Istambul, afin d'y rencontrer son homologue roumain. A la suite d'un entretien de trois heures, le lendemain, un communiqué était publié, aux termes duquel les deux hommes d'État étaient « tombés d'accord que la politique de l'Entente balkanique tendant à resserrer les liens avec les peuples voisins dans l'esprit du pacte de Salonique (devait) être poursuivie avec résolution ». (Sur le pacte de Salonique conclu le 31 juillet 1938 entre l'Entente et la Bulgarie, voir, au tome X de la présente série, les nos 313 (note) 315, 330.
(4) Signée le 20 juillet 1936, cette convention maintenait le principe de la liberté de passage par les Détroits et de navigation par mer. Cette liberté était totale pour les navires de commerce en temps de paix ou en temps de guerre si la Turquie était neutre. Elle n'existait, si la Turquie était belligérante, que pour les pays ne faisant pas la guerre à la Turquie « à condition de n'assister en aucune façon l'ennemi ». Pour les navires de guerre, les pays non riverains avaient un droit de passage limité en temps de paix à 15.000 tonnes, limite un peu élargie pour les pays riverains. En temps de guerre, le passage était pratiquement interdit aux navires de guerre des belligérants. La convention supprimait enfin les deux principales entraves à la souveraineté turque : la Commission des détroits, dont les attributions étaient transférées au gouvernement turc; enfin ce dernier recevait l'autorisation de remilitariser les Détroits. Voir également au tome III de la présente série, les nos 21. 146.

d. M. Stoica assure que son ministre n'a laissé aucun doute sur la volonté de la Roumanie de se défendre si elle est attaquée. Ce n'est pas l'impression qui se dégage des propos que m'a tenus M. Saraçoglu;

e. En revanche, j'ai recueilli des deux côtés l'opinion qu'il serait dangereux de définir à l'avance l'attitude qui serait adoptée, si d'autre part, l'on ne savait pas avec précision sur quels concours, notamment en matériel de guerre, il serait possible de compter de la part des puissances occidentales.

335

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 1282 [1]. Secret. *Paris, 10 avril 1939.*

Notre ambassadeur à Varsovie, par une communication en date du 7 avril, vient de signaler à mon attention diverses questions que pose, dans les conditions actuelles, de façon urgente, la situation de l'armement polonais.

L'armée polonaise, note M. Noël, a un besoin urgent de matériel, mais ne dispose pas des crédits nécessaires pour en acheter à l'étranger, ni même pour le faire fabriquer en Pologne.

Aussi notre ambassadeur estime-t-il que nous devons, dans la mesure de nos moyens, aider, pour notre part, au *renforcement immédiat de l'armée polonaise.* M. Noël signale en particulier, à ce sujet, la demande récemment transmise à notre état-major par l'attaché militaire de Pologne tendant à obtenir des facilités de crédit en France pour la fourniture de chars légers.

Il évoque en outre, à ce même sujet, la question de l'assistance technique que l'U.R.S.S. pourrait éventuellement prêter à la Pologne, en signalant que Varsovie serait sans doute disposé, en cas d'hostilité avec l'Allemagne, à envisager l'acquisition de matières premières, de denrées, même de matériel de guerre russes. Cette éventualité devrait, suggère-t-il, faire l'objet, de notre part, d'une étude précise.

Enfin, M. Noël revient sur l'opportunité, selon lui, pour les états-majors français et polonais, d'arrêter, dans le cadre des accords en vigueur, les modalités essentielles de leur éventuelle collaboration.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie de cette communication dont je ne puis qu'approuver, pour ma part, le sens général, et sur laquelle je crois devoir appeler tout particulièrement votre attention. [2]

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] La communication à laquelle il est fait allusion ici est le télégramme de Varsovie nº 553, du 6 avril (reçu le lendemain à Paris). Il est ci-dessus reproduit sous le nº 279.

336

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 573 à 575 [1]. Réservé. *Varsovie, 11 avril 1939, 3 h 48.*

(*Reçu :* 5 h. 5.)

Il est possible que les mesures militaires prises par l'Allemagne à l'Est [2], comme les bruits d'ultimatum à la Pologne et de putsch prochain à Dantzig que l'on fait courir de nouveau, constituent essentiellement une manœuvre destinée à convaincre le gouvernement polonais qu'il lui faut se résigner à s'entendre avec le Reich sur les questions pendantes et s'arrêter dans la voie où l'Angleterre a forcé M. Beck à s'engager.

Mais, dans l'état actuel des choses, il paraît bien peu probable que la Pologne se résolve à des concessions susceptibles de donner satisfaction à M. Hitler et par conséquence, il faut s'attendre à tout.

Un accord serait sans doute possible sur la question du transit à travers le Corridor, car les dirigeants polonais seraient prêts à se montrer très accommodants en fait, pourvu que la souveraineté de la Pologne soit maintenue en droit sur les voies à établir (mon télégramme no 506) [3].

En ce qui concerne Dantzig, par contre, les dirigeants polonais semblent résolus à l'intransigeance.

Les indications recueillies à ce sujet par M. Corbin (le télégramme de Londres du 4 avril) [4] correspondent, je crois, à la réalité.

Après une période de fléchissement, sous l'influence des chefs de l'armée, qui exercent de nouveau depuis peu un contrôle sur la politique extérieure et sont encouragés à la résistance par l'opinion, la politique polonaise est redevenue très ferme sur ce point : nous ferons la guerre, disent les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, comme les militaires, si l'Allemagne veut annexer Dantzig.

Je m'étais demandé si la Pologne ne se résignerait pas à accepter cette annexion au cas où le territoire de Dantzig serait démilitarisé. M. Arciszewski m'a dit qu'une telle solution, dans l'état actuel des choses, ne serait plus acceptable pour son gouvernement. M. von Moltke, de son côté, a déclaré à un de nos collègues qu'elle ne le serait pas plus pour l'Allemagne.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur les rumeurs relatives à ces mesures, dont le chargé d'affaires de France à Berlin n'avait pu obtenir confirmation, voir ci-dessus les nos 301, 322, 330.

(3) Du 29 mars, ci-dessus publié sous le no 188.

(4) Allusion au télégramme nos 1032-1040, ci-dessus reproduit sous le no 247.

337

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 384 à 386 (1). Confidentiel. Réservé. *Ankara, 11 avril 1939, 1 h 5.*

(*Reçu :* 8 h.)

Sur instructions de son gouvernement, mon collègue d'Angleterre est allé mettre le ministre des Affaires étrangères au courant de la conversation que lord Halifax a eue avec le chargé d'affaires d'Italie au sujet des affaires d'Albanie (2); il a notamment fait part à M. Saraçoglu de l'avertissement donné à propos de Corfou ainsi que des assurances qui auraient été reçues à Londres à ce sujet.

L'ambassadeur a eu le sentiment que l'intérêt avec lequel sa communication était recueillie demeurait empreint de quelque scepticisme et que son interlocuteur nourrissait des doutes sur la volonté d'action des puissances occidentales. Reçu quelques heures plus tard par le ministre, j'ai pu vérifier que le compte rendu qui lui avait été communiqué avait en effet déçu M. Saraçoglu, qui espérait de la part de l'Angleterre un langage plus ferme.

Mon collègue était informé de décisions qui seraient intervenues entre Paris et Londres pour le cas où l'Italie entreprendrait une action à Corfou; mais il n'était pas autorisé à en faire état. Il télégraphie à Londres pour marquer la nécessité de parler ici un langage plus clair et de mettre le gouvernement turc au courant des intentions britanniques.

Pour ma part, j'ai eu déjà l'occasion d'émettre l'avis qu'il était indispensable que la France et l'Angleterre fassent connaître ici leurs décisions et j'ai exprimé le vœu qu'éventuellement, pareille communication ne soit pas faite au nom du seul gouvernement britannique.

Après la conversation que je viens d'avoir avec M. Saraçoglu, je ne puis qu'exprimer la même opinion avec plus de netteté encore. Si les gouvernements de Paris et de Londres estiment que les initiatives de l'*Axe* qu'il faut maintenant prévoir devaient appeler de leur part les résolutions les plus graves et s'il entre dans leur plan d'être assurés dès le début d'un conflit de l'appui turc, il est essentiel que le gouvernement turc soit dès maintenant informé des décisions prises et mis en situation de s'y associer ou d'y adapter son action (3).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 315.
(3) Dans un télégramme du même jour, nos 394-395, l'ambassadeur ajoutait que, pour s'assurer le concours turc, la France et la Grande-Bretagne devaient préciser quelle attitude elles adopteraient en cas d'attaque contre la Grèce et la Roumanie.

338

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 619, 620. Extrême urgence. Réservé.

Washington, 11 avril 1939, 1 h 56.

(*Reçu :* 8 h. 20.)

Dînant ce soir à la Maison blanche en petit comité, j'ai pu entretenir en toute confiance le président Roosevelt de la situation exposée par le télégramme de Votre Excellence nos 488-489 (1).

Le Président connaît déjà nos inquiétudes et les apprécie avec sa sympathie habituelle pour notre pays. Il avait bon espoir d'obtenir finalement du Congrès une modification favorable du régime de la neutralité, mais croyait que « cela prendrait quelque temps ». Aussi, conscient de la nécessité d'arrêter immédiatement les dictatures, chercherait-il le moyen de les obliger à déclarer leurs intentions et à prendre ainsi leurs responsabilités devant l'opinion, plus particulièrement devant l'opinion américaine. « Il s'agit de demander nettement à MM. Hitler et Mussolini s'ils vont poursuivre leur politique de domination par la force. L'Angleterre et la France sont mal placées pour le faire. Peut-être le puis-je? Je suis en train d'y réfléchir ».

J'ai répondu au Président que nous lui aurions une profonde reconnaissance d'une telle initiative.

339

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 164 à 170 (2). Réservé. *Rabat, 11 avril 1939, 4 h.*

(*Reçu :* 8 h. 25.)

Des renseignements de bonne source signalent la présence à proximité de différents ports de la côte sud de l'Espagne de rassemblements importants de troupes italiennes, dont l'effectif n'a pu encore être précisé.

(1) Du 10 avril, ci-dessus publié sous le no 317.
(2) Extrait des « Papiers 1940».

Dans la région Alicante-Villajoyosa Altea, des éléments de Flèches noires et le 1er régiment *Littorio* ont été identifiés. Dans la baie de Cadix, un autre groupement a son centre à Puerto Santa Maria.

Ces rassemblements au voisinage de bases importantes d'embarquement, s'ils n'étaient pas destinés à préparer le rapatriement en Italie, constitueraient une menace éventuelle sérieuse pour le Maroc.

Il faut remarquer en effet que dans la zone espagnole, la construction de fortifications sous la direction des techniciens italiens et allemands, comprenant en particulier autour des ports de Larache et de Melilla des ouvrages bétonnés sérieux, continue à un rythme accéléré. D'autre part, une propagande très active est menée dans nos tribus frontières; elle s'efforce de démontrer que la guerre d'Espagne a été gagnée par Franco et ses Marocains sur les républicains aidés par les Français.

Le prestige des Espagnols s'en trouve renforcé. Les *interventors* se plaisent à proclamer que l'Espagne, aidée par l'Italie et l'Allemagne, va reporter la limite interzonale non pas à la frontière de 1912, mais à celle de 1904, c'est-à-dire d'après eux au cours de l'Ouergha et même jusqu'aux rives du Sebou.

Les Espagnols ne tiennent nullement à faire la guerre, mais l'emprise de l'Allemagne avec ses organisations économiques et politiques s'affirme chaque jour davantage. La *Hisma,* dont l'activité avouée est d'être un organisme de compensation hispano-allemand, n'a que des Allemands à sa tête et étend progressivement les mailles de son réseau sur toute l'Espagne. Des agents de la Gestapo ont été introduits dans tous les rouages essentiels de l'administration, pendant que la Phalange aux ordres de Suñer impose actuellement au gouvernement espagnol la politique de Berlin. De plus, le poids des troupes italiennes qui sont encore stationnées dans la Péninsule se fait toujours sentir. Il en résulte que le général Franco se trouve dans l'obligation d'obéir aux directives de l'axe germano-italien, comme on vient de le voir pour la signature du pacte antikomintern [1].

A cet égard, l'intérêt porté par ces puissances au Maroc espagnol doit retenir toute notre attention. Je sais de source très sérieuse que déjà, à deux reprises différentes et notamment en septembre 1938, les Allemands ont proposé au général Franco d'y amener des troupes italiennes et allemandes en les faisant débarquer dans les anciens présidios pour que nous ne puissions invoquer les droits que nous donnent les traités.

Le général Franco, d'accord avec le colonel Beigbeder, avait résisté énergiquement en faisant valoir que ce débarquement entraînerait notre entrée dans la zone, ce qui risquerait de compromettre gravement sa cause en Espagne. La question se présente d'une façon différente depuis la fin de la guerre civile.

Depuis quelques jours, tout le monde parle à Tanger du projet italien de faire occuper ce port par des troupes espagnoles, sous le prétexte de mettre fin à des désordres qui seraient en réalité organisés par la Phalange. Cette manœuvre, si elle provoquait des réactions de notre part, serait accompagnée

[1] Le 8 avril : voir ci-après le n° 350 (et note).

par des débarquements dans les ports de Melilla, de Ceuta et de Larache pour assurer l'intégrité de la zone espagnole.

Sans attribuer une valeur exagérée à ces renseignements, il est incontestable que les mouvements des troupes italiennes rassemblées dans les ports du sud de la Péninsule doivent être surveillés de près.

Nos services de renseignements ne pouvant nous donner des indications que sur les embarquements de ces troupes et avec un certain délai, il semble qu'il y aurait intérêt à demander à notre marine, en collaboration avec les Anglais, d'exercer une surveillance spéciale sur les ports de la zone espagnole et du sud de l'Espagne jusqu'à ce que l'on soit fixé sur leur véritable destination.

Prière communiquer à la Marine et à la Guerre.

340

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1164 à 1166. (1) Secret. Réservé. *Londres, 11 avril 1939* (2).

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères roumain a passé la journée d'hier à Londres. Il a vu plusieurs des hauts fonctionnaires du Foreign Office et a eu un court entretien avec le secrétaire d'État.

D'après les indications que m'a données confidentiellement le ministre de Roumanie, M. Cretziano a développé devant ses interlocuteurs les considérations suivantes :

1° La Roumanie ne peut pas être et ne sera jamais dans un camp opposé à celui de l'Angleterre et de la France.

2° M. Cretziano regrette que l'accord anglo-roumain dépende aujourd'hui de M. Beck dont les intentions sont ténébreuses. Il aurait souhaité que le Premier ministre prenne immédiatement position en faveur de la Roumanie comme il a fait vis-à-vis de la Pologne. Si la déclaration que M. Chamberlain doit faire devant les Chambres jeudi prochain (3) ne contient pas d'assurances explicites à l'égard de la Roumanie, ce silence causera une impression pénible et le pays en ressentira un profond désarroi.

3° Le gouvernement roumain reste très préoccupé de la réorganisation de sa défense. Il continue à recevoir des usines Skoda le matériel commandé

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Soit le 13 avril. Sur cette séance, voir ci-après le n° 415.

avant l'occupation de la Tchécoslovaquie, mais à supposer que les commandes soient livrées en totalité, l'armée roumaine sera loin de disposer de l'équipement nécessaire. Il insiste donc pour que le gouvernement anglais accepte de vendre à Bucarest les armes nécessaires pour la défense du pays.

Il ne paraît pas que M. Cretziano ait reçu des assurances très positives sur ces derniers points. Il est reparti ce matin pour Paris où il se mettra en contact avec le Département. M. Tilea m'a demandé de garder strictement confidentielles les informations qui précèdent, le gouvernement roumain ayant pris grand soin de ne pas dévoiler le voyage de M. Cretziano pour ne pas éveiller des soupçons à Rome ou Berlin.

341

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1167 à 1173 (1). Réservé. *Londres, 11 avril 1939* (2).

(*Reçu :* 21 h.)

Je me réfère à votre télégramme nos 685 à 689 (3).

Au cours de la conversation signalée par notre ministre à Belgrade, le prince Paul n'a pas dissimulé à M. Hugh Campbell combien il était préoccupé de l'invasion italienne en Albanie, qui lui apparaissait comme le premier acte d'événements beaucoup plus graves. Il avait visiblement perdu toute confiance dans l'Italie et craignait que son pays ne fût la prochaine victime des ambitions de l'Axe.

Il redoutait notamment que la présence en Yougoslavie de minorités albanaises ne fournisse au gouvernement italien un prétexte à intervenir. En ce moment, le Prince régent se demandait encore s'il ne devait pas mobiliser, mais il craignait déjà qu'une telle mesure n'apparaisse comme une provocation et ne déclenchât aussitôt une attaque.

Le ministre d'Angleterre a été frappé d'autre part du pessimisme de l'opinion yougoslave, qui vit dans la terreur d'une agression imminente et qui n'est sûre ni de son armée ni des secours qui lui viendraient de l'extérieur. Il est persuadé dans ces conditions que le gouvernement yougoslave se gardera d'aucune initiative susceptible d'attirer sur la Yougoslavie les foudres de l'Allemagne et de l'Italie et qu'il observera une attitude d'extrême prudence.

Comme notre représentant, M. Hugh Campbell est convaincu de l'inexactitude des bruits tendant à représenter le gouvernement yougoslave comme

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Par fil.
(3) Qui transmettait à Londres le télégramme de Belgrade no 245-250, du 9 avril, ci-dessus reproduit sous le no 314.

ayant lié partie avec le gouvernement italien à propos de l'affaire albanaise [1], et il estime qu'il a au contraire été joué par M. Mussolini.

D'après lui, ce ne serait ni un accord secret ni la foi dans les assurances italiennes qui explique l'absence apparente de réaction yougoslave, mais simplement la crainte qu'une action quelconque ne provoque une riposte foudroyante.

Très confidentiel. Une impression analogue m'a été rapportée par un informateur sûr, qui entretient des relations intimes avec les milieux yougoslaves de Londres. Ceux-ci éprouveraient actuellement la plus vive anxiété. Ils seraient convaincus de l'existence d'un accord germano-italien visant à l'invasion et au dépècement de la Yougoslavie. Ils redouteraient également d'être pris à revers par la Hongrie et la Bulgarie et sceptiques quant à l'aide que leur apporteraient les autres membres de l'Entente balkanique; ils auraient en outre perdu toute confiance en la France et en la Grande-Bretagne qui, disent-ils, font de belles déclarations mais paraissent incapables de passer aux actes. Dans ces conditions, le gouvernement yougoslave, qui en d'autres circonstances aurait traité l'entrée des Italiens en Albanie comme une iniquité, aurait été condamné à l'inaction et cela d'autant plus que des troupes allemandes et italiennes étaient au même moment massées en Carinthie et en Vénétie.

Toujours d'après la même source, les difficultés intérieures de la Yougoslavie n'exerceraient aucune influence sur la politique étrangère, Serbes et Croates étant unis par une même animosité à l'égard des Allemands et des Italiens et éprouvant les uns commes les autres envers la France et l'Angleterre des sentiments d'amitié qui ne sauraient être mis en doute. Si un conflit général venait à éclater à propos d'un autre litige et que les deux autres grandes puissances occidentales y soient entraînées, la Yougoslavie serait finalement amenée à se joindre à elles, mais elle se gardera bien jusque là de laisser paraître de telles intentions qui, si elles étaient devinées de Rome et de Berlin, la désigneraient comme un premier objectif à leurs coups. Pour éviter d'être l'objet de la prochaine agression, les Yougoslaves cherchent à convaincre l'Allemagne et l'Italie de leur passivité. C'est pourquoi ils affectent de se tenir à l'écart des conversations actuelles et hésitent à solliciter de l'extérieur des appuis qui, pensent-ils, devraient, en tout état de cause, leur être fournis par les puissances occidentales dans l'intérêt même de celles-ci, la disparition de la Yougoslavie ne pouvant manquer de disloquer l'unité balkanique et d'ouvrir aux Germano-Italiens la route de l'Orient. Ils espèrent que la France et la Grande-Bretagne comprendront l'importance du facteur yougoslave et leur donneront spontanément les assurances qu'ils n'osent réclamer de peur de précipiter les événements.

Ces considérations expliquent l'extrême réserve de la légation yougoslave à Londres et le fait que depuis le début de la crise actuelle, il m'a été impossible d'établir avec elle le moindre contact utile.

[1] **Sur les intentions suspectes prêtées à la Yougoslavie dans cette affaire, voir ci-dessus les nos 262 (et note), 288, 296, 297, 300, 306, 311, 314, 324.**

342

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1477 à 1480 [1]. Réservé. *Rome, 11 avril 1939, 21 h 30.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

J'ai demandé ce soir à lord Perth comment il jugeait la situation présente. Mais l'ambassadeur est surtout perplexe. D'une part, il a des impressions rassurantes : il est frappé du soin que M. Mussolini a pris, lui-même, de faire savoir à M. Chamberlain qu'il respecterait ses engagements envers la Grande-Bretagne [2]; il note que le Duce a renouvelé tout récemment, par l'intermédiaire du comte Ciano, la promesse de commencer à rappeler d'Espagne les légionnaires italiens [3] dès qu'aurait eu lieu l'entrée à Madrid et le grand défilé des troupes victorieuses; il constate que l'Italie semble attacher un grand prix au maintien de ses bonnes relations et de son accord d'avril 1938 avec l'Angleterre; il croit pouvoir conclure des déclarations qu'il a recueillies que le régime prévu pour l'Albanie serait analogue à celui de l'Egypte par rapport à l'Angleterre et qu'aussitôt l'ordre rétabli dans le pays, l'effectif des forces italiennes serait ramené à deux divisions; enfin, hier au soir, au cours du dîner qu'il donnait au comte Ciano, ce dernier se serait montré soucieux d'éviter que la crise actuelle n'entraînât une guerre désastreuse pour la civilisation européenne.

Mais, d'autre part, lord Perth se demande à quel dessein il faut attribuer l'effort militaire considérable dont les informateurs ont... [4] spectateurs; il est troublé par les propos menaçants qui sont tenus dans les cercles fascistes, ainsi que par l'ambiance très pessimiste des milieux romains; il n'est pas certain de la sincérité des promesses qui lui ont été prodiguées; il craint que ce qui était vrai hier ne le soit plus demain, et il partage le sentiment général de malaise répandu dans la capitale.

Lord Perth incline pourtant à penser que l'Italie ne souhaite pas la guerre, mais qu'elle considère que celle-ci peut éclater par suite de quelque fausse manœuvre, effectuée d'un côté ou de l'autre, ou en conséquence d'une initiative du chancelier Hitler, et que c'est là, en fin de compte, la raison principale des préparatifs militaires auxquels elle se livre à toute éventualité.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Voir ci-dessus les nos 313, 315.
[3] Allusion vraisemblablement aux assurances fournies le 6 février par le ministre italien des Affaires étrangères à l'ambassadeur de Grande-Bretagne : voir, au tome XIV de la présente série, le no 68.
[4] Lacune de déchiffrement.

343

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 259 à 263 [1]. Réservé. *Moscou, 11 avril 1939, 23 h 30.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Lorsque j'ai reçu vos télégrammes nos 116 à 122 [2], M. Potemkine m'avait déjà, sur ma demande, fixé rendez-vous pour aujourd'hui. C'est donc auprès de lui que pour éviter d'éveiller sa susceptibilité, je me suis acquitté de la démarche prescrite.

Le Commissaire-adjoint m'a fait savoir que le gouvernement de l'U.R.S.S. avait déjà transmis à M. Souritz les instructions que ce dernier avait sollicitées à la suite de son entretien avec Votre Excellence. Il m'en a indiqué de mémoire la substance.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. était chargé de vous rappeler :

1o Que le gouvernement de l'U.R.S.S. avait soumis aux gouvernements français et anglais des propositions constructives en vue de la réunion d'une conférence et qu'aucune réponse n'y avait encore été faite;

2o Qu'aucune obligation d'assistance ne lie l'U.R.S.S. à la Pologne et à la Roumanie, et qu'au surplus ni l'une ni l'autre de ces deux puissances n'avait cru devoir s'adresser à Moscou pour y demander aide, ce qui créait une situation paradoxale.

Mais, sous réserve de ces observations, M. Souritz avait mission de vous faire savoir en même temps, « et c'est là l'essentiel », que le gouvernement de l'U.R.S.S., qui d'ailleurs avait toujours prêté la plus sérieuse attention aux propositions formulées par les gouvernements français et britannique, étudierait volontiers celles qui lui seraient faites. M. Souritz était habilité à l'effet de s'entremettre entre Paris et Moscou et de discuter avec nous toutes suggestions « concrètes » que vous lui présenteriez.

J'ai tenté d'examiner avec M. Potemkine quelques modalités d'assistance à la Pologne et à la Roumanie; j'ai envisagé quelques hypothèses; mais le Commissaire-adjoint s'est défendu de vouloir entrer en discussion sur une question que M. Souritz avait reçu mandat de débattre et sur laquelle il ne disposait pas d'éléments suffisants : « En l'état actuel des choses, m'a-t-il dit, ce serait de ma part faire preuve d'un coupable dilettantisme que d'agir autrement ».

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Du 10 avril, ci-dessus reproduits sous les nos 318 et 323.

Il me semble inutile de rapporter ici les différentes phases de ma conversation avec M. Potemkine. Je me borne pour le moment à noter le point suivant : comme je parlais au Commissaire-adjoint de l'intérêt que l'U.R.S.S., abstraction faite de toute considération juridique, avait à favoriser la défense de la Pologne et de la Roumanie, il m'a répondu après réflexion : « Évidemment, à condition qu'il s'agisse d'une défense collective et bien garantie ».

Peut-être Votre Excellence jugera-t-elle bon, à telle fin qui pourrait éventuellement paraître opportune, de me tenir informé de l'évolution de ses conversations avec M. Souritz.

344

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, au Général Palasse, Attaché militaire de France à Moscou.

T. nº 1017 2/EMA [1]. Secret. *Paris, 11 avril 1939.*

D'accord avec Quai d'Orsay, faites après entente avec ambassadeur une démarche auprès de l'état-major soviétique sur les bases suivantes :

1º Nous sommes prêts à prendre contact avec état-major soviétique pour étudier aide directe ou indirecte qui pourrait nous être donnée dans notre assistance à la Pologne et à la Roumanie.

2º Le problème ainsi posé pratiquement semble devoir comporter précision immédiate quant à la fourniture de matériel de guerre à ces deux pays par U.R.S.S.

345

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 621 à 624. *Washington, 11 avril 1939, 23 h. 32, 23 h. 29, 23 h. 35, 23 h. 41.*

(*Reçu :* le 12, 7 h. 55, 8 h. 25, 9 h., 8 h. 45.)

En quittant il y a deux jours la Géorgie, le président Roosevelt avait déclaré : « Je serai de retour à l'automne si nous n'avons pas de guerre ». Ces paroles avaient suscité les critiques de l'opposition, qui avait reproché au Président

[1] Extrait des archives de la Guerre.

d'alarmer l'opinion en laissant supposer que les États-Unis seraient nécessairement entraînés dans une guerre européenne. Cet après-midi, à sa conférence de presse, M. Roosevelt, qui avait refusé de répondre à aucune question sur la situation internationale, a, en fin de séance, attiré instamment l'attention de ses auditeurs sur l'éditorial « clair et honnête » publié ce matin par le *Washington Post* (1), y donnant ainsi une très grande signification.

Cet article, intitulé « Le pronom collectif », commence par affirmer que le « nous » du Président exprimait une pensée mûrement réfléchie, consciente du poids que prennent les moindres de ses observations quand elles touchent à la politique nationale; le Président a voulu donner un avertissement aux nombreux Américains qui, tout en comprenant que la marche des événements a mis l'Europe au bord de la guerre, croient pouvoir assurer aux États-Unis la sécurité dans l'isolement par une législation hâtive ou des garanties sur le papier.

Par « nous », le Président a certainement voulu dire la civilisation occidentale. Une guerre affectant ses fondements nous affecterait immédiatement d'une manière vitale, que les États-Unis y fussent ou non engagés du moins dès le début.

Le journal ajoute d'ailleurs qu'une nouvelle guerre mondiale « peut encore être écartée si les nations libres sont disposées à montrer qu'elles prendront position avant qu'il ne soit trop tard ».

La pression de l'axe Rome-Berlin ne diminuera pas tant qu'elle ne rencontrera pas une résistance sérieuse. Seule une démonstration de force supérieure arrêtera les dictateurs, car la force est le seul langage qu'ils comprennent. Par « nous », le Président avertit M. Hitler et M. Mussolini d'avoir à prendre en ligne de compte « la formidable force des États-Unis ». Il leur indique « qu'une guerre déchaînée par eux engagerait dès le commencement les destinées d'une nation qui a un potentiel bien plus grand que l'Allemagne et l'Italie réunies ».

Le journal conclut qu'en faisant comprendre aux dictateurs qu'il y a une limite à l'agression sans coup férir, « on pose par là même cette limite ».

« C'est en vertu de cette ... (2) dont l'application peut encore sauver la paix, que le président Roosevelt associe justement les États-Unis aux efforts qui sont faits à la onzième heure pour prévenir un désastre accablant ».

(1) Éditorial commentant les paroles du Président à son départ de Géorgie. Pour le texte intégral de l'article, se reporter au *Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 7116.

(2) Lacune de déchiffrement.

346

M. de Vaux-Saint-Cyr, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 971 (1). Confidentiel. Réservé. *Berlin, 11 avril 1939* (2).

(*Reçu :* le 12, 12 h. 15.)

En ce qui concerne l'état des relations germano-polonaises après le voyage de M. Beck à Londres (3) et son retour à Varsovie, certains faits paraissent devoir retenir l'attention :

Jusqu'ici, on n'a pas constaté de mesures militaires importantes, qui permettent de conclure à une opération imminente contre la Pologne. Les vérifications auxquelles il a été procédé durant les fêtes de Pâques ont montré qu'il n'y avait encore, jusqu'à hier 10 avril, aucune concentration de troupes ni en Silésie, ni face à la Posnanie, ni en Poméranie.

Aucune campagne n'a encore été déclenchée contre la Pologne par les journaux du Reich. Ceux-ci ont passé systématiquement sous silence les nombreux incidents qui se sont produits ces derniers temps entre Polonais et membres de la minorité allemande, ainsi que les manifestations d'hostilité contre le Reich dont la Pologne a été le théâtre. Même lors de la visite de M. Beck à Londres, la presse allemande a gardé, à l'égard de la Pologne, une certaine mesure. Après avoir essayé, surtout à la veille du voyage de M. Beck, d'intimider le gouvernement de Varsovie, elle est revenue durant et après les entretiens polono-britanniques à un ton modéré à l'égard de Varsovie. C'est surtout contre l'Angleterre qu'elle a tourné son dépit et son irritation.

En ce qui concerne en particulier la question de Dantzig, la presse allemande s'est abstenue jusqu'à présent de l'aborder de front. Le problème n'a pas été posé devant l'opinion. Le prestige du Führer à l'égard de son peuple n'est donc pas encore engagé. Sa liberté de manœuvre demeure entière.

Du côté allemand, on n'a pas renoncé à l'espoir d'arriver avec la Pologne à un accord à l'amiable; on paraît envisager une reprise de contacts et des échanges de vues. De même, du côté polonais, on s'attend à être approché de nouveau par le Reich et l'on ne répugne aucunement à renouer les contacts. On se flatte même de l'espoir de mettre sur pied un arrangement. Jusqu'à présent, on n'aperçoit guère, il est vrai, les bases sur lesquelles cet arrangement pourrait intervenir. Les deux revendications essentielles de l'Allemagne sont : le retour de Dantzig au Reich et l'établissement à travers le Corridor d'un

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326; ci-après les nos 359, 365, 406.

couloir exterritorial. La Pologne s'est refusée catégoriquement à faire droit à ces demandes. Elle a signifié clairement qu'elle n'hésiterait pas, le cas échéant, à recourir à la force pour s'opposer sur ces points aux exigences allemandes. Elle espère pouvoir liquider le litige en octroyant les avantages les plus larges aux Allemands de Dantzig et de grandes facilités de circulation à travers le Corridor. D'après certains renseignements, le gouvernement de Varsovie accepterait même que tout lien juridique fût rompu entre l'État libre et la Société des Nations, que Dantzig devînt, en quelque sorte, indépendant et que l'Allemagne y obtînt d'importants privilèges économiques.

Quoi qu'il en soit, une chose paraît incontestable. C'est qu'avant de recourir à des mesures qui pourraient provoquer un conflit armé avec la Pologne, le IIIe Reich ne veut négliger aucun moyen de résoudre ses litiges avec la Pologne par la méthode qui, jusqu'ici, a bien réussi au Chancelier, c'est-à-dire « sans coup férir ».

Les hésitations allemandes doivent être attribuées, avant tout, à n'en pas douter, à l'attitude de fermeté adoptée par la Pologne. Pour la première fois, le IIIe Reich s'est heurté à un non catégorique; pour la première fois un pays a manifesté clairement sa volonté d'opposer la force à la force, et de répondre à tout geste unilatéral par la voie des fusils et des canons. C'est là un langage de nature à être compris en Allemagne. Mais, depuis longtemps, on n'y était plus habitué. Aussi a-t-on eu du mal à en croire ses oreilles. Et l'on ne désespère pas de fatiguer à la longue les résistances polonaises. En attendant, aucune décision ne paraît encore arrêtée en ce qui concerne Dantzig, alors que sa réintégration dans le Reich avait été prévue pour le 1er avril.

Le flottement de la politique allemande dans l'affaire de Dantzig met en évidence un point qui me paraît d'une importance capitale pour l'appréciation de la situation politique générale : la répugnance allemande à se lancer dans un conflit où le Reich serait pris entre deux fronts, et où il devrait compter à l'Est comme à l'Ouest avec des adversaires sérieux.

Cela dit, il s'en faut de beaucoup que la menace allemande contre la Pologne puisse être considérée comme écartée, même provisoirement. Pourtant, il semble bien que, dans les jours à venir, l'Allemagne ne négligera rien pour amener le gouvernement de Varsovie à composition et qu'elle cherchera par tous les moyens à s'assurer une attitude de passivité de la part de la Pologne, pour le cas où le Reich continuerait sa poussée dans une direction où il peut compter sur une résistance moindre et où il est attiré par la perspective de profits plus grands, c'est-à-dire la Roumanie.

Beaucoup plus que Dantzig, en effet, les blés et les pétroles roumains intéressent les dirigeants du IIIe Reich dont la situation économique devient chaque jour plus difficile, et pour lesquels se pose le problème d'alimenter en essence la gigantesque aviation qu'ils considèrent comme leur principal atout, en cas de guerre. Même si, demain, l'Allemagne hitlérienne recourant, une fois de plus, à ses méthodes habituelles de pression et d'intimidation, déchaînait contre Varsovie les fureurs longtemps contenues de sa presse et massait ses divisions blindées le long des frontières polonaises, il ne faudrait pas oublier qu'à travers une Hongrie dont le concours est considéré ici comme

assuré, c'est vers la Roumanie que continueraient de se porter en premier lieu les convoitises et les desseins agressifs de l'Allemagne. L'approbation bruyante donnée outre-Rhin à l'occupation de l'Albanie par l'armée italienne est, à cet égard, significative.

D'où l'intérêt qui s'attache à ce que soit éclaircie le plus rapidement possible la question de l'assistance polonaise à la Roumanie en cas d'agression allemande et que soit ainsi déjouée une manœuvre que l'on discerne dès maintenant et qui consisterait, de la part du Reich, à désintéresser la Pologne, pendant que serait liquidée la Roumanie (1).

347

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1468. *Rome, 11 avril 1939, 12 h. 30.*

Si, en raison des mesures militaires que prend l'Italie (2), nous sommes amenés à étendre nous-mêmes le réseau de nos précautions et à rappeler des réservistes sous les drapeaux, il y aurait intérêt, en le faisant, à imiter l'exemple italien, c'est-à-dire à ne pas le publier dans les journaux. Sinon, ce prétexte serait saisi pour faire croire au public italien que la France a une attitude provocante et menaçante, à laquelle le gouvernement fasciste aurait le devoir de répliquer.

Prière communiquer à Guerre.

348

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 294, 295. *Rome, 11 avril 1939* (3).

Désireux de me rendre compte du sentiment du Vatican touchant l'évolution prochaine de la situation internationale, j'ai interrogé, ce matin, à ce sujet, Mgr Tardini.

(1) Télégramme reproduit dans le *Livre jaune*, sous le nº 97, à l'exception des trois derniers paragraphes.
(2) Sur ces mesures militaires, voir ci-dessus les nos 312, 329, 333.
(3) Par avion.

Le prélat a convenu avec moi que l'on ne s'expliquait pas pourquoi, au lendemain de l'affaire albanaise, dont les répercussions ne paraissaient pas à l'heure actuelle devoir aboutir à un conflit armé, les mesures de mobilisation partielle prises en Italie étaient maintenues sinon intensifiées (1). Mgr Tardini avait, d'autre part, recueilli le bruit selon lequel l'Italie aurait dernièrement envoyé du monde en Espagne — il s'y trouverait, m'a-t-il dit, de nombreux Italiens « en civil ». L'avenir lui paraissait donc assez sombre. Il avouait même être « moins optimiste qu'au cours de la crise de septembre dernier ».

Cependant mon interlocuteur ne croyait pas qu'il y eût péril imminent. Il m'a déclaré que le Saint-Siège n'avait récemment reçu du gouvernement italien, ni par l'ambassade d'Italie, ni par une voie secrète, le moindre avis, la moindre indication, même vague, qui fussent de nature à le préparer à de graves éventualités. Que ce soit par calcul, ou en toute sincérité, le gouvernement italien n'avait pas cru devoir, ces temps-ci, faire entendre au Vatican une note alarmante.

349

Note de la Direction politique (2).

Déclaration faite par l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à M. Georges Bonnet comme conclusion de l'entretien du 11 avril, 13 h. (3).

Paris, 11 avril 1939.

« Quoique la Pologne et la Roumanie ne se soient pas adressées au gouvernement soviétique pour obtenir une assistance — l'Union est libre de tout engagement en ce qui concerne une assistance à ces deux pays, — le gouvernement soviétique est prêt également à l'avenir à donner toute son attention et à examiner n'importe quelle proposition concrète ».

On pourrait envisager l'une des formules suivantes :

1° La première porterait modification au pacte franco-soviétique : en prévoyant qu'au cas où la France ferait la guerre pour tenir ses engagements envers la Pologne ou la Roumanie (ce que ne comporte pas le pacte franco-soviétique), l'U.R.S.S. accepterait-elle de donner une assistance à la Pologne ou à la Roumanie? Le principe de cette assistance étant admis, ses modalités seraient déterminées par des techniciens et soumises à l'acceptation des deux pays bénéficiaires.

(1) Sur ces mesures, voir ci-dessus les nos 312, 329, 333.
(2) Extraite des papiers Hoppenot et Rochat.
(3) Aucun compte rendu de l'entretien ne se retrouve dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Il en est cependant fait état dans le télégramme de l'ambassadeur de France à Moscou nos 259-263, du même jour, ci-dessus publié sous le no 343.

2° L'U.R.S.S. accepterait-elle, par la conclusion d'une convention secrète, de donner son assistance à la Pologne ou à la Roumanie dans la mesure où celles-ci feraient connaître qu'elles y sont disposées? (*)

350

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 204. *Rome, 11 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 avril.)

L'adhésion de l'Espagne au pacte antikomintern (1) a été célébré avec enthousiasme par la presse de la Péninsule, qui n'a pas manqué de relever la portée et de souligner les conséquences du geste ainsi accompli par le gouvernement de Burgos. L'Espagne nouvelle se serait ainsi libérée de l'état de vassalité dans lequel la France et l'Angleterre voulaient la mener, elle aurait affirmé ses intentions de poursuivre désormais une politique active en Méditerranée, conforme au rôle qui doit revenir dans cette mer à une grande puissance comme l'Espagne. Le coup ainsi porté aux démocraties occidentales aurait été fort rude et on ne dissimulerait pas à Paris et à Londres que l'orientation du gouvernement nationaliste ne répondra pas aux espoirs déraisonnables desdites puissances occidentales. Délivrée de l'influence communiste, l'Espagne entendrait désormais marcher aux côtés des états totalitaires et n'hésiterait pas, le jour venu, à affirmer ses droits.

Dans un article sur la vieille et la nouvelle Europe, la revue officieuse les *Relazioni internazionali* a exposé que l'Espagne entendait se débarrasser de l'ingérence britannique qui avait jusqu'à présent pesé sur ses industries de Catalogne et de la Côte cantabrique, sur ses banques et sur l'ensemble de ses échanges. Elle ne voulait plus supporter les intrigues de la France qui dominait dans les loges maçonniques, dans les universités, dans les partis de gauche et également dans les milieux financiers. Il ne fallait plus compter sur une Espagne faible et asservie jouant le rôle d'état satellite que voulaient lui assigner le Quai d'Orsay et le Foreign Office. L'Espagne rouge avec laquelle le gouvernement de Paris avait, plusieurs années auparavant, conclu un accord secret relatif au transport de troupes coloniales de l'Afrique du Nord

(*) Note initiale manuscrite du document : *Étendre à l'assistance indirecte l'obligation qui* (?) *du pacte franco-soviétique.*

(1) Le 8 avril, l'adhésion de l'Espagne au pacte antikomintern était officiellement annoncée à Burgos. Le pacte était signé par les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie et du Japon en Espagne ainsi que par le comte Jordana.

par la péninsule ibérique [1], n'est plus. Un tel arrangement, qui permettait à la mobilisation française de s'effectuer à l'abri des risques inhérents à tous transports méditerranéens, était d'ailleurs humiliant et dangereux pour l'Espagne qui avait consenti à la France un avantage exclusif et sans contrepartie. Le gouvernement de Paris imposait sa domination, celui de Madrid acceptait une servitude. L'Espagne ne servira plus à établir une liaison stratégique entre la France et l'Afrique du Nord. Après avoir tout fait pour empêcher la victoire de Franco, la France et l'Angleterre ont cherché, ces temps derniers, à s'opposer au succès du Caudillo, mais en vain. En adhérant le 27 mars 1939 au pacte antikomintern, le gouvernement espagnol a montré qu'il sentait quelle était la mission qui lui incombait désormais et il a manifesté clairement sa volonté d'être présent en Méditerranée.

Rien, on le voit, n'est négligé pour donner au public de la Péninsule l'impression que l'Italie a entièrement gagné la partie en Espagne et que les conséquences de l'intervention fasciste seront fructueuses et durables. Le gouvernement de Rome n'aura pas en vain prodigué ses hommes et son argent pour assurer le triomphe du Caudillo. Il pense retirer du concours ainsi prêté au général Franco des avantages substantiels, à la fois en ce qui concerne la politique générale et le développement du programme autarcique de l'Italie. L'adhésion de l'Espagne au pacte antikomintern n'est qu'un commencement, une première étape. Si, comme on le désire ici, le général Franco devait prochainement se retirer et céder la place à son beau-frère, M. Serrano y Suñer, les desseins italiens s'en trouveraient encore facilités. On estime que l'actuel ministre de l'Intérieur, ardent phalangiste, est entièrement acquis aux conceptions en honneur dans les pays totalitaires, et l'Italie s'apprête à lui prodiguer les conseils intéressés dont il pourrait avoir besoin pour la réorganisation administrative de l'Espagne.

Aussi, s'efforce-t-on de laisser l'affaire espagnole au premier plan des préoccupations de l'opinion italienne. L'action des dirigeants fascistes continuera à se développer à Madrid sous des formes multiples et diverses, mais toujours dans un sens contraire aux intérêts franco-anglais. M. Mussolini tiendra-t-il finalement les engagements qu'il a contractés à l'égard de la Grande-Bretagne au sujet des volontaires italiens, ainsi qu'il en a encore tout récemment renouvelé l'assurance à M. Chamberlain? [2] Il est bien difficile de s'en rendre compte dès maintenant. L'évacuation des Baléares notamment ne paraît pas, à première vue, prochaine. Mais quoi qu'il en soit, l'Italie fasciste ne se retirera pas sans avoir obtenu en fait du gouvernement de Madrid des garanties suffisantes, et elle l'incitera certainement à pratiquer en Méditerranée une politique active et si possible antifrançaise. La question de Tanger, Gibraltar, le Maroc espagnol, constitueront autant d'éléments que la diplomatie fasciste s'efforcera d'utiliser au profit de la collaboration italo-espagnole.

[1] Dont la trace n'a pas été retrouvée.

[2] Allusion vraisemblablement aux assurances fournies le 6 février par le ministre italien des Affaires étrangères à l'ambassadeur de Grande-Bretagne : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 68.

351

Le Général Didelet, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. Secret. *Berlin, 11 avril 1939.*

L'activité militaire allemande marque actuellement un temps d'arrêt qui peut n'être que de courte durée, et la grande parade militaire du 20 avril paraît devoir servir de prélude aux prochaines entreprises politiques du Führer. Je crois le moment venu d'examiner de nouveau la situation dans son ensemble et d'en refaire le point. J'ai donc l'honneur de vous rendre compte ci-après des observations que j'ai pu faire dans l'ambiance allemande et internationale qui est celle où je vis, ainsi que des réflexions que ces observations m'ont suggérées.

I. *Coup d'œil rétrospectif.*

Dans mon tour d'horizon du 12 décembre 1938 (lettre nº 1203/A.M.) (1), je prévoyais que le programme de l'Allemagne pour 1939 serait, en même temps que le développement maximum de sa puissance militaire :

a. La poussée à l'Est en vue de mettre la main sur des ressources économiques jugées indispensables;

b. L'accumulation des dispositions de couverture contre les puissances occidentales.

Dans mes lettres nº 28/A.M. du 10 janvier 1939 et nº 43/A.M. du 17 janvier 1939 (2), je complétais ce tour d'horizon :

— en vous indiquant que, par un effort de préparation intensif, l'Allemagne se mettait en mesure, dès le mois de mars, soit d'agir par surprise, soit de montrer sa force pour éviter de s'en servir;

— en vous précisant que la poussée à l'Est s'orientait vers la Roumanie;

— en attirant votre attention sur les procédés de couverture employés en Méditerranée.

Enfin, dans les divers avis que j'ai eu l'occasion d'émettre, au sujet des informations variées qui me sont parvenues par la suite, je suis toujours resté dans le cadre des idées ci-dessus et, en particulier, dans ma lettre du 23 mars (nº 295/A.M.) (3), écrite en un moment où toutes les préoccupations se tournaient du côté de la Pologne, j'ai exprimé l'opinion qu'il était plus urgent de regarder du côté de la Yougoslavie.

(1) Il s'agit en fait du rapport nº 1103/AM, reproduit au tome XIII de la présente série sous le nº 103.

(2) Reproduites au tome XIII de la présente série respectivement sous les nos 334 et 385.

(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 147.

Je n'ai rien dans l'ensemble à changer à ma manière de voir, aujourd'hui où nous nous trouvons en face du bilan suivant : la confiscation de la Bohême et de la Moravie, la « protection » accordée à la Slovaquie, l'activité politique exercée en Hongrie, le traité de commerce germano-roumain (1) et enfin l'occupation de l'Albanie par l'alliée italienne (opération à laquelle la Yougoslavie n'a pu s'opposer du fait de la menace allemande) sont les premières étapes de la progression à l'Est.

Et du point de vue couverture contre les puissances occidentales, indépendamment des travaux de la ligne Siegfried et de toutes les intrigues et propagandes, l'Allemagne ou ses alliés ont occupé Memel (ce qui aura pour effet de leur subordonner la Lithuanie), introduit l'Espagne dans leur pacte (2), et occupé des îles voisines de l'Indochine (3). J'estime que si, du moins jusqu'à présent, l'effort de couverture n'a pas comporté d'actions offensives locales et à capital limité destinées à la conquête de positions avantageuses (ex. : Tunisie ou Hollande), c'est parce que l'attitude prise par les grandes puissances adverses, et en particulier par la France, l'Angleterre et l'Amérique ont fait craindre aux puissances de l'Axe que ces opérations ne puissent, ni quant à l'espace ni quant au capital engagé, rester limitées, comme il convient à des offensives de couverture.

II. *L'Allemagne et la guerre générale.*

Pour m'y reconnaître au milieu des informations souvent confuses, sinon parfois contradictoires, que l'on reçoit ici, je me suis toujours servi de deux fils conducteurs, correspondant respectivement aux deux principes suivants :

1° M. Hitler n'est pas fou;

2° Il n'a pas encore les moyens de prendre le risque d'une guerre générale. (J'entends par guerre générale, une guerre où il y aurait d'un côté l'Allemagne, l'Italie et le Japon et de l'autre côté toutes les autres grandes puissances, soit que celles-ci fassent bloc dès le début, soit que leur coalition se constitue progressivement.)

J'ignore si et quand M. Hitler perdra la raison. Mais si cela devait être dès maintenant, et qu'il prenne prochainement l'initiative de la grande aventure, c'est peut-être, en définitive, ce qui pourrait nous arriver de mieux. A défaut de cela, ce que nous aurions évidemment le plus grand intérêt à connaître, c'est le moment à partir duquel il pourrait, sans être fou, engager une partie dans laquelle il jouerait le tout pour le tout.

Évidemment, une telle estimation échappe au calcul mathématique. Le potentiel guerrier d'une nation se compose de bien des éléments qui ne peuvent se mesurer suivant les méthodes des sciences exactes. D'autre part, les données d'un problème de ce genre sont forcément incomplètes. Et tout

(1) Conclu le 23 mars précédent : voir ci-dessus le n° 151.
(2) Voir ci-dessus le n° 350.
(3) Allusion est faite ici à l'occupation de Haïnan par les troupes nippones, au mois de février précédent, ainsi qu'au rattachement des îles Spratly au gouvernement général de Formose : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 90; ci-dessus les n°s 217, 222.

ce que je puis faire dans ce rapport, qui doit d'ailleurs rester sur un plan général, c'est d'essayer de synthétiser, en quelques idées simples, les divers renseignements que je vous ai déjà communiqués dans cet ordre d'idées.

1° Sur le plan humain, la Wehrmacht allemande est comme un jeune géant qui a poussé trop vite : non seulement il n'a pas fini de croître, mais il a besoin de se fortifier. On ne passe pas, presque instantanément, d'une toute petite armée à l'armée maximum qui correspond à un peuple de 86 millions d'habitants.

Il faut reconnaître cependant que l'activité intense déployée pour recruter des cadres, pour instruire des officiers et la troupe d'active et de réserve, pour former des spécialistes donne déjà des résultats sensibles.

2° Du point de vue nombre d'unités et armement, l'Allemagne n'a pas encore assez de divisions pour opérer sur plusieurs fronts, ni assez de matériels puissants pour se battre contre des fronts solides. Son aviation, renforcée de celle de l'Italie, dépasse évidemment ce que les adversaires éventuels peuvent mettre en ligne, mais elle ne doit pas lui paraître encore suffisante pour obtenir une supériorité écrasante, puisqu'un programme énorme de création d'unités nouvelles est en cours d'exécution.

Il est vrai toutefois que l'immense effort déployé par l'État-major et par l'industrie porte déjà ses fruits. Il est vrai aussi que la confiscation de l'armement tchécoslovaque constitue pour l'Allemagne un appoint de matériel très important.

3° La technique enseignée dans l'armée allemande est toute de mouvement, de rapidité, de décentralisation. Elle n'est pas adaptée au combat contre des armées puissamment organisées ou outillées.

Sans doute, des études et des expériences sont-elles en cours qui ont pour but de combler cette lacune, et en particulier de mettre au point des méthodes de combat contre les fronts fortifiés. Et quand ce travail aura abouti, l'armée allemande, qui possède à un haut degré le sens tactique, ne sera pas longue à assimiler les procédés nouveaux qui lui seront enseignés.

4° Le corps des officiers n'est pas encore tout dévoué au régime. On peut dire qu'il est déjà nazifié par les deux bouts, c'est-à-dire par la tête (haut-commandement et jeunes turcs des grands états-majors) et par la base (officiers subalternes qui ont été dressés politiquement en même temps que militairement). Mais le milieu (officiers supérieurs et bon nombre de généraux) pourrait encore, à la faveur d'une guerre dure, entrer en conflit d'idées avec le gouvernement, ce qui serait une cause d'affaiblissement pour l'Allemagne.

Mais, bien entendu, les conversions et les éliminations se poursuivent sur un rythme assez rapide pour qu'on ne puisse pas espérer que cette possibilité durera encore très longtemps.

5° L'opinion du pays n'est pas mûre pour une guerre véritable. Le Führer, dans ses discours et dans sa presse, est toujours obligé de parler de paix à son peuple. S'il est une classe qui souhaite maintenant la guerre totale, c'est celle des grands industriels et des gens qui ont encore de la fortune, car ils espèrent

qu'un tel événement amènerait à plus ou moins brève échéance la chute du régime.

Toutefois la popularité du nazisme fait des progrès dans la classe ouvrière. Les succès faciles remportés jusqu'à présent par le Führer, les promesses d'abondance et de sécurité faites à la population quand sera écarté le spectre de l' *Einkreisung*, les avantages alimentaires consentis dès à présent aux travailleurs, qui sont mieux nourris que ne le sont les petits-bourgeois, tout cela porte. On note même que l'esprit communiste resté latent jusqu'à ces derniers temps dans le personnel des grosses entreprises est en voie de régression. Quant aux gros patrons et aux possédants, ils n'en ont probablement plus pour bien longtemps à conserver ces restes d'autorité et ces débris de fortune qui pourraient encore leur permettre, en cas de circonstances favorables, d'exercer une certaine action antinazie.

6° Enfin, et surtout peut-être l'Allemagne, malgré les approvisionnements qu'elle a constitués, n'est pas encore en état de supporter un blocus de plus de quelques mois.

Et c'est précisément pour parer à ce danger de blocus qu'elle effectue actuellement sa poussée vers l'Est.

Pour mesurer le potentiel allemand, il faudrait tenir compte de toutes ces considérations, et la chose se complique du fait que ledit potentiel est en croissance continue et qu'on doit y ajouter les potentiels alliés, et enfin comparer le tout à un autre potentiel, lui-même en croissance, celui du camp adverse.

Quoi qu'il en soit, mon opinion est que, tout compte fait, le potentiel de l'Axe croît, encore actuellement, plus vite que celui des puissances occidentales. L'avis que j'avais donné en décembre et suivant lequel l'apogée de la puissance militaire allemande devait se situer entre 1940 et 1942 me paraît toujours valable, à cette remarque près qu'il faut plutôt penser à 1940 qu'à 1942. Et comme nous sommes déjà en avril 1939, 1940 n'est plus très loin.

Je pense donc que le temps travaille encore aujourd'hui pour l'Allemagne et que :

1° Au cas où la guerre générale serait inévitable,

2° Au cas où elle devrait avoir lieu, soit en 1939, soit en 1940, à l'exclusion de toute date ultérieure, il vaudrait mieux pour nous que ce fût en 1939.

III. *Pologne et* Zermürbung.

La poussée germano-italienne vers l'Est s'exerce en quelque sorte entre deux pôles dont l'un au Nord est la Pologne et l'autre, au Sud, notre Afrique du Nord et saharienne. On doit donc, avant tout, se demander si ces deux pôles sont solides. Pour celui du Sud, la question ne se pose pas; pour celui du Nord (Pologne), on peut avoir des doutes, mais, ainsi que je l'ai déjà écrit, je ne pense pas que M. Hitler précipite les événements de ce côté. Il a intérêt à développer d'abord son influence en Lithuanie et à achever

sa mainmise sur la Roumanie. D'autre part, d'après des propos tenus dans les milieux dirigeants allemands et qui m'ont été rapportés, on compterait avoir la Pologne par la méthode de la *Zermürbung*, mot qui signifie à peu près : obtention de la docilité par alternatives de tension et de détente. On lance des nouvelles alarmantes qui amènent le pays visé à se mettre en état de mobilisation; puis la source de ces nouvelles étant attribuée à des puissances étrangères, on donne des apaisements, et l'adversaire se croyant hors de danger suspend ses mesures de précaution. Ensuite, on recommence, et plusieurs fois s'il le faut. Quand l'adversaire a suffisamment usé ses nerfs et obéré ses finances, il est mûr pour capituler ou tout au moins pour négocier. C'est un peu ce qui s'est passé pour la Tchécoslovaquie. Et c'est ce qui peut se passer aussi pour d'autres pays. Aussi, pour ma part, sans me faire d'illusions sur les dangers qui peuvent surgir en temps voulu, je me méfie des indicateurs bénévoles, qui vous annoncent de grandes menaces à contretemps.

Pour bien comprendre cette méthode de guerre sèche, il faut se représenter exactement ce qu'est l'Allemagne actuelle. Nous l'imaginons trop souvent comme une variété de société humaine. Il serait plus juste de la comparer à une société d'insectes, fourmis ou termites par exemple, dans laquelle chaque individu travaille sans arrêt pour la collectivité dont la charge principale est de répartir, suivant les besoins de chacun, la nourriture disponible, et dont l'organisation permet de passer instantanément de l'état de paix à l'état de guerre. Alors que la menace de guerre et les mesures de mobilisation usent la plupart des peuples, elles ne font aucun effet sur l'Allemagne, puisque l'Allemand n'a plus les moyens de penser et qu'il est mobilisé, comme je l'ai dit, en permanence.

Soit n le nombre des hommes valides allemands, il peut être considéré comme la somme constante de trois variables a, b, et c représentant :

a. Le nombre des hommes sous les armes (armée active, réservistes en cours de période, formations armées du parti, police);

b. Le nombre d'hommes employés à des travaux publics ou d'autres grandes entreprises industrielles contrôlées par l'État (c'est-à-dire une main-d'œuvre travaillant dans sa presque totalité, soit directement, soit indirectement, à des fins militaires);

c. Le nombre des travailleurs libres (artisans et agriculteurs).

Or, l'organisation allemande a réalisé une sorte de chef-d'œuvre dans l'art de faire varier ces chiffres avec une grande souplesse, une grande rapidité et un grand mystère, de manière à ce que leur rapport soit constamment adapté aux circonstances. C'est ainsi qu'on s'aperçoit ces temps-ci que le chiffre c a excessivement baissé. Les fournisseurs demandent des délais. Qu'il s'agisse de faire réparer une voiture, un vêtement ou un ascenseur, ou de donner du linge à blanchir, ou de recruter un domestique, tout cela qui était facile, il y a deux mois, est progressivement devenu très long, faute de main-d'œuvre. Et dernièrement, un propriétaire terrien me confiait qu'il avait beaucoup de peine à trouver des ouvriers agricoles. Le gouvernement,

pour pallier cette situation, lui fournissait bien des équipes de jeunes gens du service du Travail, mais ces équipes avaient peu de rendement et en outre elles lui coûtaient cher. Il n'avait plus qu'un seul espoir, c'était de recevoir bientôt une fourniture de Tchèques (1).

On conçoit qu'avec de telles méthodes, l'Allemagne puisse fatiguer les peuples fidèles aux anciennes conceptions militaires et économiques. Et le plus tragique, c'est de penser que les nations qui sont décidées à lui tenir tête devront, dans une large mesure, s'organiser et vivre comme elle.

IV. *Les petits états européens.*

Même si le môle polonais tient encore longtemps, le groupe germano-italien dispose d'une assez large base pour s'enfoncer vers le Sud-est. Actuellement, on a bien l'impression que les efforts des deux alliés se conjuguent sur un axe de poussée orienté en direction générale du Danube. Et je ne serais pas étonné si l'on menait l'affaire très vite.

Le 20 avril, M. Hitler va présenter sa parade monstre à un parterre, sinon de rois, du moins de très hautes personnalités, déléguées d'une part par les pays alliés, et d'autre part par toutes les petites nations qu'il s'agit d'impressionner. Ces petites nations sont intéressantes soit pour la couverture (Baltes, Scandinaves, Hollandais et Belges), soit pour la pénétration (Balkans). On cherchera à obtenir par suggestion la complaisance des premières et la résignation des secondes.

Le fait même que tous les petits états acceptent l'invitation du 20 avril peut nous faire craindre qu'ils soient mûrs pour une « compréhension réaliste de la situation », comme dit dans son jargon la presse allemande.

Pour nous, la question est de savoir comment nous pourrions pousser toutes ces nations à la résistance.

En ce qui concerne leurs milieux dirigeants, il faudrait par tous les moyens contrecarrer l'influence germano-italienne. L'Allemagne et l'Italie sont expertes dans l'art de l'intrigue et de la corruption. Je ne veux pas dire que ces procédés soient applicables partout, mais enfin on doit s'attendre qu'ils puissent être utilisés en certains points importants, avec efficacité. Ce qui s'est passé lors de la dernière affaire tchécoslovaque donne à réfléchir. J'ai sous les yeux une photographie de la parade militaire donnée à Prague pour l'arrivée du *Reichsprotektor* von Neurath. M. Hacha, en bonne place, salue l'armée allemande d'un coup de chapeau présidentiel. Quant au général Syrovy, relégué au deuxième plan des spectateurs, il glisse humblement son regard monoculaire de cyclope déchu entre les carrures germaniques, pour admirer le défilé.

Pour l'Albanie, les choses se sont passées autrement; le roi Zogou a préféré s'enfuir probablement parce qu'il avait touché des deux côtés; il a d'ailleurs pris le temps d'emporter ses trésors. De telles choses peuvent d'ailleurs se passer ailleurs. Mais, enfin, il ne devrait pas être impossible à la France et

(1) *Note du document :* Et je ne parle pas ici des projets relatifs à la mobilisation des femmes au sujet desquels je vous ai envoyé une étude.

à l'Angleterre de faire éliminer, au moins en partie, dans les petits pays où il s'en trouve, les hauts personnages qui manquent de patriotisme ou d'énergie.

Et puis, en dehors des dirigeants, il y a les peuples, et ceux-ci, dans leurs sentiments les plus profonds, préféreraient même la mort à l'acceptation de la domination allemande. Je sais bien, et je m'en rends compte par ce que laissent entendre certains collègues étrangers, qu'on a essayé d'amollir les courages par une propagande savante, perfide et insidieuse. On a dit en particulier aux populations des Balkans que l'Angleterre les méprisait et que la France, après les avoir aimées, les avait abandonnées à l'Allemagne en échange d'une tranquillité promise sur le Rhin. Et je viens de lire, dans les journaux allemands prétendant rendre compte de l'impression produite à l'étranger par l'occupation de l'Albanie et d'après lesquels on se serait frotté les mains à Paris, des articles disant : « Après tout il vaut mieux que l'Italie se lance vers les Balkans que sur la Tunisie ».

Mais malgré toute cette propagande, je suis bien certain qu'il nous suffirait d'exhorter une nation à la résistance, et de nous porter à son secours pour cristalliser toutes les énergies actuellement dissoutes dans la torpeur et dans la peur.

V. *La profondeur de la poussée.*

Si la poussée, avec ou sans guerre, s'exécute prochainement et rapidement dans les Balkans, se limitera-t-elle au bassin danubien ou se poursuivra-t-elle au-delà?

Je n'ai pas encore d'idée nette à ce sujet, mais je dois citer un certain nombre d'opinions qui ont été émises devant moi.

D'aucuns parlent de l'Ukraine, mais ce pourrait être une opération difficile et qui, par ailleurs, ne paierait guère l'Italie.

Mon collègue turc, dont je viens de faire la connaissance, car il est très récemment arrivé ici, envisage l'avenir avec appréhension. Il est francophile et a tenu à ce que sa deuxième visite de présentation fût pour moi (la première ayant été faite, suivant le protocole, au doyen des attachés militaires). Il m'a parlé de l'esprit de camaraderie qui régnait entre officiers français et turcs dans la province d'Alexandrette; à son avis, il n'y a plus un instant à perdre pour agir en vue de conjurer un péril, qui menace autant la Turquie que les intérêts de la France.

Mon collègue britannique voit les choses se précipiter. Il ne considère pas comme impossible, pour une date prochaine, un coup de main sur le Tanganyika, exécuté par des troupes transportées par avions et par bateaux de la *Kraft durch Freude*, dans le même temps où l'Allemagne et l'Italie agiraient en Méditerranée orientale. (Je vous ai déjà signalé qu'il y avait des soldats allemands en Abyssinie.)

Mon collègue polonais m'a rapporté, en faisant d'ailleurs des réserves, que selon une information reçue par lui, tout récemment, 40.000 soldats allemands se trouveraient dans la région de Brindisi, et que 80.000 uniformes tropicaux devaient leur être livrés incessamment par une firme de Nuremberg. (J'ai déjà signalé des commandes d'uniformes coloniaux et des vacci-

nations de troupes allemandes contre la malaria. Ces faits, qui sont certains, peuvent d'ailleurs s'expliquer par des prévisions d'opérations dans les Balkans aussi bien que par des entreprises coloniales.)

VI. *Conclusion.*

Pour terminer cet exposé, je voudrais seulement en dégager trois idées qui me paraissent fondamentales :

1° Si un blocus était, dès maintenant, imposé à l'Allemagne, elle n'aurait ni les moyens de le supporter, ni une force suffisante pour le rompre. C'est pour cette raison que M. Hitler, tout en cherchant à se procurer ce dont il manque, doit manœuvrer de manière à éviter le risque de guerre générale;

2° La coalition de toutes les nations qui devraient coopérer à ce blocus pour le rendre efficace ne peut être réalisé, du moins en temps voulu, par des conférences et des pourparlers ayant pour objet l'étude de l'organisation de la défense d'intérêts plus ou moins communs. Elle ne peut résulter que d'un élan moral ou d'un instinct de la conservation, gagnant simultanément tous les peuples menacés, devant l'exemple donné par une nation décidée à défendre farouchement son indépendance;

3° Si ce blocus ne peut être réalisé prochainement, l'Allemagne et ses alliés disposeront dès 1940 de tels moyens militaires et économiques que nous serons dès l'an prochain :

— soit condamnés à ne plus vivre que dans la mesure où on nous tolérera,

— soit obligés, pour conserver notre dignité et nos biens, à révolutionner complètement notre manière de vivre. Nous devrons adopter un régime dictatorial, une économie étatiste et une militarisation totale et permanente, c'est-à-dire, à la mystique près, une organisation analogue au national-socialisme. Car lorsque l'Allemagne aura achevé de combler les lacunes qui constituent ses faiblesses d'aujourd'hui, il deviendra aussi difficile à une nation libérale de vivre à son contact qu'il l'est pour un pot de terre de voisiner avec un pot de fer.

352

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 336 [1]. Secret. *Paris, 12 avril 1939, 16 h. 34* [2].

Je me réfère à votre télégramme nos 391, 392 [3].

Comme vous le présumez, la tractation à ouvrir est de bien plus grande envergure que celle que vous étiez sur le point d'engager et qui garde tout son intérêt sur le plan des relations franco-turques. Il ne s'agit plus seulement d'un tête-à-tête entre la France et la Turquie, mais d'une négociation dans laquelle l'Angleterre s'associera étroitement à nous pour rallier Ankara à notre cause. Il importe donc que pour les démarches que vous aurez à entreprendre, vous vous concertiez avec votre collègue de Grande-Bretagne. Il va de soi enfin que la question est rigoureusement solidaire du problème général de la défense de la paix européenne.

Je prie M. Corbin d'appeler l'attention du Foreign Office sur l'urgence qu'il y a à entrer en pourparlers avec la Turquie.

Communiqué à Beyrouth et à Londres.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Du 10 avril, non reproduit. Se référant au télégramme adressé le même jour à Ankara sous les nos 302-305 (et ci-dessus reproduit sous le nº 319), M. Massigli soulignait que la lecture des instructions du Ministre laissait un doute dans son esprit : « La négociation que vous m'invitez à poursuivre est-elle celle sur le Sandjak avec la contrepartie d'assistance mutuelle qu'elle comporte, ou s'agit-il de l'organisation de la coopération franco-anglo-turque pour les éventualités qu'il faut prévoir? ». Dans le premier cas, l'ambassadeur souhaitait obtenir des directives. Dans le second, il estimait indispensable que « nous puissions donner au gouvernement turc une indication précise sur la position qu'adopteraient les puissances occidentales dans les hypothèses à prévoir ». M. Massigli rappelait avoir demandé au ministre turc des Affaires étrangères quelle serait l'attitude de son pays en cas d'attaque contre la Roumanie et d'intervention consécutive de la France et de l'Angleterre, à quoi son interlocuteur avait répliqué : « Aussitôt que vous me poserez cette question officiellement, je vous répondrai; je ne peux pas le faire avant ».

353

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1188, 1189 (1). Secret. Réservé.
Londres, 12 avril 1939 (2).

(*Reçu :* 19 h. 20.)

A Londres, comme à Paris, sont parvenues des informations alarmantes au sujet de nouveaux coups de surprise qui seraient préparés par les Italiens (3); elles sont accueillies avec scepticisme. Lord Halifax m'a dit qu'il ne pouvait pas croire à un projet d'attaque espagnol contre Gibraltar, non plus d'ailleurs qu'à un plan italien tendant à jeter des troupes à travers le désert pour maîtriser l'Égypte et s'emparer de l'isthme de Suez. Son raisonnement est basé sur la vulnérabilité des positions italiennes dans la mer Méditerranée et sur la présence en Abyssinie d'une armée d'occupation qui risquerait de se trouver coupée de tout ravitaillement. Les dirigeants britanniques ne se résignent pas à l'idée que la crainte de la puissance navale anglaise ait cessé d'être un facteur de la politique italienne. Ils ne veulent pas admettre davantage que M. Mussolini ait perdu à ce point le sens des réalités qu'il envisage des coups d'audace où se joue le sort du régime et de l'Italie elle-même.

354

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. no 705 (4). *Paris, 12 avril 1939, 19 h. 40* (5).

Le Conseil des ministres a pris au cours de sa réunion de ce matin la décision d'assurer à la Roumanie la même assistance qu'à la Pologne (6). En prenant cette position, le gouvernement français a estimé qu'il importait

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Sur ces informations, voir ci-dessus le no 339.
(4) Extrait des « Fonds 1940 ».
(5) Par fil, en clair.
(6) Au cours de cette séance, le Conseil arrêtait les termes de la déclaration qui devait être publiée le lendemain sur la politique extérieure du gouvernement français, et approuvait les mesures militaires prises la veille comme suite à la réunion, le 9 avril, du comité permanent de la Défense nationale (réunion dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le no 316).

de mettre fin au plus tôt à l'incertitude qui pouvait subsister, tant à Berlin qu'à Bucarest, sur la détermination de la France de s'opposer à toute action de force allemande entreprise en vue d'assurer au Reich les ressources naturelles qui lui font défaut et que l'assujettissement de la Roumanie lui livrerait. Cette incertitude, que risqueraient d'accroître encore les assurances que la France et la Grande-Bretagne ont données ou se préparent à donner à la Pologne, à la Grèce, ne peut qu'encourager d'une part le gouvernement allemand dans la poursuite de projets qu'il a tout au moins envisagés, et justifier d'autre part les hésitations de la Roumanie elle-même à préparer sa résistance à la pression exercée sur elle par la politique de l'Axe.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne m'a donné connaissance, ce matin, de la déclaration que M. Chamberlain se propose de faire demain matin aux Communes pour affirmer, dans des termes analogues à ceux qu'il a employés pour la Pologne, la décision de son gouvernement de prêter assistance à la Grèce [1]. Sir Eric Phipps ayant demandé si le gouvernement français participerait éventuellement à cette assistance, il lui a été répondu affirmativement. M. Chamberlain se propose, dans ces conditions, de faire état publiquement de notre accord, ainsi que de celui de la Turquie, si l'accord de ce dernier pays peut être acquis en temps utile.

La déclaration que le gouvernement français fera dans la journée de demain [2] mentionnera l'engagement pris d'accord avec le gouvernement anglais, à l'égard de la Grèce, mais aussi, en toute hypothèse, l'engagement de la France à l'égard de la Roumanie. Il importerait donc grandement, pour souligner ouvertement la solidarité et le synchronisme de notre action, que les deux gouvernements puissent faire état d'un engagement égal vis-à-vis de la Roumanie et qu'en conséquence, sans attendre plus longtemps la conclusion d'une entente complémentaire polono-roumaine, la France et l'Angleterre assurent, dès demain, la Roumanie de la même assistance qu'elles se sont engagées, l'une et l'autre, à prêter à la Pologne. La décision des deux gouvernements pourrait, dans ce cas, trouver son expression publique sous la forme d'une déclaration commune qui s'inspirerait de la déclaration limitée à la Grèce, que m'a remise ce matin sir Eric Phipps. Je vous en ai communiqué, par téléphone, un projet [3].

[1] Dans la soirée du 11 avril, lord Halifax invitait l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris à donner connaissance au gouvernement français d'une communication adressée par le Foreign Office à son représentant à Ankara. Cette communication contenait le projet d'une déclaration commune franco-britannique, par laquelle les deux pays garantiraient leur assistance à la Grèce. Sir Eric Phipps devait demander au gouvernement français si ce dernier était disposé à effectuer une communication identique à Ankara. *Documents on british foreign Policy, Third series*, V nos 127, 128. L'ambassadeur de Grande-Bretagne effectua sa démarche le 12 avril, à 9 h. 20, avant la tenue du Conseil des ministres : Georges Bonnet entretint sir Eric de l'intention du gouvernement français de faire une déclaration relative à l'assistance à la Roumanie. Sur l'entretien, et la correspondance échangée à ce sujet entre lord Halifax et sir Eric Phipps, voir les *Documents* précités, nos 134 et suiv. Voir également ci-après le no 355.

[2] Le texte de la déclaration du président du Conseil, donnée le lendemain est ci-après reproduite sous le no 370.

[3] Le texte de ce projet, absent des archives du ministère des Affaires étrangères, est reproduit (en traduction) dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, V, no 66 (annexe).

Je vous serais obligé de soumettre d'urgence ce texte à lord Halifax en faisant ressortir tous les avantages que présenterait, dans les circonstances actuelles, la proclamation, par les deux gouvernements, en termes analogues, de leur détermination commune, alors que l'absence, dans la déclaration anglaise, de toute référence à la Roumanie laisserait supposer à tort que la Grande-Bretagne se désintéresse du sort de cette puissance, et affaiblirait d'autant la portée de la déclaration française et des conséquences que nous sommes fondés à en attendre. Toute divergence supposée entre leurs engagements respectifs ne peut qu'encourager, en effet, les dirigeants de l'Axe à spéculer sur l'existence, entre les deux pays, de différences de vues plus profondes, et les encourager à des entreprises auxquelles seule l'affirmation publique d'une solidarité franco-anglaise totale peut les amener aujourd'hui à renoncer.

Je ne doute pas que M. Chamberlain et lord Halifax ne se rendent aux raisons que vous ferez valoir. Au cas où il en serait autrement, la déclaration du gouvernement français devrait être rédigée autrement [1].

355

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Ankara, Rome, Londres, Varsovie, Belgrade, Sofia, Bucarest, Berlin.

T. nº 337; 421; 701; 320; 207; 84; 233; 410 [2]. *Paris, 12 avril 1939, 21 h.*
Secret. Réservé.

Pour tous les postes, sauf Ankara : J'adresse à Ankara le télégramme suivant :

Pour tous : Je me réfère à mon télégramme nº 336 [3].

L'ambassadeur d'Angleterre vient de me faire savoir que, sur instructions de Londres, le représentant britannique avait porté à la connaissance de M. Saraçoglu la décision du gouvernement britannique de donner son assistance au gouvernement hellénique pour le maintien de l'indépendance de la Grèce ainsi que du *statu quo* dans le bassin oriental de la Méditerranée [4]. Une déclaration publique de M. Chamberlain devant le confirmer dès demain [5],

[1] Un aide-mémoire, qui reprenait le texte de ces instructions, était remis le 13 avril au Foreign Office par l'ambassadeur de France à Londres : *Documents on british foreign Policy. Third series*, V, nº 49.

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 352.

[4] L'entretien du Ministre et de l'ambassadeur de Grande-Bretagne avait eu lieu le matin, à 9 h. 20, avant la tenue du Conseil des ministres : *Documents on british foreign Policy, Third series*, V, nº 134.

[5] Sur cette déclaration du Premier britannique, voir ci-après le nº 415.

le gouvernement britannique voudrait être mis en situation d'y associer la Turquie en même temps que la France. Il importe donc d'obtenir d'urgence du gouvernement turc qu'il approuve cette assistance et au surplus, qu'il s'engage, de son côté, à y coopérer. Tel est le but essentiel de la démarche prescrite à votre collègue. Le gouvernement français adoptant envers la Grèce la même attitude que le gouvernement britannique, veuillez vous concerter immédiatement avec le chargé d'affaires d'Angleterre pour effectuer auprès du gouvernement turc une démarche corrélative à celle dont votre collègue a dû déjà s'acquitter (1).

356

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Rome, Rome Saint-Siège, Tunis, Saint-Sébastien, Tanger, Le Caire.

T. nos 708; 411; 424; 72; 229; 82; 118; 147 (2). Secret. *Paris, 12 avril 1939, 22 h* (3).

Notre résident général à Rabat me signale que des mesures sont prises en Espagne en vue d'un important mouvement de transport de formations marocaines de la Péninsule sur le Maroc espagnol. Ce mouvement aurait commencé dans la journée du 11 avril. C'est ainsi notamment que des tabors de *regulares* sont en voie de regroupement à Malaga. Le navire *Castillo Simancas* a embarqué deux d'entre eux le 12 avril à destination de Mélilla.

De même, les renseignements parvenus de Gibraltar signalent le regroupement à Algésiras de plus de 3.000 réguliers indigènes appelés à être embarqués pour le Maroc. Le transport vers Ceuta d'un bataillon de *regulares* du groupe de Tétouan et des tabors de la Mohalla de Larache serait déjà en cours.

Les croiseurs *Navarra* et *Canarias*, arrivés cet après-midi dans le détroit venant de l'Est, protègent ces mouvements. Une partie de la flotte demeure stationnée à Cadix.

On confirme enfin de bonne source les débarquements de troupes italiennes dans ce dernier port signalés dès la fin du mois de mars et que les autorités espagnoles avaient démentis. 7.000 hommes environ auraient débarqué depuis le 20 mars (4).

(1) Par télégramme n° 340, du 13 avril, 1 h. 15, le Ministre écrivait à M. Massigli : « Je me réfère à mon télégramme n° 337. Des instructions viennent d'être envoyées à votre collègue britannique. Veuillez vous concerter avec lui et vous associer étroitement à ses démarches ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(3) Par courrier, en clair. Ce télégramme a été également adressé (par tube en clair) à Présidence du Conseil, n° 16; Guerre, n° 209; Marine, n° 176; Air, n° 189; Colonies n° 130.

(4) Ce télégramme reproduit à peu près textuellement le télégramme expédié de Rabat (n° 177) le 12 avril, à 1 h. 30, et parvenu à Paris à 3 h. 15.

357

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1191 à 1193 (1). Réservé. *Londres, 12 avril 1939* (2).

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 35.)

L'ambassadeur d'Angleterre à Paris a mis Votre Excellence au courant des instructions envoyées au représentant britannique à Ankara (3). Il s'agit de convaincre le gouvernement turc de la nécessité de se joindre aux puissances occidentales en cas d'agression italienne contre la Grèce et de lui offrir, comme à la Pologne, la garantie de la Grande-Bretagne sur la base de la réciprocité.

Le gouvernement britannique voudrait obtenir une réponse d'Ankara en temps utile pour en faire état dans la déclaration que M. Chamberlain fera demain à la Chambre des Communes (4).

D'autre part, lord Halifax a télégraphié à Varsovie pour hâter la réponse de M. Beck concernant l'élargisseemnt du pacte polono-roumain. Si la réponse de celui-ci n'était pas favorable, le gouvernement britannique espère qu'il serait en mesure d'intéresser la Turquie à la défense de la Roumanie. Le problème est en effet pour le gouvernement britannique de se ménager des moyens d'accès jusqu'à cette dernière puissance, afin de ne pas accorder une garantie qu'il ne serait pas en mesure d'assurer effectivement. Il est vrai que l'état-major polonais ne se résoudrait pas volontiers à laisser attaquer la Roumanie qui constitue un point d'appui... (5). Mais il est à craindre qu'une fois la garantie anglaise donnée .. (6), le colonel Beck n'en tire avantage pour se refuser à tout nouvel engagement en faveur de ce dernier pays.

Mais la Turquie elle-même n'a pas moins d'intérêt que la Pologne à voir la Roumanie garantie par la Grande-Bretagne et la France. Elle y gagnera d'écarter la menace allemande de la mer Noire. Le gouvernement britannique compte donc que si le colonel Beck se dérobait, il obtiendrait à tout le moins la coopération de la Turquie. Dans la conversation que j'ai eue cet après-midi avec lord Halifax, je lui ai fait part de l'intention qu'avait le gouvernement français d'annoncer sans plus tarder que la Roumanie pouvait compter sur la garantie de

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Sur la démarche du représentant britannique à Ankara, voir ci-dessus les nos 354 (note), 355; ci-après le no 368.
(4) Sur cette déclaration, voir ci-après le no 415.
(5) Lacune de déchiffrement.
(6) Lacune de déchiffrement.

la France en cas d'agression [1], et j'ai exprimé l'espoir que le gouvernement anglais pourrait s'associer à cette déclaration. Le secrétaire d'État m'a répondu qu'il lui paraissait bien difficile de prendre cet engagement avant de connaître le résultat des démarches que doit entreprendre le colonel Beck et de celle que doit faire l'ambassadeur d'Angleterre à Ankara.

358

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1194 à 1201. *Londres, 12 avril 1939, 24 h* [2].

Dès que j'ai été en possession du projet de déclaration que Votre Excellence m'a fait communiquer [3], je suis retourné au Foreign Office pour en donner lecture à lord Halifax. Revenant sur les arguments dont il s'était déjà servi, le secrétaire d'État m'a déclaré tout d'abord qu'il ne voyait guère comment il pourrait d'ici à demain introduire des modifications au texte arrêté au conseil de Cabinet. Il a fait observer ensuite que la convocation exceptionnelle du Parlement avait pour objet d'examiner la situation créée par l'attaque italienne contre l'Albanie. Or, la déclaration projetée ne vise spécialement la Grèce qu'en raison des dangers qui résultent pour elle de cette attaque.

Lord Halifax m'a répété d'autre part que si l'Angleterre donnait dès maintenant sa garantie à la Roumanie, le gouvernement polonais n'aurait plus les mêmes raisons pour élargir son traité d'alliance avec celle-ci. Il se reposerait sur la garantie britannique et laisserait les choses en l'état pour garder une certaine liberté de manœuvre vis-à-vis de l'Allemagne. Il a insisté à Varsovie comme auprès de l'ambassadeur de Pologne à Londres pour être fixé le plus tôt possible sur les intentions de M. Beck, mais il ne pourra évidemment obtenir de réponse d'ici à demain, non plus que de la Turquie qu'il a interrogée également sur l'appui qu'elle serait disposée à prêter à la Roumanie.

Le secrétaire d'État reste néanmoins persuadé de l'importance qui s'attache à accorder à la Roumanie une protection effective. Mais à son avis, la garantie ne jouera avec efficacité que si elle est exercée en pleine solidarité avec l'une des deux puissances voisines en mesure de coopérer à la résistance, à savoir la Pologne ou la Turquie.

(1) Le 13 avril, le président du Conseil français dans une déclaration définissant la politique de la France, annonçait la garantie fournie à la Grèce et à la Roumanie : voir ci-après le n° 370.
(2) Reçu par téléphone.
(3) Ce projet de déclaration avait été téléphoné par le Ministre à l'ambassadeur : voir ci-dessus le n° 354 (note).

Enfin, d'accord avec sir Alexander Cadogan, qui assistait à l'entretien, il a représenté avec force l'effet déplorable que produirait à l'étranger une divergence entre les déclarations de la France et de la Grande-Bretagne. Elle susciterait des interprétations désastreuses et ferait croire à un défaut de solidarité alors qu'au fond nos vues restent pleinement concordantes.

J'ai assuré le secrétaire d'État que mon gouvernement mesurait toute la valeur de cette dernière considération et qu'il l'avait témoigné en retardant la déclaration qu'il comptait donner à la presse dès aujourd'hui. J'ai rappelé que la situation de la Roumanie était à l'origine même de nos pourparlers; qu'elle avait été exposée par Votre Excellence dans les conversations qui se sont tenues le 22 mars à Londres en présence du Premier ministre [1], que le danger restait le même pour elle, avec cette aggravation qu'une fois la Pologne, la Grèce et la Turquie sûres de la garantie britannique, la Roumanie se trouvait plus que jamais désignée aux entreprises ambitieuses de l'Allemagne. J'ai indiqué aussi que l'assistance britannique ne serait pas rendue plus facile par la coopération de la Pologne, celle-ci étant aussi difficile d'accès que la Roumanie elle-même. En ce qui concerne les positions prises vis-à-vis de M. Beck, celui-ci n'aurait aucun motif avouable de se plaindre si la protection de la Roumanie est assurée avant qu'il n'ait terminé les pourparlers qu'il avait promis d'engager avec elle pour le même objet. En fait, il convient d'observer que le gouvernement polonais, qui devrait être plus conscient que personne de l'urgence du danger, n'a même pas abordé jusqu'ici le gouvernement roumain et que celui-ci, s'il voit la garantie britannique subordonnée au bon plaisir de M. Beck, aura toutes raisons de se croire abandonné.

Lord Halifax m'a dit qu'il était bien loin de désapprouver ces arguments. Il lui était pénible, après que nous avons accepté sans hésiter de nous associer à la garantie offerte par l'Angleterre à la Pologne, à la Grèce et à la Turquie, de paraître marchander son adhésion à ce que nous demandions en faveur de la Roumanie. D'ailleurs, nous n'étions séparés ici que par une question d'opportunité. Selon lui, la Roumanie n'est pas menacée d'agression imminente, alors que nous pouvions craindre d'un jour à l'autre une attaque sur Corfou quand l'Albanie a été envahie par les troupes italiennes. Dans quatre ou cinq jours au plus, nous serions édifiés sur les dispositions de Varsovie et d'Ankara et nous pourrions prendre en commun une position définitive. Devant mon insistance, il m'a promis de parler immédiatement de toute l'affaire au Premier ministre bien qu'il doute de pouvoir le faire revenir sur ses décisions, quelques heures seulement avant la séance du Parlement.

(1) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 113, 124, 150 et 161.

359

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 576 à 580 (1). Réservé. *Varsovie, 12 avril 1939, 23 h. 47, 23 h. 45, 23 h. 43, 23 h. 41, 23 h. 40.*

(*Reçu :* le 13, 0 h. 40, 0 h. 34, 2 h. 30, 1 h. 30.)

M. Beck qui, dès son retour de Londres (2), était parti pour la campagne, est revenu hier soir à Varsovie et m'a reçu longuement.

Il m'a donné sur ses entretiens avec les dirigeants britanniques certaines précisions qui complètent celles qu'il avait fournies à M. Corbin (3) et que M. Lukasiewicz a communiquées à Votre Excellence.

1° C'est la déclaration lue par M. Chamberlain aux Communes le 6 (4) qui doit être considérée comme constituant, jusqu'à l'aboutissement des nouveaux pourparlers projetés entre les deux gouvernements, le texte de l'accord polono-britannique. En dehors de cela, il n'existe que des procès-verbaux de certaines parties des conversations. C'est donc de ces procès-verbaux, qualifiés par lui de protocole, que M. Lukasiewicz aurait voulu parler à Votre Excellence (votre télégramme n° 312)(5).

M. Beck m'a répété ce que l'ambassadeur de Pologne a dit à Votre Excellence des désirs qu'a le gouvernement polonais de voir le gouvernement de la République accepter de donner sous une forme quelconque une interprétation des accords existant entre la France et la Pologne, qui soit de nature à mettre ceux-ci en harmonie avec l'accord polono-britannique. Il s'agit ici avant tout, dans sa pensée, d'obtenir que nous donnions à nos engagements le caractère d'automatisme qu'il a, en toutes circonstances, essayé de nous faire admettre, en rattachant notre alliance à l'accord de 1921 (6) plutôt qu'au pacte de Locarno.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir m'indiquer, pour mon orientation personnelle, quel est le point de vue du gouvernement de la République sur cette question essentielle dont M. Lukasiewicz a dû reparler ce matin au président du Conseil.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Sur le voyage du ministre polonais à Londres, voir ci-dessus les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326; ci-après les nos 365, et 406.
(3) Voir ci-dessus le n° 290.
(4) Sur cette déclaration, voir ci-dessus, le n° 275.
(5) Du 10 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 321.
(6) Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 290 (note).

2° J'ai essayé de savoir comment M. Beck interprétait l'expression « menaces indirectes » tout a fait figurée dans la déclaration de M. Chamberlain. Le ministre s'est dérobé à toute explication précise. « Nous avons voulu, m'a-t-il dit, éviter les interprétations susceptibles de diminuer la portée de nos engagements réciproques et marquer que nous étions d'accord d'une façon générale pour empêcher toute nouvelle entreprise de destruction de l'Europe ».

3° Après m'avoir confirmé qu'il s'était refusé à traiter à Londres la question des accords polono-roumains, M. Beck m'a indiqué qu'il enverrait aujourd'hui des instructions à l'ambassadeur de Pologne à Bucarest pour que celui-ci en parle à M. Gafenco.

A ce propos, il est revenu sur la nécessité qu'il y a, selon lui, à se montrer extrêmement prudent dans cette affaire, pour ne pas rejeter la Hongrie dans le camp allemand, quand bien même il n'y aurait plus qu'une chance sur cent d'y parvenir.

Je lui ai répondu que tout ce que j'avais appris dans ces derniers jours sur la Hongrie m'amenait à penser qu'il n'y avait plus rien à tenter de ce côté (ses principaux collaborateurs eux-mêmes sont maintenant tous d'accord pour exprimer cette opinion), et que le sort de la Roumanie importait à un tel point qu'il convenait à mon sens de renforcer le plus tôt possible sa position sans se laisser arrêter par le désir de ne pas indisposer les Hongrois.

C'est à n'en pas douter sur ce terrain-là que M. Beck se réserve des possibilités de manœuvre (mon télégramme n° 568) [1]. Il lui est d'ailleurs pénible personnellement de reconnaître aussi, après la réalisation de la frontière commune tant préconisée par lui, qu'il n'y a plus à compter sur la Hongrie.

360

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1488, 1489. *Rome, 12 avril 1939, 14 h.*

A la suite de la publication du communiqué de l'agence Stefani précisant les effectifs présents sous les drapeaux [2], une impression de soulagement s'est répandue dans le public romain, qui était profondément troublé par le bruit d'une mobilisation générale imminente.

[1] Du 8 avril, non reproduit. D'après ce télégramme, le ministre hongrois des Affaires étrangères avait remis au ministre de Roumanie à Budapest une note indiquant que la Hongrie était prête à entrer en négociation avec la Roumanie en vue de régler les questions pendantes entre les deux pays. Le ministre de Hongrie à Varsovie avait indiqué au gouvernement polonais que le comte Csaky voulait prouver à M. Beck qu'il entendait suivre à l'égard de la Roumanie ses conseils de modération.

[2] Communiqué publié le jour même, qui faisait état du rappel au complet des classes 1901 (1921) et 1912 (1932) ainsi que de la présence au complet des classes 1917 (1937), 1918 (1938) et de certains contingents de celles de 1919 (1939).

Les indications recueillies ce matin, et qui sont d'ailleurs conformes à celles que m'a données hier soir lord Perth, donnent à penser que le gouvernement fasciste s'efforce de ménager la position de M. Chamberlain, de lui faciliter les déclarations qu'il doit faire demain aux Communes [1] et d'empêcher la dénonciation de l'accord italo-britannique d'avril 1938.

Veut-on simplement l'endormir encore une fois pour gagner du temps et poursuivre les manœuvres politiques et stratégiques en cours? Veut-on, au contraire, sincèrement obtenir son appui en vue d'une tentative de règlement méditerranéen, où la France et l'Espagne seraient impliquées? Le sens du jeu italien n'apparaît pas encore avec clarté.

361

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 977 à 979 [2]. *Berlin, 12 avril 1939, 17 h. 45.*

Il me revient de très bonne source qu'à la Wilhelmstrasse, on a éprouvé au lendemain de l'invasion de l'Albanie une certaine inquiétude au sujet des réactions anglaises et l'on a craint une mainmise britannique sur Corfou. Après mûr examen de la situation, on est parvenu, dans la journée du 10 avril, à la conclusion que l'Angleterre n'entreprendrait rien contre l'Italie, « parce que ses armements n'étaient pas encore assez avancés ».

Cette conclusion a été communiquée aux hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse dans une conférence qui a eu lieu le 10 avril. Au cours de cette conférence, il a été indiqué que la Grande-Bretagne avait réalisé, dans le domaine militaire, de grands progrès depuis septembre, mais qu'elle tenait essentiellement à poursuivre, durant quelque temps encore, son effort de réarmement.

Les personnes qui ont assisté à la conférence en question ont recueilli une double impression :

— Les états autoritaires conservent le bénéfice de l'initiative et ils entendent bien en profiter.

— Cependant, pour l'avenir *immédiat*, aucune opération militaire n'est encore décidée; en revanche, le Reich déploierait la plus grande activité diplomatique. La revue monstre du 20 avril à laquelle sont conviés de nombreux étrangers jouerait un grand rôle dans ses calculs.

(1) Sur l'intervention du Premier britannique, voir ci-après le n° 415.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.

362

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1494. *Rome, 12 avril 1939* (1).

Dès le lendemain de la conférence de Munich, il fut visible que M. Mussolini ne se contenterait pas, tandis que son partenaire empochait le territoire des Sudètes, d'avoir été l'honnête courtier de la paix. Il entendait, lui aussi obtenir quelque avantage substantiel. Il avait besoin d'une compensation qui le délivrât, aux yeux de son peuple autant qu'à ses propres yeux, du reproche d'être dupe de l'Axe et de faire uniquement le jeu d'Adolf Hitler.

Cette compensation nécessaire à son prestige, le Duce pensa, tout d'abord, la trouver au détriment de la France. Il s'imaginait que celle-ci, imparfaitement préparée du point de vue militaire et en proie à des discordes intérieures, cèderait à une pression menaçante et accepterait de remplacer l'accord de 1935 (2) par un traité dont il se prévaudrait auprès de l'opinion publique italienne. Il comptait que l'Angleterre, très attachée à l'entente d'avril 1938 (3), qu'elle venait de mettre en vigueur, et désireuse de pacifier la Méditerranée, lui prêterait ses bons offices et l'aiderait à déterminer le gouvernement de Paris à consentir à la cause de la paix les sacrifices indispensables.

Ainsi s'expliquent la manifestation du 30 novembre à la Chambre fasciste, les cris de « Tunis! Djibouti! Suez! la Corse! » (4), la dénonciation par l'Italie des accords de 1935 (5) et la campagne échevelée contre notre pays à laquelle s'est livrée, pendant plusieurs mois, la presse de la Péninsule.

La fermeté de la France déjoua ce calcul trop simpliste et trop brutal. Le gouvernement britannique refusa de servir de levier à la poussée que tentait d'exercer le gouvernement de Rome. Le Duce sentit que la méthode suivie risquait de déchaîner un conflit grave. Il se vit enfermé dans une impasse.

La fin de la guerre d'Espagne survint à point pour lui procurer une diversion. Les journaux purent proclamer à l'envi qu'encore une fois « Mussolini avait eu raison », il avait su miser sur le gagnant, il avait fait échec aux projets français de domination dans la Méditerranée occidentale, et son gouvernement était certain de disposer désormais, à l'Ouest, d'un point d'appui solide, tenu par un allié reconnaissant.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Le texte des accords franco-italiens signés à Rome le 7 janvier 1935 est reproduit au tome VIII de la première série sur le nº 420.
(3) Sur cet accord, voir au tome IX de la présente série, le nº 194 (note).
(4) Voir, au tome XIII de la présente série, les nºs 1 (et notes), 2.
(5) Le 17 décembre 1938 : voir, au tome XIII précité, le nº 166.

L'effet moral produit sur l'opinion par la chute de Barcelone [1] et la reddition de Madrid [2] n'était pas, cependant, d'une telle nature qu'il pût retenir longtemps les imaginations italiennes. Le succès final avait été hypothéqué depuis trop de mois par une presse qui l'annonçait chaque jour comme imminent; et si les étudiants romains célébrèrent par de bruyants cortèges l'entrée des volontaires dans la capitale espagnole, l'indifférence reparut vite à l'égard d'un pays où l'activité du corps expéditionnaire devenait sans objet.

Il semble que, dès ce moment, le Duce ait songé à l'Albanie comme à une ressource qu'il pourrait exploiter, le cas échéant, et qui servirait d'aliment au dynamisme fasciste. C'est du milieu de janvier et de la première quinzaine de février que sont datés les appels qu'auraient adressés au Duce de hautes personnalités albanaises et qu'a publiés, le 8 avril, l'agence Stefani, pour justifier le débarquement à Durazzo et à Valona.

Mais, le 15 mars, éclata l'affaire tchèque. La Bohême et la Moravie furent occupées. Hitler entra triomphalement dans Prague. Après l'Anschluss et l'annexion des Sudètes, ce fut, pour Mussolini, un nouveau et rude coup. Pour la troisième fois, son partenaire de l'Axe tirait, seul, bénéfice de leur association. L'opération avait été préparée à l'insu de Rome. Le gouvernement italien n'en avait été averti qu'à la dernière minute. Le Reich s'emparait, sans frais, des plus riches districts industriels de l'ancien empire austro-hongrois et rassemblait sous son autorité, en un seul état, une population de 90 millions d'habitants. Le Duce en fut, à la fois, mortifié, irrité, jaloux et inquiet.

Il n'est pas douteux que, dans les jours qui suivirent, il n'ait songé, sinon à s'écarter, du moins à s'émanciper de l'Axe et espéré que la France l'y aiderait. De multiples manières, à Paris et à Rome, et surtout par le discours du Trône du 23 mars [3], il fit entendre qu'il souhaitait une négociation, dans laquelle il aurait des prétentions modérées et saurait se montrer bon prince.

Mais l'attitude des puissances démocratiques ne répondit pas à son attente. La France déclara que le discours aux squadristes [4] détruisait l'heureux effet du discours du Trône; elle ne retint de la manifestation du 26 mars que les sifflets qui l'avaient soulignée, l'accent insolent de l'orateur, et le caractère impérieux et vague des revendications qu'il formulait. Elle signifia au Duce, par la bouche de son président du Conseil [5], qu'elle entendait rester sur ses positions.

Au même instant, à Londres, M. Chamberlain prenait des décisions de la plus haute importance. Il tournait le dos à sa politique de conciliation et de compromis. Il annonçait son intention de mettre sur pied une vaste et puissante coalition, qui résisterait aux prétentions des états totalitaires. Il

[1] Le 26 janvier 1939.
[2] Ce fut le 28 mars que Madrid et l'armée républicaine du Centre se rendaient aux nationalistes.
[3] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 162 (note).
[4] Prononcé le 26 mars : voir ci-dessus le n° 162 (et note),
[5] Allusion au discours radiodiffusé de ce dernier, prononcé le 29 mars : voir ci-dessus le n° 202 (note).

invitait publiquement les puissances qui pouvaient se sentir menacées à s'enrôler dans la coalition. Il s'adressait ouvertement et en première ligne à la Russie des Soviets.

Du coup, la hantise de l'encerclement surgit de nouveau dans l'esprit des dictateurs. Blessée et déçue d'être assimilée à l'Allemagne et traitée de la même façon qu'elle, l'Italie eut l'impression que la ligue que le Premier anglais se vantait d'organiser n'était pas moins dangereuse pour le fascisme de Rome que pour le national-socialisme de Berlin; et cette impression se traduisit aussitôt par le vote d'une résolution du grand Conseil. Le Reich se chargea, d'ailleurs, de faire sentir à son comparse qu'il n'était pas moins directement visé que lui, que cette Sainte Alliance démocratique, à laquelle participerait le Komintern, représentait une grave menace pour leur idéologie commune et qu'il y avait urgence pour les deux régimes à se défendre en retrempant l'acier de leur Axe. La Pologne, amie de Rome, était sollicitée d'entrer dans la combinaison franco-britannique. La Yougoslavie, autre amie de Rome, le serait bientôt. La Grèce, la Roumanie et, avec celles-ci, l'Entente balkanique, risquaient d'être entraînées à leur tour. C'était, si l'on n'y avisait sans retard, l'encerclement, l'isolement, l'éviction des Balkans et, pour commencer, la perte de positions dont l'importance était manifeste pour le cas où éclaterait la guerre entre les deux blocs.

C'est alors que le Duce précipita l'affaire d'Albanie, gardée jusque-là en réserve, et qu'aux négociations traînées en longueur avec le roi Zogou, succéda la phase des ultimatums et de l'action armée.

Il faut se rappeler cet enchaînement des faits pour comprendre la portée de l'opération à laquelle vient de procéder le gouvernement fasciste.

Celle-ci, on le voit, trahit des soucis de divers ordres.

Et d'abord, un souci de prestige, le désir de rétablir l'équilibre au sein de l'Axe, la volonté du Duce de montrer à son peuple et aux dirigeants hitlériens qu'il est, quand il le juge à propos, capable d'un geste hardi et rémunérateur, à la barbe des puissances démocratiques et de son propre allié. il est bien significatif, à cet égard, que M. Mussolini ait procédé exactement selon les méthodes du Reich, et qu'il n'ait, lui aussi, prévenu son partenaire qu'au dernier moment, et une fois l'opération engagée. « Je suis de taille. semble-t-il avoir voulu dire, à en faire autant! » *Anch'io sono pittore*!

Mais, se servant lui-même, le Duce a eu également le souci de servir l'Axe. Il a voulu empêcher la chaîne antifasciste de se nouer, retenir la Yougoslavie et la Grèce, intimider les gouvernements de ces pays et les détourner d'adhérer à la coalition franco-britannique.

En même temps, il a tenu à prendre solidement pied dans les Balkans et à y renforcer l'influence italienne. Il pouvait craindre qu'après l'établissement d'un protectorat sur la Bohême et sur la Slovaquie, l'Allemagne n'étendît son ombre sur le Sud-est européen, que Belgrade, Bucarest et Athènes ne fussent tentés de tourner désormais leurs regards, soit vers Berlin, soit vers Londres. En plantant son drapeau à Tirana, il les a obligés à regarder aussi vers Rome; il a voulu ramener la Yougoslavie dans son orbite, obliger la Grèce à se rapprocher de lui, rappeler aux Roumains et aux Turcs qu'il faut

compter avec l'Italie, liée à la Hongrie par une amitié traditionnelle, à l'Allemagne par l'étroite collaboration de l'Axe, à la Bulgarie par la parenté des maisons royales. Il a voulu donner à entendre que, si le bassin du Danube relève de l'influence allemande, la péninsule balkanique est une zone réservée par l'Axe à la politique italienne, à son rayonnement et à sa pénétration.

En s'emparant de l'Albanie, le gouvernement fasciste a eu, enfin, le souci de s'assurer la possession des deux rives du canal d'Otrante, de se réserver les abris, les mouillages et les rades de la côte d'en face, de fermer le goulet d'entrée de ce golfe de l'Adriatique où, suivant le mot de M. Mussolini, les intérêts italiens sont prédominants. Il a eu le souci, pour le cas, jugé par lui probable, où les puissances européennes seraient jetées les unes contre les autres, par leurs idéologies rivales, de priver les flottes adverses de leurs bases éventuelles et d'interdire, en particulier, à l'Angleterre l'utilisation des escales de la côte grecque. En vertu de la même hypothèse d'un conflit général, dont il aurait à affronter l'aspect méditerranéen, il n'a pas cessé, depuis plusieurs mois, et dans une intention spécialement dirigée contre la France, de renforcer ses effectifs en Éthiopie, en Libye, dans les îles de la mer Égée, en Sardaigne, aux Baléares et en Espagne.

L'occupation de l'Albanie a donc une portée à la fois psychologique, politique et stratégique. Elle n'exclut pas toute arrière-pensée de méfiance, ni toute velléité d'émancipation à l'égard de l'Allemagne. Elle manifeste, pourtant, au premier chef, la fidélité de l'Italie à l'Axe. Elle témoigne d'un resserrement de la solidarité des états totalitaires et d'une volonté bien arrêtée de briser, avant qu'il ne se forme ou qu'il ne se ferme, le cercle des puissances antifascistes, volonté que soulignent, par ailleurs, l'entrevue, à Innsbruck, des chefs d'états-majors (1) et l'adhésion de l'Espagne au pacte antikomintern (2). Elle est la traduction d'un état d'esprit dominé par l'idée qu'une guerre générale est, d'un moment à l'autre, possible, et probable, sinon fatale. Elle révèle, enfin, le dessein de se livrer à un travail intense d'intimidation, de dissociation et d'expansion dans les Balkans.

Faut-il s'attendre à ce que le coup de force de Rome entraîne des complications et une conflagration immédiate?

L'Italie paraît, à l'heure actuelle, assez satisfaite des premiers résultats de son initiative. La Yougoslavie et la Grèce ne lui ont opposé ni protestations ni résistance; elle leur a, d'ailleurs, affirmé ses dispositions amicales. L'Entente balkanique est restée sur une réserve prudente; le communiqué qui a clos les entretiens d'Istanbul (3) s'est contenté de manifester la résolution de demeurer attaché aux obligations mutuelles et l'intérêt que portent la Turquie et la Roumanie à la Grèce amie et alliée. L'Angleterre et la France, malgré les violences de langage et l'explosion de fureur de leurs journaux,

(1) Le 5 avril, les généraux Keitel et Pariani avaient conféré dans la cité autrichienne : voir ci-dessus le n° 282 (note).

(2) Effective depuis le 27 mars et annoncée officiellement à Burgos le 8 avril : voir ci-dessus le n° 350 (et note).

(3) Sur les entretiens turco-roumains d'Istanbul, le 8 avril, voir ci-dessus le n° 334 (et note).

n'ont accompli aucun geste irrémédiable. Au surplus, le gouvernement fasciste s'est appliqué à rassurer de son mieux le cabinet britannique. Il lui a prodigué les déclarations apaisantes, non seulement par l'intermédiaire de son représentant à Londres et de lord Perth à Rome, mais encore par l'intervention directe de M. Mussolini auprès de M. Chamberlain [1]. Il a promis de conserver à l'opération albanaise un caractère limité, de ne pas attenter à l'indépendance de l'Albanie, ni au *statu quo* méditerranéen, de respecter l'intégrité du territoire et des îles grecs, de rappeler dans un délai de quelques semaines ses légionnaires d'Espagne, de cesser, enfin, d'appeler des classes sous les drapeaux. Il a obtenu ainsi que le traité anglo-italien d'avril 1938, auquel il semble tenir vivement, ne fût pas dénoncé. Il estime, en conséquence, être sorti à son avantage de l'épreuve diplomatique, que constituait son coup de force. L'impression qui ressort de son attitude est que, d'accord ou non avec Berlin, il désire, pour l'instant, éviter le pire et marquer une pause.

Mais quelle sera la durée et quel est le sens de cette pause? On ne saurait avoir beaucoup d'illusions sur la validité des apaisements fournis à l'Angleterre. Le Duce est-il plus digne de créance que le Führer? Ce ne serait pas, en tout cas, la première fois que l'Italie abuserait de la crédulité de M. Chamberlain et de lord Perth. Peut-on concevoir qu'elle ait envoyé trois corps d'armée sur l'autre rive du canal d'Otrante, renforcé systématiquement toutes ses frontières et tous ses points d'appui d'Europe et d'Afrique, simplement pour accentuer son emprise sur un pays dont, en pratique, elle était déjà maîtresse? A supposer qu'elle ne poursuive pas sa marche vers une mobilisation générale, elle n'en a pas moins, aujourd'hui, plus de 1.500.000 hommes sous les armes et elle n'en accélère pas moins le travail de ses usines de guerre. Un tel effort, qui désorganise le pays et lui impose en même temps que des sacrifices financiers et économiques très lourds, une tension nerveuse exténuante, ne peut pas être prolongé pendant des mois en pure perte, sans compter que l'enthousiasme populaire n'a pas été vivifié en proportion du bruit et des risques de l'aventure. Mussolini n'est pas homme, d'autre part, à s'arrêter en chemin. Les lauriers faciles qu'il vient de cueillir, les satisfactions techniques qu'il a retirées de l'expérience militaire à laquelle il vient de se livrer, l'ont, sans doute, encouragé et exalté. Pour toutes ces raisons, on est donc fondé à considérer l'occupation de l'Albanie, non pas comme une fin en soi, mais comme la première partie d'un programme dont les autres chapitres se révéleront bientôt.

A cet égard, trois hypothèses se présentent à l'esprit, comme les plus vraisemblables.

Il est possible que le jeu de l'Axe soit, de nouveau, mené par l'Allemagne. En pareil cas, celle-ci, quand l'heure lui paraîtrait favorable, ranimerait la querelle qu'elle cherche à la Pologne ou à la Roumanie. Et comme une guerre générale en sortirait fatalement, l'Italie y participerait, aux côtés du Reich,

[1] Voir ci-dessus le n° 310.

prête, dès maintenant, à une action rapide, avec l'espoir de trouver dans la victoire commune de quoi contenter ses appétits particuliers.

Il est possible également que l'Italie conserve l'initiative. En pareil cas, c'est elle qui pousserait dans les Balkans, aux fins déjà indiquées, l'entreprise dont l'occupation de l'Albanie est le premier jalon, et dont la Roumanie et la Grèce feraient les frais.

Mais il est possible aussi que l'Italie veuille liquider, dans une prochaine étape, le problème méditerranéen, c'est-à-dire essentiellement le conflit qu'elle a ouvert avec la France. La persistance de ses mauvais procédés, de sa campagne de presse et de sa propagande d'excitation contre nous porte à le croire. Il est évident qu'elle n'entend pas en rester indéfiniment à la dénonciation de l'accord de 1935 et aux « jamais » qu'elle nous reproche de lui avoir opposés. Mais peut-être, à défaut d'une solution de violence que les circonstances ne favoriseraient pas, envisage-t-elle ce débat dans le cadre d'une négociation plus large, ayant pour objet, en quelque sorte, la police générale de la Méditerranée et qui soulèverait du même coup la question de Gibraltar, de Tanger, de Suez, des positions réciproques et des garanties mutuelles des puissances intéressées? Le soin qu'elle prend de sauvegarder son traité avec l'Angleterre et de ménager celle-ci, comme si elle avait besoin de son appui et de ses services, serait assez compatible avec une combinaison de ce genre, la pacification méditerranéenne devant lui permettre de récupérer, vis-à-vis de son partenaire de l'Axe, cette aisance des coudes que le Duce n'a peut-être pas encore complètement renoncé à se procurer.

Quoi qu'il en soit, tout fait prévoir que, si tant est qu'un répit doive succéder à l'expédition albanaise, ce répit ne sera pas long. L'horizon demeure chargé de nuages et le baromètre n'est pas au beau.

363

2e Bureau de l'État-major de l'Armée.

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 12 avril 1939 (1).

Secret.

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique;
M. Rochat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Lieutenant-colonel de Vitrolles, du 2e bureau de l'Air;
Commandant Sanson, du 2e bureau de la Marine;
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

(1) Extrait des archives de la Guerre.

I. M. CHARVÉRIAT expose les questions politiques :

YOUGOSLAVIE

M. Brugère suggère de garder le croiseur *Beograd* construit en France, et qui après réception doit rallier l'Adriatique demain. Ce serait un service à rendre aux Yougoslaves.

La Marine va trouver un prétexte (essais à compléter), mais le commandant du bateau est pressé de partir.

LUXEMBOURG

M. Guinand, M. Le Besnerais et M. Surlant doivent aller samedi à Luxembourg où tout un programme de réceptions est organisé. Y a-t-il des raisons majeures pour supprimer ce voyage, étant donné l'impression que produirait un contre-ordre?

Le général Dentz répond négativement.

ALLEMAGNE

De Vienne, 11 avril. Tout est normal en Styrie-Carinthie, où l'on voit des permissionnaires dans les villages. En Moravie, les unités d'occupation sont relevées.

De Prague, 11 avril. Défense est faite de sortir des anciennes frontières tchécoslovaques à la date du 15 avril. La 2e division blindée est partie en Slovaquie.

ITALIE

Grosse activité militaire dans la Péninsule comme si une guerre était inévitable [1].

La classe 1912 est maintenant rappelée au complet; des Allemands sont signalés aux frontières française et de Libye; rumeurs de la présence d'unités allemandes dans le nord de l'Italie, mais personne de ceux qui répandent ces bruits ne les a vues.

Un communiqué officiel aux Anglais déclare qu'il n'y a pas d'autres classes sous les drapeaux que 1901, 1912, 1917, 1918, 1919 et des spécialistes des autres classes.

Benghazi signale le débarquement de 4.000 soldats le 10.

A Cagliari détente dans l'aviation, mais afflux de réservistes.

Les témoignages concordent sur la mentalité du peuple : aucun enthousiasme même pour l'Albanie, le Duce a été obligé de parcourir le pays pour chauffer le moral; à Rome, la population était plus occupée de recevoir la bénédiction papale que de fêter les succès italiens.

Ambiance pessimiste dans les milieux romains.

[1] Sur cette activité, voir ci-dessus les nos 312, 329, 333, 347, 360.

ESPAGNE ET MAROC

Télégrammes de Rabat du 11 et du 12 [1].

Grosse activité dans le Sud espagnol : on signale la présence de troupes italiennes à proximité des ports de la côte sud (Flèches noires à Alicante, Italiens à Cadix). A Cadix, 7.000 Italiens ont débarqué depuis le 20 mars.

Des réguliers indigènes espagnols sont regroupés à Algésiras; des transports de ces indigènes ont été effectués de Malaga sur Melilla sous la protection des croiseurs *Navarre* et *Canarias*. Il peut s'agir de rapatriements de tabors levés pour la guerre ou d'une menace sur le Maroc espagnol, où les travaux de fortification continuent autour de Larache et Melilla avec des techniciens allemands et italiens.

II. Le général Dentz expose la situation militaire telle qu'elle a été exposée au rapport du 11.

Il demande l'avis des Affaires étrangères sur l'envoi à la frontière des Pyrénées de 5 bataillons de disponibles, destinés à former les noyaux actifs de 5 demi-brigades pyrénéennes en cas de mise en garde sur cette frontière.

En raison des répercussions que cette mesure est susceptible de produire de l'autre côté et par suite sur nos relations, d'ailleurs assez froides, avec le gouvernement espagnol, les Affaires étrangères estiment que cette question, qui touche à la politique du gouvernement, est à traiter sur le plan gouvernemental.

En passant, M. Rochat signale que l'ambassade d'Espagne assaille les Affaires étrangères de réclamations. La dernière vise l'utilisation qui aurait été faite pour des mouvements de troupes françaises dans la région d'Argelès, de camions espagnols.

Le général Dentz explique qu'il est exact que les camions espagnols sont utilisés pour le service des réfugiés et qu'il est parfaitement possible que des mouvements de troupes de garde aient été effectués avec ces camions. Il n'y aurait là rien que de très naturel.

Le général Dentz signale l'effet moral regrettable produit en Alsace par les émissions T.S.F. des postes allemands. Des possibilités de brouillage sont étudiées avec les P.T.T. qui disposent déjà de camions T.S.F. pour l'Afrique du Nord; en attendant, ne pourrait-on user pour la contre-propagande du poste de Strasbourg?

M. Rochat déclare qu'il est fait ainsi et que le résultat est atteint à en juger par les réclamations de l'ambassade d'Allemagne.

MARINE

3 cuirassés de 10.000 tonnes, 3 croiseurs, 8 contre-torpilleurs, une douzaine de sous-marins de la flotte allemande descendent de la mer du Nord vers Gibraltar sous prétexte de manœuvres [2].

(1) Allusion aux télégrammes nos 164-170 et 177, ci-dessus reproduits sous les nos 339 et 356.
(2) Voir ci-après le n° 421 (et note).

Les Anglais en auraient été avisés.

Nota. — Le danger est évident pour la navigation dans le détroit de Gibraltar, passage vital pour l'Entente et qui est déjà sous le feu des canons de Ceuta et de Tarifa.

L'Angleterre de Nelson n'aurait pas laissé cette flotte franchir le Pas de Calais.

D'autre part, trois voiliers-école allemands font tranquillement route vers les Canaries.

AIR

L'état-major de l'Air est prêt à étudier une coopération des aviations française et polonaise.

L'Air accepte les pilotes tchèques pour les escadrilles coloniales (seraient à détacher de la Légion).

COLONIES

Reconnaissances italiennes aux frontières du Tibesti.

Présence de réservistes à Mogadiscio (Somalie italienne).

364

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères

D. nº 1028 A/E.M.A.-S.A.E. (1). Très secret. *Paris, 12 avril 1939*

Par lettre nº 933 du 18 mars 1939 (3), vous avez bien voulu me transmettre un projet de note qui serait adressée simultanément par le gouvernement luxembourgeois aux gouvernements français et allemand, et celui des déclarations par lesquelles ceux-ci répondraient simultanément à cette note. Vous m'avez en même temps prié de vous faire connaître si ces projets de textes rencontraient mon assentiment.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note précisant le point de vue de l'état-major de l'Armée en la matière.

(1) Extraite des papiers Charvériat.
(2) Non retrouvée aux archives du ministère des Affaires étrangères.

ANNEXE

NOTE DU 2e BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE
concernant le statut du Luxembourg

Très secret. *Paris, 5 avril 1939.*

Le gouvernement du grand-duché du Luxembourg a exprimé le désir qu'en considération de l'évolution de la politique européenne, les gouvernements français et allemand précisent leur attitude à l'égard de l'indépendance de cet état. Il a, à cet effet, poursuivi la mise au point de plusieurs documents constituant un acte multilatéral par lequel seraient confirmées la reconnaissance et la garantie de l'indépendance et de la neutralité luxembourgeoises.

Les projets de ceux-ci, soumis actuellement à l'examen de l'état-major de l'Armée, semblent devoir faire l'objet des remarques ci-après tant en ce qui concerne l'opportunité et la portée de la négociation, qu'en ce qui concerne le texte même de la déclaration devant être souscrite par la France.

* * *

I. *Opportunité et portée de la négociation.*

La garantie donnée au Grand-Duché en 1867 (1) n'étant pas abrogée pour la France alors que l'Allemagne en a été déliée par le traité de Versailles, il peut paraître intéressant d'obtenir du Reich une déclaration relative à l'intégrité du Luxembourg.

a. L'état-major de l'Armée — *du point de vue strictement militaire* — estime dans les circonstances actuelles que la neutralité du Luxembourg présente plus d'inconvénients que d'avantages.

Il ne lui paraît pas opportun de confirmer même indirectement ce statut par un nouvel instrument diplomatique.

b. Si, du point de vue diplomatique, la déclaration considérée pouvait dans un certain sens se relier à la politique instaurée à Munich en septembre 1938, il semble que la répudiation par l'Allemagne de cette politique soit de nature à faire reconsidérer le problème.

L'Allemagne ne cherche-t-elle pas à renforcer ses défenses du front ouest par des déclarations de neutralité et à « murer » la France pour pouvoir poursuivre son action vers l'Est?

Le jour venu, l'Allemagne ne s'affranchirait-elle pas de celles de ces déclarations qui la gênent tout en se couvrant des autres?

Dans ces conditions, de même que la France ne pourrait s'opposer à une invasion allemande de la Hollande sans se donner le tort de violer la neutralité belge, de même l'Allemagne, répudiant sa déclaration de garantie de la Belgique du 13 octobre 1937 (2), pourrait envahir ce pays en couvrant impunément le pivot de sa manœuvre du respect de l'intégrité luxembourgeoise.

Ces déclarations fragmentaires doivent être placées dans le cadre de la politique d'ensemble européenne.

Il y a tout intérêt à avoir un système coordonné en ce qui concerne les territoires jointifs de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg et il semble difficile que le gouvernement britannique ne soit pas consulté à ce sujet.

(1) Le traité de Londres du 11 mai 1867 consacrait l'indépendance du Grand-Duché, constitué en état perpétuellement neutre, cette neutralité étant placée sous la sanction de la garantie collective des autres puissances.

Sur les tentatives du Grand-Duché, en 1937-1938, d'obtenir la conclusion d'un acte multilatéral confirmant la reconnaissance et la garantie de l'indépendance de la neutralité luxembourgeoise, voir au tome IX de la présente série les nos 84, 165 (et notes).

(2) Dont le texte est reproduit au tome VII de la présente série sous le no 51 (annexe).

II. *Texte de la déclaration.*

Le texte — ou plutôt l'interprétation qui en est présentée — donne satisfaction à l'état-major de l'Armée puisqu'il tient compte du point essentiel souligné dans la lettre n° 1164 3/EMA du 30 mars 1938 :

« La garantie essentielle à exiger réside dans la reconnaissance par le Luxembourg de notre droit d'intervenir en toute liberté sur son territoire, sans appel de sa part, au premier acte de violation de la neutralité luxembourgeoise par l'Allemagne, la France restant seul juge de cet acte ».

Il y a lieu cependant de noter que cet accord — en fait tripartite — fait abstraction de la Belgique et de l'Angleterre :

a. Que deviendraient les garanties françaises et allemandes si les Belges pénétraient dans le Luxembourg ou si le Grand-Duché faisait appel à ses voisins de l'Ouest?

b. L'Angleterre ne pourrait-elle garantir également l'intégrité luxembourgeoise?

Enfin, les opérations aériennes n'ont pas été envisagées.

En cas de survol du Luxembourg par les avions allemands, la France serait-elle en droit de se livrer à une intervention terrestre puisque l'intégrité et l'inviolabilité du Luxembourg seraient en cause?

Conclusions.

L'état-major de l'Armée ne fait aucune objection de principe, *en ce qui le concerne,* aux textes des projets qui lui ont été présentés.

Mais il estime que, si la signature d'un nouvel engagement ne peut être, du point de vue diplomatique, évitée, elle n'apparaît pas, du point de vue de la défense nationale, opportune.

Il y a lieu en effet de considérer que :

1. Le maintien à proximité d'une part importante de notre industrie lourde d'un état incapable de pourvoir à sa défense terrestre et aérienne constitue un inconvénient sans contre-partie.

2. Toute négociation concernant le statut du Luxembourg est à traiter dans le cadre de la politique d'ensemble européenne, pour éviter que l'Allemagne ne puisse jouer de ce statut à son profit.

365

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 218 (1). *Varsovie, 12 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 avril.)

Lorsque, rentrant de Londres (2), M. Beck est sorti de la gare de Varsovie, il a trouvé une foule assez nombreuse qui lui a fait un accueil chaleureux, et, semble-t-il bien, spontané. Jamais, M. Beck, qui a tant voyagé, et tant fait parler de ses voyages, n'avait connu, en rentrant en Pologne, une semblable réception.

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Sur le séjour du ministre polonais à Londres et ses conséquences, voir ci-dessus les n°s 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359; ci-après le n° 406.

C'est là un fait caractéristique. Ce n'était plus, pour la foule, le colonel Beck qu'il s'agissait d'accueillir, mais le ministre des Affaires étrangères de Pologne, qui venait d'accomplir à Londres un acte politique dont le retentissement, dans la capitale, comme dans le pays entier, a été profond. Certains aspects des négociations de Londres, les précautions ou les réserves de la diplomatie polonaise peuvent échapper au public. Mais le fait que la Grande-Bretagne a donné sa garantie à la Pologne, et que celle-ci a donné la sienne à la Grande-Bretagne a très vivement frappé les esprits. C'est, comme on dit ici, « le miracle sur la Tamise », et la Pologne, principal objet de ce miracle, ne considère, au moins jusqu'ici, que les faveurs qu'il lui apporte. Celles-ci se manifestent, pour l'instant, sous la forme de quelques idées simples et précises : sentiment accru de la sécurité, ce qui d'ailleurs, pour le moment, loin d'endormir la vigilance des Polonais, ne peut que les encourager dans leur volonté de résistance et dans leur humeur belliqueuse; satisfaction d'amour-propre : l'Empire britannique a reconnu l'importance du jeune état polonais et conclu avec lui une alliance sur le pied d'égalité; perspectives de crédits : chacun s'attend à voir des flots d'or déferler sur la Pologne et assurer son armement, la mise en valeur du pays et le bien-être de tout le monde. Le premier garçon coiffeur venu démontre que la Pologne a besoin, pour s'équiper, d'un milliard de livres, et que ce n'est pas là, pour la richissime Angleterre, une somme tellement énorme...

L'effet produit par l'accord avec l'Angleterre a été si considérable que l'expression du contentement général a commencé par dominer toute autre préoccupation. C'est ainsi que dans la présentation qu'elle a donnée des résultats des conversations de Londres, la presse officieuse a évité les équivoques, les faux-fuyants, les insinuations qu'on avait dû relever lors des premières phases des conversations anglo-polonaises. Elle a donné à l'événement l'ampleur et toute la signification qui convenaient, en soulignant le succès qu'il constituait pour les dirigeants de la Pologne. Toutefois, après ces premières manifestations de contentement, une soucieuse préoccupation s'est imposée à la presse, et, plus encore, aux services du palais Bruhl : essayer d'atténuer l'impression que l'accord avec la Grande-Bretagne est dirigé contre l'Allemagne. Les fonctionnaires des services de presse et les journalistes officieux se sont, pour tenter d'y parvenir, donné beaucoup de mal. Tous les journaux gouvernementaux ont insisté à nouveau sur le fait qu'il n'était pas question, pour la Pologne, de renoncer aux principes essentiels de sa politique, et, avant tout, au principe de l' « indépendance » : « L'accord anglo-polonais est essentiellement un acte d'équilibre et de paix, a écrit le rédacteur en chef du *Kurjer Poranny*, proche des milieux gouvernementaux. Notre politique restera demain ce qu'elle était hier : indépendante, basée sur des ententes bilatérales, éloignée de toute participation aux blocs idéologiques et, en ce qui concerne plus particulièrement l'Allemagne, sur l'égalité, la réciprocité, l'équilibre. A côté d'une Allemagne forte, une Pologne forte doit se constituer... »

Pour l'usage plus particulier des journalistes allemands, on s'est efforcé de faire valoir, dans les milieux autorisés, que les conversations de Londres

avaient eu pour principal résultat de remédier au déséquilibre, à la discrimination qui avait été créée lors de Locarno au point de vue de la sécurité entre l'ouest et l'est de l'Europe; l'accord de 1934 (1) lui-même avait été un premier pas vers le rétablissement de cet équilibre; l'accord de Londres qui s'est inspiré de la même préoccupation ne devait donc pas être considéré comme incompatible avec l'accord polono-allemand de 1934. On a souligné également, dans les mêmes milieux, qu'il avait été procédé à Londres à la signature d'une sorte de *gentlemen's agreement* qui serait remplacé plus tard par un traité définitif. Le fait que la déclaration de M. Chamberlain (2) précise que « l'accord établi entre les deux gouvernements ne constituait aucun obstacle à ce qu'ils concluent des accords avec d'autres états, dans l'intérêt du renforcement de la paix » montre, d'une façon qui ne pouvait laisser aucun doute, que la Pologne, comme l'Angletrere, se sont réservé toute leur liberté d'action.

Par contre, lorsqu'il s'agit de s'adresser à l'opinion polonaise, ces mêmes milieux se rendent compte de la nécessité de manifester la plus grande fermeté et même une humeur quelque peu agressive. C'est ainsi que les premières réactions de la presse du Reich qui, sur un ton menaçant, accusait la Pologne de prendre part à une tentative d'encerclement de l'Allemagne, ont été relevées, du côté polonais, avec beaucoup de vivacité. L'officieux *Dobry Wieczor* a feint la surprise en présence de soupçons aussi « étranges ». Est-ce que, en manifestant une nervosité aussi déplacée, l'Allemagne elle-même ne préparait pas le terrain en vue d'un changement de ses rapports avec la Pologne? Il fallait en tout cas que le Reich soit bien persuadé que jamais la Pologne n'accepterait aucune atteinte à son territoire, à sa souveraineté, à son prestige et que toute proposition qui aboutirait à ce résultat ne pourrait être prise en considération, comme portant atteinte à l'équilibre de l'Europe centrale et orientale.

De son côté, le *Czas*, l'organe conservateur de Cracovie, au ton en général si mesuré, écrivait : « Il est inutile de souligner le caractère uniquement défensif de l'accord de Londres. Mais si, du côté allemand, on trouve lieu de s'en plaindre, on doit commencer par se rappeler que les origines de cet accord sont dans les tentatives faites par le chancelier du Reich, qui a rompu ses engagements à l'égard de la Tchécoslovaquie et fait de la Slovaquie un *Trabantenstaat*... La pente glissante sur laquelle s'est engagé le Reich a ébranlé la confiance en ses engagements. S'il ne s'en détourne pas, les résultats peuvent être tragiques... En tout cas, personne en Pologne ne se laissera intimider par les menaces allemandes; le peuple polonais avait toujours jugé la politique de règlement des rapports de voisinage avec un certain scepticisme. Il a, par contre, accueilli l'entente franco-anglaise avec enthousiasme... ».

Le désir de ménager les susceptibilités allemandes et le désir, d'autre part, de tenir compte de l'état de l'opinion polonaise, risquaient évidemment de

(1) Allusion à l'accord germano-polonais du 26 janvier 1934, voir, au tome V de la première série, les nos 278 (et note), 288, 293, 309, 320, 324, 330, 337.

(2) Du 6 avril aux Communes : voir ci-dessus le no 275 (et note).

mettre les inspirateurs de la presse polonaise dans une position difficile. Les circonstances sont venues à leur secours. Pendant deux jours, aucun journal n'a paru en Pologne. Et lorsque l'activité journalistique a repris, les événements d'Albanie et leurs conséquences étaient au centre de l'attention générale. Aussi l'entente anglo-polonaise est-elle déjà entrée dans une certaine pénombre et, au cours de ces deux derniers jours, surtout dans la presse officieuse, il n'en a plus été question que comme un événement déjà éloigné dans le passé.

366

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 215. Confidentiel. *Varsovie, 12 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 avril.)

Dans son télégramme nº 938 [1] qui m'a été communiqué par la dernière valise, notre chargé d'affaires à Berlin signale que les propos tenus par les membres de l'ambassade d'Italie ont changé depuis peu. Après avoir laissé entendre que l'Italie ne s'associerait qu'avec répugnance à l'Allemagne dans une guerre contre la France et l'Angleterre, ils déclarent maintenant que l'Italie, en cas de guerre, serait fatalement aux côtés du Reich.

Je crois devoir signaler que les membres de l'ambassade d'Italie à Varsovie tiennent des propos analogues. Il y a quelques jours, l'un d'entre eux, après avoir affirmé, en présence d'un de mes collaborateurs, son antipathie à l'égard de l'Allemagne et déploré pour sa part la politique du gouvernement fasciste, n'en a pas moins conclu qu'il était désormais trop tard pour que l'Italie change de politique et qu'elle devrait suivre jusqu'au bout, quoi qu'il arrive, la voie dans laquelle elle s'est engagée.

La coïncidence de ces conclusions incite à penser que les diplomates italiens ont reçu l'instruction de s'exprimer dans ce sens.

[1] Du 6 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 283.

367

M. MERCIER, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 19. *Tirana, 12 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 avril.)

J'ai reçu seulement hier la lettre par avion dans laquelle Votre Excellence a bien voulu me transmettre, sous les nos 12 à 15, du 7 avril, des télégrammes de notre ambassadeur à Rome, relatifs aux conversations que lord Perth a eues avec le comte Ciano, avant le 5 avril (1).

Bien que ces documents n'aient plus qu'un intérêt tout rétrospectif, il n'est pas inutile d'analyser ici les assertions du comte Ciano, ne serait-ce que pour mieux situer les faits intervenus depuis et donner la mesure de sa bonne foi si l'on conservait quelque illusion à cet égard.

Tout d'abord, si l'on rapproche la thèse des trois phases par lesquelles seraient passées les relations italo-albanaises, avant le débarquement en Albanie, de la version albanaise au même sujet, on a l'impression que l'action énergique de Rome sur Tirana s'est déclenchée de façon beaucoup plus brusque :

Peu après la découverte du complot Giro (mon télégramme nº 23) (2), complot dont le but avéré était de faire assassiner le Roi, l'Italie proposait un nouveau traité d'alliance inacceptable en maintenant les clauses essentielles au cours de nouveaux entretiens et finissait par leur donner, le 2 avril, la forme pratique d'un ultimatum expirant le 6 avril à midi (mes télégrammes nos 63 et 64) (3).

Il convient donc de souligner qu'au moment où le comte Ciano donnait à lord Perth l'assurance que « quoi qu'il arrivât, l'Italie ne songerait aucunement à modifier le statut juridique de l'Albanie, ni à mettre en cause l'intégrité de l'Albanie », l'ultimatum était non seulement posé, mais à vingt-quatre ou quarante-huit heures de son expiration. Les Albanais n'auraient donc connu que la troisième phase de l'exposé Ciano.

Que si l'on devait considérer plus en détail la première, je rappellerai que le roi Zogou s'est plaint à ses intimes et même à M. Jankovitch (mes télégrammes nos 18, 19 (4) et aussi 39) (5) de ce que les Italiens ne dotaient l'Albanie que de

(1) Il s'agit vraisemblablement des télégrammes de Rome nos 1350 à 1353, du 5 avril, ci-dessus publiées sous le nº 259.

(2) Du 21 février, non reproduit. Sur l'affaire Giro, voir, au tome XIV de la présente série, le nº 128 (note).

(3) Du 5 avril, ci-dessus analysé sous le nº 255 (note).

(4) Les télégrammes nos 18-19, du 16 février, sont reproduits au tome XIV précité sous le nº 128.

(5) Le télégramme nº 39, du 20 mars, n'a pas été retrouvé.

leurs armes, canons et camions réformés, sans leur accorder de cartouches et de munitions suffisantes, pour la pratique du tir et pour les manœuvres annuelles. Un détail caractéristique de leur action à cet égard, c'est qu'ils avaient enlevé, sous un prétexte plausible, les culasses des canons des batteries de côte qui étaient censées protéger le palais royal de Durazzo et ne les ont jamais remises en place.

Comment donc croire que ce même roi, qui sentait si bien son infériorité, ait osé proposer aux Italiens de se lancer à l'attaque des Yougoslaves, si l'Italie lui prêtait son appui? Et quelle insondable duplicité impliquerait son appel simultané au concours éventuel des Yougoslaves contre l'Italie menaçante (mes télégrammes nos 18, 19 et 28 et 29) (1)?

A supposer même qu'il y ait une part quelconque de vérité dans l'assertion du comte Ciano, il faudrait en induire qu'en réalité, l'Italie avait poussé le gouvernement albanais à faire valoir ses revendications ethniques en Yougoslavie (ma lettre no 12 du 7 mars 1939) (2) et que Zogou Ier, affectant d'aller beaucoup plus loin dans cette voie, se serait déclaré prêt à attaquer la Yougoslavie pour obtenir, précisément, les canons, mitrailleuses, munitions, etc. qui lui manquaient.

La première partie de cette hypothèse est d'autant plus plausible que, la veille même du débarquement italien, une personnalité albanaise en visite à la légation d'Allemagne recevait le conseil : « Surtout ne négligez pas vos revendications ethniques en Yougoslavie, nous vous appuierons énergiquement ». Or M. von Pannwitz a toujours affecté d'agir, ici, en étroit accord avec son collègue italien.

Et comment croire davantage que Zogou Ier ait eu l'initiative de proposer un resserrement des rapports italo-albanais pour aboutir à une alliance véritable et qu'on ait répondu à de si excellentes dispositions en lui offrant, « sans ultimatum » a dit Ciano, des conditions telles qu'il les a refusées jusqu'au moment où l'Italie a accentué la menace et passé à l'exécution?

La fable des mauvais traitements systématiques infligés aux Italiens (phase deuxième) est tout aussi insoutenable : certes, les Albanais ont réagi en apprenant que l'Italie faisait pression sur leur roi pour l'amener à accepter des conditions qui compromettaient l'indépendance et l'intégrité du pays, mais cette réaction se traduisait, principalement, en discussions au club, sans qu'il en résultât de voies de fait. Et n'est-il pas très probant, à cet égard, que les Italiens aient pu, jusqu'à la veille même des bombardements, préparer et réaliser leur exode (mes télégrammes nos 62 à 65) par tous les ports, sans être molestés au départ, ni en route, de l'intérieur vers la côte? Que nos collègues italiens aient pu rester dans leur légation, encombrée de réfugiés politiques, pendant toutes les opérations militaires, sans être inquiétés?

(1) Par télégramme nos 28-31, du 28 février, non reproduit, le ministre de France à Tirana déclarait que le Roi avait fait pressentir M. Jankovitch sur l'attitude que prendrait son pays envers l'Albanie dans certaines éventualités. Le Roi croyait à une entente italo-yougoslave en vue de permettre l'occupation militaire de l'Albanie moyennant l'abandon à la Yougoslavie du nord du pays.

(2) Non retrouvée.

et que les drapeaux italiens laissés sur les immeubles évacués n'aient été ni arrachés ni injuriés?

Enfin, en ce qui concerne la troisième phase et les assurances relatives au respect de l'intégrité de l'Albanie, j'ai déjà fait ressortir que ces assurances étaient données par le comte Ciano, alors qu'un ultimatum de fait était posé et près d'expirer. Les faits les plus récents et la décision de la prétendue Assemblée constituante de ce jour (mon télégramme nos 79 et 80) [1] achèvent d'en mettre en lumière toute la fausseté.

368

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 399 à 402 [2]. Urgent. Réservé. *Ankara, 13 avril 1939, 14 h. 9, 14 h. 11.*

(*Reçu :* 17 h. 10, 17 h.)

Je me réfère à votre télégramme no 337 [3].

Mon collègue d'Angleterre ayant reçu des instructions dans l'après-midi d'hier, a pu voir immédiatement M. Saraçoglu.

Après ma communication téléphonique avec M. Alexis Léger, j'ai, de mon côté, fait informer le ministre des Affaires étrangères que nos instructions allaient nous parvenir d'un instant à l'autre et que dès maintenant je m'associais à la demande anglaise.

Dans la nuit, M. Saraçoglu a informé l'ambassadeur d'Angleterre :

a. Que l'engagement demandé à la Turquie exigeait un vote de l'Assemblée nationale qui ne saurait intervenir avant la séance de la Chambre des Communes aujourd'hui;

b. Que le gouvernement turc désirait savoir si, en échange de la coopération qui lui était demandée, il pouvait compter sur une garantie britannique.

Mon collègue vient d'être autorisé à donner en principe cette garantie.

Je compte dire pour ma part au ministre qui me reçoit en fin de matinée que je suis sans instructions sur ce point, mais que je ne doute pas que mon gouvernement soit disposé à s'associer à la garantie anglaise.

Je suppose que M. Saraçoglu me parlera aussi du Sandjak. Des directives sur cette question deviennent donc indispensables.

[1] Du 12 avril. Une assemblée nationale de cent-vingt membres, convoquée par le « Comité administratif provisoire albanais » offrait la couronne d'Albanie au roi d'Italie.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Du 12 avril, ci-dessus publié sous le no 355.

1° Il a justifié par les raisons déjà données à mon collègue d'Angleterre l'impossibilité de nous répondre immédiatement, mais ces propos donnaient nettement à entendre que la réponse serait favorable.

2° En ce qui concerne la garantie réciproque proposée par l'Angleterre, le ministre des Affaires étrangères turc fait observer qu'elle s'applique exclusivement au cas d'une action italienne; il estime qu'elle devrait couvrir aussi le cas d'une intervention allemande. Mon collègue a répondu que, étant donné la solidarité des puissances de l'Axe, il ne doutait pas que son gouvernement serait d'accord pour cette extension.

3° Le Département a certainement reçu directement de Londres le texte de la formule proposée. Je m'abstiens donc de le télégraphier. J'attire cependant l'attention de Votre Excellence sur la nécessité de préciser si la garantie donnée à la Turquie engagerait la France et l'Angleterre *individuellement ou seulement conjointement*.

4° Le ministre a fait allusion à la nécessité de conversations de caractère militaire une fois réalisée l'entente politique.

A la fin de notre entretien, M. Saraçoglu m'a demandé si je n'avais rien à lui dire au sujet du Sandjak. Je n'ai pu que répondre que je demanderai à nouveau des instructions à Votre Excellence.

369

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres de France à Bucarest, Athènes.

T. nos 237; 168 (1). Très urgent. *Paris, 13 avril 1939, 18 h. 15.*

Veuillez, dès réception du présent télégramme, vous rendre auprès du ministre des Affaires étrangères et lui faire savoir que le gouvernement français, attachant la plus grande importance à prévenir toute modification imposée par la force ou la menace de la force au *statu quo* dans la Méditerranée et dans la péninsule balkanique et prenant en considération les inquiétudes spéciales que les événements de ces dernières semaines ont fait naître, avait décidé, d'accord avec le gouvernement britannique, de donner à :

Pour Bucarest : la Roumanie
Pour Athènes : la Grèce

l'assurance particulière qu'au cas où une action serait entreprise qui menacerait clairement l'indépendance de :

Pour Bucarest : la Roumanie
Pour Athènes : la Grèce

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».

et à laquelle le gouvernement :

Pour Bucarest : roumain

Pour Athènes : grec

estimerait qu'il est de son intérêt vital de résister avec ses forces nationales, le gouvernement français se tiendra pour engagé à lui prêter immédiatement toute l'assistance en son pouvoir.

370

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 342 (1). *Paris, 13 avril 1939, 22 h.* (2).

Le gouvernement français a rendu publiques aujourd'hui les décisions prises par le Conseil des ministres (3).

En les communiquant à la presse, M. Édouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, les a accompagnées de la déclaration suivante :

« J'ai défini la politique de la France dans le discours radiodiffusé que j'ai prononcé le 29 mars (4). Je disais alors que l'Europe était en état d'alerte et que la France, décidée à maintenir la paix dans la liberté et l'honneur, devait renforcer d'abord sa propre défense et accroître ses liens de solidarité avec tous les peuples qui sont résolus à faire face à l'agression.

« Depuis, c'est dans ce sens que nous avons agi. Nous l'avons fait sans manifestations verbales et sans vaines provocations.

« L'action pour être efficace n'a besoin d'être accompagnée ni de discours ni de menaces.

« C'est pourquoi nous avons pris des mesures militaires qui garantissent contre toute surprise les frontières de la France et de son Empire (5).

« Le gouvernement remercie au nom de la France tous les hommes qui ont rejoint leurs postes dans leurs régiments, leurs escadrilles et sur leurs navires, tous ceux qui contribuent à assurer à leur pays sa sécurité. Il veut aussi remercier tous ceux qui, dans nos usines de défense nationale, à quelque place que ce soit, accomplissent un vigoureux effort dont j'enregistre chaque jour les heureux résultats.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) En clair.

(3) Le 12 avril, le Conseil des ministres arrêtait les termes de la déclaration qui devait être publiée le lendemain sur la politique extérieure du gouvernement français.

(4) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 202 (note),

(5) Un Conseil de cabinet, réuni le 11 avril à 16 heures 30, approuvait les mesures d'ordre militaire, particulièrement maritimes, prises par le comité permanent de la Défense nationale dans sa séance du 9 (le procès-verbal de cette séance est ci-dessus reproduit sous le nº 316).

« Il rend hommage au peuple tout entier qui, en France et dans ses territoires d'outre-mer, donne un admirable exemple de sérénité et de résolution. En même temps, suivant les mêmes méthodes, nous avons poursuivi l'action diplomatique nécessaire au maintien de la paix par l'affermissement des solidarités qui doivent unir devant le péril commun tous les pays résolus à préserver leur liberté. Nous demeurons en contact permanent avec les gouvernements de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de la Russie, de la Pologne et de l'Entente balkanique.

« Notre but, et j'ai la conviction que nous l'atteindrons, est d'organiser cette collaboration nécessaire entre toutes les nations qui ne songent à menacer les intérêts vitaux d'aucun peuple, quel qu'il soit, qui ne se refusent à aucun examen loyal des problèmes actuels et qui sont déterminées à s'opposer à toute tentative de domination.

« Ai-je besoin d'ajouter que notre étroite et profonde entente avec la Grande-Bretagne n'a jamais eu une force plus grande qu'aujourd'hui. J'adresse donc à la nation française la déclaration suivante, qui a été arrêtée d'un commun accord par le gouvernement de la République et le gouvernement de la Grande-Bretagne :

« Le gouvernement français attache la plus grande importance à prévenir toute modification imposée par la force ou par la menace de la force au *statu quo* dans la Méditerranée et dans la péninsule balkanique.

« Prenant en considération les inquiétudes spéciales que les événements de ces dernières semaines ont fait naître, le gouvernement français a donné en conséquence à la Roumanie et à la Grèce l'assurance particulière qu'au cas où une action serait entreprise qui menacerait clairement l'indépendance de la Roumanie ou de la Grèce et à laquelle le gouvernement roumain ou le gouvernement grec estimerait qu'il est de son intérêt vital de résister avec ses forces nationales, le gouvernement français se tiendra pour engagé à lui prêter immédiatement toute l'assistance en son pouvoir.

« Le gouvernement anglais a adopté la même attitude.

« Le gouvernement français, d'autre part, a été heureux de la conclusion des engagements réciproques de la Grande-Bretagne et de la Pologne qui ont décidé de se donner un appui mutuel, afin de défendre leur indépendance si elles étaient directement ou indirectement menacées [1].

« L'alliance franco-polonaise est d'autre part confirmée par le gouvernement français et le gouvernement polonais dans le même esprit. La France et la Pologne se garantissent immédiatement et directement contre toute menace directe ou indirecte qui porterait atteinte à leurs intérêts vitaux.

« Nos ambassadeurs communiquent aujourd'hui même cette déclaration à tous les gouvernements intéressés et en particulier à la Turquie ».

« Protection du territoire de la France et de son empire contre toute atteinte directe ou indirecte à son intégrité et à ses droits, recherche dans l'unique

[1] Sur ces engagements anglo-polonais, voir ci-dessus les nos 275, 359 ; ci-après le no 415

souci de la paix de toutes les ententes propres à assurer la protection solidaire des peuples contre toute entreprise menaçant leur indépendance, telle est la politique que le gouvernement français a suivie dans la conscience de ses responsabilités et dans l'inflexible détermination de ne reculer devant aucun des devoirs que lui impose la sauvegarde des destinées de la patrie. »

371

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 90 à 92. (1). Réservé. *Lisbonne, 13 avril 1939, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h. 5, 23 h. 25.)

D'une source digne de foi, on m'assure que l'inquiétude signalée par mon télégramme nos 86 à 88 (2) s'étend aux milieux militaires qui ne dissimulent plus leurs appréhensions. La présence d'éléments italo-allemands en voie d'organisation dans la région de Badajoz, place forte qui commande la route et le chemin de fer de Madrid à Lisbonne et située aux confins de la région portugaise de l'Alentejo, leur fait redouter, en dépit du pacte de non-agression récemment signé, une invasion encouragée et soutenue par la Phalange en direction de Lisbonne, des côtes portugaises et spécialement de la baie de Lagos. L'armée portugaise, dans l'état actuel de ses armements, serait incapable de s'opposer efficacement à un semblable coup de force.

Des nouvelles signalant des concentrations analogues à la frontière nord du Portugal et dans la région de Cadix aggravent le malaise. D'autre part, les milieux bien informés connaissent la présence à Lisbonne de M. Peira, ambassadeur du Portugal en Espagne, s'alarment du secret dont on entoure sa venue. Des bruits inquiétants circulent au sujet des rapports de l'ambassadeur, qui serait ému des tendances de plus en plus conquérantes de la Phalange dont le nouveau cri impérialiste : *Arriba España del mar al mar*, signifie : Vive l'Espagne de la mer Méditerranée à l'Océan (3).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Du 11 avril, non reproduit. Ce télégramme faisait état d'un entretien du ministre de France la veille avec M. de Sampaio, secrétaire général du ministère portugais des Affaires étrangères, sur le pacte de non-agression hispano-portugais signé le 17 mars (sur ce pacte, voir ci-dessus le no 286, note). Si M. de Sampaio attribuait une valeur réelle à l'accord, un membre de l'entourage du président de la République se montrait par contre plus sceptique quant à l'efficacité d'un engagement souscrit par le général Franco, dont l'autorité s'effaçait devant la puissance grandissante des milieux inféodés à l'Italie et à l'Allemagne. Cette appréhension était partagée par une grande partie de l'opinion portugaise.

(3) Le même jour, par dépêche no 323, le chargé d'affaires à Berlin signalait que le Reich semblait prendre « un intérêt particulier aux choses du Portugal ».

372

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 638 à 644. *Washington, 13 avril 1939, 20 h. 55, 21 h. 1, 20 h. 56, 20 h. 50, 20 h., 21 h.*

(*Reçu :* le 14, 7 h., ? h. 40, 5 h. 40, 4 h. 10, 6 h.)

M. Sumner Welles a parlé aujourd'hui des « droits naturels de l'humanité » à une cérémonie organisée par l'Université de Virginie en l'honneur de son fondateur, le président Jefferson.

Après avoir critiqué en termes généraux et mesurés la politique belliqueuse, l'étatisme intégral et l'intolérance raciale ou religieuse de certaines grandes nations, il s'est demandé quelle devait être en présence de cette situation l'attitude des États-Unis, qui étaient devenus la plus grande force matérielle et devraient être la plus grande force morale du monde.

Sans doute, a-t-il dit, l'immense majorité des Américains et leur gouvernement avec eux veulent-ils rester en paix. Mais « la paix du monde est aujourd'hui indivisible. Un acte d'agression ou de conquête entrepris contre une nation pacifique nous affecte même dans notre isolement géographique... Chaque fois qu'une nation pacifique et indépendante est victime d'un acte de domination étrangère, les rangs des puissances pacifiques que nous n'avons pas à craindre s'éclaircissent en conséquence et notre propre sécurité est réduite proportionnellement. Chaque fois qu'une région d'activité commerciale disparaît du domaine où le commerce international est conduit sur la base d'une juste égalité des chances, le commerce extérieur des États-Unis subit de nouvelles restrictions et notre redressement national en est retardé.

« Chaque fois que l'ordre du monde est ébranlé et chaque fois que les règles du droit ou de l'humanité ou de l'honnêteté dans les relations internationales sont violées, nos propres intérêts en sont affectés ».

Cela étant, les États-Unis peuvent-ils « faire entendre leur voix quand il en est encore temps »?

M. Sumner Welles ajourne l'idée d'une conférence mondiale qui n'aurait pas de chance de succès, « aussi longtemps que n'existerait pas chez tous les participants un sincère désir de paix et qu'il n'y aurait pas de raison de croire que les engagements pris dans cette réunion seraient respectés ».

Il fait observer qu'une collaboration économique et financière telle que les États-Unis l'ont pratiquée depuis six ans ne peut fournir de solution permanente, « à moins que toutes les puissances ne soient prêtes à mettre fin à la course aux armements qui détruit maintenant l'économie nationale de chaque nation ».

Le sous-secrétaire d'État place au premier rang des devoirs immédiats des États-Unis le réarmement afin de repousser toute attaque d'où qu'elle vienne.

Il se demande ensuite si le gouvernement doit conserver le régime actuel de la neutralité. Rappelant que l'embargo décrété par Jefferson en 1807 a entraîné les États-Unis dans la guerre avec l'Angleterre « pour les raisons même que l'embargo était destiné à prévenir », il déclare que « même quand nous essayons d'abandonner notre position comme membre de la famille des nations, de renoncer à tous nos justes droits et privilèges de nation commerciale et de nous entourer d'une haute muraille de Chine, nous ne pouvons échapper longtemps aux complexes qui découlent de notre existence même dans un monde de nations ».

Il ajoute que Jefferson reconnaîtrait sans doute que la « meilleure sauvegarde pour la paix du peuple américain » consisterait à « permettre aux nations qui pourraient être attaquées de se procurer des approvisionnements, y compris les munitions, dont elles pourraient avoir besoin pour leur défense, et qu'elles pourraient être capables d'acheter dans ce pays en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix. Ce n'est pas servir les meilleurs intérêts de la nation ni la cause de la paix mondiale que d'offrir, comme nous le faisons, une prime aux nations dont la politique tend à dominer les contrées pacifiques qui ne menacent ni notre sécurité ni nos intérêts nationaux, et de refuser à ces dernières la possibilité d'acheter ici les articles de première nécessité qui pourraient leur permettre d'échapper à la conquête ».

Le sous-secrétaire d'État conclut que les États-Unis doivent être une démocratie non seulement de nom mais de fait, s'ils veulent maintenir l'unité et la sécurité nationale.

373

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 646 à 648. *Washington, 13 avril 1939, 22 h., 22 h. 10.*
(*Reçu :* le 14, 7 h.)

L'approbation donnée avant hier par le Président à l'éditorial du *Washington Post* (1) a été assez fraîchement accueillie par la presse, où elle a éveillé des jalousies professionnelles, et dans certains milieux politiques partisans d'une politique extérieure active, qui ont regretté que le chef de l'État n'eût pas pris plus directement ses responsabilités internationales. Mais la véritable portée n'en a pas échappé à mes collègues. L'ambassadeur d'Angleterre notamment me disait que le Président avait peut-être joué une de ses dernières cartes pour prévenir une guerre générale.

(1) **Voir ci-dessus le n° 345.**

Le discours prononcé aujourd'hui par M. Sumner Welles [1], qui a prétendu parler en simple citoyen mais a été bien évidemment le porte-parole du gouvernement, constitue une nouvelle manifestation de la pensée présidentielle, cette fois sous une forme qui ne prête pas aux mêmes critiques.

L'administration, qui ne saurait sans graves inconvénients brusquer les travaux des commissions parlementaires sur la loi de neutralité, n'a cependant pas voulu attendre plus longtemps pour prendre position et pour orienter l'opinion tant au Congrès qu'à l'extérieur.

M. Sumner Welles a porté son effort principalement contre l'embargo sur le matériel de guerre. Il a critiqué en effet les dispositions qui empêchent les belligérants d'acheter les armes et munitions nécessaires à leur défense. Il a fait ainsi implicitement une distinction entre les agresseurs et les victimes mais il se contenterait sans doute d'une discrimination de fait, telle qu'elle résulterait de la proposition Pittman [2], qui combine la suppression de l'embargo avec les stipulations de l'article 2, toutes à l'avantage des puissances possédant la maîtrise de la mer et la possibilité de payer comptant.

Tous les renseignements s'accordent à indiquer que l'opinion devance dans cette question le Congrès, où d'ailleurs le Sénat est notablement en retrait sur la Chambre.

Les déclarations faites aujourd'hui par les chefs des gouvernements français et britannique [3] semblent avoir produit dans tous les milieux une impression très favorable.

374

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 591 [4]. Secret. Réservé. *Varsovie, 13 avril 1939* [5].

(*Reçu :* le 14, 16 h. 15.)

Puisque le gouvernement polonais nous demande de préciser les engagements de la France vis-à-vis de la Pologne [6], l'occasion me paraît devoir être saisie pour leur proposer les conversations d'états-majors qui s'imposent.

[1] Longuement analysé par le télégramme de Washington nos 638-644, du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 372.

[2] Sur cette proposition, voir ci-dessus le nº 102.

[3] Déclarations qui annonçaient la garantie donnée par les deux gouvernements aux gouvernements d'Athènes et de Bucarest de leur porter assistance, au cas où une action menée contre eux menacerait l'indépendance de leurs pays et où ils jugeraient nécessaire de résister avec leurs forces nationales : voir ci-dessus les nos 369, 370; ci-après le nº 415.

[4] Extrait des archives de la Cour de justice de Riom.

[5] Par courrier en clair.

[6] Sur le désir du gouvernement polonais de voir celui de Paris donner une interprétation des accords franco-polonais, qui mette ces accords en harmonie avec l'accord polono-britannique, voir ci-dessus le nº 359.

Ces conversations pourraient avoir lieu très discrètement et par l'entremise des attachés militaires, pour ne pas provoquer des commentaires de presse, mais — et j'y insiste une fois de plus — elles ne sauraient être ajournées plus longtemps.

375

M. de Vaux Saint-Cyr, Chargé d'Affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des affaires étrangères.

T. nº 990 (1). Secret. *Berlin, 13 avril 1939* (2).

Les membres de l'ambassade d'Espagne à Berlin qui, en septembre, ne dissimulaient pas leur consternation en présence de la possibilité d'un conflit entre les puissances de l'Axe et les démocraties occidentales (3) paraissent accepter aujourd'hui plus facilement l'idée d'une telle éventualité.

A une question que lui posait l'un de mes collaborateurs, un secrétaire espagnol, connu cependant pour ses tendances francophiles, a répondu en hésitant qu'en cas de guerre, la neutralité de l'Espagne ne serait plus un fait aussi certain aujourd'hui qu'il y a quelques mois et qu'il était à craindre que, dans une telle hypothèse, l'Italie ne réussît, par l'intermédiaire des phalangistes, à exercer une pression décisive sur le général Franco.

Il a ajouté, il est vrai, que tout dépendait de la constellation politique et que, notamment, si la menace d'une intervention américaine se précisait, le gouvernement espagnol ferait des efforts désespérés pour rester en dehors du conflit.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Voir, au tome XI de la présente série, le nº 369.

376

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 425 à 428 (1). *Bucarest, 13 avril 1939.*

Je me réfère à mes télégrammes nos 420 à 422 (2).

En réponse à la nouvelle qui lui a été communiquée hier soir par les gouvernements polonais et yougoslave concernant les mesures militaires que la Hongrie s'apprête à prendre à l'égard de la Roumanie, M. Gafenco a fait demander à M. Markovitch d'indiquer immédiatement à Budapest le point de vue roumain :

1° Depuis le 25 mars, la Roumanie n'a procédé à aucune nouvelle convocation de réservistes et certaines unités ont même été démobilisées;

2° Les troupes roumaines n'occupent que des positions strictement défensives, mesure élémentaire de sécurité justifiée par les concentrations qui ont lieu en Hongrie ainsi que par les violentes campagnes de presse et de radio dirigées de Budapest contre l'intégrité du territoire roumain. Le gouvernement de Budapest a d'ailleurs contribué à entretenir la tension en refusant obstinément de faire aucune déclaration rassurante et dépourvue d'équivoque ;

3° Le gouvernement royal a déjà affirmé de la façon la plus nette, et il est prêt à le répéter, que les mesures militaires qu'il a été obligé de prendre ont un caractère purement défensif et que la Roumanie entend respecter les frontières de ses voisins aussi rigoureusement qu'elle entend que l'on respecte les siennes.

4° Le gouvernement roumain désirerait connaître — et M. Markovitch est prié de le demander à Budapest — le sens et la portée qu'il convient d'attribuer aux termes menaçants que contient la note hongroise et notamment aux mots : « avoir tout droit à des moyens militaires »;

5° Si une semblable menace implique des intentions agressives, le gouvernement de Belgrade ne croit-il pas que le moment est venu de rappeler à la Hongrie les obligations réciproques d'alliance qui unissent la Roumanie et la Yougoslavie?

(1) C'est en fait la retransmission à Londres, le 15 avril, sur les nos 729-732, de ce télégramme qui est ci-après reproduite.

(2) Du même jour, non reproduit. D'après ce télégramme, le ministre roumain des Affaires étrangères avait fait part au représentant de la France de son anxiété face à l'attitude menaçante de la Hongrie. Le gouvernement de Budapest avait en effet porté à la connaissance de Belgrade et de Varsovie que, « pour répondre aux mesures de mobilisation de la Roumanie, il se verrait forcé d'avoir recours *à des moyens militaires* à partir du 12 avril ». M. Gafenco avait demandé au ministre de Grande-Bretagne d'intervenir à Londres pour que le Premier britannique, au cours de la séance des Communes de l'après-midi, mentionnât la Roumanie au même titre que la Grèce et éventuellement la Turquie. Il serait également reconnaissant au gouvernement français d'appuyer sa demande à Londres.

6° La Roumanie est prête à faciliter toute entente de bonne foi, mais ne cèdera à aucune pression appuyée sur des arguments de mauvaise foi.

M. Gafenco a effectué une démarche analogue auprès du gouvernement polonais, sans faire mention évidemment du point 5 et même du paragraphe 6; en effet, la démarche hongroise semblant avoir été moins brutale à Varsovie qu'à Belgrade, M. Gafenco n'a pas jugé utile de réagir aussi fortement auprès de M. Beck.

377

Note du Directeur politique adjoint [1].

Paris, 13 avril 1939.

L'ambassadeur de Pologne a fait ce matin, au Ministre, la déclaration suivante :

« M. Beck fait dire qu'il ne voit pas d'inconvénient à une déclaration du gouvernement français en faveur d'un pays ami de la Pologne, mais que cette déclaration ne changera en aucune manière les obligations actuelles de la Pologne à l'égard de la Roumanie.

« Il appartiendra au gouvernement roumain de se mettre en rapport avec le gouvernement polonais ».

378

Note du Département [2].

Paris, 13 avril 1939.

Les démarches entreprises par le gouvernement britannique à Ankara [3] paraissent se décomposer en trois phases successives et complémentaires :

1° Le gouvernement britannique demande au gouvernement turc de prêter assistance à la Grèce, au cas où celle-ci serait l'objet d'une attaque italienne.

2° Le gouvernement britannique offre au gouvernement turc un accord d'assistance réciproque en cas d'attaque italienne dirigée contre l'un ou l'autre pays.

[1] Cette note est extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Extraite des dossiers Hoppenot.
[3] Sur ces démarches, voir ci-dessus les nos 354 (note), 355, 357, 368.

3° Le gouvernement britannique interroge le gouvernement turc sur ses intentions en cas d'attaque dirigée contre la Roumanie :

a. Si le gouvernement polonais prête son assistance à la Roumanie;

b. Si le gouvernement polonais s'abstient de venir à l'aide du gouvernement roumain. Le gouvernement britannique exprime en même temps son espoir de voir le gouvernement turc prêter son concours à l'œuvre de résistance commune.

Notre ambassadeur à Ankara a été invité à s'associer, d'une manière générale, aux démarches entreprises par son collègue anglais.

Il semble cependant que cette intervention de M. Massigli ne doive pas, pour le moment présent, aller jusqu'à proposer à la Turquie la conclusion d'un pacte d'assistance réciproque contre une agression italienne. La conclusion immédiate d'un pareil accord empiéterait en effet sur la négociation d'ordre plus général que notre ambassadeur a entamée avec le gouvernement d'Ankara et risquerait d'entraîner certaines répercussions quant aux accords relatifs à la Syrie qui doivent faire partie intégrante de la convention envisagée.

Tout en donnant notre appui aux efforts tentés à Ankara par le gouvernement britannique et en marquant au gouvernement turc notre accord complet avec la Grande-Bretagne, il paraît préférable de ne pas envisager, pour l'instant, la conclusion d'un accord d'assistance franco-turc complémentaire à l'accord turco-anglais. Le jeu normal de ce dernier doit, du reste, couvrir par lui-même, dans toutes les circonstances prévisibles, nos intérêts en cause aussi efficacement que le ferait un accord séparé franco-turc.

379

Communication de l'Ambassade de Chine à Paris au Département

Aide-mémoire

N° SC 2798/sn/4148. *Paris, 13 avril 1939.*

Inspirée de l'esprit des résolutions de l'assemblée et du conseil de la Société des Nations à la suite de l'appel du gouvernement chinois concernant la situation en Extrême-Orient, et, plus particulièrement, de la résolution du Conseil en date du 14 mai 1938 qui fait un appel pressant aux membres de la Société des Nations, afin de donner effet aux résolutions antérieures de l'Assemblée et du Conseil, cette résolution recommandant, entre autres, « qu'ils prennent en sérieuse considération et examinent avec sympathie les demandes qu'ils peuvent recevoir du gouvernement chinois, conformément auxdites résolutions », l'ambassade de Chine, d'instructions de son gouvernement, a l'honneur de proposer certaines mesures d'aide financière à la Chine et d'exprimer son ardent espoir que le gouvernement français voudra bien trouver les moyens de prendre une décision favorable à leur effet.

Ces mesures peuvent se classer sous les trois catégories suivantes :

I. Contribution à un fonds chinois de stabilisation de la monnaie;

II. Octroi de garantie de crédit pour faciliter le financement de certaines entreprises de chemins de fer et industrielles dans le sud-ouest de la Chine;

III. Réduction des droits de transit à travers l'Indochine sur les approvisionnements en matériels destinés au gouvernement chinois.

Il peut être remarqué, ici, que, pour donner aide à la Chine en vue de stabiliser la monnaie chinoise et les changes, le gouvernement des états de l'Amérique du Nord a déjà acheté et continue à acheter du métal argent au gouvernement chinois. Ces achats ont grandement aidé à renforcer les fonds de réserve chinois à l'étranger pour les changes. Le gouvernement britannique, pour sa part, a accepté le mois dernier de garantir une avance de 5 millions de livres sterling par les banques britanniques pour les fonds chinois de stabilisation de la monnaie, avance à laquelle les banques chinoises contribuent pour une part égale. Le gouvernement chinois espère vivement que le gouvernement français voudra bien accorder une contribution semblable pour ce même but.

Pour ce qui concerne les crédits en vue de faciliter le financement des achats à l'étranger, le gouvernement américain a accordé à la Chine, en décembre dernier, un crédit de 25 millions de dollars or destinés au paiement d'achat de matériels aux États-Unis. Le gouvernement britannique a également accordé à la Chine, peu de temps après l'annonce du crédit fait par l'Amérique, un crédit de 500 000 livres sterling pour faciliter l'achat de certains matériels dans le Royaume-Uni; il a donné aussi à entendre au gouvernement chinois qu'un autre crédit d'environ 3 millions de livres sterling pourrait être mis à sa disposition pour des buts similaires [1].

Désireux de mettre à exécution un programme de construction de chemins de fer dans les provinces du Sud-ouest afin de relier Yunnanfou, dans la province du Yunnan, et Tchengtou, dans la province du Setchoang, avec les chemins de fer indochinois d'une part et avec ceux de la frontière birmane d'autre part; aussi soucieux d'établir certaines usines industrielles pour la fabrication de produits chimiques et autres dans le but d'accélérer le développement économique dans le sud-ouest de la Chine, le gouvernement chinois espère qu'il sera possible pour le gouvernement français de convenir pour l'octroi de crédit au moyen de « l'assurance crédit » afin de faciliter la réalisation des projets chinois.

Il peut être ajouté, en considération du développement économique des provinces du sud-ouest de la Chine, que le gouvernement chinois a également en vue les avantages que pourront en tirer le commerce et l'industrie de l'Indochine. En fait, une des principales considérations qui ont conduit le gouvernement chinois à désirer un développement économique rapide dans la région du sud-ouest de la Chine est la communauté des intérêts entre l'Indochine et

[1] Sur ces octrois de crédits à la Chine par les puissances anglo-saxonnes, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 224 (et note).

les provinces limitrophes chinoises. Ces plans de développement ont été formulés en prenant également en considération les intérêts de l'Indochine; et la plus prochaine réalisation matérielle de ces plans, avec l'assistance financière française, préparera le terrain pour une collaboration encore plus étroite entre la Chine et la France, dans le but de renforcer la sécurité mutuelle et le bien-être commun de l'Indochine et des provinces limitrophes chinoises.

En référence à la catégorie III mentionnée plus haut, une réduction du droit de transit sur les approvisionnements chinois transportés à travers l'Indochine serait des plus appréciée. Dans les quinze premiers mois du conflit sino-japonais, la plupart des approvisionnements chinois furent envoyés en Chine par Hongkong, port libre, et n'étaient pas par conséquent soumis au paiement de taxes de transit quelconque. Le changement des circonstances survenu en octobre dernier [1] ont rendu Hongkong non praticable comme centre de transbordement pour les approvisionnements chinois. Ces approvisionnements ont été depuis, et sont encore transportés vers la Chine à travers l'Indochine et la Birmanie aux prix de dépenses énormément augmentées, non seulement pour ce qui concerne le coût du transport, mais aussi du fait que ces approvisionnements ont été soumis à des paiements de très forts droits de transit.

Pour le cas de l'Indochine, l'article 6 de la « convention réglant les rapports entre la Chine et la France relativement à l'Indochine française et aux provinces chinoises limitrophes » du 16 mai 1930 [2] stipule que le transit du matériel de guerre aussi bien que celui des armes et des munitions appartenant au gouvernement chinois sera exonéré de tous droits. Le gouvernement chinois espère que le gouvernement français voudra bien trouver les facilités de prendre une telle décision, qui ferait jouir les autres approvisionnements chinois d'une exonération similaire de tous droits de transit à travers l'Indochine. Une telle mesure aiderait aussi à renforcer plus encore les ressources financières du gouvernement chinois pour faire face aux difficultés de sa situation extérieure.

[1] Le 11 octobre 1938, les Japonais avaient débarqué dans la baie de Bias, dans la province de Kouang-Toung, à proximité de Hong-Kong, et s'étaient emparés de Canton (21 octobre) et Hankéou (25 octobre).

[2] La convention commerciale franco-chinoise du 16 mai 1930 stipulait que des consuls chinois s'établiraient à Hanoï, Haïphong et Saigon, et des consuls français dans plusieurs villes chinoises du Sud; elle déterminait les conditions d'établissement en Indochine des ressortissants chinois, dans les ports ouverts de Chine méridionale des ressortissants français. Les produits chinois bénéficieraient du tarif minimum de l'Indochine aussi longtemps que serait appliqué le tarif national chinois de 1929 aux produits français et indochinois.

380

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 210. *Rome, 13 avril 1939.*

(*Reçu* : Dir. pol., 19 avril.)

L'affaire d'Albanie vient de démontrer que les questions balkaniques restaient au premier plan des préoccupations du gouvernement de Rome. La politique fasciste a toujours été active dans ces régions, mais depuis quelque temps on avait eu l'impression qu'elle s'effaçait dans une certaine mesure devant l'action du IIIe Reich et que le différend franco-italien ramenait l'attention du gouvernement de Rome sur les problèmes spécifiquement méditerranéens. L'occupation militaire de l'Albanie a prouvé que M. Mussolini conçoit le problème méditerranéen comme un tout englobant les principales questions qui sont pendantes à l'heure actuelle et qui, du point de vue italien, devraient être résolues. Le Duce a en même temps fait comprendre que s'il laissait l'Allemagne s'étendre dans l'Europe centrale et orientale, il entendait, lui, se réserver dans l'Europe sud-orientale une zone d'influence où les intérêts italiens devaient être prédominants. On avait cru que l'Italie se laisserait peu à peu éliminer de l'Europe par son puissant partenaire et qu'elle deviendrait, ou tout au moins qu'elle tenterait de devenir une puissance essentiellement insulaire, maritime et même africaine. C'est dans ce sens que l'on pouvait interpréter le passage du discours de M. Mussolini à Palerme [1], dans lequel il déclarait que la Sicile deviendrait le centre géographique de l'Empire. Il n'est pas douteux que le gouvernement italien ne continue à nourrir des desseins d'expansion sur le continent africain, à notre détriment. Mais il n'entend pas, pour cela, se laisser pratiquement éliminer de l'Europe. Le coup de M. Hitler en Tchécoslovaquie a précipité les événements. L'affaire albanaise, préparée de longue date, pouvait être déclenchée à n'importe quel moment. Sans doute M. Mussolini a-t-il jugé que l'heure était venue et qu'il lui fallait réapparaître en quelque sorte sous une forme tangible dans les Balkans, en prenant pied solidement et militairement sur l'autre rive de l'Adriatique, de façon à s'insérer comme un coin entre la Grèce et la Yougoslavie.

[1] Discours prononcé le 20 août 1937 au cours duquel le Duce exaltait la fondation du second Empire de Rome, puis abordant les questions de politique internationale, affirmait que l'Italie entendait « pratiquer une politique concrète de paix ». Il estimait que si l'on examinait dans un esprit raisonnable l'ensemble des relations de la France avec Rome, il n'y avait pas « matière pour un drame ». Il demandait que la Société des Nations enregistrât la disparition de l'Éthiopie. Enfin, il achevait son discours en insistant sur la solidité de l'Axe et en répétant que l'Italie ne tolérerait pas en Méditerranée le bolchevisme. Voir également, au tome VI de la présente série, les nos 346 (et note), 347.

Les conséquences de l'installation définitive du gouvernement de Rome en Albanie et le rattachement de ce pays à la couronne d'Italie sont, en effet, de nature à renforcer considérablement la position stratégique et politique de l'Italie dans les Balkans. Tout ceci s'accompagne d'ailleurs d'une recrudescence de l'activité de la diplomatie fasciste à Athènes, à Belgrade, à Sofia, à Budapest et à Bucarest. Tout en opérant au profit de l'Axe et du groupe des états totalitaires en prévision d'un conflit général, l'Italie travaille surtout pour elle. On peut se demander quelle est la position finalement adoptée par le gouvernement italien. Entend-il bouleverser rapidement les Balkans, ou songe-t-il à établir solidement son influence sur certains pays balkaniques, sans provoquer de graves remaniements territoriaux? La politique italienne est, comme on le sait, « à tiroirs ». Elle dispose toujours de plusieurs combinaisons possibles. A l'heure actuelle, il semble que, en ce qui concerne la Yougoslavie, par exemple, l'Italie soit plutôt orientée vers une certaine consolidation de l'état des Serbes, des Croates et des Slovènes, à condition que le gouvernement de Belgrade reste aux côtés de l'axe Rome-Berlin et se comporte en fidèle satellite des états totalitaires. Bien entendu, si l'on éprouvait à Rome la moindre inquiétude sur l'orientation prochaine de la politique du cabinet de Belgrade, on en viendrait très vite à l'idée d'une dissociation par l'intérieur de l'État yougoslave, d'une désagrégation entreprise d'un commun accord avec Berlin et qui permettrait de détruire l'unité yougoslave en détachant la Croatie, peut-être aussi la Slovénie, de la Yougoslavie.

Mais c'est plutôt, semble-t-il, du côté de la Roumanie que la politique italienne développe pour le moment son action. Il est assez singulier de voir que le gouvernement de Rome qui, il y a fort peu de temps encore, paraissait favorable à la conclusion d'un pacte de non-agression entre la Roumanie et la Hongrie, se montre maintenant plutôt disposé à soutenir les revendications hongroises contre le gouvernement de Bucarest. Comme je l'ai, en effet, signalé dans mon télégramme nº 1505 de ce matin [1], les journaux de la Péninsule ont reproduit en bonne place l'éditorial du *Magyarsag* dans lequel le journal de Budapest expose que la Hongrie ne saurait renoncer à la Transylvanie roumaine. Bien que les feuilles italiennes se soient abstenues de commentaires, on a l'impression que cette information n'est pas pour leur déplaire et que la nouvelle orientation du gouvernement de Budapest se poursuit d'accord avec Berlin et Rome. Du point de vue italien, la Roumanie représente, en effet, un des points les plus faibles de l'armature balkanique de l'heure présente. Du jour où l'on a renoncé ici à l'espoir de s'entendre avec la France sur une formule de liquidation méditerranéenne donnant certaines satisfactions à l'Italie, il paraît évident qu'on ne peut plus songer à constituer en face de l'Allemagne cette sorte de barrage indirect qu'aurait représenté un groupement de la Hongrie, de la Roumanie, de la Pologne et de la Yougoslavie. Dans ces conditions, il est inutile d'essayer de concilier les points de vues divergents de Budapest et de Bucarest et il vaut mieux que le gouvernement hongrois se mette d'accord avec l'Allemagne et entreprenne, avec l'appui du

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

Reich, cette campagne révisionniste qui doit aboutir au démembrement de la Roumanie dans un délai relativement prochain. Les relations italo-hongroises sont d'ailleurs suffisamment bonnes pour que l'Italie n'ait pas à prendre ombrage d'une activité trop grande de l'Allemagne à Budapest, surtout si celle-ci doit avoir pour résultat de fortifier la Hongrie déjà agrandie par l'annexion de la Ruthénie subcarpathique et qui, par l'acquisition de la Transylvanie, reprendrait une position de tout premier plan dans ce secteur de l'Europe orientale. Par ailleurs, les pressions que l'Allemagne est en mesure d'exercer désormais sur le gouvernement roumain peuvent compléter la manœuvre qui semble devoir se dessiner du côté hongrois.

D'autre part, la diplomatie fasciste donne l'impression de se montrer de plus en plus active à Sofia. Les conversations récentes que le roi Boris a eues ici avec M. Mussolini et avec le roi Victor-Emmanuel III paraissent avoir donné au Souverain l'impression que « le printemps serait très agité ». Le mouvement irrédentiste bulgare se développe, en effet, de plus en plus. Les revendications du gouvernement de Sofia sur la Dobroudja roumaine pourraient être formulées en même temps que les exigences hongroises. On aurait ainsi la possibilité de jumeler en quelque sorte l'action de Budapest et de Sofia, en plein accord avec Berlin et Rome. La Roumanie est, sans nul doute, très menacée. La carte bulgare représente, en outre, un atout important dans le jeu diplomatique italien par rapport à la Grèce. Nul n'ignore, en effet, les desseins et les ambitions du gouvernement de Sofia qui veut récupérer ses débouchés sur la mer Égée en direction de Kavala et de Dedéagatch. Il y a là un élément de pression sur la Grèce qui n'est pas négligeable.

L'attitude de l'Italie en ce qui concerne le cabinet d'Athènes n'est certainement pas arrêtée définitivement à l'heure actuelle. Il semble que, dans un premier temps, on désire à Rome rassurer la Grèce et ne pas porter atteinte à son intégrité territoriale [1]. Bien entendu, si M. Metaxas donnait l'impression de se rapprocher de la France et de l'Angleterre, la position de l'Italie pourrait être rapidement révisée. Le gouvernement de Rome n'accepterait certainement pas de voir le cabinet hellénique mettre à la disposition de l'amirauté britannique ses rades et ses ports.

Le procès de révision des clauses territoriales du traité de Versailles et des accords qui l'ont suivi paraît devoir se poursuivre, en somme, activement au cours des prochains mois. La disparition de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie ont constitué des précédents dont on s'inspirera par la suite. A l'heure actuelle c'est, croit-on, sur la Roumanie que l'on fera porter le plus gros effort au risque de déclencher une conflagration générale dans les Balkans et, par suite, dans toute l'Europe. Mais, naturellement, les autres pays balkaniques pourraient se trouver rapidement menacés par les appétits des états totalitaires qui n'attendent que de savoir avec précision quelle sera l'attitude de ces gouvernements pour les classer parmi les amis ou les ennemis de l'Axe, en tirant les conséquences qu'une telle classification comporte.

[1] Sur les assurances données à cet égard par la diplomatie italienne, voir ci-dessus les nos 310, 313, 315.

381

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 211. *Rome, 13 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 avril.)

Si depuis quelques semaines déjà, le bruit d'une action prochaine de l'Italie sur l'Albanie avait commencé à courir dans les milieux bien informés des principales capitales européennes, le coup de force italien du 7 avril dernier a été pour l'ensemble du public de la Péninsule une surprise à peu près totale.

A plusieurs reprises, en effet, le gouvernement fasciste s'était attaché à démentir les « rumeurs sans fondement » que l'on faisait circuler à l'étranger, « dans le but évident de troubler la paix qui règne dans l'Adriatique ». Dès le milieu de mars, la presse italienne avait accompagné ce démenti formel et catégorique de commentaires faisant ressentir la pureté des intentions italiennes en ce qui concerne la péninsule balkanique. Le 5 avril, au moment même où s'effectuait la concentration des troupes italiennes dans la région de Bari, de Tarente et de Brindisi, les postes de radiotélégraphie italiens démentaient à nouveau les nouvelles qui se précisaient relativement à une opération éventuelle en Albanie et affirmaient le caractère amical des relations italo-albanaises. La *Gazette du Midi*, journal de Bari, reprenait et publiait ce démenti.

Le vendredi saint, ce ne furent pas même les journaux du matin qui annoncèrent l'embarquement des troupes italiennes qui remontait pourtant à la veille au soir : l'intervention italienne fut connue seulement par des éditions spéciales des journaux parues à dix heures du matin. A partir de ce moment, les communiqués successifs permirent au public de la Péninsule de suivre les détails de l'opération de débarquement et la progression des troupes italiennes à l'intérieur du pays. Mais une tâche plus urgente encore s'imposait à la presse : celle de justifier devant le public l'opération qu'on lui révélait soudain et de lui donner des explications sur l'affaire d'Albanie qu'on venait brusquement de faire surgir à ses yeux, après avoir, à maintes reprises, refusé d'en admettre l'existence.

Le premier prétexte invoqué pour légitimer le débarquement italien fut la nécessité de sauvegarder les intérêts et la vie des ressortissants italiens en Albanie, que des troubles récents avaient mis gravement en danger. « Durant ces derniers jours — affirmait le communiqué officiel du 7 avril, 10 heures — et tandis que se déroulaient des conversations entre le gouvernement italien et le roi Zogou en vue de la conclusion d'un nouvel accord plus étroit, des

bandes armées se sont livrées à Tirana et dans d'autres localités à des manifestations menaçantes, qui ont mis en grave péril la sécurité personnelle des Italiens résidant en Albanie. Hier matin jeudi, nos navires de guerre ont dû embarquer à Durazzo et à Valona, pour les reconduire dans leur patrie, plusieurs centaines de nos compatriotes parmi lesquels des femmes et des enfants. Hier soir, des contingents de troupes italiennes sont partis directement de Brindisi et de Bari pour l'Albanie. A la même heure s'est mise en route la première escadre qui, ce matin à l'aube, croisait le long du littoral albanais de Santi Quaranta à San Giovanni de Medua. L'escadre aérienne *A* est mobilisée ».

Ayant ainsi indiqué que la décision soudaine du gouvernement italien avait été provoquée par la nécessité impérieuse de défendre ses ressortissants en danger, la presse italienne préféra ne pas trop approfondir des incidents qu'un examen trop attentif aurait sans doute ramenés à leur juste proportion de prétexte. Elle se hâta de fournir au public de la Péninsule d'autres justifications et invoqua, tout d'abord, des raisons d'ordre stratégique. Les journaux du soir du 7 avril écrivirent avec ensemble que l'action italienne répondait pour l'Italie à un impérieux souci de sécurité. Dans l'état troublé d'une Europe continuellement en guerre et dans le moment d'extrême tension actuel, le gouvernement italien devait songer — dirent-ils — à la nécessité vitale pour l'Italie de ne jamais permettre que la rive opposée du canal d'Otrante pût devenir une menace pour sa sécurité. La liberté des débouchés de l'Adriatique, mer sur laquelle l'Italie exerçait un incontestable droit d'hégémonie, était un dogme de la politique italienne. Les mesures de précaution que M. Mussolini avait décidé d'adopter en présence de l'attitude assez suspecte, depuis quelque temps, des dirigeants albanais, étaient donc amplement justifiées.

Passant ainsi de l'argument de la sécurité stratégique à celui du complot, la presse fasciste déclenchait ensuite une violente attaque contre le roi Zogou. Alors que le roi d'Albanie avait été jusqu'alors l'objet des attentions multipliées du gouvernement italien — le comte Ciano lui-même avait été, l'an dernier, témoin à son mariage — et alors que la presse italienne avait bien des fois vanté sa fidélité et sa loyauté envers l'Italie mussolinienne, brusquement le Souverain fut pris comme bouc émissaire par les journaux de la Péninsule. Ceux-ci lui firent porter la responsabilité entière des événements qui venaient de se produire. Le mouvement antiitalien, qui avait nécessité l'intervention des troupes royales, trouvait son origine dans les agissements du Roi et de la camarilla avec laquelle il complotait contre l'Italie. A la fin de mars, le roi Zogou avait demandé au gouvernement italien de le protéger contre ses ennemis politiques et de lui envoyer des troupes pour occuper certains points de l'Albanie. Mais au dernier moment, le gouvernement de Rome avait pu établir que ces forces militaires ne devraient servir qu'à faciliter un coup de main insensé que le Roi avait imaginé de tenter contre la frontière yougoslave, en direction de Kossovo, dans le but évident de troubler les rapports de cordiale et paisible collaboration qui unissent l'Italie et la Yougoslavie [1].

[1] Sur ces rumeurs relatives aux intentions albanaises, voir ci-dessus le n° 367.

Par ailleurs, il apparaissait clairement — aux dires des feuilles italiennes — que le roi Zogou, le négus blanc, agissait, depuis plusieurs mois, sous l'empire de la France et de l'Angleterre dont il s'efforçait de faire le jeu dans les Balkans au détriment des intérêts italiens.

Le roi Zogou ne se contentait pas seulement d'être traître à l'Italie — poursuivaient les feuilles fascistes —, il était encore traître à son peuple. Tel un sultan oriental du Moyen Age, il pressurait les populations pour satisfaire ses besoins privés. La caisse de l'État se confondait avec sa cassette personnelle. Les innombrables secours financiers distribués par l'Italie fasciste pour la mise en valeur de l'Albanie passaient à la satisfaction des vices les plus bas du Souverain et à l'entretien de sa famille dans le luxe le plus éhonté. Le peuple albanais crevait de misère en face des automobiles somptueuses du Roi, des uniformes couverts de pierreries des princesses ses sœurs, et des toilettes que la reine Géraldine faisait, à grand prix, venir de Paris.

C'est donc en libératrices du peuple albanais que les troupes italiennes se présentaient en Albanie. Las de voir ses remontrances incessantes se heurter à l'égoïsme invétéré du Souverain, M. Mussolini, nouveau Persée, avait décidé de délivrer la nation albanaise de son tyran. A la première nouvelle du débarquement italien, celui-ci, comme un pleutre, avait pris la fuite et les populations, libérées de leur cauchemar, avaient ouvert les bras aux sauveurs qui leur venaient de la mer et du ciel. Les difficultés — d'ailleurs légères — que les troupes italiennes rencontrèrent en plusieurs points de la côte, furent en effet soigneusement dissimulées au public de la Péninsule. La presse et la radio italiennes démentirent énergiquement les « nouvelles tendancieuses » lancées par les radios française et anglaise sur les difficultés considérables auxquelles se serait heurtée la progression des troupes italiennes, et sur les flots de sang qu'aurait répandus le coup de force italien. Ce n'est qu'au bout de deux jours qu'un état des pertes italiennes fut officiellement publié. Celui-ci se montait seulement à une quinzaine de tués et à une cinquantaine de blessés. Encore la presse se hâtait-elle d'ajouter que ces pertes étaient uniquement le fait de l'attitude criminelle du roi Zogou qui, au moment de prendre la fuite, avait donné l'ordre d'ouvrir les portes des prisons et avait livré le pays au pillage et au meurtre des aventuriers de la pire espèce. Passant rapidement sur ces résistances isolées, la presse italienne soulignait, au contraire, dans les termes les plus emphatiques, l'accueil chaleureux réservé par les populations locales aux soldats italiens.

Les journaux fournissaient en même temps au public de la Péninsule une abondante documentation ethnographique et économique sur l'Albanie. Ils soulignaient tout ce que l'Italie avait déjà fait pour ce pays, les travaux publics et les ouvrages d'art entrepris, les bonifications agricoles et les exploitations industrielles amorcées. Ils montraient le chemin qui restait encore à parcourir et la rapidité avec laquelle il le serait, maintenant que le terrain était libre, et que les crédits accordés par l'Italie iraient à la nation et non pas à la satisfaction des caprices royaux. Des secours en nature et en espèces furent distribués à profusion dans les villes et les villages. Grâce à ces libéralités, les autorités fascistes s'efforcèrent de créer l'impression, dans la Péninsule, que

l'intervention italienne en Albanie avait été principalement dictée par le souci d'accroître le bien-être des populations pour qui elle signifiait l'aurore d'une ère de prospérité nouvelle.

Ayant ainsi justifié leur entreprise par les plus hauts motifs d'humanité, les autorités fascistes eurent également le souci de donner, le plus vite possible, à leur établissement, des formes légales. Le terrain conquis, elles s'empressèrent de le fortifier avant que les réactions des puissances étrangères aient eu le temps de se préciser. Le jour même du débarquement, les feuilles publiaient le texte de nombreuses adresses envoyées aux autorités italiennes par divers notables albanais qui suppliaient le gouvernement de M. Mussolini de prendre en main les destinées de la nation albanaise et de jeter les bases d'un parti fasciste albanais. Très rapidement, se constituait aussi à Tirana un « Comité administratif provisoire », chargé, en théorie tout au moins, d'assurer le fonctionnement des rouages gouvernementaux et l'expédition des affaires courantes. Enfin, le 12 avril, cinq jours après le débarquement des troupes italiennes, une Assemblée constituante, composée de 120 représentants de toutes les provinces et de tous les milieux albanais, était convoquée à Tirana. Le soir à 20 heures, les éditions spéciales des journaux annonçaient que l'Assemblée constituante avait adopté, par acclamations, la motion suivante :

« L'Assemblée nationale constituante, représentant le peuple albanais et interprète de sa volonté, réunie à Tirana le 12 avril 1939, an XVII de l'ère fasciste, décide ce qui suit :

« 1° Le régime existant en Albanie est déchu; la Constitution, émanation de ce régime, est abrogée;

« 2° Il est constitué un gouvernement nommé par l'Assemblée investie de pleins pouvoirs;

« 3° L'Assemblée déclare que tous les Albanais, qui se souviennent et sont reconnaissants de l'œuvre de reconstruction accomplie par le Duce et par l'Italie fasciste pour le développement et la prospérité de l'Albanie, décident d'associer plus intimement la vie et les destins de l'Albanie à ceux de l'Italie en établissant avec elle des liens d'une solidarité toujours plus étroite. Des accords s'inspirant de cette solidarité seront stipulés par la suite entre l'Italie et l'Albanie;

« 4° L'Assemblée nationale constituante, interprète de la volonté unanime de renouvellement national du peuple albanais et en gage solennel de sa réalisation, décide d'offrir sous la forme d'une union personnelle la couronne d'Albanie à Sa Majesté Victor-Emmanuel III, roi d'Italie et empereur d'Éthiopie, pour Sa Majesté et ses descendants royaux ».

Les journaux accordaient également une large publicité à la présence à Tirana du comte Ciano, venu recevoir en quelque sorte entre ses mains la décision unanime du peuple albanais.

Les commentaires de la presse fasciste soulignaient, d'autre part, le caractère particulièrement heureux de la solution d'union personnelle ainsi adoptée. Ils invoquaient l'exemple de l'Irlande et des Dominions britanniques et indiquaient enfin que tous les organes suprêmes du régime, le grand Conseil,

le Conseil des ministres, la Chambre des faisceaux et des corporations et le Sénat étaient convoqués pour enregistrer le vœu des Albanais et prendre acte de la décision spontanée de l'Assemblée constituante.

La hâte avec laquelle s'est accompli le remaniement des institutions albanaises a répondu évidemment au souci du gouvernement italien de donner aux rapports italo-albanais un statut légal définitif, avant que les puissances tierces aient pu se concerter pour faire valoir éventuellement leur avis. M. Mussolini a certainement voulu marquer par là que la question albanaise ne concernait que l'Italie et l'Albanie, à l'exclusion des autres états.

Après la justification stratégique, humanitaire et politique de l'entreprise albanaise, les milieux fascistes en ont, en effet, donné une justification diplomatique.

Les organes de la presse italienne se sont notamment attachés à prouver que l'Italie occupait par rapport à l'Albanie une position privilégiée. Celle-ci lui avait été reconnue par le gouvernement russe dès 1877. Pendant toute la période d'avant-guerre, l'Italie s'était donné à tâche de défendre, contre la pénétration autrichienne, l'intangibilité du territoire albanais. Au moment de la signature du pacte de Londres, elle s'est opposée, au nom du même principe, au projet de la France, de la Russie et de l'Angleterre, d'effectuer un partage de l'Albanie [1]. A la fin des hostilités, elle a fait échec aux efforts des Grecs et des Serbes pour mettre un pareil plan à réalisation. La Conférence de la paix a reconnu le mandat italien sur l'Albanie. Seule la veulerie des gouvernements démocratiques italiens a provoqué la honteuse décision de Giolitti de retirer du pays les contingents italiens. Depuis lors, l'Italie n'a jamais cessé de protéger l'intégrité de l'État albanais.

La Société des Nations, elle-même, a reconnu la position privilégiée de l'Italie par rapport à l'Albanie et admis l'opportunité de laisser au seul gouvernement italien le soin d'apporter à l'Albanie l'aide dont elle avait besoin.

Enfin, le traité d'alliance signé par le roi Zogou avec l'Italie [2] prévoyait spécifiquement l'éventualité d'un débarquement des troupes italiennes en cas de nécessité. L'intervention italienne était donc parfaitement légale et personne en Europe n'avait le droit de s'en plaindre.

La presse de la Péninsule prit soin, d'autre part, de réduire systématiquement les proportions d'un événement dont les puissances occidentales, selon leur habitude, s'empressaient déjà — disait-elle — de grossir les conséquences. L'occupation de l'Albanie par les troupes italiennes est un événement comportant une fin en soi, affirmaient les journaux fascistes; elle implique nullement que l'Italie nourrisse le dessein de bouleverser l'équilibre des Balkans. Le

[1] Le 26 avril 1915, le traité de Londres signé par la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Russie attribuait à l'Italie la ville de Valona (art. 6). Rome en revanche ne s'opposait pas à l'intention des trois autres cocontractants de répartir entre le Montenegro, la Serbie et la Grèce les confins septentrionaux de l'Albanie (art. 7). Le port de Durazzo pourrait être donné à un état mahométan indépendant (art. 5). Le traité, qui contredisait l'accord intervenu, le 29 juillet 1913, entre six puissances pour l'érection de l'Albanie en principauté autonome et neutre, devait rester lettre morte, en raison de l'entrée de l'Albanie dans la guerre aux côtés de l'Entente.

[2] Traité d'alliance défensive conclu à Tirana le 22 novembre 1927. Le 27 novembre 1926, un pacte d'amitié et de sécurité unissait déjà les deux pays.

gouvernement de Rome ne considère pas l'Albanie comme une base de départ contre d'autres pays; l'action qu'il vient d'accomplir a une portée absolument localisée.

Ceci, continuaient les feuilles fascistes, la Yougoslavie l'a admirablement saisi. La largeur de vues et la compréhension du cabinet de Belgrade pendant l'opération d'Albanie [1] ont été particulièrement appréciées par le gouvernement italien qui n'attendait pas moins de la Yougoslavie, sa fidèle amie. M. Mussolini n'avait-il pas dit, dans son discours du 26 mars 1939 [2] que les intérêts de l'Italie dans l'Adriatique étaient prédominants, mais qu'ils tenaient compte pourtant des intérêts des Slaves?

Quant à la Grèce, elle ne devait pas s'inquiéter de la présence des troupes italiennes sur ses frontières. Le gouvernement de Rome était animé à l'égard de celui d'Athènes des dispositions les plus pacifiques. Il ne songeait nullement à menacer Corfou. Le 12 avril, la communication du chargé d'affaires d'Italie en Grèce au gouvernement hellénique, relativement au respect de l'intégrité du territoire grec par l'Italie [3], recevait dans la presse de la Péninsule la plus large publicité.

De plus, les organes fascistes soutinrent avec constance que les événements qui venaient de se passer en Albanie ne modifiaient en rien l'équilibre de la Méditerranée. Il s'agissait, selon eux, d'une opération à objectif strictement limité, se situant dans une région en marge des grands courants internationaux et où la position italienne est prédominante. Les puissances tierces, après avoir reconnu à l'Italie une situation privilégiée en ce qui concerne l'Albanie, n'étaient aucunement fondées à protester contre les entreprises italiennes dans ce pays.

Il n'existait pas davantage — ajoutaient-ils — de base juridique à une dénonciation de l'accord anglo-italien du 16 avril 1938 [4]. Seuls les fauteurs de guerre de Londres, de Paris, de Moscou et de Washington pouvaient avoir l'audace d'affirmer que le *statu quo* méditerranéen avait été modifié par les événements du 7 avril. Le gouvernement italien n'acceptait nullement cette version et il se flattait que le cabinet britannique ne l'accepterait pas davantage.

La presse fasciste soulignait enfin le caractère, à son sens provocant, que revêtirait aux yeux du gouvernement de Rome le développement d'une manœuvre franco-anglaise tendant à dresser, dans la Méditerranée orientale et dans les Balkans, la Grèce, la Turquie et la Roumanie contre l'Italie et l'Allemagne. De pareilles réactions dépasseraient de beaucoup la portée des événements d'Albanie. Le gouvernement italien avait conçu son action récente comme une entreprise légale, à objectif limité, ne modifiant pas l'équilibre de la Méditerranée. Il n'admettait pas que les fauteurs de guerre, français et anglais, pussent s'en prévaloir pour légitimer leur politique d'encerclement des puissances totalitaires.

[1] Sur cette « compréhension », voir ci-dessus les nos 262 (et note), 288, 296, 297, 300, 306, 311, 314, 324.
[2] Sur ce discours, voir ci-dessus le no 162 (et note).
[3] Sur cette communication, qui datait en fait du 10, voir ci-dessus le no 315 (note).
[4] Sur le contenu de cet accord, voir, au tome IX de la présente série, le no 194 (note).

L'exposé de la thèse officielle italienne sur les événements d'Albanie fait ainsi apparaître avec quel soin le gouvernement italien s'est attaché à justifier son action, aux yeux de son opinion nationale et devant le monde. La presse de la Péninsule n'a négligé aucun argument; les considérations d'humanité se sont rencontrées avec les arguments d'ordre stratégique, les motifs politiques ont rejoint les explications diplomatiques, pour prouver le bon droit et pour démontrer l'opportunité de l'entreprise italienne en Albanie.

Ces arguments ont-ils porté? Ils n'ont, sans doute, pas fait grande impression sur le public étranger. Quant aux habitants de la Péninsule, ils les ont assurément écoutés; peut-être même, dans une certaine mesure, les ont-ils admis? Mais la thèse officielle du gouvernement fasciste ne paraît pas, jusqu'ici du moins, avoir réussi à leur faire accueillir avec beaucoup d'enthousiasme cette nouvelle manifestation violente de la politique mussolinienne.

382

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 140 [1]. *Belgrade, 13 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 avril.)

En raison des circonstances et de la nature de l'impression qu'elle m'a laissée, je pense utile d'adresser à Votre Excellence une relation plus complète de la longue entrevue que j'ai eue hier avec le Prince régent et dont mon télégramme n°s 255 à 259 [2] ne vous a apporté qu'un compte rendu succinct.

Comme Votre Excellence en avait exprimé le désir, la conversation a presque entièrement roulé sur les commentaires auxquels avait donné lieu l'attitude d'apparente indifférence opposée par le gouvernement yougoslave à nos avertissements touchant les préparatifs du coup de force italien sur l'Albanie [3] ainsi que le manque, tout au moins extérieur, de réaction qui avait été observé à Belgrade au lendemain d'une opération si condamnable du point de vue moral, et dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est appelée à peser

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Du 12 avril, 2 h. 10, le télégramme relatait la récente entrevue du prince Paul et du ministre de France à Belgrade, effectuée conformément aux instructions du Ministre (télégrammes n°s 201-202, du 10 avril, ci-dessus publié sous le n° 324). Le Prince avait « laissé une fort pénible impression » à M. Brugère, qui l'avait « trouvé très à bout de nerfs. Le manque évident de parole dont il a été victime de la part de l'Italie dans l'affaire albanaise a détruit tout le dispositif de sécurité qu'il avait élaboré et qui était basé sur une opposition d'intérêts entre Rome et Berlin ».

Il a paru superflu de reproduire le télégramme n°s 255-259, dont les indications sont largement développées dans le présent télégramme.

[3] Sur cette « indifférence » de Belgrade à l'égard de l'affaire albanaise, voir ci-dessus les n°s 262 (et note), 288, 296, 297, 300, 306, 311, 314, 324.

lourdement sur les libres destinées de la Yougoslavie et à compromettre l'équilibre balkanique.

Le Prince m'a déclaré que l'attitude de son gouvernement, antérieurement au 7 avril, s'expliquait par les assurances qu'il avait reçues du gouvernement italien : celui-ci, tout en l'ayant mis au courant de ses difficultés avec le roi Zogou, lui avait affirmé qu'elles seraient résolues sans qu'il fût procédé à un débarquement de troupes. Il n'avait été prévenu du contraire que le 6 avril à dix heures du soir. Je lui ai demandé si, dans ces conditions, il m'autorisait à dire qu'il avait été trompé par le cabinet de Rome. J'ai senti qu'il ne voulait pas que sa déconvenue fût présentée sous un jour aussi crû, et il m'a paru se trouver dans l'esprit d'un chef de gouvernement surtout soucieux de ne pas s'attirer les foudres d'un trop puissant et trop peu scrupuleux voisin. Au cours de l'entretien, j'en ai eu bien d'autres preuves : c'est ainsi que, faisant allusion au télégramme de *satisfecit* que Mussolini avait envoyé à la « compréhensive » Yougoslavie et relatant l'excès de publicité qui, à mon sens, avait été donné à ce message à Belgrade, j'ai été amené à constater que l'on préférait ici encourir de notre part un reproche de duplicité que de laisser poindre un manque d'empressement à prévenir les *desiderata* italiens. Les mêmes observations et les mêmes conclusions pouvaient d'ailleurs être faites il y a quelques jours encore vis-à-vis de l'Allemagne. J'en ai noté, depuis l'arrivée de M. Cinçar-Markovitch au ministère des Affaires étrangères, de nombreux et concluants témoignages.

Le Prince a cherché assez vite à passer à l'offensive; d'après lui, son pays et lui-même seraient continuellement suspectés par notre presse, alors qu'au contraire d'autres pays balkaniques jouiraient auprès de celle-ci d'un régime de faveur qu'ils ne méritaient pas. Je l'ai trouvé, comme toujours, d'ailleurs, particulièrement monté contre la Bulgarie et le roi Boris. A cela j'ai répliqué qu'il ne s'agissait pas simplement cette fois d'articles de presse française, mais que Londres, Ankara, Athènes faisaient preuve d'une égale suspicion à l'égard de la Yougoslavie. Je lui ai dit que nous n'étions en rien responsables des bruits que je considérais d'ailleurs comme parfaitement infondés et qui couraient dans ces différentes capitales sur certaines compensations, nommément Scutari et Salonique. A cette allusion, il a affiché l'indignation la plus attristée et a cherché à donner à la conversation un ton rappelant celui des disputes de ménage à l'issue desquelles c'est au mari à s'excuser auprès de la femme coupable de condamnables soupçons. J'ai aussitôt changé le cours de l'entretien et nous avons parlé de l'ensemble de la situation et des risques plus ou moins immédiats qu'elle comporte.

Ainsi que je l'ai indiqué, le Prince croit à l'imminence d'une conflagration générale et m'a paru considérer l'invasion de l'Albanie par l'Italie comme une opération de guerre dirigée directement beaucoup plus contre nous et l'Angleterre que contre la Yougoslavie. Il a insisté sur la situation inextricable dans laquelle, géographiquement, se trouve placé son pays, mais ne m'a pas dit un mot sur la résolution qu'il pouvait avoir d'y faire face de son mieux ni de se ranger à nos côtés, dès que les circonstances le permettraient. Je dois, bien à regret, noter d'autant plus cette omission qu'elle constitue un fait

nouveau; jusqu'à présent, il ne cessait de répéter que la Yougoslavie (il avait ajouté ces temps derniers « tôt ou tard ») se trouverait en cas de conflagration générale et quoi qu'il arrive aux côtés de la France.

J'ai cherché à lui démontrer que la guerre n'était pas aussi inévitable qu'il paraissait le croire, que tout pouvait rentrer assez rapidement dans l'ordre par un simple calcul comparé des forces morales et matérielles et que de ce point de vue nous gagnions tous les jours à très grande vitesse du terrain. A ce titre, l'appoint de la force morale sinon matérielle que représentait la Yougoslavie offrait un incontestable intérêt et c'était l'avantage bien compris de son pays et de sa dynastie que de nous en faire bénéficier. Il a paru me suivre assez bien dans ce raisonnement, mais je ne peux me flatter de l'avoir convaincu de faire un geste ou un mouvement vers nous en ce sens.

Nous sommes en présence d'un chef d'État paralysé par les responsabilités qui lui incombent, la hantise des dangers qui l'entourent, par la méfiance que lui inspirent les hommes dits de gouvernement auxquels il doit faire appel. Les qualités incontestables de culture, de mesure et de goût du prince Paul, son dilettantisme oxonien, le charme qu'il exerce sur ses visiteurs de passage se trouvent sans emploi dans les conjonctures présentes et dans un pays où les arguments « massue » sont les seuls qui portent. Il est trop nuancé pour n'en avoir pas conscience. Aussi l'ai-je plus encore que de coutume senti dépassé, ou mieux fatigué, par les excès de soucis que lui cause, dans le domaine intérieur comme dans le domaine extérieur, l'état actuel du Royaume. Peut-être aussi sent-il au fond de lui-même une part de responsabilité dans les impasses auxquelles il se trouve acculé et que cette conscience inavouée des fautes commises trouble sa sérénité de jugement. De ces faits, naturellement, il aime volontiers en rejeter ou faire rejeter l'essentiel sur son précédent premier ministre. Je m'en suis rendu compte lorsque j'ai fait allusion aux engagements que M. Stoyadinovitch aurait pu « à son insu » prendre à l'égard des Italiens. Tous les gens cherchent à plaire au Prince et à finir de discréditer l'éphémère *Vodja*, parlent en abondance de ses prétendues « trahisons »; ils en ajoutent chaque jour de nouvelles et des plus sensationnelles.

Pour rester sur le plan des fautes commises, j'ai parlé du retard apporté au règlement de la question croate [1]. A ce sujet, il m'a donné des nouvelles plus rassurantes et compte beaucoup sur l'estime et la sympathie réciproques qui se seraient établies entre M. Tsvetkovitch et Matchek pour l'élaboration d'un accord permettant le retour des Croates à une participation gouvernementale. Je l'en ai félicité.

Au cours de la conversation et en invoquant le souvenir de tout le matériel de guerre donné par les Tchèques aux Allemands, j'ai cru pouvoir parler au Prince du cas des deux destroyers *Zagreb* et *Ljubljana* dont, à la faveur de navigations d'essais, on pourrait peut-être éviter qu'ils ne fussent pris dans la souricière adriatique. Le Prince, tout en se retranchant derrière l'opinion de son ministre de la Guerre, ne m'a pas semblé hostile à la mise en sécurité

[1] Sur cette question, voir ci-dessus le n° 34 (note).

de ces deux bâtiments. Je n'en crois pas moins qu'à la réflexion, et M. Cinçar Markovitch aidant, il n'y voit un sujet d'explication à fournir à Berlin et à Rome et que cette perspective n'annihile une fois de plus ses bonnes intentions.

L'appréhension de ce que l'on peut penser à Berlin et Rome de telle ou telle initiative, déclaration, information d'agence ou de presse en provenance de Belgrade me paraît être en effet de plus en plus à la base de toutes les pensées et inactions yougoslaves. En dépit des gages qu'il a si imprudemment donnés, le Prince sent qu'aux regards des Allemands et des Italiens, son pays continue à faire figure de suspect. Aussi s'attend-t-il que d'un jour à l'autre on exige de lui quelque acte ou complaisance contraire à l'honneur et dont l'acceptation risquerait de porter un coup fatal à la Couronne. Pour retarder le plus possible une aussi tragique échéance, il préfère que nous ne prenions vis-à-vis de son pays aucun engagement comparable à celui dont bénéficient ou bénéficieront la Pologne, la Grèce et la Turquie. Je n'ai pas eu besoin de l'interroger à cet égard pour le comprendre.

Quant aux assurances que, sans sollicitation de ma part, il m'a chargé de transmettre à Votre Excellence, elles se résument en celles-ci : « Dites bien à M. Bonnet que je ne trahis pas, que je n'occuperai pas Scutari, que je ne prendrai pas Salonique à la Grèce, pays de ma femme, que je n'adhérerai pas au pacte antikomintern ».

Cette déclaration, pour négative qu'elle soit, ne saurait nous inciter à penser que la Yougoslavie est sur le point de renier son passé, ses amitiés et alliances traditionnelles, ses attaches avec la France. Je tiens à cet égard à souligner une fois de plus que l'on ne saurait, par de trop rapides déductions, taxer le gouvernement yougoslave de perfidie ou de mauvaise foi. La vérité est que ses dirigeants, trop visiblement inférieurs à la tâche qui leur incombe, se sont trompés et ont été trompés. Ils se trouvent maintenant acculés à une situation dans laquelle de quelque côté qu'ils portent les yeux, ils se heurtent à des difficultés que, par manque de cran et de foi, ils jugent insurmontables. Il s'en dégage pour l'observateur impartial mais sympathisant une atmosphère de pays non gouverné qui, dans les circonstances présentes, accroît encore l'extrême faiblesse militaire, organique et géographique du Royaume. Il n'en est pas moins possible que sous l'effet d'une nécessité immédiate, un sursaut d'énergie ne redresse la fierté et la volonté de ne pas mourir d'un pays auquel n'ont jamais manqué dans les pires épreuves ni le courage individuel, ni la noblesse des sentiments. Ma conclusion est que ce sauvetage de la dernière heure, il le devra à lui-même et non à ses dirigeants. Le prince Paul n'a rien d'un roi Albert.

383

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 325 (1). *Berlin, 13 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 mai.)

Il n'est pas aisé de définir les répercussions qu'ont eues, sur l'opinion allemande, les événements internationaux de ces derniers temps. C'est, en effet, avec des sentiments mélangés et variables suivant les diverses couches de la population qu'ont été accueillis l'invasion des provinces tchèques, l'établissement du protectorat allemand sur la Slovaquie et l'agression italienne contre l'Albanie. A cet égard, il faut distinguer, semble-t-il, entre les milieux militants nationaux-socialistes, le troupeau des tièdes et des hésitants, enfin, la masse de la population pour laquelle les problèmes de l'existence matérielle jouent un rôle prédominant et qui est plus effrayée par le danger d'une guerre qu'attirée par la perspective de nouvelles conquêtes.

Pour les adeptes convaincus du national-socialisme, l'annexion de la Bohême et de la Moravie, par la rapidité et la facilité avec laquelle elle s'est opérée, a définitivement établi le dogme de l'infaillibilité et de l'invincibilité du Führer. Comment douter du génie politique d'un homme qui, en l'espace d'un an, a intégré au Reich l'Autriche, les Sudètes, les provinces tchèques, augmenté de 20 millions d'habitants la population allemande, bouleversé de fond en comble le rapport des forces en Europe, et cela sans tirer un coup de feu, en paralysant toute velléité de résistance par la seule menace d'employer la force.

Pour les fervents de l'hitlérisme, ce sont là des événements sans exemple dans l'histoire. Les plus grands stratèges, les conquérants les plus illustres ont dû, pour bâtir des empires, livrer des batailles. Adolf Hitler triomphe sans combattre, parce que nul n'ose se mesurer avec lui. Le fanatisme des militants nazis, leur foi en leur chef, leur confiance dans les méthodes cyniques et brutales mises en honneur par le IIIe Reich en ont été renforcés.

Pour Clausewitz, la guerre n'était que « la continuation de la politique par d'autres moyens ». Le IIIe Reich a renversé les choses. Pour lui, c'est la politique qui n'est que la continuation de la guerre. Les trophées de cette guerre non sanglante livrée au monde par l'Allemagne hitlérienne depuis cinq ans sont tels qu'ils imposent l'admiration. Accuser le Führer d'avoir failli à des engagements solennels, manqué à des promesses formelles, renié sa propre signature, est aussi inutile et aussi ridicule que de reprocher à un général d'avoir usé de feinte et de ruse pour tromper l'ennemi sur ses véritables

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

intentions et de lui faire grief de son habileté manœuvrière. Ceux qui se plaignent des méthodes du Chancelier n'ont qu'à s'en prendre à leur propre naïveté. La morale ne doit pas être confondue avec la politique, ni le rôle des pasteurs avec celui des hommes d'État. L'action italienne en Albanie ne vient-elle pas de prouver, une fois de plus, la supériorité des actes sur les paroles, des décisions rapides sur les conciliabules, en un mot des états autoritaires sur les démocraties? Le plus bel avenir s'ouvre désormais devant le IIIe Reich et son allié italien. Nul ne saurait plus contester leur suprématie dans l'est et le sud-est de l'Europe. Ils se sont assuré de magnifiques positions stratégiques et de splendides bases de départ. Déjà, l'Allemagne hitlérienne peut envisager l'époque où elle s'en prendra directement à la Russie soviétique pour la dépecer. Plus que jamais, il convient de se fier aveuglément au Führer, qui conduit manifestement son peuple vers les plus belles destinées.

Ces raisonnements ne sont pas sans impressionner bon nombre de personnes parmi la foule des gens qui se sont ralliés au régime sans conviction, parmi les sceptiques demeurés à l'écart et les mécontents qui avaient, jusqu'ici, secrètement souhaité que le régime se lançât dans une aventure extérieure qui lui serait fatale.

Les uns se disent que l'on est bien obligé de se rendre à l'évidence et que l'Allemagne n'a jamais connu d'homme d'État d'une pareille envergure et aussi favorisé par le sort; les autres n'espèrent plus en cette réaction étrangère qui devait délivrer leur pays de la tyrannie hitlérienne; ils se demandent si, de succès en succès, le national-socialisme ne finira pas par subjuguer l'Europe entière.

Mais en revanche, dans les mêmes milieux et même parmi les gens qui reléguaient au second plan les griefs qu'ils pouvaient nourrir contre le national-socialisme et ne voulaient voir que l'œuvre de restauration de la puissance allemande accomplie par le IIIe Reich, il y a bien des esprits sur lesquels les événements de ces dernières semaines ont provoqué une impression nettement défavorable. De hauts fonctionnaires par exemple qui, jusqu'ici, estimaient qu'un bon Allemand ne pouvait refuser son admiration et sa collaboration à Adolf Hitler considèrent que le Chancelier vient de commettre une lourde erreur, et de lancer son pays sur une pente extrêmement dangereuse. Selon eux, la faute commise n'a pas seulement consisté à renier une signature donnée six mois plut tôt et à ruiner ainsi complètement la confiance dont l'Allemagne hitlérienne pouvait encore jouir à l'étranger. On se dit, en effet, que la crédulité humaine n'a pas de bornes et qu'en France comme en Angleterre, des milliers de personnes sont encore disposées à prendre pour argent comptant les assurances de paix que pourrait prodiguer le Chancelier et à s'y cramponner. La grande faute commise par Hitler aurait été de quitter le terrain du *Volkstum*, si avantageux pour l'Allemagne, de renier le principe ethnique qui lui avait permis de masquer jusqu'ici son impérialisme. En incorporant par force 8 millions de Tchèques dans le Reich, le Führer aurait enlevé tout fondement aux revendications basées sur l'existence de minorités allemandes à la périphérie du Reich. De quel droit l'Allemagne hitlérienne réclamerait-elle les 1.200.000 Allemands de Pologne puisqu'elle a elle-même

absorbé 8 millions d'allogènes et qu'elle est devenue, d'état purement national, un état de nationalités? En outre, au lendemain d'une guerre perdue, la négation flagrante par le Reich du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne risquerait-elle pas de se retourner terriblement contre l'Allemagne? La doctrine de l' « espace vital » dont le Führer se réclame désormais pourrait se traduire, après une défaite militaire, par de redoutables amputations du territoire allemand.

Ce sont là, il est vrai, des répercussions lointaines et hypothétiques, qui ne sont entrevues que par ceux qui, au milieu du tumulte des événements, ont gardé la faculté de réfléchir.

Tout de même, la masse de la population a accueilli sans aucun enthousiasme la soi-disant « réintégration » dans le Reich des provinces tchèques. Même l'homme de la rue n'a pas oublié qu'au mois de septembre, le Führer avait fait valoir l'impossibilité pour les Allemands des Sudètes et pour les Tchèques de coexister au sein d'un même état, étant donné la haine séculaire qui divise les deux peuples. Les journaux hitlériens avaient abondamment développé ce thème, présentant le peuple tchèque comme une horde barbare et évoquant les ravages exercés autrefois par les Hussites. Aujourd'hui, les mêmes journaux soutiennent que Tchèques et Allemands sont nés pour s'entendre et vivre dans la plus parfaite harmonie. L'Allemand moyen n'a pas le sens critique très développé; il n'est cependant pas absolument insensible à pareille incohérence.

Mais, surtout, l'Allemand moyen a gardé de la guerre mondiale un cruel souvenir. Plus encore que les tueries, il se rappelle les privations de toutes sortes et les tourments de la faim endurés pendant plusieurs années. Il sait qu'une nouvelle guerre s'accompagnerait immédiatement d'un blocus rigoureux. Dès maintenant, d'ailleurs, règne une grande pénurie de graisses alimentaires, de viande, de fruits, de café. L'approvisionnement des marchés et des boutiques est de plus en plus défectueux. Pour les ménagères, c'est un problème que de se procurer un morceau de viande. Des queues s'organisent déjà devant les boucheries. On m'a signalé qu'en plusieurs quartiers de la ville de Berlin, notamment au Wedding, le mécontentement des ménagères s'était exprimé, samedi dernier, sous une forme bruyante qui avait requis l'intervention de la police. Ce qui indispose et inquiète particulièrement la population, c'est que cette pénurie de vivres est généralement attribuée à la constitution des stocks de guerre. Malgré les artifices que déploie la presse hitlérienne pour tromper le pays sur la véritable situation internationale, le peuple se rend compte que les récents succès du IIIe Reich ont provoqué dans l'univers entier une vague de réprobation et porté au paroxysme la haine de tout ce qui est allemand. Il apprend que les ambassadeurs disparaissent les uns après les autres de la capitale, que les pays se ferment de plus en plus aux marchandises allemandes. Il sent se reformer contre lui la formidable coalition des forces morales, économiques et militaires sous laquelle s'est effondrée, en 1918, l'Allemagne de Guillaume II.

De divers côtés, il me revient que, dans les milieux ouvriers, le mécontentement grandit. Dans les usines et les ateliers, lorsqu'on est assuré n'être pas

espionné par la Gestapo, on profère des menaces; on affirme qu'en temps de guerre, on saurait contre qui diriger ses armes. Depuis longtemps déjà, on signale dans les mines de la Ruhr des actes de sabotage ainsi que des grèves perlées parmi les cheminots.

Cette situation n'échapperait, d'ailleurs, pas à l'entourage du Führer. Malgré les affirmations contraires de la presse hitlérienne, les milieux dirigeants se rendraient parfaitement compte que le moral de la population est loin d'être aussi bon qu'en 1914 et qu'une guerre de quelque durée serait pour lui une épreuve à laquelle il ne résisterait que difficilement. Il ne semble pas, toutefois, que l'on en conclue à la nécessité de mettre fin à une politique de provocations, qui ne peut aboutir qu'à un conflit. On est plutôt tenté d'en tirer la conclusion qu'il faut que la guerre soit courte, c'est-à-dire aussi soudaine, aussi brutale, aussi inhumaine que possible, qu'elle doit débuter par une mise en jeu massive de tous les moyens offensifs les plus propres à semer la panique et à désorganiser la défense, en particulier par d'effroyables bombardements des populations civiles.

Le Haut-Commandement lui-même aurait cessé de jouer auprès du Führer le rôle modérateur qu'on lui avait si longtemps attribué. Soit par griserie, par servilité ou par sentiment qu'une guerre est inévitable, les généraux rivaliseraient pour traduire en plans d'opérations militaires les plus audacieuses pensées du Führer.

Dans ces conditions, la répugnance que le peuple allemand éprouve à la perspective d'un nouveau conflit risque fort de n'avoir que peu d'influence sur le choix que devra faire le Chancelier entre la guerre et la paix. Mais il est permis de penser qu'en cas de revers et dans l'hypothèse où les hostilités se prolongeraient, elle se traduirait, pour les dirigeants du Reich, par de désagréables surprises.

384

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest [1],
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 431 à 435 [2]. *Bucarest, 14 avril 1939, 4 h.*

(*Reçu :* 7 h.)

Dès réception des instructions téléphoniques que Votre Excellence a bien voulu me communiquer cet après-midi au sujet de la garantie mutuelle polono-roumaine [3], je suis intervenu à nouveau et de la façon la plus pressante auprès de ministre des Affaires étrangères.

Je lui ai fait valoir qu'en présence de l'importance de la proposition franco-anglaise dont plus que tout autre pays la Roumanie devait apprécier la valeur, l'hésitation [que] le gouvernement de Bucarest apportait à consulter Varsovie était de nature non seulement à produire dans les capitales occidentales le plus mauvais effet, mais aussi à entraver sérieusement le jeu de l'appui envisagé à Paris et à Londres.

J'ai fait observer une fois de plus à M. Gafenco que si la défiance de la Roumanie envers son alliée polonaise et la crainte de se trouver découverte vis-à-vis de l'Allemagne avant d'avoir obtenu l'appui escompté pouvaient constituer une justification suffisante à un moment où le danger était moins menaçant, il n'en était plus de même dès lors que la rapidité de la décision était une condition essentielle du succès. A continuer ces atermoiements, on tournait dans un cercle vicieux dont il fallait sortir sans retard, sous peine de voir échouer la combinaison échafaudée par les gouvernements français et anglais.

M. Gafenco a reconnu la valeur de notre argumentation et abandonnant une partie de ses objections, il s'est finalement résolu à amorcer les négociations avec M. Beck; l'ambassadeur de Roumanie verra ce soir le ministre des Affaires étrangères de Pologne en invoquant la communication effectuée au palais Sturdza par le gouvernement polonais au sujet des mesures prises par la Roumanie [4] (mon télégramme nos 425 à 428) [5].

M. Franassovici est chargé de dire qu'en raison de l'attitude de la Hongrie, le gouvernement royal croit devoir rappeler à Varsovie l'article 1er du traité

(1) C'est en novembre 1938 que la décision avait été prise par le gouvernement français d'élever sa légation à Bucarest au rang d'ambassade (voir, au tome XII de la présente série, le no 407), ce ne fut cependant que par décret du 14 avril 1939 que M. Adrien Thierry était promu à la dignité d'ambassadeur (télégramme pour Bucarest no 262, du 19 avril). Le nouvel ambassadeur devait remettre au roi de Roumanie ses lettres de créance le 25 avril.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Ces instructions portaient sur la nécessité d'un accord complémentaire polono-roumain. Elles furent également adressées à Varsovie : voir ci-après le no 405.

(4) Lire en fait : par la Hongrie.

(5) Du 13 avril, ci-dessus publié sous le no 376.

de 1921 [1], aux termes duquel « la Roumanie et la Pologne s'engagent à respecter réciproquement et à maintenir contre toute agression extérieure leur intégrité territoriale actuelle et leur indépendance politique présente ».

L'article 2, paragraphe 4 de cet accord prévoyant que « les modalités d'exécution de ces stipulations feraient l'objet d'arrangements techniques », le gouvernement de Bucarest souligne qu'aucun arrangement de ce genre ne couvre la frontière occidentale de la Roumanie actuellement menacée, et propose à son alliée que les états-majors entrent en pourparlers en vue de résoudre cette question.

Je n'ai pas manqué de remarquer que cette procédure offrait l'inconvénient de limiter et de fragmenter un problème, dont la solution ne prenait au contraire toute sa valeur que si elle conservait une forme générale et dépourvue de toute inutile complication.

M. Gafenco m'a répondu qu'il s'agissait avant tout « d'amorcer » la négociation de manière à obliger la Pologne à se prononcer sans équivoque. Aussi bien la démarche roumaine, loin d'exclure la possibilité d'une assistance générale, constitue même un premier pas vers l'adoption d'une formule de ce genre. Le ministre des Affaires étrangères a ajouté que s'il avait choisi cette procédure, c'était pour aboutir dès l'abord à un accord sur les points où les deux armées peuvent se prêter une assistance effective.

Le ministre des Affaires étrangères s'attend du reste à ce qu'en contrepartie de la demande roumaine d'un appui contre la Hongrie, la Pologne réplique par une semblable demande d'assistance contre l'Allemagne à laquelle le gouvernement de Bucarest ne pourrait manquer d'accéder. Dans ces conditions, les bases de l'accord souhaité par Paris et Londres seraient d'ores et déjà posées.

385

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 406, 407 [2]. Extrême urgence. Réservé. *Ankara, 14 avril 1939, 14 h. 15.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Je viens de communiquer au ministre des Affaires étrangères le texte du communiqué de M. le Président du Conseil [3], en l'accompagnant d'une lettre soulignant l'importance de l'extension à la Roumanie de la garantie déjà prévue pour la Grèce.

[1] Sur ce traité, voir ci-dessus le nº 45 (note).
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Transmis la veille à l'ambassadeur par télégramme nº 342, ci-dessus reproduit sous le nº 370.

De son côté, sur instructions reçues de Londres, mon collègue britannique a fait une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères pour lui marquer :

A. Que son gouvernement espère que le gouvernement turc sera en mesure de s'associer à la garantie donnée à la Roumanie;

B. Que dans ce cas, le gouvernement anglais serait prêt à donner à la Turquie une garantie directe proposée immédiatement sous condition de réciprocité. M. Saraçoglu a demandé à en référer à son gouvernement, mais en laissant prévoir une réponse favorable.

Il serait cependant essentiel que je fusse autorisé à tenir le même langage tant par rapport à l'Italie (mon télégramme nº 400) [1] que par rapport à l'Allemagne.

Au point de vue de notre autorité ici, il est d'ailleurs d'une manière générale souhaitable que les instructions concertées entre Paris et Londres me parviennent en même temps qu'à mon collègue britannique.

Jusqu'à l'arrivée des instructions demandées par le présent télégramme et en l'absence des directives concernant le Sandjak, demandées par mon télégramme nº 402, je ne puis chercher à voir le ministre des Affaires étrangères.

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 265 à 269 [2]. Réservé. *Moscou, 14 avril 1939, 19 h. 30, 20 h. 47, 22 h. 18, 22 h. 28, 22 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h. 40, 19 h. 30, 21 h. 30, 21 h. 40, 22 h. 40.)

Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre, en accord avec le Département, a, par télégramme du 11, conseillé à notre attaché militaire de faire savoir aux autorités militaires soviétiques que notre état-major était prêt à entrer en contact avec ces dernières, à l'effet d'examiner « l'aide qui pourrait nous être donnée par l'U.R.S.S. dans notre assistance à la Pologne et à la Roumanie » [3].

L'état-major soviétique a répondu qu'il serait préférable que l'affaire fût soumise au gouvernement de l'U.R.S.S. par l'intermédiaire du commissariat aux Affaires étrangères.

D'autre part, M. Litvinov et M. Potemkine m'ont indiqué qu'ils avaient reçu de M. Souritz, le 11 également, un télégramme rendant compte d'une

[1] Le télégramme nos 399-402, du 13 avril, est ci-dessus publié sous le nº 368.
[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Voir ci-dessus le nº 344.

visite que ce dernier vous avait faite le même jour au cours de laquelle vous lui aviez fait part de votre intention de préparer pour le lendemain les « propositions concrètes » qu'il avait sollicitées [1]. Or, à la date d'aujourd'hui, le commissariat aux Affaires étrangères n'avait encore rien reçu.

La coïncidence des dates m'incline à me demander si les instructions données au général Palasse par le ministère de la Défense nationale et de la Guerre n'avaient pas précisément pour objet, dans l'esprit du gouvernement français, de répondre à la demande des « propositions concrètes » introduite par Moscou.

Si tel était le cas, il conviendrait que les démarches de notre attaché militaire fussent précédées, ou tout au moins accompagnées, soit d'une intervention officielle de ma part auprès de M. Litvinov, soit plutôt d'une intervention de Votre Excellence auprès de M. Souritz, qui a été spécialement habilité à l'effet de discuter avec nous les suggestions concrètes que vous lui présenteriez (mes télégrammes nos 259 à 263). L'U.R.S.S. a en effet toujours demandé que les contacts d'états-majors fussent subordonnés à un accord de principe réalisé sur le plan diplomatique.

Je signale par ailleurs qu'au cours d'une conversation que le général Palasse et moi-même avons eue avec M. Litvinov, ce dernier a manifesté une très grande irritation de l'attitude de la Pologne et de la Roumanie. Il est ulcéré de ce que celles-ci évitent d'entrer en contact direct avec l'U.R.S.S. Il y a là un élément affectif dont il conviendrait, en dehors de toute autre considération, de tenir compte.

Le Commissaire du peuple en revient au surplus toujours à son projet de conférence. Il estime que la Pologne et la Roumanie, à moins qu'elles ne veuillent de parti-pris écarter l'U.R.S.S., n'ont plus aucune raison légitime de s'y soustraire, dès lors que les garanties anglaises et françaises les prémunissent dans une large mesure contre les réactions allemandes qu'elles pouvaient craindre. « Ce n'est pas, a-t-il dit en substance, à coups de télégrammes que les problèmes qui se posent peuvent se résoudre, surtout en présence d'une... [2] qui, elle, n'attend pas. Seule une conférence où chacun présente ses possibilités de contribuer à une action commune présente des chances d'efficacité » [3].

Pour me permettre d'orienter mon action, je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me tenir au courant de ses entretiens avec M. Souritz [4] et, le cas échéant, m'adresser toutes instructions utiles.

[1] Aucun compte rendu de l'entretien du ministre et de l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, qui eut lieu le 11 avril, ne se retrouve dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Il est possible cependant de connaître les propositions avancées par l'ambassadeur Souritz, grâce au télégramme de Moscou nos 259-263, du 11 avril, 23 h. 30, ci-dessus publié sous le no 343.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Par télégramme nos 27-28 du même jour, l'attaché militaire transmettait à la Guerre les paroles du Commissaire du peuple et ajoutait : « J'estime que cette conférence devrait obligatoirement comprendre des experts militaires des pays visés ci-dessus ».

[4] Le ministre des Affaires étrangères rendait compte le même jour, à 22 h. 30, par télégramme nos 129-136 (ci-après reproduit sous le no 387) de ses deux plus récents entretiens avec l'ambassadeur soviétique à Paris.

387

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 129 à 136 [1]. Confidentiel. Réservé. *Paris, 14 avril 1939, 22 h. 30.*

Je vous mets au courant de mes deux conversations avec M. Souritz.

J'avais vu hier M. Souritz et en réponse à la communication qui m'avait été faite par lui [2], je lui avais proposé d'adopter soit par échange de lettres, soit par un accord à intervenir entre le gouvernement soviétique et le gouvernement français, le texte suivant :

« Au cas où la France se trouverait en état de guerre avec l'Allemagne, par suite de l'assistance qu'elle porterait à la Pologne ou à la Roumanie, l'U.R.S.S. lui prêterait immédiatement aide et assistance.»

M. Souritz m'ayant fait observer qu'il fallait donner à ce texte un certain caractère de réciprocité pour qu'il ait quelque chance d'être adopté par Moscou, je lui ai remis aujourd'hui un texte plus complet que je vous envoie.

« Au cas où la France se trouverait en état de guerre avec l'Allemagne, par suite de l'assistance qu'elle porterait à la Pologne ou à la Roumanie, l'U.R.S.S. lui prêterait immédiatement aide et assistance.

« Au cas où l'U.R.S.S. se trouverait en état de guerre avec l'Allemagne, par suite de l'assistance qu'elle porterait à la Pologne ou à la Roumanie, la France lui prêterait immédiatement aide et assistance.

« Les deux gouvernements se concerteront sans délai sur les modalités de cette assistance et prendront toutes dispositions pour leur assurer sa pleine efficacité ».

M. Souritz a lu ce texte et m'a déclaré qu'il pourrait, dans ces conditions, le transmettre à Moscou. Il m'a néanmoins fait observer que le projet de conférence ou le projet de déclaration commune aurait eu, d'une manière plus certaine, l'agrément du gouvernement soviétique. Mais il a reconnu l'effort accompli par le gouvernement français.

Je suis revenu sur les arguments qui me paraissent essentiels. Nous sommes, ai-je dit à M. Souritz, en présence d'un danger imminent. Nous pouvons avoir demain une agression de l'Allemagne contre la Pologne ou contre la Roumanie. La France s'est engagée dans ce cas à intervenir. Elle s'est engagée également à intervenir pour la Turquie et pour la Grèce. Or, l'indépendance de ces états intéresse au premier chef l'Union soviétique. L'Union soviétique en effet serait directement menacée si demain l'Allemagne s'emparait, d'une manière ou de l'autre, de la Pologne ou de la Roumanie et devenait ainsi limitrophe de l'U.R.S.S.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Communication effectuée le 11 avril : voir ci-dessus les nos 343, 349.

La France a donné sans contrepartie aucune sa garantie pour des états qui présentent un intérêt du point de vue de la sécurité française comme la Hollande, la Suisse ou la Belgique. Le cas de l'U.R.S.S. en ce qui concerne la Roumanie ou la Pologne est exactement le même cas que celui de la France en ce qui concerne la Belgique ou la Suisse (1).

J'ai marqué en outre qu'en acceptant de défendre l'indépendance de la Roumanie, la France envisageait de donner son assistance par tous les moyens en son pouvoir, c'est-à-dire avec ses hommes et son matériel, alors que dans la négociation présente nous demandions surtout l'aide de l'U.R.S.S. en matériel et en matières premières.

En terminant mon exposé, j'ai répété à M. Souritz que c'était là l'esprit du pacte franco-soviétique. « Si vraiment vous m'objectez toujours la présence entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne de la Pologne et de la Roumanie, il faut autant dire que le pacte entre nos deux pays ne pourra jamais avoir d'efficacité réelle. »

M. Souritz estime que son gouvernement, s'il entendait s'assurer la possibilité d'intervenir dans un conflit entre l'Allemagne et la Roumanie et la Pologne, se réserverait sans doute de le faire sur la libre appréciation de son intérêt, mais ne serait guère porté à contracter l'engagement automatique que nous lui demandions, à moins d'une contrepartie suffisante.

J'ai conclu en insistant sur le caractère émouvant de notre conversation : « Dans quelques jours peut-être, l'indépendance de la Roumanie ou de la Pologne peut être menacée par l'Allemagne. La France a un intérêt capital à l'empêcher; mais l'U.R.S.S. a le même intérêt, vous le reconnaissez. Il s'agit de savoir si devant un tel danger nous arriverons à unir nos efforts. La France a pris position. Il faut que vous fassiez de même. Nous avons connu ces mêmes discussions au mois de septembre; mais à ce moment-là, la Pologne et la Roumanie n'étaient pas dans notre camp. Aujourd'hui, elles voient clair. Vous avez des frontières communes avec elles; vous pouvez leur apporter une aide efficace; il faut le faire et cela sera conforme aux déclarations faites par votre gouvernement au sujet de l'aide à apporter aux petits états dont l'indépendance est menacée ».

M. Souritz m'a répondu qu'il comprenait très bien la force de mon raisonnement et qu'il ne doutait pas de la bonne volonté du gouvernement français. Il a ajouté que le gouvernement soviétique aurait peut-être une contre-proposition à nous faire.

Je l'ai assuré aussitôt que nous l'examinerions sans délai.

M. Souritz m'a demandé en terminant que cette conversation restât confidentielle entre le gouvernement français et le gouvernement soviétique. Il a enfin exprimé le vœu que la négociation fût conduite à Paris.

Je lui ai naturellement indiqué que je vous mettrais au courant de l'état de notre discussion.

(1) Un double de ce télégramme, conservé dans les archives de l'ambassade, mais daté du 15 avril, 6 h., porte, en marge des deux derniers paragraphes l'annotation manuscrite suivante : *Toute cette argumentation était sans force parce qu'ayant garanti la Pologne, la Roumanie la Grèce, etc., sans entente avec l'U.R.S.S., nous la couvrions contre une attaque allemande.*

388

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 354 à 357 (1). Réservé. *Paris, 14 avril 1939, 23 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme nos 406-407 (2).

Les démarches effectuées par votre collègue anglais auprès du gouvernement turc et auxquelles mes télégrammes nos 337 (3) et 340 (4) vous invitaient à vous associer, visaient :

1o à obtenir du gouvernement turc qu'il prête assistance au gouvernement grec contre toute menace directe ou indirecte dirigée contre l'indépendance de la Grèce;

2o à proposer au gouvernement turc un engagement d'assistance réciproque contre toute attaque directe ou indirecte de l'Italie en Méditerranée.

D'autre part, faisant état de l'assurance nouvelle donnée hier par le gouvernement britannique au gouvernement roumain (5), votre collègue anglais a été prié de demander au gouvernement turc s'il serait disposé à s'associer à cette garantie et à échanger en même temps avec l'Angleterre des assurances d'assistance réciproque contre toute attaque allemande.

Vous voudrez bien vous associer également à cette démarche en indiquant par conséquent que le gouvernement français est prêt à donner au gouvernement turc, conjointement avec la Grande-Bretagne et sous bénéfice de réciprocité, sa garantie contre toute attaque italienne en Méditerranée et contre toute attaque allemande.

Comme vous l'a indiqué, d'autre part, mon télégramme no 336 (6), cette négociation conduite, d'accord avec la Grande-Bretagne, ne saurait se confondre avec celle que vous étiez sur le point d'engager et qui doit trouver son objet propre et ses limites sur le plan des relations franco-turques. Les garanties que la Grande-Bretagne et la France demandent aujourd'hui à la Turquie trouvent leur exacte contrepartie dans les garanties de même nature qu'elles lui offrent. On ne saurait donc évoquer à ce sujet la question du sandjak d'Alexandrette. Je ne doute pas que vous ne le fassiez comprendre à M. Saraçoglou si, comme vous le prévoyez, il tentait d'introduire, dans

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 385,
(3) Du 12 avril, ci-dessus reproduit sous le no 355.
(4) Analysé ci-dessus *ibid*, note.
(5) Par le Premier ministre, devant la Chambre des Communes : voir ci-après le no 415.
(6) Du 12 avril, ci-dessus publié sous le no 352.

une négociation d'ordre général et européen, un élément de discussion qu'il y a avantage à ne pas dissocier du cadre strict des rapports franco-turcs.

Je vous confirme, d'autre part, que vous recevrez très prochainement des instructions positives concernant cette négociation particulière, au sujet de laquelle vous avez obtenu maintenant les éclaircissements indispensables.

389

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 743, 744. Réservé. *Paris, 14 avril 1939, 23 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme no 518 (1).

Le ministre des Colonies me signale que la suspension des exportations de minerai de fer indochinois à destination du Japon entraîne pour l'économie de notre colonie les plus sérieuses conséquences. Cependant, le gouvernement japonais conserve la possibilité de s'approvisionner chez ses autres fournisseurs, tels que la Malaisie et les îles Philippines. Aussi longtemps que cette possibilité subsistera, nos mesures demeureront sans effet réel sur l'évolution du conflit japonais, tout en exposant l'Indochine à des difficultés économiques et sociales en même temps qu'à des contre-représailles japonaises.

Je vous serais obligé de demander au gouvernement britannique si, dans l'esprit de solidarité internationale dont s'inspirait sa note du 31 janvier dernier (2), il serait disposé :

1o à interdire l'exportation du minerai de Malaisie vers le Japon;

2o à appuyer une démarche française à Washington pour obtenir du gouvernement des États-Unis une décision analogue en ce qui concerne le minerai des Philippines.

Je désirerais en outre connaître le délai dans lequel l'interdiction anglaise prendrait éventuellement effet. J'attacherais du prix à recevoir le plus tôt possible une réponse de principe du gouvernement britannique.

(1) Du 18 mars, non reproduit. Il y était dit que le régime jusqu'à présent réservé au fer et au manganèse — où le principe de la prohibition d'exportation était tempéré par des dérogations qui, jusqu'alors, n'avaient jamais été refusées pour les exportations à destination du Japon — était étendu à tous les autres minerais. Par ailleurs, l'examen de toute demande de dérogation à l'intention du Japon était temporairement « différée ».

(2) Allusion à une communication remise par le Foreign Office au département d'État, et qui envisageait la possibilité de représailles économiques contre le Japon. Pour plus de détails voir ci-après le no 524.

390

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Sébastien.

T. nos 745 à 748,; 89 à 92 [1]. *Paris, 14 avril 1939, 23 h. 45.*
Urgent. Réservé.

Notre consul à Barcelone me télégraphie que, selon un renseignement de source militaire, les Espagnols prépareraient un coup de main sur Tanger.

Cette menace semble être confirmée par les indications que je reçois d'autre part tant du résident général à Rabat que de notre consul à Tétouan.

Ce dernier a signalé l'arrivée à Ceuta, entre le 10 avril au soir et la nuit du 12 au 13 de 12.000 hommes de troupe indigènes.

Le général Noguès me transmet le même renseignement. Il ajoute que des débarquements ont commencé aussi à Melilla. Selon lui, les effectifs débarqués à Ceuta comprennent des troupes de mehallas et de *regulares* dont les dépôts sont situés à Tétouan, Larache, en tribus Ghomara, ainsi que quelques petites unités à Cazadares.

Si certains travaux récemment entrepris à Dar Riffian font présumer la venue prochaine d'éléments du Tercio et si, d'autre part, une information non recoupée laisse prévoir l'embarquement à Cadix à destination du Maroc espagnol d'un détachement de 33 Allemands appartenant à la légion Condor, il n'a pas été signalé jusqu'à ce jour l'arrivée d'éléments militaires étrangers dans la zone.

En ce qui concerne le matériel, des formations d'artillerie de montagne sont attendues, un premier lot de dix pièces est arrivé à Ceuta. Des canons antichars sont également en cours d'embarquement à Algésiras.

Un apport important de carburant a eu lieu le 14 avril à Ceuta et à Larache. Il comprend 7.800 tonnes de gas-oil et 850 tonnes d'essence.

Suivant des renseignements que la presse officieuse espagnole et Radio Bari ont également diffusés aujourd'hui, ce qui leur donne un caractère tendancieux, le gouvernement espagnol aurait l'intention de porter à 90.000 hommes les effectifs stationnés dans la zone, alors qu'ils n'étaient que de 32.000 hommes avant l'insurrection et 30.000 il y a un mois.

Le général Noguès a, en outre, appris de source très sûre que le colonel Beigbeder n'avait pas été prévenu de cette arrivée massive de troupes. Le haut-commissaire espagnol n'avait pas, d'ailleurs, eu le temps d'organiser

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

leur accueil. Il s'en est plaint à son interlocuteur, ajoutant qu'il aurait préféré ne recevoir en zone espagnole en ce moment que des forces supplétives à l'exclusion de toutes les formations régulières indigènes (1).

Ces indications concordantes doivent retenir très sérieusement notre attention, surtout si on les rapproche des mouvements de la flotte allemande vers les côtes d'Espagne sous prétexte de manœuvres et des inquiétudes qui se manifestent au Portugal à l'égard d'intentions agressives prêtées au gouvernement du général Franco (2).

Dans ces conditions, j'estime indispensable l'envoi à Tanger de deux croiseurs français et je télégraphie à cette fin à M. le Ministre de la Marine.

Pour Saint-Sébastien : J'invite notre ambassadeur à Londres à

Pour Londres : Je vous serais obligé de

Pour les deux postes : Porter d'extrême urgence ces indications à la connaissance du gouvernement de Londres en lui demandant de faire en sorte que le pavillon britannique soit également présent à Tanger.

Je prie en outre M. le Président du Conseil, ministre de la Guerre de me faire connaître les mesures qu'il estime nécessaires de prescrire à notre résident général à Rabat pour le cas où la frontière de la zone de Tanger se trouverait effectivement menacée.

Pour Londres seulement : Et je ne manquerai pas de vous faire connaître sa réponse pour vous mettre à même d'aviser le gouvernement britannique.

391

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Rabat, Tanger, Rome, Berlin.

T. nos 279; 120; 433; 415 (3). Réservé *Paris, 14 avril 1939, 23 h. 45* (4)

Pour Tanger : J'adresse à Rabat le télégramme suivant :

Pour les deux postes : Je fais part aux ministères de la Marine, de la Guerre et de l'Air des renseignements contenus dans vos télégrammes nos 183 à 186 (5).

(1) Les six derniers paragraphes reproduisent presque textuellement un télégramme nos 183-186 du résident général de France à Rabat, du 14 avril, 0 h. 35.

(2) Sur les inquiétudes portugaises, voir ci-dessus le no 371 (et note).

(3) Extrait des « Papiers 1940 ».

(4) Par courrier en clair pour Rome et Berlin.

(5) Ces télégrammes, du même jour, indiquaient que les effectifs espagnols débarqués à Ceuta paraissaient dépasser 10.000 hommes et que, selon des renseignements de presse, le gouvernement nationaliste songeait à porter les effectifs stationnés dans la zone espagnole, qui étaient de 30.000 hommes en mars 1938, à 90.000 hommes.

Ces renseignements, rapprochés de ceux qui me parviennent de notre consul à Barcelone et selon lesquels les Espagnols se prépareraient à occuper Tanger (1), m'ont amené à demander l'envoi de deux croiseurs français d'extrême urgence à Tanger.

J'avise notre ambassadeur à Londres en lui demandant d'intervenir pour que le pavillon britannique soit également présent à Tanger.

Je prie en outre M. le Président du Conseil, ministre de la Guerre de me faire connaître les mesures qu'il estimerait nécessaires de vous prescrire pour le cas où la frontière de la zone de Tanger serait effectivement menacée.

Pour Rabat : Communiqué à Tanger.

392

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 658 à 661. *Washington, 14 avril 1939, 22 h.*

(*Reçu :* le 15, 15 h. 25, 15 h. 15, 15 h. 50.)

Le président Roosevelt a prononcé, aujourd'hui 14 avril, un discours devant le conseil de direction de l'Union panaméricaine.

Ayant rappelé l'œuvre pacifique accomplie par cet organisme, le Président a fait allusion à la situation européenne en soulignant les répercussions que celle-ci peut exercer sur le développement futur des républiques américaines.

Exprimant l'espoir que le vieux monde ne serait pas « fatalement entraîné vers de nouvelles catastrophes », M. Roosevelt s'est élevé contre les prétendus dangers d'encerclement dont certains pays se déclarent victimes. « Il y a quelques jours, a-t-il ajouté, le chef d'une grande nation a déclaré que son pays était un prisonnier dans la Méditerranée. Peu après, un autre chef d'État, apprenant qu'un pays voisin s'était engagé à défendre l'indépendance d'un autre pays voisin, définissait cet engagement comme une menace et comme un encerclement. » « Le Président rappelle alors les accords conclus entre républiques américaines, particulièrement à Buenos-Ayres en 1936 (2) qui ne furent jamais considérés comme des menaces ou des tentatives d'encerclement. « Aucune nation américaine, a-t-il dit, ne dénie à ses voisins le droit d'accès aux ressources économiques et autres qui lui sont nécessaires. Si de telles ententes peuvent intervenir sur le continent américain, est-il impossible d'espérer qu'elles puissent réussir ailleurs ? »

(1) Voir ci-dessus le n° 390.

(2) Sur la conférence panaméricaine de Buenos-Ayres, voir, au tome IV de la présente série, les nos 61, 157.

Le président Roosevelt souligne l'importance de la déclaration de Lima sur la solidarité du continent américain (1) et de celle qu'il avait faite l'été dernier à Kingston quand il s'engagea à défendre le Canada contre toute agression (2). Il a répété qu' « il était prêt à protéger la paix de ce continent et à repousser toute tentative dirigée contre nos institutions ou toute atteinte à l'indépendance d'un membre de notre groupe ».

De même, s'il s'agissait d'une pression économique, les États-Unis prenaient l'engagement de donner tout leur appui afin d'éviter qu'aucune nation américaine n'ait à céder une partie de sa libre souveraineté pour sauvegarder son existence.

Le président Roosevelt a conclu en prédisant une interdépendance de plus en plus étroite des continents européen et américain et la nécessité pour eux d'établir des rapports pacifiques et d'éviter « les militarismes générateurs de guerres périodiques ».

393

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 152 (3). Réservé. *Berne, 14 avril 1939* (4).

(*Reçu :* le 17, 10 h. 30.)

M. Saulys, ministre de Lithuanie à Varsovie, étant également accrédité à Berne, est venu faire un voyage d'information en Suisse. Au cours d'une visite qu'il m'a faite, il a manifesté une certaine confiance au sujet de l'avenir de son pays qui ne serait menacé ni par la Pologne, ni par la Russie et ne paraît pas, pour le moment du moins, courir le danger d'être attaqué par le Reich. Comme j'évoquais la question de Vilna, M. Saulys m'a répondu qu'elle était pour son pays ce qu'avaient été autrefois l'Alsace et la Lorraine pour la France, mais qu'elle n'empêchait pas les bonnes relations avec la Pologne. Cette dernière puissance savait bien qu'étant donné la différence des deux populations elle n'avait aucun intérêt à annexer son petit voisin.

Par contre, M. Saulys s'est montré très inquiet des relations germano-polonaises et ne m'a pas caché qu'il considérait la guerre inévitable. Le Führer

(1) A l'issue de la huitième conférence panaméricaine, qui s'était tenue à Lima en décembre 1938, divers documents avaient été signés, dont notamment une « déclaration des principes de la solidarité en Amérique », approuvée le 24 décembre à l'unanimité. Sur tout ceci, voir au tome XIII de la présente série, le nº 95.

(2) Sur ce discours, prononcé le 18 août 1938, voir, au tome X de la présente série, les nºs 393 (note), 509.

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(4) Par courrier en clair.

ne pouvait en effet ni arrêter les armements de l'Allemagne, ni trouver dans son pays les moyens de les financer indéfiniment. Il était fatal qu'il reprît sa poussée vers l'Est, quitte à recourir à la force. A l'appui de son jugement, M. Saulys faisait valoir qu'ayant pratiquement toujours habité l'Allemagne depuis 1918, il en connaissait l'état d'esprit actuel qui était incompatible avec celui régnant à Varsovie.

J'ajoute que des propos aussi pessimistes au sujet de Dantzig ont été tenus à un de mes collaborateurs par M. Obrecht. D'après le conseiller fédéral, cette ville se trouvait dans la « situation tragique » d'être une agglomération purement allemande et de ne pouvoir vivre sans le débouché polonais. Par contre, M. Motta, qui s'était montré si inquiet en septembre dernier, fait preuve actuellement d'optimisme et a encouragé un haut fonctionnaire fédéral à aller prendre tranquillement son congé de Pâques en Italie.

Si les membres du Conseil fédéral sont ainsi d'avis divergents sur la situation européenne, l'opinion suisse se montre dans son ensemble beaucoup plus calme et beaucoup plus optimiste qu'en septembre ou même qu'à la fin mars. C'est qu'elle voit l'orage s'amonceler vers l'Est ou en Méditerranée et qu'elle se persuade que les chances de la Suisse de conserver sa neutralité ont beaucoup augmenté ces derniers temps.

394

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 410 à 412 (1). *Ankara, 14 avril 1939* (2).

Je me réfère à mon télégramme nos 406-407 (3).

En fin de journée, aucune décision ne paraît avoir encore été prise par le gouvernement turc.

Dans les milieux politiques, on discerne trois courants d'opinions :

a. Les uns sont favorables aux propositions franco-britanniques et demandent qu'elles soient acceptées;

b. D'autres, sans repousser les propositions, s'étonnent qu'elles ne contiennent aucune allusion à l'U.R.S.S. dont la collaboration leur paraît indispensable, et souhaiteraient que l'attitude éventuelle de la puissance voisine de la Turquie fût précisée de quelque manière;

c. Un troisième courant enfin se manifesterait en faveur de la neutralité. C'est évidemment dans ce sens que s'emploie le chargé d'affaires d'Allemagne

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 385.

qui, me dit-on, multiplie les démarches. Mais il n'y a pas dans ce groupe que des éléments germanophiles; on y compterait aussi des hommes qui ont simplement le souci de maintenir leur pays hors de la bagarre le plus longtemps possible. A l'appui de leurs conseils de prudence, ceux-là font valoir qu'il est arrivé que des promesses d'assistance n'ont pas été tenues et ils rappellent l'aventure des Grecs, jetés en Asie mineure par M. Lloyd George, et finalement abandonnés par lui.

Au surplus, on est naturellement sensible dans les milieux d'affaires aux conséquences économiques que pourrait avoir une rupture avec l'Allemagne, de beaucoup le meilleur client de la Turquie.

395

M. DE VAUX-SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1004 (1). *Berlin, 14 avril 1939* (2).

Le langage de la presse allemande au lendemain des déclarations de M. Chamberlain et de M. Daladier (3) trahit un certain flottement. Plusieurs journaux affectent de déclarer que les garanties prodiguées par l'Angleterre et par la France n'ont aucune valeur et que les peuples qui en bénéficient s'en seraient passé volontiers. D'autres, au contraire, reconnaissent qu'à Varsovie, à Bucarest et à Athènes, l'attitude énergique prise par la France et par l'Angleterre a été accueillie avec une vive satisfaction, et ils dénoncent comme extrêmement dangereux pour la paix la politique d'encerclement que mèneraient les démocraties contre les états autoritaires.

Ce flottement me paraît refléter l'état d'esprit actuel des dirigeants hitlériens et les diverses tendances qui se manifestent parmi eux.

Il est certain que l'Allemagne ne s'attendait pas à ce que l'invasion des provinces tchèques eût de telles répercussions internationales. On croyait volontiers, outre-Rhin, qu'après une période d'émotion, l'affaire serait classée comme les précédentes. On a été surpris par la violence des réactions franco-britanniques ainsi que par l'énergie et la ténacité des efforts déployés en vue d'organiser la défense contre toute agression. A l'origine, on affectait de tourner ces efforts en dérision; on en proclamait chaque jour l'échec définitif. Aujourd'hui, on est obligé d'avouer qu'ils ont abouti, plus vite qu'on ne l'escomptait, à des résultats concrets. Il est clair que l'on en éprouve de la déception et de l'inquiétude.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Il est fait allusion ici aux garanties données la veille par les chefs de gouvernement britannique et français à la Pologne, la Roumanie et la Grèce Turquie : voir ci-dessus les nos 369, 369, ci-après le nº 415.

Quelles répercussions ces mécomptes peuvent-ils avoir sur les prochaines décisions du Chancelier?

Des bruits persistent à courir d'après lesquels le Reich projetterait, à très bref délai, un coup de main sur Dantzig, « afin d'humilier l'Angleterre et de démontrer qu'elle est incapable de tenir ses engagements ». Selon les uns, le coup serait exécuté pour l'anniversaire du Führer, par les miliciens hitlériens de Dantzig, qui proclameraient le rattachement au Reich et, en cas de réaction polonaise, appelleraient les troupes allemandes. Selon les autres, l'Allemagne, aux alentours du 20, adresserait un ultimatum au gouvernement de Varsovie et, en cas de réponse négative, occuperait Dantzig immédiatement.

Je me garderai d'écarter *a priori* de telles éventualités. Cependant, je doute qu'elles se produisent avant le 20 avril. J'ai d'ailleurs remarqué que certaines personnes les plus actives à colporter ces bruits peuvent être soupçonnées d'agir à l'instigation de la partie adverse. Pour ma part, j'incline plutôt à voir dans la diffusion de ces rumeurs une manœuvre d'intimidation et l'un des épisodes de la *Nervenprobe* qui a jusqu'ici préparé et facilité les coups de force du Reich. Il n'est pas exclu, cependant, que de pareils projets agitent les esprits des hitlériens les plus exaltés, et même de M. von Ribbentrop, qui est peut-être le plus dangereux de tous les conseillers du Führer.

Mais il est intervenu dans la situation internationale un élément nouveau dont les dirigeants du IIIe Reich, même les plus audacieux, ne peuvent pas ne pas tenir compte : les engagements formels que l'Angleterre vient de prendre à l'égard des pays contre lesquels pourrait s'exercer, à l'Est, la nouvelle poussée allemande. Bon gré, mal gré, l'Allemagne doit se rendre à l'évidence que l'ère des conquêtes sans coup férir est terminée et que tout nouveau coup de force déclenchera un conflit général.

La situation nouvelle ainsi créée explique sans doute les hésitations et même l'embarras que l'on constate ici à l'heure actuelle. Il me revient de très bonne source que dans les hautes sphères officielles, la perspective d'une guerre européenne provoque les plus vives appréhensions. Mais quelles que soient les répugnances personnelles du Führer pour un conflit plein d'aléas, on ne saurait oublier la menace qu'il a proférée dans son discours de Wilhelmshaven [1] de ne pas rester inactif en face des manœuvres d'encerclement et d'« intervenir à temps ». On peut tenir pour certain qu'à l'heure actuelle, il se trouve dans des dispositions analogues à celles qui ont suivi le 21 mai, et que pour rétablir un prestige qu'il estime atteint, il médite une riposte, sans savoir peut-être encore lui-même de quelle nature elle sera ni dans quelle direction et contre qui il portera ses nouveaux coups.

Il n'en demeure pas moins que les hésitations et le trouble visible que l'on constate en face de l'activité franco-britannique et de ses premiers résultats prouvent que la voie de la résolution la plus énergique et de la fermeté la plus inébranlable est la seule qui offre encore quelque chance de sauver la paix.

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 236 (note).

396

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1520. *Rome, 14 avril 1939* (1).

L'accentuation de la crise internationale n'a pas, au moins jusqu'à présent, modifié d'une manière profonde les tendances de l'opinion publique en Italie.

La perspective d'une guerre continue de n'être pas populaire. Dans les classes les plus modestes de la nation et aussi dans les milieux des moyens et des petits commerçants, les préoccupations suscitées par les difficultés croissantes de la vie quotidienne (notamment à la suite de l'augmentation des impôts) dominent tout autre sentiment. La mobilisation progressive qui s'est effectuée depuis quelques semaines a eu, bien que ne portant que sur quelques classes, une ampleur suffisante pour apporter, par les vides qu'elle creusait ci et là, particulièrement dans les petites entreprises, un trouble tangible dans la vie normale de la nation. De plus, le système des appels individuels, avec les modalités apparemment fantaisistes de son application, n'a pas été sans mettre à l'épreuve les nerfs d'une population volontiers émotive. Depuis plusieurs semaines, chacun se demande anxieusement quand son tour viendra : un voisin d'une classe plus ancienne a été appelé il y a quelques jours, un autre, plus jeune, a été convoqué puis renvoyé après une semaine... Bref, c'est pour tous l'incertitude, encore aggravée par les soucis matériels que l'appel sous les drapeaux fait entrevoir aux chefs de famille pour la subsistance quotidienne de ceux qu'ils laissent derrière eux.

Il faut bien constater que ces préoccupations immédiates n'ont trouvé jusqu'à présent aucune contrepartie équivalente dans un sentiment national suffisamment enflammé pour déterminer les mobilisés à répondre de gaîté de cœur à l'appel sous les drapeaux. La mystique de l'encerclement n'a pas encore pénétré les masses italiennes qui, au fond, n'éprouvent pas l'impression que l'Italie soit menacée dans son existence et qui, en outre, se trouvent quelque peu déconcertées par les orientations diverses que l'on imprime successivement à ses « aspirations naturelles ». Hier, c'était de Tunisie qu'on leur parlait principalement. Aujourd'hui, c'est vers l'Albanie qu'on tourne surtout leur attention. Le petit peuple italien, à vrai dire, ne cherche pas à comprendre. Il obéit, avec résignation, mais sans enthousiasme, et son véritable sentiment est traduit par l'allégresse évidente avec laquelle il a accueilli hier la nouvelle que les mesures de mobilisation déjà prises ne seraient pas étendues à d'autres classes.

(1) **Par courrier, en clair.**

Le dynamisme et les succès de la politique extérieure du fascisme provoquent dans l'ensemble de la nation une admiration assurément vive mais, pour ainsi dire, un peu détachée, comme si les buts cherchés dépassaient encore, malgré la propagande intense qui leur a été faite, la compréhension et la faculté d'appréciation de l'Italien moyen. Ces sentiments d'admiration ne semblent pas, en tout cas, peser encore d'un poids assez direct pour compenser et faire oublier, en ce qui concerne la popularité du régime, les soucis, restrictions et difficultés qu'entraîne, dans la vie de tous les jours, l'appartenance à un état pauvre, totalitaire et de plus en plus autarcique.

Jusqu'à un certain point, la campagne acharnée qui sévit depuis plusieurs mois contre la France a produit ses fruits. Le sentiment contre notre pays ne s'est assurément pas ancré encore d'une manière bien profonde dans la masse de la nation italienne et, si les touristes français voient parfois écrire « A bas la France » dans la poussière qui couvre leurs automobiles, je ne crois pas que ces manifestations constituent le signe d'une haine spontanée et agissante. Sans doute, s'agit-il plutôt des effets de leçons indéfiniment répétées et à l'insistance desquelles le zèle des autorités fascistes locales n'est, dans chaque petite ville ou village, sans doute pas étranger. Mais dans le cerveau de l'Italien moyen, l'idée n'en existe pas moins maintenant, quoique sous une forme peut-être un peu confuse et imprécise, que la France en veut à l'Italie et se comporte à son égard en ennemie.

De là à conclure que l'Italien moyen est suffisamment persuadé de cette vérité pour songer à entrer de bon cœur et avec enthousiasme dans une guerre contre nous, il y a certainement un pas qui, au moins à l'heure actuelle, n'est pas encore franchi.

Le même sentiment se retrouve, mais avec des motifs et des nuances différentes, dans les classes les plus élevées de la société. Dans ces milieux, en effet, l'inquiétude du lendemain est de plus en plus vive. On y considère avec une angoisse croissante les développements toujours plus envahissants de la politique de l'Axe. On en veut au Reich et à son maître et l'on déplore que M. Hitler soit suivi et imité dans ses excès. Mais c'est précisément en fonction de ces inquiétudes et de ce mécontentement que la mauvaise humeur s'accroît contre la France et contre l'intransigeance absolue de son attitude négative au regard des revendications italiennes. On nous reproche de tout faire pour rejeter l'Italie dans les bras de l'Allemagne et dans l'expression de ces reproches, le dépit l'emporte bien souvent sur l'amertume car les partisans d'une politique d'aventure aux côtés du Reich ne sont pas, je crois, en majorité dans la Péninsule et, parmi eux, nombreux encore sont ceux qui n'envisagent une telle politique que « faute de mieux », plutôt que par l'effet d'une adhésion active et enthousiaste.

Mais il ne faut pas perdre de vue, dans l'examen de ces divers aspects actuels du sentiment public en Italie, que les dirigeants fascistes, soucieux du sort du régime et de qui seuls dépendent les décisions, règlent aussi leur conduite, notamment au regard de l'Allemagne, sur des considérations et nécessités d'un autre ordre. Ces dernières, tout indifférentes qu'elles puissent être à la grande masse de l'opinion publique, n'en sont pas moins susceptibles

de l'emporter le jour venu. Tel est présentement le grave danger, toujours menaçant, au-dessus des hésitations et répugnances que la nation italienne continue d'éprouver au fond d'elle-même, devant la perspective d'un conflit armé.

397

Note du Consulat général de France à Milan [1].

Milan, 14 avril 1939.

1° Voici ce qu'un de nos compatriotes, qui vit dans la circonscription de Milan (mais pas dans la capitale de la Lombardie), a entendu dans des cercles qui sont en contact avec des autorités haut placées : « Après avoir occupé l'Albanie, nous allons nous y installer (dans le sens d'y ranger ce que nous y venons d'apporter en troupes et matériel). Puis dans un assez bref délai (quinze jours ?), nous nous emparerons de la Dalmatie; tout est prêt pour cela. Enfin viendra ensuite le tour de la Tunisie... ».

Notre compatriote m'a affirmé que ce renseignement méritait une certaine considération.

2° Ce même compatriote (qui est un vieux résident français en Italie et y a beaucoup d'amis), a été ces jours-ci l'objet de la déclaration spontanée ci-après de la part d'un instituteur italien : « Faites attention à la Tunisie, j'espère que votre gouvernement a pris toutes ses précautions. »

3° Nos compatriotes sont unanimes à déclarer que *toutes* les affaires sont suspendues en Italie.

398

Note de l'Attaché militaire adjoint de France à Pékin [2].

Au sujet de la situation militaire au Mandchoukouo.

N. n° 41 P/S. *Pékin, 14 avril 1939.*

Le commander Overesch, attaché naval américain, s'est rendu au Mandchoukouo à la fin du mois de mars après l'échec des négociations nippo-soviétiques au sujet des pêcheries. Les notes qui suivent, extraites d'une

[1] Rédigée à l'intention de la Direction politique, cette note a été communiquée à l'ambassade de France à Rome.

[2] Le lieutenant Guillermaz. Cette note, extraite des archives de la Guerre, porte référence à un télégramme adressé, le 5 janvier 1939, sous le n° 50, par le Département à l'ambassadeur.

conversation que j'ai eue avec lui à son bureau le 8 avril, traduisent l'impression rapportée par cet officier et confirment dans une large mesure les informations de notre consul à Moukden (1). De ces déclarations il résulte en définitive :

I. Que, malgré les difficultés de leurs rapports avec les Russes, les Japonais n'ont pas renforcé sensiblement leurs garnisons du Mandchoukouo depuis le 1er janvier 1939.

II. Que les effectifs appelés à s'engager initialement de part et d'autre de la frontière seraient sensiblement égaux et voisins de 500.000 hommes, avec toutefois une supériorité très marquée en aviation du côté russe.

III. Qu'en dépit de la recrudescence des incidents de frontière, l'opinion au Mandchoukouo demeure très calme. Le moral peu satisfaisant de l'armée soviétique et les difficultés rencontrées en Chine par les Japonais rendent ceux-ci moins agressifs et font que les chances de guerre sont actuellement minimes (2).

I. *Effectifs japonais au Mandchoukouo.*

Ces effectifs comprendraient en gros :

— à l'intérieur : 8 D.I. plus une forte brigade;
— en couverture aux frontières : 5 D.I.

Ce minimum de 13 D.I. représente donc 260.000 hommes (en ne tenant compte que des éléments endivisionnés).

Ce total doit être augmenté d'au moins 100.000 Mandchous (répartis surtout à la frontière nord-ouest et au Jehol).

De plus, des dispositions paraissent avoir été prévues pour faire passer 100.000 hommes du Japon sur le continent dès les premiers jours des hostilités.

La guerre commencerait donc du côté nippon avec des effectifs voisins de 500.000 hommes (400.000 Japonais et 100.000 Mandchous), auxquels viendraient s'ajouter des unités qui pourraient être ramenées de Chine. Ces effectifs permettraient vraisemblablement la constitution de trois armées.

Malgré la tension des rapports russo-japonais, très peu de renforts ont été envoyés du Japon depuis le début de 1939. D'importantes arrivées avaient été signalées à Dairen en février, elles n'ont pas dépassé en fait plus de 20.000 hommes (3).

(1) *Note du document :* cf. rapports du 2 mars et du 4 avril 1939.

(2) *Note du document :* Opinion d'autant plus remarquable qu'en décembre 1938, les services de l'attaché naval et de l'attaché militaire américains à Changhai admettaient comme probable, au début de cette année, une guerre russo-japonaise ou au moins de gros incidents du genre de ceux de Changkoufang [sur ces incidents, voir, au t. X de la présente série, les nos 308, 314, 358, 377, 430].

(3) *Note du document :* Le renouvellement des équipes de coolies a désorganisé momentanément le trafic du port et a obligé les navires à y demeurer plusieurs jours, d'où le bruit de gros débarquements.

II. *Travaux* (informations diverses).

La construction de défenses à la frontière du Nord-ouest (région de Manchouli) se poursuit activement entre le lac Dalai nord et les marais de l'Argoun.

De nombreux baraquements ont été élevés dans la région de Matangkiang (frontière Est).

Un ingénieur anglais a rapporté que plusieurs terrains ont été récemment installés à la frontière nord pour faciliter une action de l'aviation sur le Transsibérien. Bien que le commander Overesch ait entendu dire que des aérodromes aient été construits dans la région sud de Changkoufeng, il n'a pu obtenir de précisions à ce sujet. Il pense peu probable que les Japonais se hasardent à équiper des terrains si près de Vladivostock.

III. *Le moral japonais.*

Le moral des chefs de l'armée japonaise [1] est actuellement excellent; leur confiance paraît due à la piètre opinion qu'ils ont de l'armée soviétique. L'ignorance et le manque d'instruction militaire des déserteurs, qui passent la frontière, sont, paraît-il, surprenants et laissent deviner la médiocrité des cadres. L'expérience de Changkoufeng a de plus prouvé l'incapacité du commandement soviétique, *particulièrement en ce qui concerne l'emploi des engins mécaniques.*

Les Japonais estiment que les effectifs russes en Sibérie orientale oscillent actuellement entre 500 et 600.000 hommes. Leur aviation comprendrait jusqu'à 1.800 appareils (chiffre qui paraît trop élevé).

Malgré la confiance des chefs japonais, le commander Overesch ne croit pas à l'attaque de l'U.R.S.S. par le Japon même dans le cas d'une guerre en Europe.

Les besoins économiques du Mandchoukouo restent grands et les Japonais s'efforcent actuellement plus que jamais d'obtenir l'aide des capitaux américains.

399

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 276 [2]. *Londres, 14 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 avril.)

En réponse au désir qui lui avait été exprimé directement par le Département, notre attaché commercial a exposé, dans une note que Votre Excellence voudra bien trouver ci-jointe, l'état actuel des négociations poursuivies

[1] *Note du document :* Le commander Overesch n'a pu voir le général Ueda lui-même, mais il a eu des entretiens avec des officiers de son état-major.
[2] Extraite des archives de l'ambassade.

à Londres en vue de l'organisation du ravitaillement de la France et de la Grande-Bretagne en temps de guerre.

Je crois devoir attirer l'attention du Département sur les suggestions présentées par M. de Bellefon en conclusion de cette étude. Notre attaché commercial fait remarquer que, pour de nombreux produits, il sera extrêmement difficile de nous procurer, tout au moins pendant la première période des hostilités, les quantités dont nous avons besoin. Il rappelle que pour parer à ce danger, le gouvernement britannique a tenu à constituer des stocks importants et il estime que le gouvernement français devrait suivre cet exemple. En particulier, M. de Bellefon revient sur la question des charbons dont j'ai déjà souligné l'importance au Département par ma lettre nº 206 du 17 mars (1).

Je crois devoir recommander les considérations exposées par notre attaché commercial au plus sérieux examen du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

ANNEXE

M. MÉRIC DE BELLEFON, ATTACHÉ COMMERCIAL DE FRANCE À LONDRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº D. 79. Secret. *Londres, 11 avril 1939.*

Pour répondre au désir que le Département (Relations commerciales) a bien voulu exprimer, j'ai l'honneur d'indiquer à Votre Excellence l'état actuel des négociations conduites à Londres, en vue de la préparation d'achats combinés franco-britanniques, en temps de guerre.

Vivres et fourrages.

Les conversations auxquelles a pris part l'intendant Puvieux, de l'inspection générale des Subsistances, ont abouti à un accord complet avec le *Food* (*Defence Plan*) *Department*. Il n'y a plus lieu que de vérifier les nouvelles sources d'approvisionnement auxquelles nous devons faire appel, si les communications sont trop difficiles avec l'Indochine. Les rectifications à apporter à cette partie de notre plan seraient, d'ailleurs, de peu d'importance.

Le 23 novembre dernier, l'intendant Puvieux a présenté au directeur du *Food Department* les chefs de service de notre éventuelle mission-vivres à Londres, en temps de guerre.

A ce sujet, il doit, d'ailleurs, être signalé que M. Chamberlain a déclaré récemment à la Chambre des Communes qu'il songe à détacher du Board of Trade le *Food Department* et à le rendre indépendant. Le chancelier du duché de Lancastre aurait accepté cette charge.

Textiles et peaux.

L'intendant général Jarillot et l'intendant Bresse sont venus à Londres le 24 novembre. Les conversations auxquelles ils ont pris part au Board of Trade n'ont eu, en fait, qu'un caractère préliminaire. Nous avions à échanger, par la suite, un certain nombre de précisions. Du côté français, il devait notamment être fourni des spécifications pour les laines et les cotons demandés par l'industrie; seuls, les besoins de l'armée ont été suffisamment exposés.

Il est, d'autre part, nécessaire de déterminer les conditions dans lesquelles seraient effectuées les achats combinés, le système des groupements d'importation et de répartition ne pouvant jouer dans le cadre adopté pour tous les autres produits. Il faudrait, à Paris, choisir définitivement le ministère responsable de l'ensemble des achats (militaires et civils) et le chef de la mission qui aurait à agir à Londres, en temps de guerre, pour cette partie de nos approvisionnements.

(1) Non retenue.

Rien ne s'oppose, d'ailleurs, à ce que les groupements prévus continuent à renseigner le ministère responsable et à jouer finalement leur rôle de répartiteurs.

Pétroles.

Le dernier voyage de M. Pineau date du 4 avril. Le directeur des Combustibles liquides et le chef désigné de la mission-pétrole, M. Filhol, sont en contact permanent avec le chef du *Petroleum Department,* pour les approvisionnements en pétrole brut, et il ne semble pas que nous ayons à hâter spécialement les échanges de vues, à ce sujet.

La question qui paraissait la plus urgente était celle de l'essence aviation qui a fait l'objet des deux conversations du 4 avril. Je rendrai compte incessamment de cette dernière [1], c'est-à-dire aussitôt que mes notes auront été approuvées par le colonel de Dumast (ministère de l'Air) et par M. Pineau. Je me borne ici à signaler que les deux réunions ont été des plus intéressantes. Un procès-verbal officiel, très bref, sera rémis par le colonel Thorold (Air Ministry) à notre attaché de l'Air.

Charbons.

Il avait été entendu, à la réunion du 8 mars, que les conversations reprendraient aussitôt que les sociétés houillères britanniques, représentées par lord Hyndley, auraient fait connaître les quantités de charbon — de chaque qualité — qu'elles seraient susceptibles de mettre à la disposition de la France, en temps de guerre.

Je suis aujourd'hui prévenu que la nouvelle réunion, prévue pour le milieu d'avril, pourra avoir lieu à Londres, le jeudi 20, et l'ingénieur en chef Thibault, chef désigné de la mission-charbons, en a été avisé.

Minerais et métaux.

Peu de difficultés se présentaient pour notre approvisionnement en minerais, sauf pour leur transport, ce qui a amené à reconnaître que nous devions, le plus possible, préférer les métaux aux minerais eux-mêmes. Les échanges de vues portent actuellement plutôt sur les minerais demandés par l'industrie britannique (bauxites du sud de la France et minerais de fer de Normandie et d'Algérie).

Pour les métaux, les réponses obtenues à la réunion du 1er octobre semblaient satisfaisantes, sauf pour le mercure (Italie et Espagne), l'étain (au cas où la Hollande ne pourrait pas recevoir de minerai), l'aluminium (Norvège)...

Quant aux fers et aciers que nous demandons à la Grande-Bretagne, il semble, d'après l'état actuel de la production, que nous puissions recevoir ce dont nous avons besoin. Cependant, la question est encore à l'étude, pour des raisons de spécifications plus que de disponibilités.

La direction des Fabrications d'armement aurait toutefois des décisions à prendre au sujet des aciers à obus et des conditions dans lesquelles elle devra éventuellement passer des commandes à l'industrie britannique.

Produits chimiques.

La question des pyrites reste délicate, les achats ne pouvant se faire ni en Grèce, ni à Chypre, et paraissant difficiles en Espagne et même en Norvège. Il y aurait seulement la possibilité d'acheter du soufre aux États-Unis.

La Grande-Bretagne ne pourra fournir que de faibles quantités de benzol (même sans toluol), de phénol, de goudron et de naphtaline. Toutefois, la question est encore à l'étude. Les deux tiers de notre demande de sulfate de cuivre, la totalité de celle de phosphore, la totalité de celle de nitrate d'ammoniaque semblent, du moins, devoir être satisfaites en Grande-Bretagne; la totalité de notre demande de sulfate de soude, au Chili.

Par ailleurs, si la Grande-Bretagne n'avait pas la possibilité de nous fournir des cotons linters blanchis, nous les trouverions aux États-Unis, ainsi que les cotons linters bruts.

Enfin, pour le cas où nous ne pourrions pas prendre de pulpes de bois en Norvège (et en Suède), une enquête est faite au Canada, afin de connaître la capacité potentielle de production de ce dominion dont les États-Unis achètent la production totale du temps de paix.

Pour mémoire, il est signalé que des difficultés certaines se présenteraient pour notre ravitaillement en graines de ricin, surtout au début des hostilités; mais le ministère de l'Air envisage le remplacement de l'huile de ricin par des huiles minérales, comme dans l'aviation britannique.

[1] Par rapport n° 95, du 21 avril, ci-après reproduit sous le n° 517 (annexe).

Affrêtements.

Le ministère de la Marine paraissant avoir donné à celui de la Marine marchande des indications suffisantes pour le choix des routes, un plan définitif ne tardera sans doute plus à être établi.

A Londres, les conversations — dont la dernière, en date, est celle du 8 mars — ont abouti à un projet de comité interallié des Affrêtements, en temps de guerre, qui paraît devoir nous donner toute satisfaction.

Une nouvelle réunion aura lieu au *Sea Transports Department*, le 20 de ce mois, au cours de laquelle sera étudiée plus spécialement la question des affrêtements de navires-charbonniers.

A ce sujet, qu'il soit permis de rappeler que nos interlocuteurs avaient exprimé le désir et demandé l'autorisation d'envoyer une mission dans nos ports de la Manche et de l'Atlantique, pour s'assurer que ceux-ci sont bien en état de recevoir les quantités considérables de charbon que nous demandons (le triple de nos importations du temps de paix).

Constitution des stocks.

Nos interlocuteurs ont, à différentes reprises, fait remarquer que la Grande-Bretagne avait constitué, pour certains produits, des stocks correspondant à six mois de consommation et, pour quelques-uns même à plus de six mois. Ils estiment, en effet, que la mise en route des transports, même si elle est parfaitement prévue, sera très difficile à déclencher dès le début des hostilités. Il faudra plusieurs mois pour que le courant s'établisse régulièrement.

Nos achats dits urgents pourront certainement être effectués et, dans une certaine mesure, transportés par les navires français qui se trouveront dans les ports de chargement. Mais les achats du « plan de deux mois » seront infiniment plus difficiles à acheminer sur la France. Il semble donc que nous devions ici suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et, tout en continuant à prévoir les « achats urgents » et les « achats continus », constituer des stocks pour une consommation de quatre à six mois. Il y a, d'ailleurs, certains produits que nous ne pourrons absolument pas nous procurer, et auxquels nous devrions renoncer, si nous ne les avions pas en réserve.

Dans cette dernière catégorie se rangeraient, par exemple, les soies de Chine et du Japon, le coton d'Égypte (jusqu'à ce que la mer Rouge soit nettoyée), le brome de Palestine, le minerai de fer du département de Constantine, les produits de l'Indochine, les aciers spéciaux de Suède, le mercure d'Italie et d'Espagne, les pyrites, voire même l'étain de Hollande, puisque les arrivages de minerai en provenance des Indes néerlandaises semblent devoir être interrompus.

Il a déjà été signalé que les fournitures de benzol et toluol seraient insuffisantes et que le stockage s'imposait.

Mais c'est pour le charbon que les difficultés de transport seront particulièrement grandes, pendant les premiers mois d'une guerre.

Nous ne devons pas, non plus, nous dissimuler que de non moins grandes difficultés résulteront de la remise en train de tant de mines galloises qui ont dû être fermées récemment. Il est signalé ainsi qu'au cours des trois derniers mois, l'exploitation de 20 puits a encore été suspendue, ainsi que celle de plusieurs usines d'agglomérés. Ce n'est pas la cessation des livraisons actuelles à l'Allemagne (3.700.000 tonnes) et à l'Italie (2.200.000) qui permettra de parfaire la différence entre les achats français du temps de paix (6.150.000 tonnes en 1938) et ceux du temps de guerre (19.000.000).

Si nous devons être peu tentés, en période normale, d'acheter plus de charbon britannique que nous ne le devons, nous commettrions une faute grave, dans la période de tension que nous traversons, en n'assurant pas l'avenir. Or, nous ne pouvons le faire qu'en constituant des stocks de charbon anglais, non seulement pour garantir nos approvisionnements des premiers mois de la guerre, mais encore — et peut-être surtout — pour aider au maintien de l'activité des houillères britanniques dont nous dépendons, il ne faut pas l'oublier.

Il n'est pas douteux que la réalisation de ces stocks exigera un effort financier considérable et que leur conservation soulèvera certaines difficultés.

C'est pourquoi il peut être utile, après avoir appelé l'attention du gouvernement sur la nécessité des stocks, de lui signaler le procédé qui est suivi en Grande-Bretagne dans les cas, tout au moins, qui intéressent plus particulièrement le ravitaillement en vivres : pour le blé, par exemple, marchands de grains et minotiers ont été invités à maintenir, dans leurs entrepôts et magasins, le maximum de ce qu'ils y peuvent avoir, en remplaçant continuellement ce qui

en sort. Il en est de même pour le sucre, l'huile de baleine et autres produits de première nécessité. Pour dédommager industriels et commerçants des immobilisations de capitaux ainsi occasionnées, le gouvernement britannique fait des avances de fonds, en laissant aux intéressés la responsabilité de la marchandise.

Si pareil procédé ne pouvait être adopté, en France, d'une manière générale, pour tous les produits intéressant la Défense nationale, il existerait cependant bien des cas où une aide financière serait susceptible d'être prêtée, en toute sécurité, à certaines industries : fabrications d'armement, société nationale des Chemins de fer, compagnies de navigation, entrepôts des ports et des grandes villes, etc. Il n'est, d'ailleurs, pas nécessaire d'ouvrir toujours la totalité des crédits et il suffirait, sans doute, pour les stocks de marchandises non périssables et d'emploi assuré, de couvrir les intérêts des capitaux immobilisés, les frais de transport, de manutention, de garde,... et les primes d'assurances contre tous risques, y compris les variations des cours.

400

M. Henri Cambon, Ministre de France à Luxembourg,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 23. Secret. *Luxembourg, 14 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 avril.)

Plusieurs informations concordantes ont appelé mon attention sur l'action que poursuivrait actuellement l'*Arbed* auprès du gouvernement belge pour amener celui-ci à assurer la défense militaire du grand-duché de Luxembourg.

Votre Excellence connaît la situation de ce groupement industriel et l'influence qu'il exerce non seulement au Luxembourg qu'il domine complètement, mais même en Belgique. Plusieurs usines d'une importance considérable lui appartenant sont situées sur le territoire du Grand-Duché. Déjà, la préoccupation d'une invasion et des destructions qu'elle comporterait ont fait envisager à la direction de ces établissements le transport en Belgique des hauts fourneaux trop exposés. Mais il semblerait qu'un autre plan, ayant une portée politique, aurait été envisagé. Se superposant au premier, il aurait pour objet d'assurer le temps nécessaire à sa réalisation. Il s'agirait pour le gouvernement belge de prendre en main la défense du territoire luxembourgeois, d'organiser une ligne fortifiée le long de l'Our et de la Sûre, en un mot de transporter au delà du Grand-Duché la frontière stratégique de la Belgique.

Ce projet serait en contradiction formelle avec les dispositions manifestées depuis la déclaration de neutralité du gouvernement de Bruxelles, qui a eu une application matérielle sur le terrain puisqu'on a renoncé à la construction d'une ligne fortifiée continue à la frontière belgo-luxembourgeoise, qu'on a ramené en arrière les effectifs entretenus dans la province du Luxembourg belge et que la théorie de la défense sur la Meuse paraît avoir été adoptée par nos voisins. Cependant, il me revient qu'à la lueur des derniers événements une partie de l'opinion belge réagit contre cette théorie de l'abandon, qu'on en ferait grief à M. Van Zeeland et même au Roi et qu'on s'oriente vers une autre conception de la défense nationale belge.

L'*Arbed* veut-elle profiter d'une évolution qu'elle voit se dessiner, qu'elle encourage peut-être par les puissants moyens bancaires dont elle dispose, il m'est impossible de l'affirmer, ce qui précède n'étant que le résumé de rumeurs, mais de rumeurs concordantes.

Si ce dessein existe réellement, il trouverait peut-être un appui dans la personne de M. Bech, qui de plus en plus paraît s'inféoder aux intérêts de l'*Arbed* qui lui offrent sans doute d'avantageuses perspectives pour l'avenir.

J'en viens à me demander si la déclaration très nette que m'a faite le prince Félix sur la nécessité pour le Luxembourg d'associer sa défense à celle de la France, et dont j'ai rendu compte confidentiellement à Votre Excellence [1], ne serait pas en partie inspirée par la crainte de voir la Belgique accentuer une action qu'on appelle communément ici « l'action de l'*Arbed* », et dont la fin dernière n'est pas de tout repos pour l'indépendance du Luxembourg.

401

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 275. *Londres, 14 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 avril.)

Par sa lettre nº 563, en date du 7 de ce mois [2], Votre Excellence a bien voulu me faire part des conditions dans lesquelles le ministre des Affaires étrangères à Tchongking avait entretenu M. Cosme du désir qu'éprouverait le gouvernement chinois à participer éventuellement à la défense de l'Indochine. Vous ajoutiez qu'une proposition analogue aurait été faite au gouvernement britannique au sujet de Hongkong et de Singapour et vous me chargiez d'en entretenir le Foreign Office.

Des considérations du même ordre ont en effet été exposées récemment aux collaborateurs de lord Halifax par l'ambassadeur de Chine à Londres. Toutefois, selon ce qui m'a été dit au Foreign Office, M. Quo, tout en mentionnant Hongkong et Singapour, a surtout insisté sur les visées d'avenir de la politique japonaise en Asie, le plan Tanaka [3], l'éviction des Européens de cette partie du monde et la nécessité d'étudier dès maintenant, par des contacts d'états-majors, les mesures à prendre dès maintenant en cas de conflit général dans l'intérêt de la Chine et des puissances occidentales.

(1) Voir ci-dessus le nº 299.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 298.
(3) En 1927 le plan Tanaka — du nom du ministre nippon des Affaires étrangères de l'époque — prévoyait la conquête de la Mandchourie et de la Chine du nord, de la Sibérie, des Indes, voire la lutte contre les États-Unis.

Les Anglais se sont bornés à remercier vivement l'ambassadeur de Chine et à lui assurer que l'état de choses actuel en Europe et en Asie ne leur semblait pas autoriser dès maintenant de semblables consultations.

Un rapport très complet de ces entretiens sera envoyé aux ambassadeurs d'Angleterre à Paris et à Washington et sir Eric Phipps sera chargé d'avoir une conversation à ce sujet au Département.

Le Foreign Office n'avait pas envisagé jusqu'ici la possibilité pour les Chinois de saisir le gouvernement américain. Lorsque j'ai fait part de votre sentiment à cet égard aux fonctionnaires de la section d'Extrême-Orient, l'idée leur a paru très intéressante. Ils préféreraient cependant qu'il n'y soit donné suite qu'après l'entretien qu'aura au Quai d'Orsay sir Eric Phipps.

402

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 303 [1]. *Londres, 14 avril 1939.*

(*Reu :* Dir. pol., 28 avril.)

Ma correspondance télégraphique a tenu Votre Excellence au courant des fluctuations et des hésitations qui ont marqué les délibérations gouvernementales à Downing Street durant les trois premiers jours de la semaine. Brusquement ébranlé dans la confiance qu'il avait manifestée jusqu'à présent vis-à-vis de l'accord anglo-italien, le cabinet britannique a senti qu'il fallait répondre vigoureusement à l'initiative fasciste, et surtout prendre des mesures pour empêcher celle-ci d'être le point de départ de nouvelles opérations militaires ou politiques dans la péninsule des Balkans.

Il semble bien que le gouvernement se soit demandé tout d'abord s'il ne convenait pas de riposter par des actes à l'invasion de l'Albanie. Une démonstration navale dans les eaux de Corfou, à défaut de l'occupation de l'île elle-même, aurait pu répondre à cet objectif. Mais l'Amirauté, retenue par sa prudence traditionnelle, a aussitôt écarté ce projet et elle a fait valoir que s'il fallait occuper des positions maîtresses dans les eaux grecques, la baie de Navarin, ou les ports de Crète paraissaient beaucoup plus indiqués que l'entrée du canal d'Otrante et permettraient à la flotte de tenir ainsi les clés de la Méditerranée orientale.

Cependant, en présence des appels pressants du gouvernement grec, et devant les informations toujours plus nombreuses montrant que les forces italiennes débarquées en Albanie formaient un ensemble de beaucoup

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

supérieur aux besoins d'une action militaire dans un pays sans défense, il était devenu impossible de s'en tenir à l'échange d'explications aigres-douces que lord Halifax avait eu à Londres avec le chargé d'affaires d'Italie et que lord Perth avait mission de répéter au comte Ciano [1]. D'autre part, le gouvernement anglais ne pouvait se faire aucune illusion sur les suites d'une carence de la Grande-Bretagne après cette violation des traités et du droit des gens. C'eût été signer son abdication complète en Méditerranée et rejeter aux pieds des états totalitaires les peuples qui depuis des générations forment la clientèle maritime de la Grande-Bretagne. La prépondérance italienne, non plus seulement à Rhodes, mais dans toute la mer Égée, aurait sérieusement compromis la position de l'Angleterre en Égypte et ses communications avec la mer Rouge. C'est dans ces conditions qu'il fut décidé d'accorder à la Grèce la garantie du Royaume-Uni [2].

Le gouvernement britannique ne pouvait s'en tenir là. Il fallait achever de constituer en Europe orientale cette barrière qu'il avait commencé à édifier au lendemain de l'occupation de la Tchécoslovaquie. Toutefois, s'il acceptait d'engager sa garantie au profit de peuples faibles et particulièrement menacés, il cherchait en même temps à rallier autour de lui les puissances assez fortes pour prêter un concours utile en cas de conflit. De même qu'il envisageait l'assistance destinée à la Roumanie comme liée nécessairement au concours de la Pologne, de même il souhaitait que la garantie offerte à la Grèce fût compensée dans une certaine mesure par une intervention de la Turquie. Ainsi se dessinait le système de protection méditerranéenne qui, dans l'esprit du gouvernement britannique, devait faire équilibre à la mainmise italienne sur l'Albanie.

Mais, lorsque lord Halifax, alerté par le ministre de Roumanie, fut interrogé sur la possibilité d'inclure ce dernier pays dans les nouveaux engagements de garantie qu'il allait prendre, le secrétaire d'État ne vit là qu'une tentative pour mêler deux questions qui, d'après lui, devaient rester entièrement distinctes. Il venait de convoquer le Parlement pour répondre au mouvement d'indignation qui agitait l'opinion britannique depuis l'opération de force du vendredi saint. Il ne voyait pas la nécessité de revenir sur les positions qu'il avait prises quelques jours auparavant, quand la menace allemande sur Dantzig l'avait obligé à assurer sa protection à la Pologne [3] et à s'en remettre au colonel Beck pour développer ce système de protection par un accord mutuel avec la Roumanie. Toutes les visites de M. Tilea, toute l'argumentation de M. Cretziano, qui était venu passer à Londres les journées des 9 et 10 avril [4], se heurtèrent à des assurances générales de bonne volonté et à des conseils de patience. On comprend qu'à Bucarest ces formules évasives,

(1) Sur les avertissements donnés au chargé d'affaires italien par le Foreign Office, se reporter au télégramme de Londres nos 1139-1142, du 9 avril, ci-dessus reproduit sous le no 310.

(2) Le 13 avril, devant les Communes, par le moyen d'une déclaration du Premier ministre : voir ci-après le no 415.

(3) Engagement auquel s'était résolu le Premier britannique le 31 mars, devant les Communes : voir ci-dessus le no 216.

(4) Sur la visite à Londres du secrétaire général du ministère roumain des Affaires étrangères, voir ci-dessus le no 340.

où les diplomates anglais sont passés maîtres, aient provoqué de la déception d'abord puis une véritable consternation. Tels étaient du moins les sentiments que reflétait mon collègue de Roumanie qui se laissait gagner par un profond découragement, et qui ne reprit quelque espoir que lorsqu'il fut avisé de l'accueil favorable que Paris avait décidé d'accorder aux ouvertures de son gouvernement.

Cependant, le cabinet britannique ne fut officiellement avisé de la décision prise par le Conseil des ministres français du 11 avril (1) qu'à la fin de la journée de mardi (2). J'avais prévenu lord Halifax, au début de l'après-midi, de l'intention qu'avait le gouvernement français de donner à la Roumanie la garantie dont allait bénéficier la Grèce. Mais sans doute le secrétaire d'État se flattait-il encore de nous ramener à une attitude conforme à celle de Londres, en insistant sur l'importance pour les deux pays d'observer une attitude strictement parallèle.

J'ai rapporté à Votre Excellence les objections qu'il éleva un peu pêle-mêle lorsque lui furent exposés les bases et les motifs de notre décision (3). Certaines d'entre elles étaient visiblement improvisées et de peu de consistance. La plus valable était celle qui se référait à la nécessité de mettre la Turquie dans le jeu, ne fût-ce que pour s'assurer les moyens matériels de prêter un concours effectif à la Roumanie. Dans la soirée, il revint à la charge. Le Premier ministre avait été très ému, m'a-t-il dit, d'apprendre que nos deux gouvernements allaient suivre une ligne différente. Il envoyait donc à sir Eric Phipps l'instruction de voir M. le Président du Conseil pour lui représenter toutes les fâcheuses conséquences que pouvait avoir cette divergence d'attitude. Tout en espérant arriver dans quelques jours à la conclusion des pourparlers qui permettrait d'inclure la Roumanie dans la garantie britannique, le gouvernement anglais préférerait s'en tenir pour le moment à la garantie offerte à la Grèce et éventuellement à la Turquie pour répondre sur un plan strictement méditerranéen à l'occupation de l'Albanie.

Le lendemain matin, quand je me suis rendu au Foreign Office, après avoir été mis au courant par Votre Excellence et par M. le président du Conseil du point de vue français, lord Halifax n'était pas encore en possession du compte rendu de l'entretien que l'ambassadeur d'Angleterre venait d'avoir avec les membres du gouvernement de la République (4). Mais le bruit s'était déjà répandu que la déclaration préparée par le Premier ministre n'allait viser que la Grèce et laisserait la Roumanie en dehors. Des inquiétudes se manifestaient à ce sujet, non seulement dans les rangs du parti travailliste, désireux d'étendre au plus grand nombre de pays possible la garantie anglaise qui ressuscitait à leurs yeux le principe de la sécurité collective, mais aussi parmi certains députés de droite, convaincus de l'importance qui s'attachait

(1) La décision définitive ne fut prise que le 12 : voir ci-dessus le n° 354 (note).
(2) Soit le 11 avril.
(3) Sur l'entretien, se reporter au télégramme de Londres n°s 1194-1201, du 12 avril, 24 h., ci-dessus reproduit sous le n° 358.
(4) Sur les entretiens de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le 12 avril, avec MM. Daladier et Bonnet, se reporter aux *Documents on british foreign Policy. Third series*, V, n°s 53, 134, 135.

à rassurer tous les petits états et à ne pas laisser de brèche dans le rempart qu'il s'agissait d'élever contre les empiètements de l'Allemagne ou de l'Italie. Il est donc probable qu'à Downing Street, le sentiment commençait à se faire jour que de sérieuses difficultés seraient soulevées à la Chambre des Communes si le gouvernement s'en tenait à une demi-mesure et s'il risquait, en décourageant définitivement la Roumanie, de l'amener à chercher les apparences du salut dans une réconciliation avec l'Allemagne.

Au Foreign Office où je n'ai pas trouvé lord Halifax, qui avait été déjà obligé de rejoindre le Premier ministre à Downing Street, j'ai fait à sir Alexander Cadogan, sous une forme que je me suis efforcé de rendre aussi concise et aussi frappante que possible, un exposé de nos arguments en faveur de la garantie immédiate à accorder à la Roumanie.

La thèse anglaise, telle qu'elle m'avait été présentée la veille par lord Halifax, se ramenait à trois points principaux :

1° Le débat de la Chambre des Communes ayant été motivé par l'occupation de l'Albanie, le gouvernement britannique est fondé à ne s'occuper que des menaces pouvant résulter de cette opération, et par conséquent à n'annoncer que les mesures qu'il prend pour la protection de la Grèce, la Roumanie elle-même ne paraissant pas devoir être l'objet d'entreprises immédiates du Reich;

2° Le gouvernement britannique désire opposer une barrière aussi forte et homogène que possible aux attaques éventuelles de l'Allemagne et de l'Italie. C'est à cet effet qu'il a chargé son ambassadeur à Ankara d'obtenir la coopération turque à la protection de la Roumanie [1]. Cette protection est aussi nécessaire à la Turquie qu'elle est utile aux intérêts de la Grande-Bretagne. Or, en cas de neutralité turque, il deviendrait matériellement impossible aux forces anglaises de prêter effectivement leur assistance à la Roumanie. Les Détroits leur seraient fermés. La garantie britannique ne serait plus qu'une assurance platonique que l'honneur et les intérêts bien compris du gouvernement anglais interdisent de donner. Mais si l'Angleterre accordait sa garantie sans plus attendre, la Turquie ne serait-elle pas tentée de s'en contenter et de ne prendre elle-même aucun engagement?

3° Il serait déplorable que les déclarations de nos deux gouvernements ne fussent pas établies strictement suivant la même ligne. On ne manquerait pas à l'étranger d'en tirer la conclusion que leurs intérêts sont divergents. Ce serait ouvrir à nos adversaires de dangereuses facilités de manœuvres et compromettre peut-être la solidité du bloc franco-britannique.

A ces arguments, j'ai répondu en substance de la manière suivante. Sur le premier point, j'ai fait valoir que si les troupes italiennes menacent toujours Salonique, le plus grand danger pour l'Europe n'en est pas moins une attaque de l'Allemagne contre la Roumanie. C'est dans ce pays en effet que le Reich peut trouver le plus facilement les approvisionnements en blé et surtout en pétrole dont il a besoin. Le chancelier Hitler sait que ses réserves d'essence

[1] Voir ci-dessus le n° 378.

sont insuffisantes pour affronter une guerre d'une certaine durée. S'il peut mettre la main sur les exploitations pétrolifères de Roumanie, il se croira en mesure de tenir tête au monde entier. Il est donc du plus urgent intérêt de donner au gouvernement roumain les garanties qui l'encouragent à se défendre. C'est peut-être encore le meilleur moyen de sauvegarder la paix de l'Europe.

Pour la seconde question, j'ai rappelé que la psychologie des dirigeants turcs était bien différente de ce qu'on paraissait l'imaginer à Londres. Animé d'une méfiance incoercible contre les décisions finales de la France et de l'Angleterre, le gouvernement turc se refusait à faire en faveur de la Roumanie le geste compromettant que nous attendions de lui, avant d'être complètement sûr de l'attitude des puissances occidentales. Le plus sûr moyen de le décider sera sans doute de le fixer irrévocablement sur notre intention de défendre la Roumanie. Faute de cette certitude, la Turquie s'en tiendra aux engagements inoffensifs de l'Entente balkanique, qui ne la lie que contre la Bulgarie, et, en cas de conflit, elle s'inspirera des circonstances du moment.

J'ai ajouté qu'exclure la Roumanie de notre garantie, c'était la désigner aux entreprises du Reich qui préfèrent toujours s'attaquer aux objectifs de moindre résistance. Quant à l'argument stratégique, l'Angleterre l'a-t-elle invoqué quand il s'est agi de la Pologne? Pense-t-elle forcer les portes de la Baltique plus facilement que les Détroits? Notre meilleur atout aujourd'hui, c'est l'énergie dont nous ferons preuve en reprenant l'initiative de la défense de l'Europe.

Enfin, en ce qui concerne la solidarité franco-britannique, nul n'est plus convaincu que le gouvernement français de la nécessité de la maintenir. Il l'a bien prouvé en s'associant sans hésiter aux déclarations que M. Neville Chamberlain avait faites deux semaines auparavant en faveur de la Pologne, et en se montrant prêt à souscrire à la garantie que l'Angleterre offre aujourd'hui à la Grèce. S'il veut aller plus loin, aujourd'hui, c'est qu'il est persuadé que la Roumanie est le point crucial de l'Europe. C'est là que se mesurera la détermination des puissances occidentales à mettre un terme aux entreprises de violence et aux ambitions injustifiables de l'Allemagne. La France a pris son parti irrévocablement. Le gouvernement britannique voudra-t-il la laisser seule agir dans l'intérêt commun?

Ces considérations, dont sir Alexander Cadogan a aussitôt pris note, furent exposées quelques instants plus tard devant le conseil de Cabinet. A l'issue des délibérations, il me téléphona pour m'annoncer que celui-ci s'était rangé à notre point de vue et que la déclaration du Premier ministre couvrirait la Roumanie aussi bien que la Grèce.

Sir John Simon, que j'ai rencontré par la suite et qui a certainement été un des membres du Cabinet les plus malaisés à convaincre, m'a dit que l'argument décisif avait été celui du front commun de la France et de la Grande-Bretagne. Il est vrai que si le gouvernement anglais s'était présenté à la Chambre des Communes avec un programme différent de celui de la France, l'opposition aurait eu beau jeu à incriminer la pusillanimité du Cabinet. M. Dalton, ancien ministre travailliste, avait préparé déjà contre

lui une violente attaque basée sur l'abandon de la Roumanie et plusieurs membres de la droite, que j'avais mis également en éveil, étaient prêts à s'y joindre.

En tout cas, l'accueil du Parlement qui, loin de se plaindre des nouveaux engagements assumés par la Grande-Bretagne, n'a reproché à la déclaration du Premier ministre que son défaut de vigueur, a dû rassurer entièrement les éléments du gouvernement anglais qui, par une crainte déplacée des tendances de la majorité, ne conçoivent le développement de la politique britannique que sur le rythme d'une extrême prudence, et qui en fait se sont toujours depuis un an laissé surprendre par les événements.

403

LE COLONEL DELHOMME, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 70/S [1]. Secret. *Bucarest, 14 avril 1939.*

Je viens de recevoir la visite de l'attaché militaire de Pologne, qui venait sans ambages me demander mon appréciation sur la valeur générale de l'armée roumaine. Sans vouloir éluder toute réponse, j'ai tenu à observer dans ma conversation une réserve particulière, ne voulant pas risquer d'influencer le jugement du colonel Zakrzewski au moment où celui-ci devra sans doute entrer en ligne de compte pour déterminer l'attitude de la Pologne à l'égard de la Roumanie. Je me suis facilement retranché derrière la courte durée de mon séjour et j'ai surtout cherché à lui faire exprimer sa propre opinion, en acquiesçant sur certains points et en l'interrogeant sur d'autres.

J'ai eu ainsi confirmation de ce qu'en Pologne, on estime qu'au lieu de se constituer une industrie de guerre dont la création est si coûteuse et dont le rendement est fort réduit jusqu'à présent, la Roumanie aurait agi plus adroitement en consacrant à ses approvisionnements en matières premières et en réserves de matériel les sommes ainsi dépensées, la Pologne pouvant lui fournir le matériel et les munitions nécessaires à la modernisation de l'armée. Il est vraisemblable que les Polonais ont été blessés de voir écarter cette solution.

A l'heure actuelle, le gouvernement roumain semble prêt à faire appel à l'aide polonaise. Il demanderait notamment des armes antichars (matériel de 37 Bofors), mais en admettant que la Pologne lui en cède une certaine quantité, elle ne pourra au détriment de ses propres réserves fournir à l'armement roumain ce qui lui serait vraiment nécessaire. Et, au demeurant, nulle demande ferme n'a été formulée, on tergiverse comme toujours ici.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

D'autre part, je retire de cette conversation l'impression que les Roumains ont plus ou moins dissimulé aux Polonais les déboires qu'ils ont subis relativement aux livraisons du matériel commandé en France. On a parlé à l'attaché militaire polonais d'un matériel considérable fourni par la France, commençant à arriver à Constantza. Je ne puis que me demander à quoi il était fait allusion, les batteries de 105 Schneider ne me paraissant pas en cause.

Quoi qu'il en soit, les rapports polono-roumains, facilités par l'existence d'une alliance et la présence dans l'armée roumaine d'un certain nombre de stagiaires, etc., ont donné au colonel Zakrzewski les moyens d'étudier l'armée roumaine avec une précision qui m'a paru assez marquée : il en connaît les faiblesses et m'en a entretenu en toute franchise. Aussi bien n'est-il pas sans intérêt de retenir ses conclusions. Il estime qu'en raison du terrain favorable sur lequel elle doit s'exécuter, une manœuvre défensive de l'armée roumaine ne disposant que de ses moyens actuels peut lui permettre de soutenir des opérations pendant un mois. Il admet que sur une trentaine de divisions mobilisées et plus ou moins équipées, la nécessité de maintenir des forces pour parer à la menace bulgare ne permettrait d'opposer à l'agresseur venant de l'Ouest qu'une vingtaine de divisions [1].

Il écarte naturellement l'hypothèse que cet agresseur soit constitué par la Hongrie seule, considérant comme certain que, ouvertement ou non, des forces et du matériel allemands soutiendraient l'entreprise des Hongrois. A mon avis, il n'est pas permis à l'heure actuelle d'avoir une opinion différente de celle-ci qui est générale au grand état-major roumain.

En ce qui concerne l'attitude de la Pologne vis-à-vis de la Roumanie, le colonel Zakrzewski m'a donné les explications suivantes :

Les Roumains s'affectent de voir la Pologne assez réservée au sujet de l'aide inconditionnée qu'ils voudraient se voir promettre dès maintenant en cas de conflit avec la Hongrie. Mais il faudrait qu'ils comprissent que la Pologne fait actuellement tous les efforts possibles pour tenter d'arracher la Hongrie à l'emprise allemande et qu'elle est tenue, pour y parvenir, de ne pas s'engager ouvertement vis-à-vis de la Roumanie.

Que, au moment du danger, s'il ne peut être écarté, la Pologne soit aux côtés de la Roumanie contre l'Allemagne, de même qu'il devrait en être dans le cas d'une guerre avec les Russes, la question ne laisse place à aucun doute.

P.-S. — L'attaché militaire polonais à Bucarest se rend en Pologne pour un séjour très bref. Les raisons qu'il m'a données de cette absence n'auraient pas de rapports avec la situation actuelle : mais je ne sais si elles correspondent à la vérité.

[1] *Note du document* : Je fais de sérieuses réserves sur ce chiffre, car j'estime que 15 divisions seulement peuvent être actuellement munies d'un armement suffisant.

404

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
au Maréchal Pétain, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nº 88 (1). *Paris, 15 avril 1939, 3 h.* (2).

De Gibraltar, de Tanger, de Rabat, de Tétouan et même de Barcelone, j'ai reçu ces derniers temps des renseignements établissant de manière irrécusable qu'actuellement sont en cours des mouvements de troupes de la Péninsule vers la zone espagnole du Maroc (3).

Je vous communique, d'autre part, l'ensemble de ces données.

Je vous serais reconnaissant de vous enquérir d'urgence auprès du comte de Jordana de l'objet de ces mouvements qui, en raison de leur orientation, ne peuvent nous laisser inattentifs (4).

405

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 606 à 608 (5). Réservé. *Varsovie, 15 avril 1939, 2 h. 45.*

(*Reçu :* 3 h. 30.)

J'ai revu dans la soirée M. Beck pour lui reparler, ainsi que me l'a prescrit votre télégramme nos 323 à 327 (6), de l'urgente nécessité d'un accord complémentaire polono-roumain.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Sur ces renseignements, voir ci-dessus les nos 339, 356, 390, 391 (et note).
(4) Par télégramme de Saint-Sébastien nº 49, du même jour, l'ambassadeur de France en Espagne indiquait qu'il s'entretiendrait des mouvements de troupes avec le comte Jordana. Allemands et Italiens encourageaient les nationalistes espagnols victorieux à « passer à la revendication de leurs vieilles ambitions impériales », notamment sur Tanger et Gibraltar. Il se pouvait que, sans passer à l'action, le gouvernement espagnol acceptât de faire le jeu de l'Axe, en empêchant de dégarnir le Maroc. Il n'était pas cependant certain que le retour au Maroc espagnol de troupes qui en étaient originaires visât à un coup de main sur Tanger. En septembre 1938, les Espagnols avaient eu grand-peur, et par ailleurs le problème du ravitaillement de l'Espagne était aigu, et il suffisait de quelques semaines de blocus pour affamer le pays. Il valait mieux retenir l'hypothèse d'un octroi de facilités aux puissances de l'Axe, qui pourraient disposer de ports ou de bases aériennes en territoire espagnol. Il fallait dès lors faire comprendre aux autorités espagnoles que la France les tiendrait pour responsables pour toute action menée contre elle par des tiers en violation de la neutralité hispanique.
(5) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(6) Du 13 avril, non retrouvé.

Le ministre m'a donné les indications suivantes : l'ambassadeur de Roumanie, arrivant de Bucarest, lui a soumis la nuit dernière une première proposition sur laquelle il ne m'a donné d'ailleurs aucune précision, mais qui, m'a-t-il dit, soulevait certaines objections de la part du gouvernement polonais et du Maréchal. Il a été convenu entre M. Beck et M. Franassovici qu'une nouvelle formule serait proposée sans délai par la Roumanie à la Pologne.

D'autre part, le ministre des Affaires étrangères m'a confié, en me demandant que le secret soit gardé sur ce point, qu'il avait le désir de s'entretenir avec M. Gafenco, pendant que celui-ci traversera en chemin de fer une partie du territoire polonais pour se rendre à Berlin (1).

En réalité, malgré ses déclarations de bonne volonté envers la Roumanie et ce qu'il m'a dit de son désir d'aboutir à un résultat favorable, M. Beck m'a laissé l'impression d'être toujours au fond peu désireux de voir *son pays s'engager par avance à soutenir la Roumanie* contre une agression hongroise.

M. Beck déplore au point de vue tactique, et il l'a dit également à mon collègue anglais qui lui parlait dans le même sens que moi, la déclaration franco-britannique de garantie au profit de la Roumanie.

Il lui reproche d'avoir un caractère purement platonique (parce qu'il ne croit guère à une résistance de la Roumanie), et craint qu'elle n'amène quelque réplique brutale de l'Allemagne; il tire argument d'une information qui vient de lui arriver de Berlin mais non encore confirmée, d'après laquelle le gouvernement allemand se préparerait à annoncer la conclusion d'une alliance militaire avec la Hongrie (2).

Je lui ai fait observer entre autres que si le fait était exact, il ne ferait que confirmer l'opinion que nous avons depuis assez longtemps de la politique hongroise et qui rend plus indispensable encore d'aider sans tarder la Roumanie.

406

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 610 (3). Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 15 avril 1939, 2 h. 49.*
(*Reçu :* 4 h. 50.)

A Londres, M. Beck s'était réservé de consulter son gouvernement avant d'accepter que la garantie réciproque polono-britannique soit considérée comme s'appliquant aux cas d'agression allemande contre un des petits

(1) Sur la visite du ministre roumain en Allemagne, voir ci-après les nos 453, 455, 464, 505.
(2) Se reporter à cet égard au télégramme de Berlin nos 1013-1016, du même jour, ci-après reproduit sous le nº 411.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

pays de l'Ouest (le télégramme de Londres nº 1074) [1]. Aujourd'hui, il a informé sir William Kennard que la Pologne donnait son plein assentiment à cette interprétation.

En même temps, il a proposé à la Grande-Bretagne des conversations d'états-majors.

Mon collègue m'ayant confié ces indications à titre personnel, je serais reconnaissant à Votre Excellence de les considérer comme tout à fait confidentielles et de ne pas en faire état vis-à-vis de Londres.

407

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1235 à 1237 [2]. Réservé. *Londres, 15 avril 1939* [3].

(*Reçu :* 16 h. 45.)

L'ambassadeur d'Angleterre à Paris a été invité à transmettre à Votre Excellence quelques indications sur l'entretien qui a eu lieu hier entre le secrétaire d'État et l'ambassadeur de l'U.R.S.S. ainsi que sur les questions que sir W. Seeds est chargé ... [4] à Moscou [5].

D'après ce qui m'a été dit ce matin par sir A. Cadogan, cette enquête a un objet très général. Il s'agit de déterminer l'attitude que prendrait l'U.R.S.S. en cas d'agression allemande contre la Pologne ou la Roumanie. M. Maisky, comme d'habitude, a répondu qu'il allait en référer à son gouvernement.

Toutefois, on a remarqué ici que les garanties accordées à la Roumanie et à la Pologne ont rassuré les cercles politiques soviétiques et partiellement dissipé le scepticisme qu'ils manifestaient vis-à-vis de l'intention de la Grande-Bretagne.

J'ai fait part à sir A. Cadogan du sens de la première conversation que vous avez eue avec M. Souritz, en faisant ressortir le caractère pratique des demandes adressées à Moscou. Le secrétaire d'État permanent en a pris note avec intérêt, en marquant le désir d'être tenu au courant de la suite que pourrait avoir cette conversation et en exprimant le vœu que nos deux gouvernements coordonnent autant que possible l'action qu'ils comptent exercer à Moscou.

(1) Du 6 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 276.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par fil.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Allusion à l'aide-mémoire britannique, remis le même jour par l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département et ci-après reproduit sous le nº 414.

Dans les contacts qui sont ainsi établis avec le gouvernement de l'U.R.S.S., le Foreign Office se préoccupe essentiellement d'éviter que les dispositions qui seraient prises n'impliquent une réciprocité pouvant s'étendre à l'Extrême-Orient.

408

M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 522 S à 527 S. *Changhaï, 15 avril 1939, 21 h 5.*

(*Reçu :* 20 h. 45; le 16, 10 h. 10, 10 h. 35, 14 h. 50, 17 h. 5, 17 h. 45.)

Il me paraît utile de rapporter à Votre Excellence les impressions que j'ai recueillies au cours de mes séjours à Tchongking, Hongkong et Changhaï.

L'armée chinoise, pratiquement coupée de toutes communications avec le monde extérieur et par suite de tout ravitaillement industriel, n'est plus qu'une vaste infanterie; elle n'a que peu de canons; ses cadres ne comprennent que des généraux et des sous-lieutenants; son aviation est insuffisante; aussi bien les experts militaires sont-ils unanimes à considérer qu'elle est incapable d'entreprendre une offensive.

La situation financière est dangereuse; d'une part en effet le gouvernement chinois a perdu le contrôle des recettes douanières; de l'autre les impôts perçus dans l'arrière-pays sont insignifiants; il devient évident aussi que la réforme monétaire instituée par les Japonais a pleinement réussi; quant au commerce, il est pratiquement paralysé par l'occupation que les Japonais font des principaux centres nerveux de la Chine.

Les dirigeants de ce pays ne peuvent manquer d'être conscients de cette situation; mais ils sont décidés à poursuivre la lutte. A cet égard, leur volonté et leur patriotisme ne peuvent manquer d'entraîner l'admiration, mais il faut reconnaître que cette persévérance dans l'esprit de lutte est secondée beaucoup moins par la confiance qu'ils ont en leur armée que par la croyance où ils sont qu'un événement imprévisible se produira, soit une guerre générale, soit l'effondrement économique du Japon, soit encore l'assistance du gouvernement de l'U.R.S.S., qui entraînera la victoire.

Il ne faut en tout état de cause se faire aucune illusion : la Chine est impuissante à se sauver par ses seuls moyens et elle est condamnée à succomber, si le Japon reste quelque temps encore (ce dont je ne saurais préjuger) libre et capable de poursuivre la guerre.

Mes collègues du corps diplomatique sont partagés en deux groupes : les uns considèrent que laissés face à face, Chinois et Japonais finiront par s'entendre; les autres, suivant qu'ils sont projaponais ou prochinois, prédisent

l'effondrement de l'une ou l'autre partie, mais tous sont unanimes à considérer que le rétablissement de la paix, s'il doit se produire hors du concours des puissances, aura pour conséquence inévitable la ruine des intérêts étrangers.

Pour ma part, j'estime que c'est dans le principe d'une assistance diplomatique des puissances démocratiques que pourrait être trouvée la solution du drame asiatique.

A vrai dire, le Japon et la Chine sont aussi fatigués l'un que l'autre de la lutte sans issue où ils sont engagés et tout porte à penser que l'un et l'autre seraient heureux d'accepter de bons offices.

Sans doute conviendrait-il d'apprécier avant d'entrer dans cette voie, dans quelle mesure le rétablissement de la paix entre la Chine et le Japon serait de nature à gêner la Russie. Je ne suis pas à même de formuler une opinion à ce sujet. Ce que je crois devoir marquer très fortement, c'est qu'il y aurait intérêt à ce que nous prévoyions dès à présent la situation où nous serons placés lorsque la guerre s'étendant en se prolongeant, les Japonais auront occupé Nanning et que leurs troupes se trouveront à la frontière de l'Indochine, face à face avec nos avant-postes.

409

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1559, 1560 [1]. Réservé. *Rome, 15 avril 1939, 18 h.*

(*Reçu :* 20 h. 50, 21 h.)

Ainsi que Votre Excellence a pu le voir par mes télégrammes, et notamment par mon télégramme no 1494 [2], j'ai l'impression qu'à l'heure qu'il est, une courte pause succède à l'occupation de l'Albanie, pause au [cours] de laquelle la politique italienne exercera probablement de nouvelles pressions sur l'Espagne et développera son action dans les Balkans. Je ne crois pas, cependant, que l'Italie, à moins d'y être entraînée par les gestes de son partenaire de l'Axe, soit dès maintenant résolue à jouer la carte de la guerre et considère que la porte soit définitivement fermée à toute possibilité de règlement par négociation du problème méditerranéen.

Dans ces conditions, il me semble particulièrement regrettable que nous n'ayons aucun contact direct avec le gouvernement de Rome,... [3] ainsi nous échappe, sans doute à la grande satisfaction de l'Allemagne, le moyen d'exercer

[1] Extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[2] Du 12 avril, ci-dessus reproduit sous le no 362.
[3] Lacune de déchiffrement.

sur lui aucune influence, de nous rendre compte de ses intentions et de la mesure dans laquelle il existe encore une chance de sauvegarder la paix.

Si je n'établis pas, pour ma part, ce contact, c'est que, l'ayant suggéré à plusieurs reprises depuis le 15 mars dernier, je n'y ai pas été autorisé.

Je n'en dois pas moins, étant donné le sérieux des circonstances, signaler les inconvénients d'une situation, dont nous ne sommes assurément pas responsables, mais qui, pratiquement, en leur interdisant toute initiative, réduit les ambassadeurs des deux pays à un rôle de simples observateurs et équivaut à une suspension des relations diplomatiques normales.

410

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 615, 616 (1). Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 15 avril 1939, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Voici la version que me donne M. Franassovici des pourparlers polono-roumains.

Le gouvernement roumain a proposé à M. Beck de considérer que, malgré le caractère restrictif de la convention militaire polono-roumaine, qui vise seulement le cas d'une agression soviétique, et étant donné les termes tout à fait généraux de l'accord politique existant entre les deux pays (2), ceux-ci étaient tenus sans nouvel accord de se porter assistance dans le cas d'une attaque allemande.

M. Beck a répondu que, lors de la conclusion de l'accord politique, l'hypothèse d'une agression allemande n'avait pas été envisagée par les négociateurs, que l'interprétation proposée aujourd'hui par la Roumanie constituait un fait nouveau méritant réflexion, qu'une autre manière de procéder lui paraîtrait en tout cas préférable, qu'il était prêt à examiner une autre formule et tout disposé à s'entretenir avec M. Gafenco.

M. Gafenco a accepté cette dernière suggestion : les deux ministres feront ensemble le ... (3) et l'accord.

L'impression de mon collègue roumain est que M. Beck se rend parfaitement compte que de toute façon, depuis les récents accords et déclarations

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cette interprétation, voir ci-dessus le n° 45.
(3) Lacune de déchiffrement.

de Paris et de Londres, si la Roumanie était attaquée par l'Allemagne, la Pologne ne pourrait faire autrement que de la secourir, mais que le ministre des Affaires étrangères préférerait ne pas se lier à l'avance et éviter pour l'instant de contracter des engagements nouveaux susceptibles d'irriter le chancelier Hitler.

411

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1013 à 1016 (1). Réservé. *Berlin, 15 avril 1939, 21 h 50.*

(*Reçu :* 22 h. 55.)

De diverses sources, il me revient que les dirigeants du Reich ne se montreraient plus satisfaits de leur récent accord économique avec la Roumanie (2). En outre, ils seraient très mécontents de la convention commerciale passée depuis lors entre ce pays et la France (3). Ils s'apprêteraient à présenter à M. Gafenco, lors de son prochain voyage à Berlin (18-20 avril), de nouvelles exigences (4). Ils revendiqueraient notamment la vente exclusive des pétroles roumains à l'Allemagne ainsi que des bases sur le Danube et sur la mer Noire. Du côté roumain, on considérerait ces prétentions comme inacceptables.

De ces renseignements, je crois devoir rapprocher les bruits qui circulent parmi les attachés militaires accrédités à Berlin d'un accord qui serait intervenu entre les gouvernements allemand et hongrois au sujet d'une opération prochaine contre la Roumanie. Aux termes de cet accord, le Reich participerait avec 6 divisions, dont 4 divisions motomécanisées et la Hongrie avec 7 divisions d'infanterie, à l'opération envisagée qui devrait être déclenchée après le 20 avril.

L'élaboration de ce plan serait antérieure à l'octroi à la Roumanie de la garantie anglaise (5).

J'ignore quelle part de vérité peuvent recouvrir ces bruits et si au cas où pareille entreprise aurait été réellement projetée, l'attitude adoptée, depuis lors, par l'Angleterre et par la France serait de nature à modifier les décisions de l'Allemagne.

Cependant deux faits me paraissent certains : d'une part, les convois (6) allemands restent obstinément fixés sur la Roumanie, de l'autre, il y a à

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Conclu le 23 mars : voir ci-dessus le n° 151.
(3) Sur cette convention, voir ci-dessus le n° 221.
(4) Sur le voyage du ministre roumain à Berlin, voir ci-après les nos 453, 455, 464, 505.
(5) Annoncée aux Communes le 13 avril par le Premier britannique : voir le n° 415.
(6) Erreur. Lire vraisemblablement : convoitises.

l'heure actuelle parmi les dirigeants du Reich quelque flottement. Le Führer se trouve à Berchtesgaden. On ignore à quel parti il se résoudra. La prudence commande cependant de s'attendre après le 20 avril à quelque coup de théâtre. Je continue à penser que la Roumanie est encore plus menacée que la Pologne, dont on commence à comprendre ici qu'elle résistera énergiquement. Dans ces conditions, je me permets d'insister à nouveau sur la nécessité de prendre les dispositions indispensables pour soustraire, dans toute la mesure du possible, les pétroles et les blés roumains à une mainmise brutale du Reich.

412

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 312 à 316. Réservé. *Rome, 15 avril 1939* (1).

Comme je parlais hier au Cardinal secrétaire d'État des mesures de mobilisation prises par l'Italie (2), il les a attribuées au désir du gouvernement italien de se prémunir contre les réactions provoquées à l'étranger par son expédition en Albanie. S'attendant à ces réactions, le gouvernement italien avait, me dit-il, fait en sorte qu'elles ne le prissent pas au dépourvu, si elles se traduisaient par des actes. Sans chercher à contester que l'ampleur des effectifs mobilisés en Italie justifiait la France et l'Angleterre de prendre des précautions, ni que le coup de force italien contre l'Albanie autorisait la réprobation, la défiance et l'alarme constatées dans quantité de pays, le cardinal Maglione m'a dit que, selon ce qui lui était revenu de bonne source, M. Mussolini désirait la paix. Comme je lui faisais observer alors que le Duce s'y prenait d'étrange manière pour en convaincre le monde, et qu'au surplus l'Italie était sous une emprise allemande sans exemple, le cardinal Maglione a répliqué que le peuple en avait assez de cette emprise et que M. Mussolini était « trop fier » pour ne pas avoir envie de l'alléger.

Le cardinal Maglione m'a alors indiqué qu'à son avis, il y aurait intérêt pour nous à tâcher de savoir quelles étaient les solutions envisagées par M. Mussolini pour les trois problèmes africains posés par lui à la France, et il a exprimé l'opinion que les résoudre à l'amiable ne serait sans doute pas impossible, ajoutant qu'il était peut-être fâcheux de se laisser arrêter par une question de procédure, comme l'était celle de savoir à qui il appartenait de parler le premier. Je lui ai objecté que cette question impliquait pour nous un principe important, celui de ne pas reconnaître à l'Italie un droit à des concessions dépassant l'esprit de l'accord de 1935; qu'en outre, nous étions fondés à nous défier de la bonne foi du gouvernement italien; enfin, que la tension internationale actuelle ne provenait pas tout entière ni même principalement des mauvais rapports franco-italiens, qui n'en étaient plus le seul facteur,

(1) Par fil.
(2) Sur ces mesures, voir ci-dessus les nos 312, 329, 333, 347, 360, 363.

car il s'en était ajouté bien d'autres, consistant dans les coups de force que l'Allemagne et l'Italie alliées commettaient à tour de rôle.

Sans contester aucune de ces raisons, le cardinal Maglione a cependant observé qu'une guerre entre la France et l'Italie serait pour l'une et pour l'autre une telle calamité qu'il valait la peine, à son jugement, d'essayer de savoir si les difficultés qui leur étaient propres pouvaient être éliminées. Ses propos, qui n'ont jamais pris le ton d'une justification de l'attitude italienne, m'ont donné l'impression qu'il offrait sans le dire de s'enquérir à notre place de ce que nous pourrions avoir la curiosité de connaître.

Il ne m'appartient pas d'apprécier s'il nous convient de relever cette ouverture (ou ce qui m'a paru en être une). Je vous transmets toujours, en liaison avec M. François-Poncet, tout ce que j'apprends de mon côté au sujet des dispositions et de l'humeur du gouvernement italien. Je dois dire que les symptômes recueillis ces jours-ci faisaient apparaître la politique italienne comme lancée à une allure tout autre que modérée, encore que l'on puisse y noter de curieuses contradictions.

413

Note du Président du Conseil français au Président des États-Unis [1]

Paris, 15 avril 1939.

Le gouvernement français a reçu communication par M. l'Ambassadeur des États-Unis du message adressé par le président Roosevelt au Führer-Chancelier du Reich et au chef du gouvernement italien [2]. Sans attendre

[1] Ce document, extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques, avait été rédigé le 15 avril, vers 18 heures, par le président Daladier lui-même en présence de l'ambassadeur américain (*Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers 1939*. I. *General*, p. 134-135).

[2] Dans la nuit du 14 au 15 avril, le président Roosevelt avait adressé un message au chancelier Hitler ainsi qu'au Duce (*Foreign Relations of the United States*. I. *General*, p. 130-133). Évoquant la récente disparition de quatre nations en trois ans, le Président estimait que « le moment approch(ait) où cette situation devra(it) se terminer par une catastrophe ». Faisant allusion aux déclarations pacifistes de ses interlocuteurs, il poursuivait : « Rien ne pourra persuader les peuples de la terre qu'une puissance a le droit ou le besoin d'infliger les conséquences de la guerre à son propre peuple et aux autres, à moins qu'il ne soit évident qu'elle défend son territoire ». Il estimait qu'il pouvait convenir au Führer et au Duce de faire une « déclaration d'intention » en ce qui concernait leur attitude présente et future, afin que lui-même pût « agissant seulement avec la responsabilité et les obligations d'un intermédiaire amical, communiquer cette déclaration aux autres nations» inquiètes du cours pris par les politiques allemande et italienne.

Le président des États-Unis formulait une série de propositions : ses interlocuteurs devaient fournir l'assurance que leurs forces n'attaqueraient pas le territoire de nations indépendantes dont il dressait la liste, qu'ils adhéreraient eux-mêmes à un pacte de non-agression de dix ou vingt-cinq ans. Une fois ces assurances données, des conférences auxquelles participeraient les États-Unis pourraient se tenir, portant sur la réduction des armements et la reprise du commerce international. Une conférence politique pourrait également avoir lieu sans les États-Unis. Le Président concluait : « J'espère que votre réponse contiendra pour l'humanité une raison d'espérer que ses craintes finiront et qu'elle se sentira en sécurité pour de longues années à venir ».

Les télégrammes étaient expédiés le vendredi 14 à 20 h. 35, heure locale. Des copies en étaient adressées aux ambassadeurs des États-Unis à Paris, Rome et Londres. L'ambassadeur à Paris W. Bullitt en donnait connaissance au président du Conseil français.

les réponses qui seront adressées par eux au président de la République des États-Unis, la France tient à adresser ses félicitations au président Roosevelt pour sa noble initiative qui ne manquera pas d'avoir le plus grand retentissement dans le monde. Le peuple français, comme le peuple américain, veut la paix. Comme le peuple américain, il est fidèle aux idées de liberté et de solidarité humaines et désire ardemment, non par peur ni par faiblesse, mais par raison et par amour du genre humain, la paix dans l'indépendance de toutes les nations. Il souhaite donc que les propositions du président Roosevelt puissent assurer au monde une heureuse période de collaboration pacifique.

Le gouvernement français est heureux de donner son entière adhésion à l'établissement d'une période de non-agression garantie de vingt-cinq ans, à l'allégement progressif du fardeau des armements, à la recherche de tous les moyens propres à assurer dans l'égalité la participation des nations à la reprise du commerce international [1].

414

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département [2]

Aide-mémoire

Très confidentiel. *Paris, 15 avril 1939.*

1. L'ambassadeur de Sa Majesté a reçu pour instructions du ministre des Affaires étrangères britannique de donner connaissance au gouvernement de la République, à titre strictement confidentiel, des instructions suivantes que lord Halifax a envoyées à l'ambassadeur britannique à Moscou.

2. En dépit des difficultés, réelles ou imaginaires, qui font obstacle à toute participation étroite du gouvernement soviétique au système de collaboration internationale que le gouvernement britannique et le gouvernement français sont en train d'organiser, lord Halifax n'est pas disposé à renoncer à ses efforts en vue d'obtenir un certain degré de coopération du gouvernement soviétique.

[1] Le 18 avril, le président du Conseil adressait à titre personnel une lettre au président Roosevelt, qui commençait en ces termes : « Je tiens à vous exprimer, autrement que par la voie officielle, l'impression profonde que j'ai éprouvée en prenant connaissance de votre récent message à Hitler et à Mussolini. Au milieu des heures graves que nous vivons, la lecture de ce document, répondant si parfaitement à nos sentiments propres, a produit sur moi-même et, je puis bien le dire, sur chacun de mes concitoyens, une impression de réconfort et d'espoir ». La lettre devait être remise à son destinataire par M. Jean Monnet, « chargé par moi et par M. Paul Reynaud de vous parler d'une question confidentielle au courant de laquelle vous êtes déjà, par votre si sympathique ambassadeur à Paris M. W. Bullitt ». (L'objet de la mission de Jean Monnet sera précisé par des documents publiés au prochain volume.)

[2] Extraite des papiers Bonnet.

3. Ces difficultés proviennent non seulement de la répugnance de certains gouvernements à être ouvertement associés en quelque manière que ce soit à l'Union soviétique et du soupçon réel ou affecté que le gouvernement soviétique peut conserver sur les intentions du gouvernement britannique et du gouvernement français, mais aussi de la tendance générale du gouvernement soviétique à se tenir à l'écart, tendance qui peut être accrue par le succès même des efforts du gouvernement britannique en vue d'obtenir la collaboration d'autres gouvernements.

4. Le gouvernement britannique a donné toute son attention à la proposition soviétique tendant à la réunion d'une conférence [1] et il n'a abandonné sa propre suggestion d'une déclaration des quatre puissances que quand il est devenu évident que l'attitude du gouvernement polonais rendait impossible la réalisation de ce projet [2]. Le gouvernement britannique a expliqué ses difficultés au gouvernement soviétique à chaque étape de la négociation et lui a fait connaître clairement les raisons pour lesquelles il avait jugé nécessaire d'adopter la méthode qu'il suit désormais. Cette méthode a déjà été dans une large mesure couronnée de succès, et le gouvernement anglais considère qu'il est essentiel de persévérer en vue d'obtenir l'adhésion d'un nombre d'états aussi grand que possible.

5. Le gouvernement soviétique a critiqué l'action du gouvernement britannique en se plaçant au point de vue, qui paraît à lord Halifax plutôt théorique, suivant lequel toute tentative de résistance sur un point ne peut avoir pour résultat que de rendre probable une attaque sur un autre point. Mais cette critique, qu'elle soit fondée ou non, paraît à lord Halifax avoir perdu sa force depuis que le gouvernement anglais et la France ont complété l'accord mené à bien avec la Pologne par un engagement d'assistance à la Roumanie, en cas d'une menace à l'indépendance roumaine à laquelle ce pays considérerait comme d'importance vitale de résister [3]. L'Union soviétique sait également que le gouvernement britannique est en consultation avec le gouvernement turc et qu'il a l'intention, d'accord avec le gouvernement français, d'arriver si possible avec la Turquie à un accord fondé sur le même principe que le récent accord avec la Pologne [4].

6. La situation envisagée par le gouvernement britannique et le gouvernement français est donc une situation dans laquelle ces deux gouvernements auront donné leur garantie à deux pays, la Pologne et la Roumanie, qui couvrent la plus grande partie de la frontière occidentale de l'Union soviétique, et à un autre pays, la Turquie, pays ami et voisin de la Russie, sur la mer Noire. En concluant ces accords, le gouvernement anglais et le gouvernement français n'ont pas considéré le principe de réciprocité comme indispensable dans tous les cas.

[1] Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 87.
[2] Sur le projet britannique de déclaration commune, voir ci-dessus les n°s 108, 181.
[3] Sur les engagements pris à cet égard par la France et l'Angleterre, voir ci-dessus les n°s 369, 370; ci-après le n° 415.
[4] L'accord anglo-polonais avait été annoncé par le Premier britannique aux Communes le 6 avril; voir ci-dessus le n° 275.

7. Le gouvernement britannique a noté la récente déclaration de M. Staline, aux termes de laquelle l'Union soviétique se déclare pour l'assistance aux nations qui sont victimes d'une agression et qui luttent pour leur indépendance [1]. Il semblerait donc que le gouvernement soviétique se conformerait entièrement à cette politique en faisant maintenant de sa propre initiative une déclaration publique dans laquelle, se référant à la déclaration générale mentionnée ci-dessus et aux déclarations récemment faites par le gouvernement britannique et le gouvernement français, il répéterait que dans l'éventualité d'un acte d'agression à l'encontre de tout état européen voisin de l'Union soviétique et auquel cet état résisterait, l'assistance du gouvernement soviétique serait accordée si le désir en était exprimé et serait fournie suivant le mode qui paraîtrait le plus approprié. Une déclaration positive du gouvernement soviétique à l'heure actuelle aurait, suivant l'opinion de lord Halifax, un effet calmant sur la situation internationale et constituerait une application concrète de la politique générale soviétique telle qu'elle est exposée ci-dessus.

8. Sir W. Seeds a été invité à parler à M. Litvinov dans le sens indiqué ci-dessus et à s'enquérir de la possibilité pour le gouvernement soviétique d'adopter l'attitude ainsi suggérée.

9. Lord Halifax a reçu l'ambassadeur soviétique dans l'après-midi du 14 avril; M. Maisky lui a fait savoir, sur instructions de son gouvernement, que, étant donné l'intérêt témoigné par le gouvernement britannique à l'égard de la Grèce et de la Roumanie, le gouvernement soviétique était prêt à participer à cette action par une assistance à la Roumanie. Le gouvernement soviétique désirait connaître le point de vue du gouvernement britannique quant aux meilleures méthodes d'octroi d'une telle assistance et quant à la participation des différents états intéressés dans l'aide à la Roumanie.

10. Lord Halifax a remercié l'ambassadeur pour cette communication et a ajouté qu'il avait eu l'intention de le convoquer pour le mettre au courant des instructions qu'il envoyait à l'ambassadeur britannique à Moscou. Ces instructions semblaient à lord Halifax en harmonie avec la communication que M. Maisky venait de lui faire et lord Halifax se proposait en conséquence de demander à sir W. Seeds de parler à M. Litvinov dans ce sens.

11. M. Maisky déclare qu'il ne savait pas quelle serait la réaction du gouvernement soviétique à la proposition du gouvernement anglais d'une déclaration unilatérale. Lord Halifax fit remarquer que sa proposition ne ferait que préciser ce qui lui paraissait avoir été dit par M. Staline. Mais M. Maisky répéta qu'il ne lui était pas possible de dire si le gouvernement soviétique considérerait une telle démarche comme nécessaire. Ses instructions ne visaient que la seule Roumanie.

[1] Il est fait ici allusion à la déclaration faite le 10 mars précédent, par Staline à la séance d'ouverture du dix-huitième congrès du parti communiste d'U.R.S.S. (voir, au tome XIV de la présente série, le n° 306). L'affirmation par laquelle l'U.R.S.S. se déclarait prête à assister les nations victimes d'une agression constituait le point 3 de la partie de la déclaration consacrée aux problèmes de politique étrangère.

12. Lord Halifax déclare à M. Maisky qu'à son avis, le problème resterait dans son essence le même quel que fût le point attaqué. Ceci, répondit M. Maisky, nous ramenait à l'idée de la sécurité collective. A quoi lord Halifax répliqua qu'il existait une différence en ce sens que sous le signe de la vieille idée de la sécurité collective, nous nous faisions parfois l'illusion de croire que les paroles se confondaient avec l'action.

13. M. Maisky reprit que lors de son dernier entretien avec lord Halifax, il avait eu l'impression que la négociation tendant à garantir la Roumanie n'était pas imminente. Lord Halifax lui répondit que, bien que le gouvernement britannique eût eu l'intention d'obtenir des éclaircissements sur l'attitude de la Pologne et de la Turquie avant de donner une garantie à la Roumanie, le gouvernement français avait considéré que le danger menaçant la Roumanie était imminent et que, dans ces conditions, le gouvernement britannique avait accepté de donner sa garantie immédiatement. M. Maisky estime que l'on avait eu raison, étant donné que la Roumanie était en plus grand danger que la Pologne et que l'engagement qui lui avait été [accordé] aurait pour résultat de raffermir la situation.

14. En développant les instructions contenues dans les paragraphes 2 à 8 de cet aide-mémoire, sir W. Seeds doit remercier M. Litvinov pour la communication du gouvernement soviétique qui est de grande importance, et qui a grandement satisfait le gouvernement anglais en lui prouvant que les deux gouvernements travaillaient sur la même ligne. Cette communication contribuerait à rapprocher progressivement le point de vue du gouvernement britannique de celui du gouvernement soviétique.

15. En informant le gouvernement de la République de la démarche que le gouvernement britannique effectue auprès du gouvernement soviétique et de l'entretien de lord Halifax avec l'ambassadeur soviétique, sir Eric Phipps a reçu pour instructions de demander si le gouvernement français était disposé à tenir un langage analogue à Moscou.

415

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 297. *Londres, 15 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 avril.)

A quelques jours d'intervalle de la séance où le gouvernement britannique avait, sur la base de la réciprocité, pris l'engagement de défendre la Pologne contre toute agression [1], le Premier ministre vient d'annoncer à la Chambre

[1] Le 6 avril, devant les Communes : voir ci-dessus le nº 275.

des Communes que la Grande-Bretagne accordait sa garantie, sans condition cette fois, à deux autres pays de l'Europe orientale, la Grèce et la Roumanie. Le profond revirement de la politique anglaise, commencé au lendemain de l'annexion définitive de la Tchécoslovaquie, va en s'accentuant. La menace contre les intérêts vitaux de l'Empire, qui restait le critérium de l'action éventuelle de la Grande-Bretagne, s'entend maintenant de toute extension par la force des puissances totalitaires, à l'est comme à l'ouest de l'Europe, sous la seule réserve que les états intéressés auront jugé leur indépendance en danger et décidé de la défendre.

Tel est le sens général de la séance exceptionnelle que la Chambre des Communes a tenue jeudi [1] en réponse à l'occupation de l'Albanie par l'Italie. La déclaration du Premier ministre avait débuté par un exposé des faits qui mentionnait les tentatives de justification du gouvernement de Rome et où l'orateur a usé de paroles sévères pour qualifier l'attitude italienne : « L'opinion publique, a dit M. Chamberlain, a été profondément choquée par ce nouvel exemple de recours à la force. Les histoires de vexations infligées à la population par l'ancien gouvernement albanais, de danger pour les capitaux italiens investis dans le pays et d'enthousiasme albanais pour l'occupation italienne inspirent des doutes et des soupçons. Pour tout chrétien ou musulman, il apparaît clairement qu'une nation puissante a imposé sa volonté par la force armée à un petit pays, à peu près sans défense. »

Puis le Premier ministre a expliqué pourquoi, malgré la vive déception que lui a apportée l'action du gouvernement italien, il ne croit pas à propos de dénoncer l'accord d'avril 1938 [2], et il a souligné les nouvelles promesses faites par le comte Ciano concernant l'évacuation des volontaires italiens restés en Espagne [3].

Enfin, après avoir rappelé les assurances transmises par le chargé d'affaires d'Italie au sujet de la Grèce [4], il a annoncé la décision par le gouvernement de Sa Majesté, en vue de protéger contre toute tentative de violence le *statu quo* méditerranéen et la péninsule balkanique, d'apporter le concours de toutes ses forces à la Grèce ou à la Roumanie si celles-ci se voyaient attaquées et obligées de défendre leur indépendance.

M. Neville Chamberlain n'a même pas eu à prononcer de plaidoyer pour motiver cette décision et pour obtenir l'agrément de la Chambre. Alors qu'il y a peu de mois, l'affirmation solennelle qu'aucun engagement nouveau n'avait été assumé par le gouvernement de Sa Majesté revenait comme un leitmotiv dans toutes les déclarations du Premier ministre à la Chambre des Communes, il n'est même plus besoin aujourd'hui de justifier une promesse d'assistance donnée sans contrepartie à des pays éloignés et dont la politique a toujours été considérée avec quelque défiance dans le Royaume-Uni. C'est que, suivant l'expression du Premier ministre, l'opinion considère de plus en plus comme intolérable « cette succession sans arrêt d'alertes

(1) C'est-à-dire le 13 avril.
(2) Sur cet accord du 16 avril 1938, voir, au tome IX de la présente série, le n° 194 (note).
(3) Sur les engagements pris par le Duce à ce sujet, voir ci-dessus le n° 261.
(4) Voir ci-dessus le n° 310.

et de crises qui paralyse le commerce et l'industrie et empoisonne toute forme d'activité humaine dans le monde ».

Rien n'est plus frappant, pour se rendre compte du changement intervenu à cet égard dans le Parlement, que l'accueil fait par la Chambre aux paroles de M. Neville Chamberlain. Personne ne songe à discuter les garanties libéralement octroyées et qui peuvent du jour au lendemain entraîner le pays dans une guerre bien plus terrible dans ses conséquences qu'aucune de celles qu'ait enregistrées l'histoire du Royaume-Uni. Au contraire, on se plaint que le renversement de la politique ne soit pas poussé assez loin. « Prendre des responsabilités vis-à-vis de la Pologne, de la Grèce et de la Roumanie, dit l'orateur de l'opposition, c'est fort bien. Mais la digue qui doit protéger les états de l'Europe contre l'invasion ennemie dont ils sont menacés est-elle suffisante? Le gouvernement fait-il tout ce qu'il doit pour obtenir les autres concours nécessaires? » En particulier, s'est-il préoccupé de gagner la coopération de l'U.R.S.S. dont les ressources pèseraient d'un tel poids dans la balance des forces en cas de conflit ?

Si certains discours soulignent l'intérêt qui s'attache à gagner l'appui de la Turquie et des États-Unis, la grande majorité des orateurs réclament une entente plus étroite avec les Soviets. Chose étrange, on ne souffle plus mot des préventions que l'on garde dans les milieux conservateurs contre la Russie communiste. Les orateurs d'extrême-droite sont à peine moins chauds que les autres et déclarent qu'il n'y a aucune raison de ne pas exercer toute l'action voulue pour se ménager la coopération soviétique. Mais leurs collègues de gauche sont beaucoup plus nets : ce qu'ils veulent, c'est une « alliance militaire explicite » entre l'Empire britannique, la France et la Russie, alliance qui sera la pierre angulaire de la sécurité du monde.

En second lieu, le point le plus agité dans cette séance a été celui de savoir s'il fallait maintenir ou non le pacte anglo-italien. Plusieurs députés, emboîtant d'ailleurs le pas à M. Chamberlain, ont stigmatisé avec indignation l'acte de force commis contre l'Albanie. Ils ont déploré la courtoisie bien superflue et les ménagements dont le gouvernement britannique continue à user vis-à-vis de M. Mussolini. Quelques-uns ont jeté des doutes sur l'efficacité de l'accord anglo-italien. Mais bien peu de voix, à part celle du leader de l'opposition, se sont élevées pour en demander expressément la dénonciation.

On s'est contenté en général de lancer des pointes assez vives contre l'Italie. Ainsi M. Winston Churchill a rappelé, non sans perfidie, que si la Grande-Bretagne avait à se plaindre des manquements de l'Italie à son égard, l'Allemagne, elle, n'oubliait pas la trahison de 1915. Pour être sûre que son partenaire participera aux hostilités, elle souhaite aujourd'hui qu'il en prenne l'initiative. « Nous n'avons donc pas, a poursuivi M. Winston Churchill, à faciliter le jeu de M. Hitler en dénonçant nous-même l'accord anglo-italien. »

Sir John Simon qui a clos le débat au nom du gouvernement a, suivant son habitude, esquivé la question. Mais à la Chambre des lords, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a fait une déclaration qui résume à peu près

la pensée du Cabinet. « La preuve définitive des intentions de l'Italie, a déclaré lord Halifax, nous la trouverons dans la politique qu'elle adoptera en retirant ou en ne retirant pas les contingents fascistes qui restent en Espagne. »

Enfin, la plupart des orateurs ont fait allusion de nouveau à la nécessité de renforcer les moyens de défense de l'Empire, soit en créant un ministère des fabrications de guerre, soit en développant la propagande pour le recrutement volontaire, soit, enfin, en franchissant la dernière étape et en imposant la conscription. Ces recommandations, dont certaines ont pris une forme particulièrement pressante et impérieuse, n'ont été traitées qu'accessoirement, mais elles ont révélé combien grandit au sein de la Chambre des Communes le mouvement qui tend à réclamer plus de vigueur dans l'organisation de la force défensive du pays.

M. Eden a observé avec quelque regret que ce débat avait révélé moins d'unité de vues dans la Chambre que lors de la séance antérieure. Il avait lui-même donné le bon exemple en évitant le succès facile qu'il aurait pu se tailler en faisant le bilan des résultats de l'accord anglo-italien. De son côté, M. Winston Churchill, qui avait longuement conféré avec le Premier ministre au cours de la crise, a insisté sur l'assentiment presque unanime accordé par la Chambre aux efforts du gouvernement. En réalité, l'approbation a été mitigée de critiques assez aigres. Il eût fallu aux orateurs de l'opposition une nature véritablement angélique pour ne pas prendre leur revanche. Quelques-uns se sont plu à rappeler les espoirs dont se berçait jadis le Premier ministre et à ironiser sur les échecs subis par la politique d'apaisement. Mais surtout ils ont cherché à prouver que le gouvernement était obligé d'en revenir à la politique jadis préconisée par les travaillistes, celle du protocole de Genève en 1924 [1], qui proclamait déjà, a dit M. Dalton, la paix indivisible, et celle de la sécurité collective que la majorité conservatrice a reniée depuis l'affaire d'Abyssinie. Nous verrons souvent ce thème revenir quand s'ouvrira la campagne électorale.

La position personnelle du Premier ministre avait paru plutôt renforcée par la séance du 3 avril où renversant courageusement ses positions, il avait engagé la parole de l'Angleterre pour la protection de la Pologne [2]. Le débat de jeudi n'a pas accru le prestige de M. Neville Chamberlain, bien que son discours marque avec plus de netteté encore l'intention de la Grande-Bretagne de reprendre un rôle de grande puissance. Mais il a donné l'impression d'être fatigué et peu en train. Sa déclaration n'a pas été lue avec l'accent qu'appelaient des décisions aussi exceptionnelles. Il a donné l'impression de ne s'avancer que contraint par l'impulsion de la volonté nationale, mais d'être en réalité en retard sur celle-ci. Cependant, la popularité de M. Neville Chamberlain est toujours grande, particulièrement à Westminster. On se rend compte de l'avantage qu'il y a à garder à la tête du gouvernement

[1] Protocole présenté à l'assemblée de la Société des Nations, préconisant l'arbitrage, l'application de sanctions en cas de non-observation de l'arbitrage rendu, et la participation des états signataires à une conférence internationale pour la réduction des armements. L'opposition britannique devait empêcher le protocole d'aboutir.

[2] Sur l'intervention du Premier britannique à la séance du 3 avril, voir ci-dessus le n° 249 (note).

un homme dont la haute probité et l'autorité morale seraient en mesure, en cas de crise grave, de rallier autour du gouvernement tout le pays et tous les Dominions.

On fait fond également sur la confiance qu'il inspire à l'étranger et sa réputation universellement admise d'apôtre de l'apaisement, qui souligne la portée défensive de toute décision énergique du gouvernement anglais et qui donne un caractère inattaquable à son action internationale. Mais le crédit qui lui est accordé est toujours subordonné, en fin de compte, à la docilité qu'il montrera vis-à-vis des exigences essentielles de l'opinion. Le leader de l'opposition lui a rappelé sévèrement au cours du débat que l'accord anglo-italien a conduit à l'occupation de l'Albanie comme les accords de Munich avaient entraîné la conquête définitive de la Tchécoslovaquie. Si M. Neville Chamberlain se montrait trop lent à suivre ce que l'on considère comme la volonté nationale, si ses réactions vis-à-vis des coups de force étaient jugées trop timides, le public en viendrait à se demander s'il est bien le chef dont le pays a besoin dans les heures graves qui s'annoncent.

416

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 719/DN.3 (1) - Urgent - Secret. *Paris, 15 avril 1939.*

Comme suite à votre bordereau nº 357/DN du 12 avril 1939 me faisant envoi en communication de la lettre nº 1282 du ministre des Affaires étrangères et de la note nº 553 de M. Léon Noël (2), j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que je ne suis pas d'avis d'envoyer en Pologne du matériel de guerre français (3), et en particulier des chars légers. Nous avons pour le moment le plus pressant besoin de toute la production de nos usines pour nos armées de terre et de l'air.

La question du financement du réarmement polonais n'est pas de ma compétence; je ne vois naturellement qu'avantages à ce que ce financement soit facilité par la France, dans une mesure que je ne puis déterminer, et surtout par la Grande-Bretagne.

Par ailleurs tout ce qui sera fait par notre diplomatie pour, d'une part, amener l'U.R.S.S. à collaborer avec la Pologne par envoi de matières premières, denrées, munitions et, d'autre part, faire accepter cette collaboration aux Polonais, ne peut que servir au mieux les intérêts d'une éventuelle coalition contre les puissances de l'axe Berlin-Rome.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Ces deux documents sont ci-dessus reproduits sous le nº 335 et 279.
(3) *Note du document :* En dehors des conventions déjà arrêtées.

L'état-major français s'y emploierait de son mieux auprès des états-majors polonais et russe.

Quant à la question d'intensifier les rapports entre les états-majors français et polonais, je n'y vois aussi qu'avantages.

Comme vous en avez décidé pour les conversations d'états-majors franco-britanniques, je pourrais assurer la coordination des conversations franco-polonaises en entrant à cet effet en relations avec le maréchal Smigly-Rydz.

Ci-joint en retour le dossier communiqué.

417

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou.

T. nos 138 à 141 (1). *Paris, 16 avril 1939, 2 h. 15.*

J'ai reçu cet après-midi M. Souritz. Je l'ai mis au courant de la communication que m'avait faite l'ambassadeur d'Angleterre (2).

Il en résultait tout d'abord que le gouvernement de l'U.R.S.S. acceptait suivant la formule même que j'avais proposée de donner son assistance à la Roumanie au cas où celle-ci serait l'objet d'une agression. J'ai dit à M. Souritz que je tenais cette adhésion pour extrêmement importante, et que j'en remerciais personnellement le gouvernement de l'U.R.S.S. au nom du gouvernement français. Mais il demeurait encore nécessaire à mes yeux, comme je l'avais proposé hier à M. Souritz (mon télégramme nos 129 à 136) (3), d'ajouter la Pologne à la Roumanie.

Bien entendu, le gouvernement français qui venait de donner son assistance à la Turquie ne pourrait que se réjouir si le gouvernement de l'U.R.S.S. voulait bien assurer aussi son assistance à ce pays ami de l'U.R.S.S.

Mais il m'avait été indiqué que lord Halifax, au cours de sa conversation avec M. Maisky, avait proposé que le gouvernement de l'U.R.S.S. fît une déclaration générale accordant son assistance à toutes les nations voisines de l'U.R.S.S. qui souhaiteraient bénéficier de cette assistance étant disposées à défendre par la force leur indépendance.

Sir Eric Phipps m'avait même précisé que l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou avait déjà été invité à faire une démarche en ce sens auprès de M. Litvinov.

J'ai dit à M. Souritz que la formule que nous avions proposée et qui aurait pu faire l'objet d'un échange de lettres secrètes entre le gouvernement français et le gouvernement de l'U.R.S.S. gardait pour nous tout son intérêt,

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Démarche au cours de laquelle, le 15 avril, l'ambassadeur avait remis une note, ci-dessus reproduite sous le no 414.
(3) Du 14 avril, 22 h. 30, ci-dessus publié sous le no 387.

cette formule étant, à nos yeux, la plus facile à faire accepter par la Pologne et la Roumanie, parce que la moins susceptible de provoquer des réactions à l'intérieur de ce pays. Nous ne retirerions donc pas notre proposition où nous continuerions à voir tous avantages; mais la démarche de l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou étant déjà effectuée au moment où le gouvernement français était notamment sollicité de s'y associer, j'avais accepté de prescrire en conséquence à notre représentant à Moscou une démarche solidaire.

Vous pourrez donc voir à ce sujet vous-même M. Litvinov et M. Potemkine; mais vous ne devez pas perdre de vue que le but principal de l'entreprise diplomatique en cours reste d'assurer effectivement l'assistance de l'U.R.S.S. à la Roumanie et à la Pologne. Pour la Roumanie, cette assurance est déjà acquise (1), mais il importe que nous en obtenions le plus rapidement possible l'extension à la Pologne et le cas échéant à la Turquie.

418

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 273, 274 (2). Réservé. *Moscou, 16 avril 1939, 20 h. 6.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme nos 138 à 141 (3).

M. Potemkine à qui je parlais, au début de l'après-midi, comme d'un fait déjà acquis, de la promesse qu'aurait faite l'U.R.S.S. de donner son assistance à la Roumanie, au cas où celle-ci serait l'objet d'une agression, a manifesté le plus grand étonnement de ce que j'avançais et m'a laissé entendre qu'il ne pouvait s'agir en l'état présent des choses que d'un malentendu.

La question était de celles que le Kremlin était précisément en train d'examiner et sur laquelle il n'aurait pas encore pris position (comparez mon télégramme no 275) (4).

J'ai au cours de la conversation demandé au Commissaire adjoint quelle était actuellement l'attitude de la Roumanie à l'égard de l'U.R.S.S. Il m'a répondu : « Évasive. Le ministre de Roumanie, a-t-il ajouté, ne vient presque jamais nous voir. A Bucarest, il n'y a non plus, dans le domaine politique, aucun contact entre le gouvernement roumain et notre légation ».

(1) Annotation manuscrite marginale : *Inexact.*
(2) Extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 417.
(4) Du même jour, ci-après reproduit sous le no 419.

419

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 275, 276 (1). Réservé. *Moscou, 16 avril 1939, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h.)

L'ambassadeur d'Angleterre a fait hier la démarche mentionnée par votre télégramme nos 138 à 141 (2).

J'ai fait savoir aujourd'hui à M. Potemkine que le gouvernement français se solidariserait avec le gouvernement anglais pour suggérer au gouvernement de l'U.R.S.S. de faire une déclaration, aux termes de laquelle l'assistance de ce dernier serait accordée aux nations voisines de l'U.R.S.S. qui souhaiteraient bénéficier de cette assistance et seraient disposées à résister par la force à une agression. J'ai souligné que ma démarche n'infirmait en rien la proposition d'échange de lettres (3) que M. Souritz avait transmise au gouvernement de l'U.R.S.S., laquelle conservait sa pleine valeur.

Le Commissaire adjoint s'est défendu de vouloir pour le moment apprécier les mérites tant de la suggestion franco-anglaise que de la proposition de Votre Excellence. L'une et l'autre étaient en effet actuellement soumises au Kremlin, de telle sorte que sa liberté d'appréciation se trouvait aliénée. Il convient d'attendre d'un moment à l'autre une décision.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du même jour, ci-dessus publié sous le no 417.
(3) Cette proposition d'échange de lettres, émanant du gouvernement français, est mentionnée dans le télégramme adressé, le 14 avril, à Moscou sous les nos 129 à 136, et ci-dessus reproduit sous le no 387.

420

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 431 à 433 (1). Très secret. Réservé. *Ankara, 16 avril 1939, 22 h. 21.*

(*Reçu :* le 17, 0 h.30.)

Je me suis acquitté auprès du ministre des Affaires étrangères de la démarche prescrite par votre télégramme nos 354 à 357 (2).

1o La réponse officielle nous sera donnée demain (3). Le document dont mon collègue anglais a eu hier connaissance était un projet dont le texte définitif, m'a dit le ministre des Affaires étrangères, ne s'écartera pas substantiellement.

2o Le ministre m'a prié de faire part à Votre Excellence du désir du gouvernement turc d'envoyer le plus tôt possible en France une mission militaire chargée d'étudier les questions de fortifications. Au retour de cette mission, il serait fait appel au concours d'officiers français pour conseiller l'état-major turc dans les travaux à effectuer aux Détroits et en Thrace. M. Saraçoglu n'a pas exclu que des concours anglais seraient aussi demandés. J'ai appris d'autre part que pour des raisons politiques autant que techniques, l'armée souhaitait notre présence aux Détroits de préférence à ... (4) à côté de l'Angleterre.

Je souhaiterais être autorisé dans les plus brefs délais à faire connaître l'assentiment de principe qui m'a été demandé.

3o J'ai dit au ministre, en me servant des termes mêmes de votre télégramme, que Votre Excellence m'annonçait de prochaines instructions... (5) du Sandjak. M. Saraçoglu m'a paru soulagé. Il n'avait jamais été question dans notre conversation d'établir un lien entre cette affaire et la négociation anglo-franco-turque, mais dans la mesure où la prolongation de ce litige peut affecter les rapports généraux franco-turcs, il importait de démontrer que nous ne cherchions pas à nous dérober à la discussion. La communication que j'ai pu faire aujourd'hui était donc particulièrement opportune.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 14 avril, 23 h. 30, ci-dessus reproduit sous le no 388.
(3) Cette réponse est analysée par télégramme nos 437 à 444, du lendemain, ci-après publié sous le no 428.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Lacune de déchiffrement.

421

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 96, 97 (1). Confidentiel. *Lisbonne, 16 avril 1939.*

Je me réfère à mon télégramme nos 94-95 (2).

L'inquiétude, dont j'ai souligné l'aspect, se généralise surtout depuis que la venue de l'escadre allemande dans les eaux portugaises a été annoncée par la presse (3). Les officiers, qui se rendent compte de l'absence totale de moyens de résistance, ne cachent pas leur mécontentement et ils redoutent l'incursion brusque vers Lisbonne d'une colonne italienne motorisée dont on signale la formation dans la région de Badajoz, opération qui pourrait se déclencher lorsque les unités navales allemandes seront au large des côtes portugaises. Ces appréhensions viennent encore de m'être confidentiellement formulées par une personnalité, touchant de près le chef de l'État, et reflètent certainement celles des milieux officiels. On ne manque pas de souligner que le président Salazar, généralement peu prodigue des fonds de l'État, vient d'accorder d'urgence les crédits nécessaires pour permettre à la police et à la Légion de procéder à des exercices de défense de la capitale.

422

Le Colonel Delhomme, Attaché militaire de France à Bucarest,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. no 72/S. (4). Secret. *Bucarest, 16 avril 1939.*

J'ai mis, hier, à profit l'occasion d'un dîner intime auquel il était convié chez moi pour avoir avec le comte Raczynski, ambassadeur de Pologne, un entretien très libre et prolongé et contrôler ainsi les renseignements que

(1) C'est en fait la retransmission de ce télégramme, le 17 avril, à Londres sous les nos 775-776, qui est ci-après reproduite.

(2) Du 14 avril, non reproduit. Dans ce télégramme, le consul de France à Porto faisait état de l'aménagement à Vigo de baraquements pour le personnel technique allemand qui, dans ce port et dans celui du Ferrol, devait installer des bases maritimes et aériennes. Par ailleurs, la frontière espagnole de l'Alentejo était fermée, en raison de mouvements de troupes italiennes, ce qui faisait craindre aux milieux portugais l'éventualité d'un coup brusqué sur leur pays.

(3) Par télégramme no 1001 du 14 avril, le chargé d'affaires de France à Berlin annonçait le prochain envoi sur les côtes d'Espagne d'une escadre allemande, « qui comprendrait deux cuirassés de 10.000 tonnes, deux croiseurs du type *Nürnberg*, deux divisions de contre-torpilleurs, et deux flottilles de sous-marins ». Le service de presse du Reich indiquait que le départ de l'escadre était prévu pour le 18 avril et qu'elle croiserait sur les côtes septentrionales d'Espagne.

(4) Extraite des archives de la Guerre.

j'avais recueillis au cours d'une conversation avec l'attaché militaire polonais, objet de mon compte rendu nº 70/S, du 14 avril 1939 (1).

Bien que les informations qui vont suivre puissent être en grande partie déjà connues des services intéressés, elles me paraissent justifier l'envoi du présent compte rendu.

La froideur des rapports entre la Pologne et la Roumanie est, malgré leur alliance, depuis quelques mois surtout, indiscutable. Sans m'attarder aux motifs ou conséquences d'ordre politique de cette situation, aggravée sans nul doute par le rejet des propositions de M. Beck à Galatz (2), je veux signaler particulièrement les causes et les manifestations de cet état d'esprit en ce qui concerne les rapports militaires entre les deux pays.

Une fois de plus, j'ai constaté que la faible importance des commandes de matériels de guerre, passées par la Roumanie à la Pologne, donne lieu chez les Polonais à des commentaires assez sévères. Sans, bien entendu, mettre en parallèle la valeur de leur industrie de guerre nouvelle née et celle de la nôtre si confirmée, mon interlocuteur constatait que la Roumanie pouvait s'adresser à eux pour la fourniture de bien des matériels qui à l'heure actuelle font encore défaut à la Roumanie : il a souligné que l'inquiétude créée par le risque de voir l'embargo mis sur le matériel commandé à Prague aurait été facilement évitée si pareille commande avait été passée à la Pologne plutôt qu'à la Tchécoslovaquie.

Enfin, et cette opinion est tout à fait conforme à celle que font naître nos propres rapports avec les commissions roumaines et organismes analogues, on est en Pologne très fâcheusement impressionné par les hésitations, les atermoiements répétés et les lenteurs excessives qui se produisent toutes les fois qu'il s'agit pour la Roumanie de choisir un matériel, d'en passer la commande ou d'en assurer la réception. Le souci, qui tourne à la manie, de se procurer des matériels présentant à la fois tous les perfectionnements connus, si exclusifs qu'ils soient les uns des autres, a été, en ce qui concerne les fournitures demandées à la Pologne (comme pour celles qui ont été demandées à la France) l'occasion de difficultés et de retards très préjudiciables à la valeur actuelle de l'armement roumain.

Aussi bien la Pologne s'inquiète-t-elle de voir son alliée plus faible qu'elle ne désirerait la voir.

L'ambassadeur a en effet insisté, avec complaisance, sur l'importance de l'effort continu déployé par son pays pour compléter sa puissance militaire, effort qui, pour l'ensemble, absorbe en réalité 50 % du budget, les dépenses militaires comportant nombre de chapitres secrets.

D'autre part, les cessions de matériel de guerre par l'Allemagne, déjà envisagées avant la conclusion de l'accord économique roumano-allemand (3), tout à fait probables après cette conclusion, ne paraissent pas, aux yeux des Polonais, pouvoir avec certitude apporter à la Roumanie l'appoint qui lui

(1) Ci-dessus reproduit sous le nº 403.
(2) Sur l'entrevue polono-roumaine de Galatz, au mois d'octobre précédent, voir au tome XII de la présente série, les nºs 178, 182, 191, 201, 202.
(3) Du 23 mars : voir ci-dessus le nº 151

est nécessaire. L'hypothèse leur paraît admissible que, dosant les sorties de matériel à la demande de leur politique, les Allemands arrivent *éventuellement* à ne livrer à la Roumanie que des armes incomplètes, ou sans munitions, et partant, inutilisables, se donnant ainsi l'assurance d'un désarmement relatif dont ils auraient le contrôle (1).

Enfin, si les Polonais reconnaissent volontiers la valeur morale de leurs alliés, ils sont soucieux en constatant leur légèreté.

Tous comptes faits, j'ai l'impression que s'estimant du point de vue militaire fort au-dessus des Roumains, ils sont inquiets de sentir leur sort lié au leur.

En ce qui les concerne en propre, les Polonais paraissent admettre avec une certaine sérénité — pour ne pas dire davantage — l'éventualité du conflit qu'on s'accorde à juger menaçant.

Ils comprennent toutefois fort bien l'attitude de la Roumanie et son souci d'éviter toute provocation.

C'est à ce titre que l'ambassadeur a, sans réserve, loué la politique de M. Gafenco au sujet de la Russie subcarpathique et la prudence avec laquelle il a résisté à la pression du ministre d'Allemagne; celui-ci en effet affirmait au ministre roumain que le Reich ne trouvait nul inconvénient à ce que la Roumanie s'annexât le territoire restreint auquel elle peut prétendre et surtout la voie ferrée dont les Polonais désiraient eux-mêmes la voir disposer. Le comte Raczynski ne doute pas qu'il y ait eu là un piège.

A ce titre aussi, le gouvernement polonais s'est entremis auprès du gouvernement de Budapest pour obtenir les assurances reçues hier même de l'absence de toute intention belliqueuse de la Hongrie à l'égard de la Roumanie (2).

Pour achever le résumé de cet entretien, j'ajouterai que l'ambassadeur de Pologne m'a annoncé la conclusion — décidée enfin le 14 avril — d'un contrat polono-roumain de cession de matériel de guerre sur l'importance duquel je n'ai pas jugé opportun de lui demander des précisions, étant certain de pouvoir les recueillir d'autre part, à bref délai.

(1) *Note du document* : Je n'ai pu m'empêcher de penser à part moi que les livraisons de matériel commandé à la France offraient, pour de toutes autres raisons, les mêmes déficiences jugées si inquiétantes !

(2) Le 16 avril, par télégramme nº 446, non reproduit, le représentant de la France à Bucarest indiquait que le ministre de Hongrie ayant officiellement porté à la connaissance du gouvernement roumain les récentes déclarations du comte Csaky suivant lesquelles la Hongrie entendait respecter les frontières de la Roumanie, le gouvernement de Bucarest avait fait publier dans la presse un communiqué annonçant la démobilisation d'un certain nombre de réservistes.

423

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rabat [1], Saint-Sébastien [2].

T. nos 779 à 781; 276 à 278; 97 à 99 [3]. Réservé. *Paris, 17 avril 1939, 23 h. 15.*

Pour Londres et Rabat. — Je vous communique ci-dessous le télégramme que j'adresse à notre ambassadeur à Saint-Sébastien.

Pour tous les postes. — J'ai reçu aujourd'hui la visite de M. Lequerica, que j'avais reçu samedi dernier, et à qui j'avais posé plusieurs questions relatives aux rapports entre la France et l'Espagne. M. Lequerica m'apportait les réponses de son gouvernement à ces diverses questions.

1° En ce qui concerne notre consul à Alicante, M. Lequerica a reçu du comte de Jordana l'assurance que l'affaire va s'arranger prochainement. J'ai insisté à nouveau auprès de lui, aussi bien en ce qui concerne le député Tillon [4].

M. Lequerica m'a promis d'insister à nouveau pour nous donner satisfaction sur ces deux points.

2° L'ambassadeur d'Espagne venait au nom de son gouvernement apporter au gouvernement français l'assurance que tous les volontaires italiens et allemands seraient retirés aussitôt après le défilé des troupes, qui aurait lieu aux environs du 15 mai.

3° Le gouvernement de Burgos a décidé de rapatrier au Maroc, comme elles y étaient avant la guerre civile, les troupes marocaines. Il entend maintenir une collaboration amicale avec la France au Maroc.

(1) Le général Noguès, résident général.
(2) Par l'intermédiaire du commissaire divisionnaire à Hendaye.
(3) Extrait des « Papiers 1940».
(4) Par télégramme nos 54-55, du 4 avril, le Ministre avait averti l'ambassadeur de France en Espagne que trois navires de commerce français, envoyés à Alicante par des organisations internationales d'aide à l'Espagne afin d'y recueillir 4.000 réfugiés, rassemblés dans la zone neutre créée sur le port sous la protection du corps consulaire, s'étaient vu refuser l'autorisation d'y pénétrer. Le député Tillon, délégué de ces organisations, se trouvait dans la zone.
Par télégrammes nos 71 et 72, des 6 et 7 avril, le Ministre indiquait que le consul de France à Alicante, M. Anfossy, était détenu dans les locaux du consulat; il demandait de s'assurer s'il en était de même de M. Tillon. Le 13 avril, par télégramme no 42, M. Gazel déclarait avoir reçu l'assurance que le cas Anfossy serait examiné « avec bienveillance et diligence»; l'affaire avait été confiée par le général Franco au comte Jordana. Le 24 avril (télégramme no 69), le maréchal Pétain portait à la connaissance du Ministre qu'à la suite d'une démarche pressante, le ministre espagnol des Affaires étrangères lui avait fait savoir que M. Tillon serait remis en liberté, ainsi que tous les Français soumis à un régime de rigueur pour leur activité dans la zone neutre d'Alicante.

4° Le gouvernement espagnol dément les bruits qui courent relativement à Tanger. En ce qui concerne en particulier la ville de Tanger, le comte de Jordana souhaite, pour le poste d'administrateur de la ville qui va être vacant, que la voix de la France puisse être favorable à l'Espagne. Il la demandera prochainement par une note officielle et ceci serait la meilleure preuve de la volonté de collaboration du gouvernement de Burgos.

5° Pendant la période de démobilisation de l'armée espagnole, qui pose pour le gouvernement des problèmes de ravitaillement extrêmement difficiles, l'autorité espagnole sera amenée à procéder à des mouvements de troupes, mais ces mouvements de troupes ne peuvent en aucun cas être interprétés comme hostiles à la France.

M. Lequerica en terminant ses déclarations, conformes aux instructions du ministre des Affaires étrangères, m'a lu les dernières phrases de la dépêche du général Jordana : « Nous entendons continuer dans un chemin qui établira entre la France et l'Espagne des relations normales. Le général Jordana est prêt à mettre tout son effort au service de la paix et de la collaboration entre la France et l'Espagne ».

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 197 à 204 [1]. Réservé. *Rabat, 17 avril 1939, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 18, 8 h.)

Le rôle de plus en plus actif que l'Italie, avec l'appui incontestable du Reich, entend jouer en Méditerranée, l'arrivée prochaine sur les côtes sud d'Espagne et à Tanger d'une importante escadre allemande [2], le maintien dans certains points stratégiques de la Péninsule des troupes italiennes et des techniciens allemands, le renforcement important des effectifs du Maroc espagnol, enfin la continuation des travaux de fortification à la limite interzonale [3] peuvent laisser penser que, la guerre civile étant achevée, les deux puissances de l'Axe ont le désir d'entraîner le général France dans une aventure dirigée contre nous et peut-être contre les Anglais, et qu'elles entendent ainsi se faire payer le prix de leur intervention en Espagne.

Tout se passe comme si l'Italie, après avoir renforcé ses garnisons et ses bases navales du Dodécanèse et de la Tripolitaine pour menacer le canal de

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Voir ci-dessus le n° 421 (note).
(3) Sur les menaces pesant sur Tanger et le Maroc, voir ci-dessus les n°s 339, 356, 390, 391 (et note), 404 (et note).

Suez et l'Egypte, se proposait, avec le concours de l'Allemagne, de se servir de l'Espagne pour que celle-ci menace à son tour le détroit de Gibraltar, réalisant ainsi une double opération qui fermerait les portes de la Méditerranée. Si le conflit était écarté, la consolidation ou l'organisation de bases navales aux deux extrémités de cette mer constituerait en tout cas une appréciable monnaie d'échange. A cet égard, je me bornerai à rappeler les revendications de l'Espagne concernant Tanger et les limites de la zone française auxquelles s'ajoutent actuellement les visées exprimées sur Gibraltar.

Dès maintenant, la présence des troupes italiennes dans le sud de l'Espagne et le renforcement des troupes espagnoles au Maroc constituent, comme je l'ai déjà indiqué, une menace éventuelle sérieuse pour le protectorat.

Au 15 avril, la situation est la suivante :

D'après les renseignements que nous possédons, la division *Littoria* et au moins deux divisions de *Flèches* sont rassemblées dans les environs d'Alicante.

Dans la région de Cadix-Séville se trouvent des éléments qui n'excèdent pas la valeur d'une division.

Enfin la *Légion Condor* est en voie de rassemblement à proximité de Séville.

Dans la zone espagnole, l'effectif des garnisons ne dépassait pas il y a encore quinze jours 30.000 hommes. Or, 15.000 hommes ont été depuis rapatriés et on annonce avant la fin du mois le rapatriement ou l'envoi de 20.000 hommes supplémentaires, ce qui constituera en zone espagnole un corps d'occupation de plus de 60.000 hommes. Ces forces, installées dans la région où des fortifications ont été récemment construites, interdiraient notre pénétration en zone espagnole et aussi l'accès des ports de débarquement de Larache et de Melilla.

Des renseignements de source indigène indiquent que la date du 1er mai qui est la fête du Mouloud pourrait être marquée à Tanger par des désordres plus ou moins spontanés, qui ainsi serviraient de prétexte à une intervention des troupes espagnoles appuyées par des troupes étrangères. Il y a lieu de remarquer qu'à cette date, la zone espagnole disposera de 60.000 hommes aguerris et largement dotés de matériel moderne. De plus, il ne faut pas oublier la très puissante aviation espagnole et étrangère, qui reste entièrement disponible dans la Péninsule et peut être concentrée sur les bases de la Méditerranée dans les moindres délais. Enfin, à ce moment-là, l'escadre allemande sera à pied d'œuvre pour appuyer éventuellement l'opération, et tout au moins son passage à Tanger aura pu produire sur les populations indigènes un effet moral considérable.

Il ne semble pas, il est vrai, que la masse du peuple espagnol ... [1] disposée à se laisser entraîner dans une nouvelle aventure. Mais il faut tenir compte du rôle important joué auprès du gouvernement du général Franco par la Phalange, complètement acquise à Berlin et à Rome.

De plus en plus, les articles de presse ou les déclarations de personnalités politiques présentent Gibraltar, aussi bien d'ailleurs que Tanger, comme des

[1] **Lacune de déchiffrement.**

terres irrédentes. On promet aux troupes indigènes, pour le jour où elles entreront en zone française, le pillage de nos villes et de nos richesses, on stimule leur zèle en les persuadant qu'elles auront mission de délivrer le Sultan « prisonnier des Français ». En somme, aussi longtemps que les troupes italiennes et allemandes demeureront en Espagne, il est prudent de considérer comme probable, en cas de conflit, l'intervention espagnole et par conséquent de nous y préparer.

Il convient donc, dans les circonstances présentes, d'assurer comme je l'ai déjà demandé une surveillance active des ports, et surtout le cas échéant d'être à même d'interdire toutes communications entre la Péninsule et le Maroc.

L'escale récente à Tanger d'une escadre de cuirassés français que les indigènes avaient d'abord pris pour des bâtiments allemands a produit un excellent effet moral. Il serait très souhaitable que lors du passage de flottes allemandes et dans les jours qui suivront, le détroit fût le théâtre d'une démonstration navale franco-anglaise importante. Ces précautions seraient peut-être de nature à empêcher l'intervention espagnole, dont la menace suffit à immobiliser près de la moitié de nos forces de l'Afrique du Nord.

La situation se présentera d'une manière différente dès que les troupes étrangères auront évacué la Péninsule. Sans doute l'Espagne, en proie à un profond ressentiment et travaillée par la propagande adverse, restera longtemps animée de sentiments peu favorables à notre endroit.

Ce n'est que par le rétablissement de relations économiques nous permettant d'apporter à l'Espagne une aide qui lui est nécessaire, que nous parviendrons à combattre utilement cette propagande et à créer ainsi à nouveau des relations amicales entre les deux pays.

Prière communiquer à Guerre.

425

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 81 [1]. Secret. Réservé. *La Haye, 17 avril 1939* [2].

(*Reçu :* le 18, 17 h. 15.)

En cas d'agression allemande, la Hollande peut-elle et veut-elle se défendre? Dans l'affirmative, combien de temps pourrait-elle résister, sans appui extérieur immédiat?

Telles sont les questions que suscitent les événements actuels.

[1] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc».
[2] Par courrier, en clair.

Constatons d'abord que la volonté de résister par les armes, quel que soit l'assaillant, est affirmée avec force dans les milieux officiels et dans les journaux de toutes nuances. Selon les renseignements qui nous parviennent, l'état d'esprit de la population serait excellent. Dans les classes moyennes et dans le peuple, on ne se montrerait ni intimidé ni exagérément alarmé. Les étudiants de toutes les universités ou hautes écoles du pays ont adressé à la Reine un manifeste dans lequel ils l'assurent de leur esprit de sacrifice et se déclarent prêts à faire tout ce qui pourra leur être demandé pour défendre l'indépendance du Royaume. Plusieurs grands journaux, au premier rang desquels se place le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, poursuivent sans relâche une active campagne en faveur du réarmement. Ils citent l'exemple de la Belgique qui, avec une population sensiblement égale et des ressources sans doute inférieures, possède une armée sérieuse. Les feuilles nationales-socialistes réclament, elles aussi, un renforcement de la défense nationale, mais elles témoignent de l'embarras quant aux motifs d'un pareil effort. Elles cultivent l'amour-propre national, jouent avec l'idée pannéerlandaise, s'efforcent d'attribuer des desseins machiavéliques à la France et à l'Angleterre, exaltent l'esprit d'indépendance... mais refusent obstinément d'envisager la possibilité d'une agression allemande. En fait, la position, sinon du gros des forces nationales-socialistes, du moins de leurs dirigeants, qu'ils ressortent du *N.S.B.* ou des autres groupements à tendances fascistes, qui subsistent encore, est plus claire qu'ils ne veulent l'admettre. Admirateurs de l'Allemagne, dévoués au IIIe Reich, stipendiés par Berlin, surveillés par la Gestapo, respectueux des consignes que leur donnent leurs maîtres du *Propaganda Ministerium* ou d'ailleurs, ils sont bel et bien ligotés. Leurs partisans, consciemment ou inconsciemment, font avec discipline le jeu de l'Allemagne.

Bien qu'ils ne soient pas très nombreux (environ une soixantaine de mille, tous partis réunis), il faudrait cependant compter avec eux, car ils sont bien organisés, malgré les rivalités des chefs, et ils ont des hommes dans tous les bureaux des ministères, dans la police, dans l'armée, etc... Noyés dans la masse, ils ne comptent guère, mais en cas de crise nationale, ils seraient de dangereux ferments de désagrégation.

Dans les conversations privées, la plupart de nos interlocuteurs se déclarent décidés à prendre les armes pour défendre leur pays s'il était attaqué. Quelques-uns — ce sont les plus rares — affirment une foi naïve dans la valeur de l'armée hollandaise et en tirent des pronostics rassurants, d'autres — ce sont les plus nombreux — déclarent que la Hollande se battra, mais que sa faiblesse militaire ne lui permettra guère d'attendre l'appui des forces franco-britanniques, et leur résolution se trouve tempérée par un pessimisme un peu décourageant; certains — ce sont les cyniques — disent que les Pays-Bas devront esquisser un simulacre de défense, de manière à prendre rang parmi les « héroiques victimes », au cas où la coalition franco-britannique finirait par triompher, et à ne pas expier trop durement leur geste si elle était vaincue; d'autres enfin, qui se recrutent surtout à Rotterdam et dans les milieux industriels, prétendent que, devant la disproportion écrasante

des forces et l'impossibilité d'obtenir des secours en temps utile, il serait préférable de se plier à la force, plutôt que de tenter une vaine résistance dont le seul résultat serait la ruine du pays et le massacre de ses habitants.

Ceci nous amène à la seconde question : La Hollande peut-elle se défendre?

En temps de paix, les effectifs sous les armes sont de 32.000 hommes environ. Ce sont des miliciens qui ont fait cinq mois et demi ou onze mois de service. Les cadres sont insuffisants et leur valeur technique est douteuse. Les officiers sont en général trop âgés et beaucoup de sous-officiers ne paraissent pas avoir l'activité physique nécessaire.

Il est inutile de revenir ici sur les raisons pour lesquelles la Hollande s'est contentée jusqu'ici d'une armée dérisoire — confiance dans sa neutralité, aversion pour le métier militaire, vague espoir en un désarmement général, difficultés éprouvées par un gouvernement démocratique de sacrifier des dépenses sociales ou scolaires à des dépenses militaires, de faire accepter au pays des conceptions contraires à ses habitudes, et surtout répugnance à faire l'effort financier nécessaire.

Certes, depuis deux ans, le réarmement a figuré au programme et des mesures ont été prises. Le temps de service a passé de cinq mois et demi à onze mois (sans que le contingent soit d'ailleurs augmenté); il est question maintenant de le porter à dix-sept ou dix-huit mois. Des destructions ont été préparées, des casemates construites : ce ne sont toutefois que des travaux de défense extrêmement légers.

Lorsque la situation internationale s'est aggravée, le gouvernement hollandais a pris les mesures que l'on sait : rappel des réservistes de l'aviation et de spécialistes, envoi des deuxièmes bataillons aux frontières, occupation des casemates, mise en place des batteries de D.C.A., suppression des permissions et maintien sous les drapeaux du contingent libérable le 14 avril.

Grâce à ces diverses mesures, l'armée hollandaise disposerait à l'heure actuelle de 60 à 70 000 hommes.

Elle a 2 régiments d'aviation totalisant environ 260 appareils dont une partie est moderne. 18 avions sont commandés aux États-Unis pour être livrés en septembre. Elle a 2 régiments de D.C.A. à 3 batteries munies de canons Vickers 75 m/m. Elle a 8 régiments d'artillerie de campagne à 3 batteries, 1 régiment d'artillerie de côte à compagnies, 4 régiments d'artillerie motorisée à 3 batteries et 1 régiment d'artillerie motorisée de la brigade légère à 2 batteries. Sauf la D.C.A., toute cette artillerie est de modèle ancien. Il n'y a pas de fabriques de munitions d'artillerie aux Pays-Bas. Nous ne possédons pas de renseignements précis sur les stocks de munitions existants, mais il y a lieu de croire qu'ils ne sont ni très importants ni très récents.

L'infanterie est dotée de fusils-mitrailleurs, de mortiers et de canons antichars modernes quoiqu'en nombre insuffisant.

Quant à la mobilisation générale, elle exigerait sans doute trop de temps pour pouvoir être effective, car il n'existe pas ici de centres mobilisateurs permanents. Les réservistes qui en sont chargés ont été invités à se tenir prêt à répondre au premier appel, mais cet état d'alerte n'annulerait pas la perte de temps initiale qui en résulterait.

Tel est le tableau sommaire que l'on peut dresser des forces hollandaises. Passons maintenant à la troisième question.

L'état-major hollandais n'a jamais envisagé sérieusement la défense de la frontière proprement dite, ni des provinces du Nord-est (Groningue, Frise, Drenthe et Overijssel).

Sa ligne de défense est sur l'Ijssel jusqu'à Nimègue. De Nimègue à la frontière belge, elle suit une région plus ou moins marécageuse dans une direction sud-ouest. Étant donné ces dispositions, les effectifs stationnés au-delà de la ligne sus indiquée sont les plus réduits (4 bataillons en Groningue, 1 en Drenthe, 4 bataillons et 1 régiment de hussards en Overijssel et Gueldre orientale, 10 bataillons échelonnés le long de la frontière de Nimègue à Maestricht). Le gros des forces hollandaises est stationné derrière la ligne de défense en Gueldre, Utrecht et Brabant septentrional.

Au cas où cette ligne serait forcée, l'armée néerlandaise se retirerait dans la « position Hollande » à l'abri d'une zone inondée. Cette zone orientée nord-sud part du Zuyderzee (aux environs de Huizen) pour aboutir aux rivières à l'est de Gorinchem, en passant à proximité d'Utrecht. La « position Hollande » est donc fort réduite, puisqu'elle ne comprend que les deux provinces de Hollande et une partie de la province d'Utrecht. Le plus grand secret est observé au sujet du dispositif d'inondation. On croit cependant savoir qu'une douzaine d'heures, au moins, serait nécessaire pour préparer les inondations et vingt-quatre heures au moins pour les rendre effectives. Il est vraisemblable que, par un sentiment très naturel, les Hollandais retarderaient le plus possible le moment de déclencher les inondations dont les ravages seraient considérables et exigeraient de nombreuses années pour en réparer les effets.

Les experts militaires ne peuvent, bien entendu, évaluer exactement la durée de la résistance d'un pareil système de défense puisqu'elle dépend d'un grand nombre de facteurs inconnus, force de l'assaillant, succès des destructions, moral des troupes, etc...

Ils estiment toutefois que devant une attaque massive de divisions motorisées soutenues par une puissante artillerie et une forte aviation, la ligne de défense de l'Ijssel ne pourrait guère tenir plus de vingt-quatre heures. La valeur de la « position Hollande » serait fonction des inondations. Si leur mécanisme n'est pas déclenché à temps, comme le ferait craindre le succès d'une attaque brusquée, le pays entier serait investi en deux ou trois jours. Si au contraire, il peut jouer avant qu'il ne soit trop tard, l'assaut de ce dernier réduit exigerait un peu plus de temps, une huitaine de jours peut-être, s'il est permis de risquer un pronostic aussi hasardé.

Quoi qu'il en soit, la conclusion n'en est pas influencée dans ses grandes lignes. L'ensemble du peuple hollandais a le désir de se défendre, mais ses moyens de défense sont extrêmement faibles. L'armée ne s'est pas battue depuis cent vingt-cinq ans : elle ne dispose ni de cadres, ni d'effectifs, ni de matériel suffisants. En dehors des voies d'eau et des destructions, les ouvrages de protection ne sont pas susceptibles de tenir devant une pièce de campagne.

Aussi peut-on méditer le mot du ministre des Affaires étrangères à mon collègue de Belgique : « Nous nous battrons », lui déclara M. Patijn.

« Avec qui? », interrogea le baron Herry.

Dans un soupir, son interlocuteur se borna à lui répondre : « A l'impossible nul n'est tenu ».

426

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1025 à 1029 (1). Réservé. *Berlin, 17 avril 1939, 20 h. 54.*

(*Reçu :* le 18, 22 h. 40.)

La décision de convoquer le Reichstag le 28 avril pour répondre au message du président des États-Unis (2) est l'un de ces gestes bruyants et théâtraux auquel le Führer a volontiers recours pour sortir d'une situation délicate.

Le message de M. Roosevelt a en effet surpris les dirigeants du Reich et les a placés dans un grand embarras. Leurs réactions (3) semblent avoir été de le passer sous silence; mais ils ont compris que cela était impossible, étant donné la diffusion qu'il avait déjà reçue notamment du poste radio-Strasbourg. Les journaux l'ont reproduit presque complètement en le présentant comme un monument d'insolence et comme une provocation éhontée ne méritant aucune réponse.

Mais en présence de l'immense retentissement que les propositions du président des États-Unis ont eu dans le monde entier, le Führer et M. von Ribbentrop ont convenu d'une autre attitude. D'après les indications venant d'un haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse, le Führer s'apprêterait, dans son discours du 28 avril, à distinguer entre le président Roosevelt et la nation américaine. Il reconnaîtrait à celle-ci le droit de s'intéresser aux affaires européennes et rendrait hommage au rôle pacificateur qu'elle pourrait jouer sur l'ancien continent. Mais le Chancelier ajouterait que les États-Unis ne sauraient remplir une telle mission tant qu'ils auraient à leur tête M. Roosevelt. Nous sommes prêts à négocier, dirait en substance M. Hitler, mais pas avec le président actuel des États-Unis.

Le Führer compterait affaiblir ainsi la position de M. Roosevelt dans le monde et aux yeux du peuple américain. Il se réserverait en outre de présenter des contre-propositions, de reprendre la direction de la manœuvre et d'essayer

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Adressé au Führer et au Duce dans la nuit du 14 au 15 avril : voir ci-dessus le no 413 (note).
(3) L'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade porte : leur première réaction.

de rejeter sur les autres puissances les responsabilités. Il s'agit en somme pour M. Hitler de renverser les rôles tout en essayant de discréditer M. Roosevelt. Quoi qu'il en soit, le fait que le gouvernement allemand estime indispensable de répondre est en lui-même significatif. Il confirme qu'un certain flottement règne à l'heure actuelle parmi les dirigeants hitlériens, qui n'avaient pas prévu pareille évolution de la situation internationale. Il me revient que le message de M. Roosevelt aurait fait l'objet depuis samedi d'échanges de vues suivis entre Berlin et Rome et que c'est le Duce qui aurait déconseillé une attitude purement négative.

D'autre part, il semble que, plus encore que l'attitude des États-Unis, les tractations actuelles en cours entre les puissances occidentales et Moscou au sujet d'un pacte aérien troublent et inquiètent les chefs du IIIe Reich et le Führer lui-même. Plus encore qu'un renforcement militaire de la Pologne, ils y voient en effet un obstacle à leur poussée vers la mer Noire.

Dans les milieux diplomatiques de Berlin, on a généralement tendance à interpréter la convocation du Reichstag pour le 28 avril comme un signe que d'ici là, aucun coup de force allemand ne serait à redouter. C'est l'opinion vers laquelle j'incline. Toutefois, les rumeurs continuent à circuler au sujet d'un soulèvement hitlérien à Dantzig qui aurait lieu vers la fin de la semaine et qu'appuierait une démonstration « pacifique » de l'aviation allemande. Mais ainsi que je l'ai indiqué, ces bruits peuvent être répandus à dessein pour faire pression sur le gouvernement polonais.

En raison de la convocation du Reichstag, M. Hitler renoncerait à prendre la parole le 20 comme on l'avait annoncé.

427

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 620 (1). *Varsovie, 17 avril 1939* (2).

(*Reçu :* le 19, 17 h.30.)

L'ambassadeur d'Allemagne, qui devait rentrer à Varsovie le 12 ou le 13, n'a pas encore repris son poste et on dit ici, dans les milieux allemands, qu'il ne réapparaîtra qu'après l'anniversaire du Chancelier.

Au ministère des Affaires étrangères, on ne dissimule pas que M. Beck attend ce moment pour tenter, à nouveau, de négocier avec le Reich. En rentrant de Londres, le ministre se proposait d'avoir, sans tarder, un entretien

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Par courrier, en clair.

dans ce but avec M. von Moltke et sans doute croyait-il qu'après la conclusion de l'accord provisoire polono-britannique (1), l'Allemagne, désireuse d'arrêter la Pologne dans la voie où elle venait de s'engager, se montrerait plus conciliante : la prolongation du séjour en Allemagne de l'ambassadeur à Varsovie, qui paraît bien avoir un but de tactique, et dont il s'était réjoui d'abord parce qu'il croyait y voir la preuve d'un certain désarroi du côté allemand, commence, semble-t-il, à le préoccuper.

Étant donné les positions prises, et pour ainsi dire publiquement, de part et d'autre, sur les questions en litige (Dantzig, communications à travers le Corridor, la première surtout) et l'état d'esprit qui règne en Pologne comme en Allemagne, on n'aperçoit, d'ailleurs, pas de quelle façon l'accord pourrait se faire entre Varsovie et Berlin.

M. Beck, fidèle, malgré tout, à sa politique d'équilibre et de bascule, aura, sans doute, cette fois, de la peine à réussir.

428

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 437 à 444 (2). Confidentiel. *Ankara, 17 avril 1939* (3).

Je me réfère à mes télégrammes nos 429 à 441 (4).

La réponse turque comprend deux parties :

a. Une copie (avec quelques retouches) « du texte écrit de la communication orale » remise dans la soirée du 15 à l'ambassadeur d'Angleterre;

b. Une lettre d'envoi du ministre me priant de faire connaître au gouvernement français que les considérations exposées dans cette communication orale constituent en même temps la réponse du gouvernement turc à la démarche dont je m'étais acquitté.

La note verbale turque développe successivement les points suivants :

a. Il y a parallélisme entre les intérêts de la Turquie et ceux de la Grande-Bretagne et de la France, car la domination de l'Europe par les puissances de

(1) Sur cet accord provisoire, voir ci-dessus le n° 216.

(2) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Par fil.

(4) Erreur : lire vraisemblablement nos 429 - 430. Par télégrammes nos 429-430, du 15 avril, non reproduit, l'ambassadeur annonçait la visite qu'il devait faire le lendemain auprès du ministre turc des Affaires étrangères. La réponse déjà remise à l'ambassadeur de Grande-Bretagne le serait également à M. Massigli, qui en donnait les grandes lignes. En cas d'attaque en Méditerranée ou dans les Balkans, la Turquie serait avec la France, mais elle ne voulait pas le déclarer à l'avance pour ne pas paraître provoquer les puissances de l'Axe. Elle attachait une grande importance à ce que la position de l'U.R.S.S. fût précisée. Elle voulait des échanges de vues immédiats pour l'organisation de la défense des Détroits et pour les plans d'opération en général. Elle réclamerait enfin un secret rigoureux des pourparlers.

l'Axe et les menaces auxquelles est exposée l'indépendance des petits états vont à l'encontre des intérêts turcs. Une domination de la Méditerranée par l'Italie est pour la Turquie un danger aussi évident que pour l'Angleterre et la France;

b. Si la Turquie prend dès maintenant ouvertement position contre les puissances de l'Axe, elle s'expose, si celles-ci veulent déclencher la guerre générale, à voir toutes les forces adverses converger vers les Détroits. La Turquie a donc besoin de savoir préalablement quelle aide l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. pourraient éventuellement lui fournir;

c. Le gouvernement turc a besoin de connaître exactement la ligne de conduite que l'U.R.S.S. se propose de suivre. Les démarches déjà faites à ce sujet à Moscou n'ont pas donné de résultats concluants;

d. Les nécessités de la défense des Détroits — capitale dans l'intérêt commun — empêcheraient la Turquie de distraire des forces pour les envoyer au secours de la Roumanie;

e. En prenant immédiatement position, on risque d'augmenter l'intransigeance bulgare. Or, il y a intérêt à ce que la Turquie puisse poursuivre son œuvre de consolidation balkanique.

De ces prémisses le gouvernement turc déduit les conclusions suivantes :

1° « En vue de préparer l'action envisagée suivant le développement des circonstances », donner l'impression nette que la politique turque est parallèle à celle de l'Angleterre et de la France et faire comprendre que la Turquie restera neutre, sauf le cas d'agression des puissances de l'Axe en Méditerranée ou dans les Balkans;

2° Convenir de l'aide britannique et française pour la défense terrestre des Détroits;

3° S'efforcer d'obtenir la collaboration de l'U.R.S.S.;

4° L'Angleterre et la France doivent aider la Turquie dans ses efforts pour régler les différends bulgaro-roumains;

5° Communication des plans britannique et français pour la Méditerranée orientale;

6° La négociation doit demeurer absolument secrète.

J'enverrai à Votre Excellence par le prochain courrier le texte intégral de la réponse turque [1].

Secret. — J'ai prié M. Saraçoglu de me préciser la portée de la conclusion n° 1 de sa note qui pouvait paraître en contradiction avec la conclusion n° 6.

De ses explications, il résulte que la Turquie est prête à laisser apparaître qu'elle est en sympathie avec la politique des puissances occidentales, mais qu'elle estime inopportune, en raison de sa situation, une déclaration formelle telle que celles que viennent de faire les gouvernement français et britannique.

[1] C'est en annexe à une dépêche n° 89, du 21 avril, que l'ambassadeur devait adresser le texte intégral de la note turque. L'une et l'autre sont ci-après reproduites sous le n° 467.

Sur le fond, il m'a déclaré de la manière la plus nette que la Turquie ne croirait pas devoir intervenir au cas où le conflit serait limité à l'Occident sans affecter la Méditerranée, en d'autres termes au cas où il ne s'agirait que d'une guerre entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre. Par contre, dès que la Méditerranée deviendrait théâtre d'opérations, c'est-à-dire dès que l'Italie interviendrait, la Turquie ne pourrait pas demeurer à l'écart; il en serait de même dans le cas où les hostilités s'étendraient aux Balkans.

J'ai demandé au ministre quelle était dans sa pensée la prochaine étape de la négociation. Il ne m'a pas caché que ce que l'on attendait ici c'était, indépendamment de l'action diplomatique visée aux conclusions nos 2 et 4, l'examen, le plus tôt possible, des questions concrètes évoquées dans les conclusions nos 2 et 5. De ce point de vue, il y aurait avantage à ce que notre acquiescement à l'envoi d'une mission militaire turque (mon télégramme no 432) (1) ne fût pas différé.

429

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 446 à 448 (2). *Ankara, 17 avril 1939* (3).

Mes télégrammes nos 410, 411 (4) et 430 (5) ont fait connaître à Votre Excellence la très grande importance que la Turquie attache à ce que la position de l'U.R.S.S. soit précisée. La note qui vient de m'être remise (6) confirme ces indications. En me la commentant, M. Saraçoglu m'a déclaré expressément qu'il ne concevait pas de front oriental solide sans le concours de la Russie soviétique, même s'il ne prend pas le caractère d'une assistance militaire. Il a précisé qu'il était intervenu auprès de M. Gafenco (7) pour l'amener à adopter une attitude plus confiante et plus réaliste vis-à-vis des Soviets. Cette démarche connue à Moscou y a produit bon effet, mais Ankara demeure toujours dans l'incertitude sur la décision que prendra finalement l'U.R.S.S., Moscou ayant été froissé de la manière trop cavalière dont Varsovie et Bucarest ont apprécié la valeur de la collaboration soviétique. Ce point d'interrogation préoccupe vivement les Turcs et leurs alliés asiatiques.

(1) Du 16 avril, ci-dessus publié sous le no 420.
(2) Extrait des papiers Massigli.
(3) Par fil.
(4) Du 14 avril, ci-dessus publiés sous le no 394.
(5) Le télégramme d'Ankara nos 429-430, du 15 avril, est ci-dessus analysé sous le no 428 (note).
(6) Le texte de la note turque remise à l'ambassadeur fut retransmis le 21 avril par ce dernier (dépêche d'Ankara no 89, ci-après reproduite sous le no 467). M. Massigli en donnait déjà une brève analyse par télégramme nos 437-441, également du 17, ci-dessus publié sous le no 428.
(7) Sur la récente entrevue à Istanbul des ministres des Affaires étrangères turc et roumain, voir ci-dessus le no 344 (et note).

L'ambassadeur d'Afghanistan à Ankara, hier encore ministre des Affaires étrangères, l'a dit aujourd'hui à l'un de mes collaborateurs, en précisant que son pays entrerait immédiatement dans notre camp aux côtés de la Turquie s'il savait à quoi s'en tenir sur la position de l'U.R.S.S.

On estime ici qu'il est indispensable que les puissances occidentales et la Turquie exercent à Moscou une action parallèle. De ce point de vue, il me serait extrêmement utile d'être tenu informé, dans la mesure du possible, de l'orientation donnée à nos conversations avec le gouvernement soviétique; je ne trouve rien de précis à cet égard dans la précieuse documentation que veut bien m'envoyer le Département.

430

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. [1]. *Rome, 17 avril 1939.*

Le maréchal Goering m'ayant fait exprimer avec insistance le désir de me rencontrer une fois terminée la partie officielle de son séjour à Rome [2] et avant qu'il ne reprît le train pour Berlin, j'ai eu une entrevue avec lui à l'ambassade d'Allemagne, le 17 avril, à 12 h. 30.

Comme je lui témoignais, dès l'abord, mes regrets que le chancelier Hitler, en occupant la Bohême et la Moravie sans se soucier aucunement de l'accord de Munich, eût anéanti d'un coup tous nos efforts pour créer entre la France et l'Allemagne des relations de bon voisinage, le Maréchal se lança dans de longues et pénibles explications, qui ne semblaient pas, d'ailleurs, le convaincre lui-même. Ce seraient, d'après lui, les menées persistantes des légionnaires tchèques, les difficultés faites pour la livraison du matériel de guerre, enfin la volonté séparatiste manifestée par les Slovaques qui auraient obligé le Reich à intervenir. Non seulement M. Hacha et M. Chvalkovsky n'auraient été l'objet d'aucune pression, mais ils auraient, au contraire, de leur propre mouvement, demandé qu'on leur forçât la main. M. Hacha aurait déclaré que, dès 1919, il ne croyait pas que la Tchécoslovaquie, telle que le traité de Versailles l'avait créée, fût viable et qu'il n'avait pas manqué, à l'époque, de le représenter à M. Benès.

[1] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Le maréchal Goering se trouvait en villégiature à San Remo lorsque fut déclenchée l'action contre la Tchécoslovaquie (sur ce premier séjour, voir, au tome XIV de la présente série, le n° 261, note). Il regagna d'urgence l'Allemagne, puis revint quelques jours après en Italie. Le 9 avril, il se trouvait à Tripoli, où il était accueilli par le général Balbo, gouverneur général de Libye. Il quittait Tripoli pour Rome où il arrivait en visite officielle et assistait, le 15 avril, à la séance de la Chambre italienne des députés au cours de laquelle le comte Ciano évoqua l'action de son pays en Albanie. Il en repartait le 17 pour l'Allemagne, après avoir eu des entretiens avec le Duce et son ministre des Affaires étrangères.

Je rappelai, pour ma part, que les signataires de l'accord de Munich s'étaient engagés à se consulter de nouveau, si la situation résultant de cet accord n'évoluait pas de façon satisfaisante; M. Hitler n'aurait pas dû l'oublier.

« En êtes-vous sûr? », dit alors mon interlocuteur, qui m'assura n'avoir pas, quant à lui, gardé souvenir de cette clause.

Au surplus, le Maréchal déclara que l'Allemagne laisserait à la Bohême une autonomie dont le monde serait étonné. Il protesta que le Reich était désormais saturé et ne nourrissait aucun projet dont les autres états pussent s'inquiéter.

« Pas même, lui demandai-je, à l'égard de la Pologne? »

Le Maréchal reconnut que la Pologne constituait, en effet, à l'heure actuelle, le problème le plus menaçant pour le maintien de la paix.

« Ce n'est pas, ajouta-t-il en substance, que nous ayons des exigences excessives. Le retour de Dantzig au Reich n'a pas, à nos yeux, un intérêt urgent. Car le parti national-socialiste est déjà installé dans la ville et il en est maître. Le Führer ne souhaite nullement la guerre. Il est même prêt à garantir les frontières de la Pologne, c'est-à-dire à renoncer définitivement au Corridor, si les Polonais nous concèdent un corridor à travers ce corridor, sous la forme d'une autostrade. Cela n'a vraiment rien de scandaleux. M. Beck, du reste, est bien de cet avis. Malheureusement, s'il le laissait voir, il subirait, en ce moment, les pires assauts. Car le chauvinisme polonais, l'orgueil insensé de ce peuple slave, qui se croit une grande puissance, sont déchaînés, et ont atteint un paroxysme dangereux. A l'heure actuelle, les minorités allemandes en Pologne sont en butte aux plus mauvais traitements. C'est cela qui est le plus grave. Vous connaissez le Führer. Il ne supportera pas indéfiniment qu'on inflige des vexations à nos compatriotes. S'il perd patience, s'il a un jour une crise d'indignation, l'irréparable s'accomplira! »

Le problème polonais mis à part, le maréchal Goering répète que le Reich n'a aucune intention dont on puisse prendre ombrage. Il n'est pas vrai, selon lui, que l'Allemagne songe à violenter la Roumanie. L'accord économique qui vient d'être signé [1] lui suffit pleinement; elle ne désire rien de plus. Elle est l'amie de la Yougoslavie et respectera l'intégrité de ce pays. Les ambitions qu'on lui prête du côté de l'Ukraine n'ont jamais existé que dans la seule cervelle de Rosenberg. L'ordre et la paix ne seront plus troublés, de son fait, dans les Balkans. En Espagne, le Reich n'a que des prétentions d'ordre économique. Ne faut-il pas qu'il se rembourse de la créance considérable qu'il a sur ce pays? Les volontaires et techniciens allemands auront quitté la Péninsule à la fin de mai. Quant à la flotte que l'Allemagne envoie dans ces parages [2], on a bien tort d'en faire tant d'histoires! Car cette flotte ne comprend que peu d'unités. Ensuite, c'est, depuis plusieurs années, toujours dans ces mêmes eaux que les navires allemands procèdent à leurs manœuvres d'instruction. Ils ne font rien de plus cette fois que les années précédentes. La Grande-Bretagne et la France en ont, d'ailleurs, été prévenues.

[1] Le 23 mars; voir ci-dessus le n° 151.
[2] Voir ci-dessus le n° 421 (et note).

Au passage, le maréchal Goering s'emporte contre la Grande-Bretagne. Il en déclare l'attitude incompréhensible, inepte, empreinte d'un manque absolu de sang-froid, d'une nervosité directement contraire à ses traditions. Il dénonce le droit qu'elle s'est arrogé de régenter les peuples, et en vertu duquel elle s'est emparée, à Gibraltar, à Malte, à Chypre, en Égypte, de tous les points d'appui en terre étrangère, dont elle estimait avoir besoin. Et c'est pourtant ce pays qui se pose en défenseur de l'indépendance d'autrui et octroie des garanties que personne ne sollicite !

Le maréchal Goering exprime, toutefois, l'espoir qu'il sera possible de sauvegarder la paix. Les deux principaux écueils sur lesquels celle-ci pouvait sombrer étaient, à l'en croire, l'Autriche et la Tchécoslovaquie. On a dépassé ces deux récifs. On devrait, désormais, éviter les naufrages. L'Angleterre, et surtout la France, que le Maréchal, dans ses propos, s'applique à ménager, seraient sages si elles ralentissaient les polémiques et calmaient graduellement l'opinion, au lieu de l'exciter. On pourrait alors revenir bientôt à des échanges de vues fructueux.

Je fis observer à mon interlocuteur que le message du président Roosevelt [1] offrait précisément à l'Allemagne et à l'Italie une occasion de travailler de façon positive à cet apaisement.

Mais la mention du geste du président des États-Unis eut pour effet de lancer le Maréchal dans une nouvelle tirade, beaucoup plus véhémente encore que celle qu'il avait fulminée contre l'Angleterre. « Document grotesque ! Manœuvre grossière ! Manifestation puérile et stupide ! Outrage révoltant ! » Tels furent les moindres des qualificatifs dont se servit l'homme de confiance du chancelier du Reich. Je devais, d'ailleurs, les retrouver, quelques heures plus tard, dans la presse romaine et sous la plume de M. Virginio Gayda.

Je demandai au Maréchal ce que l'Allemagne allait répondre à M. Roosevelt. « Si cela ne dépendait que de moi, dit-il, je ne répondrais rien. J'ai tous les jours, dans mon courrier, des lettres de fous et de folles. Je les mets au panier ! »

Sur les dispositions dans lesquelles il avait trouvé M. Mussolini, sur les plans et projets éventuels de ce dernier, M. Goering fut beaucoup plus réticent. Il éluda mes questions, comme quelqu'un qui considère qu'il n'a pas le droit de parler d'un autre, ni pour un autre. Il m'indiqua, cependant, que le Duce ne lui avait pas semblé animé d'intentions belliqueuses. S'il avait envoyé en Albanie des forces aussi importantes, s'il avait mobilisé tant d'hommes dans la Péninsule, c'était, sans doute, parce qu'il se méfiait des réactions que son entreprise risquait de soulever et aussi parce qu'il voulait frapper l'imagination de son propre peuple. Pour autant qu'il en avait connaissance, le Maréchal ne pensait pas que les revendications italiennes à l'égard de la France fussent exorbitantes. Il était, en somme, assez naturel que l'Italie, maîtresse de l'Éthiopie, désirât user selon ses besoins du chemin de fer d'Addis-Abéba et du port de Djibouti et fût également en mesure de participer à l'administration du canal de Suez, dont elle était l'une des principales clientes. Du statut des Italiens en Tunisie, le Maréchal ne savait rien

(1) Sur ce message, voir ci-dessus le n° 413 (note).

de précis. Il estimait seulement que les Italiens avaient droit à un statut. Ce que je lui appris à ce sujet le surprit. Visiblement, ce sont là des matières sur lesquelles les dirigeants du Reich s'en rapportent complètement aux prétentions de leurs amis italiens et épousent aveuglément toutes leurs thèses. Le Maréchal s'en tenait, pour sa part, à la conviction que les litiges africains entre la France et l'Italie n'étaient pas de nature à provoquer un conflit belliqueux. « Toutefois, ajouta-t-il, il ne faudrait pas que les Italiens fussent soumis, comme les Allemands de Pologne, à des vexations et à des persécutions. Sinon, la Tunisie, comme la Pologne, pourrait devenir un foyer d'incendie ! »

Cette préoccupation du problème polonais est revenue ainsi, à plusieurs reprises, dans la conversation du maréchal Goering. C'est la note qui s'en dégageait le plus nettement. Autant le Maréchal semblait certain que la paix ne serait pas mise en péril ni dans les Balkans, où, au contraire, on allait voir régner l'entente et la compréhension mutuelle, ni en Espagne, ni, quoiqu'à un moindre degré, en Méditerranée, autant il était hésitant, en ce qui concernait la Pologne. Évaluant les chances respectives de la guerre et de la paix, il dit, à un moment : « cinquante-cinquante ! »

Le Maréchal me quitta sur des protestations d'amitié fidèle. L'ambassadeur von Mackensen me donna à entendre qu'il souhaitait que le fait de notre rencontre ne fût pas rendu public et que la substance de notre entretien demeurât confidentielle.

C'est la raison pour laquelle j'ai cru devoir rédiger le présent compte rendu sous la forme d'une lettre que Votre Excellence voudra bien réserver à son information personnelle.

431

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 282 à 287 (1). Confidentiel. Réservé. *Moscou, 18 avril 1939, 1 h. 25.*

(*Reçu :* 1 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nos 273-274 (2).

J'ai signalé hier au Département le malentendu qui a surgi à l'occasion de la demande introduite par l'Angleterre auprès de l'U.R.S.S. à l'effet d'obtenir une garantie soviétique en faveur de la Roumanie. Sir Eric Phipps vous fournira sans doute les éléments d'une mise au point. Mais je crois utile de

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Du 16 avril, ci-dessus reproduit sous le no 418.

vous transmettre directement et à titre *strictement confidentiel* les renseignements de fait dont je dispose, et que je tiens pour la plus grande part de l'ambassade d'Angleterre à Moscou.

Lord Halifax ayant, il y a quelques jours, demandé à M. Maisky ce que l'U.R.S.S. pourrait faire en faveur de la Roumanie, ce dernier, sur les instructions de M. Litvinov, avait répondu que son gouvernement était prêt en principe à considérer la question, mais désirerait savoir auparavant ce que l'U.R.S.S. pouvait attendre de l'Angleterre et ce que l'Angleterre attendait de l'U.R.S.S. (c'était en somme une invitation à l'élaboration d'un programme de collaboration).

Le secrétaire d'État avait remercié son interlocuteur et lui avait indiqué qu'il venait précisément d'envoyer à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou des instructions conformément aux vues du gouvernement de l'U.R.S.S. (il s'agit de la démarche mentionnée dans votre télégramme nos 138 à 141) (1).

M. Maisky n'aurait pas insisté sur le caractère conditionnel et relatif de la réponse soviétique. Il est d'ailleurs rappelé ici en consultation et une des conditions qui paraissent devoir lui être posées est précisément de savoir comment il ne s'était pas soucié davantage de prévenir une équivoque.

Le malentendu semble provenir de ce que les Anglais se jugeaient déjà quittes à l'égard de la condition préalable soviétique du fait de la garantie unilatérale qu'ils avaient donnée à la Roumanie tandis que l'U.R.S.S., elle, désirait établir un lien direct entre Londres et Moscou.

A l'occasion de la demande de garanties introduite par l'Angleterre auprès de l'U.R.S.S. en faveur des voisins de cette dernière, M. Potemkine me disait hier en substance : « L'attitude de Londres est singulière. L'Angleterre nous demande de nous engager, mais semble vouloir de son côté éviter de s'engager vis-à-vis de nous ». Quelques jours auparavant, le Commissaire adjoint m'avait parlé de « défense collective et bien garantie » (mes télégrammes nos 259 et 263) (2).

L'U.R.S.S. craint toujours que l'on ne manœuvre de façon à la mettre en flèche vis-à-vis de l'Allemagne et à lui faire tirer « les marrons du feu pour les autres » (voir discours de M. Staline du 10 mars) (3). Elle répugne au système des garanties unilatérales ... (4) intéressant les pays tiers pour préconiser un système de garanties liées dont elle bénéficierait directement elle-même. Elle cherche en somme à obtenir à son profit des assurances formelles contre les risques qu'impliquerait la réalisation des obligations assumées par elle-même. La tactique pratiquée par les Soviets, et qui consiste à répondre à une question par une autre question, traduit peut-être pour partie dans l'esprit de certains dirigeants une hésitation et à titre alternatif une arrière-pensée de dérobade. Mais ce ne sont pas encore là, à mon sens, des éléments déterminants. Les mobiles dominants semblent être actuellement la défiance et la

(1) Du 16 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 417.
(2) Du 11 avril, ci-dessus reproduits sous le n° 343.
(3) Sur ce discours, prononcé devant le dix-huitième Congrès du parti communiste d'U.R.S.S., voir, au tome XIV de la présente série, le n° 306.
(4) Lacune de déchiffrement.

rancœur suscitées par le dédain de la Roumanie et aussi la crainte qu'éprouve Moscou de se trouver compromis *sans être suffisamment assuré*, au cas où l'Allemagne arriverait à rallier à ses vues Bucarest et par suite à être à même d'exercer une pression directe sur l'U.R.S.S.

432

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 288 à 291 (1). Réservé. *Moscou, 18 avril 1939, 15 h., 15 h. 40, 14 h. 38.*

(*Reçu :* 14 h. 30, 15 h. 40, 14 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme nos 275-276 (2).

M. Litvinov a fait savoir avant-hier à l'ambassadeur d'Angleterre que le gouvernement de l'U.R.S.S. attendait, pour prendre définitivement position à l'égard de la suggestion britannique, de recevoir la réponse de lord Halifax à la question préalable que M. Maisky avait été chargé de lui poser (coordination éventuelle de l'action de l'U.R.S.S. et de celle de l'Angleterre dans une assistance à la Roumanie). Il en revient ainsi aux termes des instructions qu'il avait données à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres, et dont l'interprétation insuffisamment rigoureuse avait déterminé le malentendu déjà signalé (mes télégrammes nos 273-274 et 282 à 287) (3).

L'ambassadeur d'Angleterre a tout d'abord été déçu par cette réponse qui lui avait donné l'impression d'une dérobade, mais à la suite d'un nouvel examen des tenants et aboutissants de la question, il en est arrivé à considérer la position soviétique comme logique et raisonnable, tout en regrettant que l'affaire piétine alors que les événements marchent.

Au cours de la conversation qu'il a eue avec sir William Seeds, M. Litvinov a laissé percer la crainte... (4) qu'une garantie éventuelle de l'U.R.S.S. à la Roumanie ne coïncidât avec de nouvelles concessions que M. Gafenco pourrait être... (5) à faire à Berlin. C'est là un élément qui peut ne pas être sans influence sur le cours des négociations.

Bien que je me sois associé à la démarche de sir William Seeds, M. Litvinov ne m'a pas fait connaître officiellement la réponse qui y a été faite. Je ne le relance d'ailleurs pas. Sans doute, a-t-il considéré (et j'inclinerai à partager

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 16 avril, ci-dessus reproduit sous le no 419.
(3) Ces télégrammes, respectivement des 16 et 18 avril, sont ci-dessus reproduits sous les nos 418 et 431.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Lacune de déchiffrement.

ce point de vue) que mon intervention n'enlèverait pas à l'initiative de lord Halifax son caractère spécifiquement britannique, puisqu'aussi bien la démarche de l'ambassadeur d'Angleterre se présentait sur un plan qui n'était pas exactement le même que celui sur lequel se développaient nos propres négociations.

433

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 624, 625 (1). Réservé. *Varsovie, 18 avril 1939, 19 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

D'après des informations provenant de l'ambassade de Roumanie, M. Beck aurait, au cours de son entretien d'hier avec M. Gafenco (2), répété simplement ce qu'il avait dit déjà à M. Franassovici (mon télégramme nos 615-616) (3), à savoir que les engagements d'ordre politique contractés réciproquement par la Pologne et par la Roumanie n'avaient qu'un caractère tout à fait général, que le gouvernement polonais était prêt à en envisager l'application pratique à des cas autres qu'une agression soviétique, mais qu'une négociation était nécessaire pour arriver à ce résultat.

M. Beck se serait déclaré prêt à négocier sur ce terrain.

S'il en est ainsi, on comprend que, comme il a été indiqué du côté roumain, aucun résultat positif n'ait été acquis au cours de l'entretien d'hier. Certaines réflexions qui ont accompagné les confidences que je rapporte à Votre Excellence donnent d'ailleurs l'impression que M. Gafenco n'aurait pas beaucoup insisté pour entamer immédiatement la négociation à laquelle M. Beck se déclare prêt en principe.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Les deux ministres s'étaient rencontrés le 17 avril à Cracovie, alors que M. Gafenco se rendait à Berlin où il avait été invité.

(3) Du 15 avril, ci-dessus publié sous le no 410.

434

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1271 (1). Très confidentiel. Réservé. *Londres, 18 avril 1939* (2).

(*Reçu :* 21 h.)

Le colonel Beigbeder a fait dire par son chef de Cabinet au représentant anglais à Tanger qu'il démentait catégoriquement toutes les rumeurs mises récemment dans la circulation à propos d'un coup de force contre la zone (3).

Ces bruits aussi absurdes que dangereux, a-t-il été déclaré au nom du haut-commissaire espagnol, émanent de milieux journalistiques irresponsables. Les services espagnols à Tétouan sont prêts à accueillir tous les correspondants de presse qui croiraient devoir venir s'assurer des choses par eux-mêmes, et qui pourront ainsi constater la situation réelle du pays.

435

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 752 à 756 (4). Réservé. *Paris, 18 avril 1939, 23 h. 55.*

Je vous communique sous les quatre numéros suivants le télégramme que j'ai adressé à notre chargé d'affaires à Moscou (5).

Ainsi que je l'ai dit hier soir à sir Eric Phipps, après m'en être entretenu moi-même avec M. Daladier, je pense que la formule proposée par nous (6) était préférable à celle envisagée par le gouvernement britannique (7). Mais la démarche britannique étant déjà faite, le gouvernement français ne pouvait que l'appuyer. Il faut attendre maintenant la réponse du gouvernement soviétique et garder désormais un contact étroit entre gouvernements français et britannique pour éviter, dans cette affaire capitale, toute fausse manœuvre.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Sur ces rumeurs, voir ci-dessus les nos 339, 356, 390, 391 (et note), 404 (et note), 424.
(4) Extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(5) Il s'agit vraisemblablement du télégramme adressé le 16 avril sous les nos 138-141, et ci-dessus reproduit sous le nº 417.
(6) A savoir un échange de lettres entre gouvernements : voir ci-dessus le nº 387.
(7) A savoir une déclaration de l'U.R.S.S. engageant celle-ci à fournir son assistance aux nations voisines qui souhaiteraient en bénéficier et seraient disposées à résister par la force à une agression : se reporter à la communication de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris du 15 avril, ci-dessus reproduite sous le nº 414.

436

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1035 (1). *Berlin, 18 avril 1939* (2).

Suite à mon télégramme nº 1001 (3).

L'escadre allemande qui doit partir aujourd'hui, 18 avril, pour les côtes d'Espagne comprendra :

— 2 cuirassés (*Panzerschiffe*) de 10.000 tonnes :
  — le *Graf Spee* (ayant à bord le commandant en chef),
  — le *Deutschland*;
— 2 croiseurs de 6.000 tonnes :
  — *Leipzig*,
  — *Köln*
— 8 contre- torpilleurs de 1.600 tonnes;
— 15 sous-marins de 500 et 700 tonnes;
— 2 ravitailleurs;
— 2 bâtiments - bases de sous-marins.

Le communiqué officiel publié par les journaux du 14 avril indiquait qu'il s'agissait d'un « voyage d'étude d'un mois », au cours duquel seraient touchés les ports de l'Espagne, du Portugal, du Maroc espagnol et de Tanger. Il ajoutait que la marine de guerre allemande ne faisait que reprendre la tradition, interrompue par la guerre civile espagnole, des croisières de printemps le long des côtes de la péninsule ibérique.

Il est bien exact que l'amirauté allemande avait coutume d'envoyer chaque année à la même époque quelques bâtiments dans ces parages. Il n'en demeure pas moins que, dans les circonstances actuelles, l'envoi dans les eaux espagnoles d'une escadre — qui représente une partie très notable du tonnage allemand en service — mérite de retenir l'attention.

La direction de la marine allemande s'en est si bien rendu compte que, dans la journée de samedi dernier (15 avril), l'officier chargé de la liaison avec les attachés navals a spécialement téléphoné au commandant Tracou pour lui donner l'assurance formelle que la décision prise était absolument étrangère à toute considération stratégique et sans aucun rapport avec la situation internationale.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Du 14 avril, analysé ci-dessus sous le nº 421 (note).

La première hypothèse qui se présente à l'esprit est évidemment celle d'une démonstration destinée à appuyer les mouvements de troupes espagnoles et des contingents allemands et italiens qui se produisent actuellement dans le sud de l'Espagne et vers le Maroc espagnol [1]. Le bruit court effectivement à Hambourg qu'il s'agit de renforcer les troupes du général Franco qui se prépareraient à agir contre Gibraltar, tandis que l'Italie attaquerait Tunis. Ces rumeurs ont trouvé d'autant plus facilement créance que le départ de l'escadre allemande coïncide avec celui du *Robert Ley*, le plus grand bâtiment de la flotte *K.d.F.* [2], que l'on a toujours soupçonnée d'être destinée à transporter clandestinement des troupes. Le *Robert Ley* doit effectivement quitter Hambourg dans la journée d'aujourd'hui ayant à bord 1.600 « permissionnaires », à destination des ports espagnols et de Madère.

Que ces bruits soient fondés ou non, ce qui est certain, c'est que ni l'amirauté ni le gouvernement allemands ne pouvaient ignorer les suppositions auxquelles donnerait lieu, dans les conditions présentes, le départ pour les eaux espagnoles d'une trentaine de navires de guerre. C'est pourquoi j'incline à penser que la décision qui vient d'être prise rentre dans le cadre de la manœuvre germano-italienne actuellement en cours, et qui a pour but d'entretenir dans tout le bassin méditerranéen, aussi bien que sur le continent, une atmosphère d'insécurité et de nervosité. Le déplacement de l'escadre allemande est donc un épisode de cette « guerre des nerfs » dont parlait, ces jours-ci, l'*Angriff* et qu'à en croire la feuille hitlérienne, les puissances de l'Axe seraient assurées de gagner. D'aucuns ont voulu y voir également une diversion, à la faveur de laquelle se préparerait un « coup » contre la Pologne ou la Roumanie.

Mais ce qui est évident, c'est que, si une guerre générale éclatait, les navires allemands qui se sont mis en route aujourd'hui pour l'Espagne auraient échappé au blocus et que si, comme il est probable, ils pouvaient se servir des ports de la côte espagnole comme de bases, ils seraient en mesure de gêner sensiblement, notamment au début des hostilités, nos communications par l'océan avec l'Afrique du Nord. Quoi qu'en dise la *Marineleitung*, cette considération n'est certainement pas étrangère à la « croisière de printemps » pour laquelle viennent de partir une quinzaine de navires de surface et autant de submersibles.

[1] Sur ces mouvements de troupes, voir ci-dessus les nos 339, 356, 390, 391 (et note), 404 (et note), 424, 434.

[2] Lire *Kraft durch Freude* (La Force par la Joie).

437

M. DULONG, MINISTRE DE FRANCE À KAUNAS,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 59, 60 (1). Confidentiel. *Kaunas, 18 avril 1939.*

Le ministre des Affaires étrangères m'a confié que le ministre d'Allemagne était venu hier se renseigner sur l'accueil fait par le gouvernement lithuanien au message du président Roosevelt au chancelier Hitler (2). Il était chargé par son gouvernement de demander : 1° Si la Lithuanie se sentait menacée; 2° Si l'initiative prise par le président des États-Unis l'avait été à la demande ou après consultation avec le gouvernement lithuanien.

Le gouvernement lithuanien a clairement compris la manœuvre entreprise par l'Allemagne pour se créer un alibi où elle le peut. Mais, dans la situation difficile où il se trouve, il n'a pu que prendre une position prudente et réservée.

Dans la note qui a été remise aujourd'hui par M. Urbsys au Dr Zechlin, il est indiqué en substance que la clause de non-agression contenue dans l'accord de Berlin (3) donne au gouvernement lithuanien les apaisements désirables concernant sa sécurité. Mais la tension internationale fait courir à la Lithuanie un danger d'être victime d'un conflit entre tierces puissances, et l'opinion du pays en éprouve un réel sentiment d'inquiétude. Dans ces conditions, le gouvernement lithuanien ne pouvait qu'accueillir avec satisfaction toute initiative destinée à préserver la paix.

Sur le deuxième point, il a répondu négativement.

M. Urbsys croit savoir qu'une démarche analogue a été faite [également] à Riga et à Tallinn, mais il ignore encore l'attitude prise par les gouvernements letton et esthonien.

(1) C'est en fait la retransmission de ce télégramme à Washington, le 19 avril, sous les nos 530-531, qui est ci-après reproduite.

(2) Sur le message du président américain, adressé dans la nuit du 14 au 15 avril au Führer ainsi qu'au chef du gouvernement italien, voir ci-dessus le n° 413 (note).

(3) Allusion à l'accord du 22 mars par lequel la Lithuanie cédait au Reich le territoire de Memel : voir ci-dessus les n° 106 (et note), 144.

438

NOTE DU CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE [1].

Aide à la Pologne.

Paris, 18 avril 1939.

Le ministre des Affaires étrangères a communiqué, en l'appuyant, une note de notre ambassadeur à Varsovie insistant sur l'intérêt qu'il y aurait pour nous :

— d'une part, à favoriser le réarmement de l'armée polonaise en lui fournissant du matériel et des crédits;

— d'autre part, à faire étudier par les états-majors français et polonais les modalités d'une collaboration éventuelle [2].

*
* *

Le général Gamelin, consulté, fait connaître que :

— toute notre production est nécessaire à nos armées de Terre et de l'Air, et que nous ne pouvons, en conséquence, fournir d'autres armements que ceux que prévoient les conventions en cours;

— il ne voit que des avantages à ce que le financement du réarmement polonais soit facilité par la France et surtout par la Grande-Bretagne;

— si le Président veut bien le charger de coordonner les conversations d'État-major franco-polonaises comme il le fait pour les conversations franco-anglaises, il va entrer dès à présent en relations avec le maréchal Smigly-Rydz.

*
* *

Avis de la section de Défense nationale.

1° Charger le général Gamelin de coordonner les conversations d'État-major franco-polonaises, et de les orienter dans le sens demandé par les Affaires étrangères (collaboration, en cas de conflit, de la Pologne et de l'U.R.S.S. d'une part, de la Pologne et de la France d'autre part); aviser de cette décision les ministres des Affaires étrangères, de la Marine et de l'Air.

2° Répondre aux Affaires étrangères que nous ne pouvons fournir d'armements, et qu'il y a intérêt à étudier en accord avec la Grande-Bretagne, la possibilité d'une aide financière à la Pologne.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Se reporter au télégramme de Varsovie n° 553, du 6 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 259.

439

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE.

Paris, 18 avril 1939.

En se référant à une démarche faite par M. Cambon au Foreign Office au sujet de la proposition chinoise de coopération à la défense des possessions françaises et anglaises en Extrême-Orient [1], M. Campbell, ministre-conseiller de l'ambassade d'Angleterre, a donné au directeur politique, le 17 de ce mois, les indications suivantes :

Saisi de l'offre chinoise par l'ambassade de Chine à Londres, le Foreign Office a répondu à l'ambassade que l'évolution de la situation en Extrême-Orient n'avait pas encore atteint la phase au cours de laquelle cette offre pourrait utilement faire l'objet d'entretiens. Le Foreign Office a ajouté que le gouvernement britannique tiendrait compte, néanmoins, de la suggestion chinoise dans l'examen de la situation générale en Extrême-Orient.

L'ambassade d'Angleterre à Paris avait reçu pour instructions de fournir au Département le commentaire de cette réponse.

Aux termes de ce commentaire, le gouvernement britannique considère qu'en cas de conflit en Europe, l'évolution de la situation en Extrême-Orient dépendra de l'attitude du Japon.

Si le Japon reste neutre et au cas même où cette neutralité serait malveillante, le gouvernement britannique s'attachera à ne rien faire qui puisse le pousser à se ranger dans le camp adverse. Dans cet esprit, le gouvernement britannique évitera toute forme de collaboration trop ouverte avec la Chine. Il pourrait même, éventuellement, aller au-delà.

Au cas, en effet, où la situation en Europe deviendrait vraiment grave et où le gouvernement des États-Unis se tiendrait en dehors du conflit, le gouvernement britannique pourrait être amené, pour ne pas compromettre irrémédiablement cette situation, à reconnaître les résultats de la politique japonaise en Extrême-Orient, se résignant ainsi (au moins temporairement) à la perte de ce qui serait déjà perdu ou de ce qu'il ne réussirait pas à maintenir.

Le gouvernement britannique croit très possible que la proposition chinoise ait eu précisément pour objet, en engageant d'avance la Grande-Bretagne par un accord négocié dès maintenant, de rendre une telle évolution impossible.

Si, par contre, le Japon entrait en hostilités déclarées à l'égard de la Grande-Bretagne, le gouvernement britannique offrirait son assistance à la Chine avec le désir d'obtenir une réciprocité. L'aide chinoise serait sans doute

[1] Sur la proposition chinoise, voir ci-dessus les nos 99, 298, 379.

restreinte. Elle se traduirait normalement par la fourniture de main-d'œuvre, de matières premières (wolfram). Mais le principal service que rendrait la Chine serait de retenir un grand nombre de soldats japonais, retardant et entravant ainsi l'action du Japon contre les possessions britanniques.

En somme, le Foreign Office estime impossible de définir son jeu à l'égard de la Chine aussi longtemps que le Japon n'aura pas pris position.

Interrogé sur le sens exact qu'il convenait d'attacher à la formule : « Nous résigner à la perte de ce que nous aurions pu perdre ou de ce que nous ne réussirions pas à maintenir », traduction proposée par lui des termes *cut our losses*, M. Campbell a répondu qu'il l'ignorait. Il a admis que cette expression pouvait couvrir l'abandon des concessions, et même de Hong-kong, si la situation en Europe devenait vraiment très mauvaise.

M. Campbell a demandé à son tour quel était le sens de la démarche que, d'après M. Cambon, le gouvernement français se proposait de faire à Washington au sujet de cette affaire (1).

Il a été expliqué au conseiller britannique que le ministre des Affaires étrangères chinois, en présentant sa suggestion à M. Cosme, avait ajouté que si les réponses britannique et française n'étaient pas complètement négatives, le gouvernement de Tchongking se proposait de saisir également Washington.

Le gouvernement français, pour sa part, verrait avec faveur le gouvernement chinois saisir le département d'État de son projet. S'il le faisait, les trois gouvernements approchés par Tchongking auraient une excellente occasion d'échanger des vues sur les modalités d'une action commune éventuelle, et l'intérêt paraissait évident d'entraîner Washington à ce genre de conversation.

Le gouvernement français, toutefois, n'avait pas examiné jusqu'à ce jour la possibilité d'entretenir le département d'État de la proposition chinoise si le gouvernement chinois ne prenait pas l'initiative de le faire.

440

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 229. *Varsovie, 18 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 avril.)

Ce qui, pour l'instant, apparaît le plus frappant dans les rapports entre Moscou et Varsovie, lorsqu'on les considère de cette dernière capitale, c'est le soin extrême que mettent les Polonais à éviter d'en parler, au moins publiquement. Alors qu'en Angleterre et en France, l'opinion et la presse se préoccupent de l'éventualité d'un accord avec l'U.R.S.S. et des possibilités de

(1) Voir ci-dessus le n° 298.

compléter ainsi des accords déjà existants avec la Pologne, les journaux de ce pays se bornent à reproduire les informations de leurs confrères étrangers et, pour leur part, ne se risquent à aucun commentaire sur cette question.

Cette attitude ne saurait dissimuler cependant qu'un changement d'atmosphère s'est produit dans les rapports entre les deux puissances voisines. Mais, peut-être même à cause de ce changement, les dirigeants de la politique polonaise estiment apparemment que l'extrême réserve qu'ils imposent à leur presse, et qu'ils voudraient bien voir adopter par d'autres, constitue sans doute la méthode la plus sûre, peut-être même la seule praticable pour concilier tous les aspects d'une question si complexe : les méfiances qui subsistent, les susceptibilités toujours en éveil, la prudence vis-à-vis de Berlin, les possibilités de manœuvre et aussi la nécessité de préparer, pour le cas où les circonstances la rendraient nécessaire, une collaboration.

Aussi, bien plus que par la lecture de la presse, c'est dans les conversations particulières avec les interlocuteurs les plus variés qu'on peut constater les changements survenus à ce point de vue dans l'esprit des Polonais, mais aussi en mesurer les limites.

Deux faits paraissent, dans ce domaine, avoir eu une influence particulière.

Tout d'abord, les Polonais, pour le moment tout au moins, ne craignent plus les Russes, ils les considèrent comme actuellement incapables de toute action offensive, et, dès lors, ils n'éprouvent plus à leur égard la même hostilité. En même temps, la contagion communiste semble avoir perdu de sa virulence. Les Polonais se flattent que leurs paysans sont capables d'y résister. D'autre part, on constate un affaiblissement très sensible de l'activité, en Pologne, du parti communiste. On suppose que les ordres de Moscou ne sont pas étrangers à cette réserve. Cela contribue à créer, entre les deux pays, une atmosphère plus favorable.

L'autre fait, c'est la conscience que la population polonaise, y compris les larges masses paysannes, ont pris au cours de ces derniers mois du péril allemand. On parle beaucoup, par exemple, dans les milieux polonais, des sentiments antiallemands et belliqueux des paysans de l'Est polésien et blanc-russien (*). Quoi qu'il en soit, le résultat est que la menace allemande a amené l'opinion polonaise qui n'a, en général, sur les questions de politique étrangère, que des vues extrêmement simplistes, à s'y intéresser davantage. Certains motifs de l'hostilité polonaise à l'égard de la Russie soviétique — passé antirusse des pilsudskistes, ressentiment laissé, dans une partie considérable de l'aristocratie, grande et petite, par la révolution russe, etc., — perdent beaucoup de leur importance, lorsqu'il s'agit de songer à se défendre contre les Allemands.

Il y a, toutefois, un domaine dans lequel les rapports polono-russes paraissent évoluer d'une façon plus satisfaisante : il s'agit des relations économiques. Les Polonais n'ont pas perdu le souvenir du temps où leur pays prospérait

(*) *Note du document* : On attribue, pour une bonne part, cet état d'esprit dans les populations de l'Est, si éloignées de la frontière allemande, à l'action des Juifs, nombreux et influents dans ces régions, et à la propagande antiallemande de la radio de Moscou.

grâce au marché russe. A ce point de vue, il n'est pas question d'imposer la discipline du silence. D'après des propos tenus à un de mes collègues par M. Beck et à moi-même par M. Grzybowski, ambassadeur de Pologne à Moscou, le gouvernement polonais est sur le point de s'employer à augmenter, à Moscou, les échanges entre les deux pays, qui se sont développés déjà à la suite du récent traité de commerce polono-soviétique [1].

441

LE GÉNÉRAL DIDELET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 397. Secret. *Berlin, 18 avril 1939.*

Comme suite à mon télégramme nº 9, du 17 avril [2], j'ai l'honneur de vous rendre compte de la convocation dont j'ai été l'objet, le lundi 17 avril 1939, à 11 h. 30, de la part du général Halder, chef d'État-major général de l'armée allemande, ainsi que de l'entretien qu'avait pour but cette convocation.

Cet entretien qui a eu lieu en langue allemande en présence du major von Mellenthin, chef de l'*Attaché Gruppe*, a duré environ une demi-heure.

Je résume ci-après les propos tenus, non sans m'être assuré, en causant avec le major von Mellenthin, aussitôt après avoir pris congé du chef d'État-major général, que je ne me méprenais en rien sur le sens exact des paroles prononcées.

Tout d'abord, le général Halder a tenu à donner à la conversation un caractère de courtoisie, voire même de cordialité.

Il a commencé par me renouveler ses félicitations pour ma récente promotion, ce à quoi je lui ai répondu que j'étais heureux de l'occasion qu'il me donnait de le remercier encore du télégramme par lequel il m'avait déjà complimenté.

Il m'a ensuite questionné au sujet de l'affaire du concours hippique de Nice [3]. Je lui ai dit alors que l'armée française, ayant hautement apprécié la manière dont ses représentants avaient été accueillis en Allemagne, à l'occasion du concours hippique de Berlin, était animée du désir de faire aux cavaliers allemands une réception du même ordre, mais que la situation générale ne s'étant pas prêtée à une telle réception, et surtout à Nice, il avait paru préférable d'attendre une occasion plus propice. Le général Halder

(1) Allusion à un accord commercial, accompagné d'ententes sur les échanges et les paiements, accord prévoyant une notable extension des échanges entre les deux pays, et signé le 9 février : voir, au tome XIV de la présente série, les nºs 99, 117 (et note), 152.
(2) Dont les données sont reprises plus longuement dans le présent rapport.
(3) Voir ci-dessus le nº 194.

m'a répondu qu'il comprenait ces raisons, qu'il considérait la question comme réglée et qu'il appréciait la correction avec laquelle je m'étais acquitté de mes démarches. Puis il est passé au véritable sujet de l'entretien, tout ce qui précède n'étant évidemment qu'entrée en matière.

Le général Halder m'a dit alors qu'il désirait, en faisant abstraction de toute considération politique, et en restant dans le cadre d'une franche conversation entre militaires, m'interroger, dans les limites où il le pouvait. sans être indiscret, sur les mesures militaires prises par la France à l'égard de l'Allemagne [1].

Je lui ai répondu que j'ignorais la nature et l'importance des mesures auxquelles il faisait allusion, mais qu'à mon avis, si des précautions avaient été prises, cela ne pouvait rien avoir d'étonnant dans la conjoncture internationale présente.

Il en a convenu, mais il a ajouté que si les mesures militaires prises par la France devaient prendre une certaine ampleur, l'Allemagne serait obligée de prendre à son tour des précautions contre la France.

Je me suis alors permis de l'interroger à mon tour. « Mais, ai-je dit, l'Allemagne n'a-t-elle pas déjà pris elle-même, sur notre frontière commune, des mesures militaires? »

Le général Halder a réfléchi pendant quelques secondes, puis m'a fait remarquer qu'il allait pour me répondre dépasser un peu les limites de ce qu'il avait le droit de me dire; enfin, il m'a déclaré, sur un ton qui m'a paru sincère, que le commandement allemand n'avait encore pris aucune disposition spéciale de notre côté.

Exposant alors toute sa pensée, en cherchant à la condenser, en même temps qu'à la rendre très claire, le général Helder m'a dit, en substance, ceci :

« Je comprends qu'en raison des circonstances, le France ait cru devoir faire un geste politique en prenant des mesures militaires. Je m'explique même qu'elle ait pris des mesures à titre de précaution. Je pense toutefois qu'elle a fait plus qu'il n'était nécessaire. Quant à nous Allemands, nous n'avons encore rien fait. Mais si nous apprenions que la France continue encore d'augmenter la force de son dispositif militaire de l'Est, nous nous trouverions dans l'obligation de calmer l'inquiétude grandissante de nos populations de l'Ouest, en prenant, nous-mêmes, des mesures militaires spéciales. Ceci pourrait inciter la France à prendre encore de nouvelles dispositions, et ainsi de suite. Il serait alors regrettable que par cette sorte de surenchère, nos deux peuples se trouvent progressivement engagés sur un chemin que certainement ni l'un ni l'autre ne souhaite suivre. »

Telle est donc la communication qui m'a été faite par le général Halder, après avoir été, sans aucun doute, bien méditée quant à l'esprit, et bien pesée quant aux termes.

Pour bien comprendre le sens d'une déclaration verbale, il faut la situer dans l'atmosphère où elle a été faite. C'est pourquoi j'ai cru devoir rendre

[1] Le 11 avril par un Conseil de cabinet, à la suite de la réunion, le 9 avril, du comité permanent de la Défense nationale.

compte de la courtoisie de l'entrée en matière et souligner le ton aimable sur lequel s'est déroulé l'entretien. Il me paraît évident que le général Halder a voulu éviter que ses propos puissent être interprétés comme exprimant une sorte d'ultimatum. Et mon impression est que le commandement allemand ne désire pas que la tension politique qui existe entre nos deux pays aboutisse à une tension militaire.

442

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 59/S. (1). Secret. *Varsovie, 18 avril 1939.*

La convention militaire du 19 février 1921 (2) prévoit, dans son article VI, que les états-majors des deux pays s'entendraient constamment sur les préparatifs et moyens nécessaires à l'exécution des décisions de ladite convention et au maintien des lignes de communications.

Pratiquement, en dehors de la liaison de renseignements et des négociations concernant les achats de matériel en France, l'entente entre les états-majors ne s'est manifestée que par des contacts fort peu fréquents, où l'on n'est pas sorti des généralités.

Il faut signaler toutefois que, dans le domaine de la collaboration aérienne, des « conversations techniques » (3) entre notre état-major de l'Air et le grand état-major polonais ont eu lieu en octobre 1937 à Paris et en février 1939 à Varsovie. Du côté polonais, on s'est toujours montré disposé à approfondir le plus possible l'étude de cette collaboration.

Dans la situation actuelle, il pourrait paraître opportun de procéder aux contacts prévus par l'article VI de la convention rappelé ci-dessus.

Dans ma lettre nº 53/S du 13 avril 1939 (4), j'ai abordé le problème de la liaison directe par radio entre les deux états-majors et de la révision du code prévu à cet effet.

J'ai cru devoir aussi (lettre 49/S du 6 avril 1939 (5)) présenter quelques suggestions concernant l'opportunité d'étudier — sans en saisir l'état-major polonais — le concours militaire qui pourrait lui être fourni éventuellement par les forces armées de l'U.R.S.S.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Signée le même jour que l'accord politique entre les deux pays (voir ci-dessus le nº 279 note).
(3) *Note du document :* Mon rapport 16/S du 2 mars 1939 [dont la reproduction a paru superflue, et qui ne traitait qu'*in fine* de la collaboration aérienne franco-polonaise].
(4) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.
(5) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

Par ce même courrier, notre attaché de l'Air adresse, à son département, un rapport concernant les possibilités de renforcement éventuel de l'aviation polonaise par les forces aériennes françaises, anglaises et russes (1).

Enfin, à plusieurs reprises et tout récemment encore, l'ambassadeur de France a signalé au Quai d'Orsay l'opportunité d'entreprendre des conversations d'État-major entre Paris et Varsovie (2).

Je crois donc nécessaire de ne pas tarder à vous demander les instructions que vous voudrez bien me donner, à ce sujet, si vous le jugez à propos.

Jusqu'ici, l'état-major polonais ne m'a fait aucune ouverture dans ce sens et, dans mes conversations, je n'ai pu noter aucun indice de nature à laisser croire que le grand État-major souhaite aborder avec nous le problème de la collaboration en cas de conflit.

Les motifs de cette réserve paraissent être :

1° Le souci d'éviter toute apparence de provocation vis-à-vis de l'Allemagne. Le sentiment public est, en Pologne, très monté contre le Reich, la population et l'armée ont accepté l'idée de la guerre, certains même la souhaitent, mais les chefs responsables mesurent les risques du conflit et ne se soucient pas d'en hâter l'explosion. Ils se gardent donc de tout geste qui pourrait être de nature à soulever les susceptibilités de Berlin.

2° Le secret rigoureux que l'État-major entend conserver autour de ses projets, de ses intentions, de son dispositif de concentration et de son plan d'opérations éventuel. On sait que les Polonais ont, du secret, un souci parfois excessif, qui confine à la manie. Les chefs de l'armée ne sont donc nullement pressés de nous donner quelques lumières sur leurs plans et moins encore, de nous révéler peut-être des embarras et des insuffisances.

Cependant, étant donné la situation, ainsi que les nouveaux engagements entre nos pays, qui résultent des déclarations récentes du président du Conseil (3), il ne semble pas possible que des contacts — indispensables dans l'hypothèse d'un conflit — soient remis à plus tard.

Je crois d'ailleurs que le grand État-major ne chercherait pas à les éluder, si nous lui en faisions la proposition. Il faudrait seulement tenir compte de ses scrupules en leur donnant la forme la plus discrète, c'est-à-dire en les abordant par la voie des attachés militaires et, si l'envoi d'une délégation d'État-major est ensuite jugé indispensable, en évitant de donner à ce voyage trop de publicité.

J'ai l'honneur de soumettre cette question à votre haute attention. Sauf dans le cas d'une invite venant du côté polonais, j'attendrai vos instructions pour aborder le problème avec le grand État-major. Il ne faut d'ailleurs pas

(1) Non retrouvé.

(2) Se reporter à cet égard au télégramme de l'ambassadeur, n° 553, du 6 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 279.

(3) Faites le 13 avril, et qui définissaient la politique de la France, et notamment le fait que « la France et la Pologne se garantissaient immédiatement et directement contre toute menace directe ou indirecte qui porterait atteinte à leurs intérêts vitaux ». Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 370.

perdre de vue que les Polonais chercheront sans doute à placer les entretiens sous le signe de la réciprocité et qu'il me sera nécessaire de savoir dans quelles limites nous devrons nous tenir, en ce qui concerne les indications à fournir au grand État-Major.

443

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 460 à 463 [1]. Réservé. *Ankara, 19 avril 1939, 22 h. 17.*

(*Reçu :* le 20, 4 h. 25.)

Puisque nous avons le devoir de prévoir le pire, nous ne disposons donc pas de trop de temps (je l'ai déjà dit à mon collègue britannique qui partage ma manière de voir) pour envisager dès maintenant comment serait assurée la coordination de l'action de la Turquie avec celle de la France et celle de l'Angleterre si, comme tout tend à l'indiquer, la Turquie se range finalement dans notre camp.

Dans l'attente des instructions que va sans doute provoquer de la part de Votre Excellence la dernière communication du gouvernement turc [2] et dans l'ignorance des dispositions qui ont pu être déjà prévues, je me permets d'attirer l'attention sur les points suivants :

A. Il importe de détacher ici une personnalité militaire qui, par son rang comme par son autorité personnelle, puisse s'imposer dans le rôle de conseiller qu'il faudra jouer auprès de l'état-major turc, rôle d'autant plus délicat que l'on n'a pas perdu ici le souvenir de l'autoritarisme indiscret des généraux allemands de 1914-1918. Cette personnalité militaire devrait être ici aussitôt que la Turquie entrerait en guerre (ou plus tôt si les Turcs en marquaient le désir). Il faudrait donc qu'elle se trouvât à proximité, en Syrie, par exemple, prête à venir, au premier appel.

B. Une des faiblesses de l'armée turque est certainement la pauvreté en matériel moderne de D.C.A. Étant donné l'impossibilité où nous nous trouvons de lui apporter au début d'un conflit une aide matérielle appréciable, il n'en serait que plus important que cette aide se manifestât sous la forme à laquelle on serait ici psychologiquement le plus sensible. Si, par conséquent — en dépit de nos propres difficultés dans ce domaine — ces matériels de D.C.A.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».

[2] Effectuée le 17 avril entre les mains de l'ambassadeur. Le texte de cette communication fut transmis au Département par une dépêche nº 89, du 21 avril, ci-après reproduite sous le nº 467.

pouvaient à cette fin être envoyés dès maintenant par les Anglais et nous en Égypte ou en Syrie pour être ultérieurement mis à la disposition des Turcs pour la protection des détroits d'Istanbul, pareil geste de notre part aurait un retentissement qui dépasserait singulièrement sa valeur matérielle immédiate.

Dans l'hypothèse où se place le présent télégramme, le matériel dont il s'agit devrait être expédié sans retard.

Si je me hasarde à émettre ces avis dans un domaine qui n'est pas le mien, c'est parce que nous devons nous attendre à un effort désespéré de l'Allemagne pour maintenir ce pays dans la neutralité. Il ne serait donc nullement indifférent sur le plan politique où je dois me placer, que le moment venu nous soyons en mesure d'informer le gouvernement turc que tel général ou tel amiral peut être à Ankara dans les quarante-huit heures, ou que tel matériel peut être mis à la disposition de l'armée turque dans un délai très bref.

J'ai donné connaissance du présent télégramme à l'attaché militaire qui se déclare d'accord.

444

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1626, 1627. *Rome, 19 avril 1939.*

Le peu qui ait filtré des entretiens du maréchal Goering avec M. Mussolini et le comte Ciano (1) permet pourtant de supposer que le message du président Roosevelt (2) a été l'un des objets de ces échanges de vues, que les interlocuteurs sont tombés d'accord pour y voir une nouvelle et dangereuse manifestation de la politique d'encerclement et pour y opposer une attitude négative commune. On peut admettre que le problème des Balkans a été également discuté, l'Italie étant laissée libre de conduire le jeu, l'Allemagne devant seconder les pressions italiennes sur la Yougoslavie et la Roumanie, de manière à empêcher les puissances de l'Entente balkanique [de] se laisser enrôler dans la coalition contre les dictatures.

Il est probable enfin que le maréchal Goering aura signalé aux dirigeants fascistes l'état critique des relations germano-polonaises, d'où pourrait brusquement surgir un conflit qui se généraliserait. En prévision d'une telle hypothèse, les gestes par lesquels s'affirmerait la collaboration militaire des deux partenaires de l'Axe ont sans doute été envisagés.

(1) Sur ces entretiens, voir également ci-dessus le n° 430 (note).
(2) Sur ce message, voir ci-dessus le n° 413 (note).

445

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 339. Réservé. *Rome, 19 avril 1939* (1).

Voici quelques informations et impressions recueillies ces jours-ci dans les cercles de mon ressort :

Le gouvernement italien, lorsqu'il a déclenché son action militaire en Albanie, n'a pas du tout été tranquille sur les réactions extérieures, tant s'en faut; il était on ne peut plus sur ses gardes. Il semble bien qu'on doive réellement attribuer à ses appréhensions à ce sujet les mesures de mobilisation qu'il a prises à ce moment (2).

Cependant, non seulement ces mesures n'ont pas été diminuées, mais les appels de réservistes ont continué et les envois de troupes en Albanie (de milice notamment) se sont poursuivis, après qu'il eût été acquis que la réunion de ce pays à l'Italie ne donnerait lieu à réaction directe de la part d'aucune puissance.

Évidemment, c'est dans la tension internationale et dans les risques qu'elle comporte, qu'il faut maintenant chercher les motifs de mesures militaires que ne justifient plus, ni les contre-coups directs de l'affaire albanaise, ni la situation locale en Albanie.

Favorisées par le malaise qu'entretiennent de si amples mesures militaires, les rumeurs les plus diverses continuent à circuler. Les uns disent : c'est de Gibraltar que partira « l'étincelle » qui mettra le feu aux poudres. Les autres : c'est de Dantzig, de Pologne. Et les esprits sont si préparés à tenir pour plausibles les prévisions les plus dissemblables, quant au lieu où elles situent le risque majeur, que toutes sont successivement acceptées comme l'expression de l'évidence.

De même, l'on a continué à répéter qu'il y avait des troupes allemandes en Italie, qu'il s'en était embarqué à Gênes pour l'Espagne, etc., sans cependant qu'aucun témoin oculaire de leur présence ou de leur passage n'ait été indiqué.

L'opinion publique, à ce qui m'est assuré de tous côtés, reste dans des dispositions inchangées, c'est-à-dire sous une impression pénible, anxieuse, sans aucune sympathie pour les Allemands, sans passion antifrançaise (sauf dans les cercles associés de plus près au régime), souvent critique pour la politique du gouvernement.

(1) Par valise, en clair.
(2) Sur ces mesures, voir ci-dessus les nos 312, 329, 333, 347, 360, 363.

L'on ne saurait attendre de la masse qu'elle fût sensible à l'aspect inélégant et peu moral de l'opération accomplie en Albanie, ou qu'elle y fût restée sensible après le succès de cette opération. De fait, ce n'est pas le cas. Mais il semble bien aussi qu'elle n'ait pas manifesté d'enthousiasme, à l'occasion de la conquête réalisée. Je n'ai vu personne qui m'ait dit que le peuple exultât de joie patriotique ou de fierté; et le fait est qu'il n'en a pas donné les signes extérieurs à Rome, où pourtant des délégués albanais, venus offrir la couronne au roi Victor-Emmanuel, ont été promenés pendant plusieurs jours sous les yeux des badauds.

Un ambassadeur étranger, qui les a vus passer dimanche matin, via Nazionale, « graves et moroses », dans les calèches à huit ressorts de la Cour, me disait : « Pas un applaudissement, pas un bravo dans la foule romaine, nombreuse à cette heure-là sur les trottoirs : on aurait dit qu'elle comprenait que cette parade la faisait, en réalité, assister à une tragi-comédie ».

Le message de M. Roosevelt [1] est tombé à Rome en pleine exécution du scénario monté pour consacrer « l'union personnelle » italo-albanaise. Mal accueilli, cela va de soi, il n'a pourtant pas suscité l'explosion d'indignation officielle, que la presse stylée n'a fait éclater que deux jours après. Les premières appréciations recueillies ont été : « Ce n'est pas une proposition, c'est une intervention; c'est fait pour l'usage intérieur aux États-Unis, cela a peu de portée extérieure ». La riposte *ad hominem*, les vivacités à l'adresse de M. Roosevelt, ne sont venues qu'après qu'on a connu à Rome la réaction allemande. L'on y voit en général le phénomène habituel d'alignement sur l'Allemagne.

Malgré cela, il va sans dire que le message est considéré comme un mauvais procédé, ne pouvant pas servir de base à une procédure d'apaisement.

L'on croit généralement que M. Mussolini s'emploie à modérer l'Allemagne, et sur la réplique au président Roosevelt, et sur d'autres sujets.

L'on remarque que les plus récentes expressions officielles de la politique extérieure italienne (dernier discours du comte Ciano à la Chambre [2], réponses du Sénat et de la Chambre au discours du Trône) [3] ont été empreintes d'un certain souci de modération, notamment du souci de ne pas empirer les rapports avec la France.

[1] Adressé dans la nuit du 14 au 15 avril au Führer et au Duce : voir ci-dessus le n° 413 (note).

[2] Devant la Chambre des faisceaux et des corporations le 15 avril, le ministre italien prononçait un discours au cours duquel, traitant de la question albanaise, il affirmait qu'il n'y avait pas eu conflit entre l'Italie et l'Albanie, mais entre le roi Zogou et l'Italie. « L'union entre l'Italie et l'Albanie [était] un événement consacré par l'histoire. Aucune force humaine ne pourrait la modifier, sans provoquer la réaction des deux peuples ». Puis il proclamait la fidélité de son pays à l'accord anglo-italien d'avril 1938, réaffirmait le prochain retour des « volontaires » italiens d'Espagne, se félicitait de l'attitude de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Espagne et du Japon à l'égard de l'opération sur l'Albanie, ainsi que de l'amitié et de la collaboration italo-yougoslave, et démentait les bruits relatifs à des projets de l'Italie sur la Grèce.

[3] Le 15 avril, la Chambre et le Sénat italiens approuvaient par acclamations le texte de loi en vertu duquel le roi d'Italie acceptait le titre de roi d'Italie et d'Albanie, empereur d'Éthiopie.

446

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE [1].

Projet d'assistance. Contre-propositions russes [2].

Paris, 19 avril 1939.

Analyse :

Le projet russe vise à fondre en un accord d'assistance plurilatérale les deux propositions française et anglaise soumises à Moscou.

[Il] comporte essentiellement :

1° Un engagement d'assistance mutuelle des trois états contre toute agression en Europe;

2° Un engagement d'assistance des trois états aux états de l'Est limitrophes de la Russie : Roumanie, Pologne, Lettonie, Esthonie ;

3° Engagement des trois états d'étudier les modalités militaires de l'assistance prévue aux § I et 2;

4° Limitation de l'assistance anglaise à la Pologne au cas d'une agression allemande;

5° Extension du jeu de l'alliance polono-roumaine à toute agression contre ces deux pays — ou dénonciation de cette alliance, interprétée dans ce cas comme spécifiquement antirusse.

6° et 7° Engagement concomitant des trois états de ne pas signer de pacte séparé;

Prévision d'un accord d'assistance mutuelle entre les trois états et la Turquie.

Observations.

Paragraphe I.

a. La proposition originelle française avait pour objet la conclusion d'un accord particulier et de circonstance : elle visait à déclencher une assistance immédiate de la France à la Russie ou de la Russie à la France au cas où l'un ou l'autre pays, par suite de l'assistance qu'il porterait à la Pologne, à la Roumanie, se trouverait exposé à une agression de représailles allemande. A cette

(1) Ce document, que l'on retrouve dans les papiers Bonnet et Hoppenot, ne porte aucune indication d'origine. Il émane vraisemblablement de la sous-direction d'Europe, que dirigeait alors M. Hoppenot.

(2) Le texte de ces contre-propositions, remises sous forme d'aide-mémoire du même jour par l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, est ci-après reproduit sous le n° 447.

proposition à objectif limité, les Russes substituent un accord général et durable d'assistance mutuelle franco-anglo-russe, complété par certaines précisions concernant des états tiers à assister.

La proposition française procédait du particulier au général. La proposition russe suit le mouvement inverse.

b. Le pacte franco-soviétique de 1935 est un pacte d'assistance mutuelle dont l'exécution s'articule au premier degré sur la procédure du pacte de la Société des Nations; au second degré sur les dispositions des accords de Locarno. Ces références en affaiblissent aujourd'hui la portée, si même elles ne l'annulent point. La proposition russe, au contraire, évoque la réalité d'un traité d'assistance mutuelle immédiate comportant des engagements militaires très précis. C'est donc, pour le moins, l'équivalent des engagements passés avec la Pologne, précisés et consolidés dans le temps, complétés par des dispositifs militaires.

c. Le pacte franco-soviétique est axé sur l'hypothèse d'une agression allemande contre la France. Le projet russe est orienté vers l'Est et peut jouer en faveur de la Russie contre une opération polonaise ou turque.

Paragraphe II.

L'assistance promise aux états tiers est garantie par un traité général et durable. Elle n'est limitée par aucune condition de circonstance. Elle s'étend à trois états que les propositions franco-anglaises formulées pour la Pologne et la Roumanie n'ont jamais couverts. Elle ne vise point, par contre, les états limitrophes de la France, ni la Hollande. Elle ne contient en faveur de la Turquie qu'une prévision au second degré.

Paragraphes IV et V.

La Pologne ne manquera pas de faire observer que la Russie se couvre à son égard d'une double assurance : assurance positive dans la mesure où l'engagement général d'assistance prévu au paragraphe I protège la Russie contre une action polonaise; assurance négative dans la mesure où le gouvernement anglais limite son assistance à la Pologne au cas d'une agression allemande et ne garantit pas la Pologne contre une action russe. Cette articulation des engagements donne beau jeu au colonel Beck pour en avancer l'interprétation la plus péjorative.

Conclusion provisoire.

La Russie paraît fondée à demander le bénéfice d'un engagement mutuel au moins aussi étendu que celui qui a été accordé à la Pologne. Nous ne pouvons espérer qu'elle assume sans contrepartie correspondante les charges d'une coassistance, ce qui ne jouerait qu'à notre profit.

La proposition russe prévoit le déclenchement éventuel de l'assistance militaire d'une manière plus automatique et plus impérative que ne le fait le pacte franco-soviétique : elle peut paraître à ce point de vue mieux adaptée aux circonstances immédiates. Elle offre également, sur le pacte, l'avantage de se compléter de la participation anglaise et de se présenter sous les aspects

d'une convention tripartite, ce qui la rend plus acceptable aux yeux d'une partie de l'opinion publique.

Il serait, en tout état de cause, désirable de l'alléger de toute référence aux états baltes et finlandais, afin d'éviter toute apparence d'orientation vers un pacte de sécurité collective. Si le gouvernement russe insistait, la garantie couvrant ces états devrait être étendue, par réciprocité, à la Suisse, la Belgique, le Luxembourg et la Hollande.

Le projet devrait être enfin dépouillé de toute interprétation des engagements de l'Angleterre à l'égard de la Pologne et de toute référence au traité polono-roumain. Le gouvernement russe pourrait être invité à préciser les raisons qui ont inspiré ses prévisions et qui n'apparaissent point clairement. Certaines assurances collatérales ou complémentaires pourraient lui être données, mais il est essentiel que la convention elle-même ne définisse qu'en termes juridiques et généraux les conditions de l'assistance mutuelle ou à des tiers qu'elle a pour objet de prévoir, et qu'elle s'abstienne de toute clause témoignant d'une défiance particulière à l'égard de tel ou tel état. Les limitations de sa portée doivent être posées par les termes mêmes de ces stipulations positives, et non par des restrictions négatives visant des cas particuliers.

Dans l'ensemble, il apparaît évident que la proposition française, plus simple et plus claire, aurait eu plus de chances d'être rapidement adoptée et répondait mieux à l'objectif immédiat que l'on recherchait : adoption de mesures de sécurité en faveur de la Roumanie et de la Pologne.

Il est nécessaire aussi de ménager les susceptibilités de ces deux états si l'on veut aboutir à un résultat précis et pratique.

447

Communication de l'Ambassade d'U.R.S.S. à Paris au Département [1].

Aide-mémoire.

Paris, 19 avril 1939 [2].

Après la demande anglaise, concernant le consentement éventuel de l'U.R.S.S. de prêter son assistance contre des agresseurs aux pays ayant une frontière avec elle [3], le gouvernement soviétique a reçu également la pro-

[1] Extraite des dossiers Hoppenot.

[2] Le texte de ces propositions semble avoir été porté dès le 18 à la connaissance du Ministre par l'ambassadeur d'U.R.S.S.

[3] Sur la demande britannique, voir ci-dessus le n° 414.

position française orientée vers l'idée d'une obligation bilatérale d'assistance militaire contre des agresseurs [1].

Considérant cette proposition comme acceptable en principe, développant la pensée de M. Bonnet et voulant également apporter une base solide aux rapports entre les trois états, l'U.R.S.S. cherche à unifier les propositions anglaise et française sous la forme des thèses suivantes que l'U.R.S.S. propose à l'examen des gouvernements français et britannique :

1° La Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. concluent entre elles pour la durée de cinq à dix ans un accord concernant l'engagement mutuel de se prêter l'une à l'autre toute assistance immédiate, y compris l'assistance militaire, en cas d'agression en Europe contre n'importe [le]quel des états contractants;

2° La Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à prêter toute assistance, y compris l'assistance militaire, aux états de l'Est européen limitrophes de l'Union soviétique et situés entre la mer Baltique et la mer Noire, en cas d'agression contre ces états;

3° La Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. s'engagent dans le plus bref délai possible à examiner et à déterminer l'ampleur et la forme de l'assistance militaire qui pourrait être prêtée par chacun de ces états, en exécution des alinéas 1 et 2;

4° Le gouvernement anglais précise que l'assistance promise par lui à la Pologne a en vue exclusivement une agression de la part de l'Allemagne;

5° Le traité d'alliance existant entre la Pologne et la Roumanie sera déclaré opérant dans n'importe quel cas d'agression contre la Pologne et la Roumanie, ou bien il sera dénoncé entièrement comme étant dirigé contre l'Union soviétique;

6° La Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. s'engagent après l'ouverture des hostilités à ne pas entamer des pourparlers quelconques et à ne pas signer de paix avec les agresseurs séparément l'un de l'autre et sans le consentement général de toutes les trois puissances;

7° En plus de l'accord, sera signée simultanément une convention qui doit être élaborée en vertu de l'alinéa 6;

8° On admet la nécessité pour la Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. d'entamer ensemble des pourparlers avec la Turquie, au sujet d'un accord particulier d'assistance mutuelle.

[1] Sur la proposition française, voir ci-dessus le n° 387.

448

Bulletin de renseignements de l'Attaché militaire de France à Washington [1].

Évolution de la politique américaine [2].

N. nº 172/V [3]. *Washington, 19 avril 1939.*

Le message du Président du 14 avril [4] a été accueilli de la façon la plus favorable, même par ses adversaires qui n'ont pu que s'incliner devant la haute portée morale de ce geste.

Dans l'entourage du Président, il n'y avait pas eu accord complet et vendredi encore, deux de ses intimes auraient essayé d'éviter l'envoi du message tel qu'il a été publié, car ils craignaient :

— une rebuffade de la part des chefs des états totalitaires, d'où diminution de prestige de M. Roosevelt et de son parti,

— une exploitation indiscrète de ce message par les états démocratiques occidentaux, d'où reprise de la campagne isolationniste.

Par ailleurs, ils se rendaient compte qu'en cas de refus insultant, le peuple américain se grouperait, plus uni que jamais, autour du chef de l'État.

Au Sénat, aucune voix ne s'est élevée pour protester contre les conséquences possibles de l'attitude présidentielle.

La presse a été presque unanimement en faveur du message et on peut résumer ainsi son ton général :

Le message du Président, s'il ne peut promettre pour l'avenir des garanties de paix aux nations menacées, aura pour effet de désigner les agresseurs éventuels et de rallier l'opinion mondiale du côté des victimes. Il peut même retarder une guerre qui paraissait imminente. Il encourage les nations menacées à se grouper.

A signaler, dans les cinémas, une recrudescence de sifflets lorsque l'on montre, dans les vues d'actualités, soit Hitler, soit Mussolini.

[1] Le lieutenant-colonel d'artillerie Lombard.

[2] *Note du document :* Exécution des prescriptions de votre D.M. nº 337 2/EMA-SAE du 7 février 1939 [non retrouvée].

[3] Extraite des archives de la Guerre.

[4] Message adressé dans la nuit du 14 au 15 avril à Hitler et Mussolini : voir ci-dessus le nº 413 (note).

449

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, au Général Gamelin, Chef d'état-major général de la Défense nationale.

D. nº 392 D.N. (1). Très secret. *Paris, 19 avril 1939.*

Comme suite à votre lettre nº 719/D.N. 3 du 15 avril 1939 au sujet de la collaboration franco-polonaise (2), j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien centraliser et coordonner les conversations à mener avec les autorités militaires polonaises dans les domaines terrestre, aérien, et éventuellement maritime, sous réserve de donner les délégations nécessaires aux chefs d'État-major généraux de la Marine et de l'Air, pour traiter les affaires les concernant spécialement.

Il importe, en particulier :

— de seconder les efforts de notre diplomatie en vue d'amener la Pologne à collaborer avec l'U.R.S.S., en cas de conflit, notamment dans le domaine des matières premières, des denrées et des armements;

— d'arrêter, dans le cadre des accords en vigueur, les modalités essentielles d'une collaboration franco-polonaise.

Je porte ces instructions à la connaissance des ministres des Affaires étrangères, de la Marine et de l'Air.

450

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1289 à 1291 (3). Réservé. *Londres, 20 avril 1939* (4).

(*Reçu :* 16 h. 30, 16 h. 35, 16 h. 50.)

L'ambassadeur d'Angleterre à Moscou a reçu avant-hier des mains de M. Litvinov les contre-propositions russes (5) qui ont dû être soumises également au gouvernement français par les soins de l'ambassade de l'U.R.S.S. à Paris.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 416.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Par fil.
(5) Le texte de ces contre-propositions, consigné dans un aide-mémoire daté du 19 avril, est ci-dessus reproduit sous le nº 447.

Le Conseil des ministres d'hier matin a pris connaissance de ce document; son examen s'est poursuivi hier après-midi en Conseil restreint. Le Foreign Office pense que cette étude demandera plusieurs jours et il ne manquera pas de nous consulter lorsqu'il aura arrêté ses conclusions.

Lord Halifax, qui a gardé le souvenir des interventions de M. Litvinov à Genève, ne peut se défendre d'une certaine méfiance vis-à-vis de ce projet dont les conséquences peuvent être assez embarrassantes pour nous.

Il le regarde donc plutôt comme un programme de discussions que comme un ensemble de conditions définitivement arrêtées. Ce qu'il redoute, ce n'est pas tant l'exaspération que pourra causer le projet russe en Allemagne et en Italie, que le malaise et l'inquiétude qu'il risque de créer dans les pays voisins comme la Pologne et la Roumanie, et aussi dans des pays beaucoup plus éloignés comme le Portugal et l'Espagne. Quel que soit le prix de l'assistance russe, le secrétaire d'État se demande si celle-ci vaut d'être payée par le risque de gâter les relations que la Grande-Bretagne et la France se sont ménagées avec certains de ces pays.

En même temps, lord Halifax reconnaît qu'il y aurait de sérieux inconvénients à ne pas répondre aux offres soviétiques. Il est probable en effet que si les suggestions russes étaient dédaignées, les éléments de gauche en seraient avertis et soulèveraient toutes espèces de difficultés au Parlement et dans la presse.

J'ai rappelé que l'essentiel était, du moment que la garantie est acquise à la Pologne et à la Roumanie, d'obtenir la certitude d'une assistance russe en cas de conflit.

J'ai ajouté que le gouvernement de l'U.R.S.S., quel que soit son désir de ramener la Grande-Bretagne et la France dans le cycle idéologique qu'il a toujours défendu, n'en serait pas moins sensible aux considérations d'ordre réaliste que nous pourrions lui exposer.

451

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 61 [1]. Réservé. *Saint-Sébastien, 20 avril 1939* [2].

(*Reçu :* le 21, 18 h.)

J'ai pris connaissance avec intérêt des informations en provenance de sources diverses, que m'a transmises le Département au sujet d'une action éventuelle des Espagnols à Tanger ou à Gibraltar [3].

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
[2] Par courrier en clair.
[3] Sur ces informations, qui mettaient également en cause les troupes italiennes et allemandes en Espagne, et évoquaient une action non seulement contre Tanger et Gibraltar, mais aussi contre la zone française du Maroc, voir ci-dessus les nos 339, 356, 390, 391 (et note), 404 (et note), 424, 434, 436.

Je retiens plus particulièrement le télégramme nº 1578 envoyé par M. François-Poncet le 16 avril (1). Comme le dit fort bien notre ambassadeur à Rome, il faut, je crois, considérer comme des manœuvres italiennes les accusations portées contre nous au sujet du Maroc espagnol ou de Tanger, tout comme d'ailleurs les inquiétudes que l'on cherche à faire naître en France sur l'attitude de l'Espagne à notre égard. Les Italiens, comme les Allemands, cherchent à tout brouiller pour pêcher en eau trouble. C'est d'ailleurs cette opinion que j'ai exprimée dans mon télégramme nº 49 du 15 de ce mois et je n'ai rien à y modifier (2).

Nos attachés militaire et de l'Air qui viennent de rentrer d'un voyage d'étude à Salamanque, Séville, Cadix, Gibraltar, Malaga, Jaen, Madrid, etc. ont fouillé toutes les régions parcourues et plus spécialement la côte depuis le nord-ouest de Cadix jusqu'à Motril. Ils n'ont fait aucune constatation inquiétante, au contraire.

Ils ont vu de nombreuses troupes espagnoles en Andalousie, mais comme je l'avais déjà dit, ces troupes sont là parce que le ravitaillement local y est moins rare qu'ailleurs. Elles attendent leur démobilisation un peu à la débandade.

Les Italiens sont moins nombreux qu'on ne l'aurait pensé. Dans tous les endroits où les informateurs de nos consuls et de nos services de renseignements les signalaient en grand nombre, mes deux collaborateurs n'ont trouvé que de petits détachements ou même personne. En allant jusqu'aux sources d'information de nos services de renseignements, ils ont obtenu la certitude que les débarquements d'Italiens annoncés ces dernières semaines étaient soit exagérés soit inexistants. D'après l'attaché militaire anglais qui est en Espagne depuis dix-huit ans et connaît fort bien la situation, le nombre des Italiens encore dans le pays ne dépasserait pas 18 à 20.000 au maximum.

Quant aux Allemands, presque tous groupés dans la légion Condor (aviation, D.C.A., transmissions), leur nombre ne dépasserait pas 5.000.

En résumé, nous devons être attentifs à ces divers mouvements de troupe; mais ils ne paraissent avoir aucun caractère alarmant et il ne faut pas faire le jeu des Allemands et des Italiens qui cherchent à nous inquiéter sur les Espagnols en même temps qu'ils excitent ceux-ci contre nous.

(1) Le télégramme de Rome nºs 1578-1579, non reproduit, indiquait que, depuis quelques jours, les cercles fascistes avaient abordé la question du Maroc espagnol, estimant que c'était là que « jaillir[ait] l'étincelle ». Des articles étaient consacrés à Gibraltar et aux droits historiques de l'Espagne, ou accusaient la France d'avoir empiété sur la zone espagnole ou de préparer en sous-main une intervention au Maroc et à Tanger. Pour M. François-Poncet, « tout cela sembl(ait) recouvrir d'obscures manœuvres ».

(2) Ci-dessus analysé sous le nº 404 (note).

452

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 465 à 468 (1). Secret. Extrême urgence. *Ankara, 20 avril 1939* (2).

Je me réfère à mon télégramme nos 437 à 441 (3).

Mon collègue d'Angleterre vient de recevoir les instructions du Foreign Office en réponse à la note turque (4).

Ce document, assez long, sera sans doute communiqué directement au Département. Il peut se résumer comme suit :

a. Marquer au gouvernement turc combien est appréciée son attitude;

b. Suggérer à la Turquie, au lieu de dire qu'elle restera neutre sauf cas d'agression dans certaines zones, de donner à sa déclaration une forme plus accentuée en affirmant qu'elle ne pourra rester neutre en cas d'agression dans les zones dont il s'agit;

c. La formule : « agression dans la Méditerranée ou dans les Balkans » n'est pas assez nuancée. La guerre en Méditerranée peut en effet être la conséquence d'une agression se produisant ailleurs. Si par exemple l'Allemagne attaque la France, la Grande-Bretagne viendra à notre aide : l'Italie intervenant alors, on pourrait prétendre qu'il n'y a pas, de sa part, agression en Méditerranée à proprement parler. Le Foreign Office suggère donc une formule plus souple, visant une « agression ayant entraîné une guerre en Méditerranée ou dans les Balkans »;

d. Dans ces conditions, la Grande-Bretagne serait prête à déclarer qu'elle prêterait de son côté à la Turquie toute l'assistance en son pouvoir;

e. En ce qui concerne les contacts techniques, visés aux conclusions 2 et 5 de la note turque, le Foreign Office propose des conversations d'états-majors à Londres où se trouverait actuellement une mission française. Ces conversations seraient en principe anglo-turques, les Anglais se réservant de causer avec nous de questions d'intérêt commun.

J'ai fait remarquer à mon collègue que, sur ce dernier point, ses instructions paraissaient ignorer que le gouvernement français avait reçu du gouvernement turc une note identique, demandant les mêmes contacts techniques. La procédure proposée ne paraissait donc pas répondre aux exigences de la situation. Il en a aisément convenu.

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Du 17 avril, ci-dessus reproduit sous le no 428.
(4) Le texte de la note turque remise à l'ambassadeur de France et analogue à celui que reçut le représentant britannique, est ci-après reproduit sous le no 467 (annexe).

On ne doit pas exclure cependant que cette précaution anglaise ne reflète une arrière-pensée de la part de certains éléments soucieux de se réserver le monopole de l'amitié turque. Il importerait, de ce point de vue, que l'envoi de mes propres instructions fût hâté, notamment en ce qui concerne le voyage en France d'une mission turque.

453

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1053 (1). *Berlin, 20 avril 1939* (2).

La situation politique, telle qu'elle se présente de Berlin, me paraît déterminée par les faits suivants :

1º Les rapports germano-polonais restent au point mort. Depuis le 26 mars, date des contre-propositions présentées à Berlin par le gouvernement de Varsovie (3), il n'y a ni négociations ni pourparlers. Du côté polonais, il semble bien que l'on soit décidé à persister dans le refus catégorique opposé aux prétentions allemandes au sujet de Dantzig et du passage à travers le Corridor. Les informations en sens contraire qui ont été répandues, en particulier par l'agence Reuter, et qui circulent dans la presse internationale paraissent de pure fantaisie. Du côté allemand, on se montre déçu, mortifié et irrité de l'attitude polonaise. Mais on ne manifeste, jusqu'ici, aucune hâte de reprendre des échanges de vues qui, dans les conditions actuelles, ne pourraient que souligner et faire éclater le désaccord entre les deux pays. Chacun reste donc sur ses positions. Dans les cercles officiels allemands, on affirme que, jamais plus, le Reich ne fera à la Pologne des conditions aussi avantageuses que celles qui viennent d'être repoussées par Varsovie, mais on ne va pas plus loin pour l'instant.

2º M. Gafenco est arrivé dans la journée du 18 à Berlin pour une visite de trois jours (4). Malgré les [at]tentions dont il a été l'objet et malgré les honneurs qui lui ont été décernés, il ne semble pas que les contacts avec les dirigeants du Reich aient été particulièrement chaleureux. J'ai déjà indiqué qu'une personnalité roumaine, qui avait assisté au dîner offert dans la soirée du mardi par M. von Ribbentrop en l'honneur de M. Gafenco, m'avait déclaré que l'atmosphère était demeurée très froide. De fait, l'allocution prononcée

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur des propositions faites à l'époque par le gouvernement allemand à celui de Varsovie, voir ci-dessus les nºs 169, 179 (et note).
(4) Sur la visite du ministre roumain dans la capitale allemande, voir également ci-après les nºs 464, 505.

a ce dîner par M. Gafenco en réponse au toast de M. von Ribbentrop [1] était, sous des dehors d'amitié et de confiance réciproques, pleine de réticences. M. Gafenco a spécialement souligné que la collaboration entre les deux états devait se développer dans le domaine économique, ce qui était une façon indirecte d'en limiter la sphère. Il a fait ressortir que l'accord du 23 mars [2] avait engagé la collaboration économique germano-roumaine dans des voies nouvelles « dont il espérait qu'elles seraient aussi fructueuses que les méthodes anciennes déjà éprouvées ». Il a ajouté que, si la Roumanie avait conclu cet accord, c'était non seulement dans l'intérêt des deux pays, mais aussi dans l'intérêt général de l'ordre et de la paix. C'était laisser entendre que l'accord intervenu impliquait, pour la Roumanie, des sacrifices consentis par sentiment de responsabilité à l'égard de l'Europe et en considération « des objectifs pacifiques recherchés par le Führer comme par le roi Carol ».

Des indications qui m'ont été fournies de source roumaine, il résulte que les entretiens qu'a eus M. Gafenco dans la capitale du Reich auraient roulé surtout sur l'application du traité du 23 mars. L'Allemagne aurait beaucoup insisté sur son désir de voir cet accord entrer rapidement en vigueur et porter les fruits que l'Allemagne en attendait. Mais les dirigeants du Reich auraient usé de ménagements à l'égard de leur interlocuteur. Il n'y aurait eu, de leur part, ni essai d'intimidation, ni menaces subjacentes. Les Roumains qui nourrissaient, à cet égard, certaines appréhensions, auraient été surpris dans un sens plutôt agréable, bien que, pour le fond, les Allemands soient restés très exigeants.

Au cours de l'audience qu'il a accordée à M. Gafenco dans la matinée du 19 et qui a duré près de quarante minutes, le Chancelier aurait affecté de se montrer aimable. Il aurait parlé en termes favorables de la France. En revanche, il n'aurait pas dissimulé son ressentiment et sa nervosité contre la Pologne ainsi que son hostilité foncière contre l'Angleterre. Il aurait donné à comprendre à M. Gafenco que le Reich verrait avec défaveur Bucarest se lier trop étroitement à Londres.

3° Après quelques hésitations, le gouvernement du Reich paraît avoir arrêté le sens de la réponse que le Führer adressera, le 28 avril, au président Roosevelt [3]. Cette réponse ne serait ni une acceptation ni un refus pur et simple. Le Führer dénoncerait un procédé renouvelé du fameux message du président Wilson et ferait valoir que l'Allemagne hitlérienne ne saurait avoir aucune confiance en l'actuel président des États-Unis. En ce qui concerne la répartition des richesses du globe, il présenterait des contre-propositions inspirées de la doctrine de l'espace vital, c'est-à-dire du droit léonin

[1] Qui s'était déclaré convaincu que l'échange d'idées « contribuerait à étendre et à approfondir les rapports amicaux existant entre nos deux pays. Leurs intérêts complémentaires et leur collaboration fructueuse sur le terrain économique justifient les meilleurs espoirs pour l'avenir ».

[2] Sur l'accord commercial germano-roumain conclu à cette date, voir ci-dessus le n° 151.

[3] Allusion au discours que devait prononcer le Führer à cette date devant le Reichstag. Sur ce discours, voir ci-après les n°s 512 (et note), 520.

qui reviendrait au peuple allemand, en tant que groupe ethnique le plus nombreux du continent.

En même temps, il en profiterait pour présenter à nouveau, sous une forme plus ou moins impérative, les revendications coloniales du Reich.

Dans les milieux officiels berlinois, on s'attend, en tout cas, à ce que le « grand discours de paix » que prononcera le Führer se traduise par une aggravation très sensible de la tension internationale.

4° Est-ce à dire que M. Hitler soit, dès maintenant, disposé à pousser les choses à l'extrême et à affronter éventuellement et à bref délai un conflit général? Pour ma part, je ne le crois pas.

Divers indices m'amènent à penser, en effet, que le Führer recule encore devant une pareille résolution :

a. Dantzig n'est pas moins allemand que Memel. Le désir du Führer de réunir au Reich, pour son cinquantième anniversaire, les 400.000 Allemands de la Ville libre n'était certainement pas moindre que celui de réintégrer, dans la patrie allemande, les 140.000 habitants de Memel. Mais l'attitude de la Pologne a été très différente de celle de la Lithuanie. Depuis des mois, cette dernière faisait antichambre à Berlin et proclamait à qui voulait l'entendre qu'elle était prête à toutes les concessions. La Pologne, au contraire, a fait connaître très clairement qu'elle ne pouvait admettre les prétentions allemandes et que, le cas échéant, elle opposerait la force à la force. Cette attitude a certainement déjoué les projets des dirigeants du Reich qui espéraient bien poursuivre indéfiniment la série de leurs conquêtes « sans coup férir »;

b. Les progrès, somme toute rapides, de la politique adoptée, au lendemain de l'invasion de la Bohême et de la Moravie, par la France et par l'Angleterre, et les résultats déjà obtenus ont surpris et déconcerté les chefs nationaux-socialistes. Ceux-ci ne s'attendaient pas à la « défection » polonaise. Ils avaient escompté aussi que la Roumanie et la Grèce se laisseraient intimider et n'accepteraient pas la garantie de la Grande-Bretagne et de la France. L'attitude de la Turquie n'est pas moins préoccupante pour les chefs du IIIe Reich. Mais surtout, ceux-ci sont inquiets des tractations actuellement en cours entre Paris, Londres et Moscou. Ils sont repris de la hantise de l'encerclement et voient de nouveau surgir l'éventualité d'une guerre sur deux fronts qui, depuis 1919, a toujours été le cauchemar des militaires allemands;

c. L'Allemagne ne dispose pas des ressources matérielles indispensables pour soutenir une guerre de quelque durée. Or, l'espoir d'obtenir rapidement une décision grâce à la surprise et par la brutalité de l'attaque est devenue assez mince tant que le monde entier est en état d'alerte perpétuelle.

5° Dans ces conditions, j'incline à penser que le IIIe Reich s'abstiendra d'une initiative pouvant provoquer une guerre générale avant d'avoir essayé par tous les moyens de dissocier la coalition qui est en train de se former sous l'égide de l'Angleterre, et qui tend à grouper tous les pays menacés par l'impérialisme allemand. Les dirigeants hitlériens ne manqueront certainement pas de mettre en œuvre tous les moyens de séduction et d'intimidation

pour arriver à ce but. L'envoi à Ankara de M. von Papen [1] est, à cet égard, significatif. Les journaux officieux ont d'ailleurs reconnu sans ambages qu'il s'agissait de détourner la Turquie de l'amitié franco-anglaise pour la ramener dans le camp de ses alliés de 1914. En outre, la grande revue militaire qui a eu lieu aujourd'hui en l'honneur du cinquantième anniversaire du Führer et où, pendant quatre heures, les unités motorisées et blindées ont défilé sous les yeux des délégations étrangères, avait manifestement pour but de persuader les représentants des petits pays que rien ne pouvait plus désormais arrêter la force allemande et que le IIIe Reich était véritablement le maître de l'Europe.

6° Les chefs nationaux-socialistes ont pris leur parti de l'hostilité ouverte de l'Angleterre. Ils considèrent qu'un jour ou l'autre, une explication belliqueuse est inévitable entre eux et la Grande-Bretagne. Mais ils n'ont pas renoncé à l'espoir de détacher de Londres les pays que l'Angleterre s'efforce de grouper autour d'elle. Ils ne négligent aucune occasion d'affirmer, dans le privé, qu'ils n'ont, avec la France, aucun sujet de conflit et que si notre pays renonçait au rôle de soldat de l'Angleterre, il pourrait vivre définitivement en paix avec le Reich. Selon toute probabilité, dans ses efforts en vue de miner et de dissocier le rempart que la Grande-Bretagne est en train d'élever, la propagande allemande n'épargnera pas la France. Elle cherchera sans doute, d'une part, à alarmer notre opinion, de l'autre à la persuader qu'il suffirait à la France de se distancer de Londres pour assurer au peuple français les avantages d'une paix durable.

7° Il faut donc s'attendre à voir le IIIe Reich, ainsi d'ailleurs que son allié italien, redoubler d'activité pour entretenir en Europe et dans le monde une atmosphère d'insécurité et de troubles qui, à la longue, doit fatiguer les adversaires de l'Allemagne et les amener à composition. L'organe hitlérien de Berlin, l' *Angriff*, auquel il arrive parfois de dire la vérité, a, à mon avis, révélé la tactique des chefs du IIIe Reich lorsqu'il a parlé récemment de « la guerre des nerfs ». Je demeure convaincu qu'avant de se résigner à un conflit général qui serait si plein d'aléas pour un pays ne disposant de matières premières et de denrées alimentaires que pour quelques mois, les dirigeants du Reich essaieront encore une fois la méthode qui leur a si bien réussi jusqu'ici, de marteler systématiquement les nerfs de leurs adversaires.

8° Il ne faut pas se dissimuler que la nouvelle tentative de bluff à laquelle il faut s'attendre de la part de l'Allemagne, et qui s'accompagnera probablement d'une mise en scène militaire non seulement à l'Est, mais à l'Ouest, présente les plus grands dangers pour la paix. Elle risque, en effet, d'être poussée à un point où, comme durant les derniers jours de septembre dernier, la décision échappe à la volonté des hommes. Dans la mesure où nous manifesterons notre volonté irréductible de ne pas tolérer de nouvelles agressions,

[1] Désigné pour le poste d'ambassadeur du Reich en Turquie, M. von Papen devait présenter ses lettres de créance le 29 avril : voir ci-après les nos 494, 511.

notre résolution bien déterminée d'opposer, le cas échéant, la force à la force, nous contribuerons à mettre les dirigeants du IIIe Reich en garde contre les excès d'une campagne de bluff, d' « une guerre des nerfs » qui pourrait dégénérer en une guerre tout court. En même temps, il nous appartiendra de surveiller étroitement l'activité que déploiera le Reich en vue de contrecarrer les efforts franco-britanniques tendant à dresser un rempart efficace contre la marée pangermaniste.

454

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1644. *Rome, 20 avril 1939* (1).

A l'ambassade d'Angleterre à Rome, dont lord Perth abandonnera la direction à la fin de cette semaine, on garde, malgré les récents développements peu favorables de la situation générale, la conviction que l'établissement d'un contact franco-italien offrirait une des dernières chances d'arrêter le glissement vers la guerre. Le conseiller de l'ambassade s'est exprimé hier dans ce sens avec une insistance toute particulière, au cours d'une conversation avec son collègue français.

D'autre part, le premier secrétaire de l'ambassade britannique, qui quitte Rome pour aller occuper le poste de conseiller à Burgos, a été frappé des termes dans lesquels, au cours de la visite d'adieu que M. Yencken lui rendait hier, le directeur général des Affaires politiques au palais Chigi s'était exprimé sur le problème franco-italien. M. Buti a émis l'opinion que, si l'Angleterre n'avait satisfait que d'une manière assez parcimonieuse aux engagements souscrits par elle envers l'Italie en 1915 (2), du moins avait-elle donné à Rome la grande satisfaction de reconnaître la parité morale entre les deux empires, et l'accession de l'Italie au rang de puissance de tout premier ordre. Une telle satisfaction, a ajouté M. Buti, manquait au contraire totalement de la part de la France, et si l'Italie éprouvait vis-à-vis de cette dernière un vif ressentiment en présence de l'inexécution des promesses de 1915, ce ressentiment était en grande partie d'ordre moral. De cet entretien, le premier secrétaire anglais a emporté l'impression très nette qu'une conversation franco-italienne était considérée par son interlocuteur comme encore désirable et possible, et que le gouvernement fasciste n'avait pas définitivement écarté l'éventualité d'un accord fondé sur un programme modéré de revendications italiennes. M. Yencken a remarqué, d'ailleurs, le ton pénétré sur lequel M. Buti, assez froid et réservé d'ordinaire, avait développé ses considérations.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Sur les accords conclus en 1915 par la Grande-Bretagne et la France avec l'Italie, qui entrait en lutte à leurs côtés, voir ci-dessus le nº 165 (note).

455

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu d'une liaison du général Dentz aux Affaires étrangères le 20 avril 1939 matin[1].

Secret.

I. *Avec M. Charvériat.*

Italie. — L'Italie manœuvre actuellement pour faire entrer la Hongrie dans le jeu de l'axe Berlin-Rome, mais de telle manière que la Hongrie s'appuie sur Rome plus que sur Berlin.

Elle cherche à associer à ce plan la Yougoslavie en ménageant un rapprochement entre Belgrade et Budapest, de manière à maintenir la Yougoslavie écartée de l'Occident [2].

En attendant, elle cherche à obtenir l'utilisation de la ligne Jesenice-Ljubljana-Trieste, ainsi que le libre passage d'Albanie vers Salonique.

Naples signale le retour de 3.000 hommes venant d'Espagne, dont les Alpins qui n'auraient ainsi fait là-bas qu'un court séjour. Il s'agirait encore ainsi d'un de ces mouvements militaires dont on cherche vainement l'explication.

Allemagne. — La réception de M. Gafenco [3] a été froide; on lui reproche d'avoir rencontré M. Beck, de ne pas prendre part officiellement à la fête du 20 [4] et de n'avoir fait de Berlin qu'une simple étape sur le chemin de Londres.

L'Allemagne se livre actuellement à l'égard de certaines des puissances visées par le message Roosevelt [5] à une manœuvre assez curieuse : c'est ainsi qu'elle a fait demander à la Suède et à la Turquie si elles se croyaient menacées par elle. Évidemment, la réponse diplomatique officielle ne pouvait être que négative; l'Allemagne en fera donc état dans sa réponse au message.

D'après notre chargé d'affaires à Berlin, une pression militaire sur la Pologne est probable à partir du 20, mais sans qu'il doive en résulter pour l'instant de crise grave; la réaction polonaise a en effet déjoué les calculs allemands [6].

La réponse au message Roosevelt consisterait en une sensationnelle offre de paix qui n'arriverait qu'à provoquer une grosse tension internationale, car elle serait accompagnée de conditions comminatoires et de revendications coloniales. En tout cas, les conditions offertes à la Pologne seraient moins bonnes que celles envisagées jusqu'à présent.

(1) Extrait des archives de la Guerre.
(2) Voir ci-après le n° 459.
(3) Sur la visite à Berlin du ministre roumain des Affaires étrangères, voir ci-dessus le n° 453; ci-après les nos 464, 505.
(4) Allusion à la fête-anniversaire du Führer.
(5) Sur ce message, voir ci-dessus le n° 413 (note).
(6) Voir ci-dessus le n° 453.

Ankara. — A l'occasion de ses négociations avec la Turquie, M. Massigli suggère de désigner dès maintenant une haute personnalité militaire à placer en Syrie et qui serait chargée de coordonner l'action militaire avec les Turcs en Proche-Orient [1].

Nota. — Pour toutes sortes de raisons, politiques, militaires, interalliées, on aboutit à la conception d'un haut commissaire militaire en Syrie.

II. *Avec M. Léger.*

M. Léger avait fait demander le général Dentz au sujet de facilités de visa à accorder à un sujet allemand.

L'entretien a porté ensuite sur la situation générale qui est présentée comme suit :

Il faut utiliser à plein les huit jours qui restent jusqu'au 28 [2] pour aboutir à des résultats dans le plan qui est en élaboration :

Angleterre. — faire proclamer le principe de la conscription et faire pression en ce sens sur l'opposition travailliste.

Est européen. — faire aboutir l'alliance Pologne-Roumanie. La Pologne est jusqu'à présent réticente parce qu'elle préfère voir fuser la menace allemande vers la Roumanie que vers elle; la Roumanie a besoin d'être galvanisée et rassurée sur l'appui qui lui a été promis.

Il serait intéressant de convaincre les attachés militaires de ces deux pays de la nécessité sur le plan militaire de cette alliance; de même, la Guerre pourrait dès à présent étudier la désignation d'une haute personnalité militaire dont l'envoi en Roumanie pourrait être annoncé aussitôt qu'il en serait besoin pour étayer l'état-major roumain. Il ne serait pas de trop d'avoir là-bas en période de crise un animateur de la résistance et des mesures énergiques à prendre.

Quant à l'axe d'effort de la Duplice dans les Balkans, il semble que ce ne soit plus par la Hongrie, mais par la Yougoslavie qui est en butte à une manœuvre de débauchage que le Régent est bien incapable d'arrêter. L'axe d'effort sur la Roumanie passe par le Danube, qui est d'ailleurs la seule voie de ravitaillement et de trafic à grand rendement.

La Bulgarie réclame des deux camps la Dobroudja et Dédéagatch; en fait, elle marchera non pas avec celui qui les lui donnera mais avec celui qui lui paraîtra avoir le plus de chance de vaincre; à elle de ne pas se tromper; une fois de plus, elle risque d'être ou piétinée ou châtiée.

En Pacifique, la flotte des U.S.A. basée sur Hawaï et les Philippines doit circonscrire le Japon dans les mers de Chine et ne pas le laisser agir au sud de Formose.

(1) Voir ci-dessus le n° 443.

(2) Date à laquelle le Führer devait prononcer un discours devant le Reichstag. Sur cette allocution, voir ci-après les n°s 512 (et notes), 520,

456

M. Gentin, Ministre du Commerce,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1066/B [1]. Confidentielle. *Paris, 20 avril 1939.*

J'ai l'honneur de vous faire savoir que mes services ont reçu la visite de M. Salem, directeur à la Banque de Paris et des Pays-Bas, venu pour les informer des conversations qu'il vient d'avoir à Londres avec sir Albert Stern, administrateur de la *Bank of Romania*, et M. Tilea, ministre de Roumanie à Londres, au sujet d'une éventuelle collaboration des capitaux français et britanniques en faveur de l'économie roumaine.

Ces conversations sont résumées dans le rapport établi par M. Salem et que je joins à ma lettre [2].

Copie de ce rapport a été également transmise à sir Albert Stern et à sir Frederick Leith-Ross, avant le départ de ce dernier pour Bucarest.

Sans doute vous apparaîtra-t-il nécessaire de vérifier dans quelle mesure les idées émises à titre personnel par M. Tilea correspondent aux vues de son gouvernement. Sir Frederick Leith-Ross a déjà fait savoir que le gouvernement anglais ne prendrait de décision en ce qui concerne les garanties qui pourraient être réclamées à la Trésorerie britannique pour la constitution et le fonctionnement de la société prévue dans le projet envisagé, qu'après l'étude qu'il doit entreprendre lui-même à Bucarest.

Au cas où le gouvernement français déciderait de s'associer à une initiative britannique dans ce domaine, M. Salem me signale que, parmi les contreparties qu'il serait possible de demander au gouvernement roumain, il faudrait mentionner tout d'abord la concession de terrains d'exploration aux sociétés de pétrole à capitaux français. Mais d'après lui, le point le plus important à soulever serait celui de la construction, qui aurait été prévue dans le récent accord germano-roumain [3], d'un pipe-line reliant les champs de pétrole au Danube. La construction d'un pareil pipe-line aurait sans doute pour

[1] Extrait des archives du Mouvement général des fonds.

[2] Le rapport, non reproduit, indiquait que, depuis l'annexion de la Tchécoslovaquie par le Reich, 50 % des exportations roumaines se dirigeaient vers l'Allemagne. Pour lutter contre cette mainmise économique de Berlin, et réserver une part importante de ses exportations vers la France et la Grande-Bretagne, la Roumanie devait augmenter les taux de change auxquels la Banque nationale achetait aux exportateurs livres sterling et francs. Il fallait également que des organismes français et anglais accordent des crédits aux exportateurs roumains par l'intermédiaire de la Banque nationale de Roumanie, « l'opération n'ayant pas, dans les circonstances actuelles, un caractère commercial, mais plutôt un caractère exclusivement politique ».

[3] Conclu le 23 mars précédent : voir ci-dessus le nº 151.

résultat de canaliser une partie de plus en plus grande de la production de pétrole roumain vers l'Allemagne.

Les groupes français et anglais ont, à plusieurs reprises, insisté sur l'intérêt que présenterait la construction d'un pipe-line reliant les champs de pétrole à la mer Noire. Ce projet s'est toujours heurté à une opposition irréductible des chemins de fer roumains.

Sous réserve de l'avis des techniciens du pétrole, il apparaît à M. Salem qu'il pourrait être essentiel, dans les circonstances actuelles, de profiter de négociations avec la Roumanie pour poser comme conditions la construction d'un pipe-line vers la mer Noire ainsi que la renonciation à tout projet de construction de pipe-line destiné aux exportations par le Danube.

Vous estimerez sans doute que ces idées pourraient être communiquées à notre ambassadeur à Bucarest pour lui permettre de s'en entretenir avec sir Frederick Leith-Ross, au cours de sa prochaine mission.

457

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 293. *Londres, 20 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 avril.)

Le Comité de non-intervention a tenu ce matin sa dernière séance sous la présidence de lord Plymouth.

Il a commencé par adopter une résolution relevant les différents gouvernements des engagements qu'ils avaient pris :

1º D'interdire l'exportation en Espagne de certaines catégories d'armes et de matériel de guerre;

2º D'interdire à leurs ressortissants de se rendre en Espagne afin d'y servir comme volontaires;

3º D'accorder certaines facilités pour le fonctionnement du plan d'observation des frontières maritimes et terrestres de la Péninsule, et en particulier d'imposer certaines obligations aux propriétaires et aux capitaines des navires battant leurs pavillons respectifs.

Le secrétaire du Comité a ensuite rendu compte des mesures prises par lui afin de mettre fin au fonctionnement du système d'observation ainsi qu'aux préparatifs commencés en vue du retrait des volontaires et, d'une manière générale, aux diverses formes d'activité du Bureau. Le Comité a ratifié ces

diverses mesures et a donné à M. Hemming pouvoir de les poursuivre jusqu'à la liquidation définitive du Bureau.

En dehors des opérations comptables qui restent à effectuer, le seul problème en suspens est celui des arriérés de contributions dus par un certain nombre de gouvernements. Ainsi que je l'ai déjà signalé au Département, M. Hemming se propose de liquider le financement du système d'observation sur la base de dix-huit contributions mensuelles. A l'heure actuelle, seuls les gouvernements suivants ont versé ces dix-huit cotisations : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Eire, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg et Portugal. Les gouvernements esthonien, finlandais, letton, néerlandais et suédois sont chacun en retard d'une contribution et ont plus ou moins donné l'assurance qu'ils se mettraient prochainement en règle. Un certain espoir paraît aussi devoir être conservé en ce qui concerne la Lithuanie et la Norvège qui doivent respectivement cinq et six contributions. En revanche, en ce qui concerne la Grèce, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Turquie et la Yougoslavie, qui sont en retard de huit à treize versements, il semble peu probable d'obtenir un règlement intégral et M. Hemming a demandé l'autorisation, qui lui a été accordée, d'entrer en rapports avec ces gouvernements afin d'aboutir à un règlement partiel, le solde devant être inscrit dans les comptes du Bureau comme « créances irrecouvrables ». Il va de soi que M. Hemming devra tenir les membres du Comité au courant du résultat de ces négociations et tenir compte éventuellement de leurs observations.

Le Bureau a fait d'ores et déjà figurer sous la rubrique des créances irrecouvrables le montant des cotisations du gouvernement soviétique échues depuis octobre 1937, date à laquelle ce gouvernement a fait savoir qu'il ne participerait plus aux frais du système d'observation. Une même décision a été prise par M. Hemming en ce qui concerne les arriérés dus par l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Il avait cru devoir leur ajouter l'Albanie mais, à la séance de ce matin, le chargé d'affaires d'Italie a fait une déclaration aux termes de laquelle l'Albanie, demeurant un état indépendant, réglera elle-même cette question avec le Bureau.

Le secrétaire du Comité a indiqué que, quel que soit le résultat des négociations engagées avec les gouvernements débiteurs, il resterait dans les caisses du Bureau une somme assez importante qui, après la liquidation définitive, sera partagée entre les gouvernements ayant versé dix-huit contributions et au prorata de celles-ci.

Un certain nombre de questions de détail ont été ensuite réglées. C'est ainsi que M. Hemming a été chargé d'écrire un rapport sur l'œuvre du Bureau, une telle étude pouvant rendre de grands services à l'avenir étant donné que dans la plupart des cas, il n'existait aucun précédent et que l'expérience ainsi acquise pourrait être fort utile pour d'autres entreprises futures de collaboration internationale.

Il a également été décidé de transmettre les remerciements et les félicitations du Comité aux officiers et agents du Bureau qui se sont particulièrement distingués dans l'accomplissement de leur tâche. La question de la création d'une médaille commémorative sera examinée d'accord entre le Secrétariat

et les différents gouvernements. Enfin, des associations amicales seront établies afin de perpétuer l'esprit de fraternelle camaraderie qui s'est manifesté entre les officiers de différentes nationalités.

Lord Plymouth s'est alors fait l'interprète de tous les membres du Comité pour remercier M. Hemming du dévouement, de la compétence et de l'infatigable activité avec lesquels il a rempli ses différentes missions et pour rendre également hommage aux services rendus par ses principaux collaborateurs. Au nom du Comité, et en sa qualité de doyen, l'ambassadeur de Belgique a, à son tour, exprimé à lord Plymouth les sentiments de gratitude de tous les membres pour la manière dont il avait présidé à nos débats.

En ce qui concerne M. Hemming, il est incontestable, malgré ses allures autoritaires, qu'il s'est acquis des titres à la reconnaissance des gouvernements représentés au Comité. Je ne crois pas que les règlements anglais permettent de lui conférer une distinction honorifique, mais peut-être Votre Excellence voudra-t-elle se charger de lui faire savoir officiellement combien le gouvernement français a apprécié les services qu'il a rendus au Comité de non-intervention et la manière dont il a surmonté les difficultés de toutes sortes qu'il a rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 298. *Londres, 20 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 avril.)

Si les débats à la Chambre des lords sont exempts de révélations sensationnelles, si le Premier ministre réserve toujours aux Communes la primeur des déclarations les plus importantes, il ne s'ensuit pas que les séances consacrées par la Chambre haute à l'examen de la politique étrangère de la Grande-Bretagne soient toujours dépourvues d'intérêt.

Certes, les débats y sont plus académiques. Ils rappellent le temps d'un heureux et paisible passé où aucune hâte ne venait troubler l'Angleterre, et les séances de la Chambre haute font souvent penser à des conversations tenues à loisir dans un club élégant. Mais les polémiques y étant singulièrement édulcorées, les paroles gouvernementales semblent à leur tour plus réfléchies et plus pondérées. Elles le sont tout particulièrement quand le gouvernement est représenté par lord Halifax. La personnalité du secrétaire d'État ne cesse de prendre plus d'importance, non seulement vis-à-vis de ses collègues du Cabinet ou des membres des deux Chambres, mais encore auprès de l'opinion publique, et les adversaires du gouvernement sont les premiers à lui rendre hommage. On a remarqué à ce propos que, dans un

débat récent aux Communes, M. Attlee, après avoir violemment pris M. Neville Chamberlain à partie, ajoutait : « Lorsque je voudrai obtenir une réponse à mes questions, je les ferai poser dans une autre assemblée ». Cette phrase pouvait sans doute traduire la rancune que l'opposition garde au Premier ministre d'avoir désigné pour le poste de secrétaire d'État un membre de la Chambre héréditaire, mais elle est surtout significative de l'estime et du respect que lord Halifax s'est acquis auprès du Parlement tout entier.

Au reste, Votre Excellence a pu apprécier personnellement l'honnêteté et la loyauté du secrétaire d'État, le dévouement et l'élévation de pensée qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions. Il n'y a pas chez lui la moindre trace de ce pharisaïsme plus ou moins conscient dont on accuse volontiers les Anglais. C'est cette sincérité qui donne à ses discours une portée si humaine et si persuasive, alors même qu'il cherche à élever le débat et à dégager la discussion de toute querelle partisane.

En prenant la parole le 19 avril à la Chambre des lords, le secrétaire d'État ne pouvait compter sur aucun des éléments sensationnels qui ont donné un tel relief aux deux derniers discours de M. Neville Chamberlain devant la Chambre des Communes (1). Son discours ne contient, à la vérité, que fort peu de faits. J'ai transmis au Département par mon télégramme n° 1283 (2) l'essentiel de ses déclarations relatives à l'Espagne. J'ai, d'autre part, rendu compte à Votre Excellence de l'allusion qu'il a faite au retour de sir Nevile Henderson à Berlin (3). Si j'ajoute qu'il a exprimé les sentiments d'approbation que le message du président Roosevelt à MM. Hitler et Mussolini (4) inspire au gouvernement anglais, j'aurai cité les seuls passages dans lesquels il a touché aux questions précises et, on pourrait presque dire terre à terre, de la situation actuelle.

Le but que se proposait lord Halifax était de prouver que la politique britannique se rattache toujours à un idéal moral propre à recueillir l'approbation du peuple anglais; que les décisions récentes, qui ont été prises si soudainement, ne constituent pourtant pas des improvisations hasardées et que, s'il court au plus pressé, le gouvernement n'en néglige pas la réalisation d'un plan plus vaste en vue de l'organisation de la sécurité de la Grande-Bretagne et de l'Europe tout entière.

« Les buts de la politique du gouvernement de Sa Majesté, a déclaré lord Halifax, peuvent être résumés en quelques mots. Ils visent au maintien de

(1) Sur ces discours, prononcés respectivement les 6 et 13 avril, voir ci-dessus les nos 275, 415.

(2) Du 19 avril, non reproduit. Ce télégramme indiquait que, dans l'après-midi, le secrétaire d'État au Foreign Office avait fait à la Chambre des lords des déclarations sur la situation en Espagne. Lord Halifax estimait qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer des mouvements de troupes qui se produisaient, l'armée espagnole étant en cours de démobilisation. Quant aux rumeurs relatives au débarquement de contingents italiens à Cadix, et à leur transfert vers les frontières française et portugaise ou vers Gibraltar, il indiquait qu'après enquête, il n'y avait pas lieu d'y ajouter foi, le gouvernement espagnol étant affronté à un immense programme de reconstruction.

(3) Le télégramme n° 1288, du 20 avril, notait que le secrétaire d'État au Foreign Office, interrogé à la Chambre des lords sur le retour éventuel à Berlin de l'ambassadeur avait répondu en termes évasifs. En fait, lord Halifax était soucieux de saisir la première occassion pour reprendre des relations diplomatiques normales avec le Reich. L'ambassadeur de France lui avait fait entendre qu'il était imprudent de laisser repartir sir Nevile avant de connaître la réponse que devait faire le Führer, dans son discours du 28 avril, au message du président des États-Unis.

(4) Sur ce message, adressé dans la nuit du 14 au 15 avril, voir ci-dessus le n° 413 (note).

la paix dans le monde, à la protection des personnes, des biens et des intérêts légitimes des sujets britanniques à l'étranger. Pour réaliser ce programme, le gouvernement s'efforce d'appliquer certains principes qui, dans son esprit, et naguère encore, il me semble, dans l'opinion de tous les pays civilisés, devraient gouverner les rapports des états souverains. Ces principes étaient contenus dans le préambule du pacte de la Société des Nations, et dans le pacte lui-même. Tels sont le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des états, la substitution des méthodes de conciliation à la force pour le règlement des conflits internationaux et la réduction et la limitation des armements ».

Le secrétaire d'État a ensuite expliqué qu'aucun état ne pouvait prétendre être absolument dégagé de toute responsabilité pour l'affaiblissement du pacte, trop rigide pour permettre le redressement de certains torts et pas assez ferme pour garantir suffisamment la sécurité de chaque état.

« C'est un des éléments de la tragédie actuelle, a poursuivi lord Halifax, que les pays mécontents en sont arrivés à rejeter les principes par lesquels la société internationale devrait être gouvernée, de telle sorte qu'aux conflits permanents des intérêts nationaux se sont maintenant ajoutés les conflits plus dangereux des idées. Et les idées de justice, de respect des traités et des engagements sont, pour une raison ou pour une autre, interprétées différemment suivant les besoins, les ambitions nationales. On attribue une valeur de droit à ces appétits. De plus, l'invention de nouvelles doctrines est apparue pour justifier la politique d'expansion. La race ou d'autres choses du même genre ont été invoquées pour couvrir et justifier l'emploi de la force. La vérité est obscurcie ou altérée par une violente propagande.

« La difficulté de la situation présente vient de ce que lorsque le gouvernement de Sa Majesté propose de négocier, il est accusé de faiblesse ou, lorsqu'il se montre prêt à défendre ses intérêts ou les principes sur lesquels la société internationale repose, il est accusé de desseins agressifs ».

S'expliquant ensuite sur les nouveaux engagements que la Grande-Bretagne vient de contracter, le secrétaire d'État a rappelé les deux principes dont s'est inspiré le gouvernement en les assumant. Il a observé que ces engagements sont purement défensifs, qu'ils cherchent seulement à protéger l'indépendance et les libertés des états qui se sentiraient menacés. Encore une fois, il a repoussé la thèse de l'encerclement, une telle politique lui paraissant non seulement dangereuse et immorale, mais encore contraire à la mentalité britannique.

La seconde observation que la politique du gouvernement inspire à lord Halifax est que cette politique permettra ultérieurement de réaffirmer les principes qu'il venait d'exposer, et qu'il sera un jour possible d'abandonner la technique de l'agression pour revenir aux discussions et aux négociations amicales. Le gouvernement anglais acceptera la collaboration de toutes les puissances pacifiques sans aucune considération idéologique abstraite, et il acceptera l'aide de toute puissance qui ne cherchera pas à imposer ses propres conceptions à des pays qui n'en veulent pas.

Mais, a poursuivi le secrétaire d'État, beaucoup de gens se demandent si notre politique n'a pas un idéal plus étendu. Devrons-nous nous tenir pour satisfaits si nous arrivons à faire cesser des attaques soudaines et non provoquées contre des territoires étrangers? Ce que nous voudrions établir, c'est un système complet destiné à mettre fin aux agressions, mais prévoyant les facilités des changements pacifiques qui n'excluent personne désirant en faire partie. Cependant, nous nous intéressons avant tout aux réalisations pratiques; nous devons d'abord nous appliquer à résoudre les problèmes immédiats qui se présentent à nous. On a dit que notre politique actuelle était faite de pièces et de morceaux. Je ne crois pas que cela soit justifié. Il nous faut travailler avec les matériaux à notre disposition, et, si possible, rallier les forces des puissances décidées à résister à une politique de force.

« On a dit que notre politique devait avoir une base morale. Je me suis efforcé de faire voir que cette base existe. Son principe est que les droits des petites nations ne doivent pas être foulés par les nations plus fortes, que la force ne doit pas être le facteur décisif dans les relations entre les peuples et que les négociations ne doivent pas être annihilées par la contrainte.

« Il est quelque chose de plus profond encore : à la base de notre civilisation se trouvent des valeurs morales qui ont été graduellement édifiées par l'observation, si imparfaite qu'elle ait été, des principes de la pensée chrétienne. Je suis convaincu que si l'Europe ne revient pas à ces principes, nous ne ferons guère de progrès dans les relations internationales. J'ajouterai seulement que si la guerre doit éclater, elle n'éclatera, du moins en ce qui nous concerne, que parce que nous jugerons qu'elle constitue le seul moyen de défendre des valeurs plus importantes pour nous que la vie humaine. »

459

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 222. *Rome, 20 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 avril.)

Il est évidemment difficile de se rendre compte dès aujourd'hui des résultats des conversations que le comte Teleki et le comte Csaky ont eues avec M. Mussolini et le comte Ciano. Comme je l'ai signalé dans mon télégramme n°s 1624, 1625 (1), les toasts échangés à l'issue du dîner du palais de Venise ont démontré

(1) Du 19 avril, non reproduit. Il y était dit que les toasts échangés montraient « la Hongrie complètement entrée dans le jeu de l'axe Berlin-Rome, mais désireuse de prendre appui plutôt sur Rome que sur Berlin » et le souci du gouvernement fasciste de rapprocher Budapest et Belgrade, d'amener la Yougoslavie dans le camp des puissances totalitaires et de disloquer grâce à son aide l'Entente balkanique.

que la Hongrie était complètement entrée désormais dans le jeu de l'axe Rome-Berlin, mais que le gouvernement de Budapest paraissait désireux de s'appuyer plutôt sur l'Italie fasciste que sur l'Allemagne hitlérienne. Une telle attitude s'explique fort bien car on sait combien les dirigeants magyars sont inquiets des intrigues et des menées du IIIe Reich dans le royaume de Saint-Étienne et à quel point ils redoutent l'action du parti national-socialiste hongrois. La politique italienne a depuis fort longtemps soutenu les points de vue hongrois et elle a procuré aux gouvernants de Budapest des satisfactions fort appréciables. Aussi les rapports italo-hongrois ne sont-ils jamais passés par des phases diverses ainsi que cela a été et est encore le cas pour les relations entre Budapest et Berlin. Avec constance, la diplomatie fasciste s'est efforcée de « faire rendre justice à la Hongrie » et d'obtenir en sa faveur une révision des frontières établies par le traité de Saint-Germain. Les résultats de cette politique dont le principe a été défini il y a bientôt dix-sept ans par la fameuse phrase de M. Mussolini : « Les traités ne sont pas éternels », sont suffisamment connus et ils se sont manifestés tout récemment encore lors du règlement, à l'avantage de la Hongrie, de la question de la Ruthénie subcarpathique et au moment de la délimitation des frontières avec la Slovaquie.

A l'heure actuelle, l'Italie continue à faire tous ses efforts pour considérer la position de la Hongrie et la mettre en mesure de jouer, tout en gardant une certaine indépendance, un rôle important dans le bassin danubien. Le but poursuivi par le gouvernement de Rome paraît être principalement, pour le moment du moins, de rapprocher Budapest de Belgrade. La Yougoslavie occupe, en effet, sur l'échiquier italien, une place tout à fait à part. Elle est destinée, du moins c'est ce que l'on semble croire ici, à entrer dans le groupe des états totalitaires et sa prochaine adhésion au pacte antikomintern ne paraît faire de doute pour personne. La Yougoslavie devrait permettre à l'Italie de dissocier, sinon de disloquer, l'Entente balkanique dont le gouvernement de Belgrade fait toujours partie. Aussi est-il essentiel aux yeux des dirigeants romains qu'une détente réelle intervienne entre la Hongrie et la Yougoslavie. Il importe de mettre sincèrement d'accord ces deux états et d'aplanir toutes les difficultés qui seraient de nature à opposer la vieille amie éprouvée qu'est la Hongrie et le nouveau transfuge qui vient à son tour se joindre à l'Italie. Les sentiments d'estime dont les dirigeants hongrois ont fait preuve à diverses reprises à l'égard des Serbes sont de nature à faciliter le jeu italien. D'autre part, les Magyars n'ont jamais mis l'accent sur leurs revendications à l'égard de Belgrade et ils ont en général laissé plutôt dans l'ombre la question de leurs minorités en Yougoslavie. M. Mussolini et le comte Ciano s'efforceront certainement d'obtenir de leurs interlocuteurs des assurances de bonne volonté effective à l'égard de la Yougoslavie. Au cours de son imminente rencontre à Venise avec M. Cinçar-Markovitch [1], le comte Ciano en fera certainement état pour que le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie lui donne à son tour des garanties analogues. Une fois

[1] La visite du ministre yougoslave dans la cité italienne devait se dérouler les 22 et 23 avril : voir ci-après les nos 486 (et note), 498.

la Hongrie et la Yougoslavie d'accord, rien ne devrait, pense-t-on ici, s'opposer à l'entrée du gouvernement de Belgrade dans le jeu des états totalitaires.

L'exemple yougoslave pourrait alors permettre, surtout s'il était accompagné au besoin d'une pression de la Hongrie et de la Bulgarie sur le gouvernement de Bucarest, d'amener la Roumanie à adopter envers l'Axe une politique conciliante et des plus circonspectes. On se rend bien compte qu'à l'heure actuelle, une grande partie des répugnances manifestées par la Yougoslavie devant la perspective d'une adhésion par trop complète à la politique menée par Rome et Berlin, est déterminée par les pressions que la Roumanie fait sentir en sens contraire à Belgrade et par l'influence que le roi Carol exerce sur le prince régent Paul. Il s'agit de renverser les positions. On pense que si on arrive à détacher suffisamment en un premier temps la Yougoslavie de la Roumanie, il sera beaucoup plus facile ensuite de faire comprendre à Bucarest que la politique roumaine doit tenir compte du point de vue italo-allemand et s'y conformer. Les Roumains seraient alors invités à faire à la Hongrie des sacrifices en Transylvanie et à se montrer accommodants envers la Bulgarie au sujet de la Dobroudja. Moyennant quoi la Roumanie n'aurait plus qu'à appliquer scrupuleusement les clauses du récent traité de commerce qu'elle a conclu avec le Reich [1], pour se voir à l'abri des menaces si graves que ferait peser sur elle une conflagration générale à laquelle elle aurait ainsi l'espoir de n'être pas mêlée. De cette façon, la garantie franco-britannique donnée si publiquement au gouvernement roumain se révélerait inefficace et inopérante. Ce serait une épreuve de force dont la Roumanie ferait les frais au premier chef, mais qui constituerait surtout, pour les deux grandes démocraties, un échec diplomatique retentissant, échec qui pourrait n'être pas sans répercussions sur l'attitude ultérieure de la Pologne. Si la Roumanie décidait au contraire, forte de l'appui franco-anglais, de résister aux pressions de Rome et de Berlin, il y aurait lieu de s'attendre à des coups de force allemands appuyés par une action hongroise résolue ou par des initiatives magyares soutenues avec énergie par Berlin. On estime à Rome que les dirigeants hitlériens ne laisseront pas ignorer à M. Gafenco, au cours de ses entretiens de Berlin [2], ce qu'il en est.

A l'heure actuelle, on a l'impression que le gouvernement de Rome préférerait éviter un nouveau heurt trop violent dans l'Europe balkanique et qu'il donne en l'espèce des conseils de modération au IIIe Reich. Si j'en crois certains renseignements, le comte Teleki et le comte Csaky auraient été informés dès leur arrivée du résultat des conversations du maréchal Goering avec le Duce [3], au cours desquelles certaines divergences se seraient fait jour entre les deux interlocuteurs notamment quant à l'attitude à adopter dès maintenant à l'égard de la Roumanie. Les hommes d'État allemands seraient, en effet, disposés à prendre plus rapidement position que leurs partenaires italiens. Moins désireux que ces derniers de consolider l'équilibre kalkanique, ils

(1) Le 23 mars précédent : voir ci-dessus le n° 151.
(2) La visite du ministre roumain dans la capitale allemande s'était déroulée du 18 au 20 avril. Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 453, 455; ci-après les nos 464, 505.
(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 430 (et note), 444.

auraient plutôt tendance à agir sans tarder à Bucarest en employant les procédés d'intimidation dont ils sont coutumiers.

M. Mussolini, pour sa part, préférerait, d'accord avec les Hongrois et les Bulgares, qui redoutent malgré tout l'emprise allemande et voudraient éviter de faire trop complètement le jeu du IIIe Reich, si cela leur est possible, essayer d'amener la Roumanie à entrer dans le bloc italo-hungaro-yougoslave. Le Duce n'envisagerait d'adopter à Bucarest une attitude différente qu'en cas d'échec définitif de ce projet. Si celui-ci réussissait, la position de l'Italie dans les Balkans en serait sans nul doute fortifiée; l'Allemagne, de son côté, pourrait disposer du pétrole roumain et les puissances démocratiques perdraient toute influence dans ce secteur de l'Europe sud-orientale. Si l'on devait en arriver à une solution plus brutale, l'Allemagne aurait des chances d'en retirer plus d'avantages que l'Italie et la Hongrie, même si cette dernière puissance se trouvait territorialement agrandie par l'annexion de la Transylvanie, car la Régence hongroise subirait complètement la domination du IIIe Reich, dont la Hongrie se trouverait être à la fois le satellite et le soldat.

Pour ces diverses raisons, il y a lieu de considérer qu'à l'heure actuelle la politique mussolinienne travaille pour ce qu'on appelle ici la paix dans les Balkans, c'est-à-dire une révision du *statu quo* territorial et des clauses relatives aux minorités opérée de gré à gré ou tout au moins sans guerre par les principaux intéressés. C'est en ce sens que la diplomatie fasciste pourrait prétendre développer son action dans un sens pacifique, tout en accusant les gouvernements de Paris et de Londres de pousser à la guerre en accordant des garanties qu'on ne leur demande pas à certains états, qui peuvent y trouver des motifs de prendre des positions plus intransigeantes et de se raidir dans une attitude négative de nature à provoquer des conflits. On voudrait en somme substituer au système rigide conçu à Paris et à Londres, pour défendre le *statu quo* actuel dans les Balkans, une conception de création continue dans la paix, si on peut l'appeler ainsi, qui aboutirait à une révision des frontières existantes sans que les puissances démocratiques puissent y trouver matière à intervention et à la création d'un nouvel équilibre balkanique.

En ce qui concerne la Grèce, la concentration de forces italiennes en Albanie est de nature à lui faire comprendre les dangers que comporterait pour elle l'adoption d'une attitude trop ouvertement favorable à la France et à l'Angleterre. La distance qui sépare Argirocastro de Salonique n'est, en effet, pas très considérable et l'armée italienne dispose de moyens de transport rapides. Il y a lieu de noter à ce sujet que le passage du discours du comte Ciano relatif aux rapports italo-grecs [1] a été accueilli très froidement par la Chambre des faisceaux et des corporations et que M. Gayda, dans sa réplique au message du président Roosevelt [2], a oublié — et cet oubli n'est vraisemblablement

[1] Dans son discours du 15 avril devant la Chambre des faisceaux et des corporations, le ministre italien des Affaires étrangères avait traité entre autres sujets de la Grèce : voir ci-dessus le n° 445, note.

[2] Dans le *Giornale d'Italia* du 19 avril, le journaliste italien indiquait que les paroles du président Roosevelt « ne méritaient pas de réponse ». Ce qui importait, c'était de constater que l'initiative du Président « a(vait) déjà fait long feu et que son effondrement laiss(ait) tout en Europe exactement comme auparavant » (dépêche de Rome n° 217, du 19 avril).

pas involontaire — de mentionner la Grèce parmi les états amis de l'Italie.

Il semble, pour le moment, que l'Allemagne ait décidé de s'effacer dans une certaine mesure derrière l'Italie pour laisser celle-ci développer librement sa politique balkanique. Comme j'ai eu l'occasion de le signaler dans mon télégramme nos 1626, 1627 (1), on paraît croire que le maréchal Goering et M. Mussolini se sont mis d'accord pour se répartir les rôles et les zones d'action en Europe. Ainsi que je l'indiquais dans ma dépêche Europe no 210 du 13 avril 1939 (2), le Reich se réserverait l'Europe centrale, orientale et baltique, tandis que l'Italie poursuivrait son action dans les Balkans, en Yougoslavie et en Roumanie notamment.

460

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. no 339 (3). *Berlin, 20 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 avril.)

La violence de la campagne déchaînée par les soins du ministère de la Propagande contre le président Roosevelt et son initiative du 14 avril (4) a réveillé l'opinion allemande de la fausse quiétude à laquelle, depuis trois semaines, elle se laissait aller.

Après l'occupation de la Bohême et de la Moravie et l'annexion de Memel, les services de M. Goebbels s'étaient attachés à rassurer les esprits, à convaincre l'homme de la rue qu'une fois le premier moment de mauvaise humeur passé, les puissances occidentales ne tarderaient pas à reconnaître le fait accompli et à s'incliner devant les nouveaux succès du Führer. A lire ses journaux, l'Allemand moyen avait l'impression que la politique « d'encerclement » britannique se heurtait aux plus grandes difficultés, que les petits états du sud-est de l'Europe n'avaient nullement l'intention de se faire les soldats de l'Angleterre sur le continent et qu'en définitive, les efforts de Londres, voués dès l'abord à l'insuccès, seraient éphémères. Il y avait bien la question polonaise. Mais les feuilles se sont gardées d'insister sur l'aspect le plus inquiétant du problème, à savoir la possibilité d'un conflit armé entre le Reich et la Pologne.

(1) Du 19 avril, ci-dessus reproduit sous le no 444.
(2) Ci-dessus reproduite sous le no 380.
(3) Extraite des archives de l'ambassade.
(4) Sur l'appel adressé, dans la nuit du 14 au 15 avril, par le président des États-Unis au Führer et au Duce, voir ci-dessus le no 413 (note).

D'ailleurs, la plupart des dirigeants responsables se trouvaient absents de Berlin : M. Hitler méditait à Berchtesgaden, le maréchal Goering se reposait en Italie, M. von Ribbentrop était à la campagne et le Dr Goebbels circulait en Méditerranée orientale. Ces absences et ces déplacements étaient considérés par la foule comme autant d'indices rassurants. La presse nationale-socialiste vantait le calme des sphères officielles du Reich qu'elle opposait à l'agitation et aux inquiétudes de Londres et de Paris. Le 15 avril, l'*Angriff* écrivait que « l'Allemagne avait le temps ». C'était la formule même dont on s'était servi en Italie au lendemain de la déclaration radiodiffusée de M. Daladier [1].

Je dois reconnaître que, jusqu'à ces derniers jours, rien, en apparence, ne décelait dans les principaux ministères du Reich la fébrilité ni la nervosité qui préludent d'ordinaire aux coups de force du Führer. Dans les bureaux de la Propagande, notamment, certains fonctionnaires ont manifesté le désir de se rendre prochainement en France pour y passer leur congé. Même tranquillité chez les jeunes officiers. Nulle part, on ne semblait éprouver la crainte d'un conflit prochain et généralisé.

Dans les couloirs de la Wilhelmstrasse, les ambassadeurs « en congé » rongent leurs freins. Actuellement, ils ne sont pas moins de sept, retenus loin de leurs postes, en comptant M. von Moltke qui, en dépit du retour de l'ambassadeur de Pologne à Berlin, n'a toujours pas rejoint Varsovie. Le comte Welczeck a gardé, quant à lui, son optimisme souriant. Il déclare à qui veut l'entendre que nul ne songe à faire la guerre en Allemagne et qu'il espère bien pouvoir retourner sous peu à Paris.

Aujourd'hui, on peut percevoir les symptômes d'une modification sensible. La rude franchise du président Roosevelt a dissipé en grande partie les illusions de la population allemande en lui prouvant que la situation demeure sérieuse et qu'aux yeux de Washington comme à ceux de Londres et de Paris, le IIIe Reich ne bénéficie pas encore du non-lieu qui lui permettrait de se lancer sans remords dans de nouvelles aventures. Cette constatation renforcée par l'annonce bruyante de la convocation du Reichstag [2], a sans nul doute assombri l'atmosphère de fête que les services officiels ont voulu donner, dans la plus large mesure, à la journée du 20 avril. Dans les circonstances présentes, le public allemand redoute plus de mal qu'il n'espère de bien d'un discours d'Adolf Hitler.

Les festivités de l'anniversaire ont eu, d'ailleurs, un caractère presque exclusivement militaire et, avec la meilleure volonté du monde, les Berlinois n'ont certes pu oublier leurs préoccupations. La gigantesque avenue qui traverse Berlin de l'est à l'ouest n'a été inaugurée hier soir que pour permettre aujourd'hui la plus grande parade militaire à laquelle la nouvelle Allemagne ait jamais assisté. Pendant quatre heures et demie, entre les pylônes à la Schinkel qui ornent la capitale, du Château à la place Adolf Hitler, près de 60.000 hommes ont défilé en rangs compacts, suivis du matériel le plus perfectionné. Des pièces d'artillerie de tous calibres, dont certains modèles d'artillerie lourde

[1] Du 29 mars : voir ci-dessus le n° 202 (note).
[2] Sur cette annonce, voir ci-dessus le n° 426.

récemment sortis des usines Skoda, des autos blindées, plus de 300 chars de combat, 170 avions ont donné une image, qu'on a voulu saisissante, de la force germanique. Cette démonstration était manifestement à deux fins; il s'agissait à la fois d'inspirer le respect aux représentants des puissances étrangères réunis dans les tribunes officielles — particulièrement aux délégations des petits états européens du Sud-est — et de convaincre la foule que l'Allemagne n'avait rien à redouter de ses ennemis.

Il est difficile de dire si la démonstration a réussi en ce qui concerne le premier point. Quant au second, on a pu observer qu'une certaine réserve pesait sur le public. Sur son passage, le Führer n'a guère été acclamé. Son visage a semblé sérieux et, par moments, crispé. Au spectacle de cette armée en marche, l'Allemand moyen a senti s'approcher le spectre de la guerre. Bien qu'accablé par des nécessités économiques de plus en plus lourdes, il n'y croit pas encore, mais, au fond de lui-même, il y est déjà résigné. Ne serait-ce, comme le chuchotent quelques-uns, que parce qu'on en espère la fin du régime hitlérien.

461

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 90 [1]. *Ankara, 21 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 mai.)

Je n'ai pas encore été informé des intentions du gouvernement touchant le renouvellement de l'accord commercial franco-turc [2]; j'ai signalé à deux reprises au Département que le délai de dénonciation expirait le 30 avril : je suppose donc que la prochaine valise m'apportera les instructions opportunes.

Je suis en tout cas certain qu'il ne saurait exister de désaccord entre le Département et cette ambassade sur une constatation essentielle : le mécanisme que le dernier arrangement avait voulu faire fonctionner n'a pas répondu aux espoirs — mêmes modestes — que l'on avait pu mettre en lui. Un système est jugé lorsqu'une société française, la Régie générale, adjudicatrice de travaux à Smyrne, doit, en raison de l'état de *clearing* franco-turc, commander en Allemagne les machines qui lui sont nécessaires, ou lorsqu'il ne faut pas moins qu'un achat exceptionnel d'opium à destination de l'Indochine pour payer ces créanciers privilégiés que sont nos libraires et éditeurs de journaux...

Et cependant, jamais n'a été aussi souhaitable le développement des courants commerciaux franco-turcs.

(1) Extraite des papiers Massigli.

(2) L'accord commercial du 29 août 1929 entre la France et la Turquie accordait à cette dernière le traitement de la nation la plus favorisée. Un nouvel accord, conclu le 27 juillet 1933, révisait les clauses de consolidation du précédent dans un sens restrictif.

Le gouvernement turc est parfaitement conscient du danger que peut comporter à la longue pour l'indépendance nationale, qu'il est si jalousement soucieux de maintenir, l'accaparement progressif par l'Allemagne de la production turque; l'absorption par le Reich des pays tchèques vient encore d'accroître la part allemande dans l'ensemble des échanges commerciaux de la Turquie, et l'exemple du traité de commerce germano-roumain (1) instruit ceux des dirigeants de ce pays qui auraient pu l'oublier du risque qu'il y a à être pour l'Allemagne hitlérienne un trop utile fournisseur, — voire un trop bon client... Le renom de l'industrie allemande a souffert d'autre part des incidents retentissants auxquels ont donné lieu les malfaçons constatées sur les navires de commerce construits pour la *Deniz Bank* par les chantiers Krupp; le bruit a couru que les sous-marins en cours de livraison donnaient des mécomptes analogues... On commence à se plaindre de la place trop grande prise par les techniciens allemands dans la vie du pays. Enfin, la politique générale incline aujourd'hui la Turquie vers les puissances occidentales et le glissement vers nous s'accompagnerait peut-être de moins de précautions, si l'on ne nourrissait ici la crainte de voir l'Allemagne cesser d'un jour à l'autre ses achats alors que d'autres débouchés ne seraient pas assurés.

En un mot, jamais les circonstances n'ont été plus favorables à un développement de nos exportations en Turquie; jamais le gouvernement turc n'a eu plus de raisons de souhaiter que la France s'intéresse davantage au marché turc; jamais, ne semble-t-il, il n'a été plus nécessaire que nous employions nos efforts à reprendre sur ce marché une partie de la place que nous avons perdue.

Le Département est trop bien informé des raisons qui, au cours de ces dernières années, sont venues compliquer le problème pour que je m'étende sur ce sujet. Le règlement en marchandises des coupons de la dette, le déblocage en marchandises des créances par la pénurie de devises dont souffre ce pays ont aggravé le mal que la politique d'achat au-dessus des cours mondiaux, pratiquée en grand par l'Allemagne, devait nécessairement provoquer. Sans doute, comme le signale la note de M. Lorand n° 17 du 6 janvier (transmise au Département par ma dépêche n° 3 du 15 janvier) (2), des mesures tendant à enrayer l'accroissement incessant des primes de compensation seraient opportunes et il conviendrait d'encourager tout effort du gouvernement turc dans ce sens. D'autre part, une réduction de la pointe de change de 35 % serait évidemment dans l'intérêt de notre commerce d'exportation; mais nous ne saurions espérer obtenir dans cette voie de très importants résultats. Si un effort doit certainement être fait pour obtenir la réduction de la pointe, il n'est pas permis de nourrir beaucoup d'illusions sur l'issue finale, alors que l'Angleterre — malgré les crédits qu'elle a accordés à la Turquie — lui concède une pointe de 30 % et que l'Allemagne elle-même en accorde autant, à condition, il est vrai, que les devises ainsi obtenues soient entièrement dépensées dans le Reich.

(1) Conclu le 23 mars précédent : voir ci-dessus le n° 151.
(2) Qu'il a paru superflu de retenir, le sens en étant indiqué ici.

Il ne faut point se payer d'illusions : si nous voulons permettre au commerce franco-turc de prendre un essor aussi nécessaire qu'il pourrait être profitable, nous devons régler deux problèmes essentiels : il faut trouver un moyen pour que la liquidation si lourde du passé cesse de peser sur les transactions, il faut trouver les moyens d'augmenter le tonnage et le montant de nos achats en Turquie.

Dans sa note précitée du 6 janvier, notre attaché commercial a fait allusion à l'idée déjà discutée à Paris de confier à la Société commerciale franco-turque la liquidation de l'ensemble de l'arriéré commercial et financier. Je ne sais si c'est ou non cette société qui est le mieux qualifiée pour une telle liquidation; mais je retiens l'idée d'un organisme spécial pour une tâche spéciale. Quelle que soit l'importance de nos anciennes créances financières sur la Turquie, quelque nécessité qu'il y ait à en assurer le rapatriement progressif, il serait déplorable que, de ce fait, nos industries d'exportation fussent mises dans l'impossibilité de reconquérir ou de conserver leur place dans un pays dont le développement, même s'il doit se ralentir, paraît néanmoins assuré. Une partie trop grave se développe actuellement en Turquie pour que nous y apparaissions seulement comme des collecteurs de créances, incapables de jouer un rôle dans l'équipement économique d'un pays neuf.

Mais dans un pays sans autres réserves que l'inépuisable capacité de travail de ses habitants, ce rôle suppose nécessairement que par nos achats, nous donnons aux Turcs la possibilité d'acheter à leur tour notre production, ou que nous leur ouvrons des crédits.

J'ignore si le gouvernement croira possible de s'engager dans cette seconde voie. Politiquement, je dois le souhaiter. L'Angleterre l'a fait, après l'Allemagne; elle n'a pas à s'en repentir, jusqu'à présent. Nous devons tenir pour acquis que l'Allemagne va tenter un sérieux effort pour arrêter un glissement dont elle ne mesure pas encore l'étendue exacte mais qui l'inquiète fort. La venue précipitée de M. von Papen [1], dont on annonce l'arrivée dix jours après que l'agrément a été donné à sa désignation, en témoigne assez — et nous pouvons être assurés qu'il n'arrive pas les mains vides...

Si, dans le plateau de la balance, nous ne pouvons, comme l'Angleterre, apporter des crédits, il n'en sera que plus impérieusement nécessaire que nous développions nos achats.

La solution, sur ce terrain, ne dépend que de nous.

Des chiffres que me fournit notre attaché commercial, il résulte que la part turque dans les importations en France de produits étrangers (les produits de nos colonies n'entrant pas en ligne de compte) n'a été en 1937 que de 0,35 % (111 millions sur 32 milliards); en 1938, elle a été de 0,42 % (140 millions sur 33 milliards). Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

En 1937 (les chiffres exacts pour 1938 manquent encore), les tabacs turcs achetés par nous représentent moins de 5 % (4,8 %) des tabacs étrangers importés en France (3 millions sur 62); nos achats de coton représentent 0,0035 % de nos achats de coton étranger (700.000 francs sur 2 milliards); nos achats en

[1] Qui avait été désigné comme ambassadeur du Reich à Ankara : voir ci-après les nos 494, 511.

laine 0,06 % (12 millions sur 2 milliards) ; sur 4.500.000.000 de francs de houille importée, il n'y a que 13.000.000 de charbon turc (0,0028 %). Pour les légumes secs, la proportion est de 0,35 % ; elle est de 0,022 % pour les céréales.

Quel que soit le rôle que jouent les questions de qualité et de prix, il n'est pas concevable que moyennant un peu de peine et de bonne volonté, cette situation, si le gouvernement le veut, ne puisse être modifiée : pour des quantités relativement si faibles, les questions de prix ne doivent pas jouer.

M. Lorand a étudié avec un soin particulier la question des tabacs. Les conclusions de son étude ne laissent aucun doute sur la possibilité pour nous d'augmenter dans une très large mesure nos achats, sans que pour autant nos fournisseurs traditionnels aient des raisons sérieuses de se plaindre. La question me paraît si importante que, pour ma part, je souhaiterais que M. le Directeur général de la Régie vînt l'étudier sur place : il peut être assuré que je ne négligerais rien pour lui faciliter son séjour.

Des circonstances de politique générale ont amené le gouvernement français à faire un gros effort pour développer nos achats en Roumanie et en Yougoslavie. La Turquie, gardienne des Détroits et limitrophe de la Syrie, n'a certes pas pour nous moins d'importance que les autres pays balkaniques : les négociations politiques actuellement en cours en témoignent. Je demande instamment à Votre Excellence d'accepter de voir le problème sous cet angle et d'obtenir de ses collègues des Finances et du Commerce qu'ils acceptent de faire de même. La paix ne sera pas définitivement assurée, même si la crise actuelle est surmontée, l'importance géographique et politique de la Turquie demeurera pour nous la même : l'effort que je sollicite restera donc nécessaire. J'entends déjà des Turcs dire : « Si nous écoutons les propositions franco-anglaises, qui achètera nos laines et nos tabacs? » Nous pouvons être sûrs que la propagande allemande manie sans discrétion cet argument.

On fait valoir, il est vrai, qu'une raréfaction de certains des produits les plus importants, tel le charbon, se manifeste sur le marché turc. C'est, à mon sens, une raison de plus pour nous employer, d'une part à développer au maximum l'achat des matières premières et des denrées qui se trouvent en abondance, d'autre part, à découvrir de nouvelles catégories de produits disponibles. Il ne faut pas compter sur les Turcs — sollicités de toutes parts — pour faire ce travail à notre intention. A défaut d'une politique d'achats, coordonnée entre la France et l'Angleterre, qui pourrait être singulièrement efficace, mais dont la mise au point serait en tout état de cause assez longue, une politique française, suivant un plan bien défini à l'avance, ne serait certainement pas sans effet. Quand même notre effort ne porterait que sur des produits tels que les tabacs et la laine, il serait fructueux. Il est en vérité paradoxal de constater que l'Allemagne, en même temps qu'elle impose des restrictions à ses fumeurs, arrive à doubler ses achats de tabacs turcs, et que nous — qui ignorons ces restrictions — ne parvenons à accroître les nôtres qu'à la faveur de l'incendie d'un de nos entrepôts...

Nous devons avoir dans ce pays une politique économique à larges vues et de longue haleine. Je souhaiterais que la prochaine négociation commerciale fournît l'occasion de l'inaugurer.

462

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 379 (1). *Paris, 21 avril 1939, 21 h. 45* (2).

Je suis avec beaucoup d'attention les efforts que vous faites pour améliorer les relations franco-turques.

Je pense avoir lundi (3) une conférence au sujet du Sandjak et je vous transmettrai aussitôt les indications nécessaires pour la continuation de vos conversations avec M. Saraçoglu.

463

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1659 (4). Réservé. *Rome, 21 avril 1939* (5).

(*Reçu :* le 22, 12 h. 30.)

La nature des rapports italo-allemands est des plus complexes et des plus difficiles à définir. Le sujet mérite, pourtant, de retenir toute l'attention.

En apparence, l'union des deux puissances de l'Axe est intime et totale. Inébranlable, indéracinable, « incoulable », il n'est pas d'adjectif assez fort dans le langage des journaux et des dirigeants de l'un et l'autre pays pour établir le caractère absolu et définitif de cette association.

Si l'on semble en douter, au dehors, si on laisse deviner l'ombre d'une espérance qu'un jour ce mariage pourrait se rompre, on provoque aussitôt une tempête de protestations, des gestes, des actes qui sont autant de démentis cinglants et décisifs.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Soit le 24 avril. La trace de la conférence ne se retrouve pas dans les archives du Quai d'Orsay.
(4) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Par courrier en clair.

Les deux partenaires ont institué, entre eux, un système de voyages, de visites individuelles et collectives, de communication de renseignements et de documents, sans cesse en action. Des fonctionnaires de tous les ordres sont échangés d'une administration à l'autre. Des officiers de tous les grades accomplissent des stages prolongés dans les deux armées. La presse de Berlin et celle de Rome concertent leurs campagnes et se nourrissent d'emprunts réciproques. Le Führer et le Duce sont reliés entre eux directement par le téléphone. Jour et nuit, est tissé, en quelque sorte, un réseau dont les mailles se multiplient et se resserrent sans arrêt.

Tout cela n'empêche pas, cependant, qu'à la base d'une si exemplaire collaboration ne subsistent l'antipathie et la méfiance. L'Allemand n'a guère d'estime pour son allié; il le soupçonne de rester prêt à le trahir.

L'Italien se plaint de l'air de supériorité que son associé affiche à son égard. Il lui attribue un dessein de domination et d'hégémonie.

L'Allemagne soumet l'Italie à une surveillance de tous les instants, qu'elle exerce par le moyen d'une multitude d'agents, qui opèrent dans la Péninsule comme chez eux.

L'Italie s'irrite de cet empiètement constant; elle redoute d'être utilisée comme un simple instrument; elle a la hantise d'avoir fait un mauvais marché et de jouer un jeu de dupe.

Elle est conduite de la sorte, à mesure qu'elle s'engage, à se réserver des moyens de se dégager. Les événements récents ont jeté sur le double aspect de son attitude une lumière particulièrement révélatrice, à la faveur de laquelle on la voit à la fois servir l'Axe et prendre des assurances contre lui.

C'est ainsi que l'occupation de l'Albanie a pour but d'empêcher que se nouent, dans le Sud-est européen, les anneaux de la coalition des états occidentaux contre les puissances totalitaires. Mais il est probable qu'elle a, en même temps, pour but d'arrêter le progrès éventuel du Reich vers l'Adriatique, d'affirmer le caractère essentiellement italien de cette mer.

Quant l'Italie prend pied dans les Balkans, c'est pour y combattre l'influence de la Grande-Bretagne et de la France et pour y désarticuler l'Entente balkanique; mais du même coup, elle acquiert la faculté d'y contrôler et, au besoin, d'y contrarier les manœuvres de l'Allemagne.

Quand elle tend la main ostensiblement à la Yougoslavie, c'est pour détourner cette dernière de Londres et de Paris, pour l'attirer dans le pacte antikomintern, pour l'inciter à agir à l'intérieur de l'Entente balkanique comme un ferment de désagrégation; mais c'est aussi une façon de ne pas la laisser seule livrée aux intrigues que le Reich développe en Croatie et en Slovénie, et de suggérer, par son intermédiaire, aux états de l'Entente balkanique qu'ils peuvent trouver à Rome, avec moins de danger qu'à Berlin, un appui et une protection.

Déjà, lorsqu'étaient en cause les frontières de la Slovaquie, la politique italienne avait soutenu vigoureusement les prétentions hongroises et travaillé à l'établissement d'une frontière commune hungaro-polonaise. Elle accentue aujourd'hui ses avances aux Magyars. Le comte Teleki et le comte Csaky, en y répondant, proclament leur attachement à l'Axe; mais ils ne cachent pas que,

s'ils donnent à l'Allemagne un tiers de leur cœur, les deux autres tiers vont à l'Italie [1].

Il n'est pas moins curieux de constater qu'au moment où l'Allemagne paraît animée du plus violent ressentiment contre l'Angleterre et l'attaque sans aucun ménagement dans ses journaux, l'Italie déclare publiquement le cas qu'elle fait de son accord avec la Grande-Bretagne et proclame sa volonté d'y demeurer fidèle.

Sans doute, si les puissances démocratiques s'unissaient avec la Russie des Soviets par une alliance militaire, si elles menaçaient les régimes totalitaires comme tels, si elles mettaient en œuvre une croisade idéologique, l'Italie, mue par l'instinct de conservation et prête à la lutte, ferait-elle avec l'Allemagne, pour la défense commune, un bloc sans fissure.

Mais elle n'en a pas moins été profondément choquée et alarmée par l'absorption de la Bohême et de la Moravie; et si, demain, le Reich poussait ses entreprises contre la Pologne ou la Roumanie, il est probable que l'Italie éprouverait des hésitations.

Il ne faudrait évidemment pas forcer les choses. Toute cette tactique italienne est singulièrement subtile, délicate, traversée de contradictions et difficile à saisir, consciente et subconsciente. On ne doit pas en conclure trop vite à des possibilités de revirement et à l'éventualité d'un « tour de valse ». On doit, surtout, se garder d'y faire allusion avec le manque de précaution et de nuance, l'habitude d'étalage indiscret et brutal, dont, trop souvent, la presse des pays démocratiques donne l'affligeant spectacle.

Pourtant, la diplomatie de ces pays aurait tort de n'en pas tenir compte. Qu'elle dresse un mur contre les ambitions conquérantes de l'Italie, unie à l'Allemagne par l'Axe, rien de plus salutaire. Mais peut-être agirait-elle sagement en laissant, dans ce mur, une chatière que pourrait, à l'occasion, utiliser une Italie qui n'est pas sans ressentir des inquiétudes, lorsqu'elle se voit dans la dépendance d'une Allemagne envahissante au sein de l'Axe.

464

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 217 à 226 [2]. *Bruxelles, 21 avril 1939* [3].

A l'issue d'un déjeuner chez le ministre de Roumanie, auquel étaient également invités mes collègues d'Angleterre et d'Amérique, sir Frederick Leith-Ross, le ministre de Pologne et ses collègues balkaniques, M. Gafenco — qui

[1] Sur le voyage des hommes d'État hongrois à Rome, voir ci-dessus le n° 459.
[2] Extraite des archives de l'ambassade.
[3] Par fil.

ne cachait pas que la partie la moins agréable de son voyage était passée — m'a donné sur son séjour à Berlin [1] les indications suivantes :

La conversation qu'il a eue avec M. Hitler en présence de MM. von Ribbentrop et Meissner a duré plus d'une heure. La dernière et plus grande partie de la visite a consisté, m'a dit le ministre roumain, dans un de ces véhéments monologues dont on pourrait être très impressionné si l'on ne savait qu'ils sont dans les habitudes du Chancelier.

M. Hitler a déclaré avoir les intentions les plus amicales pour la Roumanie, avec laquelle l'Allemagne ne songe à avoir à l'avenir que les meilleures relations. Il ne s'expliquait pas que l'Angleterre et la France aient cru nécessaire de donner des garanties à la Roumanie.

Le ministre roumain, peu désireux de voir le Chancelier formuler quelque proposition concrète faisant équilibre aux déclarations française et anglaise, n'a pas cherché à se faire préciser les assurances que M. Hitler lui donnait. Il a répondu par contre qu'il avait été heureux de recevoir de Paris et de Londres des assurances où la Roumanie trouvait une marque de plus de leur amitié, et dont elle ne pouvait que se féliciter dans l'état de trouble où se trouve actuellement l'Europe. L'Allemagne paraissait redouter un encerclement. Il ne s'agissait de rien de tel, mais il fallait se rendre compte que l'inquiétude générale provoquée par les derniers événements et par le caractère vague et changeant des motifs invoqués par le Reich allait du groupement des populations allemandes à l'établissement d'un espace vital.

Le Chancelier a repris qu'il n'avait en vue que la paix. Il n'avait aucune intention d'attaquer la Hollande, la Belgique ou la Suisse, que ce serait absurde (*ganz verrückt*). L'Allemagne n'avait aucun intérêt en cas de conflit à étendre son front. Ce serait parfaitement inutile quand on a tous les moyens d'agir directement.

Sans doute l'Allemagne ne renonçait pas à avoir des colonies. Elle ne songeait pas aux colonies hollandaises, belges ni portugaises, malgré que pour ces dernières des perspectives lui aient été ouvertes (M. Gafenco n'a pas compris à quoi pouvait répondre cette allusion que je m'expliquerais comme tendance à semer la suspicion entre Londres et Lisbonne, ou se référant peut-être à quelque réveil des vieilles ambitions espagnoles sur le Portugal). Mais l'Allemagne tient au retour de ses anciennes colonies.

M. Hitler a repris le plaidoyer par lequel il tente habituellement de convaincre de ses intentions pacifiques. Avec l'Angleterre, il avait conclu un accord naval. En ce qui concerne la France, il avait à maintes reprises déclaré qu'il avait renoncé à l'Alsace-Lorraine et il avait imposé cette renonciation à la presse et à l'opinion allemandes. Il avait également renoncé à aller plus loin que le Brenner.

Quant à la Hongrie, il ne souhaitait pas qu'elle s'agrandît, pas plus au détriment de la Yougoslavie que de la Roumanie où les éléments allemands n'avaient

[1] Le ministre roumain des Affaires étrangères, arrivé à Berlin le 18 avril, avait eu immédiatement un long entretien avec M. von Ribbentrop.

pas à se plaindre, ce qui n'était pas le cas au temps où ils étaient sous la domination hongroise. En Slovaquie, il aurait été disposé à un partage d'influence avec la Pologne et la Hongrie, mais il n'avait pas été suivi.

Avec la Pologne, il avait conclu l'accord de 1934 (1). Il s'y tenait. Mais Dantzig était ethniquement, économiquement et politiquement allemande. C'était là affaire à régler entre l'Allemagne et la Pologne, à laquelle il était disposé à laisser certaines satisfactions d'amour-propre. Une communication avec la Prusse orientale était également nécessaire.

Prenant alors un ton véhément, M. Hitler s'est emporté contre l'Angleterre avec qui cependant il serait encore disposé à s'entendre, ne mentionnant la France que pour lui reprocher de se laisser entraîner dans le sillage britannique. L'Angleterre avait tort de s'en prendre comme elle le faisait à l'Allemagne. Celle-ci n'avait jamais été aussi forte. S'il y avait conflit, des villes allemandes seraient détruites, mais les villes ennemies le seraient aussi. Puis l'excitation serait tombée et le Chancelier aurait déclaré que ce serait une catastrophe, la fin de l'Europe et le tout au profit de la Russie soviétique à peine atteinte. Ainsi se serait terminé l'entretien, dont M. Gafenco m'a dit avoir également fait part au roi des Belges qui l'a reçu en audience ce matin.

Comme je lui demandais quelles étaient ses intentions en ce qui concerne la suite de son voyage, M. Gafenco m'a dit qu'il craignait les exagérations de la presse; il craignait également que les efforts déployés en faveur de la paix ne fussent présentés comme la construction d'un « système sur le papier » (M. Pella, ministre de Roumanie à La Haye étant présent, il avait, au cours du déjeuner, fait une allusion aimable mais assez ironique à la Société des Nations).

M. Gafenco s'est également montré préoccupé des incidences possibles des négociations poursuivies avec le gouvernement soviétique et désireux d'arriver à Paris avant leur conclusion (2). Il en parlera sans doute à M. Tataresco, qu'il compte voir demain samedi à Dunkerque, Calais ou Boulogne qu'il gagnera par la route après un déjeuner offert par le Premier ministre belge. Il verra les ministres anglais dès dimanche soir et pense arriver à Paris dans l'après-midi de mercredi.

M. Gafenco a exprimé toute sa satisfaction de la transformation de notre légation en ambassade (3) et du maintien à ce poste de M. Adrien Thierry.

(1) Allusion à l'accord germano-polonais de non-agression du 26 janvier 1934 : voir, au tome V de la première série, les nos 278 (et note), 288, 293, 309, 320, 324, 330, 337.

(2) C'est le 26 avril, à 23 h. 15, que le ministre roumain, venant de Londres, devait arriver dans la capitale française : voir ci-après le no 505 (et note).

(3) Sur la récente promotion de M. Thierry à la dignité d'ambassadeur de France à Bucarest, voir ci-dessus le no 384 (note).

465

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT

Aide-mémoire (1)

21 avril 1939.

Une source bien informée à Rome a exprimé l'avis au gouvernement de Sa Majesté en Angleterre que personne en Italie ne veut entrer en guerre avec la Grande-Bretagne et que l'Italie ferait de son mieux pour retenir l'Allemagne, mais cette action nécessite un appui. M. Mussolini, pensait-on, était probablement très préoccupé et extrêmement désireux que la France fît un geste. Il y a des raisons de croire que cet avis représente exactement la position telle que la voient les Italiens et que M. Mussolini, comme il en a déjà informé le Premier ministre, n'emploiera pas son influence en faveur de la paix pour arrêter M. Hitler jusqu'à ce qu'il [se] soit assuré que le gouvernement de la République française est disposé à des conversations. Il y a lieu de se rappeler que M. Mussolini a adopté une attitude en quelque sorte analogue au moment de la crise de septembre, et ce ne fut que lorsque son aide fut invoquée par le gouvernement de Sa Majesté qu'il consentit à agir.

Il se peut donc qu'il soit encore temps de renforcer la position de M. Mussolini en vue de son action sur M. Hitler pour l'empêcher de prendre une initiative qui pourrait entraîner une guerre européenne, si vraiment M. Mussolini est disposé à exercer une influence modératrice à Berlin. Il semble toutefois que ceci ne serait possible que si le gouvernement de la République française et le gouvernement italien étaient à nouveau en contact. Des informations reçues par le gouvernement de Sa Majesté permettent de croire en effet que le gouvernement italien craint fort à l'heure actuelle d'être entraîné dans une guerre avec la France à la suite de quelque incident dont l'Italie ne serait pas directement responsable.

Le gouvernement de Sa Majesté pense qu'il ne peut se fier à ce que M. Mussolini (particulièrement après son action en Albanie) soit du côté de la modération; mais il y a un ou deux signes encourageants. M. Mussolini a pris à l'égard du gouvernement de Sa Majesté un engagement direct que les troupes italiennes seront retirées d'Espagne après le défilé de la victoire à Madrid (2). Il est vrai que la date de cette parade a été remise après le 2 mai; mais il y avait des informations dans la presse du 20 avril indiquant le retour en Italie de 2.000 hommes d'Espagne qui peuvent, semble-t-il, être un témoignage des

(1) **Extrait des papiers Bonnet.**

(2) **Allusion vraisemblablement aux assurances fournies, le 6 février, par le ministre italien des Affaires étrangères à l'ambassadeur de Grande-Bretagne : voir au tome XIV de la présente série, le n° 68.**

intentions de l'Italie. D'autre part, on aura remarqué que le discours du comte Ciano [1] justifiant l'attaque de l'Italie contre l'Albanie était conçu en un langage qui n'était pas provocant. Le gouvernement de Sa Majesté a aussi recueilli la preuve de sources variées que le gouvernement italien attache sincèrement de l'importance au maintien de l'accord anglo-italien, quelle que soit la conception assez particulière qu'il peut avoir de l'observation de ses clauses.

Dans ces circonstances et en vue des dangers de la présente situation, le gouvernement de Sa Majesté estime qu'un risque vaut d'être couru dans l'espoir d'amener M. Mussolini à empêcher M. Hitler de se précipiter dans une folle aventure. Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît parfaitement qu'il eût en tous les cas été extrêmement difficile pour le gouvernement de la République française de rétablir un contact avec l'Italie, et que ces difficultés ont été rendues bien plus grandes encore par l'attaque de l'Italie contre l'Albanie. Aussi ne suggère-t-il pas que le gouvernement de la République fasse des concessions qu'il estime dangereuses dans l'espoir que M. Mussolini sera ainsi dissuadé de se joindre à une attaque contre la France.

Le gouvernement de Sa Majesté désire soumettre ces considérations au gouvernement de la République, avec l'espoir sincère que celui-ci pourra estimer possible le rétablissement d'un contact avec le gouvernement italien. En même temps, le gouvernement britannique désire préciser, pour écarter tout doute possible, qu'il ne suggère pas que le gouvernement de la République fasse des concessions qu'il estimerait dangereuses et que le gouvernement anglais donnera au gouvernement français son entier appui en vue de résister à toute revendication déraisonnable que l'Italie pourrait avancer. Mais le gouvernement anglais considère essentiel qu'un contact soit rétabli entre les deux gouvernements dans le plus bref délai possible et sans attendre le retrait des troupes italiennes d'Espagne.

466

RÉUNION DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAUX DU 21 AVRIL 1939

Procès-verbal [2]

Très secret.

L'ordre du jour était le suivant :

— aide éventuelle à l'armée belge;
— collaboration franco-britannique à la frontière syro-palestinienne;
— organisation du haut commandement français en temps de guerre;
— théâtres d'opérations.

[1] Le 15 avril, devant la Chambre des faisceaux et des corporations : voir ci-dessus le n° 445 (note).

[2] Extrait des archives de la Guerre et portant la signature du général Gamelin.

La réunion était présidée par le général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale.

Assistaient à la réunion :

M. le vice-Amiral Darlan, chef d'État-major général de la Marine;
M. le Général Vuillemin, chef d'État-major général de l'armée de l'Air;
M. le Général Bührer, chef d'État-major général des Colonies;
M. le Général Georges, membre du conseil supérieur de la Guerre;
M. le Général Colson, chef de l'état-major de l'Armée;
M. le Général Huntziger, membre du conseil supérieur de la Guerre;
M. le Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
M. le contre-Amiral Bourragué, sous-chef d'État-major général de la Marine;
M. le contre-Amiral Le Luc.
M. le Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'armée de l'Air;
M. le Général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le contre-Amiral Fernet, secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le Général Lahoulle, secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le Colonel Aymé, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

Le général Gamelin ouvre la séance à 16 heures et aborde la première question de l'ordre du jour : aide éventuelle à l'armée belge. A son avis, il serait absurde d'engager l'armée française par morceaux dans une bataille de rencontre.

Deux cas sont possibles :

1° Les Belges nous appellent en temps utile, c'est-à-dire avant d'être attaqués.

Nous pouvons alors nous porter en sûreté en arrière du dispositif belge, prêts à l'étayer s'il menace de craquer.

Les éléments légers se portent en outre au sud de la Meuse sur le front Liège-Arlon pour soutenir et recueillir les chasseurs ardennais et faciliter le jeu des destructions.

2° Les Belges nous appellent trop tard :

Nous ne pouvons alors que recueillir les morceaux en poussant des éléments légers en avant et en occupant en force l'Escaut.

Il n'y a pas de position intermédiaire entre le canal Albert et l'Escaut. La position Bruxelles-Namur n'existe malheureusement pas.

Le chef d'État-major général belge a demandé si nous étions toujours dans l'esprit des accords antérieurs.

Il lui a été répondu affirmativement, mais son attention a été attirée sur le fait que les conditions optima d'une intervention française correspondent au cas d'un appel belge lancé avant même que la Belgique soit attaquée.

Le général Vuillemin demande toutefois que nous soyons mis au courant de l'organisation du guet en Belgique, ce qui faciliterait l'intervention rapide des aviations française et anglaise.

Le général Gamelin conclut que la Belgique étant initialement le seul front de départ possible d'une offensive contre l'Allemagne, nous devons nous attacher à galvaniser la résistance des Belges, mais sans nous lier avec eux par des engagements trop stricts.

Le vice-amiral Darlan fait observer que la marine anglaise prenant à sa charge la défense de la mer du Nord, la question belge ne nous intéresse qu'indirectement, du point de vue maritime.

*
* *

Le général Gamelin aborde ensuite la question de la collaboration franco-britannique à la frontière syro-palestinienne en temps de paix et en temps de guerre; il fait remarquer à ce propos que nous sommes à la veille de conclure un accord avec les Turcs (1). A la question posée par les Britanniques, devons-nous répondre en leur offrant des troupes soit pour l'Égypte, soit pour la Palestine?

Le général Huntziger expose qu'en cas de guerre le Levant est une plate-forme intéressante d'où peuvent partir des actions d'appui aux théâtres voisins (2). Le Levant peut, en particulier, contribuer à la défense du canal de Suez, tout en épaulant le côté turc. Notre contribution peut consister dans l'envoi d'un détachement transporté en Égypte par mer, ou mieux, par terre, la voie ferrée de Haïffa à Kantara étant peu susceptible d'être atteinte par le feu des bâtiments à la mer. Ce transport peut aussi être effectué partiellement par camions. Le détachement pourrait comprendre initialement 3 bataillons, une ou deux batteries, un escadron et du génie. Cela serait d'un effet moral profond sur l'Égypte. Nous devons éviter de nous mettre en fâcheuse position vis-à-vis du monde arabe en prenant plus ou moins la place des Anglais dans le guêpier palestinien.

Jusqu'ici, nous n'avons exercé qu'un faible contrôle à la frontière et nous avons donné asile à des éléments rebelles à l'autorité britannique. Le moment est venu de prendre position du côté syrien. Les gens de Damas soudoient l'insurrection palestinienne; nous ne devons pas avoir l'air d'en faire autant. Du côté des Turcs, il y aurait intérêt, pour les lier à nous, à pouvoir montrer notre drapeau sur les Détroits et même vers Constantinople. Il y aurait place, en particulier, dans leurs fortifications pour des techniciens et des spécialistes fournis par nous.

Le général Gamelin signale que les Turcs ont fait des propositions dans ce sens, demandant l'envoi d'une mission turque en France et d'une mission française en Turquie.

(1) Dans le cadre de cette négociation, le gouvernement turc venait de remettre à l'ambassadeur de France une note, dont le texte est ci-après reproduit sous le nº 467 (annexe).

(2) *Note du document* : L'ordre intérieur étant maintenu par des troupes autochtones.

Le général Huntziger montre l'intérêt qui s'attacherait à ce que la défense des Détroits soit remise en état sous notre contrôle.

Le vice-amiral Darlan déclare que la Marine se prêtera à l'étude de cette question.

Le général Huntziger souligne que — de l'avis même des Britanniques — la base de Rayak est bien supérieure à toute base aérienne anglaise du même théâtre.

Le général Vuillemin fait observer que la réorganisation complète de l'aviation du Levant n'est pas achevée.

Le général Huntziger note cependant la valeur des bases aériennes turques qui menacent les positions italiennes du Dodécanèse et conclut que le Levant est un réservoir de forces estimable, qu'il faut augmenter encore.

Le général Gamelin pose la question du commandement militaire en temps de guerre. Quelle sera sa situation vis-à-vis du Haut Commissaire?

Le général Dentz estime que cette question est résolue si, dès le temps de paix, le commandant supérieur est lui-même haut commissaire. Les Affaires étrangères accueilleraient favorablement cette solution.

Le général Gamelin expose que le commandant supérieur ne peut être subordonné trop étroitement au commandement anglais. Il garde la responsabilité de sa défense et de l'aide à apporter aux Turcs; mais nous serions prêts à participer à la défense de l'Égypte sous les ordres des Britanniques. Le commandement français au Levant doit être accrédité pour entrer avec eux en rapports directs à ce sujet.

Le général Georges pose la question du renforcement et du ravitaillement du Levant.

Le vice-amiral Darlan précise que la marine britannique prend à sa charge la Méditerranée orientale; toutefois, nous pourrons y envoyer des sous-marins et même éventuellement des bâtiments de surface sans intervenir dans la direction des opérations. Comme bases, on disposerait de Malte, Alexandrie, Haïffa, éventuellement de Salamine, supérieure à Alexandrie. On irait même au-delà des Dardanelles si les Turcs se déclenchaient.

Le général Gamelin abordant la question du haut commandement français en temps de guerre, demande l'accord des chefs d'État-major généraux en ce qui concerne l'opportunité de donner aux Britanniques un résumé du décret du 7 septembre 1938 (1).

Pas d'objection.

Le vice-amiral Darlan indique que, du point de vue maritime, il a déjà fourni toutes précisions sur ce sujet à l'Amirauté.

Le général Gamelin rappelle ensuite que les conversations de Londres porteront sur l'élaboration des plans sur les théâtres d'opérations. La question des théâtres se pose donc :

— pas de difficultés pour les théâtres Nord-est, Sud-est, Afrique du Nord à commandement français;

(1) Décret qui fixait les attributions respectives en matière de conduite de la guerre, du gouvernement (qui en assurait la direction politique), et des chefs d'états-majors généraux des trois armes ainsi que de celui des Colonies (qui en assuraient la direction militaire).

— le théâtre du Proche-Orient englobant : Levant, Irak, Transjordanie-Égypte (avec ou sans le Soudan anglo-égyptien) jusqu'au Kenya, pose une question strictement britannique;

— restent les théâtres coloniaux.

Le général Bührer expose son point de vue :

— un premier groupement de forces est envisagé, comprenant l'Indochine, Hong-Kong, la Birmanie et les Détroits. L'Indochine mobilise cent mille hommes; c'est le rempart de l'Inde;

— un second groupement comprendrait l'Australie, les îles françaises du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande.

Sans préjuger de l'avis de la Marine, le chef d'État-major général des Colonies envisage que ces deux groupements seraient placés sous commandement britannique.

En temps de guerre, aucune difficulté ne se présente du côté français, les ordres étant donnés directement par le Comité de guerre. Dans le cas présent d'une juxtaposition avec des autorités étrangères, il importe de définir les attributions respectives. Les Anglais n'ont que peu de forces terrestres à Singapour; par contre l'Indochine a des effectifs importants. Sur ce théâtre, nous nous complétons.

Le vice-amiral Darlan insiste sur la difficulté d'exercer dans ces conditions un commandement supérieur. Ces groupements sont trop étendus pour pouvoir être commandés sur place : c'est le Comité de guerre qui prendra la plupart des décisions.

Le général Bührer voit là justement une raison pour rechercher une organisation et une coordination.

Le général Gamelin reconnaît la difficulté; il estime qu'il faudra donner les délégations nécessaires pour que soient réalisées les ententes locales indispensables. L'Indochine par exemple garderait son autonomie et le commandant supérieur recevrait une délégation du Comité de guerre pour traiter avec les Britanniques toutes questions afférentes à cette coopération.

Le général Bührer confirme que l'Indochine n'aura à compter que sur elle-même. Il faut donc tout faire pour développer ses moyens. La question qui se pose alors est celle de l'attitude du Japon et les Américains ne cachent pas l'intérêt qu'ils y portent. On trouvera d'ailleurs en Chine de précieux moyens d'action contre le Japon. Les Britanniques apporteraient les moyens maritimes et aériens.

Le vice-amiral Darlan fait observer que toute opération en Extrême-Orient aura pour conséquence l'intervention des États-Unis. Nous devons donc considérer ce théâtre comme secondaire. Pour nous, le problème essentiel se résoudra en Europe et en Méditerranée.

Le général Bührer estime d'ailleurs que, dans les circonstances actuelles, l'Indochine n'a rien à craindre du Japon. Nous devons donc insister pour que les Britanniques maintiennent leurs forces navales en Europe et en Méditerranée. Il y a dans la Chine du sud six très bonnes divisions chinoises avec

lesquelles on opérerait un nettoyage pour rétablir les communications par Hong-Kong.

Poursuivant son exposé, le général Bührer envisage un troisième groupement autour de l'Éthiopie. Mais les territoires anglais environnants relevant de commandements différents, une entente doit intervenir pour unifier l'action nécessaire. Il y a dans cette région beaucoup à faire sur l'Italie, dont la situation est révélée très mauvaise. Une action politique du côté du Soudan égyptien ne doit pas exclure l'action militaire. L'état-major des Colonies étudie une offensive en direction du Harrar afin de prendre pied sur les plateaux où les conditions de l'existence sont meilleures qu'à la côte. Ceci nécessite la création d'un groupement franco-anglais.

Le vice-amiral Darlan indique que du point de vue maritime, ce théâtre se rattache à celui du Levant.

Le général Huntziger reconnaît difficile de le dissocier du monde arabe et de la péninsule arabique.

Le général Bührer note que la solution à adopter doit mettre sous une même autorité toutes les forces terrestres pouvant participer à une offensive contre l'Éthiopie. Cette autorité pourrait être le commandement britannique en Égypte.

Il pose ensuite la question des théâtres atlantiques.

Le vice-amiral Darlan fait connaître que les opérations maritimes en Atlantique sont dirigées par le commandant en chef des forces maritimes françaises.

Le général Bührer attire enfin l'attention sur l'éventualité d'une poussée italienne en direction du Tchad, ce qui appellerait la constitution d'un groupement de l'Afrique noire sous commandement français.

Le général Gamelin n'exclut pas la possibilité d'un débarquement au Cameroun, en prévision duquel une aide britannique serait demandée.

Le général Bührer résume :

— groupement Indochine-Birmanie : commandement britannique sous les réserves indiquées ci-dessus;

— groupement Australie-Pacifique : commandement britannique;

— groupement Somalie : commandement britannique;

— groupement Afrique noire : commandement français avec coopération britannique.

Le général Huntziger pose le problème des liaisons dans le cas où la Méditerranée serait coupée.

Le général Mendigal fait part d'une demande britannique visant l'établissement d'une ligne aérienne : Afrique du Nord - Sahara - Soudan égyptien.

Le général Gamelin estime que la liaison avec la Turquie doit être à la fois étudiée par le nord et par le sud.

Le général Bührer indique que nos liaisons aériennes avec Djibouti ne se font pas sans une certaine difficulté. Les Italiens ont une ligne Addis - Abéba - Khartoum - Tripoli et développent leur établissement dans la région du Tibesti.

Le général Huntziger note qu'il faudra prévoir le ravitaillement du Levant par le Cap.

Le vice-amiral Darlan voit là une raison majeure pour résoudre le plus tôt possible la question italienne. Il faut donc attirer et retenir les Anglais en Méditerranée si les Allemands ne demeurent pas dans le Nord. Il faut éviter qu'ils envoient leur flotte en Extrême-Orient.

Le vice-amiral Darlan donne lecture d'une note de la délégation britannique aux conversations de Londres d'où il paraît résulter que ce mouvement est envisagé.

Le général Dentz montre les graves répercussions d'une telle opération, en particulier l'effet moral produit sur les nations de l'Est européen.

Le général Gamelin estime que le point de vue français sur cette question devra faire l'objet d'une note particulière à communiquer à la délégation britannique.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, des échanges de vues ont lieu entre les chefs d'État-major généraux sur les sujets suivants :

— livraison de matériel spécial d'écoute aérienne par le gouvernement britannique;

— livraison de mitrailleuses de 13 à la Marine pour l'armement des bâtiments de commerce;

— leçons à tirer de la mise en place du dispositif réduit de D.A.T.

Le vice-amiral Darlan donne des renseignements sur des mouvements de la flotte :

— les bâtiments français suivants sont à Gibraltar : 2 cuirassés, 3 croiseurs, 5 contre-torpilleurs, 6 torpilleurs;

— les croiseurs et contre-torpilleurs vont rallier Oran;

— un cuirassé, un croiseur, 3 contre-torpilleurs, venant de Brest, vont rallier incessamment l'escadre de la Méditerranée;

— aucun mouvement de la flotte britannique.

Le contre-torpilleur *Volta* a arraisonné un chalutier qui a coulé — sans raison apparente — pendant que son capitaine venait à bord du *Volta*.

La séance est levée à 18 heures.

467

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 89 [1]. Secret. *Ankara, 21 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 avril.)

En me référant à mes télégrammes nos 437 et 441 [2], j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence, en deux exemplaires, le texte intégral de la note confidentielle qui m'a été remise par le ministre des Affaires étrangères le 17 de ce mois. Ce document, qui est identique à la communication orale qui a été remise à l'ambassadeur d'Angleterre le 15 avril au soir, annule la copie retouchée et la lettre d'envoi du ministre dont mes télégrammes précités faisaient état et qu'à la demande de M. Saraçoglu, je lui ai retournées dès que j'ai été en possession de la note ci-jointe. Bien entendu, le mot France remplace dans ladite note le mot Angleterre employé dans le texte reçu par mon collègue britannique.

Je crois devoir souligner le caractère *très secret* de ce document, le gouvernement turc attachant la plus grande importance à ce que rien de ce qui touche à cette négociation ne soit divulgué pour le moment.

Annexe

Communication du gouvernement turc au gouvernement français

Très secret.

La domination de l'Europe par les puissances de l'Axe et la mise en danger de l'existence des petits pays constituent des éventualités en opposition totale avec les intérêts de la paix générale et ceux particuliers et prédominants de la Turquie, même si celle-ci ne formait pas l'objet direct de menaces ou agressions quelconques. Ceci d'autant plus que l'éventualité d'une domination italienne dans la Méditerranée forme pour la Turquie un danger aussi évident que pour la France.

Cette manière de voir, qui est fondamentale pour la Turquie, montre clairement le parallélisme existant dans la conjoncture actuelle entre les intérêts de la Turquie et ceux de la France.

Le ministre des Affaires étrangères croit devoir exposer les considérations suivantes en vue de déterminer sans équivoque possible la ligne de conduite que le gouvernement turc se propose de suivre dans le domaine pratique en présence de la situation ci-dessus définie.

Si la Turquie prend dès maintenant ouvertement position contre les puissances de l'Axe, il s'en suivrait, au cas où celles-ci seraient déterminées à déclencher une nouvelle guerre générale,

[1] Extraite des papiers Hoppenot.
[2] Du 17 avril, ci-dessus reproduits sous le nº 428.

l'accumulation dans un très bref délai de toutes les forces adverses sur les Détroits. Cette probabilité conduit la Turquie, qui aurait dès lors à supporter toute la pression de l'Axe, à vouloir être préalablement fixée sur l'aide que la France et l'Angleterre et éventuellement l'Union soviétique pourraient éventuellement lui fournir. C'est un élément indispensable pour les préparatifs à faire par la Turquie.

Il est un fait certain que pour arriver à une décision en ce qui concerne les exigences de la situation actuelle, le gouvernement de la République est obligé de savoir très exactement la ligne de conduite que l'Union soviétique se propose de suivre en cette occurrence. Les démarches faites à ce sujet auprès du gouvernement de Moscou n'ont pas encore donné de résultats susceptibles d'éclairer le gouvernement turc.

Il y a lieu de remarquer, d'autre part, que la charge devant peser sur la Turquie pour la défense des Détroits est tellement lourde et importante qu'il ne serait ni possible ni conforme à l'intérêt commun de distraire les forces turques d'un tel objectif pour les envoyer au secours de la Roumanie.

Il est également à craindre que la prise immédiate de position par la Turquie contre les puissances de l'Axe n'attribue à la Bulgarie une importance plus grande et n'augmente ainsi son intransigeance.

Or, le maintien de la solidarité balkanique et l'empêchement opposé à la pénétration dans cette région de l'influence de l'Axe sont de la part de la Turquie une contribution des plus efficaces à la cause de la paix générale, et il y aurait intérêt à laisser continuer le gouvernement de la République à remplir comme jusqu'ici ce rôle prédominant.

Le point de vue ci-dessus exposé peut, pour aujourd'hui, être résumé de la manière suivante :

I. En vue de préparer l'action envisagée suivant le développement des circonstances, donner une impression nette que la Turquie suit une politique parallèle avec celle de la France ou bien sympathique à celle-ci dans l'intérêt général de la paix, et faire connaître en même temps qu'à moins que les puissances de l'Axe ne se livrent à une agression dans la Méditerranée ou contre les Balkans, la Turquie gardera sa neutralité.

II. Convenir de l'aide française pour les préparatifs envisagés de défense des Détroits contre une agression terrestre des puissances de l'Axe, préparatifs auxquels la Turquie s'est livrée d'ores et déjà.

III. S'efforcer d'assurer la collaboration de l'Union soviétique.

IV. L'appui de la France aux efforts déployés par la Turquie en vue de régler les différends bulgaro-roumains.

V. L'action commune de la Turquie avec la France étant assurée dans l'éventualité de l'assistance mutuelle, faire la communication au gouvernement turc du projet mentionné dans l'aide-mémoire français [1].

VI. Assurer le secret absolu des dispositions précédentes ainsi que des conversations s'y rapportant.

[1] Aide-mémoire rédigé conformément aux instructions adressées par le Département à son représentant à Ankara, le 14 avril, instructions ci-dessus publiées sous le n° 388.

468

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 96. *Sofia, 21 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 mai.)

Les impressions recueillies par un informateur auprès du nouveau ministre de Bulgarie à Paris [1], et que Votre Excellence a bien voulu me communiquer (bordereau S.D.N. nº 48 du 11 avril) [2], concordent avec celles qui peuvent être enregistrées ici. M. Balabanov, agent scrupuleux et très dévoué à M. Kiosseivanov, est d'ailleurs bien en mesure de rapporter la pensée de son chef en marquant les tendances que celui-ci désire accréditer.

Je viens d'avoir une entrevue avec le président du Conseil. Il m'a longuement entretenu de la situation générale de l'Europe — j'en parlerai plus loin — et avec détail de la position diplomatique de la Bulgarie.

Tout d'abord, ainsi que M. Balabanov l'a affirmé et comme le Président a pris soin de le souligner devant la commission des Affaires étrangères (mes télégrammes nºs 119 et 120) [3], le gouvernement bulgare entend se défendre contre le soupçon d'avoir souscrit des engagements envers l'un quelconque des blocs politiques formés par les grands états. Étant donné que les puissances démocratiques n'ont, de toute évidence, exercé aucune pression sur la Bulgarie, cette déclaration signifie que ce pays n'a pas encore accepté de se lier à l'Axe et plus précisément de dépendre de la volonté allemande.

On se montre ici très chatouilleux sur ce point. Aussi, des insinuations comme celles dont un récent éditorial du *Temps* [4] s'est fait l'interprète provoquent à Sofia beaucoup d'aigreur.

Nous aurions tort de ne pas comprendre que cette position — pour négative qu'elle soit — est déjà assez courageuse et qu'elle représente en tout cas le maximum de ce que la conjoncture permet de liberté d'attitude et de langage aux dirigeants de ce pays.

[1] Le 8 avril, M. Balabanov, ministre de Bulgarie, présentait au président de la République ses lettres de créance.

[2] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

[3] Des 20 et 21 avril non retrouvés. Devant la commission des Affaires étrangères, le 20 avril, le président du Conseil bulgare avait souligné que son pays n'avait pris d'engagement avec aucun autre et continuerait à pratiquer une stricte neutralité. Le gouvernement de Sofia emploierait tous ses efforts pour rétablir la Bulgarie, par voie d'accords pacifiques, dans ses anciennes frontières qui englobaient notamment la Dobroudja méridionale et la Thrace. C'est à cette condition que la Bulgarie pourrait adhérer à l'Entente balkanique.

[4] Il s'agit d'un article intitulé « Inquiétudes bulgares », paru dans le *Temps* du 19 avril, p. 2, et qui soulignait la « prudence » et le souci de « neutralité » des dirigeants bulgares, à la suite des événements des dernières semaines (disparition de la Tchécoslovaquie, traité de commerce germano-roumain, affaire albanaise).

Mais ce serait une autre erreur de penser que cette position pourra être toujours ou même longtemps maintenue.

M. Kiosseivanov m'a confié ses appréhensions à cet égard. Le brusque rappel du Dr Rümelin, homme habile, mais conciliant et courtois qui représentait ici le Reich depuis quinze ans et n'appartenait pas au parti nazi, lui inspire de l'inquiétude. Et d'autant plus que la désignation d'un nouveau ministre allemand à Sofia coïncide fâcheusement avec l'envoi du trop actif M. von Papen à Ankara [1]. On s'attend donc maintenant à plus de raideur, à des exigences plus impératives. Prenant un exemple concret de cette dépendance économique que la Bulgarie doit subir chaque jour plus lourdement, puisque personne n'a réussi à l'atténuer, le Président a avoué avec une tristesse qui ne semblait pas feinte : « Il suffit à l'Allemagne de refuser d'acheter nos fraises au printemps ou nos raisins en automne, et voilà nos paysans aux abois; que l'industrie allemande s'abstienne de livrer du matériel de guerre, et notre armée se trouvera désorganisée ». Cette constatation mélancolique ne paraissait pas viser seulement des hypothèses, mais évoquer des actes précis de chantage exercés, ou du moins esquissés ces temps-ci, malgré tous les démentis.

Il doit d'ailleurs être bien entendu que la neutralité bulgare n'est pas une attitude de principe, mais d'attente, c'est, si l'on peut dire, une neutralité monnayable.

A quel prix le gouvernement la met-il ? Il est assez difficile de le dire; lui-même n'en a vraisemblablement qu'une idée assez vague et sujette à révision selon les circonstances.

Actuellement, la revendication *maxima* consiste dans le retour aux frontières de 1913. Telle est la seule indication sûre que l'on possède. Elle a été donnée par M. Kiosseivanov à M. Saraçoglu, lorsque celui-ci, lors de son passage à Sofia en février dernier, lui a demandé le prix de l'entrée de la Bulgarie dans l'Entente balkanique.

Mais des positions de retrait sont déjà préparées. J'ai abordé latéralement le sujet avec le Président à propos de ses récentes déclarations à la commission des Affaires étrangères. Tout d'abord, il m'a clairement affirmé que des concessions de statut minoritaire ou d'ordre économique ne constitueraient plus des satisfactions suffisantes : « La chose aurait pu s'envisager avant Munich. Maintenant, il est trop tard. Vous connaissez notre thèse : la Bulgarie est le seul vaincu de la Grande Guerre qui n'ait obtenu aucune réparation des torts causés. Elle réclame à son tour justice ».

M. Kiosseivanov a répété que la revendication capitale et urgente est la restitution du quadrilatère dobroudjain. Certains prétendent même ici que l'affaire serait déjà amorcée, des propositions ayant été transmises, sans doute par les Turcs, en vue de la cession symbolique, en attendant mieux, de neuf villages de cette région. Pour l'Égée, la question est à la fois moins pressante et plus complexe. Les Bulgares, en tout premier lieu leur président, évitent de préciser ce qu'ils entendent par « une issue à la mer libre ». Cession territoriale,

[1] Sur l'envoi de ce dernier dans la capitale turque, voir ci-dessus le n° 453 (note).

simple couloir ou port franc et des avantages d'ordre économique ? Ils préfèrent laisser la question dans le vague, se réservant d'enfler ou de diminuer leurs exigences suivant le cours des circonstances.

Quoi qu'il en soit, dans la situation actuelle — car les appréciations que l'on formule ne sont plus guère valables que pour le jour où elles s'énoncent — on a l'impression qu'une concession roumaine pourrait amener la Bulgarie à collaborer en solidarité assez étroite avec le groupement des Balkaniques, les autres problèmes devant recevoir peu à peu des solutions transactionnelles.

J'ai demandé à M. Kiosseivanov si, comme il en avait été question (mon télégramme nos 115, 116) [1], il participerait à la conférence économique de l'Entente balkanique prévue à Bucarest le mois prochain. « Je dois soumettre la question au Conseil, m'a-t-il répondu, mais personnellement j'y serais très disposé. Cette collaboration serait dans la ligne que nous avons suivie à Nyon et à Montreux. Elle est donc dans la nature des choses. »

Pour résumer brièvement ces considérations, on peut dire que le désir actuel de la Bulgarie est de garder les mains libres pour pouvoir agir à la première occasion. Beaucoup toutefois comprennent l'intérêt qu'il y aurait à tenter de ne le faire qu'après entente avec les voisins, tout autre procédé ne devant finalement aboutir qu'à faire le jeu du Reich.

C'est pourquoi la déclaration d'indépendance politique de M. Kiosseivanov a trouvé ici un écho très favorable. Sa position intérieure, plutôt ébranlée ces derniers temps, paraît s'en trouver fortifiée.

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je crois que nous devons nous féliciter de voir rester au pouvoir cet homme prudent, qui sait manœuvrer avec habileté au milieu d'une situation fort délicate. Son éviction serait très probablement le point de départ d'une dépendance plus étroite à l'égard d'une Allemagne plus puissante. Il ne faut pas oublier en effet que les états de l'Europe orientale vivent depuis quelque temps dans les angoisses de futures victimes fascinées et terrorisées par la menace planant sur eux, et se demandant seulement dans quel ordre ils seront touchés.

C'est bien encore la note que j'ai recueillie de la partie de notre entretien consacrée à la politique générale. Pour M. Kiosseivanov, la menace allemande sur les Balkans n'est plus une hypothèse, mais un fait : la Roumanie doit passer par les volontés de Berlin. Ses pétroles lui sont nécessaires. Elle devra s'incliner bon gré mal gré.

Concernant les possibilités d'action et de garantie de la France et de la Grande-Bretagne, le Président s'est contenté de faire une moue significative en rappelant l'éloignement où elles se trouvent. Il se serait exprimé plus clairement encore avec des collègues moins directement intéressés. On ne doute pas ici de la force des deux puissances démocratiques, mais on paraît avoir des doutes sur l'efficacité de leur aide éventuelle dans ces régions.

[1] Du 20 avril, non reproduit. Le ministre de France indiquait qu'au nom de l'Entente balkanique, son homologue roumain venait de proposer à Sofia de participer à la conférence économique de l'Entente. M. Ristelhueber estimait que, quelles que fussent les concessions économiques que lui consentiraient ses voisins, elles ne pourraient satisfaire la Bulgarie, dont les revendications étaient d'ordre territorial. La France avait intérêt à voir Bucarest entrer dans la voie de concessions qui permettraient de s'assurer la neutralité ou le concours bulgare.

La situation de la Yougoslavie contribue plus spécialement à entretenir l'humeur pessimiste du Président. Il s'était habitué à s'appuyer sur Belgrade, à se régler sur les méthodes de M. Stoyadinovitch. Tout cela lui manque. « Que voulez-vous, m'a-t-il dit, que la Yougoslavie fasse maintenant entre la pression italienne et la poussée allemande? Cela suffirait déjà à la paralyser; et de plus, sa situation intérieure est très dangereuse. A Zagreb, on a déjà crié *Heil Hitler*. Des groupements comme les Oustachis et les Franconistes tournent les yeux vers Berlin. » En conclusion, il se demande si ce que l'on a appelé « Entente balkanique » reste encore une réalité vivante.

Concernant plus précisément la rivalité des grandes puissances, M. Kioseivanov ne s'est pas montré plus rassurant. Sous l'impression, il est vrai, des propos qui venaient de lui être rapportés par son ministre à Londres, il craint que l'Allemagne ne veuille une épreuve de force en cherchant, par des provocations, à mettre le bloc franco-anglais dans l'obligation d'entrer en conflit, afin de rassembler autour de lui son peuple dans un sentiment de légitime défense. Gibraltar lui apparaît un point névralgique plus dangereux en ce moment que la Pologne. Une agression allemande contre celle-ci risquerait d'entraîner la coopération de l'U.R.S.S., cependant bien hésitante à s'engager.

Pour tenter de résumer l'impression générale de cette conversation, je dirai en bref que la Bulgarie, tout en s'efforçant sincèrement de rester neutre, se fait une espèce d'espérance patriotique de pouvoir pêcher en eau trouble. Mais elle s'y résigne sans joie, en comprenant tout ce que l'entreprise comporte de dangers pour des gains risquant d'être éphémères.

469

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 265 [1]. Secret. *Bucarest, 21 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

Au cours d'un récent entretien, M. Calinesco a tenu à m'exprimer combien il avait apprécié que le général Gamelin ait bien voulu accorder une audience à l'attaché militaire roumain à Paris. Le président du Conseil a saisi cette occasion pour insister à nouveau et de façon pressante sur la nécessité d'accélérer considérablement la livraison des matériels de guerre commandés en France et qui appartiennent, pour la plupart, à des catégories dont l'armée roumaine est entièrement démunie à l'heure actuelle; il en est ainsi, par exemple, des armes antichars et antiaériennes, dont le manque persistant inquiète grandement M. Calinesco.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

Ces préoccupations d'ordre militaire sont partagées par le gouvernement et par l'État-major, comme par l'opinion tout entière, et je crois nécessaire de m'y étendre quelque peu.

La Roumanie a accepté avec une joie reconnaissante la garantie franco-anglaise; mais le réconfort produit dans l'opinion publique a été, dès le début, atteint par une violente contre-attaque de la propagande allemande qui, ainsi que je l'ai déjà signalé, s'ingénie, et généralement avec succès, à inspirer à la population roumaine une sorte de terreur de la puissance militaire du Reich. Les agents hitlériens poursuivent cette campagne d'intimidation en s'efforçant avant tout de démontrer qu'en cas de conflit général, les forces françaises et anglaises seraient bloquées par les fortifications de la frontière occidentale de l'Allemagne. La Roumanie se trouverait isolée et le Reich balaierait en quelques semaines la faible défense que, dans l'état actuel de son armement, peut lui opposer l'armée roumaine. Ils en concluent que le royaume danubien court au suicide en pactisant avec les puissances démocratiques et que, s'il était soucieux de son avenir, il se hâterait de refuser le prétendu bénéfice de la garantie franco-anglaise, de même qu'il se garderait de resserrer son alliance avec la Pologne pour renforcer au contraire ses liens avec Berlin.

De telles considérations, développées à satiété dans tous les milieux par les innombrables agents allemands et minoritaires que le Reich entretient dans ce pays, et appuyées souvent d'arguments sonnants et trébuchants, ne laissent pas de porter, et généralisent un état d'esprit qui risque d'atténuer l'impression profonde provoquée par le geste de la France et de l'Angleterre. Ceux-là mêmes qui apprécient à sa valeur l'importance de l'appui franco-britannique laissent percer la crainte que l'efficacité militaire de cet appui ne se fasse sentir qu'à une échéance trop longue, comme à une distance du territoire roumain trop grande, et que l'action des armées alliées sur les fronts occidental et oriental ne puisse être rendue cohérente.

Mais ces appréhensions demeureraient néanmoins superficielles si, au fond, la Roumanie ne manquait de confiance en sa propre capacité de résistance pour la simple raison que son armée, dans son état actuel, paraît vraisemblablement hors d'état d'accomplir, dans des conditions satisfaisantes, sa mission de défense du territoire. Le sens patriotique de la population est, certes, intact, et la mobilisation vient d'attester son moral élevé, mais l'équipement et l'armement laissent gravement à désirer. Les milieux dirigeants s'en rendent parfaitement compte, et dans certaines parties de l'opinion, les craintes suscitées par la conscience de cet état de choses et aggravées par l'ambiance d'alarme entretenue de Berlin, engendrent une psychose qui provoque parfois une véritable inhibition de la volonté de résistance.

En fait, à l'heure actuelle, sur une trentaine de divisions mobilisables plus ou moins équipées, quinze seulement sont munies d'un armement courant suffisant. Si les commandes passées en France, en Allemagne et, dernièrement en Pologne, étaient exécutées sans difficulté dans le courant de cette année, ce chiffre pourrait être porté à 20 divisions. Fait plus grave, la Roumanie ne dispose que d'une quantité dérisoire d'engins blindés, d'artillerie lourde de

campagne, d'armes antichars et antiaériennes. En ce qui concerne l'aviation, elle ne peut mettre en ligne que 450 avions, dont la moitié seulement sont en état de faire la guerre. Les munitions et même les équipements, capotes, chaussures, casques, masques, etc., font partiellement défaut. De ce fait, la Roumanie se trouve dans l'incapacité d'utiliser la totalité de ses ressources humaines considérables, qui devraient théoriquement lui permettre d'aligner une cinquantaine de divisions. C'est là, je le répète, une des raisons profondes, peut-être l'essentielle, de la tendance au découragement signalée plus haut. Le pays se voit à la merci d'une attaque brusquée d'une extrême violence contre laquelle il est dans l'impossibilité d'opposer une réaction sérieuse, faute de l'armement adéquat. « Nos avions seront au-dessus de Bucarest en moins de deux heures, nos colonnes motorisées franchiront la frontière en moins de six heures », ne cessent de murmurer les Allemands de Roumanie à toutes les oreilles.

Il serait toutefois excessif et injuste de borner à ces considérations peu optimistes une appréciation exacte de la valeur de l'armée roumaine. Si le manque d'armements constitue un lourd passif, dont la France porte du reste en partie la responsabilité, il n'en reste pas moins que l'État-major et le Commandement sont bien organisés et comptent d'ailleurs de nombreux officiers généraux et supérieurs de grande valeur, pour la plupart formés à nos méthodes. Le corps d'officiers a fait depuis la guerre des progrès sérieux, et le soldat roumain fruste, sobre, dur à la fatigue, peut combattre vaillamment ainsi commandé et encadré, mais encore faut-il qu'il soit suffisamment armé.

Dans ces conditions, nous ne pouvons empêcher qu'un grand nombre de Roumains voient dans notre garantie plutôt l'expression d'une intention que la manifestation d'un appui concret. Or, à ne considérer que nos propres intérêts, nous pouvons nous demander si ce n'est pas une erreur de notre part, du point de vue tant politique que stratégique, que de nous engager à défendre un allié que nous laisserions aussi mal armé et dont la faiblesse même est aujourd'hui, pour un adversaire avide de ses richesses, une source de tentation de plus, — à vrai dire, la seule possibilité d'avance facile qui lui soit offerte.

La question se pose donc de savoir si la France et l'Angleterre ont intérêt à prévoir dès maintenant la mise en œuvre des obligations unilatérales qu'elles ont assumées à l'égard de la Roumanie. Pour ma part, je le pense. Non seulement l'efficacité de notre action éventuelle en serait puissamment renforcée, mais aussi notre appui prendrait aux yeux des dirigeants de ce pays une valeur active dont il est encore démuni et serait dès lors susceptible d'influer davantage sur leur attitude politique.

Si l'on répond par l'affirmative à cette question, le problème se présente sous un double aspect. D'une part, il s'agit avant tout de renforcer, et très rapidement, la puissance matérielle de l'armée roumaine. A cet égard, nous devrions non seulement accélérer les livraisons de matériel de guerre commandé à la France, mais encore, de concert avec l'Angleterre, ouvrir à la Roumanie des crédits importants pour lui permettre d'acheter le matériel qui lui fait défaut, soit dans ces deux pays ou ailleurs si, comme il est probable, ils ne

sont pas en mesure en ce moment de satisfaire aux besoins de l'étranger. Bien entendu, dans ce cas, il ne pourrait s'agir d'achats en Allemagne ou en Italie, mais en Belgique, en Suède, en Pologne ou même aux États-Unis. Il faut, en effet, permettre très vite à l'armée roumaine de développer sa capacité de résistance et sa puissance de feu, en la dotant abondamment des catégories de matériel moderne aujourd'hui indispensables, mais qui, on vient de le voir, lui font encore à peu près totalement défaut, c'est-à-dire les armes antichars, antiaériennes et automatiques, ainsi que l'aviation. De la sorte, les forces actuelles du pays présenteraient une homogénéité et prendraient une valeur militaire dont elles sont dépourvues aujourd'hui.

Ce premier pas franchi, il faudrait poursuivre cette action et mettre en mesure l'état-major de Bucarest de s'assurer la fourniture des mêmes matériels en quantité suffisante pour la dotation des dix et même vingt divisions que le pays peut encore facilement fournir.

D'un autre côté, sur le plan des états-majors, rien ne semble avoir encore été fait pour instituer une coopération militaire entre les alliés éventuels. Comme le sait le Département, l'action stratégique de la Petite Entente et de la Roumanie en particulier était naguère fondée en partie sur l'emploi d'une mission militaire française importante en Roumanie, dont la préparation avait été poussée très loin. Mais les projets alors mis sur pied ne paraissent plus correspondre aux circonstances et sont, du reste, désormais dépourvus de leur armature politique. De sorte que, dans ce domaine également, la Roumanie ne se sent plus étayée, mais la susceptibilité des milieux intéressés est trop vive pour qu'ils en fassent la remarque. Il y a là une importante lacune, qu'il importe de combler au plus tôt, si l'on veut éviter la répétition des erreurs de la dernière guerre.

Outre l'organisation d'une mission militaire, il y aurait également lieu d'examiner si le concours des puissances occidentales ne devrait pas dépasser le niveau de la direction des opérations et s'étendre à une participation directe à la lutte. Dans ce cas, il s'agit d'étudier la possibilité d'envoyer [en] appui à l'armée roumaine un corps expéditionnaire qui ne devrait pas seulement offrir une valeur symbolique, mais devrait être assez considérable pour jouer un rôle important. Le transport de ces troupes reste évidemment subordonné aux possibilités de circulation en Méditerranée et à la liberté de passage dans les Détroits.

Il semble, en tout état de cause, que ces problèmes, sur le côté technique desquels je ne saurais avoir une opinion autorisée, non seulement méritent de retenir notre autorisation [1], mais doivent être étudiés de très près. Il va sans dire que, si des mesures étaient prises dans le sens suggéré, leur réalisation éventuelle devrait être tenue rigoureusement secrète, sous peine de leur retirer une grande partie de leur valeur et de risquer de provoquer une action préventive de l'Allemagne. Cette crainte, qui est de nature à tempérer l'enthousiasme de la Roumanie, sera en tout cas une des conditions essentielles de son acceptation.

[1] Lire vraisemblablement : attention.

470

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 707 à 710. Réservé.

Washington, 22 avril 1939, 21 h. 45, 21 h. 35, 21 h. 34, 21 h. 32.

(*Reçu :* le 23, 6 h., 7 h.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 530-531 (1) et 534-535 (2).

M. Sumner Welles a pris connaissance avec un très vif intérêt des informations recueillies par notre ministre à Kaunas sur la démarche consécutive au message du président Roosevelt, et par notre chargé d'affaires à Berlin sur la riposte probable de M. Hitler. Il ne m'a pas caché qu'il s'efforcerait, d'[ici] le 28 avril, de donner la plus grande publicité possible aux sondages du gouvernement allemand dans les différentes capitales (3) afin d'émousser l'arme que ce dernier cherchait à forger. Il était très satisfait de la manière dont certains gouvernements — le turc en particulier, — avaient répondu au Reich. Il était indulgent pour d'autres — le yougoslave notamment — qui avaient manifesté une fois de plus à cette occasion le souci de conserver à tout prix les bonnes grâces de Berlin.

J'ai dit au sous-secrétaire d'État que M. Hitler, dès lors qu'il se décidait à répondre, éviterait difficilement d'affirmer ses bonnes intentions, ne fût-ce qu'en publiant les *satisfecit* plus ou moins sincères décernés par quelques-unes de ses victimes éventuelles. Ces assurances ne seraient-elles jugées suffisantes à Washington pour permettre la réunion des conférences annoncées par le message du Président? M. Sumner Welles m'a répondu qu'il lui semblait dangereux de s'engager dans une pareille voie sans avoir de fortes chances de succès.

Or, inutile de parler redressement économique avant d'avoir fait avancer le problème du désarmement et... (4) vain de traiter cette dernière question sans avoir l'espoir de régler les questions politiques dont la discussion devrait se poursuivre simultanément. Il fallait donc, avant toutes choses, préparer par la voie diplomatique ordinaire le terrain pour les règlements politiques. « C'est dire, lui ai-je répondu, que la volonté de paix chez nos adversaires est la condition première de nos efforts pacifiques ». « Vous avez raison, a-t-il réparti, nous tournons dans un cercle vicieux ».

(1) Le télégramme adressé le 19 avril à Washington, sous les nos 530-531, retransmettait le télégramme de Kaunas nos 59-60 de la veille, ci-dessus reproduit sous le no 437.

(2) Du 20 avril, ce télégramme retransmettait vraisemblablement une partie du télégramme de Berlin nos 1025-1029, du 17 avril, ci-dessus publié sous le no 426.

(3) Le 18 avril, le Reich avait fait poser par la voie diplomatique, à un certain nombre de pays énumérés dans le message du président Roosevelt (sur ce message, voir ci-dessus le no 413, note) les questions suivantes : 1o Vous estimez-vous menacé? 2o Avez-vous provoqué le message du président Roosevelt à MM. Hitler et Mussolini? 3o En avez-vous eu connaissance préalablement?

(4) Lacune de déchiffrement.

M. Sumner Welles jetait cependant des regards moins pessimistes vers l'Italie que vers l'Allemagne, le discours de M. Mussolini [1] lui ayant paru, en dépit de ses insolences à l'adresse du Président, exprimer l'embarras plutôt que le défi.

471

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 67 [2]. Réservé. *Saint-Sébastien, 22 avril 1939.*

(*Reçu :* le 24, 11 h. 15.)

Le général de Jordana désirait également [3] s'entretenir avec moi de la situation générale.

Il m'a fait part de son étonnement devant les campagnes alarmistes d'une partie de notre presse et les inquiétudes qui s'étaient fait jour en France et en Angleterre quant aux intentions de l'Espagne. Comme il paraissait critiquer notre presse, je lui ai fait observer que la grande majorité de nos journaux avait une attitude bienveillante ou neutre à l'égard de l'Espagne nouvelle, et je lui ai opposé avec preuves à l'appui celle presque unanimement et systématiquement hostile de la presse espagnole. J'ai ajouté que ceci était très fâcheux et qu'il était regrettable de voir ainsi jeter la suspicion d'un pays sur l'autre. J'ai émis l'avis qu'il y avait à l'origine de toutes ces inquiétudes réciproques des manœuvres de la propagande allemande et surtout italienne, le jeu manifeste des deux puissances de l'Axe consistant à semer l'alarme pour brouiller les cartes. Mon interlocuteur s'est borné à hocher la tête en signe de doute.

Pour plus de clarté, je résume comme suit les divers passages de la conversation et les assurances qui m'ont été données.

— *Politique générale.* — L'Espagne entend poursuivre une politique d'indépendance absolue, m'a affirmé le général; forte de sa victoire et ayant

[1] Dans ce discours, prononcé le 20 avril au Capitole, à propos de l'exposition mondiale qui devait s'ouvrir à Rome en avril 1942, le Duce estimait « injustifiable » la tentative faite « de mettre les pays de l'Axe au banc des accusés » et « absurde » « le mécanisme des garanties décennales réciproques ». La grande conférence suggérée par les États-Unis était rejetée par l'Italie, l'expérience montrait que « l'insuccès est d'autant plus sûr qu'il y a plus de membres ». Que l'on envoyât ou non une réponse au message du Président américain, le Duce affirmait que « la politique de Rome et de l'Axe est une politique qui s'inspire des critères de paix et de collaboration ».

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] L'entretien qui s'était déroulé le 21, avait eu d'abord pour objet la restitution des bateaux et du matériel abandonnés en France par les républicains. Le maréchal Pétain avait donné au général Jordana l'assurance que tout ce qui pourrait être recensé ou retrouvé serait rendu ou payé. Il avait été également question des réfugiés et de leur rapatriement (télégramme nº 66 du 22 avril, qu'il a paru superflu de reproduire).

encore un million d'hommes mobilisés, elle aura une armée correspondant au rôle qu'elle entend jouer en Europe, mais elle ne menace et ne menacera personne. Elle procédera prochainement à la démobilisation en échelonnant celle-ci sur un certain nombre de mois pour ne pas jeter brusquement trop d'hommes sur le marché du travail. Son adhésion au pacte antikomintern (1) est purement idéologique et ne comporte aucun autre texte que ce qui a été publié.

— *Les volontaires étrangers.* — Ainsi que M. Lequerica en a déjà donné l'assurance à M. Georges Bonnet (2), [ils] seront prochainement rapatriés. La question a été nettement réglée avec Rome et Berlin. Le général m'a donné comme preuve des intentions formelles du gouvernement espagnol à cet égard le fait que les Italiens ayant sollicité pour quelques 2 ou 300 volontaires l'autorisation de se fixer en Espagne où certains ont pris femme ou fiancée, il ne leur avait pas encore été donné de réponse affirmative. A une demande s'il s'agissait de techniciens, il m'a répondu que l'Espagne n'en avait pas besoin (?), que ces hommes étaient surtout des agriculteurs et que ceux qui pourraient être autorisés à rester le seraient exclusivement au titre civil.

— *Maroc.* — En France, m'a dit le général, on s'est alarmé à tort des envois de troupes maures vers la zone espagnole (3), lieu de leur recrutement, où elles ont un ravitaillement plus facile en attendant d'être en partie démobilisées. « Au surplus, a-t-il ajouté, quand j'étais haut-commissaire au Maroc, il y a dix ans, j'avais là-bas 80.000 hommes sous mes ordres et personne ne s'en inquiétait en France. Vous entretenez vous-même des effectifs bien supérieurs dans votre zone et en Afrique du Nord ».

« Les Anglais se sont alarmés également, a-t-il poursuivi, avec une pointe d'ironie, parce que nous avons envoyé une brigade du côté de Gibraltar, mais nous avons toujours eu une brigade dans ce secteur. Il s'agit là aussi de troupes qui attendent leur démobilisation dans leur région de recrutement ».

Je signale à ce sujet que d'après notre attaché militaire qui y est passé récemment (voir son rapport communiqué hier sous le nº 79, Europe) (4), les effectifs actuellement fixés dans cette région sont d'une division; mais ceci ne change pas grand chose au poids de l'argumentation de mon interlocuteur.

— *Utilisation éventuelle des bases navales et aériennes espagnoles par les Allemands et les Italiens.* — J'ai fait allusion à certaines rumeurs d'après lesquelles des engagements auraient été pris à ce sujet. Le général a été catégoriquement négatif. J'ai alors insinué que l'on pourrait peut-être chercher, le moment venu, à forcer la main du gouvernement espagnol à agir sans son consentement. J'ai rappelé, comme précédent significatif, le bombardement de Minorque par des avions italiens lors des négociations à

(1) Sur cette adhésion, voir ci-dessus le nº 350 (et note).
(2) Voir ci-dessus le nº 423.
(3) Sur ces envois, ainsi que sur la présence de contingents italiens et allemands signalés en Espagne, voir ci-dessus les nos 339, 356, 390, 391 (et note), 404 (et note), 424, 434, 436, 451.
(4) Rapport dont le sens est indiqué dans le présent télégramme.

bord du *Devonshire* pour la reddition de l'île [1]. Mon interlocuteur, qui a paru un peu gêné de ce rappel, s'est efforcé de m'expliquer qu'il y avait eu alors des ordres espagnols reçus avec retard par les Italiens, mais que l'Espagne, une fois les volontaires partis, ne tolérerait aucune occupation même provisoire de ses bases par qui que ce soit sans son consentement et que nous pouvions être tranquilles à cet égard.

J'ai pris acte de ces assurances, en ajoutant que je savais le général Franco et le général Jordana trop conscients des véritables intérêts de l'Espagne pour courir les risques graves auxquels ils exposeraient leur pays en ne faisant pas respecter son indépendance et sa neutralité par des adversaires éventuels de la France et de la Grande-Bretagne.

Cette conversation s'est déroulée dans une atmosphère de franchise et de confiance réciproque. Je pense toujours qu'en cas de conflit international, les Espagnols chercheront sincèrement à rester neutres. Mais, tant que l'état d'esprit qui règne ici vis-à-vis de nous dans de nombreux milieux n'aura pas évolué, tant que l'oubli n'aura pas jeté un voile sur les rancunes nourries à notre égard et sur les services rendus par Rome et Berlin à la cause nationaliste, il ne faut pas écarter la possibilité pour les Espagnols de chercher à nous inquiéter, en cas de conflit international, par des mouvements de troupe destinés à retenir des effectifs français sur les Pyrénées. Il est non moins probable que la propagande de nos adversaires s'efforcera de lancer des nouvelles alarmistes sur les intentions des Espagnols, toujours pour le même motif.

472

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 219 à 227 [2]. *Rabat, 22 avril 1939, 0 h. 40.*

Les troupes espagnoles constituant les garnisons de Larache et El Ksar, très fortement renforcées depuis le 10 avril, ont été alertées le 20 avril à midi.

Une partie d'entre elles a été portée sur les ouvrages récemment construits à proximité de la frontière.

Ce dispositif de couverture, qui est toujours en place à l'heure actuelle, comprendrait, de la mer à la région de Taatof, 4 bataillons et 2 escadrons en première ligne, 6 bataillons en seconde ligne dans les garnisons d'El Ksar, Larache et Mexerah.

[1] Sur la reddition de Minorque, effectuée en février 1939, par l'intermédiaire du gouverneur nationaliste de Majorque, qui s'était embarqué sur le *Devonshire*, voir au tome XIV de la présente série, le n° 75 (note).

[2] Extrait des « Papiers 1940 ».

En face de ce dispositif militaire très important, nous n'avons que 2 goums et 2 compagnies, ces dernières étant arrivées le 19 pour améliorer les travaux de fortification du poste d'Arbaoua.

J'avais, bien entendu, pris la précaution de faire prévenir à l'avance le haut-commissaire à Tétouan de l'arrivée des compagnies et de l'exécution prochaine de nos travaux.

J'avais pensé tout d'abord qu'il s'agissait d'un simple exercice d'alerte pour permettre aux unités nouvellement arrivées de connaître leur mission éventuelle en cas de conflit. Mais les troupes ont été maintenues en place et occupent toujours les tranchées. Les postes de la région de Chechaouen ont été également renforcés. Dans ces conditions, j'ai cru devoir envoyer à Tétouan le 21 de ce mois notre attaché militaire à Tanger, pour faire part au colonel Beigbeder de la surprise que j'avais éprouvée en apprenant l'adoption de ces mesures et pour lui demander si un nouveau renforcement était envisagé.

Le capitaine Luizet vient de m'adresser le compte rendu de l'entretien qu'il a eu hier à Tétouan. Il en ressort que le colonel Beigbeder considère cette occupation de la ligne fortifiée comme une manifestation de caractère spectaculaire, ayant surtout pour but de faire impression sur les troupes et les populations locales.

D'autre part, le colonel Beigbeder a confirmé le rapatriement très prochain, de la Péninsule, d'un ensemble de troupes comprenant des formations indigènes d'infanterie et de cavalerie, mais également de 6 bataillons de chasseurs, 6 bataillons du *Tercio*, d'artillerie, de chars, d'aviation, et en plus de 2 bataillons à Ifni, c'est-à-dire au total d'un bloc dont l'effectif sera voisin de 20.000 hommes.

Notre attaché militaire lui a fait remarquer de ma part que l'arrivée de cet important rapatriement supplémentaire venant après un premier renforcement de plus de 15.000 hommes alors que les troupes italiennes et allemandes, même celles qui ne doivent pas participer au défilé de Madrid, étaient encore dans la Péninsule et qu'aucune démobilisation n'était commencée, nous mettrait dans l'obligation de prendre les mesures de précaution nécessaires.

Son interlocuteur lui avoua avoir été lui-même surpris de la rapidité de ces décisions prises par Burgos dont il avait, assure-t-il, essayé de ralentir l'exécution. Sur les instances du capitaine Luizet, qui lui indiquait que je tenais à avoir une réponse, il avoua qu'il n'était pas en mesure de suspendre le mouvement de rapatriement, « mais, ajouta-t-il, vous pourriez peut-être faire agir à Burgos par votre ambassadeur en exposant les arguments que vous venez de me donner. »

La situation qui résulte des initiatives déjà prises par le gouvernement de Burgos ou de celles qu'il compte prendre à brève échéance est en contradiction flagrante avec les déclarations que M. de Lequerica a bien voulu faire à Votre Excellence [1].

[1] Sur les assurances fournies au Ministre par l'ambassadeur d'Espagne à Paris, voir ci-dessus le n° 423.

Le minimum que puisse faire le gouvernement espagnol pour faire cadrer ses actes avec ses déclarations consisterait à retarder le nouveau mouvement de rapatriement jusqu'au départ des troupes étrangères de la Péninsule et jusqu'au commencement des opérations de démobilisation des premiers effectifs indigènes rapatriés. En outre, il serait souhaitable, pour que soit matérialisée aux yeux des populations la reprise officielle de nos relations, que celles-ci retrouvent le caractère paisible et amical qu'elles avaient toujours eu à la frontière entre les autorités des deux zones.

Il serait donc, à mon avis, désirable qu'une démarche soit faite immédiatement auprès du gouvernement de Burgos pour lui demander des éclaircissements sur ses intentions.

Pour bien manifester notre désir de bonne entente avec l'Espagne, pour ne gêner en rien la politique du gouvernement et pour éviter avec soin tout ce qui pourrait servir de prétexte pour justifier les mesures de renforcement en cours d'exécution, je n'ai fait depuis deux mois aucun mouvement de troupes, sauf celui d'un goum rejoignant sa nouvelle garnison et celui des 2 compagnies chargées de faire des travaux depuis longtemps prévus.

Mais la situation devient délicate.

La manifestation de force très apparente que constituent l'arrivée des renforts et l'occupation des tranchées sur notre frontière a fortement remonté le moral des tribus de la zone espagnole et n'a pas, de plus, laissé les nôtres indifférentes. Cette manifestation vient renforcer les effets de la propagande incessante menée par les *interventors* espagnols qui affirment que l'Espagne est déterminée à obtenir de nous, de gré ou de force, avec, si cela est nécessaire, l'appui de l'Allemagne et de l'Italie, la cession de certaines zones contestées.

Tout ceci porte nos populations à éprouver des doutes au sujet de notre force et donne naissance chez certaines de nos tribus frontalières à une inquiétude sérieuse.

Le second rapatriement massif dont j'avais signalé la possibilité dans mon télégramme du 17 avril [1] et qui se trouve confirmé par les autorités espagnoles créerait une situation que je considérerais comme grave, et qui m'obligerait à prendre immédiatement des mesures de précaution dont la moindre consisterait dans la mise en place de notre dispositif de couverture comme nous l'avons fait dans le Sud tunisien.

Je vous serais donc reconnaissant de me communiquer aussitôt que possible les résultats de la démarche que vous aurez pu faire auprès du gouvernement espagnol. En attendant, je continuerai à m'abstenir de prendre des mesures militaires sur la frontière aussi longtemps que je l'estimerai possible sans compromettre notre sécurité et le moral de nos tribus.

Prière communiquer Guerre et Marine.

[1] Allusion au télégramme de Rabat nos 197-204, ci-dessus reproduit sous le no 424.

473

M. de Vaux Saint-Cyr, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1070 à 1073 (1). *Berlin, 22 avril 1939.*

Dans les milieux dirigeants du Reich, on paraît avoir éprouvé une légère déception du retentissement, somme toute assez faible, qu'a eu à l'étranger la grande démonstration militaire du 20 avril (2). On a été notamment surpris et contrarié du peu d'émotion manifesté en France. On paraît se rendre compte que la partie devient de plus en plus serrée et qu'il ne suffira sans doute pas cette fois de montrer sa force pour n'avoir pas à s'en servir.

D'après les indications qui me parviennent de bonne source, le ressentiment et l'animosité des cercles officiels contre la Pologne sont toujours aussi intenses. Le Führer, qui se sent personnellement blessé de l'attitude de la Pologne, serait résolu à ne plus négocier avec ce pays dont « il ne voudrait plus rien savoir. » (3)

En revanche, toute l'attention des dirigeants du Reich se porte sur les moyens de faire échec à la « politique d'encerclement » franco-britannique. On spéculerait beaucoup, dans les milieux dirigeants, sur les méfiances et les répugnances polonaises et roumaines à l'égard de la Russie soviétique. Certaines personnalités hitlériennes sont allées jusqu'à affirmer, devant l'un de mes collègues, qu'après tout l'Allemagne pourrait chercher à s'entendre avec la Russie au détriment de la Pologne et à proposer aux Soviets un partage de ce pays.

De tels propos, s'ils ne correspondent à aucun projet concret, n'en trahissent pas moins le trouble et l'inquiétude ressentis en face de l'action franco-britannique.

Le prochain voyage à Berlin de M. Cinçar-Markovitch, attendu dans la capitale du Reich les 26 et 27 avril (4), la visite du comte Teleki qui doit séjourner ici du 29 avril au 1er mai et la venue probable du comte Ciano qui assisterait à la séance du Reichstag le 28 avril sont, avec la nomination de M. von Papen à Ankara, autant de signes de l'activité diplomatique que déploie le gouvernement allemand pour contrecarrer la politique franco-britannique.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) A l'occasion de l'anniversaire du Führer.
(3) Par télégramme no 1078, du 24 avril, non reproduit, le chargé d'affaires indiquait que M. von Moltke n'avait toujours pas rejoint son poste; ce retard était imputable aux sentiments de « vive irritation » ressentis par le Führer à l'égard du gouvernement polonais.
(4) Sur le voyage en Allemagne du ministre yougoslave, voir ci-après les nos 498 (note), 504.

C'est pour nous une raison de plus de poursuivre énergiquement nos efforts auprès des pays disposés à collaborer à l'établissement d'un rempart contre la poussée allemande, et de profiter du répit relatif que peut nous laisser la contre-offensive diplomatique du Reich pour accroître notre puissance militaire.

474

Note du chef d'État-major général de la Défense nationale et de la Guerre [1]

pour l'attaché militaire de France à Londres [2]

N. nº 782/DN. 3 [3]. Très secret. *Paris, 22 avril 1939.*

I. *Conversations d'états-majors franco-belges.*

L'état-major français est disposé à entrer en relations avec l'état-major belge, si une démarche est faite dans ce sens par ce dernier, et uniquement dans ce cas [4].

L'état-major français pense pouvoir apporter à l'état-major belge le réconfort moral destiné à encourager sa résistance éventuelle, mais n'estime pas devoir se lier par des engagements trop rigides.

Étant donné la faible importance des effectifs britanniques à mettre en jeu initialement, il ne paraît pas opportun d'associer l'état-major britannique à de tels accords. S'il y avait accord dès le début, l'état-major britannique y serait naturellement associé.

Toutefois, l'état-major français est d'avis d'associer dès maintenant l'état-major britannique à une démarche commune tendant à être mis au courant de l'organisation du réseau du guet, ceci pour faciliter l'intervention rapide en Belgique des aviations française et britannique.

*
* *

II. *Collaboration franco-anglaise à la frontière syro-palestinienne.*

a. *Temps de paix :*

Renforcement de la police et du contrôle à la frontière, en liaison avec les autorités britanniques et selon demandes concrètes formulées à ce sujet par ces autorités.

(1) Le général Gamelin.
(2) Le général Lelong.
(3) Extraite des archives de la Guerre.
(4) Sur la question de l'aide éventuelle à l'armée belge, voir ci-dessus le nº 466.

b. *Temps de guerre :*

Possibilité de la participation de troupes françaises à la défense de l'Égypte (transport par terre ou par mer d'un détachement dont l'effectif pourrait être de trois bataillons, une ou deux batteries, un escadron et un détachement du Génie). Ces forces seraient mises à la disposition du commandement britannique.

Cette intervention parait devoir être d'un effet moral supérieur à celui d'une intervention directe en Palestine.

Le commandement français au Levant serait accrédité pour répondre aux demandes du commandement britannique du théâtre d'opérations dans toute la mesure où il n'a pas à satisfaire à des demandes de maintien d'ordre et de défense du littoral.

*
* *

III. *Théâtres d'opérations hors d'Europe et d'Afrique du Nord.*

On peut envisager les groupements suivants :

a. Groupement Indochine, Birmanie, Détroits.

Le commandant supérieur des troupes en Indochine recevrait délégation du Comité de guerre pour la coordination de son action du temps de guerre avec celle du commandement britannique (en particulier action dans la Chine du sud), et pour les concours que la marine et l'aviation britanniques pourraient apporter à la défense de l'Indochine [1].

b. Groupement Australie, Pacifique, Nouvelle Calédonie, Nouvelle-Zélande.

Commandement britannique.

c. Groupement des territoires environnant l'Éthiopie (Kénya, Soudan anglo-égyptien, Somalies anglaise et française, Aden).

Le commandement des forces agissant contre l'Éthiopie doit être exercé par une seule autorité (en principe britannique).

Nécessité de conjuguer l'action politique avec l'action militaire. Il apparaît qu'il serait avantageux que ce groupement soit rattaché à celui qui aurait pour base l'Égypte.

d. Groupement de l'Afrique noire (cas d'une intervention italienne en direction du Tchad, ou d'un débarquement [2] au Cameroun).

Commandement français avec coopération des troupes stationnées sur les territoires britanniques.

[1] Appel de note sans note correspondante.
[2] *Note du document :* Allemand(s) venant d'Amérique du sud.

475

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT

Aide-mémoire (1)

Traduction. *Paris, 22 avril 1939.*

Ce qui suit est le texte des instructions que le vicomte Halifax se propose d'envoyer à l'ambassadeur de Sa Majesté à Moscou et qui contiennent les observations du gouvernement de Sa Majesté relatives aux propositions soviétiques du 18 avril (2). Ces propositions ont été d'ailleurs également communiquées au gouvernement de la République par l'intermédiaire de l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris.

1° Le gouvernement de Sa Majesté a examiné les récentes propositions soviétiques; mais avant d'en commenter le contenu, je crois utile d'éclaircir un malentendu qui a surgi.

2° Vous m'avez fait savoir que M. Litvinov vous a lu un télégramme provenant de l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres, dans lequel M. Maisky rapporte que je lui ai demandé le 11 avril « quelle forme d'assistance le gouvernement soviétique était prêt à donner » en ce qui concerne la Roumanie. Je ne me souviens pas avoir posé, le 11 avril, à l'ambassadeur des Soviets une question directe sur la forme d'assistance que le gouvernement soviétique pourrait donner à la Roumanie. Je n'ai pas eu non plus le sentiment que l'ambassadeur de l'U.R.S.S. a considéré qu'il donnait une réponse à une question spécifique de ma part, quand le 14 avril, il m'a informé que le gouvernement soviétique était prêt à accorder lui aussi son assistance à la Roumanie et s'est informé de nos vues quant aux méthodes qui seraient les meilleures pour apporter cette assistance et quant au rôle que pourraient jouer les différentes puissances intéressées pour aider la Roumanie (3).

3° Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de discuter actuellement avec lui en détail la réponse aux questions qu'il a posées, étant donné que la communication qu'il m'a faite s'est croisée avec une nouvelle suggestion que j'ai faite (4), qui à mon avis pourrait constituer un compromis entre les points de vue de nos deux gouvernements.

(1) Document extrait des papiers Bonnet et Hoppenot.
(2) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 447.
(3) Sur le second entretien du secrétaire d'État au Foreign Office avec l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, voir ci-dessus les n°s 407, 414.
(4) *Note du document :* Communiqué au gouvernement de la République le 15 avril par un aide-mémoire de l'ambassade de Sa Majesté [le texte de cet aide-mémoire est ci-dessus publié sous le n° 414].

4° Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement soviétique affecterait de croire que le gouvernement de Sa Majesté n'est pas engagé par les déclarations qu'il a faites à la Pologne et à la Roumanie. Les termes de ces déclarations (ainsi que de la déclaration faite à la Grèce) établissent clairement que, dans le cas où une action serait entreprise qui menacerait manifestement l'indépendance de ces pays et à laquelle ceux-ci considéreraient comme étant de leur intérêt vital de résister, le gouvernement de Sa Majesté se sentirait engagé de leur apporter immédiatement toute l'assistance en son pouvoir. La première condition est qu'il y ait une résistance à une menace dirigée contre l'indépendance nationale. Si pareille résistance se produit, le gouvernement de Sa Majesté interviendra.

5° C'est en raison du caractère précis de l'engagement que nous avions pris que j'ai suggéré au gouvernement soviétique de faire lui aussi une déclaration à ses voisins occidentaux. Ce serait naturellement à lui de décider s'il voulait inclure la Lettonie, l'Esthonie et la Finlande, comme la Pologne et la Roumanie, bien que ce soit ces deux dernières puissances que j'avais particulièrement en vue. Si le gouvernement soviétique souhaite inclure également la Turquie, il en ira d'autant mieux, le gouvernement de Sa Majesté étant lui-même engagé dans une négociation avec le gouvernement turc avec l'intention d'associer le gouvernement turc dans le système qu'il est en train d'organiser. J'ajouterais qu'il n'était pas dans les intentions du gouvernement de Sa Majesté de demander au gouvernement soviétique de s'engager à intervenir en faveur de la Pologne, de la Roumanie (ou de la Turquie) sans attendre que la Grande-Bretagne et la France soient déjà intervenues. Si le gouvernement soviétique souhaite faire dépendre son intervention de celle de la Grande-Bretagne et de la France (de toute façon à l'égard des pays qui ont été l'objet de déclarations faites par la Grande-Bretagne et la France), le gouvernement de Sa Majesté n'aurait, quant à lui, aucune objection à formuler.

6° Si la formule que j'ai suggérée à l'ambassadeur soviétique limitait l'étendue de l'assistance soviétique aux cas dans lesquels cette assistance était demandée et aux formes que les pays intéressés considéreraient comme acceptables, c'est que cela était rendu nécessaire par l'attitude de ces gouvernements, dont nous ne pouvons pas être considérés comme responsables. Notre but est d'obtenir une protection rapide, sous la forme la plus pratique possible pour les pays qui sont le plus immédiatement menacés; et il me semble que la formule que nous avons suggérée au gouvernement soviétique, compte tenu des assurances déjà données à la Pologne et à la Roumanie par la Grande-Bretagne et la France, constituerait la meilleure méthode pour obtenir ce résultat, bien qu'en fait nous ayons demandé au gouvernement soviétique de s'engager moins complètement que nous ne l'avons fait nous-même.

7° Notre objection principale aux nouvelles propositions présentées actuellement par le gouvernement soviétique consiste en ce que celles-ci, bien que logiquement complètes, ne tiennent qu'un trop faible compte des difficultés

pratiques et nécessiteraient un long délai de négociation, même si les difficultés étaient moins sérieuses qu'elles ne sont. Le gouvernement de Sa Majesté est donc toujours disposé à estimer que le meilleur plan consiste à partir de ce qui est immédiatement réalisable, pour construire ensuite sur cette base.

8° La première tâche doit être de construire une première barrière essentielle contre toute agression en Europe orientale en concluant des accords destinés à garantir la sécurité des états les plus directement menacés. C'est uniquement après que nous aurons achevé cette étape que nous serons en position d'examiner l'extension d'un accord à d'autres états, comme l'Union soviétique, qui sont moins immédiatement menacés.

9° Dans le plan que nous sommes en voie d'organiser, les positions clefs sont occupées par la Pologne et la Turquie. Dans le cas de la Turquie, il n'y a pas de difficulté, en ce qui concerne du moins l'Union soviétique. Le gouvernement turc est non seulement prêt à s'associer étroitement au gouvernement soviétique dans tout accord défensif qui pourrait être conclu, mais encore est véritablement désireux de le faire. Avec la Pologne au contraire, le cas est différent. Le gouvernement soviétique n'ignore pas l'hésitation que marque le gouvernement polonais à être étroitement associé à l'Union soviétique dans un accord politique. Le gouvernement soviétique a sans doute le droit de considérer cette hésitation comme injustifiée; mais celle-ci existe incontestablement et il est nécessaire d'en tenir compte. A tort ou à raison, le gouvernement polonais est convaincu que le fait pour lui de s'associer publiquement avec l'Union soviétique pourrait déterminer l'Allemagne à une action agressive; et que ce serait une provocation inutile à l'Allemagne, provocation qu'il est préférable d'éviter.

10° Le gouvernement polonais est dans une position très difficile à l'égard de l'Allemagne. Ses rapports avec elle ont été conduits avec une certaine habileté et il a récemment montré de la fermeté et de la résolution dans une situation menaçante. Il n'est pas désirable de rien faire qui puisse troubler la confiance polonaise à l'heure actuelle et il est important que cette confiance en soi soit maintenue. Le fait de conclure actuellement avec le gouvernement soviétique un accord par lequel l'assistance soviétique serait garantie, que la Pologne le désire ou non, exercerait une influence extrêmement néfaste à Varsovie, qui est plus proche du danger et pourrait remettre en question le succès déjà obtenu par le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement de la République en ralliant la Pologne à la cause commune. Pareillement, le gouvernement polonais pourrait avoir de bonnes raisons de se plaindre si, après avoir conclu un accord d'assistance mutuelle avec le gouvernement de Sa Majesté, ce dernier concluait lui-même un accord d'assistance mutuelle avec le gouvernement soviétique qui, pour son exécution effective en cas d'attaque allemande contre le Royaume-Uni, rendrait presque certainement nécessaire l'utilisation par les forces soviétiques du territoire polonais.

11° Ceci ne veut pas dire que le gouvernement de Sa Majesté ne désire pas que le gouvernement soviétique s'associe à ses efforts. Il se rend compte au

contraire que le soutien qui pourrait être apporté par le gouvernement soviétique aux petits pays de l'Est européen pourrait être d'une importance essentielle en cas de guerre. La difficulté est que les gouvernements de ces pays hésitent soit à s'engager dans un traité d'assistance mutuelle avec l'Union soviétique, soit même à admettre publiquement que l'assistance soviétique serait souhaitée par eux. C'est pour éviter cette difficulté que le gouvernement de Sa Majesté a proposé au gouvernement soviétique de publier de sa propre initiative une déclaration qui consoliderait la situation en montrant le désir du gouvernement soviétique de collaborer [1], et qui en même temps ne gênerait pas les éventuels bénéficiaires de l'assistance soviétique en leur demandant d'adhérer à un accord dont le gouvernement soviétique serait partie.

D'après ces propositions, le gouvernement soviétique mettrait son aide, sous la forme qui semblerait la plus désirable, à la disposition des états victimes d'une agression et décidés à lui résister et qui désireraient recourir à cette aide.

12° Pour les raisons données dans le présent télégramme, nous hésitons à penser que le temps soit mûr pour les larges propositions que le gouvernement soviétique nous a faites et, à la lumière des explications données dans le présent télégramme, veuillez prier le gouvernement soviétique d'examiner dans l'esprit le plus favorable les propositions que j'ai soumises à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. le 14 avril.

13° Vous parlerez à M. Litvinov dans ce sens.

476

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1154 2/EMA-SAE [2]. Secret. *Paris, 22 avril 1939.*

Après entente avec votre département, notre attaché militaire à Moscou a été invité le 11 avril à effectuer une démarche auprès de l'état-major soviétique pour étudier l'aide directe ou indirecte qui pourrait nous être donnée par l'U.R.S.S. dans notre assistance à la Pologne et à la Roumanie et obtenir, en particulier, une précision immédiate quant à la fourniture de matériel de guerre à ces deux pays par l'U.R.S.S. [3].

[1] Sur cette proposition britannique, voir ci-dessus le n° 414.
[2] Extraite des papiers Hoppenot.
[3] Voir ci-dessus les n°s 344, 386.

L'état-major soviétique a répondu à notre attaché militaire qu'une décision de cet ordre n'était pas de son ressort et que la question devait être soumise au commissariat des Affaires étrangères.

La question devait donc être reprise par la voie diplomatique et j'ai l'honneur de vous demander, en conséquence, de vouloir bien donner les instructions nécessaires à notre représentant à Moscou.

Toutefois, je crois devoir vous signaler que M. Litvinov a déclaré à notre attaché militaire que les questions touchant à l'organisation concrète de la sécurité en face de l'Allemagne ne pouvaient être réglées que par une conférence des puissances directement intéressées.

A mon avis, il ne devrait pas être besoin de mettre en branle l'appareil compliqué d'une conférence, pour résoudre la question bien simple qui est posée pour l'instant au gouvernement soviétique.

477

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE [1]

Aide-mémoire anglais du 22 avril [2]
Réponse aux propositions russes du 18 avril [3]

Paris, 23 avril 1939.

I. — Le 14 avril, l'état des négociations anglo-russes se présentait comme suit :

L'ambassadeur des Soviets à Londres avait fait savoir à lord Halifax que son gouvernement était disposé à participer à l'assistance donnée à la Roumanie au cas où elle serait attaquée, et demanderait les vues du gouvernement britannique quant aux modalités les plus efficaces de cette assistance et à la part qu'y prendraient les diverses puissances intéressées. Lord Halifax remerciait M. Maisky de cette communication, et lui faisait savoir en même temps qu'il avait invité sir W. Seeds à demander à M. Litvinov si le gouvernement de l'U.R.S.S. n'estimait pas devoir faire une déclaration publique aux termes de laquelle, se référant à la position prise par M. Staline et aux déclarations récentes des gouvernements anglais et français, il réaffirmerait que, dans le cas d'une agression dirigée contre l'un quelconque des états européens voisins de l'U.R.S.S. et à laquelle cet état résisterait, l'assistance de l'U.R.S.S. serait assurée à cet état si cela paraissait désiré et sous la forme qui paraîtrait le plus opportune [4].

(1) M. Hoppenot. Ce document est extrait des papiers Hoppenot.
(2) Ci-dessus publié sous le n° 475.
(3) Ci-dessus reproduites sous le n° 447.
(4) Voir ci-dessus le n° 414.

II. — C'est à cette démarche anglaise, en même temps qu'à la proposition française du 13 avril [1], que répondent les contre-propositions, remises à Londres et à Paris le 18 avril et qui comprennent essentiellement :

— un accord d'assistance mutuelle, conclu pour cinq ou dix ans entre la France, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.;

— un engagement d'assistance militaire pris par les trois gouvernements en question à l'égard des états voisins de l'U.R.S.S. situés entre la mer Baltique et la mer Noire;

— une adaptation aux engagements précédents des accords anglo-polonais et polono-roumain.

III. — Les instructions adressées le 22 avril par le gouvernement britannique à son ambassadeur à Moscou déclinent nettement les propositions russes. Elles font observer :

a. Que les propositions russes tiennent trop peu compte des difficultés pratiques existantes et exigeraient pour leur mise au point des négociations trop longues;

b. Que la meilleure méthode à suivre est de partir de ce qui est immédiatement réalisable (déclaration russe d'assistance parallèle aux déclarations française et anglaise) et de construire ensuite sur cette première base;

c. Que le premier objectif doit être de protéger contre une agression éventuelle les états les plus directement menacés : ce n'est qu'ensuite que cette garantie pourra être étendue à d'autres pays moins immédiatement exposés, tels que l'U.R.S.S.;

d. Qu'il y a lieu de tenir compte de la situation très délicate du gouvernement polonais à l'égard de l'Allemagne, de ses craintes de paraître provoquer le Reich, de sa répugnance à participer à un accord entraînant l'assistance systématique de la Russie. Le gouvernement polonais serait fondé également à objecter à tout accord d'assistance mutuelle entre la Grande-Bretagne et la Pologne qui, en cas d'attaque allemande contre la Grande-Bretagne, amènerait presque certainement le gouvernement de l'U.R.S.S. à faire usage du territoire polonais.

IV. — Le gouvernement britannique revient donc à ses suggestions du 14 avril, qui lui paraissent mieux adaptées aux circonstances et aux possibilités que la proposition trop extensive du gouvernement russe. Il fait observer par ailleurs que l'engagement qu'il suggère à l'U.R.S.S. de prendre spontanément, à l'égard de la Pologne et de la Roumanie, est moins étendu que celui que la France et la Grande-Bretagne ont pris à l'égard de ces mêmes états et que le gouvernement de l'U.R.S.S. demeure parfaitement libre d'en faire dépendre l'exécution de l'exécution préalable, par la France et le Royaume-Uni, de leurs engagements propres.

[1] Proposition dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 387.

478

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au département

Aide-mémoire [1]

Nº 161-149-39. Secret (Traduction). *23 avril 1939.*

1. L'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara a reçu l'instruction de faire savoir au ministre de Turquie pour les Affaires étrangères qu'il a été des plus agréables au vicomte Halifax de voir que l'appréciation générale portée par M. Saraçoglu sur la situation coïncide avec celle du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et que M. Saraçoglu comprenne pleinement que les intérêts de la Turquie et de la Grande-Bretagne, en face du danger commun, sont identiques. Le gouvernement turc a fait savoir au gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni qu'à son avis, le maintien de la solidarité balkanique et des obstacles à la pénétration de l'Axe dans cette région est la contribution la plus efficace que la Turquie puisse apporter à la cause de la paix générale et qu'il serait utile de laisser le gouvernement turc continuer à jouer ce rôle prédominant ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent [2]. Le vicomte Halifax suppose que par solidarité balkanique, le gouvernement turc entend la solidarité des quatre états membres de l'Entente balkanique et la Bulgarie; et il est cordialement d'accord pour que le gouvernement turc continue suivant la voie ainsi définie.

2. Lord Halifax comprend que le gouvernement turc propose de déclarer *publiquement* qu'à moins que les puissances de l'Axe ne commettent un acte d'agression dans la Méditerranée ou contre les Balkans, la Turquie conservera sa neutralité. Il comprend que, en même temps, le gouvernement turc est prêt à donner *secrètement* une assurance importante et de grande portée concernant sa coopération dans l'éventualité d'une guerre dans les Balkans ou en Méditerranée, même si cette guerre résultait d'un acte d'agression commis ailleurs, ou dans l'éventualité d'une offensive générale.

3. Sir Knatchbull-Hugessen doit faire savoir à M. Saraçoglu que lord Halifax, tout en appréciant la valeur d'une telle déclaration publique, ne peut s'empêcher de penser que la valeur de celle-ci serait rehaussée s'il était possible que cette déclaration fût rédigée, plutôt que dans sa forme négative actuelle, dans une forme positive, à savoir que si les puissances de l'Axe commettaient un acte d'agression en Méditerranée ou contre les Balkans, la Turquie

[1] Document extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Voir ci-dessus les nos 428, 467.

serait incapable de conserver sa neutralité. Mais il y a un point encore plus important. Le résultat littéral des mots : « Si les puissances de l'Axe commettent un acte d'agression dans la Méditerranée ou contre les Balkans » pourrait être de permettre à la Turquie de garder sa neutralité si, par exemple, une agression allemande contre la Belgique avait conduit à une guerre à laquelle l'Italie s'associerait et qui, en conséquence, engloberait la Méditerranée. Dans ces circonstances, l'Italie pourrait, au point de vue technique, ne pas être considérée comme un agresseur et, en conséquence, la condition mise par le gouvernement turc à l'abandon de la neutralité turque ne serait pas, semble-t-il, du point de vue technique, réalisée. Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni est bien entendu assuré que telle n'est pas l'intention du gouvernement turc, mais la déclaration publique proposée serait examinée de très près et cette possibilité évidente ne manquerait pas d'être soulignée. Il est possible que le gouvernement turc puisse soutenir que ce point serait couvert par l'arrangement secret proposé; mais lord Halifax, en toute franchise, n'aime pas l'idée d'un arrangement secret autant que celle d'une déclaration publique. Bien plus, le gouvernement turc pourrait préférer éviter l'inconséquence qui résulterait d'une déclaration publique ayant pour effet d'amener la Turquie à conserver sa neutralité à moins que les puissances de l'Axe ne commettent une agression dans la Méditerranée ou contre les Balkans, alors qu'en même temps il entrerait dans un arrangement secret qui l'obligerait à coopérer avec le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni en certaines autres éventualités. En tout cas, la procédure suivie pour une déclaration publique qui ne montrerait pas la véritable nature de l'accord atteint et qui aurait à être complétée par un arrangement secret est difficile à concilier avec le système parlementaire dans le Royaume-Uni. Lord Halifax admet, toutefois, le désir du gouvernement turc de maintenir un texte qui limiterait l'abandon par la Turquie de sa neutralité à l'éventualité d'une guerre dans les Balkans ou en Méditerranée. Aussi lui apparaît-il qu'une conciliation possible des deux points de vue pourrait être réalisée par la substitution aux mots : « Un acte d'agression dans la Méditerranée ou contre les Balkans », des mots suivants : « Un acte d'agression conduisant à la guerre dans la Méditerranée ou dans les Balkans ». Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni attache une grande importance au fait que la position prise soit claire pour sa propre opinion et il serait grandement aidé à cet effet si le gouvernement turc croyait pouvoir adopter les termes qu'il propose pour la déclaration. En contrepartie d'une telle déclaration publique, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni serait disposé, en ce qui le concerne, à faire une déclaration publique correspondante d'après laquelle, dans l'éventualité envisagée, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni serait prêt à prêter à la Turquie toute l'assistance en son pouvoir. Si l'accord se faisait sur ces bases, la forme à donner à l'arrangement aurait à être élaborée d'après les lignes indiquées ci-dessus.

4. Si en attendant la déclaration publique proposée, il devenait nécessaire de dire quelque chose en public, lord Halifax est d'avis que le gouvernement turc et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni devraient se

borner à déclarer qu'ils se tiennent en étroite consultation l'un avec l'autre et que les discussions qui se poursuivent entre eux font ressortir l'identité habituelle de leurs vues.

5. Le gouvernement turc a suggéré qu'un accord devrait être atteint en ce qui concerne l'assistance britannique en relation avec les préparatifs que la Turquie est obligée d'entreprendre pour la défense des Détroits contre une agression par terre des puissances de l'Axe. Sir H. Knatchbull-Hugessen doit faire savoir au ministre turc pour les Affaires étrangères que ceci comportera des conversations d'états-majors et que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni sera disposé à les commencer à une date rapprochée, à condition qu'un accord ait été réalisé en principe sur le paragraphe 3 ci-dessus. Il doit déclarer que, en ce moment, des conversations d'états-majors se poursuivent avec les experts français à Londres et que lord Halifax considère que des conversations parallèles pourraient commencer à Londres aussitôt que possible entre des représentants du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et les attachés du service turc. Il serait ainsi possible pour le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, sans délai inutile, de discuter avec les experts français, séparément, si la chose paraissait désirable, toutes questions soulevées par les discussions anglo-turques, dont la solution pourrait dépendre d'une coopération française.

6. Le gouvernement turc a suggéré en outre que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni appuie ses efforts pour régler des divergences de vues entre la Bulgarie et la Roumanie. Sir H. Knatchbull-Hugessen doit insister sur l'importance que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni attache à s'assurer la coopération bulgare et il doit déclarer que lord Halifax compte sur le ministre turc des Affaires étrangères pour indiquer comment et quand son intervention pourra être la plus utile à cet égard.

7. Le gouvernement turc ayant fait état de la nécessité d'un secret absolu en ce qui concerne les accords ci-dessus, sir Knatchbull-Hugessen doit informer M. Saraçoglu que tout effort possible sera tenté pour assurer le secret.

8. Lord Halifax a donné comme instruction à l'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara de communiquer sans délai les propositions et considérations exposées ci-dessus au ministre turc pour les Affaires étrangères; et l'on désire très sincèrement que des instructions soient envoyées à l'ambassadeur de France à Ankara pour appuyer la démarche faite par son collègue britannique.

479

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 384 (1). Très urgent. *Paris, 24 avril 1939, 12 h. 42.*

Je ne vois que des avantages à l'envoi en France, par la Turquie, d'une mission militaire qui serait chargée d'étudier le problème des fortications (2). Vous pouvez donc dès maintenant faire part à M. Saraçoglu de notre acceptation de principe.

480

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1697, 1698. *Rome, 24 avril 1939, 14 h. 35.*

(*Reçu :* 16 h. 25.)

Lord Perth a quitté Rome aujourd'hui à 12 h. 30 (3).

On a beaucoup remarqué que le comte Ciano, par une attention qui n'est pas dans les usages, était venu le saluer à la gare et a pris congé de lui avec la plus vive et démonstrative cordialité.

Lord Perth part optimiste et rassuré. Il m'a dit qu'il avait été extrêmement content de l'audience d'adieu que lui avait accordée M. Mussolini. Celui-ci aurait témoigné des sentiments les plus raisonnables et les plus conciliants. Il aurait déclaré qu'il n'y avait, à l'heure actuelle, que deux éléments préoccupants : celui de Dantzig (et par là le Duce a sans doute visé le problème plus général des relations polono-allemandes) et celui des rapports franco-italiens.

(1) Extrait des papiers Massigli.

(2) Cet envoi avait été proposé par le ministre turc des Affaires étrangères : voir ci-dessus le nº 420. Un télégramme d'Ankara nº 478, du 23 avril, soulignait que c'était là « la question la plus urgente » et le télégramme suivant insistait en faisant état de la déception du ministre turc de n'avoir encore reçu aucune réponse à ce sujet.

(3) L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, qui prenait sa retraite, avait pris congé du ministre italien des Affaires étrangères le 19 avril.

On jugera qu'il n'en faut pas davantage pour rendre l'avenir incertain. Mais M. Mussolini aurait ajouté : aucun de ces deux problèmes ne vaut une catastrophe européenne. Il faudra donc que l'on finisse par s'asseoir autour d'une table!

Cette phrase, qui répondait aux désirs et aux espérances de l'ambassadeur d'Angleterre, a comblé celui-ci d'aise et lui a laissé une dernière impression réconfortante.

481

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN.

T. nos 147, 148. *Paris, 24 avril 1939, 22 h. 15.*

Je me réfère à votre télégramme nos 18 à 20 (1).

Le gouvernement britannique a effectivement été approché par l'ambassadeur de Chine à Londres. Soucieux, aussi longtemps que le Japon n'aura pas ouvertement pris parti dans un conflit éventuel, d'éviter toute initiative propre à pousser Tokyo dans le camp adverse, le Foreign Office a répondu que l'évolution de la situation en Extrême-Orient n'avait pas encore atteint le point où la suggestion chinoise pourrait utilement faire l'objet d'échanges de vues. Il a ajouté que le gouvernement britannique tiendrait compte de cette suggestion dans son appréciation générale de ladite situation.

Je me propose de donner verbalement à M. Wellington Koo une indication analogue.

Je marquerai en même temps à l'ambassadeur l'intérêt que présenterait une communication chinoise instruisant Washington du projet dont nous avons nous-mêmes été saisis.

Je partage votre sentiment sur l'opportunité d'entretenir les bonnes dispositions du gouvernement chinois et accueillerais volontiers les suggestions que vous me présenteriez à ce sujet.

(1) Du 21 mars, ci-dessus publié sous le n° 99.

482

COMMUNICATION DE LA DIRECTION POLITIQUE À L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS [1].

Note.

Paris, 24 avril 1939.

L'aide-mémoire remis par sir Eric Phipps au ministre des Affaires étrangères, le 23 avril, et relatif aux contre-propositions russes au sujet de la conclusion d'un pacte de garantie [2], a été l'objet de la plus sérieuse attention de la part du gouvernement français. De l'examen approfondi qui en a été fait ainsi que des informations parvenues de différentes sources au gouvernement français, se dégagent les conclusions suivantes, soumises par la présente note à la particulière considération du gouvernement britannique.

I. Le gouvernement français est entièrement d'accord avec le gouvernement britannique pour estimer que les contre-propositions russes visant à la conclusion d'un accord d'assistance mutuelle conclu pour cinq ou dix ans entre les trois gouvernements ne répondent pas aux exigences de la situation actuelle. Ces propositions tiennent, en effet, trop peu compte des difficultés pratiques existantes et leur mise au point demanderait des négociations trop longues. Les circonstances auxquelles nous avons à faire face demandent que la France, la Grande-Bretagne et la Russie s'entendent en vue de la protection immédiate contre une agression éventuelle des états les plus directement menacés. Ce premier résultat une fois atteint pourra servir de point de départ à la réalisation d'un accord plus étendu. Mais il importe de parer aux problèmes concrets qui se posent d'une manière urgente avant de rechercher une formule générale s'appliquant aux éventualités plus ou moins probables ou éloignées.

II. Il résulte des indications extrêmement précises et sûres parvenues à la connaissance du gouvernement français que la conclusion de l'accord, ainsi défini dans son objet, ne sera possible qu'à deux conditions :

a. L'accord ne devra faire état que des engagements mutuels et réciproques d'assistance que la France, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. prendraient à l'égard les unes des autres, sans faire intervenir dans ces prévisions aucun état tiers nommément désigné. Les informations recueillies par le ministère des Affaires étrangères établissent en effet, sans laisser place à aucun doute, que toute stipulation publique, impliquant l'éventualité d'une assistance directe ou indirecte de l'U.R.S.S. à la Pologne, provoquerait de la part du gouvernement polonais des réactions qui risqueraient de compromettre gravement

[1] Extraite des papiers Bonnet et Hoppenot.
[2] L'aide-mémoire britannique précité est ci-dessus reproduit sous le n° 475.

l'objet même poursuivi par l'accord projeté. Cet aspect du problème n'a du reste point échappé au gouvernement anglais, et l'aide-mémoire de l'ambassade britannique du 22 avril fait état de la répugnance du gouvernement polonais à être associé à l'Union soviétique dans un accord politique. Le gouvernement français sait de source directe que les objections du gouvernement polonais visent même la prévision, par une déclaration unilatérale du gouvernement soviétique, d'une assistance directe ou indirecte de la Russie prêtée, en quelque circonstance que ce soit, à la Pologne. Il paraît impossible au gouvernement français, sous peine de frapper de stérilité les efforts poursuivis par la France et l'Angleterre pour mener à bonne fin les conversations actuelles, de ne point tenir compte de cet état d'esprit. La formule proposée au gouvernement de l'U.R.S.S. devra donc être conçue en des termes assez généraux pour ne pas désigner spécifiquement tel ou tel pays et assez précis pour s'appliquer néanmoins aux éventualités les plus pressantes et les plus probables.

b. Le gouvernement français a d'autre part l'assurance que l'adhésion du gouvernement russe à l'accord immédiat et de circonstance qui lui est proposé ne pourra être acquise que dans la mesure où le gouvernement russe recevra l'assurance qu'au cas où le concours qui lui est demandé l'exposerait, de la part de l'Allemagne, à une agression déclenchée à l'occasion de cette assistance, la France et la Grande-Bretagne lui assureraient leur concours. Telle paraît, aux yeux du gouvernement français, la position essentielle qui se dégage des contre-propositions russes remises à Paris et à Londres le 18 avril [1], et le gouvernement français estime que le gouvernement russe fait de cette demande une condition *sine qua non* à la conclusion de tout accord. Il ne lui paraît point possible, dans ces conditions, de retenir plus longtemps et d'appuyer à Moscou la suggestion anglaise d'une déclaration russe unilatérale d'assistance, parallèle aux déclarations publiques faites par la France et l'Angleterre, mais n'entraînant aucune garantie ni aucune obligation d'assistance directe ou indirecte des trois puissances entre elles [2]. La seule solution qui permette d'aboutir à une conclusion pratique et rapide lui paraît devoir être recherchée dans une formule aux termes de laquelle la France et la Grande-Bretagne s'engageraient à garantir la Russie contre les conséquences de l'assistance qu'elles lui demandent dans telle éventualité définie.

III. En conclusion des observations précédentes, le gouvernement français estime que l'accord envisagé pourrait intervenir sous la forme d'un accord tripartite dont le texte, ouvert à toutes les modifications de forme qui pourraient être proposées, serait, dans ses lignes générales, le suivant :

« Au cas où la France et la Grande-Bretagne se trouveraient en état de guerre avec l'Allemagne par suite de l'exécution des engagements qu'elles auraient pris en vue de prévenir toutes modifications apportées par la force au *statu quo* existant en Europe centrale ou orientale, l'U.R.S.S. leur prêterait immédiatement aide et assistance.

(1) Sur ces contre-propositions, voir ci-dessus le n° 447.
(2) Sur cette suggestion britannique, voir ci-dessus le n° 414.

« Au cas ou, par suite du concours prêté par l'U.R.S.S. à la France et à la Grande-Bretagne dans les conditions prévues au précédent paragraphe, l'U.R.S.S. se trouverait à son tour en état de guerre avec l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne lui prêteraient immédiatement aide et assistance.

« Les trois gouvernements se concerteront sans délai sur les modalités, dans l'un ou l'autre cas envisagés, de cette assistance et prendront toutes dispositions pour lui assurer sa pleine efficacité ».

IV. Le gouvernement français estimant, comme le gouvernement britannique, hautement désirable de voir un accord d'assistance avec l'U.R.S.S. intervenir dans le plus bref délai, serait heureux de connaître le plus tôt possible l'accueil réservé par le gouvernement anglais aux observations qu'il croit devoir soumettre à sa plus sérieuse attention [1].

483

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 296 à 301 [2]. Réservé. *Moscou, 25 avril 1939, 21 h. 10, 21 h. 22, 21 h. 3, 21 h. 17, 22 h. 42, 22 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 20, 20 h. 45, 21 h.10, 22 h. 45, 23 h. 5.)

Je me réfère au télégramme no 417 de notre ambassadeur à Bucarest du 11 avril [3].

Les indications fournies par M. Gafenco à M. Thierry jettent un jour trop optimiste sur l'orientation et les résultats de l'activité de la légation de Roumanie à Moscou. En réalité, celle-ci observe toujours dans ses rapports avec les autorités de l'U.R.S.S. une réserve systématique faite de pusillanimité vis-à-vis de l'Allemagne et de défiance hostile à l'égard de tout ce qui est soviétique. Elle ne se départit pas encore de la tradition de « négativisme » qui s'y est formée depuis le départ de M. Ciuntu, en réaction contre la politique de M. Titulesco, et qui correspond au tempérament aussi bien qu'à la tournure d'esprit de ses membres. Le ministre est un valétudinaire peu actif et soupçonneux; son conseiller, qui doit d'ailleurs quitter sous peu Moscou, croit opportun et de bon ton de faire à tout propos profession d'humeur méprisante à l'égard du régime stalinien.

[1] Une note du sous-directeur d'Europe, du même jour, non reproduite, indiquait que, « pour aboutir, il paraît essentiel que la France et la Grande-Bretagne s'engagent à garantir la Russie contre les conséquences de l'assistance qu'elles lui demandent... L'on se trouve donc ramené à la formule française, remise le 13 avril à M. Souritz [sur cette formule, voir ci-dessus le no 387] et à laquelle il serait désirable que la Grande-Bretagne se ralliât ».

[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Non retrouvé.

Les renseignements que j'ai demandés à M. Diano sur son activité récente correspondent dans leur ensemble à ce que m'avait dit M. Potemkine (mon télégramme nº 274) (1). Le ministre de Roumanie m'a paru étonné lorsque je lui ai parlé de ses interventions en vue d'aboutir à une détente propice à une éventuelle collaboration industrielle roumano-soviétique. Il attribue aux démarches qu'on a pu faire auprès du commissariat aux Affaires étrangères une part plus modeste. L'avant-dernière « auprès de M. Potemkine » remontait à la fin de mars et visait simplement à dissiper certaines appréhensions suscitées ici par l'économie germano-roumaine (2), notamment en ce qui concerne la création de « zones franches » dont l'U.R.S.S. avait craint qu'elles ne pussent être utilisées par les Allemands à des fins militaires antisoviétiques. La dernière effectuée le 13 auprès de M. Litvinov au cours d'une réunion mondaine ... (3) pour objet (à la suite de l'entretien Gafenco-Saraçoglu) (4) de faire connaître au gouvernement de l'U.R.S.S. le désir du gouvernement roumain d'entretenir avec lui des relations « amicales et confiantes ». Je crois savoir que le ministre de Roumanie s'est soigneusement abstenu de présenter sa démarche comme l'amorce de quelque chose de positif et que M. Litvinov, qui l'avait indirectement provoquée, a été déçu de son caractère essentiellement platonique. J'ai l'... (5) que l'U.R.S.S., soucieuse avant tout de tenir le danger allemand aussi éloigné que possible de ses frontières, serait prête à répondre favorablement à toute manifestation nette de volonté de collaboration de la part de Bucarest. Mais il faudrait que la Roumanie qui, jusqu'ici, n'a que trop éludé les invitations discrètes dont elle a été l'objet, fît un geste positif ou tout au moins ne se dérobât plus.

Il serait singulier que la Roumanie, forte de la garantie franco-anglaise dont elle paraît abuser, continuât à compromettre ses intérêts réels et ceux de ses garants en se refusant plus longtemps à remplir les conditions d'une résistance efficace, une de ces conditions étant nécessairement l'acceptation par elle (selon telles modalités à déterminer) de l'aide soviétique.

(1) Du 16 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 418.
(2) Allusion à l'accord commercial germano-roumain du 23 mars précédent : voir ci-dessus le nº 151.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Sur cet entretien, voir ci-dessus le nº 334 (et note).
(5) Lacune de déchiffrement.

484

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1328 à 1331 [1]. Réservé. *Londres, 25 avril 1939* [2].

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 40, 23 h. 50, 24 h.)

Sir A. Cadogan m'a dit qu'il avait reçu de sir Eric Phipps le dernier exposé du point de vue français sur les propositions russes [3] et qu'une formule revenant à un pacte tripartite d'assistance mutuelle soulève toujours des objections du côté britannique. La principale difficulté, d'après lui, serait la suivante : dans le cas d'un conflit provoqué par une agression allemande et qui obligerait l'Angleterre à prendre les armes contre le Reich, la Pologne se trouverait, en vertu de l'accord mutuel anglo-polonais, amenée à intervenir et l'U.R.S.S. devrait, aux termes de la formule que nous proposons, entrer en action à son tour. Malgré l'absence d'accord direct russo-polonais, les deux états se trouveraient donc côte à côte et la Pologne redouterait de se voir exposée à une demande de passage des armées russes à travers son territoire, puisqu'il n'est pas possible à l'U.R.S.S. d'agir directement contre l'Allemagne, et que la forme de l'assistance qu'elle aurait à prêter n'a pas été autrement définie.

Tel serait d'ailleurs également le point de vue du gouvernement roumain dont M. Gafenco s'est fait l'interprète [4]. Ce dernier a expliqué en effet qu'il avait repoussé les offres allemandes tendant à le faire adhérer au pacte anti-komintern, mais qu'il ne voulait pas davantage entrer dans un accord qui l'amènerait à traiter avec l'U.R.S.S. contre l'Allemagne. Ces restrictions ne sont valables, bien entendu, qu'en temps de paix et M. Gafenco ne s'est pas fait faute de reconnaître que si la guerre éclatait, les dispositions du gouvernement roumain se modifieraient rapidement.

Le gouvernement anglais tient donc à s'en tenir à la formule qu'il a exposée dans son aide-mémoire du 22 avril dernier [5]. J'ai fait valoir qu'il me paraissait bien difficile d'amener la Russie à promettre son assistance si elle n'obtient

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».

(2) Par fil.

(3) Point de vue transmis dans la communication faite la veille par le Département à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, et dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 482.

(4) Par télégrammes nos 1332-1334, du 26 avril, 0 h. 10-0 h. 30, l'ambassadeur revenait sur les entretiens du secrétaire d'État avec le ministre roumain, au cours duquel ce dernier rendait compte de sa récente conversation avec Hitler (voir ci-dessus le n° 464), tandis que lord Halifax lui faisait observer qu'en cas de menace précise contre la Pologne, la Roumanie ne devrait pas se considérer à l'abri du danger. Le secrétaire d'État ne semblait pas cependant avoir fait grand effort pour amener son interlocuteur à la nécessité d'un accord couvrant toutes les agressions éventuelles.

(5) Ci-dessus reproduit sous le n° 475.

pas une certaine garantie en échange. Il m'a été répondu que si l'Allemagne devait attaquer l'U.R.S.S., il y avait toutes les chances pour qu'elle le fît à travers la Pologne ou la Roumanie, ce qui fournirait automatiquement l'intervention de l'Angleterre. Comme je l'ai fait observer, cette réponse ne tient pas compte de l'hypothèse d'une agression à travers les états baltes. Elle ne tient pas compte non plus des défiances que conserve l'U.R.S.S., notamment vis-à-vis de la Pologne.

485

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1089 (1). *Berlin, 25 avril 1939* (2).

Le discours qu'a prononcé M. Mussolini le 20 avril au Capitole (3) n'a manifestement pas eu l'heur de plaire aux dirigeants hitlériens. Prenant prétexte de l'abondance des comptes rendus consacrés à l'anniversaire du Führer, la presse nationale-socialiste ne lui a réservé qu'une place des plus restreintes, généralement en troisième ou quatrième page.

A un moment où le Reich n'a pas renoncé à l'espoir d'effrayer la Pologne ni les puissances qui sont décidées à soutenir sa résistance, on a trouvé à Berlin que les paroles du Duce rendaient un son un peu trop pacifique et qu'en engageant sans nécessité la politique de l'Axe, elles affaiblissaient par anticipation la position de l'Allemagne.

On m'a rapporté de bonne source que, lors de leur entrevue à Rome (4), M. Mussolini avait esquissé devant le maréchal Goering le thème général de ses déclarations. Soupçonnant que celles-ci pourraient bien ne pas agréer au Chancelier, le Maréchal aurait omis, à son retour, de relater cette partie de ses entretiens. D'où la surprise et la déception de M. Hitler.

D'autre part, et bien que ce reproche n'ait jamais été exprimé ouvertement, les cercles responsables du IIIe Reich en veulent à l'Italie d'avoir affirmé publiquement l'importance qu'elle attache à son accord avec l'Angleterre et sa volonté d'y demeurer fidèle, à l'heure même où le fossé s'élargit entre Berlin et Londres et où la presse allemande s'acharne à stigmatiser la politique d'encerclement britannique.

Tout cela n'est pas sans déterminer un malaise à peine sensible, mais cependant perceptible, dans les rapports germano-italiens. Sous le couvert des

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 470 (note).
(4) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 430 (et note), 444.

harangues et des articles officiels, il semble qu'il y ait entre les deux politiques plus qu'un défaut de synchronisation, le Führer devenant chaque jour plus impatient de prendre la conduite de l'Axe et le Duce opposant une résistance sourde mais consciente aux empiètements de son allié.

Cependant, il ne faudrait pas, pour l'instant, s'exagérer la portée pratique de ces dissonances. L'Axe reste une réalité et, à la première menace commune ou aux premières critiques, les deux partenaires sont toujours prêts à confirmer sa solidité. Comme le disait récemment un diplomate hongrois, l'Axe est un instrument de combat et, comme tel, plus on persistera à l'étranger à en discuter la valeur, plus il s'affirmera. Il n'est besoin, pour s'en convaincre, que de constater les réactions simultanées des presses allemande et italienne au moindre soupçon de dissensions internes émis par Mme Tabouis ou autres.

Il n'en reste pas moins que, depuis quelques jours, un certain flottement se manifeste à nouveau dans l'attitude des milieux italiens de Berlin. Elle n'apparaît plus aussi intransigeante (cf. mon télégramme n° 938 du 6 avril) [1]. M. Attolico lui-même, qui n'a jamais joui d'un très grand crédit personnel auprès des sphères allemandes responsables, dissimule à peine l'anxiété que suscite chez lui le « développement » inattendu de la politique axiale. Comme je l'ai précédemment indiqué, il va répétant qu'il est dommage pour l'Europe que la France n'ait pas compris l'esprit sincère de modération qui, d'après lui, aurait dicté à M. Mussolini son discours du 26 mars [2]. C'est le thème qu'il aborde spontanément avec tous ses collègues.

Il a confié l'autre jour au ministre de Grèce que le Duce avait, dans son tiroir, un plan tout préparé de désarmement et de règlement général en Europe et qu'il n'attendait qu'une occasion favorable de le révéler. C'est à quoi, selon l'ambassadeur d'Italie, ferait allusion le passage où M. Mussolini a proclamé qu'il prendrait une initiative dès que les droits sacro-saints de l'Italie auraient été reconnus.

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 283.

[2] Prononcé par le Duce devant les Chemises noires. Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 162 (et note).

486

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos [1710-1712] (1). *Rome, 25 avril 1939.*

De source généralement bien informée, j'ai reçu les indications suivantes au sujet de l'entretien de Venise (2) :

Il serait parfaitement exact, ainsi que les journaux fascistes l'ont affirmé, que l'entrevue de Venise ait abouti à une confirmation de la volonté de l'Italie et de la Yougoslavie de continuer leur collaboration dans le même esprit d'amitié qui a marqué leurs rapports depuis la conclusion du pacte de Pâques (3). Il serait également exact que l'occupation de l'Albanie par l'Italie n'ait pas porté atteinte à ces bonnes relations. Celles-ci se développeront par la suite aussi bien dans le domaine politique que sur le plan économique. Il ne serait pas aussi exact de dire que la Yougoslavie se soit rapprochée sensiblement de l'axe Rome-Berlin, car, en réalité, elle se rapprocherait surtout de l'Italie, vis-à-vis de laquelle elle tend à exercer la fonction qui était réservée jadis à la Hongrie. Quant à cette dernière, M. Markovitch aurait formulé des réserves expresses, et déclaré que le gouvernement yougoslave ne signerait aucun pacte avec elle, tant que les rapports hungaro-roumains n'auraient pas été réglés. En effet, la Yougoslavie attacherait grand prix à l'amitié de la Roumanie qui a résisté à toutes les épreuves pendant vingt ans, et elle tiendrait à ne pas la compromettre. Il résulterait de tout ceci que des efforts vont être faits du côté de Bucarest et de Budapest, pour arriver à un règlement des relations entre les deux pays. Si ce règlement était réalisé, on pourrait donner corps au projet de pacte envisagé par l'Italie et l'Allemagne. Il s'agirait de créer un nouveau système, voire un bloc, comprenant les deux puissances de l'Axe, la Hongrie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie et la Grèce. L'influence de l'Allemagne s'exercerait surtout dans le secteur de l'Europe centrale, celle de l'Italie, dans le secteur balkanique, c'est-à-dire méditerranéen. En ce qui concerne plus particulièrement la Yougoslavie, celle-ci aurait fait comprendre qu'elle ne voulait pas se lier par un accord qui

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le 22 avril, M. Cinçar-Markovitch, ministre yougoslave des Affaires étrangères, était arrivé à Venise pour y discuter avec le comte Ciano. Le 23, après un second et dernier entretien, un communiqué avait été publié qui soulignait la « cordialité » des rapports des deux pays et la nécessité d'approfondir leur collaboration ainsi qu'entre la Yougoslavie et l'Allemagne, dans les domaines politique et économique, et constatait que la voie était ouverte à « une compréhension utile » entre Belgrade et Budapest. Pour plus de détails, voir ci-après le n° 498.

(3) Allusion à l'accord italo-yougoslave du 25 mars 1937, dont le texte est reproduit au tome V de la présente série sous le n° 171.

la forcerait à intervenir dans une guerre quelconque, mais qu'elle désirait demeurer neutre, aussi longtemps que ses frontières ne seraient pas menacées. En résumé, l'entrevue de Venise n'aurait été qu'une étape et l'on se proposerait maintenant de travailler, d'abord, du côté de la Roumanie, ensuite en direction de la Bulgarie et de la Grèce.

487

Communication de la Direction politique à l'Ambassade d'U.R.S.S. à Paris.

Aide-mémoire [1].

Paris, 25 avril 1939.

L'aide-mémoire remis le 19 avril par M. Souritz à M. Georges Bonnet [2] a été étudié avec le plus grand intérêt par le gouvernement français, qui a apprécié toute la portée positive des propositions par lesquelles le gouvernement de l'U.R.S.S. tend à unifier les propositions anglaises et françaises. Le gouvernement français a le même désir d'aboutir le plus rapidement possible à la mise au point d'un texte qui réponde aux préoccupations essentielles des trois gouvernements, et dont les prévisions couvrent les éventualités les plus probables et les plus prochaines auxquelles les trois gouvernements peuvent avoir à faire face. C'est de ce point de vue que les propositions du gouvernement soviétique suggèrent au gouvernement français les observations suivantes :

I. L'accord que le gouvernement français envisage à titre immédiat est en soi un accord de portée immédiate conçu en fonction des menaces qui pèsent actuellement sur la paix européenne, et dont la conclusion rapide contribuerait par elle-même à renforcer la solidarité de tous les peuples menacés et augmenterait d'autant les chances de préservation de la paix. Il est à craindre que la mise au point d'un pacte d'assistance mutuelle générale de longue durée n'exige de trop longs délais, qui seraient interprétés par certains pays comme une preuve d'hésitation ou de divergence de vues entre les trois puissances. En tout état de cause, la conclusion d'un tel pacte serait une œuvre de plus longue haleine. Il s'agit pour l'instant d'aller au plus pressé et de parer aux éventualités des prochaines semaines ou des prochains mois.

II. Pour éviter toute controverse, il serait préférable que l'accord envisagé ne contînt aucune référence à telle ou telle catégorie d'états géographiquement spécifiés. L'accord devrait se borner à un engagement d'assistance,

(1) Extrait des papiers Bonnet et Hoppenot.
(2) Ci-dessus publié sous le n° 447.

dans telle circonstance définie, des trois états les uns envers les autres. La force et la portée de l'engagement pris seraient soulignées par cette limitation, qui préviendrait en même temps toute réaction de la part des états tiers que gênerait une stipulation préventive d'assistance.

III. Le gouvernement français est d'accord pour que l'examen prévu soit abordé le plus tôt possible.

IV. Cet article concerne exclusivement le gouvernement britannique.

V. Pour les raisons indiquées à propos de l'article II, il ne serait pas opportun d'inclure dans l'accord projeté des stipulations prises en faveur ou au nom des états tiers. Mais, observant par ailleurs que l'accord polono-roumain est conclu *erga omnes*, le gouvernement français est entièrement disposé à user de toute son influence à Varsovie et à Bucarest en vue d'amener les deux états à en étendre la sphère d'application pratique par la conclusion d'une convention d'exécution visant le cas d'une agression de la part de l'Allemagne.

VI, VII et VIII. Ne soulèvent aucune objection de la part du gouvernement français.

Le Lieutenant-colonel Albord, Attaché militaire de France à Prague, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 137/A.M. [1]. Secret. *Prague, 25 avril 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 2 mai; Cab. E.M.A., 17 mai.)

Au moment où s'achève ma mission à Prague [2], j'ai l'honneur de vous adresser, à toutes fins utiles, et résumées ci-après, les impressions personnelles que j'ai pu recueillir sur les événements au milieu desquels je me suis trouvé placé, avant et après le 15 mars dernier, et sur les hommes que j'ai été appelé à voir agir durant ces mêmes événements. Sans doute ne pourrai-je, dans mes jugements, invoquer ce que l'on appelle habituellement « une longue expérience » du pays et de ses habitants, n'ayant séjourné à Prague que trois mois environ. Mais l'absence de cette longue expérience peut être suppléée, si l'on possède du moins un sens un peu aigu de l'observation, par le fait que c'est dans les circonstances critiques, et surtout dans l'adversité, que l'on peut juger les hommes et les peuples à leur juste valeur.

*
* *

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Où le lieutenant-colonel Albord avait succédé au général Faucher, chef de la mission militaire française, qui avait quitté Prague à la mi-décembre 1938.

Lors de notre arrivée à Prague, au début du mois de février, les premiers entretiens officiels avec les plus hautes autorités de la République tchécoslovaque — et en particulier le président de la République M. Hacha, et le ministre des Affaires étrangères M. Chvalkovsky — nous avaient vite convaincu que la Tchécoslovaquie *était dans un état d'équilibre instable*. Cet état — ainsi que nous le signalions alors dans nos premiers rapports [1] — résultait à la fois de la pression extérieure exercée par l'Allemagne sur le gouvernement alors en fonctions, de façon sourde mais puissante et continue, et de la situation intérieure de la République.

Les exigences de l'Allemagne, favorisées par l'absence de toute garantie des frontières, à demi-avouées devant nous par M. Chvalkovsky, étaient telles qu'elles tendaient à faire de la Tchécoslovaquie, dès février, une réelle vassale du Reich (politique étrangère en accord avec celle de l'Allemagne, réduction de l'armée à quelques divisions, livraison d'une partie de l'or, etc.).

En Slovaquie, certains hommes politiques étaient dévorés d'une ambition personnelle qui les conduisait tout droit à la folie des grandeurs. Leur frénésie était certainement attisée en sous-main par Berlin. Primaires, médiocres, sans grand sens moral, ils étaient non seulement incapables de diriger le petit état dont ils se prétendaient les maîtres, mais leur orgueil les empêchait de voir loin et de deviner le jeu de ceux qui les maniaient comme de simples marionnettes. Le gouvernement de Prague eut le tort, très certainement, de ne pas les prendre au sérieux à temps et quand il se décida à agir, il était trop tard : les Tiso et consorts avaient déjà le Reich derrière eux.

On sait comment les événements se précipitèrent dans les tout premiers jours de mars, gagnant même de vitesse les prévisions de l'Allemagne.

Les hommes du gouvernement de Prague n'étaient pas de taille à faire face à la situation redoutable qui s'ouvrait. M. Hacha m'avait avoué personnellement que la Présidence lui pesait et qu'il espérait bien ne pas terminer son septennat, afin de reprendre au plus tôt les travaux juridiques qui étaient toute son ambition et qu'il avait dû interrompre pour répondre à l'appel de ses amis. Âgé, faible au physique et au moral, cet homme a été ballotté comme un fétu dans le vent, au milieu des événements. Il n'était évidemment pas capable de tenir tête, dans la nuit du 14 au 15 mars, aux forcenés qui lui faisaient face. Frappé de plusieurs syncopes, il était bien incapable de prendre à témoin le monde de la violence dont il était l'objet.

M. Chvalkovsky, le ministre des Affaires étrangères, avait, semble-t-il, essayé de donner satisfaction aux exigences allemandes — aussi partiellement que possible — tout en s'efforçant de sauvegarder les apparences auprès du peuple tchécoslovaque [2]. Jeu dangereux, d'un homme hésitant et peut-être sans énergie et sans franchise, qui ne donnait satisfaction ni aux uns ni aux autres, et qui ne pouvait se terminer que par la catastrophe, même sans qu'il fût besoin du séparatisme slovaque.

[1] Voir, au tome XIV de la présente série, le n° 177 (annexes).

[2] *Note du document :* Voir ma lettre n° 10/AM du 22 février 1939 [Reproduite au tome XIV de la présente série sous le n° 177].

Lorsque le peuple tchèque fut mis soudain en présence des réalités, il s'effondra lui-même.

Son effondrement tient à de multiples causes : des causes immédiates comme la surprise, la soudaineté et la rapidité d'évolution d'événements auxquels il n'était guère préparé; des causes profondes comme le caractère physique et moral de la race. Assez mou, de réflexion et de réaction plutôt lentes, le Tchèque, chez qui vingt années de liberté n'avaient pu encore effacer, malgré tous ses efforts, trois cents années de domination autrichienne, s'est révélé fataliste, et il s'est rapidement résigné. Ses chefs ayant capitulé sans conditions, le peuple n'a tenté aucun geste réel de révolte ou d'héroïque folie. Pas un avion n'a pris l'air, pas un canon, pas un fusil mitrailleur ne sont nulle part entrés en action. On a pleuré et tendu quelques poings au passage des colonnes allemandes; on a assisté et on assiste impuissant, la tête basse, au désarmement des troupes, à l'embarquement du matériel de guerre, au pillage du pays par les envahisseurs. On se prend à témoin les uns les autres, on invoque le témoignage des quelques Français encore présents à Prague sur « la beauté et la valeur passées incontestables de l'armée tchécoslovaque et de son matériel »; on accuse parfois la France d'être la cause lointaine de tous ces maux par son « lâchage » de septembre 1938 et on soupire avec espoir après les catastrophes qui ne peuvent manquer de se produire bientôt, après la guerre mondiale qui apportera, on l'espère, la victoire des puissances démocratiques, l'effondrement de l'Axe, partant la résurrection de la Tchécoslovaquie, aux moindres frais...

Des officiers de toutes armes, d'active et de réserve, sont venus certes offrir spontanément leurs services dès le lendemain de l'entrée des Allemands à Prague. Ils n'ont pas hésité à écrire ou à venir se présenter — certains en tenue — à l'attaché militaire près la légation de France. Mais ce geste fait, bien peu encore ont envisagé froidement les voies et moyens de réaliser leur désir. La plupart attendent sans doute encore que l'attaché leur présente une lettre d'admission, un passeport, une place réservée dans un compartiment de chemin de fer à destination de Paris...

Nous ne voudrions pas qu'on nous accusât de dureté ou de parti-pris. Nous cherchons seulement ici à voir les hommes et les faits tels qu'ils se présentent. Le Français a trop souvent tendance à imaginer les autres à son image et à les croire capables des réactions qu'il sent monter en lui devant certaines situations. L'heure n'est plus de se bercer d'illusions sentimentales et l'expérience tchécoslovaque doit nous mettre en garde contre des espoirs fallacieux en Europe centrale.

À tort ou à raison, le prestige de l'Allemagne et de son armée sont immenses dans l'Est européen. Beaucoup tremblent en songeant au choc redoutable qui pourrait les frapper les premiers et qui se rappellent, non sans effroi, le sort de la Roumanie en 1916-1917... et celui de la Tchécoslovaquie en 1938-1939. La France et l'Angleterre sont loin. Et la perspective de voir l'Allemagne régler certainement le sort des « petites » puissances avant de se retourner vers les grandes, enlève à l'avance tout espoir et tout courage.

Si l'on ajoute, à cela, la présence dans le pays d'éléments allogènes, qui est une source toute prête d'incidents et de prétextes, la propagande ouverte ou souterraine, les offres alléchantes et la menace alternée de l'Allemagne, on comprendra mieux l'état d'énervement, d'affolement, d'hésitation qui se fait jour et vous jette au devant de la « protection », dont on espère encore tirer des profits, plutôt que dans la guerre, qui n'amènera que honte, ruines et misères.

Et c'est ainsi qu'il faut raisonner, croyons-nous, si nous voulons comprendre d'abord le drame tchécoslovaque, tel qu'il s'est déroulé devant nous, ensuite la situation actuelle des pays de l'Europe centrale et orientale...

*
* *

Dans nos rapports n°s 54/A.M. du 21 mars 1939 et 77/A.M. du 27 mars 1939 (1), nous avons exposé quels résultats stratégiques importants le Reich avait obtenus par l'opération exécutée le 15 mars sur la Bohême-Moravie. Ces résultats ont été complétés par l'occupation par les troupes allemandes (reconnue d'ailleurs dans l'accord germano-slovaque (2)) de la partie de la Slovaquie, qui s'étend à l'ouest de la rivière Wah. Cette occupation, qui depuis s'est légèrement étendue à l'est de la rivière de façon à mettre à l'abri certaines usines importantes (Skoda à Trenčin), assure une couverture favorable au protectorat de Bohême-Moravie et à ses lignes de communication. Les travaux défensifs entrepris dans les petites Carpathes, les Carpathes blanches et les Javornik se relient à ceux qui s'étendent face au Nord sur la ligne générale Nachod-Olomouc-Moravska-Ostrava et empruntent les anciennes fortifications tchèques.

Les Allemands, pour l'instant, ne semblent pas avoir voulu étendre leur occupation plus avant en Slovaquie, malgré la situation très confuse qui règne dans ce pays. La charge leur apparaît évidemment trop lourde et sans profit réel immédiat. Jusqu'à nouvel ordre les avantages stratégiques obtenus leur suffisent et ils se réservent sans doute, soit d'intervenir ultérieurement et au moment choisi par eux, soit de monnayer le reste du territoire slovaque pour obtenir de la Hongrie, en échange, des avantages plus directs et plus substantiels. Peut-être peut-on conclure, *devant cette situation défensive* sur le Wah, que c'est bien vers la Pologne qu'aurait lieu éventuellement le prochain effort...

*
* *

Nous avons pu, à loisir, observer de près les unités de l'armée allemande qui ont exécuté la marche concentrique sur la Bohême-Moravie et l'ont occupée. Dans nos premiers comptes rendus de renseignements et dans notre

(1) De ces deux rapports, le second seul a été retenu. Il est ci-dessus reproduit sous le n° 174.
(2) Allusion à l'accord conclu le 23 mars, par lequel le Reich garantissait sa « protection » à l'État slovaque : voir ci-dessus le n° 159 (et note).

lettre nº 54/A.M. du 21 mars 1939, nous avons déjà fait part de nos impressions et signalé certaines faiblesses nettement apparentes (1). Nous n'y reviendrons pas, sinon pour affirmer que cette armée souffre encore fortement d'une insuffisance en quantité et en qualité de cadres subalternes. Par ailleurs — et cela peut paraître surprenant chez les Allemands —, elle nous a paru, au cours des opérations récemment exécutées, manquer parfois d'organisation et de méthode. Dans une armée où la motorisation est aussi poussée (2) et où les grands mouvements du 15 mars ont été exécutés par des *Panzerdivisions* et des divisions légères, nous avons vainement cherché des régulatrices, des détachements de circulation, un fléchage, une signalisation, une vraie discipline de route (3). Les mouvements ont été confus, embrouillés, désordonnés. Et ils conservent même actuellement ce caractère. Aucun parc automobile n'a été réellement camouflé. Le matériel, observé de près, nous a paru rustique certes, mais lourd, sans élégance et très mal entretenu. Aucun échelon de parc de réparation automobile ne semble avoir suivi les unités. Les formations autos (armée et police) ont réquisitionné les grands garages civils pour entasser littéralement leur matériel et faire exécuter dans leurs ateliers des réparations urgentes et souvent fort importantes. Les cantonnements de la troupe étaient souvent fort mal tenus et ont été laissés, parfois, au départ, dans un état de malpropreté repoussante. Les parcs autos ou hippos en pleins champs n'ont été l'objet d'aucun aménagement sommaire (4) et sont devenus rapidement des lacs de boue. On pourrait multiplier les exemples de semblables négligences qui, sans qu'on doive évidemment en exagérer l'importance, en disent long sur le commandement et la discipline d'une troupe, chez laquelle autrefois le souci du détail était poussé à l'extrême. Le « pas de l'oie » énergiquement exécuté sur l'avenue Venceslav à Prague, le défilé *Unter den Linden* à Berlin de nombreux canons de D.C.A. et de chars d'assaut, ne suffisent pas à cacher les faiblesses encore réelles d'une armée, née en 1935 seulement, et dont l'extension a été conduite à une cadence extrêmement rapide. Sans doute, cette situation n'est-elle pas éternelle et ira-t-elle s'améliorant lentement. Sans doute aussi ne faut-il pas accorder aux détails une part trop élevée. Il n'en reste pas moins *qu'à l'heure actuelle*, nous ne devons pas nous laisser « bluffer » par des spectacles à grand orchestre (5) et que dans nos jugements sur l'armée allemande, nous ne devons pas nous contenter de dénombrer ses hommes et ses armes. Il faut nous efforcer de pénétrer son esprit car, à côté de certaines insuffisances purement militaires, elle possède certainement aussi des faiblesses morales. La formation de nombreux et grands états-majors a

(1) Faiblesses signalées notamment par le rapport nº 53/AM du 20 mars, ci-dessus reproduit sous le nº 95.

(2) *Note du document :* Jusqu'au gaspillage, si l'on en juge par les déplacements journaliers d'un nombre considérable de véhicules isolés, à peu près vides ou transportant quelques officiers, sous-officiers ou hommes.

(3) *Note du document :* Ce manque de discipline provoque actuellement de très nombreux accidents.

(4) *Note du document :* Et cependant la main-d'œuvre tchèque militaire ou civile aurait pu être facilement réquisitionnée.

(5) *Note du document :* Qui d'ailleurs manquent parfois totalement leur effet, comme la parade du 19 mars à Prague.

écrémé les corps de troupe déjà pauvres. On a poussé aux hauts commandements des chefs non suspects aux idées nationales-socialistes et le Führer les comble actuellement de grades et de décorations. Ces chefs, autrefois si rogues, si renfermés, si taciturnes dans l'ancienne armée, nous sont apparus soudain, en Bohême, fort amènes et bavards. Ils ont multiplié les harangues aux municipalités, au cours de réceptions à grande réclame, les proclamations aux populations par la radio ou par voie d'affiches, etc. Sans doute cette aménité — exagérée et peu naturelle chez l'Allemand vainqueur — faisait-elle partie des consignes spéciales données aux troupes d'envahissement et d'occupation, et était-elle chargée de faire oublier les procédés plus rudes de la Gestapo pratiqués parallèlement (1). Mais à côté de l'armée, il y a les formations du parti et celles-ci surveillent celle-là. Malgré les congratulations officielles, échangées récemment, certains renseignements que nous avons pu recueillir ne laissent aucun doute sur ce point. Il y a dualité, mépris ou jalousie, friction entre des gens dont la mentalité, l'uniforme et l'emploi sont différents...

Enfin, on m'a signalé à plusieurs reprises des faits précis (actes d'insubordination, poings levés, chant de l'*Internationale*, etc.) qui se sont déroulés dans certains cantonnements en Bohême et qui sont tenus naturellement cachés avec soin par les autorités allemandes. Ces incidents ne seraient-ils pas l'écho de quelques craquements dans l'édifice ?

L'armée allemande est certainement, même dans sa situation présente, *un instrument puissant*. Mais nous ne pouvons pas le considérer encore comme *redoutable* et nous ne devons pas le dresser comme un épouvantail devant les yeux de nos cadres et de nos hommes. Que ceux-ci conservent la plus absolue confiance dans leur propre valeur, dans notre organisation, dans la qualité de notre commandement et de nos matériels, dans la sagesse de nos méthodes de combat. En travaillant avec persévérance, ils seront à même d'obtenir, si cela devient inévitable un prochain jour, les mêmes résultats que leurs aînés de septembre 1914.

489

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1726 à 1730 (2). Secret. Réservé. *Rome, 26 avril 1939, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 10.)

Les négociations commerciales qui se poursuivent depuis quelque temps au sujet de l'importation en France et en Italie de produits pharmaceutiques ont abouti, ces jours-ci, à un accord.

(1) *Note du document :* Par exemple le bain d'eau froide de patients plongés jusqu'à la bouche dans les cuves de noyage (en cas d'incendie) des coffres-forts d'une grande banque.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Le moment de l'échange des signatures étant venu, le négociateur italien, M. Giannini, a vivement insisté auprès de notre représentant pour qu'il y fût procédé au palais Chigi par le comte Ciano et par moi-même.

Je me suis rendu volontiers à cette suggestion que M. Giannini n'avait évidemment pas faite sans avoir pris auparavant le sentiment du comte Ciano, et qui m'offrait une occasion toute naturelle de rétablir avec celui-ci un contact depuis longtemps interrompu.

Il m'a semblé aussi qu'à la veille du discours du chancelier Hitler (1), il y aurait sans doute intérêt à ne pas donner à penser au gouvernement de Rome que, du côté de l'Italie, notre façade ne présentait que des portes et des volets clos (voir ma communication du 15 avril) (2).

L'échange des signatures a eu lieu, dans ces conditions, hier au soir à 8 heures. Il a été l'objet d'un bref communiqué à la presse.

Dans l'entretien qui a suivi, le comte Ciano s'est montré fort aimable. Il a exprimé le désir que nous nous vissions plus souvent. Nous avons parlé de la situation générale. J'ai fait allusion aux propos tenus par M. Mussolini à lord Perth, lors de l'audience d'adieu de ce dernier (3). Le comte Ciano m'a paru considérer que le danger trop certain d'un conflit polono-allemand était plutôt en voie d'atténuation.

Quant aux relations franco-italiennes, mon interlocuteur persiste à penser que les deux pays pourraient arriver sans beaucoup de difficultés à s'entendre.

J'ai rappelé au comte Ciano que la France s'était, pour sa part, montrée toujours disposée à examiner les suggestions raisonnables.

Le ministre m'a assuré que son gouvernement n'avait jamais eu à notre endroit de prétentions déraisonnables et n'en avait pas davantage aujourd'hui. A sa connaissance, les idées de M. Mussolini auquel, du reste, il n'en avait pas parlé récemment, ne s'étaient pas modifiées.

Comme j'indiquais qu'il serait peut-être intéressant que le gouvernement italien nous saisisse éventuellement de ses propositions, le ministre m'a répondu qu'il croyait savoir que les demandes italiennes portaient sur l'attribution d'une zone franche dans le port de Djibouti, d'une portion du chemin de fer d'Addis-Abéba, de deux places d'administrateur au conseil de la compagnie de Suez, accompagnée d'une révision des tarifs et sur la prolongation en Tunisie du statut de 1896.

Nous en sommes restés là de cet entretien, sur lequel il conviendrait d'observer la plus grande discrétion, nous étant trouvés d'accord pour estimer qu'il appartiendrait aux deux gouvernements d'y donner telle suite qu'ils jugeraient opportune.

(1) Allusion au discours prononcé le 28 avril par le Führer devant le Reichstag : voir ci-après les nos 512 (et note), 520.

(2) Allusion au télégramme nos 1559-1560, ci-dessus reproduit sous le no 409.

(3) Sur ces propos, voir ci-dessus le no 480.

490

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1344. *Londres, 26 avril 1939* (1).

(*Reçu :* 19 h.15.)

Les déclarations faites cet après-midi à la Chambre des Communes par le Premier ministre pour annoncer l'introduction d'un système obligatoire d'instruction militaire ont recueilli l'approbation la plus chaleureuse sur les bancs de la majorité (2).

Par contre, l'opposition a poussé le cri de « démission » lorsque M. Neville Chamberlain termina son discours. M. Attlee attaqua le Premier ministre en l'accusant d'avoir manqué à la promesse qu'il avait faite solennellement au pays et exprima l'idée que bien loin de contribuer à rendre la Grande-Bretagne plus forte, cet abandon du principe volontaire sèmerait la division dans le pays et rencontrerait une vigoureuse opposition.

M. Lloyd George ne parut pas partager l'avis du chef de l'opposition et il qualifia le projet du gouvernement de « très limité ».

Un débat s'ouvrira demain au cours duquel les députés pourront exprimer leur avis sur les mesures dont le gouvernement a décidé l'adoption. Tous les suffrages de la majorité seront sans aucun doute assurés au gouvernement. Les rares réserves que certains conservateurs pourraient formuler porteront sur les modalités techniques et non sur le principe de la conscription.

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Dans son intervention, le Premier britannique se justifiait par la nécessité de doter son gouvernement des mêmes pouvoirs que tous les gouvernements européens qui avaient pu procéder à des mobilisations partielles. Il avait « présents à l'esprit les nouveaux engagements que nous avons contractés en Europe au cours du dernier mois, avec l'approbation de l'Assemblée, et les moyens à notre disposition pour les tenir efficacement ». Le but des garanties données à certains pays n'était pas « de faire la guerre, mais de la prévenir ». « Ayant ceci en vue, nous ne pouvons manquer de prendre en considération le point de vue des autres états démocratiques, et surtout celui de nos amis d'Europe suivant lesquels... la meilleure preuve de notre détermination à résister à toute tentative de domination générale serait notre acceptation du principe du service militaire obligatoire, qui est universellement de règle sur le continent ».

M. Chamberlain soulignait le caractère « temporaire » des propositions gouvernementales et en précisait le contenu : convocation dans un but d'entraînement militaire de tous les hommes âgés de 20 à 21 ans; entraînement de six mois à effectuer uniquement en Angleterre, à moins qu'une guerre n'éclate, auquel cas les hommes pourraient être envoyés à l'étranger; engagement possible dans l'armée territoriale ou dans une réserve spéciale de l'armée régulière, à l'issue de cet entraînement. Le recrutement pour la marine de guerre, l'armée régulière et l'aviation militaire, l'armée territoriale et toutes les catégories de la défense civile continuait d'être basé sur le principe du volontariat.

Le lendemain 27 avril les Communes adoptaient le projet gouvernemental par 376 voix contre 145, après une nouvelle intervention du Premier ministre.

L'opposition votera contre, mais on s'attend à ce qu'il y ait dans ses rangs un certain nombre d'abstentions. Les arguments que les députés travaillistes feront valoir se rattacheront vraisemblablement aux deux idées exprimées aujourd'hui par M. Attlee et que je viens de rapporter. Par contre, on recueillait ce soir dans les couloirs de Westminster l'impression que les libéraux sentent la contradiction qu'il y a à réclamer une politique d'engagements très étendus sur le continent tout en refusant à la Grande-Bretagne les moyens de remplir ses obligations.

De toutes façons, il n'y aura pas lieu d'attacher une trop grande importance aux attaques que le parti travailliste ne manquera pas de porter au Premier ministre dans l'espoir de trouver, en protestant contre l'établissement du service militaire obligatoire, une occasion de rehausser sa position vis-à-vis des classes laborieuses de Grande-Bretagne.

491

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 398, 399 (1). *Paris, 26 avril 1939.*

Je vous communique sous le présent numéro et le numéro suivant un télégramme que j'adresse à Téhéran :

« Pour le général Weygand.

« D'accord avec le président du Conseil, je vous serais reconnaissant dès la fin de votre ambassade extraordinaire (2), de gagner Ankara.

« Au nom de son gouvernement, M. Saraçoglu nous a saisis du désir de voir, en raison de la situation générale de l'Europe, s'organiser immédiatement entre les deux pays une étroite coopération dans l'ordre militaire.

« Plusieurs officiers turcs vont incessamment se rendre en France pour étudier la technique des fortifications.

« Mais le problème essentiel reste la coordination sur place de l'action des deux états-majors. Ankara exprime le désir que cette tâche soit confiée à une personnalité d'une indiscutable autorité. Le gouvernement estime que par votre expérience du Levant autant que par vos éminents services, nul envoyé [n'est] plus qualifié que vous pour assumer un rôle dont il serait oiseux de souligner l'extrême importance.

(1) Extrait des papiers Massigli.

(2) Le général Weygand avait été placé à la tête de la délégation envoyée par la France au mariage du prince héritier d'Iran. A l'origine, il devait, à l'issue de cette mission, rentrer à Paris par la voie la plus rapide (Massigli, *La Turquie devant la guerre, Mission à Ankara*, p. 140 et suiv.).

« Votre mission consistera à examiner de concert avec le commandement turc les conditions les plus propres à assurer la collaboration des forces des deux pays dans l'hypothèse d'un conflit.

« Je n'ai pas besoin de vous recommander tout l'intérêt que, pour le succès de vos démarches, vous aurez à vous tenir en étroit contact avec M. Massigli. »

492

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 230 à 233 (1). Réservé. *Rabat, 26 avril 1939, 21 h. 15.*

(*Reçu :* le 27, 0 h. 15.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 290-291 (2).

Je ne puis que me féliciter des assurances que le gouvernement espagnol a données à Votre Excellence par l'entremise du maréchal Pétain, et je désirerais vivement que, dans un avenir prochain, ce gouvernement puisse nous donner une preuve de son bon vouloir et de ses intentions pacifiques à notre endroit en rétablissant au Maroc des relations de bon voisinage, et notamment en commençant la démobilisation des effectifs rapatriés.

Je tiens cependant à marquer que le communiqué [publié] par le ministère espagnol des Affaires étrangères ne correspond pas à la réalité des faits. Votre Excellence pourra, en effet, constater, en faisant examiner les journaux de Casablanca qui ont été spécialement désignés et dont je vous envoie aujourd'hui les numéros parus depuis le 1er avril, que ceux-ci comme d'ailleurs toute la presse du Protectorat ont été modérés malgré l'afflux des fausses nouvelles de ces derniers temps. Ils se sont contentés, en général, de reproduire des articles de la presse française, étrangère ou même espagnole, le plus souvent sans les faire suivre de commentaires. Ils ont même consenti jusqu'à présent, malgré les inquiétudes causées par les envois massifs de troupes et malgré certains articles fort désagréables parus dans les journaux de Tanger et de la zone espagnole, à ne donner aucune publicité à l'occupation par des bataillons espagnols des tranchées et des ouvrages fortifiés établis en bordure de notre frontière.

Tout permet de croire d'ailleurs que ces fausses nouvelles, provenant principalement de Tanger et de Gibraltar, sont d'inspiration italo-espagnole.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».

(2) Du 24 avril, par lequel le Ministre retransmettait le texte d'un communiqué du ministère espagnol des Affaires étrangères, qui lui avait été envoyé par l'ambassadeur de France en Espagne. Le communiqué précité faisant état d'informations de presse relatives à « de prétendus préparatifs de guerre des troupes espagnoles contre la zone internationale de Tanger » en vue de procéder à son occupation, démentait lesdites informations.

Elles sont publiées pour être ensuite démenties avec ostentation, ce qui permet toujours de crier à la provocation et souvent de détourner l'attention. C'est ainsi, par exemple, qu'en donnant une large publicité à un coup de force éventuel sur Tanger par les Espagnols, certains de ces correspondants ont contribué à faire passer au second plan le renforcement de la zone espagnole.

Cette concentration importante de moyens que les Espagnols voudraient bien justifier en nous accusant de noirs desseins, doit, je tiens à le faire remarquer de nouveau, retenir toute notre attention, car elle aurait pour résultat, même si l'Espagne se déclarait neutre au début d'un conflit européen, d'immobiliser au Maroc des forces importantes nécessaires pour garder une frontière de plus de 400 kilomètres sans compter celle de la zone d'Ifni, et du Rio de Oro.

Quoi qu'il en soit, je m'emploierai comme par le passé à veiller à ce que la presse du Protectorat conserve l'objectivité nécessaire afin de ne gêner en aucune façon le rapprochement entre les deux pays, auquel je continuerai d'apporter mon concours.

493

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 302 à 308 (1) Réservé. *Moscou, 26 avril 1939, 23 h. 50, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 27, 0 h. 35, 0 h. 40, 0 h. 45, 0 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme précédent (2).

En raison du voyage de M. Gafenco à Paris (3), j'attire à toutes fins utiles l'attention de Votre Excellence sur les considérations suivantes.

Aux termes d'un télégramme no 34 de M. Helleu en date du 5 avril (4), le gouvernement de l'U.R.S.S. a fait savoir aux gouvernements de Tallinn et de Riga qu'il attachait, du point de vue de ses intérêts propres, la plus grande importance à la sauvegarde de l'indépendance de la Lettonie et de l'Esthonie; qu'il était prêt à intervenir par tous les moyens dont il disposait au cas où une tierce puissance porterait atteinte à l'état de choses existant dans ces pays; qu'il tiendrait pour inadmissible de leur part tout arrangement comportant abandon même partiel de leurs droits souverains; et que dans cette éventualité il se réservait d'agir comme il le jugerait utile, ne s'estimant plus alors lié par les accords antérieurement conclus. Le ministre d'Esthonie

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le télégramme de Moscou nes 296 à 301, du 25 avril, est ci-dessus reproduit sous le no 483.
(3) Qui devait se dérouler du 26 au 29 avril. Sur ce voyage, voir ci-après le no 505 (et note).
(4) Ci-dessus publié sous le no 264.

m'a confirmé qu'une telle déclaration lui avait bien été faite. Il a ajouté que M. Litvinov avait souligné le caractère amical des intentions soviétiques et lui avait indiqué en guise de préambule que les intérêts russes n'étaient pas encore menacés directement, mais que, le danger se rapprochant, « Moscou devait prendre certaines mesures de précaution et envisager certaines éventualités ».

La déclaration faite par l'U.R.S.S. à l'Esthonie et à la Lettonie traduit, dans une situation donnée, une orientation de la politique soviétique qui doit être prise en sérieuse considération. Elle postule une thèse (d'ailleurs logiquement et politiquement justifiable) qui pourrait le cas échéant trouver son application à l'égard d'autres états que ceux vis-à-vis desquels elle a été expressément formulée. Le gouvernement de l'U.R.S.S. pourrait notamment être amené à s'en prévaloir vis-à-vis de la Roumanie au cas où, faute de résistance de la part de ce pays, il estimerait devoir prévenir ou se mettre en mesure de contrebattre dans les meilleures conditions une action ou une emprise allemande qui menacerait trop directement ses intérêts vitaux. Il convient de ne pas oublier non plus que l'U.R.S.S. n'a jamais renoncé expressément à la Bessarabie, ce qui lui fournirait éventuellement un titre supplémentaire.

Il me paraît hors de doute que l'U.R.S.S. ne nourrit aucune ambition territoriale sur la Roumanie telle qu'elle est présentement constituée. J'ai même l'impression qu'elle irait jusqu'à abandonner l'exercice pratique de ses prétentions sur la Bessarabie au cas où Bucarest se montrerait réellement prêt à collaborer loyalement et efficacement avec Moscou dans une défense commune contre l'agresseur. Mais, dans la mesure où, en refusant de s'adosser à la Russie, la Roumanie se mettrait dans l'incapacité de sauvegarder l'essentiel de ses droits souverains vis-à-vis de l'Allemagne, elle pourrait s'exposer dans des conditions moins favorables à l'intervention d'un état dont elle aurait refusé le concours amical.

Étant donné sa structure, ses ressources et sa position, la Roumanie semble difficilement pouvoir mener indéfiniment une politique de bascule. En cherchant par excès de défiance à se garantir contre la Russie en même temps que contre l'Allemagne au lieu de s'appuyer franchement sur la première, elle risque à la longue d'aller à sa perte.

Si l'Allemagne venait à accentuer son emprise sur la Roumanie, j'ai insisté sur l'intérêt qu'il me paraît y avoir pour l'U.R.S.S. à reprendre à toutes fins stratégiquement et diplomatiquement utiles... (1) embouchure du Danube. Ces réflexions ne sont pas inutiles à un moment où il s'agit d'amener la Roumanie à cesser de fausser, par ses hésitations à nos dépens et aux siens, le jeu du système de sécurité dont nous cherchons à la faire bénéficier.

Les mêmes considérations... (2) *dans leur ensemble* pour la Pologne. À cet égard, la déclaration faite à l'Esthonie et le point 4 des propositions qui vous ont été soumises le 18 avril par M. Souritz (3) s'éclairent réciproquement.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 447.

494

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 487 à 490 (1). Extrême urgence. *Ankara, 26 avril 1939.*

Je me rends bien compte que, dans les circonstances actuelles, le temps que Votre Excellence peut consacrer à l'affaire du Sandjak est nécessairement limité et c'est la raison pour laquelle, depuis l'envoi de mon télégramme nos 416 à 419 (2), je me suis abstenu de revenir sur ce sujet. Mais jamais je n'ai rencontré le ministre des Affaires étrangères sans qu'il me demande si j'avais des instructions. Lundi, ayant reçu votre télégramme no 379 (3), comme il me posait la question avec insistance, je lui ai répondu que j'espérais pouvoir aborder la conversation aujourd'hui mercredi. Le nouveau retard qui paraît s'être produit va donc lui apporter une nouvelle déception.

Je ne m'en inquiéterais pas trop, si je ne savais de la meilleure source que les éléments germanophiles qui existent au ministère tirent argument de notre silence pour insinuer que nous nous dérobons, que nous ne cherchons qu'à gagner du temps afin de permettre la conclusion de l'accord tripartite; après quoi nous prendrons dans l'affaire du Sandjak une position intransigeante. Il me revient qu'un personnage important s'est exprimé hier dans ce sens avec véhémence. Je sais enfin que, ayant décidé de mettre le Comité du parti du peuple au courant de la tractation engagée avec Londres et Paris, ce qu'il a fait hier, le ministre des Affaires étrangères a été fort ennuyé de ne pouvoir annoncer en même temps l'ouverture de l'autre négociation. Sans établir entre les deux affaires un lien juridique (mon télégramme nos 355 à 357) (4), il existe entre elles, pour le gouvernement turc, un rapport à tout le moins d'ordre psychologique, puisque à tort ou à raison, l'on considère ici que le règlement de l'affaire du Sandjak est la condition nécessaire d'une collaboration confiante franco-turque.

(1) Extrait des papiers Massigli.

(2) Du 15 avril, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur soulignait la recrudescence de la propagande italienne relative au Sandjak, qui visait à maintenir en alerte l'opinion turque. La France avait par contre, selon M. Massigli, tout intérêt à clore la question. « Alors que la France et l'Angleterre viennent solennellement d'affirmer leur volonté de ne pas se désintéresser de la Méditerranée orientale, personne ne pourra interpréter une liquidation, désormais inévitable, comme un signe de faiblesse ». Un règlement « causerait une satisfaction profonde » en Turquie. « Une renonciation de la Turquie à toute visée sur la Syrie, se doublant d'une affirmation de solidarité face aux menaces en Méditerranée... contrecarrerait à un moment bien opportun l'action allemande et italienne dans les confins nord-syriens ».

(3) Du 21 avril, ci-dessus publié sous le no 462.

(4) Du 4 avril, dont la reproduction a paru inutile. Il se rapportait à des rumeurs d'origine italienne, qui laissaient croire à des difficultés dans les rapports franco-turcs à propos du Sandjak: « Il est certain que si l'espoir d'une solution amiable de la question du Hatay paraissait de nouveau s'éloigner, les plans abandonnés seraient aussitôt repris et, je pense, exécutés sans délai ».

Telles sont les raisons pour lesquelles je me suis félicité de la nouvelle que m'apportait le télégramme nº 379. Je souhaite vivement qu'aucun contretemps ne retarde l'arrivée des instructions attendues : M. von Papen arrive ici vendredi (1) et j'aurais vivement désiré pouvoir amorcer la conversation avant cette date.

495

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. [nos 248 à 251] (2). *Budapest, 26 avril 1939.*

Au cours de l'entretien que j'ai eu ce matin avec le ministre des Affaires étrangères, le comte Csaky m'a confirmé les indications que m'avait rapportées sir Geoffrey Knox (mon télégramme nos 244 à 246 (3)).

Après avoir insisté sur l'accueil qui lui avait été réservé à Rome ainsi qu'au président du Conseil, le comte Csaky s'est exprimé tout à fait dans le même sens au sujet de la solidité de l'Axe, du désir de paix de M. Mussolini au moins pour les trois prochaines années et du rapprochement hungaro-yougoslave.

« C'est un grand bien, m'a-t-il dit, que les états totalitaires s'imaginent maintenant que le temps travaille pour eux. L'Allemagne notamment a l'intention de développer considérablement sa marine de guerre pour pouvoir prêter assistance à la marine italienne en Méditerranée. Elle a besoin également d'entretenir son immense armée dont les cadres sont imparfaitement instruits. Bien que l'Italie dispose maintenant de 200.000 hommes en Albanie, ce qui lui permet d'exercer une pression efficace sur les états balkaniques ainsi que sur la Yougoslavie, il semble que l'Allemagne et elle n'aient pas d'autre but que de neutraliser cette partie de l'Europe si nécessaire à leur subsistance en temps de paix comme en temps de guerre.

« J'ai d'ailleurs appelé l'attention du Duce sur les dangers que présentait la tension des rapports germano-polonais, dangers que nous redoutons beaucoup, nous autres Hongrois, en raison de notre amitié avec la Pologne.

(1) Arrivé à Istanbul le 26 avril, M. von Papen, ambassadeur du Reich, devait remettre à Ankara ses lettres de créance le 29. Voir ci-après le nº 511.

(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc».

(3) Du 25 avril, non reproduit. D'après ce télégramme, le ministre hongrois des Affaires étrangères avait laissé entendre à sir G. Knox que le Duce souhaitait que la paix ne fût pas troublée pendant trois ans, les puissances de l'Axe estimant que le temps travaillait pour elles. M. Mussolini verrait volontiers la Hongrie rester neutre en cas de conflit, car dans cette hypothèse, la Roumanie et la Yougoslavie adopteraient la même attitude, la Grèce et la Turquie s'abstenant de se mêler aux hostilités. Le comte Csaky estimait l'Axe plus solide que jamais, et ne croyait pas que le rapprochement hungaro-yougoslave pût revêtir une forme concrète dans un avenir prochain.

« Je ne lui ai pas caché que si cette tension conduisait à la guerre, la Pologne et l'Italie seraient les pays les plus exposés. M. Mussolini, qui n'est pas très content des Polonais (le comte Ciano ne s'est pas entendu avec M. Beck), m'a répondu qu'il croyait à la possibilité de localiser un conflit entre Berlin et Varsovie, mais je n'en ai pas moins constaté que cette question le préoccupait sérieusement.

« Au sujet des rapports italo-français, a poursuivi le comte Csaky, j'ai recueilli l'impression que M. Mussolini était surtout blessé dans son amour-propre par l'attitude de la France. »

La conversation étant tombée sur les négociations entre les puissances occidentales et les Soviets, le comte Csaky m'a déclaré qu'il ne serait pas surpris que des contacts diplomatiques eussent déjà eu lieu, les mois derniers, entre la Turquie, Berlin, Rome et Moscou.

« Nous avons voulu attendre le discours d'Hitler avant de nous rendre à Berlin, [a] conclu le ministre [1]. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier exposé, je compte réserver la liberté d'action de la Hongrie et je dirai que nous nous déciderons, le moment venu, suivant les circonstances. Je tâcherai, dans la mesure de mes moyens, de travailler pour la paix, comme je viens de le faire à Rome facilement et comme nous l'avons fait en septembre dernier, car je reste persuadé qu'une guerre serait une calamité pour le monde et pour mon pays en particulier. »

496

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de la liaison aux Affaires étrangères du 26 avril 1939 [2]

Secret.

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique,
M. Rochat, directeur adjoint,
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée,
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air,
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies,
Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine.

[1] Cette phrase est restituée d'après une retransmission du télégramme à Rome. Le texte conservé dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » est en effet erroné.
[2] Extrait des archives de la Guerre.

I. M. Charvériat expose la situation politique :

A. *Situation générale.*

Rien encore d'absolument péremptoire dans les négociations orientales :

La Pologne continue à être assez raidie dans son attitude avec l'Allemagne;

La Roumanie se maintient éloignée de l'Allemagne : le voyage de M. Gafenco [1] se poursuit dans des conditions normales et paraissant satisfaisantes;

La Russie est l'objet de discussions sur la forme que revêtirait son assistance, dont les modalités ne sont pas encore fixées;

Il semble toutefois, d'après des indications très catégoriques et très secrètes, que la conjonction soit faite entre la Pologne et la Roumanie, mais dans des conditions qui ne sont pas encore explicitées;

La Turquie est très nettement avec nous.

D'une manière générale, l'ambiance est bonne, mais on n'a pas encore abordé la mise au point technique et juridique des accords à intervenir.

Yougoslavie : On joue au plus fin des deux côtés. Il est certain que les Italiens disposent dans ce pays de gens à eux et M. Markovitch n'impose aucune confiance. Il y a un trouble malsain dans les milieux politiques qui sont plus contaminés que la nation et l'armée. M. Markovitch semble hésiter à faire le saut complet; les milieux politiques, craintifs, conscients de leurs défauts en moyens matériels, en partie suspects mais freinés par l'opinion nationale, n'ont pas encore glissé au bas de la pente qui les entraîne vers la capitulation.

On assiste à une manœuvre de l'Italie pour essayer de stabiliser sous son égide la situation dans les Balkans, dont elle voudrait faire sa zone d'influence. Cette politique peut finalement ne pas avoir que des inconvénients; sans se flatter d'une discorde entre partenaires, mieux vaut une politique italienne dans les Balkans qu'une politique spécifiquement allemande.

La Bulgarie est très équivoque et concrétise pour l'instant par ses revendications la raison d'être de l'Entente balkanique.

La Grèce est très correcte mais très craintive et très limitée comme moyens; elle se défie toujours de sa voisine bulgare.

L'U.R.S.S. est toujours en butte aux préventions formelles de la Pologne et de la Roumanie; il y a lieu avec elle de rester sur le plan des choses concrètes et de ne pas aborder prématurément des questions trop générales.

B. *Situation particulière.*

Yougoslavie : Le Reich accélère les livraisons de matériel tchèque contre des crédits en produits agricoles et miniers. L'état-major yougoslave a commandé 150 avions que l'Allemagne s'est engagée à livrer en un mois (c'est la production de moins d'une semaine des usines d'aviation allemande). Un accord serait fait avec les Croates et on irait vers un ministère Matchek [2].

[1] A Berlin. Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 453, 455, 464 ; ci-après le no 505.

[2] Le 27 avril, un accord verbal intervenait à Zagreb entre MM. Tsvetkovitch et Matchek. Le 5 mai, en riposte à l'affirmation de ce dernier selon laquelle la Régence avait repoussé l'accord conclu, le gouvernement de Belgrade déclarait que les pourparlers serbo-croates se poursuivaient.

Italie : N'a pas encore défini sa politique vis-à-vis de la Grèce; elle songerait à soulever le cas échéant la question des minorités albanaises de l'Épire.

(Sous réserves) : Une initiative italienne se préparerait en vue de renoncer en faveur de l'Espagne aux droits italiens sur Tanger. En échange, Franco laisserait à l'Italie la disposition des bases maritimes des Baléares.

D'autre part, en échange des revendications sur Gibraltar, il demanderait à l'Angleterre son appui pour obtenir de nous des concessions territoriales dans la zone du Maroc espagnol sur la base du traité de 1904 (1).

Hongrie : Le gouvernement hongrois ne croit pas à la guerre parce que le temps travaille pour l'Allemagne. Mussolini aurait déclaré avoir besoin de trois ans de paix (2). En tout cas, la Hongrie resterait neutre pour entraîner dans son attitude les puissances balkaniques.

M. Charvériat fait observer que ce n'est pas la première fois qu'il entend cette opinion, que le temps travaille pour l'Allemagne; le général Didelet l'a déjà exprimée dans son dernier rapport (3).

Le général Mendigal fait observer que du point de vue aviation, ce serait assez exact. Au train actuel, l'Allemagne, qui parle de tripler son armée de l'Air, pourrait avoir, dans trois ans, 15 à 18.000 avions.

Espagne : Le maréchal Pétain a eu son attention attirée sur l'impression contradictoire qui résulte, d'une part du récent voyage de nos attachés militaire et de l'Air (4) et, d'autre part, des renseignements sur les renforcements du Maroc espagnol.

II. Le général Dentz expose la situation militaire telle qu'elle ressort du bulletin du 25 avril.

Il fait observer que les commandes d'armement roumaines pèsent lourdement sur nos propres besoins.

M. Charvériat estime qu'il y a intérêt à étayer matériellement la volonté de résistance manifestée par le gouvernement roumain, qui pourrait d'ailleurs servir d'exemple au gouvernement yougoslave.

III. *Marine.*

Le *Primauguet* est reparti de Djibouti pour l'Extrême-Orient.

Le cuirassé *Von Scheer* parti isolément est à Bilbao, ce qui porte bien à 3 le nombre des cuirassés allemands en Atlantique.

(1) Sur ces rumeurs, voir ci-après le n° 510.

(2) Devant les ministres hongrois, qui s'étaient rendus à Rome le 19 avril : voir ci-dessus le n° 495 (et note).

(3) Dans un rapport du 23 avril, qui retransmettait les impressions de l'attaché militaire à Berlin après le 20 avril, le général Didelet faisait état de l'abnégation générale des exécutants de la parade, de l'accent mis sur la motorisation, les chars impressionnant par la mobilité et la puissance de leur armement; il soulignait enfin que, par comparaison avec des impressions recueillies un mois auparavant, au retour de Prague, la cote du régime était en hausse dans la population berlinoise.

(4) Le télégramme adressé le 20 avril de Saint-Sébastien sous le n° 61 (télégramme ci-dessus reproduit sous le n° 451) indiquait qu'au cours d'un voyage d'étude effectué en Andalousie, les attachés militaire et de l'Air n'avaient fait « aucune constatation inquiétante ». Par télégramme n° 82, du 28 avril, l'ambassadeur soulignait que l'attaché militaire de France, s'entretenant avec de hautes personnalités de l'état-major nationaliste à Burgos, avait reçu l'assurance que Franco ne songeait pas à une opération militaire en direction de la France ni du Maroc.

IV. *Air.*

Activité toujours faible des usines d'aviation italiennes; il est probable que l'excédent d'aviation allemande a son emploi prévu en Italie; on signale, en effet, quelques indices de ravitaillement de l'aviation coloniale italienne par du matériel tchèque, le passage d'avions allemands en Italie, la promesse de l'envoi d'un corps de bombardement allemand en Italie.

D'autre part, des études et reconnaissances minutieuses des terrains italiens font ressortir que la totalité de l'aviation italienne peut être basée sur les terrains au sud du parallèle de Rome, îles comprises, tandis que les terrains sont notoirement insuffisants en Italie du nord.

497

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 316. *Londres, 26 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 mai.)

Par ma dépêche nº 233 du 29 mars 1939 (1), je me suis efforcé d'analyser les divers aspects sous lesquels se présente en Grande-Bretagne la question du service national obligatoire. J'indiquais en terminant que si le gouvernement reculait encore devant toute idée de conscription, on ne pouvait du moins mettre en doute sa volonté d'accroître et de renforcer l'armée britannique. Je notais à ce sujet sa décision de doubler les effectifs de l'armée territoriale qui venait d'être annoncée par le Premier ministre.

Cette décision, bien accueillie par l'ensemble de l'opinion, a pendant quelques jours fait taire les partisans de la conscription. Ceux-ci ont d'ailleurs estimé plus équitable et plus habile de laisser la nouvelle mesure faire elle-même la preuve de son insuffisance.

La campagne en faveur du recrutement des effectifs réclamés pour l'armée territoriale a commencé dès la déclaration du Premier ministre. Toutes sortes de méthodes de publicité ont été utilisées à cet effet. La presse a publié régulièrement chaque jour les résultats obtenus par les diverses unités, créant ainsi entre elles un certain sentiment d'émulation. Des affiches et des placards, invitant les citoyens à s'enrôler, ont été apposés un peu partout. Des réunions publiques ont été organisées où de nombreux orateurs sont venus exhorter leurs compatriotes à faire leur devoir. On a également exposé et fait défiler des échantillons d'armes et de matériel modernes afin d'éveiller l'intérêt des recrues éventuelles.

(1) Ci-dessus reproduite sous le nº 195.

Ces diverses méthodes, dont certaines peuvent nous paraître un peu ridicules, et surtout le sentiment que la sécurité du pays exigeait un rapide accroissement de l'armée, ont incontestablement produit de bons résultats. Entre les 1er et 15 avril, de 25.000 à 30.000 engagements ont été recueillis. Or, il faut bien insister sur le fait que les recrues étaient des hommes qui continuaient à accomplir leur tâche civile et qui prenaient sur leurs moments de loisirs le temps nécessaire pour s'entraîner. Ils consentaient donc de gros sacrifices et il serait tout à fait injuste de ne pas souligner l'esprit de dévouement patriotique que la courte expérience du système de recrutement volontaire a permis de constater dans une grande partie de la population. Les engagements avaient d'ailleurs tendance à s'accélérer au cours de ces derniers jours et il est permis de dire que l'effort volontaire aurait fourni des effectifs considérables et en tout cas aussi nombreux qu'il était possible d'en équiper et d'en entraîner. S'il est apparu nécessaire de passer sans plus tarder au système obligatoire, ce n'est donc pas que la réponse des Anglais à l'appel qui leur était adressé ait déçu les autorités. Mais l'expérience volontaire a révélé en même temps les inconvénients inhérents à cette méthode. Ses résultats ont en effet été extrêmement irréguliers. Si certaines unités particulièrement populaires ont vu rapidement leurs effectifs passer du pied de paix au pied de guerre et si quelques-unes ont même pu commencer leur dédoublement, d'autres, en revanche, aussi importantes pour la défense nationale, n'ont attiré que peu de nouvelles recrues. On a constaté que les progrès réalisés variaient considérablement, non seulement suivant les armes ou les services, mais aussi suivant les régions. Et l'on s'est rendu compte que de longs délais seraient nécessaires pour mettre fin à cette anarchie et constituer des unités homogènes dont tous les rouages seraient prêts à fonctionner. Le public a d'autre part été frappé des difficultés rencontrées pour l'équipement, l'instruction et l'entraînement des nouvelles recrues et, bien que ces difficultés n'aient pas été imputables au système volontaire lui-même, il en a conclu qu'il était indispensable de recourir à des méthodes plus énergiques et à un effort plus profond. Au surplus, et si paradoxal que cela puisse paraître à première vue, le succès même de l'expérience volontaire a convaincu l'opinion de la nécessité de la conscription. En effet, plus nombreux ont été les engagés et plus on s'est rendu compte de l'injustice qu'il y avait à ce qu'ils fussent seuls à s'imposer des disciplines et des sacrifices parfois pénibles, tandis que des hommes de même âge et de même condition ne changeaient rien à leur vie habituelle de chaque jour. Au total, il est certain que l'expérience du recrutement volontaire, dont je viens d'indiquer brièvement les résultats, a servi, malgré sa réussite partielle, à convertir de larges éléments du public à l'idée de la conscription.

D'autres facteurs ont en même temps agi dans le même sens. En premier lieu, on a facilement compris que les engagements pris par la Grande-Bretagne en Europe orientale et sud-orientale augmentaient considérablement les responsabilités du Royaume-Uni et exigeaient un effort spécial afin d'y faire face. Beaucoup d'Anglais se sont en effet rendu compte que si les garanties données par leur pays avaient une énorme valeur psychologique, elles s'appuyaient

sur une force militaire trop réduite pour avoir, au point de vue pratique, l'effet d'intimidation que l'on en attendait. Une transformation de l'organisation militaire britannique s'est donc présentée à leur esprit comme le corollaire indispensable du changement d'orientation de la politique étrangère anglaise.

Des influences venues du dehors ont également joué leur rôle dans cette évolution du sentiment public. Au cours de la dernière semaine, les correspondants de la presse anglaise en France ont été unanimes à signaler l'impression déplorable produite dans notre pays par la répugnance du gouvernement britannique à établir la conscription. Le Français moyen, ont-ils rapporté, ne pouvait comprendre que la Grande-Bretagne s'engageât dans une politique étrangère de fermeté, et y entraînât la France, tout en se refusant à former l'armée de cette politique. Il constatait que l'armée française serait seule appelée à remplir les engagements ainsi assumés et il se refusait à verser son sang tandis que son camarade anglais se bornerait à fabriquer des munitions. Ces correspondants ont souligné combien cet état d'esprit, soigneusement entretenu par certaines propagandes étrangères, risquait de miner les sentiments de confiance et de solidarité qui constituaient le fondement même des rapports franco-britanniques. Ces observations ont certainement touché l'opinion anglaise à un de ses points sensibles : son souci du *fair play*, et il n'est pas douteux qu'en faisant comprendre aux Anglais qu'à une politique étrangère commune devaient correspondre, le cas échéant, des sacrifices communs, les influences venues de France ont accéléré le mouvement en faveur de la conscription. Les correspondances datées d'autres capitales européennes ont d'ailleurs confirmé la portée des répercussions qu'aurait à l'étranger l'établissement du service obligatoire en Angleterre et le poids qu'une telle mesure donnerait à l'action de la diplomatie britannique.

Quoi qu'il en soit de ces divers facteurs, il est certain que la campagne en faveur de la conscription, qui s'était interrompue après le 29 mars, n'est pas restée longtemps en sommeil. Dès le 14 avril, le *Daily Mail* rouvrait le feu et les autres organes de la presse conservatrice lui ont aussitôt emboîté le pas. Ce mouvement s'est développé de telle sorte qu'à la fin de la semaine dernière, les articles des journaux avaient pris le caractère de véritables injonctions à l'égard du gouvernement. L'éditorial de l'*Observer* du dimanche 23 avril était particulièrement significatif à ce point de vue.

L'attitude de la presse ne faisait d'ailleurs que refléter l'évolution qui, sous l'effet des différents facteurs que j'ai signalés ci-dessus, s'était produite dans l'opinion et qui se manifestait sans aucune ambiguïté. La nécessité de la conscription constituait dans les milieux les plus divers le thème de toutes les conversations. J'avais déjà exprimé à plusieurs reprises dans ma correspondance la conviction que si le gouvernement se décidait à établir la conscription en expliquant clairement les raisons qui rendaient cette mesure indispensable, il serait suivi par la grande majorité du public et n'aurait à surmonter que des résistances de principe. Il est apparu ces derniers jours que non seulement l'opinion était prête à accepter la conscription, mais même qu'elle la réclamait et commençait à s'irriter des hésitations du Cabinet.

Cet état d'esprit avait bien entendu trouvé un écho à Westminster. Comme je l'ai indiqué, une motion avait dès le 15 avril été déposée à la Chambre des Communes réclamant la mobilisation obligatoire de toutes les ressources du pays en hommes, en munitions et en argent. Cette motion avait aussitôt recueilli plus de 50 signatures, tandis qu'un « amendement » affirmant la fidélité de la Chambre au principe volontaire traditionnel s'était seulement vu appuyé par 8 députés parfaitement obscurs. Au sein du parti conservateur, une pression de plus en plus vive s'exerçait d'ailleurs sur le Cabinet en faveur de la conscription.

Plusieurs ministres étaient au reste parmi les plus ardents avocats de cette réforme et l'ensemble du Cabinet, le Premier ministre en particulier, avait depuis déjà quelque temps admis que celle-ci serait sans doute nécessaire tout en hésitant encore sur le moment auquel il conviendrait de la réaliser. Le gouvernement aurait évidemment préféré s'assurer au préalable le consentement du Labour Party. Diverses indications permettaient d'ailleurs de penser que, parmi les travaillistes, une évolution était également en train de s'accomplir. On avait notamment pu relever l'annonce du dépôt, en vue du prochain congrès du Labour Party, d'une résolution réclamant la « démocratisation » de l'armée. L'opposition des travaillistes à l'incorporation de la jeunesse ouvrière étant en partie inspirée par le fait qu'ils accusaient les cadres militaires actuels d'être aristocratiques et réactionnaires, on pouvait considérer la résolution dont il s'agit comme préparant une adhésion ultérieure des socialistes au principe de la conscription.

Cependant, cette adhésion ne pouvait visiblement être acquise, en mettant les choses au mieux, que dans un délai assez long et la pression de l'ensemble de l'opinion était devenue telle que le gouvernement ne pouvait plus différer sa décision. Elle démontrait au surplus que le veto de l'opposition ne correspondait pas au sentiment profond des masses et que le gouvernement pouvait passer outre sans craindre de graves complications. Dans ces conditions, les dernières démarches de Paris [1] ont en quelque sorte constitué la goutte d'eau qui fait déborder le vase et le Cabinet a pris la résolution d'agir sans plus tarder.

*
* *

J'examinerai ultérieurement, après avoir pris l'avis de notre attaché militaire, la portée exacte et les répercussions probables des décisions qui viennent d'être annoncées au Parlement [2]. Il ne paraît s'agir pour l'instant que d'une conscription partielle qui n'affecte qu'une classe et porte donc sur des effectifs inférieurs à ceux que l'on envisageait généralement ces derniers jours. Mais

[1] Le 20 avril, devant le chargé d'affaires britannique, Léger, évoquant les conversations en cours avec l'U.R.S.S., avait souligné la nécessité pour la Grande-Bretagne de décider l'établissement de la conscription avant le 28 avril, date fixée pour le discours du Führer. *Documents on british foreign Policy. Third series.* V, n° 241. Le 22 avril dans la matinée, au cours d'un entretien consacré par ailleurs aux relations franco-italiennes, sir Eric Phipps avait indiqué au président Daladier que le Premier britannique en ferait l'annonce dans la semaine à venir (*ibid*, n°s 255, 256, 259).

[2] Sur ces décisions, voir ci-dessus le n° 490 (et note).

cela n'a en réalité guère d'importance. Ainsi que le sait le Département, le problème de l'accroissement de l'armée posait à la fois une question d'effectifs et une question de matériel. Il était impossible de régler l'une sans l'autre. La création d'un *Ministry of Supply* (1) va accélérer les fabrications de matériel, mais il faudra encore un certain temps avant que celles-ci permettent l'équipement des hommes que la nouvelle loi va mettre à la disposition de l'autorité militaire. Lorsque tous les effectifs disponibles seront équipés ou sur le point de l'être, il sera temps de songer à enrôler de nouvelles recrues.

En attendant, le principe de la conscription est introduit dans la législation anglaise et c'est là l'essentiel. On ne saurait assez souligner le caractère historique de cette réforme. Il faut avoir vécu dans ce pays pour comprendre à quel point le système volontaire était un axiome de la vie publique anglaise et pour se rendre pleinement compte de tout ce que représente la réforme annoncée aujourd'hui. La Grande-Bretagne ne pouvait pas proclamer d'une manière plus éloquente sa détermination de résister à toute nouvelle agression et de collaborer activement au maintien de la paix européenne.

Il est certain que l'établissement de la conscription en Angleterre aura un immense retentissement dans le monde entier et en particulier en France où elle était attendue avec une telle anxiété. A ce sujet, je crois devoir signaler au Département l'intérêt qu'il y a à ce que notre presse fasse preuve du tact désirable dans ses commentaires. Bien que les conseils venus de Paris aient eu leur part dans la décision qui vient d'être prise, il serait extrêmement maladroit de la part de nos journaux de nous attribuer la paternité de cette décision. Le gouvernement anglais s'est décidé à la conscription essentiellement parce que cette réforme était réclamée par l'opinion britannique et c'est là la seule explication que nous ayons intérêt à retenir. Agir autrement serait seulement fournir des armes à ceux qui, au cours des prochains jours, vont s'efforcer de créer de l'agitation contre la décision du gouvernement et de soulever des difficultés à celui-ci. Ce serait d'autant moins à notre avantage que cette agitation et ces difficultés se produiraient en premier lieu dans les usines et risqueraient de nuire à la défense nationale anglaise à laquelle la nôtre est si intimement liée.

D'autre part, notre presse ferait également preuve de maladresse si, en marquant sa satisfaction, elle insistait trop lourdement sur le surcroît de puissance que l'introduction de la conscription chez notre allié donne à notre propre pays. Les Anglais ont institué le service militaire obligatoire parce qu'ils se sont rendu compte qu'ils sont maintenant directement menacés et que la sauvegarde de leurs intérêts vitaux exigeait une telle initiative. Nous devons reconnaître franchement ce fait tout en ajoutant, bien entendu, que les intérêts de la Grande-Bretagne se confondent, dans les circonstances actuelles, avec les intérêts de la France.

Je serais donc reconnaissant à Votre Excellence d'attirer l'attention du service de la presse sur les considérations qui précèdent.

(1) Le 19 avril, le Cabinet britannique décidait la création d'un ministère des Fournitures de guerre et l'annonçait le lendemain aux Communes en indiquant le nom du titulaire, M. Leslie Burgin, ministre des Transports.

498

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 232. *Rome, 26 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 mai.)

La rencontre à Venise, quinze jours après l'occupation de l'Albanie, des ministres des Affaires étrangères d'Italie et de Yougoslavie [1], devait prendre une importance exceptionnelle pour l'évolution des rapports entre les deux pays.

Laisserait-elle apparaître le mécontentement et les appréhensions du gouvernement de Belgrade? Renforcerait-elle, au contraire, la collaboration des deux gouvernements? La dépendance de la Yougoslavie à l'égard des puissances de l'Axe s'y révélerait-elle étroite et durable? Telles sont les questions que l'on pouvait se poser à la veille du 22 avril.

Certes, le comte Ciano et M. Cinçar-Markovitch, dans des interviews accordées respectivement à *Politika* et à l'agence Stefani, avaient bien affirmé à l'avance la volonté de leurs gouvernements de persévérer dans la voie où ils s'étaient engagés depuis le pacte de 1937 [2]. La presse romaine avait bien soutenu avec insistance qu'il n'y avait entre l'Italie et la Yougoslavie aucune question pendante, aucun litige à résoudre, aucun nuage à l'horizon d'une coopération féconde. Elle avait indiqué que les deux interlocuteurs n'auraient d'autre préoccupation que de faire ensemble le tour des problèmes de l'heure et d'arrêter, en face de ces problèmes, une attitude commune.

Dès le débarquement des troupes italiennes à Durazzo, la même presse avait d'ailleurs déclaré que la Yougoslavie approuvait pleinement l'action italienne, qu'elle était entièrement rassurée sur les intentions du gouvernement de Rome et que l'installation de ce dernier à Tirana ne faisait que renforcer la position de son allié yougoslave dans les Balkans. Le 7 avril, un communiqué Stefani avait précisé que, durant toute l'affaire albanaise, le comte Ciano s'était tenu en contact permanent avec le ministre de Yougoslavie à Rome, M. Christitch. Dans son discours à la Chambre des faisceaux et des corporations [3], le ministre des Affaires étrangères italien avait enfin remercié le gouvernement de Belgrade d'une attitude qui « s'était constamment inspirée d'une amitié qui a trouvé ses bases dans le pacte de Pâques, et d'une

[1] Sur la rencontre de Venise, les 22 et 23 avril, voir également ci-dessus le nº 486 (et note).
[2] Allusion à l'accord italo-yougoslave du 25 mars 1937 (ou « accord de Pâques »), dont le texte est reproduit au tome V de la présente série sous le nº 171.
[3] Prononcé le 15 avril : voir ci-dessus le nº 445 (note).

sympathie et d'une confiance mutuelles qu'ont développées deux années de collaboration ».

Il n'en reste pas moins que le débarquement en Albanie était contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit du pacte de Belgrade comme aux assurances verbales qui avaient été échangées à cette occasion. Le gouvernement italien s'était engagé, par la bouche de son ministre des Affaires étrangères, à respecter l'indépendance de l'Albanie. M. Gayda avait écrit, le 25 mars 1937, dans le *Giornale d'Italia*, que les accords de Pâques « équivalaient pour le royaume du roi Zogou à un accroissement de sécurité et à une confirmation internationale de son intégrité. »

Le gouvernement de Rome, à la veille des entretiens de Venise, était-il aussi sûr qu'il le disait de l'assentiment ou de la résignation de Belgrade ? Au début du mois de février, la chute de M. Stoyadinovitch [1] lui avait fait éprouver de vives inquiétudes sur la fidélité de la nation amie. Il avait craint que l'arrivée aux Affaires étrangères d'un germanophile notoire, au moment où le Reich assumait le protectorat de la Bohême et la tutelle de la Slovaquie, ne fît entrer plus profondément la politique yougoslave dans l'orbite allemande. Il avait suspecté, en même temps, une action secrète de l'Angleterre. M. Gayda a écrit que, durant les entretiens de Belje en janvier dernier [2], le comte Ciano avait déjà informé M. Stoyadinovitch des projets de son pays sur l'Albanie. Sans doute ceux-ci étaient-ils arrêtés dès cette époque. Mais la réalisation en a été certainement hâtée par le souci de ramener dans l'obédience le gouvernement de Belgrade, en le décidant à repousser les avances de Paris et de Londres et à ne pas tourner avec trop d'insistance les yeux vers Berlin.

La confirmation de la collaboration italo-yougoslave est donc le résultat essentiel de l'entrevue de Venise. La presse italienne l'a mis en vedette. M. Gayda l'a souligné dans ses éditoriaux officieux. Le communiqué du 24 avril a déclaré que « l'examen en commun de la situation présente avait fait ressortir une fois de plus la cordialité particulière des rapports qui existent entre l'Italie et la Yougoslavie et que cette cordialité n'avait cessé de se consolider et de se renforcer, dans tous les domaines et à tous les égards, depuis la conclusion du pacte de Belgrade qui avait assuré la paix dans l'Adriatique et le respect par les deux pays de leurs intérêts réciproques ».

Le communiqué a ajouté que les deux hommes d'État s'étaient mis d'accord pour « approfondir la collaboration confiante existant entre leurs pays comme entre la Yougoslavie et l'Allemagne, et qu'ils avaient constaté avec satisfaction que les récentes activités des gouvernements de Belgrade et de Bucarest avaient ouvert la voie à une fructueuse compréhension réciproque ».

Commentant ce document, M. Gayda a écrit qu'il mettait en lumière les quatre points fondamentaux résultant de l'échange de vues de Venise : « 1° la reconnaissance de l'utilité et de la robuste vitalité des accords de Pâques 1937; 2° la volonté des deux gouvernements, expression des aspirations des

[1] Voir, au tome XIV de la présente série, le n° 59 (note).

[2] Sur ces entretiens, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 412 (et note), 416, 433.

deux peuples, de persévérer dans la voie ouverte par ces accords et d'en étendre l'application dans le domaine politique et économique; 3° le développement par la Yougoslavie de sa politique d'entente avec l'axe Rome-Berlin; 4° enfin, le rapprochement progressif de la Yougoslavie et de la Hongrie vers un point de rencontre et d'harmonie, dans une atmosphère de compréhension mutuelle ».

Quelques jours plus tôt, le rédacteur en chef du *Giornale d'Italia* avait indiqué plus brièvement que la conférence de Venise ne pourrait que confirmer les stipulations des accords de Pâques, puisque ceux-ci prévoyaient le règlement de tous les problèmes intéressant les deux pays. Et, de fait, hormis la question albanaise, toutes les assurances qui ont pu être échangées le 22 avril étaient déjà implicitement contenues dans le pacte de 1937; non seulement ce pacte avait jeté les bases de la coopération politique et économique des deux pays, mais ses signataires avaient encore envisagé l'extension de leur entente à d'autres états danubiens. Dès ce moment, le rapprochement entre Belgrade et Budapest était annoncé comme imminent, en des termes très voisins de ceux qu'emploie aujourd'hui la presse romaine.

Le rappel des circonstances qui ont présidé à la conclusion du pacte de 1937 permet, pour cette raison, de mieux comprendre la situation dans laquelle s'est trouvée, ces dernières semaines, la Yougoslavie. On ne saurait oublier la pression à laquelle elle avait été soumise dans les mois qui précédèrent l'accord. Le gouvernement de Rome faisait miroiter à ses yeux la possibilité de mettre fin, d'un seul coup, à la campagne acharnée à laquelle se livraient depuis si longtemps les fascistes de la Péninsule en faveur de l'irrédentisme dalmate et contre l'unité du Royaume. La *Volontà d'Italia* et les organisations sportives du régime rengaineraient leurs bannières portant pour inscription « La Dalmatie ou la mort ». M. D'Annunzio ne parlerait plus en toute occasion de sa crainte « de mourir avant d'avoir pris d'assaut Raguse ». La reconnaissance de ses frontières terrestres et maritimes permettrait à la Yougoslavie de s'adonner en paix à la solution de ses problèmes intérieurs.

Les contre-sanctions économiques, que lui avait appliquées une administration fasciste qui tenait bien en main le contrôle du commerce extérieur, avaient infligé en même temps à la Yougoslavie un tort considérable. Elles lui avaient fait sentir sa dépendance économique envers l'Italie. Elles lui avaient rappelé que celle-ci avait été depuis 1913 l'une de ses meilleures clientes, qu'elle absorbait près du tiers de ses exportations, qu'elle lui achetait ses céréales, son bétail et son bois, et qu'elle avait consenti, pendant des années, à ce que sa balance fût déficitaire au profit de la Yougoslavie.

La position de Belgrade à l'égard de Rome est aujourd'hui sensiblement la même. Les moyens de pression dont disposent les puissances de l'Axe n'ont fait que s'accroître. Des appuis traditionnels sur lesquels pouvait compter la Yougoslavie, la Petite Entente n'a pas survécu à Munich; depuis la disparition de l'Autriche et la soudure de l'Axe, l'action de la France dans le Sud-est européen est devenue plus malaisée. Les annexions auxquelles vient de procéder le Reich en Europe centrale ont rendu plus complète la dépendance économique de la Yougoslavie à l'égard des états totalitaires. L'Autriche et la Tchécoslovaquie tenaient, dans le commerce yougoslave, une place importante.

L'Autriche venait en tête du mouvement des échanges. Elle avait absorbé en 1920 jusqu'à 42 % des exportations et fourni 20 % des importations. Elle en absorbait et fournissait encore 21 et 16 % en 1933. Si l'on remarque que l'Autriche, l'Italie, l'Allemagne et la Tchécoslovaquie étaient les quatre plus gros clients de la Yougoslavie, si l'on note que ces états représentaient, à eux quatre, 65 % des exportations et 56 % des importations, on comprend dans quelle position se trouve aujourd'hui Belgrade en face d'une Italie et d'une Grande Allemagne intimement unies.

L'expédition d'Albanie a coïncidé enfin avec la menace d'une reprise de l'agitation croate et slovène [1]. On laissait entendre à Rome qu'un vaste travail de dissociation s'effectuait dans ces provinces sous la conduite d'agitateurs étrangers; on parlait d'un démembrement éventuel de « l'État mosaïque nº 2 ». Que ces rumeurs aient été, ou non, fondées, leur but évident était d'influer sur l'attitude du gouvernement de Belgrade. Dès le moment où a été accepté sans protestation par ce dernier le débarquement à Durazzo et à Valona, la presse italienne s'est mise, au contraire, à célébrer les progrès des négociations engagées entre M. Tsvetkovitch et M. Matchek et à exprimer le souhait que puisse être conclu à brève échéance un accord serbo-croate.

Le glissement de la Yougoslavie vers les puissances de l'Axe apparaît dans ces conditions comme presque inévitable. Il est commandé par des nécessités politiques et économiques que ne manquent pas de faire ressortir les journaux de la Péninsule. Il s'était dessiné au moment de la conclusion du pacte de Pâques, en dépit des assurances qui avaient été données à notre ministre à Belgrade, que le nouveau traité ne modifiait en rien les accords en vigueur. Il s'est accentué à Venise, et le voyage du prince Paul à Rome [2], non moins que la visite de M. Cinçar-Markovitch à Berlin [3] précipitera cette évolution. A la différence des accords de Pâques, le communiqué officiel sur l'entrevue du 22 avril mentionne, cette fois, l'amitié germano-yougoslave et le rapprochement entre Budapest et Belgrade. L'inféodation de la Yougoslavie à l'Axe y est affirmée; son adhésion prochaine au pacte antikomintern est vraisemblable.

Ce faisant, la Yougoslavie n'agit pas seulement sous l'empire de la peur ou sous la pression des nécessités économiques. Elle trouve encore dans cette politique son avantage. L'amitié de l'Italie la met à l'abri des revendications révisionnistes magyares et garantit son territoire contre les remaniements du statut territorial balkanique auxquels les gouvernements fasciste et nazi entendraient éventuellement procéder. L'entremise de Rome facilite son rapprochement avec Sofia et la création progressive dans la péninsule balkanique d'un bloc slave allant de l'Adriatique à la mer Noire.

Pour l'Italie, l'annexion de l'Albanie et le resserrement de son alliance avec la Yougoslavie sont, sans doute, le prélude de projets plus ambitieux : le *Lavoro fascista* a écrit que le gouvernement de Rome était appelé à jouer,

[1] Sur cette agitation et les négociations qui s'ensuivirent, voir ci-dessus le nº 496 (et note).

[2] C'est du 9 au 14 mai que le Prince régent devait se rendre en Italie où il était accueilli par le roi Victor-Emmanuel III et le Duce.

[3] Le ministre yougoslave des Affaires étrangères arrivait à Berlin le 25 avril, d'où, après des entretiens avec son homologue allemand, le Führer et d'autres personnalités allemandes, il devait repartir le 27. Pour plus de détails sur cette visite, voir ci-après le nº 504.

dans les Balkans, entre Slaves et Germains, le rôle d'arbitre qui revenait, au siècle dernier, à la maison des Habsbourg. L'éviction de la politique française de l'Est européen devait être totale et définitive. Après l'effondrement des traités de paix, qui avaient retracé sur des bases factices la carte de ces régions, les diverses races et nationalités qui les habitent devaient retrouver leur équilibre et reprendre la place qui revient à chacune d'elles. La Roumanie devait commencer par concéder à ses minorités magyares un traitement analogue à celui que leur accorde la Yougoslavie.

Le gouvernement de Rome n'a pas précisé autrement ses intentions. Pense-t-il à reconstituer une grande Hongrie et à faire obtenir à la Bulgarie un débouché sur la mer Égée? Rien ne permet jusqu'à présent de l'affirmer. M. Mussolini a laissé sa presse reproduire en bonne place les articles dans lesquels les journaux de Budapest ont réclamé les populations hongroises du Banat et déclaré que la question de Transylvanie était dès maintenant ouverte. Mais il semble, d'autre part, que, pour ne pas éveiller les inquiétudes des Yougoslaves, le comte Ciano ait donné à ses interlocuteurs hongrois des conseils de modération. Détacher complètement de Paris et de Londres les gouvernements de Belgrade et de Bucarest paraît être pour l'instant la première préoccupation du gouvernement italien. Quant au programme balkanique qui a pu être arrêté à Venise, aucune indication n'en a pour l'instant transpiré.

Mais, quelques avantages que puisse provisoirement procurer à la Yougoslavie l'amitié de Rome, ceux-ci ne sauraient compenser à la longue les graves préjudices que lui porte l'établissement italien en Albanie. Si le gouvernement fasciste reproche aux puissances démocratiques établies sur le détroit de Gibraltar et à l'isthme de Suez de tenir l'Italie prisonnière dans le *Mare nostrum*, quelles plaintes pourrait formuler la Yougoslavie, maintenant que sont occupées par une même puissance étrangère les deux rives du canal qui donne accès à l'Adriatique ! Le gouvernement yougoslave a consacré, depuis vingt ans, les plus grands efforts au développement de sa flotte de commerce et à l'accroissement de son trafic maritime. Acceptera-t-il longtemps qu'à la concurrence de Trieste et de Fiume s'ajoute, pour ses ports de Split, de Doubrovnik, de Susak et de Sibenik, celle de Durazzo, de Valona et de Saint-Jean de Medua? N'observe-t-il pas, enfin, d'un œil inquiet la poussée italienne vers Salonique, débouché de la vallée du Vardar et des plaines intérieures yougoslaves où les traités de paix lui ont concédé une zone franche?

Si pesante que puisse devenir, pour ces raisons, la tutelle italienne, il n'y a, pour Belgrade, que peu d'espoir de s'en libérer tant que l'Axe restera aussi solidement soudé qu'il l'est aujourd'hui. La Yougoslavie ne pourra relâcher ses liens de dépendance envers Rome que dans la mesure où elle pourra opposer l'une à l'autre les deux puissances de l'Axe. La presse fasciste insiste actuellement sur le partage du Sud-est européen en zones d'influence italienne et allemande. La *Critica fascista* avait, la première, développé cette thèse sous la plume de M. Bottai. Le *Lavoro fascista* a repris le même thème dans son numéro du 25 avril. L'organe du parti se moque des journalistes parisiens qui agitent le spectre d'une descente germanique vers l'Adriatique. Il affirme que, si les puissances totalitaires, essentiellement dynamiques, tendent à accroître

leur influence vers l'Est, elles le font dans des directions distinctes, « l'Allemagne s'avançant le long du Danube suivant une diagonale, tandis que l'expansion italienne se développe des Alpes juliennes et de l'Adriatique dans un sens transversal ». Dans ces conditions, soutient le journal romain, les intérêts des deux alliés n'ont pas de chance de se heurter.

Sans doute, pareille théorie est-elle plus facile à développer sur le papier qu'à matérialiser sur la carte. L'Italie peut espérer détourner pendant un certain temps vers la Roumanie l'attention du IIIe Reich; mais celui-ci, toujours plus formidable et plus envahissant, ne peut pas renoncer aux marchés yougoslave, bulgare et grec. Les deux puissances, d'accord pour imposer aux Balkans leur tutelle, ne resteront peut-être pas longtemps d'accord pour exploiter cette situation. A un moment, risque de se produire dans l'Axe quelque fissure dont la Yougoslavie pourra profiter. Tant que cette fissure ne sera pas apparue, il y a peu de chances pour que Belgrade puisse échapper à l'emprise italienne.

499

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 494 à 496 (1). Réservé. *Bucarest, 27 avril 1939, 3 h. 50.*

(*Reçu* : 4 h.)

J'ai saisi l'occasion que m'offrait mon entretien de ce soir avec le président du Conseil pour aborder la question de l'accord roumano-polonais dans le sens indiqué par votre télégramme nos 280-281 (2).

M. Calinesco se montre très satisfait de l'arrangement de principe intervenu entre les deux gouvernements qui constitue, selon lui, la meilleure solution de ce problème. Il y voit le double avantage de ne pas remettre en cause les traités de 1921 et de [1931] (3) et d'éviter toute publicité à l'entente intervenue entre M. Gafenco et M. Beck.

Je n'ai néanmoins pas manqué d'évoquer à nouveau l'intérêt considérable qu'il y aurait pour la Roumanie et pour la Pologne à conclure sans tarder une convention d'exécution visant le cas d'une agression allemande, analogue à celle qui existe en prévision d'une attaque soviétique. Mais le président du Conseil estime qu'un pareil accord n'est pour le moment ni indispensable ni opportun. En raison des relations étroites existant entre les états-majors des deux pays, m'a-t-il dit, il pourrait être conclu en vingt-quatre heures, en

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 25 avril, non retrouvé.
(3) Sur ces traités, voir ci-dessus le no 45 (note).

cas de nécessité. Et, déjà ému par les indiscrétions de presse relatives aux négociations en cours entre la Pologne et la Roumanie, qui ont provoqué une certaine irritation chez les dirigeants du Reich, M. Calinesco redoute par surcroît que l'Allemagne, tôt ou tard informée de l'existence d'un texte nouveau, n'en tire argument pour justifier une réaction dangereuse, de sorte que le renforcement de l'alliance entre les deux pays aboutirait à cette conséquence paradoxale de provoquer une guerre qu'elle tend à éviter.

500

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Ankara, Beyrouth.

T. nos 418 à 421; 306 à 309 (1). Secret. Réservé.

Paris, 27 avril 1939, 21 h.

Pour Beyrouth : J'adresse à Ankara le télégramme suivant :

Pour les deux postes : Je me réfère à votre télégramme nos 431 à 433 (2). Il est bon que M. Saraçoglu ait reconnu que la tractation relative au sandjak d'Alexandrette gardait son objet et sa portée propres sur le plan permanent des relations franco-turques. La simultanéité et, jusqu'à un certain point, le parallélisme des pourparlers que vous allez ouvrir à ce sujet avec ceux que vous conduisez actuellement de concert avec votre collègue d'Angleterre ne doivent pas nous amener à négliger cette considération fondamentale.

Il résulte, en effet, de la négociation tripartite que l'un des avantages essentiels que la Turquie offrait à la France en compensation de la lourde concession qu'elle sollicite se trouve déjà engagé sur le plan collectif. Le concours qu'elle se déclarait prête à nous assurer en propre dans le bassin oriental de la mer Méditerranée ferait évidemment double emploi avec la garantie, à la fois plus ample et plus précise que, sous condition de réciprocité, la France et la Grande-Bretagne sont disposées à assumer conjointement envers elle.

Rien n'est plus loin de notre esprit que de chercher aujourd'hui, par un marchandage stérile, à forcer le rendement de l'argument dialectique que nous pourrions tirer de cette circonstance imprévue. M. Saraçoglu, en revanche, sera le premier à comprendre que nous nous préoccupions de rétablir en fait l'équilibre ainsi rompu au profit de son pays. Puisque la tractation semble ne pas devoir déborder le cadre local, j'estime que nous sommes fondés à insister avec plus de fermeté qu'auparavant sur la nécessité d'exclure le Djebel Akra du territoire à aliéner.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Du 16 avril, ci-dessus publié sous le no 420.

Dans ces conditions, je vous autorise à faire savoir au gouvernement turc que la France, en ce qui la concerne, acquiescerait à la cession du Sandjak, sous réserve de la rectification ci-dessus définie. L'annexion porterait ses conséquences juridiques lors de la cessation du mandat. En attendant, nous consentirions à réduire graduellement l'effectif de notre garnison, de façon à le ramener à partir du 1er janvier prochain à n'avoir plus qu'une valeur symbolique.

De son côté, la Turquie contracterait formellement les engagements qui se trouvent énoncés dans la correspondance récente entre votre poste, Beyrouth et le Département, sur l'aménagement desquels je me réserve de revenir à un stade plus avancé de la négociation.

Pour le moment, je me borne à vous rappeler que l'un des points fondamentaux reste en suspens, savoir : le sort des Arméniens autochtones du Djebel Houssa. Notre haut-commissaire estime que l'échange obligatoire de cette population contre les Turcomans implantés dans le Baër et le Bassit soulèverait des objections graves. D'après lui, mieux vaudrait laisser à la migration projetée un caractère bénévole. Avant de nous prononcer sur ce point, il importe d'élucider complètement le problème et d'en examiner toutes les données.

La conférence à laquelle se référait mon télégramme nº 379 (1) a eu lieu sous la présidence de M. Daladier. Le général Gamelin ainsi que M. Puaux y ont pris part.

Pour Ankara : Communiqué à Beyrouth.

501

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 422, 423 (2). *Paris, 27 avril 1939, 23 h. 50* (3).

Je réponds à votre télégramme nº 481 (4).

Les gouvernements français et anglais ont été saisis le 18 avril par le gouvernement de l'U.R.S.S. de contrepropositions (5) tendant essentiellement :

a. A la conclusion pour cinq ou dix ans d'un accord d'assistance mutuelle entre la France, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.;

(1) Du 21 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 462.
(2) Extrait des papiers Massigli.
(3) Par fil.
(4) Du 24 avril, non retenu. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France en Turquie rappelait au Département les demandes d'information formulées dans deux télégrammes antérieurs (dont le télégramme nº 448, du 17 avril, ci-dessus publié sous le nº 429). Il n'était pas en effet sans intérêt qu'il pût « faire connaître au ministre des Affaires étrangères l'état de nos pourparlers avec l'U.R.S.S. et les vues que nous désirions faire prévaloir ».
(5) Voir ci-dessus le nº 447.

b. A un engagement d'assistance militaire pris par les trois gouvernements à l'égard des états de l'Est européen limitrophes de l'Union soviétique et situés entre la mer Baltique et la mer Noire.

c. A une adaptation aux engagements précédents des traités anglo-polonais et polono-roumain.

Ces contrepropositions font actuellement l'objet d'un échange de vues entre les gouvernements français et anglais.

Le gouvernement français estime en principe que la mise au point de l'accord tripartite proposé par le gouvernement de l'U.R.S.S. exigerait un trop long délai, alors qu'il est désirable de parer aux éventualités les plus probables et les plus prochaines par la conclusion d'un accord de circonstances excluant toute référence précise à des états tiers dont certains, tels que la Pologne, répugnent à se voir l'objet d'une prévision d'assistance de la part de l'U.R.S.S. Cet accord devrait dans notre esprit prendre la forme d'un engagement tripartite en vertu duquel l'U.R.S.S. prêterait assistance à la France et à la Grande-Bretagne, si celles-ci se trouvaient en guerre avec l'Allemagne par suite de l'exécution des engagements qu'elles auraient pris pour maintenir le *statu quo* en Europe centrale et orientale; la France et la Grande-Bretagne s'engageraient en retour à garantir l'U.R.S.S. pour le cas où cette assistance de sa part l'exposerait à une attaque allemande.

502

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 500 à 505 (1). Secret. Réservé. *Ankara, 27 avril 1939, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 28, 3 h.)

Le ministère des Affaires étrangères a répondu hier aux dernières démarches de l'ambassadeur d'Angleterre par une lettre dont j'ai reçu copie ce matin.

Le gouvernement turc déclare son accord sur les principes suivants :

1. Toute guerre déclenchée à la suite d'une agression des puissances de l'Axe, et impliquant la participation de l'Italie, serait nécessairement considérée comme une guerre méditerranéenne et déclencherait par là-même, le jeu de l'assistance turco-britannique. Plus précisément, toute guerre turco-italienne ou anglo-italienne mettrait en action la coopération turco-britannique.

2. L'assistance mutuelle turco-britannique serait de même déclenchée par toute guerre engagée à la suite d'une agression des puissances de l'Axe et s'étendant aux Balkans *de manière à menacer la sécurité de la Turquie.*

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».

Interrogé par mon collègue, puis par moi, sur la portée de la précision (de manière à menacer la sécurité de la Turquie), M. Saraçoglu a expliqué qu'elle ne concernait pas pratiquement les puissances occidentales puisqu'une action de guerre allemande était inconcevable sans coopération italienne, mais qu'elle était destinée à donner une marge de négociation à la Turquie dans ses conversations avec Moscou, et éventuellement telle ou telle capitale balkanique.

3. Conclusion parallèle d'un accord anglo-soviétique et d'un accord turco-soviétique conçu dans le même esprit.

J'ai demandé au ministre s'il entendait que l'accord avec la Russie devrait nécessairement intervenir en même temps que l'accord avec les puissances occidentales. Il a répondu négativement.

4. Poursuite d'efforts parallèles en vue de régler le différend bulgaro-roumain et d'assurer, à défaut de la participation de la Bulgarie, au moins sa neutralité.

5. Étant donné les importants intérêts économiques de la Turquie en Allemagne et le fait que des commandes d'armement ont été passées au Reich par le gouvernement turc, ouverture immédiate de conversations à Londres.

A. En vue de déterminer l'aide britannique à la Turquie dans le domaine économique et financier ainsi qu'en ce qui concerne les fournitures de guerre;

B. Pour arrêter les modalités de l'assistance mutuelle en présence des diverses éventualités à prévoir.

6. Ces diverses conditions étant remplies, conclusion d'un traité d'assistance mutuelle « de caractère durable », soumis à ratification parlementaire et ne comportant pas d'autres clauses secrètes que les accords d'états-majors.

Sur une question que je lui ai posée...[1] a précisé que la référence à une ratification parlementaire était faite eu égard aux règles constitutionnelles turques et que l'on n'avait point entendu spécifier que l'intervention du Parlement fût de toute façon nécessaire.

M. Saraçoglu ajoute dans sa lettre que, sur ces bases, le gouvernement turc est prêt à déléguer des experts qualifiés pour traiter des questions énumérées au paragraphe 5. Il annonce d'autre part son intention de poursuivre les pourparlers avec les Soviets et indique enfin que si « le besoin s'en fait sentir », le gouvernement turc est dès maintenant d'accord pour déclarer que les deux gouvernements sont en consultation étroite et que les pourparlers font apparaître « leur identité de vues habituelle ».

Par là, comme par le paragraphe 6, on a voulu marquer ici que le secret n'était réclamé qu'à titre provisoire et que la Turquie n'hésiterait pas à prendre, le moment venu, ses responsabilités [2].

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Par le télégramme nos 506-507 du même jour, non reproduit, l'ambassadeur s'exprimait sur la forme de l'accord qu'il souhaitait voir adoptée : « Il me semble que la forme tripartite serait préférable (à deux accords bipartites). Cette procédure aurait d'ailleurs l'avantage de mieux nous prémunir contre des demandes turques tenant à introduire dans la négociation des questions qui doivent lui demeurer étrangères. J'attends sur ce sujet les instructions de Votre Excellence».

503

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 731, 732. *Washington, 27 avril 1939, 20 h. 50.*

(*Reçu :* le 28, 5 h. 30.)

Le sénateur Pittman, président du comité des Affaires étrangères du Sénat, a déposé aujourd'hui un projet de loi, qui donnerait autorité au président des États-Unis « pour mettre les restrictions nécessaires au commerce entre les États-Unis et toute puissance qui aurait violé le traité des neuf puissances signé à Washington en 1922 » (1).

Ce texte, dont la pointe est manifestement dirigée contre le Japon, permettrait au Président de régulariser l'...(2) qui existe actuellement de fait par accord entre l'administration et les fabricants américains sur les envois d'armes et de munitions à destination du Japon.

Mais son auteur a certainement voulu écarter une des principales objections qui ont été faites à son projet de loi sur la neutralité, à savoir qu'en autorisant les envois d'armes et de munitions aux belligérants pourvu que ceux-ci aient acquis la propriété de ce matériel et en assurent le transport sur des navires non-américains, il avantagerait le Japon, puissance maritime disposant de moyens financiers puissants, au détriment de la Chine.

D'ailleurs, indépendamment même de la question de la neutralité, le nouveau texte, ainsi que M. Pittman l'a fait observer aux journalistes, donnerait au gouvernement des États-Unis le moyen d'exercer en temps de paix une pression économique sur le Japon pour obliger ce dernier à ménager les intérêts américains en Chine.

(1) Par ce traité, signé le 6 février 1922, les huit puissances qui participaient aux discussions de Washington avec la Chine s'engageaient à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de celle-ci, à favoriser la constitution d'un gouvernement stable en Chine, à maintenir le principe de la porte ouverte pour le commerce et l'industrie de toutes les nations sur l'ensemble du territoire chinois, enfin à ne pas tenter d'obtenir des privilèges nuisibles aux citoyens des autres états.

(2) Lacune de déchiffrement.

504

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1119 (1). *Berlin, 27 avril 1939* (2).

M. Cinçar-Markovitch a quitté Berlin aujourd'hui à midi (3). Au cours de sa visite qui a duré deux jours, il a eu des entretiens avec le Führer, le maréchal Goering et M. von Ribbentrop. La presse s'est montrée, dans l'ensemble, très réservée dans les commentaires qu'elle a consacrés à ces conversations. A part quelques articles de bienvenue conçus en termes très généraux, les journaux se sont bornés généralement à reproduire tel quel le communiqué officiel publié à cette occasion, et qui est absolument insignifiant. Il faut noter, cependant, que dans ses déclarations à la presse le ministre yougoslave a insisté sur le désir de son gouvernement de maintenir et de développer les bonnes relations qui existent entre l'Allemagne et la Yougoslavie.

J'ai pu néanmoins, grâce à mon collègue roumain qui les tenait de M. Markovitch lui-même, recueillir quelques renseignements sur la façon dont s'étaient déroulés les divers entretiens. A en croire M. Crutzesco, le ministre yougoslave se serait déclaré très satisfait de l'accueil qui lui a été réservé. Contrairement à ce qu'il se jugeait en droit de craindre, il ne lui aurait été présenté aucune exigence en ce qui concerne tant l'adhésion de la Yougoslavie au pacte antikomintern que la signature d'un document politique quelconque rattachant plus étroitement le gouvernement de Belgrade à ceux de Rome et de Berlin. De même, ses interlocuteurs se seraient abstenus de toute allusion à l'Entente balkanique. La conversation serait en somme demeurée sur un plan très général. D'après M. Crutzesco, qui a assisté à l'entrevue de son ministre des Affaires étrangères avec le Führer, les propos tenus par M. Hitler à M. Markovitch, tels que celui-ci les lui a rapportés, ne différeraient guère de

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) C'est le 25 avril que le ministre yougoslave était arrivé dans la capitale allemande (voir ci-dessus le nº 498, note). Il avait eu le jour même un entretien avec son homologue allemand sur les questions d'intérêt commun. A l'issue d'un dîner, les deux ministres avaient échangé des toasts. M. von Ribbentrop avait souligné que la collaboration germano-yougoslave « dans les domaines politique, économique et culturel depuis peu fortifiée par le voisinage des deux pays, (était) la meilleure garantie » pour le développement de bons rapports amicaux. M. Markovitch avait indiqué que cette collaboration avec l'Allemagne était dans l'intérêt de la paix que la Yougoslavie « souhai(tait) sincèrement avec tous ses voisins ». Le 26, le Führer recevait à son tour le ministre yougoslave, qui avait également des entretiens avec le maréchal Gœring et M. Hess. Le 27, M. Markovitch rejoignait Belgrade.

ceux qu'a entendus M. Gafenco [1]. Le Chancelier aurait insisté sur la volonté de paix de l'Allemagne, tout en ajoutant d'ailleurs qu'étant donné sa puissance militaire, le Reich n'avait aucune inquiétude sur le résultat d'une guerre éventuelle. Il se serait montré très mécontent de l'attitude du gouvernement britannique et aurait enfin donné libre cours à son ressentiment contre la Pologne. Il aurait dit qu'il ne comprenait pas le refus opposé par Varsovie aux propositions si modérées du gouvernement allemand, qu'il était le seul homme capable de faire accepter par l'opinion allemande un règlement raisonnable et pacifique des litiges germano-polonais et que la Pologne pourrait avoir à se repentir de ne pas s'en être rendu compte en temps utile. « Je veux Dantzig et je l'aurai », se serait écrié le Führer, et il aurait ajouté : « Il en est de même pour les anciennes colonies allemandes. »

Dans l'ensemble, M. Crutzesco considère que cette visite n'est nullement de nature à donner au gouvernement roumain des doutes sur la loyauté de son allié. M. Markovitch aurait déclaré à mon collègue que la crise intérieure que traversait en ce moment la Yougoslavie obligeait ce pays à se montrer aimable envers ses deux grands voisins. Le gouvernement de Belgrade, aurait-il ajouté, n'ignore pas que l'Allemagne et l'Italie ont, en Europe centrale et dans les Balkans, des intérêts opposés : il compte justement sur cette opposition d'intérêts pour s'assurer une position d'équilibre. Mais pour cela, il doit demeurer en aussi bons termes avec l'un de ces pays qu'avec l'autre.

Ayant eu M. Markovitch comme collègue à Berlin, j'avais exprimé à la légation de Yougoslavie le désir d'être reçu par lui. Il m'a été répondu, non sans quelque embarras, que le ministre serait certainement très heureux de pouvoir s'entretenir avec moi, mais que son emploi du temps était extrêmement chargé. J'ai jugé inutile d'insister.

Il semble que le ministre yougoslave ait voulu éviter tout geste susceptible de déplaire aux dirigeants du Reich. Il faut dire, à sa décharge, qu'il a été littéralement « encadré » par la Gestapo pendant tout son séjour et surveillé de très près. L'hôtel où il était descendu était bourré de policiers et l'on m'a même affirmé que les *S.S.* couchaient dans le couloir qui menait à sa chambre.

[1] Sur la récente visite de ce dernier à Berlin, voir ci-dessus les nos 453, 455, 464; ci-après le no 505.

505

Compte rendu d'une conversation entre M. Georges Bonnet et M. Gafenco [1]

Secret. *Paris, 27 avril 1939.*

Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a eu, aujourd'hui, deux entretiens avec M. Georges Bonnet [2].

M. Gafenco a fait tout d'abord un exposé détaillé de la politique extérieure roumaine depuis qu'il a pris la direction du ministère des Affaires étrangères jusqu'au moment de son départ pour Berlin, et il a marqué que cette politique était essentiellement inspirée par le désir de gagner du temps et d'éviter toute rupture d'équilibre, tant dans l'intérêt de la Roumanie que du maintien de la paix générale en Europe.

C'est peu de temps après son arrivée au ministère des Affaires étrangères qu'il a été invité par le chancelier Hitler à se rendre à Berlin; le gouvernement allemand a beaucoup insisté. M. Gafenco n'a pas cru pouvoir se dérober à cette invitation et c'est pour y répondre qu'il vient de passer deux jours à Berlin [3].

De ce séjour, il rapporte, comme impression d'ensemble, la volonté des Allemands d'être très aimables à son égard. La conclusion de ces entretiens est satisfaisante, mais elle est surtout intéressante du fait que les Allemands n'ont tenté d'obtenir de lui aucun engagement, ni de lui imposer aucune nouvelle condition pouvant compromettre cet équilibre que le gouvernement roumain a réussi à sauvegarder dans ses rapports pacifiques avec l'Allemagne.

C'est, avant tout, ce souci général de maintien d'équilibre européen autour de la Roumanie que M. Gafenco a souligné dans l'exposé de la politique extérieure roumaine qu'il a fait aux dirigeants allemands.

En réponse à certaines suspicions manifestées du côté allemand, le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a marqué que son pays ne cherchait

(1) Extrait des papiers Hoppenot.

(2) Après ses voyages à Berlin, puis à Londres, le ministre roumain des Affaires étrangères était arrivé à Paris le 26 avril, à 23 h. 15. Il devait conférer le lendemain à deux reprises avec M. Georges Bonnet, et être reçu par MM. Daladier et Lebrun. Le lendemain, il recevait l'ambassadeur de Pologne ainsi que les représentants à Paris de l'Entente balkanique et des États-Unis. Dans la soirée du 28, il faisait une déclaration à la presse, indiquant que son voyage était « un voyage d'information et de négociations », et qu'il avait exposé aux dirigeants français les impressions rapportées de son passage dans les diverses capitales européennes. Il soulignait la cordialité des relations franco-roumaines, ajoutant qu'il s'était entretenu avec M. Gentin, ministre français du Commerce, des moyens de resserrer les relations économiques entre les deux pays.

Le 29 avril, après avoir eu un entretien avec M. Léger et reçu du ministre français les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur, le ministre roumain quittait dans la soirée Paris pour Rome. Le communiqué officiel constatait la « parfaite identité de vues » franco-roumaine.

(3) Sur la visite du ministre roumain à Berlin, voir ci-dessus les nos 453, 455, 464.

pas plus à s'appuyer sur la Russie contre l'Allemagne, que sur l'Allemagne contre la Russie; il a souligné à cette occasion sa fidélité à la conception d'une forte Entente balkanique dont le rôle lui apparaissait indispensable en Europe centrale. Ceci dit, la Roumanie s'estimait à son aise pour accepter toute garantie internationale dont le bénéfice pouvait lui échoir, aussi bien pour assurer sa sécurité en cas de menace de guerre que pour maintenir l'équilibre auquel elle est attachée en temps de paix.

Le chancelier Hitler lui ayant demandé s'il avait appelé la France et l'Angleterre au secours de la Roumanie contre l'Allemagne, M. Gafenco a éludé la réponse en déclarant que la Roumanie, avant de faire appel à personne, était d'abord prête à se défendre elle-même. « Je suis diplomate depuis quatre ou cinq mois, a-t-il ajouté, mais je suis soldat depuis vingt ans ». M. Gafenco a eu l'impression que cette réponse avait beaucoup frappé le Chancelier et lui avait plu.

Après avoir écouté l'exposé de M. Gafenco, le chancelier Hitler a déclaré qu'il n'avait rien à redire à cette position générale. Il n'avait qu'une observation à faire : la Roumanie ne devait pas s'appuyer ostensiblement sur l'U.R.S.S. contre l'Allemagne; par contre, la solidarité de la Roumanie avec la France et l'Angleterre n'appelait aucune objection de sa part.

Au cours d'un autre entretien avec M. Gafenco, le maréchal Goering a exposé un point de vue sensiblement différent en s'élevant contre cette politique de solidarité de la Roumanie avec la France et l'Angleterre qui constituait, a-t-il dit, une tentative d'encerclement de l'Allemagne sans profit réel pour la Roumanie qui ne saurait compter, en cas de guerre, sur un appui effectif des deux grandes puissances occidentales.

*
* *

Pendant sa conversation avec M. Gafenco, le chancelier Hitler s'est efforcé, par les moyens les plus divers, de faire impression sur son interlocuteur : il s'est montré tout à tour séduisant, conciliant, puis, à d'autres moments, violent et cherchant un effet d'intimidation; toujours sobre dans la forme, il a essayé d'exercer une influence psychologique sur M. Gafenco.

L'Allemagne, a-t-il déclaré, n'est pas illimitée dans ses désirs, dans ses ambitions; elle en a déjà donné des preuves; de tous les côtés elle s'est limitée par des pactes particuliers (pacte naval avec l'Angleterre; règlement de la question d'Alsace-Lorraine avec la France; abandon du Tyrol italien à l'Italie; règlement avec la Yougoslavie du statut des Allemands de Yougoslavie); partout, l'Allemagne a apporté sa contribution de bonne volonté pacifique. « Voyez mes mains, a-t-il dit, pas de sang. Ce sont des mains de pacifiste. On m'a soupçonné de vouloir attaquer les Pays-Bas et la Belgique : il faudrait être fou pour envisager une telle opération; je ne veux pas étendre mes risques; je ne désire pas une extension de mes frontières : si on y met le prix, on peut toujours passer partout, sur un front restreint. On m'a même offert les colonies de ces deux pays : j'ai repoussé ces propositions; je désire restituer à l'Allemagne *ses* colonies propres, je n'en veux pas d'autres, mais celles-là, je les aurai. »

A l'égard de la France, le Chancelier a affecté un certain détachement : il la place dans le sillage de l'Angleterre.

Contre l'Angleterre, il s'est montré très violent, bien qu'il lui reproche de subir l'influence de M. Roosevelt. C'est elle qui barre partout la route à l'Allemagne et se livre à une politique systématique d'encerclement. « S'ils veulent la guerre, a-t-il dit, ils l'auront; nous ne ménagerons personne. » Et, voulant impressionner M. Gafenco, il a souligné avec force la supériorité de l'armée allemande et brossé un tableau qui voulait être terrifiant des armes chimiques dont dispose l'Allemagne. « Pourquoi nous exposer à tout cela, a-t-il ajouté finalement, ce serait faire le seul jeu de Moscou! »

M. Gafenco a retiré de cette partie de la conversation l'impression que le chancelier Hitler, tout en voulant faire peur, ne désirait pas aller jusqu'à la guerre, qu'il la craignait même; il a voulu exercer une forte impression sur son interlocuteur, mais en laissant la porte ouverte, et en affectant de ne vouloir point prendre la responsabilité de la fermer lui-même.

En ce qui concerne la Pologne, il a déclaré avoir toujours respecté les engagements qu'il avait pris envers le maréchal Pilsudski. Il a prétendu révéler à M. Gafenco qu'il avait fait, il y a quelques semaines, à M. Beck, une « proposition extraordinaire, d'une portée historique inouïe », comportant un partage de situation à Dantzig avec attribution des droits politiques au Reich sur cette ville, mais usage des possibilités économiques à la Pologne; de plus, l'Allemagne reconnaissait et garantissait pour vingt-cinq ans les frontières polonaises avec maintien du Corridor et du port de Gdynia. Enfin, l'Allemagne proposait un partage d'influence en Slovaquie, la Pologne étant associée à l'administration du pays en même temps que l'Allemagne et la Hongrie.

M. Beck avait répondu en allant à Londres [1] : « Qu'il attende donc ses garanties de l'Angleterre, s'est écrié M. Hitler, il ne les aura plus de Berlin. » Le Chancelier a ajouté que Dantzig était et resterait ville allemande.

En ce qui concerne la Roumanie, le chancelier du Reich a affirmé n'avoir aucun intérêt à l'attaquer ni même à l'affaiblir; il souhaitait même la voir forte pour qu'elle puisse jouer son rôle, nécessaire non seulement pour l'équilibre général en Europe, mais parce qu'une Roumanie stable, bien organisée et développant le rendement de ses ressources était d'un intérêt économique capital pour l'Allemagne. Il a ajouté qu'il n'avait jamais poussé à une action tendant à inclure la Roumanie dans le jeu de l'Allemagne; qu'il n'entendait pas demander d'engagement à la Roumanie dans ce sens, mais qu'il voulait seulement voir la Roumanie résister à l'U.R.S.S. et ne laisser en aucun cas utiliser son territoire par des forces soviétiques. Sous cette seule réserve que la Roumanie devait s'abstenir de s'appuyer sur l'U.R.S.S., il répétait qu'il n'avait rien à objecter aux assurances que Bucarest pouvait tenir de Londres et de Paris.

Le chancelier Hitler s'est défendu d'avoir jamais encouragé une action hongroise contre la Roumanie, notamment en ce qui concerne le régime des

[1] Sur le voyage à Londres du ministre polonais, voir ci-dessus les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

minorités, parce qu'il estime que les minorités hongroises comme les minorités allemandes sont bien traitées en Roumanie.

*
* *

En conclusion, M. Gafenco a eu l'impression très nette que le chancelier Hitler ne veut pas la guerre, mais qu'il tient à en inspirer la peur à ses interlocuteurs. La guerre pourrait tout de même surgir d'une erreur psychologique commise par l'Allemagne, dans la mesure où celle-ci sous-estime encore certainement la volonté de résistance et les forces de la France et de l'Angleterre. Au surplus, le chancelier du Reich continue à rechercher de nouvelles réalisations partielles, de nouveaux succès limités, qu'il pense pouvoir obtenir sans réaction violente des puissances. Il réclamera certainement Dantzig et les colonies pour entretenir dans l'imagination du peuple allemand le sentiment que les puissances démocratiques restent injustes, diplomatiquement hostiles à l'Allemagne, et pour encourager le travail des défaitistes dans l'opinion anglaise et française.

En réplique à cette manœuvre de M. Hitler, M. Gafenco suggère d'affaiblir la position tactique ainsi prise par l'Allemagne en prenant une contre-position consistant à dire : « Avant de demander que l'on écoute vos revendications allemandes fondées sur des considérations de justice, commencez, en vous plaçant sur le même terrain de justice, par vous retirer de Prague. » (Cette suggestion a trouvé un bon accueil chez ses interlocuteurs anglais à Londres).

M. Gafenco a répondu à ce long exposé du chancelier Hitler en rappelant les bases de la politique roumaine : affirmation générale du désir de paix; souci de maintenir une position d'équilibre et, en conséquence, de respecter les accords économiques passés avec l'Allemagne [1] parce que, a-t-il ajouté, ces accords n'ont pas été conclus dans une conception particulière envers Berlin, mais parce qu'ils tendaient, d'une façon générale, en élargissant le champ des échanges avec l'Allemagne, à développer automatiquement l'ensemble de la production roumaine sans rompre les accords conclus par la Roumanie avec d'autres pays, et tout en laissant une très grande marge de nouvelles possibilités avec ces autres pays.

M. Funk aurait dit lui-même aux Anglais que l'accord commercial germano-roumain s'harmonisait parfaitement avec la sauvegarde des intérêts des autres nations, puisque l'Allemagne visait seulement à augmenter la capacité de rendement général de la Roumanie en vue d'accroître le volume des denrées alimentaires que l'Allemagne peut y trouver, sans limiter le développement des intérêts d'autres pays.

M. Hitler est allé jusqu'à dire : « C'est la Roumanie qui tire le principal bénéfice de cette collaboration économique roumano-allemande puisque nous vous donnons des machines, que vous n'avez pas, pour accroître une production alimentaire vous permettant de traiter avec tous les autres pays ».

[1] **Allusion à l'accord commercial germano-roumain du 23 mars : voir ci-dessus le n° 151.**

Pour conclure sur ce point, le chancelier du Reich a affirmé que l'Allemagne ne cherchait aucun monopole en Roumanie, qu'elle admettait tous les accords passés par la Roumanie avec d'autres puissances, mais qu'il ne fallait pas couper ses possibilités d'achat.

M. Gafenco insiste sur le fait qu'aucun engagement ne lui a été demandé et qu'aucune condition de lui a été posée : il n'a donc rien eu à refuser. Il rentre avec la conscience de n'avoir rien sacrifié pour la sauvegarde de sa politique, qui tend à éviter toute rupture d'équilibre et à permettre par là-même à son gouvernement comme aux gouvernements solidaires de gagner du temps pendant que se poursuit l'organisation défensive envisagée. Cette conception générale, a-t-il ajouté, a d'ailleurs trouvé la plus large compréhension à Londres.

*
* *

MM. Georges Bonnet et Gafenco ont alors procédé à l'examen des possibilités d'aménagement du concours russe en vue d'une assistance à la Roumanie.

M. Georges Bonnet a exposé la genèse et l'évolution de nos propositions au gouvernement soviétique : il a précisé l'état actuel de nos négociations avec Moscou en justifiant l'entreprise franco-anglaise par le souci de nous assurer les moyens de rendre effective l'assistance que, politiquement, nous avons promise à la Roumanie et par l'intérêt primordial qu'attachent, à l'attitude de l'U.R.S.S., d'autres pays comme la Turquie dont le concours est indispensable, par exemple pour tenir en état la Bulgarie.

M. Gafenco a exposé le point de vue roumain : en ce qui concerne les engagements directs de la Roumanie, il a marqué le désir du gouvernement roumain de ne pas étendre, pour sa part, à la Russie, le système de solidarité directe, déjà établi avec la France et l'Angleterre. Il tient cependant à ménager les bonnes relations de son pays avec Moscou en vue d'éviter une évolution soviétique vers les puissances de l'Axe. M. Gafenco fait observer qu'il a agi de la même manière à l'égard de la Yougoslavie en s'employant surtout, à titre immédiat, à l'empêcher d'entrer dans une coalition adverse.

Cette réserve du gouvernement roumain ne vaut d'ailleurs que pour le temps de paix : elle le limite seulement pour des dispositions permanentes à prendre d'avance en temps de paix : « En temps de guerre, a dit M. Gafenco, on prend son aide où on peut et la Roumanie n'oublie pas qu'en fait la Russie s'est toujours battue à ses côtés ». Il n'y a donc, de la part du gouvernement roumain, que le souci déjà indiqué de ne pas établir d'avance, en temps de paix, un dispositif de sécurité direct entre Bucarest et Moscou, d'une part parce que Bucarest craindrait de fournir ainsi à l'Allemagne un prétexte à provocation, d'autre part parce que les conceptions doctrinales soviétiques suscitent encore trop de défiance en Roumanie. Aussi bien, la conception même de la paix n'a pas, pour les deux gouvernements, la même signification. Ce n'est pas de la même manière qu'on envisage, à Bucarest et à Moscou, la sauvegarde de la civilisation européenne actuelle. A cet égard, M. Gafenco ne peut s'empêcher de rappeler le thème même de la propagande hitlérienne : « A la fin de tout, il y aura Moscou et son action de subversion générale ».

Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie rappelle que, jadis, M. Titulesco avait travaillé activement à s'assurer la solidarité de l'U.R.S.S.; mais cette conception était plus logique que réaliste, car ce n'est pas une question d'intérêt numérique; il ne suffit pas de s'adjoindre un associé de plus, au moins en temps de paix, s'il n'y a pas des conceptions communes à la base de l'association. Le gouvernement roumain n'en reste pas moins attaché au souci de sauvegarder des relations pacifiques et même amicales avec l'U.R.S.S., avec laquelle il entretient actuellement de bons rapports.

Tel est, en temps de paix, l'équilibre qu'il tient à maintenir à l'égard de Moscou. La solidarité de la Roumanie avec la France et l'Angleterre est, au contraire, une conception valable autant pour le temps de paix que pour le temps de guerre, car elle repose sur une conception commune de l'organisation de la paix.

Ceci dit, le gouvernement roumain ne s'oppose nullement aux vues et dispositions des gouvernements français et anglais dans leur recherche, dès le temps de paix, d'un concours de l'U.R.S.S., s'ils le jugent nécessaire et opportun, sous réserve que la Roumanie, dans un tel système, ne soit pas mise en cause directement de telle sorte qu'elle n'ait rien à accepter ni à refuser de la Russie.

Si la Roumanie tient à maintenir cette position en temps de paix à l'égard de Moscou, c'est qu'elle ne veut fournir aucun prétexte aux Allemands, et qu'au surplus la réalité que constitue le triangle Londres-Paris-Washington lui paraît suffisamment forte pour donner l'impression au peuple allemand qu'un dispositif de sécurité existe déjà, capable de contenir l'Allemagne. L'addition immédiate et publique d'un engagement direct de l'U.R.S.S. envers la Roumanie n'ajouterait rien à cette impression de puissance qui s'impose déjà à l'opinion allemande. (Lord Halifax, a ajouté M. Gafenco, a très bien compris la situation de la Roumanie à cet égard.)

*
* *

Ce qu'il faut surtout renforcer, c'est l'Entente balkanique, et le gouvernement roumain reconnaît qu'il est indispensable de resserrer les relations entre Bucarest et Ankara.

Répondant à une question posée par M. Georges Bonnet, M. Gafenco a déclaré qu'il avait été pressenti à Londres pour un rapprochement roumano-bulgare. Il a répondu que le gouvernement roumain était parfaitement conscient de l'intérêt qu'il y avait à renforcer par tous les moyens l'Entente balkanique et à assurer l'unité balkanique en y ramenant la Bulgarie. Il a insisté sur son souci de solidarité étroite avec la Turquie et la Grèce et sur sa volonté de sauvegarder au moins l'indépendance d'action de la Yougoslavie en l'épaulant et en l'encourageant. Mais, en ce qui concerne la Bulgarie, avant d'évoquer les sacrifices que peut consentir la Roumanie pour l'intéresser à une solidarité effective, il faut obtenir de Sofia une attitude résolue et loyale à l'égard de la Roumanie et, plus généralement, de la communauté balkanique. Il ne servirait

à rien d'avoir, à quelque prix que ce soit, assuré à cette communauté l'adjonction purement fictive de la Bulgarie si celle-ci, après avoir encaissé les concessions, ne modifiait pas profondément son attitude à l'égard de ses voisins. Ce serait affaiblir l'unité du bloc balkanique que d'y adjoindre un pays qui n'est pas sincèrement et effectivement solidaire. Il faut donc étudier de plus près les dispositions et les arrière-pensées de la Bulgarie avant d'envisager des possibilités de conciliation comme celles qui ont été évoquées à Londres.

M. Gafenco rappelle, à ce sujet, l'extrême méfiance du prince Paul à l'égard du roi Boris. Tant que ces méfiances ne seront pas dissipées, il est impossible d'entrer dans une conception comportant des concessions à l'avance : c'est à la Bulgarie de donner au préalable des preuves de solidarité réelle, de nature à justifier les concessions éventuelles.

Sous réserve de ces dispositions réelles dont la Bulgarie aurait à donner des preuves, le gouvernement roumain pourrait envisager certaines concessions politiques, par exemple en ce qui concerne les minorités. Il est par contre difficile, sinon dangereux, pour un gouvernement d'évoquer — ou même de laisser évoquer — en principe, la possibilité de concessions territoriales. Toute idée d'abandon territorial risquerait d'atteindre sérieusement certains éléments psychologiques de la résistance même de l'opinion roumaine. M. Gafenco va jusqu'à dire que la Bulgarie elle-même est intéressée à la sauvegarde de cet élément moral de résistance roumaine, car elle a plus à attendre, pour le maintien de la situation en Europe orientale, d'une résistance effective de la Roumanie que d'un avantage territorial limité en Dobroudja.

M. Gafenco estime toutefois qu'aucun effort ne doit être négligé pour renforcer l'Entente balkanique. Les Turcs ont un plan qui consiste à établir une sorte de frontière extérieure à la communauté balkanique, et qui permettrait des arrangements intérieurs sans constituer de précédent dont pourraient se prévaloir les pays extérieurs à cette organisation. Mais pour assurer le succès de ce plan, il faut une préparation plus poussée qu'elle ne l'est actuellement. « Il serait dangereux, a dit le ministre des Affaires étrangères de Roumanie, d'ouvrir l'appétit bulgare sur une question que l'Entente balkanique a voulu tenir jusqu'ici fermée ».

Lord Halifax, qui avait été assez pressant dans ses conseils de rapprochement roumano-bulgare, a reconnu que ces considérations avaient beaucoup de force; tout compte fait, il admet que la position roumaine est sage et il a déclaré que le gouvernement anglais n'entendait pas conseiller au gouvernement roumain de s'engager dans des propositions ou des méthodes qu'il jugerait dangereuses, car l'existence d'une Roumanie unie, forte et résolue lui paraissait un élément essentiel de la situation.

*
* *

M. Gafenco a confirmé qu'au cours de ses conversations avec M. Beck [1], il était tombé d'accord avec le ministre des Affaires étrangères de Pologne (qui préconisait d'abord la conclusion d'un accord particulier en vue de fixer

[1] Sur la rencontre des deux ministres, le 17 avril, à Cracovie, voir ci-dessus le nº 433.

les possibilités de coopération entre les deux pays) pour reconnaître qu'il n'y avait pas besoin d'accord nouveau pour assurer la solidarité polono-roumaine, l'accord de politique générale, dans sa conception première, étant un accord *erga omnes* dont le jeu se trouvait limité contre l'U.R.S.S. par le seul accord technique.

Il suffisait de donner ainsi une interprétation occidentale à l'accord général — ce qui résultait de l'accord qui venait d'intervenir entre les deux ministres — et, dans ces conditions, le problème se trouvait résolu envers l'Allemagne sans avoir à passer par l'inopportunité d'un accord nouveau

Quant à la convention d'application, qui peut d'ailleurs être arrêtée en vingt-quatre heures entre états-majors, M. Gafenco a avoué que M. Beck désirait ne pas la conclure tout de suite et se réserver le choix d'un moment opportun. Cette décision paraît inspirée par le souci de ne rien faire qui puisse paraître provocant pour l'Allemagne.

M. Gafenco a déclaré nous faire connaître officiellement l'accord ainsi intervenu entre M. Beck et lui-même, dont il a également fait part au gouvernement anglais. Mais il est convenu que ni l'Angleterre, ni la France ne doivent faire état de l'existence de cet accord qui doit rester strictement secret.

M. Georges Bonnet a souligné l'inconvénient qui résultait de la nécessité de ce secret, certains pays comme la Turquie ayant déclaré ne vouloir s'engager qu'après la conclusion d'un accord polono-roumain.

M. Gafenco a reconnu la portée de l'observation; mais il se réserve de faire part lui-même de l'existence de l'accord au gouvernement turc.

506

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 106. *Saint-Sébastien, 27 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 mai.)

J'ai signalé à plusieurs reprises l'état d'esprit de la presse espagnole; il est loin de nous être favorable. On peut même dire que les sentiments hostiles manifestés par la presque totalité des journaux espagnols envers la France dépassent de beaucoup ceux que nourrit à notre endroit l'opinion publique. Nous gardons en effet ici des amitiés sincères qui, faute de pouvoir s'exprimer à haute voix, cherchent toutes les occasions officieuses de se manifester.

Il n'en est pas moins vrai que, privée de la lecture des journaux étrangers et de communications avec le dehors, l'opinion espagnole, si elle ne fait pas siennes toutes les idées de sa presse, finit quand même par en subir l'influence, et cela surtout dans le domaine de la politique étrangère. Il n'y a, en effet,

pas un journal qui ait jamais exposé avec impartialité les efforts faits par la France et l'Angleterre pour sauvegarder la paix contre les menées de l'Axe. Bien au contraire, la collusion Rome-Berlin est toujours présentée ici comme le véritable fondement de l'ordre européen, en opposition avec les menées « belliqueuses » des démocraties. Le message de M. Roosevelt (1) a produit une réaction de même ordre!

Tous les secteurs de l'opinion, même s'ils ne sont pas entièrement convaincus par ces campagnes des journaux, en subissent cependant l'influence, dans une certaine mesure.

Quant aux « amis » que nous pouvons avoir, s'ils croient échapper tout à fait à l'emprise de leur presse, ils n'en restent pas moins persuadés que la France ne joue pas la carte qui s'impose. Ils admettent que l'Allemagne attise le brandon de la discorde en Europe, mais ils se refusent à faire encourir à l'Italie la même responsabilité dans l'état actuel du vieux monde. Ils estiment que la France n'est pas « raisonnable » en se refusant à tout marchandage avec Rome et qu'elle empêche de ce fait la constitution du « bloc latin ». M. Manuel Aznar, ancien directeur du *Sol*, journal libéral et très francophile actuellement chargé de réorganiser toute la presse de Madrid, disait dernièrement à un de mes collaborateurs : « N'avez-vous donc pas une colonie lointaine à donner aux Italiens pour qu'ils aient satisfaction et se détachent des Allemands? ».

Si les gens qui, sincèrement d'ailleurs, se disent nos amis, ont une pareille méconnaissance de la réalité politique, on peut juger de la mentalité des autres!

507

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 366 (2). Secret. *Berlin, 27 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mai.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence par le télégraphe de la démarche qu'à faite le 26 mon collègue britannique auprès du secrétaire d'État pour lui annoncer la décision du gouvernement anglais d'instituer la conscription (3), mais je n'ai pas pu lui indiquer dans ce bref message l'impression que j'avais

(1) Sur ce message, adressé dans la nuit du 14 au 15 avril par le président américain à Hitler et Mussolini, voir ci-dessus le nº 413 (note).

(2) Cette dépêche, adressée également au cabinet du ministre sous le nº 9, est extraite des archives de l'ambassade.

(3) Le télégramme de Berlin nº 1107 du 26 avril, faisait état des réactions de la presse berlinoise à l'introduction de la conscription en Angleterre, dont elle s'efforçait de diminuer la portée, en prétendant que cette mesure n'était qu'un geste politique intervenu sur la pression française, « un bluff destiné à impressionner le monde extérieur ». [Sur la décision du gouvernement de Londres, voir ci-dessus le nº 490 (et note)].

retirée de mon entretien avec sir Nevile Henderson. Il me paraît cependant que celle-ci vaut d'être notée.

J'avais connu dans les premiers mois de ma mission à Berlin un homme encore admirateur du régime national-socialiste, soucieux de ménager le prestige de M. Hitler, convaincu que la Grande-Bretagne et l'Allemagne pourraient s'entendre pour se partager le monde, assez enclin à céder l'Europe à cette dernière et faisant au fond bon marché des autres. Il prononçait en février dernier, à la Chambre de commerce anglo-allemande de Hambourg, un discours qui trahissait cette conception.

Je l'ai revu après l'annexion de la Tchéquie apparemment transformé. Trompé jusqu'au dernier moment par les assurances des lieutenants du Führer, froissé dans son amour-propre, secoué aussi par l'indignation que soulevait en Angleterre l'étranglement de la Tchécoslovaquie, sir Nevile Henderson voyait s'effondrer la politique qu'il n'avait cessé de préconiser; il conseillait à lord Halifax de rompre les relations diplomatiques et me disait, avec son dégoût, son espoir d'être bientôt en mesure de prendre le commandement d'une compagnie.

Je l'ai retrouvé hier, tel, exactement, que je l'avais connu en février. Le naturel, chassé par la brutalité allemande, est revenu au galop.

De la déclaration qu'il a lue au secrétaire d'État, l'assurant de la détermination du gouvernement britannique de ne repousser aucune offre de négociation, je n'ai rien à dire puisqu'elle ne fait que refléter celle qu'a faite le Premier britannique à la Chambre des Communes. Mais je dois constater que tous les commentaires dont il en a accompagné la lecture, au cours de notre entretien, ne tendaient qu'à minimiser la décision capitale prise par le gouvernement britannique comme l'action exercée par celui-ci au cours de ce dernier mois. La conscription avait surtout un caractère symbolique, elle était provisoire et ne portait que sur une classe. La garantie donnée à la Pologne avait eu pour plus clair résultat d'enhardir les Polonais au point que des incidents quotidiens surgissaient en Silésie et sur la frontière slovaque : il ne fallait cependant pas que l'on crût que l'Angleterre ferait la guerre pour permettre la continuation de ces incidents; par ailleurs, la Pologne se sentant soutenue refusait maintenant des propositions allemandes cependant très modérées et acceptables : annexion de Dantzig et cession d'une bande de terrain large de vingt-cinq kilomètres pour la construction d'une autostrade à travers le Couloir.

Tout cela, dit avant le 15 mars, eût assurément été fort sage. Mais il semble que les événements aient coulé sur sir Nevile Henderson comme de l'eau sur un miroir; il n'en reste plus trace et mon collègue ne reflète plus à nouveau que le visage à son avis prestigieux de M. Hitler. Il semble qu'il ait tout oublié et n'ait rien appris. Je l'ai entendu à nouveau me parler du complexe d'infériorité des nationaux-socialistes, du caractère affectif du Führer, de la nécessité de ne pas irriter l'homme qui, si l'on n'en faisait un enfant gâté, deviendrait un enfant terrible.

Ai-je besoin de relater ici ce que j'ai répondu à l'ambassadeur de Grande-Bretagne : l'enseignement à tirer de l'attentat contre Prague, la paix déjà

sauvée sans doute une première fois par la promptitude de la riposte anglaise à la menace contre la Pologne, la paix consolidée par le rétablissement de l'équilibre des forces en Europe et l'institution de la conscription britannique, la nécessité de ne pas nous laisser désormais dissocier par des considérations d'opportunité sur la ligne où la tranchée d'arrêt devait être creusée, la responsabilité terrible qui pèserait sur nous tous si nous laissions l'impression qu'une brebis pouvait encore être enlevée sans que les bergers tirent et si un conflit général devait surgir d'un malentendu. J'ai eu d'ailleurs bien soin de marquer à sir Nevile que je ne versais dans aucun extrême et que je saisissais toute l'importance qui s'attache à ne pas donner aux Allemands une impression d'encerclement. Non pas qu'il y ait à persuader les dirigeants nazis de nos intentions pacifiques dont ils ne doutent pas, mais pour ne pas leur permettre de rameuter l'opinion et d'exalter la patriotisme allemand en présentant le Reich comme une citadelle investie : la fièvre obsidionale créerait elle aussi un danger redoutable de guerre, et je signale, par ailleurs, dans ma correspondance que certains efforts sont déjà faits dans ce sens.

J'entretiens avec sir Nevile Henderson des rapports confiants qui me permettront de l'amener à regarder au moins, sinon à accepter, les divers aspects de ce redoutable problème qu'est le maintien d'un équilibre sur lequel repose la paix. Si j'ai cru devoir entretenir Votre Excellence de cette question de personne, c'est qu'elle dénote tout de même la persistance, au moins dans une certaine mesure et dans certains milieux dirigeants britanniques, d'un état d'esprit de temporisation qui risque de laisser planer l'équivoque tragique d'où pourrait naître la guerre.

Mon collègue m'avait dit en mars que sa politique avait fait faillite, qu'il se demandait dans ces conditions s'il n'était pas mieux qu'il ne revînt pas. Il m'a répété hier qu'il avait désiré ne pas revenir à Berlin, et cependant il est là. C'est donc qu'il n'est pas exactement l'homme d'un autre temps, mais qu'il est encore l'homme d'une certaine politique.

Je demande au Département de bien vouloir conserver un caractère secret à cette dépêche et de n'en faire l'objet d'aucune communication.

508

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Athènes,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 44. *Athènes, 27 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 mai.)

J'ai eu hier soir, au cours d'une réception, l'occasion de m'entretenir assez longuement avec le Roi.

C'étaient des propos à bâtons rompus, alternativement sérieux et badins que je ne saurais rapporter, mais dont je puis dire que se dégageait l'impression d'une antipathie déterminée contre les puissances de l'Axe.

Le Roi s'est beaucoup égayé aux dépens de Mussolini qui, d'après ce que me rapportent mes amis italiens, serait « fou de rage » contre Hitler mais n'oserait pourtant rompre la chaîne qu'il s'est lui-même attachée au cou.

« En Allemagne, je suis très mal vu. M. Goebbels, quand il est venu récemment à Athènes [1], a donné une preuve nouvelle du tact qui caractérise les Allemands en disant à plusieurs personnes : Nous savons que votre roi est à la dévotion du parti anglo-français ». Et le regard amusé du Roi signifiait que c'était une vérité inavouée mais évidente qu'avait formulée le Dr Goebbels.

La physionomie du Roi ne prête pas au soupçon de duplicité et je suis convaincu que les sentiments qu'il exprime ou laisse deviner sont aussi ceux qu'il éprouve.

509

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 61/S [2]. Secret. *Varsovie, 27 avril 1939.*

M. de Monzie [3] a été accueilli avec une cordialité marquée et un souci évident, de la part des sphères officielles, de manifester leurs sentiments d'amitié à l'égard de la France. Quant aux milieux non officiels, la spontanéité de leur empressement n'était pas douteuse.

De leur côté, notre ministre des Travaux publics et les personnalités qui l'accompagnaient ont paru frappés de l'attitude tranquille et décidée qui caractérise la Pologne dans le temps présent.

Au cours de ses entretiens avec M. Beck, le ministre français avait émis l'idée qu'une prise de contact avec les chefs de l'armée polonaise, en vue de s'enquérir des besoins de la Pologne dans le domaine de la défense nationale, pourrait être utile. Comme suite à cette suggestion, qui fut bien accueillie du côté polonais, M. de Monzie a délégué M. Dautry auprès du général Stachiewicz et a eu personnellement, le 27 avril, un entretien avec le maréchal Smigly-Rydz.

M. Dautry a été présenté aux Polonais, par M. de Monzie, comme devant éventuellement prendre en France la direction d'un futur ministère des Armements. Je l'ai accompagné chez le général Stachiewicz.

(1) Le 27 mars, le ministre allemand de la Propagande partait pour Budapest, Athènes et l'île de Rhodes. Il ne devait rentrer à Berlin que le 14 avril, après s'être également rendu en Égypte, en Turquie et en Yougoslavie.

(2) Extraite des archives de la Guerre. De ce document n'a pas été retenu le début, qui constituait un résumé des événements survenus depuis le précédent rapport.

(3) Le ministre français des Travaux publics était venu inaugurer un tronçon du chemin de fer Silésie-Baltique.

L'entretien a été libre et cordial. Le chef du grand État-major a commencé par exposer, une fois de plus, les résultats des accords de Rambouillet [1], dans le domaine des commandes de matériel en France; il a précisé que les crédits ouverts à cet effet étaient maintenant entièrement engagés, mais que, dans l'ensemble, les réalisations ne commenceraient à produire leur effet qu'à partir de l'année prochaine; il a ajouté que le pouvoir d'achat des crédits accordés ayant été réduit par les dévaluations successives du franc, le programme des commandes ne comprenait ni chars, ni artillerie lourde longue.

« En ce qui concerne les chars, a-t-il dit, le gouvernement français vient, le 20 avril, de nous proposer de nous en céder un certain nombre, en échange de matériels de 40 Bofors antiaérien, à prélever sur les fabrications polonaises. Malheureusement et contrairement aux renseignements qui paraissent avoir été donnés à Paris à l'état-major français, nous ne disposons d'aucun stock, d'aucune réserve de ce matériel Bofors; nos fabrications sont entièrement absorbées par la constitution de la dotation initiale de nos unités et par les engagements que nous avons pris vis-à-vis de l'Angleterre et de la Hollande, dont nous avons accepté les commandes, lorsque l'état-major français nous eût fait savoir, il y a un mois environ, qu'il ne donnait pas suite au projet de commandes de ce matériel dont il nous avait saisi quinze jours auparavant » [2].

Sur mes questions, le général a confirmé et précisé qu'il n'avait aucune disponibilité en matériel de 40, qu'il ne pouvait rien prélever sur les fabrications en cours, et qu'il était impossible d'augmenter le volume des fabrications de ce matériel, l'outillage étant déjà utilisé à plein.

Le troc de canons de 40 contre des chars étant impossible, le chef du grand État-major n'en persiste pas moins à demander que nous lui cédions des chars Renault 35 ou Hotchkiss, au nombre de 200, avec l'armement et les munitions en service chez nous, ou au besoin sans armement. Naturellement — et il l'a bien indiqué à M. Dautry —, cette acquisition de chars n'est possible que si la Pologne reçoit de la France les crédits correspondants, en supplément des accords de Rambouillet.

Le général Stachiewicz n'a pas caché que — exception faite pour les fabrications de 40 Bofors — les usines polonaises d'armement ne tournaient pas à plein, faute de fonds de roulement.

En particulier, ce manque d'argent ne lui permet ni de développer la construction de 75 polonais antiaérien, ni de pousser la fabrication des munitions, ni d'accroître les stocks, pourtant insuffisants, ni de monter une fabrication d'artillerie lourde longue.

Dans la suite de la conversation, comme l'on examinait quels seraient les matériels que l'industrie polonaise pourrait éventuellement nous fournir

[1] Conclus en septembre 1936 : voir, au tome III de la présente série, le n° 259; ci-dessus le n° 207 (note).

[2] *Note du document :* Exactement, c'est le 27 février que notre attaché de l'Air, sur instructions de son département, avait demandé à l'état-major polonais si des canons de 40 Bofors pourraient être cédés par la Pologne à la France.

L'état-major polonais répondit affirmativement et indiqua les conditions de vente (ma lettre n° 20/S du 8 mars 1939) [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

Le 31 mars, notre ministère de l'Air fit connaître qu'il renonçait à toute commande et la même décision me fut notifiée par le ministère de la Défense nationale le 2 avril.

en échange de chars, le général a proposé des canons de 105, des obusiers de 100 et des canons antichars de 37; j'ai fait toutes réserves sur l'intérêt que de telles acquisitions pourraient présenter pour nous.

M. Dautry a émis l'idée que les matériels de 90 antiaérien pourraient être fabriqués en Pologne, sur licence Schneider, avec le bénéfice de l'assurance-crédit, ce qui donnerait le double avantage de soulager l'industrie française et de gagner du temps; le général a jugé cette suggestion fort acceptable.

Les choses en sont restées là.

En bref, l'état-major polonais demande des chars et de l'argent; il n'est pas douteux que ces besoins soient réels. Je pense que le général Stachiewicz a dû déjà faire exposer ses *desiderata* à Paris par l'attaché militaire polonais (1). Il est d'ailleurs persuadé — je ne sais sur quels renseignements — que les chars sortent chez nous en grande abondance et qu'il nous serait facile d'en prélever quelque 200 au profit de la Pologne.

Il me serait utile de connaître le plus tôt possible, sur ces différentes questions, le point de vue du Département.

L'entretien de M. de Monzie avec le maréchal Smigly-Rydz a eu pour thème les possibilités de collaboration entre la France et la Pologne dans le domaine des fabrications de guerre.

510

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
au Général Noguès, Résident général de France à Rabat.

T. nos 303 à 305 (2). *Paris, 28 avril 1939* (3).

Je vous communique sous le présent numéro et les deux numéros suivants un télégramme que je reçois de Rome sous la date du 25 avril :

« Selon certaines informations que je transmets sous réserve, une initiative importante va être prise à Tanger par le gouvernement italien. Il renoncerait en effet aux droits qui lui ont été reconnus dans la ville internationale en faveur de l'Espagne. Ce serait là pour lui un moyen de poser la question du statut de Tanger. Le plan de la politique méditerranéenne est de reconnaître solennellement la prééminence légitime des intérêts espagnols dans cette ville. Le bruit court que le général Franco accepterait en échange de conclure avec le gouvernement italien un accord secret en vertu duquel l'amirauté italienne, en cas de conflit européen, aurait à sa disposition les bases des îles Baléares.

(1) *Note du document :* Mon rapport n° 38/S du 30 mars 1939 [Les passages de ce rapport relatifs à l'entretien de l'attaché militaire avec le général Stachiewicz sont ci-dessus reproduits sous le n° 214].

(2) Extrait des « Papiers 1940».

(3) Par avion.

On dit d'ailleurs que le Caudillo viendra lui-même à Rome aux environs du 10 mai; peut-être même assistera-t-il aux fêtes de l'Empire qui ont lieu à cette date. Quoi qu'il en soit, on n'attacherait dans les milieux politiques qu'un crédit relatif aux démentis publiés récemment au sujet des intentions véritables du gouvernement de Burgos à Tanger et au Maroc; du moins on aurait la conviction que « l'Espagne va faire parler d'elle d'ici peu ».

« On ne serait pas surpris que le gouvernement nationaliste prétendît avant longtemps que la zone que lui ont assignée au Maroc les accords de 1912 se trouve trop restreinte et ne correspond plus à la situation de la nouvelle Espagne, et qu'il faut en revenir à ce que l'on avait prévu en 1904 (1). On prétend que les dirigeants nationalistes auraient approché le gouvernement britannique pour obtenir de lui que la Grande-Bretagne, en contrepartie d'une renonciation formelle à toute prétention sur le détroit de Gibraltar, se montrât conciliante et bien disposée à l'égard des revendications espagnoles sur Tanger. »

511

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 514 à 517 (2). *Ankara, 28 avril 1939* (3).

(*Reçu :* le 4 mai, 12 h. 45)

M. von Papen présentera demain ses lettres de créance au président Ismet Inonu (4). Il a été reçu hier par le ministre des Affaires étrangères qui m'a fait le récit de cette première entrevue.

Le nouvel ambassadeur d'Allemagne, après avoir insisté sur le caractère pacifique de la politique du Reich, s'est exprimé avec violence sur le compte de l'Angleterre, avec aigreur sur celui de la Pologne et avec une certaine condescendance à l'égard de l'Italie. Quant à la France, il s'est plaint de son peu de compréhension. Il a demandé ensuite à son interlocuteur de lui préciser la position de la Turquie.

M. Saraçoglu m'a dit lui avoir répondu avec la plus grande netteté que les menaces à l'adresse de la Roumanie avaient causé ici une vive émotion, qui commençait à se calmer lorsque s'est produite l'affaire d'Albanie. L'entreprise

(1) Dans des traités du 8 avril et du 3 octobre 1904, la Grande-Bretagne et la France reconnaissaient les titres spéciaux de l'Espagne sur l'empire du Maroc. A la suite du traité du 30 mars 1912, qui établissait le protectorat français, un nouveau traité, signé le 27 novembre de la même année, délimitait la zone impartie à l'Espagne.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».

(3) Par poste.

(4) M. von Papen avait été désigné pour représenter son pays à Ankara : voir ci-dessus le n° 453 (note).

italienne contre ce pays ne se justifie par aucune raison économique ou démographique; elle répondait à une conception stratégique des puissances de l'Axe dont par là-même elle révélait les desseins dans les Balkans. Les intérêts de la Turquie se trouvent donc directement menacés. Aussi n'hésitait-il pas à dire à l'ambassadeur que son gouvernement était maintenant en contact étroit et quasi permanent avec la France et l'Angleterre en vue de résister à toute nouvelle agression.

M. von Papen se serait récrié, prétendant que l'entreprise italienne n'avait nullement été envisagée à Berlin sous un aspect menaçant pour la Turquie et qu'au surplus l'Allemagne était en mesure d'obtenir de l'Italie une déclaration qui serait de nature à rassurer Ankara. A quoi, M. Saraçoglu aurait répondu que les actes seuls et non les déclarations avaient aujourd'hui de la valeur aux yeux du gouvernement turc. L'ambassadeur étant revenu à la charge en affirmant assez maladroitement que la Turquie n'aurait rien à craindre de l'Italie aussi longtemps qu'elle serait en bons termes avec l'Allemagne, le ministre aurait relevé avec vivacité ces paroles, en marquant que son pays ne pouvait accepter de voir ses relations avec tel ou tel état dépendre de l'arbitrage d'une tierce puissance.

Je n'ai pas de raison de douter de l'exactitude du récit de M. Saraçoglu. Celui-ci, tout en étant très courtois, donne volontiers à ses propos un tour direct. Je ne suis donc pas surpris que comme il me l'a assuré, M. von Papen ait paru à la fin de l'entretien assez décontenancé. Il a semblé comprendre, m'a-t-il dit, que les positions étaient prises et qu'il arrivait trop tard. Le ministre des Affaires étrangères ne doute d'ailleurs pas que le nouvel ambassadeur d'Allemagne n'entame sans délai une campagne de propagande très intense en mettant en œuvre les moyens importants dont il dispose certainement à cet effet.

512

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1132 à 1142. (1). *Berlin, 28 avril 1939, 16 h.*

D'une manière générale, le ton du discours que le Führer vient de prononcer au Reichstag, bien que très mordant, n'a pas atteint la violence à laquelle on pouvait s'attendre.

Pour ce qui est du fond, il a été nettement négatif en ce sens qu'il a repoussé toutes les propositions constructives contenues dans le message du président Roosevelt (2). La réponse au télégramme du Président n'a d'ailleurs constitué

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Qui lui avait été adressé ainsi qu'au Duce dans la nuit du 14 au 15 avril : voir ci-dessus le n° 413 (note).

qu'une partie des déclarations du Chancelier. L'essentiel en a été une réplique aux prétendues manœuvres d'encerclement, et, sur ce point, le discours a été même destructif, puisque l'orateur a annoncé la double dénonciation de l'accord naval anglo-allemand [1] et du traité germano-polonais de 1934 [2]. Il convient de noter toutefois que, dans ces deux cas, M. Hitler est resté sur le terrain diplomatique et qu'il a laissé à l'autre partie la faculté de reprendre les négociations sur des bases qu'il a lui-même définies.

Le discours [3] se compose principalement de trois parties :

1° M. Hitler a commencé par justifier sa politique d'extension territoriale. Il a rattaché l'épisode de Bohême et de Moravie à l'Anschluss et au règlement de la question sudète. Il l'a présenté comme le fruit d'une évolution naturelle et nécessaire. Il s'est posé en défenseur de la population tchèque et de ses intérêts contre l'asservissement militaire auquel les puissances occidentales auraient voulu la réduire. Il a cité comme preuve à l'appui l'énorme stock d'armes et de munitions que les démocraties avaient amené ce pays à accumuler contre l'Allemagne et qui, tôt ou tard, devait provoquer une explosion. Cette partie du discours a visiblement été la plus faible. On a eu parfois l'impression que M. Hitler plaidait coupable. L'éloge inattendu du peuple tchèque n'a soulevé que peu d'applaudissements et le Chancelier a éprouvé le besoin de rassurer le peuple allemand en proclamant qu'en dépit d'exceptions apparentes, sa politique restait fondée sur le principe du *Volkstum* et sur celui des nationalités.

2° M. Hitler a passé ensuite en revue les rapports de l'Allemagne avec les principales puissances européennes.

En ce qui concerne la France, il a rappelé sa déclaration de désintéressement à l'égard de l'Alsace-Lorraine, déclaration inspirée non par la crainte, a-t-il dit, mais par le désir d'établir les bases d'une paix durable [4].

Le passage sur l'Angleterre a donné à l'orateur l'occasion d'évoquer les sentiments de considération qu'a toujours éprouvés le peuple allemand pour l'Empire britannique et les efforts qu'il avait faits lui-même pour rapprocher les deux pays. Il a déclaré constater avec regret que la politique anglaise montrait actuellement une hostilité marquée envers l'Allemagne, que les conditions de confiance mutuelle n'existaient plus et qu'en conséquence, il se voyait obligé de dénoncer l'accord naval [5]. Il a toutefois ajouté qu'il

[1] Cet accord naval, conclu le 18 juin 1935, stipulait que le tonnage de la flotte allemande ne devait pas dépasser 35 % du tonnage global de la flotte britannique. Toutefois, en matière de sous-marins, le Reich avait le droit de posséder un tonnage égal à celui de la Grande-Bretagae. Au cas où le Reich estimerait devoir dépasser le pourcentage de 35 %, la question devait faire l'objet de conversations préalables entre les deux pays.

[2] Traité de non-agression signé à Berlin le 26 janvier 1934 : voir, au tome V de la première série, les nos 278 (et note), 288, 293, 309, 320,324, 330, 337.

[3] Le texte du discours est reproduit dans le *Bulletin quotidien de presse étrangère*, no 7132.

[4] Le Führer répétait, à propos de l'Alsace-Lorraine, que « le retour du territoire de la Sarre au Reich a(vait) éliminé une fois pour toutes en Europe les problèmes territoriaux entre la France et l'Allemagne».

[5] Le Führer déclarait : « Si l'Angleterre, aujourd'hui, dans la presse comme dans ses publications officielles, émet l'opinion que l'on doit dans tous les cas s'opposer à l'Allemagne, et confirme cette opinion par la politique d'encerclement que nous connaissons, la base du traité naval se trouve par là détruite. Je me suis donc décidé à en faire aujourd'hui même communication au gouvernement britannique».

restait partisan d'une politique d'entente entre ces deux peuples et qu'il laissait à Londres la faculté d'engager des négociations. A cette occasion, il a indiqué que la seule question en suspens entre l'Angleterre et l'Allemagne était celle de la rétrocession des colonies, en répétant qu'il ne recourrait pas à la guerre pour résoudre ce problème.

Après avoir passé rapidement sur la réintégration du territoire de Memel et l'accord avec la Lithuanie (1), M. Hitler a traité des rapports germano-polonais. Il a donné le détail des propositions faites par le Reich au gouvernement de Varsovie. La Pologne ayant refusé ces offres, le Reich, a déclaré M. Hitler, ne renouvellera pas une seconde fois son geste. Entre-temps, Varsovie a cru devoir conclure un pacte d'assistance avec la Grande-Bretagne. Considérant que ce pacte était en contradiction avec l'accord de 1934, le chancelier allemand a déclaré qu'il tenait ce dernier pour caduc. Comme pour l'Angleterre, il a reconnu explicitement au gouvernement polonais la faculté d'engager des conversations avec Berlin. La question de Dantzig, pour lui, demeure ouverte. Il a déclaré : « Dantzig est une ville allemande qui veut revenir à l'Allemagne... J'espérais pouvoir régler cette question par un compromis étant donné qu'on ne peut imaginer que Dantzig devienne jamais ville polonaise. »

Le discours comporte une nouvelle affirmation de solidarité germano-italienne. Le Führer a remercié l'Italie d'avoir manifesté au cours de cette année la plus grande compréhension envers la politique allemande. « L'alliance qui unit les deux peuples, a-t-il dit, est indéchirable. Toute tentative pour la rompre serait ridicule. » Pour ce qui est de l'action italienne en Albanie, elle n'a été, selon M. Hitler, qu'une affirmation du droit italien à l'espace vital qui lui a été assigné par la nature.

3° Quant au message du président Roosevelt, M. Hitler l'a analysé et y a répliqué en une vingtaine de points dans la dernière partie de son discours (2).

C'est en recourant aux formules incisives et ironiques, auxquelles il excelle, qu'il a repoussé les différentes propositions du message. Du point de vue oratoire, cette partie a été la plus brillante. Elle a permis au Chancelier de voiler en terminant les faiblesses de son plaidoyer du début.

En résumé, la manifestation d'aujourd'hui dénote un souci de prudence aussi bien dans la forme que dans le fond. M. Hitler n'a proféré aucune menace. Il est constamment resté sur le terrain diplomatique et même, en ce qui concerne la Pologne, il a semblé vouloir prendre du champ. C'est sur le mot de paix qu'il a terminé sa longue harangue.

(1) Sur cet accord, voir ci-dessus les n°s 106 (et note), 144.

(2) Dans sa réponse, le Chancelier abordait entre autres points la liste des états mentionnés dans le message Roosevelt (18e point), l'éventuelle réunion d'une conférence de limitation des armements (19e point), enfin la restauration du commerce international (20e). Il rappelait que les états énumérés dans le message du président des États-Unis avaient répondu par la négative aux questions qui leur avaient été posées par Berlin (voir ci-dessus le n° 470, note). Il se déclarait prêt à fournir, à chacun de ces états, une assurance de l'ordre de celle souhaitée par M. Roosevelt, sous condition d'absolue réciprocité. Sur le chapitre d'une conférence du désarmement, il conseillait au président américain de s'adresser non à l'Allemagne, mais aux autres puissances. Quant au commerce international, il estimait que les entraves les plus dangereuses « se trouvaient à l'intérieur des divers états eux-mêmes ».

Sa modération inattendue justifie la politique de fermeté suivie par les puissances occidentales; elle démontre notamment l'opportunité de l'institution en Angleterre de la conscription à laquelle jusqu'ici l'Allemagne avait refusé de croire, et dont M. Hitler n'a d'ailleurs pas soufflé mot.

Toutefois, en dépit de la retenue dont témoignent les déclarations d'aujourd'hui, retenue à laquelle l'Allemagne paraît bien se trouver contrainte, certains aspects du discours ne laissent pas d'être préoccupants et donnent à craindre que le Führer n'entende marquer seulement une pause dans la réalisation de ses desseins.

L'évocation de l'argument historique qui fait du IIIe Reich l'héritier direct du Saint Empire et des Habsbourg, les convoitises avouées sur Dantzig, la revendication des colonies, montrent que les dirigeants hitlériens restent à l'affût de nouvelles conquêtes.

Il appartient aux puissances garantes de la paix de poursuivre, dans la solidarité et la vigilance, le développement d'une politique qui vient de porter ses premiers fruits (1).

513

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 510, 511 (2). *Ankara, 28 avril 1939.*

J'ai pu rencontrer le ministre des Affaires étrangères après le déjeuner qu'il avait offert à M. Potemkine (3) et je lui ai défini la position du gouvernement français telle qu'elle résulte du télégramme nos 422, 423 (4).

M. Saraçoglu a été très intéressé par ces précisions et m'a prié d'en remercier Votre Excellence. De son premier contact avec le Commissaire du peuple adjoint, il a retiré l'impression que les hésitations russes tiennent surtout au fait que Moscou voudrait avoir le bénéfice d'une garandie *directe* de la France et de l'Angleterre contre une attaque allemande, et non pas seulement celui d'une garantie *indirecte* en liaison avec l'assistance que l'U.R.S.S. donnerait à des pays tiers. Je lui ai fait observer que cette demande me paraissait surtout s'adresser à l'Angleterre, étant donné l'existence du pacte franco-soviétique.

(1) Par télégrammes nos 1152 et 1161, du 29 avril, l'ambassadeur retransmettait *in extenso* le texte des mémoranda remis la veille par le gouvernement allemand aux représentants des gouvernements britannique et polonais.

(2) Extrait des papiers Massigli.

(3) Qui devait être reçu le 29 en audience par le président du Conseil turc, puis s'entretenir avec l'ambassadeur de France à Ankara : voir ci-après le no 527 (et note).

(4) Du 27 avril, ci-dessus reproduit sous le no 501.

Quoi qu'il en soit, le ministre m'a prié d'attirer sur ce point l'attention de Votre Excellence; il a ajouté que M. Potemkine comptait rester plusieurs jours à Ankara, et que le gouvernement turc était à la disposition de Paris et de Londres pour faciliter une négociation au succès de laquelle la Turquie était directement intéressée.

514

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 512, 513 (1). *Ankara, 28 avril 1939.*

Je me réfère aux télégrammes nos 418 à 421 (2).

Je remercie Votre Excellence de ses instructions. Nous sommes convenus avec M. Saraçoglu d'entamer lundi nos conversations, le ministre des Affaires étrangères devant réserver sa journée de demain à M. Potemkine (3) et à M. von Papen (4) qui présente ses lettres de créance.

On a, du côté turc, le désir de poursuivre les pourparlers très rapidement, et j'ai d'autre part le sentiment que nous aurons d'autant plus de chance de rallier les Turcs à nos conceptions que nous serons nous-mêmes en situation de prendre une position nette sur les différentes questions qui doivent être évoquées dans la négociation. Le moment où l'accord interviendra a en effet presque autant d'importance pour les gens d'ici que la substance même de l'accord.

Je serais donc reconnaissant au Département de hâter dans toute la mesure du possible l'étude qu'il a déjà entreprise sur les divers points évoqués au cours de mes conversations antérieures avec le ministre des Affaires étrangères.

Communiqué Beyrouth.

(1) Extrait des « Papiers 1940».

(2) Il s'agit des télégrammes adressés par le Département le 27 avril, et ci-dessus reproduits sous le no 500.

(3) Sur le séjour de ce dernier en Turquie, voir ci-dessus le no 513; ci-après le no 527.

(4) Qui venait d'être désigné pour représenter le Reich dans la capitale turque : voir ci-dessus le no 453 (note).

515

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 257. *Bruxelles, 28 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 mai.)

Par ma lettre du 27 avril 1939, nº 248, j'ai signalé au Département un article de la *Libre Belgique* [1] suggérant une entente entre la Belgique et les Pays-Bas, par le jeu de laquelle chacun des deux pays pourrait accorder au profit de l'autre un droit de passage aux forces de tierces puissances. Le journal socialiste *Vooruit* recommande à l'attention l'article de son confrère catholique et ses conclusions. Il y a là indice d'une idée qui jusqu'à ce jour s'était rarement fait jour dans l'opinion.

Il y a toutefois lieu d'observer qu'à des journalistes qui avaient cherché à savoir dans les milieux gouvernementaux ce qu'il y avait à penser de l'article de la *Libre Belgique*, il a été déclaré que cette publication ne reflétait aucune opinion gouvernementale. M. Pierlot, auprès de qui je faisais aujourd'hui allusion à ce même article, m'a dit qu'entre les deux pays il n'était question que de développer et de resserrer les rapports économiques entre les deux pays *(sic)*.

516

M. Guerlet, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 80. *Budapest, 28 avril 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

Dans les entretiens qu'il a eus avec mon collègue d'Angleterre et avec moi-même, à son retour de Rome (mes communications des 25 et 26 avril) [2], le comte Csaky s'est montré visiblement préoccupé d'affirmer la solidité de l'Axe. Auprès de sir Geoffrey Knox, comme auprès de moi, il a insisté sur

[1] Article de M. Paul Struye, dont l'objet est suffisamment résumé ici.
[2] Allusion aux télégrammes nºs 244-246 et 248-251, ci-dessus analysés ou reproduits sous le nº 495.

le fait que M. Mussolini, qui a causé avec lui pendant plusieurs heures, lui aurait nettement déclaré que l'Italie ne recommencerait pas le double jeu qu'elle avait mené avant la Grande Guerre et qui l'avait amenée finalement à prendre parti contre ses alliés. A en croire le ministre des Affaires étrangères de Hongrie et si surprenant que cela puisse paraître, le Duce aurait qualifié très sévèrement une telle politique, pour bien marquer qu'elle ne serait pas la sienne.

Après avoir fait cette déclaration, le comte Csaky n'en a pas moins reconnu, au cours de la conversation, que l'Allemagne était bien loin d'avoir conquis toutes les sympathies italiennes et que, précisément parce qu'il en était ainsi, son gouvernement avait jugé nécessaire de renforcer sa position en Italie, en y envoyant de nombreux techniciens et en exerçant son emprise dans toutes les administrations. « Mais, a-t-il ajouté, s'il y a beaucoup d'officiers allemands dans l'armée italienne, il y a aussi beaucoup d'Italiens dans la marine germanique. La collaboration militaire et navale des deux pays est ainsi assurée d'une façon très étroite et très complète ».

Comme je l'ai déjà rapporté à Votre Excellence, le comte Csaky m'a dit que M. Mussolini était « mécontent » des Polonais. Visiblement, le Duce était inquiet des rapports de Berlin et de Varsovie, bien qu'il eût exprimé l'espoir qu'un conflit germano-polonais pourrait peut-être se localiser. Si le ministre des Affaires étrangères hongrois partage l'inquiétude de M. Mussolini en raison de l'amitié traditionnelle qui unit son pays à la Pologne, en revanche, il paraît convaincu qu'un conflit germano-polonais pourrait dégénérer bientôt en guerre générale. Il ne l'a pas caché au Duce, en lui faisant observer que, dans une semblable éventualité, la Pologne et l'Italie seraient sans doute les plus exposées.

Si j'en juge par un propos tenu par le régent Horthy à mon collègue d'Amérique, le lendemain même du retour de Rome des hommes d'État hongrois, ceux-ci auraient pourtant constaté, dans les milieux fascistes, une réelle mauvaise humeur vis-à-vis de Berlin. « Les Italiens sont comme nous, a dit l'amiral Horthy, sur un ton de confidence, à M. Montgomery; ils ne sont pas du tout satisfaits de la politique de M. Hitler, et je les comprends ».

Sans attacher à ces indications plus d'importance qu'il ne convient, je crois cependant devoir les porter à la connaissance de Votre Excellence, car elles ont au moins le mérite d'avoir été puisées à bonne source.

517

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 319 [1]. Secret. *Londres, 28 avril 1939.*

Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint le compte rendu, rédigé par les services de notre attaché commercial, d'accord avec le colonel de Dumast et M. Pineau, des réunions qui ont eu lieu le 4 avril à Londres entre une délégation française et une délégation anglaise, au sujet du ravitaillement des deux pays en essence d'aviation en temps de guerre.

Comme toutes les conversations franco-britanniques qui se déroulent actuellement, ces réunions ont été empreintes de l'esprit de collaboration le plus amical, et des résultats importants ont été acquis tant en ce qui concerne la fixation des besoins respectifs des deux aviations qu'en ce qui concerne les méthodes à employer pour leur donner satisfaction.

Je n'ai pas besoin de souligner auprès du Département le caractère rigoureusement secret de ces entretiens.

Annexe

M. Méric de Bellefon, Attaché commercial de France à Londres,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 95. *Londres, 21 avril 1939.*

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur d'en rendre compte à Votre Excellence, les deux réunions qui ont eu lieu, le 4 de ce mois, à l'Air Ministry, pour l'étude des besoins franco-britanniques d'essence d'aviation en temps de guerre, ont été particulièrement intéressantes. Ces échanges de vues qui étaient demandés, depuis longtemps, par M. Pineau, directeur de notre office des Combustibles liquides, avaient été retardés, du fait — semble-t-il — d'un conflit d'attributions entre M. Starling, directeur du *Petroleum Department,* et M. Jones, directeur adjoint du service des Marchés à l'Air Ministry. Ce dernier ministère, tout comme l'Amirauté, tient beaucoup, en effet, à conserver l'entière indépendance de son approvisionnement. Enfin, les réunions ont tout de même eu lieu, présidées par le capitaine de groupe (colonel) Thorold, directeur adjoint de l'Équipement à l'Air Ministry et, de notre côté, par le colonel de Dumast, chef du 1er bureau de l'état-major de l'armée de l'Air. Votre attaché de l'Air, le colonel Fournier, accompagnant son ministre qui était de passage à Londres, à ce moment même, c'est moi qui ai représenté votre ambassade.

Vous trouverez, ci-joint, les notes qui ont été recueillies par un de mes jeunes secrétaires, M. Lehembre [2]. Elles ont été vérifiées par le colonel de Dumast et par M. Pineau. La délégation anglaise ne m'en ayant pas demandé communication, comme nos interlocuteurs le font

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Documents non retenus.

habituellement, je n'ai pas jusqu'ici adressé ces notes au colonel Thorold. Il me semble préférable, d'ailleurs, de ne pas le faire, puisque la délégation britannique doit rédiger un procès-verbal officiel qui ne contiendrait guère que des conclusions, mais qui serait soumis à l'approbation des deux ministres de l'Air, en France et en Grande-Bretagne.

La question des besoins des deux aviations a été étudiée, à la première des séances du 4 avril. Nous avions, l'année dernière, présenté des chiffres qui avaient beaucoup étonné les Anglais : ils étaient le double des leurs, alors que notre aviation était numériquement très inférieure à la leur. Il semble que le ministère de l'Air les avait établis, non seulement en comptant très largement, mais en présumant notre programme de réarmement entièrement réalisé.

Aujourd'hui, pour la période 1939-1940, les besoins des deux aviations doivent être regardés comme sensiblement équivalents : 650.000 tonnes, pour chacun des deux pays, soit 1.300.000 tonnes d'essence-aviation au total. 300.000 tonnes peuvent être raffinées en France, à condition évidemment que l'on nous assure notre ravitaillement en pétrole brut convenable (ce qui est déjà entendu). 700.000 tonnes doivent venir des Antilles hollandaises, de la Trinidad, de Rangoon et des Indes britanniques (la production des Indes néerlandaises est donc écartée). Les 300.000 tonnes restantes seraient facilement trouvées aux États-Unis.

La situation pour 1940-1941 est beaucoup plus inquiétante. Il faudra des quantités plus grandes, 1.000.000 de tonnes pour chacun des deux pays, les programmes de réarmement étant achevés. Les besoins des deux pays (2.000.000, au total) seront d'autant plus difficiles à satisfaire qu'ils ne pourront l'être qu'en construisant de nouvelles usines de raffinage, et que celles-ci ne seront guère en état de fonctionner que deux ans après la mise en chantier.

Le colonel Thorold a tiré la conclusion de ces constatations fâcheuses, en suggérant la création d'un Comité allié, fonctionnant en temps de guerre, où seraient représentés l'Air Ministry et notre ministère de l'Air. Il demanderait qu'en période d'hostilités, cet organisme pût prendre des décisions sur les demandes d'essence présentées par les représentants des deux ministères, procéder aux adjudications, traiter directement avec les sociétés qui pourraient être réquisitionnées, assurer la répartition des réserves disponibles.

Le colonel de Dumast a répondu que ces pouvoirs de décision étaient difficiles à accorder au Comité allié, du fait du régime des combustibles liquides en France. Il a, par contre, insisté pour la création d'un organisme consultatif qui préparerait, dès le temps de paix, un plan de répartition des approvisionnements, applicable dès les premiers mois d'une mobilisation.

M. Pineau a expliqué le mécanisme français, l'office des Combustibles liquides ayant, en temps de guerre, l'entière direction des importations, des fabrications et de la répartition entre tous usagers (Défense nationale et particuliers). Il a ajouté que s'il collaborait, depuis longtemps, avec le *Petroleum Department*, il ne demandait qu'à collaborer pareillement avec le service des Marchés de l'Air Ministry.

Les délégués sont finalement convenus de proposer à leurs deux gouvernements la création immédiate d'un sous-comité franco-britannique qui étudierait, dès maintenant, les besoins et répartirait les ressources entre les deux aviations — les pouvoirs d'exécution appartenant, en France, à l'office des Combustibles liquides et, en Grande-Bretagne, au service des Marchés de l'Air Ministry. Les deux états-majors de l'Air y seraient représentés, ainsi que les services de M. Pineau, de M. Jones et de M. Starling. Cet organisme — qui serait permanent, en temps de guerre — fonctionnerait donc, dès le temps de paix, travaillant par correspondance et ayant des réunions à date fixe, convoquant des techniciens, selon la nature des questions à traiter, et gardant le contact par l'entremise de votre ambassade.

Ce résultat très important étant acquis, la seconde séance du 4 avril a été principalement occupée par des discussions d'ordre technique sur lesquelles il n'est pas utile que je m'étende ici, puisqu'elles sont résumées dans les notes ci-jointes. Elles ont porté surtout sur les comparaisons des spécifications des essences employées dans les deux aviations (nombre de degrés d'octane, addition de plomb, emploi du benzol, etc...). J'en retiens surtout les déclarations du colonel de Dumast qui a annoncé que l'aviation française élevait le nombre des degrés d'octane de son essence, afin que l'aviation britannique pût se ravitailler sur chacun de nos terrains, et qu'elle abandonnait l'emploi de l'huile de ricin comme lubrifiant, pour adopter les huiles minérales employées par l'aviation britannique.

Je relève principalement ces points pour montrer le vif désir de collaboration des deux ministères de l'Air et vous indiquer l'esprit très heureux que je signalais au commencement de ce rapport.

J'ai, par ailleurs, l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que j'ai accompagné, hier matin, au *Mines Department,* M. Thibault, ingénieur en chef des Mines, et hier après-midi, au *Sea Transports Department,* M. Roullier, chef de bureau au ministère de la Marine marchande.

Les premières négociations ont porté sur les fournitures de charbon que nous attendons de la Grande-Bretagne, en temps de guerre, et elles ont été des plus encourageantes. Les secondes, qui devaient traiter des transports en commun, ont été moins satisfaisantes : j'ai l'impression que nous avons piétiné sur place, plutôt qu'avancé. Je vous remettrai incessamment les notes que j'ai fait prendre.

518

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 663 à 667. *Varsovie, 29 avril 1939, 13 h. 8, 16 h. 48.*

(*Reçu :* 15 h., 18 h. 25, 18 h. 20.)

Le mémorandum allemand à la Pologne (1), que la presse de Varsovie publie ce matin, n'est que le développement en style diplomatique des déclarations faites hier par le chancelier Hitler sur les relations polono-allemandes.

Il ne ferme pas la porte à une négociation. Il incite même formellement le gouvernement polonais à causer; aussi l'officieux *Express Poranny* peut-il écrire parmi ses titres d'aujourd'hui : « Le mémorandum du Reich, avec les propositions pour un nouvel accord... (2), sera examiné par le gouvernement polonais ».

Mais cette dernière tentative du chancelier Hitler pour s'entendre avec la Pologne renferme implicitement une menace très nette, pour le cas où elle persisterait à s'associer au front de défense en formation.

D'autre part, le gouvernement polonais se prépare à répondre dans les mêmes formes au Chancelier. En rendant public le débat, celui-ci réduit encore les chances d'accord. Des deux côtés, des positions précises ont été prises : projet... (3) du chancelier Hitler et d'un peuple fier, la marge des concessions possibles apparaît bien mince.

L'accord polono-allemand de 1934 a toujours été basé sur une équivoque, soigneusement entretenue d'ailleurs d'un côté par M. Beck, de l'autre par ceux qui, comme le maréchal Goering, considéraient en Allemagne comme essentiel d'éloigner la Pologne des puissances occidentales.

Pour les Polonais, l'accord du 26 avril (4) 1934 devait assurer pour dix ans la stabilité de leur frontière et mettre pendant le même temps Dantzig à l'abri d'une annexion par le Reich.

(1) Ce mémorandum, qui annonçait la dénonciation par l'Allemagne du pacte germano-polonais de non-agression du 26 janvier 1934, avait été remis le 28 avril, le jour même du discours du Führer au Reichstag (sur ce discours, voir ci-dessus le n° 512, et notes).

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Lire en fait : du 26 janvier.

Pour le chancelier Hitler, l'accord ne devait nullement faire obstacle à une révision des frontières et à l'annexion de Dantzig, l'une et l'autre devant être réalisées à la première occasion sans guerre et par ses méthodes habituelles d'intimidation et de pression. Il impliquait d'autre part selon lui l'obligation pour la Pologne de ne point resserrer ses liens avec la France, ainsi que de ne pas en contracter de nouveau avec les amis ou alliés de la France.

La Pologne a signifié à l'Allemagne après les événements de mars, qu'elle ne se résoudrait ni à l'établissement à travers le Corridor d'une autostrade, ni à l'annexion de Dantzig. Elle n'a pas repoussé l'offre d'alliance avec l'Angleterre.

Le Chancelier est déçu, irrité. Il a l'impression d'avoir été trompé, presque trahi, et il est sans doute très fortement tenté de donner désormais libre cours aux sentiments de haine et de mépris que l'Allemand n'a jamais cessé d'éprouver envers le Polonais.

D'autre part, la Pologne a perdu toutes ses illusions dans M. Hitler, et l'Allemagne lui apparaît à nouveau comme le grand adversaire contre lequel il lui faudra tôt ou tard défendre son indépendance [1].

519

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 129. *Sofia, 29 avril 1939.*

(*Reçu :* le 1er mai, 12 h. 45.)

Comme je l'ai indiqué à la fin de mon télégramme nº 116 du 20 avril [2], au cours de mes conversations avec mon collègue anglais, nous nous sommes tous deux préoccupés d'envisager les moyens d'éviter un glissement définitif de la Bulgarie dans cet « espace vital » où le Reich entend commander seul.

M. Rendel m'a confié que, sur le plan politique, il avait recommandé au Foreign Office d'engager la Roumanie à se montrer conciliante pour le règlement de la question dobroudjaine.

Mais il estime avec raison qu'une présence et une action dans le domaine économique sont non moins indispensables.

C'est pourquoi il vient de suggérer à son gouvernement de ne plus envisager les dispositions à prendre dans cet ordre d'idées selon l'optique du temps de paix et d'après les principes de l'école libérale, mais comme les premières mesures d'une économie de guerre.

[1] Télégramme reproduit dans le *Livre jaune*, avec quelques modifications du libellé, sous les nos 109 et 110.

[2] Du 20 avril, ci-dessus analysé sous le nº 468 (note).

Concrètement, ses propositions tendent à l'octroi d'un crédit, et surtout à l'engagement ferme souscrit par la Grande-Bretagne d'acheter le disponible exportable de la prochaine récolte en tabac, céréales, fruits, tourteaux, oléagineux.

Dans son esprit, pour des motifs de célérité, la Grande-Bretagne agirait seule immédiatement, mais elle pourrait éventuellement rétrocéder une partie des achats effectués à des groupes privés français et belges.

J'ai déjà exposé au Département mon opinion sur cette politique d'achats, notamment à l'occasion du passage, en novembre dernier, de la mission Alphand (ma communication nº 325 du 21 novembre, Europe) [1].

Je me réjouirais de la voir mise en pratique si le gouvernement anglais croit pouvoir passer outre aux obstacles d'ordre administratif qu'elle rencontre, car, même si l'aide ainsi envisagée n'empêchait pas la Bulgarie de subir au jour décisif la loi du Reich, nous aurions tout au moins diminué les facultés de ravitaillement du groupe adverse.

520

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1146 à 1151 [2]. *Berlin, 29 avril 1939, 14 h.*

La lecture attentive du discours de M. Hitler me confirme dans la première impression dont j'ai fait part à Votre Excellence sous les nos 1132 à 1142 [3].

Modéré dans le fond et dans la forme, débité sur un ton relativement calme, c'est un plaidoyer plus qu'un réquisitoire. Il est orienté vers le passé plus que vers l'avenir. Rien cependant ne serait plus dangereux que de se laisser impressionner dans une mesure quelconque par cette apparence.

Il est possible qu'en s'élevant avec le Reich qu'il a bâti, le Führer voie les choses avec plus de hauteur sereine; il n'est pas à espérer qu'il renonce à ses desseins, à ses ambitions, à ses convoitises; bien au contraire.

Ceux-ci apparaissent, d'ailleurs, assez clairement à travers son discours; ils sont soulignés par la dénonciation de l'accord naval anglo-allemand et de l'accord germano-polonais. Pour qui en aurait douté, et malgré toutes les paroles doucereuses à l'adresse de l'Angleterre, c'est la preuve que le gant est jeté entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne : nous sommes entrés dans un cycle analogue à celui des guerres napoléoniennes. La première manche se jouera contre le voisin dont le territoire coupe intolérablement le Reich

(1) La dépêche nº 325 Europe (ou 326 Relations commerciales) est reproduite au tome XII de la présente série sous le nº 350.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Du 28 avril, ci-dessus reproduit sous le nº 512.

et qui a osé se faire le satellite de Londres. Car la pointe du discours est manifestement tournée contre la Pologne, et la phrase où la situation de ce pays est comparée à celle de la Tchécoslovaquie, il y a un an, sonne de façon assez sinistre.

Si donc le Führer se décide à faire faire une pause à ses troupes, c'est qu'il juge nécessaire de reprendre par la voie des négociations la préparation de la prochaine opération; le fait que la manœuvre se trouve transposée du plan militaire sur le plan diplomatique est déjà pour les puissances occidentales un résultat qui leur permet d'apprécier l'efficacité de leur action. Mais ce n'est pas parce que M. Hitler se ferait pour quelque temps ermite que son activité serait moins dangereuse et que les alliés pourraient sans péril se relâcher dans leur vigilance, et dans leur effort militaire et diplomatique.

La constatation une fois faite qu'en face de l'attitude résolue des trois puissances alliées, le Reich a rentré ses griffes, nous devons classer le discours du Führer au-dessus de tant d'autres. Dans le même esprit, j'estime souhaitable que la presse française mette dès aujourd'hui un point final à ses commentaires.

Nous savons trop désormais ce que vaut la parole du Führer allemand pour nous laisser duper à nouveau. Au demeurant, M. Hitler vient de violer sa parole une fois de plus en dénonçant, cinq ans avant son expiration, l'accord germano-polonais dont la durée s'étendait sans dénonciation possible jusqu'en 1944.

Ce qu'il faut retenir de son discours, c'est qu'il se dérobe à toute organisation pacifique de la communauté européenne, et qu'il tient pour légitime toute conquête nouvelle qui installerait le Reich dans l'héritage du Saint-Empire ou des Habsbourg.

Ce qu'il faut poursuivre, c'est notre armement et le resserrement de nos alliances, car seule compte pour les dictateurs de l'Axe la force des armes. Plus que jamais, je suis convaincu que le fond du tempérament de M. Hitler apparaît dans les paroles qu'il m'a dites à la fin de notre première rencontre [1] et que je me permets de rappeler; « Ne croyez pas que l'Alsace-Lorraine ne représente rien pour moi. Si je me suis décidé à clore la querelle franco-allemande, c'est qu'il faudrait verser trop de sang allemand pour reprendre Strasbourg [2] ».

[1] Sur cette première rencontre de l'ambassadeur et du Führer, voir, au tome XII de la présente série, le n° 371.

[2] Télégramme reproduit dans le *Livre jaune* sous le n° 108, avec quelques modifications du libellé et deux coupures (le 4e paragraphe en entier et la première phrase du dernier paragraphe).

521

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1378, 1379. Confidentiel. *Londres, 29 avril 1939, 20 h.*

L'Amirauté ne se montre pas particulièrement émue de la dénonciation de l'accord naval anglo-allemand que le chargé d'affaires du Reich est venu annoncer au Foreign Office hier matin au moment où le chancelier Hitler commençait son discours (1). Elle regrette de voir mettre fin à l'échange de renseignements relatifs aux mises en chantier de nouveaux bâtiments. Mais elle déclare que ce dénouement était inévitable, que les constructions navales ne peuvent être complètement dissimulées et que la Grande-Bretagne, grâce à l'avance considérable qu'elle possède, s'arrangera toujours pour conserver une suprématie incontestable. On prévoit toutefois que le Reich fera porter son principal effort sur les sous-marins pour entraver le commerce britannique, même sur les mers lointaines.

Le Foreign Office, pour sa part, n'a pas encore examiné l'aspect juridique de la question et il ne voit pas bien non plus ce que le chancelier Hitler a voulu dire, en déclarant qu'il est aussi désireux que le cabinet de Londres d'éviter une course aux armements.

522

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département

Aide-mémoire (2)

Traduction. *Paris, 29 avril 1939.*

L'ambassadeur de Sa Majesté a reçu du principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères l'instruction de faire part des considérations suivantes au ministère des Affaires étrangères, en se référant à son mémorandum du 24 avril au sujet des propositions soviétiques relatives à un pacte de garantie (3).

(1) Devant le Reichstag : voir ci-dessus le n° 512.
(2) Extrait des papiers Bonnet et Hoppenot.
(3) Mémorandum ci-dessus reproduit sous le n° 482.

1. L'accord tripartite proposé par le gouvernement de la République semble, aux yeux du gouvernement de Sa Majesté, soulever de sérieuses difficultés.

2. La proposition de conclure l'accord tripartite dans ce sens que la Russie viendrait à l'aide de la France et de l'Angleterre si ces dernières se trouvaient engagées dans une guerre en exécution des engagements pris à l'égard de pays de l'Europe orientale impliquerait certainement, au moins indirectement, une assistance des Soviets à la Pologne puisque, dans l'hypothèse, la Grande-Bretagne et la France seraient déjà en train d'aider la Pologne contre l'Allemagne. Cette proposition semble par conséquent nettement prêter le flanc à l'objection déjà mentionnée par le gouvernement de la République lui-même dans le paragraphe 2 (*a*) de l'aide-mémoire précité du ministère des Affaires étrangères. C'est pour cette raison qu'il apparaît tellement important d'élaborer tout accord de telle manière qu'il soit clairement établi que l'assistance soviétique sera donnée seulement si elle est demandée et sous la forme la plus opportune. Lord Halifax a soumis cette suggestion au ministre roumain des Affaires étrangères le 25 avril et ce dernier a semblé n'y voir pas d'objection, bien que lord Halifax pense que M. Gafenco préférerait qu'aucun état ne soit expressément et nominativement mentionné [1]. Lord Halifax espérait que telle aurait également été la position du gouvernement polonais.

3. La proposition d'après laquelle la Grande-Bretagne et la France s'engageraient, dans des circonstances déterminées, à venir en aide à la Russie soviétique dans le cas où celle-ci, comme conséquence de l'aide donnée par elle à la Grande-Bretagne et à la France, se trouverait en guerre avec l'Allemagne, paraît inutile à lord Halifax étant donné que, dans cette hypothèse, la Grande-Bretagne et la France seraient déjà en guerre avec l'Allemagne. Elles seraient donc en train de déployer leur effort maximum, sur les terrains où cet effort pourrait le mieux s'exercer, et ne pourraient pas faire davantage.

4. La politique que le gouvernement de Sa Majesté poursuit dans ses contacts avec le gouvernement soviétique a pour but d'essayer de concilier les considérations suivantes :

a. Ne pas négliger la chance de recevoir une aide du gouvernement soviétique en cas de guerre,

b. Ne pas compromettre le front commun en négligeant les susceptibilités de la Pologne et de la Roumanie,

c. Ne pas écarter la sympathie du monde entier en donnant un prétexte à la propagande antikomintern de l'Allemagne,

d. Ne pas compromettre la cause de la paix en provoquant une action violente de l'Allemagne.

5. Pour ces raisons, le gouvernement de Sa Majesté considère toujours que quelque chose, dans les lignes de sa proposition primitive, serait le mieux calculé pour résoudre cette situation très compliquée.

[1] **Sur l'entretien des deux ministres, voir ci-dessus le n° 484, (et note).**

6. Afin de mettre en lumière la nature et le but de la proposition du gouvernement de Sa Majesté et de rencontrer dans une certaine mesure la manière de voir du gouvernement de la République à ce sujet, lord Halifax suggérerait que cette proposition soit modifiée de la manière suivante :

« Il est suggéré que le gouvernement soviétique fasse, de sa propre initiative, une déclaration publique dans laquelle, après s'être référé à la déclaration politique d'ordre général faite récemment par M. Staline et tenant compte des déclarations faites récemment par le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français qui ont accepté de nouvelles obligations à l'égard de certains pays de l'Europe orientale, le gouvernement soviétique s'engagerait à ce que, dans l'éventualité où la Grande-Bretagne et la France seraient engagées dans un conflit en accomplissement de ses obligations, l'assistance du gouvernement soviétique leur soit accordée, si elles la demandent, et de la manière qui serait jugée la plus opportune ».

7. Le gouvernement de la République observera que le projet ci-dessus tient compte des deux principaux points auxquels lui-même et le gouvernement de Sa Majesté attachent de l'importance.

En premier lieu ce projet, comme l'espère le gouvernement de Sa Majesté, ne portera pas tort à la position en Pologne et en Roumanie.

En second lieu, il donne en fait à la Russie l'assurance réciproque d'une action commune, puisque la déclaration que le gouvernement de Sa Majesté suggère au gouvernement soviétique ne place celui-ci que sous une obligation conditionnelle, pour le cas où, par hypothèse, la France et la Grande-Bretagne seraient déjà engagées.

8. Sir Eric Phipps a reçu l'instruction de faire savoir au ministère des Affaires étrangères que lord Halifax communique aux gouvernements polonais et roumain, en demandant leurs observations (sans toutefois demander leur assentiment), des indications générales sur l'action proposée par le gouvernement de Sa Majesté.

523

Communication du Département à l'Ambassade d'U.R.S.S. à Paris [1]

Paris, 29 avril 1939 (soir).

« Au cas où la France et la Grande-Bretagne se trouveraient en état de guerre avec l'Allemagne par suite de l'action qu'elles auraient exercée en vue de prévenir toutes modifications apportées par la force au *statu quo* existant

[1] Ce document, extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ainsi que des papiers Hoppenot, porte comme en-tête la mention suivante : « Formule remise par M. Georges Bonnet à M. Souritz pour répondre aux objections formulées par l'ambassadeur lors de sa visite de ce jour ».

en Europe centrale ou orientale [1], l'U.R.S.S. leur prêterait immédiatement aide et assistance.

« Au cas où l'U.R.S.S. se trouverait en état de guerre avec l'Allemagne, par suite de l'action qu'elle aurait exercée en vue de prévenir toutes modifications apportées par la force au *statu quo* existant en Europe centrale ou orientale, la France et la Grande-Bretagne lui prêteraient immédiatement aide et assistance.

« Les trois gouvernements se concerteront sans délai sur les modalités, dans l'un et l'autre cas envisagés, de cette assistance et prendront toutes dispositions pour lui assurer sa pleine efficacité » [2].

524

Communication de la Direction politique à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris

N. *Paris, 29 avril 1939.*

Par une note en date du 31 janvier dernier [3], l'ambassade de Grande-Bretagne a bien voulu faire tenir au ministère des Affaires étrangères le texte d'une communication remise au gouvernement des États-Unis par l'ambassade de Grande-Bretagne à Washington, et qui traite des possibilités de représailles économiques contre le Japon.

Aux termes de cette communication, le gouvernement britannique considère des représailles comme possibles sous réserve d'une dénonciation préalable du traité de commerce anglo-japonais. Il estime en outre que ces représailles auraient un effet marqué sur l'économie japonaise. Il rappelle toutefois les inconvénients d'engager une action sans être assuré de pouvoir la soutenir. En l'espèce, il se voit placé devant un dilemme, l'absence de représailles pouvant se traduire par une protection insuffisante de ses droits et des intérêts de ses ressortissants, alors que les représailles peuvent conduire à des contre-représailles et à la guerre.

Le problème étant ainsi posé, le gouvernement britannique inclinait à penser jusqu'à présent que, dans l'état actuel de l'Europe, la meilleure politique était de ne pas engager de représailles, mais il n'a pas formé sur ce point de conclusions définitives et serait heureux de connaître celles qu'aurait adoptées le gouvernement des États-Unis.

[1] Dans une lettre personnelle adressée le 5 mai à l'ambassadeur d'U.R.S.S., Georges Bonnet spécifiait : « Comme je vous l'ai dit déjà, notre texte français, qui parle de l'Europe centrale et orientale, s'applique aux trois pays suivants : *Pologne*, *Roumanie*, *Turquie*, et uniquement à ces pays ».

[2] Le texte de cette communication diffère quelque peu de celui qui avait été soumis le 24 avril par le Département à l'ambassade de Grande-Bretagne (voir ci-dessus le n° 482).

[3] Il a paru superflu de reproduire ce document, dont les grandes lignes sont indiquées dans la présente communication du Département.

En transmettant copie de ce document au Ministère, l'ambassade exprimait le désir d'être informée des vues du gouvernement français sur ce même problème.

Le Ministère a l'honneur de faire savoir à l'ambassade que la note précitée a retenu toute son attention.

Le gouvernement de la République, pour sa part, a, depuis quelque temps déjà, fait l'étude et, dans une certaine mesure, l'expérience des possibilités qui s'offrent aux puissances ayant des intérêts en Extrême-Orient d'amener le gouvernement japonais à respecter leurs intérêts.

Sans entrer aujourd'hui dans le détail de cette étude ni de cette expérience, le Ministère croit devoir marquer tout d'abord qu'en raison de la situation européenne présente et des répercussions qu'entraîne et entraînera cette situation en Extrême-Orient, la question d'une politique de représailles à l'égard du Japon a elle-même singulièrement évolué au cours de ces derniers mois.

La question posée au Foreign Office par l'ambassadeur des États-Unis le 3 novembre dernier (1) et à laquelle le gouvernement britannique a répondu par le document joint à sa note du 31 janvier avait trait à la liberté de la navigation sur le Yangtsé. Ce problème, il est vrai, n'est toujours pas résolu ni, semble-t-il, en voie de solution. Mais le gouvernement japonais a pris, depuis lors, d'autres initiatives, telles que l'établissement d'un contrôle des changes en Chine du nord, l'occupation de Haïnan (2) et le rattachement des îles Spratly à Formose (3), qui lèsent ou menacent gravement les intérêts étrangers. Par ailleurs, sur le plan politique, les informations parvenues au gouvernement de la République l'inclinent à penser que les efforts du clan extrémiste japonais, qui tendent au renforcement du pacte antikomintern, ne sont pas restés complètement sans effet. Le gouvernement de Tokyo paraît donc de moins en moins se soucier de ménager les intérêts étrangers et s'orienter au contraire de plus en plus en un sens délibérément hostile aux puissances démocratiques. Les choses en sont aujourd'hui au point qu'en cas de conflit européen, le gouvernement japonais, quelle que soit d'ailleurs son attitude officielle dans ce conflit, profitera sans doute des circonstances pour s'assurer du plus grand nombre possible de positions étrangères en Chine et dans les régions circonvoisines.

Telle étant la situation, il apparaît que l'objet d'une éventuelle politique de représailles n'est plus le même qu'en décembre. Il ne s'agit plus en effet d'inquiéter le Japon pour l'amener à revenir sur des décisions prises. Ce stade paraît actuellement dépassé. Il s'agit de définir un plan d'action qui, dans l'hypothèse où le Japon maintiendrait, à l'égard des puissances ayant des intérêts en Extrême-Orient, une position officielle de neutralité, le mettrait en difficulté pour poursuivre en Chine ses entreprises agressives et porter ces entreprises jusqu'en des territoires placés sous la souveraineté d'autres puissances étrangères.

(1) Voir au tome XII de la présente série, le n° 277, (et note).
(2) Sur cette occupation, voir, au tome XIV de la présente série, le n° 90.
(3) Sur ce rattachement, voir ci-dessus les n°s 217, 222.

Ce plan peut comporter deux catégories de mesures qui sont :

1° Des mesures de représailles à l'égard du Japon telles que :

a. L'arrêt des fournitures de matériel de guerre au Japon;

b. Le refus de livraison des matières premières nécessaires à l'industrie japonaise;

c. Les restrictions à l'importation de produits japonais tant dans la métropole qu'aux colonies;

d. Le refus de crédits aux entreprises japonaises.

2° Des mesures d'assistance à la Chine telles que :

a. Avances financières et crédits commerciaux;

b. Fournitures de matériel et facilités diverses pour l'acheminement de ce matériel vers le territoire chinois.

Le gouvernement de la République estime, pour sa part, que de semblables mesures, pour être efficaces, doivent être concertées.

S'agissant notamment d'assistance financière, le gouvernement chinois, depuis le début de l'« incident » sino-japonais, s'est fréquemment adressé aux divers prêteurs possibles et a obtenu d'eux des crédits de diverses natures. Ces opérations effectuées en ordre dispersé n'ont certainement pas eu sur la situation financière de la Chine l'effet salutaire qu'aurait produit une opération d'ensemble d'importance égale et qui eût été exactement adaptée aux besoins à satisfaire. En fait, il semble qu'à diverses reprises, le gouvernement chinois, après avoir obtenu des crédits commerciaux, fut incapable de les utiliser.

La nécessité d'un concert est plus évidente encore s'il s'agit de représailles. Le gouvernement de la République a eu récemment l'occasion de le signaler au gouvernement britannique à propos d'un cas d'espèce. Il s'agissait de l'exportation de minerais de fer indochinois à destination du Japon. Les autorités françaises, après avoir pris des mesures équivalant à l'interdiction de ces exportations, s'aperçurent que cette interdiction était sans portée réelle, le Japon ayant toutes facilités pour combler ce déficit en augmentant ses achats aux Philippines, dans les états malais et aux Indes néerlandaises [1].

Outre l'efficacité pratique d'une action à entreprendre, le gouvernement de la République considère qu'il convient de se préoccuper de leur portée politique. Cette portée sera d'autant plus grande que le concert sera plus marqué et s'étendra à plus de puissances. L'importance que présente à cet égard la collaboration des États-Unis d'Amérique n'a pas besoin d'être soulignée.

Il est enfin un point sur lequel le Ministère croit devoir attirer la particulière attention de l'ambassade.

Il s'agit, en l'espèce, non plus seulement du concert des puissances qui entreprendraient une action contre le Japon, mais bien aussi de leur solidarité.

[1] Voir ci-dessus le n° 389.

Il est clair, en effet, que toute action de représailles comporte le risque de contre-représailles japonaises. Ce risque est plus grand pour les puissances occupant des positions exposées. Tel est le cas, notamment, de la France en Indochine. L'Indochine est dès à présent à portée de l'aviation japonaise et son territoire vient d'être survolé à trois reprises par des escadrilles de bombardement. Si le gouvernement français, se conformant à des vœux dont l'ambassade apportait dernièrement l'écho au Ministère, ouvrait sans restriction le territoire au transit des armes, la pression japonaise, à la faveur d'une aggravation de la crise européenne, pourrait devenir singulièrement vive.

La garantie la plus efficace contre cette pression serait une affirmation de solidarité des puissances poursuivant une action concertée contre les entreprises japonaises.

Le Ministère rappelle que cette question de la solidarité n'est pas nouvelle. Elle s'est trouvée posée à la conférence de Bruxelles en novembre 1937 et à Genève en janvier et en mai 1938. C'est une question d'une importance particulière, car la réponse qui y serait faite déterminerait la possibilité ou l'impossibilité de prendre sinon toutes mesures, du moins certaines d'entre elles.

Sous le bénéfice de cette dernière remarque, le gouvernement de la République s'associera volontiers aux échanges de vues que le gouvernement britannique poursuivrait avec le gouvernement des États-Unis sur les modalités d'une action concertée en Extrême-Orient.

Le Ministère attacherait du prix à connaître les observations que la lecture de la présente note aurait suggérées au Foreign Office.

525

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 164. *Belgrade, 29 avril 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er mai; Dir. pol., 3 mai.)

Depuis plus d'un an, les fabricants français éprouvent les plus grandes difficultés à faire retenir leurs offres de fournitures par les administrations d'État yougoslaves (automobiles Renault, etc...) si bien qu'à l'heure actuelle, la Yougoslavie reçoit fort peu de matériel français.

Les principales raisons de cet état de choses paraissent être les suivantes :

1. La Yougoslavie exportant très facilement ses produits par *clearing* en Allemagne et en Italie rencontre des difficultés par contre à compenser ses ventes par ses importations de ces pays. Il en résulte pour elle un solde de *clearing* créditeur, qu'elle cherche par tous les moyens à résorber le plus

rapidement possible de crainte d'un fléchissement subit du mark ou de la lire. D'où les efforts du gouvernement yougoslave pour diriger les achats de l'État en Allemagne ou en Italie, et la circulaire confidentielle du ministère des Finances de janvier 1939 recommandant d'acheter dans les « pays où la Yougoslavie avait un solde créditeur dans le *clearing* ».

2. La deuxième raison est à trouver dans la *réduction considérable des avoirs de devises de la Banque nationale de Yougoslavie*, réduction qui provient notamment :

a. Du déficit presque constant de la balance commerciale depuis janvier 1938, alors que c'est l'excédent seul des exportations qui permet normalement d'équilibrer la balance des paiements;

b. Du développement du commerce extérieur yougoslave avec les pays à *clearing* du fait de l'action allemande : actuellement, les trois quarts des relations commerciales de la Yougoslavie s'effectuent par *clearing*, et l'Autriche qui laissait à la Yougoslavie un très appréciable excédent de balance commerciale en devises est aujourd'hui disparue;

c. [De] l'insuffisance des achats de produits yougoslaves par les pays à devises libres (Angleterre, France, Hollande, etc...);

d. [Du] fait que, jusqu'ici, le gouvernement yougoslave a fait face dans une mesure très appréciable à ses engagements financiers à l'étranger et notamment vis-à-vis de la France (accord avec les porteurs du 27 mars 1938, en vertu duquel le gouvernement yougoslave leur verse environ 300 millions de francs annuellement);

e. [De] la nécessité d'effectuer dans les pays à devises quelques achats indispensables de matières premières et de matériel militaire.

3. A ces deux raisons impérieuses est venue s'en ajouter une troisième d'importance :

Les états totalitaires qui ne s'épargnent aucun effort pour attirer vers eux la Yougoslavie ont, entre autres amabilités, offert à celle-ci l'ouverture de crédits-marchandises importants.

A la suite de la visite du comte Ciano [1], deux crédits de 500 millions de lires, soit un milliard de lires, ont été ouverts par l'Italie pour la fourniture de matériel militaire et industriel et, au début de ce mois, le Reich a ouvert un crédit analogue de *200 millions de marks*.

Après bien des hésitations et à contre-cœur, la Yougoslavie a accepté ces offres et aujourd'hui elle peut choisir dans les usines de l'Axe le matériel qui lui fait défaut et qu'elle paiera peu à peu avec ses propres marchandises.

Ainsi nos fabricants se trouvent par les causes ci-dessus éliminés en fait des marchés publics de ce pays, sans qu'il y ait une mauvaise volonté à notre égard du côté yougoslave. Le ministre adjoint des Finances et plusieurs chefs de service m'exprimaient encore hier leur regret d'un tel état de choses.

[1] Sur cette visite, voir, au tome XIV de la présente série, les nos 412 (et note), 416, 433

Étant donné d'une part que par nos accords nous avons dû reconnaître à la Yougoslavie un excédent de balance commerciale fixé à 40 % par l'accord du 10 février 1939 (1) pour lui faciliter ses règlements financiers en France, et étant donné d'autre part qu'actuellement, et aussi longtemps que nos achats en Yougoslavie ne se seront pas sensiblement accrus, ce pays n'obtiendra pas les 40 % d'excédent auxquels il a droit, cet état de choses n'est qu'un demi-mal puisque cette absence de commandes d'État nous permettra plus facilement d'obtenir l'équilibre souhaité.

Mais est-ce que nous devons nous contenter de cet équilibre par le bas? Est-ce que nous ne poursuivions pas un autre but en réalisant l'accord du 10 février? Devons-nous laisser encore se développer l'emprise déjà si dangereuse pour nous-mêmes des pays de l'Axe sur celui-ci, qui apprécie tant notre matériel et qui désire vivement au fond de lui-même que nous ne l'abandonnions pas?

Le concours de l'assurance-crédit est certes précieux et il est même devenu indispensable à l'heure actuelle pour toute fourniture de quelque importance, mais il a évidemment le grave défaut d'accroître nos risques financiers et en même temps les charges financières déjà lourdes de la Yougoslavie à notre égard.

Enfin il ne résout pas la question des transferts, qui est devenue le principal élément de décision yougoslave pour les achats à l'étranger.

Il semble donc que la question mérite une étude très sérieuse de nos services compétents.

Pour ma part, j'avoue ne pas voir pour le moment, d'autre arme que celle employée par les puissances de l'Axe : *diriger nos achats vers la Yougoslavie et ses voisins.*

L'accord du 10 février 1939 représente déjà dans ce sens un bel effort de notre part, mais son efficacité ne se manifestera pas avant un certain temps, surtout avec la tension internationale qui n'incite guère nos importateurs à créer de nouveaux courants commerciaux et il est à craindre, ainsi que me le laissait pressentir hier M. Mikitch, ministre adjoint des Finances qui vient d'être nommé vice-gouverneur de la Banque nationale, qu'une amélioration véritable de cet état de choses ne soit pas encore constatée lorsqu'en octobre prochain devront s'engager des pourparlers pour le renouvellement de l'accord avec les porteurs de fonds serbes.

Aussi, au moment où les services de notre Défense nationale doivent certainement compléter leurs stocks de guerre. je me permets à nouveau de soulever la question d'achats effectués par l'état français (2).

Notre attaché commercial envoie les mêmes informations à M. le Ministre du Commerce.

(1) Sur cet accord, voir, au tome XIV de la présente série, le n° 89 (et note).

(2) Annotations manuscrites du document : ***Idée à retenir. B.*** — **Mais *qui ?* Cuivre ?**
Possible, mais cela ne ne lui donnera pas plus de divisions.
Il faudrait voir avec les Fabrications d'armement.

526

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 685 à 687 (1). *Varsovie, 30 avril 1939, 21 h.*

(*Reçu :* le 1er mai, 0 h. 50.)

M. Beck a prié sir Howard Kennard de transmettre à Londres l'assurance que le discours du chancelier allemand (2) et la dénonciation de l'accord de 1934 ne modifieraient en rien la politique de la Pologne, telle qu'elle a été définie dans ses entretiens avec les membres du gouvernement britannique (3) et dans l'accord auquel ils ont abouti.

Le ministre des Affaires étrangères a donné en outre à mon collègue les indications suivantes :

1° A titre d'extrême confidence, la Pologne ne se considère plus comme liée par la déclaration du 5 novembre 1937 sur les minorités (4), et M. Beck se refusera désormais à discuter avec l'ambassadeur d'Allemagne les questions de cette nature;

2° Il a confirmé que, comme l'indique la presse polonaise, aucune personnalité allemande autorisée n'avait jamais soumis à la Pologne les propositions relatives à la prolongation du pacte de 1934 et à la Slovaquie, dont le Chancelier a parlé dans son discours (5);

3° M. Hitler n'a pas présenté exactement les pourparlers qui ont lieu au sujet de Dantzig et du Corridor. Il a tenté de faire croire que la Pologne voulait simplement remplacer à l'égard de la Ville libre la garantie de la Société des Nations par une garantie polono-allemande, alors qu'elle s'est déclarée prête à admettre d'autres modifications au statut. Il s'est gardé de révéler que la Pologne acceptait de dispenser de tout contrôle douanier et de la présentation d'un passeport les Allemands qui traverseraient le Corridor en empruntant les voies à créer;

4° La réponse de la Pologne n'est pas encore arrêtée, mais en tout cas, elle indiquera que le gouvernement polonais reste prêt à négocier avec Berlin

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Prononcé devant le Reichstag le 28 avril. Sur ce discours voir, ci-dessus le n° 512 (et notes).
(3) Sur les entretiens du ministre polonais avec les hommes d'État britanniques, lors de sa récente visite à Londres, voir ci-dessus les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.
(4) Sur cette déclaration, voir, au tome VII de la présente série, le n° 194 (et note).
(5) Dans son discours, le Chancelier déclarait avoir proposé à Varsovie de conclure un pacte de non-agression de vingt-cinq ans ainsi que de faire participer la Pologne et la Hongrie à la garantie de l'indépendance de l'État slovaque.

au sujet des questions en suspens, à condition que ce soit sur un pied d'égalité;

5° M. Beck, qui s'est montré très calme, mais très ferme, a déclaré à mon collègue que la Pologne entendait éviter tout incident, que la presse avait reçu des consignes de modération et qu'aucune mesure militaire nouvelle n'était envisagée.

527

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 522 à 529 (1). Réservé. *Ankara, 30 avril 1939, 21 h. 38.*

(*Reçu :* le 1er mai, 1 h. 15.)

J'ai vu ce matin longuement M. Potemkine (2). Notre conversation, au cours de laquelle j'ai eu le sentiment qu'il parlait avec confiance, m'a laissé une impression assez nuancée. Je crois pouvoir résumer comme suit les principaux points de l'entretien :

1° En l'absence de l'ambassadeur qui représentait l'U.R.S.S. aux fêtes de Téhéran (3), la présence de M. Potemkine à Ankara, où il a été jadis en poste, répond essentiellement à la tentative d'obtenir le concours turc pour le système de sécurité de l'Europe orientale et, d'une manière plus générale, au souci de mieux harmoniser la politique des deux pays, l'U.R.S.S. considérant que la position géographique de la Turquie lui réserve un rôle capital dans la partie qui se jouerait;

2° Au cours des longs entretiens qu'il a eus hier avec le président Ismet Inonu et avec M. Saraçoglu, M. Potemkine a été très complètement informé (j'ai pu le vérifier) de l'état des pourparlers en cours avec les puissances occidentales. Il rend hommage à la loyauté de l'attitude turque à l'égard de Moscou, mais il ne peut dissimuler qu'il est surpris de l'état très avancé des négociations. Je ne serais pas étonné qu'il tentât d'obtenir de ses interlocuteurs que la négociation franco-anglo-turque fût synchronisée avec la négociation franco-anglo-soviétique, l'importance que l'Angleterre attache au succès de la première devant, peut-on penser, la rendre plus conciliante dans la seconde;

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) M. Potemkine, commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., était arrivé le 27 avril à Istanbul, d'où il avait gagné Ankara. Le 29, il était reçu en audience par le président de la République et le ministre des Affaires étrangères turcs, puis conférait avec l'ambassadeur de France.
(3) Données à l'occasion du mariage du prince héritier d'Iran avec une princesse royale d'Égypte.

3° Le Commissaire du peuple est préoccupé de constater une différence — qui existe en effet — dans l'attitude de la Turquie vis-à-vis de l'Italie, d'une part, et vis-à-vis de l'Allemagne de l'autre. A l'égard de la première, la position turque est catégorique; à l'égard de la seconde, il remarque que la formule qui nous est proposée (1) traduit une nuance qui laisse à Ankara [d]es possibilités de manœuvre. Ainsi, en ce qui le concerne, c'est le problème allemand qui est le problème capital et il va certainement chercher à engager davantage la Turquie sur ce terrain.

Nous pouvons donc, si Votre Excellence le juge bon, tirer parti de son action sur ce point;

4° L'attitude turque dans l'affaire bulgare ne satisfait pas non plus pleinement M. Potemkine. A son passage à Sofia, M. Kiosseivanov, qui avait pris l'initiative d'un entretien, l'avait prié de dire à Ankara que, moyennant la restitution de la Dobroudja méridionale, la Bulgarie était prête à entrer dans l'Entente balkanique; le président du Conseil bulgare avait même fait allusion à la possibilité d'une extension des engagements énoncés au pacte de l'Entente en cas d'agression d'une puissance extérieure au groupement.

Ce programme avait paru fort raisonnable au Commissaire du peuple et il ne m'a pas caché que son pays voulait aider la Bulgarie dans cette affaire. Or, il a constaté que les ouvertures de M. Kiosseivanov avaient été accueillies ici avec beaucoup de scepticisme et que le président Ismet Inonu n'avait pas paru très favorable à l'extension des engagements du pacte balkanique.

Je lui ai expliqué que je constatais ici en effet un léger changement d'attitude à l'égard de la Bulgarie, dû au fait que l'on nourrissait maintenant des doutes sur la sincérité de M. Kiosseivanov.

a. Parce que, contrairement aux assurances formelles données ici, il avait, sans consultation préalable avec Ankara, décidé certaines mesures de mobilisation au plus fort de la tension germano-roumaine le mois dernier;

b. Parce que, dans de récentes déclarations, il avait fait allusion aux frontières de 1913 en termes généraux, et pas seulement à la Dobroudja méridionale (2). Sur ce point second, M. Potemkine m'a dit avoir reçu du président bulgare les apaisements les plus complets.

Je ne doute pas qu'il ne fasse de nouveaux efforts pour rapprocher Turcs et Bulgares; mais il semble sur ce point ne pas comprendre que les Turcs n'iront pas plus loin dans cette voie que ne le souhaiteront leurs alliés grecs, auxquels l'allusion aux frontières de 1913 a été, d'après ce que j'ai entendu ici, particulièrement désagréable;

5° Le Commissaire du peuple a rendu compte télégraphiquement à Moscou de ses entretiens d'hier. Il attend maintenant des instructions; il attend, d'autre part, les réactions turques aux contre-propositions faites par l'U.R.S.S.

(1) Par la note turque remise le 17 avril à M. Massigli et ci-dessus reproduite sous le n° 467. (annexe).

(2) Au cours d'une intervention devant la commission des Affaires étrangères : voir ci-dessus le n° 468 (note).

à Paris et à Londres [1] et dont il me paraît avoir remis ici le texte intégral.

En ce qui concerne les conversations engagées entre Paris, Londres et Moscou, le langage que m'a tenu M. Potemkine m'a semblé indiquer que les plus récentes suggestions faites par Votre Excellence à M. Souritz [2] avaient été jugées très intéressantes, mais que l'on ignorait encore à Moscou si Londres était disposé à s'y associer.

J'ai fait part de ces informations à mon collègue d'Angleterre qui, ne connaissant pas M. Potemkine, n'avait pas encore eu la possibilité de le rencontrer.

528

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1166 à 1173 [3]. *Berlin, 30 avril 1939, 19 h.*

L'attitude de la presse française à la suite du discours du Chancelier [4] a nettement déçu les milieux officiels du Reich et déjoué, dans une large mesure, leurs calculs. Ils avaient escompté une impression profonde et des controverses qui diviseraient notre opinion. Cette attente a été manifestement trompée.

Mais il s'en faut de beaucoup que la propagande du Reich ait renoncé à exploiter les déclarations du Führer en vue de désagréger le front défensif qui se forme autour de Paris et de Londres.

C'est vers l'Angleterre que paraissent se tourner particulièrement ce matin les efforts de cette propagande.

A cet égard, M. Megerlé, correspondant diplomatique de la *Gazette de la Bourse* et porte-parole de la Wilhelmstrasse, esquisse aujourd'hui dans un article significatif une manœuvre certainement appelée à se développer ces jours-ci.

Il s'efforce de démontrer à l'opinion anglaise qu'en ce qui concerne Dantzig et le Corridor, les revendications allemandes sont minimes. L'enjeu, écrit-il, ne valait certes pas que la Grande-Bretagne donnât sa garantie à la Pologne et imposât à son peuple les charges du service obligatoire.

Je persiste à penser qu'il n'y a pas intérêt à ce que de longues discussions se poursuivent dans la presse française ou anglaise au sujet du discours du

(1) Sur ces contre-propositions, voir ci-dessus le n° 447.
(2) La réponse française aux contre-propositions soviétiques précités est ci-dessus reproduite sous le n° 487.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Prononcé devant le Reichstag le 28 avril : voir ci-dessus le n° 512 (et notes).

Führer. En revanche, si la manœuvre allemande indiquée plus haut se précise et s'amplifie, il pourrait y avoir des inconvénients à ce que nous paraissions à court d'arguments. En ce qui concerne en particulier la question de Dantzig et du Corridor, je crois devoir signaler les points suivants sur lesquels pourrait être attirée l'attention de nos journaux et de notre poste Radio-Strasbourg et qu'il serait peut-être bon de signaler à Londres :

1° La position que le Führer vient d'adopter à l'égard de Dantzig est en contradiction formelle avec celle qu'il avait prise dans son discours du 20 février 1938 (1). Dans ce discours, le Führer avait déclaré textuellement : « Dantzig, qui était autrefois un point névralgique pour la paix européenne, *a perdu complètement sa signification menaçante*. L'État polonais respecte le caractère national de la Ville libre de même que l'Allemagne respecte, de son côté, les droits de la Pologne. Nous sommes parvenus ainsi à aplanir la voie vers un accord qui, *conclu à l'origine pour Dantzig*, a réussi malgré les efforts de maints perturbateurs *à éclaircir définitivement* les relations entre l'Allemagne et [la Pologne et] à les transformer en une collaboration loyale et amicale » (cf. dépêche de cette ambassade n° 203 Europe du 22 février 1938, page 32) (2).

Le 20 février 1938, le Führer avait donc proclamé que la question de Dantzig était réglée définitivement à la satisfaction du Reich comme de la Pologne;

2° Pour dénoncer l'accord germano-polonais de 1934, le Führer a invoqué les promesses d'assistance mutuelle intervenues récemment entre Londres et Varsovie. Ce geste procède manifestement de la conception que l'Allemagne se considérait comme détenant de par l'accord de 1934 une hypothèque sur la politique extérieure polonaise, alors qu'elle conservait, elle-même, son entière liberté d'action, comme le prouve la formation de l'Axe. Au surplus, le nouveau règlement qu'a proposé l'Allemagne et qui liait les questions de Dantzig et d'un couloir à travers le Corridor à des contreparties d'ordre politique (3) devait fatalement aggraver cette hypothèque et inféoder pratiquement la Pologne à l'Axe et au bloc antikomintern. C'est à quoi Varsovie s'est refusée pour sauver son indépendance;

3° Si la Pologne, après avoir cédé aux exigences allemandes et avoir ainsi affaibli sa position politique et stratégique, avait ultérieurement cherché à Londres un contrepoids à la pression hitlérienne, peut-on douter que le Reich eût alors déclaré caducs aussi bien l'accord de 1934 que le nouvel arrangement, dont il eût cependant conservé tout le bénéfice?

4° La manœuvre contre la Pologne s'annonçait ainsi suivant le même processus en deux temps que celui qui vient d'aboutir à la disparition de la Tchécoslovaquie;

(1) Sur ce discours, voir, au tome VIII de la présente série, les nos 216 (et note), 219.
(2) Non reproduite.
(3) En ce sens que le gouvernement du Reich aurait proposé à celui de Varsovie une négociation sur les questions de Dantzig et du Couloir, mais aussi en vue d'un « éclaircissement » de l'attitude de la Pologne vis-à-vis de l'Axe : voir ci-dessus les n° 199, 205.

5° (Pour Londres seulement).

Du point de vue de la résistance à l'hégémonie allemande et de la sauvegarde de la paix, l'acceptation par la Pologne des revendications de Berlin eût rendu impossible l'établissement à l'Est de tout dispositif d'arrêt et livré pratiquement au Reich tout l'Est et le Sud-est européens, en lui permettant de compléter son autarcie économique pour se retourner ensuite contre l'Occident.

En conclusion, les Allemands n'ont pas tort lorsqu'ils prétendent que Dantzig n'est en soi qu'une question secondaire. De la partie qui se joue actuellement ne dépend pas seulement en effet le sort de la Ville libre. C'est la servitude ou l'indépendance de l'Europe qui est en jeu [1].

[1] Télégramme reproduit dans le *Livre jaune* sous le n° 113, avec quelques modifications de libellé et de courtes coupures.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

ABETZ (Otto), représentant à Paris du « bureau (*Dienststelle*) Ribbentrop », vice-président de la *Deutsch-französische Gesellschaft*, n° 281 (note).

ALBERT Ier, roi des Belges de 1909 à 1934, nos 382, 466.

Albord (colonel Tony Jean), attaché militaire de France à Prague, nos 95, 174, 488.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Berne, nos 2, 76, 116, 118, 120, 156, 219, 393.

Cité : nos 88 (note), 128, 242 (note), 519.

AMERY (Léopold, Stennett), membre conservateur de la Chambre des Communes, ancien Premier lord de l'Amirauté, n° 186.

ANDERSON (sir John), lord du Sceau privé britannique, chargé de l'organisation de la Défense civile, n° 195.

ANFOSSY (Alexis), vice-consul de France à Alicante, n° 423 (note).

ANNUNZIO (Gabriele d'), écrivain italien (1863-1938), n° 498.

ARCISZEWSKI (Miroslav), sous-secrétaire d'État adjoint polonais aux Affaires étrangères, nos 106, 117, 182, 188, 336.

ARITA (Hachiro), ministre des Affaires étrangères du Japon, n° 258.

Arnal (Pierre), sous-directeur du service français de la Société des Nations au Département, nos 125, 205.

ASHTON-GWATKIN (Frank T. A.), conseiller à l'administration centrale du Foreign Office, spécialiste des questions économiques, n° 80.

ATASSI, président de la République syrienne, n° 203.

ATTLEE (Clement), leader de l'opposition travailliste à la Chambre des Communes, nos 196, 458, 490.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 10 (note), 23 (note), 125, 251, 485.

AVENOL (Joseph), secrétaire général de la Société des Nations, nos 59, 205.

AYMÉ (colonel Georges), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 274 annexes IV, V, VII, 466.

AZNAR (Manuel), journaliste nationaliste espagnol, n° 506.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents, les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

BAGINSKI, ancien député populiste polonais, nº 272.

Bailly (commandant Paul), officier du 3e bureau de l'état-major de l'armée de l'Air, nº 254.

Cité : nº 274 annexes IV, V, VII.

BALABANOV (Nicolas), ministre de Bulgarie à Paris, nº 468 (et note).

BALBO (maréchal Italo), membre du grand Conseil fasciste, gouverneur général de Tripolitaine, nº 430 (note).

BALDWIN (Stanley), ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, nº 253.

Bargeton (Paul), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 78, 114, 285, 464, 515.

BARRA (colonel), haut officier nationaliste espagnol, nº 37.

BARRÈRE (Camille), ambassadeur de France à Rome-Quirinal de 1897 à 1924, nº 196.

BARTLETT (Vernon), rédacteur diplomatique du *News Chronicle*, député « progressiste indépendant » de Bridgwater, nº 195.

BARUCH (Bernard), juriste américain, ancien président de l'Office américain des industries de guerre, nº 327.

BASTIANINI (G.), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères, ancien ambassadeur de son pays à Varsovie, nº 190.

Baudouin (Paul), directeur de la Banque d'Indochine, envoyé en mission officieuse à Rome par le gouvernement français, nº 91.

BEAVERBROOK (W. Maxwell Aitken, lord), magnat de la presse britannique, nos 17, 195, 253.

BECH (Joseph), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, nos 299 et annexe, 400.

BECK (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères, nos 20, 24, 44, 45 (et note), 56, 63, 73 (et note), 92 (et note), 106, 112 (note), 125, 128, 134, 135, 137, 138, 143, 149, 154, 155, 157, 169, 176, 182, 183, 192, 199, 200, 205, 209, 211, 214, 218, 225, 226, 227, 271, 272, 275, 276, 279, 281, 290, 292, 293, 299, 321, 326, 331, 336, 340, 346, 357, 358, 359 (et note), 365, 376, 384, 402, 405, 406, 410, 422, 427, 430, 433, 440, 446, 455, 495, 499, 505, 509, 517, 526.

BEIGBEDER ATIENZA (colonel Juan), haut-commissaire d'Espagne à Tétouan, nos 287, 339, 390, 434, 472.

Bellefon (Yves, Méric de), consul général, attaché commercial de France à Londres, nos 19, 39, 96, 399 annexe, 517 annexe.

Cité : nos 19 annexe, 399.

BENÈS (Edouard), ancien président de la République tchécoslovaque, nos 55, 65, 430.

BÉRARD (Léon), sénateur des Basses-Pyrénées, représentant officieux du gouvernement français à Burgos, nos 38, 57 (note), 83 (note), 172 (et note).

BIBRA (S., baron von), conseiller à la légation d'Allemagne à Berne, nº 116.

BISMARCK (Otto von), chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, nº 174.

BLUM (René), ministre luxembourgeois de la Justice, nº 299 annexe.

BOETTCHER (Viktor), chef de la section des Affaires étrangères du Sénat dantzicois, n° 125.

BOFORS, firme suédoise, nos 112, 214, 403, 509 (et note).

BOGITCH, ressortissant français incarcéré en U.R.S.S., n° 263 (note).

Bonnefoy-Sibour (Adrien), ministre de France à Copenhague, n° 173.

BONNET (Georges), ministre des Affaires étrangères, nos 14, 25 (note), 30 (note), 41, 45 (note), 47 (note), 48 (note), 57 (note), 58 (note), 64 (note), 65 (note), 66 (note), 87 (note), 88 (note), 90 (note), 100 (note), 107, 109 (note), 120, 124, 129 (note), 132 (note), 134 (note), 136 (note), 143 (note), 151 (note), 154 (note), 155 (note), 157 (note), 162 (note), 163 (note), 166 (note), 170 (note), 175 (note), 176 (note), 181 (note), 187 (note), 190 (note), 193 (note), 198 (note), 199 (note), 200 (note), 202 (note), 215 (note), 218 (note), 221, 222 (note), 223 (note), 225 (note), 227 (note), 232 (note), 233 (note), 234 (note), 235 (note), 237 (note), 239 (note), 240 (note), 245 (note), 247 (note), 255 (note), 257 (note), 259 (note), 261 (note), 262 (note), 277 (note), 279 (note), 288 (note), 289 (note), 290 (note), 291 (note), 301 (note), 304 (note), 306 (note), 310 (note), 312 (note), 313 (note), 316 (note), 320 (note), 321 (note), 324 (note), 326 (note), 336 (note), 337 (note), 340 (note), 341 (note), 342 (note), 343 (note), 355 (note), 368 (note), 370 (note), 382 (note), 384 (note), 385 (note), 388 (note), 390 (note), 402 (note), 406 (note), 407 (note), 410 (note), 411 (note), 414 (note), 420 (note), 426 (note), 427 (note), 430 (note), 431 (note), 433 (note), 434 (note), 443 (note), 446 (note), 447, 451 (note), 463 (note), 465 (note), 471 (note), 475 (note), 478 (note), 482 (note), 487 (et note), 489 (note), 499 (note), 500 (note), 502 (note), 505 (et note), 511 (note), 522 (note), 523 (note), 527 (note).

BORAH (William), sénateur républicain de l'Idaho, membre de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, nos 180, 224.

BORIS III, tsar des Bulgares, nos 85, 380, 382, 505.

BOSSY (Raoul), ministre de Roumanie à Budapest, n° 51.

BOTTAI (G.), membre du grand Conseil fasciste italien, n° 498.

BOURRAGUÉ (contre-amiral Célestin, Jean, Léon), sous-chef de l'état-major de la Marine, nos 128, 274 et annexes II, III, IV, VII, 316, 466, 496.

BOUSQUET (Raymond), secrétaire d'ambassade à la sous-direction des Relations commerciales, n° 43 (note).

BRANTES (capitaine François-Marie-Joseph-Abel-Henry, Sauvage de), attaché militaire adjoint de France à Londres, n° 274 et annexe VII.

BRESSE (Jean), intendant militaire au service de l'Intendance du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, n° 399 annexe.

Bressy (Pierre), directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, n° 109. *Cité :* n° 124.

BRINKMANN (Rudolf), secrétaire d'État à l'Économie nationale du Reich, vice-président de la Reichsbank, n° 145 (et note).

Brugère (Raymond), ministre de France à Belgrade, nos 129, 148, 189, 262, 288, 309, 314, 324, 363, 382, 525.

BÜHRER (général Jules), chef d'État-major général des Colonies, nos 316, 466.

BÜRCKEL (Josef), commissaire du Reich pour l'Autriche, nos 54, 71, 208.

BUERHLE, ressortissant helvétique d'origine allemande, l'un des directeurs de l'*Oerlikon,* n° 194.

Bujoiu, ministre roumain de l'Économie nationale, nº 242.

Bullard (général Robert Lee), président de la Ligue nationale de sécurité américaine, ancien chef de la 2e armée américaine en 1918-1919, nº 224.

Bullitt (William), ambassadeur des États-Unis à Paris, nº 413 (note).

Burckhardt (Carl), haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig, nos 13, 59, 63, 125, 205 (et note), 273.

Burgin (Leslie), ministre britannique des Transports, puis des Fournitures de guerre, nº 497 (note).

Buti (Gino), directeur d'Europe au ministère italien des Affaires étrangères, nº 454.

C

Caillault (général Henri), commandant supérieur des troupes françaises au Levant, nº 203.

Calinesco (Armand), président du Conseil des ministres roumain, nos 132 (et note), 225 (note), 469, 499.

Cambon (Henri), ministre de France à Luxembourg, nos 299, 400.

Cambon (Roger), ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade à l'ambassade de France à Londres, nº 439.

Campbell (sir Ronald Hugh), ministre de Grande-Bretagne à Belgrade, nº 341.

Campbell (sir Ronald Ion), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 268, 439.

Campinchi (César), ministre de la Marine, nº 316 (et note).

Capranica del Grillo (marquis G.), conseiller à l'ambassade d'Italie à Paris, nº 193.

Carol II, roi de Roumanie, nos 56, 143, 146, 185, 256, 453, 459.

Chahbandar (Dr.), leader de l'opposition nationaliste syrienne, nº 203 (note).

Chamberlain (sir Neville), Premier ministre de Grande-Bretagne, nos 17, 21, 22 (et note), 29, 49, 67 (note), 77, 109, 120, 124, 143, 148, 150, 152, 185, 186, 195, 205, 215, 216, 227, 234, 249 (et note), 253, 260, 263, 271, 275, 279, 292, 293, 308, 340, 342, 350, 354, 355, 357, 359, 360, 362, 365, 395, 399 annexe, 402, 415, 458, 490 (et note), 507 (note).

Chambrun (Jacques Aldebert Pineton de), général français chargé d'une mission *cash and carry* concernant l'achat de matériels de guerre américains, nº 224.

Charles (sir Noel), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, nos 41 (et note), 44.

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, nos 105, 220, 241, 348, 412, 445.

Charvériat (Émile), directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, nº 268.

Cité : nos 111 (note), 128, 147 (note), 194, 363, 364 (note), 455, 496.

Chatfield (amiral de la Flotte, Alfred Ernle Montacute, lord), ministre britannique de la coordination de la Défense, nº 77.

CHODACKI (Marian), ministre plénipotentiaire, représentant la Pologne dans la ville libre de Dantzig, n° 125.

CHRISTITCH (Bosko), ministre de Yougoslavie à Rome, nos 233, 498.

CHURCHILL (Winston), ancien ministre britannique, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 186, 195, 249, 253, 415.

CHVALKOVSKY (Frantisek), ancien ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, nos 18, 31, 430, 488.

CIANO DI CORTELLAZO (Galeazzo comte), ministre italien des Affaires étrangères, nos 8, 23 (note), 41 (et note), 44, 190, 196, 202, 205, 210, 212, 259, 261, 265, 286, 295, 303 (et note), 311, 313, 329, 342, 367, 381, 402, 415, 430 (note), 444, 445, 459, 465, 473, 480, 486, 489, 495, 498, 525.

CINÇAR-MARKOVITCH (Alexandre), ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, ancien ministre de son pays à Berlin, nos 129, 148 (note), 210, 376, 382, 459, 473, 486 (et note), 496, 498, 504 (et note).

CIUNTU (Edmond), ancien ministre de Roumanie à Moscou, n° 483.

CLARK (Bennett Champ), sénateur démocrate du Missouri, n° 224.

CLAUSEWITZ (Karl von), théoricien militaire prussien (1780-1831), n° 383.

COLE (Harold William), sous-secrétaire parlementaire aux Mines britannique, n° 19 annexe.

CADOGAN (sir Alexander), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 4, 79, 124, 150 (note), 154, 310, 325, 358, 402, 407, 484.

COLLIER (lieutenant-colonel), adjoint du colonel Slessor, n° 254.

COLSON (général Louis), chef de l'état-major de l'Armée, nos 316, 466.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 1, 4, 19, 22, 33, 39, 46, 49, 77, 79, 80, 82, 96, 97, 133, 155, 161, 176, 177, 186, 195, 200, 201, 215, 216, 229, 244, 247, 249, 253, 256, 260, 275, 276, 278, 284, 290, 291, 295, 298, 303, 304, 310, 315, 320, 325, 340, 341, 353, 354, 357, 358, 389, 399 et annexe, 401, 402, 407, 415, 434, 435, 450, 457, 458, 484, 490, 497, 507, 517 et annexe, 521.
Cité : nos 107 (note), 113, 124, 336, 352, 359.

CORNET (colonel Edgard), sous-chef d'État-major général des Colonies, nos 128, 194, 363, 496.

Cosme (Henri), ambassadeur de France à Pékin, nos 42, 99, 298, 408, 439, 481.
Cité : n° 401.

Coulondre (Robert), ambassadeur de France à Berlin, nos 3, 5, 6, 7, 16, 18, 25, 31, 32, 43, 50, 54, 55, 65, 71, 75, 504, 507, 512, 520, 528.
Cité : nos 10 (note), 14, 56, 109, 125.

CRETZIANO (Alexandre), secrétaire général du ministère roumain des Affaires étrangères, nos 340, 402.

CROLLA (G.), conseiller à l'ambassade d'Italie à Londres, nos 310, 315.

CRUTZESCO (Radou), ministre de Roumanie à Berlin, n° 504.

CSAKY (comte Istvan), ministre hongrois des Affaires étrangères, nos 6 (note), 69, 208 (note), 359 (note), 422 (note), 459, 463, 495 (et note), 516.

CZERNIUS (général), chef d'État-major général lithuanien, président du Conseil de son pays à partir du 28 mars 1939, n° 270 (et note).

D

Daladier (Édouard), président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, nos 17, 20, 38, 95, 111, 112, 113, 147, 174, 214, 274, 335, 344, 351, 364, 403, 416, 422, 441, 442, 449, 476, 488, 509.

Cité : nos 11 (note), 15 (note), 36 (note), 78 (et note), 90 (note), 109 (et note), 124 (et note), 143, 165 (note), 196, 201 (et note), 202, 209, 211, 251, 280 (note), 284, 316 (et note), 370, 395, 402 (note), 409 (note), 413 (note), 435 (et note), 460, 497 (note), 500, 505 (note).

DALTON (Hugh), membre travailliste de la Chambre des Communes, ancien ministre, nos 402, 415.

DANCKWERTS (capitaine de vaisseau Victor Hilary), directeur de la section des Plans à l'Amirauté britannique, no 274 annexes II à VII.

DARLAN (vice-amiral François), chef d'État-major général de la Marine, nos 316, 466.

DAUTRY (Raoul), ingénieur, président de la Conférence des directeurs des grands réseaux ferroviaires, no 509.

DAVIGNON (Jacques, vicomte), ambassadeur de Belgique à Berlin, no 285.

DELCASSÉ (Théophile), ancien ministre français des Affaires étrangères, no 196.

Delhomme (colonel Étienne), attaché militaire de France à Bucarest, nos 403, 422.

DENTZ (général Henri), sous-chef d'État-major de l'armée française, nos 128, 194, 363, 455, 466, 496.

DESMARAIS, compagnie française de raffinage, no 269 (note).

DIANO (Nicolas), ministre de Roumanie à Moscou, no 483.

DIAZ (Gregorio), ministre du Guatemala à Paris, no 194.

Didelet (colonel puis général Henri-Antoine), attaché militaire de France à Berlin (promu au grade de général de brigade par décret du 20 mars 1939), nos 111, 147, 351, 441.

Cité : nos 18, 496 (et note).

DUDZINSKI, député indépendant polonais, no 182.

DUFF COOPER (Alfred), ancien premier lord de l'Amirauté, nos 186, 253.

Dulong (Georges), ministre de France à Kaunas, nos 121, 437.

DUMAST (colonel de), chef du 1er bureau de l'état-major de l'armée de l'Air, nos 399 annexe, 517.

DUPONG (P.), ministre luxembourgeois des Finances, no 299 annexe.

DUPUY, collaborateur de l'ingénieur en chef des Mines Thibault, no 19 annexe.

DURCANSKY (Fernand), ministre des Affaires étrangères de l'État autonome slovaque, nos 18, 159 (note), 208.

E

EDEN (Anthony), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 22 (note), 184, 186, 195, 249, 253, 415.

EINZIG (Paul), rédacteur diplomatique du *Financial News*. nos 185, 284.
ERDMANNSDORF (Otto von), ministre d'Allemagne à Budapest, no 60.
ERKKO (E.), ministre finlandais des Affaires étrangères, no 52.
ETIENNE Ier (saint), roi de Hongrie de 1000 à 1038, nos 60, 167, 459.
ETTER (Philippe), président de la Confédération helvétique, no 76 (note).

F

FARLEY (James A.), maître général des Postes aux États-Unis, no 224.
FAUCHER (général Eugène), ancien chef de la mission militaire française à Prague, no 488 (note).
FAULKNER (sir Alfred), sous-secrétaire d'État britannique aux Mines, no 19 et annexe.
FÉLIX DE BOURBON-PARME (prince), époux de la grande-duchesse Charlotte de Luxembourg, nos 299, 400.
FERNET (contre-amiral Jean), secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale, no 466.
FILHOL, chef d'une mission française d'achats de pétrole, installée à Londres, no 399 annexe.
FORSTER (Albert), gauleiter de Dantzig, nos 125, 273.
FOUQUES-DUPARC (Jacques), secrétaire d'ambassade, sous-chef de division à l'administration centrale du Quai d'Orsay, nos 10 (note), 16 (note), 25 (note), 30 (note), 44 (note), 45 (note), 47 (note), 50 (note), 57 (note), 65 (note), 66 (note), 76 (note), 100 (note), 109 (note), 115 (note), 129 (note), 133 (note), 136 (note), 140 (note), 151 (note), 154 (note), 155 (note), 156 (note), 157 (note), 158 (note), 162 (note), 163 (note), 166 (note), 170 (note), 175 (note), 181 (note), 187 (note), 190 (note), 193 (note), 196 (note), 198 (note), 199 (note), 200 (note), 202 (note), 203 (note), 215 (note), 218 (note), 225 (note), 227 (note), 231 (note), 232 (note), 233 (note), 237 (note), 239 (note), 240 (note), 245 (note), 247 (note), 250 (note), 255 (note), 257 (note), 259 (note), 261 (note), 262 (note), 277 (note), 279 (note), 288 (note), 290 (note), 291 (note), 297 (note), 301 (note), 304 (note), 306 (note), 310 (note), 312 (note), 313 (note), 321 (note), 324 (note), 334 (note), 336 (note), 337 (note), 340 (note), 341 (note), 342 (note), 343 (note), 355 (note), 368 (note), 370 (note), 377 (note), 382 (note), 384 (note), 385 (note), 386 (note), 388 (note), 390 (note), 394 (note), 405 (note), 406 (note), 407 (note), 410 (note), 411 (note), 418 (note), 419 (note), 420 (note), 425 (note), 426 (note), 427 (note), 428 (note), 430 (note), 432 (note), 433 (note), 434 (note), 443 (note), 449 (note), 451 (note), 452 (note), 463 (note), 471 (note), 478 (note), 483 (note), 486 (note), 489 (note), 493 (note), 495 (note), 499 (note), 500 (note), 502 (note), 511 (note), 523 (note), 526 (note), 527 (note).
FOURNIER (colonel Pierre Théodore Jules), attaché de l'Air de France à Londres, no 517 annexe.
FRANASSOVICI (Richard), ambassadeur de Roumanie à Varsovie, nos 28, 45, 384, 405, 410, 433.
FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef de l'État espagnol, nos 37 (note), 38, 126, 128, 194, 212, 218, 260, 286, 287, 339, 350, 371 (note), 375, 390, 423 (note), 424, 436, 471, 496 (et note), 510.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Rome, nos 10, 30, 34, 41, 44, 86, 104, 110, 146, 162, 163, 166, 170, 175, 196, 202, 204, 209, 210, 211, 212. 233, 257, 259, 261, 265, 280, 286, 294, 300, 312, 313, 329, 333, 342, 347, 350, 360, 362, 380, 381, 396, 409, 430, 444, 454, 459, 463, 480, 486, 489, 498.
Cité : nos 295, 412, 451 (et note).

Frasheri (Mehdi), ancien président du Conseil albanais, nos 255, 289 (note).

Funk (Walter), ministre allemand de l'Économie nationale, directeur de la Reichsbank, no 505.

G

Gafenco (Grégoire), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 45, 48, 84, 100, 132 (et note), 151 (note), 158, 177, 225 (et note), 231, 232, 245, 329, 334, 359, 376 (et note), 384, 405, 410, 411, 422, 429, 432, 433 (et note), 453, 455, 459, 464, 483, 484, 493, 496, 499, 504, 505, 522.

Gallup (George), directeur de l'*American Institute of Public Opinion*, no 213.

Gambara (général), chef du corps expéditionnaire italien en Espagne, no 212.

Gamelin (général Maurice), chef d'État-major général de la Défense nationale, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 416, 449, 466, 468, 474.
Cité : nos 36 (note), 194 (note), 274 annexe VII, 316 (et note), 438, 500.

Gamelin, haut fonctionnaire français, chargé de l'organisation du service des Transports maritimes en temps de guerre, no 19 annexe.

Garvin (James Louis), directeur de l'*Observer*, no 195.

Gauché (lieutenant-colonel Maurice-Henri), chef du 2e bureau de l'Armée, no 308.

Gayda (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia*, nos 91 (et note), 165 (note), 211 (et note), 430, 459, 498.

Gazel (Armand), conseiller à l'ambassade de France à Madrid, no 11.
Cité : nos 83, 172, 423 (note).

Gentin (Fernand), ministre du Commerce et de l'Industrie, no 456.
Cité : nos 88 (note), 221, 505 (note).

Gentizon (Paul), correspondant du *Temps* à Rome, no 110.

Georges (général Alphonse), major général des armées, membre du conseil supérieur de la Guerre, no 466.

Géraldine (reine), épouse du roi Zogou d'Albanie, nos 240 (note), 277, 381.

Giannini (A.), directeur des Affaires commerciales au ministère italien des Affaires étrangères, no 489.

Giolitti (Giovanni), ancien président du Conseil italien (1842-1928), no 381.

Giro (commandant), officier italien en mission en Albanie, nos 255 (et note), 367.

Goebbels (Joseph), ministre allemand de la Propagande, nos 17, 143, 208, 219, 460, 508.

Goering (maréchal Hermann), ministre-président de Prusse, ministre de l'Air du Reich, commissaire au plan quadriennal, nos 7 (et note), 8, 18, 31, 109, 194, 205, 212, 266 (et note), 281, 283, 430 (et note), 444, 459, 460, 485, 504 (et note), 505, 517.

GORT (John Standish Surtees Prendergast Vereker, lord), général, chef de l'état-major général impérial britannique, n° 274 annexe VII.

GREENWOOD (Arthur), député travailliste britannique, chef de la section d'information de son parti, n° 249 (note).

GREISER (Arthur, Karl), président du Sénat de Dantzig, n°s 125, 273.

GRIGG (sir Edward), membre conservateur national de la Chambre des Communes, n° 152 (et note).

GRZYBOWSKI (Waclaw), ambassadeur de Pologne à Moscou, n° 440.

GUARIGLIA (Raffaele), ambassadeur d'Italie à Paris, n°s 193, 196.

Guerlet (Pierre), ministre de France à Budapest, n°s 51, 60, 69, 167, 495, 516.

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, n°s 18, 253, 383.

Guillermaz (lieutenant Gustave-Joseph-Benoît), attaché militaire adjoint de France à Pékin, n° 398.

GUINAND, personnalité en mission à Luxembourg, n° 363.

H

HACHA (Emile), président de la République tchécoslovaque jusqu'au 15 mars 1939, n°s 18 (et note), 20, 30, 111, 143, 351, 430, 488.

HALDER (général Franz), chef d'État-major général de l'armée allemande, n° 441.

HALIFAX (vicomte Edward Wood), secrétaire d'État au Foreign Office, n°s 1, 16, 45, 46, 56, 58, 77, 79, 80, 89, 97, 113, 120, 124, 150, 152, 155, 176 (et note), 200, 206, 229 (et note), 234, 244, 247, 253, 276, 278, 303, 304, 315, 321, 325, 326, 337, 353, 354 (et note), 357, 358, 401, 402, 414, 415, 417, 431, 432, 449, 450, 458 (et note), 477, 478, 484 (note), 505, 507, 522.

HALLER (général Stanislaw), ancien chef de l'état-major général polonais, n° 272.

HAMMERSCHMIDT, adjoint du chef de la minorité allemande de Slovaquie Karmasin, n° 208.

HELFAND (L.), conseiller à l'ambassade de l'U.R.S.S. à Rome, n°s 202, 212.

HELLEU (Jean), ministre de France à Tallinn, n° 264.
Cité : n° 493.

HEMMING (Francis), secrétaire du comité de non-intervention de Londres, n° 457.

HENDERSON (sir Neville Meyrick), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, n°s 21, 77, 458 (et note), 507.

HENLEIN (Conrad), chef du parti allemand des Sudètes, devenu (octobre 1938) commissaire du Reich pour le territoire des Sudètes, n° 71.

Henry (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, n°s 217, 239, 258, 305.
Cité : n° 222.

HERRY (baron Joseph), ministre de Belgique à La Haye, n°s 62, 425.

HESS (Rudolf), représentant du Führer dans le parti nazi, n°s 143, 504 (note).

HIMMLER (Henrich), chef des S.S. et de la police du Reich, n°s 7, 143.

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich, nos 4, 7, 8, 9, 10 (note), 15, 16, 18 (et note), 21, 24, 29, 33, 36, 40, 44, 49, 54, 56, 71, 75, 106, 109, 112, 116, 135, 141, 143, 144, 146, 153, 169, 183, 190, 193, 196, 202, 205, 209, 211, 214, 219, 236 (et note), 238, 241, 247, 253, 257, 279, 291, 293, 299 annexe, 311, 336, 337, 342, 345, 351, 362, 380, 383, 396, 402, 410, 413 (note), 415, 426, 430, 437, 448 (et note), 453, 458, 460, 464, 465, 468, 470 (et note), 484 (note), 485, 489, 495, 504, 505, 506 (note), 507, 508, 512, 516, 518, 520, 521, 526.

HLINKA (Mgr. Andrei), chef du parti populiste slovaque, décédé en 1938, nos 18, 208.

HOARE (sir Reginald), ministre de Grande-Bretagne à Bucarest, no 225.

HOARE (sir Samuel), ministre britannique de l'Intérieur, aucien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 77, 152, 195.

Hoppenot (Henri), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, no 477.

Cité : nos 56 (note), 73 (note), 89 (note), 107 (note), 108 (note), 127 (note), 196 (note), 206 (note), 349 (note), 377 (note), 378 (note), 446 (note), 447, 467 (note), 475 (note), 476 (note), 482 (note), 487 (note), 505 (note), 522 (note), 523 (note).

HORE-BELISHA (Leslie), secrétaire d'État au *War Office,* nos 152, 249.

HORTHY DE NAGYBANYA (amiral Nicolas), régent de Hongrie, no 516.

HOTCHKISS (Benjamin Berkeley), constructeur américain (1828-1885), no 509.

HUDSON (Robert Spear), directeur du département d'outre-mer au *Board of Trade,* nos 17 (note), 22 (note), 67 (et note), 80, 184.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 27, 307, 317, 327.

HUNTZIGER (général Charles), membre du conseil supérieur de la Guerre, no 466.

HYNARD (William George), directeur du *Sea Transport Department* au *Board of Trade,* nos 19 annexe, 39.

HYNDLEY (John Scott, lord), conseiller technique du *Mines Department* britannique, nos 19 et annexe, 399 annexe.

I

INONU (général Ismet), président de la République turque, nos 81, 85, 511, 527.

INSKIP (sir Thomas), secrétaire d'État britannique aux Dominions, ancien ministre de la coordination de la Défense, no 77.

J

JACOMET (contrôleur général Robert), secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, no 56.

JACOMONI (Francesco), ministre d'Italie à Tirana, nos 237 (et note), 240, 277.

JAMET (général Louis), secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 466.

JANKOVITCH (Radivoye), ministre de Yougoslavie à Tirana, nº 367 (et note).

JARILLOT (Léon), intendant général au service de l'Intendance du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, nº 399 annexe.

JEFFERSON (Thomas), président des États-Unis de 1801 à 1809, nº 372.

JOHNSON (Hiram), sénateur républicain de Californie, auteur du *Johnson Act* de 1934 (interdisant toutes transactions financières avec les pays n'ayant pas réglé leurs dettes de guerre), nº 180.

JONES, directeur adjoint du service des Marchés au ministère anglais de l'Air, nº 517 annexe.

JORDANA Y SOUZA (comte Gomez), général, ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste espagnol, nos 11, 37 (note), 57 (note), 172 (et note), 212, 350 (note), 404 (et note), 423 (et note), 471 (et note).

K

KARMASIN, chef de la minorité allemande de Slovaquie, nº 208.

KATELBACH, sénateur polonais, nº 182.

KEITEL (général Wilhelm), chef du commandement suprême des forces armées allemandes (O.K.W.), nos 282, 362.

KENEUT, collaborateur de l'ingénieur en chef des Mines Thibault, nº 19 annexe.

KENNARD (sir Howard William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, nos 13, 45, 135, 406, 526.

KENNEDY (brigadier J. N.), directeur adjoint des Opérations militaires au War Office, nos 274 annexes I à VII.

KEPPLER (Wilhelm), secrétaire d'État, à la disposition du ministère allemand des Affaires étrangères, nos 31, 208.

KIERNIK, ancien député populiste polonais, nº 272.

KING (William Henry), sénateur démocrate de l'Utah, nº 180.

KIOSSEIVANOV (Georges), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 85, 160 (et note), 468, 527.

KLIMAS (Petras), ministre de Lithuanie à Paris, nº 144.

KNATCHBULL-HUGESSEN (sir Hughe-Montgomery), ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara, nº 478.

KNOX (sir Geoffrey), ministre de Grande-Bretagne à Budapest, nos 495 (et note), 516.

KONOYÉ (prince Fumimaro), ancien Premier ministre nippon, nº 252 (note).

KOO (Wellington), ambassadeur de Chine à Paris, nº 481.

KOWALSKI, chef du parti national démocrate polonais, nº 272.

KRABBE, haut fonctionnaire du secrétariat de la Société des Nations, nº 205 (note).

KRAUEL (W.), consul d'Allemagne à Genève, nos 59, 205.

KRNIEVITCH, porte-parole du leader paysan croate de Yougoslavie Matchek, nº 189.

KROCK (Arthur), rédacteur au *New York Times*, nº 29.

KRUPP VON BOHLEN U. HALBACH (Gustav), constructeur allemand, président de l'Association des industriels allemands, nos 75, 148, 461.

L

LABONNE (Eirik), résident général de France à Tunis, nº 194.
LA CHAMBRE (Guy), ministre de l'Air, nos 223 (note), 316 (et note).
Lacroix (Victor de), ministre de France à Prague, nos 9, 53.
LA FOLLETTE (Robert Marion), sénateur progressiste du Wisconsin, nº 224.
LAHOULLE (général Augustin), officier de l'armée de l'Air, secrétaire adjoint au conseil supérieur de la Défense nationale, nº 466.
LANDINI (A.), conseiller spécial pour les questions de presse à l'ambassade d'Italie à Paris, nº 193.
LAS BARCENAS Y LOPEZ-MOLLINEDO (Domingo de), sous-secrétaire d'État espagnol nationaliste aux Affaires étrangères, nos 11, 83 (et note), 172.
LAS TORRES (baron de), chef du Protocole au ministère espagnol des Affaires étrangères, nº 172.
La Tournelle (Guy Le Roy de), consul de France à Dantzig, nos 8, 47, 93, 125, 179, 205, 226, 273.
LAVAL (Pierre), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, nos 165 (note), 220.
LE BESNERAIS, personnalité en mission à Luxembourg, nº 363.
LEBRUN (Albert), président de la République française, nos 56 (note), 113, 124 (note), 150 (note), 152, 161, 505 (note).
LÉGER (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 65, 107, 113, 144, 150, 222, 316, 368, 455, 497 (note), 505 (note).
LEHEMBRE, secrétaire de l'attaché commercial de France à Londres, nº 517 annexe.
LEITH-ROSS (sir Frederick), principal conseiller économique du gouvernement britannique, nos 185, 256 (et note), 456, 464.
Lelong (général Albert), attaché militaire de France à Londres, nos 17, 152, 274, 474.
Cité : nº 274 annexes I à VII.
LE LUC (contre-amiral Maurice-Athanase), sous-chef de l'état-major de la Marine, nos 316, 466.
LEQUERICA Y ERQUIZA (José Félix de), ambassadeur d'Espagne à Paris, nos 423, 471, 472.
Leroy (Amé), ministre de France à Lisbonne, nos 371, 421.
Leroy-Beaulieu (Paul), attaché financier de France à Washington, nº 35.
Cité : nº 40 (note).
LEWIS (James Hamilton), sénateur démocrate de l'Illinois, nº 180.
LEY (Robert), chef du « Front allemand du Travail », nos 17, 436.
LIPSKI (Joseph), ambassadeur de Pologne à Berlin, nos 8, 20, 125, 149, 188, 199, 247.
LITVINOV (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 23, 61, 72, 87, 97, 123, 184, 235, 263 (note), 318, 323, 386, 414, 419, 431, 432, 450, 475, 476, 477, 483, 493.

LLOYD GEORGE (David), ancien Premier ministre britannique, membre libéral de la Chambre des Communes, nos 249, 394, 490.

LODGE (Henry Cabot, Jr.), sénateur républicain du Massachusetts, no 224.

Lombard (lieutenant-colonel Emmanuel), attaché militaire de France à Washington, nos 224, 448.

LORAINE (sir Percy), ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara, no 319.

LORAND (J.), attaché commercial de France à Ankara, no 461.

LOTHIAN (Philips Henry Kerr, lord), secrétaire du *Rhodes Trust,* personnalité germanophile, no 152.

LUIZET (capitaine Charles-Jean), attaché militaire près le consulat de France à Tanger, no 472.

LUKASIEWICZ (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, nos 68, 73, 107, 134 (et note), 321, 359.

LUTZE (général Viktor), chef d'État-major des *S. A.*, no 111.

M

McCORMICK (colonel Robert), directeur-propriétaire de la *Chicago Tribune,* no 224.

McDONALD (James), publiciste américain, no 224.

MACH (Sano), chef de la Propagande du gouvernement slovaque, no 18.

MACKENSEN (Hans von), ambassadeur d'Allemagne à Rome, nos 311, 430.

MACKIEWICZ (Stanislaw), rédacteur en chef du *Slowo* de Wilno, no 182.

MAGINOT (André), ancien ministre français de la Guerre, nos 143, 274 annexe I (et ann. A et B), annexe VII (ann).

MAGLIONE (Mgr. Luigi), cardinal secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 105, 412.

Magny (Charles), ministre de France à Helsingfors, no 52.

MAISKY (Ivan), ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, nos 46, 97, 234, 407, 414, 417, 431, 432, 477.

MAMBLAS (vicomte de), ministre plénipotentiaire espagnol, no 11.

MARCHANDEAU (Paul), garde des Sceaux du cabinet Daladier, no 263.

MARDAM BEY (Djemil), président du Conseil des ministres syrien, no 203.

MARGUE (N.), ministre luxembourgeois de l'Instruction publique et de l'Agriculture, no 299.

MARKOVITCH : voir CINÇAR-MARKOVITCH.

MARSHALL (général George), chef de l'état-major général de l'armée américaine, no 224.

MASARIK (Hubert), chef de cabinet du ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, no 291.

Massigli (René), ambassadeur de France à Ankara, nos 66, 81, 85, 140, 158, 198, 250, 267, 297, 302, 319, 334, 337, 352, 368, 370, 385, 388, 394, 420, 428, 429, 443, 452, 461, 462, 467, 479, 491, 494, 501, 502, 511, 513, 514, 527.
Cité : nos 10 (note), 128, 132, 243, 355 (note), 378, 455.

MASTNY (Vojtech), ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, nos 54, 281.

MATCHEK (Vl.), chef du parti paysan croate en Yougoslavie, nos 34, 189, 193 (note), 300 (et note), 382, 496 (et note), 498.

Maugras (Gaston), ministre de France à Athènes, nos 171, 197, 306, 332, 508.

MEGERLÉ, correspondant diplomatique de la *Börsenzeitung*, no 528.

MEISSNER (Otto), chef de la chancellerie présidentielle du Reich, secrétaire d'État, no 464.

MELLENTHIN (major von), chef du service chargé des rapports avec les attachés militaires étrangers à l'OKW (*Attaché-Gruppe*), no 441.

MENDIGAL (général Jean), sous-chef de l'état-major de l'Air, nos 128, 194, 466, 496.

Mercier (Louis), ministre de France à Tirana, nos 237, 240, 255, 277, 289, 367.

METAXAS (général Jean), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères hellénique, nos 171, 197, 310, 332, 380.

MIKITCH, ministre adjoint yougoslave des Finances, vice-gouverneur de la Banque nationale yougoslave, no 525.

MIKOIAN (Anastase), commissaire du peuple soviétique au Commerce extérieur, nos 23, 184.

MOLOTOV (M. M. Skriabine, dit), président du Conseil des commissaires du peuple d'U.R.S.S., no 184.

MOLTKE (Hans Adolf von), ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, nos 20 (et note), 247, 336, 427, 460, 473 (note).

Monick (Emmanuel), attaché financier près l'ambassade de France à Londres, no 185.

MONNET (Jean), banquier français, représentant personnel du président Daladier auprès du président Roosevelt, no 413 (note).

Montbas (Hugues Barthon de), conseiller à l'ambassade de France à Berlin, nos 109, 139, 141, 142, 145, 160, 164, 168, 179.

MONTEROS, général espagnol, no 194.

MONTGOMERY (John Flournoy), ministre des États-Unis à Budapest, no 516.

MONTINI (Mgr Giovanni Battista), substitut pour les Affaires ordinaires à la secrétairerie d'État du Vatican, nos 105, 241.

MONZIE (Anatole de), ministre des Travaux publics, no 509.

MORENO, amiral nationaliste espagnol, nos 11, 194.

MORGENTHAU (Henry), secrétaire américain au Trésor, nos 35, 40, 70.

MOSCICKI (Ignacy), président de la République polonaise, nos 92, 137, 215, 272.

MOTTA (Giuseppe), chef du département politique de la Confédération helvétique, nos 118, 128 (et note), 156, 393.

MUNTERS (Wilhems), ministre letton des Affaires étrangères, no 119.

MURRAY (Maxwell), général américain, no 224.

Musse (général Félix), attaché militaire de France à Varsovie, nos 20, 112, 214, 442, 509.

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, nos 10 (et note), 15, 21, 44, 75, 86, 91, 98, 115, 143, 162 (et note), 163, 166, 168, 170, 175, 193, 196, 202, 209, 210, 211 (et note), 212, 220, 224, 233, 241, 251, 266, 282, 283, 295, 310, 311, 314, 315, 337, 341, 342, 345, 350, 353, 362, 380, 381, 382, 412, 413 (note), 430, 444, 445, 448 (et note), 458, 459, 465, 470 (et note), 480, 485, 489, 495 (et note), 496, 498, 506 (note), 508, 516.

N

NAC, pseudonyme d'un informateur officieux du Quai d'Orsay, nº 193 (et note).

Naggiar (Émile), ambassadeur de France à Moscou, nos 131, 387.
Cité : nº 263 (note).

NEUMANN, Führer des Allemands de Memel, nº 3.

NEURATH (Constantin H. K., baron von), ancien ministre allemand des Affaires étrangères, nº 351.

NICOLSON (Harold), membre travailliste de la Chambre des Communes, nº 249.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 13, 24, 26, 28, 45, 63, 73, 92, 94, 98, 106, 117, 130, 134, 135, 136, 137, 138, 149, 153, 154, 157, 169, 178, 182, 183, 188, 190, 191, 192, 218, 227, 228, 270, 271, 272, 279, 292, 293, 321, 322, 336, 359, 365, 366, 374, 405, 406, 410, 427, 433, 440, 518, 526.
Cité : nos 125, 194, 205, 214, 335, 416.

Noguès (général Auguste), résident général de France à Rabat, nos 339, 423, 424, 472, 492, 510.
Cité : nos 274 annexe IV, 390.

NOIRET (chef d'escadron Charles), adjoint au chef du 3e bureau (section du Plan) à l'état-major de l'Armée, nº 274 annexes IV, V, VII.

NORMAN (Montagu Collet), gouverneur de la Banque d'Angleterre, nº 244.

NYE (Gerald P.), sénateur républicain du North-Dakota, nos 180, 224.

O

OBRADOVITCH, ministre adjoint yougoslave du Commerce et de l'Industrie, nº 309.

OBRECHT, conseiller fédéral helvétique, nos 76, 393.

OIDERMAA, ministre d'État esthonien, chargé de la Propagande, nº 264.

ORLOWSKI (Léon), ministre de Pologne à Budapest, nº 60.

OVERESCH (Commander), attaché naval des États-Unis en Chine, nº 398 (et note).

P

PACELLI : voir PIE XII.

Palasse (général Auguste Antoine), attaché militaire de France à Moscou, nos 344, 386.

PANNWITZ (Eberhard von), ministre d'Allemagne à Tirana, nº 367.

PAPADAKIS (Basile), ministre plénipotentiaire à l'administration centrale du ministère hellénique des Affaires étrangères, n° 197.

PAPEN (Franz von), ancien vice-chancelier du Reich, ancien ministre de son pays à Vienne, nommé le 18 avril 1939 ambassadeur d'Allemagne à Ankara, nos 453 (et note), 461, 468, 473, 494 (et note), 511 (et note), 514.

PARIANI (général), sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, nos 282, 362.

PATIJN (Jacob), ministre néerlandais des Affaires étrangères, nos 62, 425.

PAUL KARAGEORGEVITCH (prince), chef du Conseil de régence yougoslave, nos 189 (et note), 300, 324, 341, 382, 459, 498, 505.

Payart (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Moscou, nos 23, 61, 67, 72, 103, 122, 123, 184, 234, 235, 248, 263, 318, 323, 343, 386, 417, 418, 419, 431, 432, 483, 493.

PEIRA, ambassadeur du Portugal à Madrid, n° 371.

PELLA (Vespasien), ministre de Roumanie à La Haye, n° 464.

PERTH (sir Eric Drummond, alias lord), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 90 (et note), 256, 259, 261, 265, 295, 303 (note), 304, 313, 315, 342, 360, 362, 367, 402, 454, 480, 489.

Pétain (maréchal Philippe), ambassadeur de France à Madrid, nos 38, 83, 172, 404, 451, 471, 506.

Cité : nos 11 (note), 126, 316, 423 (note), 492, 496.

PHIPPS (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 41, 46, 90 (note), 124, 176, 215, 253, 276, 310, 354 (et note), 401, 402, 414, 419, 431, 435, 482, 484, 497 (note), 522.

PIE XI (Mgr Ratti, devenu), pape de 1922 à 1939 (décédé le 10 février 1939), nos 105 (et note), 220.

PIE XII (Mgr Eugenio Pacelli, devenu), pape depuis le 2 mars 1939, nos 105 (et note), 126, 190.

PIERLOT (Hubert), Premier ministre belge, nos 78 (note), 114, 285 (note), 515.

PIERRE II KARAGEORGEVITCH, roi de Yougoslavie, n° 300.

PILJA (M.), ministre adjoint des Affaires étrangères de Yougoslavie, n° 309.

PILSUDSKI (maréchal Joseph), ancien président du Conseil, ancien ministre de la Guerre de Pologne (décédé en 1935), nos 92, 272 (et note), 505.

PINEAU (Louis), directeur de l'Office national des combustibles liquides, nos 399 annexe, 517 et annexe.

PITTMAN (Key), président de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, nos 102, 180, 327, 373, 503.

PLYMOUTH (lord I. M. Windsor-Clive, comte de), président du comité de non-intervention de Londres, n° 457.

POLITIS (Nicolas), ministre de Grèce à Paris, n° 320.

POLVERELLI, ancien chef du bureau de la presse à la présidence du Conseil italienne, n° 211.

POTEMKINE (Vladimir), commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 61, 184, 343, 386, 418, 419, 431, 483, 513, 514, 527 (et note).

POURITCH (Bojidar), ministre de Yougoslavie à Paris, nos 148, 324.

PRICE (Ward), correspondant du *Daily Mail* en Allemagne, n° 109.

PRYSTOR, ancien président du Conseil polonais, n° 272.

Puaux (Gabriel), haut-commissaire de France à Beyrouth, nº 203.
Cité : nº 500.

PUVIEUX (Adrien), intendant général à l'inspection générale des Subsistances du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, nº 399 annexe.

Q

QUO TAI-CHI, ambassadeur de Chine à Londres, nº 401.

R

RACZYNSKI (comte Edouard), ambassadeur de Pologne à Londres, nos 155, 200, 422.

REEK (général N.), chef d'État-major de l'armée esthonienne, nº 126.

RENAULT (Louis), constructeur français d'automobiles, nos 148 (et note), 509, 525.

RENDEL (George William), ministre de Grande-Bretagne à Sofia, nº 519.

RENOUVIN (Pierre), historien français (1893-1974), nº 58 (note).

REVAY (Julien), Premier ministre carpatho-ukrainien, nº 18.

Reynaud (Paul), ministre des Finances, nos 35, 269.
Cité : nos 228 (note), 230 (note), 284, 413 (note).

REYNOLDS (Robert, Price), sénateur démocrate de Caroline du nord, nº 224.

RIBBENTROP (Joachim, von), ministre des Affaires étrangères du Reich, nos 7, 18, 31, 50, 61, 65, 75, 106, 121, 125, 144 et annexe, 188, 196, 199, 200, 205, 208, 247, 273, 281, 291, 331, 395, 426, 453, 460, 464 (et note), 504 (et note).

Ristelhueber (René), ministre de France à Sofia, nos 12, 160, 468, 519.
Cité : nº 85.

RIVAUD, collaborateur du ministre de France à Luxembourg, nº 299.

Rochat (Charles), directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, nos 14, 194.
Cité : nos 37 (note), 128, 349 (note), 363, 496.

ROOSEVELT (Franklin, Delano), président des États-Unis d'Amérique, nos 70, 124, 224, 327 (note), 338, 345, 392, 413 (et note), 426, 430, 437, 445, 448, 453, 455, 458, 459 (et note), 460, 470 (et note), 505, 506, 512 (et note).

ROSENBERG (Alfred), chef de l'Office de politique étrangère du parti national-socialiste, nº 430.

ROTHERMERE (Harold Sidney Harmsworth, lord), magnat de la presse britannique, personnalité germanophile, nº 195.

ROULLIER (Jean, Georges), chef de bureau au ministère de la Marine marchande, nos 19 et annexe, 517 annexe.

Rueff (Jacques), directeur du Mouvement général des fonds, nº 230.

RÜMELIN (Eugen), ministre d'Allemagne à Sofia, nº 468.

RUFFEL (von), consul général d'Allemagne à Bratislava, nº 208.

RUNCIMAN (Walter, vicomte), président du Conseil privé de Grande-Bretagne, ancien ministre britannique du Commerce, envoyé en mission de conciliation en Tchécoslovaquie de juillet à septembre 1938, nos 18, 77.

RYDZ-SMIGLY (maréchal Édouard), inspecteur général, commandant en chef de l'armée polonaise, nos 169, 182, 214, 215, 218, 272, 416, 438, 509.

S

Saint (Charles), chef adjoint du Cabinet du ministre des Affaires étrangères, membre de la mission Bérard, nº 143.

Saint-Quentin (René Doynel de), ambassadeur de France à Washington, nos 21, 27, 29, 40, 70, 102, 180, 213, 307, 317, 327, 328, 338, 345, 372, 373, 392, 470, 503.

SALAZAR (Antonio de Oliveira), président du Conseil des ministres portugais, nº 421.

SALEM, directeur à la Banque de Paris et des Pays-Bas, nº 456.

SAMPAIO (Luis Teixeira de), secrétaire général du ministère portugais des Affaires étrangères, nº 371 (note).

SANSON (commandant Marc), officier du 2e bureau de la Marine, nos 194, 363.

SARAÇOGLU (Sukru), ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 66, 81, 85, 140, 158, 198 (et note), 243, 267, 302, 319, 329, 334, 337, 355, 368, 385, 388, 420, 428, 429, 462, 467, 468, 478, 479, 483, 491, 500, 502, 511, 513, 514, 527.

SATO (Naotake), ancien ambassadeur du Japon à Paris, ancien ministre des Affaires étrangères nippon, nº 222.

SAULYS (Jurgis), ministre de Lithuanie à Varsovie, anciennement représentant de son pays à Berlin, nos 106, 270, 393.

SAWADA (Renzo), vice-ministre japonais des Affaires étrangères, nos 217, 258, 305.

SCHACHT (Hjalmar), ministre du Reich, ancien ministre de l'Économie nationale de son pays, ancien président de la Reichsbank, nº 145 (et note).

SCHINKEL (Karl Friedrich), architecte prussien (1781-1841), nº 460.

SCHNEIDER (Eugène), industriel et homme politique français, nos 148, 403, 509.

SCHNURRE (Julius K.), haut fonctionnaire à la section économique de la Wilhelmstrasse, nº 61.

SCHOLZ (Herbert), premier secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Washington, nº 143.

SCHULTHESS (E.), ancien conseiller fédéral, ancien président de la Confédération helvétique, nº 116.

SEEDS (sir William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, nos 97, 123, 407, 414, 432, 477.

SEREGGI (général), ancien ministre d'Albanie à Rome, nos 237 (et note), 240, 303.

SERRANO SUÑER (Ramon), ministre de l'Intérieur du gouvernement nationaliste espagnol, nos 339, 350.

Serres (Jean-Charles), consul général de France à Tétouan, nº 287.
Seyss-Inquart (Arthur), Reichstatthalter d'Autriche, nos 54, 71, 208.
Sidor (Karol), ministre de l'Intérieur du gouvernement slovaque, nº 208.
Siméon (commandant Jacques), attaché militaire de France à Berne, nº 156.
Simon (sir John), chancelier de l'Échiquier, nos 22 (note), 77, 249, 253, 402, 415.
Simopoulos (L. Charalambos), ministre de Grèce à Londres, nº 315.
Sinclair (sir Archibald), chef du groupe libéral à la Chambre des Communes, nº 253.
Skoda, constructeur tchèque, nos 33, 75, 147, 460, 488.
Slawek (colonel), ancien président du Conseil polonais, nº 272.
Slessor (colonel John Cotesworth), chef de la section du Plan à l'état-major de l'Air britannique, nos 254, 274 annexes II, IV, V, VII.
Smigly-Rydz : voir Rydz-Smigly.
Smilianitch (Miloje), ministre adjoint yougoslave des Affaires étrangères, nº 288.
Smith (Norman), haut fonctionnaire du département des Mines au *Board of Trade,* nº 19 annexe.
Smolenski (colonel), chef du 2e Bureau polonais, nº 20.
Sosnkowski (général Kazimierz), inspecteur de l'armée polonaise, nº 272.
Soudan (Eugène), ministre belge des Affaires étrangères, nº 285 (et note).
Souritz (Jacob), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, nos 57, 87, 263 (et note), 318, 343, 386 (et note), 387, 407, 417, 419, 482 (note), 487, 493, 523, 527.
Stachiewicz (général Waclaw), chef du grand État-major polonais, nos 112, 214, 509 (et note).
Staline (Joseph Djougachvili dit), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., nos 23 (et note), 56, 122, 234 (et note), 235, 414 (et note), 431, 477, 522.
Stanhope (James Richard, lord), premier lord de l'Amirauté britannique, nos 77, 260 (et note).
Stanley (Oliver), président du *Board of Trade,* nos 22 (note), 77, 177 (note), 185 (note).
Starling (F. C.), directeur du *Petroleum Department* britannique, nº 517 annexe.
Stauning (Th. A. M.), président du Conseil danois, nº 173.
Stein (Boris), ambassadeur d'U.R.S.S. à Rome, nos 52 (note), 61.
Stern (sir Albert), administrateur de la *Bank of Roumania,* nº 456.
Stoica (Vasile), ambassadeur de Roumanie à Ankara, nº 334.
Stone (B.), publiciste américain, nº 224.
Stourton (major John Joseph), membre conservateur de la Chambre des Communes, nº 152.
Stoyadinovitch (Milan), ancien président du Conseil des ministres yougoslave, nos 148 (et note), 189, 210, 300, 382, 468, 498.
Strang (William), chef de la section d'Europe centrale au Foreign Office, nos 124, 229 (note).
Struye (Paul), rédacteur à la *Libre Belgique,* nº 515 (note).
Stucki (Walter O.), ministre de Suisse à Paris, nº 118.
Suad Davaz (Mehmed), ambassadeur de Turquie à Paris, nos 243, 319.

SUGIMURA (Yotaro), ambassadeur du Japon à Paris, nº 258 (note).

SUMMERALL (général), commandant la première division d'infanterie américaine en 1918, ultérieurement chef d'État-major général de l'armée américaine, nº 224.

SURLANT, personnalité en mission à Luxembourg, nº 363.

SYROVY (général Jan), ancien ministre de la Défense nationale de Tchécoslovaquie, nº 351.

SZEMBEK (comte Jan), sous-secrétaire d'État polonais aux Affaires étrangères, nos 188, 190, 247.

T

TABOUIS (Geneviève), spécialiste de politique étrangère de l'*Œuvre*, nº 485.

TANAKA (Giichi), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du Japon de 1927 à 1929, nº 401 (et note).

TANI (Masayuki), conseiller d'ambassade japonais à Hsing-King, proposé par son gouvernement pour le poste d'ambassadeur à Paris, nº 258.

TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN (Jacques), chef de division à la sous-direction des Relations commerciales du Quai d'Orsay, nº 43.

TARDINI (Mgr D.), secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires au Saint-Siège, nos 220, 348.

TATARESCO (Georges), ancien président du Conseil roumain, ambassadeur de son pays à Paris, nos 33 (note), 56 (et note), 84 (et note), 87, 89 (note), 185 (et note), 221, 245, 464.

TCHANG-KAÏ-CHEK (maréchal), commandant en chef des armées nationalistes chinoises, nos 42, 298.

TELEKI (comte Paul), président du Conseil hongrois, nos 60, 167, 281, 459, 463, 473.

THEODORINI (colonel), attaché militaire de Roumanie à Paris, nº 308.

THIBAULT, ingénieur en chef des Mines, chargé de l'organisation d'une mission d'achats de charbon britannique à Londres, nos 19 et annexe, 399 annexe, 517 annexe.

Thierry (Adrien), ministre (puis ambassadeur) de France à Bucarest, nos 48, 64, 84, 100, 132, 225, 231, 232, 242, 245, 326, 376, 384, 469, 499.
Cité : nos 151 (note), 269, 464 (et note), 483.

THOMAS (Elbert Duncan), sénateur démocrate de l'Utah, nos 180, 224.

THOROLD (colonel), directeur adjoint de l'Équipement à l'*Air Ministry*, nos 399 annexe, 517 annexe.

TILEA (Viorel Virgil), ministre de Roumanie à Londres, nº 33, 402, 456.

TILLON (Charles), député communiste d'Aubervilliers, nº 423 (et note).

TISO (Mgr Joseph), Premier ministre slovaque, nos 18, 54, 71, 208, 281 (et note), 299, 488.

TITULESCO (Nicolas), ancien ministre roumain des Affaires étrangères, nos 483, 505.

TOGO (Shigenori), ambassadeur du Japon à Berlin, nº 61.

TOMITCH (Jevrem), ministre du Commerce yougoslave, nº 309.
TRACOU (capitaine de frégate Jean), attaché naval de France à Berlin, nº 436.
Tripier (Jean), ministre de France à Riga, nº 119.
TSENG-TSONG-MING, collaborateur de M. Wang-Tsing-Wei, nº 42.
TSVETKOVITCH (Draguicha), chef du gouvernement yougoslave, nos 34 (note) 148 (note), 210, 300 (et note), 382, 496 (note), 498.
TURAUSKAS (Édouard), ministre de Lithuanie à Prague, nº 106.

U

UEDA (général), commandant en chef de l'armée japonaise du Mandchoukouo, nº 398.
URBSYS (Juozas), ministre lithuanien des Affaires étrangères, nos 106, 121, 138, 144 et annexe, 437.

V

VANDENBERG (Arthur, Hendrick), sénateur républicain du Michigan, nº 224.
VAN ZEELAND (Paul), ancien Premier ministre belge, nº 400.
Vaux Saint-Cyr (Christian Carra de), ministre plénipotentiaire, en poste à Berlin à partir du 25 mars 1939, nos 199, 208, 236, 238, 251, 266, 281, 282, 283, 296, 301, 330, 331, 346, 361, 375, 383, 395, 411, 426, 436, 453, 460, 473, 485.
VICKERS, constructeur britannique, nº 425.
VICTOR EMMANUEL III, roi d'Italie, nos 162, 196, 286, 380, 381, 445, 498.
VINCI-GIGLIUCCI (Luigi Orazio), ministre d'Italie à Budapest, nº 60.
VITROLLES (lieutenant-colonel Alfred Antoine M.-H. Arnaud de), chef du 2e bureau de l'état-major général de l'Air, nº 263.
Vitrolles (Régis, Arnauld de), ministre de France à La Haye, nos 62, 115, 425.
VOLOSYN (Mgr Augustin), président du Conseil carpatho-ukrainien, nº 6 (et note).
VOROCHILOV (maréchal Klement Efremovich), commissaire du peuple à La Guerre d'U.R.S.S., nº 316.
VUILLEMIN (général Joseph), chef d'État-major général de l'armée de l'Air, nos 316, 466.

W

WANG-CHUNG-HUI, ministre chinois des Affaires étrangères, nos 99, 298.
WANG-TSING-WEI, vice-président du gouvernement nationaliste chinois, exclu du Kouomintang, nº 42.

WARNER (sir George R.), ministre de Grande-Bretagne à Berne, nº 120.

WEIZSÄCKER (Ernst, baron von), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, nos 14, 50, 55, 59, 65, 75, 115, 125, 205.

WELCZECK (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 25, 109 (note), 236, 460.

WELLES (Sumner), sous-secrétaire d'État américain, nos 21, 27, 29, 317, 327, 372, 373, 470.

WELSH (vice Air Marshal W. L.), directeur du service du Ravitaillement et de l'Organisation à l'*Air Ministry*, nº 254.

WENDA (colonel), chef d'État-major de l'O.Z.N. polonais, nº 182.

WENGER (Léon), président de la *Petrofina*, nº 269 (et note).

WEYGAND (général Maxime), vice-président du conseil supérieur de la Guerre et inspecteur général de l'Armée de 1931 à 1935, nº 491 (et note).

WILSON (Thomas Woodrow), ancien président des États-Unis, nos 224, 453.

WITOS, chef populiste polonais, nº 272.

WOHLTHAT (Helmut), haut fonctionnaire du ministère de l'Économie nationale allemande, collaborateur de Goering au plan de quatre ans, chef d'une délégation chargée de négociations économiques avec la Roumanie, nº 242.

WOLMER (Roundell Cecil Palmer, lord), ancien ministre conservateur britannique, nº 186.

WOOD (Kingsley), ministre britannique de l'Air, nº 77.

Y

YENCKEN, premier secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome-Quirinal, nº 454.

Z

ZAKRZEWSKI (colonel), attaché militaire de Pologne à Bucarest, nº 403.

ZECHLIN (Erich), ministre d'Allemagne à Kaunas, nos 121, 437.

ZOGOU (Ahmed), roi d'Albanie, nos 233, 259, 262 (note), 295, 303, 311, 315, 351, 362, 367, 381, 382, 498.

ZVRCKOVEC, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Slovaquie, nº 208.

INDEX ALPHABÉTIQUE
DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Accords :

— naval anglo-allemand (18 juin 1935). 109, 236, 512, 520, 521.
— anglo-franco-italien (13 décembre 1906). 165.
— anglo-franco-turc (projet). . . . 494.
— anglo-italien (16 avril 1938)... 162, 196, 256, 304, 313, 329, 342, 360, 362, 381, 402, 415, 445, 463.
— anglo-polonais (projet). . . . . 275, 282, 290, 359, 365, 370, 427, 512.
— anglo-roumain (projet). . . . . 340.
— d'Antioche (3 juillet 1938)... 243, 302.
— de Buenos Ayres (1936). . . . . 392.
— franco-espagnol Bérard-Jordana (25 février 1939). 37, 38, 57, 172.
— franco-italien (de 1915). . . . . 454.
— franco-italien (de 1919). . . . . 165.
— franco-italien (du 7 janvier 1935). 165, 196, 201, 211, 362, 412, 485.
— franco-japonais (10 juin 1907). 222, 239.
— franco-polonais (19 février 1921). 65, 290, 359.
— franco-polonais de Rambouillet (7 septembre 1936). 112, 214.
— franco-turc (29 mai 1937). . . . 81.
— germano-lithuanien (22 mars 1939). 153, 183, 437, 512.

— germano-polonais (26 janvier 1934). 56, 179, 209, 273, 290, 292, 365, 464, 512, 518, 520, 526, 528.
— germano-tchécoslovaque (14 mars 1939). 14, 25, 50.
— italo-yougoslave (25 mars 1937). 148, 210, 288, 486, 498.
— magyaro-roumain (projet)... 146.
— de Munich (29 septembre 1938). 1, 2, 14, 16, 17, 18, 20, 22, 25, 49, 50, 65, 75, 80, 109, 131, 143, 183, 201, 205, 211, 235, 249, 253, 415, 430, 468, 498.
— polono-roumains (3 mars 1921, 26 mars 1926, 15 janvier 1931). 45, 73, 107, 134, 225, 334, 357, 405, 410, 446, 499, 505.
— polono-soviétique (26 novembre 1938). 205.
— de Salonique (31 juillet 1938). 334.
— économiques divers :
— anglo-japonais..... 524.
— anglo-soviétique..... 184.
— franco-allemand..... 201.
— franco-chinois..... 379.
— franco-roumain (31 mars 1939). 177, 221, 269, 411.
— franco-turc (29 août 1929). 461.
— franco-yougoslave (31 janvier 1929 et 10 février 1939). 88, 148, 309, 525.
— germano-bulgare (projet). 193.
— germano-polonais (6 juillet 1938). 94.
— germano-roumain (23 mars 1939). 33, 56, 109, 128, 132, 151, 153, 158, 160, 169, 177, 183, 185, 219, 225, 230, 242, 284, 287, 296, 351, 411, 422, 430, 453, 459, 461, 505.
— germano-slovaque (23 mars 1939), 159.
— germano-yougoslave (projet). 159, 193.
— italo-soviétique (7 février 1939). 23.
— polono-lithuanien... 183.
— polono-soviétique... 440.

Agression..... 21, 27, 36, 46, 58, 68, 75, 85, 103, 104, 107, 113, 118, 132, 134, 140, 150, 155, 176, 186, 187, 197, 201, 202, 206, 225, 249, 252, 253, 258, 263, 274, 279, 310, 315, 316, 318, 320, 323, 327, 332, 341, 345, 357, 358, 372, 383, 384, 386, 392, 395, 405, 410, 415, 417, 418, 419, 425, 428, 433, 437, 446, 452, 453, 458, 468, 475, 478, 497, 499, 502, 511.

Non-agression (pactes de) :

— proposé par l'Allemagne à la Pologne. 526.

— proposé par le président Roosevelt. 413.

Alliances :

— belgo-luxembourgeoise (projet). 299.

— franco-polonaise..... 73, 135, 206, 209, 214, 370.

— germano-hongroise (projet)... 405.

— italo-germano-polonaise (projet). 61.

— polono-roumaine..... 45, 107, 455.

Annexion..... 1, 5, 15, 16, 18, 24, 27, 34, 40, 49, 50, 53, 60, 75, 76, 78, 81, 92, 93, 94, 106, 107, 109, 112, 116, 126, 128, 143, 151, 160, 182, 183, 193, 195, 202, 211, 226, 249, 251, 252, 253, 270, 291, 328, 336, 351, 362, 380, 383, 456, 459, 460, 498, 507, 512, 518.

Anchluss..... 10, 15, 44, 92, 112, 126, 143, 192, 193, 211, 253, 362, 512.

Arbitrage :

— au sujet de l'archipel des îles Spratly (projet). 217, 222, 239.

— de Vienne (2 novembre 1938). 18, 60, 74, 142, 208.

Armements :

— confiscation, contrôle, états, exportation, fourniture d' (*voir aussi :* transit). 21, 75, 84, 95, 241, 249, 253, 335, 351, 372, 393, 403, 469, 520, 521.

— réarmement..... 16, 29, 52, 71, 75, 145, 152, 195, 274, 278, 284, 361, 372, 425, 438, 517.

— limitation des..... 17, 213, 413, 458.

— désarmement..... 52, 162, 174, 343, 425, 470, 485, 512.

Armistice..... 6, 252.

Aspirations naturelles des peuples.... 201.

Assistance..... 218, 245, 354, 355, 388.
— mutuelle..... 79, 84, 138, 140, 198, 256, 446, 447, 467, 475, 477, 484, 502.
— plurilatérale..... 446.
Autonomie..... 60, 74, 300, 430.
Axes..... 10, 15, 23, 44, 75, 91, 109, 110, 143, 147, 162, 165, 166, 168, 190, 193, 196, 199, 202, 209, 210, 211, 236, 282, 283, 294, 295, 300, 312, 316, 329, 337, 339, 345, 351, 354, 362, 375, 380, 396, 409, 416, 424, 436, 444, 455, 459, 463, 467, 468, 470, 471, 478, 485, 486, 488, 495, 498, 502, 505, 508, 516, 520, 525, 528.
Blocs :
— antikomitern..... 528.
— balkanique..... 12.
— franco-anglo-américain..... 299.
— germano-italo-japonais..... 299.
— germano-hungaro-yougoslave. 459.
— polono-hungaro-roumain.... 68.
Blocus..... 38, 75, 83, 109, 296, 351, 383, 436.
Bons offices..... 362, 408.
Bon voisinage..... 198, 199, 247, 253, 271, 492.
Cession..... 18, 20, 126, 144, 286.
Comité de non-intervention..... 457.
Comité des Trois (Dantzig)..... 24, 59, 200, 273.
Commission internationale pour l'exécution des accords de Munich. 18, 49.
Commission pour régler l'occupation de Memel par les troupes allemandes. 144.
Compromis..... 1, 253, 272, 475, 512.
Concessions étrangères en Chine..... 252.
Conférences :
— de Bruxelles (novembre 1937) 524.
— de Genève (janvier et mai 1938). 524.
— de Munich (septembre 1938).. 75, 209, 212, 362.
Conventions :
— stipulant le désarmement et la neutralité des îles d'Aland (20 octobre 1921). 52.

Conventions *(suite)* :
— anglo-polonaise..... 308.
— établissant un statut spécial pour Memel (8 mai 1924). 144.
— militaire franco-polonaise (21 février 1921). 279, 335, 442.
— franco-roumaines (8 janvier 1935 et 10 mars 1936). 48.
— de Montreux (20 juillet 1936). 198, 334.
Cour internationale de La Haye..... 165.
Déclarations :
— allemande relative à la Belgique (13 octobre 1937). 78, 285.
— anglo-allemande (30 septembre 1938). 49, 109.
— anglo-française en faveur de la Pologne (31 mars 1939). 227, 234.
— anglo-française en faveur de la Roumanie et de la Grèce (13 avril 1939). 415.
— commune anglo-franco-polono-soviétique (projet).... 79, 97, 108, 117, 123, 127, 135, 150, 155, 158, 176, 181, 187, 214, 218, 263, 271.
— commune franco-allemande (6 décembre 1938). 14, 50, 65, 75, 109, 196, 201, 205.
— franco-britannique relative à la Belgique (24 avril 1937). 285.
Démembrement..... 1, 16, 17, 18, 20, 78, 193.
Démilitarisation..... 316, 336.
Démobilisation..... 132, 423, 451, 458, 471, 472, 492.
Différends :
— bulgaro-roumain..... 428, 467, 502.
— franco-italien..... 17, 162, 166, 193, 196, 209, 286, 380, 454, 480.
— magyaro-roumain..... 209.
Droit de passage..... 515.
Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. 18, 72, 201, 383.
Droits souverains..... 239, 264, 493.
Droit des traités :
— clause *erga omnes*..... 487.
— dénonciation..... 75, 165, 201, 313, 360, 362, 415, 524, 526, 528.
— non-ratification..... 203.
— violation..... 1, 25, 79, 131.

Droits vitaux..... 196.
Échange de populations..... 198.
Égalité des droits..... 258, 300.
Embargo..... 29, 102, 372, 373.
Encerclement (Politique d')..... 236, 249, 290, 291, 294, 296, 362, 365, 381, 392, 395, 396, 444, 453, 458, 460, 464, 473, 507, 512.
Entente balkanique..... 33, 46, 58, 85, 104, 128, 197, 210, 282, 288, 296, 319, 329, 333, 341, 362, 402, 444, 459, 463, 468, 478, 496, 504, 505, 527.
Entente roumano-hongroise..... 146.
Espace vital..... 52, 111, 162, 163, 201, 383, 453, 464, 512, 519.
Exterritorialité..... 139, 154, 188, 199, 205, 281, 346.
Frontières :
— consolidation..... 81.
— couverture..... 36, 214.
— fermeture..... 363, 421.
— fixation..... 18, 49, 112, 198, 208, 281, 319, 459.
— franchissement..... 18, 25, 178, 208.
— garantie..... 20, 22, 33, 58, 65, 84, 144, 146, 233, 488.
— incidents..... 100, 132, 178, 398, 507.
— reconnaissance..... 300, 498.
— rectification..... 20, 165, 196, 199, 205, 208, 209.
— révision..... 459, 518.
— violation..... 156.
Frontières communes :
— franco-allemande..... 441.
— germano-polonaise..... 270.
— gréco-turque..... 197.
— polono-hongroise..... 5, 10, 20, 32, 44, 55, 60, 92, 143, 146, 196, 205, 208, 209, 359, 463.
— polono-slovaque..... 20.
— soviéto-roumaine..... 56, 57.
Garanties..... 52, 78, 80, 203, 214, 225, 241, 249, 253, 256, 326, 357, 358, 364, 368, 369, 370, 384, 385, 388, 402, 406, 411, 415, 459, 464, 469, 483, 513.
— internationales..... 1, 14, 18, 364, 505.
Gentlemen's agreement..... 365.
Immigration..... 64, 237, 255.

Indépendance et intégrité territoriale. 1, 11, 18, 20, 22, 27, 46, 54, 55, 71, 76, 84, 92, 108, 114, 146, 151, 165, 176, 180, 181, 183, 185, 193, 196, 198, 203, 206, 208, 209, 214, 222, 249, 253, 255, 256, 259, 264, 270, 271, 274, 276, 281, 288, 292, 303, 310, 313, 314, 319, 332, 337, 351, 362, 364, 365, 367, 376, 380, 381, 384, 386, 392, 400, 415, 417, 425, 458, 461, 468, 471, 475, 493, 498, 503, 518, 526, 528.

Intérêts vitaux..... 4, 15, 56, 89, 176, 195, 209, 216, 236, 252, 253, 256, 274, 290, 370, 415, 442, 493.

Intervention (ou non-intervention).. 27, 38, 83, 122, 172, 178, 224, 256, 274, 295, 311, 315, 350, 364, 368, 375, 381, 424, 445, 451, 474, 484, 493, 511, 512.

Invasion..... 202, 274, 291, 307, 311, 341, 382, 383, 402, 453.

Inviolabilité du territoire suisse..... 118.

Irrédentisme dalmate..... 498.

Komintern..... 23, 362.

Limite interzonale..... 339.

Mandats..... 81, 140, 198, 203, 381.

Minorités..... 6, 21, 31, 65, 146, 151, 179, 182, 247, 270, 341, 346, 383, 430, 459, 496, 498, 505, 526.

Mission Hudson..... 17, 22, 67, 80.

Mobilisation..... 15, 18, 36, 75, 100, 107, 111, 112, 118, 147, 212, 214, 274, 291, 308, 312, 317, 329, 330, 348, 351, 360, 362, 376, 396, 412, 425, 445, 469, 490, 497, 517, 527.

Modus vivendi..... 209, 290.

Nationalités (Principe des)..... 92.

Neutralité..... 52, 76, 110, 116, 120, 122, 128, 134, 143, 144, 155, 156, 158, 171, 173, 181, 187, 197, 209, 219, 224, 274, 286, 287, 299, 316, 327, 338, 372, 375, 393, 394, 425, 439, 443, 452, 468, 471, 486, 492, 495, 502, 524.

— loi de neutralité (*Neutrality Act*). 21, 29, 102, 180, 317, 327, 328, 373, 503.

Occupation..... 1, 8, 15, 18, 20, 31, 32, 33, 42, 46, 47, 48, 49, 51, 55, 69, 75, 92, 109, 112, 117, 125, 128, 130, 138, 179, 180, 183, 199, 205, 208, 217, 222, 237, 253, 258, 279, 284, 286, 288, 291, 294, 296, 300, 310, 311, 314, 329, 335, 346, 351, 362, 380, 381, 408, 409, 415, 460, 463, 471, 486, 488, 492, 498, 524.

Pactes :
— antikomintern..... 11, 61, 181, 187, 339, 350, 362, 382, 459, 463, 484, 498, 504.
— balkanique..... 66, 85, 158, 197, 255, 319, 527.
— franco-soviétique..... 65, 349, 386, 446.
— italo-albanais..... 381.
— polono-soviétique..... 205.
(*Voir aussi :* Société des Nations).
Petite Entente..... 401, 469.
Pressions..... 1, 10, 15, 28, 56, 57, 68, 75, 81, 89, 122, 151, 158, 160, 174, 180, 181, 183, 186, 195, 205, 208, 237, 241, 256, 257, 259, 260, 266, 274, 276, 281, 286, 287, 288, 293, 297, 300, 345, 367, 376, 380, 392, 409, 444, 455, 459, 468, 488, 495, 498, 503, 518, 524, 528.
Prise de gage..... 96.
— de possession..... 11.
Protectorats..... 26, 31, 33, 47, 54, 94, 112, 167, 174, 183, 193, 221, 233, 240, 255, 256, 270, 273, 274, 351, 362, 383, 415, 424, 488, 492, 498.
Protocole anglo-polonais..... 321.
Questions internationales (*voir aussi :* Statuts).
— albanaise..... 311, 337, 348, 445.
— coloniale allemande et italienne (*voir aussi :* Revendications allemandes et italiennes). 15, 16, 109, 196.
— croate..... 34, 189, 300.
— dalmate..... 300.
— de la ville et du territoire de Dantzig. 5, 8, 13, 24, 46, 47, 59, 73, 93, 125, 130, 139, 143, 149, 154, 155, 157, 164, 169, 176, 179, 183, 188, 192, 194, 199, 200, 202, 205, 214, 219, 226, 238, 247, 281, 293, 301, 331, 336, 346, 393, 395, 426, 427, 430, 445, 453, 480, 504, 507, 512, 526, 528.
— de Djibouti..... 110, 162, 196, 202, 251, 274, 430, 489.
— dobroudjaine..... 519.
— espagnole..... 256.
— éthiopienne (chemin de fer d'Addis-Abéba). 196, 430.
— de Gibraltar..... 362.

Questions internationales (*suite*) :
— du Hatay..... 81, 128, 198, 462, 494, 500.
— juive..... 60, 143, 196, 205.
— de Memel..... 3, 5, 28, 46, 59, 63, 109, 126, 128, 138, 144, 153, 182, 183, 205, 270, 335.
— slovaque..... 247.
— du canal de Suez..... 110, 162, 196, 202, 251, 274, 362, 430, 489.
— syrienne..... 203.
— de Tanger..... 362.
— tunisienne..... 110, 162, 196, 202, 251.
— ukrainienne..... 20, 225.
Rattachement de territoires..... 3, 119, 121, 140, 153, 179, 193, 198, 199, 217, 239, 243, 258, 380.
Réciprocité des engagements..... 256.
Recommandations de Stresa..... 88.
Reconnaissance :
— du gouvernement nationaliste espagnol. 37, 38.
— du Mandchoukouo par la Chine. 42.
Réfugiés..... 11, 38, 83, 172, 194, 316, 423.
Régime des conventions de 1896..... 196.
Représailles..... 524.
Résistance commune à l'agresseur... 89, 108, 122, 214, 235, 256.
Revendications :
— albanaises..... 367.
— allemandes..... 15, 16, 75, 143, 281, 290, 331, 453, 455, 464, 504, 505, 506, 512, 528.
— bulgares..... 85, 210, 296, 321, 380, 468, 496.
— espagnoles..... 424, 451, 496, 510.
— hongroises..... 256, 380, 459, 498.
— italiennes..... 10, 15, 75, 109, 115, 128, 143, 165, 166, 168, 193, 196, 202, 251, 280, 286, 300, 362, 396, 430.
— japonaises..... 217.
— roumaines..... 112.
Révisionnisme..... 12.
Sanctions..... 252, 294.
Sécurité..... 18, 43, 49, 97, 381, 458, 475, 505.
— collective..... 4, 23, 72, 122, 235, 248, 253, 256, 414, 446.
Scission..... 1.

Société des Nations..... 52, 268, 380, 381, 415.
— Conseil..... 52, 118, 205, 379.
— Haut - Commissaire pour Dantzig. 13, 24, 59, 125, 205, 273.
— Membres..... 379.
— Pacte..... 104. 107, 446, 458.
— Rupture avec la..... 346.
— Secrétariat général..... 13.
Souveraineté..... 188, 205, 214, 217, 222, 255, 264, 334, 336, 365, 392, 503.
Statu quo..... 20, 67, 81, 165, 180, 205, 247, 264, 273, 303, 313, 355, 369, 370, 381, 415, 459, 501, 523.
Statuts :
— de l'Albanie..... 256, 259, 367.
— de Dantzig..... 112, 154, 199, 205, 273.
— du Hatay..... 81.
— du Luxembourg ..... 364.
— de Memel..... 46, 106, 112, 144.
— de la Slovaquie..... 159.
— de Tanger..... 510.
— des Italiens de Tunisie..... 193, 251, 430, 489.
Tierces puissances..... 1, 14, 177, 381, 437, 446.
Traités :
— de 1815..... 118, 316.
— franco - anglo - espagnol (8 avril et 3 octobre 1904, 30 mars et 27 novembre 1912). 496, 510.
— franco-libanais (13 novembre 1936). 203.
— franco-syriens de Damas (22 décembre 1936 et 14 novembre 1938). 203.
— franco-turc (4 juillet 1938).... 198.
— germano-slovaque (23 mars 1939). 174, 183, 208, 281.
— gréco-turc..... 325.
— hispano-portugais (17 mars 1939). 286, 371.
— italo-albanais (22 novembre 1927). 255, 381.
— italo-éthiopien (2 août 1928).. 165.
— de Locarno (1925)..... 346, 359.

Traités (*suite*) :
— de Londres (11 mai 1867)... 364.
— de Londres (26 avril 1915)... 165, 251, 381.
— de Londres relatif à la guerre sous-marine (1930). 274.
— de Saint-Germain (10 septembre 1919). 459.
— de Saint - Jean - de - Maurienne (avril 1917). 280.
— de Versailles (28 juin 1919)... 144, 165, 272, 279, 364, 380, 430.
— de Washington (6 février 1922). 503.
Transit (*voir aussi* Armements)..... 57, 94, 183, 222, 263, 268, 305, 318, 336, 379, 524.
Triangle Londres-Paris-Washington.. 505.
Ultimatum..... 6, 46, 56, 106, 108, 126, 127, 129, 143, 144, 208, 227, 237, 253, 259, 308, 336, 362, 367, 395, 441.
Union défensive des Pays-Bas (projet). 62.
Union douanière et financière..... 55.
Volontaires étrangers..... 212, 350, 361, 415, 423, 430, 445, 457, 471.
Zones :
— de couverture..... 174.
— fortifiée..... 15.
— franches..... 165, 483, 489, 498.
— d'influence..... 165, 329, 380, 496, 498.
— libres..... 242.
— neutralisées..... 316, 423.
— d'occupation..... 208.
— d'opérations de guerre..... 102.
— de stationnement..... 174.
Zone espagnole du Maroc..... 287, 391, 404, 424, 471, 472, 492, 496, 510.
— française du Maroc..... 287, 424, 471.
Zone internationale de Tanger..... 390, 492.

IMPRIMERIE NATIONALE
0 018001 6 42